University of St. Michael's College
3 1761 08051827 7

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

REVUE

DU

MONDE

CATHOLIQUE

RECUEIL

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

TOME QUATRE-VINGT-CINQUIÈME

TOME V DE LA QUATRIÈME SÉRIE

PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

Victor PALMÉ, Directeur général

76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
12, rue des Paroissiens, 12

GENÈVE
4, rue Corraterie, 4

1886

LE MAL CHEZ LA BÊTE

« Quel terrible compte à régler avec la Providence! » C'est, en ces termes grotesques, nous l'avons vu, qu'un libre penseur se pose en juge de Dieu lui-même. Les autres incrédules militants obéissent à la même pensée : ils citent à leur tribunal le Créateur de l'univers et le leur, avec la prétention folle de le rendre responsable de tout le mal du monde. Ils ne parlent pas de celui dont ils sont eux-mêmes la cause, comme si cette discrétion intéressée leur donnait le droit de juger le front haut. Ne touchons pas à leur fragile assurance; qu'ils ne se jugent pas eux-mêmes et qu'ils jugent Dieu, puisque leur audace va jusque-là; mais, du moins, qu'ils pèsent, avec une précision rigoureuse, les motifs de leur sentence. S'ils veulent faire à Dieu une leçon de justice, c'est la moindre des choses d'exiger qu'ils ne prévariquent pas eux-mêmes dans un jugement à la légère.

L'un des griefs principaux du procès est la condition imposée par Dieu aux animaux, d'être soumis à la douleur et de subir la mort. Dieu crée des êtres vivants pour les faire souffrir et pour les tuer! Quelle barbarie! quelle cruauté! Tout imparfaits que nous sommes, toute faible et vacillante que soit la lumière de notre raison, nous regarderions comme indigne de vivre l'homme même qui passerait son temps à torturer et à détruire des animaux, sans y être obligé par quelque besoin personnel, par quelque considération d'ordre supérieur comme la science ou l'utilité publique, et Dieu, qui n'a besoin de rien, Dieu!... les paroles nous manquent.

Nous convenons que la cause est sérieuse et mérite d'être traitée sérieusement. Mais, avant tout, laissons de côté l'indignation et les autres émotions prématurées. Tout ce qui passionne, trouble et empêche de bien voir; le calme et la possession de soi est indispensable pour juger avec équité. La sentence prononcée, il sera temps

de donner libre carrière aux sentiments, qui seront alors justifiés et inoffensifs.

Qu'on nous permette de dédoubler la question, toujours dans l'intérêt de la clarté. Dieu, d'après la libre pensée, a eu deux fois tort à l'égard des animaux : il les a soumis à la douleur, voilà le premier; il les a soumis à la mort, voilà le second. Nous allons examiner successivement chacun de ces griefs.

I

LA DOULEUR DANS LE RÈGNE ANIMAL

D'abord, le grief de la douleur. Deux considérations : le fait et le droit. Dieu a soumis les animaux à la douleur, question de fait ; en cela, il a eu tort, question de droit.

1° Pour le fait, convenons-en, il n'est pas possible de le révoquer en doute. Mais nous allons le ramener à de justes proportions. On l'exagère beaucoup, et cette exagération donne à l'accusation les trois quarts de sa force; c'est pour cela qu'elle éblouit et trouble tant d'esprits faibles et irréfléchis.

Notre sensibilité, cette image de la raison dans les fonctions de la vie inférieure, a reçu de la nature, je veux dire de Dieu, un tour bien singulier. Nous sommes tellement constitués, que les émotions de nos semblables se réfléchissent en nous en passant par nos sens, et que leur écho est d'autant plus vif qu'elles sont plus pénibles. Un visage triste nous attriste, les larmes nous portent à pleurer, les signes des grandes douleurs nous déchirent l'âme. Tout cela s'appelle d'un seul nom : sympathie. Une interprétation plus ou moins spontanée est l'intermédiaire nécessaire entre la douleur manifestée par des signes et la douleur sympathique. Quand nous avons nous-mêmes l'air triste, quand nous pleurons, quand nous poussons des cris, nous savons ce qui se passe alors en nous, et ce sont les mêmes émotions que nous plaçons en autrui sous les expressions analogues de la douleur. La sympathie transporte nos douleurs en nos semblables avant de les réfléchir de nos semblables en nous.

Non ignora mali, miseris succurrere disco.

Or c'est la sympathie qui opère à sa manière, même lorsque nous sommes en présence de l'animal souffrant : elle lui attribue des douleurs comme les nôtres. Nous croyons, par défaut de réflexion, que

l'animal souffre comme nous ; en cela, nous nons trompons, et nous nous trompons par exagération. Il y a de sa nature à la nôtre une différence mentale et une différence organique qui atténuent forcément la douleur.

L'animal est un animal ; en dépit des évolutionnistes, excellents naturalistes et piteux philosophes, il n'est pas un homme, même commencé. Il n'appartient à aucun titre à la vie raisonnable, sa vie est toute sensible. Cela suffit pour abaisser notablement l'intensité de de la douleur même qui est propre à sa vie, l'intensité de la douleur physique. Ce qui, chez nous, aiguise surtout la douleur, c'est l'attention excitée par la crainte ou la simple prévision, c'est l'imagination enflammée par la mémoire et par ses propres terreurs, car tout cela contribue à irriter fortement le système nerveux. En outre, l'attente et le souvenir étendent le mal d'une manière indéfinie, l'éternisent. L'influence du moral sur la douleur est si grande, que la douleur s'émousse, qu'elle disparaît parfois, si l'on en détache sa pensée : des exemples nombreux l'attestent. Rien de semblable chez l'animal : pas de souvenir, pas de prévoyance, pas de pensée. Sa douleur est comprise tout entière dans le moment présent, d'où elle ne déborde pas. Elle ne le trouble, ni la seconde qui précède, ni la seconde qui suit. En un mot, l'animal n'a que de brèves douleurs et jamais son imagination ne les aiguise. C'est se tromper que de lui attribuer rien qui ressemble à nos angoisses, à nos terreurs, à nos tortures. Laissons-lui la douleur purement physique, aiguillon qui n'a qu'une pointe et une pointe très courte.

Cette pointe unique et si courte ne déchire pas même sa chair comme elle déchirerait la nôtre si elle pouvait y pénétrer. Il faut tenir grand compte du tissu organique et surtout du système nerveux. Nous savons que, même dans notre espèce, les mêmes causes ne produisent pas chez tous les individue la même acuïté de douleur. Un tempérament fin sent plus vivement qu'un tempérament grossier ; une femme délicate souffre plus d'une piqûre d'épingle qu'un paysan endurci par les travaux des champs ne souffre d'une blessure. Or il n'y pas d'animal dont le système nerveux égale en perfection celui de l'homme. Les espèces même les plus élevées présentent des différences énormes : un simple coup d'œil sur une planche d'anatomie comparée suffit pour le montrer. Si le cerveau, comme tout porte à le croire, est le centre des émotions douloureuses, on doit affirmer qu'entre la douleur physique telle que nous

l'éprouvons, et la douleur physique telle que l'éprouve le singe, la plus parfaite des bêtes, il y a une différence de moitié : que dire des autres?

Un physiologiste, qui a fait un excellent traité de la douleur, à son point de vue, M. Charles Richet, écrit ceci : « Il faudrait être bien mauvais observateur pour supposer que les animaux sont capables de souffrir autant que nous. Telle blessure qui anéantirait toute force du soldat le plus vaillant, permet à un loup, à un sanglier, à un lièvre, de fournir une longue course et d'échapper à une poursuite acharnée. Chez les animaux inférieurs, combien la résistance n'est-elle pas plus grande encore? Ne parlons pas des grenouilles, mais seulement des animaux dont la taille se peut comparer à la taille de l'homme. Un requin est ouvert, on enlève son cœur et ses viscères, et, pendant plusieurs heures, l'animal privé de cœur, de sang et d'entrailles, se débat, essaye de mordre et témoigne d'une force prodigieuse. Avec des crocodiles privés de cœur, on a vu la même défense durer vingt-quatre heures. Qui n'a observé des papillons cloués sur le liège et vivant plus de deux jours. Eh bien, vraiment! quel est l'être humain qui pourrait supporter aussi longtemps, non le traumatisme, mais la douleur de ce traumatisme? Chez nous autres hommes, les différentes parties de l'être sont réunies entre elles par des liens très étroits, de telle sorte que la lésion d'une partie retentit immédiatement sur tout l'organisme. En d'autres termes, le système nerveux est très développé chez l'homme... Il y a, certes, de grands avantages à l'être dont le système nerveux est très développé; mais il y a aussi à cette puissance du système nerveux un grave inconvénient, c'est que la lésion d'un organe éloigné retentit toujours et très fortement sur le centre. Un animal inférieur peut vivre plusieurs jours avec des lésions graves, alors qu'avec les mêmes lésions un homme ne pourrait pas vivre une minute. Tel traumatisme qui serait pour l'homme une douleur intolérable, est à peine sentie de certains animaux (1). »

Du reste, la destination seule du système nerveux, chez l'homme, y démontre une extrême délicatesse. Les nerfs, en effet, sont l'organe immédiat de la vie mentale, au point qu'on a pu dire : l'homme est un esprit qui anime un système nerveux. Or quelle variété, quelle souplesse, quelle étendue dans la seule pensée de l'homme!

(1) *L'Homme et l'Intelligence*, p. 457.

Voyez ce qu'il peut dans les arts, dans les sciences, dans l'industrie, dans la vie ordinaire. Comparez les quelques manifestations indécises, rudimentaires d'une sorte de lourde intelligence que l'animal fait à peine soupçonner. En vérité, la différence est immense. Mais les nerfs qui servent à la sensibilité ne sont pas autres que ceux qui servent aux opérations intellectuelles. Par conséquent, l'animal, avec son intelligence si peu digne de ce nom, nous révèle un système nerveux étrangement obtus, un système que les impressions douloureuses ont de la peine à ébranler, et la passibilité de l'animal, qu'on nous permette ce mot, doit décroître à mesure que son type s'éloigne du type humain. Aux dernières régions, la pointe de la douleur, partout émoussée, doit pénétrer à peine. Le masque figé de la bête témoigne à sa manière ce que nous soutenons ici : ces traits mornes sont frappés de rigidité, parce que les émotions fortes ne les ont jamais assouplis. Darwin ne nous contredira pas.

Ainsi l'animal n'éprouve que des douleurs modérées, et en somme fort tolérables, des douleurs telles qu'on n'en réclame pas l'immunité pour lui sans manquer au bon sens. On prouverait difficilement qu'elles sont un mal; mais, y réussirait-on, qu'on n'aurait pas encore gain de cause. L'homme qui voudrait se soustraire à un mal semblable serait taxé de mollesse et de lâcheté, et, par conséquent, nous avons le droit d'en conclure que, pour les subir, l'animal n'est vraiment pas excessivement malheureux. Que dis-je? il y a, dans ces petites douleurs, une sorte d'assaisonnement sans lequel le plaisir est fade et bientôt répugnant.

Que devient maintenant l'accusation de cruauté imaginée par les libres penseurs? N'est-ce pas un acte de délire causé par l'ivresse de l'incrédulité? On ne devrait pas s'inquiéter de telles divagations ; mais, hélas! elles ne laissent pas que de nuire et de nuire beaucoup; en vertu du principe connu :

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

Nous pourrions nous en tenir là, puisque l'accusation n'a plus de raison d'être. Mais, *ad abunduntiam juris*, comme on disait autrefois au Palais, nous allons examiner l'autre face de la question, à savoir : Dieu a mal fait de soumettre les animaux à la douleur.

2°. Dieu a mal fait! Veut-on dire qu'il a violé quelque droit, la morale? Veut-on dire qu'il a manqué son ouvrage?

Dieu aurait violé un droit! le droit de qui, s'il vous plaît! Ce n'est pas sans doute celui de l'homme, serait-ce le droit de l'animal? Le droit, qui l'ignore? a pour base essentielle l'indépendance du sujet. Cet être seul a des droits qui a la libre disposition de ses déterminations. L'animal, qui est une chose et non une personne, n'a pas plus de droits qu'une pierre. Si on viole quelque vertu en le faisant souffrir, certes, ce n'est pas la justice. On dit : c'est un innocent, et rien n'est odieux comme la souffrance infligée à un innocent! Cela est vrai, si l'on parle de la souffrance qui punit; car, appliquée à l'innocent, elle est un désordre.

Mais où a-t-on vu que l'innocent ne doit jamais souffrir? Et, s'il y a des souffrances utiles, des souffrances nécessaires, faudra-t-il, parce qu'il est innocent, qu'il ne les éprouve jamais, qu'il soit privé du bien qu'elles procurent, qu'en somme le mal soit le fruit de son innocence?

O logique de l'incrédulité!

Dieu n'est pas injuste, soit; mais il est cruel. Nous sommes condamnés à entendre d'étranges blasphèmes. Dieu, la source de tout bien, Dieu, sans qui l'homme n'aurait ni cette ombre de bonté dont il s'enorgueillit, ni l'idée même de la douceur parfaite, Dieu serait cruel! La cruauté ne consiste pas précisément à faire souffrir, puisqu'il y a des souffrances avantageuses à celui qui les éprouve; elle consiste à prendre plaisir aux souffrances dont on est l'auteur ou le témoin; c'est la jouissance infâme du mal d'autrui : la cruauté, c'est la haine coupable qui se satisfait. L'amour du mal pour le mal est impossible au cœur même de l'homme tout misérable qu'il est; c'est toujours l'intérêt de quelque passion, vengeance, orgueil, sensualité, qu'il cherche dans le mal d'autrui. Mais quel bien Dieu trouverait-il dans les douleurs de l'animal? Lui, qui a tout, peut-il avoir besoin de quelque chose? Il est le bien suprême, Il aime le bien par essence, Il ne peut pas ne pas l'aimer; par contre, Il déteste le mal et ne peut pas ne pas le détester. Pourra-t-il se réjouir du mal d'autrui, détester ainsi le bien, manquer à sa nature? Il faut être insensé pour le croire un instant. Il n'est que bien, et c'est pour répandre le bien qu'il donne l'existence à tant de millions de créatures. Ce qui vient de lui n'est pas un mal. Si vos yeux ou vos préjugés vous disent le contraire, n'en croyez ni vos yeux ni vos préjugés : ils vous trompent. Nous allons nous en convaincre encore mieux en repoussant l'imputation non moins sotte d'impuissance ou

de maladresse que l'impiété se permet à l'égard du Créateur des animaux.

La douleur physique est ce sentiment que nous éprouvons quand nos organes sont lésés. L'animal n'en ressent pas d'autre et c'est de celle-là seulement que nous parlons ici. L'origine de cette douleur est toujours une lésion plus ou moins profonde, plus ou moins étendue du tissu vivant et relié au système nerveux. Elle a pour effet immédiat d'engendrer instinctivement une vive répulsion. Cette horreur prévient chez nous toute réflexion, résiste énergiquement à tout effort contraire, de telle sorte que, si nous n'y prenons pas garde, nous confondons la douleur physique avec le mal; car il n'y a rien qui soit plus obstinément contraire à notre volonté.

L'animal, faut-il le rappeler, ne connaît pas cet effort qui tend à faire bon accueil à la douleur. Il a toujours en haine cette impression désagréable, et sa haine ne connaît pas d'autre objet. Mais la douleur produit en lui un autre effet, qui est de le porter à des mouvements appropriés pour y mettre un terme, en repoussant ou en évitant la cause de son malaise, cause en même temps du désordre produit en ses organes. L'animal ressent de la douleur et fait effort pour s'y soustraire, voilà tout ce qui lui appartient dans ce phénomène; mais que ce qui lui nuit soit douloureux et que, par haine de la douleur, il écarte ce qui lui nuit et mette ainsi fin au désordre, c'est une disposition manifeste de la Providence. Il suffit pour s'en convaincre de se rappeler que la gamme des douleurs est différente pour les différentes espèces, comme la série des causes qui peuvent leur porter dommage. En résumé, la douleur, née d'un désordre organique, donne invinciblement l'horreur d'elle-même; l'horreur porte le patient à faire cesser la douleur. La cessation du désordre organique suit la cessation de la douleur. L'ordre rétabli n'entre point dans les calculs du patient; c'est la fin de la nature, pour qui la douleur et les mouvements du patient ne sont qu'un moyen.

Peut-on voir rien de plus sagement organisé? Comment se permet-on de dire que l'animal est un ouvrage mal fait? Dans cette machine admirable, on blâme la présence de l'une des roues principales, qui est la douleur; on voudrait que le résultat fût le même, mais obtenu par d'autres moyens. On demande que l'animal soit impassible, et l'on ne s'aperçoit pas que c'est demander que l'animal soit anéanti. Étrange manière d'améliorer sa situation! Garo est immortel.

Qu'est-ce que l'animal? Une vie sensible individualisée. La vie sensible, comme toute vie, porte en elle-même le principe de ses mouvements; mais, précisément parce qu'elle est sensible, ses mouvements sont déterminés par des sensations, sensations agréables quand elle est secondée, sensations désagréables quand elle est contrariée. Le plaisir et la douleur sont ainsi les mobiles essentiels de l'animal; ils entrent dans la forme même de sa vie, comme la liberté dans celle de l'homme. Incapable de discerner par la connaissance ce qui lui est bon de ce qui lui est mauvais, l'animal avait besoin de recevoir un principe directif sous peine de ne pouvoir exister, de se briser infailliblement dès ses premiers pas : une loi lui a été donnée, loi sûre qui le mène droit à son but naturel; c'est la loi du plaisir et de la douleur.

On s'imagine volontiers que la douleur n'est pas tellement inhérente à la nature animale que Dieu n'ait pu la détruire dans sa racine, ou l'empêcher du moins de jamais se faire sentir. Rêve d'imagination, conception déraisonnable. Détruire la douleur dans sa racine, c'est détruire la vie sensible même, c'est, par conséquent, détruire l'animal. Cela doit être clair, après ce que nous venons de dire. Mais il n'est pas aussi évident qu'en laissant à l'animal sa capacité naturelle de souffrir, Dieu n'aurait pas pu disposer les événements de telle sorte que jamais cette passibilité ne devînt souffrance actuelle, que la douleur toujours prête à éclater ne se fît jamais sentir, sa cause immédiate faisant toujours défaut. Suivant cette hypothèse, le monde serait changé en un paradis terrestre pour les animaux. Plus de froid, plus de chaud excessifs, plus de faim, plus de soif, plus de coups, plus de blessures, plus de maladies. Tout ce que l'animal peut désirer lui est donné avec une abondance qui prévient ses désirs, tout ce qu'il peut craindre est soigneusement écarté de son chemin : le rat retiré dans le fromage de Hollande, mais dans un fromage qui se renouvelle à mesure qu'il est mangé, tel est le type heureux de tous les membres grands et petits de l'animalité. Nous ne savons trop comment cette béatitude se vérifierait pour les parasites et les carnassiers. La difficulté n'est pas petite; cependant, négligeons-la. Les animaux, doués essentiellement de la faculté du plaisir et de la douleur, n'éprouvent que des plaisirs par une disposition de la Providence qui gouverne le monde. Eh bien, cette hypothèse n'est pas moins insoutenable que la précédente.

En effet, que devient, dans cet ordre de choses, la faculté de la douleur, dont le rôle essentiel est d'écarter le mal ou de le prévenir? Un moyen sans terme, un rouage parfaitement inutile, une chose pratiquement absurde, indigne de la sagesse du Créateur. Dieu, qui ne fait rien d'inutile, n'a pu la donner à l'animal. Ce n'est pas tout. La faculté du plaisir perd elle-même sa raison d'exister, qui est de provoquer chez l'animal la moitié des mouvements nécessaires à sa conservation et à sa propagation. Ces mouvements, à leur tour, deviennent superflus, puisque rien, absolument rien, ne peut manquer à l'animal, une main invisible pourvoyant infailliblement à chacun de ses besoins. Pas de mouvement provoqué par la douleur, pas de mouvement provoqué par le plaisir, que reste-t-il de la vie de l'animal? Une capacité de jouir toujours remplie. Mais une telle capacité n'est pas l'animal que nous connaissons, c'est une nature qui appartient à une création différente de la nôtre. En d'autres termes, nos animaux ne pourraient y trouver place. Par conséquent, le mieux pour eux est encore de rester ce qu'ils sont.

Remarquons, à ce propos, que les esprits irréfléchis se font de l'infinie bonté de Dieu une idée bien trompeuse. Que Dieu soit infiniment bon, c'est une vérité non moins certaine que celle de son existence! mais cela ne veut pas dire que sa bonté, parce qu'elle est infinie, le porte, ni surtout l'oblige, à donner l'infini à chacune de ses créatures : aucune créature, en tant que créature, n'est capable d'un tel don, et le don même, qui devrait être créé, ne peut être infini. Dans l'ordre des biens finis, Dieu ne peut pas non plus donner tout ce que l'imagination rêve ou l'appétit convoite. Toutes les créatures sont également placées sous la bienfaisance divine et, à cet égard, auraient les mêmes droits et, par conséquent, devraient recevoir les mêmes richesses. Qu'en résulterait-il? Une égalité parfaite entre toutes les créatures, et, par suite, la destruction de tout ordre, c'est-à-dire un grand mal. D'autre part, les dons de Dieu, qui ne seraient pas infinis, ne pourraient cependant avoir une limite précise, car il y aurait toujours mieux à donner, et si Dieu doit donner le mieux, il ne peut rien donner. La vérité est que la bonté de Dieu, tout infinie qu'elle est en elle-même, ne l'est point par rapport aux termes qu'elle place dans l'existence en dehors d'elle. Toujours parfaitement libre de se répandre au dehors, elle crée ou ne crée pas, donne tel ou tel degré d'être à ses créatures, parce qu'elle le veut et comme elle le veut. Après la créa-

tion, les biens qu'elle répand ont pour terme l'achèvement ou la perfection de la créature; elle les répand, non point sans mesure ni sans discrétion, mais suivant la nature et la distinction spécifique ou individuelle de celui qui les reçoit. Et, s'il est permis de faire comprendre cette grande vérité par des exemples un peu vifs, il serait insensé de prétendre que Dieu, parce qu'il est infiniment bon, doit faire de l'âne ou de l'huître des académiciens. Il ne serait pas même sage de faire de tous les hommes des Rotschilds ou des Charlemagnes. Mais laissons la richesse et la grandeur, pour ne pas entrer dans une discussion étrangère à notre sujet. Nous pouvons toujours dire que le mieux pour un être est de suivre l'évolution de sa nature et de n'en pas franchir les limites; car il y va de ce qu'il y a de plus important pour lui : de son existence.

Ainsi, Dieu pouvait fort bien ne pas créer l'animal. Il l'a créé, parce qu'il a voulu le créer, et il a été bon pour lui en le créant. Il a été bon en le créant capable de la douleur, parce que, sans cette capacité, l'animal ne serait pas. Il a été bon en le laissant exposé à la douleur, parce que cette condition est une conséquence rigoureuse de l'existence ordonnée de l'animal.

Laissons donc Garo s'attendrir et philosopher comme il l'entend, sur les douleurs de l'animal; il entend ce qu'il peut.

II

LA MORT DANS LE RÈGNE ANIMAL

La douleur est hideuse, mais la mort! « Plutôt souffrir que mourir, est la devise des hommes », et bien des hommes sont tentés de l'appliquer aux animaux. Voilà le grief capital de la libre pensée contre la Providence, au sujet de l'animalité. Les accusateurs se règlent évidemment sur la procédure des tribunaux humains, où le meurtre prend une gravité que n'ont pas les coups et blessures. Et de combien de morts Dieu n'est-il pas l'auteur, puisque tous les êtres vivants meurent, et que nul ne meurt que par le fait de sa volonté. Il est vrai que ces mêmes vivants vivent par le fait de la même volonté; mais ne mêlons pas les questions. Celle qui doit nous occuper maintenant, le meurtre organisé par la Providence sur toute la surface de la terre, a plusieurs aspects : il importe de les envisager tour à tour. Parmi les vivants qui cessent de vivre, les

uns meurent de leur belle mort, au bout de la carrière que leur a ouverte la nature; d'autres meurent avant d'avoir atteint ce terme, et, parmi ceux-ci, bon nombre sont tués par d'autres vivants, qui se servent de la substance de leurs proies pour entretenir leur propre vie. A ces trois cas, les libres penseurs n'attachent pas la même importance. Ils insistent à peine sur le premier.

1° En effet, la difficulté du premier cas se résout presque par cela seul qu'on la pose. Cette mort qui termine une évolution régulière, on pourrait presque l'appeler, avec La Fontaine, « le soir d'un beau jour ». Dieu a-t-il vraiment mal agi en l'imposant au monde organisé? Cette question revient identiquement à cette autre : Dieu a-t-il mal agi en créant les animaux? Il serait plus que hardi de répondre affirmativement, ce serait d'un sot, et personne, sauf en Allemagne peut-être, n'assume une pareille sottise. Oui, Dieu a très bien fait de créer des animaux, puisqu'il leur a donné les moyens d'exister et de vivre, ce qui est un grand bien et la base de tout autre bien pour l'animal. Mais il ne pouvait pas les créer sans mettre la mort au bout de leur carrière. Pourquoi? Parce que ce terme est l'une des conditions de la nature animale. Naître, se développer, décroître et mourir, tels sont les quatre instants de la durée que comporte cette catégorie d'êtres. Ces quatre instants ne sont pas arbitraires : ils dépendent de la nature du principe vivant qui organise, en l'animant, une partie de matière, suivant ses propres aptitudes essentielles pour être avec elle en tout vivant. Sans doute, au lieu de faire des êtres mortels, Dieu pouvait faire des êtres immortels, mais ceux-ci n'auraient pas été ceux-là, car la faculté de communiquer l'immortalité ou une vie limitée ne peut pas convenir aux mêmes principes vivants. Vouloir que Dieu crée des animaux immortels, c'est souhaiter une excellente chose pour ces immortels qui ne sont pas; mais ce n'est pas souhaiter une excellente chose pour nos compagnons d'existence. Ils sont mortels; tant mieux pour eux : ils n'existeraient pas sans cela. La mort naturelle appartient à cette catégorie qu'on appelle le mal métaphysique et qui est rigoureusement un bien, non en soi, mais en tant que condition essentielle d'un bien. L'animal qui existe réellement doit, en un sens très vrai, son existence au triste bien qui s'attache à la mort.

Si l'on trouvait cette raison trop métaphysique, un simple coup d'œil jeté sur la nature justifierait l'*institution* de la mort. On a

calculé qu'il y a telle espèce de poisson dont un individu peuplerait toutes les mers en fort peu de temps avec sa seule postérité, si la mort ne venait à propos en éclaircir les rangs. Supposez maintenant que tous les animaux soient immortels, quel sera l'état de notre planète? Depuis longtemps déjà, toutes les places sont prises, et les nouvelles générations ont dû s'empiler les unes sur les autres, à plusieurs kilomètres de hauteur. La terre est devenue, pour ses habitants immortels, un enfer; une immense clameur sort de cette masse vivante, qui appelle la mort pour être délivrée d'une aussi affreuse immortalité. Pour que la vie sur la terre soit tolérable, il faut ou la mort ordonnée, ou la suppression de la génération, c'est-à-dire un bouleversement fondamental de la vie actuelle. D'autre part, cette dernière mesure empêcherait l'immense majorité des vivants de venir à l'existence; le très grand nombre serait sacrifié en faveur de quelques privilégiés. On peut se demander si ces privilégiés s'en trouveraient beaucoup mieux, mais il n'est pas douteux que les autres n'auraient pas à se féliciter d'un tel arrangement.

2° La mort prématurée, qui semble déroger à l'ordre, n'offre cependant guère plus de difficulté. On peut l'envisager, soit du côté de Dieu qui, en dépit de sa sagesse, laisserait beaucoup de ses œuvres imparfaites; soit du côté de l'animal qui périt et dont la mort est un véritable mal, le privant d'un bien compris dans les limites de sa nature. Examinons ces deux points.

Et d'abord comment se fait-il que tant d'animaux meurent avant le temps? Prenons les choses d'un peu haut. Nous avons remarqué ailleurs que les êtres organisés empruntent leurs éléments en définitive aux trésors du règne minéral. L'azote, l'hydrogène, l'oxygène et le carbone en sont le fond universel, où viennent se joindre et se mêler de petites quantités d'autres espèces minérales telles que le phosphore, la chaux, l'iode, le fer, etc. Or, ce qu'il importe surtout de remarquer ici, c'est que ces éléments empruntés conservent exactement toutes leurs propriétés dans l'être vivant où ils sont associés, et qu'ils restent soumis à toutes les lois du monde inorganique. Il n'y a pas pour les corps vivants une physique et une chimie autres que celles des corps inanimés. La différence du corps vivant, la voici, comme Claude Bernard l'a constatée depuis plusieurs années déjà : les actions physiques et chimiques des

éléments constitutifs du corps vivant sont *dirigées*, sans changer de nature, par un principe intérieur, suivant un plan spécial, qui est l'évolution même de l'individu vivant. Tel un ingénieur emprunte, par exemple, au courant d'une rivière, du mouvement qu'il utilise ensuite dans diverses usines, pour moudre, tisser, battre le fer, etc. La force est dérivée et non détachée, de telle sorte qu'elle vient du courant et qu'elle en subit les vicissitudes; les pluies l'accroissent, la sécheresse l'amoindrit ou la fait disparaître. De même, les éléments matériels de l'organisme vivant éprouvent le contre-coup des phénomènes du courant minéral, si l'on peut ainsi dire, d'où ils ont été tirés et non détachés. De là des accidents qui secondent ou qui contrarient l'action directrice du principe intérieur; de là, quelquefois, des tiraillements, des désordres que ce principe, naturellement trop faible, ne peut ramener à son ordre, c'est-à-dire au plan de son évolution; de là, des maladies; de là aussi, des morts prématurées.

Dira-t-on que Dieu n'aurait pas dû organiser la vie sur des bases aussi fragiles? qu'il n'aurait pas dû faire dépendre des hasards de la nature minérale, l'évolution d'une chose aussi noble que la vie? Qu'on prenne garde; ce serait encore raisonner à la manière de Garo. Ce serait en effet demander de deux choses l'une, ou bien que la vie n'ait rien de commun avec la matière, ou bien que le principe directeur de la matière organisée soit assez puissant pour dominer toutes les influences de la nature minérale extérieure. Dans les deux cas, on demande la substitution d'une création supérieure à la création existante; on demande, non l'amélioration, mais l'anéantissement de ce qui est. Une nature en effet où la vie n'aurait rien de commun avec la matière serait tout autre que la nôtre, quelque chose comme la nature angélique, comment en douter? et un principe capable de dominer les influences extérieures, par exemple, les grands froids, les submersions, la chute des corps, la foudre, etc., serait pareillement tout autre que celui qui se manifeste actuellement dans le règne animal. Il est donc bien vrai que les remontrances de nos hardis critiques ne vont à rien moins qu'à la suppression du monde vivant qui existe. Ne parlons pas de ce qui leur arriverait à eux-mêmes si Dieu les prenait au mot; ce sera pour plus tard.

La mort prématurée est-elle, après tout, pour l'animal, une condition si regrettable. Nous avons le tort, en cela, toujours

incorrigibles, de juger l'animal d'après nous-mêmes. Nous oublions obstinément que les choses ne peuvent de toute façon se passer en lui comme chez nous, parce qu'il est un sujet d'essence toute différente. Mourir plus tôt ou plus tard n'est pas la même chose dans la réalité, on ne peut le nier, et ceci vaut mieux que cela. Nous le sentons, nous; il y a là un bien et un mal qui nous affectent intimement. Mais pourquoi? Parce que nous savons ce que c'est que mourir ou plus tôt ou plus tard; parce que nous avons la notion du temps. Rien de semblable chez l'animal : il est dans le temps, mais il l'ignore. Il se sent durer, il jouit de cette existence continue : pressent-il la mort qui va mettre un terme avant le temps un terme à sa jouissance? D'aucune manière; la mort arrive, sa jouissance finit et c'est tout. Son existence entière est une existence goûtée presque sans trouble, c'est presqu'un bien pur au moins pour lui : seulement la durée de ce bien a un terme, et il le faut. Un bien, cesse-t-il d'être un bien pour être moins grand qu'un autre? Celui qui le donne n'est-il plus bienfaisant parce qu'il ne donne pas tout?

D'ailleurs qui oserait mesurer la longueur de la vie animale la plus courte en apparence, en tant qu'elle affecte le sens intime de l'être vivant? Chez l'homme lui-même, la durée, en tant qu'elle est sentie, s'allonge ou se raccourcit de la façon la plus imprévue pour la science. Les heures paraissent les unes plus longues, les autres plus courtes. Les journées de l'enfance durent autant que les semaines de l'âge mûr. Il y a je ne sais quelle disposition intérieure qui fait de l'absolu qu'on appelle le temps une chose étrangement relative, je dirai même élastique. Cela supposé, personne ne prouvera que la journée qui contient toute la vie de l'éphémère ne soit pas pour cet insecte ce qu'un siècle est pour un homme. Ne plaignez donc pas trop le sort des animaux dont la vie est arrêtée avant l'époque marquée par la nature, et dont la durée nous semble peu de chose par rapport à la vôtre. Ce serait peut-être égarer votre compassion; peut-être, d'après l'impression ressentie, les plus éphémères vivent-ils plus longtemps que vous?

Que si vous vouliez sortir du monde des impressions, quoique l'animal n'en connaisse pas d'autre; si vous vouliez mesurer sur le temps mathématique le bien que l'animal éprouve à vivre, même alors vous n'auriez aucun motif de le plaindre. Quelle est en effet la durée réelle de l'animal? A quel moment disparaît-il pour toujours de l'existence! Vous n'en savez rien, et l'ignorance n'autorise bien

que le silence. Voici ce que j'ai lu « chez un conteur de fables ». C'est une conversation avec un naturaliste, philosophe à ses heures; je la rapporte, parce qu'elle montre assez bien que notre œil n'est pas la mesure de ce qui est dans la réalité.

Interrogé sur le mystère de la mort des animaux, ce savant répondit : « La mort de l'animal, vous pensez sans doute, comme le peuple, qu'elle arrive, lorsqu'un organisme vivant est abandonné par la vie. Ce phénomène n'est pas plus la mort que ne l'est l'amputation d'un membre; c'est le membre qui meurt et non l'animal. Vous savez ce qu'on entend par *colonie animale*. Ce sont des associations d'animalcules dont aucun ne peut suffire par lui-même aux fonctions essentielles de la vie et dont chacun accomplit isolément quelqu'une de ses fonctions, faisant profiter, au moyen de certains canaux, tous les autres du fruit de son travail et profitant réciproquement du fruit des travaux de tous les autres. Les fonctions distinctes sont quelquefois remplies par des groupes d'individus identiques. Ainsi, cette série mange, telle autre digère, telle autre voit, telle autre marche, telle autre saisit la proie, telle autre reproduit et ainsi du reste. La nature a voulu, pour ainsi dire, mettre à nu, dans ces organisations bizarres, la division du travail qui, dans les animaux supérieurs, suit la division des organes. Vous ne pensez pas que la matière seule soit capable de produire ces opérations vitales, ni surtout d'y mettre l'harmonie. Il y a là quelque principe d'un degré supérieur; pour moi, je l'appellerais volontiers avec Aristote, ψυχη, âme. Simple comme l'âme de l'homme, il est tout entier dans chacun des organes de l'animal ordinaire, et tout entier dans les animalcules de nos colonies, donnant à tous l'unité, la vie et l'agir.

« Au-dessus des colonies associées par des muscles, il y a des colonies dont le lien n'est pas visible, et où nous voyons, non des organes, mais des opérations harmonisées. Telles sont les sociétés formées par les fourmis, par les abeilles, par les termites. Là le lien physiologique n'existe pas; il n'y a qu'un lien d'instinct social. Les fonctions se sont en général rapprochées organiquement; la séparation ne se remarque plus que pour quelques-unes de ces fonctions, celles que nous appelons, nous, naturalistes, de reproduction. Or, il serait difficile de prouver, je crois, que l'âme de ces petites républiques n'est pas unique, comme elle est unique dans chaque colonie animale. Du moins, il n'est pas contraire à la vraisemblance

d'admettre cette unité de principe vivant, à titre d'hypothèse. J'admets aussi que l'essaim, que la fourmilière sont animés par une seule et même âme. Qu'une abeille, qu'une fourmi meure, ce n'est la mort ni de la ruche, ni de la fourmilière, pas plus que l'homme ne meurt pour perdre une dent ou un lambeau de chair : c'est tout au plus une mort partielle par laquelle l'âme vivante ne sent pas cependant sa vie diminuée.

« Eh bien, ce que j'admets pour une ruche, pour une fourmilière, j'ose l'admettre pour chaque espèce d'abeilles, pour chaque espèce de fourmis; je vais bien plus loin, je l'admets pour toutes les espèces. Pour moi, il n'y a pas autant d'âmes que d'animaux ; il y en a seulement autant que d'espèces. Je m'empresse d'ajouter que je ne comprends pas l'homme dans cette généralisation. L'homme n'appartient pas au règne animal, il appartient au règne humain. La raison et la foi sont d'accord pour affirmer que chaque homme est un être complet, une personne indépendante : il serait, après cela, contraire à tout bon sens d'avancer même hypothétiquement que chaque homme n'a pas son âme propre; cette hypothèse détruisant l'essence de l'homme. Ne parlons donc que des animaux, lesquels ne sont pas des personnes, c'est-à-dire des individus dans toute la force du terme; je répète que l'on peut, en vertu d'une hypothèse raisonnable, leur attribuer seulement une âme par espèce. Cette hypothèse, menée jusqu'au bout, nous oblige de dire que ce que nous appelons la mort n'est pas la mort; c'est seulement une sorte d'amputation, avec cette particularité que le membre amputé va repousser en un autre point. Une cause violente ou l'évolution vitale détruisent-elles un organisme, la *psyché* s'en retire, quitte à reparaître dans un organisme équivalent que la génération va faire pousser en un autre lieu. La destruction n'est qu'apparente, la vie, même sensible, n'est pas diminuée. La formule de l'existence du règne animal n'est pas : le combat pour la vie, mais la lutte pour la nourriture; lutte en somme assez inoffensive, véritable jeu, malgré ce qu'elle a d'effrayant pour les spectateurs qui ne sont pas dans le secret. »

Il serait plus que téméraire de soutenir que l'hypothèse de notre naturaliste a quelque réalité; mais peut-être ne serait-il pas moins téméraire de soutenir que Dieu n'aurait pas pu la réaliser, si tel avait été son bon plaisir. D'autre part, on conviendra que la mort y perdrait son air farouche, et n'offrirait plus aucun prétexte aux

clameurs de l'impiété. Ainsi la petite intelligence d'un homme a pu trouver un plan du règne animal parfaitement d'accord, même pour le sens le plus obtus, avec les attributs de Dieu; et l'Intelligence infinie aurait misérablement échoué dans une tentative semblable! Ah! ayez au moins assez d'esprit pour reconnaître que, avec ce que vous avez, vous ne pouvez vous permettre de condamner les œuvres de Dieu, sans faire acte de haute sottise.

3° Cependant, examinons jusqu'au bout leur argumentation. La mort prématurée de tant d'animaux n'a peut-être rien qui contredise la bonté du Créateur, mais la mort violente, le carnage organisé dans le règne animal sous forme de loi, n'est-ce point un sanglant démenti infligé à la sagesse de Dieu? Qu'un ouvrier construise d'admirables machines, et qu'en même temps il en construise d'autres non moins admirables dans le but manifeste de détruire les premières, sans attendre que celles-ci soient hors d'usage, quel estime aurez-vous de son bon sens? Ne jugerez-vous pas qu'il aurait mille fois mieux fait de se tenir en repos? Or, voyez la création, voyez ses interminables séries d'animaux carnivores à tous les étages de la vie. La nature les a soigneusement pourvus d'armes de toute sorte, de serres, de griffes, de dents tranchantes, de poisons subtils, de poignards d'un travail inimitable, d'adresse, de force, d'instincts mille fois plus sûrs que la malice des plus habiles malfaiteurs. Pourquoi cet attirail si complet? pour assurer la destruction d'autres animaux que la nature a préparés avec non moins de soin aux jouissances d'une vie douce et tranquille. Ce n'est pas au bout de leur évolution que ceux-ci vont devenir la proie de ces assassins forcés. C'est aux jeunes que s'adresse de préférence l'instinct des carnassiers; c'est même la première forme de la vie qui est le plus universellement sacrifiée. La manière dont les hommes fournissent au besoin et au luxe de leur table n'est qu'une application partielle de la loi cruelle imposée par Dieu à ce qu'il y a de plus innocent dans le règne animal.

Ainsi raisonnent bien des gens qui appliquent leur esprit aux œuvres de Dieu. Essayons de leur répondre, en nous rappelant bien qu'il s'agit ici de *protéger* uniquement la sagesse de la Souveraine Sagesse.

Entre les machines fabriquées par l'industrie humaine et les machines qui sont l'œuvre de Dieu, il y a une différence assez

notable; les ergoteurs cependant oublient de la reconnaître. Les machines artificielles sont fabriquées intégralement, sauf en ce qui concerne la matière, par un ouvrier qui en est totalement séparé; les machines naturelles, qu'on appelle des plantes ou des animaux, ont reçu de Dieu la puissance de se fabriquer successivement elles-mêmes. La puissance et le sujet de cette puissance viennent de Dieu; l'évolution est le fait de la puissance jointe à l'organisme. Tout part d'un germe où se trouvent déjà unis d'une union substantielle, un commencement d'organisme et toute la force active et vivante, qui diffère suivant les espèces. C'est par un système mystérieux d'actions immanentes que le germe s'accroît peu à peu, suivant le plan de son espèce, gravé par Dieu dans les capacités de son principe de vie. Ainsi se forment par des accroissements successifs les machines vivantes, effets immédiats de leur propre activité. On fait bien de voir la main de Dieu dans un pareil ouvrage; mais il faut l'y voir comme elle y est, c'est-à-dire donnant à une œuvre vivante ce par quoi elle agit, s'organise, se développe elle-même; et non pas comme fabriquant des pièces mortes, à la manière d'un ouvrier ordinaire, pour les disposer ensuite en ordre de manière à produire un organisme capable de mouvements prévus, mais sans action intime proprement dite.

Si les machines vivantes, produites en germe par un autre, se développent elles-mêmes, elles ne sont pas pour cela soustraites à l'influence des causes extérieures. Elles plongent dans un milieu physique dont elles subissent intimement les vicissitudes, comme nous l'avons déjà remarqué. Ce milieu peut contrarier ou favoriser leur évolution : par suite de cette dépendance essentielle, elles peuvent atteindre une sorte de perfection relative, elles peuvent aussi déchoir. Nous avons vu que, pour les armer suffisamment contre toute influence fâcheuse, Dieu aurait dû leur donner un principe de vie d'un ordre plus élevé, c'est-à-dire créer d'autres machines vivantes. Il y avait un moyen d'empêcher, non pas les individus, mais les espèces de dégénérer; ce moyen consistait précisément dans le sacrifice d'un certain nombre d'individus, et voilà pourquoi il y a tant de carnivores. Leur férocité est utile à ces voraces sans doute; elle ne l'est pas moins, ce qui peut sembler étonnant, à l'espèce à laquelle appartiennent leurs victimes. Que la sensibilité se taise en ce moment, nous y avons répondu plus haut : encore une fois, il ne s'agit ici que de sagesse.

Le darwinisme a la prétention de tirer, par un moyen semblable, toutes les espèces animales d'un organisme absolument rudimentaire. Telle serait la vertu merveilleuse du *combat pour la vie*, c'est-à-dire de la loi qui livre les plus faibles à la dent des plus forts. On ne voit pas bien ce que la philosophie opposerait à cette théorie, si on a grand soin de mettre l'homme dans une catégorie à part. Que les choses se soient passées comme les darwinistes le répètent, aux naturalistes de le décider. Tout semble attester qu'ils seront téméraires s'ils se décident pour l'affirmative. Mais il ne serait pas moins téméraire de soutenir que Dieu n'a pas pu faire de la loi de Darwin la loi du règne animal. Nous pourrons donc répéter ici ce que nous avons dit plus haut. Un homme, peu importe son nom, appelez-le Darwin ou Lamarck, si vous voulez, un homme donc a pu imaginer un système suivant lequel la guerre universellement établie dans le règne animal est un instrument d'une efficacité admirable pour pousser les machines vivantes dans la voie de leur perfectionnement; il nous semble, après cela, que Dieu, dont l'intelligence n'est inférieure ni à celle de Lamarck, ni à celle de Darwin, ni même à celles de tous les naturalistes réunis, a fort bien pu instituer le combat pour la vie comme une loi de la nature, sans commettre de bévue.

D'ailleurs, pour nous en tenir aux espèces, si elles sont enfermées dans des limites infranchissables, comme tout paraît l'établir, ces limites ne leur imposent pas une fixité absolue : elles peuvent devenir plus parfaites, elles peuvent surtout déchoir, s'abâtardir, comme nous en avons des milliers d'exemples sous les yeux. Il fallait un remède naturel à cette déchéance fatale dans une multiplication sans contre-poids des espèces. Le « combat pour la vie » est précisément ce remède. Est-il besoin d'en donner des preuves? Un mot suffit à le montrer. Ce sont les moins bien doués pour la résistance, qui, les premiers de l'espèce, succombent dans la lutte, cela est évident, les plus forts échappent, et ce sont eux qui transmettent, à la postérité qui suit, la vie dans les meilleures conditions. On sait combien la taille est utile aux arbres fruitiers : la sève, empêchée de s'épuiser et de s'apauvrir en se dispersant, concentre sa vertu, si l'on peut ainsi dire, pour produire de beaux fruits au lieu d'une multitude d'avortons. Le règne animal subit à sa manière la même loi : la suppression de la multitude, de la plèbe abâtardie empêche la race de dégénérer, ce qui ne manquerait pas d'arriver

par le mélange des faibles entre eux et même par le mélange des faibles et des forts.

Du reste, il est une autre cause de dégénérescence à laquelle on ne pense pas et qui aurait une terrible efficacité, si la loi du combat sanglant pour la vie ne venait le modérer : c'est la pénurie des subsistances. Supposez que tous les animaux soient herbivores et que chacun d'eux remplisse le cours naturel de son existence, la terre serait promptement couverte d'animaux. Les plantes ne suffiraient bientôt plus à leur alimentation ; que dis-je? elles n'auraient ni la place, ni le temps de pousser, de mûrir et de se reproduire. Les sauterelles seules dévoreraient tous les végétaux du monde en un temps très court. Que deviendraient les autres animaux? Faudra-t-il que Dieu les empêche de dégénérer et de périr en organisant le miracle comme loi de la nature? Le miracle ainsi conçu serait la suppression même de la création.

L'inconvénient le plus commun des arguments que l'on dirige contre le suprême Ordonnateur consiste à supposer naïvement un ordre du monde où l'argumentateur ne saurait trouver place. Diderot en fait la remarque dans son *Neveu de Rameau*. C'est un trait de bon sens, comme ce fou en lançait plus d'une fois au milieu de son flux habituel de sottises. Les avocats du règne animal commettent une distraction semblable : pour assurer le bien-être de leurs clients, ils leur ôtent la base de tout bien-être, l'existence. Il n'y a pas, en effet, d'autre moyen de soustraire les animaux à la souffrance, l'anéantissement serait pour eux l'unique voie de l'impassibilité. On peut croire que les défenseurs bénévoles n'ont point pris connaissance de la cause auprès des intéressés. Les animaux, consultés, se soucieraient fort peu de gagner leur cause. Peut-être diraient-ils, s'ils pouvaient dire, à l'exemple du vieillard de la Fontaine : « *Plutôt souffrir que mourir, c'est la devise des hommes*. La nôtre est : pouvoir souffrir et pouvoir mourir, afin de pouvoir exister. L'existence, après tout, nous donne plus d'agrément que n'en promet, au dire de maladroits amis, l'anéantissement. »

J. de Bonniot, *S. J.*

LE GÉNÉRAL CHINOIS TCHENG-KY-TONG

ET LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE

Militaire et diplomate, le général Tcheng-Ky-Tong, lorsqu'il écrivit les « Chinois peints par eux-mêmes », obéit à une double préoccupation : justifier ses compatriotes des accusations erronées portées contre eux; — atténuer la gravité de leurs défauts réels. — Pour atteindre au premier but, il a décrit les mœurs des Chinois; pour atteindre au second, il a cru devoir relever soigneusement les imperfections, les *travers* de la société française, afin de les opposer ensuite aux imperfections, aux travers de la société chinoise.

Sur quelques points les remarques de l'honorable mandarin sont vraies; sur beaucoup d'autres elles sont fausses.

A l'époque où parut l'ouvrage du général Tcheng-Ky-Tong, les événements politiques rendaient hors de propos en France la critique de cette étude. Aujourd'hui les relations pacifiques renouées entre la France et la Chine permettent de distinguer dans l'auteur des « Chinois peints par eux-mêmes » l'homme de lettres, du diplomate.

Le général manie la langue française avec une facilité, une élégance qui, à bon droit, ont surpris ses lecteurs. On dit même qu'il connaît *l'argot* de nos faubourgs et de nos brasseries. Les palmes universitaires, si longtemps attendues par nos maîtres! viennent au reste de lui être conférées. Personnellement nous souhaitons de pouvoir un jour nous servir de la langue classique des Chinois aussi bieu que l'honorable mandarin use de la nôtre : ce serait un moyen certain de faire connaître nos institutions et nos mœurs dans « l'Empire des Fleurs ». Aujourd'hui c'est humblement en français que nous répondrons au général; et, certes, lui qui se montra soucieux de justifier ses compatriotes d'une foule d'accusa-

tions, ne saurait trouver étrange que nous soyons animés d'un même désir.

Par un hasard regrettable, les inexactes allégations du général portent précisément sur les sentiments les plus purs, les plus généreux que l'homme puisse éprouver; sur ceux-là mêmes que le christianisme contribue à rendre plus nobles, plus ardents.

Quels sentiments, en effet, sont plus dignes du respect de tous que l'amitié, la charité, l'amour maternel; quelle religion peut prétendre leur donner, soit un développement plus étendu, soit un caractère plus élevé, que ne le font les enseignements chrétiens?

Secourir un ami malheureux n'est pas en France un fait aussi exceptionnel que semble le croire le général. A vrai dire même, une infortune trouve souvent plus d'écho dans le cœur d'un ami que dans celui d'un parent. Et lorsque, par amitié, l'un de nous a vêtu un homme pauvre, il ne se croit pas « un saint Martin », comme l'insinue cependant le général Tcheng-Ky-Tong. Disons plus : l'amitié vraie, l'amitié *chrétienne* ne sait pas rigoureusement distinguer le *mien* du *tien;* dans son essence, elle ne comporte pas une délimitation fixe des droits de deux amis vis-à-vis l'un de l'autre. N'est-ce pas ainsi que Montaigne comprenait l'amitié? *L'amitié vraie* ne se doit pas confondre avec les sentiments éphémères auxquels, en tous pays, on donne ce nom : il faut la distinguer d'une sympathie accidentelle et de la pitié.

Saint Martin, dont parle le général Tcheng-Ky-Tong, fit tout autre chose que de « quitter son vêtement pour habiller un ami devenu pauvre, rencontré sur son chemin ». Il donna son *unique* manteau à un mendiant *qu'il ne connaissait pas;* il lui donna ce vêtement *au nom du Christ*, parce que le Christ a dit : « Celui qui couvre le pauvre en mon nom, me couvre moi-même. » Saint Martin a donc donné un grand exemple de charité chrétienne.

Mais cela n'est rien sans doute aux yeux du général, puisqu'il a écrit : « *Le mot charité gâte bien des sentiments;* la prétention que l'on a de plaire à Dieu et à ses saints, c'est-à-dire à tout le monde, fait qu'on néglige ses *spécialités?* » Quelles peuvent être ces *spécialités?* En quoi l'observance de la charité peut-elle les faire négliger? Il serait intéressant de le savoir afin de remédier au plus vite à un si grand mal.

Voici d'ailleurs que l'accusation, vague jusqu'ici, s'affirme, elle prend corps; et l'honorable mandarin ne craint pas de s'exprimer

ainsi au sujet des peuples d'Occident : « Le malheur des autres n'a aucun attrait..., au contraire, on a même écrit *qu'il faisait plaisir.* »

S'est-il donc réellement trouvé un homme osant écrire que le malheur d'autrui FAIT PLAISIR! De quel nom est signé cet aveu? A supposer que cette phrase existe dans un livre, est-elle complète en ces termes? L'auteur chinois en a-t-il bien compris le sens?

A Rome, aux temps païens, Lucrèce lui-même, Lucrèce l'épicurien, Lucrèce le matérialiste, Lucrèce l'athée n'a pas voulu qu'on lui prêtât la pensée attribuée par le général Tcheng-Ky-Tong aux hommes d'Occident. Si bien qu'après avoir dit : « *qu'il est doux* de voir un navire battu par la tempête », il ajoute aussitôt, « cela est doux, lorsqu'on est sur la rive, à l'abri du danger, comparant les transes que cause le péril à la satisfaction intime que donne le sentiment de la sécurité où l'on se trouve. »

En d'autres termes, Lucrèce a voulu dire qu'en voyant un navire battu par la mer en fureur, on s'estime heureux d'être à l'abri des flots; — que le spectacle d'une catastrophe fait comprendre tout le prix de la quiétude dont on jouit. Il entre certainement de l'égoïsme dans cette pensée, mais un égoïsme qui, loin de forcer la nature, répond seulement à l'instinct de conservation propre à tous les êtres. Lorsque, par une pluie torrentielle, le général parcourt dans son coupé nos boulevards et nos grandes places, n'éprouve-t-il point quelque satisfaction à n'être pas de la foule des piétons, aux prises avec l'eau du ciel, la boue des rues, les voitures, les parapluies...? Déduire de cette satisfaction que l'ennui des autres *fait plaisir* au général, ne serait-ce pas injuste?

Ajoutons en outre que si réellement les Occidentaux se réjouissaient du malheur d'autrui, il serait inexact de penser, comme l'honorable mandarin, que ces hommes ne manquent « *ni de cœur* ni de bon sens » : un tel jugement impliquerait soit une coupable partialité, soit un manque de logique.

En fait, nous croyons que le général Tcheng-Ky-Tong a dû mal interpréter la phrase qui le scandalise; nous sommes d'autant mieux fondé à le croire que l'auteur chinois qualifie de « *pathos*, sans nom, ou de *parodie de la compassion indigne d'un galant homme* », les vers par lesquels Alfred de Musset exprime la pitié, la douleur, que peuvent faire éprouver des *maux inconnus*. Le général Tcheng-Ky-Tong pense qu'il est question de maux dont on n'a pas l'idée, *que l'on ignore*. Alfred de Musset parle au

contraire de maux réels, bien définis, malgré leur grande variété, de maux qui, à tous instants, on le sait! frappent, étreignent, tuent, *des hommes qui nous sont inconnus.*

Bien loin de critiquer ceux qui, la nuit, quand tout semble dormir, veillent et prient pour le voyageur en péril, pour l'agonisant, pour le désespéré; bien loin de traiter cela de « parodie de la compassion », il faut bénir ceux qui veillent, bénir ceux qui prient pour tous. Il le faut *par égoïsme* même... car parmi nous, parmi ceux qui blâment comme parmi ceux qui louent, combien sont assurés de n'être pas un jour ce voyageur, cet agonisant, ce désespéré!

A l'heure où la mort se dresse devant nous, soit qu'elle arrache sous nos yeux le dernier souffle de vie animant un être qui nous est cher; soit qu'elle nous enserre nous-mêmes, prête à nous étouffer; à cette heure d'angoisses inexprimables, *le monde* et ses conventions, et ses paradoxes, et ses critiques, et ses sarcasmes, et son rire sceptique, n'existent plus pour nous! Soyez d'Orient, soyez d'Occident, parlez ou soyez muet... à ce moment suprême un cri retentira dans votre cœur, un cri, un seul, toujours le même! et qui fera tressaillir tout votre être : PITIÉ, PITIÉ! Vous crierez *pitié* à Celui qui, pour vous ou les vôtres, ouvrira les portes de l'Éternité; vous crierez *pitié*, parce que à ce moment tout un passé nous échappe; passé, présent, douleurs et joies du monde... tout cela se couvre de ténèbres épaisses, tandis qu'une lueur nouvelle, jusqu'ici inconnue de nos yeux, éclaire un avenir nouveau, encore incertain; un avenir auquel nous n'avons pensé que rarement — jamais peut-être! — et dans lequel maintenant il faut entrer de force, sans savoir quelle place nous y est réservée! Cette heure vient pour chacun, et lorsqu'elle sonne on ne songe pas à critiquer ceux qui prient pour nous... même sans nous connaître.

Nous avons insisté sur cette fausse interprétation des vers d'Alfred de Musset, parce qu'elle implique une critique tacite de certaines coutumes catholiques, coutumes respectables à tous égards.

Au point de vue purement *déiste*, nous nous associons cependant à la pensée que le général Tcheng-Ky-Tong exprime dignement en ces termes : « Dieu comprend toutes les langues et surtout celle qui s'exprime dans le silence par les mouvements intérieurs de l'âme. »

Mais voici que le général ajoute : « Les Chinois possèdent *aussi* les adorateurs par l'âme et les adorateurs par les lèvres... et la religion idéale... et la religion terrestre qui force aux manifestations des bras et des jambes... *la sincérité et la contrefaçon.* »

Cette boutade est d'autant plus curieuse que l'auteur appartient à une société chez laquelle le cérémonial, le *décorum*, ont une importance excessive. Lorsque, rentrant en Chine, le général, lettré, confucien, haut fonctionnaire, fera par trois fois le salut solennel, — le Ko-téou, — devant la Tablette de ses ancêtres, comme doit faire pieusement tout bon Chinois, il sera bien tenu à une *manifestation des bras et des jambes!* Et cependant tout en inclinant son front jusqu'à terre, il élèvera sa pensée jusqu'à la demeure céleste de ses aïeux : il éprouvera en lui-même un recueillement, à coup sûr, sincère... à moins que la manifestation des bras et des jambes ait transformé en *contrefaçon* cet acte de piété filiale.

Si donc le général entend condamner en fait le culte religieux extérieur en usage dans les pays chrétiens, nous lui représenterons que *la contrefaçon* se produit partout, — même dans la religion idéale, — et que, partout aussi, la sincérité peut reprendre ses droits même dans la religion extérieure. Nous supposons qu'il se trouve en Chine des confuciens de mauvaise foi et des bouddhistes sincères, tout comme il se rencontre en Europe des catholiques sacrilèges et des convulsionnaires sincères : cela tient à l'homme, non à la religion. Mais il n'en demeure pas moins vrai que le christianisme est l'expression de la vérité par excellence ; il n'en demeure pas moins certain que l'homme lui doit les mouvements de l'âme les plus vifs, les plus purs. Ce sont ses préceptes divins qui font naître les actes d'héroïsme, non les plus brillants, mais les plus précieux et les plus dignes d'admiration.

Puisque l'honorable mandarin écrit qu'il a « la naïveté de croire à l'influence des cérémonies », il a dû être frappé de la majesté des cérémonies catholiques. Sans doute notre mariage civil, ce oui solennel prononcé à la Maison commune n'a rien d'émouvant, rien de mystérieux ! Mais tout autre est notre mariage religieux, tout autre est le oui prononcé dans le temple, tout autre est le serment échangé devant Dieu, dans sa demeure. La cérémonie religieuse est bien de celles qui « font sentir le mystère... la grandeur de quelque chose qu'on ne connaît pas ».

Si donc le mariage a « perdu son charme » en Europe, c'est uni-

quement pour les personnes qui s'abstiennent de s'unir *devant Dieu*, tout comme il perdra son charme en Chine le jour où les *ancêtres* ne présideront plus aux noces. Nous ne supposons pas, en effet, que le général Tcheng-Ki-Tong accorde au repas seul, si pantagruélique qu'il puisse être, le pouvoir de « faire sentir le mystère ».

Quelques passages des « Chinois peints par eux-mêmes » permettent de croire que l'auteur n'a jamais pénétré dans un intérieur chrétien. Les familles où l'on respecte les traditions du passé, où l'on observe les lois de l'Église, où les fêtes religieuses ne sont pas un sujet à moqueries, où l'on prend la vie au sérieux, c'est-à-dire comme un bien que Dieu *prête* et ne *donne* pas... ces familles ne sont cependant pas un mythe en France! Et là, certes, le mariage ne ressemble pas *à une pièce d'opéra bouffe*.

Connaître *un public*, ce n'est pas connaître une société entière. Tel homme qui, ayant vécu toujours dans nos cloîtres, prétendrait connaître à fond les mœurs des Français, commettrait une erreur semblable à l'erreur de tel autre qui, pour avoir fréquenté quelques mois le joyeux public de nos boulevards, se croirait au fait de la manière d'être et de penser de la France entière. Quelle créance faudrait-il accorder à un étranger jugeant notre littérature uniquement, soit par les œuvres de Voltaire, soit par celles de Bossuet, soit par celles de Balzac?...

Sans doute notre société mérite un grand nombre des vertes critiques que lui adresse avec esprit le général Tcheng-Ki-Tong. Mais cela prouve seulement que le général a étudié nos travers *sur le vif*, c'est-à-dire dans le milieu où ils s'épanouissent, et ce n'est pas dans ce centre qu'il faut chercher le cœur, l'*âme* d'une société.

Serait-il donc vrai que, sentiments élevés, dons de l'esprit, intelligence, bon vouloir, érudition... ne soient pas à l'homme ce que l'instinct est à l'animal? Le chien reconnaît vite qu'il se trompe de voie, que la piste est fausse; — l'homme, au contraire, se doute rarement de ses erreurs... à moins qu'il soit plus vrai de dire que l'homme *aime ses erreurs!* Les Européens ont mal jugé les Chinois; les Chinois, à leur tour, jugent mal les Européens : pourquoi s'en étonner? Dans tout jugement formulé sur ou contre le prochain, la *comparaison* joue un grand rôle; le « connais-toi toi-même » de Socrate ne sera-t-il pas éternellement vrai!

Un sage cependant n'est pas froissé par une appréciation injuste ou trop sévère de ses actes; mais il en tire parti; la critique est

pour lui une flamme qui éclaire le côté obscur de lui-même, *la besace de derrière*, qu'il ne peut voir, sinon par reflet. En outre, la philosophie ne lui défend pas de se justifier, ne fût-ce que pour désavouer les erreurs qu'on lui reproche : qu'il nous soit permis de faire pour la société chrétienne ce qu'un sage pourrait entreprendre à son profit personnel.

Le général Tcheng-Ky-Tong a laissé échapper un aveu implicite important à noter. Il estime que la doctrine de Confucius, basée sur le respect, se trouve supérieure à toute autre, — et cette appréciation nous paraît très naturelle de la part d'un bon Chinois. — Mais le général ajoute, non sans une arrière-pensée malicieuse : « Le respect s'adresse aux actions, la charité aux individus... à son prochain... J'imagine, c'est un caprice de mon esprit, que Confucius a pu entrevoir cette charité qui crée un prochain. Mais notre moraliste n'aura pas osé proposer un but aussi parfait; *il fallait la présomption d'un Dieu pour croire à l'existence d'un prochain.* »

La charité se trouve donc être supérieure au respect, puisqu'elle est le fait d'un Dieu, tandis que le respect n'est que le fait de l'homme! tel est l'aveu que nous retenons.

Confucius a bien *réellement* entrevu la charité qui crée un prochain; il l'a entrevue, car il dit : « Faites du bien à ceux qui vous en ont fait; soyez *équitables envers vos ennemis.* » Que manquait-il à Confucius pour s'élever jusqu'à la charité chrétienne, jusqu'à cette charité qui porte à *rendre le bien pour le mal?* Il lui manquait non la *présomption* d'un Dieu, mais l'AMOUR d'un Dieu.

C'est qu'en effet la véritable base de la religion chrétienne n'est pas le sentiment de pitié commun à tant d'hommes et que l'on nomme *charité*, bien qu'il ne soit qu'un fragment de cette chose admirable; la base de notre religion n'est pas le seul mouvement du cœur qui porte *à faire du bien* à autrui. C'est quelque chose de plus élevé, de plus grand; c'est une agitation de l'âme pleine de force et de douceur; c'est un élan mystérieux et surhumain qui porte l'homme non pas seulement vers l'homme, mais encore jusqu'à Dieu et, merveille plus grande, qui porte Dieu jusqu'à l'homme. C'est un sentiment qui ne se peut ni définir ni rigoureusement analyser et qui, après avoir amené le Christ à donner sa vie pour le salut du monde, crée sans cesse depuis dix-neuf siècles un héroïsme de toutes les heures, un héroïsme ennemi de la gloire mondaine, ennemi de tout éclat, un héroïsme *d'abnégation et d'amour.*

Voilà la base réelle de la religion chrétienne, base autrement étendue, autrement ferme que le *respect* des confuciens.

Demandez-vous à connaître la manifestation de ce sentiment ineffable que nous appelons AMOUR CHRÉTIEN?

Si vous en cherchez la manifestation *divine*, vous la trouvez dans le drame du Golgotha. Plus haut encore dans les âges! vous la trouvez prédite, sous des images diverses, dans l'Orient même. Voyez ce tableau décrit, six cents ans avant l'ère nouvelle, par un hindou; voyez « un homme-Dieu déchirant de ses propres mains *la peau brillante comme l'or* qui recouvre ses membres, et la donnant aux hommes ». Allez plus loin, dans le continent asiatique; remontez plus haut dans les âges... voyez dans l'Y-Kin des Chinois, ce Saint, à la fois Dieu et homme, *entrant dans l'arbre de la croix* (1), se donnant lui même en nourriture au sujets de son Père... Voilà l'amour divin, *l'amour chrétien*.

Est-ce dans l'homme que vous désirez le découvrir? Voyez nos missionnaires quittant leur famille et leur pays pour aller porter au loin la doctrine de la foi et de la charité. Quelle fortune les attend? la Bonne Fortune sans doute. Mais sous quels traits se présentera-t-elle à eux? sous les traits de bourreaux, sinon d'assassins pleins de cruauté. Que leur offrira-t-elle? la palme du martyre. C'est pour cueillir cette palme, ou du moins c'est instruits du sort presque certain qui les attend, que chaque année des hommes intelligents et pleins de science quittent famille, amis, patrie. Ils vont sans regret à la mort parce que, sachant la valeur inestimable de la doctrine qu'ils révèlent, ils veulent la faire connaître à leur prochain *qu'ils aiment plus qu'eux-mêmes*. Voilà l'amour chrétien, amour plein de foi et de charité; car l'une de ces deux vertus n'est rien sans l'autre, ainsi que l'enseignent les Pères de l'Église.

Ajoutons, non certes sans regrets, que le général Tcheng-Ky-Tong, plus sincère et plus équitable que certains chrétiens, a rendu hommage à l'OEuvre des missions en Chine. « Les missionnaires, dit-il, ont fondé des hôpitaux et des écoles... Ces établissements rendent de grands services à la classe pauvre et je n'ai pas à critiquer une œuvre qui fait le bien. » Puisse le général, lorsqu'il siégera au grand conseil de son pays, se rappeler ces paroles pleines de justice et qui l'honorent.

(1) Voir *nos Chinois peints par un Français* (sous *presse*).

Cependant nous devons relever une raillerie de l'auteur et, du même coup, le rassurer : Il n'a pas à craindre qu'un membre de l'œuvre de la Sainte-Enfance demande jamais ni à lui, — par erreur, — ni à de pauvres Chinois abandonnés, *l'intérêt de ses sous*. Il est bien vrai, comme le dit spirituellement le général, que « toute bonne *action* doit rapporter », mais la caisse où se payent les intérêts de certaines actions est située outre-tombe; le caissier ne *s'absente* pas, le caissier... c'est Dieu lui-même; Dieu est bon payeur et il endosse nos billets. Ainsi donc les Chinois secourus par l'œuvre des missions ne doivent craindre aucune réclamation de *leurs bienfaiteurs*, aucune... ni en ce monde, ni dans l'autre. Seulement ils auront Dieu pour créancier, toute dette ne doit-elle pas se payer?

Poursuivons nos recherches sur l'amour chrétien. Au même rang que les missionnaires, nous trouvons la sœur de Charité. Voyez-la dans ces demeures où, pour être admis, il faut souffrir; voyez-la, au chevet des malades, soignant l'un, consolant l'autre, aidant celui-là à mourir, celui-ci à vivre. Chacun l'appelle « ma sœur », parce qu'elle est entrée dans la grande famille des pauvres et des malades. Rien ne la rebute, parce qu'elle *aime Dieu* dans les pauvres et dans ceux qui souffrent. Chaque année, parmi les religieuses de tous ordres, plusieurs sont victimes de la haine des hommes, beaucoup succombent dans l'accomplissement de leur tâche : et cependant leur nombre ne diminue pas! Que leurs vœux datent de six mois ou de cinquante ans, toutes sont prêtes à mourir pour leur prochain. On pourrait dire, suivant le terme du général Tcheng-Ky-Tong, que c'est là une *spécialité*, mais à coup sûr une spécialité que « le désir de plaire à Dieu et à ses saints » ne fait pas négliger. Obéissantes par ses vœux mêmes, la sœur de Charité court au premier ordre, d'une extrémité du monde à l'autre; elle quitte les petits enfants pour les vieillards, ou l'hôpital pour le bagne. Allez, en effet, dans ces édifices sur les portes desquels on pourrait écrire comme sur les portes de l'enfer : *Lasciate ogni speranza!*... vous y verrez la sœur de Charité prodiguant ses soins à ceux qui blasphèment comme à ceux qui souffrent, Voilà l'amour chrétien! Mais quittons ces sombres demeures; entrons dans un intérieur chrétien; asseyons-nous comme de vieux amis au foyer domestique, là encore nous trouvons l'amour chrétien. Nous y trouvons même un héroïsme de tous instants.

La loi du Christ dit à la femme : « Tu seras la compagne et l'amie de ton époux; tu l'aideras dans ses travaux et dans ses peines... ; tu élèveras tes enfants dans le respect de Dieu, afin que tes enfants aiment *Dieu en toi...* » Et chaque jour la femme chrétienne accomplit sa tâche, chaque jour elle travaille à son œuvre dans la crainte que Dieu l'interrompe avant son entier achèvement. Saint François de Sales avait coutume de comparer la femme à une abeille et son intérieur à une ruche. Mais *l'intérieur* dont parle l'évêque de Genève n'est pas, comme on pourrait le supposer, le logis matériel, la maison de pierre ou la hutte couverte de chaume... C'est *l'intérieur invisible*, le temple préféré de Dieu, c'est le *moi*, c'est le cœur, c'est l'esprit de la femme. Voilà *l'intérieur* qu'elle doit fortifier, approvisionner, orner de toutes les vertus; elle en fera ainsi tout ensemble un arsenal et un grenier d'abondance où elle trouvera des armes pour la lutte, des aliments pour son âme et l'âme des siens.

Ce n'est pas que les occupations matérielles de la vie doivent la trouver inattentive, indifférente! mais elle apportera dans ces occupations multiples cette disposition spéciale qui s'appelle *l'esprit chrétien.* Elle sera patiente sans faiblesse; pleine de douceur, mais aussi pleine de force; active sans précipitation; insensible aux attaques quotidiennes que peuvent susciter la jalousie, l'ennui, le déplaisir d'une remontrance.. Elle sera charitable pour tous, soit dans ses actions, soit dans ses paroles. Elle ne recherchera pas les relations mondaines, mais, le cas échéant, elle saura les accepter comme un devoir et de telle manière que nul ne soupçonnera son déplaisir. En voulez-vous la raison? C'est, dit Saint François de Sales, « qu'elle est en la compaignie de Dieu en un salon comme tantôt en son cellier ».

Tel est le propre de l'esprit chrétien : faire prendre intérêt à tout devoir si humble ou si pénible qu'il puisse être; le faire accomplir avec une satisfaction intime capable de donner du charme aux tâches les plus rebutantes.

C'est ainsi qu'apparaît la femme chrétienne *de fait*, c'est ainsi qu'elle agit dans le cercle où elle se doit mouvoir, évitant en outre de scandaliser autrui par ses convictions. Voilà encore une *spécialité*.

Dans cet exposé des vertus de la femme chrétienne, il ne faudrait pas voir une critique détournée de la manière d'être de la femme chinoise : nous ne sommes pas de ceux qui aiment un tel procédé.

Et vraiment n'est-il pas plus honorable, pour soi comme pour son adversaire, de combattre franchement une opinion que de laisser entrevoir, sous une figure de rhétorique, une improbation rendue souvent plus sévère par la réticence même?

Nous rendons trop largement hommage aux qualités de la femme chinoise (1), pour ne pas être autorisé à proclamer les mérites de la femme chrétienne. Ces mérites, d'ailleurs, sont, par eux-mêmes, assez beaux pour n'avoir pas besoin d'un éclat emprunté à une comparaison. Nous insistons sur ces mérites, parce que l'auteur des *Chinois peints par eux-mêmes* semble les ignorer.

Mais, pour avoir vu la femme chrétienne à l'œuvre, croit-on connaître tous les trésors dont elle dispose? Il existe en elle des sources intarissables de joies pures, de dévouement sans bornes, d'amour et de charité; sources réservées aux élus de son cœur qui, seuls, peuvent s'y abreuver. Seul, un époux saurait exprimer le charme du « tranquille et paisible attachement » que lui a voué sa compagne chrétienne *de fait;* seul, un fils pourrait dire et la douceur et la force des liens mystérieux qui l'attachent à sa mère, et le secours qu'il trouve en elle à toutes les époques de la vie. Encore, pour être sincère, devrait-il ajouter qu'il est impuissant à faire l'analyse des joies que Dieu leur donne à l'un comme à l'autre, joies faites de mille *riens*, d'une prévenance, d'une réunion de quelques instants, d'une communauté de sentiments, d'un dévouement réciproque et de toutes les heures...

La mission d'une mère chrétienne est sans limites, car en lui confiant un fils, Dieu lui impose le devoir de le rendre digne de lui, digne de la Vertu infinie.

Nous venons d'exposer le rôle de la femme chrétienne, d'indiquer sa manière d'être. Ajoutons que *l'esprit chrétien* anime l'homme comme la femme; seulement il se remarque mieux dans celle-là que dans celui-ci, parce qu'il met en jeu des facultés plus délicates, plus exquises, parce que « la femme est la poésie de la nature, tandis que l'homme en est la prose ».

Ce n'est pas à dire que tous les chrétiens *de nom* soient chrétiens *de fait* et que plusieurs des critiques, formulées par le général Tcheng-Ky-Tong, soient sans objet! Cependant si, dans les sociétés occidentales, le MAL semble dominer le BIEN, c'est seulement parce

(1) Voir *nos Chinois peints par un Français* (sous presse).

qu'il aime l'éclat et le bruit : L'orgueil cherche la lumière; la vertu, toujours modeste, cherche l'ombre et le silence; l'un se montre, l'autre se laisse à regret découvrir.

Les scandales, malheureusement trop fréquents en Europe, scandales causés par des femmes peu soucieuses de la bonne Renommée, sont, aux yeux mal exercés des Orientaux, un signe certain de l'infériorité de nos institutions sociales comparées aux leurs. Ils estiment que, sous l'empire de lois qui laissent tant de liberté pour le mal comme pour le bien, l'homme ne sait que déchoir et qu'il brise son sceptre. Il y a du vrai dans ce jugement, et cependant on ne doit pas s'y rallier parce que l'Orient et l'Occident ne voient rien sous les mêmes couleurs. Ce n'est pas la liberté qui produit l'anarchie dans la famille comme dans l'État : c'est l'*abus des libertés*. Pour resserrer les limites du mal, il existe deux moyens : l'un est de restreindre les libertés; l'autre est d'apprendre aux hommes à en user avec sagesse et modération. Les moralistes d'Orient adoptent le premier de ces moyens; les moralistes d'Occident préfèrent le second.

Tout en rendant la femme libre, le christianisme lui a tracé de rigoureux devoirs; par la suite, les lois humaines en ont sanctionné l'observance. La femme se trouve donc sur une voie libre, bordée d'un précipice, mais sur un seul côté : de l'autre, elle trouve un appui, une sorte de main courante qui, sans aucune solution de continuité, la guide de son berceau à sa tombe Il est des femmes qui marchent seules au milieu de la route; il en est même qui marchent au bord du précipice sans craindre le vertige... elles bravent le danger. Pour les autres, pour celles qui suivent le bon côté du chemin, si elles tombent c'est que volontairement, soit par un caprice, soit en n'opposant qu'une trop faible résistance à un tentateur, elles ont quitté leur guide.

La femme chrétienne jouit pleinement du *libre arbitre*.

Les moralistes d'Orient n'ont pas eu si grande confiance en la femme; ils en ont fait, comme le dit le général Tcheng-Ky-Tong, *un être espérant toujours*, un être passif, « auquel on ne peut rendre de *meilleur service que de le diriger*, tout en lui laissant croire qu'il dirige ».

En d'autres termes, nous pourrions dire qu'ils ont mis la femme dans un *chariot*, comme on fait en Europe à l'égard des petits enfants. Seulement la femme d'Orient est vouée à perpétuité au

chariot, l'âge ne l'en affranchit pas. Elle y est enfermée non par une mesure de protection *pour elle*, non de peur qu'elle tombe... mais de peur *qu'elle fasse tomber*, comme le caillou du chemin.

Nous supposons qu'il doit se produire en elle ce qui se remarque chez les prisonniers : un désir intense, *l'idée fixe*, de sortir du chariot... et d'y placer son maître. N'est-il pas des drames intimes qui se passent au milieu des foules sans que jamais ils se découvrent !

Confucius, comme le rappelle justement le général Tcheng-Ky-Tong, a classé parmi les *dangereux* « la femme et le vin ». On a arraché les vignes, on a enfermé la femme dans des limites fixes, dans un domaine dont elle ne peut sortir. Ce domaine est assez vaste, assez beau d'ailleurs, pour qu'elle y puisse trouver des distractions et des joies. Mais on ne peut nier que, de l'aveu du général Tcheng-Ky-Tong, son rôle soit au moins réduit au rôle d'une glace, réfléchissant toute lumière, d'une surface incolore par elle-même et prenant la teinte du rayon qui la frappe... « La femme chinoise est la lune, l'homme c'est le soleil ».

Il n'est donc pas surprenant que, jugeant d'après des principes opposés aux nôtres, les Chinois blâment la liberté d'allures dont jouissent les femmes d'Occident. Mais nous trouvons plaisant qu'après avoir donné la préférence à la *méthode* chinoise, — préférence d'ailleurs très rationnelle, — le général Tcheng-Ki-Tong reproche à notre société d'asservir la femme à son mari, « *d'en faire une mineure*... une interdite ».

Cette contradiction dans sa critique tient à ce que l'*esprit* de nos lois échappe à l'observation du général ; il n'a donc pu comprendre le caractère des mesures légales qui restreignent au point de vue pécuniaire la liberté de la femme.

L'ensemble de ces mesures constitue un système complet de *protection :* protection de la femme *contre elle-même*, contre des entraînements compatibles avec sa nature et qu'elle regretterait un jour ; protection contre *son mari même*, car s'il est *le chef* de l'association, il n'en est pas le *maître omnipotent*. La loi n'entend pas annihiler la femme mariée ; elle lui donne seulement un protecteur et un guide dont il dépend d'elle, au reste, de restreindre le pouvoir en choisissant *un régime*, c'est-à-dire les termes légaux d'une convention matrimoniale, qui lui accorde à elle-même les droits dont l'époux n'est pas armé. Mieux encore, en supposant la convention la moins favorable à sa liberté d'action, il peut survenir

telles circonstances dans lesquelles la loi autorise la femme à *disposer* des biens communs, même *contrairement à la volonté* de son époux, lorsque, par exemple, il s'agit de doter un enfant.

Le général dit aussi en critiquant nos mœurs : « On est si peu liés par le mariage ! »

Nous entendons fort bien; mais s'il est vrai que le scandale aime à se glisser partout, il est certain aussi qu'il n'entre et ne trouve facilement sa place qu'au foyer d'où la religion a été bannie.

Quelques mots encore.

On a dit : « les morts vont vite ! » Et le général Tcheng-Ki-Tong, appréciant la durée du souvenir que les hommes d'Occident gardent à *leurs vieux*, s'exprime ainsi : « Le culte des morts va-t-il plus loin que le bout de l'an? Peut-être pas ! »

Si pour quelques-uns d'entre nous, cette accusation d'oubli à bref délai, c'est-à-dire d'indifférence, d'égoïsme, et souvent d'ingratitude, n'est pas trop sévère, elle le devient à coup sûr pour la masse de notre société. Et même, hâtons-nous de le dire, elle est injuste, elle est sans objet, pour un très grand nombre d'Européens.

Nous aussi, nous avons, comme les Chinois, deux jours par année, deux jours où nous ne manquons pas de donner à *nos vieux* ce que la vie peut donner à la mort : une prière, un souvenir, une fleur! Nous avons pour *eux*, à la chute des feuilles, la fête des morts; à l'éclosion des fleurs, la fête de la Résurrection. Et, pendant ces deux fêtes, toutes nos tombes se parent... celles-là du moins qui ne renferment pas tout entière la famille dont elles disent le nom!

C'est que, en effet, lorsque depuis trente ans, cinquante ans au plus, nos *sépultures de famille* ont reçu leur premier hôte, elles touchent de près au moment où nul ne v endra les visiter, parce que nul dans la famille ne sera resté debout! Lorsque les quelques proches parents, les quelques amis d'un mort sont à leur tour entrés dans l'éternité, tout est dit sur la terre pour leur devancier.

L'abandon d'une sépulture peut avoir en Europe deux causes étrangères à l'oubli : l'une est, comme nous venons de le dire, la *disparition* de la famille; l'autre, la *dispersion* des membres de la famille.

Le déplacement perpétuel est entré dans nos mœurs depuis un demi-siècle, et déjà nous trouvons que la vapeur ne nous entraîne pas assez vite! L'enfant reste peu de temps auprès de son berceau,

et l'homme revient rarement pour mourir près de ce berceau même, là où il n'a pas vécu. Assurés que Dieu saura retrouver nos cendres alors même qu'un nom gravé sur la pierre, une croix, une urne, un *signe* quelconque n'en marque point la place ; pleins de foi en cette promesse de Dieu : « Je saurai distinguer mes élus même au fond des mers », nous demandons rarement à être inhumés ailleurs que là où nous sommes saisis par la mort. Il en résulte que les sépultures communes, les sépultures *de famille* ne se perpétuent pas.

Ce fait est moins *un mal* que le *signe* d'un mal social. Ce mal, c'est l'effondrement de la famille.

En France, l'institution de la famille menace ruine !

Voilà ce qu'un ami peut nous dire, voilà le seul *garde à vous!* que, par-delà les mers, les Chinois sont mieux que tous autres autorisés à nous faire entendre !

Mais ne dites pas que nous oublions nos morts !

L'entretien des tombes n'a pas à nos yeux l'importance qu'elle prend aux vôtres, pieux Chinois, religieux observateurs du culte des ancêtres ; il n'a pas la même importance, parce qu'il ne constitue pas notre unique devoir. Nous en avons un autre qui consiste à honorer nos morts, non pas en *les invoquant*, mais *en priant pour eux*, en faisant célébrer à leur intention le Saint Sacrifice. Deux fois l'an, vous offrez *un repas* à vos aïeux : chaque jour, nous offrons aux nôtres un *banquet divin;* chaque jour, l'Agneau dont parle l'Y-Kin, est immolé pour eux.

Ne dites pas que nous oublions « nos vieux » !

Paul Antonini.

LES RUSSES DANS LE TURKESTAN

A cette heure où tant de races, parvenues à un degré supérieur de développement et de progrès, semblent se trouver à l'étroit dans notre Europe déjà vieillie, il est plus que jamais intéressant peut-être d'étudier autour de nous, non seulement les progrès et le développement relatif de nations moins avancées, mais, — dans les circonstances extrêmement rares où ces faits se produisent à notre époque, — l'origine et les commencements de ces mêmes nations. Ainsi, pour cette Asie féconde, cet Orient mystérieux qui a déjà donné naissance à tant de nationalités, fait surgir tant de dynasties et fondé tant d'empires, cet inépuisable berceau d'où tant de flots humains ont jailli, inondant, non seulement les régions voisines, mais encore l'Europe et l'Asie tout entière, ne pourrait-on pas se demander si cette source bouillonnante est à jamais tarie, ou bien s'il ne s'y formera pas encore quelque courant nouveau, quelque torrent inconnu, répandant sa fraîcheur sauvage et sa sève féconde dans les veines et jusqu'au cœur de notre monde vieilli?

Pour la plupart de ces races, la question n'est pas douteuse. Il est parfaitement évident qu'une évolution de ce genre, une pareille « résurrection » ne pourra jamais avoir lieu chez les Arabes, les Syriens, les Persans, les Indous; que la surabondance vitale de ces nations du passé, après s'être manifestée par des œuvres colossales ou de formidables invasions, s'est à peu près éteinte, et que, — bien que ces peuples puissent subsister pendant bien des siècles encore, — aucun d'eux ne produira plus quelque effort gigantesque, tendant à faire surgir de nouvelles couches à la surface du flot humain.

Mais, pendant ces dernières années, les nombreuses explorations de plusieurs voyageurs russes, entre autres M. de Khanikoff, le général Ewdokinoff et le major Komareff, et aussi de sir Gifford

Palgrave, ont permis de constater, dans les fertiles régions s'étendant entre la Perse centrale et les chaînes du Caucase et de l'Anti-Caucase, l'existence d'un petit peuple dont la formation s'ébauche, et le caractère individuel commence à s'affirmer, promettant de donner naissance, — assez prochainement peut-être, — à une nouvelle nationalité, ayant son type, son champ d'action et sa destinée à elle, et différant de toutes les races qui, dans ce berceau du monde, ont été rencontrées jusqu'ici.

Le point central où semble s'amasser cette source d'énergie vitale tendant à reculer de jour en jour, et peut-être à franchir ses limites, est le grand plateau asiatique placé au sud-est de la mer Noire, et au sud-ouest de la mer Caspienne. Cette vaste région a pour limites : à l'ouest, le Kizil-Irmak, le Halys des anciens, ayant l'impétuosité d'un torrent et la cristalline fraîcheur d'une rivière; au sud, la vallée immense où le Tigre côtoie l'Euphrate; à l'est, les déserts et les sables de la Perse; au nord enfin, la mer Noire, la mer Caspienne, les gorges, les montagnes et les vallées de la Géorgie. Enfin, cet énorme plateau, bien loin de présenter une surface unie, est, dans sa plus grande partie, sillonné de chaînes de montagnes se rencontrant, se divisant, s'enchevêtrant les unes dans les autres, et auxquelles le nom d'Anti-Caucase est assez justement donné, puisque, par leur formation géologique et leur caractère général, elles se rapprochent singulièrement du Caucase proprement dit, dont elles sont séparées par les grandes plaines qu'arrosent l'Araxes et le Phasis, et les vallées de la Géorgie.

En résumé, cette Suisse asiatique s'étend du nord-ouest au sud-est, des côtes de l'Anatolie, au-delà de Trébisonde, jusqu'à l'énorme pic de Démavend, dans les environs de Tauris. Elle contient à la fois toute la partie orientale de l'Anatolie et la partie septentrionale du Kurdistan, comprises dans les possessions du sultan en Asie, les deux provinces russes d'Érivan et de Kara-Bagh, et la province persane d'Azerbeyjan. Elle a enfin pour point central le véritable berceau de l'humanité : le double cône de l'Ararat, avec ses neiges éternelles.

Peu de régions de notre globe paraissent, au même point que celle-ci, réunir toutes les conditions physiques nécessaires à la formation d'une nation puissante et bien constituée. Le sol, partout où il s'élève à une hauteur de 6,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, produit en abondance toutes espèces de céréales : seigle, fro-

ment, orge et avoine. Un peu plus haut, s'étendent de superbes prairies ou *yalas*, où l'herbe est excellente et croît avec une rapidité extrême. Enfin, sur les pentes des coteaux, dans le fond des vallées, se rencontrent toutes les productions de nos contrées du Sud : le maïs, le riz, le tabac, les vignes, les arbres fruitiers, alternant avec des forêts d'une incontestable richesse et d'une immense étendue, où les chênes, les hêtres, les noyers, les pins, les sapins et les ormes, atteignent un degré inouï de vigueur et de développement.

Maintenant quand, à toutes ces richesses éparses à la surface du sol, s'ajoutent les produits métalliques de cette terre favorisée : principalement le fer et le cuivre, auxquels se mêlent, en petite quantité, des minerais de plomb et d'argent; si l'on considère que le climat, fort sain, jouit d'une température à peu près semblable à celle du sud de l'Allemagne; qu'une bienfaisante fraîcheur y est constamment entretenue par les neiges éternelles blanchissant les sommets, et par de nombreux cours d'eau se répandant à travers les vallées, formant par leur réunion le Tigre, l'Euphrate, le Thorouk, l'Araxes; les uns se dirigeant vers la mer Caspienne et la mer Noire, d'autres se répandant jusqu'au golfe Persique et à la Méditerranée, — l'on peut hardiment conclure, de toutes ces conditions physiques et matérielles ainsi libéralement remplies, que peu de régions terrestres sont aussi avantageusement douées, en ce qui concerne l'établissement, l'alimentation, le bien-être et le développement rapide de leur population.

Ce sont, on le conçoit, diverses tribus voisines, — pour la plupart reconnues arméniennes et kourdes, — qui, jusqu'à ces dernières années, occupaient ce vaste espace de terre, en groupes assez clairsemés, du reste, par suite du manque total de routes et de l'absence à peu près complète de tout gouvernement. Mais, actuellement, toute cette région change de face, un mouvement puissant s'opère. Sur les frontières du nord-est, la main de fer de la Russie refoule, étreint les Turcomans, et les oblige à se concentrer de plus en plus sur le plateau peu accessible que nous venons de décrire. Elle en agit de même à l'égard de ces populations circassiennes si richement douées, si énergiques, si vaillantes, qui, se sentant opprimées dans leurs chères montagnes natales, retrouvent ici, rien qu'en franchissant les frontières turques, le repos et l'indépendance que la Russie refuse à ses sujets récemment annexés. De nombreux émigrés per-

sans s'y réfugient encore, pour échapper à l'anarchie qui, trop souvent, désole leur patrie. Et, grâce à l'hospitalité froide et passive, ou plutôt à l'indifférence, de la Turquie, ces éléments très divers se fondent, se combinent, s'harmonisent, et tendent à s'organiser, avec le temps, en vivace et puissante nation.

Après les voyageurs russes dont nous avons cité les noms, sir Gifford Palgrave, en particulier, eut l'occasion de constater, avec un véritable étonnement, les progrès et le développement de cette nation nouvelle, dans les explorations qu'il fit, en compagnie de plusieurs beys turcomans, à travers ces régions orientales, dans les provinces de Kagizmand, de Shooragel, d'Ajarsh et d'Ardahan, allant de la vieille ville de Kars à la frontière de Russie, c'est-à-dire de la mer Noire jusqu'au mont Ararat.

Au sud-est des rochers de Kars, de sa citadelle en ruines et de ses batteries démantelées, s'étend un territoire montagneux, tantôt coupé par des champs de froment et de seigle, tantôt couvert de larges et verdoyantes prairies, puis se creusant en ravines profondes et se hérissant en pics abrupts, en hauteurs escarpées, dans le voisinage d'une grande rivière au lit profond, l'Arpa-Chaï, « la rivière des orges », qui forme en cet endroit la limite du territoire ottoman. C'était ce pays aux horizons étranges, aux aspects pittoresques, que sir Gifford Palgrave se proposait de visiter.

Au moment où la petite troupe des voyageurs allait se mettre en marche, montant les chevaux nerveux, résistants aux fatigues, que nourrit la contrée, toute la garnison de Kars, composée d'un millier d'hommes environ, se rangea sous les portes, pour faire aux explorateurs le salut militaire. Le pacha de Kars, auquel le célèbre voyageur exprimait son étonnement à cette courtoisie imprévue, lui répondit simplement : « Il est bon que notre peuple, — enfin tous les gens d'ici, — voient combien les Turcs honorent le gouvernement de l'Angleterre. » Mais, en outre du pacha turc, suivi de ses officiers et de ses soldats, une bruyante et joyeuse escorte de cavaliers, au nombre de trois cents peut-être, s'était spontanément jointe au cortège, et offrait aux regards les types les plus disparates, les éléments les plus variés, formant ainsi une exacte et fidèle image de ces nationalités en fusion, que l'avenir peut appeler à jouer un rôle important dans les destinées du monde.

Dans la foule se distinguait un vieux bey, à la contenance fière, à la barbe de neige, aux traits rappelant à la fois le beau type écla

tant et régulier des Géorgiens, et les lignes plus dures et plus heurtées des populations turcomanes. Descendant des anciens Atabeys, qui tinrent ces terres en fiefs depuis les temps reculés où les premiers sultans les concédèrent, il avait encore pour fils le gouverneur de la province de Shooragel, vers laquelle se dirigeait la petite caravane. Un peu plus loin, ce jeune bey lui-même, somptueusement vêtu, et accompagné d'une nombreuse escorte, rejoignait les voyageurs. Sur ses traits caractérisés, l'impétuosité, l'ardeur sauvage, presque féroce, qu'il tenait de sa mère, fille de race kourde, s'unissait à l'expression de dureté froide et hautaine propre à la race paternelle. Autant de raisons peut-être pour qu'il parût véritablement digne de gouverner un district habité par une population nombreuse, passablement turbulente, ayant parfois besoin de sentir, au-dessus d'elle, un glaive étincelant dans une main de fer.

Auprès de lui se tenait, fièrement campé sur son beau cheval de race, l'un de ses parents, commandant en chef de toutes les tribus kourdes, et honoré pour cette raison du titre de pacha. Ce chef se trouvait ainsi à la tête de plus de vingt mille familles, portant toutes, selon l'usage, son propre nom de Silowan. Il avait établi sa résidence non loin du mont Ararat, vers le sommet d'Alajah Dagh, — la montagne aux couleurs variées, — et il vivait là dans une altière majesté et une sauvage indépendance, rappelant assez exactement celles des anciens *clansmen* d'Écosse et de leur jeune et brillant capitaine, Fergus Mac-Ivor. Son splendide costume, tout écarlate et or, faisait merveilleusement ressortir ses longs cheveux d'un noir d'ébène, son teint de couleur sombre, sa taille noble et superbe, et ses membres vigoureux. Resplendissant ainsi de l'éclat de ses lourdes broderies d'or et de ses armes étincelantes, il représentait le type kourde dans sa beauté sauvage et toute sa pureté. Ennemi dangereux, ami douteux, peut-être plus dangereux encore, il s'est allié, par son mariage, à la grande famille géorgio-turcomane. Ses trois fils, vigoureux et joyeux garçons, vêtus également d'écarlate, avec leurs galons d'or brillants et leur éblouissantes armures d'acier, excitaient leurs chevaux à des élans insensés, partaient, revenaient, bondissaient, tourbillonnaient aux flancs de la troupe, en véritables Turcomans, épris de mouvement et de bruit.

Quant aux hommes obéissant aux ordres de ces chefs, ils présentaient, en masse, des traits encore plus saillants, plus caractérisés, comme il arrive, en général, aux individus appartenant aux classes

inférieures. Le type turcoman prédominait chez la plupart d'entre eux, hommes épais, lourds et de taille ramassée, ayant les yeux petits, le nez large et le teint basané. Leurs vestes et leurs pantalons sont toujours faits d'une étoffe de laine de couleur sombre, et ils portent tous, sans exception, le bonnet de fourrure noire, de forme légèrement conique, qui leur a fait donner le surnom de Kara-Papacks, — les Bonnets-Noirs, — par leurs voisins de la frontière.

Tous fortement armés de lances et de pistolets, parfois aussi de sabres et de carabines, montant de petits chevaux extraordinairement agiles, robustes et pleins de feu, ils ne cessaient de s'élancer comme des enfants ou des fous, de galoper à perdre haleine à la suite les uns des autres, agitant leurs longues lances et déchargeant leurs pistolets. Rien ne les arrêtait : ni collines escarpées, ni ravins, ni fondrières. Un cheval pouvait culbuter, un homme rouler sur le sol, — ce qui arrivait fréquemment, — sans exciter d'autres témoignages d'intérêts que de longs éclats de rire.

C'est que ces Turcomans sont, avant tout, totalement insouciants du danger, intrépides jusqu'à la folie. Mais il est bon de remarquer qu'ils sont doués, en outre, d'une vigueur de résolution, d'une persévérance peu communes, et, — lorsqu'il s'agit d'arriver à leurs fins, — d'une force de volonté qui ne peut guère se comparer qu'à celle de la race anglo-saxonne. Dans les siècles passés, aux temps de la dynastie des Seldjoukhides, leurs pères, — qui portaient alors les noms de Kara-Koïounlis et de Ak-Koïounlis, tribus du Berger-Noir et du Berger-Blanc, — furent longtemps les seuls maîtres de l'Asie Occidentale. Et les fils paraissent assez disposés, en reprenant l'héritage, à continuer la tradition.

A côté d'eux, parmi la troupe, se distinguaient les soldats Kourdes, de race purement sémitique, ce qu'il était facile de constater à la régularité de leurs traits et à l'élégance relative de leurs formes; parés d'étoffes aux couleurs éclatantes, de larges ceintures bariolées, et armés invariablement de carabines et de fusils. Infiniment plus vifs, plus inflammables que les Turcomans, ils sont aussi beaucoup moins fermes dans leurs résolutions et arrêtés dans leurs principes, et promettent, en conséquence, par l'intime union des deux races, les plus brillantes conditions de succès et d'existence pour la nation de l'avenir.

Enfin les hommes les plus beaux, les plus forts et les plus imposants par leur expression et leur aspect, étaient des montagnards de

Circassie, tout récemment échappés à la tyrannie russe. Ils portent fièrement leur longue tunique flottante de beau drap gris ou jaune; ayant des rangs nombreux de cartouchières de chaque côté de la poitrine, de larges couteaux aux reflets bleuâtres passés dans la ceinture, de longs fusils aux ornements d'acier poli fixés derrière le dos et, sur la tête, le haut bonnet cosaque de laine blanche et de forme cylindrique. Ils sont, en général, de taille plus élevée et mieux proportionnée que les Turcomans et les Kourdes, ayant en outre le teint plus clair, les traits parfaitement réguliers, les cheveux bruns le plus souvent, et parfois châtain clair, de grands yeux gris ou bleus, quelquefois d'un brun noisette. Tous sont armés de la dague à monture d'argent, le terrible poignard du Caucase, large et droit, très aigu et à double tranchant.

Quant à leur caractère national, il a subi, depuis le commencement de ce siècle, de graves modifications. En réalité, les mœurs et les façons d'agir de ces vaillants Circassiens sont devenues telles que l'on peut les attendre d'hommes qui, — comme leurs pères l'ont fait avant eux, — ont été obligés de mener une vie d'exil et de brigandage, ou de soutenir une guerre de partisans, continuelle, farouche, pour défendre leur liberté, leur religion, leur existence même. Dans les premiers temps de leur émigration, ils s'étaient montrés peu disposés à se fondre, ou même à s'unir, avec ces peuples de races différentes, chez lesquels ils trouvaient une large hospitalité. Mais, dans ces derniers temps, ils ont commencé à manifester de tout autres tendances, fondant chez leurs voisins Turcomans de solides établissements, s'alliant à eux par des mariages, et acquérant, par cela même, des habitudes plus régulières, des principes plus sérieux. C'est surtout parmi les familles géorgiennes, — que l'on rencontre fréquemment disséminées çà et là, particulièrement vers le nord, dans la direction de la mer Noire, — que ces Circassiens exilés rencontrent de fidèles alliés, et presque des compatriotes, ayant la même origine et jusqu'à la même foi. Car toutes ces races caucasiennes professent la religion mahométane, et, par suite du fanatisme intolérant du gouvernement russe, s'y montrent d'autant plus attachées, parce qu'elles ont eu à subir de douloureuses persécutions.

Ce n'était pas seulement l'administration civile et l'autorité militaire qui formaient l'escorte d'honneur de sir Gifford Palgrave. La majesté de la loi s'y trouvait aussi représentée : d'abord par le

grand juge de la province de Shooragel, vieillard à la barbe grise, à l'aspect imposant, coiffé d'un turban vert, drapé dans une longue robe bleue, et, en dépit de sa contenance vénérable, se tenant aussi ferme et droit sur sa selle, que le plus intrépide et le plus alerte de ses compatriotes turcomans. Puis, c'était un jeune *mollach* (1), tout nouvellement arrivé dans le pays après avoir terminé ses études de droit à Constantinople; portant un très beau turban blanc, et montant, par malheur, un jeune cheval turcoman, fantasque et plein d'ardeur, avec lequel il se trouvait infiniment moins à l'aise qu'avec ses sentences et ses codes.

C'était donc au milieu de ces groupes bizarres formés des populations les plus diverses : Turcomans et Kourdes, Géorgiens et Circassiens, ou métis provenant de la fusion de ces différentes races, que l'intrépide explorateur allait poursuivre son voyage. Quelques nègres bruyants, babillards, aux vêtements de couleur éclatante, à l'humeur particulièrement joyeuse, s'étaient aussi joints à l'escorte, où leur entrain et leur gaieté les faisaient accueillir de tous.

Ce voyage dura plusieurs semaines, et, bien que l'escorte en question fût toujours aussi nombreuse, elle ne put se composer toujours des mêmes individus, une partie des hommes, selon les directions de la route, se dispersant çà et là pour regagner leurs demeures, tandis que d'autres cavaliers s'empressaient d'accourir et de combler les vides qui se formaient dans les rangs. Par les montagnes et les vallées, allant de village en village, la colonne d'exploration se dirigea, suivant une ligne onduleuse, de la ville de Kars vers le district de Kajizmand, habité presque entièrement par les peuplades kourdes, et commençant sur les pentes nord-ouest du mont Ararat, pour s'étendre jusqu'au pied de l'Alajah-Dagh. Puis, elle traversa les deux provinces du haut Shooragel et du Shooragel inférieur, pour s'arrêter aux ruines étranges de la vieille cité d'Ani, ancienne capitale de l'Arménie, décrite autrefois en détail par sir William Hamilton, aujourd'hui subsistant à peine et misérablement dévastée.

Dans cette partie du pays, c'est la race turcomane qui prédomine, ainsi que dans la province d'Ardahan, s'étendant plus au nord. Au contraire, dans l'Ajaras supérieur et dans l'Ajaras inférieur, qui étendent leurs forêts séculaires, leurs montagnes géantes et leurs

(1) Celui qui, chez les nations d'Orient, exerce à peu près les fonctions d'avocat.

ravins sauvages, jusqu'aux rives de la mer Noire, tout auprès de Batoum, ce sont les Circassiens et les Géorgiens qui se rencontrent en plus grand nombre. Mais pour tout ce qui concerne l'administration civile, le sentiment national et les aspirations, ces peuples divers sont tous soumis à une tendance unique, due sans doute, — d'abord à la situation topographique, — et ensuite à la communauté d'intérêts, de besoin et de religion.

La population totale de cette contrée, — qui ne comprend pas moins de 20 000 milles carrés, — forme approximativement un total de 700 000 âmes, sans compter les tribus nomades, les pasteurs des grands déserts, allant, venant, errant, séjournant parfois dans la contrée, s'arrêtant selon leur caprice, et pouvant s'élever au nombre de 400 000 environ.

Il serait difficile de donner une juste idée de l'aspect pittoresque et singulièrement attrayant de cette région à demi sauvage, encore si peu connue; du charme des paysages, de l'imposante grandeur des aspects, de la tristesse solennelle des belles ruines qu'on y rencontre, de l'extrême richesse et de la variété de ses productions, de l'abondance de ses cours d'eau, qui descendent partout des montagnes en nappes fraîches et transparentes. La vieille cité d'Ani n'est pas la seule qui ait semé, dans les grandes herbes des prairies, ses frontons démantelés, ses colonnes brisées et ses tombeaux épars. D'autres villes encore plus anciennes, aujourd'hui oubliées, y ont aussi laissé leurs traces, ayant la même grâce ou la même grandeur. Quelques-unes d'entre elles sont évidemment d'origine arménienne; d'autres se sont élevées au temps des Seldjoukhides, ou ont été fondées par des chefs géorgiens.

Mais c'est la nature surtout qui a déroulé ici ses scènes grandioses et ses beautés luxuriantes. Les énormes roches noires du district de Kagizmand, à peu de distance de l'Ararat; le beau lac clair et calme de Childer, d'une longueur de 15 milles sur 4 à 5 milles de large, rappelant, par la superbe harmonie de son cadre et la fraîcheur de ses eaux, le lac célèbre des Quatre-Cantons et ses forêts alpestres, et se changeant, l'hiver, en un miroir immense de glace fortement durcie ; les grands bois sauvages où croissent les pins et les cyprès, les cavernes s'ouvrant dans les rocs, les cascades, les précipices, la végétation splendide de tout ce pays de montagnes, avec sa verdure veloutée et ses vergers tout blancs de fleurs; enfin, les sources ferrugineuses de l'Ajarah, déjà mises en usage par les

habitants de la province; tout ici surpasse de beaucoup les paysages les plus célèbres des cantons de la Suisse et des montagnes du Tyrol.

Du reste, à bien d'autres égards, cette contrée surprend encore les voyageurs qui s'y présentent, en s'imaginant par avance que tous les territoires soumis à la domination ottomane ne peuvent renfermer que de vastes espaces incultes, des bourgades à demi ruinées et une chétive population diminuant chaque jour. Le long de chaque colline, au contraire, et dans le fond de chaque vallée, s'élèvent de paisibles villages, pour la plupart de construction récente, contenant ordinairement de trente à deux cents maisons entourées d'une fraîche et riante ceinture de jardins, puis d'une zone bien plus vaste encore de champs de céréales soigneusement cultivés. Les maisonnettes aux toits plats, aux longs murs blancs, avec leurs enclos et leurs granges; de çà de là, une mosquée ovale, ornée d'un dôme naissant ou d'un petit bout de minaret, se dessinent nettement au milieu de la verdure, contrastant ainsi gaiement, dans leur fraîcheur rustique, avec les vieux murs de pierre noire de quelque ancienne église arménienne, sombre relique des temps passés, abandonnée depuis longtemps à l'oubli et à la décadence.

C'est sur la création de ces nouveaux villages que Jouzef-Bey, gouverneur turcoman d'un *kaza*, sorte d'arrondissement dans la province de Shooragel, se plut à attirer l'attention des voyageurs.

— Il y a trente ans de cela, leur dit-il, on ne comptait dans ce district pas plus de quinze villages. Il y en a maintenant quatre-vingt-trois. Toute cette grande chose est l'œuvre de mon père, qui a su réunir et établir ici les tribus, inquiétées ou chassées par les envahissements de la Russie.

Il s'attacha ensuite à expliquer le mode de colonisation employé par l'administration locale. Au sud de la Géorgie incorporée à l'empire russe, dans cette partie de la chaîne de l'Anti-Caucase qui contient les villes d'Eriwan et d'Élizabetpol, autour du beau lac d'Eriwan, et qui s'étend depuis les frontières de Turquie jusqu'à la mer Caspienne, se sont fixées, depuis des siècles, des populations turcomanes qui, de nos jours, s'efforcent, par tous les moyens possibles, d'échapper pour l'avenir à la domination russe. De son côté, l'administration turcomane entretient, avec ces tribus séparées, des rapports fréquents, tendant à augmenter leur haine de la Russie et

à les attirer à elle. Elle leur envoie des agents chargés de leur offrir, de l'autre côté de la montagne, des terres labourables, des moyens d'existence assurés et, avant tout, l'indépendance. Aussi ces montagnards résolus finissent par arriver, tôt ou tard, en dépit des difficultés et des dangers qui les attendent. Des escadrons cosaques surveillent rigoureusement les frontières, et, naturellement, ces émigrants ont une peine extrême à faire passer avec eux leurs bagages et leurs bestiaux. Le plus souvent, ils en sont réduits à s'enfuir avec leurs enfants et leurs femmes, laissant tout leur avoir derrière eux.

Ainsi qu'on peut s'y attendre, ces immigrations, constamment répétées, ne donnent pas toujours, au point de vue des chiffres, les mêmes résultats. Mais il est à peu près certain qu'un millier de familles turcomanes, pouvant compter environ six mille individus, parviennent à passer la frontière et à s'établir chaque année. Tout fait supposer, d'ailleurs, que ce mouvement de colonisation est bien loin de se ralentir. Il tend, au contraire, à s'accroître et à se généraliser, et atteindra peut-être des proportions considérables.

L'histoire des siècles passés, et les observations faites jusqu'à ce jour par les explorateurs, s'accordent pour classer les Turcomans, en général, parmi les peuples pasteurs, nomades par conséquent. Mais, de cette vie pastorale à la culture du sol, la transition est bien facile et s'opère presque d'elle-même. Une fois qu'elle est accomplie, d'ailleurs, elle devient partout définitive, irrévocable. C'est précisément ce qui arrive pour les Turcomans contemporains. L'énergie et l'habileté qu'ils déploient dans leurs travaux d'agriculture, les superbes produits des champs de froment et de seigle qui entourent leurs villages, l'arrangement relativement confortable et soigné de l'intérieur de leurs habitations, leur façon ingénieuse de construire les étables dans lesquelles leurs bestiaux et leurs moutons s'abritent pendant les longs mois d'hiver; toutes ces particularités, enfin, démontrent clairement que l'existence nomade des Turcomans de l'Asie centrale est bien plutôt le résultat des circonstances, que celui d'une tendance naturelle se développant avec eux. Il est aisé de constater, en effet, d'après ce que nous venons de dire, que, sous leur forme primitive : la tribu, se trouvent, à l'état latent, tous les éléments de la nation; que la cité, enfin, avec toutes ses conséquences : culture, habitation, bien-être et civilisation pacifique, leur est aussi naturelle que la tente dans le désert.

Dans les mêmes districts, il n'est pas rare de rencontrer, tantôt bâtis à part en un groupe compact, tantôt répandus çà et là au milieu des habitations turcomanes, toujours basses, carrées, aplaties en terrasses, les chalets aux toits aigus, aux pignons élevés, des montagnards circassiens. Il est bon de faire remarquer que, sous ce nom générique, sont comprises maintes tribus d'origines différentes, rassemblées seulement par une étroite communauté de goûts et de tendances, d'habitudes et de mœurs. Mais, par les caractères physiques, ces peuplades diffèrent souvent entre elles, ainsi que par le langage, qui est bien loin d'être le même chez tous ces gens de la montagne.

Dans le nombre de ces immigrants, ce sont les Abkhasiens, venus du Caucase occidental, qui se sont montrés les plus prompts à abandonner leurs coutumes natales d'expéditions à main armée, de pillage et de vols le long des grands chemins. Ils ont été, de même, les premiers à cesser la guerre de partisans, que toutes les tribus du Caucase soutinrent si longtemps contre la Russie. Aussi, dès qu'ils se fixent définitivement dans un village, ils ne tardent pas à se transformer en cultivateurs pacifiques, en paysans laborieux. Par contre, les Tchetchènes, originaires du Caucase oriental, population nombreuse, se montrent souvent indisciplinés et s'assouplissent difficilement. Leur amélioration progressive sera l'œuvre du temps, et aussi du mélange inévitable de ces différentes tribus, par suite des mariages mixtes. C'est ainsi qu'à la longue toutes ces races finiront par se fondre dans une seule grande nationalité, celle des Turcomans. Et, bien que la linguistique et aussi l'ethnographie puissent avoir, de cette façon, de véritables pertes à déplorer, ce fait, d'une haute importance, n'en aura pas moins une influence énorme sur la cause de la civilisation et du progrès en Asie.

Quant aux Kourdes, dont il a déjà été question plus haut, ils s'attachent jusqu'à présent, avec une passion véritable et une indomptable obstination, à leur vie pastorale, incertaine, toujours errante. Quelques-uns d'entre eux, il est vrai, les plus nobles ou les plus riches, se construisent des demeures à peu près semblables à celles des Turcomans. Mais, pour la plupart, ils s'en vont, droit devant eux, ployant et dressant leurs tentes, préférant aux travaux des champs l'élevage de leurs troupeaux. Aussi n'est-ce point dans les villages que l'on peut rencontrer leurs petites tentes noires, mais bien, dans les hauts *yailas*, pâturages des jours d'été, et sur les

belles pentes vertes, au versant des collines. Se groupant fort étroitement dans les rangs de leurs tribus, toujours peu considérables, ils ne paraissent point ressentir, jusqu'à présent, l'instinct et le besoin d'une nationalité. Mais leur force de résistance est considérable, leur intrépidité proverbiale. Et, très certainement, si la guerre venait à éclater dans les limites ou sur les frontières de leur territoire, ils ne manqueraient pas de s'unir à leurs voisins, les Turcomans, pour combattre vaillamment, et pour repousser l'ennemi.

Mais, de tous les peuples qui se groupent et se condensent à l'intérieur de la contrée, ce sont les Géorgiens qui s'allient le plus volontiers, se mêlent le plus intimement, aux populations turconanes. Et ceci, pour leur plus grand intérêt mutuel. Les Géorgiens sont, quant aux avantages physiques, infiniment mieux doués que leurs voisins des autres races; et il en est de même sous le rapport intellectuel. Le seul défaut qui détruise l'ensemble de leurs belles et nobles qualités, c'est leur manque de volonté suivie, leur légèreté presque enfantine, qui les font passer, avec une promptitude extrême et la plus grande facilité, d'une résolution prise à une opinion contraire, d'un parti à un autre. Le fanatisme religieux du gouvernement russe, et sa tyrannie redoutée, ont cependant de beaucoup contribué à rattacher les Géorgiens à la grande cause nationale.

Une autre raison encore, — celle-ci non moins puissante peut-être, quoique beaucoup moins sérieuse, — tend à rapprocher les Turcouans des tribus dont nous parlons. C'est l'extrême beauté des femmes géorgiennes, qui sont, dans chaque district, avidement recherchées en mariage.

Il est à remarquer que, chez presque tous les enfants nés de ces unions mixtes, c'est le type géorgien qui prédomine, dans toute sa grâce accomplie et sa classique régularité.

Ce sont tous ces éléments divers, réunis en un même espace par un concours de circonstances indépendant de leur action propre, qui peuvent, d'ici à peu d'années, donner naissance à une nouvelle nationalité, ayant un caractère, des tendances et un avenir bien à elle. Ce vaste territoire montagneux, actuellement de plus en plus peuplé, était, il y a quarante ans, presque entièrement désert, comptant tout au plus quelques bourgades occupées par les misérables débris des anciennes populations arméniennes. Autrefois, la grande ville d'Ani, leur célèbre capitale, s'élevait à peu près au

centre du plateau. Mais toute la puissance, la richesse des Arméniens, et leur indépendance aussi, ont disparu depuis des siècles. De plus, les entreprises commerciales, et même, en bien des cas, les trafics usuraires auxquels ils se sont livrés, les ont forcément éloignés de ces régions peu connues, pour les rapprocher des côtes, et les entasser dans les villes, à des distances considérables de leur territoire natal.

D'autres circonstances encore avaient puissamment contribué à dépeupler ce pays de montagnes. Du temps où le général Paskiéwitch gouvernait les régions du Caucase, l'administration russe, envoyant partout ses agents, alléchant les familles arméniennes les plus pauvres, par des présents et des promesses, les avait attirées en grand nombre de l'autre côté de la frontière, dans la Géorgie et les provinces du Caucase. On avait vu alors des milliers d'émigrants abandonner leurs champs, leurs villages, et, de leur province d'Erzeroum, se diriger vers le nord-est en se rendant à Tiflis, qui devait être pour eux le port de salut, la terre promise. Mais le résultat final fut bien loin de répondre à leurs brillantes espérances. Les promesses des envoyés russes ne se réalisèrent pas. Abandonnés à leurs seules forces et à leur propre initiative, ils languirent misérablement, perdirent courage, se dispersèrent et finirent par disparaître, emportés par le grand courant russe qui envahissait tout autour d'eux.

Seulement, dans le vaste espace vide qu'ils ont laissé derrière eux, se reforme maintenant une nouvelle, une florissante population, exclusivement musulmane. La Russie a accompli à son heure son œuvre de destruction, mais elle a en même temps préparé une transformation sur laquelle elle ne comptait pas; elle a fait un nouveau Turkestan de la pauvre et déserte Arménie. Et, pour cette création d'une nouvelle nationalité mahométane, elle a non seulement préparé le terrain, mais encore infusé l'esprit. L'oppression qu'elle exerce, la crainte et la haine qu'elle inspire à ces fervents disciples de l'Islam, ont bien plus contribué à unir ces populations diverses, à leur imprimer pour l'avenir une seule et même direction, que n'aurait pu le faire toute influence intérieure, tout entraînement patriotique. Et l'effet, selon toute apparence, subsistera encore, lorsque la cause aura cessé.

Une autre raison enfin vient s'ajouter à ces multiples influences, pour assurer l'indépendance et l'avenir du peuple turcoman, en voie

de formation. C'est la faiblesse extrême, l'impuissance réelle du gouvernement turc, qui régit nominalement cette contrée lointaine, quoique de temps à autre, il est vrai, le ministère fonctionnant pour l'instant à Constantinople, envoie bien un nouveau bey ou un pacha d'occasion, pour administrer les provinces, au nom et au profit du sultan. De plus, les décrets successifs du sultan Mahmond et de son successeur Abd-ul-Medjid, considérés par les uns comme d'indispensables réformes, par les autres comme des lois fatales tendant à une complète destruction, ont totalement anéanti, — dans les autres parties de l'empire, — le pouvoir des chefs indigènes, soit locaux, soit héréditaires.

De même pour les terres en fiefs qui, bien que confirmées à leurs possesseurs par une longue jouissance ou par des firmans authentiques, leur ont été enlevées sans espoir de retour. Mais dans ce pays de frontières, situé tout à l'extrémité de l'empire, les décrets impériaux cessent la plupart du temps d'exercer leur influence; les choses restent en l'état. Et les chefs indigènes : Kurdes, Géorgiens, Circassiens, et surtout Turcomans, conservent toute leur autorité, administrent leurs terres, touchent leurs revenus, ainsi que tous les seigneurs musulmans le faisaient, aux temps prospères de l'empire de Turquie.

Ainsi ce ne sont pas seulement les grands et puissants liens d'une origine commune et d'une même religion, mais encore l'influence puissante de l'autorité locale héréditaire, qui confirme et resserre chaque jour l'union de ces populations diverses. Enfin, le système mis en usage pour le partage et la possession des terres ne peut que produire à cet égard les plus favorables résultats. Entre le noble et le paysan, il n'existe pas de classe intermédiaire. Or, chaque paysan est constitué propriétaire d'un certain nombre d'acres de terrain, — pour lequel il paye naturellement un impôt bien déterminé, et parfois un certain chiffre de contributions forcées qui lui est imposé par la volonté du maître, — mais dont il ne peut être dépossédé ou chassé sous aucun prétexte, quelles que soient les dispositions du chef local ou du bey gouverneur. Cette terre, une fois donnée, ne peut être reprise qu'aux coupables condamnés à mort.

Ainsi, gouvernés par leur propre aristocratie et cultivant leur petit bien, — non point tenanciers ou fermiers, mais de plein droit propriétaires, — ces nouveaux habitants d'un territoire longtemps presque abandonné se trouvent placés dans une situation infini-

ment plus favorable à leur indépendance nationale et à leur développement progressif, que ne le sont toutes les autres populations soumises au gouvernement turc. Il sera peut-être ici à propos d'ajouter que, dans toutes les tribus dont nous parlons, les hommes sont accoutumés, dès l'enfance, à monter à cheval avec la plus grande aisance, et à manier les armes avec une rare habileté. Il suffirait d'un moment, d'un signal, d'un appel, pour transformer en soldats vaillants et déterminés tous ces laboureurs des vallées, ces pasteurs du désert et ces cavaliers de la montagne.

Du reste, les Turcomans, — qui forment à eux seuls à peu près les trois quarts de cette confédération, et qui lui impriment, dans l'ensemble, leur direction, leur caractère, — n'ont certes pas oublié qu'ils sont les descendants de ces populations guerroyantes qui, sous les grandes dynasties des Seldjoukhides, des Kara-Koïounlis, ont occupé en conquérantes ce territoire immense comprenant l'Asie occidentale tout entière, et allant de la mer d'Aral jusqu'à la mer Égée. Et c'était bien alors une vaillante race que celle de ces hommes qui, à cette époque lointaine, firent preuve d'une puissance militaire énorme et d'une haute capacité administrative ; chez lesquels l'art de l'architecture s'éleva à un degré considérable de splendeur, ainsi que l'attestent les ruines de tant de grands édifices, à Erzeroum, Sivas, Kaizarjeah, et sur bien d'autres points encore. Il est à remarquer en outre que presque toutes ces vastes et superbes constructions étaient, aux temps de leur prospérité, des écoles et des collèges, où la littérature, l'histoire, la médecine, la jurisprudence et la philosophie étaient journellement enseignées, attestant ainsi à un degré éminent cette puissance de pensée et d'imagination, cette mystérieuse fleur d'inspiration et de poésie, qui ne se sont pas entièrement perdues en Asie, même de nos jours.

Plus tard, devenant incapables de résister aux invasions continuelles des Tartares se déversant, en torrents dévastateurs, de leurs déserts de l'est, et, d'un autre côté, aux empiètements successifs de la monarchie ottomane, ces grandes dynasties faiblirent, vacillèrent et finalement disparurent. Mais, des débris même de leur chute, elles couvrirent en s'effondrant tout le nord-ouest de la Turquie d'Asie et l'Anatolie orientale. Et maintenant, dans leur état actuel, que l'heure du réveil sonne, qu'un homme vienne : elles pourront marcher encore sur les traces des ancêtres, puissants et glorieux aux temps passés.

C'est ainsi que, — non seulement dans la contrée que nous venons de décrire, mais encore dans de vastes territoires presque déserts s'étendant vers l'est et le nord, partout enfin où les Turcomans ont planté leurs tentes ou bâti leurs villages, — se trouvent réunis tous les éléments d'une nationalité nouvelle, fortifiée par une infusion de sang jeune, singulièrement vivace, grâce à son mélange avec les Géorgiens si remarquablement intelligents, les Circassiens adroits et souples, les Kurdes pleins d'audace, et ayant déjà commencé son œuvre de réorganisation. A cette immense famille d'hommes d'un courage éprouvé, d'un sens pratique très développé et d'une longue habitude du danger et de la misère, il ne manque actuellement qu'une direction puissante : un chef. Et, d'un moment à l'autre, celui-ci peut surgir. L'histoire est là pour nous prouver que de semblables faits ne sont pas rares en Orient, que de soudaines apparitions de souverains improvisés se produisent facilement, et entraînent souvent après elles des résultats durables.

Mais le symptôme le plus caractéristique peut-être de cette tendance à une reconstitution fortement nationale, c'est l'ardeur extrême et toute nouvelle, avec laquelle ces populations se rattachent à leur ancienne foi mahométane. C'est là, du reste, il est vrai, une forme de protestation encore contre les envahissements de la Russie, en même temps qu'une résistance opposée aux influences diverses des autres peuples de l'Occident. Mais c'est, en même temps, une preuve sérieuse de résolution virile et de courageuse indépendance. On voit actuellement se multiplier, sur tout ce territoire, au-delà même des besoins de la population actuelle, les mosquées, les écoles, les prédications sous des formes différentes, mais toutes inspirées par le plus pur esprit mahométan. Les habitudes contraires aux préceptes de l'Islam, qui s'étaient établies peu à peu avec le cours des années, — par exemple l'usage du vin et des boissons alcooliques, si commun il y a peu de temps encore, — sont maintenant totalement abandonnées, et ne se rencontrent plus guère que chez les Grecs et les Arméniens, races abâtardies par un long esclavage, et profondément dégradées. De même le Ramadan est observé, les prières journalières sont dites avec infiniment plus de régularité et de ferveur qu'autrefois. Ainsi, à cet égard encore, le sentiment national se prononce, s'affirme, et l'organisation se constitue.

Maintenant quel sera l'avenir de ces Turcomans des frontières, de

cette nationalité rajeunie? Ici, plusieurs hypothèses peuvent également se présenter.

D'abord elle peut se voir, comme tant d'autres avant elles l'ont été, domptée par la puissance de la Russie et bientôt absorbée, complètement effacée, par l'uniformité despotique du gouvernement des tzars.

C'est là, assurément, une éventualité possible. La Russie, à pas lents et sûrs, s'avance constamment en Asie. S'il est un fait bien prouvé, en dépit de toutes les assurances diplomatiques et les dénégations officielles, c'est qu'elle convoite les territoires de l'Asie centrale qui, en s'étendant vers l'est et le sud, continuent, en quelque sorte, le Caucase et la Sibérie. Seulement nul ne peut savoir s'il lui sera permis de mettre, sans obstacle, ses desseins à exécution, ou si, — même avec le consentement des peuples intéressés, — elle trouvera des moyens suffisants pour mener à bonne fin son entreprise. Prodigieusement surfaites par les uns, et estimées par les autres au-dessous de leur valeur, ses ressources militaires, et financières aussi, sont encore mal connues.

Mais si elle vient à réussir dans l'exécution de ses desseins, de bien fatales conséquences pourront en résulter, non seulement pour les peuples de l'Asie, mais pour d'autres nations encore, plus ou moins intéressées à la marche de ces événements.

D'autre part, le gouvernement ottoman, dont l'attention commence à s'éveiller en présence des mouvements qui s'opèrent sur ses frontières, peut, fort bien, par une politique habile et un plan bien calculé, attirer à soi définitivement tous ces éléments divers, au milieu de leur formation actuelle. Il parviendrait ainsi à se créer, juste aux limites de l'empire, une redoutable barrière, non seulement de forteresses, mais de montagnes infranchissables et de combattants intrépides, résolus à tout braver pour s'opposer aux rivalités hostiles de la Perse et aux envahissements de la Russie.

Ainsi, que les ministres de la Porte, renonçant — du moins pour ce qui concerne ce territoire — à la politique fatale et à la pseudo-centralisation exercées sous les derniers sultans, reconnaissent franchement l'autorité inaliénable de l'aristocratie du pays en lui confirmant ses titres; qu'ils garantissent la possession des terres à ceux qui, maintenant, les occupent de fait; qu'enfin ils organisent la défense du sol, en instituant une milice nationale commandée par ses propres chefs, ayant tous un très vif intérêt personnel à l'indé-

pendance du territoire. Ils assureront ainsi à l'empire ottoman un nombreux contingent de fidèles et dévoués sujets, qui contribueront au développement de la richesse nationale par un travail régulier et de persévérants efforts, et qui, en cas de guerre, se transformeront en soldats intrépides, commandés par des chefs résolus à faire leur devoir de braves.

Ainsi, tandis que l'empire ottoman, dans toutes ses provinces occidentales, s'affaiblit, perd son prestige et commence à chanceler, ses vastes territoires de l'Orient peuvent, par leur renaissance soudaine et leur robuste vitalité, lui fournir amplement de quoi réparer ses pertes. Mais pour mettre cette politique nouvelle à exécution, dans toute sa vigueur et sa sincérité, le gouvernement turc devrait déployer une force de volonté persistante, une énergique résolution. Aussi peut-on craindre avec raison que, par suite de sa faiblesse ordinaire, triste et fatal résultat de sa timidité politique ; par suite aussi de cette déplorable habitude de concentrer toute son attention sur ces parties de l'empire où une foule d'Européens affairés, bruyants, bavards, sans aucune valeur personnelle, prétendent exercer leur influence et imposer leurs conseils, la Turquie ne laisse échapper cette chance favorable, cette occasion unique, et ne comprenne enfin toute l'étendue de sa faute, que lorsque la séparation finale, la perte irréparable aussi, seront définitivement accomplies.

En ce cas, la situation présente de la nationalité turcomane pourrait aboutir encore à une troisième solution : l'indépendance complète du territoire ainsi reconstitué, ayant des ressources, une destinée et un avenir bien à lui, et se plaçant sous la direction d'une dynastie nouvelle.

Mais, quels que soient les événements que les jours prochains leur préparent, le sort de ces populations naissantes ne peut manquer d'intéresser la plupart des nations européennes, particulièrement l'Angleterre, qui se trouve à avoir en Asie tant d'intérêts à sauvegarder. Dans toute l'Asie centrale, la Russie, de moment en moment, augmente ses possessions, établit son pouvoir. L'apparition de l'aigle impériale à Boukhara et Samarkand peut éveiller à bon droit, chez nos voisins d'outre-Manche, les craintes les plus vives concernant la sécurité de leurs possessions dans les Indes. Mais combien cette sécurité serait plus menacée encore, si, quelque jour, une armée russe, ayant déjà occupé Alexandropol et Kars, suivait la ligne du territoire, très étroite comparativement, qui s'étend des

Ajaras et de Batoum, sur la mer Noire, jusqu'à Bayazid et Van!

Dès lors, la vallée tout entière du Tigre et de l'Euphrate, séparée uniquement par le Kurdistan des territoires russes en Asie, et de la Perse, obséquieuse alliée du gouvernement des tzars, ferait matériellement partie de cet empire. Par cela même, la grande voie du golfe Persique, — qui est la route de l'Indoustan la plus directe, la plus sûre, n'ayant ni montagnes infranchissables, ni vastes déserts à traverser, — serait non seulement ouverte à la Russie, mais lui appartiendrait en propre. Or chacun peut prévoir quelles seraient les conséquences de cette évolution politique et géographique d'une importance extrême, qui aurait pour résultat d'assurer, à la Russie seule, tout le commerce avec les Indes.

Mais, quelles que puissent être les probabilités et les transformations d'un prochain avenir, il est certain que le point vulnérable des possessions anglaises de l'Indoustan consiste précisément dans la vallée de l'Euphrate. Or, de cette porte ouverte sur l'Inde, de cette importante barrière, ce sont les Kurdo-Turcomans qui, jusqu'à présent, ont la clef.

Étienne Marcel.

LA COLONISATION

CHEZ LES PEUPLES ANCIENS ET CHEZ LES PEUPLES MODERNES (1)

PHÉNICIENS

Avec les Phéniciens, commence l'ère de la colonisation proprement dite. L'Égypte et ensuite la Chaldée avaient produit la lumière, les arts, l'industrie, en un mot, tout ce qui était de nature à perfectionner la société naissante; aux Phéniciens était reservée la gloire de répandre sur la surface entière de notre globe ce que ces deux premières nations avaient préparé, créé.

D'après Maspero, les Phéniciens seraient les descendants d'une des tribus Kouchites, qui, venues des hauts plateaux de l'Asie (Afghanistan actuel), sur le littoral de la Chaldée, auraient été entraînés sur la Méditerranée par le mouvement qui jeta les Chananéens sur l'Égypte, et seraient venus s'établir sur l'étroite bande de terrain, limitée à l'ouest par la Méditerranée, à l'est par la chaîne du Liban, et que les contreforts, projetés par ce dernier jusqu'à la mer, divisent en un grand nombre de vallées fertiles toutes dirigées à l'ouest et en quelque sorte sans communications entre elles, si ce n'est par eau, à cause de la hauteur des montagnes qui les enserrent.

Cette configuration de la Phénicie, le besoin de communication et surtout le besoin de débouchés pour exporter les produits d'un sol fertile, auraient suffi pour faire des nouveaux venus, s'ils ne l'avaient été déjà avant leur arrivée, un peuple de hardis naviga-

(1) Voir la *Revue* du 15 décembre 1885.

teurs. Possesseurs des forêts de cèdres, qui couvraient les pentes de leurs montagnes et qu'ils conservaient avec un soin jaloux, les Phéniciens construisirent des flottes, qui leur assurèrent l'empire de la mer et le monopole des exportations de l'Égypte, de la Syrie des divers États mésopotamiens et de la Chaldeo-Assyrie.

D'après quelques étymologistes, le mot phénicien, signifie rouge et le mot Punique, donné aux Carthaginois par les Romains, possède exactement la même signification.

A l'origine, la Phénicie était divisée entre plusieurs petits rois, sur lesquels Sidon ne tarda pas à exercer une certaine domination. Cette ville, qui n'était à l'origine, comme l'indique son nom (Tsidon péchérie), qu'un hameau de pêcheurs, avait été fondée, par Bel, l'Agenor des Grecs, en terre ferme sur le penchant septentrional d'un petit promontoire qui se projette obliquement vers le sud-ouest. Son port, si célèbre dans l'antiquité, était formé par une chaîne basse de rochers, qui part de l'extrémité nord de la péninsule et court parallèment au rivage sur une longueur de quelques centaines de mètres. La plaine qui environne la ville, et qu'arrose le Bostren, aujourd'hui *Nahar el Aouly*, et que couvrent de nombreux jardins avait fait donner à Sidon le surnon de fleurie.

Tyr, située plus au sud, avait été, d'après la légende, construite par le dieu *Samen Roum*, à l'époque où les dieux habitaient parmi les hommes.

A l'origine, elle était située sur le continent même, sur un point qui fait face à plusieurs petites îles, qu'à la même époque vint occuper le frère de *Sumemroum*, le premier prince navigateur des Phéniciens. Tyr n'était alors qu'une réunion de huttes en roseaux et en joncs et se divisait en deux parties distinctes, la ville continentale et la ville insulaire. Cette dernière, défendue par la mer contre les attaques venant du côté de la terre ferme, ne tarda pas à devenir la plus importante. Ce fut là que l'on construisit les temples des dieux, les arsenaux, les dépôts de marchandises. Elle finit même par absorber la ville continentale; c'est ce côté de la ville ou ville insulaire, seule survivante qui, gouvernée par l'eunuque Betis, opposa une si vive résistance à Alexandre.

D'après les récits des prêtres de Melkart, le dieu suprême des Phéniciens, Tyr aurait été fondée vers 2750 avant Jésus-Christ, au temps où les Hyctos régnaient en Égypte. Le grand défaut de la Tyr insulaire était le manque d'eau; les riches faisaient venir du

continent, au moyen de barques, celle dont ils avaient besoin; les pauvres se contentaient de celle qu'à l'époque des pluies, ils emmagasinaient dans leurs citernes.

La grande influence du génie égyptien et du génie chaldeo-assyrien sur le monde antique est due aux Phéniciens qui portèrent sur tous les points alors connus de notre globe les produits des arts, de l'industrie en même temps que la connaissance de la civilisation égyptienne.

Lorsque les Pharaons s'emparèrent de la Syrie, les Phéniciens se soumirent sans résistance et obtinrent au moyen d'un tribut la conservation de leur autonomie et le privilège de faire seuls le commerce d'exportation et d'importation de l'Égypte. Les Égyptiens, privés de bois et par conséquent hors d'état de construire des vaisseaux, prirent en quelque sorte à leur service ceux des Phéniciens qui apportaient chez eux les produits de l'yemen de la Perse et ceux que les commerçants chaldéens faisaient venir de l'Inde. Pour s'assurer le monopole du monde entier, les Phéniciens établirent de très bonne heure sur les points où venaient se réunir plusieurs routes, aux gués des fleuves et des rivières, des postes qui leur en assuraient la possession.

Empêchés, par la configuration de leur pays que des chaînes presque inaccessibles de montagnes séparaient du reste de la Syrie, de se créer un empire continental, c'est vers la mer que se portèrent toutes leurs forces et toute leur activité.

On ne connaît qu'imparfaitement de quelle manière les Phéniciens arrivèrent à faire de la Méditerranée une mer phénicienne, les documents sérieux nous manquent, ils ont été détruits aux époques de barbarie. Tous les récits que nous possédons nous sont arrivés sous forme de mythes. Ils nous apprennent que Melkart (l'Hercule tyrien) avait rassemblé une armée formidable et une nombreuse flotte pour soumettre l'Ibérie (l'Espagne) où régnait alors Kryson, fils de Geryon, qu'il avait, chemin faisant, soumis l'Afrique septentrionale encore sauvage, y avait introduit l'agriculture et bâti la ville fabuleuse d'Hécatompyles, qu'il avait franchi le détroit de Gadès, vaincu l'Espagne; qu'après avoir enlevé les bœufs mythiques de Geryon, il était revenu en Asie, en passant par la Gaule, l'Italie, la Sardaigne et la Sicile. A cette légende qui indique bien la marche de la colonisation phénicienne, venaient se joindre celle de Kinyras à Chypre, à Melos, celle de l'enlèvement d'Europe par Zeus (Jupiter), et celle

enfin de Kadmus parcourant l'archipel et la Grèce continentale à la recherche de sa sœur Europe. Partout où les Phéniciens avaient pénétré, ils avaient laissé dans l'imagination des peuples des traces ineffaçables de leur contact.

De très bonne heure, les Phéniciens avaient jeté leurs colonies sur les côtes environnantes; des bouches de l'Oronte ils étaient arrivés à Chypre, une des plus grandes îles connues à cette époque. La proximité du continent leur avait permis de faire arriver dans cette île des populations sémites, qui refoulèrent les indigènes dans l'intérieur des terres et fondèrent Hamatonte, Kition, Byblos, Paphos, etc., et colonisèrent les parties les plus voisines du littoral et firent de l'île entière un pays sémite.

En Égypte, la colonisation phénicienne fut différente, elle consistait en entrepôts de marchandises, placés sous la juridiction égyptienne, dans les villes les plus importantes du delta. A Memphis, leurs magasins, établis dans le quartier appelé Ankheoni, acquirent un tel développement, que leur ensemble formait une véritable ville.

D'Égypte les navires phéniciens poussèrent vers le pays connu aujourd'hui sous le nom de Tryolitaine, mais la barbarie des habitants rendant les relations difficiles, ils se tournèrent vers les côtes de la Syrie et de l'Asie Mineure. Repoussés des points occupés par des populations de race aryenne, ils se rejetèrent sur les îles qui leur offraient moins de résistance. La conquête de Rhodes fut rapide par suite des secours que donnèrent aux Phéniciens les populations du continent, appelées Carres, descendant, à ce qu'on suppose, des Chananéens venus du golfe Persique au temps de la grande invasion sémite en Égypte. Les Carres fournirent des auxiliaires aux Phéniciens, s'allièrent à eux par des mariages, et de cette union sortit une nation nouvelle dont l'influence s'étendit jusqu'à Mégare en Attique, au fond du golfe de Salamine, mais qui finit par disparaître sans laisser de trace aussitôt que l'élément aryen eut chassé la dernière colonie phénicienne.

Dès l'origine de la colonisation, il y eut lutte entre l'élément aryen représenté par les diverses tribus grecques et les Sémites représentés par les Phéniciens. Les essais des Phéniciens pour fonder des colonies sur le littoral de l'Asie Mineure n'eurent quelque succès que sur un très petit nombre de points où se trouvaient déjà des tribus d'origine sémitique. Impitoyablement chassés de partout ailleurs, ils durent se rejeter sur les îles, où leur marine leur assu-

rait une complète sécurité. La conquête de l'archipel grec paraît s'être accomplie sans grande difficulté; de proche en proche les Phéniciens s'étendirent d'un côté à Cythère, où ils introduisirent les mœurs licencieuses de la Phénicie, de la Chaldée et le culte d'Astartée qui devint plus tard, pour les Grecs, la Vénus Aphrodite, dont les temples si célèbres dans l'antiquité ont laissé si peu de trace. De Cythère, les Phéniciens rayonnèrent jusqu'en Morée, faisant partout un échange actif de marchandises. En longeant les côtes de la Morée, ils arrivèrent en Crète dont ils colonisèrent une partie du littoral, puis se tournèrent vers l'Adriatique, visitèrent les deux côtés du littoral sur lequel se trouvaient quelques faibles colonies grecques. Le pays était riche et fertile et possédait des montagnes bien boisées, des pêcheries de ces coquillages dont on tirait alors la teinture pourpre si recherchée. Les Phéniciens refoulèrent les indigènes dans l'intérieur des terres et colonisèrent les côtes. La conquête de Rhodes, de Cythère et de la Crète fut suivie de la fondation, par Kadmus, de la ville de Thèbes, en Boétie.

L'occupation par les Phéniciens de l'archipel grec de la Crète des deux versants de l'Adriatique dura jusqu'à l'époque de l'invasion dorienne (1) et eut la plus haute influence sur la religion, les arts et les mœurs des populations grecques et italiotes.

En même temps qu'une partie des flottes phéniciennes s'emparait de la Crète et du littoral de l'Adriatique, une autre partie s'engageait dans l'Hellespont, y fondait Lampsaque et Abydos, qui lui en assuraient la possession, débouchait dans la mer de Marmara, se portait d'un côté sur les côtes de Thrace, s'emparait des îles qui avoisinent le littoral en-delà et au-delà de l'Hellespont, des mines d'or du mont Pangée et colonisait la Thrace. Du côté opposé, c'est-à-dire sur les côtes d'Asie, on occupait le golfe d'Ascanie, au débouché des mines d'argent, exploitées dans les montagnes par les Bithyniens. Remontant ensuite le Bosphore avec beaucoup de peine, à cause de la violence des courants et en grand danger de se briser sur les écueils qui le bordent des deux côtés, ils débouchèrent dans la mer Noire et filèrent le long de la côte orientale où les attirait le renom des mines du Caucase. Soutenus par quelques tribus chananéennes établies dans le pays, ils jetèrent les fondements de la plupart des villes que l'on rencontre encore aujourd'hui sur le littoral oriental,

(1) Au seizième siècle avant l'ère chrétienne.

de l'embouchure du Bosphore à celle du Dnieper, et s'aventurèrent même dans les grandes plaines de la Russie méridionale. La découverte de la mer Noire leur permit de recevoir, par une route beaucoup plus courte que celle qui traverse l'Asie Mineure du nord-est au sud-ouest, et que l'on connaît aujourd'hui sous le nom de route de Trébizonde à Tizeroum et qui conduit directement en Perse, l'or, l'argent, l'étain et le plomb, achetés dans les centres qui font aujourd'hui partie de l'Arménie ancienne. Les Grecs orientaux appelés aussi Phrygo-Pelasges, qui offrirent une énergique résistance aux envahissements des Sémites, n'en avaient pas moins profité de leur voisinage pour s'approprier leurs arts et leurs connaissances. Déjà habitués à la pêche, les Grecs commencèrent à approprier leurs barques à la navigation maritime, et ne tardèrent pas à arriver à la construction du navire de commerce aux formes plus arrondies, plus développées et apprirent à se servir en même temps de la voile et de la rame.

A l'origine, les navigateurs, soit tyriens, soit phéniciens, ne s'étaient jamais éloignés de la terre au point de la perdre de vue, et c'est en marchant près des côtes, et de jour seulement, qu'ils avaient envahi le premier bassin de la Méditerranée, celui qui comprend l'orient de l'archipel et de la mer Égée. Plus tard, ils apprirent à diriger leur course en guidant leur marche sur l'étoile polaire et, dès lors, la grande navigation fut inventée. Dès ce moment, les Phéniciens prirent possession du deuxième bassin qui se termine à l'ouest de la Sicile.

Les Grecs ne tardèrent pas, eux aussi, à se diriger, en prenant pour guide les étoiles; seulement, au lieu de prendre pour point de direction l'astre obscur choisi par les Phéniciens, ils firent choix de la Grande-Ourse, dont l'éclat plaisait mieux à leur brillante imagination. Inférieurs d'abord aux Sémites, au point de vue de la science nautique, ils finirent par devenir leurs égaux sous ce rapport, pendant qu'ils les surpassaient comme soldats, et la lutte engagée entre les deux peuples se termina par la victoire des tribus Pelasgesques.

L'époque de la plus grande puissance phénicienne a coïncidé avec celle de la plus grande extension de l'Égypte, sous Thoutmisu Ramsès. Protégés par la terreur qu'inspiraient les noms de ces grands monarques, les Phéniciens parcouraient sans obstacle la Méditerranée, d'un côté, de l'Hellespont à Gibraltar, et de l'autre,

jusqu'au littoral russe, portant partout, sans rencontrer de concurrents, les produits de la Chaldée, de l'Égypte, de l'Asie antérieure et mineure, et ceux qui leur arrivaient par caravanes des Indes et de l'Asie orientale.

A l'origine, le gouvernement phénicien fut, à ce qu'on suppose, une espèce d'oligarchie commerciale dirigée, sinon de droit, au moins de fait, par le marchand le plus riche et le plus influent, et peut-être aussi le plus intelligent. Mais le besoin qu'éprouvait cette oligarchie du concours du peuple, la porta à reconnaître à ce dernier à peu près tous les droits, dont jouirent plus tard, dans les républiques grecques et romaines, les hommes qui formèrent la classe des citoyens, équivalente à peu près à cette époque à ce que, chez nous, on appela nobles, chevaliers, barons, etc. Malgré ces concessions, la société phénicienne ne laissa pas de former deux partis bien distincts et souvent hostiles l'un à l'autre : l'aristocratie et la démocratie.

C'est même à la suite d'une querelle entre les nobles et les plébéiens, que la célèbre Didon (Élessar des livres phéniciens) alla, après la mort de son mari, *trois cents ans environ après la ruine de Troie*, fonder en Afrique, sur les ruines de l'ancienne ville sidonienne de Kembé, cette fameuse Carthage, qui disputa si longtemps à Rome l'empire de la Méditerranée.

Nous ne connaissons guère de la religion phénicienne que ce que nous rapportent les fragments de l'histoire du prêtre tyrien, nommé Sankoniathon, retrouvés dans les débris des ouvrages grecs et latins arrivés jusqu'à nous, et dont il est difficile de rétablir le sens.

« Au commencement, disait Sankoniathon, existait le chaos (*Bohu*); il était plein de ténèbres et troublé, et le *souffle* (*Rouah*) flottait sur le chaos et n'avait pas de fin; il fut ainsi de siècle en siècle. Mais alors le souffle se prit d'amour pour ses propres principes, et il se fit un mélange, et ce mélange fut nommé *désir* (*Khephet*). Or, le désir fut le principe qui créa tout, et le *souffle* ne connut pas sa propre création. Le *souffle* et le *chaos* se mêlèrent et *Mot le limon* naquit, et de *Mot* sortit toute la semence de création; et *Mot* fut le père de toute chose; or, *Mot* avait la forme d'un œuf. Et le soleil et la lune et les étoiles et les grandes constellations brillèrent, etc., etc., etc. »

Ces quelques lignes suffisent pour faire comprendre que la religion phénicienne naquit en Chaldée, qu'elle fut apportée en Syrie

par l'émigration chananéenne, de 2,300 ans av. J.-C. Elle conserva toujours, même à l'époque de Constantin, c'est-à-dire au troisième siècle de l'ère chrétienne, des traces du fétichisme qui fut la première religion populaire à son arrivée en Syrie. On y trouve le souvenir de l'adoration des montagnes, des cimes neigeuses, de la masse noire des forêts, de la voix bruyante du torrent, des gorges profondes, étroites et sombres. Le peuple faisait des prières et des sacrifices aux grottes, aux rochers, aux rivières, aux sources. Le cirque d'Afka d'où jaillit le Nahar Ibrahim (ancien Adonis), a été longtemps un des lieux les plus sacrés de la Syrie, et le temple d'Astartée d'Aphalie, dont le culte remontait au début de l'occupation phénicienne, et que Constantin avait fait abattre, fut relevé par les populations chez lesquelles les idées païennes subsistaient encore.

Le culte des Bethyles (Beth el), maison de lui, c'est-à-dire maison de Dieu, se conserva en Syrie jusqu'aux derniers jours du paganisme. Parmi les Bethyles, les plus renommées étaient les Aérolites. Ce culte, d'ailleurs, paraît avoir été en honneur chez tous les peuples du monde, comme le prouve l'existence, dans tous les pays, de ces pierres levées qui existent en si grand nombre en Bretagne.

Baal, principale divinité des Phéniciens, et Astartée, sont des créations purement assyro-chaldéennes. A côté de ces divinités, l'éclectisme phénicien, peuple essentiellement mercantile, avant tout, âpre au gain, peu scrupuleux et désireux de plaire aux Égyptiens, dont l'amitié leur était si profitable, plaça à côté des divinités nationales les divinités les plus répandues de l'Égypte, celles dont le culte florissait dans le pays entier, de l'extrémité septentrionale du delta jusqu'en Nubie. Ces nouvelles venues remplirent en quelque sorte le rôle d'auxiliaires des divinités nationales, avec lesquelles on les identifia. On eut ainsi Baal Osiris, Baal soleil de la nuit, ou, si l'on veut, Baal soleil du monde Osiris, représentant aussi l'ensemble de l'univers. Lors de la conquête de la Thrace, les Phéniciens en rapportèrent les dieux Cabires, sortes de divinités secondaires, que l'on confond quelquefois avec les pygmées, et que l'on considère aussi comme les génies supérieurs des airs, peut-être comme les dieux des vents, et dont les images servaient d'ornements à la proue des vaisseaux phéniciens.

Maspero considère la religion phénicienne comme un polythéisme plus avancé même que celui de la Chaldée. Elle différait de celle

des Égyptiens, en ce qu'elle n'admettait pas d'animal dans son Olympe, et en ce que le culte des morts y tenait moins de place. Ce qui dominait chez les Phéniciens, c'était l'adoration des astres, des grandes forces de la nature, dont chacune est conduite par l'esprit, comme la manifestation des énergies et les volontés d'un être puissant et mystérieux, d'un Dieu qui présidait et gouvernait tout un ordre de phénomènes. Ce Dieu unique, on a voulu le voir dans Baal Samaïn (Baal des cieux), auquel est dédiée la grande inscription d'Oum-el-aouamid.

La notion *du Dieu unique*, donnée par le Créateur lui-même à l'ancêtre des Hébreux, mais si souvent entachée d'idolâtrie par ce peuple inconstant et capricieux, avait cependant fini, grâce aux prédications des prophètes, par dominer exclusivement en Israël, principalement à l'époque de la grande extension des Assyriens en Égypte.

Les Phéniciens, si voisins des enfants d'Israël, appartenant à la même race, parlant la même langue, en rapport d'affaires, alliés même à leurs maisons royales, qui avaient reçu de leurs mains deux reines également célèbres, cette Jésabel, dont la mémoire nous est arrivée chargée des exécrations d'un peuple entier, et sa non moins célèbre fille Athalie; les Phéniciens paraissent n'avoir même pas soupçonné la révolution religieuse qui s'accomplissait en Judée.

Les Phéniciens n'étant point artistes, le culte du beau plastique n'avait pas de prise sur leur âme, ce qui les éloignait du culte de Jéhova, le Dieu jaloux qui se refusait à toute association et ne voulait pas permettre que la sculpture lui prêtât un corps, ce fut l'intérêt de leur commerce. La propagation de la doctrine monothéiste aurait fait tomber le culte des idoles et, avec lui, les profits que l'on retirait depuis des siècles du commerce des statuettes, du verre, de la terre cuite, du bronze, etc., que l'on exportait d'Égypte.

Néanmoins il semblerait que le culte de Melquart (roi de la ville), Baal suprême, et celui de sa compagne, Astartée, déesse de la reproduction, impliqueraient la croyance primitive au Dieu unique. La multiplicité des Bahalins secondaires ne prouve pas contre cette unité primordiale, Baal ajoutant toujours à son nom, celui de la ville où il était adoré. C'est ce qui fit qu'on eut Baal Tsour, Baal de Sydon, Baal Tors, le Baal de Tyr, mais ce n'était en fait que le même dieu; seul, le vulgaire voyait, dans ces appellations, des dieux divers. Le nom de Molok, sous lequel Baal était adoré, est le

même que Melek, roi maître. Cette différence dans la manière de prononcer les mots tient au manque de fixité des signes qui tiennent, en quelque sorte, lieu de voyelles, et dont le son diffère souvent d'une localité à l'autre, comme l'on peut s'en assurer lorsqu'on voyage en Orient.

Molok, du reste, était cruel, il voulait des victimes humaines; il exigeait qu'on jetât des enfants vivants dans les brasiers allumés aux pieds de ses statues de bronze. Les Phéniciens avaient apporté de Chaldée l'usage d'offrir à leurs dieux les prémices de toutes leurs récoltes, et dans ces prémices on comprenait les enfants premiers-nés, dont on faisait des *holocaustes*, c'est-à-dire que l'on faisait consumer en entier par le feu. La Bible nous apprend que le culte de Baal se célébrait sur les hauteurs et dans les bocages sacrés, il fut importé par Didon à Carthage avec les sacrifices humains.

Quelques auteurs pensent que cette affreuse coutume de se racheter par le sacrifice de son semblable, la plus noble des victimes qu'il fût possible d'offrir à un dieu, avait pris naissance aux époques où l'homme était anthropophage, et où l'on croyait que les dieux vivaient, en quelque sorte, de ce qui s'extrait des victimes brûlées ou cuites en leur honneur, c'est ce qui expliquerait les holocaustes des premiers-nés. La persistance des Phéniciens à continuer les sacrifices humains, alors qu'ils étaient devenus en horreur à tous les autres peuples, indiquait, chez eux, une barbarie particulière que l'on a attribuée aux cultes qu'ils soutenaient avec ces éléments, aux angoisses qu'ils éprouvaient souvent dans leurs courses sur une mer orageuse, dans de frêles barques, à la dureté provenant de l'égoïsme, de l'avarice et de l'amour du gain poussé à ses dernières limites.

La côte de Phénicie, traversée par de nombreuses collines percées, çà et là, de cavernes offrirent aux Phéniciens des tombes naturelles dont ils s'empressèrent de tirer parti pour y loger leurs morts à l'abri des influences de l'air et de la terre. Ces cavernes servaient le plus souvent à une famille entière, quelquefois il paraît même à plusieurs, contrairement aux usages égyptiens, qui n'admettaient, dans chaque tombe, qu'un seul homme et tout au plus ses enfants non mariés. Le Phénicien dur, avare, impitoyable, pour qui tout se résumait en un compte de profits et pertes, ardent d'ailleurs pour les jouissances matérielles, ne pouvait apporter au culte des morts le zèle et l'ardeur de l'Égyptien, si profondément spiritualiste, qui

considérait la vie comme un passage, et la mort, non pas comme le terme inévitable de l'existence, mais comme le but vers lequel devaient tendre les pensées, les désirs de tout être vivant, comme le commencement d'une vie nouvelle. Néanmoins les fouilles ont démontré que la tombe phénicienne n'était guère qu'une modification de celle de l'Égypte. Malheureusement les tombes violées depuis bien des siècles n'ont pu transmettre jusqu'à nous, comme celle que les sables des déserts égyptiens ont cachée jusqu'à ces derniers temps aux dévastateurs qui ne cherchaient que l'or et les bijoux, le secret intime de l'existence des anciens habitants de la Phénicie. Dans les mieux conservées et que les missions françaises ont pu fouiller sans opposition de la part des fanatiques habitants, on a trouvé des momies comparables à celles des Égyptiens et, tout à côté d'elles, comme chez les Égyptiens, des statuettes, des figurines des dieux protecteurs et des objets destinés au service des morts. Ce qui manque, c'est la pierre sculptée représentant des aliments mystiques. Ces pierres ont pu exister, mais les Grecs et les Romains, qui avaient horreur des dogmes égyptiens, ont pu les jeter hors des caveaux. Les morts étaient ensevelis dans un drap et placés dans ce qu'on appelle un four à cercueils, c'est-à-dire dans une niche de la grandeur exacte du mort, creusée dans les parois d'une caverne. Quelquefois le corps était renfermé dans un cercueil en bois. On a même trouvé des sarcophages en albâtre, en calcaire, en terre cuite, placés alors non dans les parois, mais dans le milieu des cavernes. Sur certains points on a trouvé des caveaux possédant une entrée en maçonnerie, qui fait saillie à l'extérieur comme les tombes égyptiennes de l'époque des grandes dynasties.

Les tombes antiques retrouvées sont purement égyptiennes, on y retrouve les parfums, les lampes, le fard, le masque d'or, le scarabin, protecteur des momies, qu'on rencontre dans les nécropoles d'Égypte, les statuettes des *déesses mères*, des *déesses nourrices*, hôtesses de la tombe qui s'y renfermaient avec le mort comme une promesse de vie et d'immortalité que lui apportent les divinités qui président à la croissance de tous les êtres, au renouvellement perpétuel de la féconde et inépuisable nature. C'est surtout à Larnaca, en Chypre, Larnaca, dont le nom signifie sarcophage, qu'on trouve encore, de nos jours, une grande quantité de ces auges de pierre.

Les renseignements arrivés jusqu'à nous ne nous donnent pas, comme les papyrus égyptiens, l'histoire des variations de la théo-

logie phénicienne; ce que nous savons, c'est que les âmes des morts étaient réunies dans un lieu spécial comme le *Hadès* des Grecs et le *Schoëol* des Hébreux, mais il semble qu'à l'origine, la Phénicie croyait, comme l'*Assyrie*, la *Chaldée* et l'Égypte, à l'existence solitaire du *Double* appelé, comme nous l'avons dit, Ku, en Égypte, et Ekimmou, en Chaldée-Assyrie, à la première période de la religion.

Le fondateur de la royauté phénicienne s'appellait Abi Baal, il était contemporain du roi hébreu David, et c'est sous son règne que les Phéniciens, repoussés des mers orientales par les Grecs, partirent à l'Occident et prirent possession du troisième bassin de la Méditerranée, qui commence à la Sicile et se termine au détroit de Gadès (de Gibraltar), élevèrent, dans le nord de l'Afrique, les villes d'Odrumète et d'Hippone (aujourd'hui Bone), créèrent en Sicile des établissements qui étaient florissants à l'époque de Salomon, fils de David. A l'extrémité de l'Espagne, ils fondèrent Gadès (Cadix, qui devint rapidement un grand centre de commerce et le dépôt des produits métallurgiques de l'Andalousie. Les Phéniciens avaient une aptitude merveilleuse pour renouer des relations avec les tribus sauvages et à développer chez elles des besoins nouveaux qui rendaient leur assistance, leurs relations indispensables. Ils ne possédaient cependant pas d'armées, partout où ils s'établissaient, ils créaient des comptoirs fortifiés et se plaçaient sous la protection des princes voisins auxquels, pour ce motif, ils payaient un tribut proportionné aux services qu'ils en retiraient.

Dénués de moralité, ils joignaient à l'exercice du commerce celui, plus fructueux, de la piraterie. Comme les Normands, au neuvième et même au dixième siècle, ils arrivaient à l'improviste près des lieux habités, dressaient des embûches et enlevaient les filles, les femmes et les enfants qu'ils surprenaient dans la campagne et allaient le plus souvent les vendre en Asie, où cette sorte de marchandise atteignait les prix les plus élevés. Quand la piraterie ne donnait pas, quand leur présence avait été signalée et que les populations étaient sur les gardes, ils se présentaient en pauvres marchands et se contentaient des bénéfices, d'ailleurs très élevés, du commerce.

Ils étaient attendus avec impatience pour tout ce qu'ils fournissaient de brillant et d'utile, et redoutés pour leur âpreté au gain, pour leurs perfidies, pour leurs méfaits. On savait que tous les moyens leur étaient bons, que par force ou par ruse ils prenaient ce

qu'on ne leur vendait pas, qu'ils faisaient la traite des esclaves et qu'ils ne reculaient devant aucun crime pour enlever une belle fille ou un beau garçon.

On les craignait, on les abhorrait, on les appelait les hommes très fins, les trompeurs habiles, les dévorants, les ennemis de l'humanité, les auteurs des maux qui fondent sur elle, et cependant, comme on ne pouvait se passer d'eux, on les attirait.

On a comparé très justement les Phéniciens aux Juifs du moyen âge, mais avec la différence qu'ils étaient libres, puissants, et n'avaient pas à donner pour excuse de leurs méfaits l'oppression qui pesait sur les Juifs.

Parmi les récits qui montrent comment ils en agissaient avec les Grecs, celui que fait *Eumée* de l'enlèvement de sa nourrice est si vrai et met si bien la réalité sous nos yeux, que, bien que très connu, il nous sera permis de le reproduire ici (1).

« Le père d'Eumée, Ctésias, était le principal notable, *le roi* de Scyros, île peu importante comme étendue, mais qui nourrissait des bœufs, possédait des vignes, produisait du blé et avait même deux centres de population. La maison du roi était haute, elle avait une grande pièce où se tenaient les femmes, diverses dépendances et, sur le devant, une sorte de péristyle orné de tables, où Ctésias s'asseyait pour boire avec les principaux du bourg; c'est là qu'ils se consultaient avant d'aller à la réunion du peuple.

« Un jour arrivèrent à Scyros, sur des vaisseaux noirs, des Phéniciens trompeurs, scélérats. Ils apportaient toute une cargaison de petits objets, une pacotille de parures. Ctésias avait une esclave de Sidon que des Aphiens lui avaient vendue. Cette femme, en lavant du linge au bord de la mer, fit connaissance avec ses compatriotes, qui lui proposèrent de la ramener dans la maison de son père, le riche Arybante. Le projet n'était pas de facile exécution. Il fut convenu que les Phéniciens n'auraient pas l'air d'avoir remarqué la servante, mais qu'ils la préviendraient au jour du départ.

« Ils restèrent un an à Scyros, vendant des bracelets, des colliers, des bagues, prenant en échange des produits dont la nature n'est pas spécifiée par Homère, ce sont surtout des vivres (Biatoun Polyn), probablement du blé, du vin, des peaux. Le navire était plein des productions de l'île.

(1) Homère, *Odyssée*, XIV, pages 288-289.

« Le moment du départ étant venu, ils envoient un messager à la servante. Cet homme rusé vient offrir à Ctésias un collier formé de morceaux d'or et d'ambre. Les maîtresses de la maison se passent le bijou de main en main, le retournent dans tous les sens et en demandent le prix. Cependant le marchand fait comprendre, par signes, à la servante qu'elle doit se rendre au bateau. Elle sort avec le petit Eumée, non sans emporter trois coupes. Quelques heures après, les Phéniciens avaient disparu. Au bout de six jours la nourrice mourut d'un accident, les marins abordèrent à Ithaque, où ils vendirent Eumée. »

Les Phéniciens entreprirent de longs voyages sur mer aussitôt après s'être établis dans les pays qu'ils possèdent aujourd'hui, ils transportaient des marchandises d'Égypte et d'Assyrie en diverses contrées, entres autres à Argos, cette ville dépassait alors toutes les cités du pays connu aujourd'hui sous le nom de Grèce.

Les Phéniciens y ayant abordé, se mirent à vendre leurs marchandises; cinq ou six jours après leur arrivée la vente était presque finie, un grand nombre de femmes se rendirent sur le rivage et, parmi elles, la fille du roi... Celle-ci s'appelait Io, et avait pour père Inachus. Tandis que les femmes, debout autour de la poupe du navire, achetaient ce qui était le plus à leur gré, les Phéniciens, à un signal donné, se jetèrent sur elles, la plupart prirent la fuite, Io fut enlevée et d'autres femmes avec elle. Les Phéniciens les ayant jetées dans le navire, mirent à la voile et firent route vers l'Égypte.

On comprend quels sentiments de haine et de méfiance ces actes de brigandage devaient jeter dans le cœur des Grecs. Fourbes, rapaces, non contents des bénéfices énormes que leur procurait leur monopole, insensibles aux beautés des arts, de la littérature en un mot, à tout ce qui n'était pas la richesse, les Phéniciens se transformaient, à l'occasion, en pirates, en voleurs de femmes et d'enfants.

GUILLINY.

(*A suivre.*)

LA MALDONNE DE VIRY[1]

Au seizième siècle, Saint-Jean de Maurienne offrait un coup d'œil fort pittoresque; la ville s'étageait en amphithéâtre, au centre de la vallée, et sur les pentes de Bonne-Nouvelle et de Villard-Jarrier.

On y entrait, du côté du Piémont, et après avoir franchi le torrent d'Arvan, par la porte du Mollard, et la rue du Mollard qui aboutissait, au-delà de l'énorme tour de Marius ou des Sarrasins, à la place Mauconseil (*platea mali consilii*).

Pour aller de là au pré l'Evêque, ou champ de foire, on traversait la rue Borcière, le Pontet du Bourg, les rues Granaterie et de l'Orme, la place de la Croix de l'Orme, et l'on sortait de la cité par la porte de la Reclusière; c'était la route, le *chemin ducal*.

Ainsi M. de Viry et son écuyer Guérin devaient entrer à Saint-Jean par la porte Reclusière, et M. de Chaffardon et son page Clodoveo, par la porte du Mollard.

Au-dessus des toits, pressés les uns contre les autres comme les écailles papelonnées d'un blason, se dressaient la grosse tour carrée de Marius, avec ses hautes fenêtres bilobées, et ses murailles rousses ornées d'arcatures, la tour ronde, ou tour Bossue, de la Monnaie dominant l'hôtel des Flammes, le donjon de la Correrie avec son échauguette à toit en poivrière, la tour de la Fournache, Bétemps, quantité de pignons, clochers, tourelles, tourillons, flèches et pignons de maisons nobles. Et, au milieu, le gigantesque vaisseau de la cathédrale aux toits aigus couverts d'ardoises bleues, semblable à quelque Léviathan de pierre.

La ville, avec ses constructions grises, ses toits bleus, s'étendait en forme de croix, descendant jusqu'à la chapelle Saint-Antoine, remontant, par des venelles tortueuses jusqu'au torrent de Bonrieux, qui la séparait des tours de la Fournache.

Le faubourg de la Reclusière bordait le torrent de la Torne, au-

(1) Voir la *Revue* du 15 décembre 1885.

dessous de Bonne-Nouvelle, chapelle de la Vierge, bâtie sur la première assise de la montagne du Sapey.

Des monts altiers bornaient la vallée : Charvin, avec son dôme de neiges tardives, les coteaux où s'accrochent les paroisses de Fontcouverte et de Jarrier; Rochenoire, énorme amoncellement de schiste ardoisé d'un noir luisant, que couronnent les forêts d'Albiez et de Mont l'Evêque; le roc de l'Echaillon, roux, diapré de vert par des traînées d'herbe, et là-bas, au-delà de l'Arc, la Platière, avec l'escarpement du Châtel, au-dessus d'Hermillon.

Du côté où serpente la route d'Italie, c'est comme un colossal décor d'opéra, des montagnes qui s'enchevètrent, parsemées de villages et de clochers, et formant comme un prodigieux escalier qui mènerait au ciel.

Partout des arbres magnifiques, poussés dans cette terre fertile, de longs rideaux de peupliers, des bosquets de hêtres, d'énormes et vieux noyers, des saules penchés au bord des ruisseaux, des massifs de sureaux et de troënes, des haies d'aubépine, une végétation vigoureuse et vivace qui verdoie, fleurit, embaume cette belle vallée, dont la coupole est un ciel d'azur sans tache, aussi transparent et limpide que le ciel des plaines de la Lombardie.

Coin de terre, hélas! inconnu, maintenant que le voyageur le traverse, emporté par la vapeur, et qui vit, néanmoins, passer dans une apothéose tantôt glorieuse, tantôt funèbre, les héros d'annales de quinze siècles, héros tombés en poussière, siècles précipités sinon dans le néant, du moins dans ce passé fantomatique appelé : l'Histoire!.....

. . . . . .

En ce bienheureux jour du vingt-quatrième de juin de l'an de grâce 1514, en ce matin, qui était le matin de la fête de saint Jean-Baptiste, une grande animation régnait dans les rues de la vieille cité, dès le lever du soleil.

L'orage de la nuit avait balayé les rues tortueuses, purifié l'air, gonflé les rigoles, où maintenant coulait une eau moins fangeuse, et les habitants de la bonne ville se préparaient à célébrer dignement la fête de leur glorieux patron.

Partout on dressait contre les murailles de hautes branches de noisetier, plantées debout et retenues par des cordes, parure de feuillages frais et verts, qui s'harmonisait à ravir avec le crépi sombre des logis et leurs charpentes peinturlurées.

D'une fenêtre à l'autre on tendait, en X, des guirlandes de buis, piquées de grosses pivoines cramoisies, et soutenant, soit des couronnes de fleurs des champs, soit des tourterelles fabriquées au moyen de pelotes et de plumes de pigeon.

Aux fenêtres, on drapait des tentures, tapisseries de haute lisse, verdures de Flandres, toiles peintes de Gênes, ou simplement des draps blancs, constellés d'étoiles en clinquant ou de gros bouquets.

On arborait des drapeaux écartelés de la croix blanche, des gonfanons armoriés, des oriflammes brodées d'emblèmes; partout flottaient des étoffes aux couleurs vives, des touffes de rubans, des nœuds gigantesques; partout se voyaient des images enfumées, des figurines en plâtre ou en bois colorié; devant les portes, des sapins, coupés à Rochenoire ou au Sapey, s'élevaient, exhalant un parfum âcre, et des mousses humides, diaprées de fleurettes, formaient un tapis velouté sur le pavé.

En même temps on préparait les illuminations de la soirée : partout on disposait des ifs chargés de bouts de cierges, des lanternes aux vitres de cornes, de gros falots en toile blanche.

Une charrette, aux ridelles entrelacées de rubans bleus et rouges, et traînée par un beau mulet enharnaché de pompons, de houppes, de panaches aux mêmes couleurs, parcouraient la ville conduite par deux ouvriers charpentiers, tenant la canne à pomme dorée du compagnonnage; de chaque maison, ménagères ou servantes apportaient à ces gens qui un fagot, qui une bûche, car la charrette faisait la cueillette du bois pour le feu de joie qui brûlerait le soir au pré l'Evêque, où les compagnons charpentiers érigeaient en ce moment l'immense bûcher.

Puis c'étaient les miliciens qu'on rassemblait au fracas du tambour et aux sons du fifre. Le *tambournier* cheminait d'un air crâne, battant à coups redoublés sur la peau d'âne de son instrument, décoré de banderoles; et les deux fifres venaient derrière lui, sifflant à qui mieux mieux, comme des merles au printemps dans les buissons de *blosses*.

De nombreux enfants, aux joues rubicondes, aux cheveux ébouriffés sous le béret de laine tricotée suivaient ces virtuoses, marquant le pas, dodelinant de la tête, et glapissant de temps à autre, avec des fusées d'éclats de rires, en l'honneur du benoît Monsieur saint Jean.

Les miliciens se hâtaient, traversant les rues du pas solennel des

bourgeois en armes, tous accoutrés diversement, et de façon à divertir bellement reîtres, miquelets, estradiots, lansquenets, batteurs d'estrades qui les eussent rencontrés, les uns coiffés d'un morion, les autres d'une bourguignotte, tel d'un heaume pesant, cuirassés de pourpoints de buffle à lamelles de laiton, ou de plastrons de fer; ceux-ci avec brassards et genouillière, ceux-là n'ayant que le gorgerin et les épaulières; tous sanglés, suant sous le harnais, au cliquetis des pièces de métal.

Et quelles armes!... Fauchards, pertuisanes, hallebardes, espontons et piques; ou bien longues pistoles que la poudre eût fait éclater, fusils rouillés, coulevrines hors de service, le musée ambulant des débris belliqueux de trois ou quatre siècles.

Ce qui n'empêchait nullement les commères de s'extasier sur la mine martiale de leur époux ou de leur aîné, et ces privilégiés du sort de parader avec jactance, vivement éjouis de leurs affutiaux, et se prenant pour vrais soudards à qui sont promises fraîches beuveries et franches lippées.

Les paysans d'alentour commençaient à arriver par bandes silencieuses, marchant d'un pas lent et grave, devisant à voix basse et parlant peu.

C'étaient d'abord les fontcouvertins, vêtus de ratine blanche, coiffés du bonnet phrygien en laine rouge retombant sur l'épaule, et leurs femmes, à la robe de *mis-lanha*, grosse bure noire, zébrée de galons de drap bleu céleste, avec la ceinture large, serrée par des ardillons de cuivre, et le bonnet aux dentelles évasées en ailes de papillon.

Puis les gondraniens et les gondranienches, arrivant de Villard Gondran (la ville de Gunthramm), les arvains, les gens d'Albiez, de Jarrier, d'Hermillon, de Saint-Julien, foule bariolée, escortant des « taparées » d'enfants, embéguinés de drap noir à galons rouges; tous les hommes, en habits blancs, diversifiés par les broderies de laines aux parements et aux manches; les femmes, distinguées par leur escophion, toile et dentelle bise, ou toile de fin lin à larges plis, et par leurs fichus brodés, rayés ou unicolores, à franges pour les unes, et par leurs ceintures brodées, leurs tabliers bleus ou violâtres.

A travers cette foule de gens qui déambulaient, des gens qui travaillaient, plantant des clous, frappant à coups de marteau, chantant à pleine voix, passaient les révérends chanoines, appelés

à la cathédrale pour matines par les tintements de la cloche.

On les voyait aller, vêtus de la soutane et du chaperon, ceux-ci guillerets, adressant un mot jovial à l'un ou à l'autre; ceux-là, graves et majestueux, au maintien austère, les yeux baissés, répondant par un geste compassé aux nombreux saluts de la multitude.

Çà et là circulaient aussi les confrères du Saint-Esprit, parés de leur écharpe rouge.

C'était une vaste association, une société de secours mutuels, régie par deux prieurs élus, chaque année, par la noblesse et par la bourgeoisie.

Le mardi de la Pentecôte, ces confrères s'offraient grande frairie : les prieurs passaient des traités avec les bouchers et les boulangers; le pain et les rôts étaient cuits au four appartenant à la confrérie, et sis en une maison de la rue de l'Orme.

Lorsque la décoration de la ville fut à peu près achevée, qu'un sable fin eût égalisé le sol, que les feuillages, les draperies, les banderoles, les guirlandes furent posés partout: qu'au grand portail de la cathédrale fut arboré la bannière de Jean-Baptiste où il se trouvait représenté, vêtu de peaux de mouton, la houlette à la main, dans le désert; quand les cloches, lancées à toute volée, annoncèrent les offices du matin, que les miliciens furent en bon ordre rangés sur la place Mauconseil, que les confrères du Saint-Esprit, eussent été quérir leurs prieurs en leurs hôtels, les bourgeois et les bourgeoises de la bonne ville daignèrent enfin sortir de leur logis, et se montrer au peuple.

Bourgeois, habillés d'écarlate fourrée de menu vair malgré la saison, bourgeoises en atours de satin, à longues manches tailladées, enfants aux vestes bigarrées, aux toques à plumails d'autruche, parurent sur le pas des portes, exhibant de gros missels reliés de cuir à fermaux d'argent, des bouquets de lys odorants, et — *paulo minora* — pour les petits, de vastes tartines enduites d'une couche épaisse de confitures.

Ce fut le signal d'une joie générale.

Au pré l'Evêque, les pétardiers dépensaient force poudre : les sonneurs, excités par de copieuses libations de vin des Rodours, dansaient en vrais polichinelles au bout de la corde des cloches; on n'entendait de toutes parts que cris d'allégresse et fanfares bruyantes.

Car les musiciens faisaient rage, comme il convient en toute

fête populaire, de leur saquebutes, de leurs rebecs, de leurs psaltérions, de leurs trompettes.

Et comme chacun évitait avec soin de se mettre d'accord avec son voisin, il en résultait une cacophonie, à porter le diable en terre, disait précisément un des syndics du Tiers Etat, à l'un de messieurs les chanoines.

On attendait le corps municipal, réuni à la Maison de Ville, reconnaissable aux armoiries qui sommaient son portail : *d'azur à la main de carnaation bénissant, emmanchée d'argent, l'écu entouré d'un cordon de sable soutenant une tête de maure arrachée du même.*

Et messieurs les syndics, à cette heure, endossaient leur manteau de velours violet, fendu depuis l'épaule jusqu'aux pieds, et coiffaient leur chaperon garni d'un plumet et d'une aigrette, tandis que le valet de ville revêtait sa cotte mi-partie, et que les chefs des corporations réunissaient en toute hâte leurs compagnons appelés à faire cortège à messieurs de la ville.

Or toutes ces choses se passaient en la présence d'une foule de personnages illustres qu'aussi bien il sied de dénombrer : noble Pierre de Château-Martin, clavaire de Maurienne; égrège Louis Grosset, receveur de l'évêché; Léon Tibière, Jacques du Pont, Urbain du Mollard, Louis Baptendier, secrétaire de l'église; Georges Truchet, notaire; spectable Antoine Rapin, avocat; Aimé et Gabriel des Côtes, gentilshommes, ce dernier qui, sept ans plus tard, serait juge corrier; Martin de la Balme et Pierre Sallières d'Arve.

C'est à l'heure justement où cette illustre compagnie se répandait dans les rues de la ville, que le seigneur de Viry et son écuyer Guérin se présentaient à la porte de la Reclusière; tandis que le seigneur de Chaffardon et son page Clodoveo se présentaient à la porte du Mollard.

IV

Comment Chaffardon et Viry se rencontrèrent en l'auberge du *Lion d'Or* et de l'accueil que leur fit dame Emérentiane, maîtresse d'icelle.

En ce temps où l'on passait la moitié de sa vie sur les grandes routes, à moins que l'on ne fût bourgeois ou artisan, les auberges ou hôtelleries étaient nombreuses partout, et particulièrement dans les endroits placés sur le passage d'un pays à l'autre.

Saint-Jean de Maurienne, ville frontière, en comptait plusieurs : l'auberge des *Trois Rois*, rue Borcière, (qui existe encore après quatre siècles écoulés); celle de la *Tête Noire et le Bœuf*, à côté de la tour de la Correrie; enfin le *Lion d'Or*, ou bornel de la Pierre, tenue par une estimable veuve, dame Emérentiane Jovet, avec le concours non désintéressé de son neveu et futur successeur, Jean Jovet, tailleur d'habits, appelé *Dian*, et d'une corpulente et robuste servante baptisée Théotiste.

L'auberge du *Lion d'Or* n'avait qu'une ressemblance fort éloignée avec les somptueux caravansérails édifiés aujourd'hui dans les moindres bourgades pour la commodité des ambassadeurs du commerce.

La maison aux murs très épais, mal équarris, bombant ici, et là noirs et humides, n'était percée que de rares lucarnes défendues par des barreaux croisés, qui lui donnaient l'aspect revêche d'une forteresse ou d'une prison. La porte, large et basse, arrondie en plein cintre, et dont le chambranle s'armait de formidables gonds, s'ouvrait comme une caverne obscure, et conduisait à une cour spacieuse, encombrée de tombereaux, de chariots, d'échelles, d'instruments aratoires.

L'étable, où mugissaient trois belles vaches, où bêlaient des moutons et des chèvres : la porcherie où grognaient quelques-uns de ces animaux estimables, que le bon ermite saint Antoine affectionnait; l'écurie où s'alignaient les jours de marché, de foire ou de vogue, ânes, mulets et chevaux, entouraient sur trois de ces côtés, cette cour, plantée d'un vieil orme habité par toute une tribu de moineaux.

Le logis hospitalier occupait le fond; au-dessus du chenil et du poulailler, s'étendaient la cuisine et le réfectoire : on y accédait par un perron aux marches branlantes, dont une balustrade en bois de sapin bordait la rampe.

Dans l'angle un escalier en pas de vis, tournant dans une tourelle, conduisait aux chambres sommairement meublées de lits en noyer, d'escabeaux et de bahuts ou de coffres à mettre le linge.

Au-dessus du porche extérieur, et dans la cour, sur la porte maîtresse de la cuisine, le lion d'or armoriait fastueusement ce logis délabré : un lion héraldique, à la queue fourchue passée en sautoir, *armé, lampassé, vilené et couronné d'or, en champ de gueules.*

Une tringle en fer forgé, contournée en fines arabesques, ornée de fleurons, de vrilles, d'annelets, soutenait l'enseigne fraîchement peinte et dorée, sur un panneau découpé en écu allemand, par le propre imagier enlumineur du révérendissime évêque.

Et ma foi! l'auberge avait bon air, ce matin de la Saint-Jean-Baptiste, avec les vitres claires de ses croisées, les rideaux à carreaux blancs et roses de ses chambres, les gerbes de chrysanthènes, de boutons d'or, remplissant des brocs de faïence ou de grés, alignés sur l'appui des fenêtres, les sapins formant au portail un reposoir vert et fleuri.

La cour déblayée des véhicules rustiques, des bottes de paille, des seaux et des cuves qui l'encombraient, à l'ordinaire, était garnie d'arbustes; et les servantes y dressaient des tables, autour desquelles les poules venaient picorer, les chats rôder sournoisement et les chiens s'étirer au soleil, les dits volatiles et quadrupèdes prévoyant pour la journée friandes aubaines.

Aussi, quand sur le coup de sept heures, dame veuve Emérentiane Jovet parut sur le palier du perron, en grand habit de fête, eut-elle un sourire d'orgueilleuse satisfaction en voyant son petit domaine si bien ordonné et d'aspect si engageant.

Petite, vive, alerte, très accorte, la bonne femme inspirait une joyeuse sympathie : on souriait à la voir si pétulante, le regard brillant, la bouche toujours ouverte, car elle ne cessait de parler que pour dormir.

Sa cornette à tuyaux empesés, ornée d'un large ruban noir, sa cotte de serge, son surcot de drap, son tablier de taffetas noir, sa collerette plissée, et les pleureuses rabattues sur ses manches mahoistres, gonflées par des cerceaux en fils d'archal, la paraient mieux que le tabis écarlate et le cendal vert qu'elle n'avait plus, étant veuve, le droit de porter.

Mais elle étalait, en dépit des lois somptuaires, une croix d'or suspendue à une chaîne du même métal, et l'aumônière ou escarcelle, attachée à sa ceinture, était d'un beau travail d'orfèvrerie, au monogramme de madame la Vierge.

Cette petite bonne femme, au visage ridé comme une pomme de carême, aux yeux luisants, au nez en bec de corbin, s'avança prestement sur le palier, et de là, examinant si l'ordre parfait régnait dans la cour, elle s'écria, d'une voix aigrelette, s'adressant aux servantes :

— Le bonjour à vous, la Modeste, et à vous, ma Josephte... Ce jour soit béni !... Mettez quelques tranchoirs de plus sur la table du milieu... et prenez garde que cette pile d'écuelles ne s'écroule, ma mie... Nous aurons du monde aujourd'hui. Or ça, Theotiste, as-tu préparé tout ce que je t'ai dit?...

L'aide de camp en jupons de dame Émérentiane, montra son visage futé à l'une des croisées de la fenêtre, une longue figure blême sous des cheveux blonds ébouriffés que cachait à demi un *berretin* de Mauriennaise en dentelle noire et soie couleur de soufre.

— Oh! maîtresse, glapit la Théotiste d'une voix criarde de crécelle, tout est prêt, — le benoît saint Antoine m'assiste ! et Jean Jovet, votre neveu, — le benoît saint Blaise l'assiste ! est en train d'enfiler à la première broche un chapelet de belles volailles, à la seconde, une douzaine de gigots de mouton, à la troisième, un quartier de cerf...

— C'est bon ! l'interrompit vivement la veuve, mais les tourtes aux pigeons et les tourtes parmesanes?... Les a-t-on portées au four de l'Orme?... Et la galantine à la gelée? Et l'oie farcie de coings et d'ail? Car il nous peut survenir des seigneurs d'importance!

Une voix sonore, puissante, retentit dans les profondeurs de l'antre de Momus, répondant :

— N'ayez souci, *tatan!* N'ayez souci, dame ma tante! tout est fait et tout se fera...

— Pourvu que les bienheureux saints Honoré, Felmase et Christophe nous assistent! ajouta la servante, qui se signa dévotement.

Et comme Jean Jovet accourait vers sa digne parente, vêtu de pied en cap de drap tanné à boutons de corne, le chaperon de fin camelot vert agrafé sur l'épaule, l'aubergiste poursuivit, d'une voix volubile :

— A-t-on fait provision *d'aigre-doux* pour manger avec la viande?

— Et de moutarde de Valois, oui-dà : en voici deux topins, aux armes de Monsieur l'Évêque.

— Brrrou! Brrrou! Et la coriandre? et les pignons sucrés?...

— Dans ces hanaps d'argent, avec les confits au galanga et les dragées d'anis.

— Mais la cave? Dian, mon neveu, tu n'y as pensé, pas plus qu'à ta première chemise?

— Le tonneau de vin blanc d'Hermillon et celui de vin rouge du Clappey sont en perce, sur les chevalets, ma tante vénérable...

— Et moi-même je suis allé quérir l'hypocras, le clairet, les

flacons de Nebiolo et les fioles de Malvoisie qui sont rangées sur le buffet.

— Je gage, tout au moins, qu'il nous manque des fromages!

— Madame sainte Marguerite m'assiste, il y a un vacherin d'Abondance dans le grand plat d'étain, une tomme de Montdenis et deux gratterons des Villards sur vos belles assiettes en faïence de Piémont...

— Ouais! que la cheminée flambe, que le potager s'allume..., et mets ton tablier, Dian, mon neveu!... Et troussez-moi vos ragoûts, les filles, car si je ne me trompe, voilà qu'il nous arrive des voyageurs, et le premier de la messe va sonner... Vous avez eu la messe d'un chanoine, il est juste que moi, la patronne, j'ai celle de l'évêque, — Dieu le bénisse... Hâtez-vous!

On menait, en effet, grand tapage aux entours du bornel de la pierre, car à ce moment précis, où dame Émérentiane distribuait ses commandements d'une voix véhémente, quatre cavaliers débouchaient en même temps sur la place, l'un par la rue Granaterie, escorté d'un page; l'autre, que suivait un écuyer à figure paterne, par la rue de l'Orme.

Le premier, qui montait un cheval alezan brûlé, s'avançait le poing sur la hanche, la mine impertinente, malgré son pourpoint fleur de pêcher, fort délabré, et le piteux état de sa collerette, en point de Flandres et de la plume jaunâtre de son toquet.

Quant à son page, maigre adolescent en livrée bleue, il écartait du bout de sa houssine manants et bourgeois, avec l'arrogance dédaigneuse d'un favori de prince.

L'autre cavalier, qui se pavanait sur un cheval rouan, avait belle prestance, avec sa soubreveste et ses trousses, treillissées de galons, ses bottes fenestrées, et son chapeau allemand à plume rouge: et son écuyer, solidement vêtu de gros drap, coiffé d'un bonnet à médaille d'argent, ne faisait pas mauvaise figure, sur son mulet pomponné de grelots de laine.

Les deux gentilshommes se rencontrèrent, un peu au-dessous de la tour Bossue de l'hôtel des Flammes, juste à l'orée du portail du *Lion* et, suivant les us chevaleresques de l'époque, chacun d'eux voulut reculer pour céder la préséance à l'autre.

En même temps, passant les rênes dans la main gauche, de la main droite ils ôtèrent qui son chapeau, qui sa toque, et se saluèrent avec grâce, aussitôt imités par le jouvenceau et le barbon.

— Monsieur, veuillez passer le premier, s'écria de galante façon le jeune homme à la plume rouge, en saluant derechef.

Et le jeune homme au pourpoint fleur de pêcher, répartit avec la même courtoisie :

— Ventre de loup ! Monsieur, je vous assure, ma foi, que je n'en ferai rien, et ne passerai que lorsque vous m'aurez précédé.

— Monsieur, je suis Savoyard, bon gentilhomme, et têtu.

— Je suis, Monsieur, d'assez bonne race, très entêté, et Savoyard tout autant que vous.

— Alors, il reste un moyen..., dit le premier, en quittant lestement la selle, et en jetant la bride à l'écuyer.

— Qui est de ne point passer l'un après l'autre, ajouta le second, mais de passer de compagnie.

Sur quoi il mit pied à terre, et, s'approchant, il continua, le sourire aux lèvres :

— Monsieur, je suis Charles de Chaffardon, pour vous servir si j'en étais capable.

— Et moi, Monsieur, votre bien humble serviteur, Louis de Viry, surnommé Le Sardet, seigneur de Carraz et d'Évires.

— Je ne sais, Monsieur, si je ne me trompe, mais il me semble que nous devons cousiner, car ma mère est une Mareste, et la vôtre une Compey.

— Je connais votre frère Jean...

— Moins on m'en parle et plus on me fait plaisir. Mais on vous peut, à vous, parler de votre frère messire François, prévôt de Lausanne.

— Nous voici donc féaux amis, reprit Louis de Viry, en tendant la main à Chaffardon, et pourtant...

— Oui, fit Chaffardon d'un air étrange, et le regardant à la dérobée. Nous voici féaux amis, encore que...

— Nous nous expliquerons tantôt ces réticences, dit Viry, en le prenant par le bras. M'est avis que, pour l'heure, le plus pressé est de dîner.

Durant ce colloque, dame Émérentiane, avertie que des personnages d'importance descendaient de cheval à son portail, était accourue, flanquée de la Modeste et de la Josephte, et témoignait de sa bonne éducation par une série de révérences réitérées.

On l'aperçut enfin, et les deux gentilshommes, bras dessus, bras dessous, l'abordant, la saluèrent poliment, tandis que Guérin et

Clodoveo, qui avaient également échangé divers propos aimables, les suivaient et tiraient les montures par la bride.

On leur laissa le soin de conduire ces braves bêtes à l'écurie, et les maîtres, précédés de dame Émérentiane, qui aurait volontiers marché à reculons, si elle n'avait craint de perdre l'équilibre, se dirigèrent vers le perron.

De suaves émanations, délectables à des estomacs affamés, s'échappaient de la cuisine où Jean Jovet, avec une activité dévorante, surveillait les broches, manipulait les ragoûts, tourmentait les casseroles, manœuvrait la crémaillère, si bien que les deux seigneurs se renvoyèrent l'un à l'autre un sourire de satisfaction, lorsqu'ils pénétrèrent dans ce laboratoire, vivement éclairé par les flammes de l'âtre, et par les rayons du soleil entrant à flots par les croisées ouvertes.

— Foi de Chaffardon! dit Chaffardon à l'hôtesse, on est ravi d'aise en entrant dans votre logis, bonne femme.

Elle reluquait Viry, mieux habillé, plus hautain :

— Que vos Seigneuries y soient les bienvenues, dit-elle cependant.

La cuisine offrait, en vérité, un coup d'œil réjouissant, avec ses murs blanchis à la chaux, tapissés d'innombrables ustensiles en cuivre poli et brillant comme l'or, poëlons, marmites, coquemars, poissonnières, timbales, casseroles de toutes formes et de toutes dimensions.

Sur un vaste buffet s'alignait un bataillon de bouteilles, entoilées par les araignées, vertes de poussière et que, pour cette raison, Jean Jovet appellait de vieilles sales.

Un dressoir curieusement sculpté renfermait des assiettes de faïence, quelques plats d'étain, et, à la place d'honneur, une soupière et des gobelets d'argent.

Sur le porte-seau, quatre *ciselins* en cuivre rouge étaient pleins d'eau fraîche, et vingt chandeliers en laiton attestaient que le *Lion d'Or* pouvait accorder bon gîte à vingt pérégrinants, de même que sa vaisselle permettait de faire manger et boire autant de convives que la Providence en enverrait.

— Oh! là, mon Dieu, cher neveu, dit la veuve, ces gentilshommes veulent dîner. Sers-les promptement, car ils ne sont ni mécréants sarrasins, ni païens, et ils voudront assister à la sainte messe, tout comme moi, leur servante... Par ici, mes gracieux seigneurs... Voici le réfectoire.

Elle les guida dans une salle assez propre, parquetée de sapin, et tendue de vieilles tapisseries enfumées.

Un miroir de Venise, verdâtre, ornait ce réduit, où, dans un angle, se voyait, sous un dais de campanules et de roses trémières, une statuette de la Vierge.

Preste, la bonne hôtesse dressa le couvert; fourches à deux dents et cuillères d'argent, couteaux à manche en corne de cerf, posés sur une nappe blanche.

Elle atteignit ses plus beaux hanaps, ses touailles ouvrées en toile de Dauphiné; puis elle approcha deux chaises à dosseret, garnies de cuir, et, d'une voix rapide commença la nomenclature des mets de choix qu'elle pouvait proposer à l'appêtit de leurs seigneuries.

Ce ne fut ni long, ni difficile à combiner :

— Tourte aux pigeons, dit l'un.

— Galimafrée de poulet, avec force oignons, poivre et muscade, dit l'autre.

— Et deux tranches de venaison sur un lit de moutarde...

— Omelette aux fines herbes.

— Fromage, cerises, abricots et dragées.

— Avec deux fioles de nebiolo piémontais et un flacon de Malvoisie.

— Cela suffira pour l'instant. Donnez à nos serviteurs de la soupe, un quartier de bœuf rôti et deux brocs de vin. Après quoi ils se contenteront de notre desserte.

Quand ils furent seuls :

— Ventre de loup! monsieur de Viry, dit Chaffardon, revenez-vous de ces pays d'outre-mer où les matelots de l'amirante de Castille ramassaient les lingots d'or à la pelle?

— Nenni! mais le prévôt de Lausanne garnit mon escarcelle de beaux écus neufs?

— Pour moi j'ai assez d'escalins pour arriver sans désagréments à Chambéry. Puis je trouverai toujours quelque juif pour m'acheter le rubis qui agrafe ma plume au toquet.

— D'ailleurs, si vous ne repartez que demain, nous ferons route de compagnie, monsieur de Chaffardon, car si Monsieur l'évêque de Maurienne me donne congé de m'en aller, une fois ma mission remplie, je ne resterai pas au *Lion d'Or*, quelque chère lie qu'on y fasse.

Attablés dans la cuisine, le page Clodoveo et l'écuyer Guérin, devisaient allègrement, charmés de la rencontre.

Ils se contaient leurs impressions de voyage, dont la plus désagréable assurément était l'orage de la nuit précédente.

Mais ce sujet fut vite épuisé, et en loyaux serviteurs, ils se mirent à parler de leurs maîtres, sans en dire, au demeurant, ni bien ni mal : en quoi ils furent louables, car notre ennemi est notre maître, et le dauber fait prendre en patience l'obligation de gagner un salaire.

— Je ne déteste pas le Sardet, et même j'avancerais que je l'aime, disait Guérin de sa voix bonasse. Je l'ai vu naître, je lui ai appris l'escrime, je lui ai servi de quintaine, et quand on mange le pain d'une famille depuis trente ans, on ne saurait en médire. Seulement le sire Louis est bataillard, querelleur, toujours prêt à pourfendre le tiers et le quart... Avec cela joueur comme les cartes, mais généreux. Il oublie facilement des poignées d'angelots sur les tables...

— Moi, repartit Clodoveo, j'ai rencontré le seigneur de Chaffardon à Aveillane, où il traînait ses guêtres... Je me suis attaché à ce dameret, trop blond, trop joli, qui sera peut-être un courtisan de belle encolure, et me poussera dans l'armée, car je veux être soldat.

— Vous, mon mignon? dit Guérin en jetant un regard ironique sur les mains fluettes, les bras maigres, le torse grêle du jouvenceau.

— Moi, sans doute. On est de taille à endosser le harnois, compagnon, et je veux être cornette blanche de Savoie avant que la moustache m'ait poussé sous le nez!

— Ainsi soit-il! s'écria l'écuyer, qui choqua son verre contre celui du page. Moi, j'ai pris ma retraite, et je ne songe plus qu'à dormir la grasse matinée en un lit de sacriste. Foin de la guerre! J'en ai tâté, et peu me chaut d'un métier qui rapporte plus de balafres que de blanc-douzains.

— Chacun son goût, camarade, mais je veux finir dans la peau d'un capitaine, et je ne serai pas le premier de ma maison qui aura porté l'echarpe et le hausse-col.

Dans le réfectoire, la causerie se poursuivait entre les jeunes gentilshommes, pressés de se vanter de leurs états d'abord, et ensuite de leurs prouesses.

— Vous avez donc une mission auprès de Monseigneur de Gorrevod? interrogea Chaffardon, tout en versant rasade à son commensal.

— Une mission, oui. Je suis l'âne qui porte des reliques. J'ai une lettre scellée de lacs de soie, et l'on m'a prévenu que l'évêque

me renverrait d'où je viens, ou m'ordonnerait de passer le Mont-Cenis.

— Une agréable promenade!... Une route coupée de fondrières, des roches abruptes à droite, un torrent de boue à gauche, de la neige jusqu'aux éperons, une bise qui vous coupe la figure en quatre, du pain noir pour dîner, du vin aigre pour se désaltérer, une grange pour gîte à chaque étape. Voilà! Je sais ce que c'est : j'en viens.

— N'importe! j'aime à voir du pays! Ainsi vous arrivez de Piémont?

Dame Emérentiane qui apportait triomphalement la galimafrée, interrompit le dialogue.

Elle demeura, les mains croisées sur les manches de son surcot, à contempler ses hôtes se partageant ce mets compliqué, d'où s'exhalait une odeur fort alléchante :

— Cela fait plaisir, dit-elle bravement, de voir manger de si bon cœur! mais si vous voulez assister à la messe, vous ferez bien de vous hâter, Messeigneurs, car voici que la grosse cloche sonne... Les chanoines s'en vont aller quérir Monseigneur en cérémonie, et l'archiprêtre est déjà au portail avec *l'asperges*.

— Merci, bonne femme, dit Chaffardon. Nous serons au portail avant l'évêque, entendez-vous... Et dites à nos gens d'avaler un verre ou deux d'hypocras... Et qu'on apporte la venaison : nous mettrons les morceaux doubles, afin de ne pas commettre péché mortel et d'entendre chanter *Kyrie*. Sus, Monsieur de Viry, car voici que les tambours battent, que les trompettes sonnent, que les cloches mugissent... Et j'ai encore des trous à combler. Hâtons-nous.

Dix minutes plus tard, Chaffardon et Viry, suivis à distance convenable de Guérin et du page, se dirigeaient vers la cathédrale et, chemin faisant, achevaient l'entretien coupé net par le zèle catholique de la veuve Jovet.

— N'avions-nous pas, disait Viry, certaines explications à nous donner relativement à certaines réticences?...

— Ventre de loup! Vous m'y faites songer, répliqua Chaffardon d'un air embarrassé. Mais est-il bien nécessaire de?...

— Oui, oui! Encore que, pour mon compte, cela me gênerait de vous narrer mon aventure, si je croyais tant soit peu à de certaines billevesées...

— Quant à moi, il est des sornettes que je n'entends pas débiter

sans me fâcher... Aussi mieux vaut-il que je ne vous ennuie pas de celles qui me furent contées.

— C'est que je vais vous dire tout à trac de quoi il s'agit, Monsieur mon compaing.

— Et sous votre bon plaisir, je ferai comme vous.

Ils débouchaient en cet instant sur la place Mauconseil, où les miliciens attendaient le passage des « Messieurs de Ville », et ils s'égayèrent un peu des allures de ces bourgeois travestis en guerriers.

On les regardait eux-mêmes beaucoup, les reconnaissant pour étrangers, et quelques gentilshommes qui formaient un groupe au-dessous d'un cadran solaire portant cette inscription : *Ultimam Time*, les saluèrent avec de grands airs de cour.

Chaffardon et Viry se découvrirent, puis, voyant que le populaire se hâtait de passer sous la porte Marenche, ils suivirent la foule et se trouvèrent dans le vaste cimetière que bordaient l'hôtel de Rapin, le logis des chanoines et, à leur droite, la grosse tour des Sarrasins ou de Marius accostée à l'église romane de Notre-Dame.

Au fond s'élevait la cathédrale du roi Gunthramm, dédiée à saint Jean-Baptiste.

Un large chemin s'ouvrait à travers les tombes, toutes dominées par la croix et couvertes de fleurs, et le long de ce chemin, une triple rangée de spectateurs guettait le cortège épiscopal et le cortège municipal.

Cette foule aux vêtements bariolés, les fanfares éclatantes, le joyeux carillon des cloches, le magnifique ciel bleu illuminé d'un beau soleil, toutes ces choses qui chantent les joies humaines, firent une impression subite sur Chaffardon :

— C'est beau! dit-il ému, en pressant dans la sienne la main de son nouvel ami.

— Oui, c'est beau! repartit Viry, pensif. Eh bien! Monsieur de Chaffardon, sachez que cette nuit, pendant l'orage, j'ai rencontré une bohême, vieille égyptienne et sorcière, qui m'a dit ceci, entre deux coups de tonnerre : « Tu mourras jeune et sans postérité... Un danger prochain te menace... Prends garde au premier homme de ta caste que tu trouveras sur ton chemin : c'est l'ennemi! »

— C'est étrange!... A moi aussi, une prophétie de malheur m'a été faite. Un vieillard, un vieillard auquel Dieu a envoyé de cruelles épreuves, reprit Chaffardon en frissonnant, m'a dit ceci, entre deux coups de tonnerre : « Vous allez au-devant de votre destinée... Et

celui de qui dépend heur et malheur s'avance contre vous. Prene garde!

— Cependant nous avons rompu ensemble le pain et le sel, Monsieur de Chaffardon! Et je me sens tout porté à vous aimer.

— Croyez-vous que je sois votre ennemi, Monsieur de Viry? J'ai de grandes sympathies avec vous, et si vous le vouliez...

— Je le veux assurément, Charles. Nous devons être amis, et la peste soit des femmes bohêmes et des vieux prophètes!... Nargue la malechance!,..

— Et Dieu bénisse notre amitié qui commence en ce jour de liesse, reprit Chaffardon tout joyeux. Venez, Louis. Voici le massier et le porte épée de l'évêque. Entrons à l'église.

Ils longèrent la ruelle Notre-Dame et entrèrent dans la cathédrale par la petite porte. Tous deux trempèrent les doigts dans le bénitier et firent, en même temps, le signe de la croix, en s'adressant l'un à l'autre un sourire d'amicale confiance.

Les grandes portes s'ouvrant tout à coup dissipèrent les ténèbres de l'église, et l'orgue lança les premiers accords d'une symphonie triomphale.

Charles Buet.

(*A suivre.*)

REVUE LITTÉRAIRE

VOYAGES ET VARIÉTÉS

Le Maroc, par le docteur A. Marcet. (Plon, Nourrit et Ce.) — *Voyage aux Philippines et en Malaisie*, par le docteur J. Montano. (Hachette et Ce.) — *Journal d'un Interprète en Chine*, par le comte d'Hérisson. (Paul Ollendorff.) — *La Cité chinoise*, par Eugène Simon. (Nouvelle Revue.) — *Livres et Ames des pays d'Orient*, par M. Émile Montégut. (Hachette et Ce.) — *Nouvel Atlas, sous la direction de Cortambert.* (Hachette.) — *Aux États-Unis*, par Paul Trasenster. (Auguste Ghio.) — *Les Slaves méridionaux*, par E. Pricot de Sainte-Marie. (Festcherin et Chuit.) — *La Bulgarie danubienne et le Balkan*, traduit du baron de Kanitz. (Hachette et Ce.) — *Éléments d'Histoire et de Littérature française*, par G. Vapereau. (Hachette et Ce.) — *La Réforme de Luther à Shakespeare*, par Marc Monnier. (Firmin Didot et Ce.) — *Promenades botaniques de tous les mois*, par M. E. D. Labesse et H. Pierret. (Ducrocq.) — *Souvenir d'un vieux critique*, 6e série, par M. A. de Pontmartin. (Calmann-Lévy.) — *Une Maison mystérieuse à Stamboul*, par Karl May, traduit par J. de Rochay. (Mame et Ce.) — *Le Drame musical*, par Edouard Ichuré. 2 vol. (Perrin.)

Si jamais une époque s'est efforcée de briser les barrières qu'imposaient autrefois les conditions et les professions, c'est bien la nôtre ; il semble même, parfois, que ce soit toute son originalité. Après les avocats bons à tout, nous avons les médecins à qui rien n'est étranger. Il n'est donc pas étonnant de les voir signer des livres de voyage, où l'on chercherait en vain, du moins, pour le premier des deux qui vont nous occuper, un seul mot de médecine.

Ceci posé, déclarons d'abord, à seule fin de ne pas être abandonnés de la faculté tout entière, comme ce pauvre Argant de Molière, que nous n'avons aucune prévention contre les livres de médecins pratiquant en dehors de la médecine. Nous en aurions eues,

du reste, que la lecture du « Maroc », du docteur Marcet, et du *Voyage aux Philippines et en Malaisie*, du docteur Montano, les auraient fait tomber. Il suffit d'ouvrir la première page du « Maroc » et de tomber sur les premières lignes pour savoir que l'on a affaire à un esprit net, aiguisé, et qui ne se perd pas en considérations étrangères à son sujet.

« Si la position d'une contrée sur le globe était déterminée par son degré de développement, c'est aux antipodes du monde civilisé qu'il faudrait chercher la place du Maroc. La réalité géographique le fixe, au contraire, tout près de nous, aux portes de l'Europe. »

Peu de pays, en effet, ont conservé plus de barbarie que cet antique royaume de Maroc, qui fit trembler maintes fois l'Espagne, et qui, au beau temps de piraterie des deys d'Alger, écumait encore assez proprement la Méditerranée. Sauf sur les côtes, Tanger, Mogador et Masaghan, l'Européen n'y réside point. Le sultan, installé tantôt à Fez, tantôt à Mequinez ou à Maroc, relègue les ministres et résidents étrangers loin du siège de son gouvernement, mesure de défiance et de prudence qui donne le degré de son horreur de la civilisation. Il n'en est pas moins vrai, cependant, que, « avec l'esprit et les tendances actuelles, il y a tous les symptômes d'une *Question marocaine*, encore en voie de paisible et discrète évolution, mais qui, un jour, ce n'est pas douteux, s'imposera avec éclat à l'opinion publique ». Hélas! ce ne sont pas les questions qui manquent à l'Europe en ce moment.

C'est à la suite de M. Ordega, ministre de France au Maroc, que M. Marcet fit, en 1882, en qualité de médecin, le voyage dont nous parlons, voyage qui, au point de vue des détails observés et de l'itinéraire suivi, est absolument indispensable à qui veut se préparer à connaître un pays qui s'européanisera avant peu, par la force des choses, aidée sans doute de celle des armes.

Avant M. Marcet, on a décrit Tanger, le *préside* de Ceuta, qui appartient à l'Espagne comme Gibraltar, en terre espagnole, appartient à l'Angleterre, preuve du respect des deux nations pour le principe des nationalités qu'elles prisent si fort quand elles n'ont rien à annexer pour leur compte. La partie neuve du livre dont nous parlons est le voyage et le séjour à Maroc.

Départs pittoresques, plaines de sable, fantasia des caïds dont on traverse le territoire, grouillement des bazars, des douars, blancs minarets surgissant d'un pli de terrain. C'est d'un pinceau net

et sobre que M. Marcet nous donne ces détails connus, à qui il communique la saveur de son impression personnelle : c'est cette saveur qui nous arrête à ce passage où il nous dépeint le bizarre phénomène du mirage, qu'il *serre* de plus près, à notre gré, du moins, que tous ceux qui en ont parlé et écrit jusqu'ici :

« Quelque effort que l'on fasse, il est impossible de se défendre de l'illusion produite par cet étrange phénomène, tant les apparences sont conformes à la réalité. Au milieu de ce sable, de ces cailloux, de ces espaces vides, apparaît à l'improviste un lac, quelquefois immense avec sa surface miroitante, ses îles et ses bords verdoyants qui se reflètent dans ses eaux. On presse un peu le pas, on veut l'atteindre; on approche, on va le toucher, et le lac disparaît comme par magie, sans qu'on puisse saisir le moment précis où il se dérobe à la vue. Puis aussitôt, un peu plus loin, à côté, là ou rien n'apparaissait tout à l'heure, une rivière dévoile son cours sinueux, un marécage étale ses eaux tranquilles, dont les contours irréguliers sont envahis par les joncs. Nous nous précipitons vers ces lacs, ces rivières, ces marécages, que nous croyons atteindre en un instant au galop de nos chevaux; nous fixons un point précis, un petit rocher sur les bords, un bouquet d'arbres sur la rive. Il est bien là, ce rocher; ils sont bien là, ces arbres avec leur tronc, leurs branches et leurs feuillages; ils ne sauraient nous échapper! Bah! l'enchantement se produit, tout s'efface et disparaît, et, à la place de ces rafraîchissants paysages, nous ne trouvons plus qu'un sol nu et desséché. »

C'est du même style précis que le docteur Marcet nous fait connaître *Maroc*, dont l'enceinte mesure plus de 20 kilomètres, mais que les jardins ont envahie de toutes parts, car elle ne compte plus que cent mille habitants, de cinq à six cent mille qu'on lui attribuait au siècle dernier.

La réception de M. Ordega par le sultan du Maroc et le récit de certains repas de gala sont menés de bonne main et écrits de verve par notre voyageur. Nous regrettons de ne pouvoir citer plus d'un livre que l'auteur peut conseiller à ses malades comme antidote contre l'ennui, car il n'est pas éloigné, parfois, de tâter le terrain de la plaisanterie, témoin cette allusion discrète aux conséquences du mal de mer, dont le tour est assez neuf :

« A peine pouvons-nous toucher à tous les bons cordiaux que le commandant du *Desaix* nous signale comme *fixatifs*. Va pour le

fixatif. Le mot est bon, mais il ne contient qu'une promesse décevante. Nous continuons à ne pas être *fixés* du tout. »

Si le médecin, le savant disparaissent à peu près sous le narrateur dans le « Maroc », il apparaît plus dans l'ouvrage de M. J. Montano. Chargé d'une mission scientifique par le ministère français, s'il se plaît un peu trop à nous entraîner à sa suite dans des expéditions parfois dangereuses, à la recherche de squelettes et de crânes des *Tagalocs bicols*, *Bisayos*, *Infieles* et enfin *Négritos*, qui sont les premiers habitants de l'archipel des Philippines et de la Malaisie, il possède encore assez de détails pittoresques pour être lu avec grand plaisir, comme il est assuré d'être goûté avec fruit.

Voici, à propos de *Négritos*, une cérémonie de mariage assez singulière et qui fera sourire.

« Le Négrito n'achète pas sa femme, fait inattendu, il fait seulement un petit cadeau à son futur beau-père; en retour, celui-ci donne en dot à sa fille quelques objets qui deviennent sa propriété personnelle; ces *Négritos* connaissent donc les *paraphernaux!* Le mariage est l'occasion de grandes fêtes; les fiancés doivent grimper au sommet de deux arbres flexibles et voisins; le chef incline les deux arbres l'un vers l'autre, et, quand les fronts des deux futurs sont arrivés au contact, le mariage est devenu un fait accompli. »

D'une couleur plus vive et d'une singularité non moins piquante, est le récit de la fête de la patronne d'*Albay*, Notre-Dame de la Nativité, où l'on voit indigènes, actrices, jeunes gens *bicols* transformés en acteurs, accessoires de théâtre sous forme de serpents, lions et autres monstres marins, se mêler à la procession religieuse et figurer dans l'église. La foi ardente de ces peuples n'a pas les subtilités du doute moderne et ne se scandalise pas plus de ces mélanges qu'on ne se scandalisait au moyen âge de la fête des fous. Quant au récit du drame, interrompu par ces offices repris après eux, et divisé en *journées* interminables, il n'est pas moins bien fait. Nous voyons la scène sur laquelle les notables et le gouverneur prennent place comme au temps de Molière, et nous constatons que les acteurs, voire les actrices, transforment volontiers les combats au sabre en ballets, tandis que la jeune première profite de ce qu'elle se trouve exposée aux bêtes, dans un désert, pour apaiser les dites bêtes féroces, en dansant à leur museau le pas de la séduction. C'est, du reste, à la suite de ce pas, qu'arrive le jeune prince qu'elle convertit. Tout est

bien, qui finit bien; telle est aussi la devise du Shakespeare *bicol* d'Albay.

Les détails techniques sur l'établissement de l'autorité espagnole aux Philippines, ses modifications, l'avenir de ces contrées, abondent dans le livre de M. J. Montano, qui ne perd jamais l'occasion de parler avec reconnaissance, non seulement de la politesse espagnole mais de l'affabilité des prêtres qu'il a rencontrés et de leur dévouement, depuis Singapore où les révérends pères des Missions étrangères, qui représentent *surtout* notre activité et notre influence là-bas, l'accueillent avec cordialité. Voici, pour ne donner qu'un échantillon de cette façon de rendre justice à qui le mérite, ce qu'il dit des Sœurs de l'Enfant-Jésus et de Saint-Maur :

« On rend hommage au mérite et à l'abnégation de ces religieuses qui n'ont d'autre préoccupation que l'éducation de leurs élèves, et qui, à chaque instant, frappées par le climat, succombent sans murmures; le pensionnat est merveilleusement tenu, l'éducation qui y est donnée est celle des établissements que la congrégation possède en France où ils sont connus sous le nom de Feuillants. »

En résumé, deux livres qu'il faut lire et qui nous paraissent, autant que des livres qui parlent de choses d'Orient, pouvoir être mis dans les mains de jeunes gens d'un certain âge. Ils ne leur donneront que des idées nettes sur les pays dont ils parlent. De bonnes cartes, des gravures bien faites, ajoutent à l'intérêt, à l'utilité et à l'agrément de ces deux publications.

II

Si les pages de M. le comte d'Hérisson, *Journal d'un interprète en Chine*, n'avaient pour elles que leur belle humeur, une vivacité toute française, de l'enthousiasme, du patriotisme, peut-être pourrait-on s'étonner du succès qui les a accueillies; car le succès n'est plus guère en France ni à la belle humeur, ni à l'enthousiasme, ni au patriotisme. Mais il y a autre chose, en vérité, dans ce récit qui porte le double caractère de la sincérité et de l'indignation.

Oui, de l'indignation, une indignation qui ne monte pas sur ses grands chevaux, mais qui, enveloppée dans la simplicité d'un récit humoristique, n'en est que plus sensible et mieux ressentie.

Ah! peuple français, qui ne veux plus croire à la valeur militaire, toi qui, au lieu d'admirer l'expédition mûrement réfléchie et

bien conduite, qui a fait arriver à Pékin victorieux douze mille Franco-Anglais, et prenant prétexte du pillage du palais d'Été, a accusé de vol un général comme il nous en eût fallu en 1870, le tout pour faire pièce au gouvernement impérial; eh bien, maintenant que ce gouvernement, tant de fois victorieux et une seule fois vaincu, est à bas; au moment où le cher, très cher, mille fois plus cher qu'il ne paraît, gouvernement de tes rêves te demande soixante millions pour tout gâter au Tonkin, malgré un Courbet mort à la peine, tu entendras la vérité, tu verras que ce n'est pas avec le parlementarisme et des avocats qui se transforment en généraux pour conduire de Paris des opérations effectués en Orient qu'on peut vaincre, et refaire à la patrie un peu du prestige ancien. Et tu ne te récrieras pas, car le livre te prendra par la vivacité, ce pas de charge de l'antique verve française qui sonne comme une musique d'assaut.

Il te plaît, en outre, peuple épris de mots de six pieds et qui te venges de tes engouements passés pour les grands hommes et les grands noms, en acclamant les médiocrités et en vociférant après les missionnaires, de te laisser piper par les livres *de bonne foi* tels que la *Cité chinoise*, dont nous allons t'entretenir tout à l'heure et de déclarer que les missionnaires ne sont bons qu'à faire massacrer les pauvres soldats. Lis ceci :

« Mais ce que je puis affirmer, parce que je l'ai vu, parce que je l'ai touché du doigt; c'est que notre influence en ce pays — influence qui longtemps a lutté victorieusement contre l'influence anglaise, résultat d'un commerce colossal, c'est aux missionnaires que nous la devons, et que cent cinquante ou deux cents robes noires françaises ont suffi pendant des années à équilibrer et à vaincre les flottes anglaises... Il ne s'agit pas d'être croyant ou non, clérical ou libre-penseur. Il s'agit de dire ce qu'on croit la vérité et c'est ce que j'essaie de faire. »

Les extraits à faire : récits politiques, anecdotes, traits curieux, ne manquent pas dans le livre de M. d'Hérisson, qui n'a pas mauvaise grâce non plus à raconter ce qui lui est personnel. Nous nous bornerons, pour faire toucher du doigt l'héroïsme spécial aux Chinois et donner une idée de la terreur que les mandarins leur avaient fait des barbares d'Occident, de donner ce croquis du meurtre accompli par un mandarin sur les siens et de son suicide. C'est à glacer d'horreur :

« Sur le lit étaient étendues trois femmes, une vieille et deux jeunes... toutes trois la gorge ouverte. Et sur les tentures de soie, éclatantes de la pourpre du sang qui coulait à gros bouillons, elles râlaient encore, les membres secoués par les derniers spasmes de l'agonie. A côté d'elles, deux petites filles inconscientes jouaient avec les longues tresses noires des mourantes, barbouillées de sang comme, chez nous, les bébés de confitures de groseilles.

« En face du lit, assis dans un fauteuil de bois de teck, adossé à la muraille et contemplant l'horrible tableau, se tenait le mandarin, le chef de la famille, celui qui, pour soustraire ces malheureuses, sa mère et ses deux femmes probablement, aux outrages des barbares, les avait immolées lui-même. Le cœur lui avait manqué devant les deux petits êtres encore vivants. Il s'était lui-même ouvert la gorge avec un rasoir. Et, superbe, dans ses habits de soie, impassible, il vivait encore. Par la plaie béante le sang coulait; dans sa main droite, il tenait son éventail qu'il agitait pour chasser les mouches voraces... Son œil, à la fois dur et malin, nous fixait. On y lisait cette pensée féroce et narquoise : — Vous êtes joliment attrapés, hein? diables d'Occident. »

Que de choses à noter dans ce livre! Les combats sont *vus* comme on dit à présent, surtout celui du pont de Pali-Kao. Vous plaît-il de savoir que c'est le général Cousin de Montauban qui a le premier inscrit, dans une lettre officielle, le mot *quantité négligeable*, qui a pris sur *les livres d'un pédant de collège*, *ministre des affaires étrangères* (ce n'est pas nous qui parlons, mais M. d'Hérisson), une portée si considérable?

III

Nous avons parlé incidemment tout à l'heure de la *Cité chinoise*. Il faut y revenir, pour dire à M. Eug. Simon ce que nous pensons de son livre de *bonne foi*.

Déclarons, d'abord, que rien ne nous fait plus regarder à deux fois que cette façon de souligner une chose qui nous paraît être implicitement contenue dans le seul fait, de signer une œuvre littéraire. Pour nous servir d'une comparaison peut-être dure, mais qui a le mérite d'établir nettement notre pensée, nous dirons volontiers que cela nous fait l'effet de ces annonces de magasin où l'on vend cinquante pour cent meilleur marché que chez le voisin. Cinquante

pour cent? monsieur le marchand, c'est à examiner! — De bonne foi? Monsieur l'auteur? nous l'espérons bien pour vous!

Maintenant, quand même nous n'aurions pas cette juste défiance pour les livres de *bonne foi*, nous sommes vraiment bien empêchés de savoir ce que cela veut dire en réalité. Un livre de bonne foi, de très bonne foi même, peut renfermer un tissu de récits de très mauvais aloi, car les yeux même d'un consul de France peuvent se tromper et l'esprit *d'un ancien élève de l'Institut national agronomique de Versailles* s'endormir comme celui du bon Homère.

Pour tout dire, M. Eug. Simon nous fait l'effet de regretter pour la France la stagnation où se trouve la Chine.

Pas tant de regrets, cher monsieur, nous y marchons. De même que l'empereur de Chine prie ses sujets de se *défier des religions*, de même nos président, ministres, députés, conseillers municipaux, instituteurs laïques et autres supériorités intellectuelles, nous le crient sur tous les tons. Nous ne manquons pas non plus de Chinois chez nous pour se moquer des rites, pèlerinages et processions. Nous arrivons donc doucement à cet état admirable où l'on ne juge plus rien qu'aux lumières variables de la plus large et de la plus chinoise des consciences. Notre armée, conduite à la chinoise, non par nos officiers qui ne sont plus que des agents irresponsables des Chinois de notre gouvernement, se laisse entamer par des Chinois. Le Parlement a peur, à peu près comme un seul homme, de l'empire du Milieu. Que désirer de plus? Une persécution du clergé à la façon chinoise. Ne la demandez pas tant, monsieur, vous l'aurez. Des livres tels que ceux que vous écrivez et qui perdent, par un acharnement singulier à détruire le prestige de ceux qui nous représentent en Orient, une partie de leur mérite technique, y acheminent sans doute. Et vous vous en doutez peut-être.

Il y a cependant, il faut le dire, des renseignements curieux dans cette étude. L'agriculture, le culte des ancêtres, l'amour de la famille des Chinois, qui met à même le consul de renouveler, contre l'œuvre de la Sainte-Enfance, des attaques trop passionnées, trop répétées pour être prises au sérieux, leur vie intime, sont étudiés d'une façon minutieuse. Mais c'est toujours dans le but de nous prouver qu'il faut que la France devienne vite une petite Chine, qu'elle s'immobilise dans la démocratie. Cette obstination, légèrement agaçante, il faut le dire, s'explique lorsque, en regardant la couverture du livre qui nous occupe, on voit qu'il a été imprimé à la *Nouvelle*

Revue. Il fallait que le volume fût dans le ton de pessimisme dogmatique et d'universalisme antifrançais, qui est celui des publications politiques du recueil. Il l'est.

IV

Livres et Ames des pays d'Orient se compose d'une série d'articles du solide et avisé critique, de l'artiste qui signe Émile Montégut. Il y a bien quelque disparate dans ces récits, et le lien qui les relie l'un à l'autre paraîtrait faible si l'auteur, par la vivacité de la pensée, l'ingéniosité de ses aperçus, ne faisait oublier bien vite ce défaut commun à toutes publications composées d'articles séparés.

De ces articles, le plus intéressant, à coup sûr, — est-ce parce que nous venons de parcourir deux volumes sur la Chine? — est celui qui a pour titre *la Poésie d'une vieille civilisation*. Il nous permet même de répondre, et mieux que nous ne l'aurions fait nous-même, à M. Eugène Simon, en lui faisant remarquer, en outre, qu'il est en désaccord avec M. Montégut, lequel, étudiant la poésie chinoise, y trouve l'aveu de l'état désespéré de l'âme de ces Chinois, qu'il nous peint lui, en possession du parfait bonheur. Citons le critique qui semble parler à toute l'école dont fait partie le consul agronome :

« Vous considérez la démocratie non comme une étape dans le progrès général de l'humanité, mais comme le dernier terme de ce progrès... Vous croyez qu'elle est non seulement le dernier terme des institutions humaines, mais qu'elle est le sel qui empêchera désormais ces institutions de se corrompre. Eh bien! si cela est vrai, la Chine qui, depuis des siècles et, pour ainsi dire, dès ses premiers pas, a atteint cette dernière étape du progrès de l'humanité, devrait être le siège de toutes les béatitudes terrestres, et loin d'aller ouvrir le *Céleste Empire* à coups de canon, nous devrions y chercher des sujets d'édification politique. Et cependant c'est trop justement que nous traitons aujourd'hui ces vieux civilisés de barbares corrompus.

« Il n'y a donc pas d'institution politique qui ait la propriété d'empêcher la justice et la vérité de se corrompre; le seul sel qui les conserve est celui qui s'échappe des flots incessamment renouvelés qui coulent de la source inconnue de la vie. Or cette source est la propriété de l'Être tout-puissant pour lequel nos théories cri-

tiques sur les races n'existe pas, et qui se sert indifféremment de toutes les formes et de toutes les forces pour faire accomplir à l'humanité les destinées qu'il lui a lui-même assignées. »

N'est-ce pas que voilà qui est largement pensé et hautement dit. Il n'y a qu'à lire quelques-unes des traductions de M. d'Hervey Saint-Denis, qui ont fourni à M. Montégut l'occasion de l'étude dont nous venons de tirer cette citation, pour se rendre compte que la Chine est plongée dans l'ennui, le doute, qui caractérisent toutes les décadences.

M. Montégut n'a-t-il pas raison de nous faire remarquer combien ces poésies ont un accent de tristesse européen. Hélas! cela ne sert qu'à nous faire penser par action reflexe à notre décadence qui doute, se lamente, regarde fuir la vie dans l'énervement d'un rêve maladif, au lieu d'agir.

V

La maison Hachette publie aussi un *Nouvel atlas* sous la direction de M. E. Cortambert, qui embrasse non seulement toutes les parties du monde, mais, on peut le dire, toutes les époques de l'histoire; c'est un résumé qui peut remplacer bien des livres. En cent cartes, on a l'antiquité, le moyen âge, les temps modernes, les productions des différents pays, la transformation des royaumes, etc. Les nombreuses cartes consacrées à la France surtout ne laissent rien à désirer; celui qui les posséderait à fond pourrait se flatter de la connaître dans toutes ses parties : administrative, politique, agricole, géologique, industrielle, etc. Les fameux atlas allemands n'ont jamais été aussi complets et, bien plus, ce qui est une qualité de premier ordre, aussi clairs.

M. Paul Trasenster, ingénieur, nous donne ses notes de voyage d'ingénieur; elles n'en sont pas plus désagréables pour cela. S'il nous plaît de lire un aimable et pittoresque récit, il ne nous est pas interdit pour cela de goûter la technique industrielle et commerciale. L'intérêt dépend de la clarté que met celui qui nous conduit à travers ce dédale de rouages et de chiffres. Ici elle ne laisse rien à désirer.

Il est loin d'être inutile, en effet, de savoir si l'on veut se rendre en Amérique, de connaître, par leurs vitesses, les bateaux des entreprises anglaises et françaises (nous ne parlons que pour mé-

moire des lignes allemandes). Il est intéressant de se rendre compte des conditions de coque et de machine qui permettront, bientôt peut-être, de faire, en quatre ou cinq jours, le trajet du Havre à New-York, que l'on met encore actuellement huit jours à accomplir. L'*elevated* ou chemin de fer sur pilier de New-York, les *élévateurs* à grain, l'*éclairage* électrique, les tunnels et ponts, fournissent l'occasion, à l'ingénieur, de nous montrer qu'il sait en français — il est Belge, mais c'est aussi être Français — parler à des Français, qui veulent être amusés, même quand on leur parle de forges, de mines. Et ils ont raison.

En résumé, notes intéressantes en dépit de la matière, renseignements utiles.

VI

Deux volumes sur la presqu'île des Balkans : le premier, publié par la maison Hachette ou plutôt republié en vue des événements actuels, est la traduction française de l'ouvrage de M. de Kanitz : *la Bulgarie danubienne et le Balkan*, publication de luxe illustrée de cent gravures et accompagnée d'une carte.

M. de Kanitz a vécu plus de vingt ans dans ce pays, dont il connaît tous les tenants et aboutissants. Son ouvrage est le guide le plus sérieux que l'on puisse prendre pour avoir quelques données du passé légèrement obscur, du présent très embrouillé et de l'avenir très incertain de ces peuples guerriers, qui n'ont jamais subi le joug sans révolte et qui n'ont jamais été indépendants sans querelles intestines. Il explique très bien par quelle fatalité Serbes et Bulgares sont poussés à se déchirer les uns les autres, pour s'assurer la suprématie, chacun d'eux rêvant nécessairement de former le noyau de l'empire slave, entreprise plus que périlleuse, entre les deux grands peuples intéressés chacun à voir avorter le mouvement slave, l'austro-hongrois et le russe.

Le second volume, publié chez Fetscherin et Chuit, est intitulé les *Slaves méridionaux ;* il forme, en quelque sorte, le complément du premier. M. Pricot de Sainte-Marie y débrouille, avec habileté et non sans effort, le chaos de l'histoire slave depuis ces temps où, sous le nom de Paunonie, Illyrie, Mœsie, Dacie, elle luttait avec Rome où la subissait, jusqu'au temps glorieux de ce Stephan Douchan, qui mourut au moment où il allait mettre la main sur Constantinople (1355) et du malheureux Lazare, qui fut battu par les

Turcs, dans les plaines de *Kossovo* (1389), époque de laquelle date la domination de l'Islam sur la Serbie, domination absolue jusqu'en 1804, où paraissent Kara-George et Miloch Obrenovitch.

Deux cartes anciennes très curieuses accompagnent ce précis des variations de l'histoire de la Serbie, qui sera d'un secours incontestable à tous ceux qui cherchent à se reconnaître dans cette question de l'établissement d'un royaume slave dans la presqu'île des Balkans.

VII

Les *Éléments d'histoire de la littérature française*, que publie M. G. Vapereau, sous leur forme didactique et sûre, sont bel et bien un bon livre et d'une véritable utilité. L'ordre dans lequel les matières sont présentées, les citations bien choisies, les divisions établies avec clarté en font un *vade-mecum* fort utile, quand on voudra se remémorer rapidement l'évolution de la littérature française, depuis le moment où la langue sort hésitante du choc des idiomes germains et du latin, jusqu'à celui où la langue d'oil, rude, mais d'une sève plus forte et plus nouvelle, triomphe de la langue d'oc, qui s'essaie au rajeunissement avec les félibres modernes.

L'ouvrage de M. Vapereau est divisé en deux volumes, le premier commence aux origines et aboutit à Louis XIII; le second, de Louis XIII à la fin du grand siècle. Tous deux sont enrichis de morceaux fort bien choisis et qui laissent de bonnes traces dans la mémoire.

Ces éléments sont donc une excellente introduction à l'étude plus étendue de nos richesses littéraires. Conçus dans l'esprit le plus large, ils savent faire bonne place aux prédécesseurs de Malherbe, où l'oubli, un peu dédaigneux et cependant très explicable de Boileau, les avait relégués; mais ils ne vont pas plus loin. M. Vapereau n'oublie pas que c'est par le dix-septième siècle et aussi le dix-huitième que la langue française, amenée à son plus haut point d'expression, de solidité, de noblesse, de correction, a dominé les littératures européennes. On peut regretter que les législateurs du Parnasse Français aient un peu trop élagué les frondaisons folles du réveil littéraire du seizième siècle, trop mis d'eau froide dans ce bouillonnement d'une sève retrempée aux sources de l'antiquité; mais on ne peut se jeter dans la folie romantique, dont on ne voit que trop aujourd'hui les funestes effets au point de vue de la langue.

En évitant cet écueil et en ne dédaignant pas les sources, M. Vapereau a rendu un bel et bon service aux jeunes gens à qui son livre sera de grand secours et d'agréable entretien.

L'histoire de la littérature moderne projetée par M. Marc Monnier se divisait en trois parties : La première, intitulée la *Renaissance de Dante à Luther*, que nous avons citée ici en rendant justice à l'impartialité de l'historien qui, protestant, a su parler sans exagération de Dante et de Galilée, vient d'être suivie d'un second volume : La Réforme de *Luther à Shakespeare*. Ici l'éloge serait moins facile, le protestant perçant plus sous l'historien. Certes, il s'en tient à la littérature ; mais le moyen de ne pas montrer dans le moine révolté, dans l'hérésiarque plantureux et halluciné, le père de cette réforme qui a partagé la chrétienté déjà éprouvée par le schisme grec, et de ne pas attribuer à la traduction de cette bible qui a fixé la prose allemande, comme les œuvres de Calvin ont aidé en partie la prose française à s'établir, toutes les inventions et la supériorité moderne ! En dépit d'une surveillance très exacte, M. Marc Monnier s'y est laissé aller. Son Luther n'est plus celui que nous a fait connaître Audin, l'intempérant et violent hérésiarque ; c'est un homme un peu étonné de sa révolte, et très marri des excès de la guerre des paysans et des évêques d'Allemagne se sécularisant avec éclat.

L'ouvrage de M. Monnier qui nous parle avec érudition et savoir de d'Aubigné, de Montaigne, du Tasse, de Camoens, de Giordano Bruno, de Shakespeare et de Cervantès, vient d'être couronné par l'Académie française, un peu tard, car l'auteur est mort avant d'avoir achevé son œuvre qui devait comprendre un troisième volume, intitulé la *Révolution*, sur lequel nous n'avons que des conjectures.

VIII

M. Ed. Labesse et Henri Pierret, dont nous avons eu à parler ici récemment à l'occasion d'un premier volume de vulgarisation très remarquable et très remarqué l'*Homme et les animaux*, viennent de donner à la librairie Ducrocq un nouveau volume qui nous paraît réunir toutes les qualités qu'on demande en général aux ouvrages destinés à l'instruction et à la récréation des jeunes gens.

Dans ces *Promenades botaniques de tous les mois*, nous retrou-

vons toutes les qualités qui ont assuré le succès de leur première publication : Notions scientifiques, précises, courtes, d'une exactitude rigoureuse présentées avec le relief et la vigueur nécessaires pour les graver au plus profond des esprits les plus légers, personnages variés, de bonne compagnie donnant le mouvement à un ingénieux petit roman qui permet de présenter les renseignements botaniques sans recourir à de sèches nomenclatures.

Nous avouons avoir pris grand goût au plat et à la sauce où il est mis, comme si nous n'avions pas le double de l'âge réglementaire pour nous y laisser prendre et conserver le meilleur souvenir de l'aimable Mlle Herbeau et du petit monde qu'elle entraîne comme nous confessons avoir appris malgré nous et rappris aussi mille détails sur la floraison et les propriétés des plantes et des simples.

La publication dont nous venons de constater la valeur est ornée de charmantes gravures, dues à nos meilleurs dessinateurs, qui en font à la fois un livre bon à acheter en tout temps et un joli cadeau d'étrennes.

IX

Nous sommes confus d'être obligé de parler un peu trop rapidement de la sixième série des *Souvenirs d'un Vieux critique*, de M. de Pontmartin; mais notre confusion cesse en pensant que personne ne se méprendra sur la raison qui écourte les lignes que nous voulions lui consacrer. Nous sommes assurés du reste de revenir sur ces amusants et précieux morceaux de critique littéraire à la septième série et aux suivantes.

Celle-ci parle de Lamartine, de M. Guizot et de ses deux mariages, de M. Francisque Sarcey, très ménagé, de M. Richepin, fortement blâmé même en tant que poète, ce qui est peut-être un peu trop vengeance de rimeur; de M. Alphonse Daudet, de ce nouveau venu enfin, d'un talent si fin mais un peu trop pessimiste, le psychologue aigu, Paul Bourget. M. J. Simon y est appelé « Philinte »; et ce mot n'est pas mal choisi pour peindre « ce charmant esprit, plein de déférence pour les évêques, émollient et doux avec les conventionnels, les régicides, les encyclopédiques ». M. de Pontmartin l'admire, le goûte, ce suave libre penseur, mais il ne lui mâche pas quelques dures vérités à propos de son livre : *une Académie sous le Directoire :*

« C'est fin, ingénieux, d'une lecture agréable, mais d'une ironie

trop émoussée, élégante houssine qui secoue la poussière, au lieu du vigoureux coup de balai qui nous venge de la boue. Nulle part le cri d'indignation que devaient provoquer ces grands coupables, Merlin (de Douai), Sieyès et consorts. Nulle part ce sarcasme, cette satire à l'emporte-pièce dont un écrivain vraiment libéral et franchement spiritualiste aurait dû flageller ces demeurants du matérialisme, fanfarons de toutes les audaces, assouplis à tous les servilismes, d'autant plus obséquieux qu'ils avaient été plus violents, prompts à achever d'un compliment à l'empereur leur blasphème contre le ciel. »

Nous aurions voulu également consacrer les lignes qu'elle mérite à la traduction de notre collaborateur J. de Rochay : *une Maison mystérieuse à Stamboul;* mais l'abondance des livres ne nous permet pas de le faire. Qu'il suffise de rappeler que ce nouveau récit de voyages de l'Allemand Carl May a pris, sous la plume sobre et exercée du traducteur, une allure toute française. Ce roman d'aventures, publié par Mame, nous transporte à Smyrne, Stamboul où nous retrouvons des personnages avec qui nous avons fait connaissance dans la *Caravane de la mort* et les *Pirates de la mer Rouge*. C'est palpitant comme un roman-feuilleton, mais un roman-feuilleton qui ne fait appel à aucun mauvais sentiment !

Ch. Legrand.

Le Drame musical, par Edouard Schuré, est un livre franchement panthéiste, et il n'y a pas à s'en étonner. En effet, tout wagnérien *raisonnant* est indubitablement doublé d'un panthéiste, et M. Edouard Schuré est un wagnérien bien déterminé. Des deux volumes de son ouvrage, il a consacré le second tout entier à Richard Wagner, son œuvre et son idée. Il ne procède pas, du reste, autrement que tous les panthéistes. Entreprenant, par exemple, d'écrire l'histoire de l'art dramatique grec, il pose un principe faux, il s'y appuie solidement et, de là, s'envole dans le monde des rêves, fabriquant de toutes pièces une histoire à sa façon, imaginant des mondes, des hommes, des dieux qu'il crée à volonté, et voilà le drame musical qui renaît des cendres du paganisme grec dans le système de R. Wagner, en passant par Dante, Shakespeare, les troubadours, Gœthe, Weber et Beethoven. On a parfois peine à suivre, dans ses rêveries, l'auteur emporté par son élan au-delà du

surnaturel de l'idéal. Pour rendre sa pensée qui ne vient pas toujours limpide, M. Schuré se sent le besoin d'inventer des mots nouveaux, une langue nouvelle, et ce n'est qu'en y revenant à plusieurs fois, qu'on finit par comprendre ce qu'il a voulu dire.

Ce qui ressort aussi de son étude, c'est que, si tout wagnérien est panthéiste, tout panthéiste est matérialiste, et, chose digne d'attention, ces gens-là qui ont, à tout instant, sur les lèvres et sous la plume le mot d'*idéal*, sont à chaque mot et à chaque ligne surpris en adoration devant la matière et prosternés au pied du « beau corps de l'homme ». Cette expression revient souvent dans ce livre qui affiche la prétention de ramener l'humanité au culte de l'idéal.

De même aussi que la plupart des panthéistes, M. Schuré semble n'avoir pas une autre notion de la civilisation du moyen âge que celle qui lui a été enseignée par les articles du *Siècle*. C'est, d'après lui, une époque *sombre*, où l'humanité chrétienne, « à la recherche de Dieu », était plongée dans un « ténébreux abîme ». Il était, paraît-il, réservé à la Renaissance, à Luther, à la Révolution et à Wagner de la délivrer de cet enfer terrestre.

Ces réserves faites, nous devons à la vérité de reconnaître que tout le volume consacré à R. Wagner est à lire pour ceux qui désirent se faire une idée de l'œuvre de ce poète-musicien, plus poète que musicien. L'analyse de chacun des opéras y est tracée de telle sorte que, malgré l'obscurité nuageuse des sujets, on peut en comprendre le plan; et ce n'était pas chose facile à mener à bonne fin. Nous doutons, toutefois, que les vrais wagnériens applaudissent au portrait peu flatté du maître, tracé par M. Schuré : « D'une part, un fond illimité de sensualité, d'orgueil et de domination; de l'autre, un vaste intellect doué des plus merveilleuses facultés esthétiques d'un idéalisme transcendant. Entre ces deux extrêmes, il y avait une lacune; il manquait la divine Psyché, ce que nous appelons l'âme... » Comment M. Schuré accorde-t-il ce « fond illimité de sensualité » avec « l'idéalisme transcendant? » Ce n'est pas notre affaire.

Ces deux volumes sont accompagnés de deux gravures représentant l'une le théâtre grec, l'autre le théâtre de Beyreuth.

D. B.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

La fin de l'année aura été fort agitée par les débats parlementaires. Le calme que l'industrie et le commerce réclament à cette époque de vente en eût été troublé, si le pays n'en était venu à se désintéresser, de plus en plus, des affaires du Parlement et de la politique en général. Soit lassitude, soit indifférence, on ne s'occupe plus des choses de Paris, on laisse faire les Chambres et le gouvernement, et l'on se borne à recevoir les nouvelles qui vous apprennent les votes, les conflits, les crises ministérielles. La question du Tonkin, qui vient de se débattre devant les Chambres, était à la fois une question de politique étrangère et une question de gouvernement intérieur. Elle touchait aux intérêts les plus graves. A peine l'opinion s'en est-elle émue. Quatre jours de longues discussions à la Chambre des députés et au Sénat ont ravivé une question avec laquelle on n'en aura pas fini de longtemps.

Le ministère, déjà peu consistant par lui-même et fort ébranlé par les élections, avait besoin pour se maintenir d'un vote qui lui assurât que l'affaire du Tonkin ne serait pas pour lui une cause permanente d'inquiétude et d'instabilité. Il lui fallait écarter de sa route cette grosse pierre d'achoppement. En provoquant un vote de la Chambre sur ce point décisif, il jouait, sans doute, son existence; mais que lui restait-il à perdre dans l'impossibilité manifeste de gouverner avec l'une ou l'autre fraction du parti républicain? S'il réussissait à se faire une majorité, il s'assurait, par là même, au moins pour quelque temps, la possession du pouvoir, ayant le prestige d'un cabinet soutenu par la Chambre dans cette même question du Tonkin où le précédent ministère avait sombré. A la faveur d'une demande de crédits, le vote se présentait pour lui dans les conditions les plus favorables. Ne pouvait-il pas espérer,

en effet, que tous les partis se réuniraient pour accorder, soit par patriotisme, soit par nécessité, les subsides indispensables à l'entretien de l'armée et à la sauvegarde des résultats déjà obtenus au Tonkin?

Ce n'était plus le principe de l'expédition qui était en cause. Il n'y avait plus à se demander s'il fallait ou non aller au Tonkin, se lancer dans les risques de la politique coloniale, s'imposer de nouvelles charges au loin. Toutes ces questions, que M. Jules Ferry avait réussi à escamoter en faisant voter successivement des crédits partiels pour des opérations limitées, en vue uniquement de protéger nos possessions et d'assurer l'exécution des traités, toutes ces questions n'avaient plus d'objet en présence des faits accomplis. En accordant ou en refusant les crédits de 75 millions, la Chambre n'avait plus à se prononcer que sur l'une ou l'autre de ces alternatives : abandonner le Tonkin ou y rester dans des conditions compatibles avec notre dignité et nos intérêts. Ainsi limité, le vote avait toutes les chances possibles de tourner en faveur du ministère.

Refuser les crédits, et par la même refuser au cabinet Brisson le vote de confiance qui devait le faire vivre, c'était décider l'évacuation, à plus ou moins bref délai, du Tonkin. Pouvait-on le faire? C'est sur ce point principalement qu'a porté le débat. Au risque de paraître venir en aide à un gouvernement contre lequel les catholiques ont de si justes griefs, Mgr Freppel, inspiré par l'intérêt général de la question, n'a pas hésité à appuyer la demande des crédits, après avoir préalablement condamné la manière dont l'expédition avait été entreprise et conduite. Trois solutions se présentaient : évacuer le Tonkin, réduire l'occupation au Delta du fleuve Rouge, ou maintenir notre situation sur la base des traités de Tien-Tsin et de Hué. De ces trois solutions, l'éloquent évêque a rejeté la première, en montrant qu'elle ne pouvait aboutir qu'à la honte de la France et à la perte de toutes ses possessions coloniales de l'Extrême-Orient, à la ruine complète des missions, au massacre de chrétiens annamites compromis pour nous. Quant à la seconde, elle lui a paru n'avoir que les inconvénients, sans les avantages, de la conquête. Cette occupation restreinte obligerait la France à se tenir constamment sur le pied de guerre pour la défendre contre ses voisins, en sorte qu'il lui en coûterait plus cher pour se maintenir dans le Delta que pour posséder pacifiquement tout l'Annam, sous forme de protectorat et à l'abri des traités. Mgr Freppel s'est pro-

noncé avec force en faveur de l'occupation entière du Tonkin, comme étant la plus profitable aux intérêts français. Mais l'orateur s'est élevé au-dessus des simples considérations commerciales, qui ne suffiraient pas toujours à justifier les moyens employés pour étendre le domaine colonial de la France. Ces entreprises sur les peuples inférieurs, cette politique d'annexions lointaines ont leur justification dans un but plus élevé. Le droit légitime de la conquête, le principe de notre extension coloniale, vient de plus haut. L'éminent évêque d'Angers a éloquemment indiqué que c'est la civilisation chrétienne qui, par le génie de la France, doit s'étendre dans les vastes pays de l'Orient, pour les vivifier, les élever au niveau des grands peuples et y faire resplendir tous les bienfaits du christianisme vers lesquels les entraîne un irrésistible courant. C'est comme apôtre du droit, de la justice, du progrès, de la vérité, que la France est tenue d'initier à ces grandes choses les peuples de culture inférieure. Et quand l'occasion se présente à elle de leur faire faire quelques pas en avant sous l'action de son protectorat, de les amener à son niveau, Mgr Freppel estime qu'on n'a pas le droit de se refuser à ce rôle, à cette mission que Dieu et les hommes ont assignée à la France.

La droite n'a pas admis ces hautes considérations; en se séparant avec un fâcheux éclat de l'évêque d'Angers, son plus éloquent et son plus actif orateur, elle a trop tenu à marquer que le seul point de vue politique dominait tout pour elle. Sans distinguer entre les fautes commises et les résultats à obtenir, elle n'a voulu voir dans l'expédition du Tonkin qu'une aventure où se dépensaient en pure perte l'or et le sang de la France. Un de ses chefs a déclaré, en son nom, qu'ayant toujours été opposée aux entreprises lointaines, elle ne pouvait, pas plus aujourd'hui qu'hier, accorder au cabinet actuel les moyens de continuer la politique de ses prédécesseurs et que, quand bien même l'état de nos finances épuisées par de folles prodigalités ne nous l'interdirait pas, le patriotisme, dans la situation de l'Europe et du monde, nous imposerait le devoir de ne pas immobiliser au loin nos armées et nos flottes, sans utilité pour le présent, sans compensation pour l'avenir. Suffira-t-il à la droite de s'être dégagée de toute responsabilité dans les mécomptes que réserve probablement encore une entreprise dont la République n'a su ni comprendre la réelle grandeur, ni réaliser le véritable objet? N'eût-elle pas mieux fait, en donnant son vote au ministère,

de chercher à peser sur ses résolutions et d'obtenir qu'une entreprise, sur laquelle on ne peut plus revenir maintenant, ne fût pas perdue pour la cause de la civilisation chrétienne? Si le ministère n'avait dû la majorité qu'au concours de la droite, il eût bien été forcé de s'inspirer quelque peu, dans sa conduite, des grands intérêts de religion et d'humanité dont il appartenait aux députés conservateurs de se faire les représentants. Il était à craindre, au contraire, que cette coalition de la droite et de l'extrême-gauche formée contre le ministère, dans la question du Tonkin, ne fît dévier encore plus l'expédition de son but supérieur et ne livrât tout aux calculs d'une politique d'intérêt purement matériel.

Il y avait, sans doute, de la part des conservateurs, bien des raisons de désapprouver la pensée et la conduite de l'expédition et de rendre le gouvernement responsable de toutes les fautes commises, de toutes les dépenses intempestives, de toutes les vies d'hommes inutilement prodiguées. Mais au point où en étaient les choses, pouvait-on perdre le fruit de tant de sacrifices, abandonner des résultats presque acquis, compromettre absolument la situation et s'exposer à tout perdre faute d'un dernier effort? En somme, le protectorat de la France sur l'Annam est un fait acquis par les traités. Il ne reste plus qu'à l'établir. C'est là, assurément, une nouvelle et difficile entreprise; mais un incident auquel peut-être on n'a pas donné assez d'attention, est venu montrer qu'il y avait dans le pays même un élément sérieux d'organisation. L'armée indigène, qu'il faudra former pour concourir au maintien de l'ordre dans les contrées soumises au protectorat et diminuer les frais d'occupation, elle est toute trouvée; il suffira de la recruter parmi les chrétiens annamites, nos anciens et constants alliés. Les chrétiens ont prouvé, en effet, par leur belle conduite, leur vaillance à se défendre contre un adversaire bien supérieur en nombre, qu'il suffirait de les armer pour en faire d'excellents soldats. Pendant qu'ailleurs ils avaient été massacrés, faute de moyens de défense, quatre mille d'entre eux, enfermés dans le petit séminaire d'An-Ninh, ont soutenu, avec un véritable héroïsme, un siège d'un mois, repoussant les assauts, faisant des sorties contre les assaillants, luttant par la prière et par les armes contre la rage des Lettrés et de leur armée, et tenant assez longtemps pour qu'une troupe française, arrivée à leur secours, réussît enfin à les délivrer. On a vu, par cet exemple, que ces chrétiens, qu'une politique inintelligente

avait refusé jusqu'ici d'associer à notre action militaire au Tonkin, seraient capables de former le noyau d'uue armée solide et sûre, à laquelle il suffirait de donner des chefs et d'adjoindre une petite troupe française pour constituer, à peu de frais, un corps d'occupation. Et ce ne serait pas seulement une grande économie réalisée et la plus difficile des conditions d'organisation heureusement remplie, mais notre occupation en recevrait une sorte de caractère religieux et notre protectorat se trouverait comme placé sous la garde du christianisme. Ce serait là la véritable solution. Mais ne paraîtra-t-elle pas trop cléricale à nos laïcisants?

A Madagascar, un heureux traité conclu inopinément, vient aussi de favoriser cette politique de civilisation chrétienne qui est la principale raison d'être de la politique coloniale de la France, et dont le gouvernement républicain ne sait malheureusement comprendre ni l'importance, ni la force. A Madagascar, c'est l'influence catholique, l'action des missionnaires, beaucoup plus que l'habileté de notre diplomatie et le succès de nos armes, qui a préparé ce traité avec les Hovas, dont les clauses nous sont plus avantageuses qu'on n'aurait pu l'attendre avec l'exiguité de nos moyens militaires. Nos anciens droits sur l'île y sont reconnus; le traité de 1868 est maintenu et augmenté. Le traité nouveau assure à la France un résident à Tananarive, lequel sera le ministre des affaires étrangères du gouvernement Hova. Par là, nous aurons la haute direction dans les relations extérieures de ce gouvernement, en sorte que nos droits seront également sauvegardés et vis-à-vis des Hovas et vis-à-vis des nations européennes. Une indemnité de 10 millions est stipulée en dédommagement des spoliations dont nos nationaux ont été victimes et pour les pertes subies soit par les Français, soit par les étrangers, pendant la dernière guerre. Jusqu'à parfait paiement de cette somme, nous occuperons Tamatave. Le traité de 1868 ne nous donnait aucun droit de nous établir politiquement sur l'un des points de l'île; le traité actuel nous concède l'occupation définitive de la baie de Diégo-Suarez, qui est l'un des plus beaux ports du monde.

Qui ne regretterait que de tels résultats, s'ils sont vraiment acquis par le traité, dont on ne connaît encore qu'un résumé, n'eussent pas été obtenus? Car ce ne sont pas seulement des avantages commerciaux, mais la situation prépondérante faite à la France à Madagascar ruinera l'influence protestante contre laquelle les missions catholiques, non moins que nos agents et nos nationaux,

avaient jusqu'ici à lutter. Cependant la cause de Madagascar était liée à celle du Tonkin. Ceux qui étaient opposés à notre établissement au Tonkin étaient également contraires à notre action à Madagascar. On voulait refuser à la fois les crédits pour l'une et l'autre entreprise. Encore une fois, la droite a eu tort de se séparer de Mgr Freppel et de ne point comprendre, quelque justes que fussent ses griefs contre l'expédition et le gouvernement, que ce n'était pas le moment d'abandonner le Tonkin et Madagascar, lorsqu'on pouvait espérer, après tant de sacrifices, obtenir enfin des résultats effectifs. Dominée par les préoccupations politiques, elle a trop perdu de vue les grands intérêts engagés dans des entreprises, fort condamnables par la manière dont elles ont été menées, mais susceptibles, malgré toutes les fautes commises, de procurer des avantages sérieux pour l'avenir.

Personne, assurément, ne soupçonnera le patriotisme des conservateurs de la Chambre. On pourra leur reprocher de n'avoir vu dans la question du Tonkin qu'une occasion d'atteindre la République en frappant le cabinet Brisson. Leur calcul a réussi. Après des débats qui ont occupé quatre séances, la Chambre a voté les crédits, mais à quatre voix seulement de majorité. Le ministère a eu contre lui la coalition de la droite et de l'extrême gauche. Dans le parti républicain, il n'a recueilli que deux cent soixante-quatorze suffrages, y compris les siens. En réalité, il était renversé. Ni les patriotiques objurgations du général Campenon, ni la finesse persuasive de M. de Freycinet, ni l'insistance de M. Brisson n'ont pu le sauver. Sans le concours de ses neuf membres, sans les invalidations qui ont réduit provisoirement la droite au chiffre de cent soixante-seize députés, sans la perspective d'une crise immédiate et des conséquences désastreuses du rejet des crédits qui ont retenu beaucoup d'hésitants, il eût sombré sur l'heure. Un déplacement de deux voix renversait le vote.

Dans ces conditions, une si faible majorité constituait moins un succès qu'un échec. Le ministère s'est senti frappé et dès lors on l'a considéré comme démissionnaire. Ce n'est pas le vote du Sénat, quoique plus favorable, qui eût suffi à le relever. Mis en échec à la Chambre des députés, le ministère ne pouvait se survivre avec une majorité aussi factice et aussi précaire, ni assumer la charge d'une expédition qu'il n'était autorisé à continuer que grâce au vote de confiance qu'il s'était décerné à lui-même. Or, tout reste à faire au

Tonkin. Depuis huit mois que le cabinet Brisson est aux affaires, rien n'a avancé. Il n'y a eu que des massacres de chrétiens en plus. Notre conquête ne s'étend pas, en réalité, au-delà du rayon d'action de nos troupes. La pacification est tout entière à accomplir, l'organisation n'est pas même commencée. S'il s'est trouvé une majorité pour accorder au ministère les crédits, sans lesquels il aurait fallu rembarquer immédiatement nos soldats et quitter le Tonkin, il n'y en aurait pas eu pour lui confier le mandat d'achever l'expédition et de présider à l'organisation du pays. Le vote même des crédits le prouve. M. Brisson et ses collègues ont compris que la situation n'était plus tenable pour eux, qu'ils manquaient du crédit et de la confiance nécessaires pour poursuivre l'œuvre commencée au Tonkin. Il ne leur restait plus qu'à se retirer. Leur démission eût été immédiate s'ils n'avaient dû rester en fonctions jusqu'au Congrès. Les calculs personnels des deux principaux membres du cabinet les obligeaient, d'ailleurs, à ne pas quitter la place avant l'élection du président de la République.

M. Grévy aurait pu avoir des concurrents. Son âge, son état de santé, son insuffisance, pouvaient faire songer à lui donner un successeur, et les ambitions ne manquaient pas. M. Brisson, à l'instigation de M. Ferry, et M. de Freycinet se réservaient chacun, de se poser en prétendant contre l'autre, si les circonstances avaient déterminé une autre candidature que celle de M. Grévy. Pour leur jeu, chacun d'eux avait besoin de rester au pouvoir. M. de Freycinet ayant renoncé, la veille du Congrès, à disputer la place de M. Grévy, M. Brisson a fait savoir, de son côté, qu'il se désistait également de toute candidature. Noble désintéressement! Tous deux se réservent pour l'avenir, assez prochain sans doute, où il y aura de nouveau à pourvoir au poste de président de la République. Ils étaient collègues dans le ministère qui va disparaître, ils se retrouveront rivaux ce jour-là.

Pour cette raison, il était certain que ni M. Brisson, déjà fort amoindri par l'expérience qu'on a faite de lui au pouvoir, n'accepterait la mission de constituer un nouveau cabinet, ni M. de Freycinet ne consentirait facilement, à son défaut, à se compromettre dans la direction du gouvernement. On a vu tout de suite la difficulté de former le ministère, surtout de lui trouver un chef. M. Clémenceau n'a point eu un rôle assez prépondérant dans la discussion relative aux crédits du Tonkin pour se poser en successeur de

M. Brisson; lui-même, d'ailleurs, n'a point paru se soucier de prendre le pouvoir dans les circonstances difficiles où le laissent les ministres actuels. Lui aussi se réserve. Il resterait M. Floquet. C'est la grande ressource du moment, à moins que lui aussi ne veuille garder ses chances pour la présidence de la République et n'oblige M. de Freycinet à se découvrir ou ne permette à M. Goblet de s'offrir.

En attendant le jour où de plus jeunes ambitions pourront se donner carrière, M. Grévy, presque octogénaire, a été réélu, président de la république. Les intrigues qui tendaient à le supplanter ayant échoué par la contre-manœuvre de M. de Freycinet à l'égard de M. Brisson, l'hôte de l'Élysée a pu réunir dans le congrès une majorité de quatre cent cinquante-sept voix. Sa réélection était assurée avant qu'elle n'eût lieu. Aussi le congrès n'a-t-il été qu'une simple formalité. Sans un incident tumultueux du commencement, il eût passé inaperçu. Mais l'incident est grave, il montre une fois de plus que le régime républicain est le règne de l'arbitraire. A la suite des invalidations capricieuses qui ont renvoyé plus de vingt députés devant leurs électeurs, la droite avait résolu de protester contre la tenue du congrès et d'en demander l'ajournement jusqu'à ce que la représentation nationale fût complète. Rien de plus juste que de formuler cette demande, puisque quatre départements tout entiers se trouvaient empêchés de prendre part à l'élection du président de la République; rien de plus constitutionnel que de prendre le congrès lui-même pour juge de la question. Cependant le président du congrès s'est opposé par les moyens les moins parlementaires à ce que la droite présentât sa déclaration. Des huissiers avaient été placés au pied de la tribune pour en empêcher l'accès. M. de Kerdrel, chargé de parler au nom de la droite, n'a pas même pu s'y présenter. Chose plus grave encore, M. Leroyer n'a pas craint de se faire un droit de l'arbitraire, en déclarant qu'il n'y avait pas de règlement pour le congrès. Si devant une interdiction aussi abusive de la tribune, il y a eu de bruyantes protestations de la droite, des troubles et même des voies de fait, les spectateurs de ces scènes de tumulte et le pays n'en pourront rendre responsable que la partialité du président de la majorité républicaine et du congrès. Dans ces conditions, le devoir de la minorité conservatrice était de ne prendre aucune part au scrutin et, après le congrès, de protester publiquement, comme elle l'a fait, par l'organe encore de M. de Kerdrel,

contre la violence dont elle avait été victime. Sa conduite aura du moins servi à faire voir qu'en république le congrès n'est qu'une assemblée désordonnée, soumise au pouvoir discréditionnaire de son président, aux caprices et aux violences de la majorité.

La crise ministérielle provoquée par le vote des crédits s'est ouverte immédiatement après la réélection de M. Grévy. L'usage veut que les ministres en fonction remettent leur démission à l'avènement d'un nouveau souverain, à l'élection du chef du pouvoir exécutif. M. Brisson et ses collègues s'y sont conformés. Pour eux, les circonstances les obligeaient à déposer sérieusement leur portefeuille. Fatigué, découragé, M. Brisson a pu s'assurer par l'expérience du pouvoir que lui, personnellement, se trouvait incapable de constituer une majorité de gouvernement. S'obstiner après l'épreuve de la séance du 26 à rester aux affaires, c'eût été s'exposer à un prochain échec, aussi sûr et plus complet que le premier. Jamais M. Brisson n'eût retrouvé dans la gauche la majorité que la question des crédits lui a procurée. M. de Freycinet réussirait-il mieux à grouper le parti républicain? Dans l'état des partis à la Chambre, il ne peut pas le croire. S'il consent, malgré tout, à reprendre la direction des affaires, ce ne sera que sur les instances de M. Grévy, et avec l'arrière-pensée que l'effacement de M. Brisson le mettrait d'autant plus en vue pour la prochaine vacance de la présidence de la République, qu'il aurait paru se dévouer davantage à la cause républicaine en acceptant le pouvoir dans les conditions où son rival le laissait. Mais il faudrait pour lui que la succession de M. Grévy s'ouvrît avant qu'il n'ait eu le temps de s'user au pouvoir.

Avec ou sans M. de Freycinet à sa tête, le ministère actuel doit être renouvelé. Avant même l'élection présidentielle, l'amiral Galiber avait donné sa démission, ne voulant pas accepter les projets annoncés par M. Brisson, au sujet de l'administration des colonies qu'on veut encore une fois détacher du ministère de la marine. Des autres membres du cabinet, les uns, par solidarité, suivront M. Brisson dans sa retraite; d'autres, trop dépendants de leur groupe ou déjà usés par leur court passage aux affaires, ne pourront être repris pour une nouvelle combinaison ministérielle. Au milieu de ses collègues, condamnés la plupart à disparaître dans la crise, M. Goblet a réussi à se faire une situation particulière qui lui permettrait de rentrer dans un nouveau cabinet, peut-être même d'en occuper la présidence. Par son ardeur à reprendre la

persécution religieuse, le ministre des cultes s'est créé, en effet, des titres personnels auprès de la majorité.

En recommençant la guerre au clergé, en se vengeant sur lui de l'insuccès de tant de candidats républicains, en frappant dans leurs moyens d'existence des prêtres coupables d'avoir vu élire chez eux des députés conservateurs, il ne pouvait manquer de complaire à cette majorité de sectaires qui n'est jamais plus unie que dans les questions où ses passions antireligieuses peuvent se mettre d'accord. C'est avec toute l'impudence de l'arbitraire, que M. Goblet a revendiqué, contre la véhémente interpellation de M. Baudry d'Asson à la Chambre des députés, et malgré l'éloquente et habile discussion de M. Buffet devant le Sénat, la faculté pour le gouvernement de suspendre à son gré, sans enquête, sans jugement, sur simple dénonciation, le traitement des ecclésiastiques; c'est avec le cynisme de la malhonnêteté, que ce ministre des cultes a osé se prévaloir d'un avis surpris au conseil d'État et entaché de dol manifeste, comme visant, pour tout argument, l'article 16 du Concordat matériellement falsifié et abusivement interprété. Au mépris de toute justice et de toute légalité même, M. Goblet s'est montré de tel parti-pris persécuteur que la gauche ne peut désirer un autre ministre des cultes, si elle veut poursuivre sa guerre au clergé et à la religion.

La tendance visible du parti de la violence à dominer, l'influence croissante du radicalisme, augmentée encore par les élections complémentaires de Paris, la constitution d'un nouveau cabinet dont les membres devront être pris dans les fractions les plus avancées de la gauche, tout annonce une recrudescence de la persécution religieuse. La situation du catholicisme menace de s'aggraver. Pour la France, l'Encyclique pontificale du 22 décembre, qui annonce à l'univers chrétien un nouveau jubilé, a une opportunité particulière. En même temps qu'il ouvre le trésor des grâces spirituelles, le Souverain Pontife réclame de nouvelles et plus ardentes prières pour le bien de l'Église et des âmes, pour le progrès de la foi, pour la réalisation des enseignements du Saint-Siège dans les États comme dans les individus, pour l'union et la concorde des catholiques. La France a particulièrement besoin en ce moment que tous les résultats que le Chef de l'Église attend du jubilé de l'an prochain s'accomplissent en elle. Plus la politique nous menace, plus la prière doit venir à notre secours.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

---

11 *décembre.* — Mgr Fiard, évêque de Montauban, adresse à son clergé, au sujet des accusations portées, dans la séance de la Chambre du 21 novembre 1885, contre les prêtres de son diocèse, la lettre suivante :

« Messieurs et chers Coopérateurs,

« Vous ne doutez pas de la profonde et douloureuse émotion que nous avons éprouvée en apprenant les accusations portées contre vous à la tribune de la Chambre par MM. Salis et Paul Bert, dans la séance du 21 novembre. Le clergé d'un diocèse est une grande famille dont l'évêque est le père, et vous savez qu'un père ne se désintéresse jamais de ce qui touche ses enfants. Du reste, n'étions-nous pas directement mis en cause avec vous?

« Si nous avons gardé le silence pendant quelques jours, c'est que nous avons voulu, avant tout, nous renseigner avec le plus grand soin sur les faits qui avaient pu motiver ces attaques. Maintenant que nous avons terminé notre enquête, nous nous empressons de vous en faire connaître les résultats, qui, nous sommes heureux de le proclamer, nous ont prouvé une fois de plus, que votre sagesse et votre prudence égalent votre zèle et votre dévouement,

« Que faut-il donc penser de tous ces agissements criminels, de toutes ces manœuvres corruptrices, qui ont si fort indigné M. Salis; agissements et manœuvres dont nous devrions seul porter la responsabilité, puisque, d'après M. Paul Bert, vous n'auriez fait qu'obéir à un *mot d'ordre* émanant de votre évêque?

« Et d'abord, *voilà nos élèves du grand séminaire envoyés en congé, pour les élections, dans leurs familles.* Il est évident que l'orateur a voulu, par la mise en scène, préparer un grand effet. Comme l'imagination se trouve vivemen saisie au spectacle de ces quatre-vingts jeunes gens partant tous ensemble du séminaire, à la même heure, armés de bulletins, d'affiches, de proclamations, et cela, à *la veille des élections afin de prêter leur concours pour la distribution des bulletins conservateurs et pour la propagation des calomnies!* Oui, ce tableau est assez réussi. Une seule chose y fait défaut, la vérité. Personne n'ignore à Montauban que, de temps immémorial, les séminaristes sont en vacances depuis la fin de juillet jusqu'au 24 octobre.

« Et ce curé *qui aide à coller les affiches réactionnaires, qui surveille et garde ces affiches pendant la nuit. Les affiches républicaines sont salies.*

« On n'ose pas l'accuser formellement d'être le coupable; mais on arrange le récit de façon à ce qu'un doute ne soit pas possible. Il était là, faisant le guet. Or, pendant que ces choses se passaient, M. le Curé était simplement absent. Appelé, avant la nuit, auprès d'une personne malade dans une paroisse voisine, il n'était de retour chez lui qu'à dix heures; et, vous le pensez bien, après cette course pénible, il avait autre chose à faire que de monter la garde le long des murs.

« Et cet autre qui, *après avoir lu un mandement du Pape, n'a pas craint de dire à ses fidèles qu'il fallait aller se confesser avant ou au plus tard le 4 octobre.* (Notez que la fête de l'Adoration perpétuelle devait se célébrer, dans sa paroisse, quelques jours après.) C'était bien le cas d'ajouter que tous, sans exception, vous aviez commis le même crime, ce crime sans égal, digne d'être signalé à la France et à l'univers. Qui d'entre vous, en effet, n'a pas lu le même *mandement* (?) et répété les mêmes recommandations? Il le fallait bien, car il y avait un *mot d'ordre* venu de Rome, et votre évêque s'était empressé de vous transmettre les solennelles exhortations que Notre Saint-Père avait adressées au monde catholique à l'occasion du saint Rosaire. Evidemment, toutes ces prières, ces processions, ces saluts solennels, toutes ces cérémonies, qui se renouvellent depuis trois ans, n'ont été organisés qu'en vue des élections, absolument comme les vacances du grand séminaire.

« Ainsi en est-il des autres faits incriminés : ici, ce sont les membres du conseil municipal, les citoyens les plus honorables, le maire lui-même, qui les démentent dans des certificats en forme; là, ce sont tous les électeurs de la paroisse, y compris ceux qui, en assez grand nombre, ont voté pour les candidats républicains, qui proclament la fausseté des imputations dirigées contre leur curé.

« Vous vous demandez, sans doute, chers Messieurs, comment on peut porter à une tribune française de telles accusations sans prendre un renseignement, sans demander une explication, sans entendre ceux qu'on se permet d'accuser à un tribunal devant lequel on sait bien qu'ils ne seront pas admis à se défendre. Ne discutons pas un privilège dont on a usé avec tant de liberté. Et quand même il serait parfaitement établi qu'un prêtre du diocèse s'est permis, dans une conversation absolument privée, une plaisanterie vulgaire contre un candidat; et qu'un autre a cru pouvoir exposer à ses paroissiens, du haut de la chaire, de quelle manière des chrétiens doivent remplir leur devoir électoral, quelles conséquences pourrait-on raisonnablement tirer de ces faits isolés? Conclure de là que tous les prêtres d'un diocèse, tous sans exception, l'évêque en tête, se sont jetés à corps perdu dans la lutte électorale, n'est-ce pas se moquer de la logique la plus élémentaire?

« Aussi, soyez-en bien persuadés, Messieurs et chers Coopérateurs, ni votre réputation, ni celle de nos fières et religieuses populations n'auront à souffrir de tous ces raisonnements si bien déduits, ni de ces histoires si fidèlement racontées. Le bon sens public a déjà fait de toutes ces inventions une éclatante justice. Du reste, on nous fournit une occasion solennelle d'en appeler du jugement rendu contre nous. La lutte électorale s'ouvre de nouveau dans notre cher diocèse. Nous allons être donnés en spectacle au

monde : *Spectaculum facti sumus mundo.* Vous serez dignes de cette universelle attention. Vous vous souviendrez des recommandations que nous vous avons plusieurs fois adressées, de ne jamais mêler la politique à l'exercice du saint ministère. « Comme prêtres, suivant la parole de l'Eminentissime « cardinal d'Alger, nous n'avons point à nous occuper des compétitions de « la politique. Nous n'avons qu'à garder les règles sages que l'Eglise nous « impose, *laissant les morts ensevelir leurs morts*, et nous rappelant que notre « mission est de conduire les hommes, sans distinction de partis et avec une « égale charité, à des biens supérieurs à ceux d'ici-bas. »

« Comme citoyens, nous avons les mêmes droits et les mêmes devoirs que tous les autres membres de la grande famille française. Nos droits, nous en userons avec toute la prudence qui convient à la dignité de notre caractère, et avec la liberté qui appartient à tout le monde. Nos devoirs, nous les remplirons sous l'inspiration de notre conscience, qui ne relève que de Dieu couvrant du même mépris les promesses et les menaces. Notre mot d'ordre sera celui de tous les cœurs vraiment catholiques et vraiment français : pour l'Eglise notre mère ; pour la France, notre patrie !

« Agréez, Messieurs et chers Collaborateurs, l'assurance de nos sentiments les plus affectueux et les plus dévoués en Notre-Seigneur,

« † ADOLPHE, *Evêque de Montauban.* »

11. — La Commission des crédits du Tonkin, après une longue discussion pour ou contre l'acceptation des propositions du gouvernement, procède au vote pour la nomination des rapporteurs. M. Pelletan est nommé rapporteur pour les crédits du Tonkin, et M. Hubbard, pour ceux de Madagascar.

12. — Le ministre des finances fait publier l'état des recouvrements des impôts indirects pendant les onze premiers mois de l'année 1885. Il ressort de ce document que le rendement, pour ces onze premiers mois, est inférieur de plus de 24 millions aux évaluations budgétaires.

Il y a, d'autre part, un mécompte de près de 3 millions à l'article de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières ; enfin, pour les contributions directes et taxes assimilées, il y a une diminution de près de 63 millions et demi par rapport aux recouvrements de la période correspondante de 1884. Toujours le déficit sous toutes les formes et partout.

Aujourd'hui, jour d'interpellation à la Chambre.

M. de Baudry d'Asson dépose une demande d'interpellation relative aux suspensions du traitement des membres du clergé paroissial. Cette interpellation est renvoyée à mardi prochain.

Entre temps, le ministre du commerce dépose un projet de loi relatif à la création d'une bourse de commerce à Paris.

M. Periller dépose son rapport sur l'élection du département des Landes, et conclut à l'invalidation. Renvoyé à jeudi pour la discussion.

M. Camelinat, nouveau député de Paris, interpelle le ministre des travaux publics sur le retard apporté à l'exécution des grands travaux à Paris.

M. Dreyfus, à son tour, interpelle également le même ministre sur la part que le gouvernement doit prendre dans les grands travaux de Paris, notam-

ment en ce qui concerne le métropolitain et l'exposition universelle de 1889. M. Demôle s'en tire par des faux-fuyants. MM. Allain-Targé et Goblet essaient de lui venir en aide, en protestant de la sollicitude du gouvernement pour Paris.

Le tout finit par le vote de l'ordre du jour pur et simple.

Le reste de la séance est consacré à la discussion d'une proposition de M. Ballue, tendant à assimiler l'armée de terre à l'armée de mer pour la responsabilité du commandement. L'urgence est déclarée, malgré les protestations de la droite.

Le Sénat continue la discussion, en première délibération, du projet de loi concernant la procédure en matière de divorce. Après quelques observations de MM. Labiche, Brisson, Pâris, Griffe, Léon Renault et Allou, l'ensemble du projet modifié est adopté, et le Sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

La cérémonie des funérailles du roi d'Espagne a lieu à Madrid. Trente-huit archevêques et évêques, les Infants de Portugal, un prince de Bavière, deux archiducs d'Autriche, de nombreuses députations donnent à cette solennité funèbre un éclat extraordinaire. L'oraison funèbre d'Alphonse XII est prononcée par l'Archevêque de Valladolide.

13. — Elections sénatoriales dans l'Ain et l'Eure-et-Loir. M. Morellet, républicain, est élu dans l'Ain, et M. Dreux, ancien député républicain, est nommé, au second tour de scrutin, dans l'Eure-et-Loir.

Elections législatives dans le département de la Seine et du Gard. M. Gaussorgues, candidat radical, l'emporte sur M. Pieyre, candidat conservateur.

14. — Les élections complémentaires parisiennes n'aboutissent à aucun résultat. La liste radicale arrive en tête, suivie de près par la liste conservatrice. Les opportunistes et le centre gauche occupent le dernier rang. Somme toute, il faudra recommencer le 27 décembre, aucun des candidats n'ayant réuni la majorité absolue.

Le Sénat approuve la convention entre la France et l'Espagne relative à l'assistance judiciaire, puis la convention additionnelle relative à la délimitation du Congo et l'acte général de la conférence de Berlin. Le dernier projet est combattu par M. de Gavardie et défendu par MM. de Marcère et de Freycinet.

La discussion sur le taux de l'intérêt de l'argent est ensuite reprise.

Après un débat, auquel prennent part MM. Tenaille-Saligny, Marcel Barthe, Léon Say, de Gavardie, Labiche et Bozérian, le Sénat adopte, en résumé, le projet de la Chambre, qui constitue la liberté du taux de l'intérêt de l'argent en matière commerciale seulement.

La majorité de la Chambre des députés, après avoir entendu M. Rivière ressasser les mêmes sornettes et les mêmes invectives contre le clergé, qu'il accuse de s'être immiscé dans les élections, invalide *quand même* les élections de la Lozère; et pour mettre le comble à la mesure, elle décide, sur la proposition de M. Bernard-Lavergne, et malgré les protestations de la droite, que le dossier relatif à l'ingérence du clergé sera renvoyé au ministre des cultes. Quelle bonne aubaine pour M. Goblet!

15. — La Commission des 33 entend les rapports de MM. Hubbard et Pel-

letan sur la demande de crédits du gouvernement pour Madagascar et le Tonkin.

M. Hubbard conclut à la liquidation de l'affaire de Madagascar et propose une réduction de 800,000 francs sur le chiffre du gouvernement.

M. Pelletan se prononce tour à tour contre le maintien de l'occupation et la création d'un protectorat dans l'Annam et au Tonkin, et, sans indiquer une solution quelconque, il conclut en demandant à la Commission une provision de crédits de liquidation.

La direction des douanes publie des documents statistiques sur le commerce de la France pendant les onze premiers mois de l'année 1885.

Il ressort de ces documents officiels que les importations se sont élevées, du 1er janvier au 30 novembre, à 3,794,389,000 francs et les exportations à 2,800,067,000 francs, soit une différence de 904,522,000 francs en faveur des importations, c'est-à-dire *en faveur des produits étrangers*.

Les informations reçues par la Propagande constatent que, jusqu'au 1er novembre, dans les vicariats de la Cochinchine orientale qui comprend Hué, 9 missionnaires français, 7 prêtres indigènes, 60 catéchistes, 270 religieuses indigènes et 24,000 chrétiens ont été massacrés, 200 chrétientés ou paroisses complètement détruites, 225 églises incendiées, 17 orphelinats, 10 couvents de religieuses, 4 colonies agricoles, 2 séminaires et 2 pharmacies anéanties.

M. Goblet vient d'adresser la lettre suivante à Mgr l'Evêque de Viviers, à la suite des élections législatives :

« Paris, 2 décembre 1885.

« Monsieur l'Evêque,

« Les coupables excitations dont les prêtres de votre diocèse ont été l'objet du 5 au 9 septembre dernier, pendant la retraite ecclésiastique au cours de laquelle on leur a donné pour mot d'ordre de travailler à une restauration monarchique;

« La lettre pastorale que vous lui avez adressée, qui a été lue, qui a été commentée dans toutes les églises, le 20 du même mois;

« Le soin que vous avez pris d'envoyer des missionnaires étrangers, et même des Allemands, dans les paroisses desservies par des prêtres indépendants, dont le concours n'était pas assuré;

« Ces tristes préliminaires de la lutte électorale me portaient à appréhender que le clergé de l'Ardèche se laisserait entraîner à des actes répréhensibles, mais j'étais loin de penser que j'aurais à lui reprocher les excès dont il s'est rendu coupable. J'étais surtout loin de penser qu'un membre de l'épiscopat français irait jusqu'à féliciter ses collaborateurs d'une intervention qui a eu pour effet de jeter le trouble dans le pays et qui s'est manifestée par les plus violentes provocations.

« Etait-il permis de supposer, en effet, que le chef d'un diocèse, qui tient son titre du gouvernement de la République, publierait ou ferait publier, le caractère de la campagne électorale étant connu, les lignes suivantes que j'extrais de la *Semaine religieuse*, de Viviers, organe de l'évêché :

« Au moment où nous écrivons ces lignes, le résultat général des élec-

« tions du 4 octobre ne nous est pas encore connu, mais celui que nous « connaissons bien, et que nous relevons ici avec une satisfaction et une « fierté que nous ne dissimulons pas, c'est celui de notre Ardèche catho- « lique qui dépasse, non pas certes nos ardents désirs, mais nos prévisions « et nos espérances. »

« Malgré les termes de cette lettre, je ne puis croire que vous approuviez les moyens employés pour obtenir de semblables résultats.

« Quant à moi, informé par des documents certains de l'attitude du clergé dans votre diocèse, je dois, dès à présent, sévir contre ceux des titulaires ecclésiastiques qui se sont le plus gravement compromis par leurs paroles et par leurs actes. »

. . . . . .

Suit la liste des prêtres qui ont été l'objet d'une suppression de traitement avec l'énumération sommaire des prétendus griefs à l'aide desquels on a essayé de justifier cette mesure.

Réponse de Mgr l'Evêque de Viviers.

« Viviers, 15 décembre 1885.

« Monsieur le Ministre,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous m'avez adressée à la date du 2 décembre.

« Cette lettre a deux parties ; l'une contient, à mon adresse, des imputations fausses et des reproches absolument immérités. Dans l'autre, non moins injuste, mais plus douloureuse, vous me notifiez que, à partir du 15 de ce mois, trente-deux de mes prêtres seront privés de l'indemnité qui leur est due par l'État.

« Manifestement, Monsieur le Ministre, c'est l'évêque que vous avez voulu atteindre en frappant ses prêtres innocents. Le coup ne pouvait être plus habilement dirigé; vous visiez au cœur : c'est bien au cœur que je me sens atteint par vos injustifiables rigueurs.

« Il me reste le droit et le devoir de vous répondre. Je suivrai l'une après l'autre les accusations dont je suis l'objet et dont mes prêtres sont les victimes. Peut-être estimerez-vous, après m'avoir lu, que notre législation française est bien sage, quand elle refuse aux magistrats chargés de rendre la justice le droit de condamner un accusé sans avertissement, sans enquête et sans débats.

« Voici le premier grief :

« Les coupables excitations dont les prêtres de votre diocèse ont été l'objet « du 5 au 9 septembre, pendant la retraite ecclésiastique, au cours de la- « quelle on leur a donné pour mot d'ordre de travailler à une restauration « monarchique... »

« Vous m'apprenez, Monsieur le Ministre, que, du 5 au 9 septembre, les prêtres de mon diocèse étaient réunis pour leur retraite annuelle. Jusqu'à cette heure, je l'ignorais absolument.

« Il est vrai que, à cette date, quelques laïques, membres des conférences de Saint-Vincent de Paul, suivaient dans mon grand Séminaire les exercices

d'une courte retraite. Cette retraite fondée, il y a trente-cinq ans, par mon vénéré prédécesseur, S. Em. le cardinal Guibert, a lieu chaque année, vers la même époque, et aucun gouvernement n'a pris ombrage de ces pieuses et inoffensives réunions. L'évêque y assiste quand il le peut. Retenu cette année dans le midi de mon diocèse, par d'impérieux devoirs, j'ai dû me priver de ce bonheur, et j'ai eu le regret de ne pouvoir adresser une seule fois la parole à cette petite et pacifique assemblée. Mais ce n'est là, en aucune façon, une retraite ecclésiastique.

« Vous conviendrez, Monsieur le Ministre, que lorsqu'on accuse un évêque et tout son clergé dans un document aussi grave que votre lettre, il n'est pas permis de faire de telles confusions ni de commettre de telles erreurs.

« *Quant aux coupables excitations et aux projets de restauration monarchique*, vous seriez bien en peine, si vous deviez en fournir la preuve.

« C'est là, il faut en convenir, une singulière accusation. Si invraisemblable et si ridicule qu'elle soit, je me suis efforcé de la prendre au sérieux. J'ai pris des informations, j'ai interrogé des témoins, j'ai procédé à une véritable enquête, et je puis affirmer, sans redouter aucun démenti, qu'il ne s'est produit, au cours de la retraite en question, ni une parole ni un fait qui puisse servir de prétexte, même très éloigné, à cette méchante invention. Vous imposeriez à l'agent qui vous l'a signalée une tâche bien difficile, si vous le mettiez en demeure de justifier par de bons témoignages son imprudente délation.

« N'ayez aucune crainte, Monsieur le Ministre, ce n'est pas de la part d'une soixantaine de chrétiens paisibles, venus de quatre départements différents et réunis pendant quelques heures pour s'occuper de leur âme et de Dieu, ce n'est pas de la part de tels hommes que viendront les dangers contre la sécurité de l'État.

« La retraite ecclésiastique qui n'a fourni prétexte à aucune dénonciation et qui eût été cependant, pour les *conspirateurs monarchistes*, une si belle occasion de se livrer à leurs *coupables excitations*, puisqu'elle réunissait plus de deux cent cinquante prêtres, la retraite ecclésiastique avait lieu du 25 au 31 du mois d'août. Là, Monsieur le Ministre, j'étais présent : j'ai suivi tous les exercices sans en omettre un seul; j'ai entendu tous les discours, et j'ai l'honneur de vous déclarer que, ni le prédicateur dans ses conférences, ni moi-même dans mes communications à mon clergé, nous n'avons touché une seule fois à la question électorale qui commençait à s'agiter. Ce n'est pas que je ne me reconnaisse le droit d'apprécier la valeur morale d'un acte politique, de le condamner quand il offense Dieu ou l'Église, et même d'éclairer sur ce point délicat la conscience de mes prêtres et de mes fidèles. Dans le cas présent, je me suis abstenu de toute observation comme de tout conseil; de graves motifs m'invitaient au silence; j'étais d'ailleurs convaincu que mes prêtres connaissaient la mesure exacte de leurs droits et de leurs devoirs en pareille matière.

« Vous ajoutez :

« La lettre pastorale que vous leur avez adressée, qui a été lue, qui a été « commentée dans toutes les églises, le 20 du même mois de septembre... »

« Ici encore, Monsieur le Ministre, votre lettre m'apporte une surprise.

Vous voudrez bien me reconnaître quelque compétence pour déterminer la date de mes écrits et savoir les prescriptions qu'ils renferment. Eh bien! à la date du 20 septembre, je n'ai adressé au clergé de mon diocèse, ni discours, ni mandement, ni lettre d'aucune sorte.

« Ma circulaire sur les prières du *Saint Rosaire*, que vise particulièrement votre lettre, n'a été écrite que le 29 septembre; notre *Semaine religieuse* l'a publiée dans son numéro du 2 octobre et pas un exemplaire de cette lettre n'a été expédié avant le 9 du même mois. C'est donc six jours après les élections que ma lettre arrivait officiellement aux mains de mes prêtres avec la défense expresse d'en donner lecture aux fidèles du haut de la chaire. La publication faite antérieurement par la *Semaine religieuse* ne saurait avoir un caractère officiel, l'abonnement à cette revue étant facultatif pour les membres de mon clergé.

« Je rappelle toutes ces circonstances pour vous montrer à quel point votre jugement a été égaré par de faux rapports; mais je n'ai nullement l'intention de justifier l'acte épiscopal que vous semblez incriminer : je l'ai écrit sous le regard de Dieu, sans aucune préoccupation politique et uniquement pour remplir un grave devoir de ma charge pastorale. Si j'avais voulu faire de ma circulaire une œuvre électorale, aurais-je attendu la dernière heure pour la publier? En aurais-je interdit la lecture publique?

« Ce n'est pas tout. Voici une accusation plus étrange encore :

« Le soin que vous avez mis d'envoyer des missionnaires étrangers, *même* « *des Allemands*, dans les paroisses desservies par des prêtres indépendants, « dont le concours n'était pas assuré. »

« En lisant ces lignes vraiment incroyables, je me suis demandé, Monsieur le Ministre, si nous ne nous trouvions pas, vous et moi, en présence d'une mystification indigne. Des missionnaires étrangers! même des Allemands! dans des paroisses desservies par des prêtres indépendants! Autant de mystères aussi impénétrables pour mes prêtres que pour moi. Nous avions déjà la légende des curés morts que l'on faisait parler et agir pour les besoins de la cause : nous aurons désormais la légende des missionnaires allemands envoyés pour réduire les curés indépendants.

« Vous me permettrez de m'étonner, Monsieur le Ministre, qu'on ait osé appeler la censure et les rigueurs de votre administration sur des faits absolument imaginaires, ignorés de tous, de moi-même plus que tous les autres, et qui seraient de nature à soulever un si légitime éclat de rire, si la question qui nous occupe n'était aussi grave, et surtout si elle n'était aussi triste. Il est, en effet, profondément douloureux de songer que les inventions les plus absurdes obtiennent un si facile crédit et que le premier correspondant venu peut, à l'aide de la plus sotte et la plus grossière calomnie, faire accuser un évêque, réduire trente-deux prêtres à la misère, jeter le trouble et l'irritation dans un diocèse tout entier.

« Le dernier grief n'est pas plus sérieux que les précédents. »

Relativement aux accusations portées contre lui au sujet des articles parus dans la *Semaine religieuse* du diocèse, Mgr l'Evêque de Viviers se borne à affirmer qu'il signe tout ce qu'il écrit et que, sauf au point de vue de la

doctrine, il n'a pas plus d'autorité sur la *Semaine religieuse* que sur tout autre journal catholique. Il ajoute :

« Je résume, Monsieur le Ministre, vos accusations et mes réponses :

« Vous affirmez qu'une retraite *ecclésiastique* a été prêchée à Viviers du 5 au 9 septembre.

« A cette date, il n'y a eu dans mon diocèse aucune retraite ecclésiastique.

« Vous affirmez que, à l'occasion de cette retraite, mes prêtres ont été l'objet de coupables excitations.

« Mes prêtres étaient tous, à cette époque, dans leurs paroisses, occupés aux travaux de leur ministère, et parfaitement à l'abri de toute excitation innocente ou coupable.

« Vous affirmez qu'un mot d'ordre a été donné à mon clergé dans l'intérêt d'une restauration monarchique.

« Ni mes prêtres, ni moi, ni aucun catholique de mon diocèse n'a entendu, au cours d'une retraite, un mot ou une allusion se rapportant à un projet de restauration monarchique.

« Vous affirmez que j'ai adressé, le 20 septembre, un mandement à mes diocésains.

« Je n'ai, à cette date, ni écrit ni adressé aucun mandement; ma lettre circulaire est datée du 29 septembre et elle porte la défense de toute lecture en chaire.

« Vous affirmez que j'ai pris soin d'envoyer dans certaines paroisses plus rebelles à mon action, des missionnaires étrangers et même des missionnaires allemands.

« Je n'ai envoyé dans aucune paroisse des missionnaires étrangers et je n'ai jamais vu dans mon diocèse de missionnaire allemand.

« Vous affirmez que c'est par mon ordre ou avec mon concours que la *Semaine religieuse* a applaudi au succès électoral de la liste conservatrice.

« Je n'ai donné aucun ordre à la *Semaine religieuse*, aucun article ne m'a été soumis et je n'ai pas écrit une seule ligne dans cette excellente revue.

« Je suis autorisé à conclure que, dans l'acte d'accusation dressé contre moi, il n'y a pas un grief qui soit fondé, pas une affirmation qui soit exacte, pas une ligne qui n'exprime une erreur.

« Il me reste à répondre à la seconde partie de votre lettre.

« Ici, je me trouve en présence de trente-deux prêtres déclarés coupables et condamnés à la dernière des peines, à la misère, uniquement parce qu'ils sont accusés.

« Ces accusés, si vite transformés en victimes, me sont unis par les liens les plus forts et les plus sacrés; je suis encore plus, leur père. Il m'appartient de les défendre; soyez sûr, Monsieur le Ministre, que je ne manquerai pas à ce devoir. Pris au dépourvu, car je n'ai connu l'accusation qu'à l'heure même où vous me notifiez la sentence, j'ai commencé et je poursuivrai patiemment une information que j'aurai l'honneur de vous transmettre et que je me propose de livrer au public. C'est publiquement que mes prêtres sont frappés; c'est publiquement aussi qu'il faut que leur innocence éclate.

« Vous ne sauriez être surpris, Monsieur le Ministre, du délai que je réclame; il m'est imposé avant tout par le respect de la justice. Je veux

assurer à la défense de mes prêtres le nombre et l'autorité des témoignages, la précision et la valeur des preuves, en un mot, toutes les garanties de justice et de vérité que j'ai vainement cherchées dans l'acte d'accusation sommaire que vous avez mis sous mes yeux.

« Toutefois, pour n'avoir plus à revenir sur les explications que vous apportera cette lettre, je tiens à rappeler, comme un fait acquis que, ni par ma lettre-circulaire du 29 septembre, ni par un seul mot devant mes prêtres réunis pour leur retraite annuelle, ni par aucune instruction publique ou secrète, je n'ai donné à mon clergé un mot d'ordre quelconque se rapportant aux élections : mes prêtres connaissaient leur devoir; ils l'ont fidèlement rempli.

« Laissez-moi, en terminant cette lettre, laissez-moi vous dire, Monsieur le Ministre, que vous connaissez mal ce clergé de l'Ardèche que vous avez frappé d'un coup destiné à retentir douloureusement dans ce catholique diocèse. Il n'a point cet esprit de révolte ni cet amour de la lutte que vous lui supposez; mais il aime passionnément sa religion, son devoir et son pays. Sorti des rangs du peuple, il est pauvre; en lui enlevant les ressources modestes que l'Etat lui servait comme une dette, vous l'appauvrissez encore; mais vous ne découragerez ni son zèle ni sa charité. Autour de lui, il tendra la main pour vivre; quand on souffre pour la justice, ce ne saurait être un déshonneur.

« Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de ma haute considération.

« † J.-M. Frédéric, *Evêque de Viviers.* »

Au début de la séance de la Chambre des députés, M. Sevestre interpelle le ministre de l'instruction publique au sujet de certains tableaux qui ont été offerts au Louvre par un syndicat d'amateurs et refusés en grande partie. En l'absence de M. Goblet, M. Turquet répond que l'incident a été dénaturé par la presse. M. Clovis Hugues en prend occasion pour corser l'interpellation et signaler au ministre une foule d'imprudences commises par l'administration du Musée du Louvre. M. Turquet prend de nouveau la parole pour dire qu'à l'avenir ces imprudences ne se renouvelleront plus, et que tout ira pour le mieux.

La majorité, persévérant dans son système d'invalidation, *quand même*, des conservateurs, annule les élections de l'Ardèche, après une vive discussion, à laquelle prennent part MM. Leporché, Blachère, Madier Montjau, Le Provost de Launay et Legrand de Lécelles.

M. de Baudry d'Asson developpe son interpellation relative aux suppressions de traitements prononcées contre des centaines de membres du clergé, au mépris du droit, de la justice et de l'humanité.

La conduite du gouvernement est un acte de vengeance et de représailles des élections du 4 octobre.

Tout naturellement, M. Goblet prétend avoir le droit de son côté. Il rappelle à cette occasion sa fameuse circulaire aux archevêques et aux évêques, avant l'ouverture de la période électorale.

La majorité, par 350 voix contre 167, octroie finalement un vote de con-

fiance à son ministre; elle décide, en outre, que le discours du ministre et le texte de l'ordre du jour seront affichés dans toutes les communes.

Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy le télégramme suivant :

« Les opérations dirigées par le général de Négrier dans les montagnes de marbre, au nord de Haï-Duong, sont terminées.

« Des cavernes défendues par les rebelles ont été prises. Dans l'une d'elles, cent pirates ont été tués, et une grande quantité d'armes et de munitions ont été capturées.

« La pacification de la région comprise entre le canal des Rapides et le canal des Bambous est également achevée.

« Du canal des Bambous à la mer, le général Munier, aidé par une partie de la flottille, poursuit la répression des désordres causés par les pirates de mer. Deux villages retranchés par eux ont été vigoureusement enlevés, et sept jonques de guerre ont été coulées.

« Au nord du delta, le commandant de Mibaille a remonté le Song-Chaï, affluent de la rivière Claire, jusqu'à Phu-an-Bing qu'il occupe.

« Entre la rivière Claire et le Song-Thuang, les colonels Mourlan et Dugenne ont rejeté les bandes rebelles dans les montagnes, après leur avoir fait subir des pertes sérieuses,

« En Annam, le lieutenant-colonel Mignot, parti de Niah-Binh, a fait sa jonction à Vigne avec le lieutenant-colonel Chaumont.

« Tout le monde montre le plus grand entrain.

« Nos croiseurs, et notamment *le Léopard*, ont donné la chasse aux pirates et coulé ou pris un grand nombre de jonques de guerre.

« Les marins, tant de la division navale que de la flottille, prêtent un énergique concours aux troupes opérant à terre.

« La mission de Saint-Chaffray est partie de Lam et continue sa route sur Lang-Tcheou, par Lang-Son. »

16. — La Commission des crédits pour le Tonkin et Madagascar adopte les rapports de MM. Pelletan et Hubbard, concluant au vote, non de la totalité, mais du quart des crédits demandés par le gouvernement, soit à une provision de trois mois, s'élevant à 18,550,000 francs.

Deux plénipotentiaires hovas, Édouard et Emmanuel, très connus à Tamatave, se présentent aux avant-postes avec un pli pour l'amiral Miot, qui les reçoit à bord de *la Naïade*.

Le lendemain, *le Limier* part pour Zanzibar, afin de déposer une dépêche à la station télégraphique.

Le ministre des affaires étrangères de Bulgarie informe les agents des puissances que son gouvernement est prêt à accepter l'arbitrage de la commission militaire; il fait appel à l'équité des puissances pour ne pas permettre à la Serbie de profiter de l'armistice en vue de la reprise des hostilités, et pour exiger l'évacuation immédiate du territoire de Widdin, encore occupé par les troupes serbes.

Un service funèbre, commandé par la colonie espagnole parisienne pour le repos de l'âme du roi Alphonse XII, a lieu à l'église de la Madeleine.

17. — La Chambre des députés vote l'urgence sur le projet de loi, ayant

pour objet un emprunt de 25 millions pour la création d'une bourse de commerce à Paris.

Elle adopte ensuite un projet de loi portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 80,000 francs pour le traitement des curés.

Enfin, elle entend la lecture du rapport de MM. Pelletan et Hubbard sur la demande de crédits pour le Tonkin. Ce rapport fait l'historique complet de l'expédition du Tonkin sous le ministère Ferry et expose notre situation actuelle. Il conclut au retrait de nos troupes de l'Indo-Chine.

M. Casimir Périer donne lecture du contre-rapport de la minorité qui repousse l'évacuation, sous quelque nom qu'on la présente.

M. Hubbard, de son côté, donne lecture de son rapport sur les crédits relatifs à Madagascar, et conclut également à ce que la Chambre n'alloue pas l'intégralité des crédits; le vote intégral de ces crédits équivaudrait à une autorisation donnée au gouvernement de poursuivre la conquête de l'île tout entière. Il faut s'en tenir aux bases du traité de 1868, et renoncer à la politique d'aventures. Après quelques observations de M. Brisson, la discussion est renvoyée à lundi.

Le Sénat prend en considération une proposition de M. George, relative à l'organisation de compagnies d'instruction militaire, pour les jeunes gens de dix-sept ans et au-dessus; puis il aborde, en seconde délibération, le projet de loi sur les délégués mineurs. Après quelques observations présentées par MM. Paris, Béral et Demôle, les articles 1 à 22 sont adoptés.

18. — Mort de M. Lorois, député conservateur du Morbihan.

Le gouvernement serbe déclare se soumettre à la médiation de la commission militaire, chargée de régler les conditions de l'armistice entre la Serbie et la Bulgarie,

19. — La Chambre des députés adopte neuf projets de loi d'intérêt local. M. Anatole de la Forge fait ensuite l'éloge funèbre de M. Lorois, à la loyauté et à la courtoisie duquel il rend hommage.

Les désordres récents qui ont eu lieu à Marseille, devant l'église Saint-Martin, fournissent à un certain M. Pally l'occasion de faire une sortie contre le clergé, et de presser M. Goblet d'en finir avec cette église. Le ministre des cultes répond que l'affaire recevra une prompte solution.

La Chambre valide l'élection de l'Inde française et l'élection complémentaire de la Vendée, et adopte ensuite un projet de loi relatif à la construction d'une bourse de commerce à Paris.

Charles DE BEAULIEU.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS SAINT-JACQUES.

LES LÉGISLATEURS CONSTITUANTS

ET LA RÉVOLUTION

I

A la tête de toute évolution humaine plus ou moins grande, il y a toujours un livre.

Dans les fêtes, noms et costumes de la Révolution, surtout sous le Directoire, on vit se produire le livre de l'abbé Barthélemy, *le Jeune Anacharsis;* en 1848, nous avons vu, dans une courte période, l'*Influence des Girondins*, de M. de Lamartine.

Il y a, pour les événements plus grands, des livres de portée plus profonde. Telle a été, pour les protestants, *la Bible*.

Le livre de la Révolution a été le *Contrat social.* — Quiconque a étudié la Révolution, le reconnaît et le déclare.

Ce livre ne pouvait être écrit que par un protestant. Aussi a-t-il toutes les haines des protestants contre les catholiques; on y voit partout le sectaire.

En outre, plein au suprême degré d'admirations antiques et de mépris inouïs pour les modernes, au point de ne pas même reconnaître du courage chez les guerriers chrétiens (1), Rousseau, fanatique de l'antiquité, s'écrie : « Quand on lit l'histoire de l'antiquité, on se croit transporté dans un autre univers et parmi d'autres êtres! Qu'ont de commun les Français, les Anglais, les Russes avec les Romains et les Grecs? rien presque, que la figure! Comment eux, qui se sentent si petits, penseraient-ils qu'il y ait eu de si grands hommes? »

(1) « Mettez vis-à-vis des chrétiens ces peuples généreux que dévorait l'ardent amour de la patrie, supposez vos chrétiens vis-à-vis de Sparte ou de Rome, ils seront battus, écrasés, détruits avant d'avoir eu le temps de se reconnaître, ou ne devront leur salut qu'au mépris que leur ennemi concevra pour eux... Les troupes chrétiennes sont excellentes, dit-on, je le nie... » (*Contrat social*, l. IV, ch. VIII.)

Rousseau et son livre étaient contraires à toute idée de liberté moderne. Car l'idée et le mot de *représentation*, dans l'organisation politique, n'est traitée que d'idée absolument barbare, féodale, digne des temps ténébreux du moyen âge. « Jamais, dans les anciennes républiques, le peuple n'eut de *représentants*. On ne connaissait pas ce mot-là. »

Enfin, édictant la mort avec ce sophisme nouveau qu'on tuera le chrétien, non pas comme chrétien mais comme *insociable*, le *Contrat social* répondait entièrement aux idées antichrétiennes et païennes de l'époque où il parut, et à toutes les passions de haine et de destruction qui, depuis le protestantisme, s'attaquaient à la société catholique.

De la réformation partielle du seizième siècle, on était arrivé à la réformation totale cherchée par le dix-huitième siècle. Rousseau en traçait la voie et en édictait les principes.

Le *Contrat social* a été et demeure la bible de la Révolution.

Or, la grande voie, tracée pour en arriver là, fut, à l'opposé des idées représentatives, l'idée de *Constitution*, l'idee arbitraire de législateurs suprêmes, le grand mot de *constituants*.

Rousseau avait été frappé, dans l'histoire des temps anciens, du grand rôle des législateurs qui avaient façonné, d'après leurs idées, les institutions, les mœurs, l'esprit et l'âme des divers peuples, et avaient, pour ainsi dire, fondu toute une nation d'un seul jet dans le moule de leur pensée profonde.

Moïse, Solon, Lycurgue, Numa, ces hommes puissants avaient décrété et réglé tout ce que devaient être, dans la vie publique et privée, dans la religion et ses cérémonies, dans l'état social et politique, en un mot dans leur vie entière, tout ce que devraient être Juifs, Athéniens, Spartiates, Romains : et de même Zoroastre et Confucius, mais Numa et Lycurgue surtout, Grecs et Romains, cela était le principal : ces hommes avaient institué, constitué Lacédémone et Rome.

Quelle sublime influence!

Tout entier à cette contemplation et oubliant beaucoup de choses, entre autre un législateur assez célèbre pourtant et dont je parlerai un peu plus loin, Rousseau traça avec passion ce rôle du législateur, « qui doit se sentir en état, pour ainsi dire, de changer la nature humaine, de transformer chaque individu en partie d'un plus grand tout, dont cet individu reçoive en quelque sorte sa vie

et son être : législateur à tous égards, homme extraordinaire dans l'État, fonction particulière et supérieure. — Mission sublime au-dessus de la portée des hommes vulgaires! »

Et Rousseau se plongea dans ce rêve, qu'il pourrait bien être, lui-même, un de ces hommes glorieux façonnant un peuple à sa guise.

La Pologne, qui cherchait partout à ce moment-là des sauveurs empyriques, ne sachant pas se préserver elle-même de ses discordes civiles, recourut à lui et lui donna l'espoir qu'il allait constituer, renouveler un peuple. Cet espoir engendra un corollaire du *Contrat social*, rempli, comme lui, de protestantisme, d'antiquité et d'incroyables outrages aux nations modernes.

Mais, s'il n'a pas été *constituant* pour la Pologne, Rousseau n'en a pas moins créé l'école des constituants et des Constitutions.

Il a trouvé le terrain de l'antiquité tout préparé en France. Il a donné aux révolutionnaires ce moyen tout-puissant de se poser en réformateurs des nations. Il a ouvert le chemin à toutes les prétentions, à toutes les utopies de rénovation sociale, et fourni l'arme de la tyrannie aux Assemblées ou Conventions constituantes.

Car nulle tyrannie et nul orgueil n'ont eu une ampleur plus grande et un prétexte plus spécieux que cette théorie constituante.

Se donner, d'après les droits du génie, mission *de changer, pour ainsi dire, la nature humaine*, de transformer l'individu et la nation!

Ne tenir nul compte des opinions, des croyances, des volontés que l'on qualifie de vulgaires; — se mettre au-dessus du titre et des devoirs de mandataire ou représentant, pour assumer le titre de législateur suprême! Dominer la liberté individuelle et générale de toute cette hauteur qu'on se donne et de cette sagesse qu'on s'attribue; — ne regarder dans l'ordre social, religieux et politique, rien qui puisse s'opposer à votre pouvoir constituant, à vos théories de rénovation sociale!

C'est, au résumé, l'idée du pouvoir à sa plus haute puissance, l'idée de loi primordiale, omnipotente, quasi-divine! Ce pouvoir, aux mains d'un homme ou d'une Assemblée, c'est la tyrannie sans limites, dans le domaine même de la pensée et de la conscience!

C'est bien là, en effet, ce que furent les *pouvoirs* dans l'Assemblée première de 1789, où la théorie constituante, sortie toute fraîche du *Contrat social*, eut sa plus grande portée; et puis, dans la

Convention, c'est bien là ce que furent les pouvoirs constituants. Ils dominèrent tout, et la tyrannie n'hésita pas à aller jusqu'au for intérieur de la pensée.

Quiconque, gardant le sentiment de la liberté, résistait à cette omnipotence constituante, fut suspect, poursuivi, condamné, dut fuir, émigrer ou être guillotiné.

Quiconque n'admit pas que la religion chrétienne pût être constituée à nouveau et civilement constituée, prêtres ou fidèles, fut exilé, proscrit, traqué ou mis à mort par jugement ou par massacres.

On n'a pas assez remarqué que la tyrannie effroyable de la Révolution, tout en résultant de plusieurs causes, a été aussi et d'abord une conséquence directe de cette théorie constituante, voulant de gré ou de force transformer la nation; courber et briser toutes volontés contraires; et si l'individu se refusait à être transformé, le supprimer : supprimer, par guillotine, noyades ou tueries, tous les mauvais vouloirs, toutes les résistances.

Je ne m'étonne pas que Rousseau admirât Mahomet. Au bout de son système constituant, comme à la suite du mahométisme, il y avait, pour qui n'était pas adepte, l'extermination!

Mais, en dehors de ces grandes et fatales conséquences qu'on n'avait pas calculées, qu'on n'a pas vues, qu'on n'a pas voulu avouer, ou qu'on a oubliées; en amoindrissant le système, surtout si on lui ôte le droit qu'il contenait et qu'il avait pris de constituer la religion, si du moins on atténue ce droit sans le définir, et qu'enfin on rapetisse l'idée de constituer à une certaine facilité de changer les institutions, d'innover et de se donner, de temps à autre, des pouvoirs extraordinaires; nulle idée n'a eu plus grande faveur que cette idée de Constitution!

Les vanités politiques et socialistes l'ont saisie avec ardeur; les ambitions se sont portées avec frénésie vers cette gloire de créer des institutions, de faire des lois primordiales, d'établir une Constitution entière et de dominer tout un peuple au gré d'une pensée dirigeante. Chacun a pu se couvrir de ce masque théâtral de législateur constituant, pour attaquer la société existante et éditer une société nouvelle. Il n'est si mince rêveur qui n'ait pu aspirer à ce rôle.

Les constituants sont venus en foule, et les Constitutions se sont succédé les unes aux autres, chacune avec la prétention d'être la meilleure, la plus parfaite et la finale.

Il y a eu des hommes qui ont cru fermement être ce grand législateur, ce constituant sublime dont l'œuvre allait se placer à côté de celles de Lycurgue et de Numa. L'abbé Sieyès, entre autres. Il s'attribuait avec persuasion ce rôle. Bonaparte eut intérêt un moment à le lui laisser croire. Mais ce Lycurgue prétendu ne s'exila pas et ne finit son rôle que dans une très riche prébende.

Rousseau n'a pas eu seulement pour élèves et crédules les infatués de leur génie. Il a eu des rois comme Louis XVIII avec la Charte, bien que ce fût déjà une Constitution amoindrie, cherchant sa base dans l'histoire nationale et non dans les idées générales d'une philosophie politique; il a eu des assemblées entières de constituants.

L'idée de Constitutions toutes neuves a parcouru l'Europe et le monde. Elle a présidé à toutes les Révolutions. Elle règne encore, bien qu'elle soit fort affaiblie. Les Assemblées n'ont pas renoncé à cette idée qu'elles peuvent se mettre au-dessus du titre de représentants de la nation, en se déclarant constituantes. Elles aspirent toujours à sortir de leur mandat, à jouer un rôle constituant, au moins quelquefois et momentanément.

Après tant de Constitutions déchirées, renversées, effondrées les unes sur les autres, n'ayant parfois duré qu'une ou deux années; après tant de Constitutions décriées, bafouées et méprisées par celles qui les ont suivies, l'idée première de constituants et Constitutions s'est, il est vrai, dénaturée et dégradée; néanmoins, elle se débat dans sa décadence.

Leur idéal premier et fondamental était *l'immutabilité*. Les Constitutions antiques, en effet, n'étaient pas changeantes et mobiles. L'œuvre de Moïse, Lycurgue, Numa, était stable et *sacrée*. Elle était sacrée, parce qu'elle était dite et réputée inspirée par Dieu ou par les dieux. Lycurgue faisait consacrer ses lois par l'oracle de Delphes, puis disparaissait, afin que le testament de ses lois fût immuable. Numa recevait ses lois de la nymphe Egerie, Moïse les recevait de Jéhovah. Ces Constitutions étaient sacrées, parce qu'elles étaient la religion même et comprenaient le culte et l'organisation sociale.

C'est pourquoi l'Assemblée constituante voulut englober la religion dans ses Constitutions.

Mais le caractère *sacré* devait manquer à toutes les entreprises modernes de Constitutions; et l'Assemblée constituante, convaincue

de son importance, eut beau s'emparer de la Religion et se donner une autorité presque divine, elle fut aussitôt démentie par la chute profonde de ses prétentions. Elle s'imagina dans son orgueil faire une Constitution immuable, ellé décréta l'immutabilité, elle déclara que la Constitution étant faite, *la Révolution était finie!*

Ne venons-nous pas, en 1885, de voir décréter la Constitution non pas immuable dans sa totalité, mais immuable dans la forme de son gouvernement, la forme de République?

Eh bien, une année ne s'était pas écoulée que l'œuvre de la grande Assemblée constituante craquait de toutes parts; sa constitution était à refaire. La révolution proclamée finie n'était qu'au premier de ses actes, au prélude de dix autres.

Cependant, à cette première Constitution, les fédérations dans toute la France lui prêtaient serment et en juraient le maintien. Les délégués de ces fédérations étaient venus par milliers à Paris renouveler le serment devant l'autel de la Patrie. L'ardeur de deux cent mille travailleurs volontaires, hommes et femmes, avaient préparé le terrain au Champ de Mars pour cette solennité extraordinaire, ou tous, enthousiastes, gardes nationaux, armée, multitude, s'étaient levés et avaient juré fidélité à la Constitution nouvelle.

Ce pacte social, proclamé avec un tel délire, n'en fut pas moins éphémère.

La Convention recommença avec le même orgueil et la même confiance en elle-même, et puis,... et puis,... neuf à dix Constitutions ont passé les unes sur les autres sans que la race des croyants aux Constitutions ait disparu encore.

La plus récente prétention d'immutabilité constitutionnelle ne s'est manifestée, il est vrai, qu'au milieu des sarcasmes et des protestations; mais enfin les législateurs ne sont pas encore fixés sur la limite de leurs droits, et l'on ne comprend pas encore pleinement que la théorie constituante de Rousseau, du socialisme et de la Révolution soit fausse et mal fondée.

« S'il est au monde une œuvre difficile à faire, c'est une Constitution, surtout une Constitution complète. Remplacer les vieux cadres dans lesquels vivait une grande nation, par des cadres différents, appropriés et durables, une pareille entreprise est prodigieuse et probablement au-dessus de l'esprit humain (1). »

(1) Taine, liv. II, ch. 1er, *Origine de la France contemporaine.*

Voilà sur les Constitutions le dernier mot, le mot actuel de l'historien le plus récent, et par les faits, l'historien le plus net de la Révolution.

Mot incomplet, pourtant : car M. Taine n'entend là par Constitution que le synonyme de lois institutionnelles, les *cadres* d'une nation, la machine gouvernementale, et, suivant ses comparaisons, la vieille frégate à diriger, à radouber, à reconstruire.

Pour cela, il énumère les conditions nécessaires à une sage élaboration des lois, et montre que toutes ces conditions manquaient essentiellement à l'Assemblée constituante.

Ni sécurité au dehors, ni ordre au dedans, ni sang-froid, ni expérience, ni esprit pratique.

« Douze cents députés,... presque une cohue, — pas même de règlement pour la conduite des débats, — une présidence renouvellée tous les quinze jours. — Discussions et votes sous la pression continue et les interruptions fréquentes, huées ou applaudissements des galeries publiques occupées, en grande partie, par des hommes, des femmes et des filles que soudoyait la faction jacobine. — L'intervention de l'émeute, les cris à l'eau! à la lanterne! les menaces de mort devenues telles, qu'avant l'achèvement de la Constitution, plus de quatre cents membres, plus d'un tiers de l'Assemblée est réduite au silence ou à la fuite. — Une majorité composée de moyenne bourgeoisie sans préparation politique : sur les cinq cent soixante dix-sept membres du Tiers État, dix seulement ayant exercé des fonctions importantes, la plupart des autres, avocats inconnus, gens de loi d'ordre subalterne. — Tous ces constituants, non seulement exaltés, mais ayant besoin d'exaltation et de coups de théâtre, — aimant l'emphase déclamatoire et sentimentale, saisis parfois d'enthousiasme jusqu'au vertige.

« Cette assemblée novice en pratique, extravagante en théorie, stupéfie les politiques les plus illustres de l'Amérique et de l'Angleterre (1). »

Tout cela est très vrai, et encore M. Taine n'énumère ni les passions ni les intérêts. Mais ces constituants, s'ils ont ainsi voulu constituer la France, et même, l'écrit un témoin (Dumont), faire le code de toutes les nations; si on n'a jamais vu tant d'hommes s'imaginer qu'ils étaient tous législateurs, et qu'ils étaient là pour

(1) Taine, *ibid.*, *passim*.

réparer toutes les fautes du passé et assurer le bonheur des siècles futurs; s'ils se croyaient les infaillibles promoteurs d'une rénovation humanitaire, c'est, comme le remarque M. Taine, qu'ils *avaient une théorie* et que cette théorie les dispensait de tout le reste.

C'est que la théorie constituante, d'après Rousseau, était l'œuvre d'un génie supérieur qui domine les autres hommes jusqu'à les transformer, et l'Assemblée constituante s'attribua ce génie.

Dès lors, il ne s'agissait pour elle ni de prudence, ni d'expérience, ni de méthode progressive, ni de réparations et de réformes, ni des *cadres* d'une nation; il s'agissait d'une constitution immuable qui fût une refonte sociale tout entière, un cadre humanitaire à l'encontre des vieux cadres français et chrétiens; une Constitution qui fût sur les modèles de l'antiquité en même temps qu'elle serait l'œuvre suprême de la philosophie et de la raison; une Constitution qui devînt l'âme de la patrie et de la nation!

Voilà ce qu'ont voulu la Constituante et après elle la Convention. Et comment ils entendaient une Constitution, non seulement une œuvre prodigieuse, mais qui fût au-dessus de l'humain.

Juste punition d'une telle vanité, leurs œuvres ont croulé à peine édifiées; mais des Assemblées plus modérées, plus sages, plus expérimentées, avec un règlement parlementaire bien étudié, des présidences longues et habiles, sans les excitations ni la pression des galeries publiques et dans des conditions tout autres que celles de la Constituante et de la Convention, ont refait des Constitutions plus savantes les unes que les autres, se croyant et pouvant se croire mieux combinées et se promettant la durée!

Croulées, — croulées, aussi bien que les premières!

Entre autres celle de 1848 croulée à peine promulguée! Pour elle, ne manquaient cependant ni les politiques instruits, capables, formés à l'école et à la pratique du gouvernement et formés par l'étude de l'histoire; ni les sciences de la théorie, ni les hardiesses mêmes des socialistes tels que Proudhon, en même temps que la poésie de Lamartine, en même temps que la sagesse et les talents d'hommes tels que Guizot, Thiers, de Tocqueville, Berryer, Léon Faucher, Dupin et beaucoup d'autres.

L'Assemblée de 1789 peut encore être dite la grande Assemblée constituante, parce qu'elle a donné pleinement dans l'erreur du

système constituant, parce qu'elle a été l'incarnation première et complète de la théorie; parce qu'elle n'a reculé ni devant l'absurde, ni devant l'impossible, ni devant les ruines amoncelées. Elle a été tellement emportée par la théorie et si entière en ses aberrations, que cette sorte de grandeur et de passion a fasciné et entraîné à sa suite et jusqu'à nous dans la voie des Constitutions. Elle a voulu de parti-pris être prodigieuse, faire plus que de l'humain, et, en effet, nous allons dire et voir qu'au-delà des lois et des institutions politiques, nationales et civilisatrices, l'idée de Constitution et de Constituante selon Rousseau et la Révolution, idée dont le socialisme et la Révolution ont gardé le principe, n'est pas réalisable dans nos temps modernes, et que si cette idée à chacune de ses tentatives s'est brisée comme un airain fêlé qui ne résiste pas à l'épreuve, c'est qu'elle est à la fois au-dessus de l'esprit humain et au-dessous des temps où nous sommes.

II

Tout préoccupé qu'il fût des anciens, Rousseau, cependant, avait songé brièvement à un législateur constituant dans les temps modernes : Mahomet!

« La loi de l'enfant d'Ismaël qui, depuis dix siècles, régit la moitié du monde, annonce encore aujourd'hui le grand homme qui l'a dictée : et tandis que l'orgueilleuse philosophie ou l'aveugle esprit de parti ne voit en Moïse et en Mahomet que d'heureux imposteurs, la vraie politique admire dans leurs institutions, ce grand et puissant génie qui préside aux établissements durables. »

Mais il est un législateur, un constituant et une Constitution que Rousseau a complètement oublié, ou qu'il n'a voulu ni voir, ni mentionner, bien que l'œuvre de ce législateur eût dix-huit siècles de durée et régît aussi la moitié du monde. Ce constituant est Jésus-Christ, législateur des temps modernes; cette Constitution est l'Évangile, Constitution sociale des nations et des sociétés chrétiennes.

Comment Rousseau, qui voyait si bien Mahomet et le signale parmi les grands constituants du monde, n'a-t-il pas vu et signalé Jésus-Christ?

Or ce que Rousseau avait remarqué chez les anciens était vrai. Oui, il y avait eu des constituants supérieurs; et cette supériorité

du génie réglant les destinées de Rome et de Lacédémone, maintenant son influence durant des siècles et léguant aux générations une Constitution respectée, c'était vraiment une grandeur faite pour attirer l'attention et pour tenter ceux qui s'attribuaient le génie politique, Rousseau, d'abord, et la nuée de législateurs qui se sont précipités sur cette idée.

Mais le Dieu inspirateur, le *Deus ex machina*, l'oracle divin a manqué aux constituants modernes, et Rousseau avait fort bien remarqué que les peuples anciens, en obéissant à un grand législateur, croyaient obéir à Dieu. « Les Pères des nations recouraient à l'intervention du ciel et honoraient les dieux de leur propre sagesse, afin que les peuples, reconnaissant le même pouvoir dans la formation de l'homme et dans celle de la cité, obéissent avec liberté ! »

Grande pensée ! car, en effet, l'homme n'a pas à obéir à d'autres hommes, et à recevoir d'eux des lois sociales, morales et immuables. Ou bien son obéissance est celle de l'esclave, ou bien dans les lois, ce qu'il respecte, c'est l'expression des lois supérieures, des lois divines auxquelles il obéit avec dignité et liberté.

Mais alors, comment Rousseau qui remarquait si bien, et les constituants antiques et la source de leur autorité; Jéhovah s'est fait entendre, Delphes a parlé, Dieu est Dieu, et Mahomet est son prophète; comment Rousseau n'a-t-il pas remarqué cet autre législateur, bien autrement grand que les législateurs anciens, Jésus-Christ, qui a donné ses lois et la date de son avènement au monde moderne; Jésus-Christ qui, lui aussi, a donné ses lois, comme étant l'inspiré de Dieu, plus encore les donnant comme associé de Dieu, Dieu lui-même : en cela dépassant hautement les constituants qui l'ont précédé ou suivi; Jésus-Christ, qui a personnellement imprimé à ses lois ce caractère du divin, auquel seul l'homme est tenu d'obéir.

Ce peuple immense qui obéit, en effet, aux lois de Jésus-Christ, avec assentiment d'âme et de conscience, parce qu'il l'a reconnu comme législateur, et qu'il voit à ses lois la sanction divine, est bien autre vraiment que le peuple juif, ou les petits peuples de ces localités, comme disait M. de Villèle, Athènes et Sparte, et même bien autre que le grand peuple romain. C'est le peuple chrétien qui a rempli le monde, c'est l'ensemble sous plusieurs noms nationaux, et sous un seul nom religieux et social, des nations modernes qui ont la prépondérance de la science, de l'intelligence, et qui sont les reines de l'univers terrestre; c'est l'immense peuple répandu partout,

éclairé, civilisé, civilisateur et libre, qui reconnaît la loi de l'Évangile.

Aveugle qui ne voit pas la grande Constitution! Aveugle qui ne voit pas le Constituant suprême!

Organisation magnifique de l'Église universelle, pontifies, rites et cérémonies; culte, dogmes et croyances qui ne sont plus, comme dans l'antiquité, soumis aux lois civiles et politiques, ni aux formes diverses de gouvernement dans les nations, mais qui consacrent la liberté des âmes, élevant au-dessus de tout la liberté morale de l'homme, la vertu, le nom sacré de Dieu, et celui du législateur Dieu, Jésus-Christ.

L'Église est constituée, l'âme chrétienne est affranchie; les cultes étroits et nationaux des peuples anciens sont abolis et remplacés par le culte unique d'un Dieu unique pour toutes les nations; et toutes ces nations, unies par un même nom dans l'Église, ont un Pasteur suprême, le Vicaire de Jésus-Christ, le Père commun des fidèles, le Pontife romain, le Pape.

Les sociétés modernes sont constituées dans l'ordre religieux et dans l'ordre social. L'état social, les lois sociales des peuples modernes sont fondées, et pour toujours, conformément aux lois supérieures qui régissent les peuples chrétiens, progressent et se perfectionnent sous la lumière qui peut rayonner de plus en plus de l'Évangile.

Le dix-huitième siècle et ses génies étaient tellement absorbés par l'Antiquité, qu'ils n'imaginèrent même pas que le christianisme fût une constitution sociale, et que Jésus-Christ fût un constituant; comme les hommes de la caverne de Platon, tournant le dos au soleil moderne, ils n'eurent les yeux fixés que sur les reflets de pâle lumière qui éclairaient les ténèbres de l'antiquité.

Ou s'ils reconnaissent une constitution chrétienne et son législateur, comme ils ne veulent pas de ses lois, ils les nient ou s'appliquent à les détruire.

Le socialisme et les politiques révolutionnaires de nos jours en sont au même point que leurs devanciers. Ils gardent l'idée de constituants et de constitutions, parce que cette idée méconnaît le christianisme; parce que le pouvoir constituant suppose la possibilité de changer, renouveler le christianisme et la société.

Mais si le système constituant se heurte au christianisme dont il ne reconnaît pas la constitution, il ne se heurte pas moins à la dignité et à la liberté humaine qu'il outrage.

Tandis que les législateurs d'autrefois n'ont pas même osé proposer à l'ancien monde, à un monde coutumier de l'esclavage, la simple sagesse humaine comme base de la loi, et n'ont demandé l'obéissance qu'au nom des dieux; les constituants nouveaux, et tous les législateurs qui écartent la sanction divine, réclament autorité au nom de la force et du nombre, qui n'est pas une raison; ou bien au nom de leur raison, qui n'est pas un oracle.

Si donc comme ils l'ont tenté hardiment en 1789 et 1793, et comme ils l'essaient cauteleusement de nos jours, les disciples de Rousseau s'attaquent au christianisme et cherchent des rénovations sociales, l'entreprise est au-dessus de l'humain, le système constituant est antichrétien, et toutes ces constitutions qui croulent sur leur base orgueilleuse, ont dans leur principe même la raison de leur chute.

En même temps, elles sont au-dessous des temps où nous sommes : car, emprunté aux temps antiques, le système constituant qui enfermait toute la nation, tout l'homme dans les prescriptions étroites, fixes et absolues d'une loi religieuse, sociale et politique tout ensemble, était une tyrannie sur les citoyens, entée sur la tyrannie des citoyens à l'égard des esclaves. Elle était l'œuvre imparfaite et immobile d'un législateur, le cadre où s'enfermait un peuple; tandis qu'après le législateur Jésus-Christ, et sa législation universelle, la Constitution religieuse des nations est fixe aussi et plus durable que n'étaient les Constitutions anciennes; mais cette Constitution religieuse et sociale est la protection et la garantie des nations et des individus, contre les prétentions socialistes ou politiques des hommes qui veulent dominer la liberté humaine.

La liberté et la dignité humaine, indépendantes en vertu de la loi religieuse et sociale universelle, n'a plus à recevoir des législateurs humains de Constitution nouvelle; elle n'a à recevoir d'eux que des lois politiques, et encore ces lois doivent-elles répondre à l'esprit de la loi universelle qui est la loi chrétienne.

Et quand je dis que les hommes affranchis par le Christ des servitudes antiques n'ont plus à recevoir des législateurs que des lois politiques, la pensée serait inexacte, s'il s'agissait de législateurs comme les imaginait Rousseau, légiférant du droit de leur génie, s'il s'agissait de constituants prétentieux, même bornés aux lois politiques.

La liberté chrétienne et moderne n'a pas à dépendre, même dans

le simple horizon des lois politiques et nationales, de législateurs constituants, elle n'a à recevoir des lois que d'elle-même; pour les nations modernes, il n'y a, il ne peut y avoir que des représentants!

Ah! voilà le mot que Rousseau rejetait et ne pouvait admettre. Car, en effet, il est tout l'opposé du mot constituant.

Les mots constituants et représentants hurlent de se trouver ensemble, comme on les accole depuis trop longtemps, comme on s'obstine à les forcer de s'entendre entre eux.

Les constituants de 1789 le comprirent bien en ce sens qu'ils commencèrent par déchirer leur mandat, leurs cahiers, qu'ils prirent un mandat sans limite, et se donnèrent le droit de constituer à nouveau la nation, de la pétrir à leur guise.

Ils ne représentaient plus leurs électeurs qui avaient limité leur mission, ils ne voulurent plus représenter les ordres qui les avaient élus, clergé, noblesse, tiers état; ils se proclamèrent représentants de la nation, et ses constituants tout ensemble; gardant le mot et l'idée moderne de représentants qui comprenait la force et la liberté de la nation, mais y ajoutant le mot et l'idée ancienne de constituants qui leur donnait le pouvoir de maîtriser la nation, de dominer la liberté, d'établir leur omnipotence et la tyrannie.

Qu'ils aient été entraînés par des théories philosophiques, des illusions généreuses et des enthousiasmes libéraux et patriotiques; qu'une partie de la nation ait été emportée avec eux dans ces idées de rénovation sociale de fond en comble, et de Constitutions merveilleuses et transformatrices; ce fut là, en effet, le courant fougueux des passions, des intérêts et des idées; mais Constitution et représentation n'en sont pas moins deux idées absolument contraires, deux pôles opposés dans l'histoire.

Le système constituant est du monde païen et ancien.

Il est la tyrannie, il est la nation dominée, enchaînée, au nom d'une loi qui absorbe tout, âme et corps.

Le système représentatif est du monde chrétien et moderne.

Il est la liberté et la dignité de l'individu et de la nation.

Vous n'avez pas à me constituer; c'est moi qui vous constitue mon mandataire, mon représentant.

La représentation d'une nation est variée et multiple.

Le pouvoir, quel que soit son nom, est un représentant de la nation, qui a d'autres formes de représentation pour maintenir sa liberté et non pour la détruire.

Les erreurs qui ont de grandes et longues influences sont, comme on l'a remarqué, celles qui se mélangent, en les faussant, avec de grandes vérités.

C'est d'un coup d'œil vaste et profond que Rousseau avait envisagé le rôle des grands constituants dans le monde. Mais il ramenait le monde moderne, le monde affranchi à cette forme dominatrice des temps anciens; il ramenait sous la tyrannie des anciens jours la religion, la conscience, la réglementation sociale et politique de la nation. Il parquait à nouveau chaque nation dans sa Constitution exclusive et nationale; il détruisait tout le progrès des temps modernes, sa grandeur et sa liberté dans la généralité de sa loi religieuse et sociale; il ne comprenait ni le système représentatif, ni le système chrétien; et tout cela, parce que, dans les constituants et les Constitutions, il n'avait voulu voir ni Jésus-Christ, ni la Constitution chrétienne.

Or Jésus-Christ a été constituant, le plus grand des constituants, le constituant suprême.

Après lui, il ne peut plus y avoir de constituants, mais seulement et dans le cadre des lois chrétiennes, des législateurs ordinaires n'ayant que les droits et le titre de représentants.

Après lui, il peut y avoir des perfectionnements sociaux, mais non plus de socialisme ayant la prétention de refaire la société; car les sociétés modernes sont faites, et c'est Jésus-Christ qui a refait et renouvelé les sociétés anciennes; c'est lui qui a renouvelé et transformé l'homme, les cœurs et les œuvres. *Nova sint omnia, corda et opera.*

En un mot, Jésus-Christ est le seul, immuable et éternel constituant du monde moderne.

A. DE SAINTE-MARIE.

LE NÉOLOGISME ET LA CRITIQUE D'ART

De nos jours, plus que jamais, la critique d'art se signale par l'abus du néologisme, qu'elle travaille, non sans succès, hélas! à faire entrer dans la langue, aux dépens de la littérature. C'est avec intention que nous disons abus et non usage; en faisant les réserves nécessaires, nous essaierons de motiver cette assertion et de justifier l'accusation formulée plus haut. On a écrit : « l'adverbe envahit les idiomes épuisées. » Si c'est là un symptôme infaillible, il est encore plus juste d'attribuer ce rôle néfaste au néologisme, dont l'adverbe ne peut être après tout qu'une forme particulière. Quoi qu'il en soit de la légitimité du néologisme ou du danger qu'il fait courir à la langue, nous reconnaissons sans peine qu'il s'impose comme une nécessité, ou du moins comme un accident à peu près inévitable. A vrai dire, la langue n'est qu'un instrument à l'usage des individus groupés en société. Or, la société vivant dans un état d'évolution continuelle, son langage devra fatalement participer de cet état variable, changeant et modifiable par essence. L'homme, traditionaliste d'instinct, tient cependant à faire autrement que ses devanciers; ainsi le veut la loi du progrès. Bonald prétendait que « si un prince commandait à un architecte une pyramide comme celles d'Égypte, l'architecte la ferait de quelques pieds plus haut, ne fût-ce que pour surpasser son modèle ».

Qu'on l'estime *à priori* progrès ou décadence, la résultante du langage, à un point déterminé de l'histoire d'un peuple, devra s'appeler : archaïsme, langue usuelle, ou néologisme. Chaque mot, chaque expression doit nécessairement passer à son tour par l'une de ces relations successives. Le *statu quo* absolu, cessation du mouvement, pour une langue comme pour un individu, serait la négation même de la vie; nous avons raison de parler seulement de langues *mortes* et de langues *vivantes :* il n'y a pas de place pour

une autre catégorie. Une langue qui ne se renouvelle pas devient un recueil de formules banales et vieillies, d'où la pensée est exclue et qu'atteint déjà la mort.

La néologie est donc une nécessité, mais une nécessité redoutable. Horace lui assignait de sages limites, dans une théorie que Fénelon a rendue un peu étroite. Plus récemment, Littré, dans la *Préface* de son grand *Dictionnaire*, analysait son rôle avec autant de compétence que de largeur et d'à-propos. Aussi, n'est-ce pas notre but de refaire ici la théorie générale du néologisme; notre objectif est tout autre : nous nous attachons seulement au point de vue particulier énoncé par le titre même de cet article. Selon le conseil de Littré, qui nous a fourni plus d'une considération, « nous n'avons, à l'égard des néologismes, aucun parti pris, ni de répulsion absolue, ni d'engouement » ; nous reconnaissons, avec lui, que, « dans ce flot mélangé d'incessantes créations de mots nouveaux, il est de bonnes acquisitions qu'il faut retenir ». Mais il ne faut pas confondre les innovations nécessaires et réglées par un goût sévère, avec la manie d'innover. Celle-ci est un dissolvant pour la langue, un élément et un symptôme de décadence pour la littérature. Enfin, et c'est la conclusion anticipée de ce travail, nous affirmons qu'en face des excès croissants du néologisme contemporain, si le roman et le journal ont leur part bien lourde de responsabilité, la critique d'art est particulièrement coupable.

De tout temps, sans doute, le néologisme a été une menace pour l'analogie et la grammaire ; mais jamais peut-être la langue française n'a eu à se prémunir autant qu'aujourd'hui contre ce danger.

Parmi les causes qui expliquent ce fait trop évident, les unes sont générales, communes à toute langue et à toute époque; d'autres sont spéciales à notre temps et regardent particulièrement la critique d'art. Nous avons des besoins nouveaux, des sensations neuves ou, du moins, ce qui revient au même, nous en sommes persuadés. Puis, nous avons à nommer de nouvelles choses. L'industrie et la science élargissent chaque jour leur domaine; chaque science même se particularise en branches distinctes, autonomes, apportant chacune sa terminologie, toujours plus envahissante. Par suite de cette évolution, l'esprit actuel acquiert une autre physionomie, contracte des habitudes plus positives, plus exigeantes, moins respectueuses, s'éprend de passion pour les études pratiques,

exactes, fondées sur le génie de l'observation, gagne une allure plus raisonnable ou plus rigoureuse d'une part, plus vague et plus flottante de l'autre. En outre, des écrivains de talent, tels que Saint-Simon, Diderot, Chateaubriand, Lamartine, Sainte-Beuve, ont donné de pernicieux exemples, trop fidèlement suivis. Enfin, les relations internationales se facilitent et s'étendent, ouvrant la porte à des mots étrangers, qui souvent ne nous manquaient point, que l'on nous rend parfois, et que nous accueillons avec plus d'ardeur que de prudence.

Nous ne parlons pas des cas exceptionnels où le jeune mot répond à une exigence réelle, bien fondée, nullement imaginaire ou factice. Comment se garder d'une expression, d'un terme, auquel son imprévu, sa nouveauté, son étrangeté même, donne plus de saveur, plus de couleur, et partant plus de signification? Sans doute, cette signification est, j'oserais dire, plus subjective qu'objective. Mais enfin les mots d'une langue sont en partie ce que sont les formes et les couleurs dans les arts du dessin. Leur signification symbolique ne résulte pas uniquement de leur mérite intrinsèque. On les a justement comparés à des pièces de monnaie, dont l'*usage* a *usé* l'empreinte, en leur enlevant chaque jour de leur valeur conventionnelle. Or, ce mot terni, fruste, sans relief, sans netteté ni précision, devenu banal, commun ou trivial, par le fait même de sa circulation, est facilement remplacé par un terme plus neuf, plus brillant, qui réveille l'esprit, caresse l'oreille, frappe l'imagination, et séduit le lecteur ou l'auditeur, comme il a tenté l'écrivain et l'orateur, qui luttait péniblement pour peindre ou définir (1). C'est un phénomène parfaitement intelligible pour ceux qui commencent l'étude d'une langue étrangère : quel charme et que de sens dans ces vocables nouvellement découverts, qui n'ont point encore perdu de leur saveur originelle, étymologique, poétique ou pittoresque!

(1) M. Camille Rousset développait naguère cette théorie dans sa réponse au discours de réception de M. Pailleron, à l'Académie Française : « Personne mieux que M. Ch. Blanc ne connaissait la langue des beaux-arts, et ne travaillait avec plus de zèle à l'enrichir de termes nouveaux. C'était là le sujet habituel des discussions qu'il soulevait et soutenait, souvent avec vivacité, dans notre Académie. Il avait peine à comprendre que notre Dictionnaire ne peut ni ne doit absorber les vocabulaires spéciaux et techniques. L'Académie ne crée pas de mots; il lui en vient de toutes parts; elle les examine, rejette les uns et retient les autres. Les mots sont la monnaie du langage... etc. »

N'est-ce point une des raisons pour lesquelles le style du moyen âge nous plaît tant? Nous n'en voyons pas le côté banal, et la fraîcheur de l'impression nous illusionne sur la vraie cause qui la motive.

Le néologisme que nous combattons n'a point de ces raisons. Voyez celle qu'allègue la critique d'art. Victime inconsciente d'un besoin d'analyse outrée, qui repousse les mots sommaires, vagues, généraux, impersonnels et décolorés, elle veut rendre et traduire, par une sorte de transposition factice, ces impressions fugitives, pittoresques ou musicales, qui ne sortent guère du domaine de la fantaisie pure, où tout est nuance et à peu près, où la signification est si flottante, où l'interprétation subjective, comme nous le disions plus haut, est si largement avantagée aux dépens du vrai sens objectif. Et puis, le romantisme littéraire a exercé là surtout une influence prépondérante. Pourquoi la critique d'art aurait-elle résisté à cette contagion, quand elle se trouvait déjà convaincue de connivence native et préalable?

En outre, nous serions tenté d'assigner à cette tendance une cause plus intime, qui pourrait être celle-ci : La plupart des critiques d'art ont plus ou moins essayé par eux-mêmes du métier et de la pratique avant d'en venir à la théorie; plusieurs mêmes cultivent concurremment les deux branches. Or, dans le métier, sculpture, peinture ou musique, ils ont à leur service, comme mode d'expression, une langue fort peu soumise à la convention, indépendante même de toute tradition, une langue très différente, en un mot, de celle que la littérature emploie. A mesure que leur œuvre prend forme, que la création se concrétise en passant de l'ordre idéal dans celui de la réalité, leur langue aussi se détermine, se fabrique sur place pour ainsi dire, à leur fantaisie, selon leur caprice, pour le besoin présent de l'artiste qui s'en sert : l'idée appelle la forme, comme la forme fait mûrir l'idée. Mais, quand ils en viennent à écrire, nos sculpteurs, nos peintres, nos musiciens, agissent avec la même liberté vis-à-vis de la langue, et cette liberté devient licence. Ils oublient que la forme à employer, ou tout au moins les éléments de cette forme, ont été créés, fixés avant eux, et que, s'ils prétendent trouver de nouveaux mots, des expressions à leur usage propre, pour rendre des idées, des sentiments qui sont bien à eux, ils tombent dans le barbarisme, la singularité, la bizarrerie et l'incorrection. Cet empiètement réciproque des arts et de la littéra-

ture est un fait trop saillant, trop universel, pour qu'il n'ait pas été signalé souvent et même à satiété.

Lessing s'en plaignait déjà dans son *Laocoon*. « Des critiques modernes ont tiré de cette conformité de la poésie et de la peinture les conclusions les plus forcées du monde. Tantôt ils resserrent la poésie dans les limites étroites de la peinture, tantôt ils laissent la peinture embrasser toute la large sphère de la poésie. » Ailleurs il dit : « Ce que le peintre peut parfaitement exprimer par des lignes et des couleurs, s'exprime on ne peut plus mal par des paroles. » Selon V. de Laprade, « un des grands vices de l'esprit de ce temps, c'est de vouloir déplacer toutes limites. On ne sait plus où commence la peinture et où finit la poésie. La musique a la prétention, tantôt de parler aux yeux, tantôt de s'adresser à la raison. On fait de la sculpture dans les poèmes, de la métaphysique dans les romans. » (*Questions d'art et de morale.*)

Du reste, on a ingénieusement remarqué que le raffinement est l'un des caractères de la barbarie et que le néologisme est souvent la conséquence de cette manie de raffiner. Un grand artiste en fait de style, Louis Veuillot, que l'on ne peut guère ranger parmi les « tenants de l'art fossile », a donné ce fier conseil : « Jeunes gens, sur toute chose, gardez-vous de croire que la plume est faite pour peindre avec des couleurs, et que l'écrivain coloriste est celui qui prend la palette à la place de l'encrier. L'écrivain peint à l'encre, et dédaigne tout autre procédé. » (*Les Odeurs de Paris.*)

Enfin l'art s'est vulgarisé; les travaux esthétiques ne se comptent plus; les expositions annuelles, rétrospectives ou autres, deviennent de plus en plus fréquentes; la production est excessive; la critique d'art constitue un genre distinct; le culte du bibelot se répand; l'archaïsme est à la mode; l'art et l'industrie, renonçant à un divorce évidemment regrettable, essayent ds renouer la tradition antique et de reprendre leur communauté d'existence parmi les habitudes de notre vie.

Mais avant d'aborder en détail l'étude particulière du néologisme qui nous occupe, qu'on nous laisse citer deux extraits qui complètent notre pensée et rentrent dans le débat, en éclairant la discussion présente.

Tout récemment, M. Edm. de Goncourt faisait précéder l'un de ses derniers romans d'une préface fort curieuse, bien justement qualifiée de manifeste littéraire. Outre qu'il y parle d'intime *fémi-*

nilité, de machination *livresque*, *d'apporteur* de neuf, de deux vies *inséparées*, d'hommes *portraiturés*, elle se résume en un plaidoyer hautain en faveur du néologisme : « Quoi ! s'écrie-t-il, nous les romanciers, les ouvriers du genre littéraire triomphant au dix-neuvième siècle, nous renoncerions à ce qui a été la marque de fabrique de tous les vrais écrivains de tous les temps et de tous les pays, nous perdrions l'ambition d'avoir une langue rendant nos idées, nos sensations, nos figurations des hommes et des choses d'une façon distincte de celui-ci ou de celui-là, une langue personnelle, une langue portant notre signature, et nous descendrions à parler le langage *omnibus* des faits divers ! — Non, le romancier qui a le désir de se survivre, continuera à rechercher l'image peinte, continuera à courir après l'épithète rare, continuera à ne pas se refuser un tour pouvant faire de la peine aux ombres de MM. Noël et Chapsal, mais lui paraissant apporter de la vie à sa phrase, continuera à ne pas rejeter un vocable comblant un trou parmi les rares mots appelés à monter dans les carrosses de l'Académie, commettra enfin, mon Dieu, oui, un néologisme, — et cela dans la grande indignation de critiques ignorant absolument que : *suer à grosses gouttes*, *prendre à tâche*, *tourner la cervelle*, *chercher chicane*, *avoir l'air consterné*, etc., et presque toutes les locutions qu'ils emploient journellement, étaient d'abominables néologismes en 1750. Puis il réprouve « cette vile préoccupation du suffrage universel en matière de style ; attardé dans les modernités de sa prose nouvelle, il persiste à chanter son propre ramage », niant « qu'il existe un patron de style unique », et admettant au hasard « la syntaxe au petit bonheur et le mot qui n'a pas de passeport ».

Par provision, Sainte-Beuve avait jadis répondu à l'une de ces prétentions : « MM. de Goncourt ont dit : « l'épithète *rare*, voilà « la marque de l'écrivain ». Ils ont raison, à la condition que l'épithète rare ne soit pas toujours le ton pris sur la palette. Il est des épithètes rares de plus d'une espèce... L'épithète morale et métaphysique a souvent sa magie que des milliers d'adjectifs chatoyants ne produiraient pas. Et puis, l'épithète rare n'est pas tout. L'épithète, toujours l'épithète ! Pourquoi pas le nom aussi ? Pourquoi pas le verbe quelquefois ? Pourquoi pas le tour et l'harmonie (1) ? » Et après avoir cité un fragment d'une description

(1) Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. X.

empruntée à ces auteurs, Sainte-Beuve ajoutait : « Une telle page, assurément, est ce qu'on attend le moins d'un littérateur ; elle semble détachée de l'album d'un Troyon consciencieux, sincère, qui ne marcherait point sans son carnet. Elle ne s'adresse, dans sa perfection de détails, qu'aux gens de métier... Oh ! qu'il est bon de relire qnelquefois les anciens dans leurs grandes sources ! On y voit le sentiment humain mêlé aux paysages, même à ceux où l'homme semble absent. On voit en quoi le poète peut rivaliser véritablement avec le peintre et prendre à son tour ses avantages sur lui. Autrement, en faisant le peintre pur, en essayant de jouter à armes égales, c'est-à-dire la plume à la main, on peut se signaler, briller, faire des prouesses et des tours de force, mais en définitive on est toujours battu. »

Notons en passant que, quand ils se mêlent d'écrire, les artistes donnent parfois un démenti bien accentué à cette affirmation trop générale de Tonnellé : « Les artistes d'ordinaire manient mal et gauchement la langue usuelle, le discours de tous, habitués qu'ils sont à exprimer toutes leurs pensées dans une langue particulière et familière à leur génie. C'est leur langue maternelle. Ils ont l'air emprunté, manquent d'aisance, de naturel et de simplicité quand ils veulent en parler une autre. » Les œuvres littéraires de Michel-Ange, Léonard de Vinci, Delacroix, Fromentin, J.-F. Halévy, Berlioz, Viollet-le-Duc, infirment certainement cette théorie et témoignent peut-être du contraire.

II

Nous ne pouvons, on le conçoit, et l'on nous en saura gré, relever fastidieusement les néologismes qui fourmillent dans les œuvres de la plupart des critiques d'art de nos jours. Nous nous arrêterons à deux d'entre eux, de grande valeur sans contredit, qui suffiront amplement à la démonstration que nous voulons faire ici. Ce sont MM. Bergerat et Bürger.

Pressé par ce besoin d'exprimer quand même dont nous avons parlé plus haut, M. Bergerat ne recule devant aucune hardiesse en fait de style ou de grammaire. Il se forme sa langue à lui ; les mots usuels ne lui suffisent pas ; les formes habituelles ne sont plus assez souples ni assez expressives. Sous sa plume on trouve des substantifs tels que : « la vibrance de la lumière, l'équipon-

dération des groupes pyramidés, la chasteté du drapement, la plantation d'une figure ou d'un personnage, le dormoir sous bois des bestiaux, des profilées d'arcades, la vastitude d'une entreprise (1), le désarçonnement des amateurs ». Il parle de « truandisme et de troubadourisme, de fignolage et de pastichage, de griffures et d'étriquement, de préexcellence et de pensivité, de mythologiades et de luminaristes ». Il se donne même liberté au sujet des adjectifs, nous relevons : « infixable, formiste, pignocheur, cartonneux, pastellisé, irreposé, déséquilibré », avec les verbes « déclassifier, pignocher et fignoler ».

M. Bürger se montre plus riche encore, ou plus indigent peut-être, puisque le néologisme ne déguise souvent que l'impuissance de l'écrivain et son ignorance relative de la langue (2). Il est si facile de nier l'existence d'un mot que l'on ne rencontre pas, si commode d'incriminer la pauvreté de sa langue, de forger un néologisme pour remplacer le terme absent! M. Bürger n'a peut-être pas toujours pris la peine de chercher l'expression nécessaire quand il a écrit : « transcendantisme, iconoclastie, monochromie, dramaturgie, paysagisme, médaillonniste, finisseurs, archéographie, mariniste, architecturiste et simplisme. » Nous avions déjà simplicité, simplesse, simplet et même simplart, employé par le P. Garasse. M. Bürger n'est pas plus timoré au sujet des qualificatifs (3). Il partage les peintres en *humoristes* et en *exécutifs;* appelle Wilhem Miéris et M. Gérôme « porcelainiers »; reproche à un tel d'employer un pinceau trop mince et même « épinglé », reconnaît à Clésinger un talent « omnifacteur ». Qui osera dire que le français n'est point apte à former des mots? « Moyennant tel procédé, disait Bayle, notre langue cessera d'être disetteuse. »

(1) L'archaïsme *vastité* est de Balzac.

(2) Cf. *Salons de* 1861 *à* 1868, et Littré, *Supplément* au Dictionnaire de la langue française.

(3) Citons seulement : « Antipodique, survanté pour surfait, indécouvrable, extra-brillant, sportique, sportesque et sportif, papilloteur, tapoteur, grinchu, pénombré et pénombreux, sylvanesque, traductif, tricoteur d'images, désharmonieux, judicateur, enmascaradé. »

Pour compléter la nomenclature, le même critique emploie encore : « désharmonieusement, panoramiquement », avec les verbes : « médailler, éparser, structurer, perroquéter, manigancer, polychromyser, paradoxer, s'endroguer, mouver, se facsimiler, se mouvementer, allégoriser, se décostumer. » Les jugements et les théories de M. Bürger, en fait d'art, valent infiniment mieux que la façon dont il les énonce; sa critique n'a aucun besoin de ces singularités.

Ces libertés vis-à-vis de la langue sont d'un bien mauvais exemple pour nombre d'écrivains d'occasion, qui en profitent ou en abusent quand ils se mêlent de critique d'art. C'est ainsi que, dans le *Voyage au pays des peintres*, de Mario Proth (quatrième année, *Salon* de 1877), les néologismes abondent et s'affichent sans vergogne. Nous ne voulons pas parler de l'esprit qui a dicté ces pages sectaires, passionnées, agaçantes, plus politiques que critiques, haineuses même jusqu'au ridicule vis-à-vis de la religion et du catholicisme, totalement dépourvues de calme, de justice et d'impartialité quand il s'agit d'adversaires, ou simplement de « conservateurs ». Nous ne calculerons pas quelle somme d'ignorance est requise pour excuser pareille animosité. Il suffit au but qui nous occupe de dire qu'on y rencontre des mots tels que « inclyte, budgétivore, salonnet (petit salon), ratiocinant, boulevardique, bronziers, lapideur, folletés, peintures nullettes, fadasseries, physionomies fonctionnelles », sans compter, bien entendu, les termes à la mode : « impressionisme, pleinairisme, thaumaturgisme, athmosphérisme, humorisme, physionomisme, les figés, les bibliques, les mythographes, les églisiers, les pompeux (en argot d'atelier : les pompiers) », expressions auxquelles nous reviendrons plus loin (1).

Fromentin, dans la très judicieuse préface d'un de ses meilleurs ouvrage, *un Été dans le Sahara*, analyse avec un grand sens littéraire les ressources propres des arts graphiques et de la littérature. On sait que le brillant *orientaliste* s'est montré peut-être meilleur juge dans ce dernier art que dans les autres, et qu'il a mis plus de charme encore dans ses livres que dans ses tableaux. Nous n'avons donc aucune raison de récuser sa double compétence en pareille

(1) Les autres critiques d'art, moins aventureux en général, emploient pourtant le curieux vocabulaire que voici : « croquaillon, soeiiée, paysannerie, esthésie (pour esthétique), documentaire et documentation, rapinade, maniérisme, spécialisme, graphisme, pastelliste, modelliste, fusiniste et fusainiste (le premier plus usité, — sans raison, dit M. Bergerat; — avec raison, dit Littré); statuomanie, picturomanie, militairomanie, potichomanie, vitremanie, mélancolieux, sculpterie, mystiquerie, plafonnement, modernité et modernisation, diaprage (barbarisme pour diaprure), idéographisme, mignonesse, désharmonie, sécentiste, quatrocentiste et trécentiste, truquage, acrobatisme, chariteux, maestria et congénialité. »

Beaucoup d'expressions, sous leur plume, ont perdu leur sens primitif : *historien* se disait pour peintre d'histoire ; *clair-obscur* était jadis synonyme de gravure, et de gravure à la manière noire; *concept* était l'idée première d'un tableau; *maëstro* n'éiait pas identifié avec artiste, etc...

matière. Or, après avoir comparé le répertoire des formes à celui des mots, avoir étudié les procédés respectifs et le mécanisme particulier du style et de l'art, il ajoute : « J'entendais dire, et j'étais assez disposé à le croire, que notre vocabulaire était bien étroit pour les besoins nouveaux de la littérature pittoresque. Je voyais en effet les libertés que cette littérature avait dû se permettre depuis un demi-siècle, afin de suffire aux nécessités des goûts et des sensations modernes... Un même courant, d'ailleurs, emportait l'art de peindre et celui d'écrire hors de leurs voies les plus naturelles. Comment s'étonner qu'un pareil mouvement se produisant à côté des lettres contemporaines ait agi sur elles, et que nos écrivains aient eu la curiosité d'enrichir aussi leur palette et de la charger des couleurs du peintre.

« Je n'oserai pas dire que je leur donnai tort, tant ils avaient d'éclat, tant ils mettaient d'habileté, de zèle, de souplesse et de talent à se donner raison. Seulement, je me demandais s'il était nécessaire d'ajouter aux ressources d'un art qui vivait de son propre fonds et s'en était trouvé si bien. En définitive, il me parut que non.

« Il est hors de doute que la plastique a ses lois, ses limites, ses conditions d'existence, ce qu'on appelle, en un mot, son domaine. J'apercevais d'aussi fortes raisons pour que la littérature réservât et préservât le sien. Il y a des formes pour l'esprit, comme il y a des formes pour les yeux ; la langue qui parle aux yeux n'est pas celle qui parle à l'esprit. Et le livre est là, non pour répéter l'œuvre du peintre, mais pour exprimer ce qu'elle ne dit pas.

A peine au travail, la démonstration de cette vérité me rassura. Je la tirais d'une expérimentation très sûre et décisive. J'en conclus avec la plus vive satisfaction que j'avais en main deux instruments distincts. Il y avait lieu de partager ce qui convenait à l'un, ce qui convenait à l'autre. Je le fis. Le lot du peintre était forcément si réduit, que celui de l'écrivain me parut immense. Je me promis seulement de ne pas me tromper d'outil en changeant de métier. »

En général, nos critiques d'art sont loin de partager cette saine théorie. Moins de talent et plus d'audace, tel est peut-être leur cas. Ainsi, pour en revenir aux détails, ils ne se font pas faute d'employer les termes techniques comme « saltatrices, rhopographie et rhyparographie, cimaise, narthex, migraphique, des enlevés ». Sans aucun scrupule, ils admettent cette nuée d'adjectifs

bizarres : « Soleilleux, portraitique, portraitural, illustrateur, impressionnant, esthéticien, gouaché, hirsute, blaireauté, académisé, coté et classé (turf et sport), historieur, mignardé, névrosé (il y a la catégorie des *névrosés!*) critique salonnière, colonne pœstummienne, caricatural concurremment avec caricaturiste et caricaturier, plafonnant, empoignant, suboseur, bleuté, peindre mince et peindre gras, un fond jeté d'insectes, un dessin débile, des scènes drastiques (ou émouvantes) ». Ils parlent de « l'ambiance de l'air et de la modalité de la peinture ». Ils changent la signification de *flou* et de *chic*, termes qui chez les artistes ne s'emploient qu'avec une intention désavantageuse. « Ombrien, florentin, mécénien, colonial (de Cologne) » ont aussi un sens particularisé. Ils font dériver *génial* et *génialité* d'*ingenium* et non de *genius*, ce qui fausse le sens originel de ces mots. A chaque page vous rencontrez les verbes « silhouetter, monumentaliser, bibeloter, faire blond, avoir de la patte, s'estomper, s'enlever, se dynamiser, s'agatiser, se mordorer, moderniser, s'embordurer », avec « idéalement, idéographiquement, plastiqument ». Ils visent à l'originalité, l'atteignent à tout prix, comme cet amateur facétieux qui ayant épuisé son tube de « chrôme brillant », pour en avoir outrageusement empâté ses premiers plans, l'avait collé en pleine pâte, au-dessus de sa signature, à l'angle inférieur de son panneau!

Il n'y a guère lieu de réserver un chapitre spécial aux néologismes usités dans la critique d'art relative au théâtre et à la musique. Pourquoi s'attendre ici à plus de timidité ou à un meilleur respect de la langue? La tentation de néologie est tout aussi fréquente, et la prétention au privilège n'est pas moindre. En somme, pour les *musicographes*, le droit à l'innovation n'est ni plus ni moins admissible ou contestable, la faute présente les mêmes excuses, les mêmes circonstances atténuantes, et se couvre de prétextes analogues.

La critique musicale ou théâtrale emploie « fataliser, dramatiser, mélodramatiser, sombrer (atténuer, adoucir), effulguration, récurrence, polyphonie, scéniquement, ripiénistes, mélodistes, symphonistes, cacophone, polyphonique, modulant, omnitone, glossateur, musique décorative, orchestrale, qui manque de dessous, un peu mince, pas assez empâtée, dans laquelle les accents ont remplacé le motif. Ces critiques parlent couramment de « doublures, d'appogiatures, de plafonds d'air, de becquets, de cour et jardin, de

portants, de feux, de praticables, de loups (vides dans un acte ou dans une scène), de pères nobles et de dugazons ».

Il faut encore signaler ces invasions irrésistibles, dans notre langue contemporaine, des termes techniques, pris aux différents corps de métier, qui, pour être compris, nécessiteront bientôt des lexiques absolument spéciaux (1). Nos critiques ne dédaignent pas non plus d'emprunter le dictionnaire de l'atelier. Pour eux, un tableau « pousse au bitume, est ocreux, fait lanterne; la céramique est chatironnée, sous couverte, sur cru, grand feu, barbotinée, celadon ou cheveu d'or ». Ils admettent sans explication les termes généralement incompris de « prédelle, coroplaste, aigreurs (d'une gravure), temenos, ruminal, situle, modénature, dunkerque, opticographie, paniconographie (2) ». Toutefois, nous reconnaissons volontiers que l'emploi de plusieurs de ces expressions est parfois des plus légitimes, ou que, du moins, l'excuse est souvent plausible. Au reste, nous ne prétendons point critiquer la valeur de tous les mots que nous citons. Littré a essayé de le faire pour la plus grande partie, dans le *supplément* ajouté à son dictionnaire, et il s'en est acquitté avec assez de largeur pour satisfaire les plus difficiles.

Nous préférons nous arrêter un instant à l'*archaïsme*, émule et rival du néologisme. En effet, que de prétendus néologismes qui ne sont, en réalité, que des archaïsmes ignorés ou perdus! Un jour, à la tribune de la Chambre (1873), Gambetta se sert du mot « *découvreurs;* » — Un membre à droite : « Les découvreurs! c'est un mot nouveau! » — L'orateur s'excuse : « Les inventeurs, si vous voulez. » Et Littré fait remarquer que le mot a été employé par Voltaire, qu'on le trouve du reste dans les textes du seizième et du quinzième siècle (3).

(1) On écrit couramment glacis et maroufl ge, maquette (ou maque, comme l'on disait jadis), tableau épidermé, esquisse peinte, baie vitrellée, planche découverte, logiste, laqueur, rehauts, redessiné, cabochon, valeurs (terme de l'école des Beaux-Arts), chanci, navalorama, cloisonnés et champlevés, repiquer, maroufler, culotter », et autres termes qui confinent au *slang* inférieur, ou à la *langue verte*.

(2) Ajoutez : « photochromie, photogravure, phototypie, photoglyptie, photolithographie, phototypographie, photozincographie, photogrammétrie, hyalographie,... » Sans compter : albertypie, talbotypie, gillotypie, héliotypie, dallotypie, pyrostéotypie, stamotypie, autotypie... », famille nombreuse, susceptible d'accroissement!

(3) Bien d'autres mots ont cette fortune. Bossuet dit : « doctrine repre-

III

Parmi les causes principales qui expliquent la faveur croissante du néologisme, et son intrusion de plus en plus insolente dans notre littérature, nous avons énuméré l'exemple pernicieux, donné si imprudemment par un grand nombre des écrivains de nos jours, critiques, journalistes ou romanciers. Diderot se rendait bien compte du danger que faisaient courir à l'art les imitateurs indiscrets de pareilles audaces. Il mandait à Voltaire : « On dit que Mlle Clairon demande un échafaud dans la décoration de *Tancrède;* ne le souffrez pas, mordieu! C'est peut-être une belle chose en soi; mais si le génie élève jamais une potence sur la scène, bientôt les imitateurs y accrocheront le pendu en personne. »

Ici Sainte-Beuve mérite une mention spéciale, pour avoir admis trop fréquemment, soit des néologismes proprement dits, soit des expressions singulières, ou d'un emploi pour le moins contestable.

nante, incensurable, inexaminable ». Racine écrit « emphasiste ». Richelieu emploie « suscitation » pour instigation. Corneille dit « surexalter », comme Michelet dit « surexhaus-er ». « Désespérade » est de Saint-Simon ; « symétrisé », de Diderot; « émulateur », de d'Alembert; « mystiquement, véhémentement, omnijuge, omniprésence », se trouvent dans Rabelais et ses successeurs. « Ténébrosité » est d'Amyot; « immémorant », de Voltaire; « vécordie », de Balzac; « détrompement », de Mme de Motteville; « hideur, irrétonnable », de Malherbe ; « impieusement, vitupérable, de saint François de Sales; « fluctuant », de Bernardin de Saint-Pierre; « fadement, Holbachien », de Jean Jacques, et « réfulgent, emphasé », de Jean-Baptiste Rousseau ; « bureaumanie », de Grimm ; « défigurant, inflétrissable » appartiennent à Fénelon ; « décardinalisé » a été forgé par Guy Patin. « Vaticination » a eu longtemps droit de cité ; « doublesse » se disait pour duplicité ; « fiable » a été très usité partout et est resté dans plusieurs de nos provinces ; « pondéreux, pondérosité, nugatoire, explorateur, exondance » sont bien vieux; « pharamineux » remplaçait *hurf, vlan* et *pscoutt*, à la cour de Louis XV; « syncopé » signifie « interrompu », chez Diderot, et « restreint », chez d'Argenson ; « escalabreux n'a été que rajeuni par Chateaubriand, qui admet : « fomentateur, cortéger, succulence, vénusté, détromper (substantif), restituteur, impassable, implorant, réengagiste, entomber ». Lamartine nous offre « splendir » ; le verbe « plagier » a été proposé par Mercier. M. Bürger emploie l'adjectif *artiste* comme Christine de Pisan : « Comment le roi Charles (V) estoit droit artiste, et appris ès sciences. » Enfin, le vers de Desportes :

« Le temps vescu devant ne m'estoit que langueur, »

excuse à peu près cette phrase de Claretie : « .. des drames *vécus*; de véritables événements dramatiques, où des personnages en chair et en os ont joué leurs rôles. »

Il écrit volontiers « féminisation, luronerie, ravivement, délinéament, notairerie, ébouriffure, homérisme, don-Juanisme, sophocléen, holbachique, sévigniste, moliéresque, chateaubrianesque, rembranesque, bayliste, catullien, buffonien (1) ».

Si Sainte-Beuve est coupable, il a bien des complices. A son imitation, M. Albert Wolff parle de *Toulmoucheries* et de *Corotmanie*. Des pages entières ne suffiraient pas pour transcrire les étrangetés que des œuvres récentes nous fournissent. Nous en avions commencé une liste; nous l'avons abandonnée par découragement, après avoir dépassé le chiffre de deux cents. Et nous ne comprenons pas dans ce nombre les mots copiés de l'anglais (2).

Nous laissons également de côté ces innombrables néologismes *individuels*, forgés pour le besoin du moment; ces mots du jour, spécialisés, de vogue temporaire, qui, dans quelques années, ne seront plus qu'historiquement compréhensibles dans leur vraie acception, comme : « révisionniste, opportuniste, cléricalisme, outrancier, politicien, septennalisme, conservatisme », et ces autres barbarismes de circonstance, dont la politique est responsable : « décléricaliser, christianiser, ultramontaniser, nationaliser, prussianiser, laïciser ». N'avons-nous pas entendu en 1864, à l'apparition de la bulle de Pie IX, contenant le *Syllabus*, le verbe « encycliquer », synonyme éphémère d'ennuyer (3).

(1) Cf : Wagnériste, Hugotesque, Hugothique et Hugolâtre, Lamartinien, Zoliste, Junonien, Heinien, Pasteuriser, etc. De la plume de Sainte-Beuve coulent naturellement les adjectifs : « vénérant, naufrageux, inéveillable, trahissant, rétrécissant, irremplissable, verveux, naturiste, suprasensible, philosophisé, rassérénant, rhétoriqueur, symposiaque. » Sa prose n'est pas plus sévère à l'égard des verbes « stranguler, dignifier, s'enversailler, rattirer, solécismer, platoniser, mormoniser, se bourboniser, se cotoniser ». Le mot *cotoneux*, il est vrai, a, dans le même sens, un passé déjà ancien. Littré cite cette phrase de Diderot : « Cela est plat, jaunâtre, d'une teinte égale et monotone, et peint cotoneux : ce mot n'a peut-être pas encore été dit, mais il rend bien. »

(2) Puséisme, riblonisme, truisme, absentéisme, tectotalisme, salvationisme, humbugh, leader, reporter, blakbouler, detective, bookmaker, suggestif, ne suffit même pas à M. Edm. de Goncourt, qui dit *suggestionnant*, du verbe *suggestionner*, apparemment.

(3) Le *supplément* du Dictionnaire de Littré en fournit un plus grand nombre. Remarquons incidemment que la rédaction un peu hâtive de ce supplément a causé quelques méprises. Ainsi, pour nous en tenir à trois expressions de terminologie maritime, « daudy », pour dandy, » n'est pas un mot nouveau, mais n'est dû qu'à une *coquille* dans le Journal cité. Même

IV

Il serait peut-être assez piquant de constater incidemment et *à posteriori* le péril que fait courir cette manie d'innover au langage d'un des peuples les plus considérables de l'Europe. Toutes les langues, avons-nous dit, sont sujettes à la néologie, mais la langue anglaise se fait remarquer entre toutes par son audace. Pendant que l'italien résiste et s'isole, que l'espagnol francise ses tournures et simplifie son orthographe, que l'allemand forme de nouveaux vocables par combinaison et par juxtaposition, la langue anglaise grossit son dictionnaire et accueille sans vergogne, par voie d'emprunt ou d'assimilation, tout mot qui lui paraît commode, maniable, utile. Même en cela, l'Angleterre exerce le sens pratique et positif dont elle aime à faire parade. Cette facilité naturelle d'accroissement, qui a donné à la langue anglaise sa physionomie actuelle, composite à tant d'égards, et hybride par tant de côtés, lui assure, selon la remarque d'Élisée Reclus, la domination universelle, ou tout au moins prépondérante dans les siècles futurs (1).

Répandue sur les rivages des deux mondes, disséminée géographiquement à toutes les latitudes, à tous les méridiens, elle n'a qu'à resserrer les mailles de son réseau, pour englober les nationalités les plus hétérogènes. D'une part, en effet, sur environ 43,000 mots, elle en a 29,000 d'origine latine et 14,000 d'origine germanique; et, d'autre part, cette double filiation lui permet de s'assimiler sans trop de difficulté, et concurremment, les termes des langues néolatines, avec ceux des langues dérivées du saxon, soit le langage de plusieurs centaines de millions d'individus. A vrai dire, son action n'est pas seulement envahissante, mais bien plutôt absorbante ou résorbante, et cette assimilation hâtive et imprudente la

remarque à faire au sujet de « honary », pour houary. Enfin, le sens donné à l'expression « tout en grand » est manifestement inexacte.

Selon Littré, l'expression curieuse de « barbe, étoffe *poivre et sel* », viendrait de l'anglais; il cite un passage de Walter Scott (Guy Mannering), où l'on parle d'un vêtement « *Of peper' and' sale coloured mixture* ».

Sans toucher à l'argot, nous pourrions peut-être mentionner discrètement des expressions plus que pitoresques, fabriquées par plaisanterie et par comparaison, telles que « cigares infectados, unsoutados, voyoutos, crapoulos », avec les variantes possibles ou connues.

(1) Elisée Reclus. *Nouvelle Géographie universelle*, t. IV. L'Europe du Nord-Ouest.

transformera peut-être comme a été transformée la langue des Romains chez les peuples vaincus par eux. Ajoutons qu'elle s'adjoint sans scrupule des termes hindous, chinois, russes, sauvages, dont il serait facile de citer des exemples. Nous dirons plus loin un mot du rôle de la critique d'art en ce travail incessant.

La France fournit à la langue anglaise un large contingent de mots nouveaux. Un auteur le constatait récemment en ces termes : « La langue anglaise s'enrichit tous les jours de mots français. Devrais-je bien dire *s'enrichit?* Il semble qu'au contraire une langue s'appauvrit en empruntant à l'étranger, non seulement des mots, mais des phrases tout entières.

« Le néologisme a envahi la littérature, le journalisme, la conversation. Cet engouement est poussé dans certains romans jusqu'au ridicule. Au siècle dernier, après les victoires de Bleinheim et de Malplaquet, Addison se plaignait déjà de cette irruption de mots français, et il demandait qu'on en interdît l'entrée de par la loi. Les puristes commencent à s'en alarmer de nouveau.

« En France, ce sont des termes d'économie politique, de sport, d'industrie, de navigation surtout, que nous avons empruntés à l'Angleterre depuis près d'un siècle; ce ne sont que des mots, et des mots dont la plupart nous avaient été antérieurement empruntés par nos voisins, tels que *budget*, *tunnel*, *jockey*, *jury*, *fashion*, etc., que les Anglais avaient eux-mêmes faits de *bougette*, *tonnel* (tonneau, *jacquet*, *juré*, *façon*, etc. Les emprunts que les Anglais nous font aujourd'hui sont plus sérieux; ce sont des phrases tout entières : *à outrance*, *par excellence*, *hors de combat*. Il y en a par centaines.

« Les modes françaises, qui se sont imposées en Angleterre, s'y sont installées avec leur vocabulaire. De plus, les Anglaises, qui sont beaucoup plus facilement choquées par le mot que par la chose, ont trouvé charmant d'éviter le mot anglais, pour nommer certaines parties de l'habillement plus ou moins *shoking*. Les mots *chemise*, *corset*, *corsage*, *veste*, *tournure*, etc., sont aujourd'hui des mots anglais. Tous les meubles indispensables des chambres à coucher portent aussi maintenant le nom français. Ces mots étrangers siéent bien au caractère euphémique de la langue anglaise, qui laisse toujours plus deviner qu'elle n'exprime, qui emploie des demi-mots, etc... (1). »

(1) Max O'Rell, *John Bull et son île*, mœurs anglaises contemporaines. Paris, Lévy, 1884. 19e édition, p. 164.

Nous avons eu la curiosité de compter les mots étrangers dans deux numéros de deux journaux illustrés anglais. Voici le résultat : le *Pictorial-Word*, du 9 avril 1885, en a 55, dont 51 français, 2 latins, 2 italiens. Le *Graphic* du 11 avril de la même année en a inséré 39, dont 18 français, 16 latins, 5 italiens. Les écrivains anglais sont les premiers à déplorer cet engouement, et protestent, mollement, il est vrai, contre ce travers contemporain. De là, cette affectation que plusieurs d'entre eux mettent à employer en leur style les mots saxons de préférence aux mots de race latine, qui leur sont venus par la conquête normande, les modes du dix-septième et du dix-huitième siècle, ou qui, enfin, franchissent le détroit sous nos yeux et leur sont prêtés par les idiomes du continent, *terra-firma*, comme disent ces insulaires dans les Iles-Britanniques.

Le lecteur français qui ouvre un journal d'outre-Manche est frappé de l'importance que prennent en ce pays les choses françaises : nous ne parlons pas seulement de la politique, cette préoccupation est trop naturelle chez nos voisins, dont la presse est si promptement et si bien renseignée, mais nous entendons les théâtres, la mode, l'art et la littérature de la France. Le phénomène est d'autant plus étonnant, qu'il se produit généralement en sens inverse dans la presse française, peu curieuse de ce qui se passe au-del de la frontière : nos voisins s'occupent beaucoup de nous, nous ne leur rendons pas la pareille, insouciance qui n'est pas toujours à notre avantage. Tout compte fait, le plus grand nombre de ces mots qu'on nous vole ont trait à la mode, puis à la critique littéraire, artistique ou théâtrale, critique toujours un peu pédante en Angleterre.

Comme exemple, citons seulement deux articles de journaux qui constatent diversement le fait que nous signalons.

Le premier de ces articles est tiré d'un journal anglais du soir, le *Globe*, du 23 janvier 1885. A propos du quatrième Congrès tenu à Londres par les professeurs de français, l'auteur, qui, selon la mode anglaise, ne signe pas, plaisante sur ce qu'il appelle le *conventional french*, sorte de *slang*, d'argot de convention mis à la mode par les classes distinguées (1). Il dit équivalemment : « Notre caractère

(1) Elles ne suivent guère le conseil du spirituel auteur du petit livret américain intitulé *Don't*. « Evitez l'argot (*Slang*) ». Thackeray en distingue deux sortes : celui des gens distingués et celui du vulgaire. Si vous ne voyez pas bien la différence qui les sépare, évitez-les tous les deux, et vous ne courrez aucun risque. » *Don't*, A manual of mistakes., etc. By Censor, London, Freld and Tuer, page 62, édition anglaise.

indépendant s'arrange mal du français de Paris; il nous faut un français à nous. Mais ce français idéal est-il bien français? A coup sûr, il n'est pas anglais. Il a un léger inconvénient : il ne peut servir de moyen de communication avec les Français; mais il a des avantages : on l'apprend vite et sans se casser la tête. Du reste, ceux qui l'emploient n'auront guère jamais besoin d'en savoir un autre. Puis il flatte notre amour-propre national, puisque la France le désavoue; il est bien à nous tout seuls. C'est si bien porté que de savoir le français! Pour peu qu'on l'étudie, on remarque vite que ce langage conventionnel est fondé sur deux principes : prendre dans le français tous les sons qui lui sont particuliers et les modifier à l'anglaise; puis, par un procédé contraire, prendre les mots anglais et leur donner une tournure française. Le mot d'ordre est celui-ci : « En « cas de doute, francisez votre anglais! » Les professeurs qui enseignent le français « en six leçons » ou même « en un quart d'heure », font ingénieusement remarquer que des milliers de mots sont communs aux deux langues, le latin ayant largement contribué à leur vocabulaire. »

« Et de cette étude, il résulte des phrases comme celles-ci : « Voulez-vous me *pitchay* mon *carpet-bag?* — Avez-vous *voo* le « *performonce*, *Mossoo?* » Madame dit à la bonne : « *To call at the* « *baker's*, *and order* un *cake*. » C'est étonnant comme on apprend vite cet idiome, dans lequel, du reste, on ne risque jamais de ne pas se comprendre, à condition qu'on le parle entre compatriotes. »

Le second article que nous annoncions a peut-être été inspiré par celui que nous venons de citer et d'abréger. Dans le numéro du *Figaro* du 7 mars 1885, M. Alfred de Sauvenière fit paraître une amusante fantaisie, intitulée : *les Gallomanes d'Angleterre*. La thèse est celle-ci : *l'hippomanie* des Anglais nous envahit, consolons-nous; la *gallomanie* est bien autrement développée chez eux. Par-delà le détroit, théâtre, peinture et musique, tout est français. Si nos *gommeux* et nos *pschutteux* ont la manie de dire *select* à tout propos, leurs *heavy-swells* et leurs *counter-jumpers* abusent des mots *recherché* et *distingué*.

Voici, d'après le même auteur, les conversations que l'on peut entendre à Hyde Park dans la promenade élégante de Rotten-Row :

« Deux dames du meilleur monde en rencontrent une autre. L'une des deux dit : — *Well*, *I declare*, vraiment! *This is* Madame Z...! — *How do you do*, ma chère? Comment vous pôtez-vous? — *Shall I*

see you to morrow at my déjeuner, ma chère? — *With the* plus grand plaisir! — *Your meeting are ever so* distingué, *so* recherché! — Adieu! — « *Mis lady Z... is quite* comme il faut, etc. »

« Deux *swells* se rencontrent: — *Hullo!* dit l'un, mon ami, *how do? Were you* hier soir, *to see the first night of* li maitri di Fôges? *It was a premier quite* recherché. *Capital comedy! And these* artistes français, *such an* entrain, *such a chic! Delicious* soirée. *All the* élite *was at the Gaiety!* »

S'il en est ainsi (ce que nous n'avons pas vérifié), il ne faut pas s'étonner de voir les journalistes anglais rendre compte de nos romans, de nos expositions, de nos modes, de nos représentations théâtrales et des leurs, en copiant simplement les expressions françaises au lieu de prendre la peine de les traduire. Quant à ce que deviennent ces mots sur des lèvres anglaises, on le devine facilement; si nous étions susceptibles devant de pareils larcins, nous serions suffisamment vengés, voyant nos syllabes travesties de la sorte. Avouons pourtant que les éditeurs anglais ont encore la pudeur d'imprimer ces mots français, italiens, espagnols ou latins en caractères *italiques*, apparemment pour éviter la prescription?

Soyons sérieux : en se montrant si large en fait de néologisme, la critique littéraire, théâtrale et artistique, rend un mauvais service à la langue anglaise. Les expressions justes disparaissent et s'oublient, le style devient hybride, exotique, cosmopolite et bariolé, le lecteur se relâche de ses légitimes exigences, l'écrivain ne prend plus la peine d'écrire, et son œuvre vaut ce qu'elle a coûté.

Louis Gaillard, *S. J.*

(*A suivre.*)

UN HOMME D'ÉTAT BELGE[1]

M. Charles Woeste, un des hommes d'État les plus remarquables de la Belgique, que les élections du 10 juin 1884 portèrent au pouvoir, d'où les émeutes de la rue devaient le faire descendre quelques semaines plus tard, vient de publier, sous ce titre : *Vingt ans de polémique*, les discours qu'il a prononcés et les écrits qui sont sortis de sa plume, depuis son entrée dans la vie publique.

Mêlé depuis plus de vingt ans au mouvement politique et religieux de la Belgique, M. Woeste a été amené à débattre les principales questions qui la divisent.

Les études qu'il publie portent sur les controverses agitées entre les partis et touchent presque toutes par quelque côté à la grande bataille du dix-neuvième siècle. C'est assez dire l'intérêt qu'elles présentent pour nous autres surtout, dont l'histoire, depuis quelques années, offre tant de ressemblance avec celle de nos voisins du Nord, et se résume dans la lutte pour échapper à l'étreinte funeste de ce libéralisme imbécile et haineux, qui est dressé contre l'Église, la société et la civilisation chrétienne.

I

Le premier chapitre de l'ouvrage de M. Woeste est consacré au roi Léopold Ier et à sa politique. L'auteur montre avec quelle persistance extraordinaire l'accord subsista, pendant les dix premières années du règne de ce prince, entre les deux partis si naturellement réfractaires et hostiles qui se disputent aujourd'hui le pouvoir.

(1) *Vingt ans de polémique*, par Charles Woeste. Trois beaux volumes in-8°. — Société belge de Librairie à Bruxelles et, 76, rue des Saints-Pères, Paris. Prix : 18 francs.

La vieille Europe n'avait pu se défendre d'un vif sentiment de surprise à la vue de ce jeune État se fondant de toutes pièces au lendemain d'une insurrection heureuse qui l'avait affranchi de la domination étrangère. Le libéralisme était alors à la mode, et l'idée républicaine n'avait encore séduit qu'un fort petit nombre d'esprits. Quand le Congrès avait eu à choisir la forme du gouvernement, treize députés seulement s'étaient prononcés pour la république. D'autre part, la dynastie de Hollande, n'ayant jamais été populaire, avait laissé peu de partisans.

Tout souriait donc à la nouvelle royauté qui semblait entrer presque de plain-pied dans une ère de félicité continue; et lorsque, le 21 juillet 1831, le régent Surlet de Chokier, déposant ses pouvoirs aux mains de Léopold de Saxe-Cobourg, prononça ces mots : « J'ai vu l'aurore du bonheur se lever sur mon pays, j'ai assez vécu » ; il traduisait les sentiments d'optimisme et de confiance dont tous ses compatriotes étaient animés.

Pendant les premières années de son existence indépendante, la Belgique se trouva vis-à-vis de la Hollande dans une situation singulière. L'Europe avait sanctionné l'œuvre de la révolution, la conférence de Londres avait réglé les conditions du divorce entre les deux pays par la convention des vingt-quatre articles, qui était la charte organique du nouvel État; mais la Hollande avait refusé d'y adhérer; elle persistait dans ses prétentions absolues et menaçantes : c'était comme une épée suspendue sur la tête du peuple belge.

Tant que ce danger ne fut pas écarté, l'accord subsista entre les libéraux et les catholiques. Les divers cabinets que le roi forma jusqu'en 1840 furent l'image de cette situation. Dans le premier, celui de 1831, MM. Raikem, de Muelenaere et de Theux siegèrent à côté de MM. de Brouckere et Coghen; dans le second, celui de 1832, MM. Lebeau et Rogier eurent M. de Mérode pour collègue; dans le troisième, celui de 1834, M. de Theux s'était adjoint MM. J.-B. Nothomb, Ernst et d'Huart.

Mais lorsqu'en 1839, le roi Guillaume se déclara prêt à signer le traité des vingt-quatre articles, que la paix fut ainsi réglée avec la Hollande, la situation intérieure s'en trouva profondément modifiée. Catholiques et libéraux, qui jusqu'alors avaient marché de concert dans une étroite et fraternelle entente, tendirent à se séparer; à l'ère des ministères mixtes succèda l'ère des cabinets homogènes, et l'on vit se former deux courants d'opinion : les uns

poussant à la scission, les autres s'obstinant à défendre et à prolonger le règne de la politique unioniste.

Comme le démontre M. Woeste, les catholiques furent au nombre des derniers, et ce n'est pas à eux que l'on peut imputer la rupture qui a été si fatale à la Belgique.

Ils comprirent, selon le mot d'un de leurs hommes d'État, M. Nothomb, que le sort de la Belgique dépendait d'une double transaction : une transaction avec l'Europe au dehors; une transaction entre les partis au dedans.

Pendant les quatre années de son ministère, de 1841 à 1845, M. Nothomb s'efforça de faire prévaloir cet esprit de transaction. Renversé à la suite des victoires partielles obtenues par les libéraux dans les élections, son successeur, M. Van de Weyer, échoua dans une tentation suprême en faveur du maintien de la politique unioniste; et les élections de 1847 et de 1848, plus défavorables encore que les précédentes au parti catholique, portèrent le dernier coup à cette politique. Avec le cabinet du 12 août, présidé par M. Rogier, la Belgique entrait dans l'ère des ministères homogènes tour à tour catholiques et libéraux, suivant les retours de l'opinion.

Pendant toute la première partie de son règne, Léopold Ier se montra constamment favorable aux hommes qui se rangeaient sous la bannière de l'Union, et par conséquent au parti catholique. C'est ainsi qu'à deux reprises, en 1841 et en 1845, il refusa son assentiment à la dissolution des Chambres, réclamée par les libéraux; qu'en 1846, il repoussa le programme que prétendait lui imposer M. Rogier, et que trois ans plus tard, en 1849, dès le début de la réaction antireligieuse, il se rangea parmi ses adversaires, en s'opposant à l'adoption d'un projet relatif aux œuvres de bienfaisance.

L'attitude du roi en ces différentes circonstances s'explique par son attachement à cette union historique d'où la nation et lui-même étaient sortis. M. Woeste l'attribue aux sympathies dont, quoique protestant, il se vit l'objet, dès le Congrès, de la part des catholiques.

« Dans les discussions qui précèdèrent son élection, dit M. Woeste, le comte Félix de Mérode, l'abbé Boucquéau et l'abbé Andries défendirent sa candidature; au vote, le côté droit presque entier se prononça pour lui. Quand il fit son entrée dans le pays, il fut accueilli avec joie par le clergé. En arrivant à Ostende, il trouva, devant l'église paroissiale de Saint-Pierre, l'évêque de Gand, revêtu de ses habits pontificaux; et d'Ostende à Bruxelles,

les curés accoururent en foule sur son passage pour le saluer. Ces liens se fortifièrent chaque jour, et quand, un peu plus tard, à l'époque de son mariage, il eut à désigner ses témoins, il alla les choisir parmi les catholiques : l'un d'eux fut le comte Félix de Mérode. »

Ces précédents ajoutent encore à l'étrangeté de la conduite du roi qui, dans deux circonstances mémorables, en 1857 et en 1871, mit exclusivement ses prérogatives au service du parti libéral.

Rappelons brièvement les faits dont l'ouvrage de M. Woeste donne un exposé d'une remarquable impartialité.

En 1857, le cabinet catholique de MM. Dedecker, Nothomb et Vilain XIV, avait présenté une loi sur la charité, dite la loi des couvents, dont les dispositions étaient empreintes d'un esprit de sage liberté. La présentation de cette loi détermina une émotion que rien ne justifiait et qui se traduisit par des troubles. Pour y mettre fin, le cabinet catholique fut forcé de retirer la loi et, quelques mois plus tard, de donner sa démission que le roi accepta, et dont il profita pour remettre le pouvoir aux mains des libéraux.

La révocation du ministère d'Anethan, à laquelle M. Woeste consacre un chapitre très intéressant de son ouvrage, accusa encore davantage les nouvelles tendances libérales de la couronne.

Les élections de 1870 avaient porté au pouvoir un ministère catholique présidé par M. le baron d'Anethan. Ce ministère gouvernait depuis un an, sans que la légitimité de son existence eût été un seul instant contestée, ni sa forte position ébranlée. Menacés d'être écartés pendant longtemps des affaires, les libéraux renouvelèrent le jeu qui leur avait si bien réussi en 1857. Ils exploitèrent contre le cabinet une nomination de gouverneur qui n'était peut-être pas très heureuse et suscitèrent des rassemblements et des manifestations dans les rues de Bruxelles. Le roi céda encore à cette intervention de la populace, et il révoqua ses ministres.

A quels mobiles Léopold Ier a-t-il obéi dans ces deux circonstances? M. Woeste estime qu'en 1857, lorsqu'il remit le pouvoir aux mains des libéraux, c'est parce qu'il s'était assuré l'adhésion de leurs chefs à ses vues militaires, notamment à l'agrandissement des fortifications d'Anvers, qui lui tenait très à cœur. Quant à la révocation du ministère d'Anethan, M. Woeste l'attribue à la préoccupation du roi de faire cesser les manifestations séditieuses dont les rues de Bruxelles étaient le théâtre.

Quoi qu'il en soit, l'exemple donné à deux reprises par le roi Léopold a porté ses fruits. Son fils s'en est inspiré dans une circonstance toute récente, à laquelle M. Woeste, — on devine aisément pourquoi, — n'a pas fait allusion. C'était au mois d'octobre de l'année 1884. Les libéraux avaient été renversés au mois de juin précédent, et les catholiques, qui leur avaient succédé, disposaient d'une majorité de vingt voix à la Chambre des députés et de trente-deux voix au Sénat. C'était la plus forte majorité parlementaire qu'on eût encore vue en Belgique, où le ministère libéral précédent, présidé par M. Frère-Orban, avait gouverné pendant six ans avec une majorité de dix voix à la Chambre des députés et d'une voix au Sénat. Ce succès des catholiques était donc complet, écrasant, inouï. On pouvait croire, dès lors, que les libéraux, si attachés, prétendent-ils, aux institutions parlementaires, si respectueux, au moins dans leur profession de foi, de tout ce qui est la condition d'existence de ce régime, se courberaient devant l'arrêt des électeurs et prépareraient leur revanche par les moyens légaux. Mais les libéraux se souvinrent que, par la pression des manifestations de la rue, ils avaient obtenu, en 1857, le retrait d'une loi et, en 1871, le retrait d'un ministère. Aussi essayèrent-ils, à l'aide du procédé qui, à deux reprises, leur avait si bien réussi, à amener la chute du cabinet présidé par M. Malou, et à empêcher le roi de sanctionner la loi scolaire, œuvre de la nouvelle majorité catholique. Dans ce but, ils suscitèrent de nouveau des troubles et des manifestations tumultueuses dans les rues de Bruxelles. Tous les jours des rassemblements se formèrent autour du palais où siège la Chambre; on protestait, on criait, on huait les ministres et les membres de la majorité dans l'espoir d'influencer la volonté royale.

Cette fois, les meneurs du libéralisme en furent pour leurs frais. Léopold II sanctionna la loi scolaire votée au Sénat à la majorité de quarante voix contre vingt-cinq, comme il avait sanctionné, en 1879, la loi de malheur, votée seulement à une voix de majorité.

Sur ces entrefaites, des élections communales ont lieu, élections qui n'ont rien de politique, qui n'ont jamais compté dans l'équilibre des forces servant à composer ou à renverser les ministères. Les catholiques y gagnent encore nombre de sièges, mais les libéraux réussissent à se maintenir dans trois ou quatre villes.

Ce résultat est transformé, par un miracle sans précédent de présomption ou de fourberie, en une vaste manifestation contre les

élections politiques du mois de juin 1884. Les libéraux osent chanter victoire alors qu'ils ont été battus; ils déclarent que la Belgique se repent d'avoir rendu le pouvoir aux catholiques, qu'elle a hâte de remettre ses destinées entre les mains de M. Frère-Orban; ils somment le cabinet de se retirer et exigent tout au moins le départ de deux des membres du cabinet qui possèdent justement d'une façon toute particulière l'estime et la confiance des catholiques.

Cette fois, Léopold II s'exécute; entre son devoir de roi constitutionnel et les injonctions de la rue, il n'hésite pas : il congédie les deux ministres, objets des vindictes libérales. L'un de ces deux ministres était M. Jacobs; l'autre était M. Woeste.

II

Un des chapitres les plus remarquables de l'ouvrage de M. Woeste est celui qui est consacré à la réfutation d'un écrit de M. de Laveleye, dans lequel le docte et pédant professeur de l'université de Liège s'attache à démontrer que les catholiques belges sont les ennemis de la Constitution. Jamais reproche ne fut plus immérité et ne témoigna de plus d'ignorance ou de plus mauvaise foi.

Il y avait cent trente-neuf articles dans la Constitution lorsqu'elle fut votée, il y a cinquante-cinq ans, par le Congrès national, composé en grande majorité de catholiques. Si les cent trente-neuf articles y sont encore aujourd'hui, c'est à l'invincible attachement des catholiques belges à leur pacte constitutionnel qu'est dû ce que nous autres Français, qui, en moins d'un siècle, avons changé dix-neuf fois de Constitution, considérons, à bon droit, comme un phénomène. Ils lui sont restés fidèles, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, et l'ont respectée au pouvoir comme dans l'opposition.

« Les Chambres, dit M. Woeste, se sont maintes fois renouvelées, les catholiques y ont été tantôt en majorité et tantôt en minorité; mais quelles qu'aient été les vicissitudes de leur position parlementaire, ils ont toujours, après comme avant les encycliques de 1832 et de 1864, prêté serment au pacte fondamental; aucun d'eux n'a jamais fait de proposition anticonstitutionnelle, aucun n'a jamais prononcé de discours ou annoncé d'intentions, pouvant rendre leur sincérité suspecte. »

C'est ainsi que lorsque M. Malou présenta, il y a quatre ans, sous

le ministère de M. Frère-Orban, son projet de réforme électorale, il n'eut garde de toucher au cens qui est de prescription constitutionnelle, et c'est par la réforme des lois fiscales, par une modification dans le système des impôts, qu'il trouva le moyen d'étendre le droit de suffrage.

Les faits condamnent donc la thèse de M. de Laveleye. Mais l'écrivain libéral ne se tient pas pour battu. Pour démontrer que les catholiques sont les ennemis de la Constitution, il se contente d'une assertion qui, malheureusement pour lui, est inexacte. « Le Pape, dit-il, a condamné la Constitution belge. » Où M. de Laveleye a-t-il vu cela? Sans doute, l'Église catholique qui a le dépôt de la vérité religieuse, ne peut se réjouir de voir dans notre société moderne, misérablement divisée au point de vue des croyances, les propagateurs de fausses doctrines verser librement l'erreur et l'impiété dans tant d'âmes incapables de se défendre. Mais si elle ne peut admirer cet état social comme l'idéal de la perfection, elle n'en admet pas moins, avec sa sagesse ordinaire, les nécessités créées par la situation actuelle.

Voici comment s'exprime à ce sujet M. Charles Périn, l'éminent professeur à l'université de Louvain :

« En principe absolu, le pouvoir civil a le droit et le devoir non seulement de réprimer le mal, mais aussi d'empêcher la diffusion de l'erreur. Ce principe serait applicable dans une société unitaire, c'est-à-dire dans une société où régnerait l'unité de la foi, où tous professeraient la religion catholique. Mais notre société n'est pas dans de telles conditions; donc, l'application rigoureuse du principe émis n'est pas possible dans les circonstances présentes. Il ne nous est pas libre de changer l'état de choses existant dans le monde; il était tel quand nous sommes nés, nous n'avons donc aucune responsabilité de ce chef. D'autre part, nous formons une société temporelle avec ceux qui ne participent point à la vérité catholique; nous devons vivre avec eux dans une certaine paix. Il en résulte qu'une transaction est nécessaire : ils auront la liberté de l'erreur, mais nous aurons la liberté de nos croyances. Il leur sera permis de les discuter, de les nier; nous aurons le droit de les défendre par la persuasion. C'est un pacte que l'on doit, de part et d'autre, observer loyalement. Pour le dire en passant, les infractions à ce pacte ne viennent jamais du côté des catholiques. »

Conformément à cette doctrine, le Saint-Siège a autorisé les

catholiques à prêter serment à la Constitution belge, comme il les a autorisés à prêter serment à d'autres constitutions, reconnaissant également ce qu'on est convenu d'appeler les « libertés modernes » en matière religieuse, la charte de la Restauration, par exemple, ou celle de 1830. On peut s'en convaincre par la lecture des documents publiés, il y a quelques années, par le gouvernement belge, à la suite de son fameux échange de vues avec le Saint-Siège.

« Votre constitution, disait Léon XIII au représentant de la Belgique, votre constitution est un contrat, un pacte loyalement consenti par tous; tous sont donc obligés à la maintenir et à la défendre. » Et plus tard il s'exprimait ainsi : « Je n'ai cessé de répéter que vos institutions sont appropriées au caractère de la nation, j'ai été à même d'étudier la mise à exécution de votre constitution, et j'ai reconnu qu'elle sauvegardait les droits de la nation. »

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher ces déclarations de Léon XIII des articles que la *Civilta cattolica* a consacrés à la Constitution belge, et dont M. Woeste cite plusieurs passages. Voici notamment comment s'exprimait cette revue d'une si rigoureuse orthodoxie, en constatant l'empressement avec lequel tous les journaux catholiques belges avaient donné leur adhésion à l'Encyclique *Quanta cura* et au *Syllabus*.

« Cela, à vrai dire, n'a pas dû leur être le moins du monde difficile, attendu que l'Encyclique n'atteint en rien la Constitution belge, ni les droits, ni les devoirs des citoyens belges, ni leurs légitimes libertés politiques. »

M. Woeste cite encore l'appréciation que la revue romaine a faite, en 1873, d'un discours prononcé par M. Cornesse à l'Assemblée générale des cercles catholiques. M. Cornesse avait dit : « Laissons donc ces institutions; considérons-les comme ce qu'il y a de mieux en ce moment, elles ne sont certes pas parfaites; elles ne réalisent pas l'idéal; elles ne décrètent pas de principes absolus; elles ne doivent pas être implantées partout, dans tous les pays du monde et dans tous les temps; mais elles sont aujourd'hui les meilleures que nous puissions avoir. »

La *Civilta*, après avoir rappelé ce passage, ajoute : « Ces restrictions me semblent sauvegarder entièrement l'inviolabilité de la doctrine »; et plus loin : « Cette Constitution ne sera point parfaite, mais en considérant les conditions de la société pour laquelle elle a

été établie, elle sera bonne, elle sera même la meilleure possible pour le moment. Et puisqu'elle aura été établie entre des partis divers comme une transaction, comme un contrat, comme un pacte, il y aura dans ce fait même, pour les citoyens, une raison de plus de lui demeurer fidèle. »

Nous n'avons pas besoin de poursuivre ces citations pour montrer que M. de Laveleye travestit singulièrement les intentions des catholiques belges et les enseignements du Saint-Siège. Toutefois, nous ne croyons pas qu'il faille en tirer, comme M. Woeste nous semble quelque peu enclin à le faire, des conclusions trop favorables au régime parlementaire et aux institutions libérales que la Belgique s'est données après 1830.

Il est très vrai que le *Syllabus*, pas plus que l'Encyclique *Immortale Dei*, n'a condamné le régime parlementaire; ce qu'il a condamné, c'est la souveraineté du peuple, et encore dans le sens qui lui est attaché aujourd'hui et non dans celui que lui donnent saint Thomas, Bellarmin, Suarez et beaucoup d'éminents théologiens.

Selon le premier sens, le peuple est souverain d'une souveraineté toujours actuelle, qu'il délègue comme il veut, qu'il reprend quand il veut, pour la retenir ou la déléguer à d'autres. Dès lors, il n'y a plus d'insurrection coupable, le pouvoir n'a pas le droit de se défendre, l'ordre social n'a plus de garanties.

C'est cela que condamne le *Syllabus*. Il condamne le droit à l'insurrection ou à l'usurpation; il ne condamne pas la transmission régulière et constitutionnelle du pouvoir, ni l'oscillation des influences directrices par le déplacement des majorités.

Le *Syllabus* oblige les pouvoirs constitués à respecter les principes de la morale chrétienne. Quand c'est au nom du système parlementarisme que ces principes sont violés, le Saint-Siège dit : « Le parlementaire n'excuse rien. » Mais, si les mêmes principes étaient violés par tout autre régime, le Saint-Siège condamnerait de même, et au même titre, les actes coupables.

Il n'y a pas de constitution incompatible avec la pratique du bien.

Il n'y a pas de constitution qui garantisse de la possibilité du mal. C'est pourquoi le Saint-Siège ne se prononce ni pour telle constitution, ni pour telle autre. C'est pourquoi la Constitution belge n'est pas condamnée par le *Syllabus*.

Mais, si l'Église n'élève point contre le système parlementaire qui fonctionne en Belgique, une objection de principe qui le rend incon-

ciliable avec la morale chrétienne, s'ensuit-il que ce système soit le plus propre à assurer la tranquillité et la prospérité des États, à faire régner l'ordre et la paix à la faveur de la liberté? Nous ne le pensons pas, et c'est ici que nous nous séparons de l'école d'hommes politiques à laquelle appartient M. Woeste.

L'erreur de cette école, dans les rangs de laquelle la Constitution belge compte ses plus fermes partisans, est de ne point distinguer entre le système représentatif et le système parlementaire. Rien, en effet, n'est plus distinct, sinon plus opposé que ces deux régimes.

Le gouvernement représentatif fait résider la souveraineté dans un monarque, qui tient son autorité d'un droit supérieur et qui l'exerce d'accord avec les représentants des divers corps sociaux dont l'assemblage constitue la nation. Le souverain règne et gouverne. Les ministres sont responsables devant lui. Il est assisté et contrôlé dans ses décisions par les grands corps de l'État qui concourent avec lui à l'harmonie sociale et au bien public. Mais il garde la responsabilité corollaire de son autorité. Il gouverne conformément à sa conscience et à l'intérêt de son peuple, dont les représentants ne cessent de l'éclairer, de le conseiller et de l'avertir au besoin.

Dans le gouvernement parlementaire, au contraire, le pouvoir part d'en bas. La souveraineté véritable et effective réside dans le corps électoral. Ce corps électoral délègue sa souveraineté à des Chambres, qui remettent à des ministres délégués par elle, l'exercice du pouvoir. Au-dessus de ces ministres, il y a un premier fonctionnaire appelé roi, dans les monarchies; président, dans les républiques, dont la fonction est de signer les lois votées par les Chambres, d'accord avec les ministres. Ceux-ci sont responsables seulement devant les délégués de la multitude, et ces délégués ne sont responsables que devant la multitude elle-même.

C'est elle qui édicte et qui sanctionne; elle qui fait et défait, sans contrôle, sans autre frein que sa propre sagesse.

Dans l'hypothèse, il n'est pas impossible de concevoir une multitude chrétienne, obéissant à la loi chrétienne et en imposant le respect à ses mandataires. Mais, en fait, ce phénomène ne s'est guère réalisé sous les divers régimes qui ont admis la souveraineté du nombre.

Qu'arrive-t-il alors si le souverain est chrétien, alors que le peuple dont il ne doit que contre-signer les caprices, s'égare hors de la loi chrétienne. Étant irresponsable, n'ayant pas le pouvoir de

résister à des entraînements qu'il déplore, il doit chaque jour mettre sa signature au bas d'actes réprouvés par sa conscience. Il doit faire exécuter des lois qui lui semblent injustes et même criminelles, gouverner avec des hommes dont il condamne les principes et désapprouve les tendances.

N'est-ce pas là l'histoire de la Belgique, sous la domination des libéraux? N'est-ce pas là le spectacle qu'elle nous a offert, de 1878 à 1884, sous le cabinet présidé par M. Frère-Orban? La liberté, inscrite dans la Constitution, n'était plus qu'un mot pour les catholiques. Contre la tyrannie du parti dominant, il leur fallait défendre leurs écoles, leurs cimetières, leurs églises, leur culte. Il leur fallait lutter dans les élections, lutter devant la justice, lutter par l'argent, pour s'opposer à l'adoption des mesures les plus odieuses que le fanatisme antireligieux inspirait à leurs adversaires et auxquelles le roi donnait sa sanction, violant ainsi sa conscience, afin de ne pas violer la Constitution.

Nous croyons que la Belgique, pays tout catholique et tout monarchique à l'origine, aurait dû prendre pour base de son établissement en religion l'autorité de l'Eglise, en politique l'autorité du roi. Elle a préféré la liberté ou, si l'on aime mieux, les libertés modernes : liberté de la presse, liberté des cultes, liberté de réunion. Ce régime, favorable également au bien et au mal, à la vérité et à l'erreur, a voué la Belgique à des luttes intestines sans fin. Les deux partis sont devenus deux camps, et la Constitution est le champ de bataille.

Les catholiques aujourd'hui l'emportent. Que leur domination, d'ailleurs si douce aux vaincus, soit éternelle! C'est notre vœu le plus cher. Mais si les libéraux redeviennent victorieux, ils n'hésiteront pas à effacer de la Constitution les principes de liberté qui permettraient à leurs adversaires de reprendre un jour leurs avantages. Et si l'heure de la revanche ne sonne pas assez tôt au gré de leurs désirs, leurs scrupules constitutionnels ne les feront pas reculer devant la réalisation de la menace que l'un d'eux adressait naguère aux catholiques : « Vous serez renversés légalement ou abattus révolutionnairement. »

Gabriel Ferrere.

(*A suivre.*)

LA MÉDECINE ET LES MÉDECINS

EN CHINE

Nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur donnant connaissance des pages suivantes qui n'avaient pas été écrites d'abord pour la *Revue*, mais que des circonstances particulières ont fait tomber entre nos mains.

Ce sont des lettres écrites de Chine, lors de la première expédition en 1860 (qui se termina si heureusement et si promptement par la prise de Pékin), par un médecin militaire très observateur et très érudit, et qui malheureusement vient de mourir.

Son frère, autant pour faire revivre un instant sa mémoire que pour nous être agréable, nous a remis ces lettres qui nous ont paru doublement intéressantes dans les circonstances présentes. Nous n'y avons rien changé, si ce n'est la forme épistolaire. Nous les avons réunies, et nous nous sommes trouvés en présence d'un travail complet sur la médecine chinoise. La tournure, souvent originale et humouristique, donnée par l'auteur à plusieurs de ses observations et de ses jugements, loin de rien enlever à leur compétence et à leur autorité, nous a paru leur donner plus d'intérêt.

D'un autre côté, comme il s'agit de la Chine, où rien ne change ni ne se transforme, ces remarques, faites il y a vingt ans, sont toujours d'une actualité incontestable. Nous pensons que les lecteurs de la *Revue* nous sauront gré de leur avoir communiqué cette étude, au moment où l'attention universelle se trouve ramenée, par l'expédition du Tonkin, vers les pays de l'extrême Orient.

N. D. L. R.

Le peuple chinois est le premier de la terre pour l'indolence et la naïveté. Dès son origine, il s'est hâté de poser les conditions de son existence et de définir ses mœurs, pour décréter ensuite, sans souci de l'avenir, l'éternité de son repos. Sa constitution politique, la plus favorable à l'expansion individuelle, est encore, malgré de nombreuses et choquantes singularités, une des meilleures qu'on connaisse. Dans l'ordre moral, il fait semblant de pratiquer la religion de Bouddha; mais en réalité, il adore le ciel et la terre, desquels l'empereur est le grand prêtre, et il tient en respect trois choses : la science, la vieillesse et la mort. Il joint à ces croyances des pratiques d'une originalité bizarre et même absurde; mais, avec elles, il trouve la vie bonne et il a une profonde horreur pour tout ce qui voudrait le troubler dans ses jouissances et dans sa tranquillité. Bien nourri de sublimes sentences et enveloppé dans ses chères habitudes, il vit d'un sommeil léthargique, plus heureux et plus constant qu'une chrysalide dans sa coque. Si jamais le ressort usé de notre globe tournant se brise en un point de son étendue, ce sera en Chine que se fera la rupture.

Le peuple chinois est une protestation contre le mouvement perpétuel.

Néanmoins, dans son immobilité apparente, ce peuple offre une tentation suprême à la curiosité des voyageurs, et un vaste sujet d'étude à l'exploration des savants. Mœurs, coutumes, science, morale, tout chez lui est étrange, bizarre, étonnant de force et de faiblesse; tout est fertile en bonnes leçons pour nous, sauf pourtant la médecine, qui n'est pas sortie encore des langes de la création.

Dans une histoire universelle de la médecine, la part de la Chine tiendrait, presque en entier, dans les premières pages; le reste trouverait sa place dans les dernières, à l'article : Moyens de guérison. Un empirisme borné, joint à une pratique audacieusement routinière, tel est le caractère vrai des sciences médicales dans le Céleste Empire. Ce caractère d'infirmité est, du reste, commun à toutes les branches de la science chinoise. Les principes existent, presque toujours justes, parfois étonnants de beauté, mais sans déductions qui les confirment et qui en justifient l'application. Figurez-vous une chaîne, dont les chaînons intermédiaires ont été supprimés. L'étude patiente, l'observation rigoureuse, la preuve positive, et ce long travail de contre-épreuve, qui sanctionne la

théorie et assure la pratique, sont des éléments inconnus dans la science des mandarins.

Le génie chinois manque de la faculté de déduction et d'analyse; il ignore les rapports de la cause à l'effet; le dogme l'absorbe et le rend impuissant.

Dans le Céleste Empire, il en est de la science comme il en est de la religion dans les autres pays. On honore les savants, comme nous honorons les prêtres; les sentences des anciens sont recueillies et apprises, comme des articles de foi, dont tous s'accommodent, dans la plus grande jouissance possible de cette vie et dans l'espérance de l'autre; mais de tout ce fatras de sagesse morte et de superstition, le plus lettré des mandarins ne fera jamais sortir une loi scientifique, ni une application heureuse. Et si un éclair jaillit de tous ces cerveaux quintessenciés, c'est une sentence nouvelle, aussi admirable mais aussi stérile que ses aînées, qui vient prendre rang à leur suite. Et pourtant, le peuple chinois a la passion des découvertes utiles; mais la pratique chez lui est spontanée et toute d'invention, et ne dérive jamais des données de la science. Celui-là, par exemple, avait certainement une haute conscience médicale, qui a formulé cette maxime : *Il faut deux yeux au pharmacien qui achète des drogues; il n'en faut qu'un au médecin qui les emploie; le malade qui les prend doit être aveugle.* Eh bien! il est triste de penser que je parle peut-être ici d'un affreux magot, qui a doctement tué ses semblables, sa vie durant, et qui n'a appris que dans l'autre vie les déplorables résultats de sa pratique homicide!

Je pose donc en principe, et pour prévenir toute surprise, que l'état actuel de la médecine chinoise est de beaucoup inférieur à celui de la médecine en Europe, il y a trois ou quatre siècles. Cependant il sera toujours d'un enseignement utile de comparer les degrés d'une même science dans différents pays, quelque disproportionnée, du reste, que soit la comparaison. A ce point de vue, il est à regretter que ceux qui ont exploré l'empire du Milieu n'aient pas consacré une étude plus approfondie à l'histoire médicale de ce pays. Ils y auraient trouvé au moins les éléments d'une philosophie originale, et qui n'est certes pas sans intérêt pour nous. Mais presque tous les auteurs se sont contentés d'effleurer la matière, et trop souvent, il faut le dire, ils ont peu vu ou mal vu.

I

En Chine, comme dans tous les pays, la médecine a eu son dieu, créateur et protecteur, et son premier médecin, parent ou allié de ce dieu, et le propagateur de ses oracles. Le premier médecin de l'empire du Milieu est un propre « fils du Ciel », l'empereur FU-HI, lequel écrivit un traité des herbes, autrement *Traité de botanique ou d'histoire naturelle médicale*. Ceci se passait en 2880 avant Jésus-Christ. Après FU-HI viennent l'empereur CHIN-NONG, qui donna un *Livre des recettes*, et un autre fils du ciel HOAM-TI, auteur de plusieurs ouvrages. Le premier est intitulé : *Simples questions;* un autre a pour titre : *Admirables propriétés de la moelle royale*, lesquelles propriétés se réduisent pour nous à une seule, celle de nous rappeler imparfaitement l'action de la main de nos anciens rois, pour la guérison des écrouelles ; un troisième traité de HOAM-TI est un *Traité de médecine interne*.

CHIN-NONG régnait en 2740 et HOAM-TI en 2690 avant Jésus-Christ!... Arrêtons-nous devant ces dates, nous, les disciples du jeune et moderne Hippocrate, et levons humblement notre bonnet! Des hommes qui rendent des points à Moïse et qui ont marché sur la terre encore humide du déluge!

Tels sont les premiers grands prêtres de la médecine chinoise ; voici maintenant le dieu.

« A Shang-Haï, me disait un jour M. de Montigny, consul général de France dans ce pays, il existe un temple de la bienfaisance, c'est à-dire une maison consacrée à la distribution au peuple, des objets les plus nécessaires. Dans ce temple, le dieu de la médecine a sa petite chapelle. Il est représenté sous la forme d'un mandarin ventru, avec une gerbe de fleurs à la main. Son teint est rougeâtre, ses yeux étincelants, sa lèvre supérieure ornée d'une magnifique moustache, et sous tous les rapports, il ressemble bien plus à un démon qu'à un génie bienfaisant. On le voit dans une superbe niche entourée de colonnes dorées, sur lesquelles rampent des sphinx ou des serpents. Cette chapelle du dieu de la médecine est spécialement consacrée à distribuer au peuple devinez, quoi?... des remèdes et des cercueils. Tout ensemble la cause et l'effet, la chose par laquelle on commence et celle par laquelle on finit. Et le dieu préside à cette distribution!... Est-ce une ironie? Non, la chose est sérieuse. »

Personnellement, je n'ai qu'une médiocre estime pour ce magot stupide et gravement moqueur; cependant je n'ose pas exhaler mes dédains d'iconoclaste, en pensant à ces affreux plâtres que l'on juche avec un respect comique dans toutes les salles de nos écoles, dans tous les cabinets et dans toutes les officines. Tous les jours des ornemanistes promènent dans nos rues, entre deux lapins qui branlent la tête, des bustes d'Esculape, coiffé d'une barette et barbu jusqu'au ventre; et Mercure, — un voleur après tout, — parce qu'il porte un caducée à la main et des ailes au talon, a ses entrées dans le sanctuaire d'une science qui tend, de tous ses efforts, à devenir exacte! Idoles, idolâtrie et idolâtres!... Au moins les magots de la Chine, tous coulés en bronze, ont quelquefois, dans leur genre, le mérite d'un objet d'art, les nôtres sont encore plus honteux et plus ridicules de forme que de pensée.

Quoi qu'il en soit, ce serait un travail d'une longueur extrême, si nous voulions entreprendre la simple énumération des ouvrages enfantés sous l'inspiration de l'idole de Shang-Haï. FU-HI, CHIN-NONG, HOAM-TI ont eu des disciples, des continuateurs et des commentateurs qui ont accumulé les volumes, centuplé les systèmes et produit la plus prodigieuse quantité de textes qu'on puisse imaginer.

Quelques-uns de ces livres ont des titres étranges, tels que : *l'Armoire d'or, le Principal sentier de circulation de l'art*, etc.; les plus nombreux sont des traités des fièvres, des traités du pouls, et surtout d'interminables dissertations sur la matière médicale, la botanique et les recettes pharmaceutiques.

C'est dans ce vaste arsenal de connaissances, que les mandarins de la médecine chinoise ou, si on le préfère, les hommes de science plongent tête baissée et font provision de sagesse, mais les vulgaires patriciens n'y mettent pas tant de travail et se soucient peu de remonter à de si anciennes sources. On a composé pour eux huit ou dix ouvrages élémentaires, avec lesquels ils font face à tout, et dont voici les principaux titres : un *Traité des fièvres;* un *Traité du pouls; le Miroir d'or*, espèce de dictionnaire rédigé par ordre de l'empereur; *la Férule précieuse*, *la Boussole des médecins*, etc.

Les auteurs de ces divers ouvrages sont, en général, des directeurs du grand collège, c'est-à-dire les médecins de la maison de l'empereur. Rien n'est pauvre, petit, mesquin, comme ce résumé des sciences médicales chinoises. Les maladies y viennent à la suite

les unes des autres, rangées d'après un ordre de classification arbitraire et complètement inintelligible. On n'y trouve nulle trace de raisonnement ni de sérieuse observation; et rien, certes, qui se rapproche de la méthode de nos classiques : historique, causes, symptômes, marches, etc., etc. La meilleure idée à prendre des livres chinois est dans le souvenir des tablettes, que les anciens Perses suspendaient, après guérison, à la porte de leurs temples. C'est un empirisme grossier, qui ne prouve qu'une chose, c'est que les Chinois auraient bonne envie de se débarrasser des maladies qui les incommodent, mais qu'ils ne savent comment s'y prendrent pour les étudier.

J'ai voulu essayer, un jour, devant un tableau des diverses branches de la science, enseignées dans nos facultés, de pointer celles qui avaient une certaine importance dans l'empire du Milieu : tous les points me sont restés dans la main. La première de ces branches, l'anatomie, est inconnue des Chinois. Ils n'ont que des notions très vagues et très confuses, notions d'instinct, si j'osais dire, sur l'anatomie générale; quant à l'anatomie descriptive, il n'en est pas question. C'est assez pour eux de croire qu'il y a un organe qui reçoit les aliments, un autre qui contient le sang, sans qu'ils sachent comment l'un et l'autre de ces organes fonctionnent, ni quelle est la nature de leurs tissus. Cependant ils ont une connaissance complète de l'ostéologie : mais cela tient à un trait des mœurs chinoises, et les médecins n'ont là-dessus aucun avantage sur les autres habitants de l'empire du Milieu.

Tout le monde sait la vénération profonde que les Chinois ont pour les restes de leurs parents morts. Cette vénération est le côté saillant et qui caractérise le mieux ce peuple étrange, dont toutes les institutions reposent sur la consécration de la famille. Un cimetière est le lieu, entre tous, pour les descendants de Confucius. Ils le choisissent dans l'endroit le plus favorable, généralement sur une colline. Les tombeaux, tous en forme de fer à cheval, sont symétriquement rangés, à l'ombre des plus frais ombrages. Un silence rempli d'une mystérieuse poésie règne dans ces asiles du dernier repos. Des allumettes parfumées brûlent presque continuellement aux pieds des tombes, sur lesquelles, à de certaines époques, les Chinois, obéissant à leurs croyances matérialistes, viennent déposer des aliments et des vêtements, dont ils supposent qu'on fait usage dans l'autre vie.

En général, lorsque les Chinois perdent un de leurs parents, ils

enferment son corps dans un cercueil garni de chaux vive qu'ils placent dans un endroit apparent de leur maison. Ils le gardent ainsi pendant plusieurs années, accomplissant toutes les cérémonies et lui rendant tous les honneurs que comportent les rites. Ce n'est qu'au bout d'un temps fort long, qu'ils se décident à se séparer de ces restes précieux. Alors ils recueillent pieusement les os du défunt et les déposent avec soin dans des jarres qu'ils transportent dans le cimetière commun. Cela se pratique ainsi dans presque tout le midi de l'empire, surtout chez les familles riches. Dans le nord, les habitudes ne sont pas tout à fait les mêmes. Les gens du peuple portent les cercueils qui contiennent le corps de leurs proches sur le bord des routes ou le long des rivières, et les abandonnent librement à la décomposition. C'est une coutume assez semblable à celle des Parsis, disciples de Zoroastre, lesquels confient à la chaleur solaire le soin de dévorer leurs morts. Quand la putréfaction est terminée, les parents viennent recueillir les os dont ils font un minutieux inventaire. Ils les numérotent avec grand soin et les enferment dans des urnes qu'ils vont enterrer dans la montagne. C'est par l'observation rigoureuse de ces usages, que les Chinois ont acquis les connaissances qu'ils possèdent en ostéologie. On ne pourrait trop se pénétrer du respect profond et de l'importance qu'ils apportent dans ces pieuses cérémonies. M. de M... me rapportait, à ce sujet, le fait d'un négociant du Fo-Kien, qui, à la suite d'une translation de cendres, était tombé tout à coup dans une morne tristesse, dont on ne pouvait le relever; le pauvre homme avait, dans l'opération, égaré la clavicule gauche de son père.

Le respect des Chinois pour les morts est cause que les autopsies sont rigoureusement prohibées dans l'empire du Milieu; ainsi il serait superflu de dire que les altérations anatomiques n'y sont pas mêmes soupçonnées. Ce que les médecins appellent leur médecine légale se borne à quelques pratiques incompréhensibles exercées sur la surface du corps.

Malgré cette absence complète des notions les plus élémentaires de la structure humaine, les mandarins se sont épuisés en hypothèses et en théories sur les maladies qui l'attaquent et tendent à la détruire. Malgré cette ignorance des premières conditions de l'existence de l'homme, ils ne laissent pas d'avoir un système particulier de physiologie, lequel, joint à leur principe de maladies, constitue ce qu'on peut appeler leur philosophie médicale.

Il n'est personne parmi nous, tant soit peu versé dans l'étude de la science, qui ignore le retentissement qu'eut jadis, en Europe, le système des *éléments* et la doctrine de l'*humorisme*. Si les Chinois pouvaient devoir quelque chose à un peuple quelconque de la terre, ils descendraient en ligne obscure de Galien. Toutes les hypothèses absurdes, les vaines subtilités et le verbiage pompeux des rêveries humorales se retrouvent dans leurs systèmes de médecine, mais avec une grande infériorité de connaissances sur les actions de nutrition, sur les éléments multiples, sur les existences et les propriétés physiques et chimiques des divers fluides.

Galien, on le sait, expliquait tout en médecine, par les quatre éléments et les quatre qualités primitives attachées à ces éléments : le chaud, le froid, le sec et l'humide. Il prétendait ainsi ramener la science à un petit nombre d'idées claires et faciles à définir! Dans le corps humain, il admettait quatre humeurs qui participaient des qualités des éléments et se différenciaient en plus par la couleur, c'étaient :

Le sang, qui était rouge, chaud et humide; la pituite, blanche, froide et humide; la bile, jaune, chaude et sèche; la mélancolie, noire, froide et sèche.

Les mêmes propriétés étaient attribuées aussi aux médicaments, qui étaient chauds ou froids, secs ou humides à différents degrés, et de ces diverses combinaisons du chaud, du froid, etc., résultait leur saveur, douce, amère, âcre ou acide, etc. Galien faisait intervenir là-dessus un *Esprit vital*, pour rendre je ne sais quel compte des phénomènes de la vie, et il plaçait la cause invariable de toutes les maladies dans l'altération primitive des humeurs.

Voici maintenant un tableau du système physiologique des Chinois :

Cinq planètes.	*Cinq viscères.*	*Cinq éléments.*	*Cinq couleurs.*	*Cinq goûts.*
—	—	—	—	—
Saturne.	L'estomac.	La terre.	Jaune.	Doux.
Jupiter.	Le foie.	Le bois.	Vert.	Acide.
Mars.	Le cœur.	Le feu.	Rouge.	Amer.
Vénus.	Les poumons.	Le métal.	Blanc.	Piquant.
Mercure.	Les reins.	L'eau.	Noir.	Salé.

Il serait difficile, on le voit, de nier que le galénisme, si longtemps tout-puissant, et qui, de nos jours encore, remue çà et là quelques tronçons de sa queue, n'est pas (le mot m'échappe) une

chinoiserie. Les Chinois, il est vrai, admettent cinq éléments et remplacent l'air par le bois et le métal; mais en cela, ils ont tout autant de raison que Galien en avait de réduire les éléments à quatre et de mettre l'air à la place du métal et du bois. En outre, ils apportent les planètes en supplément dans leur système : cela tient à leur principe de philosophie générale, et qui tend à relier sans cesse le ciel, la terre et l'homme. Et puis n'avons-nous pas appris dans notre propre histoire qu'il fut un temps où l'on ne pouvait être un peu médecin sans être passablement sorcier et beaucoup astrologue? Avec les Chinois, il faut toujours regarder le passé.

Voici d'ailleurs comment les Chinois se servent de planètes : ils disent : « Celui qui gagnera une maladie *chaude* à l'heure de mars, et celui qui en gagnera une *froide* à l'heure de Saturne, seront tous deux extrêmement souffrants. Si Jupiter a occasionné l'indisposition, c'est une affection du foie; si Mars est la cause d'une fièvre, c'est une maladie de cœur. »

Les Chinois divisent, comme Galien, les maladies en *chaudes* et en *froides*. Ils n'ont, il est vrai, que des idées très confuses sur la pathologie humorale; néanmoins, ils appliquent aux médicaments la division même des maladies; ils attaquent l'inflammation avec des purgatifs, et leurs formules ont la même longueur et sont d'une complication aussi indigeste que les prescriptions fastueuses de la pharmacie galénique.

A la suite de ce pompeux système de philosophie morbide, nous devons ajouter que les illustres mandarins ne savent rien des phénomènes les plus simples de la physiologie humaine. Ils ignorent absolument la nutrition et son double mouvement de composition et de décomposition; ils ne soupçonnent pas même l'acte digestif, les opérations respiratoires et la véritable circulation du sang. La mécanique de la vie humaine leur échappe; ils n'ont pour arriver à cette connaissance aucun élément de physique, et la chimie qu'ils emploient ferait rougir de honte un contemporain de Paracelse.

Les Chinois ne connaissent de la circulation que l'acte apparent, c'est-à-dire la pulsation des artères. Là-dessus, ils ont construit une théorie du pouls, qui est leur conception capitale et le complément de leur doctrine du chaud humide. Leur raisonnement s'appuie sur deux bases principales, *la chaleur naturelle et l'humide radical*, qui, suivant eux, sont les principes de toutes les maladies, et qui,

pour nous, correspondent aux deux symptômes de la fièvre, la chaleur de la peau et le mouvement du sang. L'état de santé n'est que la juste mesure de ces deux principes, dont le premier est le fait des esprits, et le second, *l'humide radical*, est porté par le sang. Dès lors, étant donnée une maladie, la première chose à faire est de courir à la recherche de l'humide radical, et par l'état du pouls, en constater la différence en plus ou en moins. Telle est la base de tout diagnostic.

Partant de là, et voyageant sérieusement à travers l'incroyable et l'absurde, ils ont dépassé dans leur système les subtilités de la méthode galénique. Ils reconnaissent vingt-quatre espèces différentes de pouls, lesquelles se fondent dans trois genres principaux, c'est-à-dire :

Le kun, désignation qui correspond au pouls de la partie supérieure du corps jusqu'au cœur inclusivement;

Le kouan, qui va du cœur à l'ombilic; le Che, de l'ombilic aux pieds.

Le pouls n'a pas la même valeur suivant qu'il se fait sentir à gauche ou à droite. Les pouls à gauche, autrement dits *ad extra*, participent surtout de la nature de la chaleur première; les pouls à droite, c'est-à-dire *ad intra*, tiennent surtout de celle de l'humide radical.

Ce qu'il y a de plus étonnant encore que la puérilité de ces divisions, c'est la finesse de tact et l'incroyable habileté avec lesquelles les Chinois parviennent à en préciser les imperceptibles nuances. Leur manière de procéder est d'une originalité qui mérite d'être rapportée.

Le lieu d'élection, variable de droite à gauche, se fait généralement en trois endroits : sur le métacarpien du pouce, au poignet ou un peu plus haut. Dans les maladies du cœur, par exemple, ils tâtent le pouls au poignet de la main gauche; dans celles du foie, un peu plus haut, et dans celles du poumon, sur le métacarpien du pouce droit. Ils appliquent les quatre doigts de la main sur l'artère, la compriment d'abord et la relâchent peu de temps après; ensuite ils lèvent et posent alternativement les doigts, lentement, gravement, pendant quatre ou cinq minutes : tandis que leur figure prend un aspect méditatif qui dénote un grand travail de comparaison mentale. On a dit qu'ils ont l'air en l'accomplissant de toucher du piano, et je crois qu'ils en touchent réellement. Les Chi-

nois comparent, en effet, le corps à un instrument de musique dont toutes les parties sont harmonieusement solidaires, de façon qu'il leur est facile d'apprécier nettement l'état des viscères par les seules vibrations du pouls. En France, cela s'appelait *lire sur le front*, à l'époque où les enfants croyaient encore à cette ruse de leurs nourrices.

Par l'état du pouls, les Chinois reconnaissent la cause du mal, le siège et la nature de l'affection; ils posent le diagnostic et prononcent le pronostic. Lorsque le pouls est *raide*, ils disent que la douleur est dans l'estomac; quand il est profond, le mal est aux reins. Les affections morales tombent avec la même facilité sous la main du praticien chinois. Le pouls de la joie est d'une *lenteur modérée;* celui de la tristesse a quelque chose d'*aigre*, et celui de l'inquiétude rêveuse est passablement *embrouillé*. Il y a encore bien d'autres constatations ; mais telle est, en résumé, cette fameuse théorie du pouls, base de la médecine chinoise : un grave charlatanisme, travail de songes creux et de sorciers... Certainement on peut y rencontrer quelques idées médicales à peu près justes, mais quel travail pour extraire un peu de bon grain de cette ivraie malsaine!

L'histoire naturelle fait plus d'honneur aux Chinois. C'est leur science de prédilection, celle dans laquelle ils ont fait le plus d'efforts et obtenu les meilleurs résultats. Succès de borgnes au pays des aveugles, si l'on veut, mais il y a si longtemps qu'ils travaillent pour l'obtenir, qu'on aurait mauvaise grâce à ne pas le constater.

Tandis que chez nous l'histoire naturelle a mis toute une période de siècles à briser les liens qui la retenaient confondue avec les autres sciences, en Chine, elle a été la première à dégager son individualité de la masse des connaissances. En médecine, elle est le trône commun où viennent aboutir toutes les parties de la science, auxquelles elle communiquera peut-être, un jour, quelques étincelles de sa faible virtualité.

Nous avons vu que le premier livre de botanique datait de l'empereur FU-HU, plus de deux mille ans avant Jésus-Christ; aujourd'hui toutes les connaissances naturelles sont réunies dans le fameux PEN-TSAO ou herbier, l'ouvrage le plus important de la médecine et de la pharmacie chinoises, et qui n'est pas, comme son nom l'indique, un simple traité de botanique, mais une vaste encyclopédie de minéralogie, de botanique, de zoologie et de matière

médicale, autrement, la nature entière dans ses rapports avec l'homme. L'espace me manque, dans ce simple aperçu, pour donner une analyse détaillée de ce livre remarquable; je suis donc forcé de renvoyer le lecteur qui désirerait mieux le connaître, aux pages que lui ont consacrées le P. Duhalde et M. Abel Rémusat. Le P. Duhalde en parle avec enthousiasme; M. Abel Rémusat dit qu'il mériterait d'être étudié en France, avec le plus grand soin, et en tire la conclusion que les connaissances naturelles des Chinois constituent un ensemble scientifique, qui est loin d'être sans valeur.

Les Chinois divisent l'histoire naturelle générale en trente familles : quatorze de ces familles renferment le règne animal, onze le règne végétal, les autres appartiennent au règne minéral. La matière médicale est principalement comprise dans l'étude de la botanique. Les plantes sont classées, fort arbitrairement, avec une grande confusion et un défaut complet de discernement. Les Chinois ne caractérisent pas leur sexe comme nous, et ils ignorent absolument les divisions en cryptogames et en phanérogames; néanmoins ils les font participer à leur système de philosophie générale, qu'on a appelé « le système sexuel de l'univers ».

Ils admettent un premier principe matériel, principe hermaphrodite, qu'ils nomment Taï-Ki, lequel, en se divisant, a produit le ciel et la terre, c'est-à-dire le mâle et la femelle, autrement le Yang et le Yin. Là est l'origine de toutes choses. De l'union du Yiang et du Yin sont sorties toutes les existences, et toutes emportent le principe sexuel, devenu inhérent à leur nature. « Le principe céleste, disent-ils, était mâle, le principe terrestre, femelle; toute la nature *animée et inanimée* peut être distinguée en masculine et féminine. Il n'y a pas jusqu'aux végétaux qui ne soient mâles et femelles. Par exemple, il y a du chanvre mâle et du chanvre femelle; du bambou mâle et du bambou femelle; rien enfin de ce qui subsiste n'est indépendant du Yang et du Yin. Les Chinois, en effet, étendent à la nature entière cette division du mâle et de la femelle. Ils adorent le ciel, le *yang*, qu'ils appellent *tien*, le père; et la terre, le *yin*, qu'ils appellent *te*, la mère. Le soleil, c'est le *yiang;* la lune c'est le *yin;* le jour *yang*, la nuit, *yin.*

Ils divisent les connaissances humaines en trois branches : le ciel, la terre et l'homme, qui est le produit des deux premiers. Toutes les divisions qu'ils établissent ensuite dans leurs études, sont soumises à la division première. Il n'y a pas jusqu'aux nombres

auxquels ils ne donnent leur genre. L'unité et tous les impairs forment les mâles; le deux et tous les pairs constituent les femelles.

Ils considèrent l'homme comme un petit univers ou microcosme auquel ils appliquent la doctrine du grand univers. Ils le divisent en trois parties : supérieure, moyenne, et la partie inférieure, qui participe des deux autres. Dans leur système de physiologie, le chaud, le sec, la force, participent de la nature du *yiang;* le froid, l'humide, la faiblesse, tiennent du *yin*. L'état de santé réside dans une certaine proportion entre ces éléments. En anatomie, ils appellent le cœur « l'homme » et les poumons « la femme ». Dans leur théorie du pouls, la chaleur première, c'est le *yiang;* l'humide radical, c'est le *yin*. La même idée se prolonge dans la matière médicale et règle l'emploi des médicaments. « La partie supérieure du corps participe du *yiang* et de la nature du ciel; par conséquent, les remèdes qui conviennent à cette partie du corps sont les têtes des plantes; les corps des plantes sont pour les affections du milieu, etc. » Dans un ordre d'idées plus élevées, l'homme, pour eux, consiste dans l'union intime d'un Ki ou esprit vivifiant, yiang, et d'un King ou corps visible, *yin*. Mais jamais ils n'ont eu la pensée de l'indépendance et de l'immortalité privée de l'âme.

Telle est, en substance, l'état des sciences médicales dans l'empire du Milieu.

Si j'ai réussi à faire passer dans l'esprit du lecteur l'idée que j'en ai moi-même, il m'approuvera de m'abstenir de toute réflexion. Il est impossible, en effet, au point de vue de nos propres connaissances, de donner autre chose qu'une analyse de ces théories vagues et incertaines dont on ne peut saisir ni le commencement réel ni la fin prochaine. Et pourtant, au milieu de cette déclamation, il y a des idées dont on ne peut nier la justesse.

Il ne manque aux Chinois que deux choses pour devenir savants comme des Européens : l'observation patiente et laborieuse, et la méthode d'analyse et de déduction. Le ciel aurait dû leur envoyer Descartes : mais le ciel semble imiter les travers des hommes, il ne donne qu'aux riches!

Après l'exposé de ces théories plus ou moins scientifiques, le moment est venu de jeter un coup d'œil sur les simples praticiens du Céleste Empire. C'est ce que nous ferons dans un prochain article.

Docteur ***.

(*A suivre.*)

LA COLONISATION

CHEZ LES PEUPLES ANCIENS ET CHEZ LES PEUPLES MODERNES (1)

Au neuvième ou dixième siècle avant Jésus-Christ, Sidon, qui avait tant contribué à l'extension de la puissance phénicienne, fut prise par les Philistins, population guerrière, d'origine crétoise, établie, comme nous l'avons déjà dit plus haut, avec l'autorisation des Pharaons sur le littoral méditerranéen entre l'Égypte et la Phénicie. Cette catastrophe n'arrêta cependant point l'essor de ce peuple de hardis et rusés brigands. Plus tard, Tyr, assiégée par les Chaldéens et ensuite par Alexandre, se trouva hors d'état de défendre ses colonies. Carthage, que les déserts africains et le patriotisme de Tyr avaient sauvé de la domination des Perses, prit à son tour la direction du mouvement sémite, auquel elle donna une bien plus grande extension, elle créa des armées, asservit et civilisa les populations indigènes de son voisinage qui lui fournirent à leur tour les éléments de recrutement de ses troupes, elle fonda des colonies et, longtemps avant les Romains, créa dans les villes qu'elle fondait ces municipalités dont les membres jouissaient de tous les droits de citoyens carthaginois. Maîtresse de toute la partie occidentale de la Méditerranée, elle porta, bien avant la Grèce, la civilisation dans l'Afrique, la Gaule, l'Espagne et les Iles-Britanniques, appelées, à cette époque, Cassitiérides ou Iles de l'Étain.

Au sixième siècle avant Jésus-Christ, alors que Rome venait à peine de naître, Carthage, que la haine des Latins a poursuivie avec acharnement, détruisant non seulement ses villes et sa puissance,

(1) Voir la *Revue* du 1er janvier 1886.

mais encore sa littérature, était devenue un grand foyer de lumières et de civilisation pour le monde occidental, possédait un vaste territoire, une armée nombreuse et une flotte importante.

Devenus, par l'expulsion des Sémites, possesseurs de l'archipel, les Grecs se jetèrent dans la piraterie avec toute l'ardeur qui caractérise leur race, ne se montrèrent ni moins fourbes, ni moins rusés, ni moins scélérats que les Phéniciens. Divisés en une foule de petites républiques, favorisés par les innombrables déchirures de leurs côtes, qui devenaient autant de port pour le matériel naval de l'époque, ils couvrirent la mer Egée et toute la Méditerranée orientale de bateaux pirates. La Crète qui, la première, avait secoué le joug phénicien et dont ces brigandages entravaient le commerce, entreprit d'y mettre un frein. Minos, son roi, s'empara, par force ou par adresse, de la célèbre Mégare, véritable nid de pirates, située au fond du golfe de Salamine à l'entrée des roches Scyroniennes, força les Athéniens à lui remettre des otages en garantie de leur soumission, dompta tout ce qui résistait encore et devint, de fait, le roi de l'Hellade entière.

Ces victoires de Minos n'arrêtèrent cependant point le mouvement colonisateur de la race grecque. Des navires Hellènes, marchant sur les traces des Phéniciens, continuèrent de coloniser la partie de l'Italie où s'étaient établies les anciennes émigrations grecques ou greco asiatiques. La ruine, en 547, par le Perse Harpagus, de Phocée, ville grecque de la côte d'Asie, poussa la population entière à émigrer à Marseille, que le Phocéen Euxème avait fondée en 600 avant Jésus-Christ, dans une anse du littoral gaulois.

Cependant Carthage, devenue forte et puissante, ne pouvait rester inactive devant le mouvement ascendant des Grecs, dont le flot tendait à la submerger, elle devint conquérante à son tour, fortifia les villes du littoral africain et espagnol, fondées par les Phéniciens, elle s'allia avec les Numides qui lui fournirent cette cavalerie rapide et infatigable qui est restée le prototype de la cavalerie légère. Elle reprend la Sicile, refoule les Grecs dans le nord de l'île, relève les villes tyriennes et y met garnison. Assistée des Etrusques (Toscans actuels), alors tout-puissants, elle chasse de la Corse les Grecs-Ioniens dont une partie se rejette sur Marseille, et dont l'autre fonda Veluime, en Italie. Poussant ensuite vers l'Espagne, elle rase les villes grecques du littoral, s'empare des îles Baléares dont la principale ville, Mahon, rappelle le souvenir du

général carthaginois, Magon. Au sixième siècle avant Jésus-Christ, Carthage possédait sans conteste toute la partie occidentale de la Méditerranée, le monopole de tout le commerce de l'Angleterre, de l'Espagne, et exerçait sur la mer entière un empire tyrannique comparable à celui qu'a exercé l'Angleterre, de 1793 à 1815.

A la même époque (sixième siècle), la Grèce commençait à imposer au monde antique, même à Tyr, et à Carthage, et à l'Italie, l'imitation des formes qu'elle avait créées. Carthage, victorieuse des Grecs en Sicile, enleva leurs statues pour en orner les temples de ses propres dieux. Dès lors, l'art hellénique, parvenu à son apogée, prit dans le monde la place qu'il y tient aujourd'hui. Vers cette même époque, eut lieu le célèbre voyage, connu sous le nom de *Périple* d'Hammon, qui eut pour résultat un remarquable commencement de colonisation d'une partie nord-ouest du littoral africain, dans laquelle se trouve se trouve le Sénégal actuel.

Les Tyriens ne se relevèrent jamais de la défaite que leur avait infligée Alexandre. Trois siècles avant Jésus-Christ, leur situation devint peu à peu celle des Juifs du moyen âge. Avides comme les derniers, aussi retords, aussi économes, aussi âpres au gain, ils furent, à la différence des Juifs, bien vus, bien traités par tous, à cause du besoin qu'on avait de leurs services; ils possédèrent, dans les principales villes commerçantes, à Antioche, à Corinthe, à Pouzzoles en Italie, un quartier séparé dans lequel ils vivaient en nation, ne parlant entre eux que le phénicien, qui n'était qu'un dialecte asiatique, bien qu'ils fussent tous au courant de la langue grecque, devenue langue officielle, ou plutôt la langue universelle de l'époque.

Pendant ce temps la Grèce poursuivait avec vigueur son travail d'expansion intellectuelle, artistique et mercantile. Maîtresse exclusive de la mer Egée, de l'archipel entier, dont elle avait chassé les Sémites, elle continuait de pousser ses navires vers l'Occident, en Sicile, en Gaule, en Espagne, captivant, par ses bons procédés, les populations dont Tyr et Sidon avaient encouru la haine.

A la rivalité peu redoutable de ces deux villes succéda bientôt celle de la puissante Carthage. Admirablement placée au point où le deuxième et le troisième bassin méditerranéen viennent se réunir, presque en face de la Sicile; soutenue par des populations qu'elle avait initiées elle-même à sa civilisation et que de mutuels intérêts rattachaient à son empire; riche, forte, en possession

d'armées nombreuses, bien organisées, aguerries, cet État, jeune encore et animé de la plus vaste ambition, ne craignit pas de s'emparer de la Sicile entière, puis de la Sardaigne qui bloquaient la plus grande partie du littoral ouest et sud-ouest de l'Italie, défiant en quelque sorte les Romains à une lutte qui avait l'empire du monde pour enjeu.

Lorsque Carthage succomba, moins peut-être sous la puissance de Rome que sous les divisions, les jalousies et les rancunes de quelques grandes familles, elle avait porté la civilisation sur une grande partie du littoral nord de l'Afrique, bravé les grandes vagues de l'Océan et colonisé jusqu'au Sénégal le littoral ouest de l'immense péninsule dont on n'a pas réussi encore à sonder toute la profondeur.

Rome, qui succéda à Carthage, s'occupa peu de découverte; son principal souci fut d'affermir sa domination en fondant sur ses frontières des colonies, dotées d'institutions libérales, appelées municipes, qui, tout en donnant satisfaction aux intérêts indigènes, assuraient la prépondérance à l'élément romain.

La victoire de Rome sur Carthage et la pacification du monde qui en fut la conséquence, quelque temps après, sont pour l'humanité entière, surtout pour les chrétiens, des dates mémorables, car elles marquent la venue du christianisme, c'est-à-dire le passage du paganisme ou matérialisme ancien qui faisait de l'homme l'esclave de ses organes, au spiritualisme qui dompte les sens au profit du moral, relève l'homme et le rend maître de lui-même.

DE LA COLONISATION CHEZ LES PEUPLES MODERNES

La colonisation moderne, qui date de la découverte du cap de Bonne-Espérance par les Portugais, en 1486, de J.-C., diffère de la colonisation grecque et romaine, en ce sens qu'elle n'eut pas pour cause unique le manque de terre ou les proscriptions qui succédaient généralement aux guerres civiles et forçaient les vaincus à se créer au loin une nouvelle patrie. Aujourd'hui, la colonisation a pour cause la recherche de la fortune, c'est ce qui fait qu'elle ne revêt pas le caractère collectif de la colonisation antique. La colonisation n'est plus une affaire politique, mais une affaire de convenance personnelle. L'homme, mécontent de son sort, quitte son pays et va chercher une terre nouvelle qui offre à son travail et à

son intelligence une rémunération plus avantageuse et l'espoir d'un bien-être assuré pour sa vieillesse.

Le mobile qui, au quinzième siècle, poussa aux découvertes, fut, en partie, l'esprit d'aventure éveillé par les croisades, et les attraits de la fortune, l'ambition de la richesse, excités par la vue des soieries, des perles, des diamants, des parfums, des épices, en un mot, des valeurs de tout genre, que les Vénitiens tiraient de l'Orient par leurs caravanes. Les Portugais, les premiers de tous, après d'héroïques efforts, parvinrent à découvrir la route qui conduit dans les Indes, en doublant le cap de Bonne-Espérance. Six ans après, dans la nuit du 11 au 12 octobre, Colomb abordait à Saint-Salvador, petite île du golfe du Mexique, et découvrait l'Amérique centrale. Le célèbre navigateur avait espéré se rendre en Chine en faisant le tour du monde en ligne directe. L'Amérique lui présenta un obstacle, que la coupure de l'isthme de Panama fera disparaître dans quelques années.

Au moment de la prise de possession de l'Amérique, la monarchie espagnole venait de sortir victorieuse de la lutte qu'elle avait entreprise contre les Maures, d'un côté, et de l'autre, contre les grands vassaux qui lui tenaient tête. Toute-puissante en Espagne, elle voulut conserver la même autorité en Amérique, et, dans ce but, elle y organisa un gouvernement féodal et distribua les villages, les villes et les provinces en apanage aux hommes qui s'étaient distingués lors de la lutte contre les infidèles, et surtout à ses favoris.

Le caractère particulier de la colonisation espagnole fut l'absence de colons sérieux et l'apparition d'une foule d'oisifs, venus pour mendier la possession de terres appartenant aux Indiens, et que la cour de Castille concédait à titre de fiefs avec leurs habitants.

A l'origine, les Indiens, abandonnés à l'arbitraire des nouveaux venus dont ils étaient séparés par la langue et la religion, furent traités purement et simplement en esclaves. Plus tard, par les soins du gouvernement, ils furent attachés à la glèbe comme serfs, et ne purent être vendus séparément. Plus tard, ils devinrent libres, mais furent considérés comme mineurs et, pour ce motif, assujettis à des lois particulières de tutelle.

Dans ses idées de bienveillance envers les Indiens, le gouvernement fut secondé par les missions religieuses, dont le célèbre prêtre philanthrope Las Case proposa le plan. Ces missions étaient organisées à peu près comme le fut, un peu plus tard, la république créée au

Paraguay, par les Jésuites. Le but du clergé était la conversion des Indiens et leur affranchissement de l'élément blanc qui les opprimait par fanatisme, par ignorance ou par cupidité. La population de race espagnole se porta principalement sur les hauts plateaux, dans les vallées des Cordilières; elle y bâtit ces grandes villes, qui devinrent pour les Anglais un objet de convoitise, et dans lesquelles s'accumulèrent les immenses richesses métalliques de l'époque.

L'Amérique espagnole qui comprenait le Mexique tel qu'il était avant la guerre avec les États-Unis et à peu près toute la partie méridionale du continent, renfermait les cultures les plus différentes, depuis la précieuse fève du cacao jusqu'au maïs qui sert à la nourriture des populations les plus nécessiteuses; mais les entraves apportées par le fisc espagnol empêchèrent longtemps cette admirable colonie de développer ses immenses richesses, et devinrent la cause principale de la révolution, qui fit perdre à l'Espagne ses possessions américaines,

COLONISATION PORTUGAISE

Le Portugal est, de tous les royaumes de l'Europe, celui dont le domaine colonial a été le plus étendu. Comparées à la métropole, les colonies présentent une superficie immense, et ce développement prodigieux eut pour cause première le désir de faire concurrence à Venise, en allant, par une voie nouvelle, chercher dans l'Inde les marchandises dont le commerce avait valu à cette ville la fortune qui la faisait appeler la reine de l'Adriatique, et ce qui fait plus d'honneur au caractère portugais, la conversion des infidèles et leur affranchissement des idolâtries barbares, parfois immondes, et leur appel à une civilisation plus éclairée et plus humaine.

Les Portugais, d'ailleurs, étaient bien plus commerçants que colonisateurs. A l'origine, lorsqu'ils cherchaient le chemin du Cap, ils créèrent, sur les côtes d'Afrique, quelques ports de relâche pour leurs navires, mais peu à peu et à mesure que la navigation se perfectionna, que les bâtiments marchands s'éloignèrent des côtes et firent des courses de plus longue haleine, la plupart de ces stations furent abandonnées. Ce que voulaient les Portugais, c'était de s'emparer non des Indes, mais du commerce des Indes, et de l'interdire aux navigateurs étrangers.

A l'origine, les marchands portugais faisaient le commerce à peu

près comme les anciens Phéniciens. Arrivant à des époques fixes sur des navires de grande dimension, montés par un équipage assez nombreux pour tenir tête aux indigènes, ils s'établissaient sur un point du littoral où l'on avait réuni une grande quantité de marchandises, opéraient rapidement les échanges, puis levaient l'ancre, et partaient pour revenir l'année suivante. Ce système, qui épargnait les frais qu'entraînent toujours les établissements militaires, fut considéré pendant longtemps comme le plus avantageux.

Les navires appelés caraques, dont se servaient les Portugais, étaient de véritables vaisseaux de guerre. Une de ces caraques jaugeait seize cents tonneaux, portant trente-deux canons et sept cents hommes d'équipage.

Plus tard, les Portugais devinrent conquérants, ils construisirent des forts et s'emparèrent ainsi des points qu'ils trouvèrent à leur convenance.

Leur mauvaise administration, le manque de probité de leurs agents, leur avarice à laquelle ils donnaient libre carrière, surtout aux colonies où ils n'avaient aucun contrôle à redouter, les mauvaises mesures prises par le gouvernement de la métropole, le régime d'injustices, de violences, de spoliations, qui en fut la conséquence, exaspéra les populations indigènes de l'Inde et de la Perse, et les disposèrent à accueillir favorablement les Hollandais qui, après l'incorporation du Portugal dans la monarchie espagnole, par Philippe II, attaquèrent ses colonies. La domination du Portugal fut aussi éphémère, sa décadence aussi rapide que son empire avait été étendu et puissant; aujourd'hui, c'est à peine s'il en reste quelques vestiges.

Après la perte des colonies vint la perte de l'honneur national; le Portugal se jeta, avec l'ardeur qui le caractérise, dans le honteux trafic, qui fut appelé du nom spécial de traite des nègres. Il y trouva un notable bénéfice, mais, d'autre part, les terres boisées et bien arrosées qu'il possédait en Afrique, perdirent leur importance et leur valeur, lorsqu'elles eurent été dépeuplées pour fournir des esclaves à l'Amérique.

COLONISATION HOLLANDAISE

Privés par la réunion à l'Espagne du royaume du Portugal, des bénéfices qu'ils retiraient de leur commerce avec Lisbonne, devenue

à cette époque le grand entrepôt des marchandises de l'Inde, et dont ils s'étaient en quelque sorte constitués les facteurs, les distributeurs en Europe, les Hollandais résolurent d'aller à leur tour chercher dans les Indes ce qu'il leur était interdit d'acheter aux importateurs portugais.

Caractère froid, purement spéculatif, dédaigneux de tout ce qui ne se rattachait pas au commerce, complètement indifférents à la conversion ou à la non conversion des idolâtres, les Hollandais n'eurent qu'une ambition, celle qu'avaient eue les Portugais au début de leur carrière coloniale, s'emparer du commerce exclusif de l'Inde.

Leur premier acte fut d'abord la création d'une compagnie privilégiée, divisée en plusieurs Chambres, dont chacune représentait une région de leur pays, peut-être même une industrie spéciale, et la production d'un capital suffisant, pour faire les avances que nécessitaient les voyages dans des contrées si éloignées, et aussi pour offrir sur tous les points une force capable d'imposer le respect du nom hollandais, à la foule de petits despotes dont ils allaient aborder les possessions.

La colonisation hollandaise, dit M. P. Leroy-Beaulieu, fut et est encore, de nos jours, une simple exploitation des Indes, dépourvue de tout esprit élevé et de toute grande pensée.

Les Hollandais n'eurent, au début, ni missionnaires, ni aventuriers militaires. Sauf au Cap, dont la conservation était indispensable, et à Surinam, nulle part, elle ne posséda de soldats ou de colons; son personnel se composa presque uniquement de facteurs, de commissionnaires et de matelots. Pour évincer les Portugais, ils eurent plus recours à la ruse qu'à la force; ils gagnèrent la sympathie des indigènes, en se présentant comme d'honnêtes marchands qui ne poursuivaient que l'intérêt de leur trafic et, pour preuve de leur bonne foi, ils détruisirent, au fur et à mesure de leurs victoires, les forteresses élevées par les Portugais, sur divers points de leur territoire, et ils n'élevèrent de comptoirs fortifiés qu'aux points d'intersection des routes principales. En concurrence avec les Anglais, ils vendaient à plus bas prix que ces derniers les marchandises d'Europe, et achetaient plus cher les produits des Indes. Cette modération les faisait bien recevoir partout, sur les côtes d'Asie, et leur permit de s'emparer peu à peu de tout le commerce de cabotage entre les ports de l'Inde, de Siam, de la Chine et du Japon. Ils se

montrèrent partout réservés, fidèles à leur parole, ne sortant jamais de leur caractère de marchands, et évitèrent de commettre leur situation par des interventions politiques et religieuses, et par ce moyen, ils se maintinrent au Japon après l'expulsion des Portugais. Pour ne pas donner d'inquiétude aux princes dont ils fréquentaient les États, non seulement ils évitaient de bâtir des forteresses dispendieuses, mais encore ils limitaient le nombre de leurs factoreries.

La rigidité de leurs mœurs et leur fidélité à leur parole leur attiraient la confiance des indigènes.

La permission de commercer, accordée par le Portugal à ses employés, avait été une des principales causes de la démoralisation. Défense expresse fut faite aux employés hollandais de faire aucun commerce, mais, par contre, ils reçurent un salaire convenable et des récompenses pour les services particuliers qu'ils pouvaient rendre. Les employés supérieurs furent les premiers à donner l'exemple du mépris pour tout ce qui n'est pas d'une utilité reconnue.

La cause de la ruine de la Compagnie hollandaise fut la mise en oubli, dans les îles de la Sonde, des principes qui l'avaient guidée sur le continent. Pour conserver le monopole du commerce des épices que ces îles produisaient, et pour empêcher les Anglais de s'en emparer, ils bâtirent de nombreuses forteresses et réduisirent la population indigène à une sujétion qui différait peu de l'esclavage. Elle fut frappée de corvées, au profit de l'État, et tenue de consacrer, chaque année, une partie considérable de son temps à la culture de plantes industrielles, dont le gouvernement percevait le revenu tout entier.

La chute de la domination hollandaise dans l'Inde eut pour cause, comme celle du Portugal, le monopole excesssif et aveugle de la Compagnie, la corruption des mœurs, la mise en oubli des règlements qui défendaient le commerce aux employés, l'insuffisance des traitements, qui restèrent toujours ce qu'ils étaient à l'origine, alors que la valeur de l'argent avait baissé d'une manière considérable; la tyrannie des agents hollandais, la compression des indigènes, les massacres abominables qui dépeuplèrent presque des îles entières, la cupidité, ou pour parler plus exactement, la rapacité des fonctionnaires, même chez les plus élevés; le terre-à-terre des règlements qui régissaient l'exploitation des colonies, le manque de tout esprit élevée, de grande pensée, l'absence de toute éducation religieuse et

morale, qui font que la population indigène se trouve aujourd'hui dans la même situation matérielle et morale qu'au seizième siècle.

COLONISATION ANGLAISE

La colonisation anglaise n'est pas sans présenter quelque rapport avec la colonisation antique. Elle eut pour principale cause la crise économique que l'Angleterre traversa sous le règne d'Élisabeth, crise provenant des modifications radicales apportées à cette époque au système agricole. Dans toute l'étendue du royaume, on commença à substituer les prairies aux terres labourables et l'élevage du gros et du menu bétail à la culture des céréales. Il en résulta qu'une grande multitude de familles de paysans et d'ouvriers, se trouvant sans travail et sans pain, allèrent chercher du travail en Amérique, dans ces centres fertiles arrosés par les plus beaux fleuves du monde. On a même remarqué qu'à cette époque, il y eut accroissement de population dans les classes pauvres.

Ainsi la colonisation anglaise eut pour cause une crise économique intense, et cette crise frappa justement la classe des laboureurs et des ouvriers, et valut à l'Amérique le meilleur élément de colonisation qu'il fût possible de trouver. Ces premiers colons différaient en cela des Espagnols et des Portugais, qui, cherchant partout un Eldorado chimérique, n'étaient animés que d'un désir : trouver en Amérique du travail pour leurs bras que la transformation de la mère patrie laissait sans occupation.

Après la colonisation pour cause de crise économique, vint la colonisation pour cause politique et religieuse, et ces derniers venus ne furent en rien inférieurs aux premiers. Le caractère positif de la nation anglaise était d'ailleurs en parfait accord avec les besoins de la colonisation. Le célèbre chancelier Bacon, disant que l'on ne devait coloniser qu'un sol vierge, sans habitants, et qu'il ne fallait rechercher d'autre métal que le fer, parce qu'il est le seul utile au labourage et à l'industrie, que les métaux précieux détournaient les colons des longs et patients travaux, les seuls dont la rémunération soit sûre et positive : n'était en cela que le vulgarisateur d'idées qui avaient cours dans la nation et qui étaient soutenues en outre par les hommes les plus éminents de l'époque.

Ce qui contribua beaucoup à la prospérité des colonies anglaises de l'Amérique du Nord, ce fut l'absence, à l'origine, de toute inter-

vention gouvernementale. Il y eut bien quelques empêchements sans doute par suite des concessions accordées par la couronne à de grands seigneurs et à de riches bourgeois, mais ces inconvénients disparurent après quelques années, et les diverses fractions de cet immense pays, devenues autant d'États différents, mais confédérés, finirent par jouir de la plus entière liberté. — Cependant, malgré les avantages offerts par l'Amérique à la colonisation, et quelque considérable que fût cette dernière, elle ne suffit point aux besoins des colons devenus plus ou moins grands et riches propriétaires; et pour obtenir une main-d'œuvre abondante, condition essentielle de toute prospérité dans les nouveaux pays, ils eurent recours à d'autres moyens. On employa dans ce but, de concert avec le gouvernement, la déportation des criminels et l'immigration par engagement. *Cromwel imagina de vendre les condamnés politiques aux planteurs américains, et Jacques II suivit cet exemple. Il alla jusqu'à vendre, pour quinze schellings* (11 *fr.* 25), *les mécontents compromis dans la conspiration de Monmouth, et la déportation des criminels d'Angleterre en Amérique devint, dès le courant du dix-huitième siècle, assez régulière.* Mais le nombre de ces convicts ne suffisant pas, et d'ailleurs leur présence influant d'une manière fâcheuse sur les mœurs des colons, on y renonça et l'on chercha à augmenter le nombre des colons par l'immigration par engagement. Dès l'origine de la colonisation, on rechercha avidement les Européens libres que des spéculateurs américains avaient engagés, et auxquels ils avaient avancé les frais de voyage, moyennant une sorte de servitude temporaire. Cette spéculation prit une très grande extension. Le racolement en Europe et le transport en Amérique devint bientôt une branche d'industrie. L'engagé, à son arrivée en Amérique, était *cédé*, euphémisme, qui pouvait se traduire pour vendre temporairement. Les frais de transport, d'Europe en Amérique, s'élevaient à sept ou huit livres sterling (175 à 200 francs), et leur *cession* en rapportait *quarante ou soixante* (1000 à 1500 fr.) à l'entrepreneur. Dans les principaux ports de l'Europe, il y avait des agents connus sous le nom de Redemptioners, qui usaient de ruse et souvent de force pour recruter les vagabonds et les envoyer aux colonies. Les abus produits par le commerce devinrent si criants qu'en 1686, le conseil privé d'Angleterre dut l'interdire.

La condition de ces émigrants variait selon l'état, mais, en résumé, elle était très malheureuse, et ne différait de l'esclavage

qu'en ce qu'elle ne devait être que temporaire. En Pensylvanie, l'émigrant engagé devait être bien nourri et bien vêtu, mais n'avait droit à aucun salaire, et pendant la durée de l'engagement son propriétaire pouvait le céder à un autre, moyennant l'agrément du juge de paix. L'engagé ne pouvait se marier qu'avec l'autorisation de son maître, et la durée du service était prolongée pour toute tentative de s'y soustraire. Les enfants de dix ans pouvaient être livrés jusqu'à dix-huit dans la servitude légale, moyennant la nourriture et le logement, etc., etc.

A New-York, ancienne colonie hollandaise, le servage était moins dur, les familles allemandes qui venaient s'y fixer, moyennant engagement, obtenaient, outre les frais de voyage, un peu de bétail, des ustensiles de ménage et de culture et, en ontre, vingt-trois acres de terre. Ils étaient libres d'impôt et ne devaient au propriétaire que la moitié du revenu. C'étaient de vrais *métayers*. Au bout de six ans, la terre ainsi reçue était vendue au plus offrant, et *l'engagé avait le droit de péremption avec* 10 *pour* 100 *de rabais*.

En Virginie, les engagés devinrent si nombreux que le gouvernement en conçut des inquiétudes. Forts par le nombre, ils finirent par n'être plus que des hommes à gages, travaillant pour celui qui les payait le mieux, sans s'inquiéter des engagements conclus pour leur voyage.

En 1820, l'*esclavage des nègres vint remplacer le servage des blancs*. Les premiers nègres, apportés par un navire hollandais, n'étaient qu'au nombre de vingt, mais le chiffre augmenta rapidement, et les deux Carolines devinrent le marché principal de cet infâme trafic. Les pays du Nord, cependant, se montrèrent toujours opposés à l'introduction des nègres, mais les marchands anglais qui se livraient à la traite forcèrent la métropole à empêcher les colonies de faire des lois interdisant le trafic de la chair noire. La cupidité fut plus forte chez les Anglais que les mœurs et la religion.

Mais ce qu'il y eut de plus atroce encore que la traite, ce fut la guerre d'extermination contre les indigènes, qui commença en 1622. L'esprit positif des Anglais, sa cruauté froide et méthodique s'y montrèrent dans toute leur horreur.

GUILLINY.

(*A suivre.*)

LA MALDONNE DE VIRY[1]

V

Comment Charles de Chaffardon et Louis de Viry passèrent ensemble joyeusement la fête du grand saint Jean-Baptiste.

Des hautes verrières de l'abside, étincelantes de mille couleurs, s'épandaient à profusion des reflets pourprés sur le *ciborium* d'albâtre, joyau surchargé de ciselures, sur la cathèdre dorée que couvrait l'ombre d'un baldaquin empanaché, dans les vastes nefs aux massifs piliers romains, tendus de litres armoriées.

Le cortège épiscopal s'avançait en pompe, à pas solennels. Entre deux massiers, d'abord un sergent, coiffé du heaume à lambrequins, élevant entre ses mains une épée à lame flamboyante de six pieds de haut, signe du pouvoir temporel de l'évêque. Derrière lui, un diacre, en dalmatique, portant la croix, entre des acolytes et des thuriféraires; puis les enfants de la manécanterie, aux mines espiègles, sous l'œil vigilant des clercs du séminaire.

Après eux, les vicaires des paroisses, en surplis blancs, à ailes plissées, et les révérends seigneurs chanoines, avec la *cappa* sur le rochet, la *cappa-magna* de laine violette à chaperon, camail et retroussis de soie cramoisie; les deux sous-diacres et les deux diacres, les chappiers, le chantre, l'archidiacre et le prévôt du chapitre, revêtus d'ornements en drap d'or, aux orfrois somptueux sur des aubes de dentelles de Venise.

Enfin, le dernier de tous, venait l'évêque, habillé de l'aube, du rochet, des tunicelles de soie rouge, de l'étole et de la chasuble, en drap d'or saumonné, surbrodé d'épaisses touffes de lys en argent : ses *caligæ* de velours rouge ruisselaient de pierreries, la mitre

(1) Voir la *Revue* des 1er et 15 décembre 1885, et du 1er janvier 1886.

couronnait son front majestueux, et les fanons diaprés de perles retombaient en franges d'or sur ses épaules; les *chirotecæ* de soie rouge convraient ses mains, dont la droite se plaquait sur la poitrine, couvrant l'Agneau pascal relevé en bosse sur le *Tau*, tandis que la main gauche soulevait et laissait retomber, à intervalles réguliers, la lourde crosse de vermeil, à la hampe lisse, à la volute contournée en arabesque et constellée de rubis.

Un lévite caudataire soutenait les plis amples de la soutane violette, et le camérier, à la livrée de Gorrevod, fermait la marche, portant le bassin, la serviette et l'aiguière d'or.

Au moment où la procession pénétrait dans le chœur, tous les prêtres entonnèrent l'*Introït* sur un rythme grave et majestueux, aux sons de l'orgue, et tandis qu'au dehors retentissaient les cloches, le fracas des tambours, la fanfare des trompettes.

Et dans la fumée de l'encens, où brillaient, comme des étoiles, les gros cierges de cire des sept chandeliers de l'autel, à la lumière du soleil tamisant cette fumée d'encens, d'un bleu doux, ce fouillis de drap d'or, de broderies, de pourpre, de blancs surplis, apparut comme une théorie de Saints marchant dans les nuages : ce fut comme une éblouissante et rapide vision du Paradis.

Les officiers ducaux, les syndics de la ville, les conseillers, les magistrats, revêtus de leurs insignes, étaient présents, rangés selon leur ordre de préséance, et derrière eux se groupaient les confréries, les corps de métiers, bannière en tête, les écoles avec leurs régents; une foule de fidèles emplissait le reste de la nef, les bas côtés, les chapelles les plus obscures, et, sous le porche, des mendiants, des vieillards de l'hospice, tête nue, s'agenouillaient, voyant s'accomplir au loin les cérémonies pontificales.

Ce ne fut qu'après l'*Ite, missa est* que Chaffardon et Viry quittèrent la cathédrale, suivis de leurs gens.

Sur le seuil de la petite porte de la sacristie, près du tombeau du bienheureux évêque chartreux Ayrald, Chaffardon demanda :

— Est-ce que vous attendrez ici Monsieur de Gorrevod, pour lui remettre votre missive?

— Non pas! repartit Viry en souriant. Monsieur l'évêque et sa cour sont à jeun, mon ami, et la sagesse des nations affirme que ventre affamé n'a pas d'oreilles, et qu'il ne faut point déranger l'honnête homme qui dîne. Il est midi. Je me présenterai au palais épiscopal un peu avant les vêpres, c'est-à-dire vers trois heures... Nous avons

donc le temps de faire un tour, puis de venir déguster un flacon de malvoisie ou une cruche de vin cuit.

— L'un et l'autre, interrompit gravement Chaffardon.

— Soit. Nous boirons la malvoisie aux *Trois Rois* et l'hypocras à la *Tête Noire*. Quand on voyage, il convient de s'instruire et d'être édifié sur tous les bons endroits.

Clodoveo et Guérin, nantis de quelque monnaie, reçurent donc congé de courir les auberges et tavernes jusqu'à l'heure des vêpres, et leurs maîtres, se prenant par le bras, sortirent de la ville par la petite ruelle des Fours, qui passait derrière le Tabellion et longeait le jardin de l'hôtel des Costes.

Ils se trouvèrent presque aussitôt en pleine campagne, au mas du Clappey, qui traversait la route des Arves.

Et là, dans une allée ombreuse de vieux noyers, émergeant de haies de troëne et d'aubépine entrelacées de viornes, bordée de deux ruisseaux murmurant sur un lit de cailloux, ils se mirent à deviser.

Leurs regards erraient sur des champs fertiles, sur des prairies grasses et des courtils rustiques aux *cabottes* ou tonnelles de chevrefeuille et de jasmin : au loin, sur le coteau de Saint-Pancrace, s'étalait un bois verdoyant, et au premier plan, sur des rochers jaunes et roux, se dressaient dans les arbres les tours de la Fournache.

Ils échangèrent d'abord quelques propos sur le pays, évitant de rappeler les sinistres prédictions de Pierre Mochet et de la vieille Naslé, puis ils s'entretinrent de leur jeunesse, de leurs espoirs, de leurs ambitions.

— Vous étiez donc à Agnadel? demanda Chaffardon, comme Viry venait de parler de cette bataille livrée par Louis XII aux Vénitiens.

— Oui. Je servais comme page le comte de la Baume-Montrevel, et je l'ai quitté à Pâques dernière pour venir à Lausanne voir mon frère, Monsieur le prévôt.

— Et quelles nouvelles apportez-vous de France?

— Quelles nouvelles? Hélas!... C'est la fin d'un règne : un roi vieux, valétudinaire, et qui se dispose à commettre une grande folie...

— Voyons cela?

— Veuf depuis cinq mois à peine de la reine Anne, il va épouser,

ce dit-on, la princesse Marie d'Angleterre, qui n'a pas dix-huit ans, et qui, dit-on encore, aime d'un amour éperdu le duc de Suffolk. Ce mariage pourrait bien porter en terre le « Père du peuple » !

— Et Dieu ait son âme, car c'est alors le neveu de notre bon duc qui ceindrait la couronne aux fleurs de lys.

— Oui, François de Valois... Mais le roi Louis dit que ce gros garçon gâtera tout. Puis sa mère, Madame Louise, est devenue trop bonne Française... Elle a, en Monsieur de Nemours, un allié précieux, car Monsieur de Nemours est beau cavalier, la main ouverte, brave à la guerre, habile au conseil, galant avec les dames, et on l'a baptisé : *la Fleur de la Chevalerie.*

— N'est-ce pas celui qui fut évêque de Genève?

— Il en eut le bénéfice, mais il sera duc et pair français, encore que son titre ne soit pas encore enregistré en parlement. Et vous, Chaffardon, que me direz-vous d'Italie? Vous arrivez du Milanais?

— Il y a beau temps que nous y sommes en déroute. Le pape Jules II nous a joué un joli tour en armant les Suisses du cardinal de Sion... Ce Matthieu Shinner, à la robe rouge, s'est fait bailler deux cent mille ducats par les gens de Milan... Son lieutenant Hohensax traite le Piémont en pays conquis... Le cardinal ose prendre le titre de duc de Savoie, donner celui de marquis de Salances à son frère et réclamer à Charles III quatre-vingt mille florins de contribution de guerre. C'est le désordre, l'anarchie, tout ce qu'on voudra, et je ne sais comment tout ce désarroi va finir?... Dites-moi, Louis, se marie-t-on beaucoup à la cour?

— On conte que la princesse Philiberte est promise à un des seigneurs de Médicis, neveu du cardinal.

— Mais le duc, notre souverain?

— Son Altesse attend la bonne occasion... Quelque infante d'Espagne ou de Portugal... Pourquoi demandez-vous cela, Charles?

— Parce que je me rends à la cour, décidé à y faire mon chemin, puisque la guerre ne me réussit pas. Vous me voyez fort délabré : je suis sans terres, sans apanage... On ferait sa fortune auprès d'un prince marié. Qui dit duchesse, dit demoiselles d'honneur, et parmi icelles on choisit sa future, héritière jolie, qui apporte en son tablier de quoi redorer le blason, effacer les hypothèques et racheter des seigneuries.

— Vous êtes donc ambitieux, Charles?

— Eh! que voulez-vous qu'on soit à vingt-deux ans, quand on a

bonne mine, l'envie de bien faire, et quelques maigres rogatons pour toute pécune?... Et vous, Louis?

— Moi, j'arrive de France, bien recommandé par La Baume de Montrevel au maréchal de Savoie.

— N'est-ce pas un Miolans? Je crois que nous sommes cousins.

— C'est l'héritier du maréchal de Montmayeur, le meurtrier de Fesigny, le banni...

— Oui... Je sais. Feu monsieur mon père me narra souvent cette lamentable et terrible histoire. Donc vous voici protégé par le maréchal : vous êtes en bonne voie. Assistez-moi.

— Volontiers. Et si je retourne avec vous à Chambéry, je vous mènerai à Miolans, mon très honoré maître, et nous verrons à vous faire endosser la casaque de capitaine dans une de ses compagnies.

— Nous ne nous quitterons plus alors : amis dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Vive la joie! me voilà en belle passe.. Quelle chance que cet orage m'ait retardé!...

Le visage de Viry s'assombrit un peu. Il songeait à la bohémienne. Cependant il fit un effort et sourit :

— Vous allez vite en besogne, reprit-il... Il faut d'abord savoir si Monsieur de Gorrevod ne m'enverra pas aux diables vauverts; s'il lui prend fantaisie de me dépêcher à Hohensax, au cardinal de Sion, voire à Florence, adieu nos projets! car le maréchal n'est pas grand clerc, et toutes les lettres du monde ne valent pas pour lui une figure franche et une parole loyale... Je vais donc chez l'évêque, Chaffardon, et vous m'attendrez en notre logis. Honorez les cinquante printemps de notre hôtesse, ne rudoyez pas trop les manants et ne buvez qu'un hanap ou deux de cervoise, à seule fin de ne pas troubler vos esprits.

Ils revinrent sur leurs pas, sans continuer l'entretien, préoccupés qu'ils étaient de leurs pensées.

Chaffardon se rendit tout droit au *Lion d'or*, et Viry se dirigea vers l'évêché.

Le portier lui déclara que Monseigneur présidait le banquet, ayant admis à sa table messieurs les chanoines, les syndics et officiers de ville, et que Sa Révérence ne se dérangerait pas, même pour un cavalier de si noble tournure.

Sur quoi Viry salua et, sans se tenir pour battu, pria qu'on lui fît parler au camérier de Monseigneur.

Ce personnage descendit l'escalier d'un air assez rogue. Mais

Viry lui mit dans la main un carolus d'or, en lui disant d'un ton qui ne souffrait pas de réplique :

— Mon ami, allez dare dare annoncer à Monsieur l'évêque qu'un gentilhomme du maréchal de Savoie lui porte un message urgent. Et soyez sûr qu'à cette pièce d'or Monsieur l'évêque ajoutera son remerciement, car vous l'aurez débarrassé de l'ennui que lui causent les bourgeois et hobereaux assemblés autour de sa table.

Ébahi de cette faconde, le serviteur obéit.

Un long quart d'heure se passa, durant lequel Viry arpenta le vaste vestibule du palais, en faisant sonner ses éperons sur les dalles.

Puis le camérier revint, ouvrit une porte, fit monter dix ou douze marches au jeune homme, et l'introduisit dans une vaste salle, entourée d'armoires pleines de livres, de registres, de liasses de parchemins.

Et comme Viry faisait le premier pas dans cette bibliothèque, assez sombre, une autre porte s'ouvrit, et l'évêque parut, vêtu de la simarre violette et de la pèlerine de tabis bordée d'hermine.

Louis de Gorrevod s'avança rapidement, tandis que Viry, après l'avoir salué profondément, fléchissait le genou devant lui selon l'étiquette et, se relevant, lui offrait une lettre scellée de larges sceaux, qu'il venait de tirer de sa soubreveste.

L'évêque, sans mot dire, prit la lettre, en rompit les lacs de soie, et, s'approchant d'une fenêtre, se mit à lire, en jetant de temps à autre un regard pénétrant sur son visiteur.

Sa lecture achevée, il replia le parchemin, l'enferma dans un bahut chargé de ferrures damasquinées, dont il retira ensuite la clef.

Revenant alors à Viry.

— Vous êtes, lui demanda-t-il, Monsieur de Viry?.. Je connais votre famille. Vous avez fait diligence, et je vous remercie... Savez-vous ce que contient cette lettre?

— Non, Monseigneur.

— Avez-vous parlé de ce message à quelqu'un?

— Oui, à un gentilhomme du nom de Chaffardon, que j'ai rencontré ici, et avec qui j'ai lié commerce d'amitié,

— Ah!.. mais peu importe, pourvu que personne... Au fait, s'interrompit l'évêque, il faudra sans doute que vous soyez l'intermédiaire de mes rapports avec le maréchal... Monsieur de la Baume vous a donné à lui comme un homme sûr... Il s'agit de la conquête effective du royaume de Chypre, que notre duc tient de par ses

droits, mais que les Vénitiens ont usurpé... Vous avez votre fortune à faire, Monsieur de Viry : l'occasion est belle... Mais l'heure n'est pas venue. Voici ma réponse au maréchal, vous la lui répéterez mot à mot : « *Tout préparer, ne rien entreprendre.* » Je n'écris pas, ajouta Gorrevod avec un fin sourire, parce que « *scripta manent* ».

— *Tout préparer, ne rien entreprendre*, répéta Viry, toujours grave et circonspect.

— C'est bien cela. Vous m'excuserez de ne pas vous offrir l'hospitalité dans mon logis, Monsieur de Viry : mais votre visite doit passer inaperçue. Vous partirez demain, je suppose?

— Demain, s'il plaît à Votre Révérence.

Gorrevod tira de son doigt un anneau orné d'une grosse topaze entourée de diamants :

— Agréez ce présent, Monsieur de Viry, dit-il en l'offrant au gentilhomme. Soyez fidèle, soyez discret. Vous en aurez la récompense.

Et lui donnant sa main à baiser, il se retira aussitôt, en lui adressant un dernier sourire.

Attablé dans la cour du *Lion d'Or*, à l'ombre bienfaisante de l'orme, Chaffardon avait déjà vidé deux pintes de cervoise, et la vénérable Théotiste, qu'il lutinait, lui en servait une troisième, couronnée d'une mousse blanche, lorsque Viry arriva, encore tout ébaubi.

— Oh! oh! lui cria Chaffardon, l'audience a été courte, ventre-de-loup! Ou bien est-ce que l'évêque?..

— Chut! se hâta de dire Viry, en mettant un doigt sur sa bouche, à l'instar d'Harpocrate, dieu du silence. Chut!... parlez bas, ami Charles.

— Hé! des mystères!... Que vous a dit l'évêque?

— Mon ami, l'évêque de Maurienne est un seigneur avenant, aimable, fort généreux, qui parle peu, qui écrit moins... Je lui ai dit une fois non, une fois oui, plus deux phrases sans importance. Il a lu, devant moi, une lettre, a souri, m'a fait présent d'une bague, et m'a congédié. Nous partons demain.

— Ventre-de-loup!... gronda Chaffardon d'un air désappointé.

— Eh bien! vous n'êtes pas content?..

— De partir, oui. Mais pas de la méfiance que vous me témoignez...

— Holà! cria Viry en frappant sur la table avec son gobelet

d'étain... Qu'on m'apporte une fiole de vin des Altesses... Je laisse la bière et la cervoise aux gens de peu, acheva-t-il, en renversant d'un coup de poing la pinte où moussait la cervoise de son camarade. Et deux verres... deux coupes de pur cristal, pour que nous puissions trinquer, mon ami et moi, à la santé de notre bon duc!

Les deux gentilshommes restèrent à boire jusqu'à l'heure de vêpres, conversant de choses et d'autres, et surtout d'amour, car c'est le sujet qui intéresse le plus la jeunesse; tous deux s'avouèrent en riant qu'ils avaient le cœur libre, mais qu'ils chercheraient une dame à servir, dès que les hasards de la vie leur en laisseraient le loisir.

Louis la voulait blonde comme les blés; Charles souhaitait passionnément qu'elle eût des cheveux noirs et crespelés.

Après les vêpres, les jeunes seigneurs retrouvèrent sur le parvis de la cathédrale qui son écuyer et qui son page, tous les deux fort animés pour s'être livrés à des études comparées par trop consciencieuses sur le sens des différents vignobles de la Maurienne.

Celui-ci tenait pour le Princens, et celui-là pour les Rippes, mais l'un et l'autre en tenaient plus qu'il n'eût convenu.

Il fut nécessaire de les consigner un *Lion d'Or*, sous la bonne garde de Jean Jovet, qui promit de ne leur pas déboucher plus de quatre bouteilles durant leur souper.

Et ce soin pris, Chaffardon et Viry parcoururent les rues où, les offices terminés, la multitude ne songeait plus qu'à prendre ses ébats.

Ils admirèrent les décorations de feuillages et de bannières, les draps blancs parsemés de bluets, les armoiries peintes sur des cartons.

Ils assistèrent, sur la place Mauconseil, à la représentation d'un mystère, où se voyaient force mirifiques événements, entre autres le Baptisant prêchant dans le désert, le festin du roi Hérode au château de Machérus, le ballet dansé devant ce tétrarque (représenté d'ailleurs, par un charpentier borgne), la danse de Salomé, et enfin la décollation du Précurseur, dans la langue duquel dame Hérodiade (respectable matrone, qui vendait des gants la veille et en vendrait le lendemain) enfonçait force épingles, par rage des ratiocinations que cette langue avait hablé contre elle.

Ce spectacle les divertit définiment, et lorsque sur le théâtre

il n'y eut plus que des marmots s'évertuant à jouer quelque farce dans le genre de celle de Pathelin, ils s'en allèrent à la croix de l'orme, où l'on dansait, aux sons d'un rebec, d'une viole et d'un psaltérion.

Arvainches, fontcouvertines, paysannes de tous les alentours, s'en donnaient à cœur joie, faisant sonner leurs *éclos* sur le pavé, tandis que leurs cavaliers, plus infatigables qu'agiles esquissaient lourdement des figures chorégraphiques fort irrégulières, sous les yeux des vieux et des vieilles qui branlaient leurs têtes chauves, en épuisant d'énormes hémines de vin blanc, et en dévorant des montagnes de *rioutes* de carême.

Après un souper non moins délicat que le dîner, et pour lequel dame Émérentiane prodigua ses plus fines victuailles, et les flacons les plus poudreux de son caveau secret, nos deux gentilshommes se rendirent au Pré-l'évêque, à la suite du syndic de la noblesse et du syndic des bourgeois qui, précédés d'une troupe de musiciens, et suivis de la milice, y allaient bouter le feu au grand bûcher élevé en l'honneur de la Saint-Jean.

Les rues étaient illuminées *à giorno*, ainsi que Chaffardon le fit remarquer, d'un air entendu. Aux croisées s'alignaient des verres de couleurs, à l'ogive des portes pendaient des lanternes.

Et quand on fut hors de la ville, on vit des feux sur toutes les hauteurs de la vallée, au Châtel, à Montandry, à l'Échaillon, à Villardgondran, Jarrier, Fontcouverte... Et tout là-bas, dans les entre-croisements des montagnes, vers le mont Cenis, sur la sombre masse des rochers et des forêts, des feux de joie brillaient comme de larges étincelles.

Une pétarade de mousqueterie inaugura la cérémonie; puis les syndics prirent des torches de résine, et mirent le feu au bûcher, autour duquel aussitôt les danses commencèrent pour ne cesser qu'au matin.

Alors il ne restait plus qu'un brasier incandescent sous des tas de cendres, et garçons et filles, en décuple rang, tournaient autour en farandole.

L'aube pointait quand les voyageurs regagnèrent l'hôtellerie, ayant pris part à tous les plaisirs de cette soirée. On éveilla Guérin et Clodoveo, qui sellèrent les chevaux. On paya l'écot à dame Émérentiane, encore debout au milieu de sa cuisine, rayonnante de joie, et soupesant l'escarcelle gonflée qui pendait à sa ceinture.

On prit congé de Jean Jovet, de Théotiste, de la Josephte, de la Modeste, et comme le soleil se levait sur les aiguilles de Beaune, inondant le ciel de ses purpurines clartés, nos quatre cavaliers ayant enfourché leurs chevaux se mettaient en route à travers le faubourg de la Reclusière, accompagnés des saluts et des *Dieu gard'* de tous les habitants du *Lion d'Or*, que nous aurons le vif regret de ne plus mettre en scène dans cette véridique histoire.

A l'arrière-garde, Clodoveo écoutait, d'un air confit de repentir, le bonhomme Guérin, qui, pour lui faire la morale, enfilait tout un chapelet de jurons en patois, dont voici le contexte exact :

— Faut pas se plaindre de la sâi quand on a d'aigua devant sê. — Quand le vêntro a son dû, le restant est pârdu. — Garda tozor diên ta man, on sou pe veni, dous pe deman. — Que chert se levâ devant zor, si l' pan n'est pas coué pe mizor!... (1).

— Ventre-de-loup! cria Clodeveo, affolé par ce langage barbare, que diable soit de vos antiennes, auxquelles un Maure ne comprendrait goutte, ami Guérin!

Guérin, laissa tomber sur lui un regard de pitié, riposta :

— Y est galliborda la morâla, que d'fare on prôno a' na cegâla (2)!

Et sur ce proverbe, il se renferma dans un silence dédaigneux.

Au pont d'Hermillon, les chevaux furent mis au galop. C'est à Aiguebelle qu'on devait dîner, assez tard, vers midi, et ce fut, en effet, vers cette heure qu'on y arriva, après avoir passé sous le château de la Chambre et devant la paroisse d'Argentine, où les Sarrasins exploitaient, au temps jadis, des mines d'argent.

Au-delà d'Aiguebelle, entre Aiton et Chamousset, au confluent de l'Arc et de l'Isère, ils entrèrent dans la vallée de Savoie, que domine à mi-côte du mont Arclusaz, le vaste et superbe manoir féodal des sires de Miolans.

La vallée n'était alors qu'un immense marécage, coupé de nombreuses chaussées et parsemé, çà et là, de quelques villages, comme Pau, Fréterive, le Bourget.

Mais au lieu de suivre les berges de la rivière, nos cavaliers gravirent les collines de Châteauneuf, passèrent par Coise, et redescen-

(1) Il ne faut pas se plaindre de la soif, quand on a de l'eau devant soi. — Quand le ventre est satisfait, le restant est inutile. — Garde toujours dans ta main un sou pour aujourd'hui, deux pour demain. — A quoi sert-il de se lever avant le jour, si le pain n'est pas cuit pour midi.

(2) Il est aussi oiseux de faire de la morale que de prêcher à une cigale.

dirent le soir, à la nuit tombée, à Montmélian, où ils devaient coucher.

La grande vallée qu'arrose l'Isère est appelée la combe de Savoie. Les Alpes l'entourent de toutes parts, avec leurs pics, leurs aiguilles, leurs sommets de roches semblables à de cyclopéennes couronnes murales. Les vallons de Tarentaise, du Gellon, de Grésivaudan s'ouvrent en cette plaine fertile et riante, où les vignobles, les champs, les prairies et les bois disputent le sol aux marais touffus de roseaux et de joncs.

Au-delá de Montmélian, le croissant découpé dans les flancs du mont Granier par l'éboulement de 1248, qui fit de Saint-André, capitale du décanat de Savoie, et de quatre villages des Pompéi savoyardes encore ensevelies sous terre, se profile sur le ciel bleu, marquant l'extrême limite du Dauphiné, et le mont Joigny s'élance dans les airs, à l'entrée de la vallée de Chambéry.

Le voyage de nos amis ne fut marqué d'aucun accident désagréable. Ils chevauchaient au galop, ayant hâte, mais ils s'arrêtaient volontiers aux diverses auberges disséminées le long de la route et se désaltéraient gaiement.

La couchée les reposa des fatigues de cette journée. Une dizaine de lieues à cheval, en dix ou douze heures, n'est pas pour fatiguer beaucoup des cavaliers.

Aussi lorsqu'ils se levèrent le lendemain, frais et dispos, ayant désormais le temps d'arriver à Chambéry avant l'heure où il convient de prendre son repas, se proposèrent-ils d'entendre pieusement la messe au sanctuaire de Myans, qui est la chapelle miraculeusement préservée de l'éboulement du Granier, et dans lequel on vénère une image de la Vierge, attribuée à l'évangéliste saint Luc.

C'est là que leur advint leur première aventure. Comme ils y arrivaient, ils virent une jeune fille, escortée d'une duègue, monter dans une litière que traînaient deux mules enharnachées à l'espagnole. Sept ou huit hommes, vêtus et armés de pied en cap, entouraient ce véhicule, et la jeune fille, selon l'usage du temps, portait un masque de soie noire.

Chaffardon et Viry entrèrent dans la chapelle, après avoir échangé quelques réflexions sur cette voyageuse et son escorte. Mais le premier donna fréquemment des signes d'impatience, et, la messe achevée, il sauta en selle, en criant à Viry :

— Vite! vite!... ami, piquons des deux; je veux rattraper la litière avant Chambéry; elle n'a pas une heure d'avance sur nous.

VI

Souvenir des romans de la Table ronde, et de la visite que Messieurs de Chaffardon et Viry firent à plusieurs notables marchands, ès cabornes du chevet de l'église Saint-Léger.

Le *Roman de Merlin l'enchanteur* raconte qu'après maintes victoires, le roi Artus, accompagné de deux paladins, chevaliers de la Table ronde, nommés Bérius et Melianus, s'arrêta au bord d'un beau lac bleu, au pied d'une haute montagne et qu'ils y tuèrent un chat qui dévastait la contrée, un chat énorme, colossal, fantastique, et qui chassait les aurochs et les ours bruns en guise de souris. « Et l'histoire rapporte, ajoute le naïf chroniqueur Fodéré, que Bérius, en ce sien voyage, lustrant et contemplant la belle plaine qui s'estend du Bourget à Saint-Joyre, la treuva si plantureuse et agréable, qu'il y fit bastir une ville à laquelle il donna un nom composé de celui du lieu *Campus*, et du sien *Bérius*, d'où est venu Chambéry, *Campus Bérii*. »

Mais le moine dom Rochex, dans sa *Gloire de la Novalaise*, s'indigne fortement contre l'opinion de Fodéré, laquelle n'aboutit à rien moins qu'à enlever à Chambéry treize siècles d'ancienneté et il s'écrie : « Il n'y a nulle apparence de vérité que ce supposé Bérius ait fondé cette ville, puisqu'il conste qu'elle existait déjà 971 ans avant l'Incarnation du Verbe éternel. » A l'appui de quoi, il certifie que le véritable fondateur de cette ville fut Caturigus, treizième roi des Allobroges.

Cependant, comme en matière d'étymologie, il n'y a que la première fantaisie qui coûte, de vénérables savants découvraient que le nom de Chambéry pouvait bien venir du substantif patois ou roman *chamberoz*, qui signifie écrevisse, vu que la ville est assise en un terrain marécageux où il existait autrefois une pêche d'écrevisses.

« Et ce qui fortifieroit ceste opinion, ajoute le bon Fodéré, est qu'encor aujourd'huy, quand on veut enterrer quelqu'un à l'église de Saint-François, et moy-mesme en ay voulu voir l'expérience ce quaresme dernier, la fosse n'est pas si tost faite, qu'elle se treuve presque à moitié pleine d'eau claire avec une formilière de grosses escrevisses qui courent et voltigent dedans. »

A quoi dom Rochex, s'indignant derechef, répond plaisamment que « le papier est servitiable, et qu'il porte toutes les charges qu'on luy met dessus. »

La vérité est qu'il existait, du temps des Romains, sur une colline rocheuse, au-dessus de Chambéry, une station nommée *Lemnicum* dans l'itinéraire d'Antonin, *Lemnico* dans la table de Peutinger, et Lémenc en langue romane.

Or, en l'année 546 de l'ère chrétienne, « le 6 des ides de décembre, dit le chroniqueur Aymar du Rivail, l'abbé d'Ainay, homme d'admirable sainteté, s'étant endormi, eut une vision, et Dieu lui tint ce langage : *Pourquoi n'envoies-tu pas tes deux frères, Anselme et Gaufrid, anachorétiser en pays lointain? Qu'ils se lèvent et aillent se faire ermites dans un endroit sauvage qu'on nomme Lémenc, lequel est entouré de hautes montagnes.* »

Il faut croire qu'Anselme et Gaufrid obéirent à cette voix céleste, car le prieuré de Lémenc existait en 1029, sous Rodolphe le Fainéant.

On ne saurait douter que ce ne soit à l'influence du régime féodal, que Chambéry ait été redevable de ses développements primordiaux. A une époque où le principe monarchique achevait de se dissoudre, où le royaume de Bourgogne tombait en lambeaux, où l'absence de toute loi, de toute force publique, obligeait chacun à être l'artisan de sa propre sécurité, une famille puissante vint construire son manoir en face de l'antique *Lemnicum*. Autour de ce manoir se groupèrent quelques toits rustiques, et l'on vit bientôt s'y former une humble association d'habitants.

Le comte de Savoie, Thomas Ier, qui avait résolu de faire de cette ville la capitale de ses États, de l'agrandir et d'y attirer une nombreuse population, commença par lui accorder des privilèges et des franchises, et le 15 mars 1232, il achetait de Berlion, vicomte de Chambéry, tous ses droits réels ou prétendus, moyennant la concession du fief de Montfort et la somme de 32,000 sous forts de Suse.

Le code municipal qu'il édicta, code qui est toujours la première préoccupation des suzerains féodaux à leur avènement, accordait aux habitants de Chambéry la faculté d'avoir un grand et un petit conseil, qui avaient le droit d'élire, chaque année, quatre syndics, le jour de Saint-Nicolas; de faire des lois pour la bonne administration de la commune et de punir les délits. Ils ne devaient payer aucune

taille dans les limites de leur banlieue. Tout homme qui habitait un an et un jour dans ces limites, sans être réclamé par son seigneur, devenait *homme libre et franc*, et tous les bourgeois de Chambéry étaient obligés de le défendre dans sa personne et dans ses biens.

Aucun bourgeois ne pouvait être poursuivi pour délit ni pour dette, en offrant une caution, ni être tenu à aucune imposition de guerre, pour celles que les comtes de Savoie auraient à soutenir au-delà du mont Cenis ou du Saint-Bernard. Les droits du souverain s'y réduisaient à ceux des fours et moulins banaux, au treizième denier sur la vente des maisons, et au droit du toisage fixé à sept deniers, payables, chaque année, aux fêtes de Pâques.

Le juge-maje de Chambéry était le juge ordinaire, par-devant le tribunal duquel les bourgeois devaient se pourvoir en matière civile; et le châtelain, qui était toujours un commandant militaire choisi parmi les premiers seigneurs du pays, présidait le petit et le grand conseil de la bourgeoisie.

Le duc Philippe-sans-Terre, en 1496, modifia quelque peu ces franchises, changea la forme d'élection du petit conseil, et supprima les assemblées générales de la bourgeoisie.

Le comte Ami V avait été le premier prince de Savoie qui fixât sa résidence à Chambéry : le comte Édouard y établit les Juifs, auxquels il donna une célèbre charte d'affranchissement; le comte Aymon y rendit sédentaire la Chambre des comptes; le comte Vert, Ami VI, construisit une nouvelle enceinte, fit placer une horloge publique au clocher de Saint-Léger, et créa le promenoir du Verney, d'où les personnes de mauvaise vie étaient bannies. Yolande de France, sœur de Louis XI et régente de Savoie, ordonna à ce propos que toutes les femmes de joie qu'on trouverait au Verney, seraient attachées au pilori et fouettées publiquement.

Enfin le comte Rouge, Ami VII, statua que douze échelles, douze crocs de fer seraient placés dans la rue couverte, et que chaque bourgeois serait tenu de faire faire à ses frais un sceau de cuir, marqué à son nom, lesquels sceaux demeureraient accrochés le long des murs de Saint-Léger, afin de parer aux fréquents incendies.

Dès le seizième siècle, Chambéry était une fort jolie ville dont on pouvait déjà dire ce qu'en dit le chanoine Grillet, notre quasi-contemporain : « L'excellence des eaux et la température du climat contribuent infiniment à la santé des habitants; les hommes y sont bien faits, les femmes généralement belles et d'un beau teint. Le

caractère national est une gaieté naturelle et franche, réunie à des manières gracieuses qui charment les étrangers qui les fréquentent; les passions y sont douces et sociales; il règne, dans les conversations et dans les assemblées, ce ton d'urbanité affectueux qui naît de l'usage du monde et qui caractérise les âmes sensibles et bienfaisantes. »

Chambéry avait un aspect assez grandiose, avec son énorme et magnifique château, ses grosses tours des fortifications, dont la plus neuve, la Tour Bossue, venait d'être achevée sur l'ordre du maréchal de Miolans.

Les cloches de la sainte Chapelle, de Saint-Antoine, des Minorètes, des Franciscains, de Sainte-Claire, de Sainte-Marie l'Égyptienne, de Saint-Léger formaient comme une forêt au-dessus des maisons aux toits d'ardoises.

La ville comptait de nombreux hôpitaux, des récluseries, des couvents, un hôtel des monnaies, des fabriques de drap, des imprimeries.

. . . . . .

Dans la rue *au-delà de Meyzel vieux*, appelée depuis rue Saint-Antoine, un peu après avoir dépassé la maison des seigneurs de Mouxy, s'élevaient en face l'une de l'autre deux hôtelleries rivales, le logis de *l'Ange* et le logis du *Croissant*, placé naguère sous l'invocation de la chaste Phœbé, quand il se dénommait le logis *de la Lune*. Toutes deux étaient célèbres à des titres différents, et toutes deux se faisant concurrence, se jalousaient.

Si l'une offrait une table appétissante, dont un élève du petit-neveu de Jean de Belleville, inventeur du gâteau de Savoie, et maître-queux du comte Amédée VI le Vert, élaborait savamment les mets aussi variés que délicats, l'autre se targnait de son architecture élégante et de ses chambres somptueusement garnies.

Si la première avait pour principale servante une mauresse que l'on venait voir de cinq lieues à la ronde, l'autre possédait un trésor non moins précieux en la personne de Jacquemet le Roux, colosse aux cheveux d'or, dont archers et bourgeois admiraient à l'envi la carrure herculéenne et la voix plus vibrante qu'une fanfare de chasse.

Mais, si le logis *de la Lune* pouvait se vanter d'avoir hébergé, en 1435, le cardinal de Chypre, oncle de feu Madame la duchesse Anne, et, en 1441, le cardinal de Parme, les comtes et les ducs de Savoie

descendaient, d'ordinaire, en l'hôtel de *l'Ange*, honneur insigne que son rival ne put jamais obtenir, ce qui faillit, plus d'une fois, réduire au désespoir le blondissant Guigon Granczonis, fidèle serviteur de l'astre des nuits, et sectateur intéressé des sires Bacchus et Momus.

A quelque distance de l'auberge du *Croissant*, dont une plaque de tôle, peinte en bleu avec une énorme demi-lune argentée, éclairant de ses rayons un monceau de victuailles, ornait la façade, se se dressait, au pont du Reclus, la tour du Bercel, construction de forme ronde, à deux pignons, à trois étages, coiffée d'un toit pointu et garnie de trois grosses bombardières.

Notre lecteur nous pardonnera de le conduire si souvent ès lieux publics.

Nous l'avons déjà expliqué : l'hôtellerie était le seul terrain neutre où se rencontrât la société du moyen âge, divisée en tant de castes que séparaient des lignes de démarcation presque impossibles à franchir.

Montons donc les dix-neuf marches de l'escalier en colimaçon du logis *du Croissant*, et glissons-nous discrètement dans une chambre meublée d'un immense lit carré, que devaient désormais partager fraternellement, selon l'usage de l'époque, nos amis Charles de Chaffardon et Louis de Viry.

Tandis que l'écuyer Guérin ouvrait les porte-manteaux et brossait, d'un air assez déconfit, les pauvres défroques y entassées, le page Clodoveo s'en était allé faire un tour à la cuisine et s'évertuait à séduire quelque gâte-sauce pour obtenir licence de goûter subrepticement aux ragoûts qui s'élaboraient en divers récipients de cuivre bien étamé; et les deux gentilshommes, las d'avoir fourni un temps de galop de deux heures, devisaient, assis chacun en une chaise à dosseret. Touchant au but du voyage, ils réfléchissaient à ce qu'il leur restait à faire maintenant.

— Hé bien! dit, le premier, Chaffardon, nous voici arrivés. Qu'allons-nous faire?... Ne vous tarde-t-il point de rendre compte de votre message, Louis?

— Maître Guigon Granczonis, que j'ai interrogé au débotté, m'a appris que Monsieur le maréchal de Miolans est allé *in pompam* faire ses dévotions à l'abbaye d'Hautecombe. Il ne sera donc de retour que demain au matin, et nous irons au château sur l'heure de la partie de paume de Monseigneur.

— Et d'ici là *quid est faciendum?* aurait dit mon pédagogue.

— Oh! oh! nous aurons de l'occupation, mon ami. D'abord, puisque nous allons à la cour, il convient de nous mieux vêtir.

— Ventre-de-loup! s'écrie Chaffardon avec un accent d'inquiétude, c'est que mon escarcelle est vide, ou peu s'en faut.

— Bon! fit Viry en haussant les épaules, que voilà donc un grand mystère!...

Il tira de sa poche un sac de peau assez rondelet, en desserra les cordons et versa le contenu, pièces d'or et pièces d'argent, sur la table.

Alors, supputant et rangeant les monnaies par piles :

— Voyons, dit-il, je compte : six besants d'or, valant chacun au change sept sous et six deniers de monnaie nouvelle; dix florins d'or double à la chaire; treize deniers gros tournois; vingt écus d'or de France, qui font deux mille deux cent quarante deniers de Saint-Maurice; cent deniers de Lausanne, pâtards et doublons du pape (1). Je suis riche, ami Charles, et comme nous faisons bourse commune...

— Alors, j'ajoute à la masse trois ducats d'empire et onze sequins de Venise...

— Parfait, compaing! avec ceci, nous allons d'abord rendre visite au meilleur barbier étuviste de la bonne ville... Après quoi, nous irons chez maître André Mojon, très honnête fripier tailleur d'habits, où nous aurons beau choix d'atours de damerets et mignons de cour... Puis nous heurterons chez un vieil armurier, mon camarade, le brave Julien Le Caucheteur... Et nous verrons ensuite à nous divertir en attendant la journée de demain.

— Eh! fit Chaffardon fort joyeux, quand nous serons si bien requinqués et atournés, compagnon, ne vous semble-t-il pas que nous aurons plaisir de retrouver...

— Achevez, l'ami. De trouver qui?

— Foi de Chaffardon! la donzelle si bien escortée que nous rencontrâmes ce matin à la chapelle de Myans.

— Ah! la dame au masque noir?.. Et que nous chant! Femme est perdition de garçonnets de votre âge.

— Mais c'est qu'elle me parut fort jolie... Car de son escophion de velours à dentelles d'argent s'échappaient en profusion des cheveux noirs tressés en nattes épaisses, et à travers les trous de

(1) Le total est d'environ 7 à 800 francs de notre monnaie.

son masque luisaient des yeux noirs à damner un cénobite... ou le diable m'emporte !

— Hé ! l'ami, reprit judicieusement Viry, jamais il ne faut donner au diable le conseil d'espérer semblable besogne, et vous risquez gros à ces imprécations qui ne sont point pour aider au salut de votre âme.

— Certes, vous avez raison, Louis, et je me veux amender. Mais la demoiselle est de grand lignage, car j'ai reluqué certaine compagnonne au nez fleuri, qui la chaperonne, et les cinq ou six estaffiers avaient bonne mine, avec leur livrée de couleur amadou, et leurs collets renversés à l'italienne...

— Comment à peine débarqué, vous commencez la chasse à l'héritière.

— C'est qu'il ne faut jamais remettre au lendemain ce qu'on peut faire la veille... Et grâce à vos écus, je me sens un courage de preux du roi Artus !

— Venez donc aux cabornes de la place Saint-Léger, et chemin faisant nous passerons une heure aux étuves de la rue Croix d'or, où nous dînerons, après le bain, d'une poule farcie de quenelles et d'un cruchon de vin de Monterninod. C'est celui que son Altesse préfère.

— Quel âge avez-vous, Monsieur de Viry ?

— Bientôt quarante ans. Pourquoi cette question ?

— Parce que vous êtes presque plus jeune que moi qui n'en ai que vingt-deux... Vous régalez donc ! Soit. Mais je vous rendrai...

— Etes-vous vaniteux, mon cher Chaffardon ? l'interrompit le Sardet.

— Singulière question !

— C'est que vous avez l'air d'accepter mon aide en rechignant, Il ne s'agit entre nous ni de prêts, ni de dettes, mais de partage. Et je me tiendrai pour très honoré, le jour où, ma bourse devenue plate, vous l'emplirez de ce que contiendra la vôtre, gonflée.

Sur cette leçon, qui fit froncer le sourcil à Chaffardon, ils prirent leurs manteaux d'estamet et se mirent en route.

Charles Buet.

(*A suivre.*)

REVUE LITTÉRAIRE

LES ROMANS NOUVEAUX

I. *Silas Marner*, par Georges Eliot, traduit par Mme Maisonrouge. (F. Didot.) — II. *Le Filleul du Roi*, par Marguerite Van de Wiele. (Hachette.) — III. *Clairefontaine*, par Mme Henri Gréville. (Plon.) — IV. *Madame Margaret*, par Armand Lapointe. (*Id.*) — V. *La Voilette Bleue*, par Fortuné du Boisgobey. (*Id.*) — VI. *Les Pastaré*, par R. Dombréa. (*Id.*) — VII. *Le Souper Rouge*, par G. de Crollalanza. (Giraud.) — VIII. *Les Cruautés de la Vie banale*, par J. Verd. (Ghio.) — IX. *Brisée*, par Hugues Montjoie. (*Id.*) — X. *Scènes Vécues*, par Pierre Maury. (*Id.*) — XI. *Un Roman en Province*, par Marie Poitevin. (F. Didot.) — XII. *Religieuse et Mère*, par Marie-Beppa. (Perrin.) — XIII. *Jacqueline*, par Mme Bourdon. (Gautier-Blériot.) — XIV. *L'Aîné de la Famille*, par Mlle Gabrielle d'Étampes. (*Id.*) — XV. *Exil*, par M. du Campfranc. (*Id.*) — XVI. *Chez l'Oncle Aristide*, par Aimé Giron. (*Id.*) — XVII. *Mimosas*, par Ida Vérona. (*Id.*) — XVIII. *Avant l'Automne*. (Bray et Rétaux.) *Les Hommes de mon Temps, par une Femme*. (Dentu.)

I — II — III

Trois romans, les plus remarquables parmi ceux qui passeront aujourd'hui sous nos yeux, fournissent un rapprochement assez particulier. Tous trois sont dus à des femmes de talent : Georges Eliot, qui s'est acquis une réputation européenne; Marguerite Van de Wiele, peu connue chez nous, quoiqu'elle mérite de l'être et qu'elle écrive en français; enfin Mme Henri Gréville, que de nombreuses productions littéraires et son concours à la *laïcisation* de la morale, dans les écoles primaires, ont mise en évidence. Georges Eliot a, de toutes façons, droit à ce qu'on s'occupe d'elle la première.

Le beau roman de *Silas Marner* compte au nombre de ses chefs-

d'œuvre. L'apparition de ce livre remonte à une date ancienne déjà; il a été apprécié cent fois par la critique, et nous n'avons, d'ailleurs, à en parler que d'après la traduction fort intelligente de Mme Maisonrouge — Marie Evans, dont le speudonyme, Georges Eliot, couvre le nom avec tant d'éclat, traduisit elle-même, dans sa jeunesse, Strauss et Spinosa. Son œuvre personnelle se ressentit profondément de ces influences rationalistes ou positivistes; mais on a choisi avec tact, pour la *Bibliothèque des Mères de Famille*, le roman par lequel on peut mieux juger, peut-être, du génie de l'*authoress*, sans exposer les lectrices à s'égarer dans les fausses théories qui l'entraînent trop souvent. M. C. Montégut, dont nous parcourions, naguère, le recueil des critiques littéraires, intitulé : *les Ecrivains modernes d'Angleterre*, revient plusieurs fois à l'analyse de *Silas Marner le Tisserand de Raveloe*. « Ce court roman ou cette longue nouvelle est, dit-il, une de ces inspirations heureuses et toutes d'un jet, comme les grands artistes aiment à en rencontrer pour se délasser de leurs compositions plus vastes et plus ambitieuses. La place qu'*André Mauprat* occupe dans l'œuvre de George Sand, entre *Lélia* et *Consuélo*, ce récit l'occupe dans l'œuvre de Georges Eliot, entre *Adam Bède* et *Romola*. » Il serait superflu d'insister ici sur les qualités de cette merveilleuse peinture si sobre de couleurs, si frappante d'effets, où toutes les nuances se combinent avec un art si parfait, où le jour a été admirablement ménagé pour exciter les sensations les plus variées, en allant du fantastique au réel, du bizarre, enfanté par l'imagination populaire, à la réalité de la vie ordinaire. Réaliste, Georges Eliot l'était très certainement, mais non pas avec la brutale exagération du genre. *Silas Marner* est même un type fort idéalisé. Ame simple et généreuse, il a commencé par se dévouer tout entier, au sein d'une de ces innombrables sectes enfantées par le mysticisme anglican; puis, en butte à la méchanceté humaine, il a douté de Dieu. Il vit comme un reclus, un misanthrope, un avare, mais si l'or devient son dieu, c'est faute d'un autre objet de culte. Un petit enfant abandonné se réfugie dans ses bras. Voilà Marner oubliant qu'on lui a volé son trésor et se dévouant de nouveau... Et Dolly Winthrop ne personnifie-t-elle pas l'idéal de la vertu chrétienne, pris dans des régions plus hautes que celles du protestantisme? Le pasteur de sa paroisse, honnête bon vivant, sait à peine ce que signifie les mots de mortification, de zèle, de charité, tandis

que l'humble paysanne a tout appris dans l'amour *de Ceux qui sont là-haut*... Le génie de Georges Eliot lui a fait deviner bien des choses de l'âme qui ne lui étaient point révélées par son entourage. Elle croyait, d'ailleurs, à la droiture naturelle de la conscience humaine. Sans admettre l'intervention de la Providence, elle se plaisait à supposer une suite inévitable de châtiments, entraînée par les actes coupables. Les remords d'une part, la punition fatale de l'autre, telle est la morale de son roman; l'un des personnages, Godfrey Cass, n'a pas reconnu son enfant, né d'une union dont il sent la honte; honorablement marié, il sera privé d'héritiers. Lorsqu'il voudra revendiquer ses droits paternels, sa fille le repoussera comme elle en a été repoussée. « Quand un homme ferme sa porte à une bénédiction, elle retombe sur ceux qui la recueillent », dit Silas; le père adoptif est chéri de la petite abandonnée. M. Montegut a beaucoup insisté pour démontrer que Georges Eliot n'était point hostile aux sentiments religieux : « Elle voyait, dit-il, dans les cultes extérieurs une image sensible de ce qui constitue moralement et idéalement la patrie, et dans la religion, la plus haute expression de la *sympathie humaine*. » Elle ne se complaisait pas non plus, comme Georges Sand, à développer des thèses purement immorales. *Silas Marner*, en particulier, pourrait être mis entre les mains d'un enfant. Il faut un examen attentif pour y découvrir le vide des doctrines qui inspirèrent le célèbre romancier, sans fausser toujours son jugement. Comme l'a très bien dit un écrivain catholique (1) : « La loi naturelle, la voix de la conscience, subsistent en dépit des sophismes accumulés par les matérialistes qui nient la spiritualité de l'âme, et, par une heureuse inconséquence, quelques-uns emploient encore leur talent à embellir et à orner des vérités de l'ordre morale qui leur restent inaccessibles. »

Georges Eliot s'enthousiasmait pour cette pâle contrefaçon de la charité qu'on a nommée l'*altruisme;* Mlle Van de Wiele inclinerait plutôt vers l'*utilitarisme*, ou, du moins, on pourrait trouver quelque trace de cette doctrine dans son livre. Rien n'indique, ce semble, que d'autres ouvrages de cet auteur aient précédé *le Filleul du Roi*, publié l'année dernière en France. Si cette étude si vigoureuse, si ferme et d'une si bonne facture, est un début, on s'étonne de ne l'avoir pas vu remarquer davantage.

(1) M. Elie Blanc.

Comme G. Eliot, l'authoress flamande choisit de préférence les milieux populaires; elle les peint avec une vérité souvent saisissante, mais sans s'abaisser, jamais, jusqu'à la trivialité nauséabonde, affectée par une certaine école. Le sort de l'enfant pauvre la préoccupe, et quelques-unes de ses pages rivaliseraient avec celles de Dickens. — En Belgique, le septième fils est, de droit, filleul du roi. Un pauvre cabaretier de Bruxelles réclame cet honneur pour son enfant; mais le petit Léopold-Jan n'en deviendra guère plus riche. Il grandit au milieu d'une misère sordide; du moins est-il bien portant et fort comme tous ses frères, sauf un seul : Miléke, condamné à traîner, toute sa vie, ses jambes paralysées. Ce malheureux petit être, marqué si tôt par l'inexorable fatalité, quoiqu'en restant au second plan, se détache gracieux et touchant sur le fond noir de l'indigence qui l'entoure. Tantôt idolâtré, tantôt brusqué par son père, un rude Flamand, incapable de rien entendre aux ménagements du langage, l'enfant témoigne une résignation touchante ou se laisse aller à des colères dont l'impuissance fait mal. Pour lui acheter des béquilles neuves, la mère vendra son anneau de mariage, chaque jour lui apportera une amertume nouvelle. Avec ses blonds cheveux, son clair regard, son petit oiseau perché sur l'épaule, la poupée d'une jeune voisine assise en face de lui, nous ne savons guère de type d'enfant souffreteux plus attendrissant... Des sept frères, cependant, ce n'est pas le *Filleul du Roi* qui joue le rôle principal, mais l'aîné, Dolphus. Celui-ci, obligé de servir la pratique, pendant que Jan fréquente l'école, trouve le temps d'étudier en secret avec une ténacité toute flamande. Un jour, il se trahit devant son père; la scène est terrible. Ce chef de famille, ivrogne et brutal, en même temps qu'autoritaire comme on l'était jadis, qui voit l'aîné lui manquer, au moment même où un aide devient indispensable à la maison, et cet enfant qui se sent un homme capable de revendiquer son indépendance, ne peuvent mesurer leurs forces sans un choc violent. Dolphus quitte la vieille demeure; il n'a pas un adieu pour sa mère, faible et douce créature toujours prête à se dévouer, mais dépourvue d'influence sur son mari et sur ses fils. Le jeune homme accepte les plus bas emplois d'un collège. Il ramasse, en balayant, les vieux cahiers et les vieux livres; il écoute aux portes les leçons du professeur, il étudie la nuit dans une soupente glacée, il force enfin les examinateurs à l'entendre et à

s'étonner de son savoir. Il est arrivé à son but; chez son père, on meurt de faim, par moments, l'aîné se le reproche, mais le culte de la science excuse tout.

Ses luttes, ses succès, sa misère, ses fugitives entrevues avec ses frères, tout cela fournit à l'auteur des épisodes charmants ou saisissants d'observation. Disons-le en passant, l'amour n'a guère de place ici, il y sourit un instant, puis assombrit davantage encore ce triste tableau de la vie réelle que les maîtres de l'école flamande signeraient; mais, comme chez eux, il y manque ce que l'art ne remplace pas : le rayon d'en haut. La lumière céleste n'éclaire pas même cette chambre où s'endort, du dernier sommeil, l'innocent petit infirme. Il cesse de souffrir, c'est tout ce qu'on lui accorde. Lorsque le romancier décrit les cérémonies du baptême, il y met un persiflage tout au moins de mauvais goût : « Jan se laissa baptiser au nom du Père et du Fils et même arroser d'*eau claire*, sans manifester sa surprise pour ce mode de faire chrétien un poupon, etc. »

L'auteur belge s'est nourri de Zola, il tombe de temps en temps dans le défaut des descriptions photographiques et se souvient trop d'*une Page d'amour*, substituant à l'étude de l'âme celle des influences purement matérielles qui agissent sur elle. Le roman ainsi conçu n'a pas de conclusion. Dolphus deviendra-t-il ministre de l'instruction publique, avancera-t-il lentement dans l'obscure filière pédagogique? Nous n'en savons rien... On nous montre un père de famille qui pèse d'une manière stupide sur la vocation de ses fils, leur impose des états contraires à leurs goûts comme à leurs aptitudes et se ruine avec eux. On nous fait voir des jeunes gens qui ne réussissent qu'après s'être débarrassés du joug paternel; n'a-t-on pas apporté, sans le vouloir peut-être, son contingent aux efforts combinés de toutes parts pour ébranler l'autorité et en discréditer le principe! Un fils aîné se dispense du sacrifice demandé par les siens et pour les siens... S'il agissait ainsi afin d'obéir à un appel divin, les matérialistes crieraient au fanatisme et le traiteraient de mauvais fils. Dolphus n'eût-il pu, comme tant d'autres savants sortis des rangs du peuple, pratiquer à la fois la science et le métier jusqu'au jour où ses frères eussent été capables de le remplacer? Encore s'il devait doter l'humanité de quelque merveilleuse découverte; non, il embrassera cette carrière vers laquelle on pousse imprudemment la foule des déclassés; son existence

pourra se passer tout entière à verser dans les jeunes âmes une « science » douteuse souvent, toujours insuffisante, au lieu de verser aux clients de sa taverne une bière flamande, plus ou moins frelatée. Mlle Van de Wiele s'exprime avec beaucoup de sens, sur la question de l'instruction obligatoire, mais, comme tant de bons esprits, elle s'est laissée séduire par les doctrines qui travaillent en ce moment la société. Il faut regretter que ce jeune et si remarquable talent, éteint si tôt par la mort, dit-on, que cette âme douce, d'une sensibilité si exquise, ne se soit point inspirée de pensées plus religieuses; elles eussent donné à son œuvre ce quelque chose d'élevé qui lui fait défaut.

De nos trois romancières, Mme Gréville n'est ni la moins brillante, ni la moins habile, mais, à coup sûr, il faut bien le dire crûment, c'est la plus sensualiste. On soutenait devant nous que les romans français seuls sont immoraux, on exagérait certainement, mais *Clairefontaine* semble venir tout exprès ici : pour justifier cette boutade. *Silas Marner* ni le *Filleul du Roi* n'ont pas une page qui puisse offenser l'imagination d'une jeune fille, l'intérêt s'y soutient puissamment sans que les passions de la chair soient mises en jeu. Le romancier français croirait son succès compromis s'il n'étalait les détails d'un « bel adultère », s'il ne faisait, de l'amour, une passion délirante, échevelée, pareille à l'antique bacchante. N'y a-t-il pas là, même littérairement parlant, un signe d'infériorité, et les romans français ne sont-ils si recherchés que pour leur licence? Mme Gréville peint, avec charme, les vertes falaises et les flots bleus des côtes normandes, sans se perdre, ainsi qu'elle l'a fait souvent, dans une déclamation panthéiste; ses types de paysans ont cette qualité, si appréciée à notre époque : ils sont vivants. Mais, outre la monotonie et la longueur du roman, on lui reprocherait volontiers, cette fois, de n'être pas assez réaliste; seulement, c'est la passion que l'auteur a trop idéalisée. Le peuple ne connaît ni ces excuses artificieuses de la conscience, ni ces chutes, longtemps retardées et préparées avec un art qui les fait presque pardonner. Il appelle la faute d'un nom brutal, comme le fait lui-même. Il la commet souvent avec cynisme, mais ne cherche ni à la poétiser, ni à la justifier. Le cœur simple et droit d'une jeune paysanne peut comprendre les enseignements du catéchisme, et en appuyer sa faiblesse; le romancier, du reste, l'a bien indiqué, mais il se trompe en nous représentant Vevette pénétrée des doctrines du manuel civique, pra-

tiquant le « stoïcisme », *apportant à toute heure le sacrifice d'elle-même, au devoir, son maître et son Dieu* ». Au fond, Mme Gréville sent tellement l'impuissance de ce mot *devoir*, privé de sanction et d'idéal religieux, qu'elle est obligée d'y joindre « un peu de *mysticisme* ». Lorsque ce mysticisme a disparu, la douce, l'honnête Vevette s'en va, poussée par la fatalité, au rendez-vous criminel, en rêvant le suicide. « C'est beau de mourir plutôt que de succomber, murmure la petite paysanne, il y a des gens qui ont fait de même, c'étaient de braves cœurs! Comme nous, ils souffraient tant qu'ils ne pouvaient supporter la vie. » Elle « succombe » cependant et ne meurt point. On lui fait racheter sa faute dans un dénouement qui a tenté déjà plus d'un romancier. Ne pouvant sauver, à la fois des flots, son mari et son complice, elle arrache le premier à la mort et ne va pas rejoindre le second, comme le voulait la duchesse de Choiseul. Elle vivra quelques mois encore pour souffrir. La nécessité de l'expiation s'est imposée à Mme Gréville, et cette fin lui ferait pardonner le reste, si son livre ne nous semblait dangereux pour beaucoup de lecteurs. « A force de mettre des œillières aux chevaux, dit le romancier, on leur gâte la vue; pour vouloir trop bien défendre les jeunes filles, on leur fausse quelquefois le sens moral; et *les bons livres*, ce qu'on est convenu d'appeler les bons livres, ont souvent une influence qu'on ne leur souhaite pas. » *Clairfontaine* a-t-il la prétention d'être classé parmi les bons livres? Nous en doutons et nous souhaitons que ce roman n'ait pas d'effets plus déplorables, que ceux des ouvrages dont se plaint Mme Gréville, sur les jeunes filles ou les jeunes femmes qui s'en permettront la lecture.

IV à X

Dans *Madame Margaret*, comme dans la plupart de ses romans, M. A. Lapointe se propose un but moral et ne s'en défend pas. « Puisse ce récit, écrit-il en terminant sa préface, être à la fois un enseignement et une leçon. » Mais en même temps, il nous annonce une histoire parisienne, et l'on sait assez ce que cela signifie. M. Lapointe s'adresse, il est vrai, à des gens qui ont la pratique de la vie, il leur en parle carrément, on ne l'en blâme point, mais pour faire avec convenance et avec respect ce qu'on a appelé la *physiologie du mariage*, il faudrait être chrétien.

D'après notre auteur, « les passions prennent, à Paris, une

forme plus humaine qu'ailleurs ; elles y sont terribles ou sublimes, elles n'y ont rien de vulgaire ». M. Lapointe peint, en effet, une belle-mère, qui n'a pas seulement les travers ou les torts des belles-mères ordinaires, mais qui est un monstre. La fille d'une pareille femme ne demande qu'à se laisser corrompre, et une fois corrompue, elle poussera jusqu'aux dernières limites l'audace du vice ; quant à l'époux, il se vengera d'une manière nouvelle et vraiment atroce. Mais, en dépit de ces accumulations d'horreurs, les infortunes de ce ménage restent « *vulgaires ;* » elles devaient arriver dans ce milieu d'où les principes sont absents. Le romancier en rejette la faute sur la manière dont les jeunes Parisiennes sont élevées. « Faustine a reçu cette éducation mondaine qui est le partage des jeunes filles riches ; elle dessine proprement, déchiffre à première vue la musiquette, baragouine un peu d'anglais, etc., etc. Mais il lui manque l'éducation morale, cette éducation qui élève l'esprit et développe le cœur et l'intelligence de la femme, qui lui donne plus encore le sentiment de ses devoirs que celui de ses droits... » Voilà qui s'appelle parler d'or, mais sur quelle base solide s'appuie cette éducation morale ? Le romancier ne les nomme point. Au lieu de répéter à la légère une accusation mille fois réfutée et stupide, contre un prétendu décret d'un concile de Mâcon, qui refuserait une âme à la femme, M. Lapointe aurait mieux fait de relire l'admirable liturgie de la messe de mariage ou la touchante histoire biblique de Tobie. Il y aurait trouvé ce texte : « Nous sommes les enfants des saints, nous ne devons pas nous marier comme les fils des nations qui ne connaissent point Dieu », et cette morale-là eût éclairé toutes ses leçons. Son héros fait de Faustine un instrument de volupté, il la dégoûte des grands devoirs du mariage ; pourquoi s'étonner ensuite s'il se voit méprisé comme il a méprisé lui-même les saintes lois conjugales ? Pourquoi s'arroger le droit de punir celle qu'il a instruite au vice ? L'auteur oublie que le châtiment appartient à la souveraine justice, seule capable de mesurer la responsabilité du crime, et sa catastrophe finale est dépourvue de moralité. C'est ainsi qu'un roman, où percent cependant tant d'intentions excellentes, manque son but d'une façon très regrettable, et nous fournit une preuve de l'insuffisance de la morale indépendante.

C'est aussi un roman très parisien que *la Violette Bleue*. M. de Boisgobey prend son intrigue dans les dossiers judiciaires qu'il accommode au goût du jour ; il parle le pur jargon de Paris, et il

est osé, sans être immoral; il plaît, par ses défauts mêmes, à un public nombreux, qui souffrirait difficilement des idées trop relevées et un style trop académique, mais qui ne veut pas non plus d'un matérialisme trop révoltant. Dès la première page, le romancier nous apprend que Notre-Dame de Paris a été *immortalisée* par Victor Hugo. Ainsi donc, la création la plus parfaite du génie humain, comme l'appelait M. Cousin, a besoin qu'on l'immortalise! Mais le romancier dit vrai, tant de gens ne savent plus admirer que sur la foi d'une réclame ou d'après la recommandation d'une célébrité populaire. A ceux-là il faut le style de commis en nouveauté que M. de Boisgobey leur sert : « Elle demeure chez son père? demande un des personnages. — *Parfaitement* », répond l'autre. Nous ne multiplierons pas les citations de ce genre. Les scènes de *la Violette Bleue* se passent dans les rues Cassette et Marbeuf, qui sont pleines d'affreux mystères, ou sur les tours de Notre-Dame, rendez-vous habituel des amoureux et des assassins. On voit de singulières choses à Paris, quand on s'y promène avec M. de Boisgobey : une ouvrière ingénue, qui, soudain, parle et agit comme une femme du monde des plus expérimentées sur les *affaires délicates*, qui n'a pas trouvé de meilleur abri pour son innocence que l'appartement d'un vieux garçon, et qui se calomnie elle-même, sans reculer devant le mensonge ni la honte, afin de sauver l'*apparence* de l'honneur chez une inconnue. On y voit aussi l'association la plus hétéroclite entre un baron original, un rapin débraillé, un interne amoureux, cette fleuriste étonnante et un enfant russe, à seule fin de poursuivre un assassin que la police ne découvre point. Eh bien, ces invraisemblances n'empêchent pas que tout cela vous *empoigne*... Songez donc! Cinq morts tragiques, pour le moins, et un époux trahi! La première partie, très habilement construite, éveille au reste la curiosité pour tout le volume. A travers cette série de crimes se glisse une certaine moralité. La femme coupable n'est point excusée, le mari trompé n'est point ridiculisé, l'ami, dont la criminelle passion trouble le foyer, où il était si affectueusement accueilli, finit par devenir la proie de terribles tortures morales, et on ne quitte pas le livre sans y avoir vu tous les coupables punis d'une façon exemplaire.

Les Pastaré, roman d'une allure bien différente, devrait porter en sous-titre : « Ou la mauvaise influence que peut avoir un pasteur protestant sur sa paroisse. » A cela nous ne nous chargeons pas de

répliquer. L'auteur des *Pastaré* transporte ses lecteurs au fond d'une petite ville du canton de Genève, dont les mœurs, fort étranges pour nous, sont, par cela même, assez curieuses. Au pasteur calviniste, honnête homme, mais brouillon et mondain, le romancier suisse oppose un sage laïque, affublé du titre de *philosophe*, titre non démodé encore peut-être, en ce lieu reculé. Isabelle, l'héroïne de M. Dombréa, est une fille énergique et décidée qui mène toute la maison; elle a su se dégager de l'influence cléricale, ce qui la rendra digne d'épouser, après bien des épreuves, le *philosophe* amoureux malgré lui. Si la jeune Isabelle dirige sa famille, la couturière en vogue domine toute la petite ville et le pouvoir du vieux pasteur est battu en brèche, au grand profit de la paroisse. Le romancier conserve un léger accent suisse, s'harmonisant avec la couleur locale, il écrit délicatement, observe finement; on recommanderait volontiers son livre, s'il n'était à craindre de voir certains lecteurs généraliser les préventions que l'auteur témoigne contre le clergé protestant.

Fermer ces pages un peu ternes, puis tomber en pleine orgie du *Souper Rouge*, c'est changer soudain d'idées et de décors. *Le Souper Rouge*, *la Foire aux Crânes*, *l'Homme sans Cervelle*, etc., autant de titres indiquant une imitation de Poë ou d'Hoffmann, et sentant l'effort d'un esprit qui se tourmente pour trouver du nouveau dans le fantastique, n'y en eût-il plus au monde. L'auteur de ces récits, M. Crollalanza, fait partie d'une certaine pléiade littéraire où l'on vise fort à l'excentricité, même en religion, car plus d'un de ces messieurs prétendent servir la cause sacrée à la façon des spadassins, le verre en main, la plume bien affilée au poing, le mot hardi ou sensuel sur la lèvre. Ferrailleurs intrépides, même dans leur propre camp, ils exècrent particulièrement ce qu'ils appellent « l'ignoble librairie pseudo-catholique (?) », et sont tout prêts à faire passer un mauvais quart d'heure à qui n'est point de leur avis. Ne nous aventurons donc pas trop dans l'analyse des neuf contes formant le volume de M. Crollalanza. Le moins fantasmagorique de ces récits nous semble le plus saisissant. Des houilleurs écossais se trouvent surpris par les eaux qui envahissent les parties basses de la mine; beaucoup sont noyés; les autres se réfugient au fond d'une galerie, où « l'air comprimé » les nourrit, mais où ils souffrent, durant de longs jours, des tortures dantesques. Pendant ce temps, « la Charité mondaine étale sa robe de satin rose brochée

d'or, sur la misère de leurs familles ». On danse et ils agonisent! Un jeune ingénieur français sauve ces malheureux par un trait de génie; et ceux que nos voisins acclament avec enthousiasme sont les ouvriers anglais qui le secondent! Toutes les misères humaines, morales et physiques, défilent devant nous, dans ces pages; une fois lues, on ne les oublie plus.

Il faudrait passer, en quelques mots, sur les *Cruautés de la Vie Banale*, s'il n'était nécessaire de protester sans relâche contre de semblables productions. On nous offre ici un roman provençal, une chronique de petite ville, des mœurs locales qui eussent pu avoir quelque saveur, mais qui n'ont que le goût du cru; le patois s'y mêle avec l'ignoble blasphème de la rue; les scènes de l'amour brutal, avec les trivialités d'une lutte électorale. Le tout sent l'ail, la sueur des pays chauds et autre chose encore. Il reste à l'auteur quelques lambeaux de croyances, il les déchire à belles dents. Son héroïne finit par le suicide, axphyxiant avec elle son vieux père, inconscient et ivrogne; mais, avant de succomber au désespoir, la pauvre fille jette un cri suprême vers le ciel. « Le monde m'a tout enlevé, dit-elle, mon bonheur, ma religion. Celle-ci, du moins, m'eût soulagée; je n'ai pas demandé à la perdre, pourquoi me l'a-t-on prise? » Puis elle se souvient d'un odieux blasphème, souvent répété par son père, contre le Christ, et, d'ailleurs, on l'a élevée dans la haine du prêtre; elle meurt en véritable païenne. Il faut plaindre, sans doute, l'auteur de ce livre, mais nous plaignons surtout la masse populaire qu'on nourrit de telles lectures.

Le roman de M. Montjoie, *Brisée*, ne vaut guère mieux et, de plus, il est écrit avec une incohérence dont les phrases suivantes donneront une idée. Le romancier s'adresse à son âme. « A la matière qui sommeille, laisse les images et les rêves enchantés, noie, de tes reflets divins, le sombre où sont plongés mes esprits et laisse chanter les accords des lyres éternelles aux ivresses palpitantes... Qu'en moi soit le reflet du génie du Très-Haut et que l'immortalité immuable de la prescience éternelle soit le gage de la reconnaissance apportée à la révélation puissante de Dieu même... L'existence a voulu me soustraire à la vie de mon âme. Trop tard, le gouffre était comblé et terrifié pour l'éternité même; dans mon martyre, j'ai maudit Dieu! » On se demande si l'auteur lui-même se comprend, et l'on n'essaie guère de débrouiller le chaos du roman.

Scènes Vécues, nous reposeront un peu; car ce recueil est hon-

nête et bien pensé. Le narrateur dédie son livre à ses sœurs, dont le patronage lui donnerait entrée au foyer, si quelques pages de sa : *Journée d'une Dame du Carcassès*, n'étaient légèrement risquées. Les autres récits : *Risum teneatis*, *Perdu dans les Bois*, *Pauvre Prêtre*, etc., se liraient en famille, et les jeunes gens trouveraient leur profit dans ces amusants feuillets, dérobés au carnet d'un collégien de seize ans, auxquels M. Maury a donné pour titre : *Risum teneatis*, recommandation difficile à observer. Il y a, dans tout ce recueil, comme un parfum des montagnes, comme un souffle d'air sain et pur. On sent que l'auteur a gardé fidèlement les impressions et les souvenirs de cette éducation pieuse dont il parle si bien.

XI à XVI

Nous sommes heureux de pouvoir maintenant indiquer, tout une série de romans parfaitement honnêtes. D'abord : *un Roman en Province*, par Mlle Marie Poitevin, aussi intéressant que moral. *Religieuse et Mère*, par Marie Beppa, dont le titre offre, peut-être, une équivoque fâcheuse, mais dont le fond est excellent et dicté par les sentiments de la plus suave piété. *Jacqueline*, de Mme Bourdon et *l'Aînée de la Famille*, de Mlle G. d'Éthampes, auxquels le nom de leurs auteurs servent de passeport. *Exil*, dû à la plume si chrétienne et si patriotique de Mme du Campfranc, émouvant récit des souffrances qui attendent les malheureux Polonais au fond de la Sibérie. L'exilé de Mme du Campfranc a épousé une noble Bretonne; elle le suit avec sa fille sous ce dur climat, doublant ainsi notre sympathie pour le martyr d'une sainte cause enfin. *Chez l'Oncle Aristide*, dans lequel on retrouve la verve du *Mariage Ridicule*, dont le succès a été si grand. Le romancier, M. Aimé Giron, force peut-être un peu trop, cette fois la note comique : son héros est un mauvais sujet, très ingénieux pour se tirer d'affaire avec des tours pendables; s'il ne donne pas aux jeunes gens des leçons précisément édifiantes, du moins ne les fait-il jamais rire des choses respectables.

XVII et XVIII

Ils sont rares les auteurs qui font rire... Les poètes, pour leur part, ne sont-ils pas les plus grands larmoyeurs d'ici-bas, où chacun

se lamente pourtant, à qui mieux mieux! Écoutez l'épigraphe du recueil intitulé : *Mimosas*, elle n'annonce rien de gai :

Allez, ô mes pensées, humbles sensitives,
Chercher quelque rayon qui veuille vous entr'ouvrir,
Si non, rapportez-moi vos folioles craintives,
Il est dit, pauvres fleurs, que nous devons mourir!

Mais non, le lecteur flatté de se voir comparé au rayon de soleil ouvrira ces « folioles » *plaintives* et y trouvera même quelque charme. Une âme, quand elle chante sa souffrance avec des accents aussi sincères, émeut toujours, quelle que soit l'obscurité de ses confidences. Mme Ida Vérona conserve au fond du cœur des sentiments pieux qui eussent dû la fortifier contre l'épreuve, seulement elle s'égare trop souvent en compagnie de Musset, Victor Hugo, George Sand, voire même de Renan! elle y perd la chaleur de sa foi; il faudrait d'autres guides à cette nature maladive. A qui veut chanter, à qui doit souffrir, à la femme surtout, le doute ne vaut rien... « La fleur de cire », c'est le nom choisi par cette muse éplorée, craindrait moins de se fondre ou de se briser, si elle s'attachait plus fermement à la croix qu'elle invoque parfois, avec tant de ferveur. Ame désolée dans un corps broyé par le mal physique, Mme Vérona se complaît à rêver de ces horreurs qui « n'ont de nom dans aucune langue », suivant l'expression de Bossuet. Elle s'efforce de décrire la fosse humide et sale, les noirs lumbrics, les vers gluants, la pourriture de la matière et s'attarde dans le tombeau au lieu de s'élever vers les radieuses espérances du chrétien.

Le poète anonyme dont le recueil est intitulé : *Avant l'Automne*, est trop fermement chrétien pour tomber dans la mélancolie noire dont Mme Ida Vérona paraît atteinte. Beaucoup de lecteurs reconnaîtront l'auteur des *Méditations sur sainte Thérèse* à travers le voile de l'*incognito*, membre actif et dévoué d'une compagnie religieuse qu'on destinait à faire revivre les gloires et à effacer les torts d'un passé retentissant, notre poète chantait *Avant l'Automne*, il chante peut-être encore au milieu de ses graves travaux. Il eût pu, nous dit-il, choisir une vie douce, une compagne modeste, jouir du repos du sage, devant un foyer paisible :

Ce serait le bonheur, s'il n'était trop facile.

Une vocation plus généreuse lui a fait sacrifier tous ces rêves;

mais, se manifestant assez tard, elle avait laissé au poète le temps d'éprouver les émotions de l'homme du monde et de les redire en vers souvent harmonieux. A présent qu'il peut « parler à ses frères des marches de l'autel », c'est à cette ombre qu'il s'est assis pour relire, sans avoir à en rougir, l'œuvre de sa jeunesse; il offre ce recueil, comme un bouquet bénit, aux amis d'autrefois. Il y a réuni le grand nom d'un patron vénéré, saint Augustin, à celui de Virgile et à celui d'Aristophane, dont il traduit une éloquente apostrophe; il célèbre la croix et l'hostie sainte, il chante les peuples héroïques, les Bretons et les Polonais; il n'oublie aucun de ceux dont l'amitié encouragea ses débuts...

La critique se tait ici, car tout y vient du cœur; du reste, notre poète la devance avec une modestie charmante. Il sait ne posséder « qu'un filet de voix », il confesse que ces vers « manquent de sonorité ». Il veut « rester fidèle à l'école de Lamartine des premières méditations, que le chant éclatant de Victor Hugo semble cacher aux jeunes générations ». On pourrait s'étonner de ce qu'une personnalité si peu vulgaire, n'ait point imprimé à son œuvre une cachet plus original. Mais si notre anonyme puise sa poésie à des sources connues et dans une amphore aux classiques contours, ces sources ne sont-elles pas les plus pures, les plus fécondes; le vase pour être plus ancien, en est-il moins élégant?

XIX

Les Hommes de mon Temps par une Femme, serviront d'épilogue à notre revue d'aujourd'hui. Nous n'y trouverons pourtant rien de romanesque, ni rien de poétique; il s'agit d'une satire en simple prose, dans laquelle on s'escrime vigoureusement contre la plus laide moitié du genre humain, contre « ces êtres peu clairvoyants, ces cœurs de marbre », dont les femmes ont tant à se plaindre! Plaintes réciproques, il est vrai; éternelle querelle, souvent interrompue par des duos amoureux ou des arrangements à l'amiable, puisqu'enfin, comme le dit l'Apôtre, « l'homme ne saurait exister sans la femme, ni la femme sans l'homme ». Querelle que la malignité des temps envenime chaque jour et qui menace de dégénérer en une terrible question sociale! Mais notre anonyme ne vise point au bouleversement de l'ordre établi. Elle a éprouvé de nombreux mécomptes dans ses rapports journaliers avec la

partie masculine de sa petite ville, elle tient à en avoir le cœur net, voilà tout... Elle n'est probablement pas mariée, sa colère eût pu s'épancher dans l'intimité... Peut-être fait-elle partie du corps pédagogique, elle sent le besoin d'administrer de vertes corrections, à son voisin de droite, un humble chapelier, dont l'apathie l'agace; à celui de gauche, un officier beaucoup trop autoritaire. Elle ne saurait pardonner à son médecin, des fredaines qui font jaser tout le pays! Son épicier lui a vendu des lentilles qui ne voulaient pas cuire et qui toutes étaient « remontées d'un cavalier bien nourri ». Mercure sera-t-il donc toujours le dieu des marchands et des voleurs? Quoi! pas de bonne foi possible chez les commerçants! Mlle X... en paraît navrée! L'inspecteur de l'Académie, « fait regrettable et fâcheux », néglige « les adjointes modestes » pour accorder toutes ses faveurs aux minois effrontés et « chiffonnés ». Le prêtre, on « ne dit pas de quelle religion, peu importe » à ce large esprit; le prêtre, ô scandale, ne vaut pas mieux que l'inspecteur! Lui aussi s'acharne contre l'institutrice timide et méritante pour complaire à d'orgueilleuses paroissiennes, risquant sans remords d'ébranler la foi, peu solide probablement, de la brebis méconnue. Il faut voir encore, avec quelle impétuosité, notre réformatrice fond sur la criminelle troupe des célibataires, d'autant plus coupables qu'ils privent d'époux quantité d'honnêtes demoiselles; avec quelle chaleur, elle les adjure de devenir d'utiles citoyens, de bons pères de famille! Bien peu échappent à ses admonestations; ceux qui font abus de la lecture des romans y trouvent leur part. Tous les ouvrages d'imagination indignent cette austère personne... Ne lui objectez pas « les inoffensifs, ceux-ci aiguisent la faim, puis, c'est comme un feu qui dévore; plus on lit, plus on veut lire, et quand on en est là, on ne sait plus où l'on s'arrête... » Que ceci soit la morale du présent article; obligé de vivre à peu près en paix avec les romanciers et leur public, laissons notre sévère moraliste exprimer tout haut ce que nous pensons, quelquefois, tout bas...

J. de Rochay.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

L'élection d'un président de la République, la constitution d'un nouveau ministère : c'est par ces deux événements que s'ouvre l'année 1886. Voilà la France pourvue à nouveau d'un gouvernement. Avec un chef de l'État réélu pour sept ans, avec des ministres recrutés dans la majorité parlementaire, il semble que rien ne devrait manquer au bon fonctionnement et à la prospérité des affaires publiques. Ce sont du moins des conditions de stabilité qui devraient rassurer le pays et favoriser la reprise du travail et du négoce. Il n'en est rien pourtant, et la reconstitution du gouvernement n'augmente pas plus la confiance en la durée du régime, qu'elle ne donne de l'essor aux affaires. On commence la nouvelle année comme on avait fini la précédente, au milieu du même malaise, avec les mêmes préoccupations de l'avenir.

C'est que rien n'est changé. Il y a un président de la République, il y a des ministres; il n'y a ni pouvoir, ni autorité, ni force. M. Grévy n'est pas une garantie : on l'a réélu faute de mieux. La possession était son seul titre. En renouvelant pour sept ans ses pouvoirs présidentiels, la majorité du Congrès n'a pu considérer en M. Grévy, ni les mérites personnels, ni les services rendus, ni les qualités de gouvernement, ni le prestige du chef d'État; elle l'a maintenu au poste suprême, parce que personne ne se trouvait là pour lui succéder. C'eût été l'occasion cependant d'examiner la carrière présidentielle de M. Grévy. Qu'a-t-il fait depuis sept ans, quel service a-t-il rendu au pays, en quoi s'est-il montré digne de la haute fonction qu'il occupe? La Constitution le déclare irresponsable; néanmoins elle lui reconnaît des attributions et des prérogatives dont il aurait pu user pour le bien du pays. Pendant sept ans, le successeur du maréchal de Mac-Mahon s'est borné à tout laisser faire. Il a pris successivement pour ministres tous ceux qu'on lui a désignés et il a sanctionné tout ce que ses ministres ont conclu

et fait. Les décrets d'expulsion des congrégations religieuses, les mesures contraires au Concordat et aux droits du clergé, les lois attentatoires à la liberté de conscience des citoyens, la désorganisation de la magistrature et du personnel administratif, les entreprises de la politique coloniale au mépris de la constitution, il a tout approuvé, tout signé, tout autorisé. Du droit d'initiative, du droit d'opposition, il n'a jamais fait aucun usage, ni pour provoquer d'utiles réformes, ni pour empêcher des résolutions funestes. On ne l'a vu nulle part, en aucune circonstance, pas même devant les fléaux qui ont plusieurs fois désolé la France, en cette période de sept ans, donner de sa personne ou de son argent. Jamais chef d'État ne fut plus vraiment constitutionnel, comme on le voudrait aujourd'hui, c'est-à-dire plus étranger, plus indifférent à tout, plus impersonnel, plus inutile. Aussi la réélection de ce président de la République s'est-elle faite au milieu de l'indifférence générale.

Elle eût été même tout à fait insignifiante sans les petites intrigues qui ont occupé un instant l'attention. Tout un petit complot, auquel on n'a bien vu clair qu'après l'événement, avait été ourdi par M. Brisson, à l'instigation de M. Ferry, pour supplanter M. Grévy, à l'Élysée. Incapable d'être président du ministère, impuissant d'ailleurs à se faire une majorité au Palais-Bourbon, M. Brisson se croyait apte à devenir président de la République. Avant qu'il n'échangeât, contre son gré, ses fonctions de président de la Chambre des députés pour celles de président du Conseil des ministres, on avait toujours vu en lui le successeur de M. Grévy. Lui-même convoitait ce haut poste, comme le couronnement de ses ambitions impuissantes, et personne, à la vérité, n'était plus propre à continuer le personnage inutile de M. Grévy. Le hasard et la rivalité de M. de Freycinet ont fait échouer un plan qui venait renverser les projets de celui-ci; car M. de Freycinet, aussi, aspire au poste de président de la République. Si l'on avait dû donner un successeur à M. Grévy, il n'eût pas voulu que ce fût un autre que lui. En réservant ses chances pour l'éventualité de la mort d'un vieillard usé, il sauvait du même coup la situation de l'hôte actuel de l'Élysée. Dès que M. Brisson se portait candidat à la présidence de la République, M. de Freycinet se posait en compétiteur contre lui. C'était tout faire avorter. Le dépit de M. Brisson, la mauvaise humeur de M. Grévy, ont plus fait pour la crise ministérielle que le vote de la Chambre sur les crédits du Tonkin.

Le nouveau ministère est né, en partie, de cette intrigue. Mis en échec à la Chambre des députés, impossible à l'Élysée, M. Brisson n'avait plus qu'à maintenir sa démission et rentrer provisoirement dans la retraite. M. de Freycinet restait plus que jamais l'homme de confiance de M. Grévy, et devenait le personnage nécessaire de la situation. M. Clémenceau ne voulant pas être premier ministre, parce que son heure ne lui paraît pas encore venu ; M. Floquet ne le pouvant pas, à cause de la Russie surtout, qui n'a pas oublié l'ancienne injure de cet avocat à son empereur, il n'y avait que M. de Freycinet en état de présider à une nouvelle combinaison ministérielle. Ses plans d'avenir répugnaient bien un peu à cet arrangement du moment. De là cette insistance à faire revenir M. Brisson sur sa démission. Il aurait voulu voir son rival s'user dans les difficultés intérieures et porter tout le poids des responsabilités ministérielles, pendant que lui-même, confiné dans le département des affaires étrangères, aurait sauvegardé sa situation et réservé toutes ses chances.

Dans cette crise ministérielle, qui n'a pas duré moins d'une semaine, c'était à qui ne deviendrait pas président du Conseil. Jamais on n'avait vu pareil désintéressement, pareille abnégation, du moins, en apparence. L'excès même des ambitions avait produit cette étrange modestie. Aujourd'hui, il n'est pas de petit homme politique, en situation de devenir ministre, qui ne vise plus haut encore, et tel qui n'eût jamais mérité de présider un ministère, ne se contente plus de ce poste, de peur qu'il ne lui fasse perdre la magistrature suprême. Les Brisson, les Freycinet, les Floquet, les Clémenceau et M. Goblet lui-même dédaignent d'être président du Conseil des ministres, parce que chacun d'eux aspire à être président de la République.

M. de Freycinet a fini par se dévouer à former un ministère. Sa tâche a été des plus laborieuses. Il s'agissait de remplacer un cabinet qui, en somme, n'avait échoué que devant la coalition de la droite et de l'extrême gauche, qui, même, avait la majorité dans le parti républicain ; il fallait en faire un autre qui ne fût ni semblable à celui-là, ni différent non plus ; il fallait recommencer cette entreprise, vraiment irréalisable, de prendre les membres du ministère dans tous les groupes de la gauche, de concilier les exigences de la gauche extrême avec les résistances de la gauche modérée, et, avec des éléments disparates, composer un cabinet sans pro-

gramme et, par conséquent, sans cohésion. L'ancien ministère ayant sombré devant l'opposition du parti dont M. Clémenceau est le chef, il était nécessaire de s'assurer le concours de celui-ci. L'homme qui aurait pu être lui-même le chef du nouveau cabinet, a signifié à quelles conditions on aurait son appui. Sur certains points, M. Clémenceau a fait des concessions, mais il est trois points du programme radical sur lesquels il n'a rien voulu céder, du moins en principe. M. Clémenceau maintient ces trois articles : rétablissement de la mairie centrale à Paris et autonomie communale, séparation de l'Église et de l'État, impôt sur le revenu.

A ces revendications du radicalisme, M. Clémenceau apportera, sans doute, les atermoiements qu'exigent ses projets personnels. Aussi longtemps que l'intérêt ne poussera pas le chef de l'extrême gauche à se découvrir et à prendre le premier rôle, M. de Freycinet peut compter qu'il n'aura pas en celui-ci un adversaire absolu. Du reste, le président du Conseil s'est ménagé, jusqu'à un certain point, le concours de l'extrême gauche, en lui attribuant une part de portefeuilles. Il a voulu même flatter Paris, en faisant de M. Lockroy, le premier élu de la capitale, un ministre. Ce vaudevilliste devient ministre du commerce. Pour relever son emploi, on y a a adjoint l'industrie. C'est, dit une note officielle, par suite de l'importance actuelle des questions sociales que le nouveau ministre du commerce prend, en même temps, le titre de ministre de l'industrie. On a voulu faire croire aux électeurs de M. Lockroy, que la crise économique et industrielle allait recevoir, de l'avènement de cet étonnant ministre, une heureuse solution. Le ministère des postes et télégraphes est attribué à un autre membre de l'extrême gauche, M. Granet. Deux des membres du précédent cabinet échangent leurs anciens portefeuilles pour des nouveaux. M. Sarrien passe des postes à l'intérieur ; M. Demôle laisse les travaux publics pour la justice. Ces ministres étaient aptes à tout, quelque différence qu'il y ait entre le service des postes et la direction des affaires administratives, entre les choses de l'ingénieur et le fonctionnement des tribunaux. M. Goblet reste ministre de l'instruction publique et des cultes. Depuis les dernières élections, il s'était fait des titres particuliers à la confiance du parti républicain. La guerre et la marine ont deux titulaires nouveaux, le général Boulanger et l'amiral Aube. Enfin, M. Develle est préposé à l'agriculture. Et voilà ce ministère nouveau, ce ministère qui

assume à son tour la tâche sous laquelle tant de ministères avant lui ont succombé. Voilà ce ministère qui va essayer pour la vingtième fois de formuler un programme de gouvernement, de constituer une majorité, de faire marcher le pays et de durer lui-même plus que les autres.

Après tant d'échecs répétés, quelle confiance pourrait-on avoir dans ce nouvel essai? Qu'attendre d'hommes qui ne sont que le résidu de toutes les combinaisons ministérielles mises en œuvre depuis huit ans? On ne peut plus prendre au sérieux aucun de ces ministères de rencontre, que les incidents parlementaires font surgir périodiquement, et dont aucun n'a su donner à la République la consistance et la stabilité gouvernementale qu'elle cherche en vain, malgré la constitution qui en fait le régime de la France. Avec autant d'indifférence qu'elle a vu la réélection du président de la république, l'opinion assiste à l'avènement de ce nouveau ministère qui ne promet, ni de faire mieux, ni de durer plus longtemps qu'aucun de ceux qui l'ont précédé. Qu'est-ce que la déclaration qu'il doit apporter aux Chambres pourra ajouter à sa propre valeur et au peu de confiance qu'il a inspiré dès le premier jour? M. de Freycinet propose un beau programme où figurent la réorganisation de l'administration, l'équilibre du budget, la constitution de nos divers protectorats en Tunisie, au Tonkin, à Madagascar.

Que de merveilles dans ces promesses! Mais où sera la réalité? Les programmes succèdent aux programmes, les déclarations aux déclarations; rien ne se fait, rien ne s'améliore. L'impuissance de la république se montre de plus en plus. Elle est à bout d'hommes, à bout de projets, à bout d'expédients. Le parti révolutionnaire montre jusqu'à l'évidence qu'il ne peut être un parti de gouvernement. Ne le voit-on pas encore? Faudra-t-il aussi que ce ministère tombe comme les autres pour éclairer les aveugles? L'événement ne tardera pas à s'accomplir. Le nouveau ministère brille surtout par son incohérence et sa nullité. M. de Freycinet a voulu, à son tour, faire l'union au sein du parti républicain, en formant un ministère de fusion. Il y a mis de tout : de l'opportunisme, du radicalisme et même un peu de centre gauche. Tel qu'il est composé, le ministère ne pouvait compter que des médiocrités. Les chefs de tous les groupes qu'on y a fait entrer manquent; il n'y a que des subalternes. Le nouveau cabinet est livré d'avance à la merci des partis. Il ne sera qu'un terrain de lutte pour les diverses influences qui

vont chercher à y dominer. M. Ferry, d'un côté, M. Clémenceau, de l'autre, M. Brisson avec le premier, M. Floquet avec le second, et M. Rochefort derrière les uns et les autres, se disputeront, à travers ce ministère de paille, l'influence, l'autorité, le pouvoir. Rien ne pourrait faire mieux les affaires du radicalisme. Pour vivre, le nouveau ministère Freycinet sera obligé d'aller toujours plus à gauche. C'est de ce côté que le tirera M. Lockroy, et c'est dans ce sens surtout que le poussera M. Clémenceau, qui a besoin de se préparer les voies.

L'ambition de ce personnage est d'être le ministre définitif et nécessaire de la République, ou plutôt le dictateur du pays. Pour cela, il faut que tous les autres chefs de la majorité aient été usés, que toutes les combinaisons ministérielles, où il pouvait entrer plus ou moins d'opportunisme et de radicalisme, aient été épuisées, et que le gouvernement ait incliné de plus en plus à gauche. De cette façon, un ministère Clémenceau se présenterait comme l'expression naturelle des circonstances, comme le dénouement nécessaire de la situation, et l'homme qui eût été impossible il y a quelques années encore, dont l'opinion républicaine elle-même n'eût pas voulu, paraîtrait ainsi le ministre désigné pour prendre le pouvoir et faire régner le radicalisme. On se dirait, en effet, après toutes les tentatives avortées de république conservatrice, modérée, opportuniste, progressiste, qu'il n'y a de possible que la république radicale, la république des partis avancés, et l'on ferait encore cet essai avec l'illusion toujours nouvelle d'en arriver enfin à un établissement définitif, à un régime stable par l'application du pur programme révolutionnaire.

Le nouveau ministère Freycinet est donc destiné à disparaître promptement. Ce ne sera qu'un ministère de transition et de préparation, un ministère d'attente pour M. Clémenceau. Qu'importe après cela son programme, et la déclaration par laquelle il doit s'annoncer aux Chambres, et surtout le message du président de la République qui l'accompagnera? Toutes ces paroles ne feront pas sortir de la Chambre des députés une majorité capable d'assurer l'existence du cabinet actuel. Le sort de celui-ci est d'aller comme il pourra et de vivre au jour le jour. Ce ne sera pas l'affaire de la droite de le soutenir. Dans le désarroi du parti républicain, au milieu de toutes ces rivalités de personnes et de groupes, elle n'a qu'à se tenir ferme et unie, et tout son programme doit être de

représenter aux yeux du pays la cause de l'ordre, de la justice et de la paix. Sa sagesse, son entente, pourront beaucoup pour accroître son importance, son action, et pour obliger les esprits égarés par les illusions républicaines à voir de ce côté le seul et vrai parti de gouvernement. Par le contraste de sa conduite, de ses discours, de ses votes avec les agissements de la gauche, elle peut beaucoup pour ramener la masse électorale et lui faire comprendre que loin que la Répnblique puisse réaliser aucune des réformes et procurer aucun des biens qu'elle n'a cessé de promettre et qui ont trompé tant de naïfs, elle n'est capable que de fomenter le trouble, d'entretenir l'agitation et de nuire au bien public. Plus que tout le reste, cette leçon profiterait à la cause conservatrice.

En attendant, on va voir le successeur de M. Brisson à l'œuvre. Dans le cabinet où M. Lockroy est ministre du commerce et de l'industrie, et où ce plaisantin a pour mission de remédier à la crise sociale et économique, M. de Freycinet s'est réservé spécialement, comme président du conseil et ministre des affaires étrangères, l'organisation de nos divers protectorats à l'extérieur. C'est la partie la plus difficile de ce programme de conquêtes, que la République s'était donné au temps où M. Gambetta et M. Ferry pouvaient encore la lancer dans des entreprises qui ne seraient plus possibles aujourd'hui. Les derniers documents diplomatiques publiés sur les affaires de Chine et du Tonkin permettent d'apprécier combien ceux qui avaient conçu ces entreprises étaient incapables de les conduire. M. Ferry n'a guère fait que des fautes. Depuis la conclusion de la paix par le traité de Tien-Tsin, qui donnait des satisfactions suffisantes à la France jusqu'à la déroute de Lang-Son, la politique de demi-moyens et d'atermoiements de M. Jules Ferry a été particulièrement funeste. Après le guet-apens de Bac-Lé, le président du conseil n'a su ni mener énergiquement les négociations diplomatiques avec la Chine, ni ordonner à propos une action militaire, malgré les représentations et les conseils de notre ministre plénipotentiaire, M. Patenôtre, et de l'amiral Courbet, qui insistaient l'un et l'autre sur la nécessité d'exercer sur le gouvernement de Pékin une pression décisive par « l'envoi d'un ultimatum plus catégorique, suivi, au besoin, d'une action militaire immédiate ».

Cette politique expectante, fruit de la duplicité dont M. Ferry usait envers les Chambres et le pays, en voulant faire la guerre sans

la déclarer, a tout compromis. La situation actuelle est beaucoup moins favorable pour l'organisation de notre protectorat au Tonkin et sur l'Annam. Ce sera une tâche difficile pour M. de Freycinet. On se plaint déjà que la formation de l'armée coloniale annamite se fasse dans des conditions fâcheuses d'imprévoyance et d'impéritie, qui ne peuvent que nous créer des difficultés pour l'avenir. L'administration générale laissera encore bien plus à désirer. M. de Freycinet a fait un choix des plus fâcheux, en confiant à M. Paul Bert le poste d'envoyé extraordinaire près la cour de Hué, avec mission d'organiser notre protectorat sur l'Annam, le Tonkin et le Cambodge. Ni le passé, ni les aptitudes de cet ancien ministre de Gambetta ne le désignaient à une pareille charge. Mais la faute la plus grande n'est pas d'avoir nommé M. Paul Bert à un poste pour lequel il est aussi incompétent que peut l'être M. Lockroy pour son double ministère du commerce et de l'industrie, c'est d'avoir investi un homme aussi engagé dans la politique antireligieuse de la mission d'organiser notre protectorat sur les pays où la France était surtout représentée jusqu'ici par les missionnaires catholiques, et où l'on ne fondera rien de durable si l'on ne s'appuie sur l'élément religieux. Un sectaire comme M. Paul Bert, préposé au protectorat de l'Indo-Chine, ne peut qu'enlever au catholicisme tout le bénéfice qu'il devait recueillir des conquêtes françaises et par là même compromettre l'avenir de nos possessions coloniales. Si c'est ainsi que M. de Freycinet entend l'organisation des protectorats qu'il s'est spécialement réservée, non seulement il échouera dans son œuvre, mais il fera perdre à la France tout ce qu'elle avait gagné.

On ne démêle pas très bien, dans la circulaire que le président du Conseil a récemment adressée à nos représentants à l'étranger, la politique qu'il compte suivre dans les affaires d'Orient.

Lorsque le soulèvement imprévu de la Roumélie obligea les puissances à intervenir pour régler la situation, M. de Freycinet donna pour instruction à notre ambassadeur, M. de Noailles, de se rallier à la majorité de ses collègues, si cette majorité se prononçait dans le sens de satisfactions à donner aux aspirations roumélistes, à la condition toutefois que les amendements à introduire dans le régime établi par le traité de Berlin eussent pour résultat de contribuer à l'affermissement des droits et de l'autorité de l'Empire ottoman. C'est précisément dans cette politique contradictoire, à l'égard de la Roumélie et de la Turquie, que gît la principale difficulté de la con-

férence de Constantinople. M. de Freycinet déclare que le concours le plus empressé de la France est assuré à toute démarche qui aurait pour objet, soit d'arrêter définitivement l'effusion du sang, soit de créer un équilibre stable dans les Balkans; en même temps il estime que cet équilibre, on ne le trouvera que dans une juste pondération entre certaines aspirations légitimes et les garanties que réclame la sécurité de l'empire ottoman. Si ce programme est bon et réalisable, la conférence de Constantinople aurait déjà dû le mettre à exécution. Jusqu'ici tout est en suspens, rien n'est résolu. On ne trouve pas la combinaison recommandée par M. de Freycinet, et l'on semble attendre la solution plutôt des événements que des délibérations diplomatiques. L'armistice conclu entre la Bulgarie et la Serbie ne promet pas d'aboutir de sitôt à un arrangement définitif; les négociations pour la paix ne sont même pas sérieusement commencées. Le rôle de la Turquie est de nature à ajourner un résultat. Tandis qu'elle semble attendre des puissances la conclusion du conflit, celles-ci voudraient que le prince de Bulgarie et le gouvernement ottoman s'entendissent d'abord, pour n'avoir plus qu'à consacrer l'arrangement.

Du reste, la Turquie semble plus disposée à soutenir ses droits par les armes, qu'à entrer en pourparlers avec l'insurrection. L'attitude de plus en plus belliqueuse de la Grèce complique la crise. Elle n'a pas voulu laisser échapper une occasion aussi favorable de s'agrandir. Soit qu'elle se sente appuyée par derrière, soit qu'elle cède à l'entraînement des circonstances, la Grèce se déclare décidée à poursuivre ses revendications à main armée, si l'Épire ne lui est pas accordée amiablement. C'est pour la troisième fois depuis la guerre turco-russe, que ce petit État met son armée sur le pied de guerre, et il lui en coûterait de perdre le bénéfice d'un effort aussi onéreux et dont l'insuccès finirait par le rendre ridicule. Les esprits sont fort enflammés. Quoique les Hellènes parlent souvent de partir en guerre, il se pourrait, cette fois, que l'amour-propre et la passion nationale les poussassent à des résolutions extrêmes. Si la paix tarde trop à se conclure entre la Bulgarie et la Serbie, la Grèce n'attendrait peut-être pas la fin de l'armistice pour entrer en campagne, et ce n'est plus seulement l'Épire, c'est la Crète aussi qu'elle réclamerait. Si le temps de la réflexion n'était pas passé pour elle, l'exemple de la Serbie devrait bien la dissuader de tenter une aventure au bout de laquelle, comme sa téméraire voisine, elle s'expose à ren-

contrer la déroute et l'humiliation. Ce n'est pas seulement à une puissance d'égale force, comme la Bulgarie, qu'elle aurait affaire, mais elle se heurterait à la Turquie en armes, qui ne peut plus souffrir un nouveau démembrement sans paraître livrer elle-même le reste de son empire à toutes les petites et grandes convoitises qui l'assaillent.

La diplomatie montre ici, une fois de plus, son impuissance. Combien plus efficace a été le recours direct de l'Allemagne et de l'Espagne au Souverain Pontife dans l'affaire des îles Carolines! Quelques semaines ont suffi à Sa Sainteté Léon XIII pour régler le différend et empêcher un conflit. Les représentants des deux puissances ont signé, au Vatican, le protocole de leur accord sur les bases proposées par l'auguste médiateur. En même temps que la souveraineté de l'Espagne sur l'Archipel est reconnue et que son gouvernement s'engage, pour rendre cette souveraineté effective, à y établir une administration régulière avec une force suffisante pour garantir l'ordre et les droits acquis, l'Allemagne obtient pleine et entière liberté de commerce, de navigation et de pêche dans ces mêmes îles, avec le droit d'y établir une station navale et un dépôt de charbon, d'y faire des plantations et d'y fonder des établissements agricoles. Ainsi une juste satisfaction est accordée à l'une et l'autre partie; les droits, l'amour-propre et les intérêts respectifs de chacune y sont conciliés de la manière la plus heureuse. Ce recours à la haute juridiction pontificale constitue, de la part de l'Allemagne, qui a sollicité la médiation de Léon XIII, une reconnaissance implicite de la souveraineté temporelle de la papauté. Léon XIII en a voulu témoigner sa gratitude particulière à M. de Bismarck, en lui conférant les insignes de l'ordre du Christ. En même temps, il a pu le prendre à témoin que l'exercice du pouvoir pontifical est d'une grande force pour le maintien de l'ordre public et l'intégrité des États, surtout quand les papes peuvent en user sans obstacle et en toute liberté. C'est là un puissant argument pour la restauration du pouvoir temporel de la papauté, dont tous les princes devraient tenir compte; c'est aussi, comme l'a déclaré Léon XIII, un nouveau motif d'espérance pour l'avenir. Autrefois, le pape en eût appelé à la France; c'est la France elle-même qui le force à s'adresser à l'Allemagne.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

20 *décembre.* — La Chambre des députés entend et discute le rapport sur l'élection du département des Landes, concluant à l'annulation de la députation. M. Lambert de Sainte-Croix combat les conclusions du rapporteur et réfute une à une les allégations mensongères mises à la charge du clergé, ce qui n'empêche pas la majorité d'invalider, *quand même*, les élections des Landes, au milieu d'un tumulte indescriptible. Lorsque le calme est rétabli, M. de Mackau demande au ministre de l'instruction publique comment, en présence des invalidations qui se succèdent depuis quelque temps, le gouvernement entend assurer l'exercice du suffrage universel au prochain Congrès. M. Goblet répond qu'il n'y a aucun lien entre les élections à compléter et la date du Congrès. A ce propos, il annonce que le gouvernement a décidé que le Congrès se réunirait le lundi 28 de ce mois. M. de Mackau proteste contre cette sans-façon d'agir avec le suffrage universel.

20. — La Chambre des députés entend d'abord une interpellation de M. Gastellier au ministre du commerce, sur l'emploi du crédit de 100,000 francs, votés pour les études préliminaires de l'exposition de 1889, puis une seconde interpellation de M. Lockroy au ministre de la guerre, au sujet de la communication faite au journal le *Temps* du rapport du colonel Borgnis Desbordes sur la retraite de Lang-Son et le procès du lieutenant-colonel Herbinger.

Enfin, une troisième interpellation de M. Raoul Duval, au ministre de l'intérieur, sur les révocations arbitraires de maires, de magistrats électifs à la suite des élections législatives. Ce à quoi M. Allain-Targé essaie de répondre par des subtilités oratoires. La majorité le tire d'embarras en votant un ordre du jour pur et simple.

Le Sénat continue la discussion sur la procédure en matière de divorce, il entend successivement sur ce point MM. Labiche, Griffus, Léon Renault et Allou, et adopte l'article 238 et les articles 240 à 249.

Nouvelle réunion électorale conservatrice à Neuilly. M. Ferdinand Duval, après avoir fait l'éloge des candidats conservateurs, examine la situation actuelle, tant au point de vue financier qu'au point de vue du prestige national, et conclut en disant que le pays marche à sa ruine. MM. Calla et Hervé font le procès de l'opportunisme et des funestes conséquences de sa politique.

21. — Au Sénat, M. Dupré pose une question au ministre de l'intérieur, au

sujet de la laïcisation de l'hôpital Cochin. M. Dupré, qui a été pendant quarante ans à la tête d'un des grands hôpitaux de France, s'élève contre cette manie de laïcisation, qui fourvoit le Conseil municipal, au détriment des malades et malgré l'avis des médecins. Il prouve que les infirmières laïques coûtent quatre fois plus que les religieuses.

Pour toute réponse, M. Allain-Targé dit, *ce qui est faux*, que la laïcisation s'est faite sous la pression de l'opinion publique, mais que le gouvernement a opéré la laïcisation, en assurant la liberté de conscience et l'exercice du culte pour tous les malades qui le désirent, ce qui est encore plus faux.

Le Sénat reprend ensuite la discussion sur le taux de l'intérêt de l'argent, et valide en dernier lieu les élections sénatoriales de l'Ain et d'Eure-et-Loir.

21. — La Chambre des députés commence par renvoyer à un mois une demande d'interpellation adressée par M. le baron Dufour au ministre de l'intérieur, au sujet des abus scandaleux de la candidature officielle dans les dernières élections du Lot.

La Chambre adopte ensuite deux projets de loi d'intérêt local et aborde la discussion des crédits du Tonkin et de Madagascar.

Mgr Freppel prend le premier la parole. Il examine successivement les trois solutions qui se présentent dans l'affaire du Tonkin : l'évacuation complète, l'occupation réduite du Delta, et enfin le maintien de l'occupation et d'une organisation du Tonkin et de l'Annam. Mgr Freppel repousse les deux premières solutions comme étant incompatibles avec l'honneur de la France et comme devant amener, à bref délai, le massacre des cinq cent mille chrétiens qui se sont compromis pour nous,

L'occupation intégrale est, suivant l'éminent prélat, la seule solution raisonnable, logique et avantageuse. Il en est de même pour Madagascar.

M. Delafosse succède à Mgr Freppel et se prononce énergiquement pour le refus des crédits. L'expédition du Tonkin, à son avis, est une opération commerciale dont il faut faire la balance. Or, pour occuper simplement le Delta, il est besoin de vingt mille hommes actuellement, que sera-ce quand il faudra occuper tout le pays? Cinquante mille hommes seront à peine suffisants. De ces cinquante mille hommes, la mortalité en enlèvera annuellement un dixième, soit cinq mille hommes. M. Delafosse se refuse à voter cet impôt du sang français.

M. Paul Bert partage l'avis de Mgr Freppel. Il appuie surtout sa thèse sur la nécessité de tenir les engagements que la France a pris vis-à-vis de la Chine. Le départ de nos troupes deviendrait le signal d'une véritable anarchie. Le mieux serait de renoncer pour l'instant à l'Annam, et d'organiser au Tonkin l'administration civile, en remplaçant les mandarins annamites par des mandarins tonkinois.

22. — La Chambre des députés continue la discussion générale sur les crédits pour le Tonkin et Madagascar. M. Frédéric Passy soutient la thèse de la nécessité de l'évacuation et essaie de démontrer qu'elle est possible, il réduit à leur plus simple expression les objections présentées contre cette évacuation.

M. Ballue prétend, au contraire, avec la minorité de la Commission, que l'occupation du Tonkin n'est plus qu'une affaire de police et d'entente avec

la Chine, et que l'effectif des troupes à entretenir, là-bas, est relativement insignifiant.

M. Pelletan se charge de lui répondre en faisant valoir ces deux principaux arguments : l'occupation est condamnée par le pays, qui est las de voir son argent et la vie de ses enfants sacrifiés dans une expédition lointaine, à 4,000 lieues de la France.

L'occupation est condamnée, parce qu'elle nécessitera la création de nouveaux impôts, et que notre situation financière s'y oppose. A la fin de la la séance, M. de Freycinet, sur une demande de M. Hubbard, annonce qu'un traité de paix vient d'être signé entre les plénipotentiaires français et les plénipotentiaires hovas, et il en indique les principales conditions C'est le *coup ordinaire* de la dépêche auquel nos gouvernants ont si habilement recours.

Le Sénat entend la lecture d'un rapport de M, Naquet, relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'exposition d'Anvers, et passe à la seconde délibération sur la procédure en matière de divorce. Il adopte les modifications aux articles 234 à 250 du Code civil.

Un télégramme officiel de Belgrade annonce la conclusion, entre la Bulgarie et la Serbie, d'un armistice devant durer jusqu'au 1er mars, et établi d'après les bases arrêtées par la Commission militaire internationale.

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. T. S.-P. LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

Annonçant un Jubilé extraordinaire

A tous nos vénérables Frères les Patriarches, Primats, Archevêques, Evêques et autres ordinaires des lieux en grâce et communion avec le Siège Apostolique.

LÉON XIII, PAPE

« Vénérables Frères, Salut et bénédiction apostolique.

« Ainsi que nous l'avons déjà fait deux fois en vertu de Notre autorité apostolique, il Nous plaît de nouveau d'ordonner, avec la grâce de Dieu, pour l'an prochain, que, dans tout l'univers chrétien, une année sainte extraordinaire soit célébrée, pendant laquelle les trésors des célestes faveurs, dont la dispensation est en Notre pouvoir, s'ouvriront pour le bien public. L'utilité de cette mesure ne peut vous échapper, Vénérables Frères, à vous qui connaissez notre temps et les mœurs du siècle ; mais il y a une raison spéciale qui fera paraître plus opportune que jamais Notre décision. En effet, après que Nous avons enseigné, dans notre dernière Lettre encyclique, combien il importe aux Etats de se rapprocher de la vérité et de la forme chrétienne, on comprendra facilement combien il importe au but que Nous Nous y sommes proposé de Nous efforcer, par tous les moyens en Notre pouvoir, d'exciter ou de ramener les hommes aux vertus chrétiennes. Car un Etat est ce que le font les mœurs du peuple ; et de même que l'excellence d'un navire ou d'un édifice dépend de la bonne qualité et de la disposition convenable de toutes ses parties, de même le cours des

affaires publiques ne peut être régulier et sans accident qu'à la condition que les citoyens suivent eux-mêmes une ligne droite de conduite. L'ordre politique périt, et avec lui tout ce qui constitue l'action de la vie publique, s'il ne procède du fait des hommes; or les hommes ont coutume de le former à l'image de leurs opinions et de leurs mœurs. Pour que les esprits se pénètrent de Nos enseignements, et, ce qui est le point principal, pour que la vie quotidienne de chacun se règle d'après eux, il faut donc faire en sorte que chacun s'applique à penser chrétiennement et à agir chrétiennement, aussi bien en public que dans son particulier.

« Et en cela l'effort est d'autant plus nécessaire que les périls sont plus grands de tous côtés. Car les grandes vertus de nos pères n'ont pas peu disparu; les passions les plus violentes en soi ont réclamé une licence plus grande; la folie des opinions, libre d'entraves ou réprimée par des freins impuissants, se répand chaque jour davantage : parmi ceux mêmes qui ont de bons principes, la plupart, par une réserve intempestive, n'osent pas professer publiquement ce qu'ils pensent, et bien moins encore le mettre à exécution; l'influence des plus pernicieux exemples s'exerce de toutes parts sur les mœurs publiques; les associations perverses, que Nous avons énoncées dans d'autres circonstances, habiles à se servir des moyens les plus criminels, s'efforcent d'en imposer au peuple et de le détourner autant que possible et même de le séparer de Dieu, de la sainteté de leurs devoirs, de la foi chrétienne.

« Dans cet accablement de maux, d'autant plus graves qu'ils durent depuis plus longtemps, Nous ne pouvons rien omettre de ce qui peut Nous apporter quelque espoir de soulagement. C'est dans cette intention et cette espérance que nous annonçons le saint jubilé à tous ceux qui ont leur salut à cœur et qui ont besoin d'être avertis et exhortés de se recueillir un peu et de ramener plus haut leurs pensées, plongées dans la terre. Et ce ne sera pas un avantage pour les individus seulement, mais pour l'Etat tout entier, car autant les individus progresseront dans la perfection de leur âme, autant il en résultera d'honnêteté et de vertu dans la vie et les mœurs publiques.

« Mais considérez, Vénérables Frères, que cet heureux résultat dépend en grande partie de votre action et de votre zèle, car il est nécessaire de préparer convenablement et soigneusement le peuple à recueillir comme il faut les fruits qui lui sont offerts. Ce sera l'œuvre de votre charité et de votre sagesse de confier ce soin à des prêtres choisis, qui, par de pieux discours à la portée de tous, auront à instruire la foule et surtout à l'exhorter à la pénitence, laquelle est, selon le mot de saint Augustin, le châtiment quotidien des bons et des humbles fidèles, où l'on se frappe la poitrine en disant : Pardonnez-nous nos offenses. Ce n'est pas sans raison que Nous parlons d'abord de la pénitence et du châtiment volontaire du corps, qui en est une partie. Vous connaissez, en effet, l'esprit du siècle : la plupart aiment à vivre mollement et ne veulent rien faire d'énergique et de généreux. D'un côté, ils tombent dans un grand nombre de misères; de l'autre, ils se font souvent des raisons de ne pas obéir aux lois salutaires de l'Eglise, persuadés que c'est pour eux un fardeau trop lourd que

d'être obligés de s'abstenir d'un certain genre de mets, ou d'observer le jeûne pendant un petit nombre de jours de l'année. Enervés par ces habitudes de mollesse, il n'est pas étonnant qu'ils se livrent peu à peu tout entiers à des passions plus exigeantes. C'est pourquoi il convient de rappeler à la tempérance les âmes tombées ou sur la pente de la mollesse; et, pour cela, il faut que ceux qui parleront au peuple lui enseignent diligemment et clairement que ce n'est pas seulement la loi évangélique, mais la raison naturelle elle-même qui veut que chacun se commande à soi-même et dompte ses passions, et que les péchés ne peuvent être expiés que par la pénitence.

« Pour que la vertu dont Nous parlons persévère, il sera prudent de la mettre en quelque sorte sous la sauvegarde et la protection d'une institution stable. Vous comprenez, vénérables Frères, de quoi il s'agit ici : Nous voulons dire que vous continuiez, chacun dans votre diocèse, à patronner et à accroître le tiers-ordre, dit séculier, des Frères franciscains. Pour conserver et entretenir l'esprit de pénitence dans la multitude chrétienne, rien, en effet, n'est plus efficace que les exemples et la grâce du patriarche François d'Assise, qui a uni à la plus grande innocence de vie un si grand zèle de la mortification, qu'il a montré en lui une image de Jésus-Christ crucifié autant par sa vie et ses mœurs que par l'impression divine des stigmates. Les lois de son Ordre, que Nous avons tempérées à propos, sont aussi douces à porter qu'elles sont d'une grande efficacité pour la vertu chrétienne.

« En second lieu, dans de si grands besoins particuliers et publics, comme tout l'espoir de salut repose dans la protection et le secours du Père céleste, Nous voudrions ardemment voir renaître un zèle assidu de la prière joint à la confiance. Dans toutes les circonstances difficiles de la chrétienté, toutes les fois qu'il arriva à l'Eglise d'être affligée de dangers extérieurs ou de maux intestins, nos pères, les yeux levés au Ciel avec des supplications, nous ont appris d'une manière éclatante comment et où il fallait demander la lumière de l'âme, la force de la vertu et des secours proportionnés aux circonstances. Car ils étaient profondément gravés dans les esprits, ces préceptes de Jésus-Christ : « Demandez et vous recevrez »; — « Il faut toujours prier et ne jamais se lasser ». A ces préceptes, répond la parole des Apôtres : « Priez sans relâche »; — « Je supplie avant tout qu'on adresse des supplications, des prières, des demandes, des actions de grâces pour tous les hommes ». Sur ce sujet, Jean Chrysostome nous a laissé ce mot, non moins vrai qu'ingénieux, sous forme de comparaison : de même qu'à l'homme, qui vient au jour nu et manquant de tout, la nature a donné des mains avec lesquelles il puisse se procurer les choses nécessaires à la vie; de même, dans les choses surnaturelles, comme il ne peut rien par lui-même, Dieu lui a accordé la faculté de prier, afin qu'il s'en serve sagement pour obtenir ce qui est nécessaire à son salut.

« De toutes ces choses, Vénérables Frères, chacun de vous peut conclure combien Nous est agréable et combien Nous approuvons le zèle que, sous Notre impulsion, vous avez apporté à étendre la dévotion au très saint *Rosaire*, surtout en ces dernières années; Nous ne pouvons non plus omettre de signaler la piété populaire qui, presque partout, a été excitée par ce

genre de dévotion; or, il faut veiller avec le plus grand soin à ce qu'on soit de plus en plus ardent pour cette dévotion et qu'on la garde avec persévérance. Que si Nous insistons sur cette exhortation, que Nous avons déjà faite plusieurs fois, personne de vous ne s'en étonnera, car vous comprenez combien il importe qu'on voie fleurir chez les chrétiens cette habitude du *Rosaire de Marie*, et vous savez à merveille que c'est là une partie et une forme très belle de cet esprit de prières dont nous parlons, et aussi combien elle convient à notre temps, combien elle est facile à pratiquer et féconde en résultats.

« Mais, comme le premier et le plus grand fruit du Jubilé doit être, comme Nous l'avons indiqué plus haut, l'amendement de la vie et le progrès de la vertu, Nous estimons spécialement nécessaire la fuite du mal que Nous n'avons pas négligé de désigner dans Nos précédentes Encycliques Nous voulons parler des dissensions intestines et comme domestiques de quelques-uns d'entre Nous, dissensions dont on peut à peine dire combien, au grand détriment des âmes, elles rompent ou relâchent certainement le lien de la charité. Si Nous vous avons de nouveau rappelé cela, Vénérables Frères, qui êtes les gardiens de la discipline ecclésiastique et de la charité mutuelle, c'est que Nous voulons voir votre vigilance et votre autorité constamment appliquées à empêcher un si grave dommage. Par vos avis, vos exhortations, vos reproches, veillez à ce que tous *aient souci de garder l'unité de l'esprit dans le lien de la charité*, et que les auteurs de ces dissensions, s'il en est, reviennent à leur devoir par la considération qu'ils doivent avoir toute leur vie, que le Fils unique de Dieu, à l'approche même des derniers tourments, ne demanda rien plus vivement à son Père que la dilection réciproque pour ceux qui croyaient ou croiraient en lui, *afin que tous soient un, comme vous, mon Père, l'êtes en moi et moi en vous; afin qu'eux aussi soient un en Nous.*

« C'est pourquoi, de par la miséricorde de Dieu tout-puissant, Nous confiant en l'autorité des saints apôtres Pierre et Paul, au nom de ce pouvoir, de lier et de délier, que le Seigneur Nous a conféré, tout indigne que Nous en soyons, Nous accordons, sous forme de jubilé général, l'indulgence plénière de tous les péchés à tous et à chacun des fidèles chrétiens de l'un et de l'autre sexe, sous cette condition toutefois et sous cette obligation que, dans le courant de la prochaine année MDCCCLXXXVI, ils accompliront les prescriptions qui sont indiquées ci-dessous.

« Pour les citoyens ou habitants de Rome, quels qu'ils soient, ils doivent visiter deux fois la basilique de Latran, celle du Vatican et la Libérienne; et là, ils offriront quelque temps à Dieu de pieuses prières, selon Nos intentions, pour la prospérité et l'exaltation de l'Eglise catholique et ce Siége Apostolique, pour l'extirpation des hérésies et la conversion de tous les errants, pour la concorde entre les princes chrétiens, pour la paix et l'unité de tout le peuple fidèle. En outre, qu'ils jeûnent deux jours, usant seulement des mets permis, en dehors des jours de carême compris dans l'indult, ou qui sont consacrés par un semblable jeûne de droit strict, au terme des préceptes de l'Eglise; de plus, qu'ils reçoivent, après s'être convenablement confessés, le très Saint-Sacrement de l'Eucharistie, et que,

d'après le conseil de leur confesseur, ils affectent une aumône, selon leurs moyens, à quelque œuvre pie ayant pour objet la propagation et l'accroissement de la foi catholique. Il est loisible à chacun de choisir celle qu'il préfère; toutefois, Nous croyons devoir en signaler nommément deux, auxquelles sera parfaitement appliquée la bienfaisance, deux qui, en beaucoup d'endroits, manquent de ressources et de protection, deux qui sont non moins utiles à l'Etat qu'à l'Eglise, savoir : les *Ecoles libres pour l'enfance* et les *Séminaires*.

« Quant à tous ceux qui habitent hors de Rome, en quelque lieu que ce soit, ils devront visiter *deux fois*, aux intervalles prescrits, trois églises à désigner à cet effet par vous, Vénérables Frères, ou par vos vicaires et officiaux, ou bien sur votre ou sur leur délégation par ceux qui ont charge d'âmes, ou *trois fois*, s'il n'y a que deux églises, et *six fois* s'il n'y en a qu'une; ils devront pareillement accomplir les autres œuvres prescrites ci-dessus Nous voulons que cette indulgence puisse être appliquée aussi, par manière de suffrage, aux âmes qui sont sorties de cette vie en union avec Dieu dans la charité. Nous vous accordons la faculté de réduire, selon votre sage jugement, à un moindre nombre les visites aux églises susdites pour les chapitres et les congrégations de séculiers comme de réguliers, les communautés, confréries, universités ou collèges quelconques qui font ces visites processionnellement.

« Nous permettons aussi aux navigateurs et aux voyageurs de gagner la même indulgence, à leur retour ou à leur arrivée dans une station déterminée, en visitant *six fois* l'église majeure ou paroissiale, et en accomplissant convenablement les autres œuvres, comme il a été prescrit plus haut.

« Quant aux réguliers de l'un et l'autre sexe, même ceux qui sont cloîtrés à perpétuité, et à tous autres laïques et ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, qui se trouvent empêchés, par détention, infirmité corporelle ou toute autre juste cause, de remplir les prescriptions susdites ou quelques-unes d'entre elles, Nous accordons à leur confesseur le pouvoir de les commuer en d'autres œuvres de piété, en y ajoutant la permission de dispenser de la communion les enfants qui n'ont pas encore été admis à la première communion.

« En outre, Nous concédons à tous et à chacun des fidèles, tant laïques qu'ecclésiastiques, aux séculiers et aux réguliers de tout ordre et de tout institut, même de ceux qu'il faudrait nommer spécialement, la faculté de se choisir à cet effet quelque confesseur que ce soit, tant séculier que régulier, approuvé en fait; les religieuses, novices et autres femmes vivant dans le cloître, pourront user aussi de cette faculté, pourvu qu'elles s'adressent à un confesseur approuvé pour les religieuses. Aux confesseurs eux-mêmes, mais seulement à l'occasion et pendant le temps du Jubilé, Nous conférons les mêmes pouvoirs que Nous leur avons donnés lors du Jubilé promulgué par Nos Lettres apostoliques du 15 février 1879, commençant par ces mots : *Pontifices maximi*, à l'exception toutefois de ce que Nous avons excepté par ces mêmes Lettres.

« Enfin, que tous s'appliquent avec un grand soin à mériter les bonnes grâces de l'insigne Mère de Dieu par un culte et une dévotion spéciale, sur-

tout pendant ce temps. Car Nous voulons que ce saint Jubilé soit placé sous le patronage de la très sainte Vierge du Rosaire ; et avec son concours Nous avons confiance qu'il y en aura beaucoup dont l'âme, purifiée par l'enlèvement de la tache des péchés, sera renouvelée par la foi, la piété, la justice, non seulement pour l'espoir du salut éternel, mais aussi comme augure d'un temps plus paisible.

« Comme gage de ces bienfaits célestes et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous donnons du fond du cœur la bénédiction apostolique, ainsi qu'à votre clergé et à tout le peuple confié à votre foi et à votre vigilance.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le XXII décembre de l'année MDCCCLXXXV, la huitième de Notre Pontificat. »

23. — La Chambre des députés en est toujours à la discussion des crédits du Tonkin et de Madagascar. M. Brisson essaie de répondre aujourd'hui à la vigoureuse dialectique de M. Pelletan, dont la conclusion est qu'il ne faut rester ni au Tonkin ni en Annam, mais neutraliser le Tonkin et chercher des compensations dans l'agrandissement de la Cochinchine. « Le gouvernement, dit M. Brisson, persiste à demander l'intégralité des crédits, il se refuse à rompre des engagements sacrés envers des populations qui se sont mises à l'abri de notre drapeau. » Le Président du conseil dit ce que compte faire le gouvernement, ce qu'il a déjà fait, il s'appesantit sur les inconvénients de l'évacuation, sur les procédés à employer pour organiser le protectorat au Tonkin et sur ce que coûtera ce protectorat d'hommes et d'argent.

M. Georges Périn est d'un avis contraire à celui de M. Brisson. Il faut évacuer le Tonkin aussi bien pour l'honneur que dans l'intérêt de la France. L'orateur fait une longue critique de l'occupation considérée au point de vue militaire et financier, et il prouve que l'évacuation n'a pas les inconvénients qu'on veut bien imaginer.

M. de Lanessan se montre favorable au maintien du protectorat. Il fait alors l'exposé d'un plan d'administration. Ce plan se résume dans un contrôle des mandarins annamites, dans la création des bataillons tonkinois qui seraient encadrés par l'élément français, enfin dans une perception régulière des impôts. A entendre l'orateur, rien n'est plus facile. On ne rencontrera sur ce point aucun obstacle sérieux de la part de la Chine, et les dépenses de l'occupation en hommes et en argent seront largement compensées par les avantages qui en reviendront à la France. M. de Lanessan votera donc les crédits. Quelques députés demandent alors la clôture, mais, sur les observations de M. Andrieux, la clôture n'est pas prononcée et la suite de a discussion est renvoyée à demain.

Deux réunions électorales conservatrices ont lieu dans Paris : la première, rue du Rendez-vous, près de la barrière du Trône, et la seconde, à la salle Lévis, à Batignolles.

Les candidats de l'opposition conservatrice prennent successivement la parole et rappellent, en les appuyant sur de nouveaux griefs, les faits d'into-

lérance politique et religieuse qui ont lieu tous les jours sous nos yeux, et notamment encore dans les dernières élections de Tarn-et-Garonne.

24. — Les crédits pour le Tonkin et Madagascar sont enfin votés à 4 voix de majorité, c'est-à-dire par 274 voix contre 270.

Avant le vote de l'article 2, M. Plichon, au nom de la minorité conservatrice, déclare que la droite ne saurait s'associer à des aventures lointaines où se dépensent, en pure perte, notre or et notre sang, et qu'en conséquence elle refusera les crédits demandés par le gouvernement et votera seulement le chiffre proposé par la commission.

M. Lockroy, de son côté, fait une déclaration, dans laquelle il cherche à tourner la question et à insinuer qu'on est allé au Tonkin pour servir les intérêts catholiques. Il est rappelé à la vérité des faits par MM. de la Rochefoucauld, de Cassagnac et Jolibois.

Le Sénat reprend la discussion sur la procédure en matière de divorce. Après un échange d'observations entre MM. de Gavardie, Emile Labiche, Batbie et Alfred Naquet, le Sénat adopte l'ensemble du projet de loi et s'ajourne à samedi.

A l'occasion des fêtes de Noël, le Sacré-Collège offre ses vœux au Souverain Pontife. A l'adresse qui est lue par le cardinal Sacconi, doyen de l'auguste assemblée, le Saint-Père répond par le discours suivant :

« Nous avons pour agréables et consolants par-dessus tous les autres les souhaits de bonheur que, cette année comme toujours, le Sacré-Collège Nous exprime par l'organe de son doyen, à l'occasion de la solennité de Noël. A la satisfaction que Nous en éprouvons s'unit, en retour, l'affection la plus sincère et la plus étendue, avec laquelle Nous souhaitons du fond du cœur à tous et à chacun des membres du Sacré-Collège toutes sortes de prospérités vraies et durables et la plus abondante participation aux saintes joies de ces jours.

« Que si des motifs particuliers viennent, cette année, s'ajouter à cette joie, Nous ne pouvons qu'en rendre d'infinies actions de grâces à la Providence divine, laquelle, même en ces temps de si grandes épreuves, daigne, pour réconforter son Eglise abattue, faire briller quelque rayon de sa singulière bonté. — Elles sont, en effet, un objet de consolation, les belles manifestations de dévouement et de respect par lesquelles tout l'épiscopat catholique a témoigné récemment d'être et de vouloir toujours rester uni indissolublement au Vicaire de Jésus-Christ. Ces manifestations font lumineusement resplendir aux yeux du monde la merveilleuse unité que le divin Rédempteur a si vivement et si instamment implorée de son Père éternel pour le bien de l'Eglise. — C'est aussi un bien juste sujet de joie de voir que le royaume de Jésus-Christ sur la terre s'accroît et s'étend jusque dans les contrées lointaines, et que des voies plus faciles et plus rapides sont ouvertes à la diffusion de la foi dans de très vastes empires : ainsi se manifeste la fécondité inépuisable dont la puissance divine a doué l'Eglise, au grand avantage du monde. Enfin, il n'est rien qui Nous réconforte autant que de voir, comme cela s'est réalisé dans un fait récent, l'auguste majesté du Pontificat Romain entourée de déférence, de respect et d'amour, car

c'est à ce très noble but que sont dirigés tous Nos efforts et consacrée toute Notre vie.

« Mais à ces sujets de joie ne sont que trop mêlés des motifs d'amertumes non légères. Le premier est le plus grave, c'est la condition où, par la perversité des temps, Nous sommes contraint de vivre, condition indigne du Vicaire de Jésus-Christ, opposée à sa dignité et à sa divine mission dans le monde. — Cette condition s'aggrave toujours, car la révolution ne s'arrête jamais et travaille même à étendre et à consolider à Rome ses conquêtes au détriment de l'Eglise et du Pontificat. Les lois que l'on prépare contiennent la menace de nouvelles offenses et de nouveaux outrages. Ainsi la loi sur le divorce est attentoire aux deux qualités essentielles dont le divin Législateur a voulu revêtir le grand sacrement, au profit aussi de la famille et de la société civile. Par son autre loi sur la propriété ecclésiastique, la révolution étend la main jusque sur les derniers restes des biens de l'Eglise, et, en la dépouillant de biens inviolables et sacrés à tant de titres, elle vise à en circonscrire de plus en plus l'action, en un mot, à la tenir dans un état de sujétion. — On connaît enfin les voies de fait par lesquelles on a commencé, ces derniers temps, à mettre la main sur des institutions ecclésiastiques, auxquelles on veut enlever le caractère religieux que la piété des bienfaiteurs leur avait imprimé; sous de vains prétextes et au grand affront de l'autorité sacrée, on les soumet au pouvoir civil.

« Mais quand bien même il n'y eût rien de tout cela, quand bien même ceux qui détiennent à Rome le pouvoir témoigneraient avoir pour l'Église et pour son Chef la plus grande déférence, il n'est pas à croire que la condition actuelle du Pontife romain deviendrait pour cela digne ou au moins tolérable. Tant que ce sera un fait évident et notoire que Nous, à Rome, Nous ne sommes pas maître de Notre pouvoir, mais à la merci d'autrui; tant que Notre liberté et Notre sécurité dépendra de qui, de fait, se trouve commander à Rome et de lois toujours variables selon les circonstances politiques et les dispositions on ne peut plus changeantes des majorités, la condition du Souverain Pontife sera toujours intolérable, et, quelque artifice que l'on emploie pour la mitiger, elle restera toujours, comme elle l'est par suite d'un vice intrinsèque et radical, irréconciliable avec la liberté et l'indépendance qui conviennent au Chef suprême de l'Église.

« Aussi sentons-Nous, avec une force toujours croissante, le devoir qui Nous incombe de maintenir intacts, aussi bien devant les artifices insidieux que contre la violence, tous et chacun des droits sacrés du Siège apostolique, et ce devoir, avec le secours divin, Nous voulons le remplir jusqu'au bout. — Mais, dans l'accomplissement de cette tâche aussi bien que de toutes les autres que Nous impose Notre ministère apostolique, Nous avons besoin d'avoir avec Nous le Sacré-Collège dans une action pleine de concorde et d'étroite union, afin que Notre œuvre atteigne plus efficacement le but voulu. Votre exemple ne sera pas sans effet sur tous ceux qui sont de vrais enfants de l'Église, pour les maintenir dociles et soumis à la suprême autorité qui doit les guider dans la voie du salut.

« Dans ces sentiments, Nous aimons à accorder à vous, Monsieur le Cardinal, et à tout le Sacré-Collège, ainsi qu'aux évêques et aux prélats et à

tous ceux qui sont ici présents, la bénédiction apostolique comme gage des grâces célestes les plus insignes.

« *Benedictio*, etc. »

25. — Le *Journal officiel* publie le décret convoquant, pour le lundi 28 décembre, le Sénat et la Chambre des députés en Assemblée nationale, pour procéder à l'élection du président de la République.

26. — Au bout de huit jours d'attente, le préfet de Montauban se décide enfin à proclamer le résultat des élections législatives de Tarn-et-Garonne.

Trois conservateurs sur quatre sont élus, et M. Lasserre, républicain, ne l'emporte de quelques voix sur M. Brunel, conservateur, que grâce à la suppression des bulletins gommés et à des manœuvres déloyales de la part de l'administration.

27. — M. Le Royer, au début de la séance du Sénat, annonce à ses collègues que le congrès, pour l'élection du président de la République, aura lieu, lundi, à une heure, à Versailles. Le Sénat nomme ensuite la commission des crédits du Tonkin. A la reprise de la séance, M. Buffet interpelle le ministre des cultes sur la suppression de certains traitements ecclésiastiques. Il est impossible, dit l'honorable sénateur, de garder le silence à un moment où le pouvoir arbitraire du gouvernement est exercé plus arbitrairement que jamais. L'orateur discute la question de légalité et établit que le gouvernement n'a aucun droit de pratiquer des retenues sur les traitements ecclésiastiques.

Il soutient, en outre, que les ecclésiastiques ont le droit absolu de formuler leur opinion politique. M. Buffet, en passant, fait bonne justice des prétendues attaques du cardinal Lavigerie et des évêques contre la République. M. Goblet a écouté les plus viles délations et a condamné les accusés, sans les entendre, sur de simples rapports de gendarmes.

Pour toute réponse, le ministre ressasse les mêmes arguments qu'il a développés à la Chambre des députés et que M. Buffet réduit à leur juste valeur dans une vigoureuse réplique.

28. — Le Sénat adopte la convention monétaire signée entre la France, l'Italie, la Suisse, la Belgique et la Grèce.

29. — La discussion des crédits pour le Tonkin et Madagascar vient en dernier lieu, M. Dauphin lit le rapport de la commission concluant à l'adoption pure et simple des crédits. La majorité, pressée d'en finir, passe à la discussion immédiate, malgré les protestations de la droite. Après une déclaration faite par M. Buffet au nom de la droite qui refuse de voter l'ensemble du projet, les crédits sont adoptés par 225 voix contre 61.

30. — Le ministre de la guerre reçoit deux dépêches du général de Courcy. Ces dépêches ne confirment pas le bruit qui a couru depuis plusieurs jours d'événements graves survenus à Hué.

Il faut espérer que M. le général Campenon n'a aucune raison particulière de ne pas communiquer au public le texte des dépêches en question.

La reine Christine, veuve d'Alphonse XII, prête sur les Saints Évangiles le serment de fidélité prescrit par la constitution espagnole.

Léon XIII adresse la lettre olographe suivante à M. de Bismarck, pour lui annoncer qu'il le fait chevalier de son ordre pontifical du Christ.

LÉON XIII, PAPE

A l'éminent prince Othon de Bismarck, grand chancelier de l'empire allemand, salut.

« Les conditions que Nous avons proposées au sujet des îles Carolines ont eu pour résultat un heureux accord; aussi avons-Nous eu soin que l'auguste empereur d'Allemagne fût informé de la grande joie que Nous avons ressentie à la suite de ce résultat. Mais à vous aussi, très puissant prince, Nous voulons faire part des sentiments de joie dont Nous sommes animés, à vous qui, en suivant votre propre jugement et votre propre inspiration, avez été cause que ce différend fût soumis à Notre médiation. Oui, Nous reconnaissons, conformément à la vérité, que si l'on a réussi à surmonter les multiples difficultés que présentait cette affaire, on le doit en grande partie à la bonne volonté et au zèle avec lesquels vous avez, du commencement à la fin, secondé Nos efforts.

« Aussi Nous vous témoignons Nos sentiments de gratitude en raison de ce que c'est essentiellement grâce à votre conseil que Nous a été offerte l'occasion tant désirée d'employer au service de la paix un ministère vraiment noble, un office qui, s'il n'est pas nouveau dans l'histoire de ce Siège apostolique, n'a pas été du moins sollicité depuis longtemps, bien qu'il réponde si parfaitement à la nature et à l'essence du pontificat romain.

« Vous avez noblement suivi votre inspiration en envisageant la question selon sa propre essence, et non selon l'opinion des autres et la coutume. Vous n'avez pas hésité un moment à la confier à Notre impartialité, et en cela vous avez eu l'assentiment ouvert ou tacite de tous ceux qui jugent impartialement, mais surtout l'assentiment particulier des catholiques de l'univers tout entier, qui certes ont dû tous se réjouir, d'une façon particulière, de l'honneur fait à leur Père et suprême Pasteur.

« N'est-ce pas votre sagesse politique qui a été le moteur principal de la grandeur de l'Empire allemand, que tous connaissent et reconnaissent, cet empire pourvu pour l'avenir de puissance et de forces, grâce à cette même sagesse. Il n'a pu, non plus, échapper à votre sagesse que le pouvoir que Nous exerçons est d'une grande force pour l'intégrité de l'ordre public et de l'État, surtout quand Nous pouvons exercer ce pouvoir sans le moindre obstacle et quand Nous jouissons d'une entière liberté.

« Qu'il Nous soit donc donné de présager ici l'avenir et, en envisageant ce qui a été déjà fait, de puiser de nouvelles espérances pour le reste.

« Afin que vous ayez un souvenir de ce que Nous avons fait et de ce que Nous désirons, Nous vous nommons, par les présentes lettres, chevalier de l'ordre de la Milice du Christ, dont Nous vous faisons parvenir les insignes en même temps que cette lettre. Finalement, Nous vous souhaitons tout bien de tout Notre cœur.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 31 décembre de l'année 1885, la huitième année de Notre pontificat. « LÉON XIII, pape. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Léonis XIII, Pontif. Maximi Carmina (poésies du Pape Léon XIII). 1 beau vol. in-4° cartonné. Prix : 20 francs. — Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères, à Paris.

Nascuntur poetæ : on est poète de naissance. Celui qui n'a point reçu, dès le premier jour, un cœur sensible, un esprit délié et pénétrant, une âme ouverte aux grandes pensées, celui-là chercherait en vain à devenir poète. Il pourra, par l'étude, acquérir dans la perfection les règles des vers, se meubler la mémoire des plus beaux morceaux de poésie, aller même jusqu'à imiter, en pastiches heureux, les modèles qu'il aura davantage étudiés. Il lui manquera toujours ce qui fait le poète : l'inspiration, l'idée neuve, la vie.

Mais fût-on né poète, on ne saurait
... de l'art des vers, atteindre la hauteur,

si l'on ne se forme par la lecture habituelle des poètes les plus remarquables. Au talent naturel, au génie même, il faut la formation. La plus riche nature, si elle ne reçoit une culture intelligente, demeure sauvage : les plus beaux jets se perdent au milieu des broussailles qui les enveloppent et les étouffent.

Culture et nature se trouvent heureusement pondérées dans les poésies, peu nombreuses, mais parfaites comme des modèles, du grand Pape qui n'est pas moins grand littérateur, Léon XIII.

La première en date forme deux distiques, charmants de grâce enfantine, de marche très correcte, adressés au P. Vincent Pavani, provincial des Jésuites, par le jeune Vincent-Joachim Pecci, âgé de douze ans.

Nomine Vincenti, quo tu, Pavane, vocaris,
  Parvulus atque infans Peccius ipse vocor.
Quas es Virtutes magnas, Pavane, sequutus
  O utinam possem Peccius ipse sequi!

Les vers les plus récents sont vraisemblablement les strophes sophiques par lesquelles le Pape se recommande à son prédécesseur sur le siège de Pérouse, saint Constant, martyr :

Dive, Pastorem tua in urbe quondam
Infula cinctum, socium et laborum,
Quem pius tutum per iter superna.
  Luce regebas
Nunc Petri cymbam tumidum per æquor
Ducere, et pugnæ per acuta cernis

Spe bona certaque levare in altos
Lumina montes,
Possit o tandem, domitis procellis,
Visere optatas Leo victor oras;
Occupet tandem vaga cymba portum
Sospite cursu.

Dans ces œuvres si éloignées l'une de l'autre par la date, si différentes par le caractère, brillent la même verve poétique et le même soin de la perfection classique. La pensée est nette, la marche naturelle, l'expression sobre et distinguée. Le vers est à la fois solide et coulant; la force et la grâce y sont merveilleusement unies.

Les mêmes qualités se font admirer dans les compositions intermédiaires. Si variés que soient les sujets, c'est partout le poète de race.

Quels rapides iambes décrivent les exhortations de saint Herculanus à son peuple, assiégé par les Goths :

Ardens et ore : « Pro fide
Pugnate avita, filii;
Dux ipse vester; Numini
Servate templa, et patriam. »
Hac voce genti reddita
Insueta virtus et vigor;
Mens una cunctis, prœlio,
Certari forti et vincere.

Quoi de plus facile que ces distiques où le jeune homme de vingt ans décrit lee maladies dont il est accablé :

Puber bis denos, Joachim, vix crescis in annos, etc.

Peut-on rien de plus gracieux que ce langage prêté à la fontaine dont le Cardinal-Archevêque avait amené les eaux dans la ville de Pérouse :

Improvisa quidem, sed gratior advena vobis
Ultro, municipes, candida, inempta fluo.

Arrêtons ici nos citations. A vouloir les rendre complètes, il nous faudrait tout reproduire. Invitons seulement les amateurs de la belle latinité à la lecture de ces pièces aussi intéressantes par l'art qu'elles le sont devenues par le rang suprême de leur auteur.

Elles ont été recueillies par un ancien élève de Léon XIII, Jérémie Brunelli, qui les a accompagnées d'une épître latine digne de sa place en tête du Recueil, d'un discours italien qui reproduit les phases de la vie de Léon XIII, et d'une traduction des vers latins en vers italiens. Les maîtres en cette langue affirment que la traduction mérite l'honneur de figurer à côté de l'original. *L'Unita cattolica* de Turin ayant ouvert un concours pour la traduction des hymnes à saint Herculanus et à saint Constant, la première place fut donnée à la traduction de M. Brunelli, jugée supérieure « pour la fidélité à rendre les nobles pensées de l'élégant original latin, pour la poésie du style, la pureté de la langue, la grâce et l'harmonie du vers. » (Jugement de l'éminent professeur Vellauri.)

Le tout est réuni dans un riche et élégant volume, petit in-4°, magnifique papier, beaux caractères, impression en trois couleurs, pages artistement encadrées, riche reliure.

L'impression est l'œuvre du Patronage d'Udine, à qui le Souverain Pontife a donné la propriété de ses poésies. C'est ainsi que le Père et Pasteur suprême met l'art le plus littéraire au service de la plus tendre charité pour les enfants du peuple. Ceux qui voudraient se procurer le plaisir de lire les poésies de Léon XIII auront ainsi la satisfaction de concourir à une bonne œuvre du Père commun des fidèles.

Le patronage d'Udine, comme toutes les œuvres semblables, grandit au milieu des difficultés causées surtout par l'insuffisance des ressources matérielles. Le patronage élève et instruit quatre cents enfants. Une première fois, la publication, par le patronage, des trois hymnes, l'une à saint Herculanus, les autres à saint Constant, fut l'occasion providentielle qui fournit aux besoins alors pressants de cette maison. Cette fois, l'édition est plus complète et plus monumentale. Que peuvent en espérer les enfants du patronage d'Udine, imprimeurs de cette belle édition? Assurément beaucoup, si la diffusion répond au mérite littéraire et typographique de l'ouvrage.

C'est la Société générale de Librairie catholique et son directeur, M. Victor Palmé, qui ont l'honneur d'avoir été choisis pour la vente, en France. des *Leonis XIII Pontif. Maximi Carmina.*

Le Canada, par Paul Champion, professeur d'histoire et de géographie. 1 vol. in-18 de IX-17 pages avec carte. Prix : 1 franc.

Le Canada n'est pas un pays étranger pour nous ; il a été découvert par un Français, colonisé par la France et il est resté Français de cœur.

En relisant cette histoire, nous retrouverons des héros, des cœurs qui furent d'or et de diamant, de vrais Français de l'*ancienne roche*, et leurs descendants d'aujourd'hui se souviennent toujours avec regrets de la mère patrie.

Le but de cet ouvrage est de rappeler un des épisodes les plus intéressants et les plus glorieux de notre histoire et de le rendre populaire.

On jugera de l'intérêt qui s'attache à ce volume par le sommaire des quatre chapitres qui le composent :

CHAPITRE Ier. Géographie physique. — Situation, limites, étendue. — Aspect général. — Côtes, îles, détroits. — Montagnes, plateaux. — Cols et passages. — Fleuves et lacs. — Versant du grand océan Pacifique. — Versant de l'océan Glacial arctique. — Versant de la mer d'Hudson. — Le bassin des Grands-Lacs et le Saint-Laurent. — La chute du Niagara. — Le Saint-Laurent. — Le golfe de Saint-Laurent. — Canaux, portages. — Climat. — Aurores boréales.

CHAPITRE II. Géographie historique. — Premières expéditions et débuts de la colonisation française. — Progrès de la colonisation française. — Lutte avec l'Angleterre. — L'Amérique du Nord anglaise. — Nouvelles découvertes.

CHAPITRE III. Géographie administrative. Villes. — Domination du Canada. — Colombie britannique. — Territoires de la baie d'Hudson. — Haut-Canada. — Bas-Canada. — Nouveau-Brunswick. — Nouvelle-Ecosse et île

du Prince-Edouard. — Nationalités. — Religions. — Langues. — Instruction publique.

CHAPITRE IV. Géographie économique. — Agriculture. — Productions minérales. — Industrie. — Industrie de l'or. — Chasse et pêche. — Autres industries. — Commerce. — Voies de communication : chemins de fer, canaux, routes. — Navigation. Principaux ports. — Commerce extérieur : importations, exportations.

Bibliothèque théologique du XIXe siècle.

Histoire des dogmes, par le Dr M. J. Scheeben, professeur au Séminaire archiépiscopal de Cologne, traduit par M. l'abbé P. Bélet. 1 beau volume in-8° de 796 pages. Prix : 7 fr. et 6 fr. pour les souscripteurs.

La bibliothèque théologique du XIXe siècle vient de s'enrichir d'un nouveau et *très intéressant* volume : l'*Histoire des dogmes*.

Ce titre, au premier abord, paraîtra peut-être hasardé, puisque les dogmes, proprement dits, sont des règles immuables de la foi. Cependant, il n'en est rien et pour peu qu'on y réfléchisse, on se convaincra facilement que le développement de l'étude de la dogmatique exige impérieusement qu'on ait une connaissance exacte de l'édifice déjà élevé et qu'on soit bien familiarisé avec l'*Histoire des dogmes*. Pour que la dogmatique ne se perde point dans des subtilités nuisibles à la foi, elle ne doit pas négliger, à côté de sa tâche rationnelle, sa tâche positive, d'extraire les dogmes des sources de la révélation, et d'en déterminer rigoureusement le sens et le contenu par la doctrine de l'Eglise. Or l'*Histoire des dogmes* a pour objet exclusif d'établir que les dogmes sont puisés dans la révélation divine et qu'ils ont été préparés par la science qui s'y rattache sous la direction de l'Église infaillible, jusqu'à ce que, parvenus à leur maturité, ils aient été formulés et proclamés par l'Église.

L'Histoire des dogmes nous fera voir par quelle voie la philosophie a préludé à la vérité chrétienne, comment, dans son alliance avec cette vérité et fécondée par elle, la philosophie a suscité une science théologique de la foi. Elle nous montrera les écarts où est tombée la science et les erreurs qu'elle a favorisées, dès qu'elle a répudié les lumières de la foi et s'est éloignée des enseignements de l'Église.

En traitant des dogmes, l'auteur de cet ouvrage s'est surtout occupé de la partie historique, en y joignant les controverses dogmatiques et les explications théologiques des Pères de l'Église qui s'y rattachent, afin de déterminer, autant qu'il se peut, le sens et la genèse des dogmes. Considérée à tous ces points de vue, l'*Histoire des dogmes* ne peut qu'être très favorablemeni accueillie dans le monde savant et religieux, elle servira à y exciter et à y accroître l'émulation en faveur d'une science qui depuis longtemps n'a pas été cultivée avec le soin désirable.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALME.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LE CARDINAL PIE [1]

« *Episcopus ego sum!* « Je suis évêque! » A ce titre, je suis parmi vous le consul de la majesté divine, l'ambassadeur et le chargé d'affaires de Dieu. Si le nom du Roi mon maître est outragé, si le drapeau de son fils Jésus n'est pas respecté, si les droits de son Église et de son sacerdoce sont méconnus, si l'intégrité de sa doctrine est menacée, — je suis évêque, — donc je parlerai, je tiendrai haut et ferme l'étendard de la foi, l'étendard de mon Dieu. Les pusillanimes pourront s'en étonner, les esprits d'une certaine trempe pourront même s'en scandaliser; c'est pourquoi j'ai voulu m'en exprimer librement dès aujourd'hui, parce que vous ne sauriez suspecter à cette heure l'abondance de charité qui déborde de mon âme.

« La paix! Oui, sans nul doute. C'est le désir ardent de mon cœur, c'est le besoin de ma nature, c'est l'inclination de mon caractère. Mais l'Esprit-Saint m'a enseigné que l'amour de la vérité doit passer avant tout autre amour, même avant l'amour de la paix : *Veritatem tantum et pacem diligete.* »

C'est ainsi que parlait, le 8 décembre 1849, Louis-Édouard Pie, évêque de Poitiers, en montant pour la première fois dans la chaire de sa cathédrale; toute la vie de ce grand serviteur de l'Église peut se résumer dans cette page où respirent une si noble dignité et une volonté si ferme de défendre la cause de la vérité. Voilà le programme exact de son épiscopat, la règle immuable de sa conduite; et lorsqu'on jette un regard sur les cinquante ans de sa vie sacerdotale, on admire l'invincible unité d'une existence tout entière

(1) *Histoire du cardinal Pie, évêque de Poitiers*, par Mgr Baunard, prélat de la maison de Sa Sainteté. 2 vol. in-8°, chez Oudin, 1886.

consacrée à l'éducation des âmes, et de laquelle on peut dire mieux que de tout autre : *Qualis ab incepto.*

Le beau livre que Mgr Baunard vient de consacrer à cette noble mémoire restera très certainement comme un des plus attachants tableaux de l'histoire religieuse contemporaine; au milieu des tristesses de l'heure présente, cette grande figure prend un aspect plus imposant encore, et nos regrets d'une telle perte s'ajoutent à la reconnaissance qu'un catholique doit rendre à ses éminents services.

Toute existence au-dessus du vulgaire se distingue par des saillies qui lui sont propres, et, malgré leur apparente diversité, les multiples côtés d'une vie humaine viennent aboutir à une idée maîtresse qui explique tout : ici nous sommes en présence de l'évêque tel que notre imagination le peut dignement concevoir : la noblesse de ses sentiments est si paternelle, la majesté de son caractère est si virile, l'orthodoxie de ses lumières est si éprouvée, qu'il faut bien reconnaître un pasteur parmi les pasteurs, et saluer celui que Pie IX déclarait « brave » entre tant de courageux prélats, et que Léon XIII considérait comme « son bras droit en France ».

Sans attendre les dernières années de son adolescence, Dieu semble avoir marqué d'une empreinte spéciale cette intelligence d'élite; les difficultés d'une position sociale plus que modeste tombent en présence d'une vocation dès longtemps désirée; les dangers d'une santé débile disparaissent à leur tour, et la tendresse d'une mère sait ajouter des sacrifices extrêmes aux premières privations qu'elle s'était imposées.

A l'ombre de cette cathédrale de Chartres qui demeure comme une des plus pures manifestations de la victoire de l'ogive dans le fécond épanouissement de l'art chrétien au onzième siècle, aux pieds de l'antique statue pieusement vénérée de Notre-Dame de Sous-Terre, nous voyons le jeune écolier, bientôt l'orgueil de ses maîtres, devenir le prêtre qui se donne sans réserve aux âmes qu'il veut gagner à Dieu. Les fortes études de sa studieuse jeunesse trouvèrent un appui plus solide encore au Grand Séminaire de Paris; ses qualités naturelles ne purent que se développer sous une triple et féconde direction dont il garda, jusqu'au dernier soupir, la légitime reconnaissance.

Il fit l'apprentissage de la vie sacerdotale sous la paisible houlette des prêtres de Saint-Sulpice, toujours ces « hommes vénérables par leur simplicité et leur savoir, — dont parlait Fénelon, — qui, étran-

gers eux-mêmes aux dignités de l'Église, portent sans orgueil le mérite d'avoir préparé, depuis deux siècles, tout ce qui a le plus illustré l'épiscopat et le sacerdoce français ».

Après le stage du ministère pastoral auprès d'un saint prêtre de la plus haute valeur intellectuelle et de la plus entière fermeté de caractère, il eut encore l'heureuse fortune de faire le noviciat de la vie épiscopale aux côtés d'un prélat digne des temps antiques, ce vieil évêque de Chartres, Mgr Clausel de Montals, qui fut pasteur dans le sens supérieur du mot, vigoureux dans la polémique, intrépide dans la résistance, et encore plein, dans sa mâle vieillesse, d'une belliqueuse franchise, qui commandait le respect et la vénération.

Dès son entrée dans les ordres, l'abbé Pie est fixé sur le cours particulier que prendront ses travaux : il a promptement reconnu l'inanité des erreurs contemporaines; par l'étude de l'histoire ecclésiastique des premiers siècles, il puise aux sources de la tradition et se trouve par là même solidement armé contre les attaques des modernes contempteurs de la Révélation.

Son zèle se nourrissait d'ailleurs des enthousiasmes de son époque; il arrivait sur la scène du monde à une heure où un rayon de jeunesse et d'espérance passait sur les cœurs catholiques; ce grand mouvement de restauration des choses religieuses se portait sur toutes les branches de la science sacrée : histoire, art, liturgie, et tendait à nous rendre, dans sa pureté antique, la physionomie de la religion de nos pères.

Malgré sa modestie, l'éclat de son jeune talent eut bientôt franchi les bornes du diocèse de Chartres; le charme d'une parole déjà servie par la sûreté de ses études dogmatiques et la connaissance de la sainte Écriture attirait ses auditoires et les captivait; on cite comme un des plus grands succès oratoires de l'époque le panégyrique de Jeanne d'Arc qu'il prononça à Orléans, où, le premier des orateurs sacrés, il sut mettre en relief les vertus de sacrifice de la grande Française, et apporter à sa mémoire non plus le très légitime mais insuffisant hommage d'une reconnaissance exclusivement patriotique, à laquelle il voulut joindre les chants de triomphe qu'accorde l'Église aux victimes d'un dévouement surnaturel.

C'était peut-être pour encourager un talent déjà mûr, mais c'était encore pour donner à l'administration de son diocèse un appui plein d'avenir, que Mgr de Montals nomma l'abbé Pie vicaire

général de Chartres, le préparant ainsi à des destinées dont il était déjà possible d'entrevoir la grandeur.

Aussi lui seul demeura-t-il surpris quand, malgré ses supplications et ses larmes, le siège de saint Hilaire lui fut confié par la Providence avant l'âge de trente-quatre ans, et qu'il vint prendre possession de cette terre de Poitou qu'il devait tant aimer et qui le lui rendit si pleinement; terre de piété et de souvenirs qui garde, dans son sol un peu dur, des ferments de sève catholique que, pendant quarante années, son évêque saura magnifiquement mettre en œuvre, en faisant briller la pure et radieuse lumière de ce flambeau sacré allumée depuis de longs siècles par sainte Radegonde et saint Martin.

Il sut, dès la première heure, captiver les cœurs par une affabilité, une tendresse et une dignité éminentes; la fermeté inflexible de ses principes n'enlevait rien à la grâce de son abord, et son exquise bonté rehaussait la majesté de son caractère; aussi devint-il promptement, et demeura-t-il jusqu'à la fin, le plus estimé et le plus vénéré des pasteurs.

Il avait au service de la vérité une parole pleine d'urbanité et de force; un critique expérimenté en a bien saisi toute l'énergique délicatesse, quand il a dit :

« Sa conversation, étincelante d'esprit, merveilleuse d'à-propos, de variété, de grâce sérieuse, tenait suspendu à ses lèvres quiconque venait le visiter dans son salon et dans son cabinet, accessibles à tous. Elle avait le miel des abeilles de l'Attique, au besoin elle en avait le dard; mais, sous sa parure éblouissante, la beaut supérieure et la plénitude vigoureuse de la pensée chrétienne restaient toujours visibles. On sortait nourri et ravi tout ensemble; et, ce qui ne gâte rien, on sentait que sous l'influence de cette électricité de la parole, on avait soi-même mieux pensé et mieux dit que de coutume. »

Sa parole publique, appuyée fortement sur une robuste érudition, débordait encore de poésie, et la nature se surnaturalisait sur ses lèvres ou sous sa plume. Une connaissance approfondie des sciences sacrées apportait à tout son discours une autorité invincible; son commerce assidu avec les Livres saints lui donnait un à-propos et comme un sens secret pour trouver les applications les plus heureuses; il était, par excellence, l'homme de la Bible; on dirait qu'il a reçu ce don d'interprétation dont parle l'Apôtre : *Interpretatio*

sermonum, et l'on comprend bien ce passage d'une lettre qu'on lui écrivait de Rome : « Quels merveilleux textes vous savez trouver! Il faut qu'il y ait pour vous une germination de la Bible, au jour, à l'heure, au coup de soleil qui vous convient. »

Pour lui, ces qualités personnelles ne devaient jamais être que des armes de vérité et de justice, et c'est à s'en servir avec une persévérance sans relâche, qu'il acquit les meilleurs titres à l'admiration du monde religieux dans la triple majesté de son sacerdoce : Père, Apôtre et Docteur.

Père! ah certes, il l'était et avec une tendresse qui tenait au plus profond des entrailles, quand il recueillait de misérables petites infirmes avec un soin touchant; que de prêtres ont connu sa générosité discrète, que de pauvres communautés lui doivent le pain du corps en même temps qu'il leur distribuait si magnifiquement le pain de l'intelligence et de la vie; dans ses visites pastorales, il aimait causer avec les humbles, expliquant avec une douce charité une parabole de l'Écriture aux enfants et aux villageois, lui qui commentait avec tant de largeur les paroles saintes. Quelle ingénieuse charité pendant les tristes jours de l'invasion allemande, quand il changeait son évêché en ambulance et qu'il parcourait les vastes salles de son séminaire transformé en hôpital pour les blessés.

Il ouvrait tout grands les bras de la miséricorde, et il n'a jamais failli à la parole qu'il prononçait en arrivant à Poitiers : « Le vieillard qui viendra heurter à la porte de son Evêque ne trouvera qu'un fils. Le jeune homme ne trouvera qu'un père; que cette convention soit faite aujourd'hui pour toujours. » Et quant à ceux qui crurent que la bonté du pasteur se voilerait sous la majesté du pontife, « ils n'avaient vu que sa cuirasse sans sentir le cœur qui battait dessous ».

Trouverait-on un prélat d'une plus apostolique ardeur? Qui a mieux résisté aux efforts de l'impiété, qu'ils fussent déchaînés par la démagogie ou qu'ils vinssent du despotisme? Ce serait un magnifique champ à parcourir que celui de ses multiples travaux de restauration religieuse : par ses soins, la Compagnie de Jésus revenait à Poitiers après de trop longues années d'absence; les portes de Ligugé, ce premier monastère de France fondé par saint Martin, s'ouvraient pour laisser entrer de nouveau les enfants de Saint-Benoît; il fondait l'œuvre des missionnaires diocésains sous le nom d'Oblats de Saint-Hilaire; les chanoines de Latran, violemment

chassés de Rome, trouvaient, grâce à lui, un asile près du sanctuaire de Beauchesne, sur cette terre de France qui bientôt après allait souffrir, elle aussi, de pareilles violences; saint Dominique voyait ses fils, appelés par l'Evêque, créer à Poitiers une pieuse et apostolique maison. Le Carmel, la Visitation, les Dames de Sainte-Croix et tant d'autres communautés connaissent son dévouement à leur mission sainte; car son grand cœur, tout fortifié par une très profonde piété, nourrie de foi et d'amour plutôt que très chargée de pratiques, aimait les ordres contemplatifs qu'il regardait comme ses meilleurs auxiliaires auprès de Dieu. Mais son âme débordait en travaillant à l'accroissement de ses prêtres séculiers : il avait, au plus haut point, le respect et l'amour de l'esprit paroissial, et dans les six registres in-folio sur lesquels il écrivait chaque soir, en un style laconique, les actes épiscopaux de son ministère, on a pu constater qu'il avait consacré de sa main cent églises nouvelles dans son vaste diocèse.

Avec Pie IX, le monde catholique tout entier a salué dans Mgr Pie le « successeur d'Hilaire », et saint Fortunat semble avoir écrit de lui aussi bien que de son illustre modèle, quand il a laissé ces vers :

Doctor apostolicus vacuans ratione sophistas,
Fontibus ingenii sitientia pectora rorans,
Ritè sacerdotii penetralia jura gubernans,
Hilarius famæ radios jaculabat in orbem.

Un de ses soins les plus chers fut la réforme liturgique de son diocèse : justement persuadé de l'incontestable supériorité de la prière liturgique sur la prière individuelle et également convaincu du sensible avantage procuré aux fidèles par la conformité de leurs oraisons avec celles de Rome, il fit rejeter, mais avec une juste et patiente prudence, ces formes vieilles à peine d'un siècle, infestées de l'erreur janséniste, et même de pire encore, produites en opposition à la discipline du concile de Trente et aux constitutions du Siège Apostolique.

Il avait pu étudier la beauté des cérémonies romaines dans cette glorieuse abbaye de Solesmes, boulevard de l'orthodoxie et de la science sacrée, et ses convictions étaient déjà formulées dans cette page éloquente dont le style rappelle les passages les plus brillants de Montalembert pour la même défense de l'art chrétien :

« Les mains qui ont déshonoré nos vieilles églises, abattu nos

jubés, badigeonné nos ogives et replâtré nos voûtes d'ornements à la Louis XV, ont aussi déchiré les plus belles pages de nos missels et de nos antiphonaires, remplaçant par de plates compositions modernes les mélodies antiques. »

Il eut une part prépondérante aux conciles provinciaux que l'on vit se réunir sous la présidence du cardinal Donnet ; la fermeté de sa doctrine en fit un des membres les plus utiles et, dans ces fraternelles entrevues, il préparait déjà les enseignements que sa plume distribuait à ses prêtres dans des circonstances solennelles.

Ses instructions synodales, sur les erreurs du temps présent, resteront comme les plus nobles monuments élevés par la science catholique contre les faux dogmes des docteurs irréligieux. Toutes ces théories retentissantes mais éphémères, revêtues pour un jour d'une forme plus ou moins attrayante, tombent sous les coups vigoureux du champion de l'Église : le déisme mitigé, l'athéisme sceptique, le naturalisme sous toutes les formes, sont attaquées de front et victorieusement écrasés. Les conséquences de ces funestes doctrines sont déduites avec une implacable logique que les faits ne confirment que trop bien aujourd'hui. Quelle sérénité dans l'enseignement! quelle force dans la dialectique, quelle ampleur dans la discussion ! — Mgr de Poitiers parlait en docteur et défendait en véritable père le troupeau dont il avait la garde. Sa parole vengeresse fortifiait les âmes hésitantes, et les bénédictions du Saint-Siège accroissaient encore l'autorité de ses protestations.

C'est dans ce même amour de ses diocésains qu'il protégeait leurs enfants contre les manœuvres envahissantes du monopole universitaire; il usait, dans la mesure du possible, des armes que lui laissait alors la loi de 1850, bien qu'il n'eût jamais éprouvé pour elle l'enthousiasme de ses propres auteurs; il demeurait justement reconnaissant envers eux des bonnes intentions qui les animaient, mais craignait les conséquences de l'omnipotence de l'État dans un pays où le gouvernement change avec une terrible facilité, et, tout en applaudissant aux premiers résultats heureux, son clairvoyant esprit apercevait déjà le texte de cette même loi devenir l'arme perfide qui nous frappe aujourd'hui.

Tous ces grands coups d'épée qui faisaient autant d'irréparables brèches dans l'édifice des illusions modernes ne furent point portés sans irriter un pouvoir qui s'obstinait, par un faux point d'honneur, à garder, en complice, les portes de cette forteresse demantelée.

Les luttes de l'évêque de Poitiers, à cette occasion, resteront célèbres; par la virile énergie de ses remontrances, il troublait le calme trompeur qu'un pouvoir voudrait toujours garder sur sa stabilité future; bientôt il eut à subir les mille vexations d'une administration hostile, chacune de ses paroles devenait justiciable de l'exégèse ingénieuse des commissaires de police et des gardes champêtres, et il ne pouvait plus prononcer en chaire le nom de Ponce-Pilate ou d'Hérode, sans que le gouvernement s'empressât de conclure avec un à propos plein d'humilité : Hérode, c'est moi!

Et cependant, s'il combattait la politique impériale, ce n'était certes pas, malgré ses convictions de royaliste, par un vulgaire et étroit parti pris, mais pour les craintes que lui inspiraient ses doctrines sociales. Dès 1852, il avait prononcé cette phrase profonde : « L'Empire, en amenant la sécurité, a emporté la sagesse. » Mais il s'était gardé avec une inébranlable patience et une certaine mélancolie des deux opinions adverses qui divisaient le clergé de France, ne partageant pas les grandes espérances des uns, tout en reconnaissant, avec joie, les premiers services rendus à l'Église, — répudiant surtout les mesquines taquineries des autres, montrant ainsi que cette conduite n'est pas le secret du grand nombre et que l'âme qui le possède est une âme maîtresse.

« Il a plu à Jésus-Christ de me prendre dans la poussière, pour m'élever au rang des princes de son Église, écrivait-il à un ministre de l'empereur; je ne me sentirai digne de tout ce que Jésus-Christ a fait pour moi, qu'autant que, pour ma part, je saurai me mettre au-dessus de la chair et du sang, pour plaider la cause de son Église; et le jour où j'aurai pu, non seulement faire, mais encore souffrir quelque chose pour elle, serait le plus heureux jour de ma carrière épiscopale. »

Ce courage apostolique le préparait naturellement à la charité envers les personnes, et nul de ceux qui le connaissaient ne fut surpris le jour où il parla de l'empire détruit avec cette calme commisération : « Nous ne serons pas de ceux qui se respectent assez peu, pour insulter aux tombés. Leurs noms que nous taisions au temps de la prospérité, nous les prononcerions, s'il le fallait, pour demander aux hommes respect et silence envers l'infortune, à Dieu pardon et consolation pour le malheur et l'exil. »

La défense des principes n'est pas seulement périlleuse, elle est encore difficile parfois, car elle désoblige les idées plus ondoyantes

des esprits ennemis du combat, mais le courage du successeur d'Hilaire ne recule pas devant cette tâche pénible, et au sein de conflits qui le désolent sans le troubler, nous le voyons conserver indivisiblement un respect de la vérité et un respect des hommes, qui lui sont une force, comme ils sont encore pour nous un exemple.

Tandis que d'autres voulaient obstinément demeurer sur le terrain toujours contingent des libertés humaines, il se retranchait avec une confiance invincible dans le droit de la vérité absolue. Tout plein des grandes traditions romaines, nourri de la moelle même des Pères, il n'encourageait pas des « vérités de circonstance » et il estimait que ces principes de 89, que certains osent bien appeler un « programme de vie », ne sont que les germes empoisonneurs des nations qui vont périr.

Fidèle à la hiérarchie en toutes choses, il s'adressait aux prêtres dont il avait le soin, et si l'admiration universelle portait au loin les immortels enseignements de sa bouche autorisée, il n'en demeurait pas moins convaincu qu'un évêque « peut beaucoup en restant dans sa sphère diocésaine et qu'il pourrait moins s'il en sortait pour se produire ailleurs ». Dédaigneux pour lui-même des petits triomphes de brochures, craignant les joutes plus brillantes que solides dans les académies et les salons, c'est sur les remparts de l'Église, le bouclier de la tradition à la main, qu'il manie le glaive de la doctrine sans descendre de son siège de juge ni quitter sa chaire de docteur.

Cependant le pontificat de Pie IX s'avançait au milieu des contradictions des hommes et des bénédictions du ciel. Le glorieux Pontife venait d'attirer sur l'Église les miséricordes de Marie en augmentant la vénération des fidèles envers elle; il avait depuis porté des condamnations solennelles que l'irréligion des uns et la faiblesse des autres rendaient nécessaires; et, tout préoccupé des maux grandissants d'une société en péril il voulait donner au monde une base inébranlable qui pût résister au courant des opinions : il convoqua donc ses frères au Vatican pour s'assurer de leur généreux concours.

Nul plus que l'évêque de Poitiers n'était mieux préparé à ces grandes assises de la chrétienté : la confiance du Souverain Pontife l'avait dès longtemps désigné pour faire partie de cette commission intime qui, par ses études, son expérience, ses travaux, prépara les matériaux de la célèbre Encyclique *Quanta cura*.

L'estime de ses collègues lui fit prendre place à la Commission la plus importante : celle de la doctrine et de la foi.

On sait toute l'importance de son rôle pendant cette époque à jamais mémorable, et quel puissant appui sa vaste érudition vint apporter à l'éclaircissement définitif de la question de l'Infaillibilité. Mais sa prudente réserve rehaussait encore l'ampleur de son talent, il avait toujours compris qu'à Rome, toute individualité doit disparaître devant une unique personnalité, et qu'un Évêque s'amoindrirait en acceptant le rôle, d'ailleurs assez singulier, de chef de parti, là où il ne peut y avoir d'autre chef que le Pape; il se garda donc de s'inscrire pour ou contre les divers systèmes imprudemment discutés par l'opinion publique, laissant le champ libre aux ergoteurs et aux dissidents; tranquille sur l'action prochaine du Saint-Esprit, il se préparait, dans un religieux silence, à ses graves fonctions de juge, se contentant de prémunir les prêtres de son diocèse contre les erreurs gallicanes d'un ouvrage, depuis mis au pilon, et les prétentions hautaines d'un article de revue, tout en livrant à leurs méditations cette parole pleine de foi : « Daigne le Seigneur vous accorder à vous et à moi, la grâce, comme disait saint Vincent de Paul, de n'avoir jamais été que du parti de la vérité, *avant* comme *après* les décisions de l'Église. »

Combien elle était « opportune » à bien mettre en lumière cette vérité si consolante de l'Infaillibilité qui fait, à l'heure présente, notre joie et constitue l'invincible aimant qui nous groupe tous autour de la chaire de Pierre. Dieu voulut particulièrement choisir, dans notre pays de France, trois hommes pour amener les esprits à cette unité catholique, trois enfants du peuple, mais de ce vrai peuple croyant et fidèle qui est une des forces vives du pays : l'Évêque, le moine, le laïc : l'Évêque, qui défend la doctrine, protège la foi, instruit les fidèles; — le Moine que, dans un bref à l'univers catholique, le Pape appelle « son ami dévoué », et qui remet l'antique prière en honneur chez une nation qui avait désappris la langue de l'Église; — le laïc, qui combat jour par jour, durant quarante ans, l'impiété et l'irréligion sur leur propre terrain, avec une ardeur vengeresse, et dont l'incontestable génie a bien mérité ce simple titre d'honneur qu'en un jour de contestation il revendiquait avec une fière modestie : « Quelqu'un du peuple chrétien ! »

Après cette grande joie, il semble qu'aucun autre rayon de bonheur ne doive souffler sur les jours si remplis déjà de Mgr Pie.

La guerre apporte à son patriotisme d'inconsolables tristesses, les amis tendrement aimés disparaissent peu à peu; la vulgarité des événements et la petitesse des hommes lui causent un involontaire dégoût; il va, du moins, demander à Dieu consolation et courage sur la tombe des martyrs de la rue de Sèvres, et garde un suprême espoir pour la France, en célébrant les nobles soldats tombés sous l'étendard du Sacré-Cœur, comme les victimes expiatoires qui, par leur sang généreusement offert, nous ont acheté un avenir meilleur.

Il eut surtout foi en cet avenir, en une heure de légitime espérance où son grand cœur avait cru que l'aube de jours prospères blanchissait déjà l'horizon politique; son âme sacerdotale s'en réjouissait, car elle était ennemie d'un fatal indifférentisme: elle n'ignorait pas que les intérêts de l'ordre spirituel sont aussi en cause dans le choix et le jeu des institutions publiques et que le prêtre, d'ailleurs citoyen de deux cités, ne peut s'en désintéresser par insouciance ou par lassitude.

L'ouvrage de Mgr Baunard nous révèle une page presque ignorée de sa vie : appelé par la confiance d'un prince éminemment catholique à tracer le programme de la monarchie chrétienne, il se montra le digne conseiller de celui que la Providence nous laisse pleurer encore.

Le grand évêque avait puisé dans le commerce journalier des livres saints les fortes maximes qui forment l'homme d'État, et il savait poser les principes tutélaires qui seront la gloire de la maison de France et la force de la nation, le jour où la première se sentira de taille à saisir le glaive de la justice, et où la seconde manifestera son amour pour le droit et la vérité.

Rendre Jésus-Christ au monde qui s'en éloigne et faire briller les maximes du droit dans les constitutions des peuples, avait été le grand espoir de sa vie. — Dieu, qui lui enlevait tant d'anciennes affections, lui accorda cette consolation suprême de voir apparaître de jeunes soldats de la même cause sacrée, et ce fut avec une particulière bonté qu'il accueillit et salua les premiers champions de cette œuvre de régénération sociale qu'il estimait si nécessaire. Par deux fois, il reçut à Poitiers les représentants des associations ouvrières de France; il fortifia de ses conseils autorisés le comte Albert de Mun, dans la généreuse entreprise qu'il tentait pour le salut du pays. Ce fut avec une joie paternelle qu'il vit porter à la tribune française ses éloquentes revendications catholiques, saluant,

comme une aurore, ces triomphes de la parole chrétienne dans les débats parlementaires.

Quand il eut mené le deuil de ses meilleurs compagnons d'armes, le ciel lui enleva cette mère pleine de mérites et d'années, qui restait son affection la plus douce depuis soixante ans.

Enfin, le grand coup qui atteignait l'Église universelle, le trouva particulièrement sensible; Pie IX venait de retourner à Dieu, Pie IX le père, l'ami, l'inspirateur de l'évêque de Poitiers.

Il s'agenouilla avec une profonde espérance aux pieds de Léon XIII, et nul ne peut savoir combien étaient dignes l'un de l'autre le Pape et l'Évêque qui savaient allier tous deux les temporisations de la charité aux hardiesses de la résistance.

L'éminente dignité de prince de l'Église vint ajouter un lustre suprême aux illustrations qui, déjà, lui faisaient une place spéciale dans le monde catholique; mais, comme si sa modestie eût voulu effacer, par une humilité plus grande, le légitime honneur que le Souverain Pontife lui décernait avec joie, le nouveau membre du Sacré Collège voulut recevoir, en même temps que la pourpre cardinalice, l'habit du pauvre et séraphique saint François.

Ses voyages à Rome furent plus fréquents que jamais; il semblait voir lui-même les forces d'une vie consacrée au service de Dieu s'épuiser peu à peu, et quand la maladie terrassa, en une heure, cette existence précieuse, nul mieux que Léon XIII ne sut quelle perte faisait l'Église de France, car sa confiance et son affection venaient de lui réserver un rôle prépondérant dans la terrible crise religieuse qui s'ouvrait déjà à cette date funeste du mois de mars 1880.

Et maintenant, s'il faut parler du mérite de ce livre, il nous sera permis de constater combien le charme en est doux; on ne saurait adresser à Mgr Baunard un plus bel éloge que de dire que son ouvrage est digne des grandes choses qu'il rapporte; dans une sobre et impartiale vérité, il expose les faits de ces longues années d'apostolat avec une sûreté de jugement, dans laquelle on peut voir la légitime influence du commerce intime avec un grand cœur qui jette un rayon de son mérite et de sa gloire sur ceux qui l'ont aimé.

« C'est un livre de vérité, de respect et de paix », — dit l'auteur dans sa préface; Mgr Baunard nous voudra laisser dire que c'est encore un livre de lumière : le très solide monument qu'il élève à la gloire de ce grand Évêque, est un des meilleurs résumés de la doc-

trine catholique, dans ses plus hautes et ses plus viriles applications.

Livre de vérité et de respect, car celui qui en est l'objet n'eut d'autre passion en ce monde que celle de la sainte Église Romaine, qui est la grande école de la justice.

Livre de paix, — de cette paix calme comme le droit, forte comme la vérité, féconde comme l'amour ; de cette paix invincible et triomphante, non pas tristement obtenue par des concessions plus ingénieuses que solides, mais d'autant plus chèrement aimée qu'elle est la juste récompense de généreux et persévérants combats.

GEOFFROY DE GRANDMAISON.

LE NÉOLOGISME ET LA CRITIQUE D'ART [1]

V

Répondant parfois à une réelle nécessité, quelques néologismes plus généraux, ayant trait à la critique d'art, commencent à entrer dans la langue usuelle, et comblent des lacunes dont les puristes les plus difficiles ne peuvent contester l'existence. Ainsi, il est presque impossible de lire une page de quelque *salonnier* sans se heurter aux mots : « naturalisme, impressionnisme, réalisme, académisme, néoclanicisme, préraphaélisme », et dénominations analogues. « Dans ces derniers temps, la critique a emprunté à la philosophie des expressions mal définies et encore plus mal appliquées. Nous avons de l'art *panthéiste*, de la peinture *réaliste*, *naturaliste*, *idéaliste*, etc. Il serait opportun de rentrer dans le vrai, en se proposant pour objet l'accord de la nature et de l'idéal, exprimé dans la langue de tout le monde (2). »

Que de néologismes condamnés sans retour si l'on suivait ce conseil! Quelques mots d'explication sur les principaux de ces termes peuvent trouver ici leur place.

C'est un fait assez saillant. A notre époque, il y a des néologismes en art comme il y en a en littérature. Nous voulons dire qu'un nombre considérable d'artistes se donnent le genre d'exploiter l'art à des points de vue, disent-ils, que n'ont point considérés leurs prédécesseurs; de même que certains écrivains revendiquent le droit de se faire leur langue à eux, au gré de leur caprice. Si des artistes novateurs prétendent aborder des genres non encore représentés dans les musées, des littérateurs aussi aventureux réclament une langue nouvelle et rajeunie, un dictionnaire créé par eux,

(1) Voir la *Revue* du 15 janvier 1886.
(2) H. Bouchitté, *Le Poussin, sa vie et son œuvre.* Préface.

incessamment accru par l'apport éventuel et fantaisiste de chaque jour.

D'où nous concluons, pour en revenir au sujet de cet article, que si, d'une part, des interprétations nouvelles appellent une terminologie nouvelle; de l'autre, des innovations prétendues ne justifient pas les extravagances d'une langue qui s'affranchit de toute autorité. En art comme en littérature, un néologisme n'est légitime que lorsqu'il est nécessaire.

Telle est la théorie.

En fait, les néologismes de la critique répondent aux néologismes de l'art; celui-ci réagit sur celle-là, l'abus appelle l'abus. De part et d'autre, l'opportunité de créer de nouveaux systèmes ou de nouveaux vocables est plus que problématique. Mais comme l'art est plus que la littérature dégagé des formes conventionnelles, l'inconvénient est pire pour la seconde que pour le premier.

L'*impressionnisme* est parmi les plus tapageurs. « Qu'est-ce qu'un impressionniste! se demande Cherbuliez. C'est un homme qui se fait fort de procurer à son prochain des impressions, bonnes ou mauvaises, agréables ou fâcheuses, et la morale de la religion nouvelle se résume dans ce précepte : mes enfants, impressionnez-vous les uns les autres! »

Selon M. Paul Mantz, qu'on a surnommé le thuriféraire de l'impressionnisme, « l'impressionniste est l'artiste sincère et libre qui, rompant avec les procédés de l'école, avec les raffinements de la mode, subit, dans la naïveté de son cœur, le charme absolu de la nature, et traduit simplement, avec le plus de franchise possible, l'intensité de l'impression voulue ».

M. Bergerat résume ainsi le procédé : « L'horreur de la composition est le signe caractéristique de l'impressionnisme; il repousse tout effet obtenu par des apprêts intellectuels et subjectifs; il n'admet que les arrangements libres de la nature. » Cherbuliez concluait brutalement et justement : « Ce qu'il y a de neuf dans l'impressionnisme est faux; ce qu'il a de vrai n'est pas neuf. » Un coup d'œil jeté sur certaines œuvres du musée du Louvre, principalement dans la catégorie des peintres flamands, hollandais et anglais, confirme la justesse de ce verdict. Qu'est-ce que le *Buisson* de Ruysdaël, sinon de l'excellente peinture impressionniste?

Peut-être aussi l'impressionnisme contemporain se distingue-t-il uniquement de l'ancien, en ce sens qu'il s'évertue à exploiter la

singularité comme élément de succès et prétend forcer notre admiration, méfiante et rebelle, lui reprochant de s'être égarée jusqu'ici. Plusieurs exhibitions besoigneuses du boulevard des Capucines donneraient quelque valeur à cette supposition.

C'est l'opinion d'un critique, que nous citons d'autant plus volontiers que ses idées ne sont généralement pas les nôtres : « Toute opposition a ses excentriques ou, comme on l'a dit, ses intransigeants. Les excentriques, les modernes visionnaires de l'art, se nomment impressionnistes. Très bien lancés, très soutenus, ils sont parvenus à violenter l'attention publique. Ils ont des amateurs, des experts, des critiques bienveillants, deux ou trois fanatiques, des ennemis à revendre, des rieurs en foule. »

« Impressionnisme ! Puisque ces messieurs tiennent si fort à une terminaison en *isme*, n'y en aurait-il pas quelque autre à leur proposer? Nihilisme, à peuprésisme, bysantinisme, lugubrisme, ne seraient pas si malvenus. Lugubrisme rendrait assez bien l'impression (faut-il dire l'impressionnisme?) que nous avons subie.

« Leur exposition a, paraît-il, provoqué presque partout une hilarité bruyante. Point chez nous. Elle nous a, tout au contraire, laissé une véritable tristesse, un incurable ennui. Mais en voilà bien assez. Les vrais, les purs impressionnistes s'amuseraient d'une critique trop naïve. Leurs espiègleries semblent des éternuments de couleurs. Ils ont inventé la peinture sternutatoire (1). »

On pense bien que, quand ces impressionnistes laissent le pinceau pour la plume, leur critique d'art ne recule guère devant les plus extravagants néologismes; c'est mérite pour eux et non pas défaut. Au surplus, parmi ces novateurs d'un mérite discutable, il y a des exceptions tellement évidentes qu'il est inutile de les signaler en détail.

A côté de la tribu impressionniste, se range le clan des *plein-airistes*, les partisans de la doctrine du plein-air, doctrine qui se distingue péniblement de la précédente. « Manet, dit Zola, a été l'un des initiateurs de la peinture claire, étudiée sur nature, prise dans le plein jour du milieu contemporain qui, peu à peu, a tiré nos

(1) Mario Froth, *Voyage au pays des peintres*, salon de 1877, p. 7 et 8. — Bien qu'elle serve notre thèse, nous omettons de parler de l'*Exposition des Arts incohérents*. L'inconvenance y est plus provocante encore que l'incohérence. Nous l'avons entendue caractériser de *polissonnerie*; nous le regrettons, à moitié, pour les honnêtes gens qui s'y sont fourvoyés.

Salons de leur noire cuisine au bitume et les a égayés d'un coup de soleil. « La fortune de Manet, observent ses admirateurs, est toute naïve : il s'est mis simplement en face de la nature, et pour tout idéal, il s'est efforcé de la rendre dans sa vérité et dans sa force. La composition a disparu; il n'y a plus que des scènes familières, un ou deux personnages, parfois des foules saisies au hasard, avec leur grouillement. Une seule règle l'a guidé, la loi des valeurs, la façon dont un être ou un objet se comporte dans la lumière; l'évolution est partie de là, c'est la lumière qui dessine autant qu'elle colore, c'est la lumière qui met chaque chose à sa place, qui est la vie même de la scène peinte (1). »

De son côté, à l'ouverture du Salon de 1882, M. Albert Wolff écrivait irrévérencieusement : « L'Europe a déjà frémi depuis un mois, à la nouvelle que l'illustre Chose expose un plat d'oignons; et l'Amérique, qui a frappé l'art français d'un impôt cruel, a été saisie de remords en apprenant que le présent *Salon* contiendrait une page superbe du fameux Machin : « *Un chien contre une borne*, étude de plein air. »

Il faut que le désir d'innover soit bien ardent chez nos jeunes peintres, pour qu'il les porte à affronter pareille ironie. Ce qui les console peut-être, c'est que la critique n'est pas toujours d'accord avec elle-même. Le blâme n'est pas unanime; ici comme ailleurs, les uns brûlent ce que les autres adorent. Sincérité ou connivence, les impressionnistes peuvent se targuer de plus d'un éloge.

Ils rencontrent pourtant des phrases sévères à leur adresse; un journal radical a dit plaisamment : « Après l'*impressionnisme*, l'*intentionisme* : cela devait arriver. On annonce une prochaine exposition des peintres *intentionistes*. L'*intentionisme*, c'est une ombre d'ébauche, une illusion de couleur, ce que l'artiste a eu l'*intention* de peindre, quelque chose comme le livre à écrire pour l'écrivain.

« Mais c'est une peinture infernale, puisque l'on assure que l'enfer est pavé de bonnes intentions. »

Cette tentative extravagante n'a pas fourni une longue carrière. Presque au début de sa naissance, on a dû faire son oraison funèbre : « L'intentionisme a vécu en tant qu'école... Ce qui l'a tué, ce sont précisément les médiocres, auxquels ce laisser-aller apparent, cette

(1) Voir la *Revue du Monde catholique*, 1er février 1884, article : *la Nouvelle école de peinture*, par M. Perrot de Chézelles, p. 305.

incohérence des tons, accessible aux pinceaux les plus inhabiles, ce peu de souci des formes, ouvrait un champ des plus vastes, en ayant l'air d'autoriser toutes les excentricités et de tolérer toutes les faiblesses (1) ».

Devant de pareilles œuvres, des critiques n'ont point craint d'affirmer qu'on en était venu « au triomphe de la barbouille ».

Pourtant, il s'est trouvé des rivaux; une fraction, peu nombreuse, je l'espère, a inscrit sur sa bannière l'affreux mot de *caractérisme*. Passons! le mot seul témoigne assez de la suffisance et de la vanité des doctrines de la nouvelle école.

Un groupe beaucoup plus respectable pour le nombre et la valeur est celui des *naturalistes*, qui se confond à bien des égards, et quoiqu'il s'en défende, avec celui des *réalistes*. Courbet, trop calomnié comme peintre, fut l'un des plus marquants. A propos de la mort de J.-F. Millet, l'un des maîtres naturalistes, M. Barbey d'Aurevilly écrivait : « On a osé appeler ce noble peintre un réaliste, la pire injure qu'on puisse lui infliger. De tous les paysagistes, il est peut-être celui qui fait rêver le plus l'imagination de celui qui le contemple. »

On ne s'attendrait guère à voir Victor Hugo figurer parmi les défenseurs de la tradition artistique. M. Victor Hugo, adversaire déclaré des théories de M. Zola, le spectacle est assez piquant pour qu'on nous autorise à copier la page que voici : « Pourquoi, disait V. Hugo à M. Barbou, abaisser l'art volontairement? Est-ce pour dire la vérité? Mais les idées élevées ne sont pas moins vraies que les autres. » Et le poète citait un vers du *Marchand de Venise*, de Shakespeare, où Shylok, parlant des chrétiens, s'écrie : « Ils *vivent* comme nous, et nous mourons comme eux. » Séance tenante, le vers qu'il venait de faire, le poète le varia de mille façons, d'abord dans la gamme ascendante ou gamme des idées nobles : « Ils sentent... et nous pensons... » — « ... Ils souffrent... et nous aimons comme eux. » Puis il passa à la gamme descendante. « ... Ils dorment... et nous marchons... » — « ... Ils mangent... et nous buvons... » — « Ils toussent... et nous crachons comme eux. » Puis, se tournant vers son interlocuteur : « Continuez vous-même, lui dit-il en souriant; vous n'achevez pas, vous n'osez pas; vous ne pouvez pas achever; mais un autre viendra qui ne

(1) *Le Clairon*, 21 mars 1883, article sur Cl. Monet.

craindra pas de le faire; un plus hardi ira plus loin encore peut-être. Et ceci ne sera que malpropre; après le malpropre, il y aura l'obscène, et j'entrevois un abîme dont je ne puis sonder la profondeur (1) ». C'est dur et brutal pour le *zolisme*, qui le mérite bien.

On serait plus indulgent, hâtons-nous de le dire, à l'endroit de ces innovateurs, en art et en style, si leur cas ne présentait qu'une théorie plus ou moins osée, un enfantillage à demi sérieux, une prétention naïvement orgueilleuse, enfin et surtout si l'on n'avait à revendiquer contre eux les droits supérieurs de la morale qu'ils faussent et corrompent. Aussi, à la satisfaction légitime de tous les honnêtes gens, M. Ed. Pailleron fut-il bien inspiré, quand il s'écria naguère, à l'Académie française : « Tout laisser aller au hasard de ce qu'on nomme le tempérament; décréter que l'incontinence aura nom puissance, et la brutalité hardiesse; réduire, dans la peinture, le tableau à l'esquisse, sous prétexte d'impression, et à la caricature, sous prétexte de réalité; rapetisser, dans la littérature, cette grande étude de l'âme humaine aux observations médicales d'une pathologie fantaisiste; imaginer l'odieux, solenniser l'obscène, marivauder avec l'immonde, aller dans cette voie plus loin que le dégoût; atrophier ainsi, par la fréquentation de toutes les grossièretés, par l'habitude de toutes les laideurs, cette délicatesse, qui est, en nous, une forme de la fierté; changer la vieille devise : « Toujours plus haut! » pour cette autre : « Toujours plus bas!... » à faire ces choses, en vérité, on n'est pas le révolutionnaire de l'art, on n'en est que l'insurgé (2). »

Ajoutons à leur décharge que nombre de partisans du naturalisme réprouvent les excès grossiers de la théorie; mais ils sont si heureux de pouvoir dire : « c'est nature! » Et il faut les entendre prodiguer à la doctrine opposée les gros mots d'*académisme*, d'*humanisme*, de *classicisme*, d'*idéographisme*, et appeler leurs adversaires *poncifs*, *colorieurs*, *fossiles*, *figés*, *perruques* (3)...

(1) *Victor Hugo, sa vie, ses œuvres*. Paris, 1880. — Cf. *Journal officiel*, 18 avril 1880.

(2) Académie française, discours de M. Ed. Pailleron. Eloge de Charles Blanc. Janvier 1884.

(3) M. Bergerat regarde Daubigny comme « un *réalisateur* aussi audacieux que puissant ». Dans une comédie de 1743, on trouve *réalseurs*, avec le sens de *réalistes* ou hommes *positifs*. Les professeurs allemands se divisent aussi en *humanistes* et en *réalistes*. Les premiers, paraît-il, s'occupent des lettres; les seconds, des choses.

Aux extrêmes avant-postes de la musique contemporaine, il y a le *wagnérisme*, la musique de l'*avenir*, dont on assure que M. Gounod et M. Berlioz ont tiré le meilleur parti qui soit intrinsèquement possible. Dans le camp parallèle des arts du dessin, le *japonisme* réunit sous son drapeau tous ceux qui se passionnent pour le *bibelot* de l'extrême Orient, et prétendent galvaniser, disent-ils, la peinture de genre, en reproduisant ces formes grêles et étranges, ces tons inaccoutumés de l'art japonais. Dans la préface que nous avons citée, M. Edm. de Goncourt rappelait une des dernières promenades qu'il fit avec son frère, et ajoutait : « Tout à coup, brusquement, mon frère s'arrêta et me dit : « Ça ne fait rien, vois-tu, on nous niera tant qu'on voudra...; il faudra bien reconnaître un jour que nous avons fait *Germinie Lacerteux*, et que « Germinie Lacerteux » est le livre-type qui a servi de modèle à tout ce qui a été fabriqué depuis sous le nom de réalisme, naturalisme, etc. Maintenant, par les écrits, par la parole, par les achats, qui est-ce qui a imposé à la génération, aux commodes d'acajou, le goût de l'art et du mobilier du dix-huitième siècle?... Où est celui qui osera dire que ce n'est pas nous?... Enfin, cette description d'un salon parisien, meublé de japonaiseries, publié dans notre premier roman, paru en 1851... oui, en 1851... — qu'on me montre les japonisants de ce temps-là... — et nos acquisitions de bronzes et de laques de ces années... et la découverte, en 1860, du premier album japonais connu à Paris... connu au moins du monde des littérateurs et des peintres... et les pages consacrées aux choses du Japon dans *Manette Salomon*, dans *Idées et Sensations*... ne font-ils pas de nous les premiers propagateurs de cet art... de cet art en train, sans qu'on s'en doute, de révolutionner l'optique des peuples occidentaux? Or, la recherche du *vrai* en littérature, la résurrection de l'art du dix-huitième siècle, la victoire du japonisme : ce sont, sais-tu, les trois grands mouvements littéraires et artistiques de la seconde moitié du dix-neuvième siècle..., et nous les aurons menés, ces trois mouvements... nous, pauvres obscurs! »

S'il y a du vrai dans ces revendications, elles ne partent certes pas d'un fonds de modestie outrée.

VI

Les *caricaturistes* (ou *caricaturiers*) forment une classe avec laquelle l'art doit compter, quand elle est représentée par des artistes tels que Charlet ou Cham et leurs imitateurs, et la spirituelle école des dessinateurs du *Punch*, Richard Doyle, Leech, Crafty, Cruikshank, Tenniel, Caldecott et du Maurier. Il est à regretter que la morale ait, pour plusieurs des noms français que nous taisons, plus de réserves à faire que l'art n'aurait d'éloges à décerner.

Les *intimistes* s'attachent principalement aux scènes d'intérieur, auxquelles, du reste, bien peu de talent suffit pour les rendre populaires et sympathiques.

Les *portraitistes*, par l'interprétation de la figure humaine, élèvent encore cette branche supérieure de l'art, sans dédaigner de rivaliser parfois avec les « symphonistes de la couleur ».

Les *marinistes* peuvent se rattacher aux paysagistes, dont ils ne se distinguent que par le choix plus restreint de leurs sujets.

Les *aquafortistes*, pleins de verve, de virtuosité et de souplesse, ont conquis de haute lutte leur place au soleil, à la suite de la pléiade résolue des clients de la maison Cadart. *Morsure* ou *pointe sèche*, tout, pour ces audacieux, se traduit en fantaisie pittoresque, interprétation savante ou improvisation.

Plus patients et non moins habiles, nos *xylographes* et nos *burinistes* (ou *buriniers*) rivalisent de talent pour exploiter les ressources diverses du bois et du métal. Ils soutiennent vaillamment le vieux renom de la gravure française, malgré les défaillances du goût et la rude concurrence des *procédés chimiques*, chaque jour plus nombreux.

Nos *aquarellistes* luttent, sans trop de désavantage, avec ceux d'outre-Manche, et rachètent, par le style et l'ingéniosité, leur infériorité relative au point de vue de l'exécution et du métier.

Des *décorateurs* du plus haut mérite ont emporté d'assaut le rang qu'on leur contestait depuis trop longtemps parmi les représentants de l'art moderne; ils ont si bien envahi la scène de nos théâtres que la littérature, avec quelque raison, s'alarme de leur succès.

Les *miniaturistes*, par contre, travaillent à la loupe et nous offrent soit de séduisants camées, soit de merveilleuses *natures mortes*, qui, parfois, il faut l'avouer, ne ressemblent que trop à des tableaux « brodés au petit point ».

Beaucoup d'artistes excellents se contentent du rôle modeste d'*illustrateurs*, rôle secondaire, qui devient en leur main, et par occasion, une annexe du grand art. L'éloge est-il excessif pour des œuvres signées : Gustave Doré, Kaulbach, Bida ou Jean-Paul Laurens?

Les *pastellistes* ressuscitent un genre bien démodé, qui fut jadis bien français.

Les *émailleurs*, *faïenciers* et *céramistes* cultivent un art plein de promesses, mariant les ressources infinies de la forme et de la couleur, pour centupler le prix réel d'un humble argile, grès, sable, faïence et porcelaine.

Les peintres *vitriers* ne se contentent plus des baies de nos églises; ils envahissent celles des demeures somptueuses, de concert avec les *ornemanistes*, au grand profit de l'art industriel.

Les *fusinistes* exploitent à ravir les richesses méconnues (du *noir* et du *blanc*).

Les *orientalistes* tentent de nous redire les séductions de la lumière par l'éclat de leur palette, trop oublieuse pourtant des passions plus intéressantes de l'âme humaine.

Les *humoristes* voudraient bien constituer un *sous-genre* dans la peinture de *genre;* tandis qu'en littérature, les *stylistes* se rengorgent dans leurs prétentions un peu naïves, et que les *parnassiens* disputent trop souvent la palme aux *névrosés*.

Les *résurrectionnistes* ou *rétrospectifs* remettent en faveur les scènes, les modes, le mobilier et l'architecture des civilisations éteintes de Thèbes, Athènes, Carthage, Rome, Ninive ou Pompéi, spécialité pédante un peu monotone.

Overbeck et ses nombreux élèves représentaient les traditions de l'école *Colonaise* (de Cologne), à laquelle on voudrait rattacher Hippolyte Flandrin et plusieurs de ses compatriotes lyonnais. D'après une autre classification, Overbeck, Cornélius, Veit et Deger, composaient à Rome un cénacle particulariste, dont les membres se laissaient qualifier de *nazaréens*, synonyme de peintres du Nouveau Testament. Ils avaient, du reste, bien des accointances avec l'école de Dusseldorf, illustrée par tant de talents.

Les *préraphaélistes*, particulièrement nombreux en Angleterre, où ils comptèrent d'abord Millais, Rossetti et Hunt dans leurs rangs, et où Ruskin leur apporta le concours de sa plume savante et enthousiaste, cherchait à cantonner l'art dans l'imitation plus ou

moins exclusiste des maîtres du quinzième siècle, avec toute la raideur, la naïveté, la sécheresse, l'exactitude et la minutie de leur manière. Comme les peintres dont ils s'inspirent, on les nomme aussi parfois les *primitifs*.

MM. James Tissot, Français quoi qu'il en dise, est *préraphaéliste* de tendance; Vereshagin, le peintre de la guerre turco-russe; Lecomte du Nouy, fidèle à la Grèce comme M. Luminais à la Gaule, se particularisent dans la peinture dite *ethnographique;* tandis que M. Cordier, un *Algérien*, montre l'heureux parti que la sculpture peut tirer des types nègres, ou africains.

Parmi les *modernistes*, M. Jean Béraud cultive, non sans bonheur, la peinture populaire et *démocratique*, et vise à fixer sur la toile ce que l'on affecte de nommer, depuis quelque temps, « des documents de mœurs ».

La sympathique phalange des *militaires*, à la suite d'Yvon et d'Horace Vernet, aime à retracer quelque brillant fait d'armes, quelque scène d'avant-postes, où l'uniforme et l'armée jouent un rôle toujours intéressant dans le belliqueux pays de France.

D'autre part, grâce au savoir de quelques peintres praticiens, le genre *panoramique* est en passe de devenir un genre nouveau, bien vite parvenu à son maximum de perfection, et par conséquent sans avenir. Vu la somme de talent gaspillée pour un résultat qui ne se distingue guère du *trompe-l'œil*, c'est une prévision que l'on peut envisager sans mélancolie ni regret.

M. Cormon et plusieurs autres, dont les préférences oscillent entre l'âge de bronze et l'âge de la pierre polie, ne se lassent pas de reconstituer les scènes apocryphes de la *préhistoire*.

En outre, s'il nous fallait dresser la liste complète des dénominations sous lesquelles la critique d'art range chaque groupe de l'école française contemporaine, nous aurions à mentionner encore le *thaumaturgisme*, l'*athmosphérisme*, l'*humorisme*, le *physionomisme*, sans oublier les *mythographes* et les *bibliques*, noms irrévérencieux ou pédantesques, dont plusieurs font double emploi.

Une catégorie nombreuse de débutants, diversement nommée, prend à tâche de justifier la remarque de M. Albert Wolf : « Il ne fait pas bon laisser flâner un volume de vers dans un atelier. Paff! le peintre le traduit à l'huile. »

Les *anecdotiques*, de leur côté, toujours en quête d'un trait curieux, produisent le tableau-légende, — inintelligible sans le

secours de la littérature, — et tombent facilement dans la sentimentalité de romance; en visant à la puissance du drame. Quelques-uns même, qui s'attardent dans la spécialité du 4e acte d'opéra, ont été surnommés les *mélodramatiques* (1).

Enfin, certaine classification, inventée dans les pays d'outre-Rhin, au témoignage de Gœthe lui-même, distribue tous les peintres dans la quadruple catégorie des *délinéateurs*, des *fantasmistes*, des *ondulistes* et des *caractérisateurs*. A tout prendre, nous aimerions mieux distinguer parmi eux deux grandes classes : celle des *traditionnalistes*, qui visent simplement à rivaliser de talent avec leurs devanciers, et celle des *intransigeants*, qui préfèrent, et pour cause, le méconnaître ou le nier.

L'excès, avons-nous dit, affecté par ces derniers, est loin de déplaire à tous les critiques : « Laissez, réplique l'un d'eux, laissez gémir les esprits chagrins. Ils ne feront croire à aucun homme de bon sens qu'un art en voie de transformation, un art qui vit et qui marche, est indigne de nous arrêter... A l'heure qu'il est, l'académisme est vaincu : le parti rationaliste ou naturaliste a conquis les musées et les ateliers ! »

Soit, mais nous ne voyons pas le mal qu'il y aurait, sans préjudice de tentatives plus neuves, à recommencer Raphaël, Titien et Véronèse. Nous nous piquons d'être « de ces esprits chagrins » qui gémissent des excès de la nouvelle école. Admirateurs du talent partout où il se trouve et de quelque nom qu'il s'étiquette, nous le jugeons sans doute immense à notre époque ; nous avons pourtant

(1) M. Émile Augier les a mis en scène dans le *Gendre de M. Poirier* :

« A. — Comme c'est vrai! Que tout cela est charmant! Regardez-moi donc cette bande de lumière verte, qui court entre les tons orangés de l'horizon et le bleu froid du reste du ciel! Comme c'est rendu!

« B. — Eh bien! qu'est-ce que ça représente?

« A. — Parbleu, ça représente neuf heures du soir, en été, dans les champs.

« B. — Ça n'est pas intéressant, ce sujet-là, ça ne dit rien. J'ai dans ma chambre une gravure qui représente un chien au bord de la mer, aboyant devant un chapeau de matelot... A la bonne heure! ça se comprend, c'est ingénieux, c'est simple et touchant.

« A. — Eh bien! puisque vous aimez les tableaux touchants, je vous en ferai faire un d'après un sujet que j'ai pris moi-même sur nature : « Il y avait sur une table un petit oignon coupé en quatre, un pauvre petit oignon blanc! Le couteau était à côté... Ce n'était rien, et ça tirait les larmes de yeux. »

(Acte I, sc. VI.)

la faiblesse d'aimer encore « la composition » dans toute œuvre d'art (œuvre intellectuelle et intelligente avant tout!) et ne croyons pas que, même dans une « toile claire, aérée et spacieuse, la recherche du plein air, la sincérité de l'observation typique et la réalité de l'ambiance » suffisent à tout.

« Or, cette remarque que nous suggèrent les prétentions des novateurs dans les arts graphiques, nous l'appliquons proportionnellement, mais sans restriction, à l'art plus complexe de la littérature, et par conséquent à la critique d'art.

En résumé, le néologisme qui envahit la critique d'art révèle plusieurs symptômes d'un ordre fort différent.

Tout d'abord, résultat presque paradoxal, il accuse un immense effort pour écrire d'une façon pittoresque, exacte, vivante et colorée. Il est aussi le fruit le plus évident de cette réalité dangereuse de la littérature qui tend sans cesse à empiéter sur les autres arts, en particulier ceux du dessin.

Il témoigne de ces tentatives persistantes, souvent heureuses, de l'art qui se particularise, tente des voies inexplorées, prétend s'affranchir de la routine, et vivre selon la loi d'un progrès jugé possible; conteste au passé la prétention exorbitante d'avoir tout dit, ou mieux, d'avoir employé toutes les formes possibles du beau; reconnaît à la société actuelle, comme à celles qui ont précédé, le droit de chercher des modes d'expression pour traduire ses besoins, ses impressions, ses malaises et ses aspirations; soutient que notre époque n'est pas plus radicalement incapable qu'une autre de créer un art à soi; qu'après tout c'est une tentative à encourager que celle qui vise à sortir de l'imitation, du pastiche, du copiage; et affirmer que l'étude du passé, excellente pour nous apprendre la forme, n'a plus rien à nous dire, si elle nous cache le sentiment et l'idée. Agir différemment, c'est s'appuyer sur deux dogmes absolument contestables, qui nient la possibilité même du progrès : premièrement qu'un jour l'idéal a été totalement atteint; — secondement, que, s'il n'est plus possible d'arriver pleinement à cet idéal, il est superflu d'y viser.

Toutefois, en pratique, et ceci vise la critique d'art, nous estimons qu'il faut partager la manière de voir de Fromentin, quand, expérience faite, il concluait : « Notre langue, naturellement saine et expressive, m'apparaissait comme inépuisable en ressources. »

Ailleurs, du reste, en parlant de lui-même à la troisième personne,

il a ainsi formulé son système littéraire, programme très sensé pour nos écrivains : « Sa pensée constante était que sa plume n'eût pas trop l'air d'un pinceau chargé d'huile, et que sa palette n'éclaboussât pas trop souvent son écritoire. »

Donc, pour en revenir au néologisme, c'est pour le moins une tendance dangereuse de la littérature actuelle.

Quoi qu'il en semble, tous les arts sont difficiles et laborieux; or, l'art d'écrire ne fait pas exception, mais résume plutôt, en les augmentant, les difficultés de tous les autres. En thèse générale, si « la langue est une esclave et ne doit qu'obéir », elle jouit pourtant de droits acquis et reconnus, qui méritent plus que des égards. Elle n'est point un outil banal, indifférent, à la merci d'un écrivain quelconque, qui puisse la modifier à sa fantaisie, l'employer selon son caprice, à l'abri de tout contrôle, contrairement à tout usage, au mépris de toute réclamation, en vertu des sottes théories du libre examen. Et puis la pente est si glissante, il est si aisé de tout imiter dans tel écrivain original, moins son talent. Quand on s'est affranchi de la loi, quand on a fréquemment admis l'exception, on en arrive insensiblement à nier la loi elle-même, à incriminer la syntaxe et la langue, à lui préférer le bizarre et l'incorrect. Le sens alors s'émousse, la vue se trouble; ce qui choquait le goût ne le laisse plus qu'indifférent; et alors le style, le vrai style, résultat de l'effort personnel, conquête pénible et attachante pour l'artiste soucieux de la forme autant que de l'idée, le style disparaît, pour ne faire place qu'à une pauvreté orgueilleuse et suffisante.

De même enfin que l'on divise le monde en deux classes : celle des honnêtes gens, et puis, celle des autres; ainsi la littérature comprend la catégorie des écrivains de talent ou de génie, qui n'ont rien à perdre au respect du bon sens et de la grammaire, et celle des impuissants, des négligents, des révoltés, qui prétendent donner tort à la langue, et la rendre victime responsable de leur ignorance, de leur paresse et de leur médiocrité.

Louis Gaillard, *S. J.*

UN HOMME D'ÉTAT BELGE[1]

III

Rien n'est plus instructif et plus intéressant à étudier que l'évolution anticatholique et radicale du libéralisme belge. M. Woeste consacre à cette étude plusieurs chapitres qui ne sont pas les moins remarquables de l'ouvrage. Il montre le chemin parcouru par les libéraux depuis 1846, année où se tint un congrès qui proclama la déchéance de l'Union. Il fait voir l'abîme qui sépare les Lebeau, les Devaux, les Rogier, les de Brouckere, qui étaient les chefs du libéralisme doctrinaire il y a trente ans, des hommes qui sont aujourd'hui à la tête de l'opposition anticatholique et anticonstitutionnelle.

Il faut écouter les témoignages de respect pour l'Église, qui sortaient jadis de la bouche des libéraux. M. Woeste en a recueilli un grand nombre, entre lesquels nous n'avons que l'embarras du choix.

La 20 février 1841, M. Leclercq disait : « Si je dois expliquer toute ma pensée, je dirai qu'à mes yeux la Belgique est foncièrement catholique, que c'est le catholicisme qui la distingue nationalement, et que ce caractère, il est heureux qu'elle l'ait. Nous devons le conserver précieusement, nous ne pouvons le perdre sans nous perdre avec lui. » M. Devaux écrivait, en 1843 : « Nous ne voulons d'hostilité contre le culte, ni dans la loi, ni dans l'administration. Si nous demandons que le gouvernement soit indépendant de l'autorité spirituelle, nous voulons dans l'administration des égards et même une sympathie sincère pour la mission religieuse du clergé. » Le 13 février 1845, M. Lebeau s'écriait : « Nous devons désirer tous,

(1) Voir la *Revue* du 15 janvier 18·6.

quelles que soient les opinions que nous professions, une entente cordiale entre le monde religieux et le monde civil. »

Lorsque la loi de 1842 sur l'instruction primaire vint en discussion, tous les orateurs libéraux déclarèrent qu'ils attachaient le plus grand prix au concours du clergé. Les rares adversaires de cette loi ne tinrent pas un langage différent. L'un d'eux, M. Savart, s'écria au Sénat : « On veut que l'instruction primaire comprenne nécessairement l'enseignement de la religion et de la morale; c'est un point, je pense, que personne ne contestera. Quatre ans plus tard, en 1846, le Congrès libéral demande la révision de la loi de 1842; mais il ne répudie ouvertement, ni l'enseignement de la religion, ni le concours du clergé; il se borne à réclamer « l'orga- « nisation d'un enseignement public à tous les degrés sous la « direction exclusive de l'autorité civile », formule vague sous laquelle se dissimule la pensée des futurs auteurs de la loi de 1879.

L'année suivante, les libéraux arrivent au pouvoir; ils ne touchent pas à la loi sur l'instruction primaire et ils font voter une loi sur l'enseignement secondaire, qui, tout en révélant de leur part des desseins de centralisation dangereux pour l'enseignement libre, invite expressément les ministres des cultes à donner l'instruction religieuse, dans les athénées et les écoles moyennes. Un membre du cabinet, M. Rolin, fait à ce sujet la déclaration suivante : « Le nom de la religion sera notre égide. Qu'il soit inscrit au frontiscipe de nos athénées et de nos collèges; qu'il apprenne à tous que, nous aussi, nous reconnaissons les bienfaits de la religion, sa haute importante, la nécessité de maintenir, de raffermir, autant qu'il est en nous, ce principe, le premier, le plus conservateur de tous, la plus forte garantie de l'ordre social. »

La dissolution de la Chambre, accordée par le roi aux libéraux en 1857, fit naître à la vie politique des hommes qui, rompant en visière avec le parti doctrinaire, annoncèrent hautement le dessein de faire table rase des traditions du pays. Le corps électoral bruxellois envoya à la Chambre M. Goblet et M. Detré. Ce dernier, dans les remerciements qu'il adressa à ses électeurs, s'exprimait ainsi : « J'ai défendu la patrie, le progrès, la liberté contre leur éternel et implacable ennemi : la théocratie romaine; je signifie, libéralisme progressif. »

Il y avait loin du libéralisme progressif de M. Detré, au libéralisme doctrinaire de MM. Devaux, Lebeau et Rogier. L'entrée aux

affaires de M. Frère-Orban vint donner une force nouvelle aux idées avancées.

M. Woeste expose en quelques lignes le programme du chef du dernier cabinet libéral : « Doctrinaire d'instinct dans les questions politiques, il est radical dans les questions religieuses : en 1846, en 1842 même, il était déjà l'adversaire de la loi sur l'instruction primaire, et, en 1849, il avait déclaré que 1789 avait remis aux mains de l'État l'enseignement, la charité et le temporel du culte, et que l'opinion libérale était appelée à faire de ce principe une vérité. »

Fidèle à ce programme, M. Frère-Orban fit présenter les lois sur les bourses d'études et sur le temporel des cultes, malgré l'opposition des modérés, qui trouvaient, selon l'expression de M. Rogier, que « c'étaient là deux gros morceaux à digérer ». Une jurisprudence nouvelle fut adoptée en matière de sépulture, et des restrictions, inconnues jusque-là, diminuèrent les exemptions de milice en faveur des ecclésiastiques. La guerre au « cléricalisme » était officiellement déclarée.

A la veille des élections de 1870, la situation de M. Frère offrait une frappante analogie avec celle de M. Jules Ferry. La politique, radicale par un côté, doctrinaire par un autre, du ministère belge avait provoqué un mécontentement aussi général, que celui devant lequel l'ancien président du Conseil a succombé. Les radicaux flamands, comme aujourd'hui les radicaux français, ne se contentaient plus de la persécution religieuse. Ils réclamaient des réformes politiques, parmi lesquelles le suffrage universel figurait au premier rang. Ils inscrivaient, sur leur programme, la révision de la constitution et la suppression du fameux article 17, qui fixe au minimum de 42 francs le sens requis pour être électeur législatif.

M. Frère-Orban combattit ouvertement ces projets de révision constitutionnelle; il concéda une extension dérisoire du droit de suffrage et déclara qu'il n'accepterait le suffrage universel « ni en un acte, ni en deux actes, ni en trois actes ». Le radicalisme lui signifia son congé.

Quatorze ans plus tard, les mêmes imprécations devaient le suivre dans sa retraite. A la veille des élections du 10 juin 1884, qui ont chassé les libéraux du pouvoir, le *National*, organe des républicains et des démocrates belges, a porté le jugement suivant sur le cabinet présidé par M. Frère-Orban : « Qu'il disparaisse et que

les malédictions du peuple l'accablent à jamais. Jamais depuis 1830, la Belgique n'a eu un ministère plus indigne, il sera justement flétri dans l'histoire de notre pays, sous le nom de ministère des incapables. Il s'en ira avec l'aversion de ses anciens amis et sans avoir l'honneur d'emporter l'estime de ses adversaires; il sera précipité dans la tombe, honni et conspué par l'immense majorité des citoyens belges et, en tête de ceux-ci, par tous les vrais libéraux. »

Il nous faut revenir à l'année 1870 pour montrer le chemin que, déjà à cette époque, le parti libéral avait parcouru depuis 1840. Les réformes religieuses étaient ainsi formulées dans le programme arrêté, en vue des élections, par les délégués des quarante-deux associations libérales du pays : Séparation absolue des Églises et de l'État; sécularisation complète de l'enseignement public à tous les degrés; application générale et uniforme du principe de la sécularisation des cimetières; suppression des exemptions de milice en faveur des ecclésiastiques. Rien ne témoigne mieux que ce programme des progrès de l'évolution radicale du libéralisme belge. En 1842, le parti libéral votait, par la voix de ses représentants les plus autorisés, la loi sur l'instruction primaire; en 1846, le Congrès libéral demandait la révision de cette loi; en 1849, M. Frère-Orban proposait des modifications à la loi sur le temporel des cultes; en 1864, on bouleversait la législation sur les bourses d'études; en 1870, on réclamait la sécularisation des cimetières et des entraves au recrutement du clergé.

Quant aux réformes politiques, elles étaient pour le moins aussi radicales; l'un des articles du programme comprenait l'instruction obligatoire; un autre, l'attribution du droit de suffrage, sans condition de cens, pour les élections provinciales et communales, aux citoyens possédant un degré d'instruction déterminé par la loi. La combinaison de ces deux articles aboutissait au suffrage universel.

Les doctrinaires essayèrent de réagir contre ce courant de destruction. M. Devaux fit entendre la protestation suivante : « Je crois, dit-il, le programme nouveau de libéralisme tellement dangereux pour l'avenir de notre opinion, et même pour celui du pays, que si l'association l'adoptait comme sien, il me serait impossible, de ne pas me séparer d'elle... Rien ne pourrait m'excuser à mes propres yeux, si je consentais à donner les mains à ce que je crois si funeste aux intérêts de ma patrie. »

Ces avertissements ne furent pas écoutés; les modérés n'avaient

déjà plus ni crédit, ni autorité; ils s'étaient flattés, par leur talent, leur modération relative, leur gravité, de pouvoir contenir les entraînements de parti et réfréner le progrès des idées excessives; abandonnés des radicaux, à qui ils avaient frayé la voie, justement suspects aux conservateurs, ils étaient réduits à l'impuissance et leurs protestations passaient inaperçues.

« Rien n'est plus pénible à étudier, écrit M. Woeste, que l'histoire du centre gauche; son insuccès a été complet, mais il ne mérite pas qu'on le plaigne. Il a tout sacrifié, comme les doctrinaires de la Restauration et ceux de l'Assemblée nationale de 1871, à l'union des gauches. La crainte d'affaiblir l'opinion libérale l'a emporté, chez lui, sur l'utilité du pays; il a donné le pas à l'esprit de parti sur l'esprit national, et il a été la première victime de cette faute impardonnable. »

De 1830 à 1878, date de la chute du cabinet catholique, présidé par M. Malou, M. Woeste compte trois phases dans l'histoire du libéralisme.

Dans la première, il reconnaissait les services du clergé; il consentait à lui assurer une part d'influence, même dans le domaine des intérêts réglés par la loi. Seulement il craignait que cette influence ne s'élevât jusqu'à la domination; il cherchait à fortifier l'action de l'État et recommandait le développement de l'enseignement officiel.

Dans la seconde phase, la lutte contre le clergé prend un degré de violence qui ramène la Belgique au règne du roi Guillaume. On ne va pas immédiatement jusqu'à vouloir renfermer le prêtre dans l'église; mais on restreint le plus possible son intervention, on proteste de son respect pour la religion, mais on accepte le concours des éléments antireligieux pour mieux combattre le « cléricalisme »; on leur donne même des gages par des lois, qui, sans entraver directement la liberté de l'Église, froissent les catholiques en contrariant leur liberté légitime.

Dans la troisième phase, qui est caractérisée par la prépondérance de M. Frère-Orban, on ne se borne plus à attaquer l'influence politique du clergé; on le signale partout comme l'ennemi à terrasser; le dogme catholique est discuté, conspué, renié; et comme on redoute de ne pouvoir triompher de l'Église par les moyens que fournit la liberté, on s'en prend à la Constitution, et l'on prophétise la nécessité prochaine de sa révision.

L'avènement du dernier ministère libéral inaugura cette troisième phase. De 1878 à 1884, les catholiques ont été mis hors la loi. Aucune des libertés exploitées avec avantage par les libéraux n'a été attaquée. Toutes les libertés catholiques inscrites dans la Constitution, la liberté des cultes, des fondations, des cimetières, de l'enseignement, ont été diminuées par la législation et par l'administration. La sécularisation des écoles primaires, des orphelinats et des hospices, la contrainte exercée sur les pauvres par les bureaux de bienfaisance libéraux, l'interdiction des tombolas pour les écoles et les patronages catholiques; l'expulsion de prêtres et de religieux étrangers, coupables de faire leur devoir en refusant leurs sympathies à cette « loi de malheur », qui n'avait pour objet que d'arracher des âmes à l'Église; la réduction du traitement des évêques et du clergé; la rupture violente des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, tels ont été les principaux épisodes de la guerre au couteau que les catholiques ont été obligés de subir. Sur toute l'étendue du territoire, les arrondissements catholiques étaient sacrifiés aux arrondissements libéraux dans la répartition du budget; le gouvernement nommait les bourgmestres et les échevins en dehors des majorités catholiques. Dans les grandes villes libérales, les minorités étaient persécutées, opprimées, et ne jouissaient même plus de la liberté de choisir le lieu de leur sépulture. Les édiles de Bruxelles frappèrent d'une amende le respect des lois de l'Église, en décidant qu'une taxe de 150 francs serait perçue sur tout corps transporté ailleurs que dans le cimetière communal, qui avait été laïcisé, et où les catholiques éprouvaient une invincible répugnance à se faire enterrer.

Toutes ces mesures étaient l'œuvre du libéralisme imbécile de soi-disant modérés, qui prétendaient ne travailler que contre l'ingérence cléricale et qui travaillaient, en réalité, à la destruction de la foi et à l'avènement légal des radicaux. A mesure que les modérés cédaient à leurs auxiliaires plus avancés et donnaient à la politique une impulsion plus « anticléricale », ces derniers redoublaient d'audace; ils éliminaient peu à peu les éléments relativement modérés de la gauche et s'emparaient de la direction du libéralisme. On prête à l'un des membres du dernier ministère le propos suivant : « Nous sommes le dernier cabinet de gauche. » Il entendait marquer, par là, qu'après la chute de ce cabinet, la direction de la gauche passerait aux radicaux. Il y a deux ans, M. Frère-Orban

était le chef du ministère libéral, et nul, en dehors de lui, ne semblait possible dans ce poste. Aujourd'hui, si le pouvoir revenait aux libéraux, tous seraient possibles, sauf lui. On a vu, par les citations du *National* que nous avons reproduites plus haut, en quelles dispositions les radicaux sont à son égard.

Tandis que les libéraux sont en proie à ces tiraillements, le parti radical déploie beaucoup d'activité pour établir sa suprématie. C'est surtout à Bruxelles que sa domination s'affirme. L'*Association libérale* y est entre les mains des radicaux, et ceux qui avaient voulu enrayer le mouvement languissent dans deux associations séparées dont il n'y a rien à dire, tant elles sont nulles au point de vue politique. Le doctrinarisme possédait encore par tradition le bureau de la *Fédération* des associations libérales. Mais le président, M. Lippens, bourgmestre de Gand, dont le mandat est expiré ces jours-ci, s'est retiré sous sa tente, se sentant débordé par le parti avancé.

L'évolution du libéralisme belge vers le radicalisme est donc aujourd'hui consommée.

Sans doute, il existe, entre certains hommes qui se croient modérés et les chefs de l'extrême gauche, des animosités personnelles très vives. Sans doute, aussi, les uns sont plus impatients que les autres; ils n'entendent pas tous marcher du même pas; ceux-ci veulent imprimer à la politique du parti libéral des mouvements plus brusques que ceux-là. Mais, au fond, tous sont d'accord sur les questions politiques et religieuses. Qu'il s'agisse de l'enseignement, des couvents, du temporel des cultes, des rapports de l'Église et de l'État, des exemptions ecclésiastiques en matière de milice, de l'exercice de la charité, des libertés communales et provinciales, il n'existe pour ainsi dire pas de divergences entre les doctrinaires et les radicaux. Leurs querelles sont bien plutôt des querelles de personnes que de doctrines.

« Le pays est donc tenu de choisir entre la politique radicale et la politique conservatrice. C'est ce qu'il a très nettement perçu en 1884. Parviendra-t-on de nouveau à brouiller sa vue sur ce point fondamental de notre situation? Je l'ignore; mais si on y réussissait, je pense bien que l'obscurcissement ne serait que momentané, et que, bientôt détrompé de son erreur, le corps électoral nous reviendrait avec le même élan qu'aux dernières élections. »

IV

M. Woeste a consacré tout un volume de son ouvrage aux questions d'enseignement qui, en Belgique plus encore que dans notre pays, ont le don de passionner les esprits.

Nous ne pouvons suivre l'éminent homme d'État dans tous les développements auxquels il se livre sur ce grave sujet. Nous renvoyons le lecteur aux chapitres dans lesquels M. Woeste combat la gratuité et l'obligation de l'enseignement, et à la très remarquable étude où sont passées en revue toutes les législations étrangères sur l'instruction primaire.

On sait que la Belgique a eu le triste avantage de devancer la France dans la tentative d'organiser législativement l'enseignement sans Dieu. Toutefois, entre notre loi du 28 mars 1882 et la loi de 1879 que les catholiques belges ont abrogée, il existe des différences qui méritent d'être signalées.

Cette dernière supprimait l'enseignement religieux dans les écoles ; elle chassait le clergé des commissions d'inspection et retirait au curé le droit de visiter l'école communale. Nous estimons cependant, contrairement à l'avis de M. Woeste, que cette législation était moins radicale que celle que nous subissons.

L'article 4 de la loi de 1879 édictait qu'un local dans l'école serait mis à la disposition des ministres du culte pour y donner aux enfants l'instruction religieuse. On sait que les catholiques belges n'ont pas voulu faire usage de cette disposition. Grâce à la liberté complète d'association et d'enseignement dont ils jouissent, grâce aussi à un esprit incomparable de générosité et de dévouement, ils ont préféré fonder de nouvelles écoles, dans lesquelles s'est réfugiée presque toute la jeunesse catholique. Il n'en reste pas moins vrai que cet article 4 donnait à l'enseignement religieux certaines facilités qui ne se trouvent pas dans la loi de 1882.

C'est pour cela que M. Lucien Brun et plusieurs de ses collègues du Sénat ont proposé un amendement dont le principe était le même que celui de l'article 4 de la loi de 1879.

Les libéraux belges n'ont pas manqué de crier à la contradiction ; ils ont vu, dans l'attitude des sénateurs catholiques français, la preuve de la modération du cabinet de M. Frère-Orban.

M. Woeste fait remarquer avec raison que cet amendement n'a

été proposé que comme un pis-aller, comme un minimum accordé à la religion ainsi que le témoigne le langage d'un de ses auteurs : « Voilà, dans cet immense naufrage, s'écriait M. Lucien Brun, l'épave de liberté que j'essaie de sauver. Oui, une épave, car je vous demande de bien vouloir déclarer que le professeur de religion, le ministre des cultes, le prêtre, ne sera pas plus exclu de l'école que né le serait un maître de dessin, d'escrime ou de musique. »

On sait que cet amendement, qui n'était qu'un minimum strict de justice et de liberté, a été repoussé. C'est ce qui rend la loi de 1882 si attentatoire aux droits de la conscience.

Signalons encore une différence importante entre les deux législations : la loi belge ne contenait pas l'obligation ; les comités scolaires, chargés de s'assurer si les enfants fréquentaient l'école, ne pouvaient recourir qu'à des moyens de persuasion, soit auprès des parents, soit auprès des patrons et des chefs d'industrie. La loi mettait aussi à leur disposition des moyens d'encouragement, mais la fréquentation de l'école n'avait pas d'autre sanction.

En France, la situation est tout autre. L'obligation et la gratuité livrent presque fatalement à l'État le plus grand nombre des enfants appartenant aux familles pauvres.

Si, en France comme en Belgique, les catholiques ont été unanimes à reconnaître que le meilleur moyen pour combattre l'athéisme est d'opposer des écoles libres aux écoles officielles, il faut remarquer que nous avons plus de trente-six mille communes à pourvoir, au lieu de deux mille six cents, que compte la Belgique.

Enfin, le concert de l'épiscopat, facile à obtenir chez nos voisins, par suite du peu d'étendue du territoire et du petit nombre des évêques qui relèvent d'un seul métropolitain, est fort difficile chez nous, avec nos quatre-vingt-sept diocèses.

Nous avons beaucoup à prendre chez les catholiques belges. Ils ont donné, dans cette question des écoles sans Dieu, des exemples de courage, de générosité, de décision, que nous devons imiter.

« L'attitude des catholiques français, dit M. Woeste, ne devait donc pas être opposée à celle des catholiques belges. Si les premiers avaient dû légiférer en Belgique, ils auraient probablement agi comme les seconds Si ceux-ci avaient siégé dans les Chambres françaises, il est vraisemblable qu'ils auraient suivi la même ligne de conduite que ceux-là. »

On sait qu'un des premiers actes du ministère Malou, en arrivant

au pouvoir, a été de présenter un projet de réforme scolaire. La loi du 1er juillet 1879 a été remplacée par la loi du 20 septembre 1884, votée à la majorité de 80 voix contre 49. La nouvelle loi étant une loi de liberté, il va sans dire qu'elle n'admet ni l'obligation, qui n'est que la confiscation des droits de la famille par l'État, ni la gratuité, qui est un mensonge, ni la laïcité, qui est une violation de la liberté de conscieuce. Au sujet de l'obligation, voici comment s'exprimait, dans l'exposé des motifs, M. le ministre Jacobs :

« L'État doit se préoccuper du développement de l'instruction populaire. C'est là un intérêt vital auquel il ne saurait demeurer étranger... Il doit encourager par ses subsides, par ses conseils, par ses exemples, les communes et les particuliers qui s'imposent des sacrifices, pour développer l'instruction du peuple. Il doit le faire, non par des moyens de contrainte qui répugnent à nos mœurs et dont l'action est le plus souvent inefficace, mais en encourageant les efforts de l'initiative individuelle et l'action des communes. »

Il est difficile de mieux dire, et nous aimons à rapprocher ce langage de celui que tenait M. Ernoul, dans le rapport qu'il présentait à l'Assemblée nationale, en 1872. « Le mot d'obligation ne correspond ni au devoir du père vis-à-vis de Dieu, de sa conscience ou de son enfant, ni au lien que consacre la loi civile et qui rattache les uns aux autres les membres d'une même famille. Il signifie et veut signifier le droit d'intervention de l'État dans les rapports du père avec l'enfant, la police de l'État s'introduisant au foyer domestique, la nécessité légale de l'instruction primaire dominant l'autorité paternelle, et la direction de la famille subordonnée à un moteur étranger. »

On est donc fondé à dire que l'enseignement obligatoire est un fruit du despotisme. Elle a été, dans le passé, une émanation de la tyrannie des princes et des républiques, et dans le présent, elle est une des exigences du radicalisme, dont le premier dogme est l'omnipotence de l'État. L'instruction est une bonne chose. Personne ne le nie. Mais vouloir l'imposer, c'est reculer indéfiniment les limites de la mission de la société, en même temps qu'exagérer son rôle. La société n'est pas seulement intéressée à ce que ses membres soient instruits, mais à ce qu'ils soient vigoureux de corps, moraux, religieux et travailleurs. Punit-elle la paresse, le travail excessif, l'immoralité, l'irréligion; prescrit-elle les exercices du corps; fixe-t-elle pour chacun la durée du travail; trace-t-elle des

règles obligatoires de morale et de religion; se charge-t-elle, en un mot, comme à Sparte, de l'éducation complète de la jeunesse? Les défenseurs de l'instruction obligatoire ne le voudraient pas; mais alors ils n'ont pas le droit de faire appel à la contrainte en matière d'enseignement. A ceux qui objectent que l'instruction est indispensable, M. Woeste répond avec M. Le Play, que la religion est plus indispensable encore que l'instruction primaire, et que dès lors l'opinion publique serait logiquement conduite à rendre le culte obligatoire.

Nous avons dit que la nouvelle loi belge n'admettait pas non plus cette gratuité mensongère et ruineuse contre laquelle s'élèvent si hautement, dans notre pays, tous les hommes sensés, tous ceux qui pensent que le devoir du père de famille d'élever et d'instruire ses enfants n'est pas purement platonique, et que c'est à lui de faire face, quand il le peut, aux nécessités et aux charges de son éducation. Mais si la loi du 20 septembre 1884 n'admet pas la gratuité absolue, elle organise équitablement la gratuité relative. Les indigents ont le droit de réclamer pour leurs enfants le bienfait de l'enseignement primaire, et la commune, soit dans ses écoles, soit dans les écoles qu'elle adopte et subsidie, ne peut se dispenser de réserver une place à ses enfants. Le bureau de bienfaisance, chargé de se prononcer sur le fait de l'indigence, doit de plus supporter sa part dans les frais d'instruction des pauvres. Enfin la commune ou l'État ne peuvent subventionner une école libre, si celle-ci ne prend l'engagement de recevoir gratuitement les indigents. Lorsque nous serons, à notre tour, sortis des expériences empiriques et débarrassés des charlatans dont les boniments sur la gratuité courent après une population malsaine, nous adopterons ce système, le seul équitable, le seul moral, le seul qui n'impose pas au contribuable une charge tout à la fois écrasante et injustement répartie. « La gratuité et l'obligation, dit M. Woeste, sont des compagnes inséparables; la gratuité, établie d'abord, est destinée à faire accepter plus facilement l'obligation; l'obligation, décrétée la première, a pour corollaire nécessaire la gratuité. C'est déjà beaucoup que de forcer un père à envoyer son enfant à l'école; mais que dire d'une telle contrainte, si elle pouvait avoir pour conséquence d'imposer au père le paiement d'une rétribution scolaire? Qu'en dire surtout, si elle ne devait pas entraîner l'établissement d'écoles publiques en nombre suffisant pour que tous les enfants en âge d'école pussent y être admis? »

La gratuité, à vrai dire, n'existait pas en Belgique avant la loi de 1884 ; la loi de 1879 ne l'avait pas établie ; mais le gouvernement libéral obligeait les communes à l'adopter, mais la gratuité, réclamée par M. Janson, dès 1869, n'en reste pas moins l'objet des aspirations de tous les éléments progressistes.

Sur la grave question du caractère religieux ou non religieux de l'enseignement, la nouvelle loi belge contient une disposition à laquelle un grand nombre de catholiques ont refusé avec raison, selon nous, de donner leur adhésion. Nous voulons parler du premier paragraphe de l'article 4 ainsi conçu : « Les communes peuvent inscrire l'enseignement de la religion et de la morale en tête du programme de toutes ou de quelques-unes de leurs écoles primaires. » D'où il résulte que les communes peuvent également ne pas inscrire cet enseignement dans le programme.

A notre sens, cette faculté d'option ne saurait être admise. Nous admettons qu'on pousse aussi loin qu'on le voudra le respect des minorités ; qu'on fasse les plus grands sacrifices en vue de la conciliation et de l'apaisement ; mais nous ne pouvons accepter que ce soit au détriment des principes essentiels ; or c'est un principe essentiel que la religion est inséparable de l'éducation. Tel est aussi le sentiment de l'honorable M. Woeste, qui, bien que faisant partie du cabinet qui a présenté la loi du 20 septembre 1884, regrette, nous en sommes sûrs, la concession que ses amis ont cru pouvoir faire à leurs théories de liberté.

« États despotiques comme États libres doivent tenir à ce que l'éducation de l'enfant soit conforme aux vœux des familles et placée sous une égide religieuse : malheur à ceux qui ne le comprennent pas ! » Nous ne pouvons qu'approuver ces réflexions de M. Woeste, tout en exprimant le regret que les catholiques belges ne s'en soient pas toujours inspirés depuis que la volonté du pays les a ramenés au pouvoir.

Mais grâce à Dieu ! la force du mouvement catholique aura raison des timidités qui ont si souvent perdu les gouvernements de droite. Quand un peuple revendique sa foi, il entraîne en son élan les résistances des hommes d'État trop enclins à sacrifier aux vieux préjugés du libéralisme. La Belgique catholique ne laissera pas péricliter les résultats de sa victoire.

Gabriel Ferrère

LA COLONISATION

CHEZ LES PEUPLES ANCIENS ET CHEZ LES PEUPLES MODERNES (1)

COLONISATION FRANÇAISE

La France a précédé de deux siècles les Yankees dans la voie de la colonisation. Dès le règne de Charles V, c'est-à-dire dès le quatorzième siècle, deux navires dieppois, de cent tonneaux chacun, firent voile (1364) vers les Canaries que l'on connaissait déjà, et mouillèrent dans une baie qu'ils appelèrent *Baie de France;* de là, ils parcoururent la côte de Sierra Leone, échangeant avec les indigènes les marchandises françaises contre de l'or, de l'ivoire et du poivre qu'ils revendirent à leur retour avec un bénéfice très considérable. L'année suivante, les marchands de Rouen et ceux de Dieppe réunis envoyèrent dans les mêmes parages une flotte de quatre vaisseaux, qui visita *Malaguette* et alla trafiquer jusqu'à la côte d'Or. Pendant tout le règne de Charles V, les relations furent fréquentes entre la Normandie et les côtes d'Afrique, des postes furent établis pour servir d'escales, pour le trafic.

Si des voyages de découvertes, la fondation des cales pour les échanges étaient considérés comme constituant des colonies, les Français mériteraient le titre de pères de la colonisation moderne. Mais coloniser, c'est s'approprier des terres lointaines par la culture, c'est fonder une société dans un pays non encore peuplé ou comptant seulement une population tout à fait insuffisante. Les relations avec le littoral africain n'eurent rien de suivi, elles cessèrent même tout à fait vers 1410, et ne furent reprises qu'en 1488 par le capitaine Cousin, qui renoua les relations commerciales avec le Sénégal et la Guinée. Poussés par leur caractère aventureux, les matelots français parcouraient hardiment les mers inconnues et touchaient à des points non encore visités. Dès 1503, un marin de Honfleur, Benoît Paulmier de Gonneville, doublait le cap de Bonne-Espérance

(1) Voir la *Revue* du 1er janvier 1886.

et, poussé par la tempête, allait attérir en Australie, y restait six mois, et revenait en France avec le fils d'un chef dont il avait su gagner l'amitié. D'autres aventuriers visitaient Sumatra, les Moluques et Madagascar, mais ces courses sans plan, sans but, ne donnèrent pas de colonies à la France.

Sous François Ier, le gouvernement français entra dans la carrière des découvertes pour patronner les navigateurs et prendre possession des territoires qu'ils découvraient. Un capitaine florentin, Vezzani, envoyé par le roi pour explorer les mers boréales de l'Amérique, prit possession de Terre-Neuve, et périt assassiné au cap Breton. En 1535, le Malouin Jacques Cartier visita Terre-Neuve, remonta le Saint-Laurent, dont il prit possession. Dès ce moment, le Canada devint terre française.

Les guerres de religion détournèrent la couronne des lointaines expéditions. Si, au lieu d'une révolution religieuse, la France avait eu, comme l'Angleterre, une révolution sociale, nul doute que nous n'eussions colonisé toute l'Amérique du Nord avant l'Angleterre.

Sous le règne de Henri IV, on créa de grandes compagnies privilégiées pour l'exploitation de Sumatra, de Java et des Moluques. Au commencement du dix-septième siècle, la France possédait beaucoup plus de colonies que l'Angleterre et la Hollande, malheureusement les Français avaient pour but le trafic, puis le retour dans la patrie, tandis que les Anglais commençaient à se fixer en troupes nombreuses sur les côtes de l'Amérique du Nord. Henri IV essaya sans succès de la création d'une compagnie des Indes, pour lutter contre celle que la Hollande venait de créer. Il fut plus heureux en Amérique, où l'on parvint à fonder une petite colonie dans l'île de Sainte-Croix au Port-Royal, et sur la côte d'Acadie. On construisit un fort, on défricha quelques champs, mais comme les pêcheurs de morue et les marins basques et rochelois réclamaient contre un établissement qui portait atteinte à la liberté du commerce, la petite compagnie de Port-Royal rentra en France. Une nouvelle expédition, commandée par le *célèbre Champlain*, bâtit Québec. Dès ce jour, la colonie canadienne fut fondée, mais elle eut à lutter contre beaucoup de difficultés, entre autres contre la mauvaise volonté de Sully, qui estimait que les pays du nouveau monde situés au-delà du 40e degré de latitude n'étaient pas susceptibles de donner aucune richesse.

La mort de Henri IV fit abandonner ces établissements tout

jeunes encore, mais Richelieu et plus tard Colbert, comprenant les avantages que la France retirerait de vastes colonies, reprirent en main l'œuvre du feu roi. Mais le rude climat du Canada, ses forêts vierges, ses pelleteries, n'avaient point l'attrait des richesses tropicales, et il ne fallut rien moins que l'intervention de la couronne pour former un courant artificiel d'émigration vers cette contrée que l'on nommait *la Nouvelle-France*. L'on préférait se porter aux Antilles, où il était beaucoup plus facile de s'enrichir, par la contrebande avec les colonies espagnoles et par la culture de la canne à sucre et du café, au moyen de leurs esclaves. La prospérité de la colonie hollandaise des Indes orientales fit naître en France le désir de les imiter, et pendant longtemps la mode fut aux compagnies à monopole. De Henri IV à la régence du duc d'Orléans, on en créa vingt-six, qui toutes échouèrent par le fait des vices que le monopole renfermait toujours en lui-même. Malgré les privilèges exorbitants concédés par Richelieu, même celui d'enlever et de transporter de force au Canada, pour en faire des colons, les mendiants et vagabonds valides, cette colonie si florissante aujourd'hui ne se peupla point. En sept années, elle ne reçut que quarante colons nouveaux. Une nouvelle compagnie, qui comptait Champlain parmi ses administrateurs, fut créée par Richelieu, dans son camp devant la Rochelle, en 1628, et réussit enfin à faire du Canada une terre française, grâce au génie de Champlain et aux conditions relativement libérales accordées par le grand Cardinal. Cependant la colonie canadienne paraît n'avoir jamais joui de la même prospérité que les colonies anglaises. Garneau, dans son histoire du Canada, tome II, page 175, donne, pour raison de cette infériorité, le défaut d'association dans la mère patrie, pour encourager une émigration agricole, l'absence de liberté et la passion des armes répandues parmi les colons. Les classes rurales en France à cette époque étaient si ignorantes, si délaissées, qu'elles étaient incapables d'aucune initiative, par conséquent, hors d'état d'organiser un courant d'émigration au Canada. Il faut joindre à cela le mauvais gouvernement, conséquence inévitable de toutes les compagnies privilégiées.

Un des grands malheurs de la colonisation française, principalement au Canada, a été la supériorité numérique des aventuriers sur les travailleurs et la passion des armes qui détourne du travail ; cette passion du mouvement et de l'inconnu produisait de nombreuses découvertes, mais il en résulta un grand éparpillement de

forces et de populations, d'autant plus désastreux que le nombre des colons était excessivement restreint. Cavelier de la Salle découvrit le Mississipi, il descendit jusqu'au golfe du Mexique et prit possession de la Louisiane au nom de Louis XIV. Mais ces terrains immenses, admirablement arrosés, d'une fertilité singulière, n'en restèrent pas moins en friche. Pendant longtemps encore les bras manquèrent, et ceux qu'on possédait étaient détournés des travaux agricoles par la chasse et les expéditions lointaines qui ne produisaient rien. La suppression de la compagnie privilégiée fut très favorable au Canada qui grandit rapidement. En 1721, la population s'élevait à vingt-cinq mille âmes; en 1744, elle montait à cinquante-quatre mille, et ses importations s'élevaient en 1700 à 5,200,000 francs. Il en fut de même de la Louisiane, dès qu'elle eut été retrocédée par la compagnie au gouvernement.

La colonisation française réussit bien mieux aux Antilles, parce qu'elle y fut moins réglementée, et que le caractère français se prêtait bien mieux à la culture rapide de la canne à sucre, du café et du coton, qu'aux travaux agricoles qui ont pour but la production des céréales et des fruits.

C'est à des cadets de familles nobles et à des particuliers en recherche de gros profits et de lointaines aventures que la France a dû ses îles d'Amérique. Un obscur gentilhomme de Normandie, D'Emambue, partit de Dieppe en 1625 sur un brigantin armé de quatre pièces de canon, de quelques pierriers et monté par cinquante hommes d'équipage, rencontra un galion, ou grand vaisseau espagnol faisant le transport d'Espagne au Mexique, qui lui donna la chasse, lui échappa et se jeta sur l'île Saint-Christophe, il revint deux ans après en France solliciter les secours de la couronne. Il impressionna si bien la cour par son luxe et son faste, qu'il obtint de Richelieu, pour lui et pour son ami Du Rossay, la concession de Saint-Christophe et de la Barbade, moyennant le paiement au roi du dixième de tout ce qui proviendrait de ces îles. Quant aux hommes qui partaient avec les deux chefs, ils devenaient, par acte passé devant l'amirauté, des *Engagés* (c'est-à-dire des esclaves) pour trois ans.

A cette époque, la culture de la canne à sucre et du café qui devait enrichir les Antilles, n'était pas encore connue, les capitaux et même les bras manquaient, aussi la colonisation fut-elle extrêmement lente. La Barbade devenue anglaise prospéra beaucoup

plus vite, parce qu'elle devint le refuge des riches royalistes anglais chassés de leur patrie par la guerre civile. Mais la situation de Saint-Christophe, comme celle de toutes les possessions des compagnies, resta toujours précaire malgré les efforts du gouvernement pour en faciliter le peuplement. Vers cette époque, des capitaines normands, l'Olive-Duplessis, Duparquet et autres s'établirent à la Guadeloupe et à la Martinique. L'occupation de ces deux îles donna lieu à une suite de combats contre les Espagnols, les Anglais et les Caraïbes. Dans ces luttes disproportionnées les Français, tous gens d'aventure, commandés par des chefs déterminés et d'une énergie sauvage, triomphèrent du nombre par la bravoure, par l'intelligence, par la fécondité d'expédients naturelle à notre nation. Mais l'œuvre de ces fiers Normands fut une œuvre de destruction, et on regrette d'avoir à reprocher à ces hommes héroïques le massacre d'un grand nombre de Caraïbes. Malheureusement, comme le dit M. Augustin Cochin, dans son *Histoire de l'abolition de l'esclavage*, l'extermination des indigènes est en tous lieux la première page de l'occupation des colonies. L'exploitation du sol par les occupants, par les compagnies, par le gouvernement, est, en général, la seconde.

La compagnie concessionnaire se trouvant dans l'impossibilité d'exploiter sa concession la revendit.

La colonisation de Saint-Domingue eut une origine particulière qui ne ressemble en rien à celle des autres Antilles. En lisant l'histoire des premiers colons français de cette grande île, on se croirait volontiers revenu à l'époque de la Chevalerie, tant ces hommes abandonnés à eux-mêmes déployèrent d'audace, de bravoure, on peut presque dire de génie.

Un peu avant l'occupation de la Guadeloupe et de la Jamaïque, des aventuriers normands vinrent s'établir ou plutôt camper, sans aucune concession royale ou ministérielle, dans la partie septentrionale de Saint-Domingue, abandonnée par les Espagnols. Passant leur vie à chasser les taureaux, les sangliers et les autres animaux qui peuplaient la contrée, ils reçurent le nom de *Boucaniers*, de la coutume qu'ils avaient prise de *Boucaner*, c'est-à-dire de faire sécher de fumée, selon le procédé des sauvages, les animaux qu'ils avaient tués. S'apercevant bientôt que la contrebande donnait des produits supérieurs à ceux de la chasse, ils devinrent contrebandiers ; traqués par les croiseurs espagnols ils se défendirent, et comme ils

faisaient la guerre sans patente, ils reçurent le nom de *Flibustiers.* Telle fut l'origine de cette population dont les romanciers ont célébré les exploits sous les noms divers de *Boucaniers*, de *Flibustiers* et de *Frères de la Côte.*

Peu nombreuse au début, cette association ne tarda pas à s'accroître, par l'attraction qu'exerçait alors sur un grand nombre d'hommes cette existence irrégulière, cette indépendance absolue qui faisait si grand le rôle de chaque individu, qui ne reconnaît qu'un maître, Dieu, et qu'une loi, le règlement voté par lui et ses compagnons.

Après une lutte pleine de viccissitudes entre les Flibustiers, les Espagnols, les Anglais, les aventuriers français, quoique bien moins nombreux, restèrent maîtres d'une grande partie de l'île. Richelieu intervint alors, et régularisa l'occupation par une charte qui conféra plusieurs privilèges, mais les ordres de la cour avaient bien peu de prise sur des hommes de cette nature, dont bon nombre se trouvaient en révolte contre la société même avant leur départ de la mère patrie.

Les colonies des Antilles conservèrent longtemps les traces de de leur origine. Lorsque cette race de *Bandits* eut assez pris le caractère de citoyen pour reconnaître l'autorité de la mère patrie, cette dernière fut obligée de mettre dans ses relations avec les colons beaucoup de prudence et de circonspection. Pendant cette période, la culture et le peuplement de la colonie prirent un accroissement très rapide. L'oppression qui pesait sur les colonies voisines contribuait à détourner sur Saint-Domingue le faible courant de l'émigration.

Le peuplement des Antilles fut beaucoup plus rapide que celui du Canada. On y vit accourir les cadets de familles nobles, bon nombre de gentilshommes qui n'avaient pas pu faire leur fortune dans la mère patrie, ou qui fuyaient leurs créanciers, ou qui voulaient échapper à un parti défavorable, à une lettre de cachet, aux suites d'un duel. La noblesse surtout vint accroître le chiffre des colons de Saint-Domingue.

La place que tint le clergé dans la colonisation des Antilles, fut des plus remarquables. Il se mêla à tout et de tout, et fit preuve, principalement les Jésuites, d'un grand esprit de tolérance, qui lui valut une grande autorité sur des natures peu disposées à subir le joug de la religion. Les religieux apportèrent à la colonie leur intelligence et les connaissances qu'ils devaient à une bonne instruction ;

ils furent ingénieurs, géomètres, mécaniciens, planteurs, commerçants et spéculateurs.

Le P. Labat devint célèbre par les grandes entreprises qu'il mena à bonne fin; — c'est lui qui couvrit les rivages de la Martinique *de forteresses, d'églises, d'écoles, de plantations, et qui inventa les appareils à distiller le sucre; aussi son nom demeure-t-il en vénération parmi les créoles.*

Les Antilles reçurent aussi des hommes appartenant à la bourgeoisie, qui vinrent y apporter leurs petits capitaux; de pauvres artisans, à la recherche d'une meilleure rémunération de leur travail ou que gênaient les corporations privilégiées; des domestiques sans place, des paysans qui voulaient échapper à la corvée, des fils de famille déshérités. Le recrutement de ces travailleurs devint une industrie au Havre et à Dieppe. Ces hommes, dont l'engagement fut d'abord de trois ans, puis de dix-huit mois, transportés aux Antilles, s'adonnaient avec le plus grand courage, sous ce ciel torride, au dur travail de plantation, sans autre salaire qu'une centaine de livres de tabac par an. *Ce qui prouve que le Français est aussi propre que quelque autre Européen que ce soit, aux travaux de la terre sous les latitudes élevées.* Il est vrai que ces colons étaient tous des hommes d'élite, d'une constitution excessivement vigoureuse et doués d'une vigueur morale, qui doublait leurs forces physiques, et ce qu'il importe de remarquer, c'est que plusieurs de ces aventuriers sont parvenus à de hautes positions, sans autre moyen que leur travail manuel, leur intelligence, leur économie et leur bonne conduite. C'est ainsi que se constituait aux Antilles, avant l'introduction des noirs, une société solide, douée de tous les éléments de progrès, animée du meilleur esprit, d'une vitalité indomptable et supérieure à celle de toutes les autres colonies de plantation des autres peuples. On a fait remarquer encore que le capital qui a servi à améliorer les colonies sucrières de France et en particulier, celle de Saint-Domingue, est provenu presque en totalité de la culture et de l'amélioration progressive des colonies, tandis que le capital qui a servi à faire naître et à améliorer les colonies à sucre de l'Angleterre, a été, en grande partie, envoyé d'Angleterre. Mais, ce qu'il convient de bien remarquer, c'est que la prospérité des Antilles Françaises fut entièrement l'œuvre du travail et de la bonne conduite des colons, *ce qui prouve notre supériorité sur les Anglais en fait de colonisation.* Une des causes aussi de la supério-

rité des Antilles Françaises provint de l'irrégularité du recrutement, du peuplement et des habitudes de quasi-indépendance du pouvoir métropolitain qui, partout ailleurs, arrêtait les affaires par sa réglementation surannée et son système de compagnies privilégiées.

A l'origine, la culture du rolou (matière colorante jaune), du calao, du tabac et de l'indigot se partageaient les champs; la terre était très divisée et l'aisance, générale. La culture de la canne à sucre, apportée aux Antilles en 1644, et, plus tard, l'introduction des esclaves, changèrent toute l'économie de cette société. Les petits propriétaires disparurent, le cultivateur blanc se réfugia dans les villes, les terres se concentrèrent dans quelques mains, et il fallut, pour les cultiver, de grands capitaux et des bandes d'esclaves. La culture rétrograda aux procédés les plus grossiers; *la charrue*, *le premier outil agricole*, *introduit* par les premiers émigrants, disparut aussitôt que Colbert eut autorisé la traite des nègres et procuré aux colons une main-d'œuvre bon marché, et fut remplacée *par la houe*.

L'introduction d'une multitude d'êtres demi-sauvages exigeait un règlement exceptionnel. Louis XIV donna le Code noir. Les Français avaient compris que les bons soins donnés aux esclaves étaient favorables à la culture des terres et, sous ce rapport, d'après le célèbre économiste, Adam Smith, ils furent bien plus humains que les planteurs anglais. Le Code noir, œuvre de défiance, se montra au contraire extrêmement dur envers les nègres. A l'origine, les enfants de couleur suivaient le sort de leur père et étaient libres, en principe dès leur naissance et légalement, dès l'âge de vingt-quatre ans. Mais, vers 1684, un édit de Louis XIV précipita dans l'esclavage les enfants nés d'un blanc et d'une négresse. Le but du monarque était d'empêcher l'alliance des blancs et des noirs, de peur que cette alliance n'entraînât la révolte des colonies contre la métropole.

Tous ces changements eurent une grande influence sur l'état général des colonies Les Antilles ne furent plus que d'immenses usines destinées à produire le plus possible de sucre, de café et d'autres denrées d'exportation, au moyen d'êtres qu'on appelait : Piezzas Indias. Ces grandes fabriques avaient besoin de grands débouchés et, comme la France seule leur était ouverte, il arriva un moment que la production du sucre, dépassant considérablement la consommation, la marchandise perdit les deux tiers de sa valeur.

La misère des colons devint telle, que l'île Saint-Christophe fut abandonnée volontairement en 1698.

Ce qui releva les colonies, ce furent les règlements édictés en 1717 par le régent, sous la pression du célèbre Law, fondateur de la banque du Mississipi, qui remanièrent d'un coup tous les édits précédents et les remplacèrent par un ensemble de prescriptions très libérales. Sous ce nouveau régime, la production de Saint-Domingue, en particulier, décupla de 1711 à 1788. A ce moment, cette grande île était devenue le plus grand producteur de sucre du monde, et cette prospérité contribua, pour une large part, à l'amélioration et au developpement de notre marine. L'on remarqua aussi qu'à ce même moment l'administration des colonies françaises était tout à fait supérieure en moralité à celle des colonies anglaises, que les employés français touchaient un appointement régulier, tandis que les employés anglais vivaient principalement de cadeaux et d'extorsion. Si à cette époque les colons français ne possédaient pas légalement le droit de l'administrer eux-mêmes, ils étaient parvenus cependant à obtenir une part d'influence bien plus grande qu'à toutes les autres époques.

La permission de *raffiner le sucre*, accordée à nos colonies françaises, leur valut une prospérité tout à fait exceptionnelle, mais cette permission, soumise d'abord à diverses taxes, finit par leur être retirée complètement en 1698. Sur les réclamations des raffineurs métropolitains et des administrations de ports, on laissa seulement à nos colons l'autorisation de *terrer leur sucre*, c'est-à-dire de couvrir le fond du pain d'une couche de terre argileuse détrempée.

En général, depuis Law, les règlements coloniaux furent beaucoup moins restrictifs que ceux de l'Angleterre. Ces mesures presque libérales et la fertilité de leur sol expliquent le grand et rapide essor de nos Antilles à la fin du dernier siècle.

Mais sur le continent notre colonisation demeura toujours dans un déplorable état d'infériorité, par suite de l'imprévoyance de la couronne qui, dans la Guyane, en particulier, avait abandonné les meilleures positions aux Anglais et aux Hollandais, par suite aussi de l'inintelligence et de l'oppression de la compagnie, qui commit encore plus de fautes dans la Guyane que dans les autres colonies, et enfin par le fatal traité d'Utrecht, qui abandonna d'immenses terrains aux Portugais sur l'Amazone, et donna l'Acadie et Terre-Neuve aux Anglais.

Comme nous l'avons vu au commencement, le Sénégal fut d'abord considéré comme une terre de trafic et non comme un lieu colonisable ; elle ne prit d'importance que quand la traite des nègres eut été autorisée par nos lois. A cet horrible négoce, les Français ajoutèrent le trafic de la gomme, de l'ivoire et de la poudre d'or, mais il ne fut fait d'établissement permanent que dans l'île Saint-Denis.

Henri IV et, après lui, Richelieu fondèrent plusieurs compagnies pour l'exploitation des Indes orientales. Madagascar, considéré comme le point d'appui de notre expansion dans les Indes, devait être le but des premières opérations. Le grand cardinal pensait avec raison que la conquête de cette île, grande, fertile et habitée par une population assez importante, pourrait bien contribuer à développer notre marine. Cependant la haute faveur du tout-puissant ministre ne parvint pas à diriger sur cette île les capitaux et les colons. Les projets de Richelieu furent repris par Colbert, qui, en 1664, entreprit de fonder une compagnie des Indes orientales. Des appels émanant du roi lui-même furent adressés aux maires et aux autres officiers municipaux dans tout le royaume, pour les engager à souscrire aux actions de la compagnie. Pour les personnes haut placées, les invitations étaient des ordres auxquels elles s'empressèrent d'obéir. Les plus grandes faveurs furent accordées à la compagnie et aux colons. A cette époque, le trafic de l'Inde passant tout entier par le cap de Bonne-Espérance, la possession de Madagascar avait beaucoup moins d'importance que de nos jours, et les difficultés de la conquête s'augmentaient de toute l'insuffisance de notre marine, de notre armement et de notre état militaire; aussi l'entreprise échoua-t-elle, malgré tous les efforts du monarque absolu qui s'en était déclaré le protecteur, et la compagnie dut rendre au gouvernement tous les dons et privilèges qu'elle en avait reçus.

Là, comme dans nos autres colonies, des aventuriers firent des choses prodigieuses, accomplirent des exploits légendaires et parvinrent à gagner la confiance des indigènes, mais sans aucun profit pour la colonisation, par suite du manque d'intelligence de la plus grande partie des chefs auxquels avait été confiée la direction de l'entreprise et aussi par suite du manque de travailleurs sérieux, de paysans qu'éloignait le despotisme de la colonie.

Depuis le *percement de l'isthme de Suez*, l'amélioration de notre état maritime et militaire, et le besoin de nouveaux débouchés pour

notre industrie, Madagascar a pris une importance toute nouvelle. Moins éloignée qu'autrefois de la route directe des Indes, voisine de l'Afrique, dont elle domine la partie orientale et australe, elle est devenue le point d'appui naturel de toutes nos opérations militaires et commerciales dans l'extrême Orient. Le nombre et le courage des populations est d'autant moins à redouter aujourd'hui, qu'une seule de ces peuplades, celle des Hovas, qui, à l'instigation des missionnaires anglais, refuse de subir notre protectorat, est en état d'hostilité avec les autres tribus qui repoussent sa domination et regardent notre présence dans l'île comme la meilleure sauvegarde de leurs libertés. La conquête de Madagascar présente bien moins d'obstacles que celle de l'Algérie, et peut être gardée plus facilement, à cause de sa position insulaire.

Quant aux barres qui obstruent les embouchures des rivières et produisent les marécages pestilentiels si dangereux sur les côtes, notre puissant outillage en aura bien vite raison; l'assainissement du pays est d'autant plus facile que les causes d'insalubrité se trouvent uniquement sur les côtes, où il est facile de transporter par mer les machines les plus lourdes. L'exploitation des mines de charbon et de métaux divers donneront immédiatement naissance à de grandes et puissantes agglomérations industrielles, auprès desquelles viendront se grouper les populations malgaches. La construction des routes, surtout le déboisement d'une partie des forêts qui couvrent les plaines, feront disparaître toutes les causes d'insalubrité, et il suffira de quelques années pour faire de cette île une florissante colonie.

Madagascar, devenue colonie française, et ce sera facile, si ceux qui nous gouvernent savent faire un usage intelligent des forces dont ils disposent, l'influence française grandira rapidement dans l'extrême Orient, et si une nouvelle guerre avec la Chine devient inévitable, la proximité relative de notre nouveau point de départ rendra les opérations plus rapides, moins onéreuses et plus décisives. Mais pour que notre domination soit assurée, il faut débarrasser l'île des missionnaires anglais qui excitent les indigènes contre nous, et travailler sérieusement et avec le plus d'énergie possible à la catholicisation de l'île.

Le Sénégal, la plus ancienne de nos colonies africaines, après avoir passé par mille vissicitudes, est devenu, depuis la brillante et habile administration du général Faidherbe, l'objet de l'attention des gouvernements qui se sont succédé en France, quelle qu'ait été

la différence de leurs principes. L'extension considérable de la colonie, d'abord par les armes, puis par la persuasion, a quelque chose de merveilleux, surtout lorsqu'on tient compte des nouvelles acquisitions de M. Savorgnan de Brazza.

Les nègres domptés, les Maures contenus, Dakar, le meilleur point de la côte et le plus salubre de toute notre colonie, relié à Saint-Louis par un chemin de fer, le haut Sénégal attaché au haut Niger par une autre voie ferrée, rien ne saurait nous empêcher aujourd'hui de pénétrer rapidement au centre de l'Afrique, dans des contrées bien arrosées, d'une incomparable richesse de végétation, et habitées par des tribus noires qui ont tout intérêt à se soumettre à notre protectorat et s'y soumettent même volontiers. Un traité signé à Saint-Louis entre le gouverneur de la colonie et un parent du Cheïk de Tombouctou nous fait espérer que cette ville mystérieuse, à peine entrevue par Caillet à travers mille obstacles et mille périls, s'ouvrira enfin à notre commerce et à notre civilisation, et l'arrivée dans ces derniers temps à Paris d'un ambassadeur envoyé directement de cette ville ne peut que nous confirmer dans nos espérances.

Nous ne devons pas oublier que l'Afrique doit remplacer pour nous les colonies de l'Inde que nous avons perdues, que la fertilité de ce continent égale si elle ne dépasse celle de l'Inde. Un réseau de rivières et de cours d'eau navigables jusque très avant dans les terres même pour de grandes embarcations forme les moyens de pénétrer à peu de frais au milieu des centres les plus productifs.

Espérons que l'exploration de l'infortuné colonel Flatter sera reprise par un nouveau chef aussi intelligent et aussi dévoué, que des allocations plus en rapport avec ses besoins lui seront faites, que toutes les mesures seront prises de façon à assurer la sûreté des hardis explorateurs, et que le chemin de fer du Sahara reliant l'intérieur de l'Afrique à la Méditerranée ne tardera pas à faire arriver chez nous les produits de ce riche continent. Mais il faut avant tout étendre notre protectorat sur la Tripolitaine, afin d'empêcher l'Italie de fomenter des hostilités contre nous et de mettre un terme aux complots que les mécontents de l'Algérie et du monde musulman occidental ne cessent d'aller tramer sur cette terre à l'abri du drapeau ottoman.

Dans notre court exposé de la colonisation, nous avons montré que la création des colonies anglaises de l'Amérique du Nord fut

uniquement en quelque sorte la conséquence des troubles agraires et politiques dont l'Angleterre eut à souffrir sous le règne d'Élisabeth et de ses successeurs, et ne doit pas être considérée comme un titre de supériorité de la race anglaise en ce qui concerne la colonisation, que la colonisation des Antilles françaises fut au contraire l'œuvre patiente de Francais hardis, aventureux, abandonnés à leurs seules ressources, et qui, chasseurs, matelots, contrebandiers, corsaires, laboureurs, industriels, apportèrent dans chacune de ces spécialités une intelligence, un esprit de ressource, une franchise et un bon vouloir, qui est le trait distinctif de notre nation.

La France, partout où elle a pénétré a porté l'esprit libéral et chrétien qui la caractérise. Elle a fait, des sauvages, des hommes et des chrétiens, sa domination a disparu de bien des points, mais son esprit y est resté, et lorsque le voyageur qui parcourt l'Amérique voit dans un village des hommes de couleur vivant sur le pied d'une parfaite égalité avec le blanc, il comprend que la France a passé par là.

L'Anglais, au contraire, dès qu'il est devenu assez fort, extermine les indigènes de sang-froid, par calcul, pour s'emparer de leurs terres, et se constituer à eux.

Les Espagnols et les Portugais, malgré leurs fautes, ont laissé dans leurs colonies leur langue et leur religion.

Les Hollandais seuls, plus matérialistes que les anciens Phéniciens, n'ont rien fait pour la civilisation de leurs colonies, et les peuples qu'ils exploitent depuis trois siècles sont aujourd'hui dans le même état de barbarie qu'au jour où le premier vaisseau hollandais aborda dans leurs parages.

Qu'une révolution fasse passer leurs anciennes colonies en d'autres mains, il ne restera de la Hollande dans les lointaines contrées que le souvenir des massacres accomplis dans un but de spéculation honteuse et la haine du nom hollandais. C'est que partout où manque la religion, manquent aussi la bonté, l'intelligence et le sens de la haute moralité.

GUILLINY.

LA MÉDECINE ET LES MÉDECINS

EN CHINE (1)

Passons à l'examen de la pratique médicale en Chine : le tableau devient moins sérieux, mais non moins original.

La science, en Chine, est une montagne sacrée, sur laquelle les lettrés tournent les pouces, en proie au parfait amour de la sentence et de la doctrine du creux ; mais les médecins chinois, qui ne sont pas des lettrés, n'y mettent pas tant de façon et ne se lancent dans les théories et les systèmes que tout juste pour ne pas révolter la décence de leur état. Nous avons vu qu'ils ont taillé, à leur usage, une très petite bibliothèque, au milieu de l'immense encyclopédie chinoise; un tout petit catéchisme pour se donner des airs de croyants. La vérité est qu'ils ne s'en servent que pour apprendre les règles du charlatanisme. Il y a, dans leur pratique, un côté puéril et prétentieux, qu'ils puisent dans leurs livres; pour le reste, ils sont Chinois, c'est-à-dire très ingénieux, et souvent leur inspiration est heureuse.

En Chine, les médecins ne sont pas des lettrés, c'est-à-dire qu'ils ne font pas partie du corps des mandarins, l'unique aristocratie de l'empire. Ce sont ordinairement les fruits secs des divers examens auxquels on soumet les lettrés, qui embrassent la profession médicale. Il y a, à ce sujet, un proverbe chinois qui dit; « D'un vieux mandarin on fait un jeune médecin »; ce qui ne signifie point que l'âge absorbe l'intelligence, ou qu'en devenant vieux, on devient incapable, non; le respect des Chinois pour les vieillards éloigne cette opinion téméraire; mais il est des individus qui font du titre de mandarin la convoitise de toute leur vie; ils le pourchassent dans tous les concours et, d'année en année, ils arrivent ainsi à la

(1) Voir la *Revue* du 15 janvier 1886.

soixantaine. Il n'est pas rare de voir des étudiants de cet âge affronter courageusement la chance des examens : alors le proverbe veut dire que, si leur sort trahit une dernière fois leur bonne volonté, la médecine leur garde le moyen de soulager leur amertume. — Problématique consolation au malheur aigri!

Cette persistance de candidature, que d'aucuns poussent même beaucoup plus avant dans la vie, ne doit pas, du reste, nous surprendre dans un pays qui observe des maximes comme celle-ci : *Par l'instruction les fils du peuple deviennent des grands, et sans instruction, les fils des grands redescendent dans la classe du peuple;* et dont le principe gouvernemental est : *Premièrement, choisis les hommes capables. Au plus instruit, le premier rang!*

Malgré l'état rétrogade de la science chinoise, cette désertion des titres scientifiques nous semble une chose fâcheuse, en France surtout, où nous tenons le diplôme en grande vénération. Les Chinois, d'ailleurs, pensent comme nous à l'égard des savants, aussi leurs médecins sont mal considérés. On se sert d'eux, parce que c'est l'usage en cas de maladie; mais les habitants du Céleste Empire ont plus de confiance en leurs talismans et en leurs amulettes, dont ils se couvrent le corps et dont ils remplissent leurs maisons, qu'en l'art de leurs Esculapes. Les sorciers, les diseurs de bonne aventure, les rebouteurs, les rémouleurs et tout ce peuple de jongleurs et de fripons, qui, guérissant avec de bonnes paroles, jouissent d'une grande faveur dans la superstition chinoise.

Il existe une secte religieuse, connue sous le nom de Tao-ssé, qui exploite avec succès la crédulité populaire. Les Tao-ssé sont les descendants de Lao, l'Épicure de la Chine, qui éleva sa doctrine en religion. Jadis ils ont joui d'une confiance extraordinaire. Ils s'occupaient d'alchimie et de magie, lisaient dans les astres et fabriquaient l'*élixir d'immortalité*. On les appelait alors les « célestes docteurs ». Aujourd'hui, quoique la secte soit dégénérée, elle n'en fournit pas moins une foule d'imposteurs, qui exploitent l'art de guérir et se disent en relation avec le démon.

Les chefs de la secte possèdent dans le *Kouang-si*, province de l'empire, un vaste établissement où se rendent, de toutes parts, une foule d'individus, qui ont foi en leurs sortilèges. D'ailleurs, les temples bouddhiques possèdent, quoiqu'en moindre proportion, cette faveur de croyance. Là aussi on arrive pour se faire guérir, sinon par l'entremise du diable, au moins avec le secours de quelque

élixir secret, rendu irrésistible par de bonnes prières. Cette concurrence est d'autant plus redoutable aux médecins de la Chine, qu'ils ne justifient eux-mêmes d'aucuns titres pour forcer la confiance des malades; aussi ils en sont réduits à la combattre à armes équivalentes : charlatanisme pompeux, supercheries, et toutes jongleries capables d'en imposer à la crédulité du vulgaire.

En Chine, la profession médicale est libre, mais libre dans la plus vaste étendue du mot. Il n'y a ni école publique, ni lois qui réglementent l'exercice de l'art. Le premier venu peut, du jour au lendemain, s'improviser médecin et faire ses affaires. On ne lui demande ni certificat d'études, ni garantie de capacité. Toutes les vieilles commères qui, chez nous, détiennent encore quelques remèdes secrets, passeraient d'emblée médecins dans l'empire du Milieu. Ceux-là seuls qui veulent entrer dans la maison de l'empereur, à Pékin, subissent un examen probatoire sur les antiques, devant leurs confrères du grand Collège. Pour les autres, *habeas corpus*, et le malade, par ce fait, devient libre de se faire guérir ou tuer, au choix, par le premier individu qui accepte cette marque de confiance.

Ce défaut d'organisation, qui pourrait, jusqu'à un certain point, être admis en Europe, où la diffusion des lumières lui ferait un contrepoids suffisant, est certainement vicieux en pleine ignorance chinoise. Chez nous, maintenant que la science, fortement constituée, est entrée dans une voie d'exactitude presque mathématique, les écoles et les diplômes pourraient, à la rigueur, disparaître, et le danger n'être pas considérable. Mais en Chine, la science est à créer, et elle ne peut l'être sans l'autorité du Maître dans une école publique et sans une organisation fortement restrictive.

Les Chinois, cependant, ne dédaignent pas certaines formalités palliatives, que, d'ailleurs, leur intérêt bien compris rend nécessaires. En général, lorsqu'un individu se voue à la pratique de l'art médical, il commence par acheter les quelques livres élémentaires dont nous avons parlé, et ensuite il entre en service auprès d'un des praticiens de l'endroit. Il prolonge son apprentissage plus ou moins longtemps, à son gré, jusqu'à ce qu'il se juge assez fort pour exercer de sa propre autorité...

Les praticiens tirent grande vanité du nombre de leurs élèves; ils les mènent avec eux dans leurs visites, et les promènent de maison en maison, comme une réclame vivante. Juvénal, on le sait,

attaque vivement cette coutume, qui était aussi celle des médecins de l'ancienne Rome. Quelques praticiens, médecins et pharmaciens à la fois, font traîner derrière eux, par leurs élèves, des caisses contenant des drogues, dont ils peuvent avoir besoin. Mais cet usage devient une exception, depuis que les professions de médecin et de pharmacien, d'abord confondues, tendent à se séparer.

L'exercice médical, dans le Céleste Empire, a toujours un caractère privé; il n'y a ni hôpitaux ni service public. Cependant il existe des établissements que l'on met à la disposition de ceux qui souffrent; mais ce sont des espèces de lieux d'asiles, pareils à nos maisons de santé, où les malades appellent les médecins de leur choix. C'est dans ces établissements que le gouvernement fait soigner les soldats malades et les employés. Il désigne à cet effet des médecins auxquels il paie leurs visites, mais qui ne sont pas revêtus d'un caractère officiel. Trompés généralement par l'esprit de famille, si profondément enraciné dans les mœurs chinoises, les auteurs ont expliqué cette absence de médecine publique, par le petit nombre de misérables et de gens abandonnés qu'on trouve dans le Céleste Empire. La vérité est qu'il y a en Chine beaucoup de malheureux, sans compter les orphelins qui y sont nombreux, comme partout, et les enfants illégitimes. L'absence d'hôpitaux est due au défaut d'organisation médicale. Joignez à cela que le gouvernement distribue, dans les temples, des remèdes aux pauvres : alors, le logement étant gratuit, les remèdes aussi, il ne reste plus que le médecin à payer; or, avec un peu de bonne volonté, on se persuade aisément que le médecin doit se dévouer à l'humanité souffrante. Aussi les médecins chinois ne recherchent pas cette honorable clientèle.

Il n'en est pas de même de ceux que requiert le gouvernement, et qui sont, pour ainsi dire, les médecins militaires de la Chine. Le choix de l'autorité est une distinction d'un haut prix, qu'ils ambitionnent vivement. Lorsque, pendant plusieurs années, ils ont fait preuve d'habileté dans leurs fonctions, les mandarins leur confèrent des titres honorifiques, qui équivalent à des brevets de réputation et à des certificats d'infaillibilité. La clientèle suit naturellement ces espèces de croix d'honneur, auxquelles les Chinois donnent la plus grande notoriété. Le gouvernement, pour les conférer, use d'un procédé sommaire et radicalement positif. Il consulte le chiffre des morts et celui des guérisons. Si la deuxième colonne est la plus

forte, les praticiens sont reconnus capables, et distingués comme tels; quant à leurs confrères, qui se sont montrés plus faibles que la mort, on les remercie de leurs services. Tout le génie chinois est dans ce trait. On permet aux lettrés toutes les abstractions et toutes les rêveries; mais, en dehors des mandarins et dans l'application, on ne reconnaît qu'une chose, le but sérieux et l'utilité réelle. A cela, les médecins malheureux répondent, pour se consoler, en répétant l'adage chinois : « Que la médecine peut dompter les maladies, mais non point le destin. »

On ne trouve, en Chine, aucun établissement particulier au traitement des aliénés. Les fous ont la liberté d'aller ou de venir dans les rues, à la condition de n'être ni incommodes, ni dangereux pour ceux qui les rencontrent. Le gouvernement les considère comme des êtres désormais inutiles, dont il n'a point à s'occuper, sauf le cas de réclamation portée contre eux. Alors, sur une première plainte, il fait prévenir leurs familles de prendre des mesures et de les séquestrer dans leurs maisons. A la seconde réclamation, on les prend et on les enferme dans les prisons de l'État, comme des criminels. Là, s'ils ne guérissent pas, ils y meurent sans qu'on les soigne, à moins que leur famille ne se décide à les réclamer.

Dans les épidémies, comme la peste, et aux époques où les fièvres sévissent particulièrement, l'autorité se borne à prescrire les premières mesures de salubrité, et ordonne ensuite de grandes prières au ciel et à la terre, pour les rendre favorables et éloigner ainsi les fléaux. C'est ce que les Chinois appellent leur règlement d'hygiène publique. N'avons-nous pas dit qu'ils avaient plus de confiance en Dieu, pour guérir, qu'en la science de leurs médecins? Ils ne sont pas aussi rétrogrades qu'ils le paraissent!

Ajoutez maintenant, pour compléter ce tableau de la profession médicale en Chine, tous les raffinements d'invention que peut le charlatanisme le plus effronté. Sous ce rapport, les médecins chinois ne le cèdent aux médecins d'aucun pays. « On a beau venir à l'autre bout du monde, a écrit le docteur Yvan, on n'y trouve pas moins le charlatanisme triomphalement établi. Il est même, en Chine, plus éhonté que chez nous; car, dans ce pays, la loi laisse au public le soin de se prémunir contre les embûches qu'on tend à sa crédulité. »

Nulle part la profession médicale n'est plus morcelée que dans l'empire du Milieu; nulle part les spécialités ne sont plus tranchées

et plus nombreuses. Il y a des médecins particuliers des garçons, des petites filles, des hommes, des femmes, des vieillards; il y a un médecin pour toutes les difformités : médecins des bossus, médecins des aveugles, médecins des boiteux; des médecins pour toutes les parties du corps, pour tous les doigts de la main, le médecin du pouce aussi bien que le médecin du petit doigt...

Cette énumération, je prie qu'on le remarque, n'a rien d'exagéré. J'ai sous les yeux une boîte de chirurgie chinoise, dont la seule inspection suffit pour confirmer ce que j'avance. C'est une réunion de petits instruments effilés, tranchants, assez semblables entre eux, du reste, et qui, sous une forme bizarre, se rapprochent de nos instruments de petite chirurgie. Eh bien! les Chinois font, de toutes ces lancettes et de ces petits couteaux, un usage strictement local, que leurs noms indiquent, et rien n'est plus étrange! Je donne la traduction de quelques noms: par ceux-là, on jugera des autres.

Il y a un instrument spécial pour faire sortir le pus du dos du pouce, du plat de la main, du bras, de l'avant-bras, de la partie interne, de la partie externe de la joue, etc., etc. Promenez un abcès de la tête aux pieds, successivement, à deux pouces de distance, sur le corps de quelque misérable, les Chinois poursuivront le déplacement avec un instrument toujours spécial. Donnez-leur une de ces varioles, qui entraînent avec elle une centaine de dépôts sous-cutanés, ils feront fabriquer des instruments, s'ils n'en ont pas assez, mais ils attendront, pour attaquer les foyers, d'avoir un nombre correspondant de lancettes.

Si je n'ai rien dit encore de la chirurgie chinoise, c'est qu'elle n'existe pas à l'état de science séparée de la médecine. A l'exception des ponctions légères dont je viens de parler, les Chinois ne se sont point encore essayés dans le manuel opératoire. Sous ce dernier point de vue, le premier chirurgien de la Chine est assurément le bourreau. On ne coupe que les têtes dans l'empire du Milieu!... Mais on les coupe très bien! il faut le dire. C'est la main d'un homme qui tient le couteau et qui désarticule les vertèbres cervicales, avec une prestesse et une habileté qui ferait prendre en dédain notre guillotine. A la suite du bourreau, on peut citer quelques médecins audacieux, mais plus bourreaux encore, qui voudraient bien amputer les bras si, depuis leurs premiers essais, les bras se laissaient encore amputer. Quand, par hasard, il se rencontre un homme de bonne volonté, leur procédé est aussi simple

qu'expéditif. Ils coupent tout rond, d'un bon coup, en vrais bouchers; puis, pour arrêter l'hémorrhagie, ils trempent le moignon saignant dans un baquet rempli de résine bouillante! Et, pour le malheur de la science, on voit des gens qui bravent ces mutilations et qui guérissent de ce supplice!

A part cette barbarie exceptionnelle, les Chinois s'abstiennent de toute amputation. Ils n'ont même pas de règle pour la saignée, qu'ils ne pratiquent jamais, à cause du grand respect qu'ils ont pour le sang. Leur ancienne médecine était pourtant moins scrupuleuse et plus hardie. Les vieux livres chinois contiennent une méthode pour ouvrir le ventre et laver les intestins, et une autre pour trouer les os et les débarrasser du poison qui les a pénétrés!... Hâtons-nous de dire que les médecins d'aujourd'hui ont renoncé à ces épouvantables pratiques comme étant trop difficiles... Ils ne se permettent que l'opération de la cataracte, qu'ils pratiquent par abaissement, sans savoir pourquoi, mais plusieurs avec une remarquable habileté.

Les Chinois tirent leurs agents thérapeutiques du règne végétal et du règne minéral, et les classent, d'après un ordre de puissance arbitraire, en *empereurs*, *ministres*, *assistants et agents*. Cette division est dominante dans les recettes qu'ils emploient et dans leur art de formuler. On voit, dès l'abord, en quelles mains ignorantes repose le droit redoutable de médicamenter, pour guérir : car ces désignations n'acceptent aucune action reconnue, aucune propriété physiologique ou chimique des médicaments; elles sont le fruit de systèmes imaginaires, plus absurdes encore que ceux qui amènent les médecins chinois à diviser aussi les médicaments en chauds et en froids, etc. En Chine, il faut se contenter de voir ce qui est, et ne jamais en demander le pourquoi ni le comment.

Les formes sous lesquelles les médecins chinois emploient les médicaments ne diffèrent pas des nôtres; ils les administrent en poudre, potions, bols, pilules, etc. Eux, aussi, ne considèrent pas comme chose indifférente de les donner sous l'une ou l'autre de ces formes, avec la réserve, pourtant, que nous avons, nous, pour agir ainsi, des raisons fondées sur le degré d'activité des substances, variable avec le mode d'administration. Au lieu de ces raisons, les Chinois ont un raisonnement.

Pour le comprendre, il faut se rappeler ce que j'ai dit du *yoang* et du *yin*. La doctrine reçoit ici son complément.

« S'ils ont à combattre une affection rhumatismale, dit un auteur anglais, suivant que la maladie aura son siège dans les membres supérieurs, *yoang*, ou dans les membres inférieurs, *yin*, ils emploieront les médicaments en infusion ou en pilules. »

Les règles que les Chinois ont établies sur l'art de formuler, suivent la même filière et sont soumises au principe de l'hermaphrodisme.

Dans tous les pays du monde, une formule comprend, en idée, au moins deux choses : le choix de la substance et sa dose. Je laisse volontairement de côté l'association des médicaments; les Chinois, en effet, ne se rendent aucun compte des réactions de leurs principes immédiats les uns sur les autres. Mais, en revanche, ils font grand cas du nombre de substances à associer. Cela dit, il ne nous reste plus qu'à continuer le raisonnement.

Si la partie malade participe plus particulièrement de la nature du *yoang*, les substances entreront, dans la formule, en plus grand nombre, leurs doses seront plus élevées, et leur choix de meilleure qualité que si c'est le *yin*, auquel il s'agit de rendre hommage.

Dans cette pensée, les médecins chinois, entre autres formules, en ont admis deux principales qui sont : le Ta-Fang, ou grande recette, et le Tchong-Fang, ou moyenne recette. Je copie textuellement leurs indications dans une lettre sur la pharmacie chinoise, écrite par le docteur Yvan :

« Le Ta-Fang doit être composé de douze substances : un médicament de l'ordre des Kiam ou empereurs, deux de l'ordre des Tchia ou ministres, trois de l'ordre des Trao ou assistants, et six employés subalternes.

« Le Tchong-Fang ne doit renfermer que neuf substances, dont un Kiam, trois Tchim et cinq employés subalternes. »

Ne dirait-on pas, en voyant ces préparations hiérarchiques, l'ordonnance d'un menu festin, combiné en l'honneur de la puissance et de l'appétit relatifs de la maladie?

En présence de toutes ces inepties, on comprend combien il serait difficile de trouver un lien quelconque, qui, de la théorie, mène à une application rationnelle. La thérapeutique chinoise est le digne couronnement de la science que nous avons passée en revue; on peut la considérer comme un pistolet chargé entre les mains d'un aveugle.

Mais en commençant cet article, j'ai parlé de l'intuition pratique qui distingue les habitants du Céleste Empire... En effet, si l'on

voulait passer en revue toutes les découvertes utiles que les Chinois ont faites en dehors de toutes les données scientifiques, on aurait assurément un livre fort curieux. C'est, par exemple, sans le secours de la théorie de l'optique que les lunettes sont venues se placer sur le nez des mandarins, et si bien, ma foi, qu'elles sont le complément nécessaire de leurs personnes, et qu'on pourrait défier l'imagination de se représenter un de ces graves personnages sans un encadrement de bésicles. En médecine, les Chinois ont certainement la main plus heureuse que l'esprit, et lorsqu'ils désertent la logomachie, pour se lancer en pleine routine, les malades y gagnent un léger espoir. Pourquoi pas, du reste? La routine a ses inspirations légitimes et ses succès de témérité.

Tous ceux qui ont vu à l'œuvre les chimistes chinois, dans la préparation des sels minéraux, ont commencé par étouffer de dédain, pour la grossièreté de leurs procédés, et ont fini par être émerveillés des cristaux, que ces barbares obtiennent et qu'ils étalent dans leurs boutiques... Toujours est-il que, depuis plus de mille ans, ils connaissent le mercure, qu'ils appellent « eau d'argent », et tous ses composés dont ils font un usage très fréquent. Ils l'emploient d'abord comme vermifuge, et puis, soit seul, soit associé au camphre, à l'arsenic ou à l'alun, dans le traitement des dermatoses; il est, cela va sans dire, leur remède souverain contre la syphilis.

Le sulfate de soude, autrement dit sel de Glauber, *purifie le système* des habitants du Céleste Empire, depuis bientôt douze siècles; seulement ils remplacent le nom de l'inventeur allemand, par celui de l'inventeur chinois, et l'appellent la poudre de « Hiouen ».

Tout le monde sait que les Hollandais ont pris aux Chinois le moxa, qu'ils ont ensuite donné à l'Europe; mais il y a quelques années, on n'avait pas trop l'air de se douter, en France, que le traitement des fièvres par l'arsenic est d'un usage ancien et banal dans la médecine chinoise.

Mieux que cela : lorsque, dans ces derniers temps, les enthousiastes de l'hydrothérapie recommencèrent avec plus d'éclat le bruit qu'ils avaient déjà fait, autour du nom du paysan de Græffenberg, j'essayai de revendiquer, en faveur de M. Bégin, l'honneur d'avoir, le premier entre les modernes, déterminé l'action physiologique et les effets thérapeutiques de l'eau froide. C'est en 1819, au mois d'octobre, le thermomètre étant à 2 degrés, que M. Bégin fit ses premiers essais de l'eau froide, sous les remparts de Metz, en se

jetant tous les jours dans la Moselle, à huit heures du matin. Je citai, en outre, parmi les anciens, un médecin gaulois, du nom de Charmis, qui florissait à Rome dans le premier siècle et qui conduisait au bain de graves sénateurs, lesquels, au dire de Pline, se faisaient gloire de geler dans l'eau, absolument comme aujourd'hui, *usque ad ostentionem rigentes*. Je ne savais pas alors que les Chinois se traitent par l'eau froide depuis Confucius...

Jadis, lorsque de cruelles épidémies de varioles, devenues moins fréquentes depuis l'introduction de la vaccine par les Anglais, ravageaient l'empire du Milieu, les médecins chinois pratiquaient l'inoculation contre le développement de la maladie. Leur méthode était barbare sans doute, mais le principe n'en existait pas moins. Cette méthode consistait à prendre un peu de virus sur un bouton de variole, à le faire sécher, le réduire en poudre et à l'introduire dans les narines, comme une prise de tabac. L'introduction se faisait dans la narine droite pour les hommes et dans la narine gauche pour les femmes : consécration du double principe *yang* et du *yin*. Il paraît que l'inflammation produite par le virus gagnait rapidement les yeux et déterminait souvent des cécités complètes.

L'acuponcture, maintenant installée dans notre système thérapeutique, est aussi une découverte très ancienne de la routine chinoise. Dès le troisième siècle de notre ère, les médecins en faisaient des applications fréquentes dans leur pratique. Ils s'en servent aujourd'hui contre le tic douloureux de la face, contre le rhumatisme dans l'amaurose, la cataracte, la rétraction musculaire, etc.

Un jour que le docteur Y... était en visite à Canton, chez un médecin indigène, celui-ci lui montrait des aiguilles à acuponcture, et le docteur voulut savoir comment il en usait. Le Chinois s'avança sur le seuil de la porte, et avisant un enfant qui passait dans la rue, il le prit, l'emmena de force dans la maison et, séance tenante, le soumit à l'opération. L'enfant criait et pleurait, mais l'opérateur ne le lâcha qu'après une expérience complète. Le procédé des Chinois ne diffère sensiblement du nôtre que par cette liberté et ce sans-gêne d'application. Ce médecin était, du reste, à demi apprivoisé par les Européens, car, en général, ses confrères n'agissent pas avec tant de bonne volonté. Ils ont pour les étrangers une défiance absolue, et entre eux, ils ne se témoignent pas une grande confiance. Lorsqu'un médecin croit avoir découvert un remède à effet, il en fait sa propriété exclusive, et se garde bien d'appeler ses

confrères au bénéfice de son emploi. On peut les considérer presque tous comme des détenteurs de remèdes secrets, qu'ils exploitent, comme font nos charlatans dans les campagnes et même à Paris. Aussi est-il difficile, pour ne pas dire impossible, de connaître la composition de ces recettes de sorciers.

Les empiriques du Céleste Empire réussissent pourtant à guérir, et même plus souvent que les nôtres; mais leurs succès se bornent au traitement des maladies que nous appelons externes. Dans les affections plus particulièrement internes : fièvres continues, inflammations, les médecins chinois perdent leur génie et agissent en hommes de science. Ils tâtent gravement le pouls, établissent de longues discussions sur les humeurs, et droguent le malade d'une façon irrésistible. Si le malade ne va pas mieux, et cela est certain, ils défilent un long chapelet de bonnes paroles, pour le consoler et l'encourager à une deuxième dose; et enfin, s'il meurt, ils se justifient sentencieusement, en répétant l'adage que nous connaissons : « La médecine peut dompter les maladies; mais non pas le destin. »

Il me paraît impossible de finir cet aperçu, sans ajouter un mot sur l'affreuse coutume, qui mutile les pieds des femmes de ce pays. L'origine en est fort ancienne, et, chose à peine croyable, elle n'est qu'un caprice de grande dame, adopté et généralisé par la mode!

Environ deux mille ans avant Jésus-Christ, d'après les annales chinoises, une femme, très en vue et très admirée, trouva charmant de resserrer ses jolis pieds dans des bandelettes de brocart, au point de ne pouvoir plus se tenir sur ses jambes, ni marcher sans le secours de ses mains. L'exemple eut un grand succès, devint une épidémie et s'étendit bientôt à toutes les femmes de l'empire. Celles-ci l'imposèrent à leurs filles; la mode l'exagéra jusqu'à la fureur; la compression devint peu à peu une mutilation, et la coquetterie ne fut satisfaite que lorsqu'elle eut réduit le pied à l'état de moignon informe! Aujourd'hui cette mutilation reste, comme un signe d'aristocratie, dans les mœurs chinoises. Il n'y a que les femmes de la dernière classe qui marchent sur leurs pieds de nature. Néanmoins, l'impératrice et les femmes de la famille impériale ont aussi le grand pied; mais on sait que la dynastie régnante en Chine est d'origine mantchoue et non d'origine chinoise.

Il serait curieux de rechercher l'influence que cette pratique a pu avoir sur la constitution sociale de l'empire du Milieu. Pour ma part, je n'hésite pas à la considérer comme une des causes de la

stabilité des institutions de ce pays. Jamais, peut-être, l'influence des femmes sur les mœurs d'une nation n'a été aussi flagrante. Les conquérants se sont disputé successivement le gouvernement de la Chine; les dynasties mongoles et tartares se sont renversées tour à tour, la nation chinoise est toujours restée la même; inébranlable dans ses coutumes et dans son respect fondamental pour la constitution de la famille. Évidemment, c'est parce que la femme, condamnée à la séquestration, n'a jamais déserté le foyer domestique.

Dès leurs premières années, les petites filles sont soumises à la déformation du pied. Les orteils, ployés en dedans, sont comprimés par des bandelettes de coton rouge, lesquelles sont ensuite solidement maintenues par un bandage en huit de chiffre. Cette compression, persistante et graduée, se prolonge, sans une trop grande souffrance, jusqu'à l'âge de dix à douze ans; mais, à cet âge, l'arrêt du développement osseux et le déplacement qui l'accompagne, causent des douleurs très vives et constituent une véritable maladie. Il n'est pas rare de voir les jeunes filles s'étioler et mourir dans les douleurs de ce travail anti-naturel. Mais ce n'est qu'un temps d'épreuve, et quelques années après, la femme est fière de son pied lilliputien, qu'elle garnit coquettement de bracelets de Jade.

Il est facile d'imaginer la difficulté extrême que les femmes chinoises éprouvent pour marcher sur ces moignons étriqués. J'ai eu l'occasion d'en voir quelques-unes, exécutant ce pénible exercice.

Elles avancent en trottinant, les bras étendus, en guise de balancier, et elles se livrent à des mouvements irrésolus et guindés, qui font craindre à chaque instant pour leur équilibre. Assurément cela ne pourrait séduire aucun de nos lecteurs; mais les Chinois trouvent dans ces oscillations une grâce charmante, et comme d'ailleurs, ils sont beaucoup plus forts en littérature qu'en orthopédie, ils les comparent aux balancements du saule agité par la brise.

Docteur ***.

LA MALDONNE DE VIRY[1]

Clodoveo, requis pour cet office, les suivait portant leurs épées, et balançant son torse efflanqué sur ses longues jambes maigres, il ne se gênait ni pour toiser insolemment les courtauds de boutiques, debout devant l'étalage l'aune ou le bâton à la main, ni pour examiner avec une moue dédaigneuse les petites bourgeoises qui passaient, embéguinées de cornettes à larges ailes.

S'il ne reçut pas quelque correction, il le dut seulement à l'attitude martiale de son maître, lequel pavanait sous son déplorable justaucorps fleur de pêcher, tout ainsi que s'il eût revêtu le tabart écussonné du premier moutardier du pape.

A cette heure encore matinale, une grande animation régnait dans la ville.

Les marchands disposaient avec symétrie leurs denrées sur les bancs de bois; un épicier suspendait au rebord de son auvent des cierges, des paquets d'étoupes, des rouleaux de cordes; un potier, son voisin, entassait des soupières, des plats, des jattes; les boulangers exposaient d'énormes miches de pain, côte à côte avec des galettes de pur froment et des quartiers de pain de seigle.

Des lavandières, ployant sous le poids de baquets pleins de linge, se dirigeaient vers les lavoirs publics, en caquetant comme des pies. Les commères se rassemblaient sur le seuil des portes, l'une avec un balai à la main, l'autre s'appuyant sur le manche d'une pelle à feu, la troisième avec une troupe de marmots suspendus à ses cotillons.

Et c'était un concert de médisances et de propos inutiles, à délecter une tribu de diablotins.

D'alertes jeunes filles, un panier au bras, trottaient menu de ci de

(1) Voir la *Revue* du 15 janvier 1886.

là, marchandant leurs provisions, et se donnant le maintien grave d'une ménagère.

Des ouvriers, leurs outils sur l'épaule, couraient à l'atelier, un gai refrain sur les lèvres. Les revendeurs ambulants parcouraient les places et les rues, poussant leurs éventaires montés sur une roue, et criant leurs traînantes mélopées :

— Blanc hareng, frais salé!..

— Vacherins des Bauges!.. Tignards de Tarentaise, rébléchons et tommes!... Oh les bons fromages, Oh! les bons!...

— Échalognes, fenouils, choux pommés!

Aux voix enrouées des maraîchers et des poissardes répondaient les voix fraîches et sonores des apprentis, engageant les pratiques à visiter la boutique de leur patron.

A ce concert se joignait le bruit du maillet frappant sur le bois, le fracas du marteau retombant sur l'enclume, le cliquetis du fer résonnant contre le fer, le grincement du rabot glissant sur l'établi, le cri strident de la scie mordant sur l'acier, le chant sonore des coqs, les aboiements des chiens.....

— C'est assez amusant, fit remarquer Chaffardon, que ce tapage étourdissait un peu.

Ils arrivèrent bientôt à la maison de Luc Morandier, barbier, chirurgien, baigneur, étuviste, reconnaissable à des plats à barbe en étain suspendus à des tringles de fer, et à une enseigne ingénieuse représentant, d'un côté, la chaste Suzanne entre les deux vieillards, et de l'autre un bras humain, gros et dodu, d'où s'échappait, en arc de cercle, un filet de sang de couleur pourpre, retombant dans une cuvette d'or.

Ces sortes de maisons étaient assez nombreuses, en ce temps-là, mais elles ne rappelaient en rien la magnificence des thermes romains, pavés de mosaïques, ornés de statues.

On y prenait pourtant des bains mêlés de parfums et de cosmétiques; on s'y faisait saigner, au besoin, raser, calamistrer la barbe et les cheveux.

Certains clients s'y enfermaient des journées et des nuits entières. Lucullus y dînait chez Lucullus, et l'on y trouvait tous les plaisirs, moyennant finances.

Les grands seigneurs fréquentaient beaucoup ces étuves, en vertu d'une sorte de tradition issue des croisades, ou plutôt des mœurs orientales issues de ces guerres asiatiques.

Chaffardon, Viry et le page n'y demeurèrent pas plus de deux heures: juste le temps de recevoir les soins du barbier et de savourer la fameuse poule farcie de quenelles qui, accompagnée de divers hors-d'œuvre, poutargue, jambon et autres « esperons de beuverie », composa leur dîner.

Ils sortirent vers midi, allègres et alertes, et se dirigèrent sans plus de retard vers la place Saint-Léger.

Là, autour de la très vieille église, dont le clocher servait de vigie au gayte chargé de veiller à la sûreté de la ville, s'élevaient plusieurs échoppes de diverses dimensions, appelées *cabornes*, et où se faisait le commerce le plus actif.

Des trafiquants de toutes sortes y étaient établis; le Sardet se dirigea sans hésiter vers la caborne d'André Mojon, décorée au dehors d'une garniture de vieux habits, plus ou moins élégants.

Mais lorsqu'ils entrèrent dans la boutique, salués au passage par l'apprenti, ils furent accueillis avec un respect plein de cordialité par le fripier qui reconnut en eux des gentilshommes.

— Holà! maître Mojon, s'écria Viry : j'ai entendu parler de vous par M. de Bussy et M. de Bressieu, et je viens, avec ce seigneur mon ami, quérir chez vous de beaux habits pour l'audience que nous avons de Son Altesse. Veuillez nous servir vite et bien. Je paie comptant, et je ne marchande pas.

— Dieu soit béni! s'écria le fripier, ravi de l'aubaine. Avec de nobles chalands comme vous, mes gracieux seigneurs, on ne perd pas son temps à bavarder. Au surplus, fin contre fin ne vaut rien pour doublure.

— Moi, dit Chaffardon, ayant hâte de prévenir Viry par un mauvais sentiment de vanité qui le poussait à choisir le premier, moi, je me contenterai volontiers de ces chausses à la martingale gris cendré, du bas-de-chausse en écarlate, et de ce sayon en velours rouge brodé d'or...

— Eh! dit Mojon, avec ces souliers pattés et cette toque de Florence, également en velours rouge, et avec ces gants en peau de chevrotin passés dans la poudre de violettes, vous serez voire un galant dameret... encore que l'habit ne fasse pas le seigneur.

Il se hâta de décrocher les vêtements choisis par Chaffardon, qui appela son page pour l'aider à s'habiller, mais qui, avant de se retirer à cet effet dans l'arrière-boutique, voulut voir comment Louis de Viry assortirait son costume.

— Peuh! dit Viry, on est modeste quand on veut. Aussi, maître Mojon, baillez-moi cette chemise en taffetas noir, froncée à la mode de Catalogne... Joignez-y les chausses en satin noir que voici, avec les bas du même... Fort bien! Maintenant, pour égayer tout ce noir, prendrai-je cette cotte de damas gris-cendré?... Non!... Je prefère ce pourpoint en velours tanné, et la cape en soie tannée toute garnie de flocons d'or... Puis le chapeau garni de plumes blanches... Et les gants... blancs aussi, brodés de soie cramoisie... Là! Venez ça, fainéant, criait-il à Clodoveo, et habillez votre maître, pendant que je règle notre compte avec le sieur Majou, lequel ne m'écorchera pas, barbe du pape!...

Et quand tous deux furent de neuf vêtus, ayant bel air sous ces ajustements que Mojon avait acquis aux foires de Genève, Louis de Viry ordonna au marchand d'envoyer le paquet de nippes abandonnées à son écuyer Guérin, en l'hôtellerie du *Croissant*, sise au-delà le Meysel-Vieux.

Nos gentilshommes, à cent pas plus loin, entrèrent chez un armurier, Julien Le Caucheteur, réputé célèbre pour avoir appris son état en la ville de Tolède, au royaume d'Espagne.

Ils trouvèrent là un assortiment complet de lances garnies de rochets, de grappes et de contrerondelles; d'estocs à pommeau doré, de cuirasses couvertes de cannelures, d'arquebuses, de hallebardes, de cranequins, d'antiques guisarmes, de heaumes à lambrequins, d'épée et de couteaux.

Mais ce n'était rien de tout cela que voulait M. de Viry.

Il acheta pour lui et Chaffardon deux épées, à poignées garnies de fouet blanc, avec leur fourreau et le ceinturon de maroquin vert orné d'orfèvrerie.

Puis il avisa un superbe poignard dont le manche d'ivoire sculpté se terminait par une boule d'or ciselé, comme la coquille, ouvrée du plus beau travail.

Il en demanda le prix, qui était de six ducats. Et comme Chaffardon considérait cette arme avec jalousie :

— Mon ami Charles, lui dit le Sardet en souriant, ceci est pour vous. Agréez ce poignard en souvenir de moi.

— Non! s'écria Chaffardon, malgré son envie. Je n'agrée pas tel présent... Vous savez bien que donner un couteau, une dague, une arme tranchante, coupe l'amitié...

— Fadaises! dit le Sardet, prenez ceci, vous dis-je.

Et il suspendit au ceinturon de son ami le poignard enfermé dans un fourreau d'argent guilloché.

Force fut donc à Chaffardon d'accepter le présent qu'il convoitait; et pour en témoigner sa gratitude, il exigea que Viry l'emmenât chez un joaillier.

Il y découvrit un médaillon pavé de turquoises et l'acquit, en dépensant le peu d'argent qui lui restait :

— Diantre! fit Viry, ces pierres bleues sont fées... Quand elles verdissent, celui qui les possède est bien près de sa fin!...

Comme ils sortaient de la boutique du joaillier, ils virent une grande affluence de monde qui se dirigeait vers le bout de la place du côté de la Juiverie.

— Qu'est-ce que ces gens? demanda Chaffardon, en voyant trois joyeux garçons, décorés d'écharpes vertes, marcher à la tête d'une troupe de jeunes gens armés d'arbalètes, d'arcs et d'arquebuses.

Un bourgeois, qui avait entendu cette question, se retourna, salua poliment le Sardet, et lui répondit d'un ton amène :

— Gracieux seigneur, c'est la compagnie des gens de trait, placée sous la protection spéciale de Monsieur Saint-Sébastien... Ces trois jouvenceaux que vous voyez sont Pierre Auterin, roi de l'arbalète; Humbert Milliet, roi de l'arc; et Martin Audinet, roi de la couleuvrine...

— Merci! dit Chaffardon.

— Et ils reviennent du Verney, où dom Philippe, doyen de Cerdon et chantre de la sainte Chapelle, leur a lu les constitutions promulguées par notre bon sire Charles III, Dieu le tienne en joie!... Et c'est mon propre neveu, Humbert Milliet, qui a gagné le prix consistant en un chapeau rouge de Flandres, un bonnet et une aune de toile de coton...

— Merci, mon maître, repartit Viry en ôtant son chapeau. Vous êtes bien honnête.

— A votre service. Monseigneur.

— Je vous rends grâces!

— Ah! cria tout à coup Chaffardon, interrompant ce colloque.

— Hé bien? Quoi? fit Viry.

Chaffardon montra, à une fenêtre de la rue Grenatière, une jeune fille accoudée sur la balustrade, à côté d'une vieille femme aux atours surannés...

— La demoiselle de Myans, murmura-t-il, ébahi!

— Bon! fit le Sardet, en l'entraînant, puisque nous savons où elle loge, il sera facile de la retrouver.

VII

Ce que Messieurs de Viry et de Chaffardon ouïrent en la Juiverie; d'une visite qu'ils firent au bourreau et de la rencontre qui leur advint au Verney; ensemble divers événements de non moindre intérêt.

C'est dans le quartier de la Judée, appelée aussi la Juiverie, que Louis de Viry voulait maintenant conduire Chaffardon.

Dès 1302, il y avait assez de Juifs à Chambéry pour qu'ils y eussent un cimetière particulier, et ils payaient un impôt de 3481 livres 16 sous 8 deniers viennois, ce qui fait environ 75,374 francs de notre monnaie.

Au moyen âge, en Savoie comme partout, on les regardait comme des esclaves; ils appartenaient au baron dans la terre duquel ils habitaient, seulement ils étaient placés sous la sauvegarde du souverain. Leur profession consistait à prêter sur gages avec intérêts, pourvu que le gage offert ne consistât pas en choses sacrées ou en vêtements ensanglantés ou humides.

Ils payaient au seigneur une capitation annuelle, à laquelle ils étaient obligés d'ajouter une foule de dons extraordinaires; ils avaient une synagogue, un cimetière, un juge particulier.

Obligés, en 1215, par le concile de Latran, de porter sur leurs habits une rondelle de laine jaune pour être distingués des chrétiens, ils obtinrent quelquefois, moyennant de grosses sommes, d'en être dispensés.

Lorsque le trésor était vide, et cela arrivait alors très souvent, les princes demandaient aux Juifs des dons ou des prêts, et malheur à eux s'ils ne s'empressaient de faire droit à la demande; ils devaient s'attendre à toutes les persécutions et à tous les tourments.

L'exil et la confiscation étaient les peines les plus douces. Quelquefois on leur arrachait une dent pour un jour de retard dans le paiement.

Les Juifs, obligés d'épuiser leurs ressources pour satisfaire l'insatiable avidité des princes, multipliaient les moyens iniques pour remplir de nouveau leurs bourses aux dépens du peuple.

L'histoire de la profanation de quelque hostie sacrée ou de quelque enfant chrétien crucifié par eux le vendredi saint, en signe

de joie et en mémoire du grand crime commis par leurs pères, courait de bouche en bouche, étrangement augmentée et comme étant celle de faits multipliés.

Toute grande réunion du peuple était dangereuse pour les Juifs, souvent même fatale. A l'époque des mortalités, ils étaient massacrés comme empoisonneurs ou comme ayant propagé la lèpre.

On les chassait pour leur arracher de l'argent, on les rappelait pour leur en demander encore.

Dans quelques villes, le peuple lapidait les Juifs qui se montraient en public les jours de la Passion.

Pour des crimes vrais ou supposés, on les brûlait à petit feu. Et lorsqu'ils étaient condamnés à mourir par la pendaison, ils étaient pendus par les pieds, et en signe de mépris plus grand encore, on pendait à côté d'eux des ânes et des chiens.

Mais la patience obstinée résiste à tout. Les Juifs souffraient, continuaient à donner au prince, à usurer les sujets et à s'enrichir (1).

En Savoie, le comte Édouard le Libéral avait accordé, vers 1319, une sorte de charte d'affranchissement aux Juifs.

Cependant le populaire leur faisait subir toute sorte de vexations : à la moindre épidémie, on les accusait d'être la cause de la peste, d'empoisonner les fontaines; des lettres patentes de 1403 leur ordonnèrent de porter le même signe distinctif que les filles de joie : un morceau de drap mi-partie rouge et blanc cousu sur la poitrine.

Toutefois les princes qui les faisaient poursuivre lorsqu'ils les trouvaient trop riches, sous prétexte de sorcellerie, les faisaient appeler auprès d'eux précisément en qualité de sorciers, lorsqu'ils étaient malades, et les prenaient pour médecins en titre.

Ainsi maître Isaac, en 1402, avait 50 florins (725 francs de notre monnaie) comme médecin du comte. Mais en 1417, on fit une exécution de tous les livres saisis chez les Juifs, on n'employa pas moins de vingt charges de bois et deux charges de charbon pour cet auto-da-fé, outre la paille et la poudre de soufre pour aider à l'opération. La trompette de la ville accompagna le convoi en jouant de son instrument et ne cessa point tant que dura l'exécution (2).

Grégoire Bono, le peintre domestique de Son Altesse, eut pour charge de peindre les chapeaux des Juifs condamnés au bûcher.

— Ah! çà, demanda Chaffardon, lorsqu'il mit le pied dans une

(1) Cibrario : *Economia politica del medio evo.*
(2) Chapperon, *Chambery à la fin du XIVe siècle.*

ruelle étroite, bordée de boutiques emplies de sordides haillons, de ferraille, de débris de toute espèce. Ah çà! où me menez-vous, Monsieur de Viry? Que le diable m'emporte, si nous ne sommes pas en pleine Judée! Agréable divertissement, ventre-de-loup! que de se promener au travers de ces guenilles puantes.

— Monsieur de Chaffardon, lui repartit le Sardet d'un ton sentencieux, vous avez une fâcheuse habitude : c'est d'invoquer à tout bout de champ l'ennemi du genre humain... Pourquoi je vous mène céans? Eh! quand ce ne serait que pour tourner un madrigal à la gente fillette qui nous vient au-devant? Je vous sais amateur de jolis minois, Monsieur de Chaffardon... En voici un jeunet, vermeil et gracieux. Plaignez-vous! Et quant à ces guenilles, elles attendent celles que nous laissâmes tantôt chez maître André Mojon et qui viendront pourrir en ce lieu avec celles-ci... Que direz-vous, je vous prie, lorsque nous arriverons où j'ai affaire?

— Par les trois chats de mon blason! s'écria Chaffardon, en dévisageant la jeune fille israélite que lui désignait Viry, et sans écouter le verbeux discours de son ami, que voici donc une amène créature!

— Puisse votre ombre ne jamais diminuer et l'arbre de votre prospérité toujours grandir! s'écria la Juive ainsi interpellée.

C'était une grande et belle personne, au nez long et busqué, aux yeux fendus en amande, avec de noires et luisantes prunelles. Ses cheveux couleur d'ailes de corbeau s'enroulaient en torsades épaisses sous un hennin en drap d'argent couvert d'un voile de gaze; un caftan de damas jaune enserrait sa taille élégante et retombait sur d'amples jupes de soie rayée, brochée, brodée de canetilles et de paillettes. Sur sa poitrine un cœur découpé en drap mi parti rouge et blanc, mais liseré d'un cordon de grosses perles, indiquait à la fois sa religion et son infamie.

Elle s'arrêta court, à regarder Charles de Chaffardon, tandis que Viry, embarrassé, voire un peu honteux, fronçait les sourcils, presque disposé à écarter brutalement cette fille.

— Eh bien! s'écria Chaffardon, d'un air insolent, après un moment de silence, que remarquez-vous en moi de si particulier que vos yeux s'attachent sur mes yeux avec tant de persistance, hé! la belle fille?

Elle eut un sourire dédaigneux, et posant sa main, à demi voilée par ses longues manches de tulle, sur la main du gentilhomme,

qui s'appuyait sur le pommeau ciselé du beau poignard donné par le Sardet, elle lui dit, d'une voix grave :

— Prenez garde! mon gentil seigneur... Votre main que je touche pourrait bien, à cause du poignard qu'elle caresse, être tranchée par le couperet du bourreau...

Et s'adressant à Viry, elle continua :

— Quant à vous, mon seigneur, oyez ce vieil axiome de la sagesse des nations : « Que Dieu me garde de ceux à qui je me fie, car je me défendrai bien seul de ceux dont je me défie! »

— Qu'entendez-vous par ces mots? s'écria Chaffardon, rouge de colère.

— Que voulez-vous dire? murmura le Sardet, troublé.

Mais elle ajouta, en riant :

— Liez pacte d'amitié avec *celui* que vous allez voir tout à l'heure, car si vous le traitez benoîtement, il vous le rendra chrétiennement quand vous aurez maille à partir avec lui... Amis d'un jour, ennemis pour toute la vie!... Allez, mes gentilshommes, et la bonne journée je vous souhaite!

Sur ces paroles, la Juive s'échappa, laissant les deux compagnons fort interdits.

Aussi continuèrent-ils leur route en silence jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés devant une maison, sise au-dessous du cimetière de Maché.

Ce logis, ou plutôt cette logette, carrée, accostée d'un tourillon servant de cage à l'escalier, n'avait aucune ouverture au rez-de-chaussée, à part la porte, bardée et cloutée de fer, et quatre meurtrières, étroites, longues, tréflées aux deux extrémités; à l'étage, au-dessous du toit en A très aigu, deux lucarnes grillées; les murailles étaient entièrement badigeonnées en jaune, couleur considérée à l'époque comme un signe d'infamie, car lorsque le connétable de Bourbon eut trahi Francois Ier, on fit peindre en jaune les portes de ses châteaux.

— Qui donc habite là? demanda Chaffardon, offusqué par l'aspect sinistre du lieu, et voyant, au-dessus de la haie du cimetière, les croix et les cyprès des tombes. Qu'avez-vous affaire chez un malheureux, condamné à vivre parmi les morts?

Sans lui répondre, Viry frappa sur l'huis à coups redoublés, avec le pommeau de son épée; un guichet s'ouvrit, puis la porte grinça en tournant sur ses gonds, et un homme parut sur le seuil.

Il ôta son bonnet de laine rouge, laissant voir un visage mâle et hardi, où fleurissaient la bonne humeur et la santé, éclairé par des yeux vifs. Il avait les cheveux ras, la barbe épaisse et taillée en pointe.

Sur des chausses de tricot noir, il portait un justaucorps de cuir, fort propre, marqué à l'épaule d'une échelle brodée en fils d'argent; à sa ceinture, un large coutelas, dans sa gaîne de fer martelé, pendait, côte à côte, avec un rosaire aux grains d'ivoire.

— Maître Georges Finet? demanda Viry.

— C'est moi... Voulez-vous entrer, Monseigneur?

— Oui, venez-vous, Charles?

— Assurément, dit Chaffardon.

Ils pénétrèrent dans la lugubre demeure, et, après avoir traversé un étroit vestibule, se trouvèrent dans une salle dallée d'ardoises, éclairée par les meurtrières, et par un large soupirail ouvert sur le cimetière.

Des instruments de formes bizarres s'alignaient au pourtour de cette salle, sur des chevalets en bois de chêne : sur les murs, suspendues à des patères d'acier, des armes curieuses formaient des panoplies. Ici, des fauchards à lame bleuâtre, des haches à double tranchant, des coutelas, des guisarmes, des miséricordes; là, des épieux, des estocs, des maillets; plus loin, des entraves et des chaînes.

Mais à la place d'honneur, et sur un grand panneau tendu de drap rouge, armorié à l'angle droit de *la croix blanche en champ de gueules*, se détachait un glaive, une épée gigantesque, à lame très large, à poignée d'argent massif; et tout à côté, sous une vitre, dans un cadre, un parchemin scellé de cire noire.

— Chez qui sommes-nous donc? demanda Chaffardon, inquiet, lorsqu'il eut, d'un regard, inventorié cette salle, meublée seulement de deux escabelles et d'une table.

— Nous sommes, repartit Viry, en souriant et en montrant du geste l'homme à la veste de cuir, nous sommes chez maître Georges Finet, exécuteur de hautes œuvres de Son Altesse, tourmenteur-juré, et successeur, en ses droits et privilèges, de maître Antoine Biondani, lequel mourut, non de vieillesse ou de maladie, mais pour avoir ingurgité trop de pots de vin blanc des Abîmes.

— Ah! fit Chaffardon qui regarda avec intérêt maître Georges Finet. Alors c'est vous qui êtes le bourreau?

— Oui, Monseigneur.

— C'est vous qui pendez les manants et coupez le cou aux gentilshommes?

— Oui, Monseigneur.

— C'est vous qui tenaillez?... brûlez?... torturez?... continua Chaffardon, qui suait à grosses gouttes et commençait à s'emouvoir.

— Oui, Monseigneur.

— Et vous gagnez à ce métier-là?

— Dix vaissels de froment et dix florins par an; *item* une paire de gants blancs pour chaque décollation; *item* six gros tournois pour une petite, et douze deniers pour une grosse exécution.

— Male peste! s'écria Chaffardon, c'est mal payer si dure besogne!

— Ah! Monseigneur, c'est que nous ne sommes plus au temps où la besogne était vraiment dure... Ainsi, quand on exécuta Comblou...

— Qu'est-ce que c'était que ce Comblou?

— Oh! mon Dieu, un pauvre homme, qui avait assassiné, en la compagnie de certains de ses amis, l'archevêque de Tarentaise, Rodolphe de Chissé, et, par la même occasion, plusieurs chanoines qui se trouvaient réunis, avec le vénérable prélat, au château de Saint-Jacquemmoz...

— Hé! fit Chaffardon, ceci me semble assez convenable... assassiner un archevêque, divers chanoines et leurs familiers... la peste! Et que fit-on, ventre-de-loup! à ce bon Monsieur de Comblou, maître Georges Finet? acheva le jeune seigneur, qui s'établit sur une escabelle, en homme qui attend une histoire et veut qu'elle lui soit contée.

— Ce qu'on fit à Pierre de Comblou, Messire? On mit sept jours à le tuer... Voilà tout. Le premier jour, sur le monticule de la Peysse, on lui coupa la main droite; le second jour, on lui coupa la main gauche. Le surlendemain, on le mena pour la troisième fois au même lieu, en tenaillant ses membres avec des tenailles rougies au feu, et cela pendant tout le trajet. Cette opération ne fit pas consommer moins de deux sacs de charbon... Après quoi, Pierre de Comblou fut pendu. Puis le bourreau coupa son corps en quartiers, qui furent salés et qu'on envoya en quatre villes différentes pour y être exposés, et sa tête fut placée au sommet d'une colonne, pour l'effroi des malfaiteurs.

— Diable! exclama Chaffardon, qui avait pâli en écoutant ce récit... Foi de Chaffardon! voilà qui ne donne pas envie d'étrangler un archevêque.

Il ajouta, s'adressant à son compagnon :

— Eh bien! Louis, je ne suppose pas que ce soit pour ouïr cette lamentable histoire du forfait de M. de Comblou et du supplice d'icelui, que vous m'avez amené céans?

— En effet!... A quoi puis-je être bon à Votre Seigneurie? demanda maître Georges Finet, en faisant à Viry un profond salut.

— Maître Finet, on m'a parlé d'un certain baume que vous élaborez... je ne sais avec quelles matières, dit Viry, en insistant sur ces derniers mots. On assure que ce baume est souverain contre toutes sortes de blessures... Et si vous m'en voulez bailler deux pots : un pour moi, un pour le seigneur que voici, je vous les paierai incontinent d'un grand merci, d'abord, et ensuite de quatre angelots d'or qui tintent au fond de ma pochette.

— Ce baume guérit en effet toutes les blessures, excepté celles qui sont faites avec ce fer, dit gravement le bourreau en montrant le glaive de justice luisant sur le drap rouge, à côté des lettres patentes. Je vais, Monseigneur, vous chercher les deux pots; mais il suffira de me les payer un angelot d'or et je prie Vos Seigneuries de jetêr les trois autres angelots dans le tronc de la chapelle Saint-Jacques, à l'hôpital des pèlerins.

— Ainsi sera fait, dit Viry.

Maître Finet sorti, les deux gentilshommes, sans prononcer une parole, se tendirent la main et, quand il revint, il les vit : Chaffardon le bras passé autour du cou de Viry, et tous deux lisant le parchemin qui conférait la charge de justicier.

— Adieu, Messieurs, dit humblement l'homme, quand ils eurent pris les petits récipients d'étain, roulés dans un morceau de serge, et qu'il eut reçu, lui, la pièce d'or.

— Au revoir, maître Georges!...

— Oh! non, Monsieur, non! Adieu, et puissiez-vous, au contraire, ne me revoir jamais!...

Il ouvrit la porte et demeura incliné sur le seuil, jusqu'à ce que les deux jeunes gens eussent dépassé l'angle du cimetière.

Ils sortirent de la ville par la porte Maché, et se trouvèrent aussitôt devant l'hôpital de Notre-Dame de Consolation, fondé vers 1420, par Jehan du Rhône, bourgeois et marchand pelletier de

Chambéry, et destiné à recevoir les pauvres chrétiens voyageant pour accomplir les sept œuvres de miséricorde.

Viry et Chaffardon se dirigèrent vers la chapelle de l'hospice, dédiée à saint Jacques, et, après avoir dévotement récité la *Salutation angélique*, ils s'acquittèrent de la promesse faite au bourreau, en versant trois angelots d'or dans le tronc placé au-dessus du bénitier.

— Et maintenant, dit Chaffardon, quand ils se retrouvèrent dans le chemin, je me sens plus joyeux que tantôt, mon compaing, car nous voici nantis d'un baume merveilleux, allégés d'une promesse, et désormais quittes de visites et pèlerinages comme ceux que nous venons de faire. Ventre-de-loup! quelle male-rage d'aller chez le bourreau!... Si vous m'eussiez prévenu!...

— Ami Charles, dit Viry d'un ton sentencieux, rappelez-vous qu'il est bon d'avoir des amis partout.

Le Verney, dont le nom vient des *vernes* ou *aulnes* qui y croissaient autrefois en abondance, était la promenade favorite des nobles et des bourgeois de Chambéry, depuis que le comte Vert, ayant acheté une terre dépendant de la commanderie du Temple, l'avait fait planter d'arbres, et garnir de bornes carrées et de bancs de pierre.

Sous les frondaisons touffues d'une double allée de tilleuls, qui s'étendait sur le bord de la petite rivière de Leysse, Chaffardon et Viry virent une foule de personnages de qualité, allant et venant à l'ombre, ou formant des groupes animés.

Des gentilshommes, suivis de leurs pages, des bandes d'écoliers, d'honnêtes bourgeois escortant leur bourgeoise, des capitaines, des magistrats en simarres longues, se croisaient, se saluaient, et par-ci par-là on voyait circuler le froc brun d'un franciscain, ou la robe blanche d'un moine de Saint-Dominique.

Un brillant soleil se jouait sur ce tableau charmant; les costumes chamarrés des seigneurs, les armes brillantes des officiers, les capes bariolées des écoliers, donnaient un aspect de fête à cette promenade, aux charmilles verdoyantes, aux parterres embaumés; et de là le regard errait sur les âpres sommets des Alpes, et sur la riante campagne, qui entre les collines de Montgex et de Léman, s'étend jusqu'au lac du Bourget.

Soudain Chaffardon poussa une exclamation de joie.

Il venait de reconnaître, à quelques pas de lui, son inconnue de

la chapelle de Myans, cette belle jeune fille qu'il avait revue une heure auparavant à la croisée d'un logis de la Grenaterie.

Mais il put la voir enfin d'assez près, et l'examiner à son aise.

Elle s'avançait, appuyée sur le bras d'une vieille femme, coiffée d'un ample escophion de fine toile de Frise, et vêtue d'une cotte et d'un surcrot de drap de Gênes vert-myrte, orné d'une quintuple rangée de soutaches d'argent.

Mais les habits somptueux de la jeune fille annonçaient le rang le plus élevé.

D'ailleurs un petit négrillon, tout habillé de rose et couronné d'un énorme panache de plumes d'autruche, soutenait derrière elle la queue de sa robe de tabis ondé couleur d'améthyste, chargée de broderies en relief.

Une cape à l'espagnole en drap d'argent, à aiguillettes d'or, se drapait sur ses épaules; un bonnet à retroussis ornés de pierreries couvrait ses cheveux noirs, tressés avec des fils de perles.

Ses traits délicats exprimaient une fierté souveraine. De beaux yeux noirs, une bouche rieuse et mutine en corrigeaient un peu la sévérité. Sa main droite, gantée de soie, agitait un large éventail de plumes de paon.

Derrière elle, à quelques pas, un vieux seigneur, vêtu à la mode piémontaise, marchait à pas lents, et causait avec M. de Châteaufort, un des familiers du duc Charles III.

Ebloui, Chaffardon s'arrêta court; et lorsque la jeune fille parut devant lui, il ôta sa toque de velours rouge et s'inclina jusqu'à terre.

Viry, lui, reconnaissant M. de Châteaufort, le salua.

— Ah! mon cher Sardet, lui dit ce personnage, vous voici de retour? Le maréchal est à Hautecombe, mais il y a baise-mains au château, demain matin, et nous nous verrons...

— Vous connaissez?.. s'écria Chaffardon, en se rapprochant... Ah! Monsieur.

— Monsieur Charles de Chaffardon, l'interrompit Viry, le présentant à Châteaufort.

— Et Monsieur Louis de Viry d'Evires, ajouta Châteaufort, présentant à son tour les deux jeunes gens au vieillard, qu'il nomma :

— Le seigneur Mainfroi de Saluces.

— Pour servir les vôtres Seigneuries illustrissimes, acheva le vieux seigneur, avec l'accent et la faconde des gens du Piémont.

Hé! oui, l'oncle et le tuteur de l'héritière unique de cette grande maison de Saluces, qui fut souveraine. Attendez-moi, Blanche, je vous prie.

— Oui, mon oncle, repartit la jeune fille, en revenant sur ses pas.

Ce fut un nouvel assaut de cérémonies, de salutations, de compliments, exigés par l'étiquette minutieuse du temps.

Puis Viry, Châteaufort et M. de Saluces continuèrent à cheminer, devisant des historiettes de la cour, tandis que Chaffardon, usant de ses privilèges de galant cavalier, s'empressait auprès de la jeune fille.

— Vous êtes donc l'héritière des anciens marquis de Saluces, demoiselle?

— Sans doute, Monsieur. Mes aïeux ont conquis une grande place dans les annales de l'Italie du Nord... Mais, vous le voyez, leur descendance est déchue, puisque je viens en suppliante auprès de mon cousin, le duc de Savoie, qui détient mon héritage.

— En suppliante?

— Certes, je n'y aurais point consenti, mais avec les Suisses, les Impériaux, les Français, qui tour à tour envahissent et ravagent ce qu'il nous reste de domaines, une enfant et un vieillard n'étaient point en sûreté, même à l'abri des antiques murailles de notre maison féodale...

— Et vous avez quitté le Piémont? Loué soit Dieu!

— Que voulez-vous dire, Monsieur?

— Ah! c'est qu'à l'instant même où le seigneur de Viry, mon ami, et moi, nous entrions dans la chapelle de Myans, pour rendre grâces à Madame la Vierge d'une mission heureusement accomplie, vous en sortiez, vous.

— Je me souviens, en effet... Ce matin même, n'est-ce pas? Donna Colomba remarqua même la bonne mine de ces jeunes cavaliers...

Elle s'interrompit, confuse.

— *Si, si*, ajouta la duègue avec un déplorable accent piémontais, *z'ai bien vou les loro Echellences... Ma ze n'ai pas loué la sienne mine, bel fieu!.. Et la signora ma douce patronne, elle a fallïto en...*

— La paix! ma bonne Colomba, ordonna Mlle de Saluces d'un air impérieux. Laissez M. de Chaffardon achever son récit... Et vous nous suivîtes, Monsieur, car ce ne fut qu'au tournant du faubourg que je perdis de vue vos chevaux.

— Ah! ah! s'écria Chaffardon d'un ton triomphant..... au faubourg?... C'est la vérité!... Vous daigniez donc, remarquer, demoiselle Blanche?..

— Et vous arrivez à la cour, Monsieur de Chaffardon? Pour la première fois?...

— Oui. J'ai guerroyé en Piémont à peine hors de pages... Et quoique de bon lignage, je n'ai pas d'état. Mais demain le Sardet me doit présenter à Son Altesse.

— Le Sardet? C'est M. de Viry, n'est-ce pas? Moi, je soupe ce soir avec la princesse Philiberte... Etes-vous ambitieux, Monsieur de Chaffardon?

— Hier je l'étais *un peu* : aujourd'hui, je le suis *beaucoup*.

— Pourquoi cette différence, entre hier et aujourd'hui?

— C'est peut-être que je ne vous connaissais pas, demoiselle, hier...

Elle baissa les yeux et sourit :

— Etes-vous en deuil? continua-t-il, en deuil royal, car la pourpre est celui des rois, et le blanc argenté celui des reines.

— Ce sont mes couleurs : l'une, symbole de pureté, l'autre, emblème de modestie.

— Demoiselle, m'autorisez-vous à les porter?

— Je ne puis vous le défendre : on est libre de ses préférences.

— Oh! merci, s'écria Chaffardon, ravi.

Elle laissa tomber son éventail, dont une des plumes ocellées se détacha.

Il se baissa, et, mettant un genou en terre, il rendit le fragile miroir encadré d'ivoire, avec ses touffes d'azur mordoré. Puis, ramassant dans le sable la plume cassée :

— Que ne puis-je la garder?... murmura-t-il.

Souriante, Blanche de Saluces répondit :

— Gardez-la donc, et l'agrafez avec ce ruban.

Elle arracha un des nœuds violets de sa longue jupe, et le jeune homme, au comble de la joie, s'empressa d'orner sa toque de velours de la plume et du nœud, en disant :

— Me voici votre chevalier servant, prêt à vous obéir en toutes choses.

— Eh bien! dit-elle, obéissez, en me quittant tout à l'heure : ma donna Colomba fait la moue; sior Manfredo, mon oncle, fait la

grimace; mon négrillon s'impatiente; et Monsieur de Viry, votre ami, prend congé. A demain.

Elle lui tendit sa main gantée, qu'il effleura de ses lèvres, et, rejoint par Viry, tous deux prirent, en effet, congé de la compagnie avec les formules de respect raffiné déterminées par les lois chevaleresques.

Cette fois, nos deux gentilshommes rentrèrent directement à l'hôtellerie du *Croissant*, où leurs serviteurs les avaient précédés, rapportant, l'un, de chez André Mojon, leur défroque, l'autre, de chez l'armurier, leurs armes de combat.

Ils trouvèrent Clodoveo en train de choisir parmi les nippes celles qui lui convenaient pour rajeunir ses propres ajustements, et le bonhomme Guérin occupé à fourbir leurs vieilles épées.

— Ah! *thancre de bou!* Monsieur, dit ce dernier à Viry, où diantre êtes-vous allé, qu'avez-vous vu?

— Holà! vieux Guérin, tu te fâches. Suis-je en retard?... mets ceci en sûreté.

Il lui tendit la pyxide d'étain achetée au bourreau.

— Me baillez- vous ce pourpoint? demanda Clodoveo, aigrement. à son maître.

— Eh! oui, prends tout, bélitre!... Quant à vous, poursuivit Chaffardon en s'adressant à Viry d'un air un peu embarrassé, quant à vous qui êtes déjà mon créancier de je ne sais plus quelle somme, voulez-vous me rendre bien heureux?

— Combien? demanda le soldat, qui sourit en ouvrant son escarcelle.

— Vingt écus. Mais à cette heure les boutiques sont fermées.

— Quelles boutiques?

— Celles du fripier, par exemple.

— Avec ces clefs-là, on ouvre les portes les mieux barricadées, dit Viry en lui remplissant la main de grosses pièces d'argent. Un caprice? quelque fantaisie pour plaire à Mademoiselle de Saluces?

— Mademoiselle de Saluces, s'écria Clodoveo, prenant, sans gêne, part à l'entretien. Bon Dieu du ciel!... Corps de Bacchus!... Cornes de Jupiter!... Je gage que vous êtes amoureux... Je suis perdu!...

— Qu'est-ce que c'est? gronda Chaffardon, qui haussa les épaules. Depuis quand te doit-on des comptes, maraud? La porte! Qu'on nous serve à souper et qu'on monte de la cave quelques flacons de

vin de Chypre, je régale. Puis nous irons ensuite chez ce Mojou, ventre-de-loup! et s'il n'a pas ce qu'il me faut, nous mettrons à sac toutes les cabornes de la place Saint-Léger et toutes les friperies des juifs...

Le repas fut joyeux et fort animé comme bien on pense, car les divers événements de la journée défrayèrent la conversation.

Chaffardon exalta avec l'enthousiasme d'un jouvenceau la beauté de Mlle de Saluces, et Viry, froidement railleur, l'excitait à s'enferrer. Tant et si bien que, le nectar de la Commanderie aidant, tous deux furent bientôt en cet agréable état qui n'est pas encore l'ivresse, mais qui n'est déjà plus la raison, et que lorsqu'ils sortirent, peu d'instants avant le couvre-feu, du logis de Guigon Granzonis, leurs serviteurs jugèrent prudent de les accompagner en leur nocturne expédition.

— Est-il possible, grommelait Guérin en endossant sa houppelande, de courir les ruelles à cette heure de nuit, quand on est un raisonnable seigneur de quarante ans sonnés, au lieu de s'aller bellement coucher?

— Est-il possible, psalmodiait le long et mince Clodoveo, de s'énamourer à première vue d'une donzelle quand on est un étourneau sans sou ni maille, cadet de cadet, privé de patrimoine, et destiné à mourir capitaine de miquelets au service d'un aventurier?

— Est-il possible de contraindre un pauvre vieil écuyer de traîner ses *grolles* par les rues, au beau travers des immondices, au risque de rencontrer des malfaisants, reprit Guérin d'une voix gémissante.

— Est-il possible, ajouta Clodoveo, d'exposer aux pires dangers un honnête garçonnet pendu naguère aux cotillons de madame sa mère et qui ne se promena oncques aux lanternes, attendu que la nuit est faite pour dormir?

Et tous deux, alternant avec un accent plaintif, continuaient leurs doléances, en suivant à quelques pas de distance leurs maîtres, embossés dans leurs manteaux d'été, et qui riaient à gorge déployée, hâblant des prouesses plus ou moins identiques, charmés de se piper l'un l'autre par des mensonges que les poètes de nos jours eussent volontiers traduits en sonnets, riches de rimes autant que pauvres de raison.

VIII

Comment Louis de Viry répéta au maréchal de Miolans les cinq mots que lui avait dits l'évêque de Maurienne.

Au milieu de la salle immense et sous un baldaquin d'écarlate constellé de croisettes d'argent, l'empereur Sigismond est assis à la table du festin que lui offre son feudataire Amé le Pacifique, grand comte du beau pays de Savoie.

Prélats vêtus de pourpre, ducs, princes, landgraves et chevaliers s'empressent autour de lui. Le palatin du Rhin pose sur la table les mets recherchés. Le palatin de Bohême emplit la coupe impériale,

Les bannières armoriées de toutes les illustres maisons d'Allemagne forment sur les murailles une tapisseries éclatante, où le rouge, l'azur, le vert et le noir se mêlent à l'or.

Les nombreux convives, aux vêtements somptueux, seigneurs de haut parage, châtelaines couvertes d'hermine et de joyaux sont servis par des chevaliers armés de toutes pièces, montés sur leurs destriers de bataille, au chanfrein d'acier, aux caparaçons émaillés des couleurs du blason, chargés de panaches énormes.

Et ces statues vivantes, de bronze damasquiné, au lieu de brandir l'estoc, la masse ou le flamard, portent entre leurs mains gantées de fer les vastes plats où s'entassent les viandes. Au dehors, une foule bruyante dont la clameur enthousiaste ne cesse un moment que pour se prolonger ensuite plus vibrante, éveillant les échos des montagnes...

C'est en l'an de l'Incarnation 1416 que les bourgeois de Chambéry pouvaient contempler ce tableau d'une incomparable magnificence; ce jour-là, Sigismond, Majesté sacrée, empereur auguste et roi des Romains faisait duc le comte Amédée, qui devait, plus tard, se faire ermite, ceindre la tiare papale, abdiquer, et mourir avec le surnom de *Salomon de son siècle...*

Mais aujourd'hui la salle où trônait César avec sa cour de vassaux couronnés, où cinquante chevaliers, escortés de pages, s'avançaient à cheval aux sons de la trompettes guerrière, cette salle a disparu.

Où s'élevaient les hautes colonnettes groupées soutenant les voûtes gothiques, se dressent des marronniers séculaires, dont les branches entrelacées forment encore ogive, et la double rangée de ces beaux vieux arbres décrit un portique autour de l'aire immense, devenue l'esplanade du château.

Pour tapis, le gazon sec, brûlé, moucheté de neige... Pour bannières, des lambeaux d'un azur pâle.

Au loin, les collines, avec leurs villas blanches que la neige sertit d'argent, et leurs jardins ravagés où le printemps fait pleuvoir les roses, mais où l'hiver ne laisse que la verdure luisante des buis, et le feuillage noir des ifs.

La ville, étalée au pied de la terrasse. avec ses tours, ses flèches, ses clochers, ses vieilles maisons-nobles, muettes et closes; capitale déchue, qui garde le souvenir des anciens jours et le respect des gloires mortes.

Puis, dominant l'esplanade, le donjon aux murailles lisses que bordent les pariétaires. Les rameaux des arbres, grêles, sveltes, qui, si haut, atteignent à peine les premières croisées, derrières lesquelles on croit apercevoir le profil mutin d'un valeton ou la martiale figure d'un pertuisanier, coiffé de la toque de velours découpée, et vêtu du pourpoint à manches jaunes et noires.

C'est encore un festin qu'il faut décrire, mais, non plus le banquet de noblesse, présidé par l'empereur dans sa grave majesté : non plus servi par des barons vêtus de la cuirasse, des brassards, du gorgerin, du heaume à lambrequins de soie; non plus composé de mets singuliers inventés par le savant maître-queux du nouveau duc.

Le convive, c'est un pauvre joueur d'orgue, aux habits modestes, assis sur une borne et servi par sa mignonne fillette, aux cheveux blonds, cachés sous un fichu de laine bleue.

Elle sourit au père, qui partage avec elle son écuelle de soupe fumante; elle n'a plus froid; ce moment de repos la charme. Le matin, dès le point du jour, si gris et si triste en janvier, elle chantait, dans son patois agreste. les complaintes de l'aveugle Collombat, les cantiques naïfs improvisés à la veillée.

Et le père, vieux soldat, blessé aux combats de Crimée — tout là-bas, vous savez! — où les obus trouaient tant de poitrines; le père n'a plus que son orgue, un peu usé et bien laid...

— Vital, *mouds*, un air, lui disent les gamins qui lui font cortège dans les rues.

Et Vital de *moudre*, car ce qu'il moud, c'est le pain de quatre petits qu'il a laissés au village, à la charité d'une bonnne chrétienne, depuis que sa femme Josephte, un soir, s'est endormie sur la paille pour s'éveiller dans l'éternité.

. . . . . .

Ainsi que la plupart des habitations seigneuriales, le château de Chambéry se composait d'un corps de bâtiment principal appelé donjon, et de plusieurs constructions secondaires. Le donjon formait un massif flanqué de trois tours : la tour du Vent, la tour de la Prison et la tour de la Poype; celle-ci dominait le quartier de la ville desservi par la porte des Juifs. La tour du Vent, à l'extrémité opposée, commandait la campagne en l'alignement de la Truanderie, local où se rassemblaient les mendiants, les vagabonds, les truands. Quant à la tour de la prison, qui protégeait l'entrée du château, elle comportait trois étages communiquant ensemble au moyen de bascules et de trappes : le premier et le second étaient garnis de grosses chaînes fixées aux murs, qui retenaient les prisonniers par les mains, par les pieds, par le cou; on avait établi dans le troisième une cage en fer et un cep pour les criminels récalcitrants; les grands coupables croupissaient au fond d'un ratier ou cachot humide et obscur, pratiqué sous le plain-pied de l'édifice; tout auprès, se trouvait la salle basse où l'on appliquait la torture aux larrons, aux faussaires et aux assassins.

Au bas de la tour de la Poype, se trouvait un préau où l'on voyait une triple volière destinée aux faucons et aux éperviers, ainsi qu'une loge où l'on tenait des ours, des loups, des lynxs et autres animaux féroces; le duc Amédée VIII et ses successeurs y nourrirent pendant longtemps des lions.

Le corps de logis du donjon, auquel aboutissait le grand escalier, comprenait d'abord une immense pièce, appelée chambre de parade, *camera paramenti*, éclairée par une grande rosace et quatre croisées, ornées de vitraux précieux, peints, ainsi que la voûte, par le peintre Johannet.

De la salle de parade on communiquait soit avec le *grand poële* ou le *grand fourneau*, *magna stupha*, pièce essentielle de toute habitation féodale, de toute maison religieuse, de toute bonne hôtellerie; soit avec la chambre de l'empereur, ainsi nommée depuis la visite de Charles IV, en mai 1365.

Le monarque arriva suivi d'une troupe considérable de seigneurs et de gens d'armes. Le comte Vert l'hébergea magnifiquement pendant quatre jours, et les bourgeois de Chambéry contribuèrent autant qu'ils purent à l'accueil fastueux qu'on lui fit.

Le château contenait en outre, les chambres des Aigles, des Lions, de Genève, de l'Archevêque, quantité d'appartements pour les

princes de la famille ducale et pour les grands officiers de la couronne.

La cour des princes de Savoie fut toujours très fastueuse, en effet. Officiers et serviteurs y étaient en assez grand nombre, et tous avaient *bouche à la cour*, c'est-à-dire place à la table dressée chaque jour au château. Leurs chevaux étaient entretenus et nourris par le maître. Ils recevaient un salaire et, deux fois par an, on leur *livrait* des étoffes (*livrées*) pour se vêtir.

Après le grand écuyer, le grand chambellan, le grand maître de l'hôtel, venaient une foule d'échansons, de panetiers, de bouteillers, d'écuyers tranchants, de veneurs, de fauconniers, de pages,

Le cuisinier jouait un rôle important. Celui d'Amédée VIII, Pierre Morel, surnommé Boquet, était un homme fort habile, qui se montrait digne de ceux qui l'avaient précédé en ce noble emploi; personne n'ignore qu'au moyen âge les cuisiniers des princes jouissaient du privilège de noblesse : *Nam et cocus principis nobilitatis dignitatem habere creditur*, dit le président Favre.

Cela explique pourquoi en parcourant les chartes du onzième et du douzième siècle, on voit si souvent les cuisiniers figurer comme témoins à la suite des comtes et des hauts barons, et se mêler aux maréchaux, sénéchaux et autres grands officiers, dont les dignités provenaient, au reste, de fonctions purement domestiques.

Jean de Belleville, cuisinier du comte Vert, qui sortait des montagnes de la Tarentaise, fut un véritable personnage. Son esprit inventif, sa parfaite connaissance de ce qui constituait le luxe des banquets féodaux, le rendirent un homme nécessaire. C'est lui qui inventa le gâteau de Savoie, fameux aujourd'hui dans les cinq parties du monde.

Quand le comte Vert entreprit son étonnante et glorieuse croisade, et s'embarqua pour l'Orient afin de s'opposer aux progrès des Turcs, il voulut que Jean de Belleville l'accompagnât. L'adepte de Comus mourut à Constantinople; on l'ensevelit au couvent des Frères Mineurs de Péra, et ses funérailles coûtèrent quarante florins, soit environ huit cents francs de notre monnaie.

Le duc Amédée jouait du luth; il s'entourait de musiciens et se plaisait aux réceptions solennelles, aux fêtes religieuses, où la cour déployait la somptueuse élégance du siècle, avec ses dissonnances et ses singularités.

Le prince dispersait ses habits et ses meubles dans ses diverses

résidences, emportant avec lui à chaque voyage ce qu'il possédait de plus précieux.

En 1427, lorsque les seigneurs italiens vinrent au château du Bourget demander la main de la princesse Marie de Savoie pour le duc de Milan, il fallut mettre en réquisition les beaux lits *à courtes pointes damassées ou limogées* des bourgeois de Chambéry et des châteaux voisins de Villeneuve, de Corinthe, d'Aix et de Candie.

Le duc fit apporter de Thonon le manteau de drap d'or dont il se servait les jours d'apparat, commanda des bassins de vermeil aux orfèvres de Chambéry et de Genève, emprunta la vaisselle d'argent de l'évêque de Lausanne, et remit à neuf les habits de velours et les capes de soie des dames, écuyers, pages et hallebardiers.

En 1439, quand il fallut quitter Ripaille pour Bâle, Amédée ne voulut pas se séparer de ses *chambres*, comme on disait alors, c'est-à-dire des tapis et des tentures servant à dissimuler les murailles froides et nues des donjons.

Il en emporta cinq : une en satin cramoisi, ornée de sirènes brodées en or et en argent, avec onze tapis et trois rideaux de toile de lin rouge; une autre en satin blanc, brodé de guirlandes, de feuillages et d'enfants jouant parmi les fleurs; la troisième en satin pers, avec le mot FERT, brodé partout en or; les deux autres à l'avenant.

Ce luxe n'a rien qui puisse étonner quand on songe qu'Amédée VI, voulant faire un présent au roi de France, acheta pour lui, de l'orfèvre Raphaël de Negro, un chapeau garni de rubis et de perles, qui coûta mille ducats d'or, soit plus de vingt mille francs de notre monnaie.

En 1435, on acheta *sept cents panses de menu vair* pour la robe de mariage d'Anne de Chypre, fiancée du prince Louis, et cette précieuse fourrure valait, à cette époque, plus cher que les plus belles pelleteries de renard bleu aujourd'hui.

Ces princes avaient, avec le goût du faste, le goût des arts. Amédée VI, qui appela en Savoie le peintre Georges d'Aquila, dit Bel-Aigle, élève de Giotto, avait acheté à Londres, en 1292, un tableau représentant la fameuse légende : *Li diz des III morts et des III vifs*.

Amédée VIII fit venir de Venise Grégoire Bono, qui peignit

solempniter, l'église de Hautecombe, et décora les salles du château de Chambéry; il fut aussi chargé d'orner de fresques le chœur de la sainte Chapelle, que venait de bâtir l'architecte Jean Magnin, et que couvrait de sculptures le tailleur d'images Jean Prindalles.

Grégoire Bono fit des élèves en Savoie. L'un d'eux, Jean Lageret, fit le portrait d'Amédée VIII et décora les salles du château destinées à recevoir l'empereur Sigismond.

Ce prince, après avoir convoqué le concile de Constance, afin de mettre un terme au schisme qui désolait la chrétienté, résolut de visiter les provinces occidentales de l'empire.

Sachant que son suzerain se proposait de se rendre à Avignon par le Rhône, Amédée VIII fit préparer à Seyssel, huit grandes barques pour l'empereur et sa suite. Un peintre génevois, Pierre Nitard, décora les deux principales où furent dressés deux lits splendides.

Le comte de Savoie fit aussi à l'empereur et à sa suite de magnifiques présents : à Sigismond, une vaisselle de vermeil de cinquante-six pièces, pesant ensemble 220 mares; au comte de Hongrie, trois pièces de damas noir broché d'or, à cinquante écus la pièce; au vice-chancelier, six gobelets d'argent variés d'or; aux autres personnages et serviteurs, plus de huit cents écus.

De plus, le comte accrédita auprès de l'impérial voyageur quatre ambassadeurs, qui l'accompagnèrent à Avignon et à Perpignan : Humbert, bâtard de Savoie, et Aimé de Chalant, chevaliers; Jean de Beaufort et Lambert Oddinet, docteurs en droit.

A son retour, Sigismond, par lettres patentes données à Chambéry, le 19 février 1416, érigea la Savoie en duché.

Les fêtes, les joutes, les tournois donnés à l'occasion de cette cérémonie durent être splendides.

Un festin magnifique eut lieu dans la grande salle, *magna aula*, du château. Comme nous l'avons déjà vu, des seigneurs, armés en guerre de toutes pièces et montés sur leurs chevaux de bataille, apportaient les mets sur la table et servaient les convives. Les viandes étaient dorées, ornées de banderoles.

On servit, au dessert, un gigantesque gâteau, représentant la carte en relief des États de Savoie, et la plus haute sommité des Alpes en miniature qui s'y élevaient avec leurs forêts et leurs glaciers, supportait une couronne ducale.

L'empereur fut émerveillé du faste déployé par son puissant feudataire.

. . . . . .

Mais faisons trêve à la poésie aussi bien qu'aux souvenirs historiques, et revenons à l'odyssée de nos deux bons compagnons, le Sardet et Chaffardon, qui, au lendemain de leurs équipées en la Juiverie, au domicile du cimetière de Maché et au Verney se rendaient *in fiocchi* (ainsi dit-on à Rome) à l'audience de Monseigneur le duc de Savoie.

Ils partirent du logis du *Croissant* après avoir copieusement dîné d'un ombre-chevalier du lac du Bourget, assaisonné à la façon des murènes de Néron, d'un ramequin de raves, et de talmouses au fromage de la comté de Gruyères, le tout arrosé du pétillant vin jaune de Seyssel.

Viry portait le costume acheté la veille chez André Mojon.

Mais Chaffardon pavanait sous l'habit neuf dû à la munificence de son ami : chausses et pourpoint d'épaisse étoffe syrienne de soie blanche, agrémentés de mille nœuds de satin violet, que deux couturiers avaient passé la nuit à coudre partout, les entremêlant de petits grelots de métal; cape française de velours ciselé d'un violet d'améthyste, doublée de drap d'argent; toque de même couleur ornée d'une seule plume de paon.

Le mélancolique Clodoveo se prélassait derrière son maître, chamarré lui-même de flots de rubans blancs et violets, assez mal assortis à sa livrée bleue céleste, et le gros vieux Guérin, sanglé dans sa casaque de buffle, l'armet en tête, le gorgerin au cou, peinait et suait d'ahan sous l'ardent soleil de juin et ricanait des exclamations admiratives que le reluisant Chaffardon soulevait sur son passage.

Charles Buet.

(*A suivre.*)

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

Les inoculations rabiques de M. Pasteur. — Interprétation de cette découverte. — Passage des microbes infectieux dans le lait de mères infectées. — Tuberculose de la vigne. — La sporteïne et les maladies du cœur. — La megaloscopie de M. Boisseau du Rocher. — La théorie de Darwin sur l'origine des atolls. — Réfutation du transformisme par M. Lavaud de Lestrade. — Le monde des atomes de M. Wilfrid de Fonvielle. — Les ballons dirigeables de Chalais. — Expériences sur le transport de la force. — La théorie de M. Faye sur les cyclones contre M. Tachini et Mascart. — Les découvertes préhistoriques de MM. Faudel et Bleicher.

Les faits et découvertes scientifiques dont j'ai à rendre compte, aujourd'hui, sont trop nombreux pour qu'il me soit possible de m'étendre longuement sur chacun d'eux.

I

Le premier fait qui doit nous occuper, celui qui a le plus ému le monde, et à juste titre, c'est la découverte de M. Pasteur pour prévenir et guérir la rage.

Je ne sais si la France possède un savant qui l'ait autant honorée par l'importance, l'utilité et l'originalité de ses travaux. Il y a vingt ans il fondait sa réputation d'observateur délicat et de logicien vigoureux, en démolissant la théorie récente des générations spontanées; presque en même temps, il donnait au monde savant la belle synthèse des ferments solubles dont les applications utiles ont été si nombreuses déjà; dix ans plus tard, il instituait les élégantes expérimentations d'atténuation des virus et en commençait l'utilisation en fournissant une *vaccine*, une inoculation de virus atténué

pour préserver nos animaux domestiques des ravages du charbon. Ces dernières années ont été occupées par ses travaux et ceux de ses émules pour découvrir une vaccine du choléra, de la fièvre typhoïde, de la tuberculose et de toutes les maladies infectieuses. Que si le succès ne répond pas immédiatement à tant de nobles efforts sur cette matière, ils auront eu au moins ce résultat des plus précieux, d'éclairer le public et les médecins sur la genèse de ces maladies et de déterminer des moyens hygiéniques de prophylaxie préventive qui seront une atténuation très considérable de ces maux. Pour la fièvre typhoïde, par exemple, il est désormais avéré que les véhicules de son germe sont toujours l'air envahi par les exhalaisons des fosses d'aisance mal établies, ou l'eau de boisson chargée de matières organiques de toute sorte, inconvénients auxquels il est toujours possible de remédier.

Mais la grande préoccupation de Pasteur, depuis plus de trois ans, a été de trouver un moyen de préserver et de guérir la rage, une des maladies les plus affreuses qui affligent l'humanité.

C'est dans la mémorable séance de l'Académie des sciences du 26 octobre 1885, dont le retentissement a été si grand dans le monde entier, que Pasteur a enfin publié le résultat de ses nobles travaux, « après des expériences pour ainsi dire sans nombre », dit-il lui-même.

Il a augmenté d'abord la virulence du virus rabique en l'inoculant du chien au lapin, puis de lapin à lapin; au vingt-cinquième passage, il est arrivé au maximum de virulence que les inoculations subséquentes, jusqu'au quatre-vingt-dixième passage, n'ont pu accroître.

Cette aggravation est constatée par la durée de l'incubation de la rage diminuant avec le nombre des inoculations successives, jusqu'à la vingt-cinquième, où elle est de sept jours.

Ensuite il détache, des moelles des derniers lapins morts de la rage, des fragments de quelques centimètres qu'il suspend dans un air sec.

« La virulence disparaît lentement dans ces moelles jusqu'à s'éteindre tout à fait. »

Il prépare ainsi des séries de flacons contenant des fragments de moelle rabique qui y ont été déposés chaque jour, de façon à avoir toujours sous la main des moelles d'un jour, de deux jours, de trois jours de dessiccation, etc. jusqu'à dessiccation complète. Alors il

inocule au chien ou même à l'homme mordu par un chien enragé, un fragment de cette moelle desséchée et dépourvue de tout virulence. Les jours suivants, on continue les inoculations avec des moelles de plus en plus récentes, jusqu'à ce qu'on arrive à une dernière moelle très virulente, à laquelle, cependant, le chien et l'homme restent réfractaires.

L'émotion de l'Académie des sciences fut à son comble, en entendant l'exposé de cette grande découverte et le récit des applications heureuses qui en avaient été faites à Théodore Vone, marchand épicier des environs de Schlestadt, et à Joseph Meister, enfant de neuf ans, tous les deux mordus par un chien enragé, le 4 juillet, deux jours et demi avant le traitement; et enfin à Jean-Baptiste Jupille, vaillant enfant de quinze ans, du Jura, qui avait reçu, cinq jours auparavant, quatorze morsures d'un chien enragé. Le brave Jupille avait vaillamment attaqué le chien pour préserver ses petits camarades et l'avait enfin assommé à coups de sabot (1).

L'émotion de tout Paris et du monde entier n'a pas été moindre.

Depuis, cette éclatante découverte a été confirmée par de nouveaux succès et aussi par un insuccès : — une petite fille traitée *trente jours* après la morsure et qui a succombé, — mais surtout par des attaques, des dénigrements qui sont toujours la marque caractéristique de l'importance de toute découverte culminante.

Peut-être que ces contradictions n'ont pas été étrangères à la détermination généreuse de M. de l'Aubespin, qui vient d'offrir 40,000 francs à Pasteur pour l'aider à poursuivre ses bienfaisantes études et à traiter les mordus qu'on lui envoie de toutes les parties du monde.

Vient ici une question des plus intéressantes et qui a déterminé nombre d'hommes d'esprit à dire les choses du monde les plus dénuées de sens; c'est l'interprétation scientifique qu'il faut donner à ce genre de cure si nouveau, si prodigieux et inattendu.

Il était facile de prévoir que notre science officielle, habituée à éliminer de ses explications physiologiques l'énergie animique, cependant la plus réelle de toutes, ne pourrait que s'égarer sur cette question.

Cependant des faits physiologiques connus, incontestables pouvaient indiquer la voie. Ce sont les faits qui ont déterminé la con-

(1) Comptes rendus, 26 octobre 1885, p, 766-772.

ception de deux méthodes thérapeutiques et hygiéniques de notoriété vulgaire : la gymnastique et l'hydrothérapie.

On peut en formuler le sens par cette loi que *l'on parvient, au moyen d'exercices gradués, à donner à l'organisme général de l'homme, ou à quelqu'un de ses organes en particulier, la force de résistance qui lui manquait antérieurement.*

C'est une sorte d'éducation, une *discipline* de l'énergie, de la puissance vitale de l'âme humaine, qui grandit en triomphant des attaques qu'on lui fait subir. Il y a là une vue philosophique dont la signification profonde n'échappera pas à nos lecteurs et que nous voudrions avoir le temps de développer. Quant à son application à la belle méthode de M. Pasteur, elle est simple et lumineuse comme toutes les grandes vérités.

On sait que toutes les personnes mordues par un chien enragé ne sont pas toujours atteintes d'hydrophobie; un certain nombre, en minorité tontefois, échappent à l'infection du virus rabique en raison de la *résistance* propre de leur organisme. Il en va de même d'ailleurs pour toutes les maladies infectieuses. Les inoculations graduées de M. Pasteur ont pour effet de fournir artificiellement à la force vitale des moins réfractaires à la rage, cette résistance que quelques-uns possèdent naturellement.

La première inoculation étant faite au moyen d'une matière qui a perdu toute sa viruleuse sensible, appréciable, est une attaque inférieure à la force vitale des plus faibles, et qu'ils parviennent aisément à repousser ; l'effet de cette première victoire est d'accroître la force de résistance du blessé et de lui permettre de triompher tout aussi aisément d'une nouvelle attaque plus forte, et ainsi de suite.

C'est absolument la méthode que la France a employée dans sa guerre du Tonkin contre la Chine, comme si elle n'eût eu rien tant à cœur que de faire l'éducation militaire des Célestes et d'accroître graduellement leur force de résistance à nos armes.

C'est aussi tout le fond de la médecine homœopathique, et voilà peut-être la principale cause qui a éloigné nos savants officiels de cette interprétation si simple.

Qu'on ne dise plus que les doses infinitésimales de cette thérapeutique ne peuvent avoir aucun effet; voyez M. Pasteur : il commence par inoculer une substance qu'il déclare n'être « plus du tout virulente », mais il ne la croit pas pour cela dépourvue de toute action, au contraire. Ainsi agit l'homœopathie lorsqu'elle fait

prendre une dose infinitésimale d'une substance toxique; cette substance en cet état a certainement perdu toute nocivité toxique; mais s'ensuit-il qu'elle soit de nul effet? pas plus évidemment que pour la moelle qui n'est « plus du tout virulente ».

Il faudrait donc expérimenter avant de nier; c'est ce que la science officielle s'est toujours refusée à faire.

Un moyen bien simple pourrait être employé pour constater par expérience la valeur des doctrines médicales de l'homœopathie. Elle possède dans Paris un bon nombre de cliniques particulières en exercice depuis des années : que l'on compare les statistiques de ces établissements hospitaliers à celles des hôpitaux de l'assistance publique; c'est le moyen le plus court et le plus décisif. Je suis sûr, pour ma part, qu'on y trouverait sujet à de grandes surprises. La vie humaine, sinon l'intérêt de la science, ne vaut-elle pas que l'on élucide cette question brûlante?

II

Mais revenons aux faits de microbiologie appliquée à la thérapeutique et à l'hygiène.

Une question d'un intérêt poignant, surtout pour toutes les personnes qui vivent dans les villes, est de savoir si la tuberculose peut se communiquer au moyen des bacilles de cette maladie, par le véhicule du lait, aux enfants ou autres personnes qui le boivent.

En d'autres termes, y a-t-il danger de contracter la diathèse tuberculeuse si l'on use de lait, — non stérilisé par une haute température, non bouilli, — et provenant d'une vache phtysique?

Ou, pour poser la question dans ses termes généraux, doit-on admettre le passage des microbes pathogènes de la mère aux fœtus et dans le lait?

M. Pasteur avait présenté, à l'Académie des sciences (dans la séance du 24 août 1885), un remarquable travail de M. Koubassof, sur ce sujet et dont nous donnons seulement les conclusions, relativement au lait :

« 1° Le charbon, le rouget et les bacilles tuberculeux passent aussi dans le lait; une fois apparus dans le lait, ils y restent jusqu'à la fin de la lactation ou jusqu'à la mort de la femelle; 2° les fœtus qui se nourrissent avec du lait où il y a des bacilles du charbon, du rouget ou de la tuberculose, ne prennent pas ces maladies et

restent vivants, même dans le cas où leurs mères en périssent (1). »

La science est assurément une belle chose, et je ne lui refuse pas ma confiance; pour le cas présent toutefois, j'aurais plus confiance encore en une bonne chauffe à 80 degrés pour le lait des vacheries parisiennes. D'autant que les expériences de M. Koubassoff sont bien jeunes! et que le temps nécessaire à l'évolution du bacille tuberculeux est encore inconnu. Que les jeunes nourris de lait tuberculeux soient encore vivants alors que la mère a péri, c'est quelque chose, mais ce n'est pas tout. La tuberculose ne se développera-t-elle pas plus tard? Il faudra voir, et, en attendant, chauffer son lait.

III

Mais en voici bien d'une autre! C'est la vigne, maintenant, qui est envahie par les bacilles et infectée de la tuberculose. M. Luiz de Andrade Corvo a découvert cela. Selon lui, les ravages attribués au *Phylloxera vastatrix* ne sont pas l'œuvre immédiate de cet odieux puceron, mais d'un bacille qu'il inocule aux radicelles de la vigne. Ce bacille se multiplie alors à l'infini, selon les us et coutumes de ses pareils, et la vigne est atteinte d'une maladie infectieuse caractérisée par une coloration jaune ou brune de la sève, laquelle maladie continue à la ravager après la destruction du phylloxera.

M. Luiz de Andrade Corvo a eu l'idée assez originale d'appeler *tuberculose* cette maladie sans tubercules. Il a d'ailleurs fait des cultures de ce bacille, selon les méthodes de Pasteur, et constaté, par des expériences répétées, son existence et sa nocivité. Assurément cette théorie demande à être contrôlée; mais le sujet est important et appelle toute l'attention des observateurs (2).

IV

Pour revenir aux maladies humaines, nous signalerons la découverte d'une nouvelle substance, le *sulfate de spartéine*, souverain, selon M. Germain Sée, comme « médicament dynamique et régulateur du cœur ».

La spartéine, découverte en 1850 par Stenhouse, est un alcaloïde

(1) Comptes rendus, 24 août 1885, p. 508 à 510.
(2) *Ibid.*, 31 août, p. 528-530.

que l'on extrait du genêt appelé *Spartium scoparium*. M. Germain Sée l'a étudiée et en a obtenu des merveilles qu'il résume de la sorte :

« Trois effets caractéristiques et constants ressortent de ces observations : le premier, qui est le plus important, c'est le relèvement du cœur et du pouls; sous ce rapport, il équivaut à la digitale ou à l'alcaloïde du muguet appelé *convallariamayoline*, et son action tonique est infiniment plus marquée, plus prompte et plus durable. Le deuxième effet, c'est la régularisation immédiate du rythme cardiaque troublé; aucun médicament ne saurait lui être comparé à cet égard. Le troisième résultat, c'est l'accélération des battements, qui s'impose, pour ainsi dire, dans les graves atonies avec ralentissement du cœur, et par cela même le rapproche de la belladone (1). »

Enfin, ce que M. Germain Sée ne dit pas, et ce que l'on devine, c'est que la grande supériorité de la spartéine pour le premier et le troisième effet, c'est de réunir, en les augmentant, les propriétés curatives de plusieurs substances.

Malheureusement la spartéine n'a point d'action médicale sur les affections des reins, si souvent liées aux maladies du cœur, ou comme complication, ou plus souvent encore comme cause première. Là cependant est le nœud de la question, et la thérapeutique n'aura point de moyens curatifs définitifs sur la plupart des affections cardiaques, tant qu'elle n'aura pas découvert un spécifique curatif et reconstituant pour le rein.

L'étude méthodique de la nausologie de cet organe pourra sans doute mettre les chercheurs sur la bonne piste. Dans cet ordre d'observations, on a fait récemment un pas d'une haute importance par la découverte de la production artificielle des cytistes et des néphrites mortelles au moyen du contact, sur les muqueuses, du *micrococcus ureæ*.

V

Nous ne pouvons omettre ici un moyen d'exploration d'autres viscères, — notamment l'estomac, la vessie, le rectum, — par la lumière électrique et par l'emploi d'une série d'instruments optiques dont l'ensemble constitue ce que M. Boisseau du Rocher a nommé la *mégaloscopie*.

(1) Comptes rendus, 23 novembre 1885, p. 1046-1048.

Il introduit dans ces cavités, une sonde tubulaire portant à son extrémité une petite lanterne, à l'intérieur de laquelle se fixe une lampe à incandescence. Au-dessus de cette lampe se trouve un appareil optique qui réduit l'image d'une surface de $0^m,28$ de côté à des proportions microscopiques. A l'autre extrémité du tube, il place un second appareil optique, appelé par lui *lunette mégaloscopique*, et qui ramène l'image microscopique du premier appareil optique à ses proportions naturelles. Il n'y a plus qu'à regarder par l'oculaire de cette lunette, pour voir avec la plus grande clarté l'état de la cavité à explorer. Enfin, en interposant convenablement des lentilles convergentes entre les deux appareils optiques, on obtient une vue des détails du viscère, comme si on les examinait à la loupe (1).

Il n'y a plus qu'à produire une image photographique des phénomènes observés; M. Boisseau du Rocher s'est proposé d'étudier aussi ce problème, qui est d'ailleurs le plus facile; on peut être assuré qu'il ne tardera pas à le résoudre.

VI

Ce n'est pas changer de sujet, ou à peine, que d'entretenir nos lecteurs de réfutations récentes de l'affirmation darwinienne du transformisme. Nous sommes toujours dans les études anthropologiques; car, on le sait, le système de Darwin en niant la fixité des espèces et des genres, en établissant une évolution indéfinie, s'est proposé ouvertement de donner de l'origine de l'homme une explication qui ne convient ni à sa dignité ni à sa raison.

Quand on compare cet échafaudage insensé d'hypothèses, à peine liées par quelques observations d'apparence ingénieuse, mais brutalement altérées dans leur signification, quand on compare, disons-nous, cet amoncellement systématique de suppositions aux résultats acquis de l'expérience à qui elles contredisent, on reste confondu de la faveur bruyante dont les doctrines de Darwin ont trop longtemps joui.

Il semble cependant que l'heure de la raison et de la justice soit arrivée. Déjà la théorie de Darwin sur l'origine des récifs de l'Océanie appelés *Atolls*, qui réclamait une somme de cinq à six

(1) Comptes rendus, 27 juillet, p. 329-330.

cent mille ans pour la durée de l'époque géologique actuelle (ou récente) a été brillamment exécutée par Murray, le savant explorateur du *Challenger*. Il n'en reste plus miette.

Que ceux de nos lecteurs que ces matières intéressent, lisent le résumé lumineux qu'a donné récemment de cette question, M. de Lapparent, le savant professeur de l'Institut catholique, dans son admirable traité de géologie (1), où ils trouveront d'ailleurs une multitude d'autres questions des plus intéressantes, traitées avec cette lucidité rare, cette discussion précise, cette abondance de faits et de doctrines, qui caractérisent l'immense talent et la vaste science du Maître.

Quant au système général de Darwin et de ses disciples sur le transformisme, M. Lavaud de Lestrade en a publié une excellente réfutation que nous regrettons de ne pouvoir analyser, mais dont nous recommandons hautement la lecture (2). Nous nous bornons à dire ici que ce livre est plein de science et surtout, ce qui vaut mieux encore, de logique et de raison.

VII

L'étude des prétentions du transformisme et de sa *réfutation* méthodique nous ramène en arrière, à l'origine des êtres vivants; bien plus loin encore dans le passé nous appelle une autre question non moins intéressante, celle du *Monde des atomes*, immense sujet d'études qui embrasse dans ses vastes recherches, tour à tour expérimentales, mathématiques et philosophiques, non seulement la constitution de la nébuleuse qui fut l'origine de notre système solaire, mais la constitution actuelle de la matière et la signification de ses propriétés.

M. Wilfrid de Fonvielle a publié sur ce sujet un livre de vulgarisation scientifique d'une véritable valeur (3). A part quelques réserves peu nombreuses et d'importance secondaire que nous aurions à formuler, nous conseillons sans ambage la lecture de ce livre; il sera lu avec intérêt et avec fruit.

L'auteur s'y montre ouvertement théiste et spiritualiste, y déve-

(1) Traité de Géologie, p. 367-379.

(2) Transformisme et Darwinisme, réfutation méthodique. Paris, René Haton, 35, rue Bonaparte.

(3) *Le Monde des atomes*. Hachette.

loppe une connaissance assez ample de sa matière, tout en évitant les discussions et les expressions trop techniques qui doivent être exclues, en effet, d'un travail de vulgarisation.

VIII

Le nom de Fonvielle est évidemment une *suggestion*, pour employer le langage des physiologistes, de l'idée d'*aérostation*, dont on devrait bien une bonne fois, soit dit sans parenthèse, changer le nom en celui d'*aéronavigation*, ou *aéromotion*.

Nos lecteurs savent déjà, sommairement au moins, où en est actuellement cet art nouveau appelé, après d'autres progrès, à modifier profondément les éléments de la stratégie militaire et les relations sociales.

Les essais heureux inaugurés en 1884, par MM. Renard et Krebs, ont été renouvelés, avec des progrès signalés, en 1885, par M. Ch. Renard. Pour pouvoir mesurer avec précision la vitesse propre du ballon dirigeable, il fallait qu'il pût porter, non plus deux aéronautes, comme l'an passé, mais trois. On a donc travaillé à alléger l'appareil pour gagner le poids de ce troisième voyageur aérien; on a ensuite construit un loch, composé d'un ballon en baudruche, contenant du gaz de façon à s'équilibrer dans l'air et glissant sur un fil d'attache en sens opposé à la marche du ballon.

La machine motrice a aussi été perfectionnée au point de pouvoir développer, à un moment donné, une force de neuf chevaux-vapeur.

Une première ascension d'essai eut lieu le 25 août; l'appareil portait deux aéronautes seulement, les deux frères Renard. Il eut à lutter contre un vent assez rapide ($6^m,50$ à 7 mètres) et, après une lutte d'une heure et diverses évolutions, il dériva l'espace de 1,800 mètres et attérrit près de Villacoublay.

Le 22 septembre eut lieu une nouvelle ascension : l'appareil était monté par les frères Renard et M. Duté-Poitevin. Il partit de Chalais à 4 h. 25 du soir, se dirigea contre le vent, dont la vitesse ne dépassait $3^m,50$, sur Paris et atteignit la Seine vers 5 heures; la vitesse propre du ballon fut alors mesurée et trouvée égale à 6 mètres par seconde. Le voyage se continua au-dessus Paris, on franchit l'enceinte fortifiée ; mais le temps de plus en plus humide et l'épuisement du lest obligèrent à virer de bord et à retourner à

Chalais, ce qui se fit beaucoup plus vite, l'obstacle du vent étant devenu un secours. 11 minutes suffirent au retour pour parcourir un espace qui avait coûté, à l'aller, 47 minutes d'efforts.

Des progrès notables, on le voit, ont été faits; mais il en reste beaucoup à faire pour réaliser toutes les promesses un peu trop retentissantes qu'on nous avait faites au début.

Ce qui est navrant, c'est que nous ne puissions faire aucune étude, sur une découverte qu'il eût été avantageux de tenir secrète, sans appeler à la suivre toutes les nations du globe, qui pourront se servir demain, contre nous, des conquêtes de nos savants français.

IX

Les nouvelles expériences faites récemment sur la ligne du Nord, sous le haut patronage de la maison Rothschild, pour le transport à distance de la force par l'électricité d'après les procédés de M. Marcel Desprez, ressemblent par plusieurs côtés à celle de Chalais pour la navigation aérienne. Là encore, la seconde expérimentation marque un progrès considérable sur la première; mais là aussi, le succès n'est pas aussi complet qu'on l'avait espéré et que l'ont proclamé les organes de la presse!

Le public sait, ou plutôt ne sait pas assez, que les premières épreuves furent négatives. Le courant électrique était transmis; il l'était même trop, car les organes de l'appareil récepteur, après un court fonctionnement, se refusaient à tout mouvement, par suite, sans doute, de courants induits d'une puissance qui n'avait pas été prévue et que déterminait la trop grande disproportion entre le *potentiel* des énormes quantités d'électricité transmises, et les moyens d'isolement qui n'avaient pas été accrus en proportion suffisante.

Les nouvelles expériences ont eu un succès non équivoque, mais restreint, et la perte réelle d'énergie a été sensiblement de la moitié de la force développée dans l'appareil transmetteur. D'autre part, la distance parcourue, assez considérable relativement à tous les essais précédents, reste trop limitée pour qu'on puisse regarder la question comme résolue dans les termes où elle était posée.

X

Encore un succès scientifique que la plupart avait regardé comme définitif, et qui reste très disputé ou du moins très discuté! c'est celui de la théorie de M. Faye, sur les tourbillons d'air *descendant* dans les cyclones, les ternados et les trombes.

L'illustre et ingénieux astronome avait cru trouver une application et une confirmation de son système dans les mouvements des protubérances solaires. Son assimilation de ces accidents aux cyclones terrestres reste généralement admise; mais tandis qu'il voit dans ces énormes orages solaires des tourbillons *descendant*, le savant astronome romain Tachini y trouve des tourbillons *ascendant*, et il ne perd aucune occasion, depuis trois ans, de contredire et d'infirmer, par ses observations, les observations du savant astronome français.

Et quant aux cyclones terrestres, M. Faye trouve en M. Mascart un contradicteur non moins persistant. Les séances de l'Institut et les pages des comptes rendus ont retenti plusieurs fois des assauts à armes courtoises, que se sont livrés les deux savants. L'avenir seul et des observations nouvelles et plus décisives pourront donner une solution à cette grave question. La dernière joute, en effet, des deux académiciens (du 27 juillet 1885) a laissé les parties dans leurs positions respectives, et le public très perplexe sur la supériorité de l'une ou de l'autre théorie (1).

XI

Mais puisque nous en sommes aux systèmes qui s'imposent sans être réellement et incontestablement imposants, nous signalerons, à l'encontre des doctrines préhistoriques que l'on admet trop généralement, les conclusions des remarquables travaux de MM. Faudel et Bleicher, transmises à l'Académie des sciences, par son savant correspondant alsacien, M. Hirn :

« Les périodes *paléolithiques* et *néolithiques*, si distinctes dans certaines régions, ne le sont nullement en Alsace et dans la Lorraine française, où leurs gisements se confondent (2). »

Nous ferons remarquer ici que cette confusion des gisements

(1) Comptes rendus, 13 juillet 1885, p. 123-131.
(2) *Ibid.*, 14 décembre 1885, p. 1233. — 27 juillet, p. 281-290.

poléolithiques et *néolithiques* a été depuis longtemps signalée pour l'Italie par E. de Rossi ; qu'elle est de notoriété avérée pour l'Égypte et pour tous les pays *anciens*, c'est-à-dire dont l'histoire ancienne nous est connue et dont la civilisation remonte aux époques les plus reculées ; ce qui met en grande suspicion, pour le moins, les calculs d'antiquité proposés par les fervents de l'archéologie préhistorique.

Enfin quelle est la valeur probante pour ces calculs, de la distinction réelle des gisements, en présence de la certitude que des peuples en possession depuis longtemps de l'industrie des métaux n'en ont pas moins conservé l'usage des instruments de pierre taillée dite *éclatée ?* Ne tiendra-t-on jamais compte de faits tels que la découverte, par exemple, par l'abbé Richard, des couteaux de la circoncision des Hébreux, en silex éclaté, trouvés en très grand nombre dans le tombeau de Josué ?

Que l'on suppose des catastrophes ensevelisant pour une durée plus ou moins longue nos pays civilisés, et que les chercheurs de l'avenir, dépourvus de tout autre moyen de reconstituer l'histoire des siècles que nous traversons, aient la prétention de le faire à l'aide de fouilles ; que trouvant là où furent des villages de paysans, des vestiges d'une civilisation rudimentaire, et là où furent des villes, des traces de différents degrés d'une culture plus avancée, ils imaginent de superposer dans le temps, ces différents états de civilisation, qu'ils supputent, à l'aide de coefficients hypothétiques, les différentes durées de ces différents progrès ; on aura par cette conception une idée assez exacte de la valeur des procédés chronologiques de certains savants préhistoriques.

L'archéologie préhistorique est bien jeune encore ! elle ferait sagement de profiter des leçons données dans le passé par les *écoles* que firent d'autres sciences à leurs débuts, la géologie par exemple ; elle gagnerait immensément en autorité et en dignité à être moins hâtivement affirmative.

L'abbé Raboisson.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

L'année s'annonce mal pour la République. L'impuissance, le désarroi, qui sont le propre des gouvernements révolutionnaires, se manifestent de plus en plus. La situation politique est devenue telle, que le régime ne peut plus se soutenir que par des expédients et en est réduit à vivre au jour le jour. Il n'y a, pour ainsi dire, plus de gouvernement possible. La République est épuisée d'hommes, à bout de programmes, incapable de réformes, impuissante à réaliser une bonne administration, à procurer l'ordre, le bien-être et la paix au pays et plus encore à assurer sa propre existence et à vivre dans les conditions normales d'un gouvernement.

Ce n'est pas, il est vrai, ce que dit M. Grévy dans le message qu'il a adressé aux Chambres, à l'occasion du renouvellement de ses pouvoirs présidentiels. L'hôte de l'Élysée se flatte que la France, en l'élevant, pour la seconde fois, par son Assemblée nationale, à la présidence de la République, « a voulu, peut-être, indiquer qu'elle est satisfaite de ses efforts, pour exercer comme elle l'entend la haute fonction qu'elle lui a conférée ». Ces efforts, tout le monde le sait, se sont réduits à laisser tout faire. Si la réélection à la présidence de la République était le prix d'une pareille conduite, comme le croit M. Grévy, c'est que le pays attacherait fort peu d'importance à être bien gouverné. Le président réélu s'abuse encore davantage lorsqu'il proclame que la France, « instruite par une longue et sûre expérience, sait que la République, qui l'a relevée de ses désastres, est aujourd'hui plus que jamais son gouvernement nécessaire, le seul capable d'assurer son repos, sa prospérité, sa force et sa grandeur, le seul qui puisse durer, parce qu'il est le seul approprié à son état démocratique et le seul conciliable

avec la souveraineté nationale. » La suite du message ne répond guère à ces belles déclarations. Le manifeste de M. Grévy n'est qu'un plaidoyer en faveur de la République, plaidoyer qui indique plus de doute que de confiance dans l'excellence de la cause qu'on y défend. S'il était aussi certain que l'affirme le président réélu que la France s'est attachée définitivement à la République, après l'expérience des autres régimes, et veut la stabilité de son gouvernement, serait-il nécessaire de tant vanter les avantages du régime auquel M. Grévy doit d'être le chef nominal de l'État? Si la France veut la stabilité de son gouvernement, c'est-à-dire le maintien de la République actuelle, comment M. Grévy en est-il réduit à recommander aux Chambres « la stabilité ministérielle, si nécessaire, dit-il, à la bonne gestion des affaires publiques, à la dignité du gouvernement républicain, à son crédit, à sa considération dans le monde? Comment, pour obtenir cette stabilité, en est-il à réclamer « la constitution d'une majorité gouvernementale » qu'il déclare être « l'impérieux besoin de l'heure présente, » et à faire appel à la bonne volonté des amis de la République pour « qu'ils se concentrent sur le terrain qui leur est commun. » Le message présidentiel présente la plus frappante contradiction. D'un côté, M. Grévy déclare que la France veut, en connaissance de cause, la République, après avoir répudié les autres régimes, que la République est le gouvernement nécessaire, définitif, seul capable de procurer le bien du pays; de l'autre, il constate qu'il lui manque la condition essentielle d'un gouvernement, à savoir le concours des volontés et la stabilité dans l'ordre, et il conjure les républicains de s'unir pour lui procurer les moyens d'exister et de durer.

Cette infirmité du gouvernement républicain éclate à tous les yeux et préoccupe ceux mêmes qui affectent le plus de croire à la solidité du régime. Le nouveau ministère a voulu y remédier en apportant aux Chambres un programme de concentration, semblable à lui-même et pouvant réunir, à la fois, le centre gauche et la gauche extrême. Le document ministériel commence, en effet, par cette déclaration de circonstance que la composition du cabinet indique la ligne de conduite que le gouvernement entend suivre. Cette ligne de conduite, c'est la politique de concentration à la recherche de laquelle tous les ministères se sont mis, avec la même ardeur et la même confiance, depuis M. Gambetta jusqu'à M. Brisson. Au début, M. de Freycinet a pu se flatter qu'il y réussirait mieux

que ses prédécesseurs, en composant son ministère à l'image de cette politique, c'est-à-dire en y faisant entrer tous les groupes, y compris l'extrême gauche qui, jusqu'alors, n'avait compté aucun de ses membres dans les cabinets. Car, ainsi que le constate la déclaration lue aux Chambres, « dans la situation créée par les dernières élections législatives, aucun gouvernement ne saurait durer sans l'appui de toutes les fractions de la majorité républicaine ». Le programme ministériel répond à la combinaison de M. de Freycinet. Il est même visiblement inspiré par le désir de se rallier le groupe le plus avancé de la Chambre, qui lui a fait d'abord un accueil aussi favorable qu'on pouvait l'attendre. C'est à l'extrême gauche, en effet, qu'il s'adresse plus particulièrement; c'est à elle surtout qu'il convient.

La déclaration promet, en premier lieu, de ramener l'ordre et la la discipline dans l'administration. C'est l'épuration perpétuelle réclamée par le parti radical. Le langage de M. de Freycinet est menaçant. Aux fonctionnaires coupables de n'être pas dévoués corps et âme à la République, le président du Conseil signifie qu' « un spectacle aussi anarchique » doit cesser et que le gouvernement est décidé à obtenir partout le dévouement et la fidélité et à faire, dans ce but, les exemples nécessaires. On s'étonnera, sans doute, qu'après dix ans de régime républicain, après les transformations et les épurations successives de tout le personnel administratif, il se trouve encore des fonctionnaires suspects d'incivisme. C'est que la République avance toujours à gauche, si bien que ceux qui étaient républicains la veille ne le sont plus assez le lendemain. Pour être, aujourd'hui, républicain comme l'exigent les vrais maîtres du pouvoir, il faut être radical. Ce que promet la déclaration à l'extrême gauche, c'est un corps de fonctionnaires composé de ses amis, républicains jusqu'au radicalisme. On ne lui avait pas encore livré une si belle proie.

Ce n'est pas assez des fonctionnaires, M. de Freycinet jette aussi le clergé en pâture aux radicaux. La déclaration contient des menaces ouvertes à son adresse. Elle lui enjoint, sous peine de provoquer une brusque rupture, de se renfermer dans son rôle, c'est-à-dire d'accepter silencieusement toutes les vexations, toutes les injustices de la République, de renoncer à l'exercice des droits qui appartiennent à tout citoyen, de se borner strictement à la célébration du culte, sans se permettre, à l'égard d'un gouvernement per-

sécuteur, ni une protestation, ni une plainte, sans user de son influence pour faire prévaloir la cause conservatrice contre l'anarchie et l'oppression républicaine. Le ministère ne s'en tient pas là. Après avoir déclaré hypocritement qu'il désire l'apaisement, comme si la guerre ne venait pas des ennemis du catholicisme, il parle avec une violence inaccoutumée de faire sentir le poids de son autorité à ceux qui seraient tentés de la méconnaître. Aucun ministère, pas même celui de M. Gambetta, n'avait tenu un pareil langage à l'égard du clergé.

En même temps la déclaration annonce que le gouvernement est tout prêt d'en venir à la solution de la question religieuse réclamée par l'extrême gauche. C'est la première fois que le pouvoir manifeste une intention aussi grave. Les auteurs de la déclaration y mettent, sans doute, quelque réserve. Comment, en effet, ne pas reconnaître que c'est là « une des questions que la politique seule est malhabile à trancher, puisqu'elle a ses racines jusque dans les profondeurs les plus intimes de la conscience du citoyen? » Aussi. en ajourne-t-on prudemment la solution. Après l'avoir fait entrevoir comme une perspective à laquelle on doit tendre, « avant que le législateur prononce souverainement, dit le document ministériel, il faut que la libre discussion, les débats solennels des Chambres, le rayonnement des idées aient préparé dans le pays les solutions conformes aux tendances de l'esprit moderne. » Le cabinet Freycinet ne demande que du temps pour opérer la séparation de l'Église et de l'État. Il s'en montre partisan, et d'avance il s'est engagé à appuyer la motion des radicaux, lorsque ceux-ci viendront réclamer l'exécution d'un des principaux points du programme révolutionnaire.

C'est encore pour complaire à l'extrême gauche que le ministre a promis de rétablir l'équilibre du budget, en avouant que jusqu'alors on ne l'avait obtenu que par des fictions irrégulières. Un cabinet opportuniste n'eût point fait cet aveu, qui est une accusation pour les précédents ministères et les majorités à leur service. Il n'est que trop vrai que, depuis plusieurs années, les dépenses ont excédé les ressources normales. De là, ces découverts qui n'ont pu être comblés que par des emprunts successifs ; de là, cet équilibre, plus apparent que réel de nos budgets, obtenu par un accroissement continuel des dettes et des charges publiques, au grand préjudice du crédit de l'Etat. Le nouveau ministère se fait fort de réaliser l'équilibre budgétaire sans recourir à l'emprunt et sans créer de nouveaux impôts. A l'en

croire, de sévères économies opérées dans les divers départements ministériels, quelques remaniements de taxe sans influence sur la consommation, lui fourniraient les ressources nécessaires et lui permettraient même, en plus des dépenses coloniales, de faire une part spéciale à l'agriculture. L'extrême gauche ne pouvait qu'applaudir à ce langage. Mais qu'en sera-t-il de ces belles promesses? Un censeur romain disait que le meilleur impôt, c'est l'économie. Rien de plus vrai. Si les économies annoncées par la déclaration suffisaient à rétablir l'équilibre, depuis longtemps rompu, du budget et à clore l'ère des emprunts, ce serait pour le mieux. Est-ce un cabinet présidé par M. de Freycinet, l'auteur du fameux plan des travaux publics et de l'accroissement énorme de la dette, est-ce notre République dépensière et déréglée qui est capable d'opérer des économies? Il est bien plus probable que l'État demandera au nouveau monopole de l'alcool, que nos économistes et nos réformateurs républicains proposent à l'envi en ce moment, les ressources qu'il ne trouverait plus dans l'emprunt, après avoir presque épuisé son crédit, et qu'il ne pourrait réaliser par des économies incompatibles avec les exigences du régime républicain. Il fait déjà sur ce monopole les plus beaux plans. Il est à craindre qu'on n'y trouve qu'une nouvelle occasion de dépenses.

Il manquait aux avances et aux concessions du nouveau ministère à l'extrême gauche un engagement en faveur de l'amnistie. M. de Freycinet croyait-il que cette éternelle question n'existait plus ou que le parti radical ne la ressusciterait pas de sitôt contre lui? On peut s'étonner, en effet, de la voir revenir. Après tant d'amnisties, ce n'en était donc pas fini de l'amnistie! La politique des radicaux tient en réserve de ces surprises pour les ministères qu'elle veut mettre dans l'embarras. Avec eux, il y aura toujours une question de l'amnistie, tant qu'il restera des clients de la démagogie dans les prisons, et l'on sait que cette clientèle s'étend loin. Élu député, M. Rochefort ne pouvait pas moins faire que de réclamer l'amnistie. Comme dernières catégories du moment, sa proposition embrassait tous les condamnés pour délits politiques ou connexes, quels qu'ils fussent, y compris les incendiaires et dynamiteurs de Montceau-les-Mines, les Arabes pillards et assassins, déportés à la suite d'insurrections.

Même pour un ministère, qui compte des membres de l'extrême gauche dans son sein, et malgré toute sa complaisance pour le radi-

calisme, c'eût été aller trop loin que d'accepter d'emblée une proposition aussi générale, à laquelle, d'ailleurs, le groupe opportuniste eût refusé d'adhérer. Opposé à une amnistie complète, partisan du système des grâces partielles, il lui fallait repousser l'urgence demandée en faveur de la proposition d'amnistie, aussi bien que la proposition elle-même. Le débat engagé sur la question de procédure aurait pu tourner en sa faveur, sans une manœuvre habile de Mgr Freppel, qui a tourné toute la droite contre lui, en demandant que l'extension de l'amnistie aux délits électoraux eût pour conséquence la restitution des traitements des ministres du culte, supprimés sous prétexte d'ingérence abusive de leur part dans les élections. A la première occasion, l'on a pu voir la fragilité des combinaisons ministérielles de M. de Freycinet. Sur cette question d'urgence, le cabinet, pour sa première communication avec la Chambre, s'est trouvé tout de suite en minorité. Ce n'est pas l'échec en lui-même qui était grave, puisqu'il ne s'agissait que d'un point de procédure ; ce sont les circonstances du vote émis par la Chambre qui en font l'importance.

L'œuvre de M. de Freycinet a été compromise dès le début. Dans la composition de son ministère, dans l'élaboration de son programme, il s'était principalement préoccupé d'obtenir le concours de la gauche radicale. A quoi lui a-t-il servi de s'adjoindre M. Lockroy et M. Granet, de faire à leurs amis politiques les plus grandes concessions? Il a pu voir que le concours de l'extrême gauche ne lui était rien moins qu'assuré, en dépit des gages qu'il lui a donnés. L'épreuve se renouvellera plus d'une fois. Car, maintenant, il est aisé de prévoir que le groupe radical, ne suivra, dans toutes les questions où son programme sera en jeu, que ses propres inspirations et les idées qu'il représente. Que devient dès lors la stabilité ministérielle, tant recommandée par M. Grévy et cherchée par M. de Freycinet, au prix de concessions extrêmes? Après comme avant la déclaration, le ministère se trouve sans majorité et, par conséquent, il demeure exposé aux hasards des discussions parlementaires, aux échecs dont le menace la coalition toujours possible de la gauche radicale et de la droite.

Les républicains qui ont la prétention d'être sages reconnaissent les inconvénients de cette situation anormale, car, sans majorité, pas de ministère possible, et sans cette stabilité ministérielle, plus compromise que jamais, c'en serait fait bien vite du régime répu-

blicain. Aussi, les conseillers de la République cherchent-ils à obvier à un état aussi précaire. M. Paul Bert avait proposé l'élimination pure et simple de la minorité dans le dépouillement des scrutins. Cette négation du régime parlementaire, qui était aussi une suppression du suffrage universel, eût été par trop violente. Un autre docteur en parlementarisme a trouvé une combinaison moins excessive et plus ingénieuse pour éviter, à l'avenir, au ministère les mésaventures du premier jour. Toutes les fois qu'au cours d'un débat le cabinet croirait devoir poser la question de confiance, ou que celle-ci résulterait des termes d'un ordre du jour, la Chambre, au lieu de procéder au vote immédiatement après la clôture de la discussion, renverrait le scrutin à l'ouverture de la séance suivante. Le but de cette mesure est, dit-on, d'empêcher certains députés, et même des groupes entiers, de céder au premier mouvement; en réalité, elle n'aurait d'autre objet que de permettre au ministère de gagner les voix qui lui manqueraient, par les moyens efficaces dont dispose tout gouvernement. C'est à de pareilles combinaisons que l'on est réduit pour procurer à la République cette stabilité gouvernementale qui lui a toujours manqué et qu'elle aura moins que jamais. Comment avouer plus manifestement son impuissance? Comment déclarer plus formellement que c'en est fini d'un régime qui ne trouve pas dans le suffrage universel de majorité certaine, ni dans la réprésentation nationale de ministère viable?

La République travaille, d'ailleurs, contre elle-même. Malgré l'avertissement des élections, elle persévère dans cette fâcheuse politique d'hostilité envers la religion, dont la recrudescence s'est déjà fait sentir avec le nouveau cabinet, par la menace d'une rupture entre l'État et l'Église, par l'annonce de nouvelles mesures de persécution contre le clergé, et par l'extension, à la plupart des diocèses, des suppressions de traitement infligées, sous le précédent ministère, à un certain nombre de curés accusés d'ingérence électorale. Le pays a pourtant signifié, assez clairement, qu'il ne voulait plus de la persécution religieuse, et le résultat des élections a prouvé que la République soulevait contre elle, par ses agissements, toutes les consciences honnêtes. Il y a là une opposition qui ira grandissant avec le redoublement de la persécution. C'est ce qui a eu lieu en Allemagne, où le mécontentement de la population catholique de l'empire a fait de tels progrès que, malgré ses senti-

ments personnels, en dépit même d'une mauvaise volonté dont on a eu trop souvent la preuve, M. de Bismarck est obligé aujourd'hui d'écouter sérieusement les conseils et les propositions de paix qui viennent du Vatican.

De lui-même il avait eu recours à la médiation du Pape pour terminer à l'amiable le différend qui aurait pu mettre l'Espagne aux prises avec l'Allemagne. Cette heureuse intervention de Léon XIII, — dont M. de Bismarck a témoigné publiquement sa reconnaissance dans des termes où l'on a pu voir un hommage au souverain temporel non moins qu'au Pontife, — semble avoir déterminé le chancelier de l'empire à en finir avec le régime de persécution qu'il s'est obstiné à maintenir jusqu'ici. S. S. Léon XIII n'a cessé de faciliter un arrangement que la raison politique elle même conseillait à M. de Bismarck, après l'expérience infructueuse du Kulturcampf, mais que son amour-propre repoussait aveuglément. Dans la lettre adressée aux évêques d'Allemagne, à la suite de l'affaire des Carolines, le Souverain Pontife a indiqué lui-même les conditions de l'accord qu'il s'efforce depuis le commencement de son règne d'établir. Désireux de la paix, prêt à toutes les concessions compatibles avec les droits de l'Église et les devoirs de sa conscience, Léon XIII dit que le rétablissement des bons rapports entre les deux puissances serait facile, puisque l'Église ne réclame de l'État que les droits qui découlent de sa divine institution et qui lui sont essentiels, et principalement l'indépendance dans la direction et l'enseignement des séminaires où se forment ses futurs prêtres, et la liberté de l'apostolat dans les colonies de l'empire. Les catholiques allemands seraient odieusement trompés s'ils ne pouvaient pas espérer que ce nouvel acte de Léon XIII, venant après l'heureux résultat de la médiation pontificale et l'échange public de bons témoignages entre le gouvernement de Berlin et le Saint-Siège, contribuera plus que tout ce qui a été fait jusqu'ici à la conclusion d'une paix sérieuse et durable pour l'Église en Allemagne.

Il y a longtemps que l'intérêt de l'empire commandait cette pacification intérieure; elle est devenue plus nécessaire que jamais dans l'état de l'Europe et avec la nouvelle politique d'entreprises coloniales dans laquelle M. de Bismarck a lancé l'Allemagne et où elle risque de se heurter à la puissance maritime de l'Angleterre. Celle-ci voit son grand empire de la mer menacé de tous les côtés par cette expansion inattendue des nations continentales au dehors

et elle ne semble pas disposée à laisser la place aux nouveaux venus qui menacent de la supplanter. Les documents diplomatiques publics à Londres sur les affaires de Birmanie révèlent ses résolutions. Les raisons alléguées contre le roi Thibo n'étaient que des prétextes; l'Angleterre voulait uniquement sauvegarder ses intérêts contre la France dont l'établissement au Tonkin la menaçait. Dès 1883, elle protestait auprès de notre gouvernement contre la conclusion, entre la France, et la Birmanie, de toute convention qui ne serait pas purement commerciale. Au mois d'août dernier, le chef du Foreingn-Office mandait à l'ambassadeur de la Grande-Bretagne, à Paris, que le gouvernement était d'avis que l'établissement de l'influence française dans la haute Birmanie aurait des conséquences tellement graves pour les possessions anglaises, en Birmanie et dans l'Inde, qu'il fallait l'empêcher même au prix d'une guerre avec la cour de Mandalay. Telle a été la cause de l'expédition qui a amené les troupes anglaises dans la capitale de la Birmanie.

Vis-à-vis de la Grèce et de l'Europe, l'Anglererre vient de prendre une attitude plus résolue encore. Brusquement elle s'est séparée des puissances, en annonçant l'intention d'agir seule et pour son compte. L'avortement de la conférence de Constantinople, l'effervescence de tous les petits peuples de la péninsule des Balkans, que n'avait pu arrêter une première intervention des puissances, et, en ces derniers temps, l'attitude de plus en plus belliqueuse de la Grèce et la connivence de la Serbie, toute prête à la revanche, obligeaient les États européens à prendre une mesure immédiate pour empêcher la guerre d'éclater à nouveau, et cette fois avec plus de gravité, puisqu'elle devait mettre aux prises la Grèce et la Turquie. C'est dans ce but que, le 24 janvier dernier, sur une nouvelle proposition de la Russie, une note collective était adressée à la Grèce pour l'inviter de nouveau à désarmer, en la prévenant que si elle déclarait la guerre à la Turquie, l'Europe ne sanctionnerait pas, en cas de succès, ses acquisitions territoriales, et n'interviendrait pas, en cas de revers, pour lui épargner les désastreuses conséquences de son obstination. Le gouvernement anglais s'était associé à cette démarche combinée; mais tout à coup, sans que l'Europe fût prévenue, le cabinet de Londres vient d'adresser un ultimatum comminatoire au gouvernement grec, pour lui enjoindre de s'arrêter sur-le-champ, au risque d'exaspérer le sentiment national et de pousser fatalement le roi Georges et

ses ministres à la guerre, par crainte d'une insurrection populaire.

Cette initiative soudaine, dont on n'aperçoit pas bien encore le motif, coïncide avec une crise ministérielle dont l'influence va se faire sentir sur les affaires d'Orient. Le cabinet tory a commis, à la suite des dernières élections, la même faute que notre gouvernement; il n'a pas su ou n'a pas voulu en reconnaître la portée. Des politiques bien inspirés eussent compris la nécessité de donner satisfaction à l'Irlande, pour faire entrer dans la majorité ministérielle le groupe parnelliste. Au lieu de cela, le message adressé aux Chambres a affecté de passer sous silence la question irlandaise, de ne pas faire la moindre allusion aux réformes agraires. Pour le cabinet Salisbury, c'était aller au-devant d'un échec certain. Le groupe des wigs ne pouvait manquer, en effet, de tirer parti de cette omission. Un de ses membres proposa un amendement, aux termes duquel il regrettait que le discours du trône n'eût pas prévu de secours pour les classes agricoles, et surtout n'eût pas annoncé de mesures propres à faciliter aux paysans l'obtention de loyers et de petites fermes, dans les conditions avantageuses de fermage et de sécurité pour la jouissance de la terre affermée. Battu sur cet amendement par la coalition du parti libéral et du groupe irlandais, le ministère Salisbury a dû se retirer. Son audace et la promptitude de son action en Orient n'ont pu le préserver d'une chute qu'il lui eût été facile d'éviter, avec une intelligence plus exacte de la situation. C'est M. Gladstone qui est appelé à lui succéder. Le retour au pouvoir du chef du parti libéral peut avoir des conséquences inattendues sur les rapports des trois empires et sur l'attitude respective des puissances dans la question des Balkans. On a déjà dit que M. Gladstone redevenant ministre, c'était le rétablissement des bonnes relations entre l'Angleterre et la Russie; par contre, le royaume britannique aurait à compter avec une nouvelle opposition de l'Allemagne.

D'un autre côté, le cabinet hellénique, qui avait opposé à l'ultimatum de l'Angleterre une fin de non-recevoir énergique, se montre plus disposé, sur de nouveaux conseils de M. Gladstone, à répondre favorablement à la note collective des puissance, ou du moins à ajourner toute résolution belliqueuse pour se donner le temps de mettre maintenant l'Angleterre dans ses intérêts. On attend les événements.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

1er *janvier* 1886. — Réceptions officielles à l'Élysée, dans l'ordre et selon le cérémonial accoutumé.

Le vice-roi de l'Inde fait publier une proclamation de la reine d'Angleterre, annonçant que les territoires précédemment gouvernés par le roi Thiko (c'est-à-dire la Birmanie), ne sont plus placés sous sa domination et qu'ils font désormais partie des États de Sa Majesté Impératrice et Reine.

2. — Le ministre de la guerre reçoit du général de Courcy la dépêche suivante :

« Hanoï, 1er janvier 1886.

« La commission de délimitation, présidée par M. de Saint-Chaffre, est établie à Dong-Dong et s'est mise en relations avec les commissaires chinois. Son escorte est répartie entre Dong-Dong et Langson.

« Le commandant Servières, sous les ordres duquel est placée cette escorte, a fait, en outre, occuper That-ké par une compagnie tonkinoise qui s'y est installée sans coup férir. »

Le ministre de la marine reçoit du gouverneur de la Cochinchine le télégramme suivant :

« Le chef de la province de Bapnom, dévoué à notre cause, a complètement battu son concurrent nommé par Sivotha, le frère révolté du roi Morodom. »

3. — Son Éminence le cardinal Guibert adresse au clergé et aux fidèles du diocèse de Paris, une lettre pastorale, prescrivant une quête pour l'entretien des aumôniers *volontaires* des hôpitaux et hospices de Paris, et invitant les fidèles à célébrer avec plus de ferveur que jamais la neuvaine de sainte Geneviève, qui s'ouvre aujourd'hui même à Saint-Étienne du Mont, à Nanterre et dans plusieurs autres paroisses de Paris, au milieu d'une affluence extraordinaire de pèlerins.

Le vingt-cinquième anniversaire de l'avènement de l'empereur Guillaume au trône de Prusse est célébré à Berlin par des fêtes extraordinaires.

Les amis de Blanqui se rendent au cimetière du Père-Lachaise pour y célébrer à leur façon l'anniversaire des funérailles du célèbre révolutionnaire.

Plusieurs discours sont prononcés sur sa tombe.

4. — Le ministre des cultes vient de faire un *nouvel exploit*.

Par une circulaire et d'un trait de plume, M. Goblet vient de supprimer

le modeste traitement alloué par l'État à tous les vicaires des communes ayant plus de 5000 âmes.

Dans toutes les paroisses où il y avait trois vicaires, le troisième vicaire est supprimé. Enfin, le traitement du vicaire est également supprimé dans de nombreuses communes, choisies arbitrairement par le ministre. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple : 64 vicaires du Morbihan, 59 dans le Finistère, 40 dans le diocèse de Rennes et 75 du diocèse de Cambrai, sont déjà frappés.

L'anniversaire de la victoire de Bapaume, remportée, en 1871, sur les Allemands, par la petite armée de Faidherbe, donne lieu aujourd'hui à une manifestation patriotique.

De nombreuses députations se rendent au monument érigé sur le champ de bataille et plusieurs discours sont prononcés.

5. — A l'occasion de la conclusion de l'affaire des Carolines, l'empereur Guillaume envoie la décoration de l'Aigle noir au cardinal Jacobini.

Le Saint-Père adresse le bref suivant à M. Le Pailleur, fondateur de l'Institut des Petites-Sœurs des Pauvres, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale :

A notre très cher fils Auguste Le Pailleur, prêtre du diocèse de Rennes, fondateur de l'Institut des Petites-Sœurs des Pauvres.

LÉON XIII, PAPE

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE,

« Aux nombreux témoignages d'affection et de joie que toutes les pieuses vierges de votre congrégation s'empressent de rendre à leur fondateur et supérieur général à l'occasion du cinquantième anniversaire de votre ordination sacerdotale, il nous plaît de joindre un témoignage non douteux de Notre amour et de Notre bienveillance à votre égard. Car, très cher fils, Nous avons toujours admiré les bienfaits de tout genre que vous avez opérés soit par vous-même, soit par l'organe de vos religieuses, qui sont vos aides dans les libéralités envers les pauvres et les malheureux.

« C'est à bon droit que nous croyons devoir louer hautement cette charité qui vous a animé à un tel point que vous avez non seulement porté affection à ceux que les autres repoussent et dédaignent, mais que vous avez voulu et désiré ardemment établir comme un lien de parenté entre vous et les pauvres, et que vous avez orné les religieuses qui sont sous votre conduite du très doux nom de Petites-Sœurs des Pauvres. Il n'est pas étonnant que ce pieux institut fondé par vous, Dieu aidant et sous les auspices des Pontifes Romains, ait déjà franchi les limites de la France et se soit répandu dans presque toutes les parties du monde catholique. En considérant cela, très cher fils, vous avez justement raison de vous réjouir dans le Seigneur. Quant à Nous, voulant y joindre les faveurs spirituelles pour vous et pour les Sœurs qui sont sous votre conduite, Nous accordons volontiers pour le jour du 20 décembre, auquel vous célébrerez le cinquantième anniversaire de votre sacerdoce, à toutes les Sœurs et à ceux qui sont attachés, de

quelque façon que ce soit, à votre institut, ainsi qu'à ceux qui cherchent à le favoriser, s'ils se sont repentis sincèrement de leurs fautes, confessés et approchés de la sainte table, et s'ils visitent la chapelle privée des maisons de votre Institut, y priant pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et pour l'exaltation de notre sainte mère l'Église, une indulgence plénière et la rémission de tous les péchés, et Nous voulons que cette indulgence soit applicable aussi par manière de suffrage aux âmes des fidèles morts dans l'amour de Dieu. Suppliant enfin le Dieu très clément d'augmenter en vous sa grâce, Nous vous accordons, dans toute l'effusion de Notre cœur, à vous, très cher fils, et à chacune des Sœurs de votre Institut, Notre bénédiction apostolique. »

Mort de M. de Falloux, ancien ministre, ancien député et membre de l'Académie française.

La *ligue nationale irlandaise* tient un important meeting à Dublin. Le président déclare qu'à moins qu'on n'accorde aux Irlandais des mesures telles qu'ils puissent prendre eux-mêmes en mains la direction du pays, il est préférable pour eux de continuer l'agitation nationaliste et d'essayer même, par la voie parlementaire, de sauver le peuple d'une destruction complète.

6. — Le Saint-Père adresse la lettre suivante aux archevêques et évêques de Prusse :

A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE PRUSSE

LÉON XIII, PAPE,

Salut et Bénédiction apostolique.

« Depuis longtemps, vénérables Frères, Nous avions le désir de vous adresser la parole et de vous entretenir de l'état actuel du catholicisme en Allemagne. — Ce que nous souhaitions surtout, c'était de vous témoigner d'une manière toute spéciale la grandeur de l'affection paternelle et de la bienveillance qui Nous anime pour vous et pour vos chers fils; c'était aussi pour vous féliciter, vénérables Frères, de cette sollicitude vraiment apostolique qui remplit vos cœurs à l'égard du troupeau confié à vos soins. Nous connaissons particulièrement vos efforts constants pour empêcher que les catholiques dont vous avez la garde ne s'écartent de la vertu, de la piété et de la voie du salut. Nous tenions aussi beaucoup à vous exprimer la consolation et la joie que Nous ressentons en voyant la bonne volonté qui groupe autour de vous tous les catholiques d'Allemagne et les rend dociles à vos paroles, comme aussi la discipline et la concorde qui grandit parmi eux de jour en jour.

« Ce que Nous n'avions pu jusqu'à présent, Nous voulons le faire par cette lettre que Nous vous envoyons spontanément; Nous avons l'espoir que, grâce à la divine Providence, luira bientôt le jour qui sera pour la Religion et l'Église en Allemagne l'aurore de temps meilleurs.

« Vous n'ignorez pas, vénérables Frères, comment la bonne entente qui avait régné pendant longtemps entre le Siège Apostolique et le royaume de Prusse, fut tout à coup profondément troublée à cause de ses lois qui jetèrent les

catholiques dans un si grand péril et de si vives alarmes. Mais ce malheur qui causa tant de douleur à Notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, Pie IX, et à Nous aussi, a été une occasion dont Dieu s'est servi pour faire éclater davantage la vertu des pasteurs et des fidèles d'Allemagne et leur attachement à la foi de leurs ancêtres. Cette vertu, cet attachement sont d'autant plus dignes d'éloge, que la vigilance à sauvegarder les intérêts de l'Église ne s'est jamais exercée aux dépens du respect et de la soumission dus à la majesté du Prince, jamais aux dépens de l'amour pour la patrie ; les catholiques ont montré par là à leurs adversaires que ce qui les faisait agir n'étaient point les considérations politiques, mais uniquement le zèle pour la religion, qui veut maintenir l'œuvre de Dieu sacrée et inviolable. — Cette conduite a porté Dieu, le souverain auteur et rémunérateur de tout mérite, à répandre les trésors de sa bonté et de ses grâces non seulement sur vous, vénérables Frères, mais encore sur tout le peuple de vos diocèses. Aussi, grâce au secours d'en haut, alors que les nouvelles lois diminuaient de jour en jour le nombre des prêtres et obligeaient à laisser plusieurs églises paroissiales sans pasteur, alors que des hommes perfides, qui se faisaient appeler *vieux-catholiques*, répandaient des doctrines nouvelles et perverses en s'efforçant d'entraîner à leur suite de malheureuses dupes, néanmoins Nous avons vu avec joie nos chers fils les catholiques d'Allemagne garder vaillamment dans son intégrité la foi de leurs pères : nulle part les pièges des maîtres d'erreur n'ont réussi contre eux; mais avec la générosité d'un courage chrétien, ils ont triomphé des dangers, s'attachant à l'Église avec un amour d'autant plus grand qu'ils la voyaient en butte à de plus rudes épreuves.

« Cette grande vertu, cette conduite glorieuse sont venues soulager la douleur que Nous avaient causée ces lois, et du fond du cœur Nous avons rendu grâces au Dieu qui avait répandu cette force admirable dans l'âme de ses fils; aussi, l'occasion s'en présentant, Nous ne pouvions manquer de décerner publiquement à votre courage et à celui de votre peuple des éloges bien mérités. — Mais Notre ministère apostolique réclamait davantage; il Nous oblige à maintenir intact l'état de l'Église, à écarter tout ce qui pourrait troubler la vie intime de cette Église, Nous devions donc employer toute notre autorité et notre zèle à faire disparaître les difficultés des temps présents. C'est pourquoi Nous n'avons reculé devant aucun souci, Nous n'avons négligé aucun effort pour faire abolir ces lois qui ont causé à l'Église de si longues angoisses et à vous de si durs labeurs. La volonté que Nous avons eue et que Nous avons encore de rétablir sur des bases solides la concorde et la paix est si grande que Nous n'avons pas manqué de déclarer aux chefs suprêmes de l'État la résolution où nous sommes de condescendre à leur volonté, jusqu'à l'extrême limite que Nous tracent les lois divines et Notre conscience. Bien plus, Nous n'avons pas hésité à donner des preuves manifestes de cette volonté; et c'est une chose arrêtée dans notre esprit, que dans l'avenir Nous ne négligeons rien de ce qui peut être utile au rétablissement et à l'affermissement de la concorde.

« Mais pour que Nos vœux et Nos espérances se réalisent, il faut surtout avoir soin que les lois publiques soient purgées de ce qui est contraire à

l'essence de l'enseignement catholique, dans ce qu'il y a de plus sacré et de plus cher à la piété des fidèles; qu'on en retranche également ce qui entrave la liberté des Evêques et les empêche de gouverner leurs Eglises d'après les règles divinement établies et de former la jeunesse dans les séminaires suivant les prescriptions des saints canons. En effet, malgré le sincère désir de la paix qui Nous anime, il ne Nous est cependant pas permis de rien oser contre les règles divinement établies; s'il le fallait, pour les défendre, Nous n'hésiterions pas, à l'exemple de Nos prédécesseurs, à endurer les dernières rigueurs.

« Quant à vous, Vénérables Frères, vous n'ignorez pas quelle est la nature de l'Église, quelle constitution son divin Fondateur lui a donnée, quels droits en découlent, dont personne ne peut détruire ni même déprécier la valeur. En effet, comme Nous l'avons dernièrement montré dans Notre lettre encyclique *Immortale Dei*, l'Eglise est une société surnaturelle et parfaite dans son ordre. Comme elle a pour but de conduire ses fils à la béatitude éternelle, elle a reçu de Dieu des moyens et des ressources pour les mettre en possession des biens éternels; elle commence sur la terre et dans les combats de cette vie un édifice qui n'aura son couronnement dernier et sa splendeur suprême que dans le ciel. Mais il appartient à l'Eglise seule de régler ce qui a rapport à sa vie intime dont Notre-Seigneur Jésus-Christ, le réparateur de notre salut a déterminé la nature. Cette puissance libre et indépendante, le Christ a ordonné qu'elle appartienne à Pierre seul et à ses successeurs, et, sous l'autorité et le magistère de Pierre, aux évêques dans leurs Eglises respectives : dans ce pouvoir des évêques est comprise naturellement et principalement la discipline du clergé, et pour ce qui concerne le ministère sacré et pour ce qui regarde la conduite des prêtres : *car les prêtres sont attachés à l'évêque comme les cordes d'une lyre* (1).

« Mais comme l'ordre sacerdotal, héritier d'un si sublime ministère, se renouvelle d'âge en d'âge sans dégénérer jamais, comme il est nécessaire que ceux qui sont appelés à cet ordre suivent autant que possible par la pureté de leur doctrine et la sainteté de leur vie les traces des premiers apôtres de la foi choisis par Jésus-Christ, aux Evêques seuls, personne n'en peut douter, revient le droit et le devoir d'instruire et de former les jeunes gens que Dieu appelle, par un bienfait singulier, pour en faire ses ministres et les dispensateurs de ses mystères. C'est de ceux à qui il a été dit, *enseignez toutes les nations*, que les hommes doivent recevoir la doctrine religieuse; à combien plus forte raison appartiendra-t-il aux Évêques de donner l'aliment de la saine doctrine, comment et par qui ils jugeront convenable, à ces ministres qui seront le sel de la terre et tiendront la place de Jésus-Christ parmi les hommes? Ce devoir, très grave pourtant, n'est pas le seul qui incombe aux Evêques; ils doivent en outre veiller au bien des élèves du sanctuaire, les initier de bonne heure aux pratiques d'une solide piété dont l'absence les laisserait indignes de l'honneur du sacerdoce et incapables d'en bien remplir les fonctions.

« Pour vous, Vénérables Frères, instruits par la raison et par l'expérience,

(1) Mat. Ing. Ep. ad Ephes. c. xv.

vous savez très bien quelles difficultés, quels labeurs prolongés réclament cette instruction et cette formation de la jeunesse lévitique. Ceux qui, dès leurs premières années, ont choisi Dieu pour héritage sont tenus, suivant le précepte du Prince des Apôtres, de se montrer aux yeux du peuple chrétien comme le modèle vivant de la vertu et de la continence. Ils doivent donc apprendre de bonne heure, sous le magistère des Évêques et la conduite de maîtres choisis, à dominer leurs passions, à mépriser les choses d'ici-bas, à rechercher les biens du ciel dont la pensée et le désir les aideront à se conserver chastes et purs au milieu de la corruption du siècle. Il faut encore qu'ils s'habituent promptement à remplir avec constance et intrépidité le devoir d'expliquer aux peuples et de défendre la vérité catholique, que le monde méprise et poursuit d'une haine implacable. A quoi pourrait-on s'attendre, Vénérables Frères, si, dans une époque qui exige une lutte plus vigoureuse pour soutenir la cause de l'Église, les ministres sacrés n'étaient pas préparés de longue main, par une instruction sainte et par la charité, à se grouper fidèlement autour de leurs Évêques, à écouter leurs paroles, à supporter sans rougir les plus durs traitements pour le nom de Jésus-Christ? L'éducation de la jeunesse, telle qu'on la pratique dans les Séminaires et dans les autres institutions pieuses, est faite pour donner aux élèves du sanctuaire, loin de la dissipation et des bruits du monde, les qualités requises pour bien remplir le ministère apostolique et pour supporter avec joie toutes les incommodités de la vie et toute sorte de travaux, quand il s'agit du salut des âmes. Sous l'œil vigilant des évêques et des prêtres choisis par eux à cause de leur longue expérience dans la science sacrée, les élèves apprennent à mesurer leurs forces avec justesse et à reconnaître ce dont elles sont capables : et les pasteurs de leur côté, ayant éprouvé les aptitudes et les mœurs de chacun, peuvent en connaissance de cause juger qui est digne de l'honneur du sacerdoce et écarter des saints ordres ceux qui sont sans mérite et sans vocation. Mais comment ces fruits salutaires pourront-ils être obtenus, si les pasteurs n'ont pas pleine liberté d'écarter les obstacles et d'employer les moyens proportionnés à ce résultat? — Et à ce sujet, puisque votre nation compte parmi toutes ses gloires la gloire des armes, les chefs du gouvernement souffriraient-ils jamais que les jeunes gens, placés dans les institutions militaires pour y apprendre l'art de la guerre, eussent d'autres maîtres que ceux qui excellent en cet art? Ne choisit-on pas les plus habiles guerriers pour former les autres à la discipline des camps et à l'esprit militaire?

« On conçoit donc facilement que, dès les temps les plus reculés de l'Église, les Pontifes romains et les Évêques catholiques aient mis tous leurs soins à établir pour les candidats au sacerdoce des asiles où, soit par eux-mêmes, soit avec l'aide de maîtres choisis qu'ils prenaient parfois parmi les prêtres de l'Église cathédrale, ils leur enseignaient les belles-lettres, les sciences sacrées et surtout les mœurs en rapport avec leur vocation. On n'a pas oublié ces maisons qu'ouvraient les Évêques et les moines pour y recevoir les clercs; entre toutes brille encore la mémoire du patriarcat de Latran d'où sortirent, comme d'une citadelle de sagesse et de vertu, des Pontifes illustres et des Évêques remarquables par leur sainteté et par leur

doctrine. Ces soins attentifs apportés à la formation des clercs parurent s importants et si nécessaires que, dès le commencement du sixième siècle, le concile de Tolède, parlant *de ceux que leurs parents avaient fait entrer encore enfants dans la cléricature*, ordonne qu'après avoir été tonsurés ou ordonnés lecteurs, ils seront élevés dans la maison de l'Eglise sous la surveillance de l'Evêque. On voit par là à combien juste titre Nous faisons Nos efforts pour que les séminaires de vos diocèses soient constitués, organisés et réglés suivant les règles qu'ont tracées, comme on le sait, les Pères du Concile de Trente. Voilà aussi pourquoi, dans les concordats passés entre les Pontifes romains et les chefs des Etats à différentes époques, le Siège Apostolique veilla d'une manière spéciale au maintien des séminaires et réserva aux Evêques le droit de les régir, à l'exclusion de toute autre puissance. Nous en avons un remarquable exemple dans les lettres apostoliques, commençant par ces mots : *De salute animarum*, que Notre Prédécesseur Pie VII, d'heureuse mémoire, publia le 18 juillet 1821, après une convention faite par Lui avec le roi de Prusse au sujet d'une nouvelle délimitation des diocèses.

« Que les Evêques aient donc le droit plein et entier de former dans l'école des séminaires la milice pacifique de Jésus-Christ; qu'il leur soit loisible de choisir à leur gré les prêtres à placer dans les divers postes et qu'ils puissent sans obstacle s'acquitter de leur office pastoral.

« De ce que Nous venons de dire vous voyez, Vénérables Frères, avec combien de vérité et de justice Nous avons déclaré que, pour arriver à une concorde heureuse et durable, depuis si longtemps et si ardemment désirée, entre les deux pouvoirs, il faut que dans les lois rien ne s'oppose à la liberté nécessaire à l'Eglise pour vivre et pour agir. Et Nous avons l'espoir que ceux qui sont à la tête du gouvernement se montreront justes à Notre endroit et Nous accorderont ce que Nous demandons appuyé sur les titres les plus sacrés.

« Nos demandes ne sont pas de nature à diminuer en rien la dignité et la puissance de ceux qui gouvernent; bien plus, il en peut résulter pour le bien public de solides avantages. En effet, Vénérables Frères, ce que vous et vos coopérateurs, dans le ministère de la parole, enseignez aux peuples au sujet de leurs devoirs envers l'autorité civile, se résume à ceci : tout homme doit être soumis aux puissances supérieures *non seulement à cause du châtiment, mais aussi à cause de sa conscience* (1); il faut subir de bon gré les charges publiques; s'abstenir des complots et des machinations qui troublent l'ordre; manifester les uns pour les autres des sentiments de charité fraternelle et remplir fidèlement ses devoirs à l'égard de la Société. Si le nombre de vos coopérateurs s'augmentait, en même temps s'augmenterait la force de ceux qui ont pour office de répandre parmi les peuples des enseignements si utiles à la Société, en même temps aussi il deviendrait plus facile de pourvoir de bons prêtres les églises paroissiales longtemps privées de leurs pasteurs : ce que les catholiques appellent de tous leurs vœux.

« Il existe en outre, comme vous le savez, Vénérables Frères, dans le sein de la société humaine, plusieurs semences de désordres publics; ce sont

(1) Rom., XIII, 5.

comme des feux disposés çà et là et qui font redouter un terrible incendie; au premier rang se présente la question ouvrière, qui préoccupe les esprits des gouvernants, lesquels cherchent le moyen de faire face aux dangers imminents, de barrer la route aux membres des *sectes*, qui épient l'occasion de s'accroître à la faveur des malheurs publics et de machines des révolutions, au grand détriment des États. — Or, admirables sont les avantages que la société humaine peut retirer dans ce cas du travail des ministres de l'Église; et l'on a pu le constater dans les périls et les calamités qui ont affligé d'autres temps. En effet, les prêtres qui, à raison de leur ministère, ont des rapports presque quotidiens avec les hommes des classes inférieures et sont accoutumés à converser familièrement et intimement avec eux, connaissent à fond les travaux et les douleurs de cette classe d'hommes; ils voient de plus près les blessures de leur cœur; et, tirant des vérités religieuses des arguments et des secours opportuns, ils sont aptes à donner aux esprits malades des consolations et des remèdes qui peuvent adoucir les maux présents, relever le courage abattu, retenir des esprits qui se précipitaient dans la sédition et le désordre.

« Ni moins sérieux ni moins utile est le concours que peuvent apporter les ministres sacrés, animés de l'esprit que l'Église leur inspire, dans ces pays reculés, sans aucune civilisation, où plusieurs princes européens ont pris à tâche de nos jours d'établir des *colonies*. — Le gouvernement allemand lui-même cherche non seulement à fonder des colonies, à agrandir ses possessions, mais encore à ouvrir de nouveaux débouchés au commerce et à l'industrie. Ce qui fera sa gloire, aux yeux de l'humanité, ce sont ses efforts pour polir et civiliser des sauvages sanguinaires. — Mais pour se concilier l'esprit et gagner la confiance de ces nations grossières et incultes, il importe beaucoup de leur enseigner dès l'abord les préceptes salutaires de la religion, de les amener à comprendre la vraie notion du juste et de l'honnête, de leur apprendre la dignité des enfants de Dieu à laquelle, grâce aux mérites de notre Sauveur, elles ont aussi été appelées. C'est ce qui engagea les Pontifes Romains à envoyer des hérauts de l'Évangile aux peuples encore barbares. Et, certainement, l'œuvre dont il s'agit n'est point l'affaire des armées, ni des magistrats civils, ni des vainqueurs, bien qu'ils en puissent retirer des fruits abondants; mais c'est le rôle, comme l'atteste l'histoire, de ces hommes qui, s'élançant du camp de l'Église, embrassent les labeurs et les dangers des expéditions sacrées et ne craignent pas, messagers et interprètes de Dieu, de s'exiler chez des nations barbares, prêts à répandre leur sang et leur vie pour le salut de leurs frères.

« En pesant tous ces motifs, Nous avons l'espoir que Nos vœux, avec la grâce de Dieu, se réaliseront heureusement. Pour vous, Vénérables Frères, continuez à le demander à Dieu par des supplications assidues. Et, comme vos esprits sont bien loin des ambitions et des pensées humaines, mais sont uniquement enflammés du zèle de la gloire de Dieu et de l'amour pour l'Église, vous obtiendrez, avec la grâce divine, la récompense qu'a méritée votre constance.

« Pour le succès de toutes les entreprises, l'union des esprits et des cœurs a toujours été une grande force; n'ayez donc rien de plus à cœur que de

maintenir à tout prix entre vous le lien sacré de la charité. Nous voulons aussi vous faire remarquer à ce sujet, Vénérables Frères, que les troubles dont vous souffrez ne sont point des épreuves spéciales à chaque diocèse, mais rentrent plutôt dans l'ordre des intérêts de l'Église universelle : le soin d'y veiller, comme vous le savez, a été confié à ce siège apostolique, où réside la puissance suprême de gouverner l'Église, son magister souverain, et le centre de l'unité catholique. Ayez donc toujours les yeux tournés vers cette chaire apostolique, et soyez persuadés qu'elle n'a rien de plus à cœur que d'employer tous ses efforts et ses soins pour mettre fin, suivant vos vœux et ceux de vos fidèles, aux luttes qui existent dans ce pays.

« Enfin, suppliant du fond du cœur le Père des miséricordes pour qu'il veuille bien considérer vos travaux et vos douleurs et réaliser les vœux de tous, Nous vous donnons affectueusement dans le Seigneur à vous, Vénérables Frères, à tout votre clergé et aux fidèles confiés à vos soins, la Bénédiction Apostolique, comme témoignage de Notre amour particulier et comme gage du secours et de la consolation du ciel.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 6 janvier de l'année 1886, de Notre Pontificat la huitième.

LÉON XIII, PAPE.

7. — Le nouveau ministère est enfin constitué de la façon suivante :

MM. de Freycinet, présidence du conseil, affaires étrangères; Demôle, justice; Sarrien, intérieur; Sadi-Carnot, finances; le général Boulanger, guerre; le contre-amiral Aube, marine et colonies; Goblet, instruction publique, beaux-arts et cultes; Baïhaut, travaux publics; Lockroy, commerce et industrie; Develle, agriculture; Granet, postes et télégraphes.

Les pays placés sous le protectorat de la France, tels que l'Annam, le Tonkin, le Cambodge, Madagascar, sont distraits du ministère des colonies et relèveront désormais du ministère des affaires étrangères.

Le ministère du commerce prendra à l'avenir le nom de ministère du commerce et de l'industrie.

M. Turquet est nommé sous-secrétaire d'État au ministère des beaux-arts.

Une dépêche du général de Courcy fait savoir que, dans les derniers jours de décembre, une bande de rebelles a envahi et détruit une mission catholique située dans la partie montagneuse de Nghéon, province de l'Annam. *Un missionnaire français et quatre à cinq cents chrétiens indigènes ont été tués.*

Une colonne, sous le commandement du lieutenant-colonel Chaumont, lancée à la poursuite de cette bande, l'a atteinte et mise en déroute, et s'est emparée de ses armes et de ses munitions.

Des placards anarchistes invitant les citoyens à une manifestation populaire devant la Chambre des députés, le jour de la rentrée, pour réclamer l'amnistie, sont affichés aux environs du ministère de l'intérieur et arrachés par ordre du préfet de police. A ce propos, on assure que Louise Michel a de nouveau refusé de sortir de la prison de Saint-Lazare, tant qu'une amnistie générale ne rendrait pas la liberté à tous ses coreligionnaires politiques.

8. — Le nouveau ministre de la guerre, le général Boulanger, adresse à l'armée un ordre du jour pour lui faire part de sa nomination au ministère

de la guerre et pour lui demander de lui prêter son concours dans l'œuvre de la rénovation militaire entreprise par ses prédécesseurs.

Le gouvernement russe adresse aux grandes puissances un télégramme circulaire pour leur proposer d'agir à Belgrade, à Sofia et à Athènes, pour obtenir la démobilisation des troupes récemment levées.

9. — Le *Journal officiel* publie un décret convoquant les électeurs du département de la Lozère, de l'Ardèche, des Landes et de la Corse pour le 14 février, à l'effet de réélire leurs députations invalidées par l'arbitraire républicain.

M. Sadi-Carnot, le nouveau ministre des finances, fait connaître à ses collègues le rendement des impôts indirects pour le mois de décembre dernier et l'année 1885 tout entière.

Il ressort de cette communication que le mois de décembre présente *une moins-value de* 7 *millions* sur le mois correspondant de 1884.

Pour l'année 1885 tout entière, on constate :

Une moins-value de 37 *millions* par rapport aux évaluations budgétaires et *une moins-value de* 5 *millions* par rapport aux produits de l'année 1884. A M. de Freycinet de rétablir *l'équilibre*.

Une crise commerciale éclate à Aix, à la suite de la suspension de paiement de plusieurs grands banquiers et de la fermeture d'importantes maisons de commerce d'huiles.

Un service anniversaire de la mort de Napoléon III est célébré, comme par le passé, en l'église Saint-Augustin.

10. — Le *Journal officiel* publie une circulaire du ministre de l'instruction publique qui dévoile à quel gaspillage est livré le budget de l'État et quelles charges énormes les lois scolaires imposent au pays.

L'examen minutieux des états fournis par les préfectures, dit M. Goblet, et relatifs aux loyers scolaires, prouve qu'il subsiste dans cette partie du service de la comptabilité de l'instruction primaire, des irrégularités nombreuses et des abus de toute nature, auxquels j'ai résolu de mettre un terme. *Est-ce clair?*

Au moment où M. Goblet frappe *à tort et à travers* un grand nombre d'ecclésiastiques, en les privant, sous un prétexte futile, de leur modique traitement, il n'est pas inutile d'examiner si le gouvernement a le droit d'agir comme il le fait. M. Fernand Nicolaï, avocat à la Cour d'appel de Paris, vient de traiter cette question au point de vue historique et juridique. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici la consultation de cet éminent avocat :

« Le gouvernement a-t-il le droit de suspendre, selon son bon plaisir, les traitements du clergé?

« A l'appui de cette prétention les juristes du cabinet invoquent :

I. — LE POUVOIR DISCIPLINAIRE DE L'ÉTAT

« *Réponse.* — En vertu du pouvoir disciplinaire, un colonel, par exemple, peut mettre son subalterne aux arrêts, mais non réduire sa solde. Et, d'autre part, un procureur général n'aurait pas qualité pour infliger, fût-ce un seul jour de consigne à un simple soldat.

« Cela revient à dire que le supérieur naturel du prêtre, ce n'est pas évidemment le préfet, mais l'*évêque*, dont l'officialité exerce le droit disciplinaire d'une manière très effective.

II. — LE DROIT DE SOUVERAINETÉ DE L'ÉTAT

« *Réponse.* — C'est ce qu'invoquaient les comités sanguinaires de 1793. Avec une semblable théorie, les biens et les personnes sont à la merci du despotisme. A quoi bon les lois et les constitutions?

« La souveraineté cependant n'est pas donnée pour opposer la force au droit, mais pour mettre au contraire la force au service de la loi.

III. — LES PRÉCÉDENTS HISTORIQUES

« L'ancien régime, allègue-t-on, saisissait quelquefois le temporel; on est donc autorisé à faire de même.

« *Réponse.* — 1° L'ancien régime admettait la torture... vous pourriez, croyez-vous, l'appliquer? Et les « immortels principes », et nos codes! qu'en faites-vous?

« 2° L'argument vaut celui ci : j'ai le *droit* de prendre la chose d'autrui, *puisque* d'autres, avant moi, ont commis la même faute.

« Etait-ce un droit, ou bien un abus : là est la question.

« Quoi! celui qui encourt un franc d'amende est admis à se défendre: si l'intérêt en jeu est supérieur à 100 fr., l'appel est possible; et il serait loisible d'infliger, *à l'insu* du prétendu coupable, la confiscation indéfinie d'une rente qui présente un véritable caractère alimentaire?

« Non : la loi n'est point odieuse. On calomnie le législateur : je le prouverai bientôt.

« 3° Est-il vrai que l'ancien régime confisquait arbitrairement le temporel, sans débats, sans jugement?

« Pas de doute possible », estime M. le garde des sceaux, qui invoque à l'appui l'article 6 du décret du 27 novembre 1790.

« On répondrait suffisamment déjà, en montrant que ce décret spécial, relatif aux « prêtres assermentés », n'a absolument aucun rapport avec la question posée.

« Mais il y a mieux.

« *Le texte* invoqué par M. le ministre à la tribune de l'assemblée, et reproduit au *Journal officiel* comme littéral, entre guillemets, est *tronqué, faussé, absolument dénaturé pour les besoins de la cause.*

« D'après M. le ministre, le décret porte :

« ... Ils seraient punis par la privation de leurs traitements, sauf plus « grandes peines, s'il y échet, suivant l'exigence et la gravité des cas. »

« Si le législateur s'est exprimé ainsi, nous mettons au défi les juristes que nous combattons de dénier au gouvernement, fût-ce le droit de prison arbitraire, voire même de vie ou de mort sur le clergé.

« Non, la loi ne s'est pas rendue coupable de cette folle légèreté.

« L'explication, la voici :

« M. le ministre *a osé dénaturer la formule du décret, un membre de phrase le gênait, il l'a supprimé.*

« ... ILS SERONT POURSUIVIS DANS LES TRIBUNAUX DE DISTRICT, ET PUNIS... », dit ce décret.

« Et M. le ministre escamote ces mots décisifs, parce qu'ils sont un *démenti formel* donné à sa thèse vexatoire.

« *Poursuivis!* donc il doit y avoir des débats et des juges...

« Et pourquoi, s'il y a délit, ne poursuivez-vous pas en vertu des dix articles du code pénal, spéciaux aux infractions commises par le clergé?

« Avez-vous conscience que la faute n'existe pas? Ou voulez-vous persuader que vous êtes désarmés?

***

« Mais alors même qu'il serait établi que *jadis* on pouvait légalement confisquer le temporel par bon plaisir, encore faudrait-il trouver dans notre droit *actuel* une faculté analogue.

« Eh bien, la disposition existe, déclare M. le garde des sceaux, et il cite comme argument suprême :

« IV. — L'ARTICLE 16 DU CONCORDAT, qui dispose expressément que le pre-
« mier consul conservera tous les droits et prérogatives de l'ancienne
« monarchie », parmi lesquels M. le ministre inscrit, de son chef, le droit de saisie du temporel, au gré du gouvernement, — on a vu ce que vaut l'affirmation.

« Ici encore, je répéterai comme tout à l'heure : *le texte a été dénaturé; le Concordat ne dit pas ce qu'on lui fait dire.*

« En effet, tandis que, dans l'article 16, le Saint-Siège s'est occupé d'assurer au chef de l'Etat français les privilèges et préséances dont jouissait PRÈS D'ELLE le gouvernement déchu; la chancellerie, le garde des sceaux et le conseil d'Etat lui-même, reproduisent successivement des *textes tronqués* ou imaginaires qui altèrent complètement le sens et la portée du Concordat. (*Journal officiel*, 29 avril 1883.)

Texte cité par le conseil d'État :	*Vrai texte du Concordat :*
« L'article 16 du Concordat a for-
« mellement reconnu au chef de
« l'État les droits et prérogatives
« AUTREFOIS EXERCÉS PAR LES ROIS DE
« FRANCE. »	« Sa Sainteté reconnaît dans le
« premier consul les mêmes droits
« et prérogatives DONT JOUISSAIT PRÈS
« D'ELLE l'ancien gouvernement. »

« Que penser de cette phrase fantaisiste, annoncée comme « formellement » inscrite dans la loi!

« Voilà où nous en sommes...

« La direction des cultes, aux mots droits et prérogatives, avait d'abord ajouté ceux-ci : *en matière ecclésiastique*, à son tour, M. le ministre met : *vis-à-vis de l'Eglise.*

« Enfin le conseil d'Etat a inséré dans son *avis* encore un autre libellé ; mais *tous trois sont tombés d'accord pour supprimer les mots* : PRÈS D'ELLE, *inscrits dans la loi.*

« On le voit, l'argument historique vaut l'argument de droit; les deux textes sont également sophistiqués.

« Non seulement c'est coupable; mais c'est véritablement bien absurde.

« En vérité! le Président de la République pourrait faire saisir toute la viande « mise en étal » les jours maigres, parce que ce droit était reconnu aux rois de France! Les privilèges royaux d'*évocation*, de *committimus*, du *droit Paulet* seraient encore applicables de nos jours!

***

« Veut-on savoir quels étaient les droits et les privilèges diplomatiquement reconnus au premier consul *près du Saint-Siège?*

« Ces faveurs personnelles consistaient en ceci : droit pour le chef de l'Etat de siéger à Rome, au chapitre; de communiquer avec les excommuniés; de léguer sa dépouille, divisément, à plusieurs basiliques...

« Qu'y a-t-il là de commun avec les prétentions du gouvernement?

« J'ajoute que si M. Paul Bert a déposé un projet de loi tendant à autoriser la suspension des traitements ecclésiastiques à titre disciplinaire, c'est qu'apparemment la loi n'existe pas.

***

« Terminons par deux considérations décisives à notre sens :

« 1° Le Concordat, par là même qu'il assure dans son article 14 un traitement au clergé, interdit manifestement la suspension.

« Et 2° l'arrêté du 18 nivôse an XI, déclarant insaisissables dans leur totalité les traitements ecclésiastiques, est également inconciliable avec la pénalité arbitraire contre laquelle nous nous élevons.

« En résumé, la suspension des traitements, est un abus, une simple violence, contredite par les lois; et il n'a pas fallu moins que l'altération officielle des textes, pour donner à la théorie gouvernementale l'apparence de la légalité. »

11. — Grand congrès départemental à Morceux (Landes), sous la présidence de M. de Ravignan, sénateur, en vue de l'élection du 14 février prochain.

Tous les députés invalidés y assistent.

Des discours sont prononcés par MM. Lambert de Sainte-Croix, de Guilloutet et Gieure, et provoquent le plus vif enthousiasme. On se sépare en acclamant les cinq députés invalidés.

Une tentative d'insurrection promptement réprimée a lieu à Carthagène. — Un sergent, à la tête de 45 hommes, pénètre dans le fort de Carthagène, surprend le gouverneur et l'attache. Puis se voyant cerné de tous côtés, il prend la fuite avec ses hommes, après avoir fait feu sur le gouverneur militaire de Carthagène et l'avoir grièvement blessé.

12. — Ouverture de la session ordinaire des Chambres en 1886. M. Blanc, doyen d'âge, occupe le fauteuil présidentiel et prononce une allocution dans laquelle il fait appel à la concorde républicaine, et passe en revue les travaux et les réformes que la Chambre aura à mener à bonne fin. La Chambre procède ensuite à la constitution des bureaux. M. Floquet est nommé président par 243 voix. — La droite s'abstient collectivement. — MM. de la Forge, Buyat, Lefèvre, Casimir Périer, sont élus vice-présidents. — Les secrétaires sont : MM. Duteilles, Thiessé, Bovier-Lapier, Compayré, Etienne,

Brousse-Arnous, de Lamarzelle. — Enfin MM. Margaine et Madier-Montjau sont nommés questeurs. — Il y a ballottage pour le troisième questeur.

13. — M. Jules Grévy, à l'occasion de sa réélection, signe des décrets accordant grâce entière à tous les condamnés qui subissent actuellement leur peine pour crimes et délits politiques ou de presse, commis depuis 1870. Parmi ces condamnés se distinguent, au premier rang, Louise Michel, Krapotkine, Bernard, Crest, et dix-huit comparses, condamnés à Lyon par application de la loi contre l'Internationale.

LETTRE DE M. DE BISMARCK A S. S. LÉON XIII

« Berlin, 13 janvier 1886.

« Sire,

« La gracieuse lettre dont Votre Sainteté m'a honoré, ainsi que la haute décoration qui l'accompagnait, m'ont causé une grande joie, et je prie Votre Sainteté de daigner recevoir l'expression de ma profonde gratitude.

« Toute marque d'approbation se rattachant à une œuvre de paix à laquelle il m'avait été donné de collaborer est pour moi d'autant plus précieuse en raison de la haute satisfaction qu'elle cause à Sa Majesté, mon auguste maître.

« Votre Sainteté a dit dans sa lettre que rien ne répond mieux à l'esprit et à la nature du Pontificat que la pratique des œuvres de paix.

« C'est par cette même pensée que j'ai été guidé en priant Votre Sainteté d'accepter le noble emploi d'arbitre du différend pendant entre l'Allemagne et l'Espagne, et en proposant au gouvernement espagnol de nous en remettre de part et d'autre à la décision de Votre Sainteté

« La considération du fait que les deux nations ne se trouvent pas dans une situation analogue par rapport à l'Église, qui vénère en Votre Sainteté son chef suprême, n'a jamais affaibli ma ferme confiance dans l'élévation des vues de Votre Sainteté, qui m'assuraient la plus juste impartialité de son verdict.

« Les relations de l'Allemagne avec l'Espagne sont telles, par leur nature, que la paix qui règne entre ces pays n'est menacée par aucune divergence permanente de leurs intérêts, ni par des rancunes résultant de leur passé ou des rivalités inhérentes à leur situation géographique. Leurs bonnes relations habituelles ne sauraient être troublées, sinon par des causes fortuites ou par des malentendus.

« Il y a donc tout lieu d'espérer que l'action pacifique de Votre Sainteté aura des effets durables, et parmi ceux-ci, je compte en première ligne le souvenir reconnaissant que les deux parties garderont envers l'auguste médiateur.

« En ce qui me concerne, je saisirai toujours et avec empressement toute occasion que l'accomplissement de mes devoirs envers mon maître et envers ma patrie me fournira pour témoigner à Votre Sainteté ma vive reconnaissance et mon très humble dévouement.

« Je suis, avec le sentiment du plus profond respect, Sire, de Votre Sainteté, le très humble serviteur.

« V. Bismarck. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Le Clergé français réfugié en Angleterre, par F. X. Plasse. 2 magnifiques vol. in-8° de 392-443 pages, ornés de 18 gravures et dessins. Prix : 15 francs. — Société générale de Librairie catholique, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Le meilleur éloge que nous puissions faire de ce beau et monumental ouvrage, c'est de reproduire ici le principal extrait de la lettre d'approbation adressée à l'auteur par Mgr Boyer, évêque de Clermont :

« Je regarde comme un devoir, écrit l'éminent prélat, de rendre moi-même un public hommage à la pensée grande et féconde qui vous a inspiré un tel travail et aux recherches longues et patientes qui, en vous procurant les sources premières d'une histoire non encore écrite, vous ont permis de mettre en pleine lumière ces trois grands faits si dignes de fixer les préférences, de captiver l'âme d'un érudit, prêtre et français à la fois. L'attitude exemplaire du nombreux clergé de France réfugié en Angleterre pendant la Révolution, la noble conduite du peuple anglais à son égard, l'influence réelle, désormais incontestable, qu'exercèrent, sur le retour de l'Angleterre au catholicisme, nos prêtres exilés, par les grands exemples de zèle, de courage, d'abnégation et de fidélité sacerdotale qu'ils donnèrent.

« Ce fut, en 1864, lors d'un premier voyage en Angleterre, que vous conçûtes la première pensée de l'œuvre que vous publiez aujourd'hui.

« Vous vous trouviez sur les lieux mêmes autrefois habités par nos évêques et par nos prêtres. Vous constatiez que leur mémoire n'était pas encore effacée, surtout vous aviez la ferme confiance qne cette mémoire fidèle et vivante devait être conservée quelque part dans les bibliothèques et dans les archives de Londres. Dès lors, votre dessein était arrêté. Pour le réaliser, vous avez appris l'anglais comme vous aviez appris l'espagnol pour écrire vos *Souvenirs du pays de sainte Thérèse.* »

Vous avez visité et fouillé les Archives de nos départements, et vous vous êtes de nouveau rendu en Angleterre, où vous avez trouvé, dans les archives publiques, tous les renseignements désirables. Sept fois, depuis 1864, vous êtes retourné à ces dépôts précieux, et, comme vous, j'éprouve le besoin de témoigner ma reconnaissance à tous les hommes bienveillants qui, pour vous en ouvrir l'accès et vous aider dans vos recherches, ont mis noblement à votre disposition leur pouvoir et leurs lumières; surtout à l'illustre cardinal Manning qui, en vous prodiguant les conseils d'un maître et la tendresse d'un père, vous fit entendre, dès votre première visite, qu'il appréciait votre œuvre à sa juste valeur.

Historien avant tout exact, vous avez pensé qu'il ne serait pas inutile de

conserver à l'histoire l'image même des lieux, des maisons, des chapelles habités ou fréquentés par nos prêtres et que le temps a respectés. Pour cela vous n'avez pas craint de vous faire photographe ; et les gravures qui représentent ces lieux divers dans votre livre, ne sont, la plupart, que la reproduction des photographies prises par vous...

Ces prêtres de notre vieille France, qui préfèrent l'exil à toutes les faveurs, qui vivent de privations et de souffrances, dans toute la dignité de leur caractère sacerdotal, et qui meurent, en grand nombre, sur la terre étrangère, devaient être mieux connus, et, grâce à vous, ils le seront désormais. Mais le sacerdoce ne change pas, et, en lisant, dans vos récits, ce qu'ont fait nos prêtres d'autrefois, on apprendra ce que feraient nos prêtres d'aujourd'hui...

L'admirable conduite de l'Angleterre à l'égard des ecclésiastiques français méritait aussi d'avoir son historien. En vous lisant, l'on saura tous les détails de cette hospitalité discrète et généreuse qui a valu au peuple anglais la grâce par excellence, celle qui le ramène chaque jour à l'unité catholique.

Il y a trois ans, ayant eu l'heureuse fortune de rencontrer à Rome le cardinal-archevêque Manning, je le remerciai des bontés qu'il daignait avoir pour vous, et Son Eminence me répondit : « Mais, c'est moi qui remercie M. Plasse; car il est notre *missionnaire* » mot profond, qui indiquait bien l'importance de votre ouvrage dont la *mission* est de faire connaître pour faire prier. Aussi je ne suis nullement surpris que l'éminent cardinal ait bien voulu faire lui-même une révision spéciale de votre manuscrit et vous exprimer ses félicitations les plus vives.

Après un tel éloge, il n'y a plus qu'à prendre l'ouvrage et à en parcourir toutes les belles et émouvantes pages.

Les guerres d'Italie, par Montluc, texte établi par Alfred Baudrillart. 1 vol. in-18 de 390 pages. Prix : 3 francs. (Société générale).

Si les exemples de l'histoire ne suffisent pas à inspirer toutes les vertus militaires, ils élèvent assurément les courages, les soutiennent à l'occasion et les surexcitent. Les *Commentaires de Montluc* sont bien propres à produire cet effet dans l'âme de la jeunesse française, elle ne trouvera nulle part un recueil plus admirable de traits héroïques. En effet, nulles guerres ne furent plus fécondes, en grands coups d'épée que les *guerres* d'Italie, le Milanais et le royaume de Naples furent l'école militaire de la noblesse française. On s'y battait toujours. C'était alors la belle époque de la guerre; ceux qui la faisaient, l'aimaient avec passion. « Les semaines de paix, écrit Montluc, me paraissaient des années. Il fut soldat jusqu'à soixante-quinze ans. Cruellement blessé, il se retira chez lui, écrivit ses exploits et mourut sans s'être jamais reposé. »

Montluc adresse son livre à ses compagnons d'armes; c'est à ses successeurs que s'adresse aujourd'hui la partie la plus intéressante des commentaires de cet intrépide capitaine.

Ils y apprendront, à son exemple, à servir Dieu en servant la France, à lutter pendant de longues années et à se retirer quelques jours, pour se

préparer à l'éternité. La lecture de cette vie, si remplie de hauts faits, leur inspirera les vertus de désintéressement, de discipline et de sacrifice; ils y retrouveront partout la passion des armes et la vieille idée française qu'il n'est en somme qu'un lit sur lequel il soit bon de mourir, celui qu'avec Montluc nos ancêtres appelaient « le lit d'honneur ».

Au soir, par Léon Aubineau. 1 beau volume in-18 de II-394 pages, titre rouge et noir. Prix : 3 francs. — Société générale de Librairie Catholique, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Ce petit livre peut être mis entre les mains de tout le monde. Il est plein d'intérêt, les pages en sont exquises. Elles ont été écrites au jour le jour, au gré et sous l'impression des événements. Ce sont pages d'histoire néanmoins, d'histoire contemporaine toute vivante : des portraits, des récits, parfois des impressions sur les hommes et les choses. Rien de plus varié.

Quelques-uns des portraits de ce nouveau volume auraient pu prendre place dans la sérieuse et belle galerie, aujourd'hui si populaire, des *Serviteurs de Dieu*. On sait qu'entre tous les écrivains de notre temps, M. Aubineau a un don particulier pour ces sortes de biographies pieuses. Il sait pénétrer dans l'intime des âmes ouvertes à Dieu, et il a le secret d'en expliquer les sublimes héroïsmes.

Des divers personnages dont les portraits font partie du volume, *Au Soir*, les uns ont eu un renom dans l'Église. Le cardinal Gousset, l'évêque Gerbet, le grand abbé Dom Guéranger ne seront jamais oubliés, et les profils que M. Aubineau a eu l'occasion de tracer de ces hommes éminents, seront toujours considérés avec intérêt. Ce sont des documents pour l'histoire. A côté de ces grands noms, il y en a d'autres presque inconnus, oubliés, qui n'ont été appréciés que dans le cercle étroit d'une ville, d'une paroisse ou d'une famille. Il en est même que personne, pour ainsi dire, n'a salué, et qui ne laissent pas d'être intéressants et touchants.

Tout est vrai dans les pages de *Au Soir*, et tout a son utilité. La table des matières de ce volume présente une grande diversité de sujets : la notice sur un missionnaire hollandais, le P. Bernard, de la Congrégation du très Saint-Rédempteur, entre dans des détails charmants sur la vie, à Rome, des séminaristes et des étudiants en théologie. Quel parfum dans la notice du P. Lefebvre de la Compagnie de Jésus, aussi unie et aussi simple que la vie même du modeste religieux! Que dire de l'héroïsme, de l'holocauste de Loigny? du martyre, — le mot n'est pas trop fort, — du long martyre de la duchesse d'Angoulême.

La piété est à toutes les pages. La critique historique est ferme et solide, la critique littéraire, subtile et pénétrante.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LES RÉFUGIÉS FRANÇAIS EN PRUSSE

D'APRÈS UNE RÉCENTE PUBLICATION ALLEMANDE (1)

(1685-1885).

Le 17 octobre 1885, il y a eu deux cents ans révolus que le chancelier de France, Michel Le Tellier, apposant les sceaux de l'État sur la déclaration royale par laquelle Louis XIV révoquait l'*Édit de Nantes*, répétait le *Nunc dimittis* du vieillard Siméon : « Dernière parole qu'il ait prononcée dans l'exercice de sa charge, s'écrie Bossuet, parole digne de couronner un si glorieux ministère ! »

Des abus de pouvoirs, à jamais déplorables, furent la conséquence de la détermination prise par le roi, et Voltaire a pu dire que Le Tellier avait mis les sceaux du royaume au bas des malheurs de la France. Mais alors la nation, presque entière, applaudissait aux résolutions du souverain. On savait que si le parti réformé comptait des adeptes convaincus et d'obstinés partisans, beaucoup ne tenaient à lui que par habitude ou tradition de famille. On avait vu, dans le Dauphiné, dans le diocèse de Saintes et ailleurs, des protestants abjurer, en masse, pour la plus modique somme. Bon nombre de gentilshommes calvinistes revenaient dans le giron de l'Église catholique, dès qu'on leur assurait *des emplois avantageux*. On pouvait espérer un retour presque facile pour beaucoup de religionnaires, et on l'eût obtenu certainement avec des moyens plus sages, plus doux, plus humains; la persécution violente provoqua des résistances héroïques chez les uns, d'inextinguibles rancunes chez les autres.

La révocation de l'Édit de Nantes et les cruautés dont elle fut accompagnée, servent, depuis longtemps, d'un de ces lieux com-

(1) *Das Edikt von Postdam*, paru dans le *Daheim*, revue hebdomadaire protestante évangélique de Leipzig, n° 4. 1885; et *Zur Erinerung an die Aufhebung des Ediktes von Nantes*, par le Dr Bernhart Rogge.

muns qu'on emploie avec perfidie contre la religion; mais il est à remarquer que les indignations les plus bruyantes viennent précisément de ceux qui s'empressent de reprendre à leur profit, toutes les fois qu'ils sont au pouvoir, les procédés de l'absolutisme monarchique; qui expulsent les communautés, préparent la spoliation de l'Église, réclament la fermeture des temples, privent les catholiques de la liberté des rues, arrachent les enfants des bras de leurs parents pour les livrer à l'enseignement impie, refusent aux indigents des hospices les suprêmes consolations de la foi et les dernières prières de l'Église, violent enfin sans cesse les droits de leurs concitoyens, et oppriment la conscience, sous prétexte de l'affranchir.

Grimm se faisait l'organe de ces prétendus libéraux, quand il écrivait sans ambages : « Tous les grands hommes ont été intolérants, et il faut l'être; si l'on rencontre, sur son chemin, un prince débonnaire il faut lui prêcher la tolérance afin qu'il donne dans le piège et que le parti écrasé ait le temps de se relever et d'écraser son adversaire à son tour... Ainsi, le sermon de Voltaire, qui rabâche la tolérance, est un sermon fait aux sots, aux gens dupes ou à des gens qui sont intéressés à la chose (1). »

Cette fausse et dangereuse tolérance était inconnue au dix-septième siècle, on y allait plus franchement. L'éclat d'un règne si glorieux disposait les esprits à souhaiter l'unité sous le sceptre du grand roi. La vieille maxime : « un Dieu, un roi, une foi, une loi », était admise sans conteste. Les catholiques, généralement trop soumis aux volontés de Louis XIV, comprenaient mal l'obstination des hérétiques. Les hommes politiques voyaient avec inquiétude l'indépendance des protestants dans l'État, constituée par l'Édit de Nantes; le peuple détestait les huguenots, il leur reprochait les luttes sanglantes du siècle précédent et la facilité de leurs alliances avec l'étranger. Les classes élevées conservaient les mêmes rancunes et partageaient les mêmes défiances. Port-Royal oubliait ses propres persécutions, en approuvant celles qu'on dirigeait contre les réformés. Tous les catholiques saluaient avec enthousiasme le retour de deux millions de dissidents à la religion nationale. On s'indignait de la froideur du Souverain Pontife, car il y avait déjà des gens toujours prêts à se croire plus zélés que le Pape.

Le gallican Le Gendre écrivait : « Le croira-t-on? Cependant la

(1) Grimm, 1772.

chose n'en est pas moins vraie, quelque joie qu'eussent les catholiques d'un si heureux événement, on ne s'en réjouit guère à Rome, Innocent XI, moins que tout autre, disant, pour se disculper, qu'il ne pouvait approuver ni le motif ni les moyens de ces conversions à milliers dont aucune n'était volontaire (1). »

La doctrine de l'omnipotence césarienne s'étendant jusqu'au for intérieur prédominait surtout depuis l'avènement de la Réforme, Luther l'avait préconisée à outrance. « Il est le premier, dit un auteur protestant, Besen, qui, parmi les Germains, a prêché et enseigné formellement l'esprit de servitude et de despotisme. » Les princes, ceux-mêmes qui ne rompaient point avec l'Église, s'empressèrent d'adopter un système, pour eux si plein d'avantages. Aucun prince protestant, aucune nation réformée, n'avaient le droit de reprocher à Louis XIV de sévir contre des sujets dissidents. Les églises protestantes ne se sont établies qu'au milieu du sang et des violences, elles n'ont triomphé que par la proscription, éditée contre les catholiques coupables de ne pas abandonner assez vite la foi des aïeux.

Comme le remarque très justement l'estimable auteur d'une récente histoire du règne de Louis XIV, M. Gaillardin, dont on ne saurait trop relire les pages si modérées, à l'occasion de la révocation de l'Édit de Nantes, « les Hollandais avaient mauvaise grâce en faisant tant de bruit dans cette circonstance, eux qui, peu de temps auparavant, déclaraient, en plein congrès de Cologne : « qu'ils préféraient abandonner dix de leurs meilleures villes que d'accorder la *tolérance* aux catholiques ».

Chose étrange ! il semble que les souffrances de nos frères dans la foi soient toujours impuissantes à nous émouvoir. Parmi les persécutions infligées aux partis les plus faibles, nous ne comptons que celles dont nous fûmes les fauteurs. Ni les épouvantables cruautés exercées dans le Midi par les protestants, ni la Michelade de Nîmes, ni les quarante mille catholiques sacrifiés par le despotisme de Henri VIII, ni les torrents de sang que fit couler Élisabeth, ni les horreurs commises en Allemagne par les luthériens, ni les violences des souverains du Nord contre leurs sujets restés fidèles à l'Église, ni la tyrannie génevoise ou l'intolérance hollandaise, ni les spoliations du Maryland ou l'atroce expulsiou de nos compatriotes de l'Acadie, ni ce qu'endurent encore les catho-

(1) *Recherches sur l'Assemblée de* 1682, par Ch. Gérin.

liques allemands, ni le long et abominable martyre de deux nations héroïques : l'Irlande et la Pologne, ne compensent, aux yeux du vulgaire, la Saint-Barthélemi ou les Dragonnades. Est-ce que la conscience catholique, dans sa délicatesse, ne peut se pardonner le sang répandu ; ou bien les protestants qui n'ont jamais su souffrir sans exploiter leurs maux, sont-ils parvenus à étouffer, par leurs cris incessants, la plainte moins bruyante de leurs propres victimes?

Ce n'est pas que nous voulions entreprendre une apologie ni même une excuse de la révocation de l'Édit de Nantes. On a pu le tenter quelquefois, en faisant valoir certaines raisons de politique intérieure, ou en parlant d'un zèle sincère quoique mal éclairé. Il est des torts dont on ne lavera jamais la mémoire de Louis XIV. Il incarne en lui l'idée de l'absolutisme qui se croit maître des âmes et des corps. Les contemporains, éblouis par le roi soleil, se soumirent, pour la plupart, trop aveuglément à son despotisme, et nous souffrons encore d'une terrible réaction. Rappelons-le du moins, avant de nous occuper des réfugiés protestants, si Louis XIV se montra tyrannique et oppressif envers eux, il suivait un système gouvernemental qu'il appliquait à tous ses sujets. Avant d'exiler les ministres de la religion réformée, le roi très chrétien avait déclaré une guerre odieuse au Souverain Pontife. Sans nous étendre sur les tristes humiliations infligées au Pape par le *fils aîné de l'Église* ou sur l'injustice des prétentions royales dans l'affaire de la *Régale*, des *quatre* articles, etc., n'oublions point qu'antérieurement à la révocation de l'Édit de Nantes, le roi faisait poursuivre « à mort » un grand vicaire de Pamiers (le rapprochement est curieux en ce moment). Ce grand vicaire était coupable d'avoir publié un bref du Pape dans le diocèse et de résister aux ordres du roi. Circonstance digne de remarque, c'était ce [même Le Tellier, si zélé contre les hérétiques, qui avait conclu « à la peine la plus sévère qui se pourra ». On sait que le bourreau requis, pour exécuter le grand vicaire en effigie, devança les Réformés dans la leçon que beaucoup d'entre eux allaient donner au despote. Le malheureux essaya de défendre sa conscience par la fuite. Dans plusieurs endroits, le gouvernement fit emprisonner les curés des paroisses, ou priva des évêques de leur temporel. Le vieux prélat janséniste, Caulet, combattant, cette fois, pour les droits de l'Église, fut réduit à vivre d'aumônes. Louis XIV s'imagina pallier de pareilles violences, aux yeux des catholiques, par la persécution des huguenots;

mais les rigueurs exercées, envers les uns comme envers les autres, démontrent sa ferme volonté de faire tout plier sous les raisons d'État, et dégagent l'Église d'une responsabilité qu'on rejette trop souvent sur elle seule. Laissant à d'autres le soin de la justifier, avec les documents de l'époque, nous voulons seulement produire quelques écrits parus en Prusse, à l'occasion du jubilé que la colonie française, établie, depuis deux cents ans, dans ce pays, a cru devoir célébrer avec tant d'éclat, au mois d'octobre dernier. Ces pages sont instructives à plus d'un titre; peut-être nous saura-t-on gré de les avoir traduites en partie.

M. le pasteur Rogge, prédicateur de la cour impériale et aumônier de la garnison de Postdam, commence par employer les vieux clichés usés depuis si longtemps contre le Pape, Mme de Maintenon, les Jésuites, etc. Il fait de Louis XIV un roi « bigot », sorte de mannequin sans volonté, *willenlos*, entre les mains des fils de Saint-Ignace. Après cette introduction indispensable, M. Rogge trace l'horrible tableau des souffrances endurées par les protestants sous le règne de Louis XIV. Il cite des traits de courage qui, parmi les réformés, rappelèrent la constance et l'énergie des martyrs de la primitive Église. Mais les maux devenant intolérables, le ministre du saint Évangile déclare que « la conscience la plus sévère » ne saurait blâmer ceux des protestants qui, pour sauver leur vie, ou trouver le moyen de sortir du royaume, « prirent le masque du catholicisme ». C'est une doctrine qui s'écarte un peu de celle de la primitive Église. Le pasteur de Postdam en vient enfin au récit de l'émigration française dans le Brandbourg; ses renseignements et ses aveux sur ce point nous semblent précieux. Il le reconnaît d'abord, le grand Électeur, Frédéric-Guillaume, n'attendit pas la révocation officielle de l'Édit de Nantes pour attirer les protestants français sur ses terres. Dès l'année 1662, apprenant qu'il était question d'appliquer des mesures de rigueur contre les réformés de France, il « fit savoir, sous main », à ces derniers, que l'accueil le plus fraternel les attendait dans ses États; et, « en 1672, on comptait déjà à Berlin une centaine de huguenots » qui s'y étaient rendus, alléchés par une si aimable invitation.

Un rapide coup d'œil sur la situation des États du grand Électeur, à cette époque, nous fera mieux comprendre que l'empressement de Frédéric-Guillaume n'était pas un acte de charité pure, et que le vieux chef de la maison des Hohenzollern s'entendait parfaitement

à calculer ses intérêts. Le Brandbourg et le duché de Prusse, réunis alors sous le même gouvernement, relevaient du Saint-Empire et de la Pologne; ils formaient un misérable domaine, au sol aride et mal cultivé, sans industrie, sans commerce, avec des habitants à peine civilisés. « La Prusse, disait Luther, un siècle et demi auparavant, est la demeure d'un grand nombre de démons. » Il fallait le génie à la fois chimérique et pratique du prince qu'on a surnommé le *grand* Électeur, pour rêver de faire de ses provinces un royaume prépondérant dans l'équilibre européen, et pour préparer cette transformation. Frédéric-Guillaume commença par organiser une forte armée, il appuyait son gouvernement sur le militarisme d'une part, sur le protestantisme de l'autre; le programme a été fidèlement suivi en Prusse jusqu'à ce jour. Pour entretenir ses vingt-huit mille soldats, le grand Électeur écrasa ses misérables sujets sous des impôts exorbitants. Un million et demi de contribuables dut lui fournir 2 millions et demi de thalers.

Les paysans désertèrent leurs champs, dont l'impôt excédait le produit; ils formèrent des compagnies de brigands, ou se réfugièrent en Pologne. Beaucoup périrent de faim, d'autres se tuèrent, après avoir égorgé leurs enfants, pour échapper à tant de maux. « Les esprits avaient subi une démoralisation plus triste encore, dit un auteur allemand; on ne pensait qu'à chercher la nourriture nécessaire pour soutenir une vie délabrée par les privations. Des cantons entiers restaient sans culture et sans habitants. » Mais Frédéric-Guillaume ne perdait pas confiance, il se faisait adjuger de nouvelles provinces par le traité de Westphalie, puis il travaillait, avec ardeur, à soulager ses peuples, à relever son pays. Il voulait fonder le commerce et l'industrie, inaugurer l'agriculture, encourager les arts; il rêvait même de créer une marine dans une contrée presque dépourvue de ports. Il se permettait d'être jaloux de Louis XIV; il lui fallait des savants, des poètes, des architectes, des peintres; et il prétendait jeter les fondements d'une université qui réunirait toutes les langues, toutes les sciences, tous les arts; destinant, à ce beau projet, resté sur le papier, la somme modeste de 15,000 thalers.

La France avait contribué, non sans imprudence, à fortifier les États protestants d'Allemagne; ceux-ci, dès qu'ils se virent affermis, nuisirent tant qu'ils purent à leur alliée. Le grand Électeur sentait le besoin de colons intelligents et dévoués; les prendre parmi les sujets de Louis XIV, c'était un coup double; il privait ses voisins d'une

foule de gens utiles et industrieux, et les utilisait pour lui. A peine la révocation de l'Édit de Nantes fut-elle publiée, que Frédéric-Guillaume, se déclarant ouvertement, y répondit par l'*Édit de Postdam :* « bien digne d'un prince *évangélique* », suivant l'expression de M. Rogge, En voici le début :

« Nous, par la grâce de Dieu, margrave de Brandbourg, archi-chambellan et prince électeur du Saint-Empire romain, etc., etc.

« Les persécutions et les mesures cruelles qui, depuis quelque temps, sont employées, en France, contre les Réformés, contraignent plusieurs familles de cette confession à quitter ce royaume, pour chercher un refuge à l'étranger. Nous avons résolu, en conséquence, poussé par la juste compassion que nous devons éprouver pour ceux qui pâtissent à cause de l'Évangile et de la foi qui nous est commune, d'assurer, au moyen du présent édit, signé de notre propre main, aux susdits Français, un refuge dans les États et provinces de notre domaine. Nous leur faisons savoir en même temps de quels droits, libertés et privilèges nous voulons qu'ils jouissent dans notre pays; désirant les soulager par là, dans leurs maux, et leur témoigner la part que nous prenons aux épreuves dont il a plu à la divine Providence d'affliger une notable partie de son Église. »

Louis XIV fit dire à l'Électeur : que, ne s'étant jamais posé en protecteur des sujets catholiques du Brandbourg, il trouvait fort mauvais une telle ingérence en faveur des protestants de son royaume. Mais Frédéric-Guillaume le prit sur le ton héroïque; répliquant à son puissant voisin, lequel se plaignait surtout de ce qu'on avait employé le mot *persécution*, et laissait échapper quelques menaces, « qu'aucune considération du dehors ne l'empêcherait, lui, Frédéric-Guillaume, d'agir, dans ses États, comme bon lui semblait, ajoutant qu'il ne savait pas qualifier d'un autre mot que *persécution* les Dragonnades, l'enlèvement des enfants, la peine des galères, les exécutions, la profanation des sépultures, etc. Qu'il n'avait pas l'intention de porter les sujets du roi à la révolte, et *favorisait seulement* ceux qui étaient sortis de France; que si on lui retirait des subsides promis, il s'en passerait, ne voulant vendre, pour de l'argent, ni son honneur, ni sa renommée ».

Après cette fière déclaration, l'Électeur se prépara, avec une sollicitude toute paternelle, à recevoir les Réfugiés. Il avait épousé, en premières noces, Henriette-Louise d'Orange, arrière-petite-fille de

Coligny, et faisait valoir cette alliance comme un titre à la confiance des « huguenots ». Il ordonna une quête dans toutes les provinces, pour subvenir aux premiers besoins des émigrants; il y contribua largement lui-même, ainsi que toute sa famille, déclarant bien haut qu'il aimerait mieux vendre jusqu'à la vaisselle de sa table, que de voir les persécutés manquer du nécessaire chez lui. Vingt mille Français, environ, répondirent à l'appel de Frédéric-Guillaume, bravant tous les périls pour s'échapper de France. Le plus grand nombre appartenait aux classes laborieuses.

C'était de tels colons que le grand Électeur avait surtout cherché à séduire. Les émigrants « de qualité » se réfugiaient plus volontiers en Angleterre ou en Hollande, d'où ils pouvaient plus facilement épier le moment favorable pour rentrer en France. Les vingt mille Réformés qui se dirigeaient vers le centre de l'Allemagne allaient être acquis pour toujours à l'étranger. Les écrivains prussiens racontent, non sans un peu d'emphase, l'arrivée des fugitifs aux environs de Berlin, dans le printemps de 1686. Ils nous montrent ces longues files de voyageurs aux costumes si divers, dont quelques-uns gardent encore un reste d'élégance, tandis que les autres sont à peine couverts de haillons; ces véhicules de toutes sortes, sur lesquels s'entassent les femmes et les enfants, ces campements pittoresques, au bord des routes, lorsque les émigrants, exténués, prennent un peu de repos. Ils comprennent le douloureux serment de cœur que durent éprouver les Français, devant le triste passage de leur future patrie, en le comparant à ceux de la Provence, du Poitou, de la Touraine « dorée ».

Et certes, il y a dans le sentiment qui fit alors battre tant de cœurs et mouiller tant de paupières quelque chose de profondément respectable. Ces hommes, ces femmes, ces enfants, venaient de tout quitter plutôt que de laisser violer leur conscience, que de renoncer à ce qu'on leur disait être le « pur Évangile ». Tous se jetèrent à genoux au terme du voyage. Leur rigide calvinisme leur ordonnait de prier debout, mais cette fois le mouvement naturel fut plus fort que l'erreur; les malheureux remercièrent Dieu de « leur nouvel héritage » et entonnèrent des chants religieux dans la langue à laquelle ils allaient renoncer. Leur Bible contenait un psaume, magnifique expression du patriotisme passionné des Hébreux; les Réfugiés français n'en répétèrent, sans doute, que les terribles imprécations contre le persécuteur. Ils turent le serment d'Israël captif :

Si jamais je t'oublie, Jérusalem,
Que ma langue s'attache à mon palais!

On allait leur imposer un autre serment, celui de perdre tout souvenir de la patrie et de travailler à lui susciter une rivale qui écraserait un jour les enfants de la France, contre les murs des cités bombardées!

Le peuple de Berlin, pasteurs en tête, accourut à la rencontre des émigrants. Les écoliers formaient une procession, les étudiants venaient ensuite, vêtus de manteaux de deuil. La foule chantait à pleine voix, mêlant ses cantiques à ceux que les Réformés français avaient appris de leurs pères, à ceux dont les murs de la Rochelle retentissaient pendant les dernières luttes du parti en France. Les Prussiens redisaient l'hymne luthérien, l'hymne de la révolte s'appuyant sur l'Évangile.

Prenez le corps,
Les biens, l'honneur, les enfants, l'épouse,
Qu'importe?
Vous n'y gagnerez rien!
L'empire nous restera (1)!

« Alors, s'écrie l'historien allemand, les mains délicates des Français serrèrent les mains nerveuses des habitants du Margraviat, et le pacte sacré fut conclu. Les Réfugiés s'engagèrent à partager les biens comme les maux de leurs nouveaux concitoyens et à contribuer, de toutes leurs forces, à fonder la prospérité, la grandeur des États de Frédéric-Guillaume. Ce serment, les Réfugiés l'ont tenu avec une remarquable fidélité : « tous les genres d'industrie et de métiers, sans exception dans la capitale, comme dans les campagnes, ont été enseignés ou perfectionnés par les Réfugiés français, au grand profit du pays tout entier. » Ce résultat, attendu, commandait les égards du prince et du peuple; ils n'y manquèrent point, leur intelligente charité sut semer pour recueillir. L'Électrice et la femme du prince héritier reçurent en grand deuil les Françaises de distinction. L'Électeur fit offrir aux Réfugiés, dans toutes les villes de ses domaines, les maisons abandonnées ou des maté-

(1) Nehment Sie den Leib
Gût, Ehr', Kind, Weib,
Laess fahre dahin;
Sie haben kein Gewinn
Das Reich muss uns doch bleiben!

riaux pour construire, avec l'exemption de tout impôt pendant six ans. Quelques communes se chargèrent de payer, durant quatre ans, le loyer des locaux occupés par les Réfugiés. Le gouvernement facilita de toute manière les établissements manufacturiers ou industriels des nouveaux colons. On permit à ceux-ci d'élire des juges choisis parmi eux, on leur fournit des locaux pour leurs temples, les princes protestants ne s'alarmant guère de la diversité des confessions, pourvu qu'on ait renoncé à l'antique foi catholique. Bientôt les Réfugiés se mirent à l'œuvre. Le futur royaume de Prusse avait besoin de capitaines et de soldats; il se forma un régiment tout entier composé de Français, sous le commandement du général de Varenne. Les places du Brandbourg étaient mal fortifiées ou ne l'étaient point du tout; le général La Chiésé apprit aux officiers de Frédéric-Guillaume l'art de Vauban... Des générations de braves militaires, d'origine française, se sont succédé en Prusse jusqu'à nos jours; citons, d'après M. Rogge : La Mothe-Fouqué, de l'Homme de Corbière, Lestocq, Loucardon, du Trossel, Chappuis, de Vigny, Gauvain, de La Chevalerie, Colomb, Saint-Paul. L'ancien ministre de la guerre, de Roon et le ministre actuel, Brousart de Schellendorff, descendent, par les femmes, des Réfugiés de 1685; le dernier est petit-fils d'un protestant de Vitry-le-François, nommé Drége.

Le grand Électeur ne possédait dans ses États ni fabriques ni manufactures, les Réfugiés français en créèrent partout, ils apprirent aux Brandbourgeois à tisser des étoffes de laine, à faire du drap des bonnets de poil de lapin, des bas, des étoffes légères, du droguet, du crêpe. Ils leur enseignèrent la fabrication du feutre, ils livrèrent à l'Allemagne les secrets des belles tapisseries françaises, ils en ornèrent Postdam et les résidences princières. On n'avait pas même idée à Berlin de ce que nous appelons, maintenant, l'art appliqué à l'industrie, les joailliers huguenots émerveillèrent la cour et la ville par la finesse et le goût de leurs bijoux. Les horlogers français devinrent les maîtres des Allemands dans cette industrie délicate; les coiffeurs réfugiés eurent un succès sans pareil auprès des blondes Germaines et des gens de cour. Des sculpteurs, des peintres vécurent de leur art et le propagèrent. Mais l'agriculture, surtout, faisait défaut dans les États du grand Électeur; les environs de Berlin, en particulier, sablonneux et arides, semblaient presque improductifs. Le labeur et l'industrie des Français transformèrent

le pays. Sept mille cultivateurs, établis aux alentours de la capitale, montrèrent aux Prussiens l'art du jardinage. Francfort-sur-l'Oder avait, autrefois, un quartier renommé pour ses maisons proprettes, ses fenêtres fleuries, son joyeux aspect. C'était le quartier des Réfugiés français. Ceux-ci tentèrent même de cultiver la vigne sous le froid climat prussien ; mais ils n'oubliaient pas, du moins, le fumet des vins français et se découragèrent vite de ce genre d'essai. M. Rogge rapporte le mot d'un officier gascon qui conservait à la table de Frédéric Ier la hardiesse de son langage. Le roi de Prusse lui faisant goûter des vins des vignes de Postdam et lui demandant son avis : « Majesté, s'écria le Gascon, toutes les grives qui ont becqueté de ces raisins-là ont dû mourir de la colique ! » Mais les émigrés introduisirent du moins sur le territoire allemand la culture du tabac, qui prit de grandes proportions, celle du mûrier et celle des légumes de leur pays.

Le Brandbourg était pauvre en numéraire, les Français apportaient avec eux tout l'argent qu'ils avaient pu réunir, ils eurent l'adresse, dans la suite, de faire vendre leurs biens en France et de se faire envoyer petit à petit le montant des ventes. Leur monnaie eut cours dans leur nouvelle patrie ; à la fin du siècle dernier, on se servait encore de vieilles pièces françaises que le peuple appelait *louis d'or*, quoiqu'elles fussent en argent.

Il fallait faire l'éducation intellectuelle de l'Allemagne, les Réfugiés s'y employèrent avec zèle. Eux et leurs descendants se distinguèrent dans toutes les branches du savoir. M. Rogge nomme parmi les plus célèbres jurisconsultes allemands : Beguelin et Savigny ; parmi les meilleurs orateurs de la chaire protestante : Ancillon, Erman et Théremin. Il rappelle que François Charpentier fut le premier médecin en chef des armées prussiennes. Beaucoup de Réfugiés français s'incorporèrent tellement à la nation allemande, qu'ils traduisirent leurs noms dans la langue de leur nouvelle patrie ; aussi leur filiation est-elle plus malaisée à retrouver. M. Rogge cite les noms de *Boutemann* changé en *Buttemann*, de *Dupré* qui devint *Weise*, etc. Il est encore en Prusse, dans la Hesse-Cassel et dans d'autres provinces allemandes, des villages dont presque tous les habitants portent des noms français. Et qu'on ne nous oppose pas l'exemple plus récent des émigrés de 1793 qui eurent le malheur de faire souche outre Rhin ; leur nombre très restreint serait, au contraire, la condamnation des protestants français qui se laissèrent incor-

porer en masse et pour toujours dans la nation allemande. Si le plus célèbre des émigrés français resté loin de son pays, Adalbert de Chamisso (1), chanta dans la langue et sur la terre de l'exil, ce fut avec des accents d'une poignante mélancolie et en bénissant le sol sacré que la Révolution lui avait ravi (2).

Le prédicateur de la cour de Postdam le reconnaît franchement : la Prusse doit tout aux Réfugiés français. Ils furent ses éducateurs, ses initiateurs, les fondateurs de son commerce, de son industrie, de son agriculture. Pauvre et ignorante, ils la rendirent prospère et savante, ils la firent ce qu'elle est maintenant : puissante et redoutable à toute l'Europe. M. Rogge veut qu'on aperçoive ici le doigt divin. Les triomphes de la Prusse ne sont à l'entendre que la récompense de la charité du grand Électeur, aidé de tout son peuple, envers les coreligionnaires persécutés. Remarquons-le, cependant, il y a, pour les nations aussi bien que pour les individus, quelque chose infiniment supérieur à la prospérité temporelle, c'est la santé et la vigueur morales des âmes qui les composent. Nous pouvons, sans crainte, retorquer les arguments du pasteur évangélique. Il prétend que la France a perdu le *sel* nécessaire à sa conservation en perdant les protestants qui la quittèrent au dix-septième siècle, et qui, depuis, se sont tournés contre elle. Il nous la montre, tombant de plus en plus profondément dans l'athéisme et dans la *bigotterie* (ce mot grossièrement francisé a un charme tout particulier pour notre charitable pasteur). Mais quoi qu'il en dise, les colons français de 1685 n'ont pas eu, sur son pays, l'influence religieuse qu'on pouvait attendre de si ardents sectaires. Ils auraient dû imprimer, au cœur de cette nation, qu'ils consentaient à façonner, une foi résistante, une invincible horreur du despotisme, une générosité capable de tout sacrifier aux idées élevées et aux saintes règles de la conscience. Leur exemple et leurs leçons, dans cet ordre de choses, ont été nuls ou, du moins, ils ont

(1) L'auteur de *Peter Schlemihl*, ou *l'Homme qui a perdu son ombre.*
(2) Voir Le Château de Beaucourt, etc.

Ainsi, ô manoir de mes pères,
Ton image se dresse, fière encore, dans mon souvenir,
Tandis que tu as disparu de la terre
Et que la charrue passe sur tes ruines.
Sois fertile, ô sol bien-aimé !
Je te bénis au milieu de mes larmes,
Je bénis deux fois celui qui conduira, désormais,
Sa charrue sur ton sein.

été perdus outre Rhin. En grandissant, l'empire protestant est devenu la terre classique de la philosophie antichrétienne, athée et matérialiste, le champ où germent, ensemble, les doctrines de l'absolutisme le plus écrasant et de l'adoration la plus païenne du dieu-État et du socialisme le plus abject. « Tous les Allemands de bonne foi en conviennent, écrit un publiciste bien connu, l'Allemagne est le principal foyer de toutes les idées antireligieuses, antipatriotiques, antisociales qui infectent les deux mondes. Elle souffre elle-même, la première, et bien cruellement du mal qu'elle communique aux autres. » Les statistiques en font foi, l'immoralité et l'incrédulité y dominent du haut en bas de l'échelle sociale. On y prêche avec un zèle diabolique « l'Évangile de la matière ». La devise gravée sur la porte du cimetière de la libre Commune à Berlin :

Fais-toi, ici-bas, la vie heureuse et gaie,
Il n'y a rien au delà ; il n'y a pas de résurrection (1)!

est la devise d'une grande partie des masses. Le protestantisme ne suffit point à maintenir, dans les classes mieux éclairées, ces principes qui se conservent, chez nous, dans tant d'âmes généreuses, dans tant de familles vraiment chrétiennes. Il n'alimente point ce pur idéal de la vertu qui, grâce à Dieu, ne pourra jamais disparaître parmi les catholiques. « Je vois beaucoup de femmes du meilleur monde à Berlin, nous écrivait, un jour, une Allemande distinguée par son talent littéraire, *je n'en connais pas une seule qui croie en Dieu.* » Or, on sait ce qu'il faut penser de la moralité d'une nation où la majorité des femmes affecte l'athéisme.

N'insistons pas, aussi bien nous dépasserions les limites que nous nous sommes tracées, et nous avons hâte d'arriver à la conclusion. Mais avant de la tirer, il nous faut écouter l'écho joyeux des fêtes d'outre-Rhin. Que célèbrent-ils donc avec des transports si enthousiastes, ces petits-fils de la France? L'anniversaire de leur incorporation avec la race allemande, avec le peuple prussien! Nos journaux ont parlé de ces solennités, ils en ont accompagné le récit des accusations les plus haineuses contre le catholicisme. Ils n'ont pas eu un mot de blâme pour ces fils de Français, oublieux et irréconciliables, qui acclament avec tant d'ardeur la famille des Hohen-

(1) Schöff hier das Leben gut und chan
Kein Inseit ist, kein Auferstchen!

Voir *l'Allemagne d'aujourd'hui*, par M. A. Pey (Hachette).

zollern qui renouvellent si bruyamment le serment de fidélité à leur patrie actuelle, à l'ennemi acharné de la France!

Toute l'Allemagne a retenti du bruit et des démonstrations de ce jubilé, un descendant des Réfugiés a présenté, à ses coreligionnaires, un ouvrage magnifiquement illustré et intitulé : *Histoire de la Colonie française dans le Brandbourg et la Prusse.* Ce livre n'est qu'une longue flatterie adressée en haut lieu : « Le bel ouvrage du Dr Muret, dit la revue de Leipzig, que nous citons en commençant, est un monument de piété filiale, élevé à la mémoire des aïeux et, en même temps, un témoignage d'inébranlable reconnaissance envers les princes de la maison de Hohenzollern. » La reconnaissance est, certes, une belle vertu, mais encore a-t-elle des bornes, et nous savons comment les Réfugiés ont payé, depuis longtemps, ce qu'ils devaient à la charité bien entendue du grand Électeur! Les bustes de l'empereur Guillaume et de l'impératrice Augusta, tout enguirlandés de fleurs, présidaient aux réjouissances du deuxième centenaire de l'hégire des protestants français, tandis que l'ancienne patrie saigne encore de l'amputation faite en 1871 par l'épée de la Prusse! Un seul hommage a été rendu au souvenir du vieux pays d'origine. On a élevé, sur le sol luthérien, une statue de Calvin; de ce Français qui fut l'âme cachée de tant de conjurations contre la tranquillité de sa patrie et « vit, comme le dit Bossuet, ce grand royaume à la veille de périr par les entreprises de ses sectaires ». Voilà le seul Français dont les enfants des Réfugiés de 1685 aient gardé la mémoire. Le seul triomphe qu'ils procurent à la France consiste a installer outre Rhin l'image de cet impitoyable destructeur d'images saintes, qui traitait l'Église réformée d'Allemagne de : « puante étable à pourceaux ».

Les protestants, les libres-penseurs, les *irréfléchis* ne cessent de reprocher aux catholiques leur obéissance à un chef qu'on qualifie d'étranger et que nous appelons, nous, avec une vénération filiale : *le père commun des fidèles.* Croient-ils que le conseil d'une telle émigration serait venu de Rome? Ils accusent les fils de l'Église de lui sacrifier, en toutes circonstances, les intérêts de la patrie, ont-ils jamais rencontré, parmi nous, un tel oubli du sentiment patriotique? Ce sentiment si puissant dans les âmes françaises et que les rancunes calvinistes sont parvenues pourtant à étouffer en 1685!

Oui, l'amour du Français pour sa belle patrie est chose connue, et est passée en proverbe parmi les autres peuples. Le Français ne

quitte sa terre bien-aimée qu'à la dernière extrémité et toujours avec l'espoir du retour. S'il s'établit quelque part, il vit de cette espérance. Il met l'amour du pays natal si avant dans le cœur de ses enfants, que rien ne peut l'en arracher : ni le temps écoulé, ni les générations qui disparaissent, ni le mélange des races, ni la pression du pouvoir, ni les charmes de la nouvelle patrie, ni même le plus cruel abandon de cette aïeule, marâtre quelquefois, mais toujours adorée! Témoin les Canadiens, les habitants de l'île Maurice, et tant d'autres Français d'origine, jusqu'à ces quelques familles, perdues depuis cent ans au fond de la Russie, et qui acclamaient naguère d'un cœur si ému la députation de la presse française au couronnement du czar... Cet amour si persistant, si fort, si inviolable, il s'est éteint chez les protestants persécutés du dix-septième siècle... Jamais ils n'ont pardonné à leur patrie les rigueurs de Louis XIV, jamais ils n'ont eu pour la France un élan du cœur. Les révolutions ont tout bouleversé, le temps a tout renouvelé, les conditions sociales se sont transformées, le protestantisme français a pris, sous d'autres noms, sous d'autres formes, de terribles revanches au dedans du pays; les exilés volontaires ne sont pas revenus! S'ils foulèrent, parfois, le sol où naquirent leurs ancêtres, ce fut toujours les armes à la main, combattant sans remords sous le drapeau de l'envahisseur, déchirant la vieille patrie avec la joie féroce de la vengeance!

Répétons-le bien haut, nous sommes loin d'approuver ni même d'excuser les duretés impitoyables du gouvernement de Louis XIV. Nous déplorons avec douleur les haines qu'elles ont suscitées, les maux qu'elles causent encore aujourd'hui à la France, l'exil qu'elles imposèrent à tant de Français intelligents, énergiques et courageux, mais il nous semble que le blâme devrait toujours être également distribué. Que sous prétexte de compassion pour les victimes, de réprobation vis-à-vis de l'oppresseur, on n'a pas le droit de rejeter tous les torts, ni toute la responsabilité d'un même côté, quand il s'agit des maux publics. Il nous semble, enfin, que c'est se montrer souverainement injuste que d'appeler les catholiques *mauvais* patriotes, quand on pardonne avec tant de facilité aux Réfugiés protestants et à leur postérité de se montrer, depuis deux cents ans, les pires ennemis de leur ancienne patrie!

J. de Rochay.

UNE NOUVELLE THÉORIE LITTÉRAIRE [1]

Tout le monde connaît cette jouissance que l'on éprouve à lire un livre fortement pensé et fortement écrit; jouissance d'autant plus vive qu'elle devient plus rare, et qui se double d'un sentiment de reconnaissance, quand le livre est en soi une protestation éloquente en faveur de la vérité.

Ce n'est pas seulement au point de vue des principes religieux et philosophiques que l'esprit moderne s'est émancipé de la vérité. Nos lettres françaises portent, elles aussi, le triste signe de la décadence; et, si l'on y réfléchit bien, le premier de ces deux faits explique l'autre. Nos chefs-d'œuvre littéraires, nos *classiques* sont déchus de leur droit de bourgeoisie; ils ont été rejoindre dans la géhenne révolutionnaire les vaincus de la politique. Qui donc aujourd'hui, s'il a dessein de se pousser dans le monde, ose avouer ses préférences pour Racine et Bossuet sur M. Zola?

Les gens de goût gémissent bien de la tyrannie; mais le goût, en littérature, est comme le bon sens en politique : un fâcheux. Puis l'éducation du mauvais goût marche si vite! Comment veut-on qu'un homme d'intelligence moyenne, que le roman, le journal, la vie mondaine, abreuvent et saturent de tant d'inepties, de déclamations creuses, de fictions malsaines, ne tombe pas dans une sorte d'effarement, et finalement ne perde les quelques notions esthétiques qui ont survécu à des études lointaines et souvent incomplètes? Ses étonnements, ses scrupules, s'il en a, ne tiendront guère. La théorie de l'évolution n'est-elle pas là pour lui expliquer qu'à de nouvelles formes politiques, il faut de nouvelles formes littéraires, et que, suivant un maître, les jeunes démocraties ne doivent pas être « bégueules? » Il finira par se persuader qu'il est excessivement

(1) *Théorie des belles-lettres*, par le R. P. G. Longhaye, S. J. Un vol. in-8°. Retaux-Bray, 1885.

en retard sur son siècle ; heureux s'il ne cherche pas à se dédommager en le devançant !

C'est donc une précieuse fortune qu'un homme se sente assez de courage et d'autorité pour réagir contre cette dépravation du goût public, se faire le vengeur des vieux maîtres et restituer ces règles éternelles du Beau contre lesquelles le système ou le caprice ne prévaudront jamais.

Nul n'était mieux préparé à cette besogne que le savant religieux à qui l'on doit la *Théorie des Belles-Lettres*. Il ne faut pas lire beaucoup de ces pages écrites dans un style si vivant et si français pour reconnaître qu'on a affaire à un maître. Le littérateur et le poète distingué que nous connaissions est en même temps un penseur.

Ni l'un ni l'autre de ces titres n'était de trop dans la circonstance. Le philosophe qui disserte sur le beau court le risque d'être sec et d'ennuyer ; le littérateur qui n'est pas philosophe négligera trop facilement le fond pour la forme et fera du style une question de phrase. Double écueil que n'avaient pu entièrement éviter les hommes, rhéteurs anciens ou auteurs de *cours* modernes, qui ont traité jusqu'à présent de la théorie littéraire. Sans doute, il s'en est trouvé qui, dégageant l'art, la littérature de leur enveloppe extérieure et matérielle, ont affirmé la relation nécessaire qui les unit et les subordonne à la pensée réfléchie et ordonnée. En d'autres termes, on a enseigné plus d'une fois que la littérature ne devait être que l'interprète docile de la raison et de la morale. Mais personne, à coup sûr, ne l'avait fait comme le R. P. Longhaye, et avec d'aussi bonnes raisons.

Ce qui fait sa grande supériorité sur ses devanciers, c'est qu'il réduit toute la théorie de la littérature en une formule d'une simplicité et, par suite, d'une vérité saisissantes.

« S'il est un préjugé funeste à l'art de parler et d'écrire, c'est de l'imaginer comme un je ne sais quoi de factice, d'artificiel, de le concevoir comme un ornement appliqué par le dehors et qui ne tiendrait pas à la substance de l'homme. Erreur. Chez celui qui l'exerce, le talent littéraire est la fleur de l'âme ; c'est l'âme elle-même qui se montre naïvement et, avec elle, tous les objets de sa pensée, Dieu, l'homme, le monde, tous fidèlement rendus et cependant bien marqués de son empreinte personnelle. Là est à nos yeux le premier et le dernier mot de toute doctrine littéraire. »

Tout cela s'exprime en deux mots : « L'âme et les choses dans la parole. »

Ne cherchons donc pas de définitions laborieuses, n'accumulons pas les abstractions; la science du beau littéraire est bien plus simple. Nous avons, vous et moi, une âme intelligente. Mettre mon âme, par la parole, en relation avec la vôtre; faire que mon âme saisisse la vôtre, qu'elle la saisisse tout entière et sans s'épargner elle-même; qu'elle détermine ainsi en vous une impulsion puissante; mais qu'avant tout ce travail soit ordonné à une fin haute, digne, raisonnable, au Bien en un mot, voilà tout le secret de la littérature.

Mais c'est de la philosophie ! dira-t-on. Soit. Pourquoi s'étonner? On ne fera pas que l'ouvrier, le sujet, en littérature, ne soit l'âme humaine; que telle est l'âme de l'écrivain, telle est son œuvre, généreuse, sublime ou dépravée suivant les cas. Donc c'est à l'étude de l'âme qu'il faut demander l'intelligence et la mesure de la parole littéraire.

Cette conception suffit à rendre raison de toute la littérature, considérée dans sa fin, — dans son objet, — dans sa forme extérieure.

I

Rien de plus commun que la formule suivante, passée pour ainsi dire à l'état d'axiome : *L'art pour l'art*. Bien que, comme tous les cris de guerre ou d'école, elle prête à beaucoup d'interprétations, sa signification la plus commune est une protestation contre la doctrine spiritualiste qui cherche à intéresser l'art au surnaturel en lui défendant de se considérer comme sa propre fin. Pourquoi donc ces entraves? L'art n'existe-t-il pas par lui-même, indépendamment de toute morale de convention? Où en serions-nous si, dans la recherche du beau, l'artiste se laissait arrêter par de pareilles pudeurs? Le champ de l'art serait singulièrement rétréci. D'ailleurs on a tort de s'effaroucher : « Si l'art ne justifie pas tout, au moins est-il vrai qu'il relève et ennoblit tout (1). »

Détestable sophisme, bien inutile d'ailleurs! Qu'un chrétien s'en abuse un moment, il ne tardera pas à s'apercevoir qu'on ne peut séparer la cause de l'art de celle de la morale. La morale n'est pas une puissance inférieure ou égale avec laquelle on puisse traiter par

(1) M. de Sacy : *Rapport sur le progrès des lettres*. 1863.

compromis, c'est une souveraine : du moment qu'elle ne commande pas, c'est une illusion de s'imaginer qu'elle sera respectée. Dès lors que les objets sensibles, qui sont la matière habituelle de l'art, ne doivent plus être soumis au contrôle de la morale, nous les verrons bientôt s'étaler dans toute leur malsaine et laide nudité. Un pas de plus, et ce qui était laid deviendra corrupteur.

Pourquoi? Parce que telle est la nature humaine. L'art indépendant, pas plus que la morale indépendante prêchée par les manuels laïques, ne peut régler le flux fougueux et désordonné de nos passions, et on n'en est plus à nier l'influence directe de la mauvaise presse sur l'accroissement de la criminalité.

Rien de plus facile à constater que les relations étroites qui unissent les mœurs à la littérature. Comment se sont répandues, à la fin du dernier siècle, les idées d'émancipation, d'égalité, de retour à l'âge d'or, sinon par le véhicule d'un style tout particulier où, pour la première fois, la langue française, si philosophique et si franche, s'est vue forcée de couvrir des chimères et des songes creux? C'est à force de s'attendrir sur les « âmes sensibles », les « bons laboureurs », les « temples de la vertu » et les « harmonies de la nature », qu'on arrive à accepter cette monstruosité de l'homme bon, généreux par essence et, avec elle, les conséquences pratiques du *Contrat social*.

Que de violences a suscitées la phraséologie révolutionnaire, pour laquelle tous les rois étaient des « tyrans », tous les forçats des « opprimés », le bourgeois un « accapareur » et un « suspect! »

Que de Français ont rêvé, gaspillé leur jeunesse avec René, Werther et Oberman!

Étant données l'évidence et la nécessité de cette action de la littérature sur le peuple qui s'en nourrit, la question se pose en ces termes : Est-il possible que, seule entre toutes les forces sociales, la littérature soit mise hors de page, qu'elle ait le droit de tout oser et de tout dire, sous prétexte que l'art est un pays neutre?

Est-ce pour affoler les imaginations, pour activer et surexciter les éléments destructeurs de notre nature, que Dieu a remis à l'homme le merveilleux outil de la parole? Nous ne pouvons pas le croire. Si la parole agit, émeut, persuade, ce ne peut être que pour aider au développement légitime de l'homme dans l'ordre et vers la fin pour lesquels il a été créé. L'art, la littérature, ne sont que des moyens pour rendre l'homme meilleur.

Qu'on veuille bien le remarquer, ce n'est pas seulement contre le matérialisme déclaré que combat ici le P. Longhaye. Trop de chrétiens se font à ce sujet des opinions d'une complaisance coupable. La moralité d'une œuvre, dit-on, est la question secondaire; est-elle artistique, oui ou non; y trouve-t-on du talent, de l'esprit? tout est là... Non, tout n'est pas là; il importe de le dire, et notre devoir, en présence de toute œuvre suspecte, est tout au moins de lui refuser impitoyablement les honneurs de notre admiration.

Cette notion vraiment supérieure de la littérature permet de définir nettement sa fin: elle nous laisse déjà entrevoir les sévères qualités qui sont exigées de l'artiste, de l'écrivain; mais, en même temps, loin de faire esclaves les facultés humaines, cette discipline en assure le complet épanouissement. Un mot sur ces trois idées.

La fin de la parole littéraire est « l'élévation des âmes ». C'est la condition d'être de tout art comme de toute influence morale : rapprocher les âmes « de Celui qui est à la fois leur principe, leur fin et leur type suprême »; conduire au bien souverain par le beau, ou plutôt conduire à cette perfection dernière qui est à la fois le bien, le beau et le vrai.

Manifestement, un but aussi élevé ne peut être atteint sans un grand effort. La nature humaine est lourde à soulever. Ce que nous demanderons donc à la littérature, c'est d'exercer sur l'âme une action puissante. Non pas qu'il soit pour cela nécessaire de frapper de grands coups et, comme on dit, de se battre les flancs. La puissance littéraire est une force contenue, toute de conviction, et qui, comme les forces physiques, ne peut faire le bien qu'en se réglant. Le secret en est dans l'ordre, cet élément essentiel de toute perfection (1).

Voici, par suite, le grand devoir de l'écrivain, de l'orateur : connaître son âme de façon à pouvoir utiliser les admirables ressources que lui fournissent ses facultés. Avant d'aborder l'étude des choses auxquelles il devra donner la forme expressive, le littérateur se recueillera. La région des lettres est une terre promise dont il faut acheter la possession par l'épreuve, par l'initiation, la méditation. Il n'en est guère ainsi de nos jours. Tout s'improvise, tout se devine, pardon du mot, tout se bâcle. Notre siècle ne se pique guère de probité littéraire. Les deux fonctions principales de la littérature

(1) Saint Augustin définit la vertu : « L'ordre dans l'amour. » Saint Thomas définit la beauté : « La plénitude dans l'ordre. » Etc.

moderne étant de combattre et d'amuser, le public se déclare vite satisfait, pourvu que son aliment lui soit servi à l'heure, selon les exigences de la polémique ou les caprices de son propre désœuvrement. C'est pour cela qu'on ne creuse rien, qu'on se contente de l'*à peu près* et qu'on se fait un langage où l'équivoque le dispute à l'inexact.

La Bruyère disait : « Entre toutes les différentes expressions qui peuvent rendre une seule de nos pensées, il n'y en a qu'une qui soit la bonne. »

Pour trouver cette expression, pour l'achever, pour la poser dans cette lumière qui saisira comme dans un éblouissement l'âme du lecteur ou de l'auditeur, il faut méditer, réfléchir. Qui ne connaît cette salutaire torture de l'esprit en quête du mot, de l'idée propre? Ce n'est pas seulement une question de forme que règle le précepte de Boileau :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

L'âne de Victor Hugo, qui, comme on sait, personnifie l'esprit moderne, a beau dire :

J'ai vu de près Boileau, j'aime mieux la bricole,

il n'en est pas moins vrai que la littérature, même au dix-neuvième siècle, ne sera forte et utile qu'à ce prix.

La propriété du langage est liée à la trempe même des âmes par la double relation de cause et d'effet. « Sans le mot propre, point d'idée précise; sans idée précise, point de principes assurés; sans principes assurés, point de résolutions vigoureuses. »

« Les résolutions sont incertaines, constatait tristement le cardinal Pie, parce que l'esprit qui les conçoit n'a pas de vues nettes et arrêtées (1). »

Tout le monde a pu vérifier la justesse des paroles suivantes du R. P. Longhaye : « Demandez au plus grand nombre des Français d'aujourd'hui un effort d'énergie en faveur d'une cause religieuse, morale, sociale, politique. Ce serait grand'merveille : sur toutes ces questions vitales, ils n'ont que des fantômes de convictions, n'ayant que des lueurs d'idées. Mais pourquoi? Entre autres raisons, parce que, dans leurs discussions stériles, parce que, dans les écrits courants où se fait leur éducation quotidienne, rien n'est rare comme

(1) Mgr Pie : *Œuvres*, t. V, p. 4.

une idée claire, comme une chose nettement appelée de son vrai nom. »

La première condition à remplir par celui qui aborde la composition littéraire est de posséder une intelligente nette, limpide, sûre de soi, et, pour cela, suivant un mot simple et profond de Bossuet, « d'en savoir beaucoup ».

Est-ce à dire que nous exigerons de l'orateur ou de l'écrivain une science universelle? La vie n'y suffirait pas. Mais, en dehors des spécialités professionnelles ou de circonstances, il y a des connaissances d'ordre général qui s'imposent inévitablement à la raison et sur lesquelles il faut avoir pris parti de bonne heure si l'on veut être écrivain, jurisconsulte, journaliste, député, ouvrier — sérieux et loyal bien entendu — de la plume ou de la parole. Ce sont les connaissances nécessaires à la formation morale et intellectuelle de l'homme : « catéchisme, philosophie, histoire, géographie, grands et populaires résultats des sciences physiques et naturelles, connaissance de la nature humaine et de la société actuelle, idées générales mais précises en art et en littérature; en un mot : Dieu, l'homme, le monde et le principal de leurs rapports ».

Par cette énumération, on peut juger de ce qui nous manque. Nous vivons à une époque où, dans la République des Lettres, comme dans les autres républiques, une des conditions de succès est de savoir peu. Le vrai savant est scrupuleux, modeste, défiant de soi-même; l'ignorant peut tout oser. A cet égard, on ose beaucoup, et la légèreté avec laquelle on s'improvise écrivain n'a d'égale que la candeur avec laquelle le public accepte d'être berné, mystifié et corrompu à ses frais. Ce qui prouve que la responsabilité de la presse, ce quatrième pouvoir de l'État, est — toujours comme en politique — une fiction.

Un tel état des esprits s'explique par la violation de cette grande loi d'ordre que nous signalions plus haut.

L'action de la parole ne sera puissante qu'à la condition de mettre en jeu, à la fois et constamment, toutes les facultés de l'âme; mais cette action ne sera légitime que si les facultés opèrent « suivant leur hiérarchie invariable et les exigences variables de leur objet commun ».

Vous prétendez convaincre un homme, le persuader, lui plaire. Il faut que votre œuvre le saisisse tout entier et satisfasse toutes ses facultés ensemble, en donnant à chacune son aliment : à l'intelli-

gence, le vrai; à la volonté, le bien, l'utile, l'honnête; à l'imagination, des couleurs; à la sensibilité, des émotions.

Mais, comme vous n'éveillerez les facultés du lecteur que par le jeu de vos facultés correspondantes, vous êtes obligé de croire, de voir, de résoudre, de sentir dans votre âme tout ce qu'exprime votre parole. Idée, image, ardeur généreuse, tout cela doit jaillir de votre âme sincère, vibrante et convaincue. Mystérieux contact de deux âmes qui se compénètrent dans un travail commun! Admirable puissance de la parole; mais aussi, redoutable responsabilité de l'écrivain, quand, secouant le joug de l'ordre essentiel voulu par Dieu, il abaisse au lieu d'élever!

La négation de cet ordre résume toutes les erreurs littéraires, de quelque nom qu'elles s'affublent, *romantisme*, *sensualisme*, *naturalisme*. Ici ou là, l'ordre hiérarchique des facultés s'est trouvé interverti. L'imagination et la sensibilité, que leur rôle intermédiaire entre l'esprit pur et le monde sensible permet de nommer facultés inférieures, ont, dans des proportions diverses, usurpé la place des facultés maîtresses, la raison et la volonté.

Raison, volonté, notre littérature n'est-elle pas depuis longtemps en révolte ouverte contre ces austères mentors? Qu'en est-il résulté? L'énervement de l'âme sous l'empire de deux exagérations contraires en apparence : d'un côté, l'imagination développée dans le sens des émotions molles, sensuelles, affadissantes; de l'autre, la sensibilité violemment surexcitée, conduite « par l'exaltation à l'atonie, comme on arrive à la prostration par la fièvre ».

Ces deux facultés ont pris chez nous un développement démesuré et maladif. Nous perdons de plus en plus le goût de la beauté calme et sereine. Il semble que l'on n'est pas digne de vivre si l'on doit penser et sentir avec simplicité, sobriété.

Quand Chateaubriand imaginait sa dissolvante théorie du *vague des passions* (1), comment ne prévoyait-il pas, lui, le croyant, le délicat, que sa découverte serait prise au sérieux; que l'inquiétude, la mélancolie, le désir, toutes ces impressions confuses et voluptueuses, introduites sans contre-poids dans la littérature, allaient bientôt prendre corps et devenir des réalités trop palpables; qu'un jour arriverait où tous les instincts brutaux se lèveraient et réclameraient leur place au soleil?

(1) *Génie du christianisme*, 2e partie, l. III, ch. IX.

En tous cas, le grand écrivain aurait à renier sa postérité. L'équilibre des facultés une fois rompu, le mouvement de décadence s'accélère avec le double caractère que nous lui avons reconnu. Des hauteurs, parfois accessibles, de la rêverie lamartinienne, nous tombons, avec les jeunes écoles, dans le gouffre sans fond de l'imbécillité, où l'on pêche, par exemple, des vers comme ceux-ci :

Et tu fis la blancheur sanglotante des lis,
Qui, roulant sur des mers de soupirs qu'elle effleure,
A travers l'encens bleu des horizons pâlis,
Monte rêveusement vers la lune qui pleure (1)...

Combien de temps la poésie de Victor Hugo, avec son cliquetis sonore, ses miroitements, avec ses contrastes, ses heurts, son procédé qui substitue *l'effet* au beau, s'est-elle maintenue sur les sommets habités par le bon sens et la raison? Hélas! le poète n'a pas attendu de vieillir pour nous donner un spectacle lamentable, celui d'une imagination tiraillée entre le sublime et l'absurde, qui, comme le personnage d'une de ses élucubrations les plus baroques,

Se bâcle on ne sait quel accouplement lyrique
Fait de plume d'archange et de poil de bourrique.

Mais il s'agit bien d'archange, aujourd'hui! Plus de ces idéalisations métaphoriques. Ce qu'il faut, c'est l'inédit dans l'audace, le superlatif dans le bizarre, la couleur violente et crue, la secousse nerveuse. L'un écrira sur son livre ce titre flamboyant « Blasphèmes! » L'autre se proclamera le « poète de la bestialité amoureuse ». C'est à qui cassera les vitres et étonnera le bourgeois.

Non, nous n'écrivons pas pour les bourgeois épais
Qui vivent en famille et ruminent en paix,
N'ayant jamais senti sous leur front plat et chauve
Bouillonner les ardeurs et les amours du fauve (2)!

Progression effrayante et fatale. L'imagination se blase vite, et, comme le palais habitué aux fortes épices et aux liqueurs brûlantes, réclame impérieusement un aliment de plus en plus embrasé. C'est alors une lutte entre les exigences toujours croissantes du public et les complaisances toujours en retard de l'écrivain.

(1) Steph. Mallarmé : *Parnasse contemporain.*
(2) Emile Chevé : *les Océans.*

Ainsi l'avoue un romancier célèbre : « Il faut au public des astringents et des moxas pour ranimer les sensations éteintes... Allons ! as-tu des incestes furibonds ou des adultères monstrueux, d'effrayantes bacchanales, des crimes ou des passions impossibles à me raconter? Sinon, tais-toi, va mourir dans la misère et l'obscurité (1). »

Combien est plus vraie, plus grande, plus soucieuse de la dignité humaine, la fonction que le R. P. Lonhaye assigne à la littérature!

« Non, Dieu n'a pas créé le talent, le génie, « ces belles lumières « d'esprit », comme dit Bossuet, pour l'amusement égoïste et superbe de ceux qu'il en décore... La parole originale a une mission, qui est de se faire populaire et accessible en se conservant naturelle, d'élever la foule au vrai des choses et de la nature humaine en le lui offrant à travers une âme puissante et bien ordonnée. »

Il y aurait plaisir à suivre le R. P. Longhaye dans sa fine analyse des opérations de l'intelligence en labeur de composition : en premier lieu, l'âme « recevant l'empreinte des choses », *s'informant* d'elles, s'y appliquant par la méditation, une méditation logique, rationnelle, habituée à saisir promptement les rapports d'idées qui sont le tout du langage; ensuite l'âme « donnant son empreinte aux choses » par le double travail du choix, qui écarte ou préfère, précise, *finit*, achève, et de l'ordonnance qui dispose les objets, suivant une gradation qu'il ne faut pas confondre avec les banales routines du *moule*, en vue de la fin à obtenir. Il faudrait surtout l'admirer, communiquant ces objets et se communiquant par eux aux autres âmes dans ses trois fonctions : convaincre, plaire, persuader. Là nous verrions de quelle utilité pour la formation littéraire est la logique, cette puissance aujourd'hui si dédaignée, au grand détriment de la pensée indépendante.

Mais il faut se borner. Voyons la théorie dans son application aux objets de la littérature.

II

Ces objets se ramènent aux trois suivants : la nature, — l'homme et Dieu.

Sur les deux premiers se pose une question qu'il est impossible d'éluder, puisque de la solution qu'on y apporte, dépend toute la

(1) Frédéric Soulié : *les Mémoires du diable*, préface.

direction à donner à la littérature, la question du beau, du réel, de l'idéal.

Le beau est-il partout dans la réalité des choses? Tout est-il beau? Dans quelle mesure doit-on peindre le réel?

Sans se perdre dans la métaphysique et en s'en tenant à la seule expérience, on peut dire que tout ce qui est dans l'ordre est vrai, par conséquent beau ; tout ce qui est hors de l'ordre est faux et laid.

« La matière n'est point belle par elle-même et en tant que matière... Des cristaux de neige au panorama le plus splendide, la matière est belle par l'esprit qui met en elle l'ordre et la vie et pour l'esprit qui peut les y saisir. Dans l'homme, elle est belle de la vie de l'esprit qui s'y reflète. Encore l'esprit n'est-il beau lui-même qu'autant qu'il agit suivant sa nature, suivant l'ordre, suivant Dieu. »

Si tout n'est pas beau dans les choses, sera-t-il bon et utile de les représenter telles quelles, sans autre souci que celui de l'exactitude? Faut-il, au contraire, repousser le laid et s'attacher, de préférence, au beau?

Le romantisme, en exigeant du réel qu'il fut « caractéristique », avait rétréci quelque peu la question. Le naturalisme la résout sans détours ni réserves. Pas de distinction! L'art peut et doit tout exprimer, le laid aussi bien que le beau. Tous les deux sont dans la nature. Pourquoi créer des catégories artificielles? L'idéal est une fiction, c'est-à-dire un mensonge.

Réponse peu nouvelle, puisqu'elle n'est, en somme, que l'écho de l'éternelle protestation de la chair rebelle contre toute contrainte morale. Que cherche, en effet, le naturalisme? Rendre ce qui frappe, ce qui produit l'effet, — la sensation. Le *summum* de l'art sera de représenter le laid, l'horrible, le grossier, non plus à travers le voile de la leçon morale qui s'en dégage, non plus même à la façon des Spartiates enivrant leurs ilotes pour dégoûter leurs fils de l'intempérance, mais brutalement, malproprement, en appuyant sur les détails, en notant les spasmes, les hoquets, les verrues, les infections, de telle sorte que le lecteur, énervé, haletant, mais empoigné, s'écrie entre deux nausées : « Comme c'est cela!... »

Eh bien! cette besogne répugnante, à laquelle s'attellent aujourd'hui tant de pauvres littérateurs, est non seulement une monstruosité morale, mais une mystification.

Combien disent : c'est écœurant, mais quel prodigieux talent!...

Ayons donc le courage de protester. Le sujet de l'art, nous le savons, est l'âme agissant tout entière et par toutes ses facultés sur une autre âme. Mais qu'est-ce que l'écrivain sensualiste met de lui-même, de ses facultés pensantes, dans les descriptions où il se plaît? Un spirituel critique (1) se fait fort d'écrire tout un volume avec deux phrases d'un roman quelconque de M. Zola, à l'aide « de variations plus ou moins brillantes sur ces poussières, ces ors, ces ruissellements, ces flamboiements, ces coups de folie, ces buées, tout ce bric-à-brac déjà rouillé du pur style naturaliste. »

Rien de plus banal, à part la question du procédé, du *faire*, de la *patte*, pour parler comme l'école, qu'un travail consistant dans l'imitation servile et quasi-photographique d'un objet matériel. L'écrivain idéaliste, — je ne dis pas spiritualiste, — qui analyse les sentiments cachés et si complexes du cœur humain, dépense incomparablement plus de talent que le réaliste qui se borne à répercuter des sensations.

De plus, empruntant tout à l'objet extérieur et matériel et ne mettant, dans l'expression, que très peu de son âme, l'écrivain naturaliste est forcé de compter sur le lecteur ou l'auditeur, c'est-à-dire sur leurs nerfs, pour donner de l'intérêt à l'œuvre. Le Paris mondain qui courait au théâtre voir l'agonie finale du *Sphinx*, admirait vraisemblablement beaucoup plus, dans la scène, les convulsions de la comédienne que la littérature du morceau.

Mais voici qui nous dévoile mieux le mensonge du système réaliste : c'est que l'intérêt, c'est-à-dire ce qui sollicite l'adhésion du lecteur ou de l'auditeur à l'œuvre soi-disant réaliste, ne peut être obtenu qu'à la condition d'*idéaliser* l'objet, plus ou moins, en d'autres termes, de fausser compagnie au système. Pourquoi l'ivrogne, rencontré dans le ruisseau, vous inspire-t-il un sentiment de répulsion et d'horreur? Parce que c'est la réalité bestiale. Pourquoi l'alcoolique Coupeau, transporté au théâtre ou dans le livre, trouvera-t-il des admirateurs prêts à se pâmer d'aise devant son ignoble langage? Parce que le Coupeau littéraire n'est plus tout à fait la réalité. L'auteur a dû lui infuser une petite dose, si petite! d'idéal. Autrement le fanatisme lui-même n'y aurait pas tenu, et il aurait rejeté l'homme et l'œuvre à l'égout. Le naturalisme vit sur un paradoxe, ce qui est un moyen comme un autre de se passer de talent.

(1) M. Armand de Pontmartin : *Nouveaux samedis*, 19e série.

On ne veut pas de l'idéal, sous prétexte qu'il est incompatible avec le réel. Mais l'idéal est partout. Il est dans l'âme du lecteur, quelque effort qu'ait tenté l'auteur pour le chasser de son œuvre. Qu'un ouvrier lise *Germinal;* la peinture toute vive d'une grève de mineurs frappe son imagination; sa tête s'échauffe, s'emplit d'idées d'oppression, de revendications sociales, de vengeances: il se forge, à l'aide du livre, un idéal de libertés; il idéalise.

Tant mieux! dira-t-on, cela démontre que la peinture du réel conduit invinciblement à une conclusion morale, à une leçon. — Tant pis! car la leçon est mauvaise. Voilà la preuve qu'il y a danger à se cantonner dans le réel et qu'il est nécessaire d'en subordonner l'étude et l'expression à la pratique de la loi morale.

Pourquoi, d'ailleurs, opposer l'idéal au réel, comme s'il s'agissait d'essences différentes? Dans la conception de l'artiste, l'idéal se forme d'éléments empruntés aux réalités observées et qui s'épurent, se subliment dans l'âme qui les recueille, comme dans un merveilleux creuset. Ce type, ainsi créé, reflétera pour nous, dans son imperfection désespérante, la vision intime d'un type supérieur, vers lequel nous aspirons toujours sans l'atteindre. Ce type, c'est le Beau, la Perfection, c'est Dieu, la réalité absolue et complète. Plus nous ajouterons de qualités immatérielles à notre pensée, plus elle s'approchera de la Beauté sans tache et sans ombre. Plus idéale sera la grandeur, la clémence que je veux peindre, plus elle avoisinera la clémence, la grandeur infinie, la plus réelle de toutes. Donc, « s'élever dans le beau, c'est s'élever dans le vrai ». Donc, ce n'est pas mentir au but de l'art, mais y tendre, que de n'accueillir la laideur et le vice, quand, d'aventure, ils se rencontrent sur la route, que, comme une ombre, un *repoussoir*, destinés à faire mieux resplendir l'éternelle Lumière et l'éternelle Beauté.

Cette loi du beau marque une gradation dans les objets de la parole littéraire, la nature, l'homme et Dieu. Elle transfigure les deux premiers en les élevant constamment et en tout vers Dieu, leur auteur et leur terme.

Combien notre littérature contemporaine est loin d'en user de la sorte avec son objet!

L'esprit le moins délié constate, entre la nature physique et l'âme humaine, des harmonies, une sympathie inexplicables, sans doute, mais certaines. Soit qu'il reçoive du monde physique des impressions déterminées et invariables, comme le calme éprouvé en face d'une

nuit sereine ; soit qu'il cherche dans la nature un écho et un confident de ses propres mouvements, comme Philoctète attestant les rochers de Lemnos, l'homme interroge sans cesse cette terre bienfaisante dont Dieu l'a fait roi.

Voilà toute une mine de richesses littéraires. Malheureusement, ce sentiment de la nature dégénère, chez beaucoup, en sentimentalisme :

J'allais d'un tronc à l'autre et je les embrassais.
Je leur prêtais le sens des pleurs que je versais.
Et je croyais sentir, tant notre âme a de force,
Un cœur ami du mien palpiter sous l'écorce (1).

Ou en puérilité :

... J'ai souvent,
En mai, quand de parfums les branches sont gonflées,
Des conversations avec les giroflées ;
Je reçois des conseils du lierre et du bleuet (2).

Au lieu d'admirer et de faire admirer dans la nature la providence et l'amour d'un Dieu personnel toujours agissant, on se perdra dans un panthéisme vague et rêveur, et l'on y cherchera ces sensations maladives, cet état de magnétisme voluptueux où « l'on songe, on s'abandonne... on rêve, on ne médite point (3) ».

Quel thème plus fécond pour le littérateur que l'homme, envisagé dans son corps, « révélateur de l'âme », dans sa mobile physionomie et surtout dans son âme, dans sa vie morale, dans ses passions, ses défauts, ses vertus. C'est là, à la lueur d'une observation qui commence par se replier sur elle-même, que s'alimente la comédie, le drame, la prédication, l'histoire. Là, surtout, s'applique la loi de l'art qui est d'élever l'homme dans l'amour du bien et du beau, conséquemment de ne rien faire qui puisse altérer dans l'âme d'autrui la notion du bien et du beau.

Aujourd'hui, se manifeste dans les Lettres un triple effort pour faire prendre le change à ce sujet. La peinture du vice ne se sépare plus guère de la thèse morale ou sociale. L'horreur du mal disparaît sous le plus étrange des travestissements.

Les plus timides ont innocenté le mal en effaçant toute sa propor-

(1) Lamartine, *Jocelyn*, 1re époque.
(2) Victor Hugo, *Contemplations*, I, 27.
(3) De Sénancour : *Oberman*, lettre VII.

tion vis-à-vis du bien. C'est le tyran Mahmoud, gagnant le ciel pour avoir soulagé le pourceau à l'agonie.

Un pourceau secouru pèse un monde opprimé (1).

Ou bien on substituera à la responsabilité intime la fatalité des circonstances, des *milieux*, la tyrannie de la famille, de la société, l'instinct irrésistible du tempérament. Comment voulez-vous condamner un coupable, quand il est avéré que le vice et la vertu sont « de simples produits comme le sucre et le vitriol (2)? »

D'autres en viennent à confondre le mal avec le bien : scepticisme absolu, content, suivant le mot de Théophile Gautier, « de réfléchir sans intérêt les choses humaines dans ses vagues prunelles et de leur donner, avec un désintéressement parfait, la vie supérieure de la forme ».

Enfin le dernier mot est de glorifier le mal en l'installant sans vergogne à la place du bien. Il n'y a pas de crime qui ne puisse être réhabilité par la souveraineté du but, qui ne devienne, par la passion ou le succès, légitime, que dis-je? obligatoire et sacré : « La vraie force est-elle d'étouffer ses passions ou de les satisfaire? Dieu nous les a-t-il données pour les abjurer (3)? »

Et Dieu, le suprême objet de la parole littéraire, comment est-il traité, non par ses diffamateurs de profession, mais par ceux qui prétendent le louer et le définir!

Un chapitre des plus intéressants du livre nous signale les trois difficultés auxquelles vient se heurter la parole humaine aux prises avec Dieu.

Notre conception de Dieu est nécessairement *médiate*. Nous ne le saisissons que par un intermédiaire, des analogies empruntées à la créature physique ou aux relations humaines. C'est ainsi que nous voyons en Dieu le roi, le juge, le père, le nourricier, etc. Mais le danger, pour la raison privée de foi, sera de confondre Dieu avec son œuvre, ou de le ravaler aux proportions finies d'un idéal humain.

De plus, notre conception de Dieu est *successive*. Impossible à notre connaissance bornée d'embrasser d'un coup d'œil toutes les perfections, tous les attributs, tous les actes divins. Aussi qu'est-il

(1) Victor Hugo : *Légende des Siècles*, 1re série.
(2) Taine.
(3) G. Sand : *Jacques*.

à craindre? C'est que nous ne mettions en Dieu la multiplicité, la contradiction, et que nous n'imaginions des dieux rivaux.

Enfin la nécessité où nous sommes d'user du *sensible* comme auxiliaire dans notre conception de Dieu nous expose à le matérialiser, comme a fait le paganisme.

Après avoir aperçu l'écueil, il faudrait voir comment la raison chrétienne, personnifiée dans ces grands génies qu'on nomme saint Augustin, Dante, Bossuet, Racine, a su l'éviter, sans sacrifier quoi que ce soit des facultés descriptives, y puisant, au contraire, les éléments idéalisés de ce sublime qu'on pourrait nommer : le sublime à genoux.

III

Supposons l'âme en possession intime de son objet. Il reste à donner à ce dernier la forme extérieure et définitive : c'est l'affaire du *style*.

Le style, c'est la pensée vivante; c'est l'âme « se traduisant et se monnayant dans le détail ». Gardons-nous de séparer la forme du fond, suivant le préjugé trop commode qui sacrifie le plus souvent ceci à cela. Point de forme naturelle, précise, achevée, si la pensée n'est frappée déjà au coin des mêmes qualités. Notre expérience quotidienne nous en est garant : nous ne possédons pleinement l'idée poursuivie que lorsque nous parvenons à nous la nommer tout bas à nous-mêmes.

> Le mot doit germer sur l'idée
> Et puis tomber comme un fruit mûr (1).

Ce n'est donc pas une étude banale que celle du style; et nous ne quittons pas pour cela le domaine de la philosophie, j'allais dire de la théologie des belles-lettres.

La loi du style d'ailleurs n'est pas longue à formuler : l'âme tout entière doit commander au style, pénétrer chacun de ses trois grands éléments, l'idée simple ou le mot, l'idée complexe et la phrase. Elle réclame de chacun des qualités déterminées : du mot, la précision, la propriété, la décence; de l'idée complexe, la justesse, l'opportunité; de la phrase, la clarté, l'harmonie, le rythme.

Au témoignage de Fénelon, il n'y a pas dans la langue deux mots

(1) Charles Nodier.

rigoureusement synonymes. En effet, il ne peut y avoir deux idées pour un objet formellement identique. Le mot et l'idée ne font qu'un. On voit combien il est important de choisir toujours le mot propre. C'est à ce choix que s'attachera l'homme sérieux et réfléchi. Il se gardera de l'à peu près, de ces grands mots creux, indéfinis, perfides, prêtant à toutes les ignorances et à toutes les équivoques, et qui traînent dans la polémique quotidienne à l'usage de toutes les mauvaises causes (1). Il exigera des autres et de soi-même l'exactitude absolue des termes : c'était le conseil de saint Paul (2); il est plus que jamais en situation, en ce temps de verbiage et de mensonge public. « Combien nous serions mieux armés contre le sophisme si nous faisions l'effort d'entendre mieux et de parler plus exactement notre admirable langue française! »

Pour y arriver, il faudra nous rendre compte de l'étymologie, de cette philosophie populaire qui a présidé à la naissance et à la formation des mots. Il nous faudra creuser le synonyme, pour approprier exactement le mot à la mesure de notre pensée et aux exigences des facultés qu'il s'agit d'éveiller en nous ou chez les autres ; le choisir juste, coloré, pathétique, chaste.

Est-il besoin de dire que nous ne posséderons cet esprit vraiment critique si l'éducation n'a de bonne heure développé et réglé en nous ces deux qualités qui, quoi qu'on en dise, ne s'improvisent pas : le jugement et le goût.

Voilà, pour le dire en passant, pourquoi les belles-lettres, les *humanités*, ont toujours été, à l'encontre des études purement scientifiques, considérées par les plus grands esprits comme le meilleur instrument de formation intellectuelle. En s'adressant non seulement à la faculté de raisonnement, mais aussi à l'imagination, à la sensibilité, à la volonté, elles éveillent l'âme tout entière de l'enfant et lui communiquent cet équilibre sans lequel un homme ne sera jamais complètement sûr ni de ce qu'il faut croire ni de ce qu'il faut dire.

Si l'on éprouve aujourd'hui tant de difficultés pour faire accepter les idées justes, c'est qu'il devient de plus en plus difficile de les exprimer. Le *néologisme* conspire pour embrouiller la langue, en

(1) Démocratie, progrès, liberté, égalité, superstition, fanatisme, libéralisme, principes de 89, cléricalisme, idées modernes, nature, réaction, suffrage universel, tolérance, etc., etc.

(2) *Formam habe sanorum verborum.* II Tim. I, 13.

créant des catégories intellectuelles dont les initiés ont seuls la clef. Etes-vous homme d'État, homme de lettres, de sciences, de finance, de cheval; êtes-vous simplement ce qui s'appelle homme du monde? Autant d'idiomes différents qu'il vous faudra savoir. Ces formes d'argot barbares, transportées toutes chaudes dans la littérature, composent un vocabulaire panaché où l'on cherche parfois la trace du français. Ajoutez force mots étrangers, mendiés chez nos voisins, comme si la langue française manquait de tout, et qui, en passant par nos lèvres, les écorchent et s'écorchent eux-mêmes : vous voilà à la mode.

On n'entend que des mots à déchirer le fer,
Le *railway*, le *tunnel*, le *ballast*, le *tender*,
Express, *trucks* et *wagons*... Une bouche française
Semble broyer du verre et mâcher de la braise.
Faut-il, pour cimenter un merveilleux accord,
Changer l'arène en *turf* et le plaisir en *sport*,
Demander à des *clubs* l'aimable causerie,
Flétrir du nom de *grooms* nos valets d'écurie,
Traiter nos cavaliers de *gentlemen riders* (1)?

En dehors du barbarisme caractérisé, combien de mots détournés de leur sens traditionnel! Le scepticisme religieux a pénétré les uns : « Un héros de barricade *confesse* devant les juges sa *foi politique* et se vante d'être un *martyr*. Une femme *adore* la musique... »

D'autres se déclassent parce que les choses et les personnes se sont elles-mêmes déclassées. Tout portier est devenu *concierge;* tout garçon coiffeur, un *employé*, un *clerc!* Un tailleur *médite* la coupe d'un vêtement; une mode nouvelle est une *création*... Il est vrai de dire avec le R. P. Longhaye que c'est aujourd'hui le triomphe de la *catachrèse*.

L'influence néfaste qui pervertit le mot se trahit mieux encore dans l'idée complexe, c'est-à-dire dans les expressions impliquant une affirmation, un jugement; par exemple, les qualificatifs, les comparaisons, les métaphores et autres figures. D'un usage précieux en littérature, encore faut-il qu'on ne les emploie qu'à propos et avec justesse.

C'est là qu'on peut juger d'un esprit droit, net et clair. L'écri-

(1) Viennet : *Epître à Boileau.*

vain sérieux s'interdira donc tout ce qui ne pourrait qu'encombrer le style sans ajouter à l'idée, ces épithètes oiseuses ou prétentieuses, ces superlatifs si en vogue aujourd'hui et qui témoignent d'un défaut absolu de proportion entre la pensée et les objets. Voulez-vous savoir l'opinion d'un de vos contemporains sur une œuvre d'art? « Prodigieux! Renversant! » A moins que ce ne soit : « Infect! » Et voilà l'œuvre jugée. Tout succès est « immense ». Pas de milieu entre l' « horrible, l'atroce », et le « sublime », le « délicieux ». On connaît les « géants de 93 », les « grandes victimes », les « citoyens de l'humanité ». Victor Hugo a bien été sacré « souverain de la colline des sciences!!!... »

Quant aux *métaphores*, le moins est qu'elles respectent le sens commun et que, par exemple, elles ne fassent pas « de la Faculté des lettres un *laboratoire* qui *prend du champ* comme un jouteur, *déborde* comme un fleuve, et *campe* sous des baraques à la façon des armées en campagne (1). »

Quand tous les mots auront été choisis, passés au crible d'une critique sévère, les matériaux de la phrase seront prêts. Il ne restera qu'à la mettre sur pied, de façon à ce qu'elle se présente, droite et ferme, devant les esprits qu'il s'agit de conquérir.

Ce travail ne s'opère qu'au prix d'une réflexion soutenue. Notre phrase devra être claire, autant ennemie des réticences et d'un laconisme affecté que des développements parasites. Elle aura les trois qualités exigées par Aristote, l'*autonomie* individuelle, la *brièveté* relative, l'*unité* visible, « avec une étendue facile à mesurer d'un coup d'œil. » Nous serons donc exigeants pour nous-mêmes. Nous ne nous déclarerons pas satisfaits d'ajuster bout à bout des mots harmonieux et sonores; nous voudrons achever avant tout notre pensée, ne point penser trop vite et rien qu'à demi. Qu'est-ce à dire? Il faut en revenir toujours à la grande loi : c'est notre âme qui sera la grande modératrice du style. « La phrase bien faite, c'est la pensée bien conduite. »

Dieu merci! les modèles ne manquent pas. Pourquoi les immortels chefs-d'œuvre du dix-septième siècle nous causent-ils une impression aussi saisissante? C'est que nous y trouvons, avec cet ordre souverain qui atteste l'équilibre des facultés, cette touche

(1) La phrase qui réunit ces figures étonnantes est de M. Jules Ferry, alors ministre de l'instruction publique (!), parlant à la distribution des prix du concours général 1883.

originale qui, mieux que le burin ou le pinceau, exprime le caractère personnel, l'âme de l'écrivain : la franchise et le sublime chez Corneille, la tendresse chez Racine, la pensée profonde chez Pascal et la majesté chez Bossuet.

Ce coup d'œil jeté sur l'ouvrage du R. P. Longhaye suffira, nous l'espérons, pour donner une idée de son importance. Que de choses il nous a fallu omettre, les lois du *débit*, par exemple, — car ni la voix ni le geste n'échappent à l'empire de l'âme ; — le rôle et l'utilité des passions ; la définition du *goût*, du *naturel ;* et ces aperçus aussi élevés que lumineux sur les « résultats littéraires de l'Incarnation ! »

En lisant ces remarquables pages, nous nous figurions ce que serait notre littérature si, échappant à la servitude du matérialisme, des opinions toutes faites et du préjugé, elle se décidait à redevenir l'expression de l'âme puissante et ordonnée, l'âme de la France chrétienne ! Retrouverions-nous les coups d'aile et les cris sublimes du grand siècle ? Nous ne savons. Mais, une chose certaine, c'est que notre langue reprendrait vite dans le monde cette royauté jadis incontestée, pour laquelle elle est si bien faite et qu'elle a perdue par sa faute. Serait-il donc trop tard pour l'espérer ?

Fernand Butel.

L'HISTOIRE EN DEHORS DES HISTORIENS

AU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE ET DE NOTRE TEMPS

Deux publications à peu près simultanées nous ont paru donner lieu, par une certaine analogie et par des différences caractéristiques, à un rapprochement intéressant.

Laissant de côté, pour le moment, les différences, qui se révéleront d'elles-mêmes au temps voulu, signalons seulement l'analogie.

L'analogie consiste en ce que, dans l'un de ces livres comme dans l'autre, nous avons affaire à l'histoire; et, ni dans l'un ni dans l'autre, nous ne nous trouvons en présence d'un historien.

Par cela même qu'il intitule son ouvrage : *Madame de Sévigné historien*, en réservant pour le sous-titre : *le Siècle et la Cour de Louis XIV, d'après Mme de Sévigné*, M. Combes nous annonce, de prime abord, son intention de ne point choisir pour guide, à travers le siècle et la cour, un historien. C'est évidemment sur une antithèse, peut-être même sur un paradoxe, qu'il compte pour rendre son titre piquant. « Vous ne connaissez en Mme de Sévigné que la causeuse, la conteuse, la charmeuse, semble-t-il nous dire. Eh bien, moi, je découvre dans ses lettres l'histoire de son époque; et cette histoire, je prétends la reconstituer par leur seul moyen. »

Quant à l'auteur du *Journal d'un officier d'ordonnance*, voici en quels termes il se présente à nous, après exhibition de deux documents relatifs à sa personne et à sa mission :

« L'officier qui accompagna Jules Favre et fut pour lui un compagnon discret, fidèle et dévoué, l'officier à qui le général Schmitz a fait l'honneur d'adresser l'attestation qu'on vient de lire, entreprend de raconter au public ses impressions de juillet 1870 à février 1871.

« *Cet officier n'est point un historien.* Il essaie d'être un narrateur. L'histoire est un grand procès toujours pendant. L'historien est une sorte de président qui résume les débats. Le narrateur est un témoin qui raconte ce qu'il a vu.

« A l'historien comme au président, on demande avant tout l'impartialité et la classification raisonnée des faits.

« Du narrateur et du témoin, on réclame la franchise du témoignage et la sincérité des impressions.

« Je vais donc décrire, avec sincérité et franchise, non pas tout ce qui s'est passé, mais tout ce que j'ai vu, en ces jours terribles, pleins de catastrophes, dont la France n'a pas encore pu se relever. »

Et ailleurs : « Je ne suis pas un historien. Ce titre ne convient ni à mes allures ni à ma compétence. »

Et beaucoup plus loin : « J'ai déjà dit plusieurs fois, et je le répète encore, que je n'ai point la prétention d'écrire l'histoire du siège de Paris, mais que je me borne à raconter mes souvenirs. »

Le règne de Louis XIV et la guerre de 1870-71 : voilà deux époques auxquelles des lecteurs français ne refusent guère leur attention.

En nous y arrêtant quelques instants, les deux nouveaux livres à la main (1), et sans que nous nous arrogions le droit de construire là-dessus une thèse, il pourra bien nous arriver d'entrevoir en quelle mesure et dans quelles conditions est bonne, juste, sûre, profitable, l'étude de l'histoire en dehors des historiens.

I

Pour observer l'ordre des temps, nous ouvrons d'abord le livre de M. Combes.

L'habile professeur veut peindre la cour et le siècle de Louis XIV d'après Mme de Sévigné, et uniquement d'après elle, en faisant passer dans le domaine de l'histoire tous ses chefs-d'œuvre épistolaires et en s'inspirant de son esprit.

(1) *Madame de Sévigné historien.* — Le siècle et la cour de Louis XIV, d'après Mme de Sévigné, par F. Combes, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Bordeaux. Emile Perrin, éditeur. (Librairie académique Didier.)

Journal d'un Officier d'ordonnance (juillet 1870 — février 1871), par le comte d'Hérisson. Paul Ollendorf, éditeur.

Il repousse l'idée d'écrire une vie de Mme de Sévigné. Un travail d'érudition ne lui agrée pas davantage. Ce qu'il tente, c'est une œuvre d'art et de coordination.

Chercher et réunir ce qui est détaché et isolé; donner une suite et un lien à ce qui, nécessairement, n'en pouvait avoir, et qui, de plus, d'un intervalle à l'autre, se remarque peu ou s'oublie, dans des lettres trop pleines : tel est son dessein.

Il rassemblera les anecdotes et les récits, les réflexions de toutes sortes, les malices aussi, plus fréquentes que les compliments, remarque-t-il, et il les fixera sur les personnages mis en scène, de façon que le portrait soit complet, et que les monographies qu'on ne soupçonnait point, apparaissent entières dans leur saisissante réalité.

Ainsi procède-t-il successivement pour le cardinal de Retz, le duc de la Rochefoucauld, le surintendant Fouquet, les Colbert, Louvois et les Le Tellier, le grand Condé et sa famille, le maréchal de Turenne.

Voilà, certes, des personnages dont chacun méritait bien sa monographie.

Puis viennent des groupes composés et photographiés par les mêmes moyens.

Dans cette série, il ne faut certes pas dire : à tout seigneur tout honneur; car, sans que nous ayons bien saisi le motif de la préférence, le premier groupe est consacré aux femmes ridicules, et le second, aux femmes criminelles.

C'est seulement à leur suite que sont admises à se présenter les princesses de la cour de Louis XIV, dont l'une, Mlle de Montpensier, la grande Mademoiselle, occupe tout un chapitre, grâce à son roman avec Lauzun; tandis que les autres, de toute origine et de tout pays, fausses et véritables, improvisées et héréditaires, sont obligées de se serrer dans le même espace. Italiennes, Anglaises, Espagnoles, sont mêlées aux Françaises. La reine elle-même, Marie-Thérèse, a dû se contenter d'une petite place, — autant, du reste, que la noble et malheureuse femme en occupait dans sa propre cour; — et une autre reine aussi, la reine d'Angleterre, Marie d'Este, femme de Jacques II, détrônée et fugitive avec lui.

Seules, les Allemandes se tiennent à part, dans le livre comme dans la vie réelle, où elles restaient tout d'une pièce et ne se fondaient point dans le type français. C'est la princesse palatine,

Élisabeth-Charlotte de Bavière, seconde femme du duc d'Orléans. « Était-il heureux, Monsieur, en 1671, de pouvoir, un an après la mort de sa première femme, se marier, et en cérémonie... Dieu veuille seulement que cette Madame nous représente bien celle que nous avons perdue », la charmante, intelligente et infortunée Henriette d'Angleterre. Ou bien encore, c'est cette autre Bavaroise, Marie-Anne-Christine, femme du Dauphin, mère des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry. Elle meurt toute jeune, ainsi que la plupart des princesses de cette cour : à vingt-six ans, Henriette d'Angleterre; à vingt-sept ans, sa fille Marie-Louise d'Orléans, devenue reine d'Espagne, et la duchesse de Bourgogne, Adélaïde de Savoie.

Qui fera l'oraison funèbre de la Dauphine? « Je ne sais. Pour moi, je n'y vois que trois points : M. le duc de Bourgogne, M. le duc d'Anjou, M. le duc de Berry; et c'est un assez grand panégyrique pour une Dauphine. »

Fléchier fut choisi. M. Combes profite de l'occasion pour quitter la galerie féminine, à laquelle il ne tardera pas à revenir, et pour nous donner un chapitre sur les orateurs sacrés et prédicateurs du grand siècle. Ici encore, nous ne comprenons pas très bien l'ordre adopté, car le fait qui sert de transition nous paraît ressembler beaucoup plus à un prétexte qu'à une raison. Ce n'est plus, comme l'autre fois, une préséance qui nous étonne; c'est un mélange qui a l'air de donner une tournure incidente à l'un des sujets les plus importants. N'éprouvât-on pour les questions religieuses aucun attrait spécial, on ne pourrait nier que les noms de Bossuet et de Fénelon, de Massillon et de Bourdaloue, contribuent autant à la célébrité du siècle de Louis XIV, que les noms de Turenne et de Condé. Nous disons à dessein : la célébrité, pour ne prendre les choses que par le dehors, puisque nous invoquons le témoignage des gens du dehors, sans le moindre dessein de mesurer et de comparer les gloires diverses, et ce qu'elles valent, et ce qu'elles produisent en définitive.

Du reste, il n'est point nécessaire d'entamer, sur ce sujet, une discussion avec notre auteur. Nous ne pensons pas qu'il rapetisse avec intention et par dédain le côté religieux de son travail. Peut-être faut-il nous en prendre à notre goût particulier, s'il nous eût paru meilleur de l'agrandir davantage et de le rendre plus sérieux. Peut-être aussi ce qui nous semble apporter dans la contexture de

l'ouvrage un certain désordre, ou tout au moins un manque d'ordre que nous ne pouvons nous empêcher de noter, peut-être cela contribue-t-il à donner ce « piquant » déjà signalé, dont M. Combes n'est évidemment pas ennemi.

Disons une fois pour toutes, et pour n'y plus revenir, que, en général, ce qu'il peut y avoir de léger dans les lettres de Mme de Sévigné, devient plus léger dans l'histoire de M. Combes. On aurait supposé que la plume de l'homme, du professeur, se substituant à celle de la femme du monde, et même en s'interdisant d'écrire autre chose que la femme du monde, tracerait des caractères plus graves. Ne vous figurez-vous pas de confiance que l'écriture d'un homme doit être moins... Comment dirai-je? moins pattes de mouche que l'écriture d'une femme? Il ne faut rien se figurer de confiance, il faut voir.

Nous parlons de plume... Justement notre retour dans la galerie féminine, momentanément abandonnée, s'opère en faveur des femmes écrivains. Représentées par deux honnêtes femmes, et deux femmes de mérite, on doit le dire malgré la nuance de ridicule qui s'est attachée par la suite aux œuvres de l'un, — elles nous apparaissent entourées de tous les égards des contemporains, y compris le grand Condé, y compris Monsieur, frère du roi, y compris le roi lui-même. M. Combes n'a pas voulu parler autrement que les contemporains. La tentation d'être méchant est demeurée impuissante contre une estime méritée. A cette victoire d'un sentiment équitable et délicat, nous devons, sur Mlle de Scudéry et Mme de la Fayette, des pages d'autant plus intéressantes, à notre gré, qu'elles sont plus honnêtes de ton comme de sujet.

Ce n'est pas la faute de l'auteur si, dans le grand siècle, hélas! tous les sujets ne sont pas honnêtes, et si, par conséquent, tous les chapitres de son livre ne sont pas également agréables pour quiconque a la faiblesse, assez gênante parfois, de ne se trouver bien que dans une atmosphère où cela ne sent point mauvais.

Nous avions remarqué que lui-même n'était pas indifférent là-dessus, et que, tout au moins, s'il n'éprouvait du malaise pour son propre compte, il discernait à merveille ce qui pouvait en causer. Ce discernement lui a donné, par exemple, une attitude sévère vis-à-vis de ces princesses qui « n'étaient princesses que par la volonté du roi », Mlle de Nantes, fille de Mme de Montespan, Mlle de Blois, fille de Mlle de la Vallière. « Elles eurent toujours, dit-il, dans leur

coquetterie, dans le soin de plaire, dans l'art minutieux de soigner leur teint et leur personne, quelque chose qu'elles tenaient de leurs mères, et qui n'était pas cette grandeur naturelle et sans apprêt des véritables princesses : elles étaient un peu le demi-monde dans le grand monde. » Cependant, l'une fut mariée au duc de Bourbon; l'autre, au prince de Conti, neveu du grand Condé. N'importe! quand on parle d'elles, ce n'est pas dans le même style que pour les princesses authentiques : il y a diminution de respect dans le langage, à leur égard, parce qu'il y a, de leur côté, diminution de dignité dans le maintien. Si on les dépeint, même la princesse de Conti déjà veuve, à vingt-deux ans, « il n'est question que de *Vénus*, de leur *minois* amusant et badin, des parfums qui embaument leur chambre, de l'air qui descend des cieux, des charmes mondains de ces divinités, du commerce qu'elles daignent avoir avec les mortels, de leur toilette, de leur coiffure, de leur doux réveil à midi et demi, de leur robe de chambre qu'on leur présente et que mollement leur main saisit. »

On regrette de ne plus trouver la même finesse d'observation, le même tact, le même discernement, — ne craignons pas de répéter le mot, car c'est bien celui qui traduit notre pensée, — dans le « groupe » auquel nous arrivons maintenant.

« Les amies du roi » : le titre n'est pas heureux. A ne le prendre que dans cette première moitié, et si l'on se contente de supposer ce qui, par là, est désigné sans doute, il profane un mot digne de respect. Si on l'achève, on a, de plus, le déplaisir de constater qu'il réunit, pire encore, qu'il assimile ce qui devrait être séparé. Le voici, en effet, dans son entier : « Les amies du roi : Montespan, Maintenon, d'après Mme de Sévigné. »

L'auteur reste libre, à la vérité, de ne pas se laisser imputer la faute. Fidèle au système qui préside à son travail, ou plutôt qui constitue ce travail lui-même, il a pris le mot à Mme de Sévigné. Celle-ci l'emploie, à plus d'une reprise, notamment pour désigner Mme de Montespan. Lorsque, dans son « style en chiffres », elle la nomme *Quanto* ou *Quantova*, l'éditeur et annotateur des *Nouvelles lettres inédites*, M. Capmas, donne cette explication : « *La pedina del re quanto va*, le pion du roi, l'amie du roi va de tous côtés, va partout. »

Mais il y a de la distance entre un mot lancé au courant de la phrase, et la solennité, au moins relative, d'un titre qui donne le

ton, qui indique la pensée. Et puis, l'assemblage de ces deux noms! Mme de Sévigné était mieux inspirée quand elle écrivait, — et ceci, qui a plus d'importance que d'étendue, ce n'est pas à M. Combes que nous en sommes redevables : « Elle (Mme de Maintenon) faisait connaître au roi un pays tout nouveau, je veux dire le commerce de l'amitié et de la conversation sans chicane et sans contrainte (1). » A la bonne heure! Ne confondons pas, de grâce, et rappelons-nous qu'en passant la frontière d'un pays nouveau, il faut parler un langage nouveau.

Donc, nous avons fait un pas en dehors de notre livre, et, justement, il ne nous a point porté mauvaise chance. Voici qui nous encourage à nous émanciper tant soit peu, sans la moindre ingratitude toutefois envers l'ingénieux écrivain qui a conçu cette idée fort heureuse, et qui a dû se livrer à un travail considérable pour assembler des matériaux si nombreux, si dispersés, souvent menus comme ceux d'une mosaïque, et pour donner au résultat de ce travail un air d'élégance et de facilité (2).

Nous ne pouvons nous dispenser de signaler encore les *Samedis de Versailles*, où « tout se mêle comme dans les lettres de Mme de Sévigné, les dames et les seigneurs, les courtisans et les misanthropes, les femmes spirituelles et les poètes ». Cadre bien choisi pour placer ce qui n'a pu se placer ailleurs, et où notre esprit fait rentrer avec plaisir ce qu'il y avait de mieux dans ce que nous avons déjà vu.

« Nous allons à Versailles, un de ces samedis si bien décrits par elle, à trois heures et en sa compagnie. La cour d'honneur du palais est remplie de carrosses; un beau jour éclaire le palais; on dirait des feux à chaque fenêtre; les grandes eaux jouent, et, sur les lacs, sur le canal, sur les bassins, les rayons du soleil miroitent dans les cascades. L'appartement du roi est resplendissant; des canapés et des sophas pour la causerie, des tables de jeu pour l'amusement y sont dressés; les groupes se forment selon les préférences et les conversations. Des glaces, sur tous les murs, reflètent ce spectacle,

(1) Voir *Madame de Maintenon*, par le P. Mercier. — On y remarquera deux mots qui valent de longs plaidoyers : « Mme de Maintenon rendit à Marie-Thérèse le cœur de son époux. » — « Mme de Maintenon empêcha Louis XIV d'être Louis XV dans sa vieillesse. »

(2) Dans ce travail considérable et minutieux, il s'est glissé un certain nombre d'inadvertances. Quelque imparfaite révision d'épreuves, sans doute, à laquelle il sera remédié dans une autre édition.

avec la majesté du roi, et offrent des perspectives admirables. Les ambassadeurs des puissances y sont, pleins d'extase également, avec un peu d'envie, et, dans le lointain, les plus agréables symphonies se font entendre. La plupart causent du bonheur étonnant du roi, de ses victoires, de ses conquêtes, des hommes de génie qui surgissent partout. Est-ce lui qui en est cause? est-ce le hasard? est-ce l'encouragement le plus large accordé à tous les talents? est-ce une longue tranquillité accompagnée de gloire? La postérité le dira. » Pour aider à ce jugement de la postérité, nous trouvons ici, en manière de conclusion, celui des contemporains : Mme de Sévigné, bien entendu, et, de plus, le duc de Saint-Simon.

Ce Versailles resplendissant! ces étrangers admirateurs et jaloux!

Et, dans la même main qui n'a cessé de tenir sous nos yeux le livre de M. Combes, nous tenons l'autre livre, en dessous de celui-là... l'autre, qui nous transporte à une époque où nous retrouvons Versailles... et les étrangers à Versailles... et jusqu'à ces glaces qui reflétèrent, en un jour trop mémorable, la fête insultante de nos vainqueurs.

Mais, avant d'ouvrir le *Journal d'un officier d'ordonnance*, il convient de nous arrêter encore.

II

Ce que nous avons essayé de faire connaître jusqu'à présent, c'est le nouveau livre composé d'après les lettres déjà anciennes; c'est le parti qu'un esprit ingénieux a su tirer des lettres pour l'histoire.

Maintenant, nous ne voulons plus voir Mme de Sévigné par les yeux de l'auteur qui l'a érigée en historien. Nous voudrions chercher, par nous-même et avec l'aide de ceux qui la regardent seulement comme écrivain épistolaire, en quelle façon elle a mérité ce rôle d'historien.

Si l'on vise à se procurer, d'œuvres qui remontent tant soit peu haut, un texte complet, collationné, expliqué, annoté, volontiers on recourt aux dernières publications. Les éditeurs et commentateurs modernes nous donnent à espérer des explorations plus laborieuses et une critique plus sagace.

Mais quand il s'agit de recueillir ces jugements sur les ouvrages, qui s'éclairent, serait-ce même d'une façon inconsciente, par des impressions sur les auteurs, il n'y a certes pas lieu à dédaigner,

comme surannés et trop peu scientifiques, les témoignages anciens.

Nous aurions bravé les « sexe aimable » et les « cœur sensible » de la présidente Brisson, si son *Éloge*, qui contient d'ailleurs de fort bonnes choses, ne nous eût paru déjà trop rapproché de nous. En 1777, il fut couronné par l'Académie de Marseille : voilà qui est trop récent.

Nous avons mieux : nous avons l'abbé de Vauxcelles, contemporain des derniers personnages de la cour de Louis XIV.

« Je me figure, dit-il, entre l'auteur des *Maximes* et celle de *Zaïde*, et avec leurs amis les plus choisis, une personne qui ne se doute pas que la postérité recevra d'elle un livre non moins renommé que les leurs, et cent fois plus relu, *mais qui ne sera un livre que parce qu'elle ne songera point à en faire un;* un livre dans un genre où un seul homme, de la plus haute éloquence parmi les anciens, a excellé, peut-être moins qu'elle (on se doute que je parle de Cicéron); un livre qui fera le charme de tous les lecteurs et le désespoir d'aucun; le modèle le plus vanté et le plus attrayant, dont ils désireront le plus d'approcher, et dont ils n'approcheront que par un extrême bonheur et jamais par effort. Voilà le livre inespéré, imprévu parmi toute cette société si spirituelle, *qui en formera un jour les annales*, et perpétuera les souvenirs de tant de dignité, de politesse et de grâce. L'auteur, dis-je, sera cette femme si paisible, et tout ensemble si vive, tour à tour recueillie dans son âme et y vivant de sa propre joie et de ses douces pensées maternelles, et *en sortant au moindre mot qui l'invite*, et se communiquant tout entière avec une fertilité d'imagination, une variété de grâces qui contraste avec la finesse concise de la Rochefoucauld et avec l'élégance réservée de Mme de la Fayette. »

Et plus loin : « On aime à y revoir (dans ces lettres) *le mouvement d'un grand siècle pendant ses quarante plus belles années.* »

Est-ce le fait d'un esprit déjà averti, plus qu'averti, convaincu par une preuve irréfragable, que l'on peut trouver dans les lettres de Mme de Sévigné, l'histoire du siècle de Louis XIV? Mais il nous semble que cette pensée est en germe dans ce que M. de Vauxcelles nomme ses *Réflexions*.

C'est lui encore qui, en nous montrant combien Mme de Sévigné est « touchée de l'amitié », comment elle sait « en jouir et l'exercer », nous rappelle que « elle veut quelque part en faire un traité ». Le

mot existe, en effet. « Mais, ajoute-t-il bien vite, un traité ne sortira jamais de ces mains-là, à moins qu'on ne veuille en chercher un dans les lettres : *on l'y trouverait.* »

On l'y trouverait, parce que les lettres elles-mêmes sont une preuve et un modèle. « Elle y est attentive, zélée, compatissante, égale; elle porte dans le commerce un esprit de suite, et en même temps, plein de variété et de ressources. » On l'y trouverait aussi, parce que les lettres nous initient à sa vie, dont une si grande part est consacrée à l'amitié : « Elle ne va pas toujours en *bavardinage* (se distraire chez Mme de Lavardin) : on la voit auprès de ceux qui ont besoin d'elle; du bon abbé de Coulanges, dont elle soigne la vieillesse; du duc de la Rochefoucauld, quand il a la goutte ou quand il pleure un fils; de sa vieille tante, qui n'achève pas de mourir; du solitaire (1) Saint-Aubin, à son faubourg Saint-Jacques, où elle va recueillir de l'édification pour la rendre ensuite à Tréville, qui lui dit : « C'est ainsi que l'on meurt dans ce quartier-là. » De là, elle revient écrire à sa fille; et c'est là surtout qu'elle a toutes les jouissances, toutes les douleurs, toute la prévoyance, tous les souvenirs, toutes les familiarités, toute la noblesse, et les douces rêveries, et les élévations imprévues, les grands traits de pensée et tous les genres d'esprit à propos; *elle n'en cherche aucun;* ils viennent aider sa plume et la hâter sans que jamais elle se fatigue. »

(1) On connait l'admiration de Mme de Sévigné pour les solitaires de Port-Royal, sa forte nuance de jansénisme et son goût pour les livres de « ces Messieurs ». Pour prouver qu'il y a du bon, et même de l'esprit, dans ces vieux documents auxquels nous avons recours, qu'il nous soit permis de citer, à ce propos, une note de l'abbé de Vauxcelles. Il vient d'expliquer comme quoi on disait « les livres de ces Messieurs », parce que chacun, pour son compte, avait renoncé au *je* et au *moi*, et, quand il parlait de lui, se cachait sous la modeste particule *on*. Et il met en note : « C'est chez eux qu'elle prit tant de faveur. *On* avait l'air, par cet innocent artifice, de s'éclipser dans la foule, de se compter pour rien. Mais il y avait, dans cette humilité apparente, une grande prudence, un calcul très habile de l'amour-propre. *On* se sauvait des inconvénients et de l'espèce de responsabilité qu'entraîne le pronom personnel. *On* échappait au blâme de la vanité, et *on* espérait bien retrouver son compte avec la gloire. De là ces déguisements de faux noms, sous lesquels *on* était toujours deviné. Le public apprenait tôt au tard qui était *le Provincial*, et *Wandrœk*, et *le Sieur de Royaumont*... Le public, incertain pendant quelque temps, hésitait pour s'expliquer; il craignait que ce faux nom ne cachât par hasard un grand homme. Cet *on* pouvait convenir à toute une foule, et chaque janséniste avait derrière lui tout *Port-Royal*. Par ce moyen, *on* était respecté, et *ces Messieurs* acquéraient, en toute humilité, un grand renom. »

On l'y trouverait, ce traité de l'amitié... Et, d'une façon analogue, on y trouverait aussi les *annales* du règne de Louis XIV, et le *mouvement d'un grand siècle pendant ses quarante plus belles années*.

On les y trouverait, — disons maintenant : on les y trouve, — d'autant plus volontiers et avec d'autant plus de confiance, qu'elle a eu moins dessein de les y mettre. « Son livre ne sera un livre que parce qu'elle ne songea jamais à en faire un » ; elle ne sera historienne — ou historien, ce qui implique, croyons-nous, un degré supérieur — que parce qu'elle n'a pas eu la prétention d'être historien ni même simple historienne. Elle obtiendra ce succès, moyennant qu'elle ne l'a pas *cherché ;* moyennant que, *sortant d'elle-même au moindre mot qui l'invite*, elle écrira tout naturellement une page admirable, pour peu que le *mot* ait apporté une nouvelle émouvante, provoqué un choc saisissant. Qu'on se rappelle ces morceaux si connus, sur la douleur de Mme de Longueville en apprenant la perte de son fils, et sur la mort de Turenne. En commençant sa lettre, elle ne savait certes pas qu'elle y placerait un récit pour la postérité. « Quand je commence une lettre, j'ignore si elle sera longue ou courte : j'écris tout ce qui me plaît et tant qu'il plaît à mon esprit et à ma plume; il m'est impossible d'avoir d'autre règle, et je m'en trouve bien. »

C'est ainsi que, suivant la spirituelle remarque d'un critique très autorisé, et très moderne, celui-ci (1), elle mêlera Louis XIV, Turenne, Condé, les guerres de la France et de l'Empire, à des détails de ménage, au menu des dîners officiels de la gouvernante de Provence, sa chère fille, Mme de Grignan. Tandis que Saint-Simon, s'il n'est pas historien, prétend du moins fournir à l'histoire ses renseignements les plus sûrs, et parle en confident là où il ne parle pas en acteur (2), Mme de Sévigné ne prétend à rien, si ce

(1) D. Nisard, *Histoire de la Littérature française*, t. III.

(2) *Ibid., id.* — Un autre critique, qui mérite aussi d'être consulté, Alfred Nettement, juge ainsi les lettres dont nous nous occupons : « Les lettres de Mme de Sévigné ressemblent à un fleuve dans lequel le siècle se réfléchit en marchant. Il n'y a pas d'événement, pas de personnage célèbre, pas de question importante, pas d'ouvrage d'un intérêt général, pas de succès, pas de revers, qui n'imprime sa trace dans cette correspondance. Elle reflète les douleurs et les joies, les grandeurs et les faiblesses de l'époque. On y retrouve la société du dix-septième siècle avec sa physionomie : ce n'est point son portrait, c'est elle-même. » (*Histoire de la Littérature française aux XVIe et XVIIe siècles*, par Emile Lefranc, revue et corrigée par Alfred Nettement.)

n'est à intéresser ses correspondants, sa fille par-dessus tous les autres... et c'est pourquoi nous lui accordons beaucoup.

III

Où donc avions-nous été prendre, — il faut bien l'avouer enfin, — une prévention contre l'histoire en dehors des historiens?

De quelque nom qu'on les appelle, lettres, mémoires ou journaux intimes plus ou moins en rupture avec l'intimité, les sources non historiques de l'histoire nous inspiraient une médiocre confiance et une médiocre sympathie.

Rien n'est moins justifié vraiment par cette étude. Si nous la terminions ici, des excuses pour nos mauvaises pensées antérieures, des résolutions pour nos jugements futurs, devraient former la conclusion.

Mais... il y a un grand *mais* qui entrave repentir et amendement. Vite nous effacerions une impression personnelle, s'il nous était démontré qu'elle fût erronée. Mais celle-ci s'appuyait si solidement sur une haute et ferme autorité, qu'elle cessait par là même d'être personnelle, et que le droit de l'effacer ne nous appartient pas.

Il faudrait donc effacer ces graves paroles qui se sont incrustées dans notre esprit : « Ecrire des mémoires (et nous donnons à ce terme une extension qui, dans la circonstance, ne saurait lui être refusée), c'est un écueil dangereux contre lequel vient échouer et périr la modestie et souvent la sincérité des âmes vulgaires. Qui de nous n'a éprouvé quelque impatience à la lecture de ces sortes d'écrits? De nos jours surtout, il n'est si petit astre qui ne se pose en soleil, qui ne s'installe au centre du système, et qui ne fasse graviter le monde entier autour de soi. Là, vous voyez l'orgueil dénigrer toutes les supériorités qui l'offusquent, grandir les médiocrités qui le mettent en relief, présenter sous un jour complaisant ses propres actions, dissimuler ses fautes dans une habile réticence, enfler les événements auxquels il a été mêlé, déprécier ceux qui n'ont pas eu besoin de sa participation, coudoyer, froisser, irriter tous les amours-propres, provoquer mille protestations, mille rectifications, enfin livrer à la postérité des documents qui ne sont bons qu'à faire mentir l'histoire, si l'histoire, comme il arrive souvent, n'en sait pas discerner le vice (1). »

Quand ces paroles furent prononcées, — c'était en 1857, —

(1) Mgr Pie, *Eloge funèbre de Mme la marquise de la Rochejaquelein.*

l'illustre Évêque peignait-il un portrait d'après nature? Le « surtout de nos jours » indiquerait-il qu'en ce moment l'original se trouvait sous ses yeux? Rien n'autorise une affirmation; et, à en juger par sa manière habituelle, très approfondie et très travaillée, nous verrions plutôt ici un type achevé qu'une personnalité. Ce serait peint d'après nature, si l'on veut, mais à la façon de cet artiste d'autrefois qui, au lieu d'adopter un modèle, étudia différents visages et choisit un trait de chacun.

Nous non plus, nous ne chercherons pas si « de nos jours », en cette année 1885, il est quelqu'un à qui le portrait puisse s'appliquer. Tout bonnement, nous ne voulions pas laisser sans apologie notre propre défiance. En second lieu, nous désirions mettre hors de cause cet auteur qui n'est point un auteur et qui n'est point « de nos jours », Mme de Sévigné, comme Mgr Pie lui-même mettait hors de cause la marquise de la Rochejaquelein. Enfin, laissant aux lecteurs le soin des applications, si bon leur semble, selon que tels ou tels écrits leur auront inspiré cette « impatience » en question, nous prenons seulement à notre compte un mot dont personne ne peut se trouver blessé, parce que c'est la pure et simple constatation d'un fait tout extérieur : nous constatons, de nos yeux et de nos oreilles, qu'elle n'est point perdue, qu'elle n'est point morte, cette faculté, cette spécialité de « provoquer mille protestations, mille rectifications ».

Le *Journal d'un officier d'ordonnance* a fait du bruit. Il a fait du chemin aussi : notre exemplaire nous annonce qu'il appartient à la quarantième édition.

Le chemin s'est-il poursuivi encore? nous l'ignorons. Quant au bruit, il a cessé. Ce moment était celui que nous attendions. Notre tâche toute littéraire demande le silence et la paix.

Seulement, au milieu du tumulte, nous avons distingué quelque chose et nous l'avons retenu.

A des assertions très catégoriques, on ne s'est pas gêné pour riposter : « Cela est-il bien vrai? Je crains que sur ce point la mémoire de M. d'Hérisson n'ait pas été suffisamment fidèle. » Et l'on a décerné au *Journal* ce brevet : « Livre curieux et intéressant, attrayant parfois comme un roman d'aventures, mais ses assertions ne sauraient toujours être acceptées sans contrôle (1). » Et ce n'est

(1) Voir la *Bibliographie catholique*, t. LXXI, mars, 1885, article signé L. G. G.

point dans une mêlée, c'est dans un lieu fort sérieux et fort calme que cela s'est dit tout haut. Voilà qui donne quelque idée des « protestations et rectifications ».

Livre curieux, livre intéressant, livre attrayant : tous ces adjectifs sont exacts.

En lui-même, le sujet offre un intérêt poignant. Parlez et parlez encore de cette horrible guerre : tant que vivra la génération qu'elle a baignée de sang et de larmes, vous êtes sûrs de trouver des auditeurs. Ne fissiez-vous que leur répéter ce qu'ils savent comme vous, ce qu'ils ont eux-mêmes éprouvé et souffert, ils vous feront un sympathique accueil.

En outre, M. d'Hérisson, ayant été en situation de voir ce que ne voyait pas tout le monde, comme officier d'ordonnance du général Trochu et comme secrétaire-interprète de Jules Favre, n'a pas seulement la ressource de nous émouvoir en ranimant l'intensité de nos propres souvenirs : il a sous la main de la pâture pour la curiosité.

Et pour utiliser toutes ses ressources, et pour donner l'attrait à son ouvrage, il possède une imagination brillante, non pas de ce brillant qui fatigue par un miroitement perpétuel, mais de celui qui sait à propos se voiler et transparaître sous un style naturel et sous un langage ému.

Tout cela, c'est parfait, remarque quelqu'un. Pourquoi donc avez-vous l'air de dire que le *Journal* n'a pas été salué de tous comme la perfection du genre?

La chose est fort simple, et nous nous demandons seulement s'il faut l'exprimer d'une façon aussi simple. En deux mots, la voici : de ce livre si intéressant, si curieux, si attrayant, on a cru voir ressortir, dans son ensemble et dans nombre de ses détails, un fait dont on était prié de ne pas douter : c'est que, dans la guerre de 1870-71, la France n'avait qu'un homme, et que cet homme était le comte d'Hérisson.

Cela ne nous gêne pas le moins du monde; mais cela peut gêner beaucoup d'autres gens.

Pour notre part, nous renfermant de plus en plus étroitement dans notre sujet d'étude, et ne perdant pas un instant de vue les anciennes *Lettres*, en tenant ouvert le nouveau *Journal*, nous trouvons surtout ici l'occasion et le motif de poser cette conclusion entrevue déjà et qui nous semble de plus en plus véritable :

La valeur et la sûreté des œuvres de ce genre sont, — dans l'opinion publique, qui ne se trompe pas toujours, — en raison inverse de l'importance donnée par l'auteur à sa propre personnalité.

IV

Il suffirait, du reste, pour arriver à la même conclusion, de comparer l'auteur du *Journal* avec lui-même.

Lisez le chapitre où il raconte les services par lui rendus à l'Impératrice fugitive, et ses plaintes de n'en avoir pas été récompensé, d'avoir été obligé même d'envoyer à Chislehurst la note de ses débours. — C'est à ce sujet que lui a été posée cette question désagréable : « Cela est-il bien vrai ? » — Lisez les passages où il nous montre, à Versailles, Jules Favre écrasé par Bismarck, et M. d'Hérisson parfaitement à l'aise, dînant de bon appétit, « blaguant à la parisienne avec ces messieurs de la Chancellerie », avec le terrible chancelier en personne. — Était-ce bien au secrétaire-interprète de Jules Favre, à son « compagnon discret, fidèle et dévoué », qu'il appartenait de décrire, avec tant de complaisance, cet écrasement ? — Lisez, et dites si, en ces moments-là, vous vous sentez bien disposé à la confiance et à la sympathie. Dites si vous avez bien envie de vous associer aux plaintes sur l'ingratitude des grands, de prodiguer à l'auteur vos témoignages d'admiration. Plus on leur adresse d'appels, plus ils sont récalcitrants.

Mais il est telles circonstances où M. d'Hérisson se place au second rang, où il s'occupe beaucoup moins de ce qu'il a fait que de ce qu'il a vu. Comme nous sommes prêts alors à reconnaître qu'il s'est conduit en homme de cœur ! Comme il écrit et il décrit bien ! Et comme il nous émeut.

« Le surlendemain de la journée de Chevilly, le général Schmitz se rendit, de sa personne, sur le champ de bataille, et passa jusqu'aux avant-postes prussiens afin de réclamer le corps du général Guilhem. J'avais l'honneur d'accompagner le chef d'état-major général, et nous étions suivis d'un convoi de voitures d'ambulance, avec médecins et brancardiers, afin de relever et de ramener les blessés qui pouvaient encore se trouver entre les deux armées.

« Les sentinelles prussiennes montaient la garde deux par deux, chaque homme étant posté à quelques pas seulement de son voisin. Pendant que l'une d'elles se détachait pour aller chercher l'officier

parlementaire, je descendis de cheval et me mis à fouiller les champs voisins.

« Nous étions à l'endroit où avait eu lieu l'engagement le plus chaud. Pas un endroit qui n'eût reçu au moins un projectile. Les mitrailleuses françaises avaient fauché par places, dans les vignes, de longs espaces en forme de percées, coupant ceps et échalas au ras de terre. Rien n'avait été changé, rien n'avait été encore touché sur ce champ de bataille, et dans certains endroits une humidité fade marquait les flaques de sang bues par la terre. Ici des casques, là des fusils, plus loin des sacs, des képis, des sabres-baïonnettes, des ceinturons, des livrets, des effets de soldats, et surtout un grand nombre de gibernes. . . . . .

. . . . . .

« Après avoir inspecté d'autant plus minutieusement ce coin, que le jour de la bataille j'y avais entendu une fusillade épouvantable et vu tomber des essaims d'obus dont je désirais constater les effets, je regagnai les voitures d'ambulances. En traversant une vigne, je fis partir deux grives qui se livraient tranquillement à ce qu'on appelle le hallebotage, et picoraient les grappes oubliées. J'éprouvai un singulier plaisir et comme un attendrissement à entendre les petits cris de ces deux pauvres bestioles, qui avaient dû rester là pendant cet effroyable bouleversement ou y revenir courageusement après la bataille.

« Près de l'endroit d'où s'étaient levées les deux grives, je découvris un pauvre petit fantassin de vingt-deux ans à peine, qui avait eu les deux jambes broyées au niveau des chevilles par un éclat d'obus. Un de ses pieds avait été complètement détaché ; l'autre, dont les os étaient écrasés, tenait encore par les tendons et un peu de peau. Le pauvre petit homme s'était traîné jusqu'à son pied détaché qu'il avait découvert à trois pas de l'endroit où il s'était affaissé lui-même, l'avait ramassé dans son godillot plein de sang caillé et le serrait contre lui. Il était là, vivant encore et couché dans cette vigne depuis quarante-huit heures : deux jours et deux nuits. Il restait encore quelques lueurs d'intelligence dans son œil terni, vitreux, et, reconnaissant un uniforme français, il eut la force de dire tout bas, comme un bébé malade : « A boire. »

« Je me penchai sur lui, je pris ses deux bras, les passai autour de mon cou, et, me retournant brusquement pour le charger sur mon dos, je l'emportai jusqu'à nos voitures... Il se plaignait dou-

cement, et je sentais, derrière moi, le pied qui lui restait aller et venir, taper sur mes jambes. Je le couchai sur un brancard et lui fis donner un bon verre d'eau aiguisée de rhum. Il but, et il mourut.

. . . . . .

« On nous remit le corps du général Guilhem, percé d'une dizaine de balles. Les Prussiens donnèrent à cette remise autant de solennité qu'en comportait la disposition des avant-postes où elle avait lieu. Huit soldats apportèrent, sur des lances de uhlans, le cercueil couvert de fleurs et de feuillage vert, et, à mesure qu'ils passaient avec le funèbre fardeau, les postes en grand'garde, les sentinelles isolées présentaient les armes, les officiers saluaient de l'épée. C'était plus saisissant, au milieu de cette campagne désolée et hachée, qu'un défilé en grande pompe devant un corbillard empanaché à la grille des Invalides. »

Sur un autre champ de bataille, « couvert de vivants tout à l'heure et où les mourants semblent si nombreux qu'on dirait des régiments couchés pour la grande halte », l'officier d'ordonnance rencontre un aumônier. « Seul, isolé, sans avoir l'air de se douter du danger qu'il court, il accomplit son devoir et vaque à son ministère; il circule sous les obus et les balles, avec cette allure lente, tranquille, qu'il aurait en traversant le soir, pour aller confesser, une église à moitié endormie avec des femmes agenouillées sous la lampe du sanctuaire. — Pour le moment il est penché, dans sa grande robe noire, et agenouillé près d'un mobile à qui sa petite figure pâle, sans barbe, et grimée par la souffrance, donne l'air d'un enfant de douze ans. Il lui a pris la tête sur son bras droit, et, l'oreille appuyée sur la bouche du soldat, il le confesse! »

M. d'Hérisson rend hommage à sa calme bravoure, à son dévouement. Puis une réflexion lui vient, une réflexion dont l'originalité, — d'autres diront la vulgarité, — touche à l'éloquence. « Qui expliquera le mystère de l'association des idées? Je pensai tout à coup, en le voyant ainsi à moitié couché, les bras loin du corps, qu'effectivement il ressemblait assez à un corbeau, et le « couâ » stupide du voyou parisien me traversa l'esprit. — Pourquoi pas, après tout? me disais-je. C'est bien trouvé. Ces gens-là sont des corbeaux, mais de divins corbeaux, qui s'abattent sur les champs de bataille, au milieu de la charogne humaine, pour picorer les âmes. »

Ailleurs, c'est l'histoire de ce vieux brave, dont la mission diplomatique eut si peu de durée...

C'était au plus fort des négociations. Diverses questions techniques nécessitaient la présence d'un homme du métier. Le général de Beaufort d'Hautpoul fut choisi, pour être adjoint à Jules Favre, en qualité de négociateur militaire. M. d'Hérisson lui porta la dépêche : laissons-le parler.

« Ce brave et digne soldat, qui demeurait avenue de Reuilly, manifesta, devant moi, une surprise et un chagrin extrêmes... Il se promenait à grands pas dans son salon, gesticulant et s'écriant : — Il est impossible qu'on me demande une pareille chose! On n'a pas le droit de déshonorer la carrière d'un vieux soldat, en l'obligeant à mettre son nom au bas d'une pareille capitulation. Est-ce que je suis responsable, moi? Est-ce que j'ai commandé en chef, moi? Jamais je ne ferai cela... J'aime mieux mourir...

« Et il se mit à pleurer comme un enfant. Ses larmes coulaient de ses joues de brique et s'égouttaient le long de ses blanches moustaches. C'était navrant. Il en revenait toujours à la même idée : — Mais pourquoi m'a-t-on choisi? Pourquoi moi plutôt qu'un autre?

« On conçoit que je n'étais pas parti sans savoir d'avance ce que je devais répondre à ses objections, parfaitement prévues par l'état-major et par le gouvernement. Je fis donc observer au général qu'il était le plus ancien divisionnaire de l'armée de Paris.

« — Mais pas du tout, répliqua-t-il vivement. Il y a à Paris des divisionnaires de ma promotion.

« Je répliquai que c'était vrai, mais que, parmi ces divisionnaires, il était le plus ancien comme brigadier.

« Il n'y avait plus rien à répondre. La mission qu'on lui imposait était horrible, effrayante; certainement, elle devait coûter à son honneur de vieux soldat : mais ce même honneur lui fit accepter le sacrifice qu'on lui demandait, lui fit comprendre que son devoir l'obligeait à se soumettre, à obéir.

« Quelques heures plus tard, nous nous retrouvions à Versailles, assis à la table de M. de Bismarck. Le pauvre général d'Hautpoul portait, sur son visage, la trace du combat terrible que s'étaient livré en lui-même sa fierté et son devoir. Ses traits étaient réellement décomposés, et il avait vieilli de dix années pendant le trajet. Brusque, sombre, taciturne, il était assis, sa serviette sur les genoux, touchant à peine aux plats qu'on lui servait, la gorge serrée, et ne répondant que par des monosyllabes aux questions

empreintes de courtoise sympathie et de déférence que lui adressait le chancelier.

« Il but coup sur coup trois grands verres d'eau, et, à la suite de je ne sais plus quelle observation faite par un officier allemand, il partit subitement, comme si un ressort s'était détendu en lui-même, et répondit vivement :

« — Ah! c'est bien heureux pour vous que nous soyons venus traiter, car nos troupes sont animées d'excellents sentiments. Mes mobiles et mes gardes nationaux sont devenus de parfaits soldats, et s'il n'avait dépendu que de moi, au lieu de dîner ici tranquillement comme vous le faites en ce moment, vous seriez loin, vous et votre dîner.

« Lorsque, à table, un silence profond s'établit tout à coup au milieu d'une conversation animée, « il passe un ange », disent quelques-uns; d'autres prétendent qu'on « a jeté un froid ». Il y eut, en effet, un grand froid ou plutôt, j'aime mieux la première figure, un ange passa. C'était l'ange du patriotisme qui planait au-dessus de nos têtes.

« La fin du repas fut des plus pénibles. En nous levant de table, je m'étais placé derrière Jules Favre. M. de Bismarck indiqua de la main, à ses convives, la porte du salon. Ils comprirent l'ordre muet de leur chef, et disparurent. Le chancelier vint nous rejoindre et, désignant du geste, par-dessus son épaule, le général d'Hautpoule qui tambourinait fiévreusement, à l'autre bout de la pièce, sur une vitre :

« — Si vous avez l'intention, dit-il au ministre, de ramener ce monsieur, autant vaut dire que vous ne voulez pas traiter, et nous pouvons, dès à présent, rompre les négociations. » Un autre négociateur militaire fut envoyé le lendemain. »

Voilà comment M. d'Hérisson raconte, et voilà comment il sait nous intéresser, nous captiver... quand il s'oublie.

Bon lui a paru de terminer son *Journal*, — ironiquement, nous aimons à le croire, — par une manière de petite morale adressée à l'*ami-lecteur*, et qui se termine ainsi : « Ne te dévoue jamais. »

Si une petite morale nous était permise, à nous aussi, s'il ne semblait pas trop téméraire de l'adresser aux auteurs de ces écrits non historiques où pourra un jour puiser l'histoire, nous leur dirions : « Oubliez-vous. »

Thérèse ALPHONSE KARR.

M. ÉMERY ET L'ÉGLISE DE FRANCE

PENDANT L'EMPIRE (1).

Le second volume de l'*Histoire de M. Émery* a été accueilli avec non moins d'empressement et de faveur que le premier. On y suit avec émotion la marche de tant d'événements qui nous touchent de si près. De difficiles négociations sur les affaires les plus graves qui puissent intéresser un siècle s'engagent entre l'Église et le gouvernement français. Toutes ces questions sont exposées, discutées, approfondies, dans l'ouvrage de M. Méric, avec la précision, la clarté, la largeur de vues d'un théologien consommé. Nous connaissons des écrivains, d'ailleurs très remarquables et d'un talent incontesté, qui ont erré en ces matières, parce qu'ils n'ont pas eu pour s'éclairer et se guider la lumière théologique. Au cours de cette histoire, d'illustres personnages passent devant nos yeux. Ils sont étudiés et jugés dans des pages magistrales, avec une sereine impartialité, *sine irâ et studio.*

M. Émery fut mêlé à tous ces événements, à toutes ces négociations, à tous ces personnages. Dans sa vie si agitée, si absorbée, il n'oublia ni les travaux de l'étude, ni l'attentive direction de sa Compagnie et de son Séminaire. Nous inspirant de son éminent historien, qui n'a négligé aucun document capable de jeter sur une pareille vie un peu plus de lumière, nous essaierons de montrer cet admirable prêtre dans son influence sur les affaires ecclésiastiques, sous le Consulat et l'Empire, dans ses relations avec plusieurs de ses célèbres contemporains, dans sa cellule austère où, avec ses livres et ses chers élèves, il se délassait de ses labeurs et se consolait des

(1) *Histoire de M. Émery et de l'Église de France pendant l'Empire*, t. II, in-8° et in-12. (Palmé, éditeur.)

tristesses qui, plus d'une fois, arrachèrent à son âme vaillante ce cri d'angoisse : « La vie m'est à charge ! »

I

Le 18 brumaire avait chassé du pouvoir les utopistes, les rêveurs niais, les débauchés, les agioteurs, les tyranniques brigands du Directoire. On n'avait plus demandé au clergé de France que le serment de fidélité à la Constitution. Doit-on prêter ce serment et faire ainsi acte de soumission à l'ordre social nouveau issu des principes de 1789? Des évêques émigrés, trop peu instruits certainement de la situation, se prononcent pour la résistance. Maury, que nous verrons bientôt affliger le Pape et l'Église par ses déplorables concessions, eut l'impudence d'affirmer que le serment de fidélité avait été condamné à Rome. Le plus aimable et le plus modéré des docteurs, saint François de Sales, n'aurait pas hésité à désapprouver « ces cervelles chaudes, aiguës et contentieuses, qui ne veulent que jamais on s'arrête hors des extrémités ».

A cette époque, un prélat italien, s'entretenant de ces questions, dans un cercle nombreux, s'écriait, avec autant d'esprit que de familier abandon : « Quelle folie de se quereller pour des ficelles! Occupons-nous des câbles et des cordages. » Le mot fut répété et fit fortune.

Les intransigeants de l'émigration auraient voulu qu'en France, on ne s'arrêtât pas hors des extrémités, s'imaginant par là ramener l'ancien régime, et qu'on se querellât pour des ficelles. M. Émery souffrait de ce parti pris et de ces dangereuses illusions. Il s'occupait avant tout des câbles et des cordages, des intérêts des âmes, de la restauration religieuse, qu'il ne fallait pas compromettre par d'inintelligentes obstinations et le refus d'un serment licite. Il ne doutait pas des bonnes intentions de ses contradicteurs, mais il pensait, avec Bossuet, que les bonnes intentions sans la vraie lumière sont un grand mal et un fléau. Voilà pourquoi il s'efforça de jeter à flots la lumière sur ces questions, en des consultations savantes qui, avec le travail sur la même matière de Mgr de la Luzerne, ancien évêque de Langres, forment un des meilleurs chapitres de nos controverses théologiques.

Pie VI était mort à Valence. Le conclave réuni à Venise avait élu le cardinal Chiaramonti, sous le nom de Pie VII. Telle était la confiance des évêqnes français en M. Émery, qu'ils le chargèrent

d'écrire un mémoire pour le nouveau Pape, où serait exposé en détail l'état de l'Église dans notre pauvre patrie, et où l'on défendrait contre tant d'injustes attaques la conduite des prêtres qui avaient juré fidélité aux lois de la République et à la Constitution. Ce mémoire, très complet, digne du théologien qui l'avait rédigé et des prélats qui l'avaient inspiré, ne fut pas envoyé au pontife. On concevait l'espérance d'un plus efficace remède. Déjà, en effet, commençait à luire, sur tant de ruines amoncelées, l'aurore du Concordat.

Un discours de Bonaparte aux curés de Milan, avant la bataille de Marengo, avait eu en France et en Europe autant de retentissement qu'un bulletin de victoire. Par l'initiative de M. Émery, fut répandu à profusion ce discours du jeune héros. Le soldat de génie s'y révélait grand homme d'État, esprit politique de premier ordre, affirmant, à l'encontre de l'incrédulité haineuse et menaçante, qu'il était bien temps d'accomplir envers le christianisme un acte de justice qui serait un acte de haute sagesse; employant sa plus ferme et vibrante éloquence à déclarer que la religion n'est pas l'ennemie des gouvernements, mais leur soutien le plus solide; qu'elle est surtout le meilleur appui des institutions démocratiques, et qu'une société sans religion est comme un vaisseau sans boussole.

Voilà l'homme aux idées larges et élevées comme le coup d'œil et le vol de l'aigle, aux conceptions profondes, aux décisions aussi nettement arrêtées qu'un plan de bataille, qui, dominant les préjugés mesquins de son entourage et de son temps, va redonner à la France, lasse d'impiété et de persécutions, le culte public de Jésus-Christ. Malheureusement, cet homme prédestiné, avec les qualités hors de pair dont Dieu l'avait doué, eut les défauts des Césars byzantins. En récompense des services qu'il a rendus à l'Église, il veut exiger qu'elle se plie aux visées de son ambition et aux calculs de son orgueil. Il a la prétention de subjuguer la conscience d'un Pape, comme il subjugue avec son épée une province ou un royaume. Il a encore, des byzantins, les violences déclamatoires, le goût des roueries malhonnêtes et des discussions théologiques dans l'intérêt de sa propre cause. Il aurait volontiers, comme eux, son conseil de théologiens, chargés de sanctionner, sous peine de défaveur, de prison ou d'exil, des conclusions préparées d'avance. Il est des scènes racontées avec un art consommé dans l'ouvrage de M. Méric, qui obligent à se demander si on est à Paris, du temps du

Concordat, ou à Constantinople, du temps des formulaires ariens.

Sous le Bas-Empire, de fiers évêques se rencontrèrent, dont l'inflexible conscience déconcerta César et ses préfets. Napoléon, au plus fort de ses audaces contre le Saint-Siège et l'Église, trouva-t-il en France, parmi les prélats presque tous décorés et barons de l'Empire, des hommes d'une âme intrépide et inaccessible à la peur?... Quoi qu'il en soit de l'épiscopat, Napoléon vit se dresser devant lui la conscience de deux simples prêtres, l'abbé d'Astros et l'abbé Émery. Ce dernier parla plus d'une fois pour la vérité et la justice au milieu d'assemblées serviles et silencieuses. L'irascible empereur, lui-même, subissait l'ascendant de cet homme de bien dont l'intelligence égalait le courage.

Quelques mois après le discours de Milan, Talleyrand et l'abbé Bernier, sur l'ordre du premier consul, entrèrent en conférence avec Mgr Spina, pour négocier un Concordat. Nous connaissons Talleyrand. L'abbé Bernier était l'ami de l'apostat. C'est tout dire, en un mot, contre lui. Ce prêtre vendéen vivait dans l'intrigue comme dans son élément; il n'est pas d'intérêt sacré qu'il ne subordonnât au désir de se pousser et de plaire au maître. Hoche avait déjà fait de lui ce sanglant éloge : « L'abbé Bernier est un prêtre comme il nous en faudrait vingt ici. Dans une circonstance difficile, je pense que le gouvernement pourrait compter sur son ambition encore plus que sur son zèle. »

Les constitutionnels, soupçonnant dans ces premières négociations concordataires l'influence du prêtre, sans qui rien d'important ne s'accomplissait dans l'Église de France, le font insulter dans une feuille à leur dévotion et invoquent contre lui, selon leur habitude, les rigueurs du pouvoir. Il a l'honneur d'être appelé par un ancien intendant des îles : « un dévoué embaucheur pour le Pape. »

Le premier projet du Concordat n'ayant pas abouti, à cause des exigences déraisonnables de Bonaparte, Pie VII, toujours conciliant, envoya à Paris le cardinal Consalvi. C'était un homme du monde, d'une suprême distinction, un diplomate d'une rare habileté, un caractère d'énergique trempe. Il nous a appris dans ses mémoires comment le triste Bernier avait essayé de le jouer en présentant à sa signature, par un artifice inavouable, quand tout était déjà réglé, le Concordat rejeté par Rome. Bonaparte, furieux de l'insuccès de sa tromperie, fit une de ces scènes où sa colère éclatait en terribles menaces. Consalvi, parfaitement calme, laissa passer l'orage et fit

aboutir le vrai Concordat. N'avions-nous pas raison de le dire plus haut? Ne sommes-nous pas au palais de Constance, au milieu d'ariens experts à mentir?

Bonaparte, toujours byzantin, fit annexer au texte du Concordat les trop fameux *Articles organiques*. M. Émery fut le premier à instruire le cardinal Caprara de la supercherie. Le cardinal et le Pape protestèrent solennellement contre ce procédé inqualifiable et contre ces articles dont plusieurs étaient en opposition avec la doctrine et les lois de l'Église. Le supérieur de Saint-Sulpice, qui ne fut jamais en retard pour la défense des vrais principes, rédigea une dissertation d'une saisissante clarté, où il examinait en théologien et en canoniste les points qui, dans les organiques, sont en formelle contradiction avec les droits du Saint-Siège, les légitimes traditions de l'Église de France et les paroles de Jésus-Christ.

La dénonciation du Concordat serait un malheur pour l'Église et la société : « Qui de nous, a écrit le cardinal Pie, cité par M. Méric, ne bénirait ce précieux Concordat qui a été, pour tout un demi-siècle déjà, le point de départ de tout ce travail, de tout ce mouvement religieux dont s'étonnera la postérité! » L'abrogation des organiques ne serait pas nuisible à l'État et serait utile à l'Église. Les prêtres y gagneraient en dignité, en garanties, en noblesse de caractère. Mais, hélas! nous ne sommes pas à la veille de voir disparaître cette machine de guerre, cet instrument de règne si redoutable aux faibles entre les mains des forts!

Le Concordat signé, il fallait l'appliquer. D'inouïes difficultés se présentent. Il s'agit d'abord d'obtenir de tous les évêques de France, par la persuasion, leur démission volontaire, afin d'épargner au Pape la douleur d'aller jusqu'au bout de sa suprême autorité. Il s'agit ensuite de décider les évêques démissionnaires à accepter les sièges plus modestes qu'on leur offrira peut-être dans la nouvelle organisation des diocèses. Jamais les Papes n'avaient eu à exercer un tel pouvoir. Jamais clergé ne fit preuve d'une obéissance plus héroïque. Il y eut bien, au premier instant, quelques résistances. A cette époque, la lumière n'était pas entièrement faite sur ces questions disciplinaires. Comme le remarque M. Méric, un bon nombre de théologiens et de canonistes de ce temps-là ne reconnaissaient pas au Souverain Pontife le pouvoir de briser les liens qui unissaient l'évêque à son diocèse. Mais le calme se fit bientôt et les résistances tombèrent.

M. Émery fut appelé à seconder le cardinal-légat dans ces affaires délicates. Jamais son cœur de prêtre ne s'est manifesté avec plus de pieuse expansion et d'évangélique tendresse que dans ses lettres aux évêques émigrés : « On voit bien, par sa correspondance de cette époque, nous dit son historien, la profondeur de son amour pour l'Église, l'ardent désir qui le consume de voir le schisme s'éteindre et la pacification religieuse se faire enfin dans tout le pays. »

Un des plus sérieux obstacles à cette pacification, c'étaient les constitutionnels. Il fallait déjouer les intrigues de ces hommes qui voulaient leur part dans la répartition des sièges épiscopaux. Portalis, Fouché surtout, les soutenaient. Bonaparte méprisait ces apostats de mœurs suspectes, mais, devinant qu'il trouverait en eux, en échange d'une faveur ou d'un ruban, une docilité de valets d'antichambre, il exigea pour eux douze sièges. Instruit de ce projet, par M. Émery, le cardinal-légat s'écria avec indignation : « Voilà l'Église de France dans la boue ! » Cependant Bonaparte ayant dit dans une conversation avec M. de Boisgelin : « Je les ai nommés, qu'ils s'entendent avec la cour de Rome », le légat prépara une formule de rétractation destinée à concilier tous les intérêts. M. Émery informa encore le légat de l'irritation et des basses intrigues des constitutionnels pour éviter tout acte de soumission trop explicite. C'est là une page bien affligeante de notre histoire ecclésiastique. Bernier soutint que les intrus avaient signé chez lui la formule exigée par Rome. Il mentait. Qu'importait à ce courtisan, devenu évêque, une honte de plus dans sa vie !

Cet infatigable intrigant comprenant toute l'influence du supérieur de Saint-Sulpice, conçut le projet de l'éloigner de Paris, en le faisant élever aux honneurs de l'épiscopat. M. Émery refusa successivement les évêchés d'Arras, d'Autun et de Troyes. Voilà la leçon qu'il donnait à tant d'incapables mendiants de mitre; voilà comment il répondait aux calomniateurs qui, à l'époque de l'irritante question des serments, l'avaient accusé de complaisance au profit de son ambition.

Entre l'Église et Bonaparte, il n'y a eu encore que des tiraillements. Mais ces conflits multipliés font pressentir la guerre ouverte, la persécution sans ménagements. C'est en vain que le doux Pontife prodigue au prétendu défenseur de l'Église sa plus affectueuse sympathie. C'est en vain que le vieillard, bravant les fatigues d'un long voyage d'hiver, est venu à Paris sacrer Napoléon, proclamé

empereur. Le maître a trop envie de se faire, aussi large que possible, la part du lion, et de traiter le Pape comme un vulgaire préfet ou comme l'un de ces évêques à qui les employés de la direction des cultes dictaient, en son nom, des canevas de mandements. Les événements qui suivront bientôt sont faciles à prévoir.

En attendant ces événements, M. Émery, qui ne négligea jamais rien pour le bien de l'Église, publia une nouvelle édition des Opuscules de Fleury. Dans ces Opuscules, si étrangement défigurés par les jansénistes et les parlementaires, les droits du Pape étaient éloquemment défendus. Fleury y argumentait avec force contre ces gens de cour « qui, faisant résonner très haut le nom de liberté, y ont donné de rudes atteintes, en poussant les droits du roi jusqu'à l'excès... L'étendue excessive de la juridiction séculière, voilà la grande servitude de l'Église gallicane... Lorsqu'il s'agit de faire observer les canons et de maintenir les règles, la puissance des Papes est souveraine et s'élève au-dessus de tout... » Publier un tel livre, c'était un acte de justice envers Fleury, c'était aussi un acte de courage. L'odieux Fouché, excité probablement par les constitutionnels, y vit un acte de provocation. Malgré ses explications péremptoires, M. Émery fut dénoncé à l'empereur, par le ministre de la police, comme un ultramontain forcené. Déjà on préparait le décret qui supprimait les Sulpiciens. Leur supérieur fut assez heureux pour se concilier les bonnes grâces de l'empereur, dans une longue conférence qu'il eut avec lui à Fontainebleau. Il faut lire en entier ces pages dans l'ouvrage de M. Méric. C'est émouvant comme un drame. Napoléon, habitué aux adulations des courtisans, trouvait enfin un théologien qui lui disait toute la vérité. Il avait raison de s'écrier un jour, devant le comte Molé, en parlant de M. Émery : « Voilà la première fois que je rencontre un homme doué d'un véritable pouvoir sur les hommes... Je voudrais qu'il me fût possible de lui confier toute notre jeunesse, je mourrais plus rassuré pour l'avenir. »

Que penseraient de ces paroles nos sectaires de l'école laïque? Ce n'était pas là un vain mot. Le modeste supérieur qui, au moment de la création de l'Université, avait été prié de s'occuper de la réorganisation de la Sorbonne, fut nommé, par l'empereur lui-même, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique. Quand M. de Fontanes avait présenté sa liste à signer : « Deux

noms y manquent », dit l'empereur. Prenant aussitôt la plume, il écrivit les noms de M. de Bausset et de M. Émery. Aujourd'hui ces deux noms seraient rayés avec mépris par un Paul Bert !

Cependant, l'empereur ayant bien compris que le Pape ne se prêterait pas avec la docilité d'un subalterne à ses desseins politiques, avait commandé à ses soldats d'entrer dans Rome. Pie VII, prisonnier, fut traîné hors de l'Italie. C'est l'heure des grandes luttes de la force contre le droit. Dieu les permet pour mieux affirmer, à la fin, son action providentielle sur le monde.

Pie VII répondit à ces violences, en refusant l'institution canonique aux évêques nommés par l'empereur. Sur ces entrefaites, Mgr de Belloy, archevêque de Paris, étant mort, M. Émery, son vicaire général, qui prévoyait de fâcheuses complications, avait écrit au cardinal Fesch : « Je persévère à croire que le bien de l'Église gallicane vous demande au siège de Paris. » Le cardinal n'ayant pas accepté, c'est l'ambitieux Maury qui est choisi par l'empereur.

Maury allait faire oublier par les lâchetés de son caractère, par la perfidie de ses conseils, par sa complicité dans les stratagèmes les plus révoltants, sa conduite et ses discours à l'Assemblée nationale. Il persuada à l'empereur de faire déléguer, par les Chapitres, aux évêques nommés, l'administration des diocèses. On pourrait se passer ainsi, disait-il, de l'institution canonique de Rome. C'était là un attentat doublement sacrilège contre les lois de l'Eglise et contre le droit persécuté. Le captif de Savone lança à l'intrus un bref foudroyant qui, malheureusement, ne le convertit pas. Dans une réunion extraordinaire, au palais archiépiscopal, M. Émery se leva, revendiqua avec fermeté les droits imprescriptibles du Saint-Siège, protesta contre une adresse que le sophiste Maury voulait présenter à l'empereur et partit sans signer ce malhonnête document.

Il n'est pas de circonstance grave où *ce gallican* n'apparaisse debout et armé de sa théologie contre les adversaires des prérogatives du Pape. Dans la mystérieuse affaire du second mariage de l'empereur, où se rencontrent des difficultés qui troublent la conscience, comme le prouve M. Méric, le supérieur de Saint-Sulpice aurait voulu qu'on déférât au Pape cette cause majeure. Partout ailleurs, en dehors de ce suprême tribunal, où étaient, en ce temps-là surtout, les garanties d'indépendance?

On comprend que les vexations ne furent pas épargnées à l'intré-

pide vieillard, à sa Compagnie et à son Séminaire. On en lit, avec tristesse, dans l'ouvrage de M. Méric, le douloureux récit.

Voici enfin le dernier combat de ce champion de la papauté contre les complaisances d'un troupeau de courtisans et les caprices d'un despote.

Pressé de faire résoudre dans un sens qui lui fût favorable les questions en litige et spécialement la question de l'institution canodique des évêques, l'empereur avait composé un comité ecclésiastique où fut appelé M. Émery. Ah! nous sommes plus que jamais dans les hontes du Bas-Empire! Quelle servilité! Quelle tendance au schisme! Quel systématique dédain des vrais principes théologiques et de la puissance pontificale! « Mon Dieu, où allons-nous! » s'écriait M. Emery en des lettres intimes, où il déversait son dégoût et l'amertume de son cœur. Mais pourquoi parler plus longtemps de ces commissions lâches devant César, hardies contre le Pape seul, où s'élaborent des adresses bourrées d'erreurs et de sophismes? Pourquoi insister davantage sur les coupables habiletés du cardinal Maury et sur l'attitude de ces évêques qui cherchent des compromis là où il aurait fallu la résistance jusqu'au martyre? Que ne pouvons-nous donner, avec tous ses émouvants détails, la séance du 7 mars 1811, aux Tuileries, si bien racontée par M. Méric dans un des plus beaux chapitres de son livre. M. Émery y discuta contre l'empereur avec une fermeté, une éloquence, une science théologique qui excitèrent l'admiration de son redoutable contradicteur. Les prélats courtisans ayant essayé d'excuser ce qu'ils appelaient la témérité et l'inconvenance du vieillard : « Taisez-vous, Messieurs, s'écria l'empereur, en jetant sur eux un regard de hautain mépris. Vous vous trompez. Je ne suis pas fâché contre l'abbé Émery. Il a parlé comme un homme qui connaît et possède bien son sujet. C'est ainsi que je veux que l'on me parle. »

Après cette séance, M. Émery se hâta de préparer des matériaux en prévision du concile national qui était, il le savait, dans les desseins de l'empereur. Il pensait, lui aussi, que l'éternité serait assez longue pour se reposer.

II

Nous serons brefs dans le reste de notre travail sur l'éminent supérieur de Saint-Sulpice.

Nous l'avons vu en correspondance avec les évêques émigrés

dont plusieurs lui étaient unis par les liens d'une vieille amitié. Il fut le confident des cardinaux Consalvi et Caprara. Il eut pour ami et zélé protecteur de sa Compagnie et de son Séminaire le cardinal Fesch. L'oncle de l'empereur ne fut peut-être pas un fier caractère; nous n'oserions pas dire que, dans l'affaire du second mariage de l'empereur, sa manière d'agir ait été à l'abri de tout reproche; dans sa mission à Rome, il ne se révéla point diplomate de la grande école. Mais l'inaltérable confiance que lui témoigna M. Émery nous est un sûr garant de ses vertus sacerdotales.

Le supérieur de Saint-Sulpice eut quelque temps parmi les siens l'abbé Frayssinous dont il consentit à se séparer pour ne pas entraver sa vocation pour la chaire.

L'ami de cœur de M. Émery fut le cardinal de Bausset, à qui il ouvrait son âme avec un entier abandon dans tous les événements heureux ou malheureux de sa vie. Le vénéré supérieur suggéra à son illustre ami, dont il connaissait les aptitudes littéraires, la pensée d'écrire l'histoire de Bossuet et celle de Fénelon. Il lui donnait des conseils critiques et lui proposait des corrections toujours acceptées avec docilité. Après la mort de M. Émery, Mgr de Bausset put faire de lui ce véridique éloge : « Il a été dans tous les temps la gloire et la lumière de l'Église de France; il en a été le *modérateur* pendant vingt ans des plus violentes tempêtes. On a eu raison de dire que son opinion seule a été une autorité. Dieu seul peut savoir combien il a prévenu de malheurs. Tous ceux qni aimaient sincèrement la paix et le salut de l'Église s'appuyaient avec confiance de son suffrage et de ses avis... Il n'a jamais considéré que l'intérêt de la religion, et, fidèle invariablement à cette grande pensée, il s'est attaché à séparer ce grand intérêt de toutes les considérations humaines et de toutes les vicissitudes politiques. »

Dans la vie de M. Émery, nous voyons passer comme une apparition angélique la sœur Rosalie, née aussi au pays de Gex. N'est-ce pas sous la direction douce et ferme du supérieur de Saint-Sulpice qu'elle acquit cette suavité de charité qui lui attirait tous les cœurs et cette force virile, qui, en un jour d'émeute, fit reculer les insurgés et sauva tant de prisonniers?

En relation avec Chateaubriand, M. Émery décida le brillant écrivain à publier une édition abrégée du *Génie du Christianisme*. Dans *les Mémoires d'outre-tombe*, nous lisons ces paroles : « Ambitieux seulement de faire le bien, il eût été superflu de violenter

l'abbé Émery, car il tenait toujours sa vie à votre disposition en échange de sa volonté qu'il ne cédait jamais. » Chateaubriand avait bien jugé ce grand caractère.

M. Émery correspondait souvent avec Deluc, géologue génevois, de la religion réformée. C'était une âme dont la droiture le charmait, un modeste et laborieux savant dont il était heureux de propager les travaux sur la géologie, la paléontologie et la physique. Il fut aussi en fréquents rapports avec le célèbre naturaliste Charles Bonnet.

Il essaya de convertir le misérable abbé Grégoire. Mais toute sa puissance de persuasion échoua contre l'obstination de l'apostat régicide, qui était devenu sénateur de l'Empire. Ce triste personnage reçut néanmoins, avant de mourir, d'un prêtre légitime, l'absolution de ses fautes. Si nos francs-maçons avaient su ce détail, lui auraient-ils voté une statue?

Le savant Sulpicien voyait beaucoup son compatriote Lalande, fanfaron d'impiété et d'athéisme. « M. de Lalande, disait quelquefois M. Émery à M. Garnier, n'est pas plus athée que vous et moi. Il se dit athée par une vanité ridicule et pour faire parler de lui. » Bonaparte infligea un jour à ce monomane un bien cruel châtiment. Dans une lettre qui devait être lue publiquement à l'Académie des sciences, en présence de Lalande, il déclarait « qu'il était étrangement surpris qu'il y eût au sein de l'Académie *des hommes assez absurdes pour soutenir qu'il n'y a point de Dieu*, qu'il espérait que l'Académie ferait son devoir à l'égard de M. de Lalande, et qu'au reste, si elle négligeait de le faire, *M. de Lalande n'oubliât pas qu'il irait lui-même le mettre à la raison* ». Le pauvre athée sollicita avec insistance, au dernier moment, le secours du ministère de M. Émery, mais les sectaires, alors comme aujourd'hui ennemis acharnés de la liberté de conscience, firent bonne garde autour du moribond et ne laissèrent pas échapper une si riche proie.

III

Où donc ce prêtre puisa-t-il tant d'énergie pour le bien, tant de science et de lumières? Dans le recueillement et le silence de sa cellule. Il fut moins malheureux lorsque les hommes de la Terreur l'enfermèrent à la Conciergerie, que lorsque l'empereur le fit expulser du Séminaire. C'est là qu'il se dépensait en sollicitudes de toutes

sortes pour sa Compagnie et ses chers enfants; c'est là qu'il se préparait, dans la prière, aux incessants combats du dehors; c'est là qu'il composait, pour la plus grande gloire de Dieu et de l'Église et le salut des âmes, outre les nombreux Mémoires dont nous avons parlé, tant d'autres œuvres savantes très bien appréciées et analysées par M. Méric : *l'Etude sur le cardinal Dubois*, *le Christianisme de Bacon*, *les Pensées de Descartes sur la Religion*, *les Pensées de Leibniz sur la religion et la morale*, *la Dissertation théologique sur la mitigation des peines des damnés.*

Il mourut à Paris, comme meurent les saints. Quand le cardinal Fesch en porta la nouvelle à l'empereur : « J'en suis fâché, répondit vivement Napoléon, j'en suis très fâché. C'était un homme sage, un homme de grand mérite. Il faut lui faire des obsèques extraordinaires; je veux qu'il soit enterré au Panthéon. »

Il fut enterré à Issy, où il repose au milieu des siens. Un jour, le cardinal Lambruschini vint prier sur la modeste tombe du Sulpicien et s'écria : « Voilà un grand serviteur de l'Église! » Aucune oraison funèbre n'aurait mieux résumé cette belle vie.

Dans une lettre à M. Duclaux, le cardinal de Bausset avait dit : « Le moment n'est pas venu de rendre à la mémoire de M. Émery un hommage digne de lui; mais le temps viendra sans doute où on pourra le montrer tel qu'il était. »

M. Méric vient de rendre à la mémoire de M. Émery un hommage digne du grand serviteur de l'Église, et nous l'a montré tel qu'il était. C'est le meilleur éloge que nous puissions faire de l'auteur et de l'ouvrage.

Nous laissons à Mgr Bourret, l'éminent évêque de Rodez, le soin de nous faire connaître, avec l'autorité de sa science et de son caractère, la valeur de l'ouvrage que nous venons d'analyser.

« Je viens d'achever », écrit Mgr Bourret, « la lecture du second volume de la *Vie de M. Émery*. C'est d'un poignant intérêt. Ce vieillard, en face de Napoléon, soutenu par sa conscience, pendant qu'autour de lui tout fléchit et tout s'incline, défendant le droit, tout en concédant ce qui pouvait être concédé, offre un spectacle de grandeur morale bien rare dans l'histoire. C'est la justice en présence de la violence; c'est l'Église résistant aux chaînes qu'on veut imposer à ses mains, et restant pourtant humble et conciliante pour éviter de plus grands malheurs.

« M. Émery a été jusqu'où il pouvait aller dans la déférence au

pouvoir autocratique de Napoléon; mais s'il a atteint les limites de la tolérance, je ne crois pas qu'il les ait dépassées.

« Il est facile, aujourd'hui que toutes ces questions ont été éclaircies, et que les affaiblissements des pouvoirs civils ont rendu les résistances plus commodes, et surtout moins dangereuses, — jusqu'à présent; — il est facile, dis-je, de trouver que ce prêtre a fait de l'opportunisme; mais ce vieillard, obscur, en apparence, n'en a pas moins été le plus grand conseiller du moment, et ses conseils ont, peut-être, préservé la France du schisme d'où elle venait de sortir et où elle était prête à rentrer.

« Il est commode, cher ami, d'être un théoricien spéculatif dans une chaire d'école; mais, quand on est en face de difficultés pratiques telles que celles qui s'élevaient devant l'abbé Émery, il faut avoir une fière âme et un courage trempé dans les visions divines pour dire le *non licet*, quand ceux qui avaient mission de le prononcer n'osaient le faire, ou étaient de connivence avec les passions qu'il aurait fallu arrêter.

« Vous avez exposé ces situations si délicates avec une grande expérience et une juste appréciation des hommes et des choses que vous aviez à juger. Votre grand savoir théologique vous a fait traiter la doctrine avec une compétence achevée, sans timidité et sans hésitation dans le vrai, comme aussi sans emportement et sans parti-pris dans les choses de tactique ou de discipline contingente et variable.

« Vous serez beaucoup lu, je crois, et, ce qui est mieux, vous pourrez être utile à ceux qui, à l'heure présente, ont le terrible honneur et la non moins terrible charge du gouvernement de l'Église dans notre pays. Nous ne sommes pas bien loin de voir se produire parmi nous des situations analogues à la première partie de celles où se trouva mêlé M. Émery. Les mêmes négations des droits de l'Église éclatent de toute part; les mêmes affirmations de l'omnipotence de l'État en matières spirituelles s'étalent tous les jours dans les feuilles publiques; les mêmes proscriptions de l'idée religieuse essayent de s'ériger en lois d'État; les mêmes fureurs sont appelées par beaucoup, et peut-être ne sont-elles pas aussi éloignées que les endormis et les énervés le présument.

« Il est bon, en face de ce qui peut se produire demain, de mettre sous les yeux des pasteurs de l'Église et du clergé qui est appelé à le seconder dans sa défense, les exemples de ce prêtre aussi

modeste qu'intrépide, qui sut faire la part de César, sans rien sacrifier de celles de Dieu.

« Si des Maury et des Bernier, je n'ose ajouter des Duvoisin et des de Barral, venaient à se trouver parmi nous, vous nous auriez montré que les Émery et les d'Astros avaient pour eux les sanctions de la conscience et les vrais honneurs de l'histoire.

« Avec toutes mes félicitations, cher ami, je veux joindre aussi l'expression de ma reconnaissance pour le grand service que vous venez de rendre à l'Église et les vieux sentiments d'affection d'un ancien confrère et collègue.

« † Ernest, *Evêque de Rodez.* »

C'est là un double et impartial hommage rendu par un savant évêque à l'auteur et au héros de cette belle histoire. Les lecteurs de M. Méric y applaudiront sans réserve ; les admirateurs de M. Émery y trouveront l'expression éloquente de leur jugement sur le grand Sulpicien qui, dans l'application de la théologie, sut tenir compte de toutes les nécessités légitimes et, sans jamais faire faiblir les principes, amoindrit tant de fois dans l'Église de France d'effroyables crises religieuses.

Paul Bourdès.

LA MALDONNE DE VIRY[1]

Nos deux seigneurs, de la rue au-delà du Meysel arrivèrent tôt à la résidence ducale, et, passant devant les hallebardiers en sentinelles, ils pénétrèrent dans la première cour, assez étroite et bordée de très hautes constructions.

Au bas d'une porte soutenue par deux sveltes lévriers taillés en pleine pierre, une vieille femme était accroupie sur le pavé; un voile d'étamine rouge sur ses cheveux blancs, une ample tunique à rayures bleues et vertes, faisaient ressortir son teint basané.

Elle tenait entre ses bras une fillette chétive et malingre, comme elle, atournée d'oripeaux.

Viry et Guérin reconnurent la bohémienne Naslé, et sa petite fille Anissa.

Elle aussi, levant les yeux, reconnut le Sardet :

— Vous êtes donc arrivée, la mère? lui dit celui-ci, caressant du bout des doigts les joues hâlées de l'enfant.

Et il ouvrit son escarcelle pour y puiser une pièce de monnaie.

— Et vous, dit-elle, vous avez rencontré l'homme du Destin. Prenez garde!... Vous l'amenez ici, il vous en chassera!

Viry hocha la tête, sourit, et passa, tandis que Chaffardon poussant du pied la bohémienne, lui disait brutalement :

— Range-toi, moricaude!

L'enfant se mit à pleurer.

Alors Naslé se dressant, l'œil allumé par le courroux, le front plissé, étendit le bras, et, d'une voix sombre :

— Meurs donc sans enfants, toi qui n'as pas d'entrailles! cria-t-elle avec une sauvage énergie. Tu rendras toute ta vie le mal pour

(1) Voir la *Revue* du 1er février 1886.

le bien... Tu es jaloux, envieux et ingrat... sois riche, puisque c'est le moyen que tu souffres davantage!

Et se baissant, elle ramassa la petite Anissa qu'elle avait posée à terre, et s'éloigna de son pas roide et compassé.

— Pourquoi la maltraitez-vous? observa Viry d'un ton mécontent. Vous avez tort, Charles!

— Ventre-de-loup! dit Chaffardon, avec une irritation mal contenue, pourquoi prenez-vous parti contre moi pour cette vagabonde?

Viry sentit l'amertume de cette parole, mais il ne répliqua point. Il s'apercevait déjà que son ami cachait sous de brillants dehors une âme vaine, égoïste et frivole.

Il ne voulut pas, en ce lieu et à cette heure, engager une discussion qui les eût menés loin, et, la mine épanouie, le front haut, il pénétra dans le grand préau du manoir, qui offrait à cet instant un tableau des plus animés et des plus pittoresques.

Tout auprès du large guichet, de chaque côté duquel se voyaient, profondément entaillées dans la pierre, les doubles rainures de deux herses, se tenaient une foule d'officiers subalternes, louvetiers, veneurs, huissiers à verge, valetons et pages de la suite des nombreux seigneurs qui formaient, dans le vaste préau, différents groupes, les uns, près du bassin rempli d'eau limpide où nageaient des cyprins; les autres, devant le porche de la chapelle; d'autres enfin, au bas de la grosse tour ronde accostant l'angle du château, au-dessus de la Juiverie.

Ces serviteurs, pour la plupart en riches livrées, aux couleurs de leurs maîtres, avec des blasons brodés sur l'épaule ou sur la poitrine, se divertissaient ingénument, à bas bruit.

Ceux-ci jouaient au passe-dix, sur un banc; ceux-là s'ébattaient avec des lévriers; les plus jeunes entouraient un ménestrel qui récitait des vers; les plus vieux écoutaient les récits de batailles d'un capitaine gascon, dont la jactance et les naïfs mensonges excitaient leur hilarité.

Le bonhomme Guérin vint se joindre à ces auditeurs de fables homériques, et Clodoveo, soupesant le boursicot en peau de daim attaché à ses aiguillettes, se dirigea vers le banc où les cornets vidaient les dés, de seconde en seconde.

Viry et Chaffardon s'avancèrent vers le milieu du préau, saluant les gentilshommes qu'ils rencontraient, tous vêtus avec une magnificence qui eût pour effet d'augmenter la mauvaise humeur de Chaf-

fardon, vexé de constater que son costume de soie et de velours, bien que fort propre, n'avait point l'élégance ou la richesse de ceux de ses pairs.

Il envia tour à tour le justaucorps en velours vert, parsemé de croix de saint Maurice en perles fines, de Philibert de Bussy, seigneur de Montjovet; les chausses découpées en bandes, et rattachées par des glands d'or, du sire de Bressieu; la tunique à la florentine, en velours cendré, entièrement diapré de fleurs, d'oiseaux, de figures héraldiques, du damoiseau Aleran de Valpergue, lequel, par surcroît, étalait une profusion de joyaux de provenance orientale, car il avait longtemps servi sur les galères de Venise, et revenait des Échelles du Levant.

Outre ces jeunes damerets que Viry connaissait tous et auxquels il présenta Chaffardon, il y avait là des gens graves, qui se tenaient à l'écart des courtisans : plusieurs évêques, en rochet, la *cappa* sur l'épaule, escortés de chanoines, de prêtres, de moines; le président du Conseil, Louis de Dérée, et ses collatéraux Janus de Crans, et Gabriel de Lande, tous trois en simarres d'écarlate avec l'épitoge, le chaperon et le mortier d'hermines; Jean de Seyssel, baron de la Serra, premier président de la Chambre des comptes, en robe cramoisie; puis des capitaines renommés, Jean Philibert de la Palud, comte de Varax, Aimé de Genève-Lullin, Bernardin de Savoie, comte de Pancalier, Laurent de Gorrevod.

Au bas de la chapelle, l'évêque de Valence, Anthelme de Miolans, que son inépuisable charité avait fait surnommer le *père des pauvres*, s'entretenait avec l'abbé de Prié, nonce secret du pape, et non loin d'eux l'ambassadeur de la sérénissime République de Venise, les envoyés de Milan, de Naples, de Florence, entouraient un colosse, armé de pied en cap, et drapant sur sa cuirasse damasquinée le manteau blanc à croix rouge des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. C'était Pont de Lombriasque, légat du grand maître de Malte.

Viry nomma tous ces personnages à Chaffardon, avec des traits, des réflexions rapides qui révélaient le caractère, les mœurs, les habitudes de chacun de ces grands de la terre dont la grandeur, le plus souvent, ne cache qu'un pauvre et malheureux pécheur.

Et le jeune chevalier, qui possédait l'expérience des camps mieux que celle de la cour, savait pourtant écouter sans trahir ses surprises. Il possédait le *rien admirer* du philosophe, et sachant vrai-

ment ne rien admirer, il pouvait aussi ne rien mépriser, ce qui est toujours d'un homme fort.

La majestueuse indifférence des choses communes de la misérable humanité est le propre de ceux qui ont beaucoup vécu, c'est-à-dire beaucoup aimé, et partant beaucoup souffert.

— Comment se fait-il, mon cher Valpergue, demanda le Sardet au jeune seigneur piémontais, que tout le monde soit réuni dans le préau? Est-ce que Son Altesse tient sa cour en plein air?

— Mais, cher Sardet, vous arrivez de bien loin? Notre bon duc, après avoir ouï la sainte messe, est resté en conférence dans la sacristie avec le doyen. Il s'agit de l'évêché qu'on veut ériger à Chambéry, et vous voyez là-bas l'évêque de Valence, qui en sera le titulaire. Nous attendons le duc, et je crains que les dames, dans la grand'salle, ne commencent de s'impatienter.

— Le maréchal n'est pas arrivé?

— Le voici avec M. de Luxembourg et M. de Scalenghe.

— Merci, mon cher Valpergue. Venez, Charles, que je vous présente au maréchal.

Louis de Miolans, maréchal de Savoie, était bien le type des paladins géants des épopées chevaleresques.

D'une stature élevée, le visage mâle et fier, balafré d'une large cicatrice, il portait avec autant d'aisance que si elle eût été de velours sa lourde armure d'acier bruni, par-dessus laquelle était jeté un tabart, une dalmatique écartelée aux écus de Miolans et de Montmayeur : *de gueules aux trois bandes d'or, et d'argent, à l'aigle éployée d'azur.*

Un page gardait son heaume, timbré de la couronne comtale, avec un aigle d'or pour cimier, et un panache énorme de plumes rouges et bleues se déroulant jusqu'à terre en volutes légères.

Dès qu'il aperçut Viry, il quitta les personnages avec lesquels il s'entretenait et vint aussitôt vers le jeune gentilhomme.

Le maréchal jeta un regard sur Chaffardon, qui s'inclinait profondément, un peu à l'écart.

— Qui est-ce? demanda Miolans à Viry.

— Un bon gentilhomme, que je vous prie de bien accueillir en faveur de moi, Monsieur le maréchal. Il est de la maison de Chaffardon et cherche un état, revenant de Piémont où il a fait la guerre. Nous avons voyagé de compagnie, et je ne connais pas de plus agréable compagnon.

— Soyez donc le bienvenu, Monsieur de Chaffardon, reprit le maréchal en lui tendant la main. Nous trouverons à vous employer. Venez souper à mon hôtel avec Viry, ce soir, nous causerons.

Il fit alors un geste affable, et Chaffardon, tout heureux de cet accueil, se retira discrètement.

— Eh bien ! dit le maréchal, dès qu'il fut seul avec Viry, donnez-moi la lettre.

— Quelle lettre, Monseigneur?

— La lettre de l'évêque.

— Monsieur le maréchal, l'évêque n'écrit pas.

— Il n'écrit pas?... Pourquoi?

— Parce que les écrits demeurent, tandis que les paroles s'envolent.

— Alors il vous a parlé?

— Sans doute.

— Et que vous a-t-il dit?

— Monseigneur, l'évêque de Maurienne, qui est un homme prudent, ne m'a dit que cinq mots pour vous les répéter, et les voici : « *Tout préparer, ne rien entreprendre.* » Puis il m'a donné une fort belle bague, m'a octroyé sa bénédiction, et je suis parti.

— Conseil de prêtre! grommela M. de Miolans, en tordant entre ses doigts sa longue moustache rousse. Ne rien entreprendre!... En vérité, ce n'est pas l'avis des chevaliers de Rhodes, que les Turcs menacent, non plus que l'avis de Messieurs de Venise qui veulent conquérir tout l'archipel. Patience! ami Sardet. Nous taillerons une baronnie pour toi dans le royaume de Chypre...

— Deux baronnies, Monseigneur : car il en faut une à mon ami Chaffardon.

— Soit! reprit le maréchal en souriant. Vous irez tous deux chez le trésorier général toucher une cédule de mille écus, pour vous bien équiper, en attendant. Et pas un mot de tout ceci à qui que ce soit, Viry.

En ce moment, la porte de la sainte Chapelle s'ouvrit lentement, et un jeune homme parut sous le porche.

Aussitôt il se fit un grand silence, puis les cris de *Noël! Noël!* retentirent, et toute la foule, en poussant des acclamations, se porta vers le bel édifice restauré par Yolande de France.

— Messieurs, je vous salue et je vous remercie, répondit le duc, d'une voix douce.

IX

Où il est prouvé que les souverains ont peut-être plus de mémoire qu'il ne convient aux gens de cour de leur en accorder.

Charles III, duc de Savoie, de Chablais et d'Aoste, prince de Piémont, comte de Nice, baron de Faucigny, roi titulaire de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, était alors un jeune homme de vingt-huit ans, assez laid, gauche de manières, d'une santé chancelante.

Déjà courbé comme un vieillard, il laissait voir sur ses traits, émaciés et pâles, toute la timidité, l'irrésolution, la faiblesse de son caractère.

Ses yeux, d'un bleu clair, se voilaient fréquemment sous ses paupières; un sourire triste, fatigué, errait sur ses lèvres, entourées d'une barbe rare et floconneuse; des mèches grises parsemaient ses cheveux d'un blond ardent.

Ses jambes grêles se dissimulaient sous les plis d'une garnache, sorte de robe serrée à la taille, en épais damas noir, brodée de jayet. A son cou pendait le collier en lacs d'amour de l'ordre de l'Annonciade, où les quatre lettres F. E. R. T. en diamants piquaient des étincelles (1). Il n'avait, à sa ceinture, qu'une aumônière et une petite dague à manche d'ivoire.

Il descendit les marches de la chapelle, et s'avança, d'un air souriant et de bonne humeur, vers l'évêque de Valence et l'abbé de Prié.

— Bonjour, mon cher évêque, dit-il à Anthelme de Miolans. J'ai de bonnes nouvelles à vous annoncer. Notre Saint-Père Léon veut bien m'accorder l'érection de Chambéry en métropole, et vous en serez le premier archevêque.

— Je remercie Votre Altesse, mais...

— Oh! je vous en prie, ne me refusez pas cette joie de vous avoir près de moi. Vous le direz à Sa Sainteté, Monsieur de Prié : que je veux Miolans et non un autre. Quand retournez-vous à Rome?

— Prochainement, car j'y veux faire imprimer un livre sur la magie et l'alchimie, que j'ai dédié au cardinal Trivulce.

— Hé! prenez garde de vous mettre en querelle avec le Pape.

— Il n'y a pas de danger, Monseigneur. Le Pape aime les nova-

(1) Ces lettres F. E. R. T. forment la devise de la maison de Savoie, et signifient, selon les meilleurs interprétateurs : *Fide Et Religione Tenemur.*

C. B.

teurs et m'a sévèrement reproché d'avoir parlé contre ce moine allemand de Nuremberg, qui soutient de si étranges hérésies.

— Comment s'appelle ce moine?

— Luther, Martin Luther, et je vous assure que c'est un nom qui retentira dans la chrétienté! Le Pape déclare que c'est un beau génie, et quand on lui rapporte les doctrines que ce Luther soutient, il répond que ce sont là propos jaloux et disputes de moines. J'ai grand'peur qu'il en soit pis!

— Ah! Monsieur de Prié, *Roma locuta est, causa finita est...*

— Votre Altesse étudie la théologie? demanda le maréchal de Miolans, qui s'approcha,

— Bon! voilà que Miolans va recommencer ses antiennes, s'écria Charles III, en riant. Eh! non, mon ami, je ne veux mie prendre le froc. Mais je suis débonnaire, moi, et point belliqueux. On a appelé mon cousin Charles le Guerrier, on m'appelle Charles le Bon : mon surnom vaut l'autre.

— Cependant, Monseigneur, la guerre est nécessaire quand on a des voisins avides...

— Et des capitaines ambitieux, acheva le duc. Nous avons de solides remparts : les Alpes, et de braves soldats : nos montagnards. Si on nous attaque, nous nous défendrons.

— Plaît-il à Votre Altesse de réunir son conseil? reprit le maréchal.

— Ah! fit le duc en fronçant le sourcil, vous avez des nouvelles de France, Miolans? ou de Piémont?... En effet, poursuivit-il en poussant un soupir, il faudrait mettre fin à toutes ces révolutions dont souffrent nos peuples... Il faudrait chasser les Suisses de la Lombardie, contenir les Vénitiens dans leurs lagunes, repousser les Turcs et conquérir Chypre, et mettre entre les Français et nous de telles barrières, qu'ils ne prennent plus notre duché pour un grand chemin où tout le monde passe, pille et tue... Mais l'heur des peuples dépend du bon accord des rois, et les rois ne s'accordent guère! Oui, Miolans, réunissez le conseil... ce soir... ou plus tôt!... Mais non, ce soir, Miolans, après le souper.

Sur ces mots, il se dirigea vers le château, suivi de toute la cour, pour tenir, à l'ordinaire, son audience dans la chambre de parement.

Il n'est pas inutile d'exquisser un rapide tableau du commencement de ce règne, qui fut si fatal à la Savoie.

Le mardi 7 novembre 1497, entre quatre et cinq heures après

midi, dans la chambre du révérend prieur de Lémenc, trépassait, à un âge avancé, le duc de Savoie, Philippe sans Terre, l'un des plus habiles et des plus intrépides capitaines de son temps (1). Le 16 dudit mois, le corps de ce prince fut porté à Hautecombe, à l'exception de son cœur et de ses entrailles, qui restèrent aux Bénédictins de Lémenc; quatre-vingts petits enfants, ayant en main des flambeaux écussonnés, précédaient le cercueil; on sonna le glas pendant cinq jours.

Il laissait une veuve, Claudine de Brosse Penthièvre, qui avait pour devise : « *Encore est vive la souris* ». Son successeur, Philibert II, n'avait que dix-sept ans, et toute sa politique fut de rechercher l'alliance de l'empereur.

Maximilien relisait tous les jours ce qu'il appelait son *livre rouge*. C'était un registre de toutes les mortifications qu'il avait reçues de la France, et dont il cherchait les moyens de se venger. En première ligne, venait l'affront fait à sa fille Marguerite par le roi Charles VIII, qui refusa de l'épouser après les fiançailles. Il la donna, avec une dot de trois cent mille écus d'or, au duc de Savoie, dont le règne fut de courte durée.

Car, en l'année 1504, « le beau duc Philibert étant allé chasser dans un lieu nommé Lagnieu, narre la chronique du doyen de Beaujeu (2), avait fait apprêter son dîner auprès d'une fontaine, au lieu de Saint-Bulba, qui est du mandement et juridiction de Logettes, et ayant chaud, prit trop grande fraîcheur auprès d'icelle fontaine, qui lui engendra une pleurésie, dont se sentant mal, ledit seigneur se retira incontinent en son château de Pont-d'Ain, lieu fort délectable, auquel lieu fut si pressé que, bientôt après, vint à rendre l'esprit à Dieu... dont le pays fut fort désolé, car c'était un fort bon et vertueux prince, et bien aimé de ses sujets ».

Son successeur fut le faible et indolent Charles III, avec le règne duquel commence, pour la Savoie, l'ère des révolutions et des invasions étrangères.

Ce règne de quarante-neuf ans fut en effet rempli de calamités. Pacifique, le duc est forcé à la guerre; amateur des sciences, des lettres, des arts, il ne peut rien pour les protéger, et les hommes de valeur qui devraient entourer son trône chancelant, comme Seyssel,

(1) Voyez nos romans : *Philippe Monsieur* et *le Maréchal de Montmayeur*.

(2) Guillaume Paradin. Sa chronique a été imprimée à Lyon, en 1502, par Jehan de Tournes.

Gattinara, Birague, s'exilent pour servir des princes plus heureux; Genève est à peine conquise par un siècle de ruses, de patience, d'habileté, qu'il la perd par sa faute et la livre au protestantisme, sans avoir rien fait pour la sauver.

Oncle de François Ier, beau-frère de Charles-Quint, il est placé entre ces deux rivalités formidables, comme le fer entre l'enclume et le marteau : celui-là le dépouille, celui-ci dédaigne de le protéger; trahi par ses conseillers intimes, appauvri par des charges trop lourdes pour son mince trésor, il tient tête aux Suisses, aux Français, aux Impériaux; il revendique le royaume de Chypre, la succession de Montferrat, et n'obtient que des promesses dérisoires; catholique, il se laissa entraîner à des conflits avec le Saint-Siège; père de famille, il ne conserve qu'un fils unique sur neuf enfants; époux, il a la douleur de voir son épouse augmenter son impopularité par sa fierté maladroite; enfin, il aurait pu être surnommé *le Bon*, et l'histoire ne peut que lui infliger le surnom ridicule de *Débonnaire*, ou le surnom lamentable de *Malheureux*.

Si bien que le règne de ce prince vigoureux, jeune, plein d'intentions excellentes, est plus désastreux pour ses États que celui du remuant Amédée VIII, du faible Louis, et que les quatre ou cinq minorités des Charles et des Philibert.

L'éducation de Charles III, âgé de dix-huit ans au début de son règne, avait été confiée à Janus de Duingt la Val d'Isère, gentilhomme à courtes vues, d'un esprit étroit et qui, ne prévoyant point que son élève dût régner un jour, développa en lui les qualités de l'homme privé, plutôt que celles du prince appelé à gouverner un peuple.

Il le forma donc à la vertu, à la modération, à l'austérité des mœurs, mais il ne chercha point à fortifier son énergie, et Charles, soumis à des épreuves terribles, se montra pusillanime et indolent.

La couronne de Savoie était chargée de dettes. Le douaire de quatre princesses absorbait les deux tiers du revenu; la duchesse Blanche de Montferrat, veuve de Charles Ier, tenait les meilleures places du Piémont; la duchesse Claudine de Bresse, veuve de Philippe, avait tout le Bugey ; Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert le Beau, possédait la Bresse, le comté de Villars, les baronnies de Vaud et de Faucigny; enfin, Louise, fille de James de Savoie, comte de Genève, avait, par engagement, la plus grande partie du Chablais. D'un autre côté, Philippe, évêque de Genève, cadet de Charles, ayant pris du service en France, avait néanmoins gardé

son apanage, le comté de Génevois et la vallée de Beaufort.

Des fléaux célestes augmentaient encore la pénurie du trésor. Le Piémont avait essuyé, en 1502, des tremblements de terre qui renversèrent une partie de ses villes; des ouragans, des intempéries cruelles, en détruisant les récoltes l'année d'après, avaient été suivis d'une affreuse disette; enfin, la peste décimait ses habitants.

Le désarroi des finances porta Charles III à regarder la paix comme indispensable, et lui fit concevoir la résolution de la conserver à tout prix.

Ce plan de conduite eut les suites les plus funestes.

Les premiers ennemis dont il eut à repousser les hostilités furent les montagnards du Valais qui, au printemps de 1506, entrèrent en Chablais et s'avancèrent jusqu'à Evian sans rencontrer de résistance, après s'être emparés de Saint-Maurice, petite ville qui ferme le défilé de la vallée du Rhône, et célèbre par la grande abbaye d'Agaune, fondée par saint Sigismond, roi de Bourgogne, où cinq cents moines chantaient, jour et nuit, les louanges de Dieu.

Les Valaisans occupèrent tout le territoire appelé *pays de Gavot*, entre la Morge et la Durance.

Au lieu de repousser les agresseurs, et quoiqu'il eût levé une armée de dix mille hommes, commandée par François de Luxembourg, Charles III eut le tort de composer.

— Mieux vaut, dit-il, les congédier en leur donnant ce que coûterait la guerre!

Il ne voyait pas que cet acte de faiblesse était d'une mauvaise politique. Il eût mieux valu dire, comme Camille, rompant le traité honteux conclu par les Romains avec les Gaulois :

— Il faut se racheter avec du fer et non avec de l'or.

Le duc ne tarda pas, du reste, à regretter sa faute. Son secrétaire, Jean Dufour, qui avait été pendant de longues années son confident, son conseiller intime, quitta subitement la cour, se réfugia en Suisse, et acheta, avec le droit de bourgeoisie, la protection des cantons de Berne et de Fribourg.

Ce traître remit aux deux cantons deux titres fabriqués par lui : l'un était une reconnaissance de trois cent mille écus, passée au profit des Bernois par Charles Ier, duc de Savoie; par le second, le même prince faisait donation de six cent mille écus aux cantons confédérés; les meilleures places de la Savoie et tout le pays de Vaud étaient assignés, pour sûreté de ces engagements.

La stupéfaction fut grande à la cour de Savoie, quand les ambassadeurs helvétiques vinrent réclamer le paiement de ce qu'ils disaient être dû à leur république. Le conseil résident, chargé de l'examen des titres sur lesquels s'appuyèrent les Suisses, en reconnut bien vite la fausseté. Mais bien que la signature des deux cédules fût parfaitement reconnue fausse, de l'aveu même du faussaire, les deux cantons persistèrent à les faire valoir et prirent une attitude menaçante.

Charles III fit quelques préparatifs pour repousser la force par la force; mais, calculant ensuite les dépenses qu'allait lui causer la guerre, il trouva plus expédient de traiter avec les Bernois et les Fribourgeois pour la moitié de la somme réclamée.

Après avoir refusé de faire la guerre aux Valaisans, le duc de Savoie prit part à l'expédition de Louis XII contre Gênes, où des troubles amenèrent une intervention française. Fatigué des révolutions sans cesse renouvelées des Génois, le roi de France ordonna aux capitaines Salasar et Yves d'Alègre de marcher contre la seigneurie.

Les Génois se déclarèrent indépendants, élurent un doge, firent les apprêts d'une défense énergique, et, s'étant emparés d'un des forts que les Français occupaient, ils en massacrèrent la garnison à laquelle ils avaient promis la vie sauve.

Louis XII passa les Alpes au mois d'avril et traversa les États du duc de Savoie, qui alla à sa rencontre jusqu'à Oulx, avec les principaux seigneurs de sa cour.

Charles donna au roi de notables secours d'hommes d'artillerie et de munitions, lui offrit de l'accompagner jusqu'à Gênes, voire de lui remettre toutes les clefs de ses villes, ce que le roi n'accepta point.

Louis XII entra à Gênes vingt jours après son départ; il monta à la grande église, suivi d'une foule de femmes et d'enfants, vêtus de blanc et criant merci. Il reçut la soumission des habitants; toutefois, il ne leur accorda la conservation de la vie et des biens, qu'au prix d'une énorme contribution militaire. Il éleva le fort de la Lanterne pour tenir la ville en respect, l'obligea d'armer trois galères qui seraient toujours à son service et abolit une partie de ses privilèges.

On s'empara des rebelles, qui furent égorgés; soixante dix-neuf périrent sur l'échafaud. Le doge, Paul de Novi, qui s'était d'abord échappé, fut livré et mourut.

En 1508, Charles III accéda à la *ligue de Cambrai*, formée contre Venise. Comme il réclamait le royaume de Chypre, que l'usurpatrice Catherine Cornaro avait donné aux Vénitiens et qu'ils détenaient, il envoya à l'Empereur le baron de Viry, Mercurino Arborio de Gattinara, président de Bresse et de Bourgogne; Benoît Tortellet, seigneur de Montestruc, son maître d'hôtel; et à Louis XII, James de Duingt et François Provana, collatéral de son conseil, pour faire accession à la ligue dont le but était, disait Jules II, de *rogner les ongles du lion de saint Marc*.

Venise ne put ignorer le complot formé contre elle. Ce fut un Piémontais, Carlo Gioffredi, secrétaire au service du roi de France, qui en trahit le secret, en disant que le temps était venu de faire expier, à la sérénissime république le supplice injuste de son compatriote Carmagnola.

Ayant passé les Alpes pour la seconde fois, Louis XII livra la fameuse bataille d'Agnadel, après laquelle chacun des confédérés se détacha de la ligue, si bien que, peu à peu, l'alliance jurée entre eux se transforma en hostilité très ardente.

Mais le duc de Savoie resta fidèle à Louis XII, même dans ses revers; il prit une assez grande part à la diète de Baden, et, plus plus tard, aux intrigues formidables qui eurent pour but d'opposer les uns aux autres, les Suisses, l'Empereur, le Pape et le roi. Il faillit, à cette occasion, rompre en visière à Jules II, et succomber sous les ruses helvétiques.

. . . . . .

La chambre de parement où le duc de Savoie tenait ses audiences, était une vaste salle carrée, tendue de tapisseries de Bergame, à la voûte peinte en bleu foncé, constellé d'étoiles d'or. L'unique fauteuil, en bois de chêne doré et garni de points de Hongrie, sous un baldaquin de samit vermeil, était entouré de sept à huit tabourets recouverts de housses en panne verte.

Un grand dressoir, à trois étages, entièrement couvert de massives pièces d'orfèvreries, aiguières, bassins, hanaps, occupait une des parois, et, entre les sept fenêtres, se dressaient, sur des socles, six grandes statues soulevant des torchères à trois flambeaux de cire.

De beaux tapis d'Orient, présent d'un khalife, couvraient le plancher, et, dans la profonde embrasure de chaque fenêtre, des gerbes de fleurs s'entassaient en de grands pots de faïence, envoyés à Philibert le Beau par les Médicis de Florence.

Charles III, en entrant dans cette belle salle, y trouva réunies plusieurs dames parmi lesquelles sa sœur, Philiberte de Savoie, jeune princesse de seize ans, et qui tenait la cour en attendant qu'il eût eu le loisir de faire une duchesse.

Près d'elle se tenait, austère et grave, en ses ajustements de matrone, Louise de Savoie, cousine du duc régnant, veuve, en premières noces, du marquis de Gex, son oncle, et remariée à François de Luxembourg, vicomte de Martigues.

De nombreuses châtelaines, les dames de Menthon, de Foras, de Blonay, de Seyssel, de Chissé, d'Arenthon, de Genève, s'empressaient autour des deux princesses, et, parmi elles, brillait d'un vif éclat Blanche de Saluces, dont la jupe et le surcot d'étoffe syrienne blanche, à passements, canetilles, franges et houppes de soie violette, s'appareillait si bien au costume de Charles de Chaffardon, qu'il n'y eut personne à ne le point remarquer.

Galant auprès des dames, comme tous les princes de sa race, le duc Charles fit quelques compliments à sa sœur, à sa tante, aux nobles châtelaines qui les entouraient, et fut particulièrement aimable pour l'orpheline héritière de ce marquisat de Saluces qui avait coûté à ses ancêtres et à lui tant de diplomatie.

Il prit place ensuite sur le trône et, tout en dégustant le contenu d'une tasse d'or, que son échanson lui apportait, il reçut les hommages de ses courtisans, avec une grâce et une affabilité que lui eussent enviées bien des rois.

Le président de son Conseil, Louis de Dérée, et ses collatéraux ou substituts l'entretinrent d'abord d'affaires judiciaires, qu'il éclairait avec beaucoup de bons sens, appelant à son aide les *Statuta Sabaudiæ* de son aïeul Amédée VIII, dont il connaissait le texte par cœur.

Puis il s'entretint des événements politiques de France et d'Italie avec le maréchal de Miolans, le nonce du pape, l'ambassadeur vénitien et le légat du grand maître de Malte. Il déploya dans cet entretien beaucoup de finesse, mais, selon son habitude, il ne voulut point conclure, estimant que le temps arrange toutes choses, et que, pour arranger, il modifie.

Son trésorier général et le président de la Chambre des comptes eurent leur tour. Avec ces personnages il fallait traiter de finances, et ce fut, en toute occasion, l'échec des princes, soit qu'ils dépensent sans compter, soit qu'ils ne dépensent point et qu'ils comptent trop.

Mais le duc Charles, assez prodigue, calculait néanmoins en souverain qui n'entend pas fouler ses peuples.

Bref, lorsque les affaires furent expédiées, en peu de mots, et sous réserve de l'approbation du conseil qui se devait réunir le soir, Charles de Savoie, rendant à l'échanson sa coupe étoilée de rubis, eut l'air de chercher parmi les assistants une figure nouvelle qui le distrairait un moment de ses graves pensées, et l'amuserait de quelque façon.

C'est le moment qu'attendait M. de Miolans.

— Votre Altesse voudra bien me permettre, lui dit le maréchal, de lui faire connaître de bons amis à moi qui lui seront de bons serviteurs. Holà! Viry... Monseigneur, voici Louis de Viry, un de mes capitaines, qui vient de remplir une mission auprès de l'évêque de Maurienne...

— Viry? l'interrompit le duc, c'est un grand nom de ce pays. Ils portent *palé d'argent et d'azur*...

— Nous descendons, Monseigneur, de Virius, guerrier romain...

— Je sais! je sais!.. Les Viry exercent tout acte de souveraineté et omnimode juridiction dans le mandement de leur château. Ils sont gardiateurs et visitateurs nés de toutes églises et de tous bénéfices dépendant de six paroisses... Nous vous attachons à notre personne, Monsieur de Viry, en qualité de chambellan, avec droit de faire broder une clef d'or sur votre épaule gauche. Mais qui est ce jeune gentilhomme, vêtu aux couleurs de notre cousine, Blanche de Saluces?

— Le seigneur Charles de Chaffardon, s'il plaît à Votre Altesse?

— Et même s'il ne me plaisait pas, fit observer Charles III avec bonhomie, car je ne puis lui enlever son nom. Il est Chaffardon, comme je suis Savoie, et aucune loi ne peut détruire les *trois chats d'or* qu'il porte en *champ d'azur*.

— Ah! s'écria Chaffardon, fléchissant le genou devant le prince, Votre Royale Altesse connaît mon nom et ma famille!..

— Certes... Votre mère n'était-elle pas Péronnette de Mareste?

— Si fait bien, Sire.

— Une amie de ma mère, — Dieu ait son âme en Paradis! — Je suis enchanté de vous voir, Chaffardon. Mettez aussi la clef d'or sur votre habit, si cela agrée à celle dont vous arborez les couleurs. Miolans, veillez à ce que ce gentilhomme soit bien traité par nos amis : Je lui veux un bon état à la cour... Venez-vous du pays de Vaud, Chaffardon?

— Non, Monseigneur, mais du Piémont, où je tenais garnison en la ville d'Asti?

— Asti! la bonne ville. Cela étant, vous avez, comme je pense, connu deux amies à moi, deux poètesses, la signora Camille Scarampi et la signora Marguerite Peletta, que la Sainteté de notre Père le Pape voudrait attirer à Rome, pour grossir la pleïade des illustres artistes qui entourent le siège de Pierre?

— Je les connais en effet.

— Mais ce n'est pas de poésie que je vous devrais entretenir, Chaffardon, et plutôt de la guerre et du cardinal de Sion. Mais vous conterez ces tristes histoires à M. le Maréchal, qui me les rapportera au Conseil. Ma sœur, ajouta le duc, en se tournant vers la princesse Philiberte, faites bon accueil à mon ami Chaffardon, fils de donna Péronnette qui fut si fidèle servante de notre mère.

— Mon royal frère, on me l'a déjà recommandé, dit la jeune fille en rougissant, et en prenant par la main Blanche de Saluces.

Chaffardon, au comble de la joie, et sans même s'approcher de Viry, auquel il devait toutes les heureuses aubaines qui lui advenaient, baisa la main du duc, salua d'une révérence la jolie princesse Philiberte, puis se mit à converser à voix basse avec mademoiselle de Saluces, qui le félicitait de s'être fait si promptement son chevalier.

Et dans la vaste salle aux riches tapisseries, ce fut bientôt un bourdonnement confus de voix et de rires, car Charles III avait quitté son trône, et en prince débonnaire qu'il était, comme il l'avait dit, il se promenait allant d'un groupe à l'autre, et devisant avec tous.

Viry ne ressentit aucune jalousie de la faveur dont son compagnon jouissait de prime abord et qui éclipsait même les services rendus. Il le vit, riant, amusant de sa faconde les dames, déjà envié par les jeunes seigneurs, Valpergue, Scalenghe, Bussy, Montjovet.

Mais il réfléchit sagement que feu de paille brûle vite, et il se réfugia dans l'embrasure d'une fenêtre d'où il voyait tout sans être vu, sous l'ombre des épaisses courtines de velours, et d'où il n'entendait que ce qu'il voulait entendre.

Charles Buet.

(*A suivre.*)

LES LIVRES RÉCENTS D'HISTOIRE

I. *Etude sur le moyen âge : Histoire d'une commune et d'une baronnie du Quercy*, par Léop. Limayrac. (Girma, Cahors.) — II. *La « Bonne Nouvelle » de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* (Bray et Retaux.) — III. *Henriette-Anne d'Angleterre*, par le comte de Baillon. (Perrin.) — IV. *M. de Boulogne, évêque de Troyes*, par l'abbé A. Delacroix. (Bray et Retaux.) — V. *Papiers d'un émigré*, par le baron de Guilhermy. (Plon.) — VI. *Marie-Louise et l'invasion de 1814*, par Imbert de Saint-Amand. (Dentu.) — VII. *Mémoire sur Napoléon et Marie-Louise*, par la générale Durand. (Calmann-Lévy.) — VIII. *Les Français en Russie*, par Léonce Pingaud. (Perrin.) — IX. *Le P. Barbe*, par l'abbé Lamaigrière. (Oudin.) — X. *Un arbitrage pontifical au seizième siècle*, par Méthode Lerpigny. (Bruxelles, Goëmaere. Paris, Palmé.) — XI. *Vie de saint Philippe Benizi*, par le R. P. Soulier. (Berche et Tralin.) — XII. *Le culte du grand architecte*, par Léo Taxil. (Letouzey.) — XIII. *Revue des Questions historiques.* (Palmé.)

I

Quand on a sous les yeux un gros volume de 654 pages, uniquement consacré à la monographie d'une petite ville sans renom dans l'histoire et comme perdue au fond d'une contrée presque ignorée, on se dit, naturellement, que seuls l'amour du sol natal et ce qu'on a nommé le patriotisme du clocher ont pu se rendre coupables d'un tel luxe de développements. Mais ouvrez cet énorme tome d'un aspect un peu effrayant pour la légèreté et la paresse contemporaines, et vous aurez bien vite changé d'avis. Il suffit, en effet, de le parcourir pour s'apercevoir que l'auteur agrandit incessamment son horizon, et que, tout en dépeignant, avec une fidélité que l'on pourrait qualifier de munitieuse, une petite localité, il trace en même temps, d'une main sûre d'elle-même, le tableau exact et animé d'une grande partie de la France. Les mêmes causes n'ont-elles pas produit, presque en tous lieux, les mêmes effets? Si la

lecture attentive et raisonnée de huit mille pièces se référant uniquement à la commune et à la baronnie de Castelnau-de-Montratier, dans le Quercy, a permis à M. Léopold Limayrac de pénétrer dans l'intérieur d'une circonscription restreinte, d'étudier la série des évolutions par lesquelles le pays s'est successivement transformé, de comprendre ses idées et ses mœurs, de connaître ses lois et ses coutumes, de vivre, en un mot, de sa longue vie, depuis les premières origines jusqu'à la Révolution; une induction légitime autorise ce chercheur doublé d'un philosophe à étendre à presque tout le reste du territoire français, aux régions méridionales, du moins, le résultat de ses investigations. L'obscurité relative de la contrée fouillée avec un soin assidu rend encore plus rationnelle cette généralisation, car l'attention ne se trouve pas détournée par un de ces grands événements qui retentissent dans toute la nation et appartiennent à l'histoire générale. Nous avons bonnement sous les yeux la vie locale, la vie quotidienne, rien de plus, rien de moins, l'analogue de ce qui se passait dans le voisinage et même au loin, dans les limites de ce qui était soumis à la domination d'abord plus fictive que réelle du roi de France. Nous assistons au premier réveil des populations après la période douloureuse de l'invasion des barbares; quand les nouveaux maîtres du sol se sont définitivement fixés, nous voyons poindre, se développer, fonctionner la féodalité; nous sommes témoins de l'épanouissement des communes, nous nous assimilons, en quelque sorte, le *modus vivendi* de tant d'institutions dont les préjugés d'école ou de parti nous ont signalé l'antagonisme imaginaire, mais que la réalité nous montre concourant au même but et faisant, si l'on peut dire, bon ménage ensemble : la noblesse, la bourgeoisie, le peuple, et, par-dessus tout, la royauté s'attachant à faire vivre en paix ces éléments divers, les prenant et les maintenant sous une tutelle généralement bienfaisante, bien qu'un peu trop disposée à empiéter sur les franchises traditionnelles. Pour dire toute notre pensée, nous estimons que cinq ou six monographies travaillées avec la même conscience et la même sagacité, avec le même recours aux preuves et se référant à d'autres provinces où le mélange des races s'est effectué dans des conditions différentes, par exemple, à la Provence, à la Bourgogne, à l'Ile-de-France, à la Normandie, à la Bretagne, fourniraient les matériaux suffisants pour édifier une histoire véritablement nationale et qui s'écarterait, en plusieurs points, de celles qui ont usurpé

ce titre, grâce à l'engouement du public induit en erreur par les complaisances de la camaraderie.

M. Limayrac a pu, pièces en main, rectifier les jugements parfois trop sommaires d'historiens qui, jusqu'ici, faisaient autorité. Nous avons nommé MM. Guizot et Augustin Thierry. Que n'a-t-on pas dit, par exemple, sur la prétendue révolution communale, sur l'hostilité séculaire entre l'aristocratie et le tiers état, dont on voulait faire, en quelque sorte, le fond de nos annales? Notre auteur fait bonne justice de cette mise en scène et de ces exagérations. Il nous montre, par des faits, la petite noblesse et la bourgeoisie séparées, d'ailleurs, par des nuances véritablement négligeables, marchant presque toujours d'accord pour secouer le joug des grands feudataires, mettre des bornes à leur autorité parfois despotique, et obtenir le redressement de griefs communs. Les seigneurs eux-mêmes ne font pas toujours difficulté d'accorder à leurs vassaux des villes les libertés communales, ou plutôt de reconnaître et de constater, par des actes solennels, celles qui existaient de temps immémorial et qui n'avaient fait que sommeiller durant les âges de transition. Si un conflit est à la veille d'éclater, on parvient fréquemment à le conjurer au moyen d'arbitrages, d'où nous tirons, en passant, la conséquence que ce mode de pacification n'a pas été inventé de nos jours par la Ligue de la paix.

Le suffrage universel n'est pas davantage une découverte contemporaine; nos ancêtres le pratiquaient, mais, dès cette époque reculée, il était entaché des inconvénients que l'on constate aujourd'hui, et c'est ce qui le fit supprimer en 1291 à Castelnau; du moins, on en rendit l'exercice plus rare et on le surveilla davantage. Si l'espace ne nous faisait défaut, il nous plairait de raconter ce curieux épisode. En deux mots, il suffit de savoir qu'avant la date précitée, les consuls (l'autorité municipale d'alors) étaient élus par tous les habitants, et choisis, moitié parmi les nobles, moitié parmi les plébéiens, partage qui n'indique pas une animosité réciproque. Le baron et le délégué de la communauté tombèrent d'accord pour décider que désormais les consuls nobles désigneraient leurs successeurs, et que ceux du peuple nommeraient les leurs. Voici comment on procédait. Le premier consul, qui avait le titre et remplissait les fonctions de maire, présentait à ses collègues, pour le remplacer au premier rang, deux sujets, et il sortait de la salle afin qu'ils fussent plus libres. Immédiatement ses collègues choisissaient, à la

pluralité des voix, un des sujets présentés. Le second consul présentait ensuite deux sujets pour le remplacer au second rang, il sortait de la salle, les autres consuls faisaient un choix comme précédemment. On suivait ce mode jusque et y compris l'élection du dernier consul. Le greffier de la juridiction et un notaire recueillaient les suffrages, rédigeaient les procès-verbaux et proclamaient les élus.

Ce mode de renouvellement pouvait avoir l'inconvénient de constituer une oligarchie et de concentrer l'administration dans les mains de quelques familles. Pour écarter ce danger, le recours au peuple fut conservé dans certains cas : soit lorsque le consulat, se trouvant partagé ou hésitant, voulait couvrir sa responsabilité, soit lorsqu'il s'agissait d'affaires d'une importance notable que l'on ne voulait pas trancher sans l'avis de la communauté. L'élection de certains fonctionnaires motivait encore la convocation du peuple, et enfin on avait égard à ses vœux quand il demandait, par l'intermédiaire des notables, à être consulté. On tenait donc de temps en temps des assemblées populaires, mais les plus grandes précautions avaient été prises pour les préserver d'agitations tumultueuses et surtout de cet entraînement qui est si à redouter dans les foules.

Tout d'abord, le juge seigneurial présidait et avait la police de la réunion. Lorsqu'il avait fait connaître ce qu'on appellerait actuellement l'ordre du jour, les habitants se formaient en groupes, suivant leurs opinions, et délibéraient tranquillement entre eux. Chaque groupe choisissait ensuite son délégué, chargé d'exprimer publiquement, mais sans aucun étalage oratoire, l'avis qui avait prévalu ainsi que les motifs sur lesquels on l'appuyait. L'assemblée se trouvant ainsi éclairée par ces divers exposés, se reformait de nouveau, sur l'invitation du président, en groupes moins nombreux que les précédents, parce que chacun se ralliait à l'opinion la plus voisine de la sienne propre. Une nouvelle délibération entre délégués avait lieu. On procédait ainsi, en éliminant successivement les groupes les moins considérables, jusqu'à ce que l'on arrivât à n'avoir plus que deux opinions en présence. Alors, si un accord ne pouvait pas se faire, le greffier examinait d'après les procès-verbaux quel était l'avis du plus grand nombre de groupes et d'habitants, et la majorité faisait la loi.

Cet ordre de choses, qui semblait concilier heureusement la paix publique, le premier des biens dans toute société, avec une sage liberté et qui reposait sur le rapprochement des classes, persista

sans altération sensible jusqu'à l'avènement de l'ancien régime proprement dit. A cette époque, c'est-à-dire à partir du règne de Louis XIV, mais encore plus sous Louis XV, un alanguissement causé surtout par l'excès de la centralisation se produisit. Les attributions municipales se trouvant de plus en plus réduites, les éléments les plus distingués se dégoûtèrent peu à peu de fonctions amoindries. La petite noblesse tourna les yeux vers la cour devenue l'unique centre des grâces, et cessa de faire cause commune avec la bourgeoisie. Ce désintéressement des affaires locales arriva au point que les consuls nobles (de haut parage comme on disait) ne furent plus consuls que de nom et refusèrent de s'occuper de l'administration, comme s'ils dédaignaient de frayer avec un monde autre que le leur.

Les seigneurs placés, par leur immense fortune et leur prééminence féodale, bien au-dessus des nobles et des plébéiens, profitèrent adroitement de ce commencement de désunion pour essayer de supprimer le consulat patricien. Chose curieuse, le peuple et à sa tête les consuls de son ordre, résistèrent tant qu'ils purent à cette innovation. On tenait à honneur de partager avec les gentilshommes les charges municipales. M. Limayrac induit avec raison de ce fait démontré par des pièces officielles, que la noblesse était en général courtoise dans ses procédés vis-à-vis de la bourgeoisie, et humaine dans ses rapports avec les paysans, car dans le cas contraire on n'eût pas demandé mieux que de faire scission. En même temps il se produisit au ministère et dans les parlements une réaction fâcheuse en faveur des grands seigneurs, dont la plupart n'étaient que des vilains anoblis depuis un très petit nombre de générations. Jamais les droits féodaux n'avaient été si étendus ni exercés avec tant de rigueur. Le mécontentement et la désorganisation devinrent tels que Louis XVI, obéissant à d'excellentes intentions, supprima la constitution municipale qui remontait à la transaction de 1192, et établit, par simple arrêt du conseil, une nouvelle administration dont un seul gentilhomme faisait partie. Ce changement fut d'ailleurs accueilli avec résignation, parce que le roi n'avait nommé que d'honnêtes gens. Mais bientôt survint la Révolution qui balaya tout.

L'impression qui se dégage de la lecture de ce volume, c'est que l'ancienne France, si l'on en excepte le régime relativement récent du bon plaisir, connut la liberté, le droit, l'union des classes. Peut-être que l'auteur glisse trop légèrement sur certains abus, certains

excès de pouvoirs illégaux, si l'on veut, mais que la force brutale prédominante dans ces temps de luttes à outrance devait rendre assez fréquents. On dira sans doute que les parlements réprimaient ces désordres. Mais, d'abord, les parlements n'ont guère été institués avant Philippe le Bel. En outre, les parlements ne savaient pas tout, ils pouvaient se montrer indulgents pour les puissances de l'époque. A en croire M. Limayrac, peu s'en fallait que les serfs ne coulassent des jours tissés d'or et de soie. Nous ne jurerions pas que ce fût absolument exact. Sauf ces légères restrictions et quelques critiques qui seraient motivées par de courts passages, où nous aurions aimé plus de fermeté sur certaines questions religieuses, le livre que nous venons de parcourir est excellent de tous points et mérite d'être lu avec une sérieuse attention par tous ceux qui s'occupent de notre histoire nationale.

II

L'auteur de la *Bonne Nouvelle* vient de terminer son travail. C'est une œuvre vraiment magistrale. Cinq volumes conduisent le lecteur, après un coup d'œil rapide sur les temps qui ont précédé la venue du Messie, depuis les commencements de l'Évangile, à partir de l'Annonciation, jusqu'à la fin de la mission du Sauveur sur la terre, c'est-à-dire jusqu'à l'Ascension. Toute la trame des quatre évangélistes forme un tissu unique, où pas un mot n'est omis, où toute expression est accompagnée de son commentaire. Les Pères, les Docteurs de l'Église, les plus profonds scolastiques fournissent la matière de cette savante interprétation, dont la solidité n'exclut pas l'onction pieuse. On fait aisément, à l'aide de ce livre, sa méditation quotidienne; les directeurs de séminaire y puiseront, pour leurs cours de dogme, de morale ou d'Écriture sainte, de hautes considérations. Il y a de tout, en effet, dans cet ouvrage. Chaque fait évangélique devient le point de départ d'excursions dans le domaine de la spéculation, avec des applications pratiques, bien entendu. Nous n'en donnerons qu'un exemple : l'histoire du jeune homme riche auquel Jésus conseille de vendre tous ses biens, sans lui en faire un précepte formel, sert à développer la thèse de la propriété envisagée au point de vue chrétien. On voit quelle riche mine le lecteur peut exploiter, et quels vastes horizons s'ouvrent devant lui.

La citation suivante, empruntée au commentaire du début du sermon sur la montagne (les huit béatitudes), donnera une idée suffisante de la manière de l'auteur. Après avoir décrit les sept premières béatitudes, l'exégète poursuit ainsi : « Quoique ces actes aient, dès ici-bas, leur récompense réelle, et suivant qu'il convient au Très Miséricordieux, les mots du texte sacré gardant leur signification au moins virtuelle, — il n'en est pas moins vrai que ces actes ne s'accomplissent point communément sans la persécution, — c'est-à-dire sans subir et même affronter la lutte longanime et en apparence humiliée contre le démon, le monde et la chair : la huitième béatitude est donc comme la confirmation de toutes les autres, enseigne saint Thomas (I-II, q. LXIX, art. IV, ad 2°). Il y a lutte et examen pénible pour connaître toute l'étendue de sa misère et de sa pauvreté; il y a lutte et renoncement douloureux à la nature, pour se considérer comme non atteint par un prochain hostile; il y a lutte et méditation fréquemment prolongée, pour rentrer en soi-même, gémir et prier, ainsi qu'il convient; il y a lutte et soumission à la foi par l'espérance demeurant invincible, pour se maintenir dans la foi et la soif de la justice; il y a lutte et support de toute ingratitude et humiliation, pour opérer les œuvres spirituelles et corporelles de miséricorde; il y a lutte et expulsion de toute pensée mondaine et captieuse, pour se trouver, autant que possible, identique à l'intention divine sur nous; il y a lutte et souvent l'exemple héroïque, pour réconcilier le prochain avec le Dieu de l'unité et de la paix : il y a lutte parce que le démon, le monde et la chair nous persécutent toujours en quelque manière, et les mots *persecutionem patientur* ne signifient pas qu'une chose passive, mais un effort persévérant et caractéristique d'une lutte réglée par la sainte discipline... Le royaume des cieux est donc la récompense, le prix de chacune et de toutes ces béatitudes. »

Ajoutons que l'auteur a reçu les plus précieux encouragements du docte abbé de Solesmes, Dom Couturier, que l'ouvrage a paru avec l'approbation de Mgr l'Archevêque de Rennes, qui loue la justesse du sens théologique, la finesse d'observation et la sûreté de la doctrine; et que l'illustre cardinal Manning a bien voulu écrire que la lecture de la *Bonne Nouvelle* était pour lui très précieuse, parce que le livre renfermait la vraie parole de Dieu, si au-dessus de tout langage humain.

III

Une des figures les plus attachantes de la cour de Louis XIV, au début du règne de ce prince, est sans contredit la première duchesse d'Orléans, celle que Bossuet a vouée à l'immortalité dans la plus pathétique de ses oraisons funèbres. La charmante Henriette-Anne, digne petite-fille de Henri IV, par son énergie et sa bonne grâce, était surtout connue jusqu'ici par la biographie que traça d'une main si délicate Mme de la Fayette. Mais cette fine peinture est loin d'être une image complète. L'amie de Madame s'est bornée à démêler le fil si embrouillé des intrigues qui se croisaient autour de cette nature impressionnable, facile à se laisser attendrir, désirant plaire par-dessus tout, mais demeurée au fond attachée à ses devoirs. Le côté sérieux et élevé des choses auxquelles elle fut mêlée en quelque sorte malgré elle, est absolument laissé dans l'ombre. Henriette d'Orléans a pourtant joué un rôle politique qui ne fut pas sans importance. M. le comte de Baillon a entrepris de combler cette lacune. Mettant habilement à profit la correspondance de la princesse avec son père Charles II, roi d'Angleterre, déposée en partie à la bibliothèque de Lambeth, au *Record office*, en Angleterre, et aux archives du ministère des Affaires étrangères de France, ainsi que les dépêches des ambassadeurs, le nouvel historien de Madame s'est attaché à faire la lumière sur la part prise par son héroïne aux négociations qui eurent lieu entre les deux monarques de France et d'Angleterre et qui aboutirent à établir entre les deux couronnes un accord que ne parvinrent pas à troubler, d'une manière essentielle, l'opposition des intérêts et la rivalité des deux peuples.

Ce n'était pas une mince tâche que de faire régner la paix et de conclure un traité d'alliance entre deux États, dont chacun suivait une politique distincte et même séparée vis-à-vis d'un troisième État, la Hollande, qui devait son indépendance aux efforts communs de l'un et de l'autre, mais qui tendait à s'affranchir du joug de la reconnaissance. Contraste bizarre : quand le parlement britannique, pour des questions de commerce et de colonies, poussa l'indolent Charles II à la guerre contre la Hollande, celle-ci put résister, soutenue qu'elle était par la marine et les troupes de Louis XIV. Lorsque ce dernier prince, à son tour, voulut réduire à sa merci ces

« marchands enrichis », la confédération ne dut son salut qu'à la protection à peine déguisée de l'Angleterre. En dépit de cette lutte d'influence, les deux gouvernements se ménagèrent tant que régnèrent les Stuarts. Des souvenirs, des liens de famille, des raisons particulières militaient, sans doute, en faveur de cet accord; mais sans l'influence à la fois chaleureuse et discrète de la duchesse d'Orléans, l'alliance n'eût pas résisté à toutes les causes de dissolution. La conclusion du traité de commerce entre la France et l'Angleterre fut le triomphe de la diplomatie de Madame : elle précéda de peu l'invasion de la Hollande par les armées de Louis XIV. L'habile négociatrice ne vécut pas assez pour voir les conséquences de cet acte. On sait que la Hollande fut à deux doigts de sa perte : la révolution qui détruisit le pouvoir du grand-pensionnaire de Witt et amena l'avènement du prince d'Orange, beau-frère de Charles II, produisit un revirement dans la politique de l'Angleterre. On peut supposer que si Madame eût vécu, cette rupture de l'alliance eût été évitée. Les deux puissances n'eussent-elles pas pu s'entendre pour se partager le territoire d'un peuple ingrat et, en somme, assez peu intéressant? Cet accroissement de l'influence anglaise sur le continent eût consolidé la dynastie des Stuarts; l'implacable inimitié de Guillaume d'Orange contre Louis XIV n'eût pu trouver où s'exercer, et les destinées du monde eussent été changées. On doit savoir gré à M. de Baillon d'avoir écrit, d'après des documents authentiques, cette curieuse page d'histoire.

IV, V, VI, VII

M. Boulogne ou de Boulogne, comme on l'appellera plus tard par courtoisie, né plébéien sous l'ancien régime, était entré dans l'Église par la bonne porte, c'est-à-dire en obéissant à l'impulsion de son zèle et de sa foi, et non en cédant à l'appât des bénéfices et des hautes dignités. Aussi demeura-t-il toute sa vie un bon prêtre et un pieux prélat, non sans mériter justement quelques reproches de faiblesse. Il était de la famille des orateurs plus brillants que véhéments, mais il ne craignait pas de prêcher le dogme. Sa réputation lui valut l'honneur de prêcher devant la cour de Louis XVI, et il s'acquitta habilement et dignement de cette tâche délicate. Pendant la Révolution, il se tint caché dans Paris, où il put rendre des services spirituels. Arrêté comme contre-révolutionnaire, il se justifia en

rappelant qu'il avait pris en main la cause des droits et des intérêts du peuple. Il aurait néanmoins monté sur l'échafaud sans la chute de Robespierre. La chaire lui étant interdite, il se jeta dans le journalisme et attaqua avec courage les jacobins. Napoléon se l'attacha comme aumônier et récompensa ses compliments oratoires par l'évêché de Troyes. Survint l'emprisonnement du Pape et la menace d'un schisme. M. de Boulogne se montra soumis sur la question du temporel, à propos de laquelle toute l'Europe, du reste, se taisait, et retrouva un peu d'énergie quand il s'agit des prérogatives spirituelles du Siège apostolique. Il mérita même d'être incarcéré à Vincennes et interné à Falaise. Les événements de 1814 lui rendirent la liberté; la persécution subie sous l'Empire l'avait mis en faveur auprès de Louis XVIII et de Pie VII. C'est ce qui expliqua pourquoi le Pape se servit de son intermédiaire pour faire des représentations au roi, à propos de certaines dispositions de la Charte de 1814. Quand l'évêque de Troyes put parvenir au pied du trône, la Charte venait d'être promulguée. M. de Boulogne se trouve également mêlé aux affaires du Concordat de 1817. Le prélat, devenu pair de France, jouissait d'un grand crédit à la cour et dans l'épiscopat français. Son biographe a fait impartialement ressortir les qualités et les défauts de cette nature foncièrement honnête, amie du bien, mais éminemment impressionnable. M. de Boulogne passait pour le plus grand prédicateur de son temps. Le personnage trop oublié aujourd'hui méritait d'être remis en lumière.

A côté de l'homme d'Église, l'homme politique; après l'évêque, le gentilhomme émigré. Le baron de Guilhermy, dont son petit-neveu, le colonel de Guilhermy, publie les intéressants *Papiers*, a traversé la même période historique que M. de Boulogne, mais les deux carrières ont été bien différentes. Si l'on peut reprocher au second un caractère un peu ondoyant et divers, le premier échappera difficilement tout à fait à la note d'une certaine raideur. Mais quelle droiture! quelle loyauté! quelle intrépidité aussi! Membre de l'Assemblée nationale, il n'imita point ceux de ses collègues de la droite qui, cédant à l'intimidation, abandonnèrent la partie, et il siégea jusqu'au bout, votant, nous n'avons pas besoin de le dire, contre toutes les mesures révolutionnaires. Quand le roi fut ramené de Varennes, la consigne donnée par les meneurs était de saluer la première voiture qui contenait les membres de l'Assemblée, acteurs ou complices de son arrestation, et de rester le tête couverte devant

la seconde où se trouvait la famille royale. Guilhermy fit juste le contraire, et faillit être écharpé par la populace.

L'auteur juge sévèrement l'émigration, quand elle n'était pas commandée par une impérieuse nécessité; mais cette mesure impolitique ayant été adoptée par les deux frères du roi, un grand nombre de royalistes se crurent obligés de suivre le torrent. M. de Guilhermy fut de ce nombre. Ses mémoires offrent une peinture fidèle des misères de l'émigration. On connait assez, du reste, son double aspect frivole et héroïque. Après de longues pérégrinations à la suite de Louis XVIII, M. de Guilhermy fut attaché à la légation que ce prince entretenait près du cabinet de Saint-James, et il rendit dans cette place de confiance de réels services maigrement rétribués. Sa parenté avec la maison royale d'Angleterre, grâce à l'union d'un ancêtre de Georges de Hanovre avec Mme d'Holbreuze, dont nous avons raconté ici la tragique histoire, lui valut une légère amélioration de sa position. Mais après son second mariage avec la petite-fille du marquis de Lambertye, qu'il épousa sans dot bien entendu, il se trouva littéralement réduit aux expédients, mais sa fidélité ne chancela jamais. Il ne tenait pourtant qu'à lui de profiter des offres de son ancien compatriote et ami, le général Andréossy, qui fut ambassadeur à Londres pendant la courte paix d'Amiens; mais le correspondant et le conseiller du roi proscrit ne voulut jamais servir Napoléon. Les événements de 1814 permirent aux Bourbons de récompenser enfin son dévouement.

Pendant son séjour à Londres, M. de Guilhermy avait noué des relations très étroites avec le duc d'Orléans, devenu depuis roi des Français, sous le nom de Louis-Philippe, dont les hautes qualités firent sur lui une vive impression. Ce commerce presque familier lui procura la possession de plusieurs pièces insérées dans ce volume, qui servent à établir l'attitude très correcte du prince dans ces temps troublés et jettent notamment du jour sur sa conduite en Espagne, où la Junte du gouvernement national l'avait appelé, mais d'où la jalousie britannique le força de s'éloigner. On trouve dans le même ouvrage d'autres documents précieux pour l'histoire de l'époque, notamment la lettre où Louis XVIII, peu de temps après son avènement, sollicitait en vain l'appui des Anglais, pour aller se mettre à la tête des Vendéens qui luttaient alors avec courage contre la Convention.

Avant de quitter l'histoire contemporaine, nous devons signaler

un volume de M. Imbert de Saint-Amand, sur Marie-Louise et l'invasion de 1814. Ce dernier épisode de l'épopée impériale se relit toujours avec saisissement. Quant au personnage naturellement très effacé de l'impératrice, l'auteur a fait tout ce qu'il pouvait pour le rendre intéressant, mais il ne nous semble pas avoir réussi.

Le livre de la générale Durand, qui fut dame d'honneur de Marie-Louise, dicté par la même intention, n'atteint pas des résultats très différents. On voit bien, par les nombreuses anecdotes dont le récit est émaillé et qui ont l'autorité d'un témoin oculaire, que l'impératrice des Français était naturellement bonne et bienfaisante, ce sont là des qualités vulgaires qui ne décèlent pas un grand mérite quand on vit au sein de l'opulence; le titre de souveraine impose d'autres qualités dont on regrette l'absence chez celle dont les destinées avaient été unies à celles de Napoléon et qui l'oublia trop vite. L'auteur paraît, d'ailleurs, peu au courant des questions religieuses, il donne à l'excommunication lancée contre l'empereur des motifs moins sérieux que ceux que l'histoire a enregistrés.

VIII. — IX. — X. — XI

Avec *les Français en Russie* nous restons sur le terrain de l'histoire contemporaine, car si les premiers chapitres remontent à Pierre le Grand et à ses voyages en France, la plus grande partie du livre est consacrée aux règnes de Catherine II, de Paul Ier et d'Alexandre Ier. Les émigrés font suite aux philosophes et aux encyclopédistes que la Sémiramis du Nord conspuait, après les avoir encensés, quand elle eut constaté les résultats désastreux de leurs doctrines. Rien d'intéressant comme tout ce qui a trait aux premières années d'Alexandre, ce prince rêveur, qui se ressentit toute sa vie de l'absence d'une éducation chrétienne. Quels hommes sont alors en contact avec l'empereur de Russie! Joseph de Maistre, le duc de Richelieu, Napoléon! A l'alliance entre les deux empires succède bientôt une rupture, puis une guerre déclarée. L'Occident se rue sur l'Orient, qui reflue à son tour sur l'Occident. Si les Français ont planté leurs aigles dans Moscou la Sainte, les Russes viendront abreuver leurs chevaux dans les eaux de la Seine. L'histoire n'offre pas de plus grand spectacle, de plus étranges vicissitudes dans un espace de temps aussi court. Le rapprochement de civilisations si différentes, le contraste de l'Europe et de l'Asie,

fournissent la matière d'une infinité d'anecdotes, aussi piquantes qu'instructives. Cette publication, à une heure où l'empire des czars aspire à jouer un rôle de plus en plus considérable en Europe et où l'Allemagne surveille d'un œil jaloux ses velléités d'alliance avec la France républicaine, a un véritable cachet d'actualité.

Le même caractère, à un autre point de vue, se trouve dans la vie du P. Barbe, Jésuite, mort à Tamatave (Madagascar), le 22 octobre 1883. Après avoir évangélisé pendant dix ans la grande île, le zélé missionnaire dut quitter la capitale, ainsi que ses confrères, et obéir à l'édit royal qui proscrivait tous les Français au début de l'expédition qui vient de se terminer. Usé par les fatigues de l'apostolat et brisé de douleur, le P. Barbe succomba presque en arrivant dans la ville dont l'amiral Pierre venait de s'emparer. Au moment où les prédicateurs de l'Évangile croient pouvoir reprendre leur œuvre, il était bon de rappeler son souvenir.

L'arbitrage pontifical le plus célèbre dans l'histoire, quoique trop peu connu en Occident, est celui de Grégoire XIII, en 1582, lorsqu'il fit conclure la paix à Étienne Bathory, roi de Pologne, avec Ivan IV le Terrible, tsar de Moscou.

En 1580, la Moscovie était réduite à la dernière extrémité par les victoires d'Étienne Bathory. — Ivan IV envoie un ambassadeur auprès de Grégoire XIII pour demander son intervention, en vue de la paix, — démarche inouïe jusque-là de la part d'un tsar orthodoxe.

Grégoire XIII accueille la demande et envoie le jésuite Possevino en Pologne et à Moscou, pour décider la question sur les lieux. — Embarras, difficultés de la position, — longs pourparlers de Possevino avec Bathory, — il s'en va trouver Ivan IV à Staritfa, — Dans ces colloques préliminaires, le Jésuite fait ressortir l'influence du Pape; enfin, on se met d'accord pour envoyer des deux côtés de nouveaux ambassadeurs, qui se réunissent à Kiverova-Gora, sous la présidence de Possevino, qui agissait au nom du Pape.

Pour tout ce qui précède, voir : *un Nonce du Pape en Moscovie*, par le R. P. Pierling. Leroux, 1884.

L'arbitrage pontifical, au seizième siècle, est la suite du volume précédent.

Le 23 août prochain, l'ordre des Servites célébrera le sixième centenaire de la mort de saint Philippe Benizi, qui a été l'un de ses premiers supérieurs généraux. Cette circonstance donne une

valeur d'actualité à la vie nouvelle de ce saint personnage, que vient d'écrire un de ses fils spirituels, et qui paraît avec l'approbation du Père général et de Mgr l'Évêque de Verdun. L'auteur ne s'en est pas rapporté aux anciennes histoires du saint, il a eu recours aux sources et aux documents originaux. On se fera une idée du travail accompli quand on saura qu'au dix-septième siècle, le simple catalogue des auteurs qui s'étaient occupés de la vie et des miracles du bienheureux Philippe, comprenait cinq cents pages in-folio. On sait que l'ordre des Servites a eu sept fondateurs, qui ont coopéré de concert à cette grande œuvre, et qu'il a pour principal objet le culte de Notre-Dame des Sept-Douleurs. Le nouveau biographe de saint Philippe n'a pas seulement les mérites de l'érudition et d'une sage critique. Son style est pur et élégant; le livre se lit avec facilité. Avons-nous besoin d'ajouter qu'il renferme de solides aliments à la piété, et qu'il fournit de précieuses lumières sur la vie intime de l'Église au treizième siècle, et sur les mœurs contemporaines? On suit, avec un réel intérêt, le héros sur plusieurs théâtres : au mont Senario, où se formaient les novices; à Arezzo, où eut lieu le miracle du pain; en Allemagne et en France, où l'ordre s'était propagé. Il figure au concile de Lyon, paraît à la cour du Pape, et il édifie tellement les cardinaux par la sainteté de sa vie, que ceux-ci songent à le mettre à la tête de l'Église et le réduisent à prendre la fuite et à se cacher, pendant six mois, pour se dérober à ce périlleux honneur. Neuf appendices contiennent de curieux détails sur l'état des reliques du saint et sur les souvenirs qu'il a laissés; sur sa canonisation et les confréries érigées en son honneur. Plusieurs couvents existaient naguère dans notre pays. Ils ont été supprimés avec tant d'autres, et les bons et utiles serviteurs de Dieu qui les habitaient, ont dû prendre le chemin de l'exil. Se procurer la vie d'un de leurs plus grands saints, c'est leur rendre l'hommage mérité d'une respectueuse sympathie et contribuer à les soulager dans leur détresse.

XII. — XIII

Le nouveau volume de M. Léo Taxil : *Révélations sur la Franc-Maçonnerie, — le Culte du grand architecte*, n'est pas moins curieux et important que le premier, les *Frères trois points*. Outre la description des cérémonies maçonniques pour les *baptêmes de Louveteaux*, mariages, funérailles maçonniques, banquets, etc., il

contient des pièces des plus intéressantes, telles que la liste complète des loges de France, avec le nom et le grade des vénérables; des documents, qui font connaître la composition du grand conseil, l'argot maçonnique, etc.; une carte de France, qui montre les départements où la franc-maçonnerie a fait le plus de progrès, etc. On remarque avec peine, à la vue de cette carte, que douze départements seulement sont indemnes et n'ont pas été atteints de cette lèpre. Mais il n'est pas sans intérêt aussi de connaître les noms des grands dignitaires, 33e, Kadosch, Suprêmes Grands Conservateurs, Souverains Commandeurs, Grands Maîtres, etc.; et, quand on a constaté que dans cette liste figurent un grand nombre de nos ministres présents et passés, députés, sénateurs, etc., on ne s'étonne plus de la persécution religieuse, et l'on sait ce que l'on doit attendre. Mais il n'y a pas lieu de se décourager, si ce qu'affirme M. Léo Taxil est vrai : « Sur 26,000 maçons français, il y en a, au moins, 24,000 qui ne tiennent pas à être connus pour tels. Si l'on arrivait à réunir et à imprimer les noms et les adresses de tous les sectaires, il y aurait, dans les loges, un mouvement presque unanime de démission. » Sachons-le donc, et regardons le petit nombre de nos ennemis. Leur audace ne vient que de notre faiblesse. Ils courbent nos fronts : levons-nous! Ils s'enfuiront et disparaîtront.

La *Revue des Questions historiques* poursuit le cours de ses succès. Nous ne pouvons que mentionner brièvement aujourd'hui une nouvelle étude de M. Paul Aclard sur les martyrs espagnols; la réconciliation de Henri III et du duc de Guise, d'après les manuscrits du Vatican, fragment détaché du grand ouvrage que va publier le comte de l'Épinois; le pape Innocent XI et le siège de Vienne en 1683, par M. Géric; le Directoire et la République romaine, par M. L. Sciout. Dans tous ces articles, l'érudition s'unit à la justesse du jugement.

Léonce de la Rallaye.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Pendant que les affaires politiques suivent leurs cours et mènent peu à peu la France à l'anarchie, de graves symptômes se dégagent de la situation. L'ordre moral est encore plus troublé que l'ordre politique. On constate partout les effets de ces influences destructives de tout bien, de toute règle, de toute honnêteté. Mauvais exemples, mauvaises lectures, négation des principes, perversion des mœurs, tout contribue au renversement de la morale publique. En même temps que les esprits sont dévoyés, tous les appétits sont surexcités, et aux scandales d'en haut répondent les attentats d'en bas. Tandis que les hautes classes s'abandonnent, avec une insouciance aveugle du lendemain, à toutes les frénésies du luxe, à toutes les fureurs du plaisir, des derniers rangs de la société surgissent les monstres du crime. Les assassinats et les vols se multiplient tellement, qu'il semble que le crime soit devenu une carrière pour toute une classe d'individus auxquels il faut à tout prix les jouissances de la vie.

Un attentat plus hardi, plus dramatique que les autres a ému plus vivement les esprits. On s'entretient encore de l'assassinat de ce malheureux préfet, tué en chemin de fer, par une main inconnue, pour un motif qu'on n'est pas parvenu à découvrir. Le mystère a ajouté à l'horreur de l'attentat. Des drames comme celui-là sont de tous les temps; mais ce qui appartient au nôtre, c'est le relâchement de l'autorité à tous les degrés, c'est l'inertie et la négligence, soit dans la recherche, soit dans la prévention du crime, comme on l'a vu dans les circonstances de ce meurtre tragique. Ce qui fait aussi la gravité particulière de tous ces attentats contre les personnes et contre les propriétés, c'est que les conditions dans lesquelles ils s'accomplissent, dénotent que le crime est entré dans les mœurs,

qu'il devient un moyen ordinaire d'arriver à ses fins. Il y a, en effet, aujourd'hui une école du crime où se forme une race nouvelle de scélérats et d'où partent tous ces coups qui terrifient le public. Elle existe, elle règne, à la faveur de l'impuissance, on pourrait dire même avec la complicité de la police, tant l'action gouvernementale est faible et détendue à l'endroit du mal.

Nulle part cette complicité ou, si l'on veut, cette impuissance n'est apparue plus tristement que dans l'horrible affaire de Decazeville. Au fond des mines, une grève éclate. De mauvaises influences du dehors, jointes aux souffrances réelles, soulèvent toute cette noire population plus privée encore de la lumière de la vérité que de celle du jour. N'y eût-il que le dernier roman de M. Zola, son *Germinal*, interdit sur les théâtres de Paris, mais qui vient d'être mis en scène d'une manière si lugubre à Decazeville, de telles excitations suffiraient à expliquer ces soulèvements furieux d'un peuple d'affamés et de misérables à qui on a ôté la foi, la morale, tous les freins de la raison et de la conscience. Un jour durant, on a vu une populace déchaînée, entourer et menacer l'ingénieur de la compagnie des mines, la première victime qu'elle avait sous la main. Les autorités, prévenues, arrivent; elles sont là sur les lieux. Le maire répond dérisoirement de l'ordre; on écarte les gendarmes. C'est sous les yeux de plusieurs hauts fonctionnaires, en présence de la force armée, après douze heures de vociférations et de cris de vengeance, que le malheureux M. Watrin est saisi dans son lieu de refuge, précipité par la fenêtre et foulé aux pieds, demi-mort et râlant. Le meurtre accompli, le préfet ne sait que traiter avec les assassins. Pas de répression. Le crime restera impuni. Même le corps de la victime a besoin d'être protégé contre les fureurs de la foule. C'est la nuit, par un chemin détourné, qu'on l'emporte pour qu'il aille recevoir ailleurs les honneurs de la sépulture.

Il a fallu cet épisode sanglant pour révéler à l'opinion, toujours insouciante, la gravité d'une crise plus sociale encore qu'économique. La question ouvrière se dresse menaçante en face des économistes, des gouvernants et des riches. Dans les ateliers, dans les centres industriels s'agite, avec toute la violence des convoitises matérialistes, le problème du capital et du travail, que les théories socialistes et les excitations de la propagande révolutionnaire rendent plus redoutable à mesure que toutes les forces de résistance s'affaiblissent. Devant ces revendications plus audacieuses que

jamais de la classe ouvrière, les patrons, les riches, trop longtemps oublieux de leurs responsabilités et qui croyaient pouvoir jouir à leur aise des avantages de la fortune, sans en remplir les devoirs, doivent craindre que bientôt la force matérielle ne suffise plus à contenir les appétits prêts à donner l'assaut à toutes les supériorités sociales.

Aussi bien, à la faveur des théories propagées dans les masses, l'idée se répand parmi elles que le jour de la violence est venu et que le peuple a le droit de se faire justice à lui-même. Dans les journaux intransigeants, l'assassinat de M. Watrin est présenté comme une exécution, et l'un d'eux, *le Cri du peuple*, a osé ouvrir une souscription pour « les petits » des « justiciers ». La glorification du meurtre commis, l'excitation à de nouveaux assassinats : c'est de quoi sont remplies les feuilles de propagande distribuées dans les cabarets de Decazeville. A Paris, les clubs retentissent des paroles de haine et de vengeance. A la faveur des dernières amnisties, la trop célèbre Louise Michel a reparu dans les réunions publiques, et y souffle de nouveau la guerre sociale. Comment les ouvriers n'écouteraient-ils pas les conseils de la violence, lorsqu'ils leur sont donnés par des députés, les Basly, les Hude, les Camélinat, les Boyer, qui renchérissent encore sur leurs revendications?

Au meeting tenu au théâtre du Château-d'Eau, la théorie de la révolution par l'assassinat a été professée avec un cynisme qui rappelle les jours de la *Terreur*. Ce n'étaient pas les orateurs ordinaires de ces sortes de réunions qui ont glorifié le meurtre et fait appel à la justice populaire. La plus furieuse d'entre eux, Louise Michel, elle-même, n'a eu rien de plus à dire qu'à remercier Basly « le député de la Seine », d'avoir dit toute la vérité et jeté le véritable cri de guerre contre les seuls assassins : les patrons et le gouvernement. Le célèbre cabaretier, l'élu de la Ville-Lumière, venait de saluer des « justiciers » dans les assassins de Decazeville. Un autre représentant du peuple, le citoyen Vaillant, applaudit aux mineurs qui disent : « Nous avons assez demandé; maintenant nous voulons prendre. » Et le député Camélinat de leur crier : « C'est à vous, producteurs, que tout appartient; mais ce n'est que par la force qu'on a quelque chose. » M. Boyer, député de Marseille, dit que « le moment est proche où, du Nord au Midi, les prolétaires se lèveront contre les Watrin ». Le nom de la malheureuse victime devient synonyme de criminel. Pour mieux préciser, M. Camélinat

déclare que tous les patrons sont des Watrin, et le citoyen Basly, allant plus loin encore, demande que ses collègues de la Chambre soient traités « comme autant de Watrin ».

Tel est le langage des clubs, approuvé par *le Cri du peuple*, et propagé au fond des mines. Tel est le programme de réforme sociale répandu dans les centres industriels, surtout à Saint-Quentin, où viennent de s'agiter, à la faveur d'une grève générale, les mêmes ferments de haine et de vengeance qu'à Decazeville. Et ces théories ont pu être exposées devant la Chambre des députés! A la tribune, M. Basly interpellant le gouvernement sur les affaires de Decazeville, a pu répéter ce qu'il avait dit au club. A peine le président a-t-il osé l'avertir de la violence de son langage, et le ministre lui répondre. Du reste, le mouvement socialiste qui se révèle en France avec une effrayante intensité, a gagné tout à coup l'Angleterre et se montre plus menaçant encore à Londres qu'à Paris. Là aussi, des meetings ont lieu, dans lesquels on flétrit, dans les termes les plus violents, le vol organisé et pratiqué par les capitalistes et les propriétaires, en excitant les ouvriers à renverser, par une révolution sociale, le système actuel dont profitent seuls un petit nombre de privilégiés. Au milieu des brouillards de Londres, le drapeau rouge a été déployé. Le mot d'ordre donné par la Fédération des travailleurs de se préparer à mettre au pillage, si le gouvernement n'apportait pas de palliatifs à la misère dont souffre la classe ouvrière, les riches quartiers de Londres, a mis en branle les masses. Pendant plusieurs jours, la capitale du royaume britannique a été sous le coup d'une invasion de la populace des quartiers extrêmes. La panique régnait dans la Cité, malgré les forces considérables de police amenées sur tous les points menacés, malgré la présence des troupes. Le froid, les privations, les chômages font craindre que ce soulèvement populaire ne s'étende à tous les grands centres de population, et ne livre la fière Angleterre aux surprises et aux violences de la démagogie.

C'est devant ce déchaînement des convoitises d'en bas, dont toute l'Europe a aujourd'hui à s'inquiéter, que notre gouvernement continue son œuvre de démoralisation. Comme si l'irréligion officielle, et en particulier la loi impie sur l'instruction obligatoire laïque, n'avait pas déjà produit des résultats assez funestes au sein des masses, le ministère Freycinet veut l'aggraver encore. Le projet de loi sur l'organisation de l'enseignement primaire présenté aux Cham-

bres et déjà voté en première lecture, n'est, en effet, que le complément de la loi d'athéisme scolaire en vigueur depuis 1882. Celle-ci bannissait le catéchisme, l'histoire sainte et la prière de l'école; mais elle y tolérait encore la présence d'instituteurs et d'institutrices en habit religieux; la nouvelle loi, dans son article principal, en déclarant que le personnel des écoles sera exclusivement laïque, exclut de l'enseignement primaire public les membres des congrégations religieuses. Les orateurs que l'on est accoutumé d'entendre dans toutes les causes catholiques, M. Chesnelong, M. Buffet, M. de Ravignan, n'ont pas eu de peine à démontrer que le projet de loi présenté par le gouvernement est tyranniquement injuste, oppressif des consciences, contraire à la diffusion de l'enseignement et à la force des études. Mais que pouvaient faire ces remontrances? A quoi servait-il de prouver, une fois de plus, à des adversaires de parti-pris qu'un enseignement sans Dieu, qu'une éducation sans religion, qu'une morale sans principes ne peuvent porter que des fruits funestes pour la société?

Au Sénat, comme à la Chambre des députés, devant cette majorité de sectaires tous affiliés à la franc-maçonnerie ou à la libre pensée, M. Goblet n'avait qu'une chose à répondre, c'est que la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire rentre dans le programme de laïcisation de l'Etat, ou, pour mieux dire, dans ce plan de déchristianisation de la France que la République poursuit avec une entente et une union de tous les siens, qui n'existe que sur ce seul point. Ce n'était pas assez, en effet, que l'école primaire fût athée dans son enseignement, il fallait qu'elle le devînt dans son personnel dirigeant. Puisqu'on en avait banni le crucifix, on ne pouvait y laisser la robe de bure du frère ni la cornette de la sœur. Ainsi a raisonné M. Goblet, et le Sénat a été tellement de son avis qu'il a ordonné l'affichage, dans toutes les communes de France, de ce triste discours de sectaire, ministre de l'instruction publique. C'est également en vertu de la laïcisation de l'Etat que M. Goblet a réclamé la séparation à l'école de la morale et de la religion, afin que le jour où la religion, mise définitivement au rang de superstition, viendra à disparaître, la morale ne périsse pas avec elle. Mais comment ne voit-on pas que cette morale qu'on veut préserver a déjà péri là où elle est séparée de la religion, et qu'une morale laïque ou indépendante est une sauvegarde sociale absolument inefficace? Que ferait la morale de M. Goblet dans les grèves

de Decazeville et de Saint-Quentin? Que fera-t-elle contre le soulèvement général des passions et des convoitises qui se prépare, comme la conséquence logique des doctrines matérialistes mises partout à la place des enseignements de la foi?

Cette recrudescence d'hostilité contre le catholicisme, annoncée dans la déclaration du nouveau ministère, accentuée davantage encore dans le discours de M. Goblet au Sénat, permettra peut-être au cabinet de retenir un peu plus longtemps autour de lui la majorité parlementaire, mais plus il combattra la religion, plus il aggravera le péril de la société. L'action du prêtre dans un pays fait plus qu'une légion de gendarmerie. Il n'y a pas de meilleur gardien de la propriété, des bonnes mœurs et de l'ordre que lui. M. Goblet ignore ce qu'il détruit de forces sociales en privant un si grand nombre de paroisses de curés et vicaires auxquels il enlève les moyens d'existence. Tous les diocèses vont perdre une partie de leur clergé, si les populations ne remplacent par des oblations volontaires les traitements supprimés. Ce sera autant de fait pour la révolution et le socialisme, que l'imprudent ministre de l'instruction publique se flatte de contenir à l'aide des enseignements de la morale d'Etat. M. Goblet croit défendre le régime dont il est un des représentants en combattant le clergé; mais pour sauver la république, il perd la société.

D'ailleurs, ses prétextes sont injustes. C'est à tort qu'il dénonce dans le corps ecclésiastique un ennemi des institutions républicaines. Après le Saint-Siège, et conformément à la doctrine catholique, LL. EEm. les cardinaux Guibert, Caverot et Desprez viennent de répéter, dans une protestation adressée au Président de la République, à la suite de la déclaration ministérielle, que l'Église ne réprouve en soi aucune des formes de gouvernement. Les éminents prélats n'ont pas voulu que les accusations dirigées contre le clergé à l'occasion des élections, pussent servir de prétexte à de nouvelles mesures de persécution. C'était beaucoup de condescendance de leur part de venir se justifier publiquement des incriminations formulées dans la déclaration du cabinet, alors que le clergé n'aurait fait qu'user de son droit et défendre les intérêts de la religion, s'il s'était servi de son influence aux élections au profit de la clause conservatrice. Mais les mesures pécuniaires prises contre le clergé sous le prétexte électoral ne sont que les préliminaires de la séparation de l'Église et de l'État, à laquelle les meneurs du parti répu-

blicain veulent arriver par la destruction lente du catholicisme.

La République ne sait que détruire. On voit ce qu'elle a fait des finances de la France. Nos budgets en détresse se relèveront-ils jamais du coup porté au crédit de l'État? Voici que la désorganisation s'étend à l'armée. Pour trouver un ministre de la marine assez républicain pour être le collègue de M. Lockroy, il a fallu prendre parmi les officiers généraux de la flotte un idéologue, un brouillon, qui a commencé par bouleverser l'administration de la marine et qui menace de détruire notre flotte par des transformations que l'expérience n'a pas encore autorisées. Nos grands navires cuirassés seraient remplacés par des torpilles, dont le rôle, excellent sans doute pour la défense des côtes, serait inefficace, s'il fallait prendre l'offensive sur mer. Des projets qui demanderaient à être étudiés risquent de n'avoir que de mauvais résultats avec des hommes préoccupés avant tout d'innover et de marquer leur passage par des mesures qui ressemblent plus à des coups de tête qu'à des réformes. M. le contre-amiral Aube se croit, paraît-il, une mission, pourvu que ce ne soit pas celle de concourir à la ruine commune dont le régime actuel menace nos finances, notre industrie, notre armée!

Il s'est trouvé aussi un jeune ministre de la guerre, qu'on dit aussi ambitieux qu'intelligent qui, pour complaire au parti radical dont il se ferait volontiers l'instrument, apporte la perturbation dans l'armée. Des corps d'officiers tout entiers ont été traités en suspects; des changements arbitraires de garnison ont eu lieu pour punir des officiers de leurs relations avec des familles titrées; un commandant de corps d'armée, réputé des meilleurs, le général Schmitz, a été relevé de son poste et destitué de toutes ses fonctions, pour avoir combattu les mesures de défiances prises envers ses subalternes. Tours, Évreux, Saint-Omer, Pontivy, Niort, Angers, Cambrai, Valenciennes ont échangé leurs régiments de cavalerie, comme si la présence de ces officiers suspects d'incivisme dans les villes où ils tenaient garnison était un danger pour la République. Ces actes autoritaires atteignant les plus hauts degrés de la hiérarchie militaire, ont eu pour pendant des mesures de mauvaise popularité, aussi funestes pour la discipline qu'elles peuvent être agréables aux sous-officiers et aux soldats, auxquels on procure de nouveaux moyens de s'amuser et de prolonger dans la nuit des plaisirs grossiers.

Qu'un ministère qui entend ainsi les intérêts de la religion et de l'armée ait choisi pour remplir les fonctions de résident général en Annam et au Tonkin M. Paul Bert, on ne saurait en être surpris. Mais quelle imprudence que d'exposer ainsi une conquête, dont la France aurait pu tirer un parti avantageux, aux expériences d'un homme qui unit à l'ambition du politicien la haine du sectaire et qui n'a pour toute recommandation qu'une réputation douteuse de demi-savant! La République n'a pu trouver mieux. De même qu'elle n'a pu trouver mieux. De même qu'elle n'a pas su conduire l'expédition du Tonkin, elle se montre, par le choix même de ce fonctionnaire, incapable d'organiser convenablement la colonie conquise. Sans l'élément religieux, elle ne réussira à rien. Il en sera de même à Madagascar, dont un traité assez avantageux nous assure le protectorat. Si l'on ne se sert pas de la religion pour fonder notre influence et établir solidement notre suzeraineté, on n'aura rien fait de bon ni de durable, car le traité ne vaudra que par l'application qui en sera faite. Si l'on envoie à Madagascar un autre Paul Bert pour représenter la France, le traité ne vaudra pas plus que l'homme.

La haine de la religion, qui anime le parti républicain, compromet les intérêts matériels eux-mêmes. Cet empire colonial qu'on rêve en Afrique et en Asie, dans les pays où l'apostolat évangélique a frayé la voie à notre domination, on ne le fondera que sur le catholicisme, de même qu'on n'établira jamais un gouvernement durable si on ne le prend aussi pour base. Comme on sent que cette grande force sociale dont la France républicaine se prive aveuglément, manque au monde! Du moins, le Chef de l'Église n'aura pas omis de rappeler, avec une insistance particulière, aux États, quel secours ils y trouveraient contre le socialisme, dont les progrès deviennent effrayants, et pour le maintien de la paix et de l'ordre chez eux. M. de Bismarck se montrerait vraiment supérieur à tous les hommes d'État de son temps, si les négociations pour la pacification religieuse en Allemagne, dont il semble vouloir plus sincèrement le succès, lui étaient inspirées par le sentiment de la nécessité d'appeler le catholicisme à son aide pour achever la fondation de l'empire allemand. Depuis l'heureuse conclusion de l'affaire des Carolines, qui a provoqué la lettre où M. de Bismarck a reconnu implicitement la souveraineté temporelle du Chef de l'Église, le chancelier allemand a soumis au Saint-Père le projet de loi ecclésiastique qu'il veut présenter aux Chambres pour remplacer

les lois du *Kulturcampf;* il a accepté pour le siège archiépiscopal de Posen, vacant depuis de longues années, un des trois candidats du Saint-Siège, et il a fait entrer, pour la première fois, un évêque catholique, celui de Fulda, dans la Chambre des seigneurs.

S'il est de l'intérêt de l'empire allemand de faire la paix avec l'Église pour la satisfaction des consciences catholiques et le succès de la mission sociale du catholicisme parmi les peuples, on ne conçoit pas que M. de Bismarck, qui paraît ramené à de plus justes vues sur ce point, se soit engagé, d'un autre côté, sous un vain motif de sécurité, dans une lutte aussi odieuse que celle qu'il soutient en ce moment contre les Polonais de l'empire. Le chancelier comptait absorber le slavisme dans la civilisation supérieure des Allemands, comme il se flattait d'en finir avec le catholicisme par le *Kulturcampf*. Les Polonais sont restés réfractaires à cette influence absorbante ; malgré tous les moyens de pression employés à leur égard, malgré toutes les avances aussi qui leur ont été faites, ils préfèrent leur nationalité aux avantages de la prétendue civilisation qu'on leur offre. Le polonisme a gagné du terrain dans plusieurs provinces de la Prusse. M. de Bismarck ne croit plus que la supériorité allemande suffise pour assimiler à l'empire ces races inférieures, traitées avec tant de dédain par le conquérant. C'est sur la violence qu'il compte pour refouler l'envahissement de ce peuple polonais qui se multiplie considérablement au sein de l'empire. Par un retour aux procédés barbares de l'antiquité, l'impitoyable chancelier procède contre les Polonais par l'expulsion et l'expropriation. Le Landtag prussien a approuvé cette sauvage politique. Après les Polonais de l'Est, ce sera le tour des Danois du Schleswig et des Français d'Alsace-Lorraine, car là aussi vit l'esprit de race et le souvenir de l'ancienne indépendance. S'il faut pour l'unité et l'affermissement de l'empire allemand recourir à l'égard des peuples annexés à de tels moyens de dénationalisation, c'est que l'œuvre n'est pas aussi solide qu'on pourrait le croire après les grandes victoires qui ont fait l'Allemagne.

L'éventualité d'une guerre en Orient reste toujours la principale préoccupation de l'Europe. L'arrangement particulier conclu entre le prince Alexandre de Bulgarie et la Turquie n'a point fait cesser l'état de trouble produit dans la péninsule des Balkans par la révolution rouméliote. Si le prince Alexandre et son peuple peuvent être satisfaits de la combinaison qui, en réalisant l'union « per-

sonnelle » de la Roumélie et de la Bulgarie sous son gouvernement, maintient cependant la haute suzeraineté de la Turquie sur la Roumélie, la Serbie ne renonce pas à ses revendications contre la Bulgarie, et la Grèce, de son côté, n'en est que plus ardente à réclamer la compensation à laquelle elle croit avoir droit par le traité de Berlin, par suite de l'accroissement de la Bulgarie. Aux injonctions des puissances, elle continue d'opposer une fin de non-recevoir, qui reste une menace de guerre. Sans annoncer l'intention d'ouvrir les hostilités contre la Turquie, elle déclare, à la face de l'Europe, que tout obstacle apporté à la libre disposition des forces militaires helléniques est incompatible avec son indépendance, et en conséquence, le gouvernement d'Athènes décline la responsabilité de tout conflit éventuel. Les conseils amicaux de l'Angleterre, qui lui recommande aussi instamment, avec le nouveau ministère, de ne pas troubler la paix, ne paraissent pas plus l'ébranler dans ses résolutions que la menace d'une démonstration navale collective des puissances. Évidemment, « le concert européen » aurait déjà eu raison de la Grèce, si l'entente était aussi réelle qu'elle le paraît entre les États intéressés. La gravité du conflit que l'on voit poindre en Orient, c'est précisément l'incertitude où l'on est sur les véritables intentions de telle ou telle grande puissance qui cache peut-être derrière son rôle de conseiller celui de complice.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

14 janvier. — M. Jules Grévy adresse au Sénat et à la Chambre des députés un message, où il remercie *surtout* l'Assemblée nationale de lui avoir renouvelé ses pouvoirs. C'est le fond le plus clair du tableau; le reste est banal et souffre à peine discussion.

La Chambre des députés procède à la nomination de son troisième questeur. Un premier tour de scrutin ne donne point de résultat. Enfin, au second, M. Martin Nadaud est élu.

M. Floquet prend place au fauteuil présidentiel et prononce un discours qui peut se résumer en ces quelques mots : Remerciements à la majorité républicaine de l'avoir nommé de nouveau président de la Chambre; promesses multiples d'impartialité pour tous ses collègues (on sait ce que cela veut dire); appel à l'union des républicains.

Le Sénat, de son côté, procède à l'élection de son bureau définitif pour la session de 1886. M. Le Royer est réélu président par 149 voix sur 173 votants.

Les vice-présidents sont : MM. Humbert, Peyrat, Teisserenc de Bort, Magnin.

Les secrétaires sont : Gustave Denis, Barbey, Frezont, Verninac, Guyot, Lavalini et Clément.

Sont nommés questeurs : MM. Corbon, Rampont, général Pélissier.

M. Le Royer prononce alors le discours d'usage, et M. Demôle lit le message du président, la séance est renvoyée à samedi.

15. — Ouverture du Landtag prussien. Dans le discours du trône, l'empereur remercie son peuple des preuves d'amitié qu'il lui a données à l'occasion du 25e anniversaire de son avènement au trône de Prusse; il constate que les relations de la Prusse avec les puissances étrangères continuent à être très bonnes.

Nomination de M. d'Alvareda à l'ambassade d'Espagne, à Paris.

16. — M. de Freycinet lit à la Chambre des députés la déclaration-programme du nouveau ministère. Il ressort de cette déclaration :

1° Que le nouveau cabinet est disposé à sévir contre les fonctionnaires qui ne se montrent pas assez républicains. (*On sait ce que cela veut dire.*)

2° Qu'il est également résolu (et M. Goblet n'a point attendu cette heure pour le prouver) à frapper le clergé qui, selon lui, est intervenu violemment dans les élections, et à précipiter au besoin la *séparation de l'Eglise et de l'Etat.* Le reste de la déclaration ne contient guère que des promesses brillantes,

pompeuses, des appels à la conciliation entre les républicains de diverses nuances, des assurances de réformes mirifiques, d'économies problématiques, ponr éviter de recourir à un nouvel emprunt.

Le Sénat entend la lecture de la déclaration ministérielle et s'ajourne à jeudi.

17. — La direction générale des douanes publie les documents statistiques sur le commerce de la France, pendant l'année 1885. Il ressort de ces documents qu'en quatre années, nos exportations ont subi une diminution de 389 *millions*, ce qui ne présage pas une reprise prochaine des affaires.

M. Goblet, ministre des cultes, continuant la mise en œuvre de son plan d'attaque contre le clergé, supprime, d'un nouveau trait de plume, l'indemnité attachée à 19 vicariats du diocèse de Clermont.

Anniversaire des sanglants combats de Buzenval et de Montretout. Malgré les vives protestations de M. Paul Déroulède, président de la *Ligue des Patriotes*, les drapeaux rouges, pour la première fois, y font leur apparition, sous l'égide des députés de Seine-et-Oise, et occasionnent une scission regrettable entre les diverses sociétés qui s'étaient donné rendez-vous sur les tombes des glorieuses victimes de ces sanglants combats.

Mort de M. Paul Baudry, l'un des peintres les plus distingués de l'école française.

18. — Rappel du général de Courcy en France. Le général Warnet, le plus ancien des divisionnaires, est désigné pour le remplacer, comme commandant supérieur de nos forces militaires au Tonkin.

19. — L'anniversaire de la bataille de Saint-Quentin est célébré dans cette ville par une cérémonie religieuse à la basilique et par une manifestation patriotique au cimetière. Plusieurs discours sont prononcés au pied du monument élevé à la mémoire des soldats français morts pour la patrie.

20. — Réunion anarchiste à la salle Rivoli. Louise Michel, à peine sortie de la prison de Saint-Lazare, recommence à faire des siennes. Elle proteste contre la mesure dont elle a été l'objet ; elle constate que plus nous avançons plus c'est la même chose.

« Nous risquons, dit-elle, d'être la proie des empires dont ceux qui nous gouvernent sont les valets. Nous sommes tous des misérables, les uns se jettent sur la proie pour assouvir leur faim; les autres, pour assouvir leurs plaisirs. Il faut passer le râteau sur ce fumier, afin d'obtenir la moisson. La citoyenne Louise Michel annonce son prochain départ pour la Russie, mais auparavant, elle présidera encore quelques réunions pour défendre la cause de la Révolution et pour battre monnaie au profit de l'œuvre sociale.

Le citoyen Leboucher succède à Louise Michel à la tribune, et exprime le regret que la grande citoyenne veuille s'en aller en Russie, où elle se fera prendre, à la vive satisfaction de ceux qui l'ont fait sortir de prison.

La séance est levée à onze heures un quart, sans incident remarquable.

21. — M. Floquet fait, à la Chambre des députés, l'éloge funèbre de M. Ganne, député des Deux-Sèvres, et de M. Vilain, député de l'Aisne.

Puis le ministre de la guerre dépose un projet de loi autorisant le gouvernement à accorder des décorations supplémentaires pour les corps d'armée du Tonkin et de l'Annam. L'urgence est déclarée.

M. Rochefort dépose sa proposition de loi portant amnistie pleine et entière pour tous les délits politiques ou connexes de presse, de réunion, etc., et demande l'urgence. Le ministère, par la voix de M. Goblet, se prononce contre la proposition d'amnistie. Après une vive discussion à laquelle prennent part MM. Rochefort, Goblet, Mgr Freppel, Maillard, Étienne, Paul de Cassagnac, de La Ferrière, le gouvernement subit un premier échec et l'urgence est déclarée par 251 voix contre 248. Voilà encore une fois M. Goblet blackboulé.

M. le baron Dufour développe ensuite son interpellation sur la conduite plus qu'anormale des fonctionnaires dans le département du Lot pendant les élections générales. Il passe en revue les actes du préfet et des sous-préfets, et les qualifie comme ils le méritent. Il en a tant à dire que la séance est trop courte et que la discussion est renvoyée à samedi.

Le Sénat s'occupe de la deuxième délibération de la proposition de loi, tendant à l'abrogation des lois conférant aux fabriques des églises et aux consistoires le monopole des inhumations.

Après diverses observations présentées par MM. Georges Martin, Garrisson, Bihourd, l'amendement de M. Georges Martin est repoussé ainsi que le projet de la Chambre défendu par le commissaire du gouvernement.

L'anniversaire de la mort de Louis XVI est célébré par des services religieux dans les principales églises de Paris, notamment à Saint-François Xavier et à la Madeleine, et dans les départements.

Ouverture du parlement anglais par la reine Victoria en personne. Le discours de la couronne, lu par le grand chancelier, constate que le différend anglo-russe, touchant les frontières de l'Afghanistan, est aplani d'une manière satisfaisante.

Le discours déclare ensuite que le but de la politique anglaise, dans la question de Roumélie, est de placer cette province sous l'administration du prince de Bulgarie, tout en maintenant les droits du sultan; enfin, après une allusion aux mesures nécessaires pour assurer la défense de l'Égypte, il aborde la question irlandaise.

La reine exprime la douleur qu'elle ressent des nouvelles tentatives faites dans le but d'exciter les populations irlandaises à se soulever contre l'Angleterre, et elle déclare qu'elle s'y opposera de tout son pouvoir.

La fédération française des groupes socialistes de la Libre-pensée célèbre, avec le concours des groupes fédérés, le quatre-vingt-treizième anniversaire de la mort de *Louis Capet* (*sic*).

Après avoir vainement attendu les députés invités, le citoyen Teissier donne la parole aux orateurs inscrits. Le citoyen Shaere demande la démolition de la chapelle expiatoire. Le citoyen Bergerol insiste sur la nécessité de la séparation de l'Église et de l'État, etc., etc.

M. de Brazza donne une conférence au Cirque d'Hiver. L'orateur y rappelle, au milieu des applaudissements répétés de la nombreuse assistance, les origines du Congo, les péripéties de ses voyages sur le sol africain, ses excursions au Gabon.

Il insiste sur les résultats scientifiques et commerciaux obtenus et sur la nécessité de garder le territoire conquis, en organisant les indigènes.

22. — Le nouvel ambassadeur d'Espagne présente ses lettres de créance au président de la République.

Le ministre de la guerre, après avoir pris connaissance du dossier concernant le colonel Herbinger, donne l'ordre de réunir le conseil d'enquête.

23. — Une dépêche de Tamatave annonce que l'amiral Miot, accompagné de M. Patrimonio et du colonel Willoughy, est parti pour Tananarive, afin de régler définitivement les conditions de la paix entre la France et Madagascar.

La Chambre des députés commence par valider les élections complémentaires de la Seine.

M. le baron Dufour reprend son interpellation sur la conduite des fonctionnaires dans le département du Lot, pendant les élections. Il critique l'attitude du procureur de la République de Gourdon, qui a laissé impunis des actes attentatoires à la liberté des électeurs. L'administration, dit-il, est aux mains des gens les plus tarés, et il le prouve par des faits.

Le ministre de l'Intérieur n'éprouve aucun embarras pour répondre. Selon lui, les élections ont été libres et loyales. Le cabinet précédent n'a eu qu'un tort, c'est d'avoir poussé trop loin l'abstention. Sur ce, la majorité octroie un bill d'approbation au gouvernement et l'engage à réprimer avec énergie les tentatives des ennemis de la République. La séance se termine par une question adressée au ministre de l'Intérieur par M. Delafosse, au sujet de la révocation de deux maires du Calvados.

Comme toujours, le gouvernement donne raison *quand même* à ses fonctionnaires.

Découverte d'un complot contre le prince de Galles.

24. — M. Goblet poursuit sa campagne contre le clergé. Il supprime d'un trait de plume 97 vicariats dans le diocèse de Coutances; 26 dans le diocèse de Digne; 17 dans l'Indre et 17 également dans le Cher. C'est un nouveau moyen de faire des économies à la mode républicaine.

25. — Les nouvelles du Cambodge sont mauvaises. Les transactions sont presque nulles. Les rebelles détruisent les lignes télégraphiques en coupant les poteaux.

Un télégramme du gouverneur du Sénégal annonce que le colonel Frey, qui commande la colonne du Haut Fleuve, a remporté un grand succès sur les troupes de Samary et les a complètement battues et rejetées sur le Niger.

La Chambre des députés repousse la prise en considération de la proposition de M. Pally, ayant pour objet d'empêcher les entrepreneurs des travaux publics d'employer des ouvriers étrangers.

M. Maurice Faure dépose un rapport de la commission d'initiative sur une proposition de M. Lepère-Pontalis, relative à la modification de la loi sur les élections des députés. La gauche, pour cause, refuse la lecture publique de ce rapport.

26. — La Chambre des députés nomme la commission chargée d'examiner le projet de loi de M. Rochefort sur l'amnistie. Sept membres de cette commission sont hostiles à la proposition, trois sont pour et un est douteux.

Le Sénat continue la discussion du projet de loi sur le monopole des inhumations. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Garrisson,

Allou, Paris, Faye, colonel Meinadier et de Gavardie, l'ensemble du projet de loi est adopté.

La Porte adresse une circulaire aux grandes puissances, dans laquelle le gouvernement du Sultan déclare que la sauvegarde de ses droits et le souci de ses intérêts lui commandent de relever, à la moindre provocation, le défi de la Grèce. Avant d'en arriver à cette extrémité, la Turquie fait appel aux puissances afin qu'elles obtiennent la démobilisation des troupes grecques.

27. — Le *Journal officiel* publie le texte du traité de paix, d'amitié et de commerce conclu entre la France et la Chine, le 9 juin 1885, à Tien-Tsin.

Les ouvriers mineurs des houillères de Decazeville (Aveyron) se déclarent en grève et assassinent M. Watrin, sous-directeur de l'exploitation.

Le gouvernement grec refuse de se soumettre aux injonctions des puissances et déclare que toute limitation imposée au gouvernement hellénique dans l'emploi de ses forces maritimes constitue un attentat à l'indépendance de la nation.

De son côté, le sultan déclare que si la flotte hellénique tente de susciter un mouvement insurrectionnel dans l'île de Crète, les troupes turques envahiront immédiatement la Thessalie, et cette province sera annexée à la Turquie.

28. — Le ministre de la guerre adresse au général Warnet, à Hanoï, une dépêche modifiant de la manière suivante les pouvoirs conférés au général de Courcy :

Les pouvoirs militaires extraordinaires sont supprimés. Les pouvoirs politiques et diplomatiques lui sont conférés en entier jusqu'à l'arrivée du résident général.

Un télégramme de Saïgon annonce que la colonne Mignot est partie, au mois de novembre, d'Hanoï pour Hué, mais qu'elle avance lentement à cause du mauvais état des routes et de la grande quantité de pluie qui est tombée. La commission de délimitation est restée à Langson.

Le Sénat s'occupe du projet de loi relatif à l'organisation de l'enseignement primaire. MM. Le Provost de Launay, Ferrouillat, Buffet, Goblet, de Carné, Georges Martin et de Marcère prennent part à la discussion. Les articles 1, 2 et 7 sont adoptés.

M. Lacombe pose au gouvernement une question relativement à la grève de Decazeville. M. Goblet répond que les événements étaient inattendus et qu'une enquête est ouverte.

La Chambre des députés s'occupe de diverses questions en dehors de l'ordre du jour, notamment de l'assassinat du préfet de l'Eure et des lenteurs apportées par les agents judiciaires à se rendre sur le théâtre du crime.

MM. Baïnaut, ministre des travaux publics, Bernard, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, et M. Demôle, ministre de le justice, interviennent dans le débat et déclarent que le parquet de Versailles n'a été prévenu qu'à neuf heures et demie du matin, et n'a pu se rendre plus tôt sur les lieux. L'incident clos, M. Lejeune interpelle le ministre de la justice sur le maintien d'un secrétaire général au ministère de la justice. M. Demôle répond qu'il n'a fait qu'user de son droit et que se conformer aux précédents établis.

La Chambre passe ensuite à la discussion de la proposition de loi de M. Nadaud, ayant pour objet d'étendre à certains travaux des villes les dispositions de la loi du 26 juin 1865 sur les associations syndicales. Après diverses observations échangées entre MM. Nadaud, Blatin, Yves Guyot et de Lamartinière, la discussion est renvoyée à lundi, ainsi que celle des conclusions relatives à l'emploi du produit de la vente des diamants de la Couronne.

29. — La commission de l'amnistie entend MM. de Freycinet et Demôle, qui se prononcent nettement contre l'amnistie, et déclarent que cette mesure n'est nullement justifiée par les circonstances.

30. — Protestation adressée au Président de la République par LL. EEm. Mgr Guibert, cardinal-archevêque de Paris, Mgr Caverot, cardinal-archevêque de Lyon, Mgr Desprez, cardinal-archevêque de Toulouse, contre les accusations dirigées contre le clergé dans la déclaration ministérielle lue aux Chambres le 16 janvier et affichée dans toutes les communes de France.

Voici le texte de cette protestation :

« *A Monsieur le président de la République.*

« Monsieur le Président,

« La Déclaration ministérielle lue, le 16 janvier, au Sénat et à la Chambre des députés, et affichée aujourd'hui dans toutes les communes de France, fait peser sur le clergé des accusations de la plus haute gravité.

« Déjà, il y a quelques semaines, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes avait incriminé la conduite du clergé dans les élections. Ces incriminations, généralisées et consacrées par la Déclaration ministérielle, nous obligent à rompre le silence. Le garder plus longtemps serait accepter les accusations dirigées contre nous.

« Ce qui est vrai, c'est qu'en France une minorité antichrétienne voudrait identifier ses haines religieuses avec le gouvernement; mais, ce qui est vrai aussi, c'est que le clergé, fidèle à défendre la cause sacrée de la religion, s'applique de plus en plus à la séparer des passions et des intérêts de la politique.

« Nous n'avons pas ici à entrer dans la discussion des détails. Si quelques ecclésiastiques ont pu, dans la lutte électorale, oublier la mesure que le caractère et la nature de leurs fonctions devaient leur imposer, ce sont de rares exceptions. On ne saurait, avec justice, faire porter la responsabilité d'actes isolés sur le clergé tout entier; pas plus que le gouvernement lui-même ne peut prendre la responsabilité des procédés de tous ses agents.

« Le clergé ne se dissimule nullement la gravité de la situation présente au point de vue religieux. Nous serons, comme nos pères, disposés à tout supporter tant qu'on ne nous demandera rien de contraire à notre conscience et à notre honneur. Nous n'oublierons pas la parole autorisée qui nous rappelait naguère que l'Église ne réprouve en soi aucune des formes de gouvernement. Cette parole sera toujours la règle de notre conduite envers l'État, et nous ne pouvons consentir à ce qu'on mette en suspicion notre amour et notre dévouement pour notre patrie.

« Nous remplissons donc un devoir, et nous sommes assurés de l'assenti-

ment de nos collègues dans l'Épiscopat, Monsieur le Président, en déposant entre vos mains cette protestation respectueuse contre les inculpations imméritées que la Déclaration ministérielle fait peser sur le clergé de France.

« Nous sommes avec respect, Monsieur le Président, vos très humbles et obéissants serviteurs :

« † J.-Hipp., cardinal Guibert, *archevêque de Paris.*
« † L.-M., cardinal Caverot, *archevêque de Lyon.*
« † J.-Fl., cardinal Desprez, *archevêque de Toulouse.* »

22 janvier 1886.

Au début de la séance du Sénat, M. de Ravignan demande compte au gouvernement d'un article du journal le *Républicain Landais*, feuille en relation étroite avec la préfecture des Landes, article excitant les paysans au meurtre et au pillage et accusant les conservateurs d'avoir commis le meurtre du préfet de l'Eure. M. Demôle, tout en désavouant le fond et la forme de l'article du journal républicain, essaie d'insinuer que c'est une riposte à un journal conservateur. La discussion se termine comme toujours, par un ordre du jour en faveur du gouvernement. On revient ensuite à l'enseignement primaire. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Batbie, Goblet, Chesnelong, Bardoux, Berthelot et de Marcère, le Sénat vote les articles 4 à 9.

31. — Election sénatoriale dans la Somme. M. Frédéric Petit, radical, est élu sénateur, en remplacement de M. Labitte, décédé.

Les élections municipales de Paris ne donnent aucun résultat dans neuf arrondissements. Le XIIIe arrondissement seul nomme M. Hovelacque, candidat radical. Il y a ballottage pour les autres.

1er *février.* — Des documents de statistique commerciale qui viennent d'être publiés, il ressort que le montant total des échanges accomplis, du 1er janvier au 31 décembre 1885, est *inférieur* de *cent soixante-quinze millions* à celui de l'année 1884.

A la Chambre des députés, M. de Freycinet dépose un projet de loi portant approbation du traité conclu entre la France et la reine de Madagascar, et deux autres projets relatifs à une convention avec l'Allemagne et à un traité avec la République dominicaine.

M. Gaudin de Villaine adresse une question au ministère de la guerre, au sujet de la permutation de garnison des 9e et 11e brigades de cavalerie, et demande si cette mesure est d'ordre militaire ou d'ordre politique. M. le ministre de la guerre répond que la mesure prise est d'ordre purement technique. Ce qui ne l'empêche pas de faire une charge à fond de train contre les officiers qui ont un titre de noblesse, et de s'égarer dans une discussion oiseuse, qui laisse trop voir que le ministre a obéi à un mobile politique. Après une réplique de M. Gaudin, la question est transformée en interprétation ; finalement, la majorité de la Chambre approuve les déclarations du gouvernement en votant un ordre du jour présenté par M. Letellier.

Après avoir renvoyé à samedi la discussion sur l'interpellation de M. de Soubeyran, relative à la circulation monétaire ; à un mois l'interprétation de

Mgr Freppel sur la manière dont le ministre des cultes a appliqué la loi de finances de 1885, en supprimant l'indemnité annuelle accordée à un grand nombre de vicariats, et à quinzaine l'interpellation de M. Thévenot sur les tarifs de chemins de fer, la Chambre reprend la discussion de la proposition de M. Nadaud sur les associations syndicales. Les articles 1 à 7 sont adoptés sans discussion.

Le ministre de l'agriculture fait publier à l'*Officiel* le relevé des quantités de froment, grains et farines importés et exportés du 1er août au 31 décembre 1885 : il s'ensuit que le total des importations en grains pour cette période de cinq mois atteint le chiffre de 1,969,676 *quintaux*, tandis que, pour la même période, nos exportations ne dépassent pas 7,178 *quintaux!*

2. — Les députés de la droite adressent aux électeurs des départements invalidés de l'Ardèche, de la Corse, des Landes et de la Lozère un manifeste collectif pour affirmer que l'accord intervenu entre tous les partis conservateurs, le 4 octobre, subsiste toujours aussi parfait qu'auparavant; donc les électeurs ne doivent ajouter aucune foi aux bruits contraires, mais voter pour la même liste.

La Chambre s'occupe des élections de Belfort. M. Keller met à néant la prétendue ingérence du clergé dans les élections de Belfort, ainsi que la pression des patrons. Il démontre que l'administration a mis, au contraire, tout en œuvre pour faire nommer M. Fréry. M. Viette n'en demande pas moins l'invalidation de M. Keller; enfin, après une vigoureuse réplique de celui-ci, la majorité de la Chambre se prononce pour la validation de MM. Vieillard et Keller.

M. d'Aillères adresse ensuite une question au ministre de l'instruction publique sur une perquisition opérée par un commissaire de police dans un bureau de poste à Riom, lors des dernières élections législatives des Landes. Le sous-secrétaire d'État déclare, pour toute réponse, que les faits ont été grossis, que le sous-préfet de Dax a été mis en disponibilité, que le commissaire de police et le receveur des postes ont été remplacés.

Au Sénat, continuation de la discussion du projet de loi sur l'enseignement primaire. Après un débat auquel prennent part MM. Barthe, Blavier, Clément, Buffet, Goblet et Chesnelong, l'article 10 est adopté, et la suite de la discussion de l'article 12 est renvoyée à jeudi.

Le *Journal officiel* publie le décret par lequel M. Paul Bert est envoyé en *mission temporaire* en Annam et au Tonkin, pour exercer les fonctions de résident général.

3. — Un décret, paru hier au *Journal officiel*, retire brusquement le commandement du 9e corps d'armée au général Schmitz. Il a eu le tort de défendre ses officiers devant le ministre de la guerre; de là sa disgrâce.

Nouvelle réunion conservatrice à Mont-de-Marsan. M. de Ravignan, sénateur, et les députés invalidés sont chaleureusement acclamés.

Des troubles graves éclatent à Bouillargues, commune de 2,000 âmes du canton de Nîmes, à l'occasion de la laïcisation des écoles congréganistes, brutalement imposée, malgré l'avis contraire du maire et du Conseil municipal.

Réponse de la Grèce à la note collective des grandes puissances, l'invitant

à désarmer. Cette note a un caractère dilatoire. Elle proteste contre l'ingérence des puissances dans les affaires de la Grèce.

La Serbie, de son côté, prépare une réponse à la deuxième note des puissances ; la Russie remet également à Belgrade une troisième note comminatoire.

Les tisseurs de Saint-Quentin se mettent en grève et parcourent les rues de la ville en chantant *la Carmagnole*. Les troupes occupent la gare et gardent les usines.

4. — La Chambre des députés fixe à jeudi prochain la discussion de l'interpellation de M. Basly, sur l'inaction du gouvernement dans la grève de Decazeville,

La discussion de la loi sur les associations syndicales est reprise. Les articles 7, 8 et 9, et l'ensemble du projet de loi, sont successivement adoptés.

La question de la vente des diamants de la couronne soulève un débat orageux à la Chambre. M. Lanjuinais est rappelé à l'ordre pour avoir professé hautement à la tribune ses opinions légitimistes et déclaré que l'aliénation des diamants de la couronne n'empêchera pas le retour prochain de la monarchie. MM. Ballue, Raspail, Delattre et Turquet interviennent dans la discussion et, finalement, la solution de cette question est renvoyée aux ministres des finances et des beaux-arts. Diverses propositions sur la nomination d'une commission des voies navigables et des ports maritimes, sur les élections partielles, sur l'exercice de la médecine par les officiers de santé et sur l'abaissement des tarifs de chemins de fer, sont présentées et prises en considération.

Le Sénat continue la discussion de la loi sur l'organisation de l'enseignement primaire. M. Ferrouillat, rapporteur, défend de son mieux l'article 12. M. Delsol démontre clairement que cet article est contraire à tous les principes du droit public, inconstitutionnel et inutile. M. Goblet se contente de répondre que l'article 12 est la conséquence de la loi de 1882, et que les congréganistes ne sont pas citoyens comme les autres. Il défend de son mieux l'enseignement de l'État. M. Tournier, son compère, propose l'impression et l'affichage du discours Goblet. Cette motion est votée, malgré l'opposition de MM. Buffet et Chesnelong.

Réception à l'Académie française de M. Ludovic Halevy.

Mort de M. le comte de Saint-Vallier, sénateur, et ancien ambassadeur de France en Allemagne.

Le nouveau ministère anglais est enfin constitué sous la présidence de M. Gladstone.

5. — Une douzaine et demie d'obscurités radicales, au nombre desquelles figurent les citoyens Guillaumou, Tondu, Pochon, Giguet, etc., déposent à la Chambre une proposition d'expulsion de la famille d'Orléans et de la famille Bonaparte.

6. — Le ministre du Portugal, S. E. M. d'Andrade Corvo, fait, à M. le comte de Paris et à Mme la comtesse de Paris, au nom du roi et de la reine de Portugal, la demande *officielle* de la main de la princesse Marie-Amélie, pour le duc de Bragance, prince royal de Portugal.

Sur la proposition de M. Farcy, la Chambre nomme une commission de onze membres pour réviser les factures des transports de la guerre exécutés

par les compagnies des chemins de fer, puis elle aborde la grande question du jour, la question de l'amnistie. Le rapport de la commission conclut au sujet de la proposition de M. Rochefort.

MM. Clovis Hugues, Sabatier, Rochefort et Millerand parlent en faveur de l'amnistie. MM. Monis, Bernard Lavergne, Bourlier, Maillard, Mgr Freppel et M. de Freycinet se prononcent contre. Finalement, la proposition d'amnistie est repoussée par 347 voix contre 116.

Après une rectification faite au procès-verbal de la dernière séance, le Sénat reprend la discussion sur l'enseignement primaire. M. Georges Martin parle longuement contre les congréganistes. MM. Buffet et Chesnelong lui répliquent énergiquement, ainsi qu'à M. Goblet, et la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Le président de la République gracie du reste de sa peine le citoyen Nourrit, condamné aux travaux forcés à perpétuité, pour avoir participé en 1848 à l'assassinat du général de Bréa.

7. — Inauguration du monument élevé par souscription à la mémoire du savant Claude Bernard. L'éloge de ce savant est fait à des titres différents par MM. Goblet, Paul Bert, Berthelot, Dastie et Renan.

Le résultat des élections municipales complémantaires de Paris est tout en faveur des radicaux socialistes, positivistes, collectivistes, etc., etc., comme on devait s'y attendre.

Les anarchistes de Paris tiennent, au théâtre du Château-d'Eau, une grande réunion dans le but de glorifier les actes criminels et l'assassinat qui ont souillé la grève de Decazeville. On y fait l'apologie de l'assassinat dans une série de discours ineptes qui respirent tous le sang et le meurtre.

M. Henri Rochefort donne sa démission de député du département de la Seine, à la suite du vote qui repousse sa proposition d'amnistie.

M. Goblet, ministre des cultes, continue la série de ses exploits contre le clergé et supprime 82 vicariats dans le diocèse d'Angers.

La Chambre adopte un projet de loi tendant à accorder des décorations supplémentaires aux militaires et marins employés dans l'Annam, au Tonkin et à Madagascar.

M. de Soubeyran traite ensuite brièvement la question de la circulation monétaire de l'or et de l'argent, et demande à la Chambre de voter un ordre du jour qui recommande au gouvernement de reprendre les négociations interrompues de la conférence monétaire pour arriver à un résultat satisfaisant.

Le ministre des finances et M. Frédéric Passy ne partagent pas cet avis. M. de Soubeyran insiste, mais sur la demande de M. de Freycinet, l'ordre du jour pur et simple est adopté.

La discussion de la prise en considération de la proposition Michelin, relative à la nomination d'une commission chargée de rechercher les origines et de déterminer les responsabilités de l'affaire du Tonkin est à l'ordre du jour. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Michelin, Guyet Dessaigne, Jolibois, de Freycinet, l'amiral Dompierre d'Hornoy et Duguet, de la Fauconnerie, la prise en considération est repoussée.

Le Sénat reprend la discussion sur l'enseignement primaire, à l'article 12.

M. Bardoux présente un amendement en faveur de la liberté de l'enseignement.

M. Dide combat cet amendement. M. Lacaze défend la liberté communale. M. Ferrouillat lui réplique et l'article 12 est voté dans son ensemble.

Une grande démonstration d'ouvriers sans travail a lieu à Londres. Des discours violents sont prononcés par plusieurs orateurs. On y flétrit *le vol organisé et pratiqué par les capitalistes et les propriétaires*. Faisant appel aux ouvriers, ils les engagent à s'organiser en vue d'une révolution sociale, afin de renverser le système infâme maintenu pour le seul avantage de quelques-uns. Un orateur déploie un *drapeau rouge* et exhorte les ouvriers à suivre les ordres de la Fédération sociale qui leur donnera le signal *d'attaquer* et *de piller* les quartiers riches de Londres. Des manifestations tumultueuses ont alors lieu; les fenêtres des clubs conservateurs sont brisées ainsi que les glaces de quelques voitures. De nombreuses arrestations ont été opérées.

L'empereur de Chine demande au Saint-Père de créer un représentant du Saint-Siège à Pékin, en même temps qu'un représentant chinois serait accrédité auprès du Vatican.

9. — Réunion socialiste au Château-d'Eau.

Une dizaine de harangues sont prononcées. Celles des citoyens Basly, député; de Camélinat, député et ancien membre de la Commune, et de Boyer, également député, se distinguent surtout par la violence du langage, la glorification de l'assassinat de Decazeville et par l'appel à la force anti-parlementaire et extralégale.

La réunion électorale de conservateurs à Aire (Landes), est troublée par une bande de voyous et d'ivrognes, conduits par le maire d'Aire. Des rixes ont lieu et force est de lever la séance.

La séance de la Chambre des députés débute par une question adressée par M. de Montéty au ministre de la justice sur l'arrestation arbitraire d'un notaire de Saint-Côme.

La proposition de loi de M. Lefèvre-Pontalis, relative à la modification de l'article 16 de la loi organique sur l'élection des députés, est prise en considération, malgré l'opposition de la commission.

Il en est de même des propositions Thiessé, Pradou et Pally. La première tend à établir une taxe de séjour sur les étrangers; la seconde est relative à l'introduction dans les marchés de travaux publics d'une clause stipulant que les entrepreneurs ne pourront employer que des ouvriers français.

Le Sénat revient à la discussion du projet sur l'enseignement primaire et vote les article 13 et 14, après un débat assez animé auquel prennent part, pour ou contre, MM. de Pressensé, Goblet, Blavier, Delsol, Paris et Ferrouillat.

Une dépêche d'Hanoï annonce que le général Jamont a occupé Than-Quan, sans rencontrer de résistance. Actuellement, quatre colonnes parcourent la région du Haut-Song-Koï et y installent des postes.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Eglise est-elle contraire à la liberté? par Georges Romain. Un vol in-8° de XIX-467 pages. Victor Palmé. Prix : 6 francs.

I

Ce livre, indépendamment de sa grande valeur que nous allons essayer de faire apprécier, a le double avantage de venir à son heure, et d'être adapté, par sa forme, au goût et aux besoins de la classe de lecteurs à laquelle il s'adresse.

La dernière Encylique du Souverain Pontife, en rappelant aux nations troublées et inquiètes les principes constitutifs de l'ordre social, a mieux fait sentir, aux esprits sérieux, l'imminence et la grandeur du péril; en même temps qu'elle a réduit les organes les plus graves comme les plus légers de la presse impie à confesser publiquement l'incapacité philosophique et l'énervement de l'intelligence de leurs rédacteurs.

Ces parleurs, ces écrivains qui se posent en maîtres devant le peuple et qui prétendent éclairer et diriger l'opinion publique, ne sont pas capables d'aborder une discussion sérieuse, ni de suivre un enchaînement de propositions nettes et d'arguments solides. C'est trop long, disent-ils, et l'on a perdu l'habitude de cette forme philosophique.

Hélas! ils n'ont que trop raison. Eux-mêmes, les oracles de la foule, ne sont pas de taille à soutenir la lutte contre un penseur qui s'appuie sur des principes incontestables, et qui en expose clairement les conséquences logiques. Tout leur bagage philosophique consiste en une petite collection de mensonges historiques et quelques utopies absurdes extraites des rêveries de l'*Emile* et du *Contrat social*.

C'est en vain que, depuis quarante ans surtout, de vrais savants, remontant aux sources, fouillant les archives avec une patience héroïque et une critique sûre, ont vengé les siècles passés des accusations accumulées contre eux, grâce à un système de falsifications des documents et de mensonges impudents ou d'inventions monstrueuses.

Toutes ces belles et magistrales études historiques sont aussi trop longues à lire et trop sérieuses pour ces publicistes boulevardiers. Il leur est bien plus commode de s'en tenir aux vieux clichés sur l'ignorance et la barbarie du moyen âge, le pouvoir absolu, la misère universelle, les abus de l'ancien régime, la dîme, les grenouilles et le droit du Seigneur!

Et le public, qui demande chaque matin, à la presse, ce qu'il doit penser et ce qu'il doit faire, se laisse mener aux abîmes par ces lettrés, habiles à tourner une phrase, mais incapables d'approfondir une question philosophique ou sociale.

C'est ce qu'on a pu constater encore, tout récemment, pendant la campagne électorale.

II

L'ouvrage de M. Georges Romain s'adapte merveilleusement à l'infirmité intellectuelle et à l'ignorance de la masse vaniteuse des lecteurs qui ont puisé leurs idées ou plutôt leurs préjugés. dans les déclamations et les railleries des journaux. En lutteur habile et sûr de ses forces, il saisit le taureau par les cornes, — il serait peut-être plus juste de dire : il prend l'âne par les oreilles. Ce sont ces vieux clichés, ces niaises objections, ces gros mensonges historiques qu'il saisit d'une main vigoureuse et qu'il réduit à néant, avec un luxe surprenant de faits, d'arguments et de citations, heureusement choisies et mises en valeur avec autant de verve que d'esprit.

On sent l'homme du monde souvent impatienté, dans les causeries et les discussions, par la nullité prétentieuse de ses contradicteurs, dont le sens moral s'est oblitéré en lisant *le Siècle*, *le Temps*, *la République française* ou leurs satellites.

Les ignorants de bonne foi trouveront ici la vérité mise à leur portée et brillant d'un éclat si vif qu'il est impossible de ne pas la reconnaître. Nos amis eux-mêmes liront ces pages avec un grand profit. Ils s'y enrichiront de tout un arsenal de preuves pour réfuter les erreurs qui se débitent dans les causeries politiques et dans les réunions publiques. D'un autre côté, ils y puiseront, pour eux-mêmes et pour leurs familles, un préservatif contre l'action délétère de la peste intellectuelle de notre époque, qui altère les convictions les plus robustes, comme les miasmes de l'épidémie troublent la santé de ceux qu'ils ne tuent pas.

Pour faire mieux sentir le danger de ces erreurs de l'opinion publique qu'on respire dans les conversations, dans les feuilles périodiques, dans le haut enseignement officiel, comme on respire partout l'air vicié en temps de contagion, il est nécessaire de rappeler l'origine de ce fléau moral et son effroyable puissance de destruction.

III

Il y a plus d'un demi-siècle, dans les dernières années de la Restauration, un ancêtre du journal *le Temps*, aux allures graves, mais qui raisonnait encore d'une façon philosophique, *le Globe*, a exposé franchement le caractère particulier du malaise intellectuel de notre époque. Nous ne citerons que deux paragraphes de l'année 1826.

« Notre siècle doute, et dans le doute, sa religion, c'est la liberté, parce que c'est le seul dogme qui permette à chacun de suivre ce qui lui plaît aujourd'hui, de le rejeter demain. Le caractère de ce siècle est de ne pas avoir une religion, mais d'en avoir mille, mais d'en avoir presque autant qu'il y a de familles dans chaque nation.

« On veut en vain se le dissimuler, la Révolution, et après elle la Charte, qui n'en est souvent que la traduction légale, ont complètement changé le principe fondamental de la société... La vérité, telle que le catholicisme, telle même que le christianisme l'avait proclamée, a cessé d'être la vérité universelle. Travaillées de tous les doutes, en présence de mille religions diverses, de mille systèmes contradictoires, cherchant sans tutelle la solu-

tion du grand problème de Dieu, de la nature et de l'homme, les intelligences se sont proclamées souveraines chacune de leur côté.

« Qu'il y ait heur ou malheur à cette émancipation audacieuse, qu'il y ait faiblesse ou force dans cette *anarchie des esprits*, il n'importe; elle est aujourd'hui *notre premier désir, notre premier bien, notre vie :* et voilà pourquoi *la loi*, cette expression variable de la nécessité, a constaté *et consacré* l'anarchie. Par elle, toute *opinion*, ce qui est bien plus général qu'un *culte*, toute opinion a été déclarée libre et autorisée à se proclamer (1). »

Les anarchistes sont donc les vrais logiciens parmi toutes les sectes révolutionnaires, et c'est pour cela qu'ils doivent arriver : toutes les concessions faites, depuis 1877, sont un acheminement vers l'anarchie sociale, conséquence nécessaire de l'anarchie intellectuelle.

Voilà la véritable cause du péril social dont M. Georges Romain montre si bien l'imminence, et dont il fait entendre les effroyables menaces; afin d'exciter les honnêtes gens à le conjurer en travaillant, lorsqu'il en est encore temps, à rectifier l'opinion publique. Cette noble tâche sera rendue facile aux hommes de bonne volonté, par la lecture ou plutôt la méditation de ce volume substantiel, dont nous allons donner une rapide analyse.

IV

Dans une *Préface*, pleine de pensée et de verve, l'auteur indique le but et le plan de son travail : réfutation, par l'histoire et les faits, des mensonges stéréotypés contre l'Église, que les faux libéraux et les francs-maçons présentent aux peuples « comme l'ennemi de la science, du progrès et de la liberté, comme l'alliée de l'arbitraire et du despotisme ».

Il insiste sur le caractère essentiellement « persuasif » de l'autorité de l'Église, qui accomplit sa mission en « enseignant » la vérité à toutes les nations, mais qui n'a jamais voulu violenter les consciences par la force matérielle. C'est la pensée dominante de tout l'ouvrage : un *Prologue* très spirituel en raconte l'origine.

La *Première étude* met en relief l'accord entre l'autorité infaillible de l'Église et le respect de la liberté humaine. Comme la doctrine de l'Église est la vérité sur Dieu, sur l'homme et ses devoirs envers son Créateur et ses semblables, cette doctrine est nécessairement absolue et immuable comme toutes les vérités. En mathématique 2 et 2 feront toujours 4, ni plus ni moins; et « le tout » sera toujours « plus grand qu'une de ses parties. » Cela est aussi « absolu et immuable », sans porter atteinte à notre liberté, et sans arrêter le progrès de la science. Il n'y a que l'erreur qui soit susceptible de changement; parce qu'étant « une vérité incomplète », elle prend mille aspects divers, selon qu'elle se rapproche ou s'écarte de la vérité même.

Mais si l'Église est nécessairement absolue dans sa doctrine, elle est pleine de ménagements et de tolérance dans sa conduite envers les hommes, ignorants et orgueilleux, auxquels elle doit enseigner l'Évangile. Comme son divin Maître, elle frappe à la porte des cœurs et elle attend. Sa juridiction s'étend également sur tous ses enfants, princes ou mendiants; mais elle

(1) *Globe*, 21 novembre 1826.

n'admet que ceux qui se présentent librement : « Voulez-vous être baptisé? » demande-t-elle toujours au néophyte. Les peines édictées par ses lois sont des « pénitences » qui doivent être acceptées; la sanction suprême qui frappe ses fils rebelles, c'est l'excommunication. D'ailleurs, comme le rappelle fort bien l'auteur, le concile de Trente a défini formellement que la juridiction de l'Église ne s'étend que sur ceux qui se sont faits ses sujets : *Ecclesiam in neminem judicium exercet qui prius per baptismum non fuerit ingressus.*

Cela posé, on aborde les difficultés et les objections, qui sont exposées chacune dans toute leur force, et réfutées avec clarté, par le raisonnement, par l'analyse des faits et une abondance de citations choisies avec un rare bonheur, souvent chez les ennemis mêmes de l'Église. Par exemple, dans le paragraphe qui traite du *Syllabus* et des idées modernes, en expliquant ce qui concerne la doctrine de l'Église sur l'omnipotence du suffrage universel, la liberté absolue de la presse, et la liberté de conscience, on trouve ce mot bien dur de George Sand : « La majorité du peuple français est aveugle, crédule, ignorante, ingrate, méchante et bête. » Et cette sortie violente de Proudhon contre la licence de la presse : « C'est de nos jours qu'on a tiré parti de la publicité; c'est aussi de notre temps qu'il faut dater le déluge de mensonges qui a perverti la raison publique. Sur tous les sujets la presse s'est montrée corrompue et vénale. Elle s'est fait une habitude et un métier de parler pour ou contre tous les sujets; de combattre ou de défendre toute espèce de causes; de prôner ou dénigrer, moyennant paiement, toute idée toute entreprise : tout lui est matière d'exploitation, de chantage, d'intrigue. »

Le parallèle entre la conduite de l'Église et celle de l'État, et plus encore celle des réformateurs et des révolutionnaires, est fort piquant. Les réponses à tous les griefs tirés du pouvoir temporel des papes, sont alertes et concluantes. Partout on trouve le ton animé de la conversation d'un homme spirituel, maître de sa matière, muni d'un arsenal inépuisable de textes précis et de témoignages aussi probants qu'inattendus.

V

Il en est de même pour les Etudes suivantes. La *deuxième*, qui traite de la force temporelle de l'Eglise, s'ouvre par un coup d'œil sur l'histoire. La vérité est mise en lumière sur les événements de Canossa et d'Anagni, sur Boniface VIII et sa lutte contre Philippe le Bel, sur l'empereur Henri IV e Grégoire VII. Après avoir vengé l'Eglise des accusations injustes dont elle est l'objet, M. Georges Romain donne quelques exemples frappants de l'oppression légale que fait peser sur elle la puissance séculière en Irlande, en France, en Suisse. Un dernier paragraphe montre, dans son odieuse réalité, la théorie du Dieu-État, soutenue en France par M. Paul Bert, et formulée en ces termes par le philosophe allemand Hegel : *Il n'y a pas d'autre Dieu que l'État, l'État c'est Dieu présent. Les individus n'ont aucun droit.*

La troisième Etude est consacrée à l'exposition de l'action sociale de l'Eglise. Appuyé sur les témoignages de Gibbon et de Guizot, l'auteur établit clairement que la civilisation du monde moderne est l'œuvre de l'Eglise, qui a toujours secondé les aspirations des peuples à la liberté, mais non à

la licence. Nous nous permettons de faire observer que ce n'est pas assez de dire, avec Auguste Thierry et Guizot, que l'Eglise a favorisé le mouvement communal. S'il est vrai que, dans quelques contrées, les bourgeois aient réclamé ces libertés, généralement elles ont pour origine la bonté paternelle et toute spontanée des évêques. C'est l'opinion soutenue avec autorité par le savant modeste qui nous a révélé les merveilles de la Loi de Beaumont, en Argonne; Loi ou Charte adoptée par des centaines de communes, parmi lesquelles figurent les villes de Nancy, Verdun, Luxembourg, Longwy avec tout le duché de Bar, Montmédy, etc. Un seigneur évêque, Guillaume, à qui son équité valut d'être surnommé *Guillaume aux blanches mains*, fut l'auteur de cette Charte au douzième siècle. De son propre mouvement, Guillaume fit tous les habitants de la commune de Beaumont propriétaires d'une portion de terrain suffisante pour assurer leur existence, avec l'usage des bois, pour construction et chauffage, et des eaux pour la pêche. Tout fut prévu pour prévenir la fraude dans l'industrie et le commerce, spécialement en ce qui concerne les substances alimentaires : il fallait, sous peine de fermeture de la boutique, que le pain fût de bon blé et cuit à point, la viande fraîche et de bonne qualité. L'inspection et l'administration étaient confiées à quelques bourgeois élus par les plus notables. La durée de cette loi en prouve le mérite; malgré les vicissitudes des temps, cinq cents communes la suivaient encore au dix-huitième siècle.

L'auteur est donc loin d'exagérer la libéralité de l'esprit de l'Église dans ce qu'il dit au sujet de son influence sur le développement des franchises communales. Partout, ce qui est excellent dans un ouvrage apologétique, il se tient à ce qui est admis sans conteste par les auteurs les moins suspects de favoritisme envers l'Église. C'est ainsi qu'il prouve que Rome fut le gouvernement le plus libéral au moyen âge, et que cette époque, si impudemment calomniée fut « le sommet de la civilisation morale ».

Dans la réponse aux objections, touchant les intérêts matériels et les sciences physiques, nous trouvons encore un peu trop de condescendance. Quand on a lu l'admirable encyclopédie, composée par Vincent de Beauvais pour les fils de saint Louis, et surtout les écrits scientifiques d'Albert le Grand, le créateur de la physiologie comparée que développera plus tard Cuvier; Albert le Grand, qui avait entrevu l'organisation vertébrale du crâne, qu'on regarde comme l'une des plus belles conceptions des naturalistes de notre siècle; Albert le Grand, l'inventeur de la phrénologie, développée ensuite par son disciple saint Thomas d'Aquin et puis saint Bonaventure, mais dont, à tort, on fait honneur à Gall et à Spurzheim; Albert le Grand, qui a su descendre l'échelle zoologique depuis l'homme jusqu'à l'éponge et qui a trouvé les bases de la *classification*, en proclamant la stabilité des *espèces* et la division de celles-ci en *genres*, donnant, de plus, l'idée de nos dictionnaires en disposant, le premier, par ordre alphabétique les descriptions parfaites des principales espèces connues alors; oui, quand on voit ces prodiges de méthode et de découvertes auxquelles ont rendu hommage d'illustres savants de notre époque, on ne peut admettre le préjugé vulgaire contre l'étude et le progrès des sciences physiques au moyen âge.

Ajoutons un fait, qui établit l'immense supériorité intellectuelle des

peuples de cette époque sur nos contemporains : les doctes leçons de ces sublimes génies du moyen âge passionnaient les populations. Quand Albert le Grand vint professer à Paris, il ne se trouva bientôt plus de salle assez vaste, et ce fut en plein air que l'illustre dominicain dut parler à ses milliers d'auditeurs, sur un large espace aujourd'hui restreint, mais dont le nom, sous l'abréviation de *Maubert*, rappelle encore la place où enseignait *Maître Albert*.

Ce n'est pas seulement à Paris que la population se portait en foule auprès de la chaire des savants. A Tournai, les bourgeois quittaient leurs affaires et fermaient leurs boutiques, pour aller entendre les dissertations, hardies, sans être téméraires, du bienheureux Odon sur le péché originel ; ce dogme, dont la négation a entraîné la suite des erreurs de Rousseau, le philosophe de la Révolution ; et que M. Le Play a reconnu, au nom de la science pure, comme le fondement nécessaire de la véritable théorie sociale.

On nous pardonnera cette disgression : elle confirme la thèse de M. Georges Romain, et elle prouve, une fois de plus, que, loin d'exagérer, il se tient, dans ses réfutations des erreurs modernes, en deçà de ce qu'il pourrait dire. C'est un avantage ; l'ignorance a si profondément enracinée les préjugés contre le moyen âge, que, si l'auteur montrait cette époque dans tout son lustre, on le regarderait comme un enthousiaste, et sa parole aurait moins d'autorité auprès des hommes du monde auquel il s'adresse.

En considérant l'action sociale de l'Eglise, à l'époque moderne, M. Georges Romain, s'appuyant sur les documents émanés du Saint-Siège, ou approuvés par le Pape, démontre victorieusement l'esprit libéral (dans le vrai sens du mot) de la cour de Rome, et la sagesse avec laquelle elle envisage les institutions modernes. Nous avons oublié de dire que la déposition des monarques a été expliquée dans ce chapitre, comme une conséquence naturelle du droit public d'alors, reconnu par les peuples comme par les princes, qui n'en contestèrent jamais la justice en soi, mais seulement l'application. L'arbitrage du Pape était un fait constant, mais librement accepté, aussi bien que l'appel fait récemment à Léon XIII, par l'Espagne et l'Allemagne, au sujet de la possession des Carolines.

VI

La *quatrième étude*, qui a pour titre : « Les principes de 89 et l'Église », prouve très bien que ce qu'il y a de vrai et de bon dans la fameuse Déclaration des Droits de l'homme n'est qu'un débris des principes chrétiens, et que la Révolution, dans son essence, loin d'être un élément de progrès et de liberté, n'est qu'un retour à l'arbitraire et à l'oppression exercés par le plus stupide et le plus cruel des tyrans : l'orgueil populaire, exploité par des ambitieux sans générosité ni principes. Aussi M. Georges Romain a-t-il raison de dire, comme il le prouve, que « la Révolution ne fut qu'une halte dans la boue et le sang ».

Notre passion de la vérité nous oblige de faire remarquer qu'ici encore les concessions faites aux erreurs historiques, en vogue même dans la presse conservatrice, sont excessives. Le savant auteur, dont le travail atteste les longues et judicieuses recherches, n'a pas eu l'occasion ou le loisir de lire une foule de documents, la plupart récents, qui prouvent : 1° que la France

avait une Constitution très sage et très complète avant 1789; 2° que, dès le début de l'Assemblée des états généraux, la Franc-Maçonnerie imposa, par *la Terreur*, une direction fausse à la majorité. C'est Malouet, qui, dans ses Mémoires, a révélé que la majorité était avec lui, le 16 juin, pour repousser la proposition révolutionnaire de substituer aux états généraux, liés par leurs cahiers, et représentants légitimes de la France, une *Assemblée nationale*, s'arrogeant un pouvoir illimité et illégal. Mais, ajoute Malouet, quand on vit cette majorité se lever avec lui pour protester, les menaces de mort commencèrent à retentir dans les tribunes; lui-même fut presque égorgé par une sorte de portefaix qui vint le saisir au collet, en criant : « Tais-toi, mauvais citoyen ». On appela la garde, mais l'homme ne fut pas arrêté : la Franc-Maçonnerie le couvrait. Les cris, les menaces de mort furent si terribles à la sortie que, le lendemain, sur les trois cents députés qui avaient protesté la veille avec Malouet contre la violation du mandat défini par les cahiers, quatre-vingt-dix seulement eurent le courage de maintenir leur opposition. L'attentat fut consommé et l'assemblée révolutionnaire, dite nationale, commença à trahir ses devoirs, en obéissant aux injonctions de la Franc-Maçonnerie. Ce n'est pas de 1793, ni de 1792 que date le régime de la Terreur : comme le dit Malouet, c'est du 16 juin 1789.

Les concessions sur l'influence des abus de l'ancien régime sont aussi trop grandes. Le témoignage des voyageurs étrangers atteste la prospérité et le bonheur que l'on goûtait dans les villes et les campagnes. Le mot de l'un des grands coupables de cette époque, Talleyrand, mot cité par l'auteur, reflète aussi la vérité : « Celui qui n'a pas vécu pendant les vingt ans qui précédèrent 89 n'a pas connu la douceur de vivre. »

La France conservait ses libertés provinciales et ses franchises communales : Louis XVI avait employé les premières années de son règne à remettre, dans toute leur vigueur, les assemblées provinciales. La centralisation gouvernementale n'avait jamais absorbé l'administration locale. La désorganisation de la France, la ruine de ces barrières qui rendaient le despotisme impossible, fut consommée dans la nuit criminelle du 4 août, qui vit les députés, chargés de défendre les libertés et franchises de leurs concitoyens, fouler aux pieds le mandat qu'ils avaient accepté, et livrer la France à la centralisation révolutionnaire, imposée par la Terreur. Ce fut alors, comme l'a dit si bien A. Thierry, que « les existences locales étant frappées, la France oublia la liberté ». Car elle la possédait, suivant l'aveu de Mme de Staël, cité par l'auteur : « En France, c'est la liberté qui est ancienne, c'est le despotisme qui est nouveau. » La protestation, éloquente et longuement motivée des états du Cambrésis, montre avec quelle indignation les représentants du corps électoral condamnèrent l'abus de confiance dont les députés s'étaient rendus coupables.

Mais, encore une fois, l'excès de condescendance de l'auteur ne fera que lui ouvrir plus facilement l'oreille de ceux auxquels il démontre si bien les erreurs de la Déclaration des Droits de l'homme. C'est donc le cas de dire *felix culpa*, si faute il y a. Nos remarques critiques sont l'attestation du soin avec lequel nous avons lu ce savant travail, et aussi la garantie de la sincérité des éloges que nous nous faisons un devoir de lui décerner.

VII

Nous pouvons analyser plus succinctement les cinq Etudes qui complètent le volume : les sujets qui y sont traités sont tellement connus que l'énoncé du titre en donne une idée suffisante, et l'auteur les a développés avec une érudition et une doctrine si sûre que nous n'avons guère qu'à louer sans réserves.

Le chapitre intitulé : « l'Eglise et son œuvre législative », révélera à la masse des lecteurs, même aux plus lettrés, les beautés inconnues du droit canonique. M. Georges Romain fera partager aux hommes les plus prévenus son admiration pour cette législation éminemment paternelle, qui ne frappe que pour guérir, qui proscrit les duretés impitoyables du droit ancien, et supprime la torture. Elle fut rétablie plus tard par les légistes de Philippe le Bel. Les préventions injustes contre l'Eglise sont dissipées par la force de l'exposé de la vérité, dans les procès de Jeanne d'Arc, Calas, Sirven et Labarre. La douceur du Saint-Siège est prouvée par les reproches adressés à saint Louis au sujet de la loi qui condamnait le blasphémateur scandaleux à avoir la langue percée; par le blâme des sévérités de François Ier contre les protestants; par l'appui donné au roi Henri IV, par le Pape, contre la Sorbonne. En regard de cette tradition constante de douceur, l'auteur indique, par quelques traits, la cruauté des hérétiques et des philosophes. Ils prêchent la tolérance, mais, dès qu'ils le peuvent, ils font torturer leurs ennemis personnels sous prétexte d'hérésie; comme le ministre portugais Pombal, qui fit brûler vif le père Jésuite Malagrida, dont tout le crime était d'avoir eu le malheur de lui déplaire.

Une question délicate, mais traitée magistralement, fait l'objet de la sixième Etude : « l'Eglise et le bras séculier ». M. Georges Romain, en s'appuyant sur les auteurs les plus orthodoxes, remonte à l'origine historique de l'alliance du pouvoir religieux et du pouvoir temporel. Il en démontre les avantages, à l'aide même des aveux de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau; il prouve que les hérétiques étaient frappés par le bras séculier comme rebelles aux lois et souvent criminels. Après avoir dit un mot des cruautés effroyables des protestants et des révolutionnaires devenus maîtres du pouvoir, il répond aux déclamations stéréotypées sur la Saint-Barthélemy, les Dragonnades et la révocation de l'Edit de Nantes.

« L'Eglise et l'Inquisition », tel est le titre de l'Etude septième où l'on trouve les explications les plus concluantes en faveur de l'Eglise, dans l'examen de l'origine et du but de l'Inquisition, et la distinction entre le véritable caractère de cette institution et les abus introduits par le pouvoir civil, surtout en Espagne, malgré les réclamations du Saint-Siège. Les mensonges historiques sont rectifiés, les questions relatives à Jean Hus, Galilée, etc., sont abordées franchement et bien résolues, dans leurs grandes lignes. Tout en critiquant les abus, M. Georges Romain ne craint pas de montrer l'utilité de la répression des doctrines qui corrompent l'opinion publique et suscitent de sanglantes révolutions. « Sous l'ancien droit public, dit-il, la répression coûtait la liberté, il est vrai, à quelque rêveur, à quelque esprit faux ou chagrin. De loin en loin elle coûtait même la vie à

un contempteur de la religion et des lois; mais elle conservait la sécurité et la paix à la société; elle sauvait la vie à des milliers d'innocents, déportés, fusillés aujourd'hui, pour s'être laissé entraîner par de folles utopies ou de coupables rêves. La société les laisse empoisonner, puis elle les tue, pour avoir écouté les empoisonneurs. »

« Le péril social sans l'Eglise » est si bien prouvé dans la huitième Etude, que tout lecteur attentif, même sans être chrétien, ne peut manquer de souscrire à cette parole que nous avons recueillie récemment sur les lèvres de l'un de nos plus illustres penseurs : « Je n'ai pas la foi, mais comme j'aime la France, je défends l'Eglise, parce qu'elle seule peut nous rendre la liberté. »

Enfin, la dernière Etude, qui a pour titre « la coercition dans l'Eglise » explique très bien comment, tout en restant une autorité spirituelle et persuasive, l'Eglise possède un pouvoir judiciaire et pénal. L'auteur concilie le texte de la XXIVe proposition du Syllabus, avec sa thèse, en invoquant le commentaire du cardinal Gousset, et il termine en montrant que les Eglises protestantes, par cela même qu'elles sont politiques et nationales, sont nécessairement persécutrices, tandis que la distinction du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, dans les pays catholiques, est la garantie des libertés sociales et surtout de la liberté de conscience.

Une Récapitulation substantielle rend facile, même pour le lecteur superficiel, la synthèse de cette vaste démonstration de la parole de Mgr Ketteler: « Rien n'est plus libéral que l'Église catholique dans le vrai sens du mot. »

Cette troisième édition, entièrement refondue et beaucoup supérieure aux deux premières, ne peut manquer d'avoir encore un plus grand succès. Mais qu'est-ce que cinq ou six mille lecteurs sur les millions appelés à décider du sort de la France par leurs votes! Il faudrait que la presse, et surtout les journaux de province, eussent l'heureuse inspiration de puiser, dans ce livre si fortement pensé et si bien écrit, une série d'articles, qui répandraient sur toute la France la bonne semence de la vérité. Peut-être serait-il aussi avantageux de diviser ce volume en une série de petites brochures séparées. Notre époque est si paresseuse, et les esprits sont si superficiels qu'un gros volume épouvante. Nos ennemis le savent bien. C'est en inondant la France de millions de brochures, qu'on a préparé la révolution de 1789; on en jetait la nuit, sous la porte des fermes, dans les moindres villages, quand on ne pouvait pas les faire accueillir autrement. L'heure est favorable : l'imminence du péril social commence à alarmer tous ceux qui pensent, et la ruine générale des affaires secoue la torpeur de ceux qui ne savent que compter. Les préjugés, les fantômes du moyen âge, de la domination de l'Eglise, et de l'ancien Régime retiennent encore une masse d'électeurs, surtout dans les campagnes. Voici le grand jour de la vérité qui peut faire évanouir ces fantômes. Remercions celui dont les veilles et le talent nous ont fourni ce foyer de lumière, et sachons nous en servir.

AUGUSTE CARION.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

DES RAPPORTS

DE LA

PHILOLOGIE COMPARÉE

AVEC L'HISTOIRE, LA PHILOSOPHIE ET LA RELIGION

Sous le titre d'Essais (1), le R. P. Van den Gheyn vient de réunir, en un volume, ses travaux philologiques des dix dernières années. Dix années de solides travaux sur les plus hautes questions de mythologie et de philologie comparée, ce n'est pas là simplement s'annoncer comme un homme d'avenir, fût-on jeune encore, comme c'est le cas pour notre auteur; c'est déjà prendre rang dans le monde savant.

Les lecteurs de la *Revue* nous sauront gré, croyons-nous, de développer devant eux les idées générales qui se dégagent de la lecture de ce livre. Ce sera notre manière de saluer son apparition et de lui souhaiter plein succès. Nous faisons des vœux pour que le second volume, qu'on nous promet, ne se fasse pas trop attendre.

Dans son introduction à la *Grammaire comparée* de Bopp, M. Michel Bréal a dit, en parlant de la science du langage : « Peu de recherches ont pris un accroissement aussi rapide : créée, il y a un demi-siècle (l'auteur écrivait ceci en 1875), la philologie comparative... a introduit des idées nouvelles sur l'origine et le développement des idiomes, modifié profondément l'ethnographie et l'histoire, transformé les études mythologiques et éclairé d'un jour inattendu le passé de l'humanité (2). » Ces paroles de l'illustre philologue

(1) *Essais de mythologie et de philologie comparée*, par J. Van den Gheyn, *S. J.* In-8°, p. XIV-431. Bruxelles, Vandenbrock; Paris, V. Palmé.

(2) *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, par M. F. Bopp, traduite par M. Michel Bréal. Introduction, p. LIV-LV.

français pourraient presque nous servir d'épigraphe; nous nous proposons d'exposer ici les rapports de la philologie comparée avec l'histoire, la philosophie et la religion.

I

Bien que la science philologique n'aît pas moins de soixante et quelques années d'existence, il n'est pas rare de trouver, même parmi les gens lettrés, des hommes qui se méprennent complètement sur le caractère et le but de la philologie comparée. Pour eux, les langues ne sont pas autre chose que de simples instruments destinés à l'échange des idées; l'étude qu'on en fait n'est qu'une préparation à la lecture des documents que les âges nous ont transmis. Aussi regardent-ils le temps consacré à la science du langage comme un temps de pure éducation pour les yeux, l'oreille et la mémoire; c'est un temps perdu pour la vraie science, un arrêt imposé au développement des connaissances humaines; bref, après le péché originel, ils ne voient guère de plus grand malheur pour l'humanité que celui de la confusion des langues. Eh bien! reprendra le philologue, si nos pères nous ont attiré ce mal par leur iniquité, laissez-moi vous dire : *Felix culpa*. Ces vieux mots qui sont là dans mon dictionnaire, en ont tant vu depuis les milliers d'années qu'ils vont roulant par le monde, changeant d'aspect, d'intonation, d'idées mêmes, selon le caractère et le génie de cent peuples divers, qu'il m'est impossible de déplorer la mobilité du langage.

Les langues, en effet, ne sont pas de simples instruments; tous les mots sont des choses, choses pleines d'intérêt pour qui sait les voir et les interroger. Le mot est au philologue ce qu'est le composé pour le chimiste, ou les débris de nos vieux châteaux pour un archéologue. Prenez une expression quelconque de votre langue, et puis là, commençons l'histoire à rebours, c'est-à-dire en remontant du présent au passé. D'où vient-il, ce mot? Quelle était sa forme au moyen âge, alors qu'on ne savait pas encore si nos pères parlaient latin ou français? Avez-vous retrouvé le mot latin d'où dérive le mot français? Procédez de la même façon pour le mot latin. L'histoire vous abandonne? les documents vous font défaut? Laissez la méthode historique et prenez la méthode comparée. Cherchez le mot de même racine en allemand, celte, slave, grec, sanscrit, et bientôt vous pourrez reconstituer le mot primitif, sinon dans sa forme

exacte, du moins dans ses contours généraux ; puis, surtout, vous apprendrez, chemin faisant, que l'idée cachée sous ce mot a eu cours dans toute une série de siècles, chez tel et tel peuple ; bientôt, en multipliant des recherches du même genre, vous découvrirez quels rapports d'origine relient entre eux ces divers peuples dont vous suivez les idées à travers les âges ; enfin, pénétrant jusqu'aux époques antérieures à l'histoire documentaire, antérieures même à la séparation des grandes races qui se divisent la vieille Europe, vous retrouverez la physionomie générale de ces âges primitifs, d'autant plus intéressants pour l'esprit humain qu'ils sont plus éloignés de nous.

Ce n'est point là de la fantaisie : j'ai raconté ce qui s'est fait. Que savait-on, par exemple, il y a un siècle, des affinités qui unissent quarante peuples divers, échelonnés des extrémités de l'Écosse aux rives du Gange? Sans doute, la révélation était là, nous disant ce que la linguistique ne saurait dire : l'unité primitive de l'espèce humaine sortie tout entière d'un seul couple. Mais depuis les jours de la création, les peuples se sont formés, développés, séparés, confondus de cent manières diverses, au milieu de révolutions de tous genres. Où sont les documents qui nous diront comment se sont formées les vieilles races latine, celte, germanique, slave, iranienne, *hindoue*, et quels liens d'origine les relient entre elles? Les documents? Mais ils n'existent pas. Seuls, nos vieux mots, malgré leur faux air de jeunesse, ont été les témoins de ces âges primitifs. Ce sont eux, par conséquent, qu'il faut consulter pour établir l'origine et la filiation des peuples.

Sans doute, la langue n'est pas infailliblement un signe de race pour tel individu déterminé. Ils ne sont pas rares sur notre sol, les fils des anciens Celtes, Francs, Germains, qui parlent le français issu du latin. Mais si l'individu ne peut reconnaître par sa langue à quelle race il appartient, le peuple français, parlant une langue romane, est bien forcé d'avouer que le sang latin coule dans ses veines. Toute une langue ne s'importe pas comme un effet de commerce, elle ne se transporte pas comme une plante exotique indépendamment d'une population indigène, et quelles que soient, à ce sujet, les discussions entre les philologues, il faut bien convenir que toute langue parlée sur une vaste étendue de terrain suppose là même une partie considérable de population, appartenant à la famille de peuples désignée par le caractère même de la langue.

« Le résultat le plus important de la science moderne, dit à ce sujet M. Brachet, a été de découvrir cette loi : que les éléments des langues correspondent ordinairement aux éléments des races (1). » Qu'on puisse prouver qu'un fils de Sem ou sa postérité ait parlé une langue japhétique, nous n'y mettons point d'obstacle; mais qu'un grand peuple parle une langue japhétique ou sémitique, sans qu'il y ait dans ce peuple des éléments de sang japhétique ou sémitique, c'est une impossibilité. De là vient qu'on peut aujourd'hui ranger avec certitude les divers peuples de l'Europe et une grande partie des populations asiatiques, chacun à sa place, sur la carte généalogique des races indo-européennes.

Ces résultats ethnologiques ne sont point les seuls qu'il faille enregistrer à l'honneur de la philologie, comme autant de conquêtes emportées d'assaut par cette science sur les difficiles problèmes de nos origines : tout ce qui s'appelle étude préhistorique fait l'objet de la philologie. La géographie des anciens, leurs migrations successives, leurs mœurs, leurs institutions, leur vie intellectuelle, morale et religieuse, tout ce qui tombe enfin sous le domaine de l'histoire, devient, par le moyen de la double méthode que nous avons essayé de mettre en relief, l'objet et le terme des recherches philologiques. Un simple coup d'œil jeté sur les grands et magnifiques travaux de la philologie moderne suffirait à nous montrer les liens étroits qui relient cette science à tout l'ensemble de l'histoire. Mais ce serait sortir des limites que nous nous proposons ici. Nous en avons dit assez, du reste, pour signaler les affinités des sciences philologiques avec l'histoire, et pour en faire comprendre, à cet égard, l'intérêt et la portée.

II

Au point de vue philosophique, la philologie n'offre pas moins d'intérêt. Nous toucherons deux points : l'origine et la formation du langage.

La question de l'origine du langage a été fort agitée durant ce siècle, à propos des erreurs traditionalistes. Nous avons des décisions de la cour de Rome, maintenant dans de justes limites les droits et

(1) *Dictionnaire étymologique de la langue française*, par Auguste Brachet. 8e édition. Introduction, p. LX.

la compétence de la raison humaine à la recherche du vrai et du bien. Ces mêmes décisions ont écarté l'opinion de ceux qui faisaient du langage humain, comme le canal obligé des traditions prétendues indispensables pour le développement naturel de la raison.

Mais une autre question reste entière. A l'origine, l'homme a-t-il inventé lui-même son langage ou bien l'a-t-il reçu de Dieu? Les traditionalistes, quelques-uns du moins, ont nié jusqu'à la possibilité de l'invention humaine du langage; nous ne croyons pas qu'il existe aujourd'hui des partisans sérieux de cette opinion. Reste donc la seule question de fait. Bien des auteurs, les auteurs catholiques surtout, tiennent pour la révélation surnaturelle du langage, en ce sens que Dieu aurait donné au premier homme et à la première femme la science infuse d'une langue; et vraiment d'excellentes raisons sont mises en avant. Difficilement, on s'imagine Adam et Ève créés avec tous les dons de la nature et de la grâce, s'évertuant à former une langue par l'un ou l'autre des systèmes que nous exposerons tout à l'heure. Quoi qu'il en soit, cette opinion n'est que probable, et, par conséquent, l'opinion de l'invention humaine du langage a droit d'être entendue. Nous ne prétendons pas par là innocenter ceux des partisans de l'invention humaine du langage qui, pour soutenir leur théorie, croient nécessaire de nier d'abord toute possibilité ou tout fait d'intervention surnaturelle; ni ceux qui, pour faire prévaloir leur opinion, partent des erreurs philosophiques de Darwin et font passer l'homme par toute une série d'évolutions progressives, avant d'en arriver à l'homme parlant. Mais enfin, en dehors des théories naturalistes et évolutionnistes, la question reste libre au débat. Beaucoup de savants philologues usent, à bon droit, de cette liberté. Ils supposent, plutôt qu'ils n'essaient de prouver, l'invention humaine du langage, d'autres diraient sa production naturelle. De là, les divers systèmes mis en avant pour expliquer les premiers essais de l'homme qui s'apprend à parler.

Les uns veulent que l'homme ait débuté par de simples interjections, manifestations primitives et rudimentaires de ses sentiments intérieurs. « Le langage, dit Whitney, a commencé quand un cri de douleur, arraché par la souffrance, compris et ressenti par la sympathie, a été répété par voie d'imitation, non plus instinctivement, mais intentionnellement et pour signifier *je souffre*, *j'ai souffert ou je souffrirai;* quand un grognement de colère, qui avait été d'abord produit directement par la passion, a été repro-

duit par manière de désapprobation ou de menace; et ainsi du reste. A l'édifice à venir, cette base suffisait (1) ».

D'autres, Herder, par exemple, pensent que le langage a commencé par l'onomatopée, c'est-à-dire l'imitation des bruits de la nature, des cris ou des chants des animaux (2).

Enfin, une troisième opinion regarde le langage comme « le produit d'un instinct mental, d'une puissance innée qui ne se révèle plus à nous directement et ne se laisse plus guère étudier que dans ses effets ». Ainsi parle M. Max Müller (3).

Il va sans dire que ces trois opinions ne s'excluent pas nécessairement. M. Renan, par exemple, semble admettre les deux dernières comme également vraies, et cela paraît plus sage dans l'état présent de la question (4).

En somme, nous trouvons quatre opinions sur l'origine du langage. La première, qui seule admet la révélation primitive, ou si l'on veut la science infuse d'une première langue, nous paraît plus probable. Quant aux trois autres, elles ne prouvent que la possibilité de l'invention humaine, possibilité que nous admettons. Du fait, elles ne disent rien, et nous ne voyons pas par quelle voie la linguistique pourrait jamais arriver à en donner la démonstration. Quoi qu'il en soit, les travaux qui ont été dirigés dans ce sens ne seront pas inutiles. Ils servent très bien, par exemple, à la réfutation du traditionalisme; de plus, ils répondent à des faits réels dans l'histoire du langage. Il existe, en effet, des mots que l'homme a formés, tantôt en partant d'un cri naturel arraché à la douleur, à la joie et aux divers sentiments humains; tantôt en reproduisant les bruits sauvages ou harmonieux des mille voix de la nature; tantôt enfin par une invention ou formation libre que réclamaient les circonstances. Les linguistes qui n'admettent pas l'intervention divine à l'origine du langage, n'auront donc pas perdu leur temps; et nous devons leur savoir gré des résultats excellents qu'ils ont incidemment obtenus dans leur hypothèse.

(1) *La Vie du langage*, par W. D. Whitney, professeur de sanscrit et de philologie comparée à Yale-College (États-Unis). Traduction publiée par la librairie Germer Baillière p. 237-238.

(2) Cité par Max Müller : *La Science du langage*. Traduction de MM. Harris et Perrot. p. 427-428.

(3) Ouvrage cité, p. 469.

(4) *Histoire des langues sémitiques*, l. V, c. II, § 3. — *De l'origine du langage*, § 6.

Outre cette grande question de l'origine du langage, il en est une autre dont les applications à la philosophie sont bien plus nombreuses; nous voulons parler de la formation des langues.

Combien manient leur langue avec une dextérité parfaite, sans se douter qu'ils doivent une grande partie de leur art aux anciens, dont la naïveté les fait peut-être sourire. Une langue ne se fait pas dans un jour, c'est l'œuvre des siècles tout comme une civilisation. Nous trouvons fort simple, à l'aurore de la vie, d'avoir à notre disposition les mille et une richesses de l'art et de l'industrie, qui, avec le nécessaire pour l'habitation, la nourriture et le vêtement, nous fournissent encore l'utile, l'agréable et jusqu'au merveilleux. Jetez tout à coup sur une île lointaine quelques êtres humains, n'ayant aucune notion des inventions que l'homme a accumulées depuis les premiers siècles de son existence; quel temps et quel travail ne faudra-t-il pas à ces nouveaux débutants, pour conquérir ce que nous possédons dans l'état actuel de notre civilisation! Or il faut en dire autant, proportion gardée, d'une langue quelque peu avancée dans ses procédés grammaticaux. Elle n'est ce qu'elle est que grâce au travail de bien des générations. Voici, en effet, ce qu'on observe en linguistique, d'après le système le plus accrédité.

A mesure que nous remontons le cours des siècles, les périodes oratoires disparaissent : on ne trouve plus que des affirmations et des négations se suivant à peu près comme en hébreu, reliées tout au plus par une simple particule, toujours la même : « Dieu dit : Que la lumière soit faite; et la lumière fut faite; et Dieu vit, etc... » Puis les mots dérivés et composés n'existent plus; on n'a que des thèmes simples, la plupart disent des racines monosyllabiques tout comme en chinois. Enfin, si nous remontons plus haut, il n'y a même plus de catégories grammaticales, plus de substantifs, d'adjectifs, de verbes ou de particules; ce sont des mots représentant chacun une idée, à peu près comme en égyptien ou en chinois; quand on affirme une chose d'une autre, deux mots se suivent comme par exemple : *père commander*, pour dire : le père commande. Telle est du moins, résumée en quelques mots, la théorie la plus radicale de l'histoire du langage, théorie du reste appuyée sur un bon nombre de faits. Certes, nous ne voudrions point prendre la responsabilité de toute cette théorie sur l'histoire du langage, surtout si on la généralise au point d'en faire la loi de formation de toute langue. Mais quoi qu'on puisse penser à ce sujet, il faut

avouer que bien des choses doivent rester et resteront, de cette vaste synthèse des lois qui ont présidé à la formation des langues, et cela suffit pour donner aux études de philologie comparée une importance philosophique considérable.

Car enfin, puisqu'il est prouvé que bien des langues ont une origine commune, qu'elles étaient une seule langue à une époque donnée, langue pauvre, rudimentaire, ne jouissant pas de ses procédés actuels, le philosophe a tout intérêt à saisir l'esprit humain à ce moment précis de son histoire, pour étudier sa marche et ses progrès dans le développement de ses idées; et c'est en étudiant des questions de ce genre qu'on a espérance de trouver quelques données philosophiques nouvelles. Si l'on veut, en effet, ajouter en philosophie quelque portion de terrain à celui qui est acquis, ce n'est pas sur les questions fondamentales qu'on fera des conquêtes. Ces questions sont résolues, et on peut dire d'elles ce qu'on dit des questions théologiques tranchées : *Non nova sed nove.* On peut varier la forme, le fond doit rester. Il en est autrement, si prenant la philosophie aux points démontrés, on part de là pour des recherches nouvelles. Par exemple, la question du composé humain est résolue définitivement, et il n'y a pas lieu à chercher une solution différente de celle que la philosophie donne avec l'Église. Mais ce qui n'est pas épuisé dans cette grande question du composé humain, ce sont les rapports de l'âme avec le corps dans les diverses fonctions de la vie sensitive ou purement animale. De là vient l'importance des études physiologiques et médicales au point de vue même de la philosophie, et c'est une belle et bonne idée que celle d'associer aujourd'hui les physiologistes et les médecins au grand mouvement philosophique qui part de Rome. De même, au point de vue qui nous occupe, la question de la genèse des idées est en fait bien résolue par les docteurs du moyen âge. On sait comment l'intelligence perçoit d'abord l'universel, et descend ensuite jusqu'au particulier. Mais ce qu'il y a de moins étudié, c'est la marche de l'esprit humain dans la classification de ses idées multiples, sa manière d'en préciser jusqu'aux plus légères nuances, toutes choses qui ne se comprennent nulle part mieux que dans l'étude des langues et de leurs procédés grammaticaux. Saint Thomas répète souvent après les anciens philosophes, que la nature propre d'un être ne se distingue bien que par ses opérations ou manifestations. Pour étudier l'âme humaine, qu'on prenne donc le langage; qu'on

tâche de pénétrer son histoire, ses débuts, ses progrès, ses variations multiples. Le langage n'est-il pas un rayonnement de l'âme et son expression la plus parfaite? Étudier son histoire, ce sera donc étudier l'histoire des âmes de tout un peuple, travaillant à fonder, édifier un de ces monuments si grandioses, qu'on appelle une belle et riche langue. Que de temps et d'hommes il a fallu pour donner à notre français sa richesse, sa clarté, sa souplesse! Que d'efforts, de formations, de décompositions pour rendre enfin l'idée parfaitement distincte de toute autre, noter avec précision les relations de tous ces mots qui se suivent en ordre parfait, de ces membres de phrases qui s'harmonisent dans une mutuelle dépendance pour former la belle et classique période. Tout cela nous échappe, quand paraît un orateur, un poète, un écrivain de génie. Les formes extérieures du langage ont alors seules le don de nous charmer; et puis, volontiers, nous nous contentons d'une satisfaction purement artistique. Le philologue ira plus loin; il prendra ce magnifique revêtement de la pensée, l'analysera dans ses plus petits détails, recherchera l'origine de chacune de ces pièces si magnifiquement enchassées dans un tableau de maître; il sondera toutes les voies que l'esprit humain a dû parcourir pour trouver à sa pensée ce dessin net et précis, ce coloris plein de grâce et d'harmonie où viennent se fondre tous les tons, joyeux ou sévères, alertes ou majestueux; et c'est ainsi qu'il fera la vraie philosophie du langage et des âmes.

III

Après ce que nous avons dit des rapports de la philologie comparée avec l'histoire et la philosophie, on concevra sans peine les liens étroits qui unissent les recherches linguistiques avec la religion, ou, comme on dirait aujourd'hui, avec les religions. Nous ne parlons pas ici de l'intérêt nouveau et tout d'actualité, que les questions religieuses ont trouvé parmi les savants, depuis la découverte de littératures et de civilisations jusqu'alors ignorées, telles que les civilisations et littératures égyptienne, assyrienne, *hindoue* et tant d'autres. Non, indépendamment de ces découvertes, qui ont ressuscité à nos yeux tant de peuples oubliés depuis des siècles, la philologie par elle-même, avec ses méthodes, ses procédés nouveaux, devait infailliblement raviver les études religieuses. Et, en

effet, du moment où, par une série de recherches comparatives, on arrive à des données nouvelles sur les mœurs et les institutions des peuples primitifs, il devenait impossible de ne pas faire l'application de ces procédés nouveaux aux croyances de ces mêmes peuples. De là vient que plusieurs philologues ont accoutumé de regarder l'étude des religions comme un rameau des études philologiques. « La mythologie comparée, dit Sayce, n'est qu'une branche de la science du langage (1). »

Est-ce à dire que, pour juger sûrement de la question religieuse, il suffise d'être philologue? Certes non, et pour le dire ici en passant, peu de gens, dans le fait, paraissent moins capables d'apprécier les origines religieuses de l'humanité que nos philologues modernes. La plupart sont nuls sur les questions de religion, même naturelle. Le moindre heurt les fait chanceler, les renverse, sur tout ce qui a rapport à Dieu, son existence, sa nature; sur l'âme humaine, sa spiritualité, son immortalité et cent autres problèmes de philosophie religieuse. Il est difficile d'imaginer rien de plus naïf que ce que nous lisons dans leurs plus célèbres ouvrages concernant ces questions. A plus forte raison sont-ils sans compétence aucune sur toutes les données de la religion révélée. Bien loin de croire au miracle, base de toute la démonstration, ils n'en comprennent pas même la possibilité, ce qui est pourtant d'une simplicité élémentaire, au seul point de vue de la raison; quelques-uns, sans nier absolument la possibilité du miracle, rejettent le fait, se refusant à tout examen, à moins pourtant, comme le voulait l'auteur de la *Vie de Jésus*, que Dieu ne veuille bien poser devant une académie, et faire examiner ses opérations selon la rigueur des derniers procédés scientifiques. On voit par ce dernier trait, qui est pourtant d'un maître, avec quelle largeur de vue on conçoit une religion universelle, faite pour briller aux yeux de tous, savants ou ignorants, car devant Dieu, la différence des uns aux autres est bien, nous semble-t-il, ce qu'on appelle une quantité *négligeable*. Quoi qu'il en soit, les philologues dissertent donc religion : les questions dont ils s'occupent les amènent nécessairement à faire de la mythologie comparée, ou des religions comparées. On a créé des chaires spéciales de religions comparées dans les principaux centres intellectuels; on publie des revues sur les religions; on édite des manuels.

(1) Cité par le R. P. Van den Gheyn, p. x.

Bref, c'est tout un mouvement scientifique sur la grande question religieuse. A ce point de vue, le clergé doit se préoccuper particulièrement de suivre ces études; et cela, non seulement parce qu'il doit marcher en tête sur toutes les questions de science religieuse, mais encore parce que le bien des âmes y est particulièrement intéressé. L'apologétique contemporaine aura certainement à en tenir un plus grand compte d'ici à quelques années, si le mouvement des études faites sur ce point continue à s'accentuer.

Nous savons bien que les données des mythologistes contemporains n'ont rien de particulièrement recoutable, au point de vue du strict raisonnement. Quand on a dit que les mystères chrétiens ressemblent aux mystères païens, que quelques-uns de ceux-ci paraissent plus anciens que ceux-là, que le christianisme vit d'emprunts faits avec choix et discernement, on n'a pas fait grand mal au dogme révélé. L'objection tient difficilement sur pied dans un syllogisme, et le théologien ne voit guère la nécessité d'insister sur la réponse. Mais ce n'est pas une raison, croyons-nous, pour l'apologiste ou le controversiste, de croire ces théories nouvelles à peu près inoffensives. Les dangers d'une fausse doctrine ne doivent pas se mesurer seulement au plus ou moins d'importance de ses raisonnements. Qu'on nous permette de rappeler ici une observation, très juste, d'un littérateur distingué, dont il ne nous appartient pas de faire l'éloge. Le R. P. Longhaye, dans son dernier ouvrage (1), dit que, pour juger de la moralité d'une œuvre, il ne suffit point de constater si la thèse est bonne ou mauvaise; non, il faut encore se demander quelle est l'impression produite par cette œuvre littéraire. Telle pièce de théâtre, par exemple, pourra, tout en défendant la moralité, produire les effets les plus pernicieux. Qui ne consent à honnir les faux dévots? Mais qu'il est facile, en les honnissant, de déverser le ridicule sur les vrais et solides chrétiens!

Nous appliquons cette théorie au sujet qui nous occupe et nous disons : Pour mesurer les dangers qui résultent des études de mythologie comparée faites dans un sens antichrétien, il ne suffit pas de considérer la thèse et ses preuves, il faut voir l'impression. Or, à ce point de vue, il est peu de sujets qui prêtent davantage à détruire la foi dans les âmes. A force d'entendre dire que nos doctrines sont semblables à celles des Hindous, qu'on a là-bas,

(1) *Théorie des Belles-Lettres*, par le R. P. Longhaye, S. J., p. 76-77.

depuis des milliers d'années, une trinité, des incarnations; que notre culte, composé de sacrifices, prières, pèlerinages, jeûnes, dévotions particulières, se retrouve parfaitement et religieusement observé sous un autre ciel, par des âmes dont la sincérité, la foi, la pureté, égalent celles de nos plus fervents anachorètes : tout cela et autres choses semblables, sans aucun syllogisme, énerve, amollit peu à peu des convictions religieuses mal protégées, et qui ne demandent pas mieux, après tout, que de s'éteindre pour faire place à la liberté de la raison et, surtout, des sens. Aussi croyons-nous qu'il faut savoir gré à ceux qui, comme M. l'abbé de Broglie en France (1), le R. P. de Cara en Italie (2), et le R. P. Van den Gheyn en Belgique, ont déjà pris sur ce terrain leur poste de combat, pour Dieu et pour la vraie science.

Nous arrêterons là cette rapide esquisse des graves problèmes historiques, philosophiques et religieux, auxquels aboutit forcément la science du langage. Si quelque ami des belles-lettrrs vient à nous lire, il se demandera peut-être pourquoi nous avons négligé de signaler également les rapports de la philologie comparée avec la littérature proprement dite, telle que la concevaient les anciens. C'est, en effet, un des côtés les plus pratiques des sciences philologiques, et celui qui, dans le milieu où nous écrivons, soulève le plus de controverses entre les partisans de l'ancienne formation littéraire et les partisans des méthodes nouvelles. Mais c'est précisément parce que ce point est devenu un point litigieux, étudié par conséquent, que nous avons cru inutile d'entrer dans ce débat. Du reste, peu à peu, les adversaires se rapprochent. Tous conviennent qu'on doit d'abord développer dans les jeunes gens les diverses connaissances qui font l'écrivain proprement dit, ou, pour parler à la moderne, le *styliste;* on admet aussi, généralement, qu'on ne peut plus ignorer les résultats généraux de la philologie, quand on fait de l'enseignement des lettres sa carrière. Les lettres, en effet, ont beaucoup à prendre dans les travaux des philologues modernes. Malgré cela, on peut être littérateur (*styliste*) sans philologie, comme on peut être philologue sans style. Ainsi entendus, le littérateur et le philologue sont aux lettres, ce que le statuaire et le

(1) *Problèmes et conclusions de l'histoire des religions*, par l'abbé de Broglie, professeur d'apologétique à l'Institut catholique de Paris.

(2) Esame critico del sistema filologico e linguistico applicato alla mitologia e alla scienza delle religioni, pel P. Cesare-A. de Cara.

naturaliste sont au corps humain. Tous les deux étudient le même sujet, mais chacun à sa façon et dans un but différent. Celui-ci s'occupe principalement de la structure interne de son sujet, celui-là des formes extérieures. L'un cherche à travers le dédale des ramifications nerveuses, des tissus musculaires ou de la charpente osseuse, ce qui donne au corps force, vie et santé; l'autre tâche de saisir dans les grandes lignes du corps humain l'harmonie de ses parties, l'expression et le jeu de ses mouvements, ce qui donne au corps sa grâce et sa beauté. Ainsi en est-il du littérateur et du philologue au regard des lettres. Celui-là, d'une allure plus libre, s'occupe avant tout de la beauté des formes; celui-ci, plus positif, analyse les détails. Le premier cherche l'art; le second, la science. Mais tous les deux, malgré la différence du but et des méthodes, ont un même objet principal, le langage, la plus belle expression humaine et de l'âme et de Dieu.

L. Méchineau, *S. J.*

LE RADICALISME EN ANGLETERRE

Il n'est pas un observateur sérieux qui ne se préoccupe en ce moment de la situation critique de l'Angleterre. La grande influence que cette nation exerce dans le monde, doit nécessairement attirer l'attention, non pas seulement sur ses agissements à l'étranger, mais sur ce qui se passe chez elle.

La Révolution s'est glissée partout, comme une maladie contagieuse, dont le nom peut changer, mais dont la cause et les effets sont les mêmes, le mécontentement, l'esprit de révolte dans les classes inférieures, la corruption, le scepticisme dans les hautes et moyennes classes; le but, c'est un bouleversement universel. Socialistes, radicaux, nihilistes, anarchistes, tous sortent d'une même source : la libre pensée, c'est-à-dire la négation de toute autorité, de tout frein ; tous tendent au même objectif : détruire ce qui existe, pour édifier une société imaginaire et impossible.

L'Angleterre, avec ses fortes et libérales institutions (libérales dans le vrai sens), avec sa puissante aristocratie, son respect pour le principe monarchique, semblait à l'abri de la Révolution. Elle pouvait impunément recevoir dans son sein les anarchistes du monde entier, leur faire des ovations; elle jouait avec le feu et répandait comme à plaisir les éléments incendiaires chez les autres puissances, afin de les affaiblir et de profiter de leur décadence. Voyez ce qu'elle a fait dans un passé, non trop reculé, en France, en Espagne, en Portugal et dans l'Italie. Or, l'on commence à reconnaître que ce colosse avait des pieds d'argile, et les vents qu'elle a semés vont retomber sur lui en tempêtes et le faire crouler.

Aujourd'hui, il n'est plus permis de se faire illusion. L'Angleterre est fortement atteinte à l'intérieur et au dehors. Elle perd son prestige à l'extérieur; et ses difficultés avec la Russie, au sujet des frontières de l'Afghanistan, feront bientôt éclater une guerre dont

on ne peut prévoir les conséquences. Ses vastes colonies des Indes ne lui sont rattachées que par la crainte. Celles de l'Australie et de l'Amérique du Nord sont mûres pour une complète émancipation.

A l'intérieur, les derniers scandales de Londres qui ont fait tant de bruit, d'autres scandales tout récents, jettent une triste lumière sur la corruption épouvantable des hautes classes. Il y a longtemps que le mal minait la société à l'état latent, on le dissimulait par prudence, et aussi par une espèce de respect pour l'autorité, comme cela se pratiquait en France à l'époque du Régent et sous Louis XV. Maintenant il s'étale dans toute sa hideur. Le principe monarchique, honoré encore à cause de la reine, perd chaque jour de son prestige. La Chambre des lords, ce boulevard du parti tory, est gravement menacée dans son existence. La Chambre des représentants est envahie par les radicaux. Le paupérisme ronge le peuple, et l'égoïsme, fruit du froid protestantisme, le rend encore plus dur, plus intolérable. Le principe religieux ne retenant plus les passions, on s'étonne que l'élément ouvrier, si bien organisé, se contente de quelques émeutes et n'ait pas encore fait une révolution. Pour opérer une réforme salutaire et féconde, faut-il compter sur une religion fondée par Henri VIII et Élisabeth? Qu'attendre de ces évêques, de ces clergymen, de ces nobles enrichis par les dépouilles des églises et des couvents? L'Irlande, la nation martyre, est toujours là, menaçante, agitée. Quatre siècles de persécution ne l'ont pas fait mourir. Le sang de ses enfants, de ses prêtres, immolés en haine de leur foi, crie vengeance au ciel. Les châteaux en ruine, les fermes incendiées, la terre autrefois si fertile et aujourd'hui presque toute en pâturage, la désolation, la faim dans tous les hameaux, n'est-ce pas là une tache dont l'Angleterre ne se lavera jamais?

Ce peuple, si malheureux et si digne de pitié et d'admiration, abandonne, chaque année, par milliers, le sol sacré de la patrie, et s'en va dans les pays lointains, aux États-Unis, en Australie, pour y trouver les moyens de vivre et la liberté de suivre sa religion. Mais les émigrés irlandais emportent partout, au fond de leur cœur, une haine implacable contre leurs persécuteurs, leurs bourreaux et une invincible espérance de rentrer un jour dans leur verte Érin, l'émeraude des mers, libre et affranchie du joug anglo-saxon.

J'ai vécu pendant plusieurs années au milieu des Irlandais, dans les États-Unis, et je ne pouvais retenir mes larmes au récit lamentable qu'ils me faisaient des malheurs de leur patrie. En même

temps, j'étais plein d'admiration pour leur constance à garder la foi de leurs pères, et leur ferme conviction que Dieu réserve encore de beaux jours pour la noble Irlande. Dieu ne voudra pas laisser périr une nation si chrétienne, si fidèle et qui travaille tant à propager l'Évangile! Quand l'Europe aura été bouleversée par la Révolution, les fils de saint Patrick seront peut-être appelés à recommencer la mission glorieuse qu'ils remplirent du cinquième au dixième siècle dans l'Europe. Les misérables concessions que la couronne et le parlement accordent de temps à autre à l'Irlande, ne sont que de vains palliatifs. Jamais de son plein gré, par un mouvement généreux, l'Angleterre n'a rien fait pour améliorer le sort de l'Irlande. Elle n'a cédé qu'à d'incessantes demandes, aux menaces et à la crainte. Elle continue de la traiter en pays conquis, et l'Irlande s'agitera, tant qu'elle n'aura pas obtenu son autonomie, son vieux parlement. Hélas! les excès des fénians, des dynamistes portent à sa cause un tort incalculable! Ces faux patriotes séduisent les faibles, les détournent du clergé qui blame toute insurrection et ne veut arriver au but que par des moyens légaux. Si l'Irlande doit se relever, ce ne sera qu'en restant soumise à l'Église, attachée à ses évêques, ses prêtres, qui la consolent, la défendent, la font aimer à l'étranger, et combattent énergiquement pour la revendication de ses droits légitimes.

Les riches Anglais comprennent si bien la catastrophe qui les menace, qu'ils font en ce moment l'acquisition d'immenses terrains aux États-Unis. Cela est arrivé au point que le Congrès de Washington s'en est ému. Les Américains sont heureux de recevoir de laborieux émigrants pour défricher les terrains de l'Ouest, mais ils ne veulent pas laisser accaparer le sol par des étrangers. Aussi un bill a été présenté afin d'interdire l'acquisition des terrains à ceux qui ne demeurent pas dans les États.

Le *Catholic World* de New-York, la savante revue des pères paulistes, contenait, dans son numéro de novembre 1881, un article sous ce titre : *The Sentiment of English radicalism* « le Sentiment du radicalisme anglais »; il était dû à la plume de M. Marshall, le célèbre auteur des *Missions catholiques*. Il produisit alors une certaine émotion, mais on le trouvait un peu outré, pessimiste. Si l'auteur l'écrivait aujourd'hui, il aurait encore chargé le tableau. M. Marshall vit en Angleterre. Il suit la marche des événements, et observe d'un œil perspicace les mœurs du pays. Il était plus que personne en

position de bien apprécier le mal qui mine le peuple anglais. Je crois qu'il ne sera pas hors de propos de résumer, pour les lecteurs français, ces pages du *Catholic World*, sauf à traduire littéralement les passages les plus importants.

Le radicalisme dans les basses classes de l'Angleterre est plutôt un antagonisme qu'un principe. C'est moins un désir ou une aspiration qu'un esprit de révolte contre les hautes classes. Il serait absurde de supposer que l'artisan radical se pique de politique ou de principes scientifiques; il n'est mû que par un sentiment de jalousie et de convoitise, il veut détruire sans songer à rebâtir. On a dit avec raison « qu'un vrai tory peut devenir un pur libéral, parce qu'il cherche à élever le niveau des basses classes ».

Quant aux radicaux, ils cherchent moins à s'élever eux-mêmes, qu'à renverser toutes les institutions. Dans une infime minorité, il peut exister un principe, mais la grande majorité n'est guidée que par le *sentiment*. Or le radicalisme anglais est la haine des classes privilégiées, et sous ce rapport il ressemble au radicalisme français et allemand.

Nous pouvons accorder que cela provient de la faute des classes dirigeantes; mais c'est aussi une méprise des classes inférieures. Si la portion élevée de la société anglaise avait toujours réalisé ces deux grands devoirs politiques : donner de bons exemples au peuple et l'assister pour l'élever jusqu'à elle, la masse du peuple aurait moins de peine à se persuader que les grands ont véritablement à cœur ses intérêts. Mais quand le peuple est convaincu de cette idée, que les hautes classes ne cherchent que leur agrandissement et ne montrent pas plus de religion, de charité, de noblesse, que les classes au-dessous d'elles, naturellement, il se jette dans le radicalisme et dit : pourquoi resterai-je l'esclave de ceux qui ne m'emploient que pour leur propre usage. Sans doute, c'est un jugement faux et injuste, dans la cause et ses conséquences; c'est pourtant le *sentiment* de plusieurs millions d'Anglais qui embrassent le radicalisme.

Ce sentiment vient de l'orgueil *apparent* des riches, de leur égoïsme *apparent*, aussi bien que de ces barrières sociales établies par une funeste coutume et qui divisent les classes en Angleterre par une muraille de fer. C'est moins la faute de quelques individus, qu'une tradition séculaire.

Les hautes classes paraissent donc séparées des basses classes par un gouffre qu'il est impossible de combler. L'absence de sym-

pathies catholiques, de manières courtoises, d'une gracieuse modestie, contribue plus à développer le radicalisme que tous les actes du parlement, bons ou mauvais. Et puisqu'on ne peut mettre en doute que ce *sentiment* prend un caractère menaçant, il est opportun d'examiner si le peuple ne peut être gagné par la réforme des manières d'agir des supérieurs envers lui.

« Que les masses deviennent de plus en plus radicales, dans un sens subversif et révolutionnaire, de plus en plus irritées contre la société et ses institutions, c'est un fait si évident, que nous ne pouvons marcher dans les rues de Londres sans en avoir des preuves suffisantes. Maintenant, il est temps encore d'arrêter ce courant qui n'a pas dégénéré en inondation ; cela peut se faire, non pas par de nouveaux bills du parlement sur l'extension des franchises, ou en cessant de patroniser Bradlaugh et ses partisans, mais par une complète révolution dans les idées, et le genre de vie des hautes classes, qui sont maintenant une chose étroite et méprisable. Il faut mieux le reconnaître une fois pour toutes : c'est l'égoïsme, un misérable *conventionalisme*, qui rendent les hautes classes incapables d'agir sur les classes inférieures. »

Un intelligent ouvrier disait à l'auteur :

« Je crois que ma religion avec mes supérieurs signifie : *respectabilité*, et que la libre pensée, quoique admise par mes supérieurs et par les partisans de Bradlaugh, est seulement voilée, parce qu'ils ne sont pas portés à l'irritation ; il en est des vertus naturelles comme de ma religion, mes supérieurs les gardent pour leur usage privé, et quand ils sont assez bons pour penser à *moi*, ils me témoignent un froid patronage, une dédaigneuse condescendance, comme s'ils me faisaient un grand honneur. Dans la Chambre des lords, je suis regardé comme un serf, un auxiliaire de la maison de la haute noblesse. Dans la Chambre des communes, un fort parti conservateur me tient à distance et me prive du droit de me faire entendre. Dans la société, je suis toujours traité comme un barbare, souffert parfois derrière la porte d'un employé, et soumis aux impertinences de ces laquais qui reflètent l'exclusive grandeur de leurs maîtres. Dans l'église, je ne suis admis qu'aux dernières places, avec la permission de contempler les belles toilettes qui s'étalent au premier rang ; et si le *parson*, le ministre évangélique, vient me visiter, il le fait comme un policeman, un distributeur d'aumônes ou comme un gentleman. Dans les rues, personne ne se

montre poli avec moi, à cause de la grossièreté de mes vêtements; et dans ma demeure, je suis la victime de quelque lecteur de l'Écriture sainte, qui me prend pour un individu aussi ignorant qu'immoral; si je suis dans le besoin, je puis recourir à la paroisse pour obtenir un secours et j'apprends que je suis un pauvre *indigne* d'être assisté, phrase toujours prête pour les malheureux, quoique je n'entende rien dire contre les riches *indignes*, car il n'y en a pas dans le monde. Enfin, quand je viens à mourir, le *parson* m'offre des consolations, et les riches ne m'envoient pas de secours, et ne font pas plus de cas de moi que si j'étais un chien. »

C'est le langage de la colère, il n'a rien à faire avec le politique ni même avec le radicalisme. Cependant il ne faut pas oublier que chez les gens grossiers, les *rowdies*, le même sentiment que produit ici le mécontentement, engendre une violente expression de radicalisme. On rencontre, dans toute population, un certain nombre d'individus ignorants, grossiers, et entêtés, qui croient être des politiciens, parce qu'ils détestent les *tories*, ou des penseurs éminents, parce qu'ils haïssent la religion.

L'institution des journaux du dimanche, la plupart socialistes et menteurs, excite la flamme de ce vif et turbulent mécontentement; et parce que ces classes grossières vivent ensemble, sans avoir la ressource de s'améliorer, elles forment un noyau de politiciens anarchistes qui donnent la preuve de leur vitalité, dans les émeutes des rues.

Les jeunes gens sont aussi avancés que leurs aînés; des enfants de quinze ans sont profondément imbus des doctrines des journaux du dimanche et s'estiment aptes à discuter toutes les questions, et faire la leçon à tout le monde. Or, tout cela provient de funestes associations, de la vanité, de l'ignorance.

C'est le fruit de trois grands vices : la négation de toute autorité religieuse; l'ignorance crasse de l'histoire et des connaissances politiques et sociales; enfin, la fréquentation d'une classe inferieure, dans l'impossibilité d'atteindre une plus haute classe.

Le radicalisme en Angleterre ne doit pas être confondu avec le libéralisme; ce n'est point le principe de l'extension des libertés populaires; c'est un antagonisme à ce qui est beau, gracieux, dans l'ordre naturel; à ce qui est soumis, surnaturel, dans l'ordre religieux. Si le radicalisme a fait de rapides progrès, nous devons en attribuer la cause aux fautes des classes supérieures. Ne l'a-t-on pas

défendu au nom de la justice, et n'a-t-on pas excusé ses excès, en raison d'une prétendue tyrannie?

Ici, M. Marshall jette un regard sur la France, victime du socialisme avant l'Angleterre. Ses appréciations des causes de la révolution de 89 sont assez justes; pourtant il est permis de faire quelques réserves. Le mal a commencé chez nous par le philosophisme, le rationalisme, qui nous vient en partie de l'Angleterre. Si la noblesse était corrompue, sceptique, si le clergé était relâché, si la monarchie, depuis Louis XIV, avait perdu ses traditions et était trop absolue : l'Angleterre est-elle exempte de ces abus? Que penser de la moralité de son aristocratie, aujourd'hui surtout que la boue rejaillit jusque sur les marches du trône? Que dire de la piété, de la vertu de ses évêques et clergymen? Si les Anglais avaient le sang aussi chaud que les Français, il y a longtemps qu'ils auraient balayé leur parlement, la monarchie et leur Église nationale.

Chaque nation renferme dans son sein les causes de la décadence, et les rapprochements qu'on voudrait établir ne sont pas toujours conformes à la vérité. Le libéralisme, avec ses formes variées, a été, en France, la cause du socialisme; mais, quoi qu'on puisse dire, si notre chute a été rapide et profonde, cela tient surtout au défaut de notre caractère, et les Anglais n'ont pas le droit de nous faire la leçon; cela rappelle trop la parabole du pharisien et du publicain.

Le socialiste existe en Angleterre, mais il n'a rien de commun avec ce que l'on appelle la science sociale. C'est une espèce de sauvage prolétarianisme, avec une forte dose de scepticisme. C'est l'irréligion; il nie sans rien affirmer, il ne saurait se définir lui-même.

En France, il s'élevait contre l'absolutisme du souverain; il n'en est pas de même en Angleterre. La monarchie n'est que nominale. La reine règne, mais ne gouverne pas. Le parlement est le vrai souverain. En France, les excès de la démocratie conduisent au radicalisme et pourtant la majorité reste religieuse.

Et maintenant, comment expliquer les progrès du radicalisme? il faut admettre trois causes principales qui agissent aussi bien en France qu'en Angleterre :

1° L'affaiblissement du principe religieux et du respect à l'autorité;

2° La haine contre l'aristocratie, provoquée par l'orgueil de cette dernière;

3° Le défaut de bons exemples, de la part des hautes et moyennes

classes. Il reste à voir comment les causes se combinent en Angleterre pour stimuler l'esprit révolutionnaire.

« En premier lieu, le principe religieux de loyauté (le *sentiment* catholique d'obéissance) est éteint dans ces masses. Il est éteint en tant que croyance ou *droit divin*. Les degrés progressifs de ce changement sont ainsi marqués : la couronne dépossède l'Église dans le seizième siècle ; les pairs et les grands propriétaires dépossèdent la couronne dans le dix-septième et, depuis la réforme de 1832, déposséder l'Église établie et les pairs a été l'idée chérie des libéraux. Le *distabilshement* de l'Église protestante en Irlande, qui ne tardera pas de s'opérer aussi dans l'Angleterre, a détruit toute influence dogmatique et sape les fondations de la vieille tradition anglaise : « l'Église et l'État ».

Le vieux dicton : « Aucune divinité ne retient le roi ou l'Église », se retourne aujourd'hui; elle retient encore moins un parti politique. L'autorité divine ne retient plus personne en Angleterre, à moins que ce ne soit la *divinité* de l'argent. Ainsi, le sentiment de la loyauté catholique étant obscurci, les écluses sont levées pour laisser s'échapper les principes conservateurs et donner entrée au *sentiment* révolutionnaire.

« En second lieu, comme les Stuarts ont été expulsés par un vote parlementaire, le manteau impérial est resté sur les épaules du peuple. On a vu dernièrement, dans le cas du Bill sur l'*Irish Lanc*, comment l'opinion publique est l'appel suprême. (Et ici, on peut regretter, en passant, que les lords n'aient jamais été les amis de l'Irlande et que la famille royale ait montré si peu de sympathie pour cette nation.) La vérité, c'est que les lords *semblent* poser comme les représentants, non du présent si variable, mais du passé. De là, l'opinion que les radicaux se font de la Chambre haute : « C'est, disent-ils, une borne pour tout bill démocratique. Pour « passer sous son massif portait, tout bill, dans l'intérêt du peuple, « a besoin d'être traîné dans une voiture à six chevaux. »

Quand ils discutent une mesure, il leur fait creuser leur intelligence, pour la faire sortir du tombeau de plusieurs siècles d'oubli. Parce qu'ils sont héréditaires, ils sont lourds et ennuyeux, à l'inverse des actifs candidats de la faveur populaire. Au lieu d'être l'assemblée des plus grands hommes, c'est l'assemblée des plus riches et des plus nobles. Les lords ont favorisé cette impression par leur folie à repousser les pairs à vie : s'ils ont été parfois les alliés des

des whigs, tels que les Cavendish et les Russell, les Gladstone, pour élargir les libertés populaires. Ce fait disparaît devant un autre; c'est que pour être pair, il ne s'agit pas d'être grand, mais d'être noble. Aussi conserve-t on peu d'affection pour les lords et la couronne. Tant que le souverain n'intervient pas dans la politique, on le tolère comme la tête de la société; s'il venait à s'opposer à quelque vote populaire, ou pousserait le cri : « A quoi bon la couronne? » Et plusieurs libéraux le répéteraient pour plaire aux radicaux.

En utilisant certaines fractions des radicaux dans l'intérêt des libéraux, M. Gladstone a donné à croire aux radicaux qu'ils ne formaient qu'un seul parti avec les libéraux. MM. Gladstone, Bright, Forster, Dick, Chamberlain, lord Hartington sont considérés comme les partisans des idées radicales.

S'il survenait une famine, une crise dans le pays, une forte dépression dans les affaires, les radicaux se lèveraient pour demander le partage des propriétés, des biens de l'Église établie et des nobles. Le libéralisme peut signifier liberté et non égalité; le radicalisme signifie l'égalité, plus le pillage.

Si nous passons au troisième point, le défaut des bons exemples, l'absence de sympathies entre les diverses classes, nous avons de très fortes raisons pour croire que le *sentiment* radical peut aisément se transformer en révolution radicale.

Il est assez difficile de parler de ce qu'on regarde comme la *bonne société;* de ce qui est accepté comme le *summunt bonum*, sans soulever des récriminations. Allons cependant à la racine du sujet.

M. de Hauteville a parfaitement démontré, en réfutant les erreurs de M. de Laveley, que les âges de foi ont été les âges de lumière et de civilisation, dans le sens le plus élevé et le plus pur. *Servire Deo regnare est*. C'était la devise des meilleurs rois catholiques et de leurs sujets, et c'était en vérité leur conviction, leur *postulatum*. Mais, dans notre temps, le sentiment chrétien, même dans les contrées les plus catholiques, a tellement fait divorce avec le train ordinaire de la vie, que le progrès, la civilisation, veulent dire : science du gain, et l'égoïsme s'est introduit partout.

« Nous ne voulons pas nous arrêter à comparer la prospérité, les industries, les civilisations relatives; parce qu'il est parfaitement inutile de mesurer les résultats, quand les principes n'ont rien de

commun entre eux. Les mots ont changé de sens. Les idées du moyen âge s'expriment faussement avec les paroles modernes : « Il « est faux, dit M. de Hauteville, que les pays protestants soient plus « actifs, plus industrieux, plus économes que les pays catholiques. »

C'est vrai, mais cela dépend dans quel sens nous prenons les mots.

Établir une comparaison entre la condition de l'Espagne et du Portugal, avant la Révolution du seizième et dans ce dix-neuvième siècle d'argent et d'affaires, serait chose impossible, parce que les mœurs et le genre de vie étaient aussi différents que le système moderne de locomotion avec l'antique. Nous ne vivons aujourd'hui que pour la matière, et nous sommes entraînés par l'amour de l'argent et des jouissances. Liberté signifie le droit de ne croire à rien, le privilège d'envier ceux qui sont au-dessus de nous et de maltraiter ceux qui sont au-dessous. C'est encore l'amour des nouveautés politiques qui semblent nous promettre une plus grande facilité pour accroître notre importance. *Servire mundo regnare est.*

Il peut être très vrai « que, parmi les nations catholiques, la liberté civile soit ancienne et l'absolutisme moderne ». Mais, puisque les idées de liberté et d'obéissance n'ont plus le même sens qu'autrefois, il est superflu de suivre cette thèse. Nous devons prendre les choses telles quelles sont et chercher à relever la moralité des aspirations, et le seul moyen de réussir, c'est de retourner à la foi catholique, comme étant l'unique remède aux maladies de la pensée moderne.

Il est inutile de se le dissimuler; ce n'est pas la philosophie, mais le catholicisme, qui est assez fort pour résister à la révolution. Le radicalisme n'a pas, dans l'ordre naturel et encore moins dans l'ordre politique, de maître pour le dompter. Il tombera seulement par ses excès, mais il ne s'élèvera point en vertu de ses principes.

Le *Bradlanghisme anglais* (du nom de Bradlangh, le célèbre athée auquel le parlement persiste à fermer ses portes), est une plaie intestine qui fait périr le sujet qui en est atteint, par une affreuse dégradation de l'esprit et de l'âme. Il ne se tient debout, qu'à raison de sa grossièreté et de sa bassesse.

Comment pourrez-vous vous opposer à ce fléau, si ce n'est par la plus haute philosophie, la science la plus sublime qui se résume dans ce mot, le catholicisme; s'il était possible d'infuser dans les hautes et moyennes classes les aspirations, les pratiques du catho-

licisme, on pourrait espérer ce que M. de Hauteville ose prophétiser : « Le prochain grand siècle sera un siècle catholique. »

En dehors d'une probabilité si éloignée, c'est un devoir de traiter maintenant ce qui paraît le meilleur, et le meilleur consiste de cultiver de plus sincères sympathies entre les classes élevées et les classes inférieures. On dira que c'est une utopie. Loin de là; c'est un besoin pressant. On objecte : « Vous ne pouvez réconcilier les classes et, si vous y arriviez, vous n'en retireriez aucun bien; vous ne pouvez polir les gens grossiers. »

Certainement, cela ne se peut faire par un dur égoïsme. Mais, cela se ferait par d'actives sympathies catholiques, et cela se fait avec un parfait succès dans quelques grandes villes d'Angleterre. Parmi les pauvres classes, bien différentes des classes grossières, on trouve autant de raffinement et de délicatesse que dans la haute société. Les pauvres Anglais, grâce au catholicisme, sont bien souvent polis, modestes et industrieux.

Et puisqu'on rencontre de tels exemples dans les grandes villes et dans les campagnes, pourquoi n'essayerait-on pas d'élever les autres sections à ce niveau? C'est évidemment la négligence des hautes classes qui a contribué à la propagation du mal qui nous ronge. Leurs mauvais exemples ont engendré le scepticisme, le mécontentement, la grossièreté des inférieurs. Les pauvres honnêtes s'occupent très peu de politique; ils ne songent qu'à remplir leur tâche journalière. Quand la religion, la tradition, la politesse ont disparu, alors vous voyez apparaître le radicalisme si hardi, si menaçant et dont le type est en Angleterre : le *Bradlanghisme*.

M. Marshall écrivait il y a quatre ans. Ses conseils n'ont pas été écoutés. Le mal a progressé d'une manière effrayante. Peut-être aujourd'hui modifierait-il ses appréciations et chargerait-il encore les couleurs.

Chaque jour, de nouveaux scandales se révèlent. Le respect pour la reine s'affaiblit et, lors du mariage de sa dernière fille avec un petit prince allemand, on ne lui a pas ménagé les critiques; je dirai presque les injures. La Chambre des lords est en complet discrédit, et le moindre choc l'emportera parce que les lords n'ont rien compris aux leçons qui ont été données à la noblesse en France. La nouvelle loi augmentant le nombre des représentants, peut avoir une influence décisive sur le sort de l'Irlande. M. Parnell et son parti ne s'arrêteront pas qu'ils n'aient obtenu l'autonomie.

Le haut et bas clergé ne jouit d'aucun respect, d'aucune estime. Il se divise, s'émiette en une foule de sectes; on sent que sa fin est prochaine. Trop longtemps, il a exercé un fatal pouvoir sur les consciences et réduit la religion à de simples pratiques extérieures. En face de ce clergé anglican, si riche et si peu respectable, s'élève un clergé savant, laborieux, pauvre et dévoué à tous les sacrifices; le peuple, aussi bien que de hauts personnages, établissent un parallèle qui n'est pas à l'avantage de l'Église nationale et du protestantisme. Des conversions nombreuses s'opèrent lentement peut-être, mais solidement. M. Marshall dit très bien que les basses classes ne tendent pas à s'élever, mais à détruire et prendre leur part des jouissances. Les missionnaires qui ont visité les villes industrielles, les mines, les usines, disent qu'il y a là un foyer de radicalisme qui ne peut manquer de faire explosion. Voilà un beau champ pour le zèle catholique. L'*armée du salut* n'aboutira à rien, n'opérera aucune réforme. Le catholicisme seul est la panacée aux maux de l'Angleterre; mais, avant qu'il soit entré dans les croyances et dans les mœurs, la Révolution, qui ne s'arrête pas, aura le temps de tout bouleverser et faire la place à un nouvel ordre de choses.

J.-E. Martin.

NOTA. — Les émeutes qui viennent d'agiter la ville de Londres justifient les appréciations de M. Marshall. C'est peut-être la première étincelle d'un vaste incendie. M. Gladstone, en reprenant le pouvoir, se trouve en face de difficultés qu'il ne lui sera pas facile de surmonter. Outre la question ouvrière toujours brûlante, la question irlandaise demande une solution prochaine, et c'est à ce moment critique de la monarchie anglaise que l'on verra la profonde impuissance de la Haute Chambre, toujours opposée à toute concession à l'Irlande. — J.-E. M.

LA SERBIE ET LES SERBES

Je n'ai point la prétention de fixer, par cette étude sur la Serbie et les Serbes, les hésitations diplomatiques du lecteur entre les intérêts de ceux-ci et la cause des Bulgares, dans le belliqueux différend qui les divise encore à cette heure. Bien empêché serait en effet celui qui voudrait préciser, avec une parfaite lucidité comme avec une inébranlable logique, vers lequel de ces deux États, aussi éloignés relativement qu'à tort inconnus, doivent se porter les sympathies européennes en général, et françaises en particulier. Les ambassades, légations, chargés d'affaires extraordinaires, congrès quelconques, n'y voient pas, entre nous, grand'-chose, et je suis tout disposé à les croire ni plus, ni moins avancés dans leur science, leurs conceptions, leurs études, et particulièrement leurs incertitudes délimitatives, que Napoléon Ier et son ministre, le duc de Cadore, lesquels n'ont jamais trop su à quoi s'en tenir sur les origines, la géographie et les destinées des divers peuples de la presqu'île des Balkans. Leurs caractères, leurs races, leur histoire et leur avenir, malgré les apparences, ne sont cependant point les mêmes à ces Serbes, à ces Bulgares, à ces Monténégrins, autrefois subdivisés en Croates, Dalmates, Rasciens, Bosniaques, Herzégoviniens. Quelle confusion surtout dans les esprits, même des gens réputés instruits, entre ce que l'on est convenu d'appeler d'une manière vague, générale, commode : les principautés danubiennes. Sait-on au juste à Paris, dans les conversations ordinaires, si Valaques, Grecs et Roumains ne font pas partie de la famille des Slaves méridionaux?

J'exagère peut-être l'ignorance courante et même diplomatique pour me dispenser de prendre position, politiquement parlant, entre Serbes et Bulgares; mais personne ne m'en voudra. Les uns et les

autres sont intéressants à connaître, à étudier; je me suis arrêté néanmoins au peuple serbe, parce qu'il représente d'une façon plus complète, plus noble, plus généreuse, plus vivace, le monde slave, parce qu'il est plus français par ses qualités comme par ses défauts, plus français par son progrès comme par ses sympathies, plus français par son aversion pour l'Angleterre et pour l'Allemagne. Il a en lui-même, du reste, assez d'attraits au point de vue des grandeurs historiques, morales, artistiques, pour qu'on l'admire et qu'on l'aime, en dehors de toutes considérations internationales, lesquelles, je l'ai dit dès le début, sont encore assez peu élucidées pour que nous les laissions dans l'ombre, autant que faire se pourra.

A une époque où l'on parle du patriotisme avec une faconde qui le rend douteux; à une époque aussi où la race slave traverse une crise définitive pour sa naissance à la civilisation européenne, il m'a paru d'un singulier intérêt, d'une opportunité indéniable d'étudier cette Serbie, vers laquelle l'attention est momentanément attirée par une querelle, cette Serbie où abondent les héros patriotes, cette Serbie qui, dans sa langue et dans ses traditions, a mieux gardé que d'autres la marque des origines slaves.

Les Slaves! Mais ils ont, depuis quelques années, doucement envahi notre art, notre littérature, nos habitudes, notre marché avec leurs produits, leurs coutumes, leurs romans, leur musique; qui ne s'attacherait à cette race d'hommes braves et tendres, soldats et rêveurs, dans les âmes desquels se mêlent, se combattent, s'harmonisent les ardeurs qu'ils tiennent de leur sang oriental, avec les songes brumeux de la steppe, où ils sont venus planter leurs tentes nomades. Les Slaves! fils d'un mélange préhistorique de Tartares, de Sarmates, de Huns et de Scythes, race de fer et de diamant, de neige et de feu, dont tous ceux qui l'ont approchée connaissent la pensée mystique, le cœur sensible, l'amour pour le foyer, le respect des ancêtres, en même temps que les vagues et incessantes aspirations vers un avenir immense, l'âpre ténacité dans les résolutions, la dureté sauvage dans le maintien de ce qu'elle a une fois considéré comme le droit.

Sous le charme des émotions saines, profondes, qu'ont excité en moi et le regard rapide jeté sur les phases de l'histoire chevaleresque de la Serbie et la lecture de ses chants guerriers, de ses ballades, j'ai tenu à les faire partager en esquissant, dans les limites d'une simple étude, la physionomie, les affinités, les tendances, la

foi, les progrès, le passé et le présent de ce grand petit peuple, en tâchant de prévoir ses futures destinées. J'ai recherché dans les influences de son milieu primitif, le plateau central asiatique, dans les transformations successives de sa langue descriptive et musicale, dans les splendeurs de ses légendes guerrières, quel avait été le rôle joué par lui dans le monde ancien, et quel pourrait être celui qu'il jouerait plus tard dans le monde contemporain; et ce type slave idéal, qui est le génie serbe escorté de plus de dix siècles de combats glorieux, de fierté patriotique, de croyance sans apostasie, m'est apparu dans l'éclat de sa mission providentielle et régénératrice. Le peuple serbe est en quelque sorte le continuateur du triomphe de Lépante, de même qu'il en a été l'avant-garde martyre; il a toujours porté et porte encore bien haut le *labarum* au milieu des Turcs, sentinelle avancée de la civilisation chrétienne, qu'aucun malheur n'a pu décourager, et qui accule, pour le compte de l'ingrate Europe, l'Islam immobile, rampant, mais toujours hostile, toujours dangereux, tant que ne sera point terminée l'interminable et colossale partie d'échecs qui s'appelle : la question d'Orient.

Inconsciemment, du reste, les sympathies de la masse française ont toujours été pour la Serbie, comme si elle eût deviné que ce peuple, de son côté, avait eu sans cesse les yeux tournés et les bras tendus vers la France, dans les phases douloureuses de son histoire; qu'ainsi que la Pologne et l'Irlande, il avait avec elle des affinités secrètes; que les Slaves, après tout, ont été des tributaires du grand empereur Charlemagne. Et bien mieux, l'estime réciproque des deux races, française et slave, n'est pas gênée dans ses démonstrations avec la Serbie, comme elle pourrait l'être avec la Russie; l'une représentant l'État libre, mais sans importance pour la paix générale de l'Europe; l'autre, au contraire, pouvant être à chaque instant, ainsi qu'il l'a déjà été, du reste, l'ogre diplomatique aux appétits duquel il faut savoir résister. A ce moment même où la lutte est le plus vive entre Serbes et Bulgares, les sympathies françaises vers la Serbie qui est plutôt slave, et l'antipathie pour les Bulgares qui sont plutôt turcs, se manifestent d'une plaisante façon dans l'appellation malicieuse donnée à un jouet éphémère. La petite corde gluante qui croasse entre les doigts, de si lamentable sorte, a reçu des spéculateurs le nom de : « Cri du Bulgare ».

I

La presqu'île balkanique, telle qu'elle peut être actuellement délimitée, a pour bornes : à l'est, la mer Noire, la mer de Marmara et l'Archipel; au sud, la mer Méditerranée; à l'ouest, la mer Ionnienne et la mer Adriatique; au nord, le Danube, les monts Karpathes. Les Balkans en sont, avec des ramifications de noms divers, les principales montagnes. Elle est arrosée par de nombreux cours d'eau, dont plusieurs considérables : le Danube, la Save, la Dvina, la Bosna, le Verbas, l'Uvach, la Morava, l'Iskar, le Vid. Illyrie, Dalmatie, Pannonie, Mésie, tels étaient les noms donnés par les anciens aux provinces de la presqu'île balkanique, dans les parties qu'ils en connaissaient du moins. Actuellement, en omettant la Grèce, la Roumélie, l'Albanie, qui ne sont pas habitées par des Slaves, ceux-ci occupent toutes les autres anciennes provinces, et se sont même répandus en dehors dans l'Istrée, la Carniole, la Carinthie, la Styrie. Ils occupent la Croatie, la Slavonie, la Transylvanie, la Dalmatie, la Bulgarie, la Serbie, la Bosnie, l'Herzégovine, le Monténégro. L'Autriche et la Turquie se partagent la domination de ceux qui n'habitent pas des contrées indépendantes. Les villes principales de Croatie sont Agram et Carlstadt. Qui ne se souvient des soldats croates dont parlent tant, dans leurs *Mémoires*, les prisonniers d'État du Spielberg, Silvio Pellico et Andryane! La ville la plus connue de la Slavonie est Semlin. En Transylvanie, c'est Kronstadt; en Dalmatie : Zara, Raguse, Cattaro. La capitale de la Bulgarie est Routchouk, celle de la Serbie, Belgrade. En Bosnie, je ne vois que Novi-Bazar rappelant quelque chose à la mémoire. La capitale de l'Herzégovine est Mostar; Trébigue est connue. Rien dans le Monténégro, Prisrend dans la vieille Serbie, Scutari et Dulcigno dans l'Albanie serbe, et j'ai fini Que de noms de provinces et de villes, que vos oreilles n'ont jamais entendus, n'est-ce pas, et que vous trouveriez à peine dans la partie géographique des dictionnaires non spéciaux? Cependant, il y en a quelques-uns dans cette presqu'île des Balkans, dont les feuilles publiques sont forcément remplies, quand elles veulent s'occuper des remaniements diplomatiques, quelques-uns qui ont dans l'histoire un écho retentissant ou sinistre, quelques-uns qu'a fait connaître l'admirable roman d'Alphonse Daudet : *les Rois en exil*.

Je cite au hasard : Dulcigno, Jannia, Plewna, Widdin, Raguse, Zara, Trébigue, Scutari, Szegedin, Semlin, Nisitsch, qui sonnent comme des fanfares de victoire, éveillent des souvenirs confus, de temples fumants, de draperies sanglantes, mêlent dans l'imagination les janissaires de Charles XII, les sultans et les papes, les empereurs grecs et les Pères de l'Église. N'oublions pas la fameuse plaine de Koussovo, où les Turcs abattirent, dans une défaite à jamais déplorable, en 1389, la puissance serbe.

Les Grecs appelaient autrefois les Slaves modernes, Sarmates ou Scythes. Ils étaient nomades, hospitaliers, vivaient en communauté, souvent sans chefs, ou mieux sans autres chefs que les chefs naturels, les patriarches. Quelques historiens les font même remonter directement sous le nom de Slaves jusqu'au déluge. L'empereur Alexandre le Grand, qui vint en conquérant jusqu'aux rives du Danube, avait en haute estime, pour leur bravoure, les tribus qui ont servi à former les divers peuples devenus les Slaves actuels. Quelle que soit au juste leur origine, ils faisaient partie de cette légion de nomades envahisseurs descendus des monts Altaï, de l'Himalaya, venus des frontières de Chine, et qui passent et repassent les frontières physiques de l'Europe, principalement le Danube, à la recherche de territoires qu'ils prennent quand on ne les leur accorde pas. Rome et Constantinople, débordées par ce flot de nations inconnues qui écrasent partout leurs armées, les désignaient sous le nom général de *barbares*. Qui ne se rappelle les plaintes désolées qu'Ovide, exilé dans la presqu'île balkanique, gémit dans ses *Tristes*, comme s'il était relégué *aux confins du monde*, *aux lieux où le soleil s'engloutit dans les flots*. Les Slaves, après des hésitations séculaires, finirent par s'arrêter plus particulièrement dans l'ancienne Illyrie, la péninsule orientale actuelle. Leur nom de Slaves vient des mots *slova*, parole; *slava*, gloire; *slovack*, homme; on en remarquera la noble signification, à caractère tout à fait primitif, et qui semble comme étymologie remonter aux origines de l'humanité. Chez eux, du reste, ainsi que chez les Arabes, qui, eux aussi, semblent toucher de plus près au berceau du monde, l'appellation la plus usuelle, la plus digne en s'adressant à son semblable est pour l'homme de dire : *homme*, dans l'énergique sens du *vir* des latins. « Oh! homme, qui es-tu, d'où viens-tu? » crient les Arabes. Les Espagnols ont conservé à *hombre* le même caractère général et fier de parenté universelle, c'est le titre de la frater-

nité sortie du sein commun de la terre. La grande famille slave a donné au monde ancien des personnages fameux : l'empereur Justin, l'empereur Justinien, dont le nom slave était le *Justicier*, Bélisaire étaient des Slaves. Chose singulière et qui démontrera la loi fatale d'agglomération dans les peuples d'origine nomade, ce qui revient à dire de presque tous les peuples primitifs, c'est la tribu à intelligence, à courage, à robustesse plus considérables qui finit par s'attacher les autres tribus, par les grouper sous son nom et sa domination. Ce fait que j'ai constaté dans les origines historiques des nomades sahariens, nous le retrouvons chez les Slaves, qui englobent peu à peu des peuples au passé différent du leur, comme les Bulgares, par exemple. Et ce qui montrera la confusion des races, 1000 ans avant Jésus-Christ, c'est que je trouve un nom arabe donné au chef choisi pour diriger la communauté à l'époque où les Bulgares se fusionnent avec les Slaves. Actuellement la famille slave comprend les Russes, les Polonais, les Tchèques, les Slovaques, les Slovénes, les Croates, les Serbes.

Le nom des *Serbes* est connu 80 ans après Jésus-Christ, époque à laquelle il est cité pour la première fois dans un livre de Pline. Ils descendirent du Caucase et des Ourals vers les terres situées à l'ouest de la mer Noire, en même temps que toute la famille slave poussée vers cet occcident, qui a toujours été l'objet des curiosités et des convoitises des migrations orientales ; ils occupèrent d'abord les régions que dominaient les satrapes de Darius, au temps d'Alexandre. Ils appelaient dans le principe leur patrie d'adoption (car ils ne sont pas aborigènes et l'ardeur du patriotisme contemporain a pu seule faire adopter cette fiction par les masses serbes) *boïka*, du mot *boïki*, guerriers, ce qui précisément indiquerait bien l'origine conquérante des terres limitées par la Vistule, la Galicie, le Dniester et le Pruth, possessions qu'ils considérèrent comme leur berceau définitif. Mais des luttes intestines eurent lieu, et il se produisit entre Serbes ces essaimages qui se produisent dans les peuples à familles patriarcales devenus sédentaires. Tandis qu'une partie gardait les territoires occupés, les autres s'en allaient demander du sol à l'empereur Héraclius, qui leur permit de s'établir entre le Verbas, la mer Adriatique, la mer de Marmara et l'Ibar. La vieille Serbie ou Serbie Blanche était primitivement habitée par les Avares. C'est vers l'an 600 qu'ils occupèrent ce qui formait la Mésie supérieure des Anciens ; la Serbie actuelle est aussi

le Wilayet-Serf ou province tributaire des Ottomans. Jusqu'en l'an 1000 environ, l'histoire des Serbes est assez obscure, ils obéissent à des chefs nommés *jupans*, *knés*, *wladikas*, *voïvodes*. Le fait le plus important est l'acceptation du christianisme par ces idolâtres, dès les premières années de l'ère chrétienne, et cela grâce à la prédication de saint Tite et des saints Pierre et Paul, ces géants de la foi qui ont parcouru avec une miraculeuse rapidité tout le monde ancien. Leur premier roi, en 1010, est Vladimir; les armes de la Serbie sont de gueules à la croix d'azur, avec quatre croissants d'argent posés un, deux, trois, quatre. Ces armes sont bien le symbole glorieux de l'histoire serbe; l'écu de gueules (rouge) est teint du sang de ses fils, les soldats par excellence; la croix d'azur (bleu), c'est la sérénité, la confiance inébranlable de la Serbie dans la foi chrétienne; les croissants d'argent, elle les a enlevés à ces Turcs qui l'ont écrasée, mais ne l'ont pas vaincue, à ces Turcs auxquels elle a fini par échapper et qu'elle précède aujourd'hui de plusieurs siècles sur la route de la civilisation.

Vlastimir, jupan de Serbie, ouvre une ère certaine dans l'histoire serbe, en 880; Vladimir est réellement le premier roi, de 1110 à 1159; mais c'est avec Stéphan Némania, de 1159 à 1195, que la grandeur de la Serbie s'affirme au milieu des autres peuples et que sa dynastie est fondée.

Némania comprit qu'une petite nation comme la Serbie, sans frontières naturelles assez puissantes pour l'isoler, doit nécessairement subir l'influence des nations voisines plus puissantes. Le mal est inévitable; mais, si on ne peut y échapper complètement, du moins peut-on changer cette influence tyrannique en influence salutaire, par le choix de ce suzerain forcé. Jusqu'à lui la Serbie avait tout reçu de Constantinople, même les dogmes de l'Église grecque; Némania se porta du côté de l'empire d'Occident que venaient de relever les souverains d'Allemagne. Il lui fallut engager une lutte disproportionnée avec Constantinople, mais le Serbe ne recule jamais, et Némania vainquit le colosse. Il fit courber la tête à Isaac l'Ange et eût pu, eût dû marcher sur Constantinople, qui serait certainement tombée en son pouvoir. Il n'osa pas, et ses successeurs paieront dans l'écrasement de Kossovo la peine de cette hésitation. Les Serbes à Constantinople, c'eût été le monde moderne changé de fond en comble; les Turcs n'y seraient jamais entrés. Stéphan Némania est néanmoins resté le père, plutôt guerrier que politicien,

mais le père de la puissance serbe pour lequel il a été ce que Clovis fut pour la France. Ce qu'il fit au point de vue temporel, un de ses fils, le prêtre Rastéo, le fit au spirituel. Sous le nom de Sabbas, il créa une sorte de religion nationale, en rendant le clergé serbe indépendant des patriarches de Constantinople.

Les successeurs de Némania passent à peu près inconnus, se contentant de maintenir l'intégrité de l'héritage qui leur a été laissé, les chants nationaux, les *pesmas*, n'en parlent même point. Ce furent :

Némanitch	1222
Stéphan	1228
Radoslav	1234
Vladislav	1240
Uroch	1272
Dragoutine	1275
Miloutine	1321
Detchanski	1334

Enfin, Stéphan Douchan, le czar serbe, le Charlemagne de la Serbie, l'empereur que les bardes nationaux chanteront éternellement. Toute la politique des rois serbes consistait alors à annihiler, par des intrigues soutenues, les empereurs de Constantinople; ceux-ci leur renvoyèrent intrigue pour intrigue, et une femme grecque s'empara de la Serbie, en captivant le cœur d'Uroch, père de Douchan. Douchan s'insurgea, ne voulant point que sa patrie « tombât en quenouille », enferma son père et prit le pouvoir. Les Turcs menaçaient déjà l'Europe; ils étaient les barbares de la deuxième heure, mais leur torrent avait, en plus des invasions des nomades du plateau central asiatique, la discipline, l'unité, le fanatisme religieux. Les uns s'étaient arrêtés aux portes de l'Occident ou n'avaient fait qu'y passer; les autres allaient tout dominer et fonder des empires durables. Douchan comprit le danger, il vit la faute commise par son aïeul Némania, et résolut d'entrer à Constantinople, d'en faire un point d'appui formidable, de résister aux Turcs, de sauver l'Europe chrétienne de la domination musulmane. L'idée était d'un grand prince, et s'il n'a pas réalisé son rêve, s'il n'a point accompli ce que Charles Martel exécuta à Poitiers et Sobieski à Vienne, il n'en reste pas moins un héros et l'incarnation du génie politique serbe.

Douchan commença par vaincre le maire du palais qui régnait

alors à Constantinople, Cantacuzène, lequel en vint à demander contre le roi serbe le secours de ses autres ennemis, les Turcs. A ce moment, la puissance de Douchan fut à son apogée, et le rôle joué par la Serbie était celui des croisades précédentes; l'Europe chrétienne entière avait les yeux fixés sur elle. Les conquêtes de Douchan ne s'arrêtèrent plus. Servi par son génie militaire, il bat jusqu'au roi de Hongrie et prend le titre d'empereur en 1340. On le proclame czar des Serbes, Grecs et Bulgares, fils aîné du Christ; il ceint la tiare, fait frapper monnaie avec son effigie portant la sphère terrestre surmontée de la croix, fortifier Belgrade, sa capitale. L'empire serbe était fondé, et les princes étrangers s'empressèrent de solliciter son alliance, de se faire représenter à sa cour.

Stéphan Douchan fut réellement pour les Serbes, ce que Pierre le Grand fut plus tard pour la Russie. Général, administrateur politique, il était le premier de sa race, et personne de ses vassaux n'eût osé lui résister. Ce désir de concentration du pouvoir, d'indépendance pour la nationalité serbe, lui fit poursuivre avec cruauté l'idée d'une religion serbe. Il détacha les dernières villes restées catholiques de leurs anciennes traditions, et amena toute la Serbie à professer la religion grecque. Singulière époque que celle où un hérétique comme Douchan, était appelé fils aîné du Christ et défendait seul, contre l'islamisme, la prépondérance temporelle du monde catholique! Le czar serbe voulut imiter les empereurs de Constantinople dans leurs habitudes et, après les avoir vaincus par les armes, les vaincre par le faste. Il eut des généraux, des ministres, des chambellans, des savants, des artistes, des ordres honorifiques. Son armée se composa de légions étrangères en plus des régiments serbes, légions allemandes, italiennes, françaises. Il bâtit d'innombrables forteresses, châteaux, églises, couvents, divisa l'empire en sorte de préfectures nommées *voïvodies;* réunit, en un code admirable, les lois et les coutumes nationales. Peu d'hommes furent jamais plus complètement les rénovateurs ou plutôt les introducteurs de leurs peuples à la civilisation, au progrès. Il rappelle César et Napoléon. Il marchait sur Constantinople avec une armée de près de cent mille hommes, quand la mort le surprit. Avec lui tombait le prestige de la Serbie et s'effaçait l'espoir, que l'Europe avait un instant conçu, de voir ce peuple héroïque, guidé par un souverain de génie, arrêter les Ottomans. L'édifice si péniblement élevé par Douchan et qu'il n'avait pas eu le temps de conforter, s'écroula.

Voukaschine, un intrigant voïvode, s'empara du pouvoir; lui et son fils Marko sont célèbres dans les légendes serbes, nous les retrouverons. Nous retrouverons aussi le roi Lazare, le modèle serbe pour la foi, la douceur, la modestie, la vaillance, un autre saint Louis, la victime destinée à succomber avec toute l'élite de la Serbie dans la défaite des principautés balkaniques par les Turcs à Kossovo. L'empire du czar Douchan ne fut bientôt plus qu'une humble province de l'empire ottoman.

Telle était l'antipathie irraisonnée des Serbes pour la religion catholique, qu'ils préférèrent encore le joug musulman à la domination de la Hongrie. Le sultan eut l'habileté de leur laisser leur religion grecque, de n'en pas gêner l'exercice, et ce fut toute sa politique avec eux. Qu'il était dur, cependant, le joug des Turcs, et quelles longues et lamentables années d'oppression eut à subir l'infortunée Serbie! Cette constance dans ce qu'ils croyaient de bonne foi être la vérité, suffirait à prouver l'énergie indomptable, l'attachement généreux des Serbes à leurs traditions. Les Serbes, à cette époque, sont véritablement des serfs et des serfs misérables. Incessamment les belliqueuses populations serbes frémissaient sous le joug, mais la main des Turcs était trop lourde, et c'est en vain qu'elles essayaient de relever la tête. Cependant, de temps à autre, un homme extraordinaire surgissait qui, par sa vaillance, venait consoler l'orgueil national humilié! Ce Spartacus serbe gagnait les forêts profondes, en proscrit; il devenait heïduque, c'est-à-dire bandit, héros serbe.

Merveilleuse histoire que celle des heïduques, que celle de ces chevaliers errants, amis jusqu'à la mort de la liberté, de la patrie, et ennemis acharnés du musulman oppresseur! Ils étaient, dans leurs grottes ignorées, les gardiens des croyances, des libertés, des légendes, du génie de la Serbie; quand il fallait mourir, ils allaient à la mort en chantant, en narguant les bourreaux. Tout pour la patrie? Telle était leur devise. Un autre rempart qui conserva intactes la foi, les traditions, les aspirations de la Serbie, ce furent les monastères. Là se copiaient, se chantaient, se transmettaient, de la main à la main, en secret, les légendes, les récits fabuleux, les poésies nationales. On y recueillait les rapsodes, et la foule y venait retremper son âme patriotique les jours de fête.

Les Serbes tournaient sans cesse leurs regards du côté de Moscou ou du côté de Vienne, pour voir si d'ici ou de là leur viendrait le

salut; ils firent une tentative avec Georges Brankovitch, puis durent souffrir sans murmure jusqu'à l'avènement de Joseph II, en Autriche. Le fils de Marie-Thérèse prit généreusement en main la cause des Serbes chrétiens, qui était celle de l'Europe civilisée, assiégea Belgrade et inquiéta les Turcs. Mais les intrigues diplomatiques de la Prusse et de la Russie mirent à néant tous ses projets; les Serbes restèrent sujets ottomans. Il devait être écrit dans l'histoire de ces vaillants que nuls autres qu'eux-mêmes n'avaient pu leur rendre une liberté si méritée, une liberté perdue pour avoir voulu sauver l'Europe, et ce que celle-ci, impuissante ou ingrate, ne faisait point depuis si longtemps, eux l'avaient fait à l'heure marquée par la Providence. La liberté achetée au prix d'une intervention étrangère n'eût jamais été la vraie liberté. L'Islam était ébranlé, il songeait à quitter Stamboul pour retourner là d'où il était venu, en Asie; la Serbie le sentit, elle comprit qu'elle allait être sauvée et, dans un effort géant, elle se souleva.

Les Turcs, délégués par la Porte ottomane pour contenir la Serbie, se livraient à des excès tels, que villes et villages avaient été abandonnés par les Serbes; les populations valides s'étaient réfugiées dans les montagnes. Aux ambassadeurs chargés de lui transmettre les doléances de ses sujets serbes, le sultan n'avait su que répondre, avouant que ses janissaires de Belgrade lui faisaient aussi peur à lui-même qu'à eux. Il n'y avait plus pour la Serbie qu'à se débarrasser elle-même d'une domination tout à la fois si violente et si faible.

Un gardien de pourceaux dans la montagne, homme de cœur et de volonté, éleva la voix au nom de sa patrie et poussa le cri de révolte : ce fut le Guillaume Tell à jamais célèbre de la Serbie, le fameux Czerni-Georges. Paysan, héros fils de héros, Czerni-Georges était bien le chef qu'il fallait aux Serbes. A lire ce qu'il fut, on se demande si on ne lit pas une autre *Iliade*, quelque récit mythologique des origines de Sparte ou de Rome. Son père hésite à quitter la Serbie, c'est-à-dire la terre des ancêtres : il a combattu pour elle, et l'ennemi le poursuit; Georges, sur sa prière, lui coupe la gorge. Le vieillard sera enterré, du moins, dans la poussière de ses pères. Son frère s'est rendu coupable d'un viol, Georges le traduit devant le peuple assemblé et demande qu'on le juge. La sentence prononcée, il lui fait trancher la tête. « Je ne connais plus rien, s'écriait-il, quand j'ai en face de moi ce que je crois être le devoir! » Les

Turcs fuient épouvantés devant les bandes armées qu'il conduit et il vient mettre le siège devant Belgrade. A son patriotisme, du reste, répondaient des dévouements sublimes ; s'il avait eu le mérite de commencer la guerre, du moins n'avait-il pas de peine à la continuer avec des hommes comme ces deux cents heïduques qui, renouvelant les Thermopyles, se firent égorger l'un après l'autre, jusqu'au dernier, afin de retarder la marche de l'armée turque, égorger en disant ces paroles antiques : « La semence humaine ne périra pas avec nous ! » Ce n'est pas écrite, a-t-on dit, que doit être l'histoire de la Serbie à cette époque, c'est chantée.

En trois années Georges a chassé les Turcs ; il a esquissé le plan d'un gouvernement qui fonctionne régulièrement ; il rêve maintenant de relever l'empire de Douchan. Le héros serbe avait compté sans les jalousies locales, sans les appétits étrangers ; la division de ses lieutenants amène des désastres, et il lui faut une énergie surhumaine pour sauvegarder au moins l'indépendance de la Serbie achetée au prix de déjà tant de gloire, de vertus et de sang. Avec son bon sens, avec la sympathie serbe pour la France qu'il porte au dedans de lui-même comme tous ses frères, il repousse les médiations russe, autrichienne, prussienne, il écrit à Napoléon. « La gloire de tes armes et de tes exploits, Majesté impériale, a rempli le monde. Les nations ont trouvé en ton auguste personne un libérateur et un législateur, la nation serbe désire recevoir de toi la liberté et les lois. Jette les yeux sur les Serbes ; ils sont braves, ils se souviennent des bienfaits. L'avenir montrera qu'ils sont dignes de la protection d'une grande nation. J'espère en toi. »

Ces deux hommes extraordinaires étaient dignes de se comprendre ; aussi le langage de Georges étonna-t-il l'empereur. La crainte de complications diplomatiques l'empêcha de répondre cependant à l'appel du grand libérateur serbe, mais il gardera toujours de ce héros demi-sauvage un souvenir qui suffirait seul à le glorifier. « Savez-vous, demandait-il, à ses généraux (au soir d'une de ces batailles fameuses qui avait été, comme d'ordinaire, une victoire pour lui), savez-vous quel est l'homme le plus extraordinaire de ce temps, le plus grand capitaine ? — Vous, Sire, répondirent-ils. — Non, ce n'est pas moi, c'est Czerni-Georges, car, moi, je gagne des batailles avec les armées les plus disciplinées, les plus valeureuses, les mieux équipées, les plus aguerries de la terre, et lui, ce paysan serbe, il trouve moyen de vaincre

l'ennemi sans cesse, avec quelques paysans aussi ignorants, aussi dépourvus, aussi peu nombreux qu'on puisse l'être. Cet homme est un héros doublé d'un génie. » Toujours Georges eut ses regards tournés vers la France, toujours il en espéra le secours, et, par un fatal enchaînement de circonstances, tout le mal qui pouvait arriver à la Serbie lui vint de Napoléon, qui ne vit pas clair dans cette question d'Orient et s'entêta dans ses sympathies pour la Porte-Ottomane. Le chef des Serbes, supérieur sur ce point à Napoléon, n'accepta qu'à regret l'appui de la Russie, de ses frères slaves cependant. Son plan était le plus magnifique dessein que pût rêver le plus habile des diplomates modernes : que l'empereur ne l'a-t-il adopté pour la paix de l'Europe et le bonheur de la France, épuisée par des luttes sanglantes, lointaines, inutiles comme la campagne de Russie! Czerni-Georges, repoussé par Napoléon, avait tourné ses regards du côté de l'Autriche, au moment où François II, humilié à Austerlitz, abandonnait toutes visées sur l'Allemagne et comprenait enfin que l'avenir de sa nation était plutôt sur les bords du Danube que sur les bords du Rhin. Il eût voulu que l'empereur autrichien prît en main la cause des Serbes et arrivât, par ce fait, à reconstituer l'empire de Constantinople, l'empire de Douchan ; à créer un contre-poids formidable aux ambitions russes et allemandes, tout en chassant définitivement les Turcs de l'Europe.

Abandonné de tous, Russes, Autrichiens, Français, que leurs querelles particulières occupaient assez, Georges recommence à lutter contre les Turcs, les écrase plusieurs fois et puis, tout à coup, mystère inexpliqué, disparaît, abandonne les heïduques et les voïvodes, n'écoute plus aucun appel, ne se souvient plus de rien et passe en Autriche. Que sont les hommes les plus grands, hélas!

Alors que Czerni-Georges fuyait, abandonnant la malheureuse Serbie aux cimeterres et aux torches des Turcs, un homme resta pour la sauver, guerrier redoutable, politique grofond, Milosch Obrénovitch. Les musulmans étaient les plus forts; il se mit momentanément leur humble vassal pour les conduire plus sûrement à l'abîme. L'heure venue, il se lève, entraîne la Serbie, taille en pièce l'armée du sultan et se montre assez généreux dans la victoire pour que les femmes turques s'écrient : « C'est une belle religion que la religion chrétienne qui apprend à traiter ainsi les ennemis, à respecter leurs épouses comme des mères, comme des sœurs! » Puis, toujours aussi habile qu'audacieux quand il est

nécessaire, Milosch conclut une paix honorable avec la Porte et est proclamé, par la Skouptchina générale, prince des Serbes, avec héritage, en 1817. Le célèbre et malheureux Czerni-Georges avait été assassiné, quelques mois auparavant, alors qu'il rentrait en Serbie pour la soulever à nouveau. Après s'être fait reconnaître peu à peu par la Turquie, Milosch lui arrache chaque jour des lambeaux de son autorité en Serbie ; il réforme, il administre, il devient l'admiration des cours de l'Europe. Arriva enfin un des plus beaux jours de la Serbie, celui où un acte du sultan consacra, en 1830, la presque indépendance de la Serbie au regard de la Porte, laquelle ne conservait plus qu'une suzeraineté dérisoire. Misloch, despote nécessaire pour une fondation de royaume aussi difficile que celle du royaume serbe, traverse avec énergie des révolutions incessantes dirigées contre son autorité ; il fait tout ce qu'il peut, avec une habileté suprême, pour conduire son pays au but qu'il a visé ; mais quand la crise devient trop aiguë, quand on l'injurie en oubliant ses immenses bienfaits, il descend tranquillement du trône, disant : « Je ressemble en petit à Napoléon, ainsi que lui l'a fait pour la France, moi j'ai fait pour la Serbie tout ce qui convenait, soit par les armes, soit par les négociations. Maintenant que l'on n'a plus besoin de moi, on me chasse. » Et il partit en exil, sans récriminations, l'année 1839.

Ses deux fils, conseillés par sa femme, la fameuse Lioubitza, lui succèdent, le premier, Milan, un mois seulement et meurt ; l'autre, Michel, avec les qualités les plus merveilleuses de volonté, de cœur et d'intelligence, à dix-neuf ans. Mais, malgré les efforts les plus généreux, malgré les vues les plus élevées, malgré son courage héroïque et celui de sa mère, le pauvre jeune prince ne put résister à lui seul contre les ambitions déchaînées. Lui aussi prend le chemin de l'exil.

On appelle alors le fils de Czerni-Georges, Alexandre, lequel eut, malgré son apathie, un règne magnifique. L'impulsion avait été donnée par ses prédécesseurs, et la Serbie marchait à pas de géants dans la voie du progrès. Son indépendance intérieure et extérieure s'affirmèrent, et cependant la Skoupchina de 1858, ne trouvant plus que l'impulsion donnée par le prince aux affaires, répondit aux besoins nouveaux, le remplaça par le vieux Milosch, qui fut rappelé. Il mourut en 1860, heureux d'avoir arraché à la Porte une concession finale, un dernier lambeau d'autorité et d'avoir fait reconnaître

le droit au trône, d'une façon héréditaire, dans sa famille. Mais la Turquie sera longtemps encore avant de se décider à lâcher cette proie qu'elle a si longtemps tenue dans ses serres : le peuple serbe. Michel Obrénovitch succède à son père et continue si glorieusement, si complètement l'œuvre de la liberté et du progrès, que le poignard des assassins vient l'arrêter, en 1868. Il poursuivait, au moment de sa mort, l'idée grandiose qui a été le rêve de tous les princes serbes : le groupement des Slaves autour de la Serbie, comme suzeraine, comme cœur de la famille. En l'absence d'héritier direct, ce fut le prince Milan Obrénovitch, petit-fils d'Ephraïm Obrénovitch, qui monta sur le trône le 2 juillet 1868.

Le souverain actuel est né en 1859 ; quant à la principauté, elle a été reconue complètement indépendante par le traité de Berlin du 13 juillet 1878. Le gouvernement est une monarchie héréditaire. Une première constitution libérale avait été accordée par le prince Milosch, en 1835 ; une seconde, de 1869, a déclaré à nouveau la souveraineté héréditaire dans la famille Obrénovitch et rendu les ministres responsables devant l'Assemblée nationale ou Skouptchina.

Auguste Geoffroy.

(*A suivre.*)

LE CATHOLICISME EN RUSSIE

I

LE PRINCIPE RUSSE

« C'est fort mal comprendre le principe monarchique russe, que de le confondre avec celui des autres monarchies. Le droit d'État russe a pour principe l'autocratie, dans l'esprit de l'Église orientale qui, se renfermant dans sa mission spirituelle, a renoncé au pouvoir politique, pour le laisser tout entier à l'État. Au contraire, le principe du mouvement historique, en Occident, repose sur un dualisme de pouvoirs : la ploutocratie, les luttes d'influences, les formes parlementaires des pouvoirs, sont la conséquence de l'influence de la Papauté, qui transforma l'Europe en une théocratie et priva le principe monarchique, chez les Occidentaux, des caractères sacrés dont est revêtu, pour le peuple russe, et en général pour tous les Orientaux, le pouvoir du monarque défenseur de l'Église orthodoxe, apostolique (1). »

Ainsi s'exprime la déclaration de principes publiée, le 4 septembre dernier, par le ministre de l'instruction publique, en Russie, à l'occasion de questions d'enseignement et d'examens scolaires.

Nous voilà bien loin de l'illusion qui voudrait considérer la Russie comme le type et la sauvegarde de la monarchie chrétienne, en Europe.

Craignant, sans doute, que l'on ne comprenne pas qu'il s'agit d'accentuer de plus en plus l'antagonisme des principes, la déclaration développe en ces termes celui qu'elle entend confirmer :

« Le souverain russe hérita de la mission de l'empire romain

(1) Inutile de faire observer que, dans le style russe, « orthodoxe », *pravoslavié*, signifie la religion d'État, grecque schismatique.

d'Orient, après la chute de cet empire. C'est par l'autocratie que le peuple russe développa son unité, établit fortement son organisation. La liberté civile s'élargit et se régularisa, l'illimitation du pouvoir suprême signifie seulement que le peuple ne reconnaît pas de pouvoir public qui ne soit pas soumis à un seul, lequel est à la tête de tout le peuple. C'est le monarque qui donne les lois à la Russie, et les rapports parlementaires n'existent pour lui qu'avec les puissances étrangères. C'est de lui qu'émane tout pouvoir, aussi bien dans l'ordre de l'administration que dans l'ordre de la justice. Le pouvoir suprême russe est le principe fondamental, complètement indiscutable, de toute organisation de l'État russe, tel il doit être pour la science du droit public, en Russie. C'est à la lumière de ses principes que la science doit étudier toutes les institutions de l'empire. »

Cette déclaration excita l'enthousiasme de tous les organes attitrés du gouvernement; j'en cite un seul, la gazette de Vilna, *Vilenski Dziénnik*, des 26 août-6 septembre, journal officiel de l'administration russe, dans les provinces de Vilna, Grodno, Minsk, etc.

« Nous sentons, dans ce programme, un nouveau souffle, un nouvel esprit qui doit considérablement modifier l'appréciation des pouvoirs publics. Il rétablira les principes historiques humiliés et, graduellement, il nous délivrera du cauchemar qui affaiblit notre vie intérieure, du principe juif et cosmopolite si opposé à l'idéal du peuple russe. »

Ce petit amphigouri est incompréhensible pour les personnes qui ne sont pas au courant, du mouvement des idées en Russie. Voici ce que l'auteur veut dire.

Au retour de son voyage en Occident, Pierre Ier décida que ses peuples entreraient dans le concert européen, et il inaugura dès lors un système de politique intérieure ayant pour objet de transformer successivement les mœurs et les idées. L'intention était louable sans doute et grandiose, mais le projet se heurtait contre des résistances ethnographiques et géographiques dont on n'avait pas tenu compte : il ne suffit pas de quelques ukases pour substituer la civilisation à la barbarie. L'entreprise fut très mal appréciée de la population moscovite, dont l'idéal se plaisait au régime fastueux et féroce des Ivan et des Basile : Pierre fut considéré comme un tyran inféodé aux idées étrangères. Il se forma deux partis politiques : l'un qualifié

d'européen ou plutôt d'occidental (*Zapadnik*), composé surtout d'Allemands et d'employés des quatorze degrés de la hiérarchie (*tchine*), se mit à réaliser le programme de Pierre. Nous appelons aussi ce parti panslaviste, parce que depuis cinquante ans seulement, il s'applique à montrer à l'Europe que tous les Russes indifféremment sont des Slaves, et que la Russie a le droit de revendiquer la possession de toutes les populations des États voisins qui parlent l'un des idiomes de la famille des langues slaves.

Le parti adverse, qui s'intitule national ou anti-occidental (*Anti-zapadnik*), s'efforce de faire retourner la Russie dans les voies qu'elle suivait antérieurement à la dynastie des Romanov, et par suite à se séparer du mouvement de la civilisation européenne, pour rentrer dans le courant propre à la nationalité moscovite, associée à la race turque ou tartare.

Pendant longtemps, le parti européen eut seul la parole. En 1767, un ukase de Catherine II proclamait Européens les Moscovites : la tourbe des soi-disant philosophes et encyclopédistes français s'empressa d'applaudir : c'est du Nord, disait-on, que nous vient la lumière. Mirabeau, plus clairvoyant, réduisit la question à ses véritables termes : « Les Russes, écrivit-il, ne sont Européens qu'en suite d'une définition déclaratoire de leur souveraine (1). » La grande impératrice daigna lui répondre par une note, où on lut : « Mirabeau ne mérite pas un, mais plusieurs gibets. » C'est ainsi que les choses se traitaient alors.

Le règne d'Alexandre Ier fut le plus beau moment du système européen; mais, lorsque Nicolas voulut dominer l'Europe, en s'emparant de Constantinople, tout finit par s'écrouler. L'issue désastreuse de la guerre de Crimée ruina le système ; le parti moscovite national prit le dessus, et malgré les résistances généralement malheureuses d'une puissante hiérarchie, il exigea le retour aux errements du passé. De là, l'abolition du servage, l'appui prêté au nihilisme, les révolutions intérieures. C'est là ce que la *Gazette de Vilna* appelle le « rétablissement des principes historiques humiliés, le souffle nouveau, le nouvel esprit, la délivrance du cauchemar qui affaiblit notre vie intérieure ».

L'abolition du servage, en 1860, ne satisfit point le paysan moscovite, en raison de la liberté personnelle qu'il lui donnait : de la

(1) Mirabeau, *Doutes sur la liberté de l'Escaut*, 1785.

liberté, il ne se soucie guère; mais il apprécia le régime égalitaire que l'ukase inaugurait et surtout la vie communiste qu'il donnait à la municipalité : on s'organisa en conséquence, et aujourd'hui, le conseil de la commune remplace le seigneur et en exerce les droits. L'année suivante, à l'occasion du monument élevé à Novgorod, pour célébrer le dixième centenaire de l'empire des Russes Varègues, fondé par Rurick, le livre du *Millénium* posa, dans les termes suivants, le principe russe :

« Le tsar est le père naturel, légitime et absolu de toute la nation russe, et en même temps, le chef suprême de l'Église. Son pouvoir sur le peuple russe est illimité; l'obéissance de ce peuple aux volontés du tzar est absolue; la grâce ou la défaveur du tzar exerce sur les sujets une influence sans bornes : C'est là le principe russe. »

Après une pareille déclaration, tout commentaire est superflu.

Mon intention n'est pas d'insister davantage sur les questions de politique générale. Nous connaissons les dispositions du gouvernement en matière religieuse : Voyons quelles sont celles des populations qui lui sont soumises.

II

LES POPULATIONS DE LA GRANDE RUSSIE

La Russie est le pays d'Europe et peut-être du monde entier où les nationalités sont les plus nombreuses, les plus disparates, les plus tranchées. Cependant, en se reportant aux origines qui sont en accord assez complet avec la distribution géographique, on peut diviser ses peuples en trois grandes fractions, d'après l'aire des vents : le Nord, l'Est avec le Midi et l'Ouest. Je passe rapidement sur le Nord, j'écarte provisoirement l'Ouest, le reste compose la Grande Russie.

Le Nord est la portion du territoire de l'empire qui s'étend du 60e degré à l'océan Glacial : le 60e degré passe à peu de distance d'Helsingfors, de Saint-Pétersbourg, de Biélozerks et de Tcherdyn. Tout ce pays est habité par des Finnois plus ou moins purs, que l'on nomme Finlandais, Syriènes, Lapons et Samoyèdes. Ils sont les descendants du biblique Tiras, septième branche de Japhet, et les congénères des habitants préhistoriques de l'occident de l'Europe. Les Finlandais et les Lapons sont luthériens, ce qui provient un peu des Allemands de la Baltique et beaucoup de l'influence

exercée longtemps par la Suède. Les autres sont orthodoxes russes ou païens et fétichistes : ils comptent pour peu de chose en politique et presque pour rien dans les questions religieuses.

Passons donc à la Grande Russie et voyons quelle place elle tient dans le monde des idées.

Si l'on tire une ligne de Saint-Pétersbourg ou de l'extrémité du golfe de Finlande et qu'on la conduise jusqu'à la pointe orientale de la mer d'Azof, où se trouve l'embouchure du Don, tout ce qui s'étend à l'est de cette ligne compose la Grande Russie. Cet espace, beaucoup plus considérable que celui qui reste à l'ouest de la ligne, contient les bassins du Volga et du Don et quarante-cinq millions d'habitants appartenant à trois races : finnoise, turque et moscovite.

Les Finnois du haut et du moyen Volga et des affluents de ce fleuve sont tous plus ou moins mélangés de Moscovites ou de Turcs, mais ils sont liés entre eux par les idiomes et par les mœurs. Presque tous baptisés, ils sont inscrits comme chrétiens orthodoxes sur les registres de la statistique officielle; mais quelques images à la maison, une médaille sur eux et le signe de la croix, constituent tout le christianisme du plus grand nombre. Les anciennes pratiques du chamanisme et du fétichisme sont loin d'avoir disparu; les religions juive et mahométane y ont laissé des traces. Les Mordvas confondent Dieu avec Pas, le dieu des dieux; Jésus et Marie avec Initchi et Ozak, personnages d'un Olympe où figurent également la Terre-Mère et saint Nicolas : on les récompense de leurs bienfaits en mettant du beurre dans la bouche de leurs statues; on les punit en leur tournant le visage contre la muraille; si on en est trop mécontent, on les jette au feu. Les Permiaks célèbrent le culte des esprits du foyer et celui du poêle domestique, substitué sans doute à l'antique dieu du feu. Les Tchérémisses professent le respect des soixante dix-sept religions qu'ils déclarent également bonnes : ils offrent des sacrifices à Youma, dieu du ciel, qu'ils confondent parfois avec saint Nicolas; à Notre-Dame de Kazan, mais surtout à Keremet, auteur de tout mal : les chevaux, les bœufs et les canards sont immolés par centaines à ce sosie de Satan. Les Tchouvaches adorent un dieu Tora, qui est peut-être la personnification de la loi juive pratiquée par leurs ancêtres. Les Votiaks honorent Keremet et pratiquent la polygamie.

Les Turcs, que les Russes appellent Tatars, sont venus d'Asie en Scythie, depuis le septième siècle de notre ère jusqu'aux derniers

temps. Généralement nomades, promenant de grands troupeaux dans les steppes, fort disposés à se laisser organiser en régiments de Cosaques, ils occupent, à eux seuls, toute la région du Sud-Est, du Don au fleuve Oural et à la Caspienne, jusqu'au Caucase; plus au Nord, quelques-uns se livrent à une agriculture très restreinte, mais surtout à l'élève des bestiaux. Presque tous sont mahométans : il semble que cette religion brutale et sensuelle est la seule qui remplisse l'idéal du Turc. Du reste, il n'en prend que ce qui lui plaît, et dans cette catégorie, ne se trouve pas l'usage des ablutions : aussi la malpropreté y est-elle aussi révoltante que chez leurs voisins. Tamerlan est le héros populaire, et ils aspirent au jour où il reparaîtra sur terre pour les mener à la conquête, où, comme ils disent, au pillage du monde.

Enfin, le centre de la Grande Russie est occupé par les Moscovites, ceux que l'on appelle plus spécialement Russes et Grands Russes. En partie mélangés de Finnois, de quelques Slaves de l'Ouest et de Turcs, ils proviennent surtout des races caucasiennes de Tubal et de Mosokh, souches des anciens peuples dont Hérodote esquissa l'histoire. Plus civilisés que leurs voisins déjà nommés, meilleurs agriculteurs et surtout très portés aux pratiques commerciales, ils constituent la grande force de la Russie et professent le respect le plus absolu de l'autorité. Ils furent jadis le noyau de l'empire, ils en restent le ferme soutien. Un de leurs proverbes les peint au moral : « Plus d'imagination que d'intelligence, et plus d'intelligence que de moralité. » On dit que le Russe est propre à tout; sans doute : doué d'un esprit superficiel d'imitation, il entreprend toutes choses et n'en termine aucune; la conscience fait défaut : en matière de commerce, il est surtout brocanteur.

Le Russe est chrétien orthodoxe, parce que c'est la religion d'État. On ne s'aperçoit pas qu'il hante les églises, mais on assure que, dans son intérieur, la religion est respectée et même individuellement pratiquée. Avec un pareil système, les sectes doivent pulluler : on en compte deux cent cinquante et il y en a probablement un plus grand nombre, que l'on confond sous la commune dénomination de *raskolniks*. On se tromperait fort, d'ailleurs, si l'on s'imaginait que ces sectes sont assimilables aux hérésies qui ont traversé avec tant d'éclat les destinées de l'Église depuis sa naissance. Là même, l'esprit philosophique est absent, le formalisme est tout. Nul ne songe à revendiquer les droits de la conscience

tyrannisée, ni à dresser de nouvelles bases pour la morale; des questions de rites ou de cérémonies et rien de plus. Le plus souvent, les préoccupations touchent à la puérilité : la façon de joindre les doigts pour faire le signe de la croix, l'orthographe du nom de Jésus avec un seul *i* ou bien avec redoublement de cette lettre, la nécessité de répéter *alleluia* deux ou trois fois, de faire marcher les processions selon le cours du soleil ou bien en sens contraire, et quelques autres objets d'une égale importance, tels sont les motifs qui séparent, de l'Église orthodoxe officielle, la plus considérable des sectes de l'empire, celle des *Starovère*, les vieux croyants; c'est à cela que se réduisent les vérités pour lesquelles ils se disent prêts à braver le martyre.

D'autres sectes se mettent en dehors du christianisme et se portent à tous les excès : telle celle des eunuques volontaires (*Skoptze*), qui s'intitulent « les blanches colombes »; celle des flagellants (*Klisti*); celle des Philippons, qui prêche le suicide; d'autres fêtent le samedi, comme les Juifs; ceux-ci ne boivent que du lait, ceux-là se considèrent comme des christs; les Fuyards (*Begounine*) se sauvent dans les bois, à la vue de l'homme; enfin, la plus célèbre de toutes les sectes, la *Niétochkina*, secte des nihilistes. J. de Maistre avait dit « riénistes », parce que, ajoutait-il, tout cela reposait sur rien.

Dans la première moitié du moyen âge, et ensuite lors de la domination des Mongols, le mahométisme fit de grands progrès parmi les Moscovites; la réaction qui repoussa les Asiatiques les en débarrassa. Il en fut autrement du judaïsme : cette religion fut selon le cœur des Moscovites, et l'on peut se demander comment elle n'y subsista point. Son idéal divin, grandiose par sa simplicité même, plaisait à des imaginations dénuées de toute philosophie et que la sublimité de la doctrine évangélique laisse absolument indifférentes; le Moscovite appréciait surtout le formalisme, qui réduit tous les devoirs à des observances matérielles, dont il savait s'abstenir, aussi bien que le font les sectateurs actuels de la même doctrine; il aimait le vague d'une morale qui laisse un libre champ à toutes les sensualités, à toutes les convoitises, et qui revêt d'un vernis religieux jusqu'à la mauvaise foi s'exerçant aux dépens des individus d'une autre croyance. On évalue à dix ou douze millions le nombre des Russes actuels qui descendent d'ancêtres juifs : la plupart le seraient encore, si le gouvernement des grands-ducs et

des tsars de Moscou n'avait eu soin d'y mettre bon ordre.

De tout temps, le gouvernement moscovite comprit qu'il n'y aurait point moyen de s'organiser avec une population inféodée à à une religion aussi dissolvante de toute société politique. Sous prétexte qu'il appartient au peuple de Dieu et que sa patrie est à Jérusalem, le Juif n'a pas de patrie. Se désintéressant de toutes les questions nationales, il les vend au mieux de ses bénéfices personnels. Il est d'ailleurs le pire des soldats; l'agriculture et l'industrie lui sont antipathiques; il n'a d'aptitudes que pour le brocantage, dans lequel il comprend les objets les plus sacrés. Ce ne fut pas sans peine que le gouvernement moscovite parvint à extirper le judaïsme de ses États. Même après la conversion plus ou moins volontaire des populations au christianisme, il y eut de fréquents retours. Les métropolitains de Moscou, les évêques de la contrée méritèrent plus d'une fois d'être qualifiés de judaïsants. On tolérait ces menées en opposition à l'influence de la Cour de Rome, mais, en 1503, on jugea que la mesure était comble : le tsar Ivan III convoqua les évêques, et une exécution publique fut résolue; cinq des sectaires furent brûlés vifs, d'autres eurent la langue coupée, furent emprisonnés ou exilés. Enfin, on décida l'expulsion des Juifs, on l'exécuta, et c'est depuis lors qu'ils ont envahi la Pologne et l'Allemagne, d'où quelques-uns ont pénétré jusques chez nous. Pierre le Grand, qui s'occupa spécialement de ces mesures, disait plaisamment que c'était par commisération pour les Juifs, qu'il agissait ainsi : « Il faut trois Juifs, assurait-il, pour tromper un Moscovite. » Le fait est qu'il voulait extirper cette secte envahissante. Il n'y réussit pas : sous Catherine II, Rulhière exprima son étonnement du nombre qu'il y en avait. Depuis lors, on les a rejetés sur les provinces occidentales; sauf Saint-Pétersbourg, où ils sont tolérés, aucun pays d'Europe ne possède moins de Juifs que la Grande Russie. Le gouvernement n'a point perdu de vue cet objectif politique, et je me laisse dire qu'il songe plus que jamais à l'assurer.

Telles sont les populations de la Grande Russie : égalitaires et communistes par une tradition qui ne fut jamais interrompue, leurs membres ne s'élèvent guère au-dessus d'un faible niveau intellectuel et moral; ne songeant pas à sortir de cette condition inférieure, ils sont à la merci de l'autorité, qui en fait ce qu'elle veut, sauf à respecter certains détails de mœurs et d'usages. Pour eux, les déclarations de principes qui sont citées en tête de ce travail seraient

parfaitement inutiles : elles sont dans leur sang, et il leur serait difficile de penser différemment. Ces peuples-là sont faits pour la servitude; l'émancipation de 1861, qui a brisé le pouvoir des seigneurs, a renforcé celui de l'autorité centrale.

Mais au-dessus de cette masse populaire, il y a deux classes supérieures, l'ancienne noblesse et la série hiérarchique des fonctionnaires, d'après lesquelles l'Europe a pris l'habitude de juger la nation russe, parce que cette aristocratie seule se montre à ses regards distraits. L'ancienne noblesse des propriétaires de paysans, fort amoindrie dans ses ressources et dans son influence politique par l'abolition du servage, conserve la supériorité intellectuelle que lui donnent l'éducation et les relations du monde. Le *tchine*, ou hiérarchie des quatorze degrés, comprend tous les dignitaires et employés depuis le chef du Cabinet, jusqu'au dernier des agents de police. Là, réside le pouvoir et cette tradition gouvernementale qui se noie souvent dans les détails d'une excessive bureaucratie.

En ce qui concerne la religion, l'on y remarque une hostilité constante contre le catholicisme, nourrie par la haine des Allemands et des Juifs, fort nombreux dans le *tchine*. A vrai dire, le gouvernement évite d'entrer dans la discussion du dogme et des croyances; il se borne à décréter ce qui lui plaît, à imposer ce qu'il juge utile à ses vues et à proscrire le reste. Le reste, c'est notamment le catholicisme : dans toute l'étendue de la Grande Russie, la conversion à cette communion entraîne les travaux forcés; d'ailleurs, païens, mahométans et orthodoxes ou raskolniks sont d'accord avec le gouvernement pour repousser cette influence. Il n'est pas de pays au monde qui lui soit plus hermétiquement fermé, et l'on peut affirmer qu'il n'y a pas un seul catholique parmi les quarante-cinq millions de sujets habitant le territoire de la Grande Russie.

En sera-t-il toujours ainsi? Dieu le sait.

On veut nous faire croire qu'une conversion est possible : le lecteur peut juger de ce qu'il y a de probable dans cette opinion.

III

LA RUSSIE OCCIDENTALE

Le champ de l'activité catholique, dans l'empire russe, est réduit au territoire des provinces occidentales, connues dans l'histoire sous

les noms génériques de Pologne, Lithuanie et Russie Blanche, Ruthénie et Petite Russie. Les populations de ces pays, depuis l'angle sud-est de la mer Baltique jusqu'à la côte septentrionale de la mer Noire, se qualifient de Slaves et elles sont, en effet, fort différentes des Grands Russes et des Finnois. En remontant très haut dans l'histoire de leurs origines, on trouverait bien un fond de Tirasites finnois : il y en a presque partout en Europe; on y constaterait un élément emprunté aux descendants de Mosokh, antique lien de leur famille avec celle des Moscovites! Mais leurs caractères spéciaux, dans l'ordre intellectuel et moral, dérivent surtout de l'élément scythique, auquels ils se rattachent des deux côtés.

Les Scythes, qu'Hérodote appelait royaux, ont longtemps occupé le sud-ouest de la Russie; les Sarmates, venus des bords du Don, ont absorbé les Scythes et se sont ensuite étendus vers le Nord, jusqu'au golfe de Finlande : au début de notre ère, tous ces pays portaient le nom de Sarmatie. Or Scythes et Sarmates sont les descendants de la branche parthique de Magog, primitivement établie sur les bords de l'Oxus et du Jaxarte, qui sont l'Amou et le Syr Daria, dans le Turkestan. L'autre branche de Magog est celle des Goths, des Saxons et des Teutons : celle-ci, avant de pénétrer en Allemagne et en Scandinavie, laissa probablement des colonies dans le bassin de la Vistule; les Bastarnes du Dniester, mélangés de Celtes, s'y fondirent; elle domina les pays Sarmates une première fois avec les Goths scandinaves de Félimer, et plus complètement ensuite par les Ostrogohs d'Ermanarich; enfin, Rurik et ses guerriers, venus en grand nombre de la Suède, au neuvième siècle, fournirent au pays le premier noyau de sa noblesse guerrière. C'est de tout cela que s'est formée la nationalité un peu confuse des Slaves, qui paraît devoir à l'élément sarmatique surtout, ses caractères spéciaux.

Slave, ce n'est qu'un mot mal défini et dont le principal fondement repose sur la communauté du langage; mais ce titre donne lieu à des compétitions d'autant plus vives, qu'on veut lui faire préjuger les plus importantes questions de la constitution de la Russie et de la politique européenne. Selon les habitants de la région occidentale de l'empire, ce titre n'appartient qu'à eux, ainsi qu'aux Tchèques de Bohême, aux Moraves et Galliciens, enfin aux Croates et autres Esclavons d'Autriche; aux Serbes, Bulgares et

divers de la Turquie. Il doit être refusé à toutes les populations du Volga et du Don, en un mot, à toute la partie centrale et orientale de la Russie. Suivant les Russes, au contraire, tous ceux qui parlent le russe, langue slave, sont des Slaves; les premiers de tous par le droit du nombre et de la force, ils sont appelés à absorber les autres et à leur imposer leur propre nationalité. Les plus hautes spéculations de la politique sont basées sur ces divergences, la question d'Orient en dépend, le sort de l'Europe s'y rattache; c'est ce que Napoléon entendait par les mots : « Cosaque ou libre. »

A mon sens, la question est mal posée historiquement et, en tout cas, ce n'est point par la comparaison des langues qu'on peut espérer de la résoudre. Écartons ces discussions irritantes, jusqu'au jour où l'ethnographie aura réussi à les éclairer.

Il est incontestable, d'ailleurs, que les populations de la Russie occidentale diffèrent à plusieurs égards de toutes celles de l'Est. Au physique, elles sont plus grandes, mieux faites et plus élégantes, n'ont jamais la face plate, les yeux bridés, le teint noir et terreux. Au point de vue intellectuel, elles sont susceptibles de philosophie, de science; leur art et leur poésie peut s'élever à un niveau considérable. Au moral, le sentiment de la propriété individuelle, le respect de la femme, les idées chevaleresques, le penchant vers tous les grands principes de la civilisation, les assimilent aux nations occidentales, dont elles se réclament comme sœurs ou parentes à un degré rapproché.

Ce n'est pas à dire que les Grands Russes, auxquels la plupart de ces caractères font défaut, au moins dans le peuple, en soient foncièrement et à jamais incapables. On l'a soutenu systématiquement, mais peut-être n'y a-t-il en cela qu'une conséquence de l'état du développement ethnique, lequel se modifierait à la faveur de conditions différentes de celles où ces populations sont placées. Je préfère ne pas insister sur ces graves questions politiques et sociales.

Le point de vue essentiel dans la recherche qui nous occupe, c'est que les populations occidentales de la Russie, depuis le jour où elles connurent le christianisme, furent d'abord catholiques; que les unes n'ont jamais cessé de l'être; que les autres, schismatiques à diverses reprises, ont montré leur tendance à revenir à la foi de leurs pères; qu'enfin, la croyance catholique et les formes du culte elles-mêmes semblent faire partie intégrante de leur manière d'être.

Historiquement, ces trois groupes, Pologne, Ruthénie et Lithuanie,

furent unis pendant plusieurs siècles, sous le titre collectif de République de Pologne; tout en conservant une administration et des lois différentes, elles eurent des liens moraux, parmi lesquels le plus fort peut-être et celui qui a survécu à tous les autres, est l'attachement aux principes du catholicisme.

Au point de vue religieux, le premier rang revient à la Pologne. Son accession au monde chrétien date de 965, époque où le duc Mieczyslaw Ier embrassa, avec tout son peuple, dit l'histoire, le catholicisme et le rite latin. Le pays ne dévia jamais de sa croyance, uni de cœur avec le Saint-Siège, il en reçut de salutaires impulsions. La force morale qu'il puisa dans ces relations spirituelles contribua grandement à la résistance qu'il sut opposer aux invasions des Mongols, à partir du treizième siècle; elle le préserva des bouleversements religieux du seizième, elle le fit résister longtemps aux dures épreuves politiques où il a fini par tout perdre, sauf l'honneur et la foi.

On compte au nombre des Polonais, dans les pays ruthènes et lithuaniens, les propriétaires appartenant surtout à la noblesse d'origine scandinave et polonaise, ou bien indigène, mais polonisée de mœurs et de langage; ces délégués de la mère patrie sont toujours restés fidèles au catholicisme, même dans les pays adonnés au schisme, et leur constance est la meilleure garantie qui reste pour le présent et l'avenir.

L'histoire religieuse de la Ruthénie est beaucoup plus accidentée que celle de la Pologne et de la Lithuanie. En 988, ce pays, qui comprenait alors, outre la Ruthénie de l'empire russe actuel, la Russie Rouge ou Gallicie dépendant aujourd'hui de l'Autriche, se convertit au christianisme, avec saint Wladimir, grand-duc de Kiew; il devint catholique, mais par des raisons de proximité, il adopta le rite grec, la liturgie orientale et la suprématie du patriarchat de Constantinople : on verra bientôt les fâcheuses suites de cette alliance. La métropole de Kiew étendit sa juridiction non seulement sur toutes les Ruthénies, mais encore sur les pays du grand-duché de Moscou, et nominalement sur toute la Tartarie : de ce côté, son action n'avait point de limites déterminées, ayant charge de porter la sainte parole aussi loin que ses missionnaires pouvaient pénétrer.

Pendant près de deux siècles, l'unité de la foi ne subit pas d'atteintes sensibles : ce fut seulement après 1167, que le schisme

d'Orient commença de s'introduire en Ruthénie : en 1215, époque du quatrième concile de Latran, le mal était grand dans la partie occidentale qui dépend aujourd'hui de l'Autriche. Dix ans plus tard, Kiew et la Petite Russie passaient au schisme, avec le métropolite Cyrille; puis vinrent les invasions des Mongols, qui donnèrent à l'Église de nombreux martyrs, y compris saint Michel, grand-duc de Kiew. Enfin, le second concile œcuménique de Lyon proclama l'Union, en 1274, et toute la Ruthénie redevint catholique, en principe du moins. La métropole de Kiew fit alors de louables efforts pour propager la vérité en Moscovie, où les chefs établirent momentanément leur résidence. Toutefois, il y avait un grand vice dans l'organisation de cette Église : sa dépendance du siège de Constantinople; ainsi les métropolites catholiques de Kiew étaient sacrés par les patriarches schismatiques d'Orient : saint Pierre de Polhynie, saint Alexis, saint Cyprien, n'échappèrent point à cette fâcheuse nécessité. En 1409, le schisme reparaissait avec Photius, envoyé par Constantinople, et ce fut seulement trente ans plus tard, que l'Union fut rétablie par le concile de Florence : le grand-duc de Moscou n'ayant pas accepté la décision, le schisme s'établit définitivement dans ses États : tous les liens religieux existant entre la Moscovie et la Ruthénie furent rompus.

Le seizième siècle et le commencement du dix-septième sont la période des grandes luttes : les intrigues de la cour de Moscou ramènent en Ruthénie le schisme, y font éclater les guerres religieuses et aboutissent à l'envahissement, en 1654, par la trahison des Cosaques Zaparogues désormais inféodés au gouvernement des tsars. En 1686, Kiew elle-même, la métropole, passe sous la domination de la Moscovie. Dès lors, ce fut une série de persécutions dont le résultat fut la diminution continue du nombre des catholiques, ou des Uniates du rite grec, jusqu'aux partages de la Pologne.

La Lithuanie est la dernière venue dans le giron de l'Église : sa conversion ne remonte qu'à 1386, lorsque Jagellon fut élu roi de Pologne; mais depuis lors, le catholicisme et le rite latin ne cessèrent d'y dominer.

Plusieurs considèrent les Lithuaniens comme des Slaves, frères des Polonais et des Ruthènes. Frères, ils le sont par la communauté de l'élément primitif, qui est finnois. Mais leur élément spécial est différent : ils descendent de Madaï, et sont par conséquent les frères des Mèdes et des Aryas de l'Asie centrale et de l'Inde; le fait est

démontré par leur langue qui est, de toutes celles de l'Europe, la plus semblable au sanscrit. Ils sont, du reste, fortement mélangés.

En résumé, on peut évaluer à six ou sept millions d'âmes le nombre des sujets de l'empire russe qui ont fidèlement conservé le catholicisme en Pologne, en Lithuanie, et aussi en Ruthénie; à un chiffre double, les Ruthènes jadis catholiques du rite grec, que la pression politique a successivement détachés de l'Eglise latine, mais que tous leurs instincts portent à y retourner, si la liberté leur est accordée quelque jour. Telles sont les populations sur lesquelles doit se porter la sympathie de l'Europe catholique.

IV

LA POLITIQUE RELIGIEUSE ET LA RUSSIE

En Orient, la religion est un élément politique qui domine tous les autres; mais chaque peuple procède selon son tempérament et les traditions de sa race. Les Sémites et ceux que l'on confond avec eux, parce qu'ils sont assimilés ou voisins de langue, sont les plus intolérants des hommes : l'histoire du judaïsme et celle du mahométisme le disent assez. Les Turcs, qui sont des jouisseurs et des sceptiques, savent joindre le fanatisme à la tolérance, selon que leurs intérêts l'exigent. En Moscovie, la religion ne fut jamais qu'un moyen de gouvernement.

La famille de Rurik, qui fonda la souveraineté de Ruthénie, et plus tard celle de Russie, offre dans ces deux sièges l'exemple d'un singulier contraste : tandis que les grands-ducs de Kiew, doués d'un médiocre esprit politique, laissent les influences étrangères introduire le désordre dans leurs États avec les querelles religieuses, ceux de Moscou ne perdent pas une occasion d'affirmer leur suprématie dans les choses religieuses, d'écarter les ingérences de l'extérieur, de dominer au dedans et d'intriguer au dehors par le moyen de la religion. Pendant deux siècles (1240-1440), sous le joug des Mongols et des Turcs, ils laissent subsister le catholicisme qui leur fournit un point d'appui en Ruthénie et en Europe; mais dès qu'ils sentent que le joug va se rompre, ils se hâtent de se faire une situation à part. Le concile de Florence (1439) avait proclamé l'Union des Eglises latine et grecque; en refusant d'accepter cette solution, Basile III l'Aveugle dégage d'un seul coup son gouvernement de

la triple influence de Rome, de Constantinople et de Kiew. Bientôt après (1443), de sa seule autorité, il crée, à Moscou, un siège métropolitain qui ne relève que de sa seule volonté, y place une de ses créatures, et se rit de l'excommunication prononcée contre lui par le pape Pie II (1458).

Ivan III développe cette politique. Pour épouser la nièce du dernier empereur d'Orient dont il veut se dire l'héritier, il promet de rentrer dans l'Église catholique et n'en fait rien. Loin de là : ayant à remplacer le métropolitain de Moscou, il se rend à l'église, prend par la main le moine Simon, le présente aux évêques et l'investit par ces paroles : « La sainte Trinité, qui nous a donné la souveraineté de toutes les Russies, te donne ce trône d'archipasteur par l'imposition des mains des archevêques et des évêques de notre monarchie. Accepte cette charge de protection et monte à ce rang supérieur, au nom de Jésus-Christ. » (1494.) Dès lors, Ivan s'étant attribué le rang de souverain pontife, il y joignit des insignes appropriés dans lesquels il paraissait, lorsqu'il présidait les conciles, et qui firent partie du cérémonial de la cour, jusqu'au règne de Pierre Ier.

Délivré de la domination des Khans du Kiptchak, dont l'empire venait de s'effondrer, Ivan III s'occupa de s'insinuer chez ses voisins. Il y employa sa fille Hélène, épouse d'Alexandre, qui devint roi de Pologne. Cette princesse, d'un esprit obéissant, mais borné, suivant aveuglément les instructions du tsar, réussit à introduire le schisme en Ruthénie et prépara les graves désordes dont le gouvernement russe profita, un siècle et demi plus tard, pour s'emparer du pays.

Karamzine, l'historien national, montre Ivan III comme le plus despotique des souverains : « Ayant enfin, dit-il, pénétré le secret de l'autocratie, il devint comme un dieu terrestre aux yeux des Russes, qui commencèrent dès lors à étonner tous les autres peuples par une aveugle soumission à la volonté de leurs souverains. » Voilà ce qu'oublient les écrivains qui veulent que le tsar ne soit qu'un chef temporel : la papauté n'est peut-être pas le plus important de ses privilèges, mais elle en est le plus respecté.

En 1588, Borys Godounov, qui gouvernait sous le nom de son beau-frère, le jeune tsar Féodor, mit la dernière main à l'édifice théologique de l'Église russe. Sous prétexte que les patriarcats d'Orient étaient entre les mains des infidèles, et que Rome était hérétique, il décida que le sceptre du monde spirituel appartenait

à Moscou : la métropole russe fut transformée en patriarcat, et le patriarche Job, désigné comme le successeur immédiat de celui que le Sauveur avait chargé d'établir son Église. Le tsar, dit encore Karamzine, remit à ce haut dignitaire « la crosse du métropolitain saint Pierre et lui ordonna de porter le titre de chef des évêques, de Père des pères et de patriarche de tous les pays septentrionaux, par la grâce de Dieu et la volonté du tsar. » Du patriarche et du tsar, lequel était le pape?

Pierre le Grand trancha la question (1704), en supprimant le patriarcat de Moscou, qu'il remplaça par un synode. De cette façon, la personne de l'empereur réunissait la plénitude des pouvoirs temporels et spirituels.

Tel est le régime sous lequel la Moscovie s'est développée et qu'a dû subir plus tard l'ancienne république de Pologne, successivement démembrée et partagée. Au milieu des grands événements qui marquèrent la fin du dix-huitième siècle et le commencement de celui-ci, la question religieuse fut un peu oubliée, en Russie. Il appartenait à notre temps de la voir surgir de nouveau, et d'après la constitution des pouvoirs publics dans le vaste empire, il n'était pas difficile de prévoir dans quel sens elle devait se produire.

A. Castaing.

(*A suivre.*)

LA MALDONNE DE VIRY[1]

X

D'une partie de *flux* que MM. de Viry et de Chaffardon firent avec Charles III le Débonnaire, duc de Savoie et de ce qui s'ensuivit.

Louis de Viry chercha vainement à retrouver la bohémienne Naslé. Il la fit chercher par Guérin dans toutes les auberges et tavernes de la bonne ville, dans la juiverie, à la truanderie, partout enfin où il pouvait supposer qu'elle se cachait.

Mais, sans doute, l'aïeule vagabonde, avec son enfant dans les bras, avait repris sa course à travers le monde, et peut-être, à cette heure, par les sombres et magnifiques gorges de Chailles, elle se dirigeait vers la frontière de la patrie française, hospitalière à tous les pauvres, à tous les persécutés.

Il pensait aux paroles que Naslé lui avait dites, dans le petit préau du manoir ducal :

« — Vous avez rencontré l'homme du destin : vous l'amenez ici, il vous en chassera. »

Il pensait aussi aux moqueuses prédictions de la fille juive, à l'accueil singulier du bourreau, à cet adieu prononcé comme s'il était un présage. Et malgré lui, il s'inquiétait.

Noble de cœur, bon, généreux et prodigue, brave, bien qu'il eût aussi les défauts de son état, le goût des aventures, l'ignorance des scrupules, on ne sait quelle forfanterie de soldat, Viry étudiait son compagnon, qui ne le quittait jamais, et peu à peu il découvrait combien le caractère de Chaffardon était dissemblable du sien.

Il le voyait très expansif en apparence, mais au demeurant ne disant que ce qu'il ne voulait de ses affaires et de ses desseins :

(1) Voir la *Revue* du 15 février 1886. Dans le prochain numéro, nous commencerons le *Roman d'un Jésuite*, par M. Beugny d'Haguerue, qui, nous pouvons l'affirmer d'avance, intéresser vivement nos lecteurs.

très doux, mais prompt à s'enflammer, d'une violence extrême; fier, mais vaniteux; vaillant, mais efféminé; aimant la parure, les parfums, la bonne chère, les plaisirs et les fêtes.

Encore ce n'étaient là que défauts de l'âge, de l'inexpérience, d'une jeunesse dissipée, d'une éducation à l'italienne, plutôt de courtisan que de soldat.

Mais des passions grondaient dans le cœur de ce jeune homme, et peut-être les pires : la jalousie et l'envie, ces deux vices qui tuent la charité?

Oui, Chaffardon était jaloux de la faveur dont Viry jouissait auprès du maréchal de Miolans, jaloux des services que Viry rendait à son maître, jaloux de l'attention qu'on lui accordait, des bonnes grâces du duc Charles, de la familiarité des seigneurs de la cour.

Il lui enviait sa noblesse, plus antique que la sienne, sa fortune, son indifférence de l'argent, sa popularité près des humbles, qui l'aimaient. Il enviait les armures damasquinées, les armes précieuses, les costumes somptueux, les joyaux rares, que les autres possédaient et qu'il ne possédait pas.

Il souhaitait d'être le premier partout, le premier par l'élégance et par l'illustration, par les bagatelles, comme par les grandes choses, et, secrètement, il ressentait contre Viry une âpre irritation de le juger meilleur que lui-même.

Cependant il avait l'hypocrisie de l'amitié, ne lui parlait qu'en termes affectueux, continuait de vivre avec lui à l'hôtellerie du Croissant et de partager, selon la coutume du temps, sa chambre et son lit.

Il n'en allait pas ainsi entre le vieil écuyer de Viry et le page de Chaffardon. La hauteur, la jactance, les propos perfides, les railleries de Clodoveo, offusquaient le bonhomme Guérin. La lenteur compassée, la gravité, le parler sentencieux de celui-ci, excédaient le petit Piémontais.

Ils se livraient pourtant, le couvre-feu sonné, à d'interminables parties de cartes ou de dés, s'échauffaient, se prenaient de querelle pour un mot, et ne se couchaient point sans avoir lampé, l'un son broc de vin blanc, l'autre son hanap d'hypocras.

Souvent on entendait leurs « *Thancre de bou!* » et « *Corbacco!* » retentir à travers les épaisses murailles du logis, et s'ils n'en vinrent pas aux mains, c'est que l'honnête Guérin avait en pitié la maigreur

de l'adolescent, de même que Clodeveo redoutait la colère de Viry, s'il se fût avisé de manquer de respect aux cheveux gris de son serviteur.

Quelques semaines s'écoulèrent pour les deux amis dans le repos et l'enchantement de la vie de cour.

Las de guerroyer dans les vallées du Piémont, de coucher sur la dure, d'errer d'un camp à l'autre, Chaffardon goûtait délicieusement le plaisir de ne rien faire, comme Viry, fatigué de courir les grandes routes, sous le harnais, s'amusait aux intrigues d'antichambre, aux jeux de la politique de palais.

Les réunions quotidiennes au château avaient pour Charles de Chaffardon un attrait plus vif et plus particulier, depuis surtout qu'il y rencontrait chaque jour la gracieuse Blanche de Saluces, que le duc Charles faisait élever avec sa sœur Philiberte sous la tutelle austère de la vicomtesse de Martigues.

Avec l'agrément du sire Mainfroi, oncle de la jeune fille, et du duc lui-même qui ne dédaignait pas de s'occuper de ces menus détails, Chaffardon continuait de porter les couleurs de Mlle de Saluces, et manifestait ainsi la prétention de devenir son fiancé. Il s'entretenait rarement avec elle, et toujours sous les yeux de la princesse Louise ou de quelque vénérable dame, car on n'admettait point à la cour de Savoie, les mœurs licencieuses de la cour de France.

Mais souvent il envoyait à Blanche, par son page, des bouquets, des rubans, des miniatures peintes sur parchemins, ornées d'emblèmes et de devises. Et quand elle le voyait, un doux sourire de la charmante Italienne récompensait Chaffardon de sa persévérance et de sa galanterie.

Puis le jeune gentilhomme, le soir venu, entrenait longuement Louis de Viry des incidents remarquables de la journée : une fleur tombée du corsage et ramassée furtivement : un regard lancé à la dérobée, un signe, un sourire; un ruban perdu, ou la trouvaille de quelque devise destinée à fournir de prolixes commentaires aux abstracteurs de quintessence.

De tout quoi le Sardet s'émerveillait fort, car il n'avait jamais songé à l'amour que comme un passe-temps dont le principal mérite est d'être court. Et toutes ces fantaisies de sentiment, envois de fleurs, images dorées, nœuds de soie arborés au chapeau ou à l'épaule, confidences indiscrètes, lui paraissaient puérilités, mignardises, en un mot pures fadaises, ainsi qu'un beau matin, il le déclara

sans façon, avec sa franchise militaire, à son ami, lequel fut ébahi d'une telle rudesse.

Malgré les misères du temps, le désarroi des finances, l'invasion de plusieurs provinces, les menaces que laissaient planer un prochain changement de règne en France et l'avènement d'un nouveau pontificat à Rome, on se divertissait beaucoup à la cour de Charles III.

Aux joutes succédaient les festins, aux banquets, les bals et les mômeries. De nombreux artistes, italiens pour la plupart, des ménestrels, des jongleurs, des baladins remplissaient toutes les auberges du faubourg de Maché, et parmi tous ces gens venus des pays voisins se glissait plus d'un espion aux gages des principicules d'Italie, des cantons suisses, ou du roi Louis XII.

La piété sincère, voire un peu superstitueuse, de Charles III, ne l'empêchait nullement de prendre part à ces amusements : trop maladif pour aimer les tournois et la chasse, il se plaisait davantage au spectacle, aux chansons des troubadours et aux danses.

Toute sa noblesse se ruinait pour flatter ses goûts de faste et de dépense, et comme Brantôme le devait dire des gentilshommes du même siècle, cinquante ans plus tard, chacun portait « sur les épaules les prés et les moulins de son père ».

Chaffardon n'aurait pu, longtemps, mener ce train de vie, malgré les libéralités de Son Altesse, l'aide du Sardet, les prêts contractés chez les usuriers lombards de la Juiverie.

Les écus d'or fondaient entre ses doigts, et les divers tailleurs, fripiers, gantiers, parfumeurs, cordonniers et merciers de Chambéry avaient déjà son nom sur leurs registres.

Un moment fût venu, où toute son habileté, jointe à ses bonnes grâces, n'eût pu suffire à apaiser le courroux de ces bêtes féroces qu'on appelle créanciers.

Heureusement pour lui, et peut-être pour les siens, le jeune seigneur avait compté sur la bonté d'âme de ses proches, ou plutôt spéculé sur les ambitions secrètes de ses parents, et par des lettres fort éloquentes il avait fait connaître sa nouvelle situation à son frère Jean, héritier universel des biens de leur père, et à ses sœurs Claudine, Françoise, Gabrielle et Catherine.

Le frère envoya par un messager sûr et discret ce qu'il avait célé de pécune depuis nombre d'années au fond de ses armoires. En outre il proposait, cas échéant, de mettre hypothèque sur les terres,

métairies, vignobles, granges et fromageries, dans l'unique espoir d'augmenter sa richesse, son cadet se trouvant en pouvoir de pêcher en eau trouble.

Claudine offrit sa croix d'or et son rosaire d'agate; Françoise expédia un sac bondé de vieux florins d'or frappés sous le comte Rouge; Gabrielle fit un paquet des robes lamées et surbrodées de ses mères-grands, des colliers, bagues et bracelets enfermés en ses écrins; Catherine donna son obole, un gobelet d'or massif du temps des croisades, et une chambre de tapisseries, œuvre de ses mains mignonnes, représentant les épisodes de la guerre de Troie, avec les figures de Priam et de sa progéniture, de la belle Hélène, du bouillant Achille, des deux Ajax, et du Basileus Agamemnon.

Tout ce butin, empilé sur un chariot traîné par des bœufs, et conduit par un rustaud à la blonde chevelure ébouriffée sous un bonnet de laine blanche, s'arrêta un matin devant l'hôtellerie du Croissant, à la grande surprise de maître Guigon Granczonis, lequel en conçut aussitôt une profond estime à l'égard de celui de ses hôtes que sa famille enrichissait de pareilles aubaines.

La chambre de tapisseries fut incontinent déployée et tendue en un vaste appartement; la cassette aux joyaux, dûment scellée, fut posée sur la tablette d'un dressoir, et quelque menues provisions, telles que fromages variés, salaisons, venaison fumée, confitures, flacons et barillets de vins de la côte du Léman furent disposés en bon ordre dans un vaste buffet aux parois taillées dans le plus beau chêne.

Quant à l'argent, le messager le tint sous sa garde et ne le perdit pas de vue, tout en dévorant l'abondante pitance que Guigon Granczonis crut convenable de lui servir.

Et redoublant de zèle, il prévint son maître-queux d'imaginer quelque plat succulent, et au sommelier de découvrir quelque fine bouteille au fond de ses caveaux, car M. de Chaffardon, assurément, tiendrait à honneur de profiter sans aucun retard des subsides à lui mandés par son illustre famille.

De fait, Chaffardon revenant du château un peu avant le Sardet de Viry, que retenait son service auprès du maréchal, lut avec une émotion attendrie la missive de son aîné, aussi dépourvue d'orthographe que nourrie de belles idées.

Il lut de même les quatre billets enfermés séparément dans quatre sachets de soie, scellés du sceau en lozange de ses quatre sœurs : puis il fit inventaire des objets annoncés ès parchemins, se para du

rosaire d'agate en guise de collier, étala sur des chaises les robes de brocart à ramages, bourra son escarcelle et ses poches de pièces de monnaie, siffla Clodoveo pour lui commander de se vêtir incontinent de velours violet, et finalement ordonna qu'on préparât un mirifique festin, auquel il se proposait d'inviter tous les jeunes seigneurs de sa connaissance.

M. de Viry, sur ces entrefaites, rentra, et Chaffardon, courant à lui avec de grandes démonstrations d'amitié, lui narra tout d'une haleine le cas heureux qui lui échéait.

Tous deux se mirent à table, servis par Granczonis en personne, qui avait, à l'occasion, tiré de son argenterie ses écuelles d'argent, ses gobelets ciselés et ses fourchettes à deux dents montées sur des manches en corne de cerf.

Lorsque les deux amis eurent fait table rase, comme il convient à un vigoureux soldat et à un amoureux de belle humeur; lorsqu'il n'y eut plus entre eux que deux vastes coupes en cristal de Bohême et deux fioles au long cou, recouvertes par les araignées d'un noir réseau de dentelles, Chaffardon, très gai, plein de faconde, adressa à son ami le discours suivant :

— Me voici donc, cher camarade, aussi opulent, ou peu s'en faut, que le défunt sire Crésus duquel il est parlé dans les chroniques de Rome... Or ça, maintenant que je suis nanti de pécune, à en crever les doublures de mes habits, que je puis soutenir dignement le rang où je suis arrivé et redorer les têtes de chats de mon blason, il est séant que je paie mes dettes... Je ne m'occupe aucunement, vous le devez penser, des quelque mille écus que je dois à la maraudaille de mes marchands... Ces bêlitres sont trop heureux de garder ma pratique... Mais à vous, très cher Viry, je dois une somme rondelette : vous plaît-il de m'en faire le compte?

— Oh! oh! fit Viry, dont le visage se rembrunit, on dirait que vous redoutez de rester mon débiteur, Monsieur de Chaffardon?

— Nullement. Ventre-de-loup! j'en demeurerai toujours honoré...

— Seulement il vous paraît utile de me rembourser...

— Foi de Chaffardon! cela vous semble donc étrange? Vous n'êtes guère en fonds, que je sache?

— Peuh! j'ai à ma suffisance... J'économise, moi. Je n'ai pas un sou de dette, mon porte-manteau est au complet, je suis équipé, c'est assez.

— Mais enfin, ne voulez-vous pas me dire combien vous m'avez prêté?

— Croyez-vous que j'en aie tenu registre?

— Nenni! mais à quelques florins près...

— Supputez vous-même. Est-ce qu'un capitaine est un procureur? Nous avons partagé en frères, quand j'étais le plus riche et vous le plus pauvre. La roue de dame Fortune a tourné; la corne d'abondance a répandu ses trésors sur vous. Je m'en réjouis. Quand j'aurai besoin d'argent, vous m'en donnerez...

— Que non pas! s'écria Chaffardon en s'échauffant. Je tiens à restituer ce que j'emprunte... Dites un chiffre.

— Eh bien! s'écria Viry, décidément en colère, chiffrez vous-même, et donnez à Guérin cette somme qui vous pèse si lourdement et dont je ne veux pas un liard. Il en fera à sa guise, dût-il en payer des messes pour le repos de mon âme... ou de la vôtre.

Un moment interdit, Chaffardon reprit :

— Vous êtes vif, ami Louis, et vous le prenez d'un ton!...

— Le diable!... Vous avez une façon de rembourser les gens...

— Il en est dont il vaut mieux être le débiteur que le créancier, Monsieur de Viry.

— Monsieur de Chaffardon, il en est dont il vaut mieux être... Au diable! s'écria Viry, mécontent, versez là, sur la nappe, cent angelots d'or.

Chaffardon obéit en grommelant.

D'un coup de poing, Viry fit s'écrouler les piles de pièces; puis, haussant la voix pour appeler Clodoveo et Guérin, qui se querellaient dans l'antichambre :

— Venez çà, coquins! leur cria-t-il. Toi, Guérin, prends ce tas et fais-en tout ce que tu voudras, à la condition de ne me plus rompre les oreilles. Toi, Clodoveo, prends cet autre tas et vas le perdre où bon te semblera; à la juiverie ou chez les brelandiers qui plument les étourneaux de ton âge et de ton poil. Quant à nous, Chaffardon, embrassons-nous, sans rancune, et trinquons. Nous sommes quittes, comme si le notaire y passait!...

Le lendemain de cette scène, qui ne fut pas sans laisser au Sardet une assez pénible impression, il y avait moins de monde qu'à l'ordinaire au petit lever du duc Charles III.

C'était le 29 juillet. Il pleuvait à verse et, tandis que Monseigneur, pieusement agenouillé dans son oratoire, disait ses prières du matin

avec ses chapelains, son chambellan introduisait dans sa chambre les personnages admis à son intimité.

Ce matin-là, n'étaient venus que Philibert de Bussy, seigneur de Montjovet; Loys de Gallier, seigneur de Bressieu; un gentilhomme du comté de Nice, nommé d'Aspremont, et enfin Montluel, sire de Châteaufort.

En attendant le prince, ils se tinrent debout devant l'immense cheminée, remplie de brassées de feuillages, sur lesquels ressortaient, luisants, les gigantesques landiers en fer forgé.

Une chasse au cerf tapissait les murailles, çà et là coupée de draperies en velours incarnat, comme les courtines du lit, qui étaient doublées de taffetas changeant.

Les tables avaient pour tapis d'épaisses « couvertes de Cathelongne » rouges, à bordures de galons d'argent. L'unique fauteuil, garni de cuir d'Espagne gaufré, s'adossait à des pentes écussonnées sous un petit dais à crépines, entre les deux vastes fenêtres.

Avant que le duc parût, Louis de Viry entra, grave, simplement vêtu d'un sayon de drap bleu, et fut bientôt suivi de Chaffardon, très animé, lui, et paré avec une extrême recherche.

— Vous ne m'avez pas attendu? dit-il vivement à Viry.

Celui-ci répondit à voix basse :

— Non. J'avais affaire chez M. le maréchal. Calmez-vous, Chaffardon, vous avez l'air fort courroucé.

— Oui. Mais sang tiré, dit-on, rafraîchit le visage. Tantôt, je serai mieux.

— A qui en avez-vous? riposta Viry en mettant la main sur le pommeau de son épée.

— Holà! Messieurs, murmura le sire de Châteaufort, leur imposant silence du geste.

Au même instant, Charles III rentra dans la chambre :

— Bonjour, Messieurs, dit-il avec aménité.

Il revêtit par-dessus les chausses et le pourpoint une longue robe de damas, se coiffa d'un chapeau noir (car il portait encore le deuil de la duchesse Claudine, sa mère), et toisant Viry :

— Ah! vous voilà, mon cher Sardet? lui dit-il. Vous n'avez pas eu peur de la pluie, vous? Ma sœur ne vous recevra pas ce matin, Messieurs. Elle est à ses dévotions. Mais vous dînerez à ma table, si notre maître-queux le permet. Allez l'en prévenir, Montjovet. Quant à vous, Monsieur de Viry, vous rappelez-vous que vous me devez

une revanche? Vous m'avez gagné quatorze angelots au flux... Pasques-Dieu! comme disait mon oncle Louis XI, je me sens en veine de vous les regagner.

— Je suis aux ordres de Votre Altesse, au jeu comme à la guerre.

— Et vous, Messire de Chaffardon, continua le duc, serez-vous des nôtres?

— Il n'est rien que je ne fasse pour obéir à Votre Altesse, répondit le gentilhomme en adressant au Sardet un regard de défi, et tout partenaire qui voudrait se mettre contre moi, quand j'ai l'honneur d'être avec Monseigneur, je m'engage à le battre.

— On voit, dit Viry avec une moue dédaigneuse, que vous avez beaucoup d'argent, et que cet argent ne vous coûte pas cher, Monsieur de Chaffardon!

— Hé! là, Messieurs, s'écria le duc, Oreste a donc supplanté Pylade auprès de quelque joli damoiselle, ou bien est-ce que Pythias a râclé le fond de la bourse de Damon? Qu'on m'apporte ma table de flux, Monsieur de Gallier, et vous, Hector et Patrocle, ou Roland et Ogier, mes preux, venez prendre place... Du premier coup, je mets pour enjeu les quatorze angelots que vous me gagnâtes, Viry.

— Et moi, dit Chaffardon, avec la permission de Son Altesse, j'ajoute ce qui manque pour faire cent angelots.

— Foy de Dieu! comme jure mon cousin Louis XII, dit Charles III, avec un peu d'aigreur, on voit bien qu'en mes États les serviteurs sont plus riches que le maître!

Le *flux*, dont les règles sont maintenant inconnues, était une espèce de brelan que Louis XII jouait dans son camp. Rabelais le cite en tête de la liste des jeux qu'il donne au Livre Ier de *Gargantua*, et Carpentier le nomme en son glossaire.

C'était une espèce de *bouillotte;* chaque joueur devait recevoir trois cartes.

— Monseigneur, fit observer le Sardet, je suis assez riche pour faire le jeu de Votre Altesse. Mais je ne serais pas de force à faire sauter la banque de M. de Chaffardon, et je vous supplie d'obtenir de M. de Chaffardon qu'il ne me traite pas de Turc à More. Voici mes quatorze angelots.

— Alors j'en tiens dix, et je permets, reprit le duc, comprenant que ses deux partenaires avaient quelque motif de se chercher querelle, je permets à M. de Chaffardon de tenir les quatre autres.

La partie s'engagea sur ces mots.

Loys de Gallier, Philibert de Bussy, le seigneur d'Apremont, se tenaient derrière le prince; MM. de Montjoyet et de Châteaufort, derrière Viry et Chaffardon, assis sur des pliants à la droite et à la gauche de Son Altesse.

Viry distribua les cartes :

— J'invite, dit Chaffardon, en jetant une poignée d'or sur les siennes.

Avec sang-froid, Viry compta la somme, et mit une somme égale sur ses cartes.

— J'invite pour tout votre reste ! s'écria encore Chaffardon, d'un air insolent.

Viry, saluant le duc qui lui donna son muet assentiment, vida sa bourse sur le tapis vert.

Aussitôt Chaffardon mit les deux mains sur l'enjeu en s'écriant :

— Il y a maldonne. J'ai gagné et vous avez perdu, car voilà quatre cartes !

Et en même temps il les montrait, pour établir que son adversaire s'était trompé.

— Monsieur, dit Viry, vous vous abusez.

Mais Chaffardon saisit les enjeux, s'en empara et les mit dans la main du duc, en lui disant :

— Que Votre Altesse garde ceci, car il y a maldonne, et j'ai gagné ! Soyez l'arbitre de notre différend, Monseigneur !

Viry, blême de colère, se leva, et, repoussant du pied son escabeau, il s'écria :

— Par le sang de Dieu, c'est méchamment fait à vous !

Chaffardon, se levant à son tour, arracha son bonnet de velours violet diadémé de plumes de paon, et d'une voix tonnante, avec une arrogance que nul jusqu'alors ne lui connaissait, il répliqua :

— Saulve l'honneur et la présence de Monseigneur, vous n'avez menti !...

A cet outrage, Viry, ivre de fureur, perdit toute retenue. Il s'élança et saisit son adversaire par les cheveux. Chaffardon jeta l'argent par poignées, à toute volée, sur le parquet de la salle, et prit Viry à la gorge.

Une lutte ignoble s'engagea devant le souverain, qui pâlit, et dont la voix faible se perdait dans le tumulte.

Bientôt les habits des deux combattants volèrent en lambeaux, la table de flux fut renversée. Les assistants n'osaient s'interposer.

Montjovet, ayant brisé le vitrail d'une fenêtre, soufflait à perdre haleine dans son sifflet d'argent.

Le seigneur de Bressieu courut ouvrir les portes, appelant au secours. De tous côtés l'alarme fut donnée.

De nombreux officiers pénétrèrent dans la salle, où les deux seigneurs, se roulant sur les dalles, poussaient des cris féroces, tandis que Charles III, livide, épuisé, bégayait :

— Holà !... Holà !... Messieurs.

— Misérable ! hurla Viry, tu m'as voulu déshonorer.

Hors de lui, fou de rage, il tira son poignard de sa gaîne et le leva pour en frapper Chaffardon à la gorge.

Mais celui-ci évita le coup, et le duc, voulant arracher l'arme des mains du meurtrier, se coupa les doigts à la lame fraîchement aiguisée. Le sang coula.

— Monseigneur est blessé ! Monseigneur est blessé !... crièrent vingt voix.

Le duc avait saisi le poignard du Sardet, et dans l'effort que fit celui-ci pour dégager son arme, il reçut une nouvelle blessure.

On se rua sur ces deux insensés, on put les séparer, et quand ils furent tous deux, en face l'un de l'autre, debout, frémissant, et qu'ils virent le duc Charles qui, les bras étendus, laissait couler de ses mains mutilées une pluie de gouttes de pourpre, ils comprirent enfin la grandeur de leur crime, et, terrifiés, ils tombèrent à genoux.

Charles III, sans mot dire, les regarda tour à tour, puis se retirant, à pas lents, plus courbé que de coutume, les yeux pleins de larmes, la bouche contractée, il se réfugia dans son oratoire, suivi de ses chapelains et de ses médecins, attirés par le tumulte.

Sur le seuil de la grande salle, la princesse Philiberte parut, appuyée sur le bras de Blanche de Saluces.

Indignée, elle montra du doigt les deux gentilshommes, rouges de honte :

— Arrêtez-les, dit-elle... Je vous ordonne de les arrêter, Monsieur de Montjovet. Il y a des cachots dans la tour de Poype. Qu'on y renferme ces assassins... Ces criminels de lèse-majesté !

XI

De la sentence que porta le Conseil Résident contre MM. de Viry et de Chaffardon, coupables du crime de lèse-majesté.

Dès 1329, le comte Aymon avait institué à Chambéry un Conseil résident, tribunal suprême modelé sur les parlements français, avec des juges, des procureurs fiscaux et des châtelains. Mais ce fut encore Amédée VIII qui réforma l'organisation judiciaire de ses États, et qui fit rédiger un code, ensemble complet de législation, sous le titre de *Statuta Sabaudiæ*.

Ce code était divisé en cinq livres : le premier contenait une profession de foi catholique, suivie des lois relatives au culte, à la police ecclésiastique et à la tolérance des Juifs; le second spécifiait les devoirs des princes, des grands officiers de l'État et de la cour, codifiait la procédure en matière civile, domaniale et criminelle; le troisième livre renfermait de nombreux règlements de police; le quatrième, un tarif des honoraires dus aux officiers judiciaires; le cinquième, enfin, une série de lois somptuaires.

Le Conseil ducal, composé du chancelier garde des sceaux, de deux collatéraux docteurs en droit, et de seigneurs laïques, connaissait des causes des barons et des hauts seigneurs, des contestations entre les communes et les villes, des *procès des pauvres qui avaient des adversaires puissants*, enfin de toutes les affaires ayant parcouru les degrés inférieurs de juridiction.

Dans les affaires étrangères à la politique, le chancelier et ses collatéraux seuls avaient le droit de siéger, et les autres conseillers ne possédaient pas voix délibérative.

Ce Conseil ducal se réunissait tous les matins, entendait d'abord la messe, expédiait ensuite les affaires diplomatiques, celles du patrimoine ducal, et enfin les requêtes de grâce et justice.

Venait ensuite le Conseil résident de Chambéry, simple cour de justice, connaissant des causes à lui déférées par un accord des parties ou par délégation souveraine.

Les appels de ces deux Conseils étaient jugés chaque année, dans la réunion solennelle des assises, présidées par le prince.

Amédée VIII avait coutume de dire que « des deux oreilles du souverain, il en faut une ouverte à l'accusateur, et l'autre à l'accusé ».

Ces grandes réunions des assises, où l'on déployait une pompe extraordinaire, et qui étaient toujours précédées ou suivies de céré-

monies religieuses, avaient un but bien conforme à la politique intérieure de la maison de Savoie.

On voit nos premiers princes chercher tout d'abord à consolider leur pouvoir en rabaissant l'orgueil des barons qui prétendaient traiter d'égal à égal avec leur maître.

Dans la séance des Grands Jours, le comte exigeait, indistinctement de tous ses sujets, un serment d'hommage et de fidélité. Tous les rangs semblaient un moment confondus devant la majesté suprême; le noble et le roturier, le magistrat et le prêtre, courbaient la tête sous le même sceptre. A cette première humiliation s'en ajoutait une plus poignante encore pour les possesseurs de grands fiefs; c'était le compte qu'ils devaient rendre de leur administration judiciaire, compte parfois terrible quand la main qui dirigeait l'État était assez ferme pour oser punir.

Les rôles étaient changés; le juge ordinaire comparaissait comme prévenu, et son humble justiciable soutenait l'accusation. Après un court examen de l'affaire, le comte rendait publiquement à chacun selon ses œuvres.

Amédée VIII avait conservé les avocats fiscaux, institués dès le treizième siècle, pour défendre les intérêts du domaine, des personnes privilégiées, des pupilles et des mineurs. Il confirma, en outre, l'admirable institution de l'*avocat des pauvres*.

« De crainte, disent les *Statuta Sabaudiæ*, que le défaut des ressources pécuniaires n'empêche les personnes pauvres et misérables de faire valoir leurs droits par-devant nos Conseils, nous voulons qu'un avocat général des pauvres réside continuellement dans notre ville de Chambéry, et qu'on choisisse pour cet office un homme capable et de grande probité. Il défendra les causes des gens dénués de fortune par-devant nos Conseils, nos tribunaux inférieurs et même les tribunaux ecclésiastiques. Il sera payé par nous et n'exigera des parties aucun salaire (1). »

Amédée VIII supprima le jugement de Dieu, ou duel judiciaire, en matière criminelle; il abolit l'usage des *épices*, cadeaux faits par les plaideurs aux juges, déclarant que ceux-ci, recevant un salaire, doivent exercer leur charge *gratis et cum omni puritate*.

L'œuvre d'Amédée VIII en tant que législateur est absolument remarquable.

(1) Cette admirable institution, bien supérieure à celle de l'assistance judiciaire, a duré jusqu'à l'annexion de la Savoie (1860).

Elle dénote un esprit très élevé et très supérieur aux préjugés de son temps; une grande sollicitude pour les pauvres, les déshérités et les humbles; un désir puissant d'abattre la féodalité, ce qui est le caractère principal du travail politique des princes savoyards; une connaissance profonde des hommes qui l'entouraient, et desquels il estimait surtout le mérite et la probité.

Amédée ne voulait point abaisser la noblesse, institution dont il comprenait la nécessité et l'utilité comme rouage, pour ainsi dire fondamental, de l'organisation sociale. Mais il voulait refréner les prétentions de ce corps et le soumettre aux lois.

Toutes ses dispositions légales tendent à la réalisation efficace de cet axiome, qui est un principe : *Jus suum cuique tribuere.*

Le sentiment qui apparaît comme la base de cette œuvre immense est celui d'une foi absolue. Ses réformes, si on se reporte à une époque régie encore par des lois barbares, furent merveilleuses, et l'on conçoit que le chroniqueur, Olivier de la Marche, ait pu tracer ce portrait court, mais complet, d'Amédée VIII :

« Il publia des lois si sages, que la Savoie, sous son règne, fut le pays le plus riche, le plus sûr et le plus plantureux du voisinage. »

On conçoit aisément que, avec une pareille organisation judiciaire, les deux gentilshommes qui venaient de se rendre coupables, en présence du duc de Savoie, d'un crime qualifié de lèse-majesté eussent tout à redouter.

Appréhendés au corps, ils furent sur-le-champ conduits par des archers dans les cachots de la Tour de la Poype.

Chaffardon fut logé au dernier étage, sur la plate-forme, et Viry fut écroué dans le cachot situé à l'étage inférieur. Ils durent alors se rappeler, celui-ci la prédiction de l'imagier Pierre Mochet, celui-là la prophétie de la bohémienne Naslé.

On ne leur laissa pas, au surplus, le temps de la réflexion.

A peine eurent-ils le temps d'examiner les quatre épaisses murailles qui les enserraient, le grabat et la paillasse qui leur devaient servir de couche, la cruche d'eau qu'on leur accordait pour se désaltérer, l'infâme baquet scellé dans un angle du cachot.

Une heure ne s'était pas écoulée que le jurisconsulte Pierre Gorrat, collatéral au Conseil résident, était introduit auprès de Viry, et, coupant court à toute explication, procédait en ces termes à l'interrogatoire de l'accusé :

— Vous êtes Louis de Viry, seigneur d'Evires, dit le Sardet, âgé de quarante ans.

— Oui.

— Dites : « Oui, spectable maître », ou « Spectable docteur ». J'ai droit à ce titre. Vous jurez de dire toute la vérité, à peine de deux cents ducats d'amende?

— Oui, spectable docteur.

— Vous connaissez les causes de votre détention?

— Parfaitement.

— Vous avez tiré le fer en présence de notre redouté seigneur. Avouez-vous le crime qui vous est imputé?

— Je l'avoue.

— Comment cela s'est-il passé?

Louis de Viry fit aussitôt, et dans les plus grands détails, le récit de sa rencontre avec Chaffardon, à Saint-Jean de Maurienne.

Il raconta leur voyage et ses diverses péripéties, la scène de la veille à l'auberge du *Croissant*, et enfin la querelle soulevée tout à coup devant le prince, et d'une façon tout à fait inattendue :

— Il est évident, dit-il, que ce gentilhomme avait l'idée bien arrêtée de me provoquer... J'avoue néanmoins la faute que j'ai commise... Elle m'afflige profondément. Je consentirais volontiers à vivre au pain et à l'eau pendant toute une année, si cette punition suffisait à effacer le scandale dont je suis l'auteur... Au surplus, je ne veux choisir aucun avocat pour me défendre, car je m'en remets entièrement en la bonté de mon souverain.

— Il vous sera tenu compte de votre sincérité et du repentir que vous manifestez, assura Pierre Gorrat, touché de l'émotion avec laquelle le Sardet avait prononcé ces paroles.

Il se rendit alors chez Charles de Chaffardon, et lui posa les mêmes questions, avec les préliminaires d'usage.

— C'est bien M. de Viry qui vous a saisi par les cheveux et qui, le premier, a tiré son poignard?

— Certainement. Je n'aurais pas commis semblable violence en présence de Son Altesse.

— Et Monseigneur adjura M. de Viry de remettre son poignard au fourreau?

— D'autres témoins sont là pour le certifier.

— Avez-vous été frappé?

— J'ai failli l'être.

— Existe-t-il des motifs de haine entre vous et le seigneur de Viry?

— Aucun motif. Nous avons soupé ensemble, hier au soir, samedi, et depuis plus d'un mois, nous partagions le même logis à l'hôtellerie du *Croissant*. Je ne puis que supposer.

— Et que supposez-vous?

— Que le Sardet m'ayant vu rentrer en grâce auprès de monsieur mon frère, Jean de Chaffardon, en a conçu une vive jalousie, d'autant qu'il n'est un secret pour personne que je suis fiancé à l'une des plus nobles demoiselles de la cour.

— Nommez-la.

— J'aurais le droit de ne pas répondre à cette interrogation, qui n'a rien à faire avec le procès, mais je crois pouvoir le dire à ma décharge : c'est de la très illustre Blanche de Saluces qu'il s'agit.

— Regrettez-vous le fait qui vous est mis à charge?

— Oh! de tout mon cœur, et j'aimerais mieux, foi de Chaffardon, avoir perdu toute ma fortune, et que cette déplorable rixe n'eût pas lieu. J'implore la miséricorde de Monseigneur.

Les divers personnages, présents à la querelle, firent des dépositions conformes à celles des deux inculpés.

Rien ne plaidait en leur faveur, sinon le jeune âge de l'un, la violence bien connue du caractère de l'autre. Il n'en allait rien moins que de la mutilation pour tous les deux.

Cependant Charles III, porté à l'indulgence par la bonté de son cœur, mais retenu par la gravité de l'offense et le sentiment de sa dignité, ne savait à quel parti s'arrêter; il consulta de sages et prudents personnages, et nous trouvons dans le dossier de la procédure l'avis que lui donnait un de ses conseillers; le mémoire est sans signature, mais il nous a paru curieux, et nous croyons devoir le reproduire textuellement :

« Monseigneur, de ce qu'il vous plaît avoir mon advis et opinion sur le faict et different venuz entre le Sardet de Viry et Chaffardon, Monseigneur, sur le premier point de quatre qu'il vous a plu mestre au dernier article du memoyre, et que le Sardet appella meschant a Chaffardon et les desmentit et mesmement devant vous, je croy que la peyne de cella d'oilet estre à vostre volonté comme de vous cryer mercy en grande humilité de si peu vous avoir estime que d'avoir faict un tel cas en vostre présence.

« Au regard de l'aultre poinct qui est beaucoup plus grant que d'avoir use de voye de faict en vostre présence comme ledit Sardet

a dempugnyer au poil le dit Chaffardon et tire son pugnyard et vouloir frapper coup invasible, Monseigneur jay toujours ouï dire que quant se donne en présence du prince et en sa chambre, que le poin est en grant péril ; il vous en a bien aide Dieu que vostre personne n'a este en grant danger, car l'on a souvent vehu que ceux la qui se meslayent de despartir gens qui se bactoyent ont estes bien fort blesses. Je trouve le cas fort maulvais, de ce que le dit Sardet na voulu obéir à vostre commandement qui luy a este faict par deux ou troys foys quest vray cas de desobeyssance. De quoy, Monseigneur, entendez assez la pugnition que telle chose a mérite que n'est pas petite.

« Monseigneur, je trouve ces actes de tant maulvaise sorte que je suis tout esbay que telles choses se fassent en vostre chambre et devant vous qui y gist grandement vostre autorité et reputation d'y pouveoir. Vous avez bon conseil, mais sil vous sembloyt bon de fere jurer ceulx de vostre dict conseil tant robes courtes que robes longues de vous dire la verite, et ce que leur semble sans nulle supportation que devez faire de ce affaire, me semble que seroit bien faict, car telles fassons de fere touchent grandement a vostre honneur et le tout avoir bien entendu me semble que miséricorde ne déclet pas esloygner de vous, car aulcune foys miséricorde est en justice et la se monstre la puissance des grands, car nul ne la peult fere que les princes. Maintes gens peuvent fere justice, mais grace et misericorde leur sont interdictes.

« Monseigneur, il me souvient que estant le roi Regne de Cecille en Provence au château de Tarascon ung jour quil voulayt dyner et après que le panestier heust assis la viande sur la table en la salle le dit panestier print question avecq ung des serviteurs de ceans en ladite salle et lui donna ung soufflet, et incontinent lon le alla dire au roy qui estoit encoures en sa chambre, lequel manda fere oster la serviette de dessus lespaule du dict panestier, et fust mené en prison. Ce faict le roy vint dine. Et, après dine assembla son conseil, et la fust concluz que veu qu'il avoit donne le soufflet où il estoit couvert pour le roy et la viande sur la table, quil devoit perdre le poin reserve la misericorde du roy auquel fut requis et supplie par beaucoup de gens de bien qu'il lui pleust fere grace a ce gentilhomme et aussy il n'estoit pas sujet dudit roy. Lequel roy octroya qu'il fut faict comme il sensuit qui est quil feust faict ung bras de cyre et devant ung chascun fut coppe le poing de ce

bras de cyre par le maistre des œuvres et le gentilhomme banny.

« Monseigneur, vous me pardonnerez si je vous ennuye de si longue escripture, mais je croy que entendez assez que la volonte que jay a vous le me fait fere. »

Charles III ne suivit point à la lettre l'exemple du bon roi René et ne fit pas couper le *poin* d'un bras de cire par la main du bourreau, exécution qui eût sans doute grièvement navré maître Georges Finet, si grand que fût l'honneur d'accommoder ainsi deux illustres gentilshommes.

Toujours débonnaire, il chercha, au contraire, à adoucir le châtiment, par égard pour les services rendus par le Sardet, et grâce à l'intervention du maréchal de Miolans qui, de sa personne, ne voulut point paraître en cette affaire.

La dernière audience du procès eut lieu le 13 août 1514, dans la salle même où s'était passée la scène de violences que nous avons rapportée.

L'arrêt fut rendu par le président Louis Dérée, en présence des deux collatéraux Janus de Crans et Gabriel de Lande, de l'avocat fiscal général Geoffroy Passerat et de l'avocat fiscal de Savoie, Raphaël d'Albane.

Un certain nombre de seigneurs avaient été adjoints au tribunal suprême, ainsi que les statuts d'Amédée VIII exigeaient qu'on le fît, quand il s'agissait d'une affaire de haute importance.

C'étaient François de Luxembourg, vicomte de Martigues; Louis, comte de la Chambre, vicomte de Maurienne; Bernardin de Savoie, seigneur de Pancalier; Charles de Montbel, comte d'Entremont; Philibert de la Pallud, comte de Varax; François Mareschal, seigneur de Maximieu; Claude de Ballaison, baron de Saint-Germain; Alexandre de Sallenove; Aymon de Genève, seigneur de Lullin.

Mais les deux coupables n'avaient point été amenés devant cette assemblée, et l'avocat fiscal fut chargé de leur signifier à chacun une sentence longuement motivée, dont le dispositif était précédé de ce passage :

« Quoique le délit soit grave et digne d'une punition sévère, notre illustre seigneur le duc veut bien user d'indulgence en considération de l'intérêt que portent aux coupables les membres de cette assemblée, et des humbles démarches qu'ont faites en leur faveur des parents et des amis. »

En conséquence, Louis de Viry, dit le Sardet, était condamné au bannissement à perpétuité.

Il était intimé à Charles de Chaffardon la défense de jamais paraître à l'avenir en présence du souverain, sauf qu'il ne fût appelé devant lui par un mandat spécial, et, dans ce cas, il lui était sévèrement interdit d'assister au jeu du prince et d'y prendre part.

Quelques heures après le prononcé de cette sentence, vers la tombée de la nuit, l'avocat fiscal Raphaël d'Albane se fit ouvrir la porte du cachot de Viry, qu'il trouva parfaitement calme et résigné.

— Je suis condamné? demanda le Sardet, avec un triste sourire.

— Oui, Monsieur.

— A la perte du poing? Peut-être à la décollation?

— M. le maréchal de Miolans a intercédé pour vous... Au bannissement.

— A perpétuité?

— Oui, mais vous savez ce que dure l'éternité des hommes! Courage et patience, Monsieur de Viry. L'heure de la rédemption sonnera tôt ou tard.

— A mon âge, il n'y a plus de lendemain, Monsieur l'avocat fiscal, dit Viry en hochant la tête. J'aurais pu servir utilement encore mon prince et mon pays. On me chasse, je suis délié de mes serments, je suis libre. Un soldat trouve aisément un régiment où s'enrôler... Et je suis riche, de ma bravoure et de mon épée.

Il se tut, pour permettre à Raphaël d'Albane, qui déployait une pancarte, de lui lire son arrêt.

Quand ce fut achevé :

— Me sera-t-il permis, demanda-t-il frémissant d'une sourde colère, de faire mes adieux à M. de Chaffardon?..

L'avocat fiscal ne lui répondit que par un signe négatif.

— C'est bien! dit Viry. Une fois de plus l'innocent paie pour le coupable. Je suis criminel, c'est vrai : mais j'ai été provoqué. J'ai subi un outrage prémédité... J'aurais dû rester maître de moi-même. Si vous voyez M. de Chaffardon après moi, dites-lui, Monsieur l'avocat fiscal, que je n'ai pas daigné m'informer de la peine qui le frappe... Je lui souhaite seulement de ne jamais me revoir en ce monde. Le jour où il me verrait n'aurait pas de lendemain pour lui.

On le fit descendre au bas de la tour de la Poype, où une escorte de dix à douze lansquenets suisses, montés sur de bons chevaux, l'attendait. Le seigneur de Montjovet commandait cette escorte.

Viry fut invité à se mettre en selle. On lui promit que son écuyer Guérin le rejoindrait quelques jours plus tard en Dauphiné, au lieu qu'il désignerait.

La chevauchée prit la route de Couz. On conduisait Viry en France par les défilés de Chailles, route à peu près impraticable, coupée dans la montagne et bordée tout au long de précipices affreux, et au bout de laquelle il fallait, pour atteindre la frontière, escalader au moyen d'échelles un escarpement de rochers.

Depuis cette nuit jamais on n'entendit parler de Louis de Viry d'Evires, dit le Sardet.

Prit-il du service en France et mourut-il obscurément dans l'une des campagnes aventureuses de François Ier, ou, poussé par l'amour des aventures, s'engagea-t-il dans une expédition d'outre-mer? Nul ne sut ce qu'il était devenu, car il refusa même de faire savoir au vieux Guérin en quelle ville il se rendait.

Au Pont de Beauvoisin, à l'entrée du pont jeté sur le Guiers, son escorte s'arrêta. Le seigneur de Montjovet embrassa Viry qui pleurait, et ils se séparèrent.

Lorsque le gentilhomme savoyard eut franchi le poteau orné d'un écu fleurdelysé qui marquait l'extrême limite du royaume et du duché, il se retourna, ôta son chapeau et cria :

— Noël à la Croix blanche !

Puis il piqua des deux et s'éloigna au grand galop de son cheval.

En sortant du cachot de Louis de Viry, l'avocat fiscal se rendit aussitôt à celui de Chaffardon qui, en proie à une furieuse impatience, y tournait depuis le matin, avec les mouvements saccadés d'un lion enfermé dans sa cage.

— Eh bien? s'écria le jeune homme dès qu'il aperçut le magistrat. Qu'est-ce que vos robins ont décidé? Suis-je libre, enfin! ou faut-il que je paie une amende? Ventre-de-loup! Maudit soit le jour où je rencontrai ce Viry!..

— Ne maudissez pas, si vous ne voulez pas être maudit, Monsieur! proféra d'un ton grave Raphaël d'Albane.

Et sans donner au prisonnier le temps de répliquer, il lui lut la sentence, comme il venait de le faire pour son adversaire.

— Alors, demanda Chaffardon, que me reste-t-il à faire?

— Monsieur, il vous reste à rentrer en votre logis, à y payer votre écot, à prévenir vos gens, à emballer vos meubles, habits,

linge de corps, et à reprendre le chemin par lequel vous êtes venu, si mieux ne préférez en prendre un autre. Le tout sous la sauvegarde et vigilance de deux huissiers à verge, commis ès qualités, et sous peine, si manquez à l'exécution de l'arrêt, d'être enfermé dans une forteresse au choix de Monseigneur.

L'accent et le ton de Raphaël d'Albane suffirent à calmer Chaffardon qui, rajustant sa veste de velours, passablement fripée par son séjour en cet endroit, déclara qu'il entendait obéir sans conteste, et ne pas demander mieux que de s'en aller incontinent.

On le mit donc en liberté, mais les deux huissiers le talonnèrent, et ils eurent le plaisir de pénétrer avec lui au logis du *Croissant*, où maître Guigon Granczonis l'accueillit avec de grandes démonstrations de joie.

Chaffardon mit promptement un terme au zèle intempestif de l'aubergiste :

— Mon hôte, dit-il d'un ton péremptoire, le messager que me députa céans monsieur mon frère est-il reparti?

— Que non pas, Monseigneur.

— Ventre-de-loup ! J'en suis bien aise, affirma Chaffardon, satisfait. Cela étant, mon hôte, veuillez faire déclouer les tapisseries de ma chambre, et les proprement emballer en des toiles à ce séantes. Qu'on empile mes habits, j'en ai seize ou dix-sept dans mes coffres. Que le tout soit chargé sur le chariot qui, récemment, touchait à votre seuil. Puis dites-moi quelle somme je vous dois, ou plutôt prenez ces trois milles livres et vous chargez de payer mes dettes, après avoir retenu mon écot. Et à la fin qu'on selle mon cheval et celui de mon page, si le bélître n'a pas jugé prudent de déguerpir.

— Le bélître est à vos côtés, Monseigneur, chanta une voix aigre, et bien vous en prend d'avoir affaire à un serviteur fidèle, qui ne vous a pas abandonné dans les extrémités fâcheuses où votre mauvais caractère vous a poussé...

Chaffardon se retourna et ne put s'empêcher de sourire, en reconnaissant le long, maigre et mélancolique Clodoveo, revêtu de sa livrée blanche et violette, écussonnée à ses armes.

— Ah! dit-il, en feignant de ne pas s'émouvoir, c'est toi? C'est bon! endosse ton manteau gris et chausse tes houseaux. Nous partons.

— Nous partons? chanta Clodoveo, en nasillant. Et où allons-nous?

— Ah! fit Chaffardon perplexe, voilà à quoi je n'ai point pensé.

Au moment, un page, enveloppé d'une ample cape à chaperon d'écarlate, s'avança rapidement vers lui, et lui tendit une lettre.

Chaffardon, étonné, s'empara du parchemin, brisa les lacs de soie, rompit le scel et lut ce qui suit :

« Où vous voudrez et quand vous voudrez, s'il vous plaît que je sois votre dame et compagne, appelez-moi. Je vous aime, comme vous m'aimez.

« BLANCHE. »

— Oh! oh! fit Chaffardon, joyeux... Je n'ai donc point perdu la partie. Eh bien! ajouta-t-il, en s'adressant à Clodoveo, nous allons chez mon frère Jean, et foi de Chaffardon! je lui réserve plus d'une surprise. Tu n'auras rien perdu à être fidèle, garçon. En selle, houp!

Mais comme il mettait le pied sur l'étrier, un vieillard au visage bouleversé s'avança vivement vers lui et, saisissant le cheval par la bride, s'exprima en ces termes :

— Vous partez, Monsieur de Chaffardon? Et mon maître, où est-il? C'est à cause de vous qu'il est en prison! La bohémienne avait raison de dire que vous le chasseriez d'où il vous amenait. Vous l'avez perdu! Honte sur vous!..

Chaffardon reconnut Guérin. Il n'osa prononcer un mot.

— Vous êtes bien joyeux, Monsieur de Chaffardon, poursuivit le vieil écuyer indigné, tant pis pour vous! On dit que la malédiction des pauvres porte malheur. Je n'ai pas le droit de maudire, mais que Dieu vous rende œil pour œil, dent pour dent.

XII

Où l'auteur prend congé de ses personnages et de son lecteur, avec autant de regret que de plaisir.

Charles III avait déjà trente-quatre ans lorsqu'il épousa Béatrix de Portugal, dont Charles-Quint avait épousé la sœur. Elle eut une dot de cent cinquante mille écus d'or et fut amenée en Savoie, en grande pompe, par Martin Costa, archevêque de Lisbonne, et par le comte de Villeneuve Portimano, et peu de temps après le duc la mena à Genève, où on leur fit une magnifique réception.

« La jeunesse de la ville, dit le chroniqueur Spon, était lestement vêtue de damas, de velours et de toile d'argent. Ce qu'on trouva de plus galant fut une compagnie d'amazones, qui étaient des femmes superbement vêtues, les cottes retroussées jusqu'aux genoux, portant de la droite, un dard, et de la gauche, un petit bouclier argenté, à la manière de ces anciennes guerrières; celle qui les commandait, était une Espagnole, femme de François de Saint-Michel, sieur d'Avoully, laquelle devait faire compliment, en sa langue, à la duchesse. L'enseigne était fille d'un apothicaire, nommé le grand Jacques, laquelle maniait une enseigne aussi adroitement qu'un lansquenet.

« Dona Béatrix attendait au pont d'Arves, limite des États de Savoie, où il était d'usage que les princes et les évêques, avant d'aller plus avant, répondissent aux offres de service des syndics et prêtassent serment, sur le livre des franchises, de respecter les libertés de la ville. Elle passa le pont, sur un char de triomphe, attelé de quatre chevaux, tout couverts d'or et de pierreries. Le duc, son mari, suivait, monté sur une mule, avec l'abbé de Beaumont et un de ses écuyers, tous trois vêtus de même, avec des manteaux gris et des chaperons à gorge. »

Le capitaine des amazones présenta à la duchesse un sonnet espagnol, mais elle ne la remercia pas et ne daigna même pas les regarder.

Les hommes vinrent ensuite la recevoir, elle ne leur fit pas meilleur accueil, ce dont les bourgeois furent indignés, disant *qu'ils ne lui rendoient tels honneurs par debvoir, mais par amitié.*

Les jeunes gens voulaient abattre les théâtres et renvoyer les musiciens: les magistrats et les chanoines obtinrent que la fête continuât; les gentilshommes excusaient la fierté de leur souveraine, en répétant avec force caresses :

Que eran los costumbres del Portugal!

Les bals, les concerts, les pêches aux flambeaux sur le lac, les momeries et les morisques, dont les Génevois étaient friands, firent oublier la déconvenue des premières heures; et le duc affable, conciliant, toujours prêt à vider sa bourse, atténua, par sa politesse, l'arrogance des Piémontais et des Espagnols.

La cour demeura plusieurs mois à Genève et fit beaucoup de dettes. Au départ, Béatrix laissa pour unique adieu à la fière bourgeoisie ce singulier compliment que Genève « *era mucho buena posada.* »

Au séjour de Charles III et de sa femme dans cette Genève qui était « une très bonne auberge », se rattache une petite aventure qui montre combien les bourgeois de ce temps étaient indépendants.

Le duc avait demandé à loger à l'hôtel de ville, mais les syndics refusèrent, et il dut se contenter du couvent de Palais.

Cependant « chacun ne tâchait à autre fois à leur faire plaisir et servir, dit Bonivard : fut en logis ou autre chose ne se trouva qui lui fit refus, sinon une fois Jean Lullin, hôte de l'Ours, qui avait logé des charretiers d'Allemagne en son étable. Si vint le fourrier du duc pour faire déloger leurs chevaux et y mettre ceux du prince, à quoi l'hôte contredit à cause qu'il estimait plus de profit d'être hôte de charretiers que de princes. Si ce courrouça à lui le fourrier et le voulut battre, mais l'hôte lui dit que non. Par quoi il en fut irrité, et il en alla faire le rapport au prince, qui, de ce ému, manda quérir les officiers de la ville et leur dit qui si l'on ne faisait pas justice de cettuy rebelle, qu'il la ferait lui-même. Dont pour l'apaiser l'on fit prendre ledit hôte et demeura en prison bien trois ou quatre jours. Le duc voulut bien que l'on s'enquit plus avant sur sa personne, mais l'on lui dit que c'était assez, et fut lâché ledit Lullin (1). »

Ce fut aussi pendant le séjour à Genève de Charles III qu'eut lieu la cérémonie de l'investiture du titre de comte à Laurent de Gorrevod, frère de l'évêque de Maurienne, et qui avait rempli plusieurs charges importantes.

C'est un curieux tableau des mœurs féodales.

« Le nouveau comte s'étant vêtu d'une robe de fin velours noir, fourrée de panne rousse, il fut amené, en cet équipage, à la salle où était le duc avec toute sa cour. Là, il offrit sa bannière d'armes qui était d'azur au chevron d'or, laquelle fut présentée par le roi d'armes de Savoie, lequel donna un coup d'épée sur icelle par le commandement du duc et rompit la hampe en deux tronçons, puis le bailla à un gentilhomme qui le jeta par une fenêtre hors de la salle; après quoi, on fit entrer le comte au parquet, là où il fut dévêtu de ses habillements et où on lui donna une tunique de satin tanné, puis une ceinture d'or. De là, on lui fit monter le premier degré du parquet, et là il prit le manteau de comte, qui était d'écarlate fourré de menu vair, fendu du côté gauche, depuis l'épaule jusqu'aux pieds. Puis il prêta les serments de dignité,

(1) *Chroniques de Genève.*

d'administration, de vasselage, d'office, de subjection, et, s'étant mis à genoux, il prit le bonnet de comte avec la guirlande, par les mains du premier chambellan de Savoie (1). »

Il se plaça ensuite auprès des autres comtes, et le roi d'armes de Savoie publia à haute voix le *cri* suivant :

« *Or oyez, or ogez, or ogez!* L'on vous fait savoir, de la part de notre très redouté seigneur et de son commandement, et aussi pource qu'ainsi lui plaît être publié, attendu les louanges et les innumérables vertus de Messire Laurent de Gorrevod, chevalier, desquelles suffisamment informé, comme celui qui en est bien digne et qui bien le mérite, pour ces raisons et autres le mouvant, notredit très redouté vicaire du saint-empire romain, rempli de toute haute magnanimité, généreux vouloir, désirant aussi de son pouvoir accroître, multiplier et exhausser sa noblesse ès honneurs et dignités de ce monde et principalement ceux qui les ont desservis, a fait, créé et de nouveau élevé présentement ledit messire Laurent de Gorrevod, chevalier, en dignité comitale, et lequel dorénavant, en cette duché et en tous autres lieux sera tenu, nommé et réputé d'un chacun comte de Pont-de-Vaux, à grande joie, liesse et prospérité, et au bon gré de notre seigneur, soit le tout allègrement parachevé et acccompli. »

Au banquet présidé par le duc et donné par Gorrevod « lautement, opulemment et délicatement servi », les hérauts vinrent demander largesse. Gorrevod leur donna deux grandes tasses d'argent, et le héraut Bonnes Nouvelles lui récita un long poème sur *dame Largesse :*

Largesse fait devenir l'homme illustre,
En tous ses faits lui donnant si bon lustre,
Qu'il en acquiert grande réputacion,
Croissant sans bruit par maint eage et maint lustre;
Fonder sur roc, non sur terroir palustre,
En propaguant longue duration,
De son haut los et infinie prouesse.
Et le tout vient de Madame *Largesse*.

Vint ensuite, sous forme de *sotie*, le « débat solatieux » de Madame Fortune et de Madame Vertu, célébrant à l'envi le nouveau comte.

(1) Guichenon, *Histoire de la Bresse et du Bugey*.

Si le cortège qui accompagna Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux en son hôtel après la cérémonie, avait suivi quelque temps le rivage du lac Léman sur la côte de Savoie, il se fût peut-être rencontré, non loin de la tour d'Yvoire, avec un autre cortège, moins brillant peut-être, mais à coup sûr, animé de plus d'allégresse.

Le matin de ce même jour, en effet, Messire Charles de Chaffardon était allé chercher sa future épousée au manoir de Loëx, où elle vivait depuis sept ans, sous la garde maternelle de donna Colomba, et la tutelle du très caduc Mainfroi, cadet de Saluces.

Madame Philiberte de Savoie, présentement épouse du Magnifique Julien de Médicis, dotait Blanche de Saluces de ce castel de Loëx, de la Tour d'Yvoire et de plusieurs fermes y attenant, et la duchesse de Milan se chargeait du trousseau de la fiancée, où l'on comptait des aunes de dentelles, des fourrures précieuses, des joyaux superbes, sans énumérer les ballots de linge qui suffirent à remplir de la base au faîte, douze armoires toutes neuves, en bon bois de noyer, exécutées par un vassal de la damoiselle.

Ce fut le page Clodoveo, toujours long, maigre, dégingandé, mélancolique, mais élevé à la dignité d'écuyer, qui fut chargé d'aller, selon l'usage, mettre sa jambe nue dans le lit de la prétendue, la veille des noces, après que le sire Mainfroy eût préalablement couché, entre les draps ourlés de soie, sa gigantesque Durandal, et ce, sous l'œil vigilant de donna Colomba, un peu offusquée par ce cérémonial.

Et le lendemain de ces définitives accordailles, comme Blanche de Saluces, de maison souveraine, s'alliait à un simple gentilhomme, le syndic de la commune vint lui présenter *in pompam* une épée et un fuseau, ainsi que cela se pratiquait chez les Francs ripuaires, lorsqu'une femme libre épousait un serf. Blanche, modestement, choisit le fuseau.

Le repas de noces fut très beau, encore qu'il ne ressemblât en rien au dîner de dix-huit services donné par Jean Visconti, tyran de Milan, à l'occasion du mariage de sa fille avec Lionel d'Angleterre.

Les cent trente convives qu'il rassembla mangèrent néanmoins des brochets dorés, des cailles en salmis, des cygnes habillés de leur plumage, des pâtés de viande de bœuf mêlée avec du sucre et du fromage, des lamproies, un paon rôti dressé sur une montagne d'oiseaux farcis, des fruits de toutes sortes.

Le présent du matin que Chaffardon offrit à l'épousée, le *mor-*

gengab de l'ancienne loi, se composa d'un léopard vivant enchaîné par une chaîne d'or, dans une cage à barreaux d'argent, une haquenée enharnachée de velours violet, de six lévriers et de six faucons colletés d'argent, avec housses et capuchons de satin violet.

Blanche de Saluces fut assez étonnée, lorsque, vêtue de blanc et enveloppée d'un voile de guipure, elle sortit de son castel pour se rendre à l'église, de voir la porte barrée par un balai sur lequel elle fut obligée de passer, selon la vieille coutume.

Un tapis de mousse, piqué de fleurs, couvrait le chemin bordé de chaque côté de sapins verts, coupés la veille dans la montagne par les garçons du village.

On lui présenta un énorme trousseau de clefs qu'elle dut suspendre à sa ceinture, et l'on remit à son garçon de noces, qui était Aleran de Valpergue, la chaussure hors de service qu'il devrait, le soir venu, placer sur le baldaquin du lit nuptial.

Après la messe et quand le prêtre eut lu l'évangile selon saint Jean, la chevauchée se mit en marche aux sons d'une musique guerrière.

Outre les dames et seigneurs, amis ou parents des deux époux, elle comptait plus de cent paysans vêtus d'habits de toile verte, rouge ou bleue, et autant de paysannes, parées de leurs plus beaux atours, mais uniformément chamarrées de rubans violets ou blancs.

Il y eut repas champêtre pour les vassaux, bal sur la pelouse, divertissements multiples, si bien que toute la rive du lac semblait en fêtes, et que le souvenir de ces noces à nulles autres pareilles se perpétua de siècle en siècle.

Charles de Chaffardon touchait enfin au but de ses ambitions; cependant il ne fut pas heureux, car il n'eut pas d'enfant, et son bonheur n'eut pas le dénouemeut que prévoient tous les contes de fées. Il était riche, honoré, puissant. Mais il pensait à l'ami des anciens jours, et le cherchait à ses côtés.

Il eut, ce jour-là, la fugitive vision de la Saint-Jean-Baptiste, autrefois passée à Saint-Jean de Maurienne, avec Louis de Viry.

Peut-être quelque remords le vint-il poindre, car on vit une larme perler à ses yeux.

Regrettait-il le Sardet, ou souffrait-il encore d'être à jamais banni de cette cour de Savoie où jadis il avait fait si bonne figure? L'histoire ne le dit pas, ne parle point de lui.

Et puisque ce mot : *histoire* tombe de notre plume, ne serait-il

pas utile de dire en quelques pages ce qu'il advint du jeune prince, entrevu au château ducal de Chambéry?

Après le traité de Cambrai, Charles-Quint partit pour Bologne où devait avoir lieu son couronnement.

Ce fut à ce moment que Charles III tenta quelques démarches auprès du pape et de l'empereur pour revendiquer le royaume de Chypre, légué à sa maison par la reine Charlotte, et que les Vénitiens avaient conquis par tant d'intrigues déloyales. Il y tenait d'autant plus, que le titre seul, sans la possession, lui donnait le premier rang parmi les princes secondaires de l'Europe, et que, s'il ajoutait au titre la possession, il lui devenait alors facile de reconstituer les royaumes chrétiens de Jérusalem et d'Arménie, et de disputer en Orient la prépondérance aux vainqueurs de Mahomet II.

Le pape fit examiner par des légistes les prétentions du duc de Savoie, et, les ayant trouvées légitimes, il fit ses instances auprès de l'empereur, qui se rangea volontiers à son avis.

Le duc envoya donc à Venise Philibert Ferrero, évêque d'Yvrée, Aymon de Piossasque, collatéral de son conseil, et Louis de Bonvillars. Ces ambassadeurs étaient chargés de réclamer à la sérénissime république la restitution du royaume de Chypre, et de faire, au cas où ils subiraient un refus, toutes les protestations nécessaires pour conserver les droits de leur maître.

Mais ils éprouvèrent l'échec le plus humiliant, et le sénat vénitien répondit aux instances du pape par ce verset d'un psaume, sans l'accompagner d'aucun commentaire : *Cœlum cœli Domino, terram autem dedit filiis hominum.*

En guise de compensation, Charles-Quint donna, à son beau-frère, le marquisat de Cève et le comté d'Asti.

Ce fut l'occasion d'une guerre sans trêve ni merci entre l'oncle et le neveu, car François Ier, fils d'une sœur de Charles III, avait succédé à Louis XII, et l'un des premiers actes de sa politique fut de formuler des griefs absurdes contre le duc de Savoie et d'entasser des faux prétextes pour lui faire la guerre et conquérir ses États.

Ainsi, il lui reprochait d'avoir prêté de l'or et des pierreries au connétable de Bourbon; d'avoir écrit à l'empereur une lettre de félicitation sur la victoire de Pavie; d'avoir enfin accepté la cession et l'investiture du comté d'Asti.

Le roi de France chargea le président Poyet de porter à Charles III

un mémoire où ces réclamations, aussi injustes qu'excessives, étaient formulées.

Le duc voulut discuter et proposa un congrès pour examiner les droits respectifs des deux puissances sur les points contestés, ne se montrant pas éloigné de faire de larges concessions pour éviter la guerre.

Mais le président Poyet, qui n'avait ni le droit ni la commission de procéder à cet examen, déclara sèchement qu'il fallait sur-le-champ donner satisfaction ou se préparer à la guerre.

— *Il le faut*, ajouta-t-il, *le roi le veut ainsi!*

Le président du sénat de Turin, Jean-François Porporato, auquel il adressait cette sommation offensante, répondit avec fierté :

— *Je ne trouve pas cette loi dans nos livres!*

La Savoie, la Bresse, le Bugey furent bientôt envahis par l'armée du comte de Saint-Pol. Montmélian est livré par la trahison d'un capitaine napolitain. François Ier annexe la Savoie à son royaume, crée un parlement à Chambéry, organise les tribunaux et le système d'administration sur le modèle de la France, et substitue la langue française à la langue latine dans les actes civils et judiciaires.

Charles III, se bornant à défendre le Piémont, envoya au Pas de Suse ses généraux Médicis et Torricelli, qui, laissant enlever des hauteurs d'où les Français les dominaient, durent se replier. Le duc alors se réfugia à Verceil. L'amiral de Chabot s'empara de Turin.

De tous ses États il ne restait à Charles III que la vallée d'Aoste, les villes de Verceil, de Coni et de Nice. Dépouillé par ses ennemis, négligé de ses amis, affligé de voir ses sujets si longtemps opprimés, prévoyant de nouveaux malheurs, accablé par les infirmités qu'il avait déjà éprouvées, et sans force pour lutter contre une adversité qui ne finissait pas, il succomba à une fièvre lente, après un règne de près de cinquante ans. Ce fut à Verceil qu'il termina ses jours, le 16 septembre 1553, après dix-huit ans d'exil dans cette ville.

Charles III fut un prince d'une piété solide, d'un caractère bon, affable, généreux ; il eût fait le bonheur de ses peuples dans des temps ordinaires ; mais il se montra constamment au-dessous des circonstances difficiles dans lesquelles il se trouva placé, entre deux grandes puissances rivales. Il ne sut ni négocier, ni combattre à propos. Moins politique que Charles-Quint, moins belliqueux que

François Ier, il se vit toujours sacrifié dans les traités conclus entre ces deux monarques.

Il était aimé du peuple, dit le marquis Costa, témoins les mouvements spontanés des paysans d'Aoste, de Tarentaise, et de Maurenne, lesquels prirent d'eux-mêmes les armes pour chasser les Français de leur territoire et pour être rendus à sa domination. Ni la peste, ni la famine, qui se mêlaient aux horreurs de la guerre, n'empêchèrent les Savoyards de donner les dernières et les plus touchantes marques d'affection à leur maître, accablé par la fortune adverse.

« Il était trop franc, dit Guichenon, craintif à entreprendre, perplexe à se résoudre, mol à exécuter; plus propre pour le cabinet que pour le trône. »

Le comte Pompeo Litta, dans son bel ouvrage *Famiglie celebri italiane*, a reproduit le portrait de Charles d'après une miniature du temps. C'est un profil délicat : type fin, maladif, pâle; les cheveux longs, sous un toquet de velours; de l'amertume et de la résignation dans le pli des lèvres, une flamme fugitive dans le regard.

Le rôle de Charles III, fort effacé depuis le partage de la Savoie et la conquête du Piémont, a peu séduit les historiens, que le succès attire plus que le malheur.

Il y a là pourtant de belles pages à mettre en lumière; le duc vaincu, oublié, traité avec dédain par les officiers de l'empereur, à peine visité par les diplomates de ses alliés lorsqu'ils traversent sa résidence, à court d'argent, sans espoir d'avenir, ne cesse de *faire flèche de tout bois*, comme il le dit, pour subvenir aux dépenses de son fils; et sa plus vive, sa plus constante préoccupation est l'allègement des charges qui pèsent sur ces anciens sujets.

Ce tendre père s'épuisait pour payer les dettes de son fils et le mettre en état de faire figure à cette brillante cour impériale, *où le vivre coustoit gros*, malgré le personnel restreint qu'entretenait le prince de Piémont, obligé de solliciter de l'empereur le prix des casaques de velours de ses gentilshommes.

Le fils de Charles III, Emmanuel-Philibert, général en chef des armées impériales, succédait à son père dans un duché qui paraissait aussi compromis que ses royaumes d'Arménie, de Chypre et de Jérusalem. Verceil venait de capituler; il ne possédait plus que des villes assiégées et misérables : Nice, Asti, Cherasco;

le val d'Aoste restait neutre; il ne comptait plus que quelques milliers de sujets épars dans les vallées du Piémont et dans les armées d'Autriche et d'Espagne. Mais ce prince, fort de ses droits et confiant en sa fortune, prit une devise menaçante dans sa résignation : *Spoliatis arma supersunt*, et il reconquit ses États à la pointe de l'épée.

. . . . . .

On croit communément que le bon écuyer Guérin, qui jurait *thancre de bon* que tous les habitants de la Maurienne étaient des sauvages, retourna pourtant à Saint-Jean, séduit par les beaux vignobles des entours de la ville, et qu'il y épousa dame Emerentiane, malgré son âge avancé et sa corpulente laideur.

Ce qui est certain, toutefois, c'est que Jean Jovet était propriétaire et seul maître après Dieu de l'hôtellerie du *Lion d'or* en l'an 1554, où la confrérie du Saint-Esprit fut cause d'une échauffourée, relativement à je ne sais quel gentilhomme piémontais qui avait insulté à ses usages.

Mais dame Emérentiane, à l'époque où cette aventure advint, reposait depuis longtemps au cimetière côte à côte avec Guérin, non loin de ses servantes Josephte et Modeste, ainsi que de la plupart de ses contemporains.

Chose pénible à constater, c'est toujours par là qu'il faut finir, car le seul dénouement à peu près définitif, c'est la mort, qui amène l'oubli.

Charles Buet.

REVUE LITTÉRAIRE

VOYAGES ET VARIÉTÉS

A travers la Chine, par M. Léon Rousset. (Hachette et Cᵉ.) — *Le Canada*, par Paul Champion. (Librairie de la Société bibliographique.) — *L'Italie moderne*, par Eugène Loudun. (Rétaux et Bray.) — *Louis XIV et la Compagnie des Indes orientales*, par Louis Pauliat. (Calmann Lévy et Cᵉ.) — *Journal du général Gordon*, siège de Khartoum. (Firmin Didot et Cᵉ.) — *Christophe Colomb*, par Charles Buet. (Blériot et Gautier.) — *Gleyre, étude bibliographique et critique*, par Charles Clément. (Perrin et Cᵉ.) — *Souvenirs* 1829-1830, par Amaury Duval. (Plon, Nourrit et Cᵉ.)

I

Les renseignements que nous donne M. Léon Rousset sur une partie de la Chine qu'il a pu visiter, en sa qualité de fonctionnaire chinois; c'est-à-dire de professeur à l'arsenal de Fou-tchéou, — ce même arsenal que nous avons su fonder et détruire, par une bizarrerie qui n'est pas rare dans l'histoire des variations de la politique française, et même des autres peuples européens —; ces renseignements sont nombreux, intéressants et, pour la plupart, nouveaux. Peu de descriptions, mais des meilleures, car, sobres et rapides, elles viennent à l'appui d'un détail de mœurs; une assez grande impartialité; une teinte de philosophie, dont la gravité n'a rien de morose; du patriotisme, enfin : ces qualités, assez rares, font de l'ouvrage *A travers la Chine* un livre sérieux, utile, et qui mérite qu'on s'y arrête.

L'introduction à la fois géographique et historique réussit assez bien à débrouiller le chaos très confus encore pour nous — et peut-

être pour les Chinois — des événements dont la Chine est depuis deux mille ans le théâtre. Conquêtes, changements de dynasties, révoltes, sont tracés en traits assez gros et assez simples pour qu'on y entende un peu plus... que du chinois.

Il rappelle ensuite les événements plus récents dont la Chine a souffert, la *Guerre de l'opium*, la révolte des Taë-Pings, etc. Il n'oublie pas non plus de parler de quelque chose qui nous intéresse davantage, la conquête morale de la Chine par les Jésuites; et ce qui est plus rare, il le fait en termes modérés, qui n'excluent pas une certaine admiration. Quant au rôle des missionnaires, dont il a pu apprécier la charité, le zèle et l'affabilité, M. Rousset applaudit aux efforts répétés de ces Français qui luttent courageusement, non seulement pour leur foi, mais encore pour maintenir notre influence en Indo-Chine, à côté de celle des peu scrupuleux et très envahissants Anglais.

Suivons le voyageur de Hong-Kong au fleuve Min et aux riantes campagnes qu'il baigne. C'est avec une sorte d'enthousiasme, contagieux, en vérité, qu'il en trace un tableau, dont nous devons citer un fragment. Il s'agit du Kou-Chan ou montagne du Tambour, où s'élève un monastère de bonzes, site ravissant au clair de lune :

« Devant nous, sur les flancs de la montagne, serpente un grand escalier pavé en larges dalles de granit. La montée est pénible; mais en régularisant le pas et surtout en choisissant pour faire cette ascension une nuit fraîche, largement éclairée par la lune, on oublie bien vite la fatigue... Ici, une cascade étincelle en sa chute comme une pluie de diamants, puis se résout en perles d'une blancheur lactée, pour se perdre enfin dans l'ombre avec un doux murmure, une sorte de plainte harmonieuse et contenue comme un mélancolique adieu. Là de grands pins, dont la silhouette agrandie se projette sur les rochers d'alentour, descend jusqu'au fond des ravins et se redresse fièrement sur la pente opposée, qu'elle gravit d'un trait; tous ces arbres aux troncs noirs, aux formes bizarres, avec leurs grands bras étendus, semblent, dans la demi-obscurité de la nuit, une troupe d'êtres fantastiques, gardiens fidèles d'un lieu sacré, placés là pour en faire respecter la sainteté. Plus loin, par une échappée, le regard plongé dans la vallée endormie et comme enveloppée dans un manteau de vapeurs; çà et là, on entrevoit un coin de sa robe foncée sur laquelle le fleuve se détache, à la clarté des astres, comme un ruban de moire argentine. »

N'est-ce pas que l'on retrouve là quelque chose des finesses du pinceau des peintres chinois, leurs arbres étranges, leurs longues étendues de plaines traversées par l'éclair d'argent d'un fleuve ou d'un canal? mais ici, grâce à l'Européen, on l'y retrouve avec la perspective qui y manque toujours et le sentiment.

En même temps, une autre scène se présente à nos yeux. C'est cette vallée, c'est ce fleuve qui ont vu l'escadre de Courbet s'avancer couronnée de fumée; c'est là où les brûlots se sont enflammés, les torpilles ont éclaté; c'est là où le sang a coulé et a rougi le fleuve argenté. Et pour quel résultat peut-être?

La civilisation chinoise, ses qualités et ses défauts, la constitution patriarcale de la famille qui en forme les assises, un certain esprit de démocratie qui, au rebours du nôtre, paraît exister plus dans les mœurs que dans les institutions, attirent l'attention de l'auteur du voyage *A travers la Chine*, et lui permettent de faire voir de quel philosophe et de quel penseur est doublé le touriste. Ce qu'il dit de la bourgeoisie chinoise, effrayée de la civilisation européenne, qui s'est imposée si violemment à elle, mérite de fixer l'attention. Nous y notons cette phrase qui les justifie de ne pas se jeter étourdiment dans les bras très intéressés de l'Europe :

« Ils ne manquent pas d'intelligence et ils n'ont pas tardé à comprendre qu'il y a, entre toutes les conditions d'existence d'une société, une sorte de solidarité qui force, lorsqu'on en modifie quelques-unes, de modifier toutes les autres en même temps, et qui, aux avantages d'un certain progrès, doit mêler par compensation bien des inconvénients. »

N'est-ce pas vrai! et nous convient-il de traiter de barbares des gens qui tiennent à conserver intact leur esprit national, nous qui, à force de sacrifier aux progrès, sommes à deux doigts d'avoir perdu jusqu'au génie de notre race?

A côté de cette admiration pour l'édifice compacte et par places respectable d'une si vieille civilisation, M. Rousset sait faire entendre la note critique. Voici quelques lignes qui donnent un aperçu de l'état où l'horreur non pas du sang, mais de la guerre et de ses hasards, peut conduire une population, et même cette partie de la population qui est chargée de la garde de la sécurité publique :

« En Chine, le défaut de sécurité sur les voies publiques commence avec la chute du jour; que ce soit sur les routes ou sur les rivières, on n'y voyage jamais de nuit, par crainte des voleurs;

dans les villes mêmes, on se renferme chez soi, dès que le soleil a disparu sous l'horizon, et l'on n'oserait sortir dans la rue, même pour les motifs les plus graves... Je me rappelle qu'un jour, ayant exprimé, devant un Chinois, mon étonnement de voir que personne ne sortait plus dans les rues, dès que la nuit était faite, bien qu'il y eût des rondes de police organisées pour protéger les habitants contre les agressions nocturnes, il me répondit :

« — On a trop peur des voleurs.

« — Il y a cependant des gardes de police, des soldats qui doivent accourir dès qu'ils entendent du bruit et poursuivre les malfaiteurs?

« — Oh! non, répondit mon interlocuteur, les *voleurs ont des couteaux!* »

Ne rions pas trop, Parisiens mes frères; par le désarroi de notre police actuelle, toujours brave cependant, il se pourrait faire qu'un moment vînt où nous nous devenions aussi Chinois que cela. Il faut avouer que c'est trop.

II

Petit par le format, mais précieux par la condensation des matières, français, très français est le petit volume signé Paul Champion et intitulé *le Canada*. Ce n'est qu'un résumé, mais ce résumé est si intelligemment compris et ordonné, qu'il nourrit plus l'esprit qu'un gros volume. Il ne marque pas la prétention d'être une œuvre d'histoire; et il se trouve que, lorsqu'on l'a dévoré, on se sent tout enflammé d'amitié pour ce *Dominion* si français quoique dit anglais, ce pays où la vieille race française, normande et bretonne, se perpétue avec ses vieilles qualités, celles que nous avions et que nous perdons, hélas! tous les jours.

Oui, c'est avec plaisir, c'est aussi avec un grand déchirement de cœur que nous avons lu et relu ces pages frissonnantes d'un vrai souffle patriotique. Ces Canadiens de Québec et du Manitoba ne sont-ils pas des frères, des frères que nous avons oubliés, et qui se souviennent de nous? Ils s'écrient sans cesse : « Et nous aussi, nous sommes Français! » Et ils font plus que de le dire, ils le prouvent, en croissant et multipliant, en faisant respecter leurs coutumes et leur religion, en conquérant une place chaque jour prépondérante dans l'État, en préparant enfin dans cette Amérique, qui sera un jour ce que l'Europe ne sera plus, le cœur et le

cerveau du monde, un État français, quelque titre étranger qu'il puisse porter encore.

Et ce qui est à noter, c'est que la civilisation, le défrichement des terrains, la colonisation, tout se fait surtout grâce à l'énergie du clergé. A l'heure où, par intérêt, par parti pris, par haine, on conteste à l'élément sacerdotal sa part d'action dans le progrès, il est bon de le montrer là-bas, agissant, triomphant. Voyez plutôt :

« J'ai en ce moment sous les yeux deux petits volumes d'un missionnaire de sauvages (le P. Lacasse). Ces volumes prêchent à l'habitant, aux Franco-Canadiens, la colonisation à outrance. Grâce à Mgr Tasché, archevêque actuel de Saint-Boniface, nous devons de voir notre nationalité et notre langue non seulement se maintenir, mais croître dans toute cette région des Prairies, jusqu'aux Montagnes Rocheuses... C'est un autre membre du clergé, un jeune prêtre canadien établi dans l'État américain de l'Illinois, qui s'est donné pour mission d'envoyer au Manitoba le plus grand nombre possible de Canadiens de cet État, qui renferme des centres très considérables d'origine française. »

Imprimé sur un format de poche, en caractères clairs et élégants, et orné d'une excellente carte très complète, et d'une lecture attrayante, *le Canada* est un des mieux venus de l'excellente collection publiée par la Société bibliographique. Il aura certainement le succès des précédentes publications *l'Indo-Chine Française*, *A travers le Sahara*, *la Corée*, etc., que nous avons signalées et que nous signalons encore à nos lecteurs.

III

Ce n'est pas une entreprise légère que de venir parler de l'Italie après tant de voyageurs, de philosophes, d'artistes qui, attirés par la lumière de cette terre qui vit fleurir la civilisation païenne et qui, la civilisation païenne écrasée, vit renaître plus brillante et plus pure la civilisation chrétienne! Il semble que ce soit un sujet où *tout a été dit;* et les gens de peu d'imagination, d'érudition nulle et de scepticisme facile se payent volontiers de cette phrase toute faite. Elle est fausse, étroite comme toutes les formules. Nous sommes de l'avis de Musset, qui inscrivait, en tête de son *don Juan*, à lui (*Namouna*), ces vers où il avait raison, comme les poètes ont raison, quand ils l'ont :

Il n'est pas de penseur, il n'est pas de poète,
Qui ne l'ait soulevé en son cœur, en sa tête,
Et pour l'avoir tenté ne soit resté plus grand.

Si ces vers ont été jamais vrais, c'est à propos du livre *l'Italie moderne* de M. Eugène Loudun. Œuvre d'artiste, de philosophe, de chrétien, de Français, elle a je ne sais quoi qui, dès les premières pages, renouvelle tous les aspects et rajeunit toutes les admirations. C'est une éloquence jaillissant sans apprêts, c'est une admiration retenue et cependant entraînante, c'est la claire vue de l'historien, la profondeur du philosophe, la justesse du critique et surtout une verve de pensée qui vous emporte malgré vous.

Et cela sans divisions laborieuses, sans chapitres cherchés, sans mots de la fin préparés, sans tableaux tourmentés. Rien de ce qui est à la mode. On part, on monte en chemin de fer, on traverse la route de la Corniche, on monte au Dôme de Milan, on entre dans la galerie Victor-Emmanuel, on s'arrête à Ravenne devant les mosaïques, on vogue sur les lacs, on traverse Venise illuminée, on s'agenouille chrétiennement à Saint-Pierre de Rome et l'on va ensuite rêver classiquement au Capitole, on secoue les cendres du Vésuve, on jouit de la paresse napolitaine, sans que l'on ait le temps de s'occuper du chemin, tant on est pressé par l'intérêt, reposé par les anecdotes, entraîné par une pensée profonde, émue au besoin. Et ce n'est qu'à la dernière page que l'on s'aperçoit de l'art subtil, caché dans ces pages qui ont l'air de suivre, tout bonnement, le chemin de fer et qui ont pourtant, sous leurs aspects variés et féconds pour l'esprit, leur fil conducteur.

Ce fil conducteur c'est l'enthousiasme, l'enthousiasme de l'artiste, qui est écrivain, du chrétien qui est profondément nourri du suc de l'antiquité, et qui, pour préférer les livres saints aux œuvres profanes, Fra Angelico et Léonard de Vinci au Titien, à Véronèse, goûte néanmoins tout ce qui est beau et sait le faire goûter.

Ce que nous avons surtout remarquer, en lisant l'œuvre si variée et si complète de M. Eugène Loudun, c'est la façon simple dont il donne l'impression des œuvres d'art qu'il admire et qu'il veut nous faire admirer. Là où d'autres voyageurs, peintres ou écrivains de l'époque moderne, un Gautier, un Taine, font feu de tous leurs adjectifs, voire même de tous leurs adverbes, pour nous traduire une fresque, un tableau et, à force de couleurs superposées, arrivent à un coloriage qui nous brouille l'entendement et nous aveugle,

c'est par un trait seul que l'auteur de *l'Italie moderne* arrive à frapper notre imagination et à figurer à notre cerveau l'objet à peindre. Nous citerons ces lignes à propos de *la Cène* de Vinci :

« Le Christ est de face et, tandis que les apôtres sont animés et, comme je disais, passionnés; lui, calme, il les attire à lui et les attache par une force intérieure qui illumine son visage et qui rayonne.

« On n'analyse pas une telle figure, on ne dit pas ce que sont la bouche ou les yeux; elle est suave, on la regarde longtemps et on est sans cesse rappelé à la regarder. On ne rencontre pas un tel visage dans les rues des villes; ce n'est pas là un homme, il a été vu dans les sphères supérieures par un esprit détaché de la terre. C'est le mot de Vinci : son tableau était presque achevé et il n'avait pas encore commencé le Christ; le duc de Milan, Louis le Maure, s'étonnait de sa lenteur. « Ah! dit-il, la tête du Christ, je ne veux « pas la chercher sur la terre! » Ce n'est qu'à de rares esprits et en de rares moments qu'il est donné de monter vers les sphères célestes et d'y contempler l'éternelle Beauté; et Léonard de Vinci avait une âme capable de s'élever jusqu'à la contemplation de l'Être divin. »

Il faut lire le chapitre intitulé : *Ravenne*, pour se rendre compte de la force que de profondes études historiques donnent aux appréciations artistiques. N'est-ce pas l'historien, le politique, le chrétien, au fait des secrets de la décadence de l'empire romain qui, après que l'artiste a défini ainsi la mosaïque : *Œuvre de civilisés qui, ayant perdu le sentiment du beau, possèdent encore des moyens puissants et veulent faire quelque chose de fort qui frappe l'esprit et le tienne longtemps;* et *Art, où paraît le maçon et où on oublie l'artiste*, prononce ces paroles à propos de celle de ces mosaïques qui représente *Justinien et sa cour* et l'*Impératrice et ses dames d'honneur*.

« Je vois là les costumes, les types, le caractère de l'art du cinquième et du dixième siècle; mais, bien plus encore, l'état politique et social de l'époque. L'empereur n'a pas seulement la première place, il subordonne tout le reste à lui; c'est qu'il est tout : la religion ne compte que comme une partie de lui-même, dépend de lui, est au-dessous de lui; c'est le souverain de l'Orient, tel que le conçoit l'Orient, dont la parole fait se prosterner les peuples à ses pieds, vénéré, servi à genoux, presque adoré, à l'égal d'un dieu. »

Voulez-vous du pittoresque, une Venise dont vous ne vous doutez

pas et qui est la vraie, « où l'on peut aller à pied sans monter une seule fois en gondole ; » lisez ceci :

« ... Si vous circulez à Venise en gondole, vous n'apercevez que le derrière des maisons. Çà et là un coin pittoresque, un svelte balcon en l'air, un angle sculpté de palais, une corniche élégante ; mais presque partout des murs sordides, horribles, ce que les Latins exprimaient par le mot de *squalida ;* des escaliers verdâtres, des portes vermoulues dont le flot lèche le seuil, des guenilles aux fenêtres, une eau noire qui roule toutes sortes de détritus, végétaux et animaux, une odeur dégoûtante, de hautes maisons qui vous cachent le ciel, de sombres bateaux qui passent sans bruit, un jour sombre et des idées sombres : voilà les canaux. »

En revanche, il y a, à Venise, la place Saint-Marc, cette église dorée et redorée, « sur laquelle le temps a semé la poussière de son sablier ».

Venise, illuminée avec le génie qu'ont les Italiens pour les fêtes, — les Chinois ne manquent pas aussi de ce génie-là — permet à M. Loudun d'écrire une page éblouissante que nous ne pouvons transcrire, de peur d'être entraînés à ne plus nous arrêter, car tout ce qui a trait à Venise est charmant d'allure, de légèreté, de belle humeur délicate et vive.

Écrire un livre sur l'Italie moderne, sans s'arrêter au caractère italien, n'était pas possible. M. Eugène Loudun a touché cette matière délicate, sur nos relations avec l'Italie, avec beaucoup d'impartialité et de modération. Qu'il ait relevé l'ingratitude de ce peuple qui, pour se consoler de ce qu'il ait été obligé d'emprunter le secours de plusieurs nations pour reconstruire son unité, répète, de sa voix de polichinelle, la pantalonnade orgueilleuse de son *fara da se*, c'était inévitable ; qu'il ait parlé en catholique de la douleur que tout catholique éprouve à voir la Rome papale occupée par une royauté légèrement teintée de rouge et bariolée d'impiété ; c'était son droit et son devoir. Mais, cette justice faite, l'auteur parle en bons termes, et sans rancune, de nos voisins d'au-delà des Alpes ; il reconnaît le brio du facile génie italien qui se « joue de tout, léger, pétillant, écumant, comme la musique de Rossini, la musique du *Barbier*, brillante, amusante, folle et vivante ». Il sait ainsi, à propos du génie différent des églises d'Italie et de France, écrire ces lignes, qui nous semblent définitives sur cette controverse :

« Nous avons chacun ce qui nous est propre; nos églises leur semblent froides; les leurs nous paraissent trop élégantes; ils aiment leurs églises, et nous les nôtres. Les tableaux, les peintures, les statues, les touchent, les émeuvent, les aident à se porter vers Dieu; ces hommes, d'une nature sensible, en implorant Dieu, admirent les représentations de Dieu; ils gémissent, ils soupirent, ils pleurent, ils se lamentent en l'adorant. Nous, nos églises, hautes, sombres, nous impressionnent gravement, nous inspirent le sentiment de la puissance, de la grandeur, de la majesté éternelles; nous entrons dans ces longues avenues à pas lents; nous nous avançons vers le sanctuaire éloigné en courbant la tête, et, agenouillés sur la pierre nue, nous prions en silence. « L'église ogivale « fait pleurer comme il convient à l'exil (dit Gerbet); Saint-Pierre, « c'est l'église qui triomphe et qui chante. »

L'*Italie moderne* est du petit nombre de ces livres qui sont assurés d'un long succès, car ils sont longuement *pourpensés*. Il a sa place marquée dans toutes les bibliothèques, à côté des œuvres différentes, mais non plus intéressantes, des Montaigne, de Brosses, Gautier, Taine, etc.; car il nous fournit une nouvelle raison d'admirer ce pays admirable.

Faut-il faire une critique au livre de M. Eugène Loudun? Oui, quel est le livre qui ne peut en faire naître une! Peut-être y a-t-il un peu trop de citations? Elles sont bien choisies; mais on se demande si l'auteur de l'*Italie moderne* n'aurait pas trouvé aussi juste que ses devanciers, parfois même plus juste, avec son esprit net, français, précis, habile au trait qui grave définitivement les objets et les hommes dans le souvenir des lecteurs.

IV

Ceux qui, par passion politique, par un esprit démocratique mal entendu, par préjugé révolutionnaire, le pire et le plus tenace des préjugés, parce qu'il est enté sur l'envie, persistent encore à refuser au grand roi, la science et le goût des affaires, la passion de la grandeur de la France; ceux qui n'ont pas lu, à travers la bile de Saint-Simon, son admiration forcée pour la façon dont Louis XIV entendait son *métier* de roi, ceux-là vont recevoir un rude coup en lisant les pages que M. Louis Pauliat consacre à *Louis XIV et à la Compagnie des Indes orientales*.

Qu'ils méditent ces simples lignes de la préface, où, sous une forme très politique et même ironique, l'auteur fait entendre, à qui n'a pas l'esprit bouché et le cœur pourri par le venin de cette envie démocratique dont nous venons de parler, que le roi fut, au moins sur la question coloniale, le grand roi, qu'il est du reste, pour tout esprit de sens droit, sur tout le reste :

« Nous serions heureux, dit-il, si nos documents avaient pour effet d'amener les critiques qui ne veulent accorder au roi aucune part dans l'œuvre de Colbert, de convenir que, en somme et tout bien pesé, Louis XIV a dû être, au moins pour son surintendant des finances, un collaborateur des plus infatigables et des plus intelligents. »

Cette assertion semble bien modeste, n'est-ce pas? Mais attendons la fin :

« Inutile d'ajouter que le jour où l'on reconnaîtra à Louis XIV une part vraiment personnelle dans les actes de l'administration de Colbert, il sera impossible de penser qu'il soit resté étranger au détail de ce que firent Louvois et de Lyonne; car il est clair qu'en raison précisément des conquêtes, de la gloire et des batailles qui étaient en jeu dans l'administration de ces deux derniers ministres, l'esprit, le goût et le tempérament de Louis XIV avaient tout particulièrement dû le porter à travailler pour eux. »

Ceci est bien, dira-t-on, mais les preuves, où sont-elles? Elles sont dans les critiques mêmes, le blâme que M. Pauliat fait à Louis XIV d'avoir employé des moyens de compression et de réclame, d'avoir joué presqu'au *barnum* pour faire réussir la Compagnie des Indes. Elles sont, dans mille détails que nous ne pourrions relater ici, vu leur nombre et qui, réunis, sont d'un poids considérable.

Lisez donc le livre de M. Pauliat, lisez-le comme un ouvrage qui a le mérite de rompre en visière aux déclamations mensongères des gens du jour, qui voudraient bien faire dater la France de 89. C'est une seconde et très importante revanche de la critique vraie, impartiale et solide; car la première, à mérite différent, mais non à courage inégal, nous a été donnée par l'ouvrage de M. Taine, *les Origines de la France contemporaine*, où le lion révolutionnaire a vu sa crinière assez tondue pour faire apparaître la hyène et le tigre, féroce sans génie et sans générosité.

V

« Et maintenant, qu'on se rappelle mes paroles, si dans dix jours une colonne n'est pas arrivée (et je ne demande pas plus de deux cents hommes), la ville sera exposée à être prise d'un moment à l'autre. J'aurai fait de mon mieux pour l'honneur de mon pays. Adieu. »

C'est de cette façon, simple et grande, que finit le journal d'un des plus purs héros de ce siècle, car il est chrétien, Gordon-pacha immolé, comme on le sait, à Khartoum, qu'il a défendu pendant onze mois, non avec des troupes, mais avec un ramas de lâches et de traîtres; et cela sans espoir, car il savait, au fond, que l'Angleterre, conduite par le funeste Gladstone, méconnaissant ses principes politiques, l'abandonnait entièrement. Il espérait cependant contre sa raison; car il est de la destinée de l'homme le plus désespéré d'avoir soudain comme un renouveau d'espérance; il espérait surtout, parce qu'il savait que *l'outre des événements du Soudan était vidée sur la terre*, et que rien ne se fait sans la volonté divine.

C'est cette robuste foi chrétienne, ce mépris du danger, joint à l'intrépidité, le tout mélangé d'un certain *humour* grave qui font du *Journal* de Gordon un document d'un poignant intérêt. Nous qui avons été assiégés, nous sentons le rancœur des alternatives amères d'il y a dix ans nous venir aux lèvres quand nous lisons ces simples mots : « 13 décembre. Deux cent-soixante et dixième jour d'attente. Certainement rien ne peut être plus énervant que cette déception quotidienne renouvelée depuis si longtemps. »

L'Angleterre, dont *l'honneur a coulé une fois de plus par tous ses pores*, pour rappeler une expression connue, ne se lavera jamais d'avoir abandonné un tel homme. Elle n'en avait pas de plus grand et de plus digne d'être sauvé; car elle n'en avait pas qui aimât mieux son pays, sans ignorer ses défauts. Elle en convient maintenant tout entière par ses écrivains; le gouvernement seul est dédaigneux, sans se douter qu'il a commis, le jour où il a abandonné le héros de Khartoum, plus qu'une infamie, plus qu'un crime, une faute. Il a laissé voir sa faiblesse; et déjà, peut-être, les conséquences de cette faiblesse éclatent à tous les yeux.

Comment Gordon est-il mort? Dans le tumulte de la prise de la

ville? Sans aucun doute; car le chrétien était décidé à ne pas devancer l'heure de Dieu. Son journal le prouve :

« Je me demande si la place étant prise, je devrais faire sauter le palais et moi avec, ou bien me laisser prendre et, avec l'aide de Dieu, souffrir pour la foi. Le premier parti est le plus simple, et le second entraînera pour moi de longues souffrances et de douloureuses humiliations. Je crois cependant que c'est celui que j'adopterai, parce que l'autre ressemble fort à un suicide, il ne peut, en effet, en résulter aucun bien, et c'est retirer les choses des mains de Dieu. »

Ne sont-ce pas les paroles d'un chrétien; n'est-ce pas de telles pensées qui devaient hanter l'esprit des martyrs et des confesseurs lorsqu'ils gagnaient le cirque, où l'ongle et la dent des bêtes les attendaient; et n'est-il pas permis de considérer comme tel, malgré la différence des confessions, l'homme qui se remettait ainsi dans les mains de Dieu, sachant qu'aucun cheveu ne tombe de notre tête sans sa permission!

VI

Il appartient à la *Revue du monde catholique* de signaler l'étude de M. Charles Buet sur Christophe Colomb. Cette nouvelle histoire de l'homme de génie qui, poussé par Dieu, — M. Buet s'applique surtout à le prouver, — a non seulement découvert ces régions nouvelles, mais donné à la croix de nouvelles provinces, est mise au courant des études récentes, qui, comme on le sait, ont été poussées fort loin par le comte Roselly de Lorgues, actuellement postulateur de la cause de béatification du héros génois. Comme M. Léon Bloy, dont nous avons cité ici le livre *le Révélateur du globe*, M. Ch. Buet tient surtout à mettre en lumière les efforts de l'historien catholique, tant par reconnaissance de ce qu'il lui doit pour son propre travail — et il lui doit beaucoup — que par admiration pour une vie tout employée à réparer l'injustice que les siècles ont faite à Christophe Colomb.

N'est-ce pas une destinée singulière que celle de ce conquérant, qui n'a pas donné son nom à la conquête, de ce triomphateur que le triomphe a entouré d'envieux, qui est mort persécuté, pauvre, qui a été oublié par les rois et les peuples! Il y a là quelque chose qui choque les âmes généreuses, et c'est ce quelque chose dont

M. Roselly de Lorgues s'est fait l'écho, suivi de MM. Bloy et Charles Buet.

Ce livre, entrepris pour la défense de l'Église, est intéressant comme un roman. M. Buet n'a eu qu'à se laisser aller à ses qualités de romancier, sur lesquelles nous n'avons pas besoin d'insister ici, où on le connaît et on l'apprécie en connaissance de cause.

VII

Voici deux livres qui semblent au premier abord et sur leur titre, l'un une biographie : *Gleyre étude bibliographique et critique;* l'autre, un volume de mémoires : *Souvenirs d'Amaury Duval;* et qui sont pourtant aussi des livres de voyage. Car le premier relate les pérégrinations du peintre du *Soir* en Orient; et l'autre s'amuse assez librement d'une mission en Grèce, où Amaury Duval, jeune, travailla peu et faillit mourir. Mais si intéressants que soient ces voyages, il nous est impossible de ne pas nous occuper aussi du reste de ces volumes, qui ne l'est pas moins.

Si le peintre du *Soir*, Gleyre, est un de ceux dont le nom ne retentit pas mêlé aux plus illustres, si *sa manière*, trop sage au gré des tachistes et peinturlureurs brutaux du moment, est tournée en ridicule, il est de ceux dont les œuvres produisent sur tous les esprits distingués une impression profonde. Il ne fait certes pas partie des génies spontanés qui produisent par un heureux don de nature et comme malgré eux; c'est à force d'études, de patience, qu'il est arrivé à frapper, à émouvoir. Qu'importent les moyens, si le but est atteint!

La vie des peintres de cette catégorie est peut-être plus intéressante que celle d'un Raphaël ou d'un Rubens, ces triomphants; d'un Léonard de Vinci; immense comme la Renaissance, d'un Michel-Ange, tourmenté par un génie qui se débat entre le surhumain de son rêve et la pauvreté des moyens humains d'expression! M. Charles Clément, dans un très beau et très curieux volume, la restitue avec simplicité, avec vérité, avec charme, tantôt en s'aidant du journal de Gleyre, tantôt avec ces propres souvenirs et ceux de ses amis.

Que l'on affecte beaucoup de ne pas connaître Gleyre, on connaît certainement le *Soir*, ce tableau d'un charme mélancolique, qui eut son heure de grand succès et qui a gardé le privilège de faire

doucement et tristement penser. Sait-on que ce tableau est né en Égypte d'une hallucination du peintre voyageur et qu'il l'a vu à peu près tel qu'il l'a peint, sans que rien l'ait préparé à le concevoir ainsi? Cela est pourtant, nous en avons pour garant le journal écrit par lui :

« C'était le 21 mars 1835, par un beau crépuscule, sur le Nil, à la hauteur d'Abydos. Le ciel était si pur, l'eau si calme, qu'après la *surexcitation* de cerveau à laquelle je m'étais livré toute la journée, il m'eût été difficile de dire si je voguais sur un fleuve ou dans les espaces infinis de l'air. En me tournant du côté du conchant, je crus voir, je vis certainement une barque de la forme la plus heureuse et dans laquelle était un groupe d'anges vêtus avec tant d'élégance et dans des positions si calmes et si nobles que j'en fus ravi. Insensiblement ils se rapprochèrent de moi et bientôt je pus distinguer leurs voix. Ils chantaient en chœur une musique divine. La barque parut s'arrêter au-dessous d'un bouquet de palmiers plantés sur la rive. La nappe étincelante étendue sur le fleuve répétait si exactement ces objets charmants, qu'ils me paraisraient doubles. Je ne l'oublierai de ma vie. La triple harmonie des formes, des couleurs et des sons étaient complète. »

Ce récit dévoile tout Gleyre. C'était, comme Ingres, mais avec moins de froideur, un idéaliste. Rien pourtant n'était moins idéal que son aspect. Triste, ayant le mariage en horreur se croyant indécis, et l'étant peut-être, doutant de lui, ayant voyagé dans des conditions à mourir vingt fois, il n'a rien d'un grand homme, ni l'apparence, ni les grandes vues, ni la hardiesse de conception. Mais en lui brillait la flamme pure de l'idéal, et cette flamme a transfiguré quelques-unes de ses œuvres. Honnête homme pardessus. Il n'en faut citer que ce trait, nous le citerons.

Delaroche, dégoûté de l'enseignement, l'avait prié de se charger de son atelier d'élèves; quoique dans une position pécuniaire des plus médiocres, il répondit aux élèves qui venaient le prier d'accepter :

« J'accepte, mais à une condition : c'est que vous ne me donnerez pas un sou, je me souviens du temps où j'étais bien souvent forcé de me passer de dîner pour économiser les 25 ou 30 francs que je devais donner par mois au massier de M. Hersent. Je ne veux pas que par ma faute vous connaissiez ces misères. »

Voici une réponse qui ferait bien rire beaucoup de nos grands

petits peintures d'à présent; pour nous, elle nous fera regarder avec plus d'intérêt et de respect l'œuvre de Gleyre.

En lisant ces pages écrites, d'une plume si fine et si alerte, par le peintre élégant et pâle (l'épithète, bien entendu, s'applique à la peinture parfois trop claire de l'artiste), appelé Amaury Duval, nous ne nous doutions pas que le livre à peine terminé, il mourrait brusquement. Nous voilà donc forcé de parler sur une tombe à peine fermée, et au lieu d'adresser directement nos compliments à l'écrivain sur le *brin de plume* qui se trouvait à son pinceau, nous voilà forcé de nous contenter de signaler son œuvre, comme une de celles qui donneront le plus d'idées justes sur certains côtés de la bourgeoisie artistique à Paris, en 1829 et 1830.

La vie d'abord difficile du peintre à côté d'une sœur qui se dévoue à son succès, et qui, pour se livrer au dur labeur de la leçon de piano au cachet, n'oublie pas qu'elle est fille et sœur et nièce d'artistes, est racontée avec émotion et sans apprêts. Les lettres de cette sœur, Mme Chasseriau plus tard Mme Guyet-Desfontaines, ne sont pas le côté moins piquant de ce volume de bon ton et de bon goût. Nous renvoyons notamment au récit humoristique du voyage et des occupations de la mission envoyée en Grèce et dont a fait partie Amaury Duval, Nous nous étions toujours bien douté que ces missions laïques et académiques étaient de purs simulacres; il est plaisant de l'entendre dire par un... *missionnaire*.

Lisez donc ce volume, lecteurs, il vous fera passer, comme à nous, une heure agréable, et quand vous l'aurez lu, vous regretterez que le peintre, suivant le souhait exprimé par lui à la fin de ces « souvenirs », n'ait pas eu assez de vie pour continuer des récits qui s'annonçaient si joliment.

Ch. Legrand.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

C'est un étrange gouvernement que la République. Avec ce souverain à huit cents têtes qui trône dans les deux Chambres, avec la foule des passions qui s'agitent dans ce monstrueux corps, c'est aux intrigues, aux combinaisons personnelles, aux convoitises de l'amour-propre qu'il faut demander les secrets de la politique. Où en est notre nouveau ministère? En avons-nous pour six mois, un an, deux ans avec lui? M. de Freycinet réussira-t-il à fonder la stabilité ministérielle, tant recommandée dans le message du président réélu de la République? Et cette concentration des forces républicaines, réclamée de toutes parts, en sera-t-elle enfin le gage? On ne peut rien savoir de tout cela que dans ces fameux couloirs des Chambres où viennent aboutir toutes les petites machinations et où se révèlent tous les petits mystères de la coulisse parlementaire.

Le ministère Freycinet a-t-il décidément une majorité? Est-il le ministère des opportunistes ou celui des radicaux! N'est-il que la continuation du précédent ministère, comme celui-ci l'était du ministère antérieur ou est-ce un ministère nouveau? A toutes ces questions il n'y a pour réponse que des bruits d'intrigues qui s'élèvent de divers côtés. Décidément, le ministère Freycinet ne serait pas encore celui qu'il faut, ni celui qui durera. Les radicaux le combattent, les opportunistes le minent. M. Clémenceau et M. Ferry travaillent à la fois contre lui et les amis se démènent fort de deux parts. On a de curieuses révélations. Derrière les ordres du jour des Chambres se cachent les projets des chefs de parti. Deux grosses questions sont pendantes en ce moment : celle de l'expulsion des prétendants et celle du traité de Madagascar. Bien naïf qui se laisserait prendre ici aux apparences. Ces questions qui sembleraient être d'intérêt général ne sont en réalité que des terrains de

manœuvre contre le ministère. Mais comment le comprendre sans pénétrer dans les petits secrets de l'intrigue?

On ne sait pas bien si la proposition d'expulsion des membres des anciennes familles régnantes est d'invention radicale ou opportuniste. Chaque groupe pouvait y trouver son compte. Les radicaux étaient pour le premier projet, le projet radical, le seul conforme, disaient-ils, à la raison et à la prudence politique, celui qui aurait fait de l'interdiction du territoire pour les princes la loi permanente du pays. Ces intraitables étaient certainement sincères dans leur haine contre la monarchie; mais en même temps ils mettaient le ministère dans un grave embarras, en l'obligeant à se prononcer pour une mesure aussi violente dont la responsabilité ne l'aurait pas moins gêné auprès de la fraction modérée de la gauche que devant les puissances étrangères. Demander au centre de voter l'expulsion immédiate des prétendants auxquels plus d'un de ses membres rattache de secrètes espérances, se charger de faire reconduire à la frontière des princes, parents ou alliés de la plupart de familles régnantes d'Europe, c'était accepter une situation assez critique. Les vrais amis du cabinet discernaient fort bien que toute cette belle ardeur à mettre les princes dehors n'était peut-être qu'un prétexte pour mettre les ministres dedans. Au projet de loi primitif d'expulsion présenté par MM. Duché et consorts a succédé une proposition mitigée qui se borne à conférer au gouvernement le droit de faire sortir immédiatement du territoire par décret tout membre d'une des familles ayant régné en France, dont les manifestations et les actes seraient de nature à compromettre la sûreté de l'Etat. Cette proposition-là, émanée de M. Rivet, a une origine nettement opportuniste. Elle n'en est guère meilleure pour le cabinet. M. de Freycinet s'y ralliera de préférence; car, à l'obligation d'expulser immédiatement les princes, elle substitue une simple faculté subordonnée aux actes de ceux-ci. C'est toujours une loi d'exception dont le cabinet doit assumer la responsabilité et qui le met sous le coup des réclamations incessantes du parti radical. Un rival de M. de Freycinet ne pouvait rien de mieux inventer contre lui. Car, si l'extrême gauche n'obtient pas le vote de la proposition Duché, elle n'en sera que plus ardente à vouloir l'application de la loi Rivet. Il y aura toujours quelqu'un pour trouver que les princes conspirent et réclament contre eux un décret d'exil ou de bannissement. M. de Freycinet aurait mieux aimé qu'on s'en remît simple-

ment au ministère du soin de prendre contre les princes les mesures que les circonstances comporteraient, tandis qu'avec la loi proposée, le cabinet va se trouver sous le coup d'un texte précis, formel, qui permettra toujours aux plus zélés du parti radical de provoquer l'initiative du gouvernement et de le contraindre à des actes dont l'effet serait mauvais en Europe. Proposition Duché ou proposition Rivet : l'un et l'autre font au ministère une situation dont radicaux et opportunistes peuvent profiter les uns et les autres selon les circonstances. On n'a peut-être pas tort de dire que cette loi d'exil, sous l'une ou l'autre de ses formes, est une invention de M. Jules Ferry; elle sert d'ailleurs également les calculs de M. Clémenceau. Le cabinet Freycinet a là un fer au flanc dont la blessure pourrait bien le mettre à bas plus tôt qu'on ne s'y serait attendu.

Par calcul ou maladroitement, le prince Jérôme-Napoléon a devancé la future loi en publiant une sorte de manifeste à l'adresse des députés et des sénateurs. Il y proteste contre la loi des suspects que la majorité républicaine s'apprête à voter, et qui substituera, pour les princes, la police à la justice; mais sa protestation ne s'étend qu'à lui. Avec une impudence qui ne peut plus étonner chez un tel personnage, il demande aux Chambres de distinguer entre les Bourbons et les Napoléons, « entre le descendant de Philippe-Égalité qui, par une ironie du sort, représente le droit monarchique », et lui, qui ne peut « rien être que par la souveraineté nationale ». Le prince Jérôme-Napoléon se réclame de la Révolution dont les Bonaparte ont été les défenseurs et les soldats, du plébiscite qui a fondé le second empire, de son adhésion à la République, alors qu'il figurait parmi les 363, pour obtenir des représentants de la nation une condition à part dans l'ostracisme commun qui menace les membres des anciennes familles régnantes.

Le signataire de cette lettre pouvait-il en attendre un autre effet que celui qu'il a produit? Croyait-il que les titres allégués par lui suffiraient à lui mériter grâce auprès de la majorité parlementaire? Ne prévoyait-il pas que cette prétention à se distinguer des autres en approuvant l'exil pour ceux-ci et en réclamant pour lui le privilège de l'immunité, soulèverait le dégoût des républicains eux-mêmes? Ne devait-il pas penser enfin qu'en accusant le régime actuel et en se posant en chef légitime de la République, il irriterait la majorité et précipiterait la mesure contre laquelle il s'élevait? On croirait que le prince Jérôme-Napoléon a voulu, par son manifeste

aussi inconvenant qu'intempestif, venir en aide aux auteurs de la loi d'exil et fournir un prétexte aux mesures d'exception projetées contre les princes. N'est-ce pas un double jeu ? Comment pouvait-il espérer que les Chambres admettraient la distinction qu'il tend à établir entre les deux familles qui se sont succédé sur le trône de France, et qu'on le laisserait tranquille sur le sol français pendant que l'on poursuivrait les princes d'Orléans? Il semble bien qu'il n'a cherché qu'à irriter le parti républicain pour donner un plus sûr effet à la loi qui se prépare. Il n'aura pas hésité à acheter la proscription de rivaux dont la prépondérance l'offusque, au prix de la sienne. Si, en effet, le manifeste du prince Napoléon peut avoir un résultat, ce sera de décider daventage la majorité à voter l'une ou l'autre des propositions d'ostracisme qui leur sont soumises.

En cela, l'auteur de la lettre aux députés et aux sénateurs a rendu un mauvais service au cabinet. La question de l'expulsion des princes n'en devient que plus gênante pour M. de Freycinet qui se trouve en même temps aux prises avec celle de Madagascar. Le traité conclu avec le gouvernement hova et dont les conditions paraissaient d'abord satisfaisantes, ne contient pas tout ce qu'il promettait. Les clauses en sont assez équivoques. L'espèce de protectorat qui nous y est accordé sur une partie de l'île est fort illusoire et nous impose des responsabilités mal définies en ce qui concerne l'assistance que la France s'engage à prêter à la reine de Madagascar pour la défense de ses États; la direction des affaires étrangères que le traité attribue à la France se trouve, dès l'origine, limitée et entravée par les arrangements déjà pris par la cour d'Emyrne avec les autres puissances, et l'Angleterre en particulier; d'ailleurs, le traité ne nous accorde aucun avantage commercial, et le gouvernement malgache reste maître de règler les tarifs des douanes et les concessions des mines et travaux publics; le beau port de Diego-Suarez ne nous est concédé qu'avec une bande de terrain qui en rend la possession d'autant plus précaire que les hauteurs environnantes, où il sera toujours possible aux Hovas d'établir, avec le concours des Anglais, des fortifications, le commandent de toutes parts; notre résident, enfin, n'a, pour toute escorte, qu'une garde de vingt-cinq hommes, et tout notre effectif de troupe à Madagascar se réduit à un bataillon d'infanterie de marine.

Devant la commission chargée d'examiner les conditions de ce traité, M. de Freycinet n'en a pas dissimulé les côtés faibles, tout

en demandant la ratification, même il s'est vu contraint d'avouer que « l'influence morale » du résident devrait suppléer aux imperfections du traité. N'est-ce pas déclarer que tout ici est subordonné à l'homme, et que le traité ne vaudra que par l'influence morale de celui qui sera chargé de le faire exécuter? La commission conclut mollement à son adoption; le rapport de M. de Lanessan en démontre l'inanité. En somme, le traité n'est pas avantageux, eu égard aux revendications que nous étions en droit d'exercer contre Madagascar; il nous impose des dépenses et des charges plus onéreuses peut-être qu'il ne nous rapportera de profits, et tout ce qui y est en notre faveur repose sur « l'influence morale » du résident et la bonne volonté des Hovas. C'est un terrain favorable pour livrer bataille au ministère. M. de Freycinet ne croit pas qu'on eût pu obtenir davantage et peut-être a-t-il raison de penser que l'insuffisance de nos moyens d'action et la modicité de nos succès militaires ne nous permettaient pas de réclamer par la diplomatie ce qu'il eût fallu prendre par les armes. Mais, alors, pourquoi avoir négocié dans ces conditions? Pourquoi accepter un traité défavorable aux intérêts nationaux, et que fait à la France une situation amoindrie dans un pays sur lequel elle cherche, depuis deux siècles, à étendre sa suprématie, et où elle pouvait faire valoir des droits supérieurs à ceux qu'on lui reconnaît? Une partie de la gauche et presque toute la droite avec elle se montrent opposées à la ratification du traité; les deux groupes sont d'avis de surseoir à l'autorisation de ratifier, pour que de nouvelles négociations permettent de préciser et d'étendre certaines clauses du traité. Le ministère est convaincu qu'un renvoi des articles équivoques au gouvernement équivaudrait à une déclaration de guerre aux Hovas et entraînerait, par conséquent, une expédition à Madagascar. La situation est des plus difficiles. D'un côté, la Chambre actuelle est liée par un vote antérieur, du 27 mars 1884, dans lequel la précédente Chambre a entendu maintenir tous les droits de la France sur Madagascar; de l'autre, elle est arrêtée par la perspective d'une nouvelle guerre extérieure. Au point de vue parlementaire, l'alternative qui s'impose à elle est celle-ci : ou ratifier le traité pour conserver le ministère, ou le repousser au prix d'une crise ministérielle et peut-être d'une expédition aussi coûteuse et aussi difficile que celle du Tonkin. Il y aurait encore un troisième parti que beaucoup préféreraient aux deux autres, ce serait de s'abstenir en laissant la responsabilité du

traité au ministère. C'est probablement la gravité même de la situation qui sauvera le ministère. Si défavorable que soit le traité et quelque amoindrissement qu'il impose à la France, la majorité reculera, sans doute, devant un vote de désaveu qui rouvrirait la question de Madagascar, aboutirait, soit à l'évacuation pure et simple, soit à la reprise des hostilités, et serait la revanche de la politique coloniale et de son principal instigateur, M. Ferry.

En tout cas, rien n'arrêtera les intrigues de la lutte pour le portefeuille. Même avec un vote favorable le cabinet Freycinet n'évitera ni les embûches, ni les attaques de ses adversaires. Sa situation a cela de particulier qu'il n'a franchement pour lui ni les radicaux, ni les opportunistes. Il se soutient par les gages qu'il donne aux uns et autres dans les questions religieuses où il se montre plus sectaire que n'a jamais été aucun des précédents ministères. La nouvelle loi sur l'organisation de l'enseignement primaire, votée à son instigation et grâce surtout aux efforts de M. Goblet, consacre les dispositions les plus odieuses. L'exclusion des congrégations religieuses des écoles communales n'est que la moitié de cette loi. En même temps que les membres de ces congrégations sont exclus de l'enseignement public, ce qui met plus de cent mille Français et Françaises hors du droit commun scolaire et ce qui oblige dix mille communes à transformer leurs écoles et leur mode d'enseignement, les écoles dites libres sont livrées à la merci de l'État. Assujetties à de nouvelles conditions d'existence, surchargées d'obligations légales de toute sorte, livrées à des juridictions universitaires qui ne seront plus guère composées que de fonctionnaires du gouvernement, menacées chaque jour d'une suppression arbitraire, elles vivront comme elles pourront, et elles dureront ce qu'il plaira au ministre de l'instruction publique, au préfet, au recteur de l'Académie, au procureur de la République, au maire, au garde champêtre, au cabaretier de l'endroit. En moins de dix ans, et sans autres lois que celles qui vont désormais les régir, elles peuvent disparaître l'une après l'autre, au mépris même des traités et des donations qui pourraient les protéger contre l'arbitraire et la malveillance. De complicité avec le gouvernement, le Sénat vient aussi de voter à la suite de la Chambre une loi qui dépouille les fabriques du monopole des pompes funèbres. La Chambre voulait transférer, purement et simplement, le monopole aux communes : c'eût été la ruine immédiate des paroisses. Le

Sénat a tempéré le projet en partageant le privilège entre les communes et les fabriques. Ce n'est qu'un adoucissement apparent à la loi primitive; les fabriques ne pourront pas lutter contre la concurrence des communes; elles verront peu à peu s'éloigner d'elles la clientèle des funérailles, attirée par les conditions plus avantageuses de l'administration civile, et, en perdant le produit des pompes funèbres, elles perdent la principale source de leurs revenus. Le bon marché offert par les commuues sera un appât nouveau pour les enterrements civils qu'une prétendue loi sur la liberté des funérailles vient encore de favoriser. Sous prétexte de reconnaître le droit qui appartient à chacun de régler ses funérailles et d'en déterminer le caractère, la nouvelle loi protège les odieux engagements des sociétés de solidaires et accumule les obstacles pour empêcher les rétractations du dernier moment.

C'est la haine de la religion qui inspire toutes ces lois. Le gouvernement s'y prête avec d'autant plus de complaisance, qu'il sait mieux flatter par là les passions de la majorité. Il joint son action à celle des Chambres et tout conspire ainsi à la fois contre le catholicisme : Non content de supprimer les traitements des curés, de réduire de moitié le nombre des vicariats, il interdit aux évêques de protester contre ces actes de persécution et de prendre les mesures que la nécessité impose. En annonçant aux fidèles de son diocèse qu'un certain nombre de desservants venaient d'être privés de leur traitement et que l'allocation annuelle du budget avait été retirée à un nombre plus grand encore de vicariats, Mgr l'Evêque de Pamiers autorisait ceux de ces prêtres qui n'avaient pas d'autres moyens d'existence ou qui ne pourraient se procurer des ressources équivalentes, à quitter leur paroisse et à se retirer soit dans leurs familles, soit dans un séminaire ou tout autre maison où ils trouveraient un asile et leur subsistance. Déféré au Conseil d'État pour cette lettre, Mgr l'Évêque de Pamiers s'est vu, sur la requête du commissaire du gouvernement, condamner comme d'abus.

Jamais sentence aussi exorbitante n'avait été prononcée. Pour le Conseil d'État, l'abus ce n'est point que le gouvernement, d'accord avec les Chambres, ait dans un seul diocèse privé officiellement de leurs pasteurs plus de trente mille catholiques, c'est que l'évêque chargé de l'administration du diocèse ait prévenu les fidèles que, par suite de la suppression des traitements, ils n'auraient plus de prêtres pour célébrer l'office divin, enseigner le catéchisme, prêcher

la parole de Dieu, administrer les sacrements, bénir les mariages, visiter les malades, inhumer religieusement les morts. La déclaration d'abus prononcée contre Mgr l'Évêque de Pamiers émet cette doctrine incroyable que toute paroisse légalement établie a le droit d'être desservie et que, en conséquence, si par une cause quelconque le service ne peut être assuré par le titulaire d'une cure ou d'une succursale, il appartient à l'évêque d'y pourvoir suivant l'exigence du cas. Ainsi, même après la suppression du traitement, affecté à la fonction curiale, la fonction doit être remplie et c'est à l'évêque à la rétribuer comme il le pourra. Le ministre a le droit de retirer le traitement, mais l'évêque ne peut retirer le prêtre. Que dirait-on de cette théorie appliquée à toute autre fonction qu'à celle du prêtre de paroisse? Mais le Conseil d'État ne s'est pas borné à l'émettre, il en a fait le motif d'une condamnation qui ajoute l'odieux de la pénalité à l'excès de la prétention.

Le Conseil d'État reproche à l'évêque de s'être adressé directement aux fidèles de plusieurs paroisses, en « faisant naître dans leur esprit la crainte de la suspension du service religieux », et ainsi, d'avoir « dénaturé le caractère et la portée de la décision ministérielle et fait usage d'un procédé pouvant troubler arbitrairement les consciences ». Dérision de l'arbitraire! Celui qui fait naître dans l'esprit des fidèles « la crainte de la suspension du service religieux », ce n'est pas le ministre qui, en supprimant le traitement destiné à assurer le service du culte, suspend par le fait même ce service, c'est l'évêque qui notifie à ses diocésains la mesure du ministre, et c'est lui aussi qui dénature le caractère et la portée de la décision ministérielle, en signalant les conséquences qu'elle doit avoir. La sentence n'eût pas été autre, si elle avait été rendue dans le Dahomey ou la Sénégambie.

Avec un pareil Conseil d'État, il n'est point d'excès auquel ne puisse conduire le système de politique antireligieuse actuellement suivi. La République s'enfonce de plus en plus dans la voie où elle est entrée. Le parti pris qui l'inspire ne lui permet plus même de comprendre que son intérêt serait d'en finir avec la guerre à l'Église. L'exemple de l'Allemagne ne touche même pas nos hommes d'États qui se croient plus forts et mieux avisés que le chancelier de l'empire. Cependant, autant que l'amour-propre et le préjugé le lui permettent, M. de Bismarck lui-même est amené, par les circonstances, à se départir du régime de persécution adopté à l'égard du

catholicisme. N'est-ce pas une leçon dont la France républicaine devrait profiter. Quelque peu de confiance que doivent inspirer les intentions du fondateur de l'empire protestant d'Allemagne, il n'en est pas moins vrai que sa politique actuelle tend à la paix avec l'Église. Le nouveau projet de loi ecclésiastique pour le royaume de Prusse, soumis au Saint-Siège, est venu en discussion devant la Chambre des seigneurs. Ce n'est pas, tant s'en faut, l'abrogation de la législation politico-ecclésiastique du ministère Falk qui a constitué le fameux *Kulturkampf*, mais tout un adoucissement aux mesures de rigueur et d'exception prises contre le catholicisme.

L'Église n'y recouvre pas son indépendance, vis-à-vis de l'État, dans les choses spirituelles, ni l'autonomie de ses séminaires, ni la nomination de ses prêtres; le gouvernement prussien ne satisfait pas entièrement aux conditions indiquées par le Souverain Pontife dans sa lettre aux évêques allemands, comme base du rétablissement de la paix religieuse; mais, s'il n'accorde pas encore pleinement la liberté de la juridiction ecclésiastique, ni la liberté du ministère ecclésiastique, ni la liberté de l'éducation du clergé, il fait, du moins, à l'Église, dans le nouveau projet de loi, une condition beaucoup moins défavorable.

Peut-être la vue des progrès du socialisme en Angleterre et des excès qu'il continue de commettre à Londres, fera-t-elle mieux comprendre à M. de Bismarck la nécessité de ne plus combattre une force sociale aussi efficace et aussi salutaire que celle de l'Église. Depuis plusieurs semaines que l'émeute est, pour ainsi dire, en permanence à Londres, l'Angleterre aussi a pu voir combien la révolution menace l'ordre et la sûreté publique. C'est à elle aussi que s'adressait la dernière encyclique du Souverain Pontife sur la constitution chrétienne des États, et elle aussi devrait bien écouter les sages conseils du Chef de l'Église.

Les affaires d'Orient restent en suspens. Devant l'intervention des puissances européennes, le danger d'un conflit imminent a disparu. L'arrangement particulier conclu entre la Turquie et la Bulgarie paraît ne plus rencontrer d'opposition; de son côté, la Serbie semble renoncer à rentrer en lutte avec la Bulgarie; la Grèce elle-même se montre découragée des résistances que l'Europe, y compris l'Angleterre, oppose à ses visées belliqueuses; un certain apaisement s'est produit, mais nul ne pourrait affirmer qu'il durera.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

---

10 *février.* — S. Em. le cardinal Lavigerie ayant écrit au Saint-Père pour lui annoncer le retard de son voyage à Rome et lui envoyer la remarquable lettre pastorale récemment publiée par lui sur l'encyclique *Immortale Dei*, reçoit en réponse de N. S. P. le Pape Léon XIII le bref suivant, que Mgr l'archevêque de Carthage vient de communiquer à son clergé et dont nous donnons la traduction :

LEON XIII, PAPE

« Notre Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

« La lettre que vous Nous avez récemment adressée Nous est un gage des sentiments de foi et de piété singulière envers Nous et ce Saint-Siège Apostolique, que vous aviez désiré nous exprimer de vive voix. Cette lettre Nous est également agréable et chère pour une autre raison, car Nous voyons par elle avec quel zèle vous vous unissez à Nous pour sauvegarder la cause de la religion, et combien toujours vous prenez part et vous vous associez à Nos sollicitudes. C'est ce qui apparaît clairement, ce qui éclate dans la lettre adressée par vous à votre peuple et où, par une exposition lumineuse, vous veillez à bien faire comprendre les enseignements donnés par Nous dans Notre récente Lettre Encyclique *Immortale Dei* sur la constitution chrétienne de la société.

« Vous ne pouviez guère employer, en ce moment, votre zèle et vos soins à une œuvre plus opportune et plus utile non seulement à l'Église, mais encore à l'Etat. Car vous voyez combien d'hommes, imbus du venin des opinions nouvelles, cherchent à bannir le christianisme de la société civile et à constituer l'Etat en dehors des principes chrétiens.

« C'est pourquoi, Notre Cher Fils, Nous louons votre soin à accomplir ce devoir épiscopal, et Nous vous exhortons à continuer de veiller comme vous le faites à préserver le peuple confié à vos soins de la contagion des erreurs qui nous envahissent.

« Priant enfin le Dieu très clément de vous combler des dons de sa grâce, Nous vous donnons très affectueusement dans le Seigneur, comme marque de Notre bienveillance, Notre bénédiction apostolique, à vous, à votre clergé et à votre peuple tout entier.

« LEON XIII, PAPE. »

S. G. Mgr l'Archevêque de Rouen et les évêques suffragants de la province ecclésiastique de Normandie adressent à Sa Sainteté Léon XIII la lettre suivante, à propos de l'encyclique *Immortale Dei.*

« Très Saint-Père,

« La parole de vérité et de paix que Votre Sainteté a fait entendre au monde dans son encyclique *Immortale Dei* est un nouveau bienfait qui nous remplit de reconnaissance et d'admiration et qui comptera parmi les actes les plus glorieux de votre pontificat. Cette parole aimée et bénie de tous est venue à son heure, au déclin de ce siècle, pour exposer, dans une magnifique synthèse, les enseignements de l'Église sur *la constitution chrétienne des États*, et pour établir d'une manière précise à quelles conditions les sociétés modernes, après tant d'expériences douloureuses et stériles, peuvent jouir des biens légitimes compris dans ces mots de *progrès* et de *civilisation*.

« Œuvre immortelle du Dieu de miséricorde, l'Église catholique est une société parfaite, unique en son genre, indépendante et souveraine. Mêlée aux sociétés temporelles, elle s'en distingue par un pouvoir, un ministère et des droits imprescriptibles qui viennent de Jésus-Christ. Son but direct est de conduire l'humanité à sa fin surnaturelle; mais, comme le Sauveur, elle passe sur la terre en faisant le bien; elle assure la félicité de cette vie; et les nations elles-mêmes sont fortes, libres et prospères, quand l'esprit de l'Évangile pénètre leurs mœurs, leurs institutions et leurs lois.

« Or, le grand péril de notre temps, c'est la séparation de jour en jour plus profonde entre l'Église catholique d'une part, et d'autre part les gouvernements et les peuples, séparation dont il faut chercher la cause dans les fausses doctrines et les prétendues libertés qui portent le nom de *droit nouveau*, et qui sont les fruits des « pernicieuses et déplorables innovations « qu'ont vues naître le seizième et la fin du dix-huitième siècle. »

« Comme Grégoire XVI et Pie IX, Votre Sainteté vient de condamner le droit nouveau par ces fermes et lumineuses paroles :

« De ces décisions des Souverains Pontifes, il faut absolument conclure « que l'origine de la puissance publique doit s'attribuer à Dieu et non à la « multitude; que le droit à l'émeute répugne à la raison; que ne tenir « aucun compte des devoirs de la religion, ou traiter de la même manière « les différentes religions, n'est permis ni aux individus ni aux sociétés; que « la liberté illimitée de penser et d'émettre en public ses pensées ne doit « nullement être rangée parmi les droits des citoyens, ni parmi les choses « dignes de faveur et de protection. De même, il faut admettre que l'Église, « non moins que l'État, de sa nature et de plein droit, est une société par- « faite; que les dépositaires du pouvoir ne doivent pas prétendre asservir et « subjuguer l'Église, ni diminuer sa liberté d'action dans sa sphère, ni lui « enlever n'importe lequel de ses droits qui lui ont été conférés par Jésus- « Christ. Dans les questions de droit mixte, il est pleinement conforme à la « nature, ainsi qu'aux desseins de Dieu, non de séparer une puissance de « l'autre, moins encore de les mettre en lutte, mais bien d'établir entre « elles cette concorde qui est en harmonie avec les attributs spéciaux que « chaque société tient de sa nature. »

« Sur ces points de doctrine, Très Saint-Père, aucune divergence d'opinion ne peut exister entre les catholiques. Eclairés par vos leçons et fortifiés par

vos exemples, ils s'empresseront tous de conformer leurs pensées et leurs actes aux règles que vous avez daigné nous tracer.

« Aux âmes honnêtes et sincères que l'ignorance ou les préjugés éloignent de l'Église, nous nous efforcerons de montrer qu'en réprouvant, au nom de la foi, des erreurs que réprouvent en même temps la raison, la conscience, le droit des gens, la simple morale naturelle, Votre Sainteté a bien servi non seulement la cause de l'Église, mais aussi la cause de la civilisation.

« Nous leur dirons : Qu'arriverait-il si les fausses doctrines condamnées à Rome subjuguaient l'empire des âmes? Vous avez persuadé aux hommes que la religion est une affaire de goût, de choix, non de devoir; que tous les cultes sont également bons, c'est-à-dire également inutiles. Quelle sera désormais la sanction de la loi morale? Où seront les encouragements et les récompenses de la vertu, les terreurs et les châtiments du crime, les espérances et les consolations du malheur? Vous empêchez l'Église de répandre au milieu des peuples les lumières de sa parole, les trésors de grâces dont elle est la dépositaire; du même coup, vous tarissez la source de ces belles vertus : le détachement des richesses, l'amour et le culte des pauvres, la grâce et la dignité de la douceur, le bonheur des larmes, la faim et la soif de la justice, la miséricorde qui pardonne et se dévoue, l'esprit de sacrifice, la divine chasteté; vous n'aurez plus que dur égoïsme, froid calcul, sordide intérêt, et la société périra, comme périt tout être dont le cœur est glacé. Vous enseignez que le droit est dans la puissance du nombre et le succès, vous réclamez pour tous une égalité sans limites, une liberté sans frein. Avec de tels principes, quel souverain sur son trône, quelle république sur son territoire seront en sûreté? De peuple à peuple, nulle autre loi que celle de la force; et dans chaque société, la grande multitude des déshérités de la fortune et du bonheur, ayant appris à faire bon marché de son royaume du ciel, se jettera, par forme de compensation, sur les royaumes de la terre. Enfin, vous bannissez l'esprit chrétien des lois civiles de l'Europe, et tout en avouant que l'Église n'a pas été étrangère aux grandeurs du passé, vous la déclarez incapable de préparer et de féconder l'avenir, comme si tous les siècles ne lui avaient pas été donnés en héritage, comme si elle ne savait pas tirer de son sein des ressources toujours nouvelles pour des situations jusque-là inconnues. Non, l'Eglise n'a pas abdiqué sa mission civilisatrice; non, elle n'a jamais rejeté aucune idée grande et juste, ni aucune aspiration légitime des sociétés contemporaines.

« Notre parole, Très Saint Père, sera toujours attentive à rester l'écho fidèle de vos enseignements. Avec vous, nous revendiquerons pour l'Église tout ce qui fait l'honneur et la force de la civilisation, le respect religieux de l'autorité, la sauvegarde des intérêts et du bonheur des peuples, la noblesse, la grandeur de la personnalité humaine, le respect des droits de chacun, l'exercice d'une sage liberté dans la famille, la commune et l'État. Avec vous, nous encouragerons, nous bénirons tous les vrais progrès des sciences, des lettres, des arts et de l'industrie, l'amélioration matérielle et morale des classes ouvrières, les découvertes fécondes du génie, les œuvres admirables de la foi et de la charité.

« Surtout nous aimerons à redire cette grande leçon : pour le salut tem-

porel des sociétés, comme pour le salut des âmes, l'entrée du port n'est éclairé que par le phare qui, de la Ville éternelle, resplendit sur le monde. Or, semblables à des vaisseaux désorientés, les peuples vont presque au hasard, secoués par la tempête, ne sachant pas où la vague les jettera, à l'écueil ou à la rive. Voilà l'état douloureux de notre patrie. Dans une nuit d'orage, nos pères ont manqué et dépassé l'entrée du port, c'est-à-dire qu'ils ont cherché loin de l'Évangile, en dehors de Jésus-Christ et de son Église, l'ordre, la paix, la justice, la liberté. Depuis ce temps, combien de longs circuits! Que de sueurs, de larmes et de sang inutilement versés! D'habiles pilotes se succèdent au gouvernail, l'équipage lutte avec énergie, et cependant le magnifique vaisseau est toujours en détresse. Qu'il navigue donc enfin dans la direction du phare allumé par la main de Dieu; et pour échapper au naufrage, pour franchir les redoutables détroits, pour retrouver le port, qu'il suive les traces de la barque de Pierre. Seule, elle ne craint pas les tempêtes; seule, elle connaît tous les sentiers de l'Océan.

« Tel est l'appel que, dans une lettre mémorable, Votre Sainteté a fait entendre à la *très noble nation des Francs*, la pressant avec amour de se souvenir de ses anciennes grandeurs et de sa mission providentielle. Tel est aussi le vœu ardent de notre patriotisme et de notre foi. Puisse la France, inspirée par son bon cœur qui n'a pas perdu l'amour de la gloire, le goût des belles choses, le mépris des basses actions, les délicatesses de l'honneur, les saints enthousiasmes de la foi et de la charité; puisse la Fille aînée de l'Église mettre de nouveau sa main dans la main de cette mère qui s'est toujours montrée pour elle bonne, condescendante et dévouée jusqu'à l'héroïsme!

« L'époque actuelle, Très Saint-Père, est la pénible transition entre un monde qui n'est plus et un monde qui n'est pas encore; ce sont les angoisses de la mort et le travail de l'enfantement; c'est la rencontre et le choc d'un double courant qui foule et qui refoule en sens contraire les destinées de l'humanité. C'est, d'une part, le sentiment de l'ordre, l'instinct de la conservation qui s'efforce de ressaisir les traditions du passé; et d'autre part, sous le nom de progrès, un besoin effréné d'innovations qui se précipite d'un élan aveugle vers un avenir inconnu. C'est la guerre entre toutes les idées et tous les intérêts; c'est la contradiction, c'est le chaos.

« L'issue d'une crise si douloureuse, si aiguë, et qui met en péril la civilisation chrétienne, ne sera pas la ruine et la mort, mais la résurrection et la vie, afin que Dieu soit glorifié. *Infirmitas hæc non est ad mortem, sed pro gloria Dei.* Notre espérance trouve sa lumière et son appui dans les lettres encycliques de Votre Sainteté, dans ses sages conseils pour la régénération de la famille et de la société, dans les propositions de paix et les avances pleines de charité qu'elle fait aux peuples et aux gouvernements. De même que le Sauveur disait à la sœur de Lazare : « Celui qui croit en moi, quand il serait mort, vivra, » de même qu'avant de ressusciter son ami, il éprouva de mystérieux frémissements et versa des larmes; ainsi, au milieu des tristesses et des anxiétés de l'heure présente, vous nous consolez et nous fortifiez; ainsi, en présence de ce grand malade ou de ce grand mort qui s'appelle l'humanité, votre cœur est profondément ému; et si vous gardez une attitude pleine de calme et de majesté, votre voix a des accents

d'une tendresse incomparable. A l'appel de cette voix qui n'est pas de la terre, mais du ciel, déjà l'humanité a tressailli, et, secouant son lourd sommeil, soulevant sa tête, elle a écouté avec ravissement. Vienne donc le jour où, ayant rejeté tout ce qui appartient à la mort, les bandelettes et le linceuil, elle marchera sur les pas du Vicaire de Jésus-Christ, dans la lumière et dans la paix!

« Prosternés à vos pieds, nous vous demandons pour nous et pour les fidèles confiés à notre sollicitude pastorale, la bénédiction apostolique,

« Très Saint Père,

« De votre Sainteté, les très humbles et obéissants fils et serviteurs.

« † Léon, archevêque de Rouen.
« † Flavien, évêque de Bayeux.
« † François, évêque d'Evreux.
« † Abel, évêque de Coutances.
« † François, évêque de Séez.

Le rendement des impôts en 1885. Il résulte des documents qui viennent d'être publiés à l'*Officiel*, que le rendement des impôts et revenus indirects a été, en 1885, *inférieur* aux évaluations budgétaires et *inférieur* également au rendement du précédent exercice.

1° Inférieur aux évaluations budgétaires de 36,832,000 francs. Est-ce une raison pour que le Clergé en paie les frais?

2° Inférieur aux résultats de l'exercice 1884 de 6,555,600 francs.

Le ministre des cultes supprime les indemnités attachées à :

29 vicariats du diocèse de Beauvais;
98 vicariats du diocèse de Carcassonne;
52 vicariats du diocèse de Limoges;
39 vicariats du diocèse d'Orléans;
26 vicariats du diocèse de Périgueux;
36 vicariats du diocèse de Toulouse;
10 vicariats du diocèse de Tulle.

11. — La commission d'enquête chargée de l'affaire Herbinger émet à l'unanimité un avis favorable en faveur du lieutenant-colonel Herbinger.

L'interpellation Basly est la grave question mise à l'ordre du jour de la séance des députés. Pendant toute une après-midi, l'apologiste de l'assassinat se fait entendre à la tribune législative, qualifiant de *justiciers* les misérables qui ont lâchement massacré M. Watrin, et invitant le gouvernement à imposer d'urgence à la Société de Decazeville un certain nombre de mesures réclamées par les ouvriers, à remettre en liberté les personnes arrêtées, et à ouvrir une enquête, pour rechercher si les troubles n'ont pas été provoqués par les coupables agissements des administrateurs. MM. Baïhaut, ministre des travaux publics; Sarrien, ministre de l'intérieur, de Freycinet et le général Boulanger interviennent dans la discussion, chacun en ce qui concerne ses administrés. A les entendre, chacun a fait son devoir : le maire de Decazeville, aussi bien que le préfet et la gendarmerie. M. Raoul Duval qualifie, comme elle le mérite, la conduite des autorités

locales, et flétrit en termes émus les scènes de sauvagerie qui ont précédé la mort de M. Watrin, la coupable inertie de l'administration de Decazeville, ce qui n'empêche pas la majorité d'octroyer un bill d'indemnité au ministère et à ses employés.

Le ministre de la justice adresse à ses subordonnés une circulaire pour leur rappeler *en termes ampoulés* qu'ils doivent se considérer comme les collaborateurs *inséparables* de l'œuvre commune et s'inspirer d'un même esprit de dévouement et de fidélité aux institutions que la France s'est librement données, et partout se faire les auxiliaires empressés des préfets. *Il est difficile de pousser l'exagération plus loin!*

MM. Léon Say, Leconte de Lisle et Édouard Hervé sont élus membres de l'Académie française, en remplacement de MM. Edmond About, Victor Hugo et le duc de Noailles, décédés.

12. — De nouveaux troubles éclatent à la fois à Londres, à Leicester, à Jarrow et à Birmingham. Les ouvriers cordonniers se mettent en grève, se rendent dans différentes fabriques de chaussures, brisent les fenêtres et même les machines.

Un mouvement préfectoral assez important a lieu dans les départements de l'Eure, de l'Hérault, de l'Isère, de l'Ain, de la Marne, de la Meuse, de la Drôme, de l'Allier, de Loir-et-Cher, du Vaucluse, de l'Orne et de la Haute-Marne.

13. — La République française, ou plutôt son gouvernement, reçoit un *camouflet de première volée*. L'Allemagne, l'Angleterre, l'Autriche et la Russie, etc., etc., refusent de prendre part à l'exposition de 1889.

Mort de M. Cornulier, sénateur conservateur de la Vendée.

Le Sénat reprend la suite de la discussion sur le projet relatif à l'enseignement primaire. Il adopte les articles 15 et 16. L'article 17 donne lieu à une observation de la part de M. Chesnelong, qui demande qu'on maintienne la présentation des congréganistes par leurs supérieurs. Sa proposition est repoussée. Les articles 17, 18 et 19 sont adoptés. L'article 20 est renvoyé à la commission.

Mort subite de Mgr de Langalerie, archevêque d'Auch.

14. — Le ministre des finances fait publier au *Journal officiel* l'état du rendement des impôts ou revenus indirects pendant le mois de janvier 1886. Il résulte de ce document que, pour le mois de janvier 1886, le rendement des impôts et revenus indirects est inférieur de 12 millions et demi aux résultats obtenus en 1885.

Les anarchistes de tous les comités révolutionnaires de Paris et de la banlieue célèbrent bruyamment, au cimetière du Père-Lachaise, le premier anniversaire de la mort de Jules Vallès. Le citoyen Guesde, Louise Michel, le cocher-poète Moore, le citoyen Pothier et un étudiant délégué d'un groupe de la Jeunesse des Ecoles, y débitent des discours tous plus écarlates les uns que les autres. La cérémonie se termine par une promenade au mur des fédérés, où les orateurs que nous venons de nommer donnent une nouvelle répétition de leurs discours.

Un peu plus tard a lieu, à la salle Graffard, une seconde réunion, présidée par le citoyen Gouillé. Comme acteurs de cette seconde comédie figurent au

premier plan : Louise Michel, les citoyens Blanc, Guesde, Duc-Quercy et Odin.

Un autre meeting d'anarchistes a lieu, à Lyon, à la Croix-Rousse. Les orateurs sont, pour la plupart, des *nouveaux graciés*, qui rééditent les théories ordinaires sur la révolution violente. Tous se déclarent solidaires des *justiciers* de Decazeville et votent une motion portant que *tout ouvrier qui a à se plaindre de son patron est parfaitement en droit de lui loger une balle dans la tête.*

L'empire d'Allemagne notifie *officiellement* sa prise de possession des groupes Brown et Providence, archipel des Marshall, sur lesquels la canonnière *le Nautilius* a planté le pavillon allemand.

Election sénatoriale dans le Pas-de-Calais. M. le marquis d'Havrincourt, candidat conservateur, est élu par 876 voix contre 860 données à M. Camescasse, candidat républicain.

Dans l'Ille-et-Vilaine, M. le Hérissé, républicain, est élu par 53.896 voix, sans concurrent, en remplacement de M. Lariboisière, démissionnaire, également républicain. Dans l'Ardèche, la Corse, la Lozère et les Landes, grâce à la pression administrative, les élections se font en faveur des opportunistes.

15. — La Chambre s'occupe de la prise en considération d'une proposition de M. Maurice Faure, ayant pour objet la nomination d'une commission d'enquête concernant la réforme administrative. La prise en considération est votée, après quelques observations présentées par M. Sarrien, ministre de l'intérieur. Il n'en est pas de même de la proposition Beauquier, ayant pour objet d'établir auprès de chaque ministère une commission dite de réforme. Celle-ci est enterrée, sans avoir obtenu les honneurs de la discussion.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif à la liberté des funérailles. MM. Bouvattier et de la Marzelle se prononcent contre le projet de loi modifié par la commission, comme étant attentatoire à la liberté de conscience. La Chambre passe alors à la discussion des articles.

L'article premier visant le décret de messidor an XII et les honneurs qu'il édicte pour certaines catégories de personnes donne lieu à des observations fondées de la part de Mgr Freppel. « Ces honneurs, dit l'éminent prélat, se réduisent à si peu de chose, qu'on ferait bien de les supprimer. Les soldats n'ont pas le droit d'entrer à l'église pendant le service de leur colonel. C'est comme si l'on défendait aux enfants d'assister au service de leur père. » L'article premier est renvoyé à la commission.

Plusieurs grands meetings d'ouvriers tenus à Londres et à Soutwarh-Park adoptent des résolutions désapprouvant l'action des chefs socialistes, ce qui n'empêche que des désastres sérieux, provoqués par des ouvriers sans travail, ont eu lieu à Birmingham.

16. — Le Sénat continue la discussion de la loi sur l'enseignement primaire, M. Bardoux demande que la nomination des instituteurs titulaires soit faite par le recteur sur la proposition de l'inspecteur d'académie, et non par le préfet, et cela, afin d'empêcher la politique d'entrer dans l'école. C'était également l'avis de M. Goblet en 1882. M. Ferrouillat combat cette motion. Il est réfuté par M. de Pressensé. M. Goblet, sous le prétexte spécieux que les choses ont bien changé depuis 1882, tourne du côté où le vent souffle et se rallie au projet de la commission. La rédaction de la commission est adoptée. L'article 19 est ensuite voté.

Le président du Conseil des ministres de Portugal communique à la Chambre des pairs, et le ministre d'État à la Chambre des dépuiés, la nouvelle officielle du prochain mariage du duc de Bragance, prince héritier de la couronne de Portugal, avec la princesse Marie-Amélie d'Orléans, fille de M. le comte de Paris.

17. — Les journaux continuent à enregistrer les suppressions de l'allocation attribuée aux vicariats sur les fonds du budget.

C'est ainsi que l'allocation a été supprimée :

10 vicariats du diocèse d'Albi;
19 vicariats du diocèse de Dijon;
24 vicariats du diocèse de Nancy;
13 vicariats du diocèse de Nantes;
14 vicariats du diocèse de Nevers;
4 vicariats dans le diocèse de Soissons.

Le comité général pour la défense de la liberté religieuse adresse à tous ses souscripteurs le compte rendu suivant :

« Nous tenons à vous rendre compte de l'emploi qui a été fait, en 1885, des ressources que vous nous avez confiées.

« Le produit net de vos souscriptions s'est élevé, du 1er janvier au 31 décembre 1885, à 58,308 fr. 60.

« 1° Les secours distribués aux religieux expulsés de leurs couvents on été de 9,800 francs. Ils avaient été de 2 400 francs en 1883, et de 68,990 fr. en 1881. Il serait désirable de revenir à ces chiffres, car les besoins sont loin d'avoir diminué.

« 2° Nous avons consacré 15,037 fr. 45 aux travaux ou aux publications du comité de juriconsultes, dont l'appui est spécialement assuré aux congrégations religieuses.

« 3° 25,000 francs ont été, comme l'an dernier, remis à la *Société générale d'Education et d'Enseignement* pour être distribués à titre d'encouragement à environ *deux cent cinquante écoles* libres. Les fondations de ce genre se multiplient au prix de généreux sacrifices qu'il est pénible de ne pouvoir mieux seconder.

« 4° Enfin 17,892 fr. 50 ont été employés aux frais des conférences à Paris et dans les départements, à l'envoi d'une correspondance hebdomadaire, au colportage et à la distribution de bons journaux, de bonnes brochures. On le voit, nos dépenses se sont élevées à 67,729 fr. 95 et ont dépassé de 9,421 fr. 35 nos recettes de l'année.

« Cette différence, prélevée sur notre encaisse, l'a presque complètement épuisée.

« Si les catholiques veulent que nous puissions continuer à lutter pour défendre leur liberté et pour résister à la persécution qui envahit non seulement le couvent et l'école, mais le presbytère, l'église, l'hôpital et jusqu'au cimetière, ils comprendront qu'ils doivent proportionner leurs sacrifices aux périls de l'heure actuelle et aux ruines qui s'accumulent.

Des poursuites sont dirigées par le gouvernement anglais contre les principaux chefs socialistes, Burns, Hyndmann, Champion et Williams, pour avoir

prononcé des discours séditieux excitant la foule à l'émeute, au vol et aux voies de fait.

18. — La Chambre des députés reprend la discussion de la loi relative à la liberté des funérailles. L'article 1er, modifié dans le sens d'un amendement présenté par Mgr Freppel et par M. Jules Roche, est adopté. Il en est de même de l'article 2. L'article 3 donne lieu à une discussion assez longue, à laquelle prennent part Mgr Freppel, Bernard Deberly, Mortillet, Chevandier et Thellier de Poncheville. L'ensemble de l'article est finalement adopté ainsi que les articles 4 et 5.

Le Sénat adopte plusieurs projets d'intérêt local et revient à l'enseignement primaire, il vote l'article 20 modifié par la commission et l'article 23, après quelques observations présentées par MM. de Carné, Goblet, Blavier et Paris. L'article 24, qui s'occupe des peines disciplinaires applicables au personnel, est critiqué par M. Clément, défendu par MM. Ferrouillat et Goblet, et finalement voté. Les articles 33 et 34 sont également adoptés après le rejet d'un amendement de M. Chesnelong sur le droit d'appel.

19. — La troisième commission d'initiative parlementaire est saisie de l'examen des propositians Duché et Rivet, relatives à l'expulsion des princes. MM. Wickersheimer, Saint-Romme, Crozet, Fourneyron, Simyan se prononcent pour l'expulsion des princes, contre MM. Michelin, Pesson, le baron de Lambertini et Planteau, qui repoussent les lois d'exception et s'en tiennent aux lois de droit commun.

La discussion se prolonge jusqu'à l'arrivée au sein de la commission de MM. de Freycinet, Sarrien, et Demôle. M. de Freycinet combat la proposition Duché comme étant inopportune et empiétant sur les droits du pouvoir exécutif, et accepte la proposition Rivet, qui laisse au gouvernement l'initiative des mesures à prendre au besoin contre les princes. Avant de passer au vote sur les deux propositions, M. Lecointre fait la déclaration suivante, au nom des députés de la droite :

« Comme M. le président du conseil, je ne sais ce que l'avenir réserve à la République, comme lui, j'admire la vitalité de ce pays dans l'état de division où il se trouve : je l'attribue au patriotisme de tous, au patriotisme dont les princes donnent l'exemple.

« Si la République court des dangers, si elle a perdu du terrain, c'est le fait des fautes commises, à vous d'en éviter de nouvelles, à commencer par celle qui vous est demandée. Quant à moi, adversaire déclaré des lois d'exception et de ces lois de sûreté générale que les ennemis de la liberté trouvent toujours de bons motifs pour invoquer, je voterai contre la prise en considération des deux propositions de loi. » Finalement la majorité de la commission rejette la proposition Duché et accepte la proposition Rivet dont l'auteur est nommé rapporteur.

Les droites de la Chambre tiennent une réunion plénière, sous la présidence de M. le duc de la Rochefoucauld.

La discussion porte sur la question de tarifs de chemins de fer, qui doit venir bientôt devant la Chambre. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Lejeune, Lecour, des Rotours, Keller, le baron Reille, Le Gavriau, Legrand de Lecelles et le baron de Mackau, il est décidé que plusieurs

membres de la droite interviendront dans le débat et protesteront contre les tarifs de pénétration mal réglés, établissant au profit des produits étrangers, sur notre propre marché, une protection à rebours.

20. — Après le dépôt, par M. Munier, du rapport sur le projet de loi déclarant jours fériés les lundis de Pâques et de la Pentecôte, et la prise en considération de la proposition de M. Claude demandant une enquête sur la consommation de l'alcool, le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur l'enseignement primaire, à l'article 35, qui donne lieu à une discussion animée à laquelle prennent part MM. Oscar de Vallée, Goblet, Demôle, Ferrouillat, Roger Marvaise et Berthelot.

L'article 37 est combattu par MM. Batbie et Paris, défendu par MM. Ferrouillat et Goblet et finalement adopté, ainsi que l'article 37 *bis*. Le vote sur l'article 38 est renvoyé à lundi, après quelques observations présentées par MM. Chesnelong et Goblet.

La Chambre s'occupe d'une série de questions adressées au gouvernement : questions au ministre des travaux publics, par M. de la Biliais, sur le retard apporté dans la construction d'un chemin de fer de la Loire-Inférieure; question au même ministre, par M. Tony Révillon, au sujet du métropolitain; troisième question sur les retards mis dans le paiement des salaires des ouvriers des chemins de fer de l'Etat.

Vient alors la discussion de la proposition de MM. Lefèvre-Pontalis et Lockroy, relative aux élections partielles. Le projet est combattu par M. Leporcher et par le gouvernement, et finalement rejeté par la majorité.

Diverses propositions sont ensuite prises en considération. M. d'Aillières réclame en vain ce privilège pour la proposition qu'il a déposée, et qui a pour objet la nomination d'une commission de 22 membres, chargée d'établir le bilan de la situation du pays.

La majorité fait la sourde oreille et adopte les conclusions de la commission qui sont pour le rejet de la proposition. Toutefois, il ressort du débat que le déficit réel, en 1884, était de 137 millions et, en 1885, de 179 millions.

Une nouvelle manifestation des ouvriers socialistes anglais a lieu à Hyde-Parke. 20,000 personnes y assistent.

Les chefs du parti s'adressent à la foule du haut de trois voitures. Chaque voiture porte un drapeau rouge.

Plusieurs résolutions sont adoptées qui blâment le gouvernement de n'avoir pas fourni du travail aux ouvriers inoccupés et qui recommandent la fixation de la journée de travail à huit heures.

22. — Une lettre du Vicaire apostolique du Tonkin méridional fait connaître que, dans la province, 600 chrétiens ont été massacrés et 95 villages brûlés et saccagés; la mission du Laos est anéantie. Un missionnaire, le R. P. Sistre, a été tué avec 2 prêtres indigènes et 17 catéchistes. Six mille chrétiens sont sans abri, à la charge de la résidence qui, elle-même, se trouve sans ressources.

Le *Journal officiel* publie le relevé des quantités de froment importées et exportées, du 1er août 1885 au 31 janvier 1886.

Il ressort de ce document que le total des importations en grains atteint

le chiffre de 2,344,620 quintaux, tandis que le total des exportations ne dépasse pas le chiffre de 7,688.

A la Chambre des députés, M. Thévenet interpelle le ministre des travaux publics sur l'homologation des nouveaux tarifs de chemins de fer et sur la nécessité d'une révision partielle de ces tarifs, notamment en ce qui concerne les augmentations de taxes. M. Wilson intervient dans la discussion et se prononce pour l'autorité absolue de l'État en matière de tarifs.

Entre temps, M. de Lanessan dépose son rapport sur le projet de loi portant approbation du traité conclu entre la France et la reine de Madagascar. Son rapport conclut à l'adoption. L'urgence est déclarée et la discussion est fixée à jeudi.

23. — Le prince Napoléon fait remettre au secrétariat des présidences du Sénat et de la Chambre des députés, la lettre suivante que nous donnons sans commentaire. On en trouvera la juste appréciation plus haut dans la chronique générale.

« Paris, 22 février 1886.

« Messieurs les députés,

« Messieurs les sénateurs,

« On vous propose de mettre hors la loi les membres des familles qui ont régné sur la France.

« Une loi d'exil ou d'ostracisme, cela est franc; étant le plus fort, on frappe le plus faible que l'on redoute. Est-ce là ce que vous allez faire? Non, vous allez voter une loi des suspects, sans même avoir la franchise de nommer les suspects. Vous les désignez d'une façon vague et générale. C'est une première catégorie que vous livrez au caprice d'un ministre.

« Le dernier des criminels a des garanties qui pourraient gêner votre arbitraire. Vous les supprimez et vous remplacez la justice par la police.

« Pouvez-vous mettre sur la même ligne les Bourbons et les Napoléons? Le descendant de Philippe-Égalité qui, par une ironie du sort, représente le droit monarchique, et moi qui, descendant de Napoléon Ier, ne puis rien être que par la souveraineté nationale.

« Je connais l'exil, j'y suis né, j'y ai grandi. Les miens, proscrits de la Sainte-Alliance, ont porté sur les chemins de l'étranger leur invincible passion de la patrie. Mais quel est celui d'entre nous qu'on n'a jamais vu dans les rangs des émigrés?

« Et vous voulez confondre dans une proscription semblable ces adversaires séculaires, les Bonapartes, défenseurs et soldats de la Révolution, et les Bourbons dont la destinée est de la combattre ou de la trahir.

« Quel crime ai-je commis? Quelle loi ai-je violée? Je suis citoyen français, c'est le titre que nul ne peut m'enlever. Vous l'avez reconnu vous-mêmes. Vos juges ont scruté toute ma conduite, fouillé tous mes papiers. Qu'y ont-ils trouvé? Rien.

« Par sept millions trois cent mille suffrages, la nation m'avait désigné.

« Est-ce que j'ai attendu vos menaces pour reconnaître que la République est la conséquence logique du suffrage universel? Mais votre gouvernement institué par une Assemblée monarchique n'est qu'une oligarchie parlemen-

taire, qui vit de persécutions, d'aventures, de gaspillages et qui aboutit à l'isolement national et à la misère publique.

« Il faut réformer la République et non la renverser. Le peuple doit élire son chef. La démocratie a besoin d'autorité autant que de liberté.

« Si c'est un crime de le dire, frappez-moi. La France et l'histoire vous jugeront.

« NAPOLÉON. »

La Chambre reprend la discussion de l'interpellation de M. Thévenet sur l'homologation des tarifs des chemins de fer. M. Wilson continue son discours de la veille et se prononce de plus en plus pour le rétablissement de l'autorité absolue de l'État en matière de tarifs.

M. Baïhaut, ministre des travaux publics, refait l'historique de toutes les négociations qui ont été engagées entre l'État et les Grandes Compagnies pour arriver à l'unification. Il se déclare partisan du système de l'unification des tarifs, à condition qu'on n'en fera pas une théorie trop absolue, et il termine en disant qu'il continuera à négocier, afin d'obtenir des modifications favorables qui permettent au commerce national de soutenir la concurrence étrangère.

M. Dreyfus ne voit de solution possible dans l'état des choses, que l'intervention d'un comité consultatif. La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Le Sénat en est toujours à la discussion du projet sur l'enseignement primaire. MM. Lucien Brun, Buffet, Chesnelong et Bardoux combattent l'article 38, qui appelle à faire partie du conseil départemental neuf fonctionnaires et quatre conseillers généraux. Ils demandent que l'enseignement libre ait des représentants dans ce conseil. Deux amendements présentés dans ce sens sont repoussés et l'ensemble de l'article 38 est adopté.

Le gouverneur de la Guyane Française informe le gouvernement que, malgré les précautions prises, la fièvre jaune sévit avec plus d'intensité que jamais dans cette colonie.

24. — Le *prince Kropotkine à la salle Lévis.* — L'anarchiste russe traite la question du rôle de l'anarchie dans la révolution sociale et il la tranche avec une assurance extraordinaire, pour ne rien dire de plus.

Il déclare que rien n'appartient à personne et que tout appartient à tous, et il essaie d'expliquer à sa façon cette étrange théorie par des faits puisés dans l'histoire contemporaine.

La question religieuse succède à la question politique. Le dix-neuvième siècle, dit-il, a porté le dernier coup à la religion : des philosophes ont inventé des systèmes; les systèmes n'existent pas. Le peuple a sa morale et cette morale est la vraie religion. Puis l'orateur fait un retour sur le passé et il conclut en ces termes : « Les hommes de 1789 ont été vaincus, mais leurs idées ont triomphé. L'heure de la délivrance est proche et la révolution anarchiste donnera le mot d'ordre au vingtième siècle. »

Charles DE BEAULIEU.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Nous entrons dans le mois consacré à saint Joseph. Afin de nous exciter tous à l'honorer comme il convient à sa gloire et à ses mérites, afin de bien apprendre à nous attirer sa bienveillance et sa protection, nous allons passer en revue et proposer quelques-uns des livres qui nous paraissent atteindre le plus efficacement ce but.

Nouveau mois de saint Joseph, époux de Marie et père nourricier de Jésus, patron de l'Eglise universelle, par le R. P. Champeau. 1 beau volume in-48 elzévirien de 527 pages. Prix : 2 fr.

Nous dirons de ce volume que ses qualités le placent à côté des meilleurs. Il est écrit avec cette facilité et cette élégance qui caractérisent les ouvrages du P. Champeau. Ainsi, exposition aimable, affectueuse et simple dans la partie pieuse et morale, et puis, à côté de telle exhortation, de telle observation, de tel mot, un ou deux traits historiques, un ou deux exemples contemporains, qui, en achevant de convaincre la résolution hésitante et de stimuler la volonté déjà doucement émue, poussent de la pensée à l'action, de la foi à la pratique effective des œuvres.

Outre la délicatesse des sentiments, l'élévation des pensées et le charme du style, le *Mois de saint Joseph* du P. Champeau se recommande encore comme œuvre typographique, étant imprimé sur très beau papier, en caractères elzéviriens et format in-32, si élégant et si commode, comme on sait.

***

Le Parfait Manuel de saint Joseph, *à l'usage de ses dévots Serviteurs*, par le chanoine P. Bonaccia, supérieur des Missionnaires de la Sainte-Famille de l'archidiocèse de Spolète, traduit de l'italien par M. l'abbé Blanchon, du diocèse de Versailles.

Aucun autre titre ne saurait mieux exprimer le contenu et le mérite de cet ouvrage, et c'est bien le titre de *parfait* manuel qui lui convient. Tout ce que la piété catholique a de plus élevé, de plus pieux, de plus exquis en l'honneur du saint Patriarche, prières, neuvaines, offices, méditations, exercices divers et pratiques chrétiennes, s'y trouve réuni au complet et disposé méthodiquement.

Ainsi, il contient :

I. *Vie de saint Joseph* en trente et une lectures pour un mois de mars;
II. *L'année* avec saint Joseph, ou *chaque mois* passé à l'honorer;
III. Les *sept dimanches* et les *sept mercredis* consacrés à saint Joseph;

IV. Honneurs et dévotions pour *chaque mercredi* et *chaque jour;*
V. *Visites, Prières, Guirlande de louanges;*
VI. Couronne de privilèges, — Couronne de Dévotions, — Archiconfréries et Associations.

Une Introduction, comprenant douze pages en petit texte, esquisse à grands traits les caractères généraux de la dévotion à saint Joseph, et relate sommairement tout ce que l'Eglise et la piété catholique ont fait dans les divers siècles pour promouvoir son culte. C'est une magnifique lecture pour la veille de l'ouverture du mois de mars, ou un très riche canevas pour un grand discours.

Chaque jour comporte six objets : 1° une *méditation*, 2° un *bouquet spirituel*, 3° une *pratique*, 4° une *oraison jaculatoire*, 5° un *exemple*, 6° une *prière*. Le tout ne va pas au-delà de trois pages. Et jamais mieux le cas d'appliquer à un livre l'expression populaire : *Court et bon!* Mais, certainement, c'est rester en dessous de la vérité, et, pour être exact, il faut dire : Court, bon et *parfait!*

(Fort vol. in-18, de 620 pages..... 3 fr.)

***

L'Opportunité et les Raisons contemporaines du culte de saint Joseph, ou *Saint Joseph et la France de notre époque*, par M. l'abbé B. Bion. — 1 vol. in-12, de III-238 pages. Prix : 1 fr. 50.

Comme son titre l'indique, cet ouvrage a pour but de faire comprendre et admirer les merveilleuses *opportunités* du culte relativement moderne rendu à saint Joseph, et la sagesse non moins merveilleuse de l'Eglise, qui l'a choisi pour son patron et lui a solennellement décerné ce titre glorieux. L'auteur veut en même temps faire comprendre, admirer, aimer, imiter le bon et grand saint Joseph, protecteur de l'Eglise persécutée dès son berceau, premier gardien du patrimoine temporel de la sainte Famille, modèle des ouvriers et des maîtres, des princes et des sujets, des époux et des parents chrétiens, patron des voyageurs et des exilés, des mourants et des morts.

Le sous-titre : *Saint Joseph et la France de notre époque,* n'appelle pas moins sur lui l'attention, et ces mots seuls portent à le lire. Il renferme, en effet, des considérations religieuses et patriotiques qui frappent vivement et dont l'actualité ne saurait être plus manifeste.

***

Saint Joseph, protecteur de l'Eglise, ses Gloires et ses Vertus, par C. Verhaege, prêtre de la Congrégation des Sacrés-Cœurs (Picpus). Seconde édition, entièrement refondue et considérablement augmentée. — 1 vol. in-12, de XVI-504 pages, 3 fr.

C'est en voyant la guerre faite partout à la religion et aux catholiques, que Pie IX, par un Bref solennel, déclara saint Joseph patron et protecteur de l'Eglise universelle. Le livre du P. Verhaege a pour but d'expliquer ce titre aux fidèles et de démontrer l'efficacité de la puissance de saint Joseph, lorsqu'on sait y avoir recours.

Il est divisé en deux parties. Dans la première, composée de trente et un chapitres, l'auteur traite de la vie temporelle de saint Joseph. Il le représente dans son enfance, sa jeunesse, son âge mûr et sa vieillesse, aux prises avec toutes les difficultés de l'existence humaine, mais toujours humble et « craignant Dieu, » comme dit l'Evangile, se montrant toujours « juste » devant tous et en toute chose.

Dans la seconde partie, le R. P. Verhaege s'attache à nous dépeindre les vertus de saint Joseph, sa miséricorde pour les hommes, sa puissance auprès de Dieu. — De sorte que les deux divisions forment un tout complet et peuvent être utilisées séparément à la même fin, suivant l'esprit des paroisses.

*
* *

Saint Joseph, avocat des Causes désespérées, nouvelles relations des faveurs spirituelles et temporelles obtenues par la toute-puissante médiation de ce glorieux patriarche, par le même. 1 vol. in-12 de VIII-432 pages. Prix : 2 fr.

Cet ouvrage a eu plus de trente éditions. Celle-ci contient, sous forme d'Introduction, la magnifique instruction pastorale de Mgr Pie, évêque de Poitiers, sur le culte de saint Joseph, à l'occasion de la promulgation du décret de Pie IX, donnant ce grand saint pour patron à l'Eglise universelle.

Il contient douze chapitres, ainsi divisés :

Ch. I. Saint Joseph, avocat des causes désespérées. — II. Saint Joseph, avocat des Petites-Sœurs des Pauvres. — III. Saint Joseph, médecin des scrupuleux. — IV. Saint Joseph et les choses perdues. — V. Saint Joseph, médecin des aveugles. — VI. Les épreuves des aveugles. — VII. Apparitions de saint Joseph. — VIII. Saint Joseph, avocat des Sœurs de la Charité. — IX. Saint Joseph, avocat des malades. — X. Saint Joseph, avocat des pécheurs. — XI. Saint Joseph, avocat des mères chrétiennes. — XII. Saint Joseph, avocat des vocations contrariées.

Un arbitrage pontifical au seizième siècle. Mission diplomatique de Possevino (1581-1582), par Méthode Lerpigny. Un beau vol. in-12. Prix : 3 francs. Paris, V. Palmé.

Léon XIII est arbitre, en ce moment, entre un roi catholique et un empereur protestant, la décision pontificale aura de graves conséquences. Vers la fin du seizième siècle, un autre pape, Grégoire XIII, se chargea aussi de l'arbitrage entre un tzar orthodoxe et un prince catholique. Ce fait, assez peu connu en Occident, vient d'être mis en lumière par M. Lerpigny, dans son livre intitulé : *Un arbitrage pontifical au seizième siècle.* Rien que les analogies avec les événements actuels méritent de fixer l'attention sur ce travail. Alors, comme aujourd'hui, l'intervention du Pape est invoquée par le souverain non catholique.

Ivan IV, le Terrible, gouvernait la Russie, c'était un type légendaire de tzar, un Néron qui se désaltérait de sang. Les vastes horizons ne lui étaient pourtant pas étrangers : pour mettre ses États en contact avec l'Europe, il

voulut s'emparer des bords de la Baltique, la Livonie lui semblait une proie facile. Il ne comptait pas avec Etienne Bathory. Ce prince chevaleresque, à peine élu roi de Pologne, jette son épée dans la balance; la fortune semble rivée à son drapeau, il marche de victoire en victoire, bientôt le cœur même du pays est menacé par ses armées victorieuses. A bout de ressources, Ivan IV inaugure une politique jusque-là inouïe au Kremlin. Il envoie un messager à Rome frapper à la porte du Vatican, supplier le Pape d'intervenir afin que Bathory cesse de répandre le sang chrétien et qu'Ivan puisse entrer dans la ligue des princes contre les Turcs. Grégoire XIII se rendit parfaitement compte de la situation, accueillit gracieusement la demande et envoya le jésuite Antoine Possevino, muni de pleins pouvoirs, à Moscou et en Pologne.

Un congrès diplomatique, comme on dirait de nos jours, s'ouvrit alors au milieu des neiges de la Russie, c'était en décembre 1581. Des deux côtés on désirait la paix, mais à des conditions avantageuses. Qu'on se figure l'embarras de Possevino, qui devait concilier des intérêts si divers; à force d'énergie et d'habileté, il parvint à faire conclure une trêve de dix ans. Grâce à l'intervention pontificale, les ennemis déposèrent les armes et se tendirent la main. De grands esprits ont étudié plus d'une fois les moyens d'épargner aux nations les luttes sanglantes ; voilà le tribunal pacifique qui peut correspondre à leur idéal.

Possevino profita de l'occasion pour entrer avec Ivan dans une polémique religieuse. Les détails les plus curieux nous sont donnés ici : le tzar de Moscou s'était fait renseigner sur les usages romains, il se flattait de renverser tous les raisonnements de Possevino en lui rappelant que le Pape se fait porter sur la *Sedia gestatoria*, qu'il a une croix sur sa *botte*, qu'il se rase la barbe et se fait rendre des honneurs divins. Il fallait prendre au sérieux ces niaiseries moscovites, les circonstances l'exigeaient. On crut même un moment qu'une nouvelle victime allait tomber aux pieds d'Ivan, lorsque, se soulevant de son siège il agita sa canne trop souvent meurtrière. Grâce au sang-froid de Possevino, le dénouement fut pacifique.

Remarquons, en terminant, que M. Lerpigny a mis largement à contribution pour son livre les Archives secrètes du Vatican. Quelques pièces inédites sont publiées en guise d'appendice.

MM. Fetscherin et Chuit, libraires, rue de l'Ancienne-Comédie, 18, viennent de mettre en vente le tome II du *Journal de Dix ans*, souvenirs d'un impérialiste, par Fidus. (1 vol. in-12. Prix : 3 fr. 50.) On sait l'éclatant succès qu'a eu le premier volume, dont le *Figaro* avait publié de *nombreux fragments*, qui avaient vivement excité la curiosité.

Ce second volume est plus intéressant encore, par les épisodes dramatiques, les négociations inconnues, les détails attachants qu'il renferme sur l'Empereur, l'Impératrice, le Prince impérial, ses projets de retour, ses plans de gouvernement exposés dans deux mémoires de la plus haute importance, les causes que l'on a attribuées à sa mort, les soupçons qu'elle a éveillés, etc.

On y trouve aussi de nombreuses anecdotes sur des personnages politi-

ques et littéraires de ce temps-ci, notamment les traits les plus piquants sur M. Thiers; enfin, une quantité de particularités curieuses qui rendent ce deuxième volume aussi amusant qu'instructif.

Mais il est, avant tout et surtout, une source abondante de révélations, qui éclairent les faits les plus importants depuis la chute de l'Empire, et qui sont désormais acquises à l'histoire.

Ce deuxième volume du *Journal de Dix ans*, on le voit, est fait pour avoir un succès plus grand encore que le premier.

CHEMIN DE FER DU NORD

Embarcadère à Paris : 18, *rue de Dunkerque.*

Places et voitures de luxe. — Les places de *coupés* et de *coupés-lits-toilette* des voitures de 1re classe sont considérées comme places de luxe. Ces places sont mises à la disposition des voyageurs moyennant une augmentation de prix calculée comme suit, en sus du prix de 1re classe :

1° PLACES DE COUPÉS

2 fr. 20 par place, pour un parcours de 150 kilomètres et au-dessous;

3 fr. 30 par place, pour un parcours supérieur à 150 kilomètres, jusqu'à 225 kilomètres inclus.

4 fr. 40 par place, pour un parcours excédant 225 kilomètres sur le réseau du Nord.

2° PLACES DE COUPÉS-LITS-TOILETTE

15 francs par place, quel que soit le parcours sur le réseau du Nord.

Service direct avec l'Angleterre :

1° PAR TRAINS RAPIDES

Billets simples, *viâ* Calais, valables 7 jours. . .	1re cl. 75 fr.,	2e cl. 56.25
— *viâ* Boulogne, — —	— 70 fr.,	— 52.50
Billets d'aller et retour, valables 1 mois par les deux directions.	— 118.75	— 93.75

2° PAR TRAINS ORDINAIRES

Billets simples, valables 3 jours, par les deux directions. . .		2e cl. 39.35
Billets d'aller et retour, valables 14 jours	—	— 58.75

NOTA. — Chaque voyageur a droit au transport gratuit de 25 kilogr. de bagages; les excédents sont taxés à raison de 1 fr. 85 par 5 kilogrammes.

Le Directeur-Gérant : VICTOR PALMÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

LE SUFFRAGE UNIVERSEL

SES ORIGINES. — RÉFORMES PROPOSÉES

I

Aucune question n'est plus vitale, plus importante pour les destinées de notre chère patrie, que la question du suffrage universel direct. Son organisation méthodique, son fonctionnement utile et le moins dangereux qu'il soit possible, tels seront les principaux éléments de ce travail. Contester son principe, réclamer son abolition, serait entreprendre, à l'heure présente, une œuvre vaine et sans objet. Il est manifeste, en effet, qu'au point de vue politique, le système électif, procédant de la souveraineté du peuple, est l'âme des gouvernements républicains, et même entre nécessairement, pour une proportion à déterminer, dans le régime mixte des monarchies contractuelles ou tempérées. Dût-elle déplaire à plusieurs, cette vérité ne saurait être déniée par personne ; aux temps les plus reculés, d'ailleurs, elle a été reconnue et pratiquée en France. *Lex fit consensu populi et constitutione regis*, disaient les antiques Capitulaires. De là, sous le titre d'états généraux, ces convocations, souvent répétées, d'assemblées de députés des trois ordres de la nation, clergé, noblesse et tiers état, — convocations opérées le plus souvent par les souverains, alors qu'ils avaient à demander la levée d'hommes de guerre et des subsides d'argent ; car il était de règle, sous les anciens rois, que les impôts devaient être établis sur le vote des états, surtout du Tiers qui en supportait le fardeau.

On peut citer, avant 1789, trente convocations d'états généraux, effectuées en 1302, 1303, 1308, 1313-1314, 1317, 1328, 1351, mars 1356, octobre 1356, 1357, janvier 1358, mai 1358, 1359, 1363, 1369, 1382, 1413, 1420, 1428, 1439, 1468, 1484, 1506, 1558, 1560, 1561, 1576, 1588-1589, 1593 et 1614.

Enfin, cent soixante-quinze ans plus tard, par deux arrêts du conseil d'État du Roi, rendus les 5 juillet et 27 décembre 1788, et

par un règlement du 24 janvier 1789, Louis XVI appela les Français, *âgés de vingt-cinq ans, domiciliés et compris au rôle des impositions*, à la rédaction, usitée depuis l'année 1355, des cahiers de bailliages, et à l'élection des députés devant former les états généraux. Ces états, réunis à Versailles le 5 mai 1789, au nombre de 1118 membres, dont 291 pour le clergé, 270 pour la noblesse et 557 pour le tiers état, prirent bientôt le nom d'Assemblée nationale, puis d'Assemblée nationale constituante, et firent place à l'Assemblée législative le 30 septembre 1791.

Le comte de Clermont-Tonnerre, rapporteur du comité de Constitution, présenta, le 28 juillet 1789, à l'Assemblée nationale, sous le titre de *Principes avoués*, un résumé des cahiers, ainsi libellé : « Art. 1er. Le gouvernement français est un gouvernement monarchique. — Art. 2. La personne du roi est inviolable et sacrée. — Art. 3. Sa couronne est héréditaire de mâle en mâle. — Art. 4. Le roi est dépositaire du pouvoir exécutif. — Art. 5. Les agents de l'autorité sont responsables. — Art. 6. La sanction royale est nécessaire pour la promulgation des lois. — Art. 7. La nation fait la loi avec la sanction royale. — Art. 8. Le consentement national est nécessaire à l'emprunt et à l'impôt. — Art. 9. L'impôt ne peut être accordé que d'une tenue d'états généraux à l'autre. — Art 10. La propriété sera sacrée. — Art. 11. La liberté individuelle sera sacrée. »

II

Notre intention, a-t-il dit, n'est pas été de discuter en thèse le principe de la souveraineté du peuple, ni le système électif, son inévitable conséquence ; mais nous tenons à affirmer, contrairement aux lâches maximes des courtisans de la multitude, qu'il est tout ensemble insensé et coupable d'attribuer au pouvoir constitué par la nation des droits illimités. Comment imaginer sur la terre une souveraineté absolue! D'une part, ce serait concéder aux gouvernements la perfection et l'infaillibilité, attributs de Dieu seul. Capable, d'autre part, de fonder, sous l'étiquette odieuse de la plus oppressive légalité, les pires despotismes, celui de l'État jacobin, celui des sectaires et celui de la foule, cette théorie comporterait, avec l'écrasement des minorités, le sacrifice complet des droits de l'individu, droits supérieurs à l'arbitraire de tous les gouvernements, Royauté traditionnelle ou Convention populaire ; par exemple,

la liberté de conscience, la liberté des cultes, la liberté du travail et de l'industrie, le droit de propriété, la liberté individuelle, la liberté du père de famille.

« Le droit est le souverain du monde », s'écriait *Mirabeau*. Après lui, *Victor Cousin* : « L'humanité oublierait sa dignité, elle consentirait à sa dégradation, elle tendrait les mains à l'esclavage, que la tyrannie ne serait pas plus légitime. La justice éternelle protesterait contre un contrat qui, fût-il appuyé sur les désirs réciproques les plus authentiquement exprimés et convertis en lois solennelles, n'en est pas moins nul et de nul effet. Comme l'a très bien dit *Bossuet*, il n'y a pas de droit contre le droit, point de contrats, de conventions, de lois humaines contre la loi des lois, contre la loi naturelle. »

Le 2 mai 1872, M. Laboulaye s'exprimait ainsi devant l'Assemblée nationale : « Les amis de la liberté, Mirabeau, Malouet, Clermont-Tonnerre, Benjamin Constant, ont toujours protesté contre l'horrible doctrine de la toute-puissance des Assemblées, l'une des doctrines de la Convention. » Parlant du droit à la pensée, à la parole, à la propriété : « Il n'y a pas de nombre qui puisse prévaloir contre ces droits », disait encore, le 15 décembre suivant, le duc d'Audiffret-Pasquier. De même, le 21 février 1873, le duc de Broglie flétrissait, à la tribune, *le principe brutal et démagogique de la souveraineté pure et absolue du nombre*. — Avant eux, M. Thiers, dans son éloquent discours du 24 mai 1850, avait, au nom *des amis de la vraie liberté*, énergiquement qualifié *la vile multitude qui a perdu toutes les républiques... et livré à César, pour du pain et des cirques, la liberté de Rome!*

III

Indispensable sans doute dans l'état des idées et des mœurs actuelles, il n'est pas moins certain que le système électif présente de graves périls. Aveugle qui ne les aperçoit pas! L'élection n'ouvre-t-elle pas une vaste carrière aux luttes ardentes des partis, aux entreprises des factions, comme aux convoitises de ces détestables ambitieux, qui, loin de le servir, se servent du peuple? Sourde aux sincères conseils d'amis désintéressés, ne voit-on pas la plèbe suivre presque toujours les agitateurs qui l'abusent et l'exploitent? Ne sait-on pas que, crédule aux bruyantes et creuses déclamations des énergumènes, dupe habituelle de vulgaires intrigants, moins

sensible au mérite qu'à la brigue et séduite par de fallacieuses promesses, elle procède trop souvent à des choix mal éclairés. N'est-il pas démontré, par des faits avérés, que les influences gouvernementales et administratives, la pression, plus ou moins déguisée, de fonctionnaires animés d'un beau zèle, l'ingérence ordinairement décisive de personnages ou de comités sans mandat, la nécessité, afin de rallier des voix, de regrettables compromissions sur les choses et de honteuses concessions sur les personnes, l'obligation d'une discipline plus ou moins intelligente, pour soutenir des candidats peu recommandables, sinon tarés, sont des causes multiples propres à fausser nombre d'élections? De même, et pour une grande part, le chiffre incroyable des abstentions injustifiées. Comment méconnaître enfin que la légèreté, l'ignorance, les passions de tant d'électeurs laissent rarement aux suffrages individuels la sagesse et l'indépendance souhaitables!

Cette situation menaçante commande l'attention de tout esprit réfléchi et soucieux de l'intérêt public. Le devoir est de rechercher les moyens pratiques d'assurer, dans quelque mesure, au suffrage universel, la moralité, la liberté, la maturité, l'équilibre et la pondération dont il manque. Mais, avant d'entrer dans le vif de cette étude, il est utile de rappeler sommairement, en compulsant les lois spéciales, les conditions diverses qui, depuis près d'un siècle, ont régi l'exercice de l'électorat français; cette instructive revue éclairera notre sujet de vives lumières.

IV

Système de 1789. Élection à deux degrés.

1. Le premier document, par sa date, est le décret du 22 décembre 1789, relatif à la constitution des assemblées primaires et des assemblées administratives, décret suivant lequel l'élection des représentants à l'Assemblée nationale devait avoir lieu par le vote à deux degrés. Pour figurer dans les assemblées primaires cantonales, il fallait posséder la qualité de citoyen actif, savoir : 1° être Français ou devenu Français; 2° être majeur de vingt-cinq ans accomplis; 3° être domicilié de fait dans le canton au moins depuis un an; 4° payer une contribution directe de la valeur de trois journées de travail; 5° n'être point dans l'état de domesticité, c'est-à-dire de serviteur à gages. — Pour être éligible dans les assemblées primaires, on devait, de plus, payer une contribution directe mon-

tant au moins à la valeur locale de dix journées de travail. Ces assemblées nommaient un électeur à raison de cent citoyens actifs, en sorte que, jusqu'à 150 citoyens de cette catégorie, il était nommé un électeur, — deux, depuis 151 citoyens actifs jusqu'à 250, et ainsi de suite. Les assemblées électorales, constituées de cette manière à raison d'une seule par département, élisaient, au scrutin individuel, les Représentants de la nation pour ledit département. L'ensemble de ces mandataires devait être égal en nombre à celui des départements du royaume multiplié par neuf. Pour être éligible à l'Assemblée nationale, il fallait payer une contribution directe équivalente à un marc d'argent, et posséder en outre une propriété foncière quelconque. C'est ainsi que furent élus, en juin 1791, aux termes d'un décret du 28 mai précédent, les 745 députés formant l'Assemblée législative qui siègea du 1er octobre même année au 21 septembre 1792.

2. La Constitution du 3 septembre 1791 contenait des dispositions analogues; elle éleva cependant, d'une façon très notable, les conditions de l'éligibilité, — exigeant que, pour être choisi comme électeur, le citoyen actif, selon l'importance des localités, fût, — soit propriétaire ou usufruitier de biens, dont le revenu serait égal à la valeur de 150 à 200 journées de travail, — soit locataire d'une habitation dont le revenu serait de 100 à 150 journées de travail, — soit fermier ou métayer de biens, dont le revenu serait évalué à 400 journées de travail. L'existence de chaque législature était fixée à deux années seulement; il suffisait du titre de citoyen actif pour être élu représentant de la nation. — Mais la courte durée de cette Constitution ne dépassa point les événements du 10 août 1792, date à laquelle fut décrétée *la suspension du chef du pouvoir exécutif*, l'infortuné Louis XVI, cette noble victime du fanatisme et des fureurs révolutionnaires.

3. La Convention nationale, composée de 749 membres, ayant pris séance le 21 septembre 1792, décréta aussitôt à l'unanimité l'abolition de la royauté en France; elle avait été élue les 26 août et 2 septembre de la même année, en vertu de deux décrets antérieurs des 10 et 11 août, relatifs, le premier à la formation de cette assemblée, le second à la formation des assemblées primaires pour le même objet.

Ces actes avaient disposé, en vue de la formation de la Convention, qu'il suffirait : 1° pour être admis à voter dans les assemblées

primaires, d'être Français, âgé de vingt et un ans, domicilié depuis un an, vivant de son revenu ou du produit de son travail, et non pas en état de domesticité ; 2° pour être éligible comme député ou comme électeur, d'être âgé de vingt-cinq ans, et de réunir les conditions sus-mentionnées. Ainsi l'âge des votants fut abaissé de vingt-cinq à vingt et un ans, et l'obligation de payer la moindre contribution directe ne fut plus imposée à personne. Sauf l'exclusion, maintenant effacée, des serviteurs à gages, et l'obligation, imposée alors, d'un domicile d'un an, au lieu d'une simple résidence de six mois dans la commune, c'était déjà, en 1792, bien qu'un peu moins étendu, le suffrage dit universel de 1848, de 1852, de 1871, et d'aujourd'hui. Mais cette différence essentielle le distinguait, qu'il n'était pas direct et s'exerçait à deux degrés.

V

Système de 1793. Suffrage direct et universel.

La Constitution du 24 juin 1793 s'exprimait comme il suit :

« Article 7. — Le peuple souverain est l'*universalité* des citoyens français.

« Art. 8. — Il nomme *immédiatement* ses députés.

« Art. 9. — Il délègue à des électeurs le choix des administrateurs, des arbitres publics, des juges criminels et de cassation.

« Art. 10. — Il délibère sur les lois. »

Or, l'article 4 disposait ainsi :

« Tout homme né et domicilié en France, âgé de vingt et un ans accomplis, tout étranger, âgé de vingt et un ans accomplis, qui, domicilié en France depuis une année, y vit de son travail, ou acquiert une propriété, ou épouse une Française, ou adopte un enfant, ou nourrit un vieillard, tout étranger qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité, est admis à l'exercice des droits de citoyen français. »

Les assemblées primaires se composaient des citoyens domiciliés depuis six mois dans chaque canton. Elles comprenaient 200 citoyens au moins, 600 au plus appelés à voter.

Il y avait un député à raison de 40,000 individus. Chaque réunion d'assemblées primaires, résultant d'une population de 30.000 à 41,000 âmes, nommait immédiatement un député. Tout Français, exerçant les droits de citoyen, était éligible dans l'étendue de la République. Enfin, renouvelé tous les ans le 1er mai, le Corps légis-

latif, un, indivisible et permanent, dont la session était d'un an, devait se réunir à la date fixe du 1er juillet.

La Convention nationale termina ses séances à l'avènement du Directoire, le 4 brumaire an IV (26 octobre 1795). La première Constitution pleinement démagogique, ainsi édictée par elle, ne reçut pas d'exécution, son éphémère existence ayant été anéantie par l'établissement du gouvernement provisoire, révolutionnaire jusqu'à la paix, institué le 19 vendémiaire an II (10 octobre 1793). — Quant aux conditions de l'électorat politique, elles étaient les mêmes, d'après cette constitution, que celles posées par nos lois actuelles (âge de vingt et un ans, et six mois de résidence), — sauf l'admission à l'exercice des droits de citoyen, si facile alors, non autorisée plus tard, des étrangers domiciliés en France depuis une année. En outre, les incapacités légales étaient beaucoup plus restreintes qu'aujourd'hui. (Consulter spécialement à cet égard les articles 15 et 16, toujours en vigueur, du décret organique du 2 février 1852.)

VI

Système de 1795. Election à deux degrés.

La Constitution, du 5 fructidor an III (22 août 1795), émanée, comme celle du 24 juin 1793, de la Convention nationale, mais relativement empreinte, au contraire, d'un caractère conservateur et modéré, divisa le Corps législatif en deux Chambres, — savoir, un Conseil des Anciens, comptant 250 membres, et un Conseil des 500, — délégua le pouvoir exécutif à un Directoire de 5 membres, et rétablit le suffrage à deux degrés. Elle disposa que, pour être citoyen français, et voter à ce titre dans les assemblées primaires, il fallait être né en France, et y résider, être âgé de vingt et un ans accomplis, s'être fait inscrire sur le registre civique de son canton, avoir demeuré depuis, pendant une année, sur le territoire de la République, et payer une contribution directe, foncière ou personnelle. Étaient également électeurs sans aucune condition de contribution les Français qui avaient fait une ou plusieurs campagnes pour l'établissement de la République. Enfin l'étranger devenait citoyen français, lorsqu'après avoir atteint l'âge de vingt et un ans accomplis, et avoir déclaré son intention de se fixer en France, il y avait résidé pendant sept années consécutives, pourvu encore qu'il y payât une contribution directe, et qu'en outre il possédât

une propriété foncière ou un établissement d'agriculture ou de commerce, ou qu'il eût épousé une Française. L'état de domestique, attaché au service de la personne ou du ménage, suspendait l'exercice des droits de citoyen.

Le domicile utile pour voter dans les assemblées primaires s'acquiérait par la seule résidence dans le canton pendant une année, et ne se perdait que par une année d'absence. Chacune de ces assemblées nommait un électeur, en raison de 200 à 300 citoyens, — deux, depuis 301 jusqu'à 500, — trois, depuis 501 jusqu'à 700, — quatre depuis 701 jusqu'à 900. L'éligible devait avoir vingt-cinq ans accomplis, et justifier de la même situation pécuniaire que celle exigée par la Constitution de 1791. — Voir, *suprà*, le paragraphe IV, n° 2. — Toutefois, il suffisait, pour les fermiers et métayers, que les biens par eux cultivés fussent évalués au revenu, non plus de 400, mais de 200 journées de travail seulement.

Les électeurs du second degré, choisis dans ces conditions, et réunis en assemblées électorales, nommaient : 1° les membres du Conseil des Anciens, ensuite les membres du Conseil des Cinq-Cents; 2° les membres du Tribunal de Cassation; 3° les hauts Jurés; 4° les administrateurs de département; 5° les présidents, accusateur public et greffier du Tribunal criminel; 6° les juges des tribunaux civils.

L'un et l'autre Conseil étaient renouvelés tous les ans par tiers. — Nul ne pouvait être membre du Conseil des Anciens, s'il n'était *marié ou veuf*. — Le pouvoir exécutif était délégué à un Directoire de 5 membres, nommés par le Corps législatif, faisant alors les fonctions d'assemblée électorale au nom de la nation, — Directoire partiellement renouvelé par l'élection d'un membre chaque année.

La Constitution de l'an III fut abolie, on le sait, par le coup de force du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799).

VII

Système de l'an VIII, de l'an X, de l'an XII. Trois degrés.

1. Ingénieuse et savante expression, imaginée par Siéyès, d'un *gouvernement représentatif*, dans lequel la nation participait au maniement des affaires publiques, *non point directement*, mais par l'action successive de plusieurs *intermédiaires*, la Constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799), qui organisa la République consulaire, admit à exercer les droits politiques, ou de

citoyen français — art. 2 et 3 : — 1° tout homme qui, âgé de vingt et un ans accomplis, s'était fait inscrire sur le registre civique de son arrondissement communal, et avait demeuré depuis, pendant un an sur le territoire de la République; 2° tout étranger qui, après avoir atteint le même âge, et avoir déclaré l'intention de se fixer en France, y avait résidé pendant dix années consécutives. Les articles 4 et 5 spécifiaient toutefois quelques incapacités, celle de domestique à gages, par exemple.

La totalité des registres civiques pouvait comporter l'inscription de 5 à 6 millions de citoyens, qui devaient se réunir par arrondissement pour désigner le *dixième* d'entre eux; d'où résultait une première liste de 5 à 600,000 individus. Ceux-ci, réunis à leur tour par département, et choisissant également le *dixième* d'entre eux, fournissaient une deuxième liste de 50 à 60,000 citoyens. Ces derniers, faisant encore un triage et se réduisant de même au *dixième*, composaient une autre liste restreinte à 5 ou 6000 individus. Ces trois listes de candidatures s'appelaient : la première, *liste communale de confiance;* la seconde, *liste départementale;* la troisième, *liste nationale*. On devait prendre sur la première liste les fonctionnaires publics de l'arrondissement; sur la deuxième, les fonctionnaires publics du département; sur la troisième, *les citoyens éligibles aux fonctions publiques nationales*. Cependant le premier Consul pouvait nommer en dehors de ces listes, et révoquer à volonté les conseillers d'État, les ministres, les ambassadeurs et autres agents extérieurs en chef, les officiers de l'armée de terre et de mer, les membres des administrations locales et les commissaires du gouvernement près les tribunaux. Il nommait aussi tous les juges criminels et civils, autres que les juges de paix, et les juges de cassation, sans pouvoir les révoquer.

La Constitution même nomma consuls, rééligibles pour dix ans, *Bonaparte* et *Cambacérès*, et pour cinq ans cette fois, leur collègue *Lebrun*.

Le Sénat conservateur, composé de 80 membres inamovibles et à vie, dont la majorité fut désignée à l'origine par Cambacérès, Lebrun, Siéyès et Roger-Ducos, et dont le surplus fut ensuite nommé par le Sénat lui-même, devait élire dans la *liste nationale*, outre les trois consuls futurs, les juges de cassation, les commissaires à la comptabilité qui formèrent depuis la Cour des comptes, et les Législateurs, c'est-à-dire les 100 tribuns et les

300 membres du Corps législatif, qui, les uns et les autres renouvelables par cinquième tous les ans, exerçaient le pouvoir législatif.

Un Conseil d'État, de 30 à 40 membres (règlement du 5 nivôse an VIII, 26 décembre 1799), était chargé notamment de préparer les projets de loi; trois commissaires au plus, choisis dans cette compagnie, et portant la parole au nom du gouvernement, les discutaient contradictoirement, avec trois orateurs du Tribunat, devant le Corps législatif, qui votait en silence, au scrutin secret, l'adoption ou le rejet.

2. La Constitution de l'an VIII fut modifiée sous plusieurs rapports importants : 1° par le Sénatus-Consulte du 14 thermidor an X (2 août 1802), qui proclama Napoléon Bonaparte *premier consul à vie*, et par le Sénatus-Consulte organique du 16 même mois; 2° par le Sénatus-Consulte organique et constitutif du 28 floréal an XII (18 mai 1804), *qui confia le gouvernement de la république* à un empereur héréditaire, avec le titre d'*Empereur des Français;* 3° par le Sénatus-Consulte du 19 août 1807, qui supprima le Tribunat; 4° par l'acte additionnel aux constitutions de l'empire, en date du 22 avril 1815. Mais ces documents ne restreignirent pas les conditions si larges, établies en l'an VIII pour l'exercice de l'électorat du premier degré. Ce furent des électeurs de cette catégorie, qui votèrent par plébiscites : 1° 3,001,700 contre 1,562, l'acceptation de la Constitution du 22 frimaire an VIII; 2° 3,568,185 contre 9,074, la nomination de Napoléon Bonaparte comme premier consul à vie; 3° 3,521,675 contre 2,579, son élévation à la dignité impériale; 4° 1,532,357 contre 4,802, l'acceptation de l'acte additionnel sus-visé. — Voir le rapport du ministre de l'Intérieur du 5 pluviôse an VIII (7 février 1800); le Sénatus-Consulte précité du 14 thermidor an X; le Sénatus-Consulte du 15 brumaire an XIII (6 novembre 1804); et le compte des Suffrages de Paris et des départements, présenté à l'assemblée du Champ de Mai, convoquée d'abord pour le 26 mai, et tenue au Champ de Mars le 1er juin 1815, — trois semaines avant la deuxième abdication (22 juin) de Napoléon Ier, qui, ayant abdiqué déjà le 11 avril 1814, était rentré en France, de l'île d'Elbe, par le golfe Juan, le 1er mars suivant, puis à Paris le 20 dudit mois.

ER. PERROT DE CHEZELLES.

(*A suivre.*)

LES ŒUVRES CATHOLIQUES A L'ÉTRANGER

I

Il y a deux ans, en revenant d'un premier tour du monde dans l'hémisphère nord, j'ai entretenu les lecteurs du *Bulletin* de la Société de Saint-Vincent de Paul sur les Conférences et autres œuvres charitables que j'avais vues dans le Canada, les États-Unis, le Japon, la Chine et les Indes.

Aujourd'hui, arrivé d'un deuxième tour du monde dans l'hémisphère sud, je viens leur raconter ce que j'ai vu concernant nos Conférences et les œuvres des missionnaires dans le Portugal, le Sénégal, le Brésil, l'Uraguay, la République Argentine, la Patagonie, l'Araucanie, le Chili, le Pérou, la République de l'Équateur, Panama, les Antilles, le Mexique, les Sandwich, la Nouvelle-Zélande, la Tasmanie, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, Maurice, la Réunion, les Seychelles, Aden, l'Égypte et la Palestine; car ce sont là les pays que j'ai eus sur mon parcours. Chemin faisant, je leur ferai connaître encore les croyances et traditions des peuples primitifs de ces diverses contrées : Indiens, Araucans, Incas, Aztecas, Maoris, Canaques, Australiens, etc., et j'ajouterai quelques traits pouvant donner une idée exacte des pays visités.

C'est le 19 mai 1883 que je quittai Bordeaux; trois jours après j'abordais à Lisbonne. J'y fus reçu par un ancien membre des Conférences de Nice. Ce zélé Portugais était venu passer l'hiver dans son pays et en avait profité pour fonder une deuxième Conférence à Lisbonne. Celle-ci fut suivie de plusieurs autres; celles de Porto furent rattachées au Conseil général; et maintenant que le cardinal-archevêque de Lisbonne, appréciant l'œuvre, a voulu avoir une Conférence dans son palais, il est à espérer que nos modestes œuvres se développeront rapidement dans tout le Portugal. Elles y ramèneront cet esprit chrétien dont il nous donnait de si beaux exemples il y a trois siècles, lorsqu'il portait la foi et l'Évangile sur tous les pays lointains.

II

Après Lisbonne, le navire des Messageries s'arrête à Dakar, au Sénégal. C'est le pays des nègres. Ils sont évangélisés par les Pères du Saint-Esprit. Un jeune Père, qui parle bien la langue du pays, me conduit au marché et me fait visiter de nombreuses cases. Nous arrivons même jusqu'à la case de l'ancien roi de Dakar, où nous ne voyons que ses cinq femmes avec leurs nombreux enfants.

Beaucoup de gamins nous suivent en criant : *abbe pinou;* ils demandent des épingles qui leur servent à extraire les épines du pied.

Le Père se sert de ces petits cadeaux pour les emmener à l'église ou chez lui et leur expliquer les vérités chrétiennes.

Le Père était partout bien reçu; il me fait remarquer, dans chaque case, les nombreux gris-gris que les marabouts vendent fort cher à leurs ouailles crédules; ce sont des cornes, des bouteilles, des ceintures, mais généralement des scapulaires en cuir renfermant des versets du Coran, des graines de plantes, de la fiente de chameaux et autres choses cabalistiques. Il y en a qui préservent des balles, des fièvres, des cornes des bœufs, de la calomnie et de la médisance.

La locomotive venait de faire sa première apparition dans ce pays, et les marabouts ont aussitôt inventé un gris-gris de préservation contre ce diable nouveau.

Les négresses avec leurs beaux bijoux d'or et d'argent, drapées dans de larges mousselines blanches, semblaient autant de reines de Saba.

Les Sœurs de l'Immaculée-Conception de Castres instruisent les filles et soignent les malades. Les Frères de Saint-Gabriel enseignent les garçons.

Sur la côte, ces pauvres nègres sont à demi civilisés et s'adonnent au commerce; leur personne et leur bien dépendent du bon vouloir de nombreux petits sultans. L'esclave est la seule marchandise qu'ils échangent contre les armes et les étoffes, et ils se font des guerres fréquentes pour avoir des prisonniers. A Ramleh, en Palestine, un grand nègre me servait à table.

— D'où viens-tu, lui dis-je, et quelles circonstances t'ont amené ici?

— Je suis Nubien, ma tribu possédait trois grands villages,

mais une femme d'une tribu voisine ayant été volée, cette tribu se ligua avec d'autres et nous attaqua. Tous nos guerriers périrent par l'épée, nos villages furent pillés et brûlés; les femmes et les enfants emmenés captifs. On nous aligna dans un champ, et là je vis, pour la dernière fois, ma mère, mon père avait été tué, ma sœur avait disparu. Ceux des enfants qui étaient trop petits pour supporter la marche furent renvoyés avec leur mère; les autres furent placés sur des chameaux, où ils marchaient à pied. Après trois mois de marche, durant laquelle un grand nombre périt de fatigue et de faim, nous arrivâmes au Caire où on nous vendit. Je fus acheté par un marchand qui me revendit à Jérusalem. A la mort de mon maître, j'ai recouvré ma liberté et je suis venu servir chez les Franciscains.

L'histoire de cet homme est celle de plusieurs centaines de mille nègres arrachés ainsi tous les ans à leur famille et à leur pays.

III

Après avoir traversé l'Atlantique, j'arrivais à Pernambuco. Dans cette ville, la troisième du Brésil, je trouvais dix Conférences et deux dans les environs. A Bahïa, à l'occasion des noces d'or de notre Société, on venait d'en fonder une quatrième chez les Pères Lazaristes.

Le secrétaire du Conseil avait publié, à cette occasion, une notice fort intéressante sur l'œuvre. Nos Sœurs de Charité ont de nombreuses maisons dans toute l'Amérique du Sud. A Pernambuco comme à Bahïa, leurs orphelinats possèdent une institution qui m'a paru fort utile. Les orphelines à l'âge de dix-huit à vingt ans sont mariées par les soins des administrateurs; elles reçoivent une dot de 1,000 à 2,500 francs et un trousseau de 5 à 800 francs, confectionné de leurs propres mains.

A Rio-de-Janeiro, je ne trouvais que cinq Conférences. C'est peu pour une ville de 500,000 habitants. A l'occasion des noces d'or, à la visite des pauvres, au catéchisme, à la bibliothèque, à la réhabilitation des unions illicites, elles avaient ajouté une œuvre nouvelle : la visite des prisonniers. Comme le reste des nations latines, les Brésiliens, considérant le commerce et l'industrie comme choses inférieures, ont la manie des carrières libérales. A Rio seulement, l'école de droit comptait mille élèves, celle de médecine sept cents

et celle de mathématique trois cents. Les œuvres de jeunesse seraient là bien utiles et même nécessaires.

Le Brésil, seize fois plus grand que la France, compte 12,000,000 d'habitants et douze diocèses, la plupart sans séminaire. Le séminaire le plus important est celui de Rio. Confié aux Pères Lazaristes, il avait dix-huit élèves; aussi, dans l'intérieur, on compte ceux qui ont fait leur première communion; et dans les villes, le nombre des positivistes va en augmentant. Ils cherchaient querelle aux Jésuites et les accusaient dans les journaux d'attenter à la liberté de conscience, en soutenant que le Christ est le Messie, pendant que selon eux le vrai messie est Auguste Comte.

A Rio, les Sœurs de Charité dirigent non seulement les hôpitaux, les maisons d'aliénés et les orphelinats, mais ont aussi de nombreux collèges de garçons et de filles de la classe populaire et de la haute société.

Les garçons, même ceux des grandes familles, sont heureux de trouver en elles, jusqu'à l'âge de douze ans, des maîtresses habiles et des mères dévouées.

Si elles osaient, elles enseigneraient encore le latin.

Les enfants de D. Bosco venaient de prendre possession d'une maison, à Sainte-Rosa de Nicteroy, au-delà de l'immense et magnifique baie. L'empereur, l'impératrice, le comte d'Eu, auxquels j'en ai parlé, les ont en grande estime.

Dans l'intérieur, les Pères Capucins, dans 40 stations, évangélisent tous ceux qu'ils peuvent atteindre des 500,000 Indiens qui habitent encore l'immense plaine.

La fièvre jaune qui régnait à Rio faisait que les navires n'y prenaient pas les passagers. Par 200 lieues dans l'intérieur, je rejoignis le port de Santos. J'eus par là occasion de visiter les principales plantations de café et de canne à sucre et de voir de près la plaie hideuse de l'esclavage. Il y en avait 800 dans une *fazenda* ou plantation de café. En les rencontrant, ils me saluaient en disant : *Kist*, abréviation de *lodato sia Gesu Christo*. On baptise les enfants et on les dit chrétiens, mais le mariage dans le sens chrétien n'existe pas. Il y aurait eu danger que le père et la mère se révoltent lorsqu'on leur vendait les enfants. Depuis dix ans, la loi déclare libre tout enfant né d'un esclave; mais de ces négrillons personne ne prend souci, et ils grouillent au soleil sans instruction. Il y a encore 1,300,000 esclaves au Brésil et 200,000 à Cuba. Il est douloureux

de constater que les deux seules nations qui conservent encore cet état déplorable sont deux nations catholiques.

A Santo-Paulo, je trouvai deux conférences. L'école de droit a là aussi des centaines d'élèves. Les Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry tiennent les écoles et l'hôpital. Dans les environs quelques familles françaises, par la culture de la vigne, réalisaient un bénéfice net de 70 pour 100.

IV

A Montevideo, capitale de la République Orientale ou de l'Uruguay, six conférences s'occupent de la visite des pauvres; elles avaient en outre ouvert plusieurs écoles primaires. Les enfants de D. Bosco, à villa Colon, près de Montevideo, tiennent un beau collège et dirigent l'Observatoire. Dans un siècle avide de science, il est habile d'y pousser le clergé et les Congrégations.

Les Salésiens ont plusieurs autres maisons dans la République Orientale et font des tournées périodiques pour administrer les sacrements dans les fermes éloignées. Le Supérieur me raconte que, dans une de ses excursions, une bonne femme vint lui dire :

— Père, grondez un peu ma voisine.

— Et pourquoi? dit le Père.

— Parce qu'elle n'a pas voulu me prêter son petit mort, et pourtant je lui aurais prêté le mien.

Intrigué, le Père s'informe et apprend que lorsqu'un petit enfant meurt, sous prétexte de se réjouir de ce qu'un ange est entré au Ciel, on place le petit cadavre sur un trône, on mange, on boit, on rit et on danse; puis on le passe à une autre famille, qui souvent le porte au loin pour recommencer ailleurs cette fête, qu'on appelle *velario*. Il va sans dire que ce ne fut pas la voisine qui fut réprimandée. Si l'isolement produit de tels oublis du bon sens parmi des populations catholiques, combien plus indulgent faut-il être pour les pauvres populations reléguées dans des îles, et séparées depuis des siècles du reste de la famille humaine!

Les Sœurs de Marie Auxiliatrice, fondées par D. Bosco, ont aussi de nombreuses écoles.

Notre confrère, M. Buxareo, me fait visiter les hospices, écoles et orphelinats. Sa femme, née Jackson, est présidente des Dames de Saint-Vincent de Paul.

Cette famille possède 250,000 hectares de terre, les plus belles

maisons de Montevideo, un des plus importants saladeros (1), un grand bassin de radoub. Tous ses membres travaillent; elle prélève sur ses immenses revenus ce qui est nécessaire à une vie confortable, et le reste est employé à doter des écoles, des séminaires, des orphelinats. Elle a établi dans le pays les Sœurs italiennes della Madonna dell'Orto, qui ont de nombreuses écoles, orphelinats, enfants trouvés, hospice des fous, hôpital, salles d'asile; les Dominicaines, les Visitandines, les Sœurs de Charité françaises, et les sœurs du Bon Pasteur d'Angers. Elle a recueilli les Franciscains, chassés d'Italie, leur a construit église et couvent, avec obligation de faire l'école, et prépare une colonie agricole destinée aux orphelins sous la direction des Cisterciens de France. Ses nombreux parcs servent aux élèves des diverses écoles, aux séminaristes, aux orphelins qui viennent par intervalle y prendre leurs ébats et y trouvent leurs repas. Tous les ans, une retraite est donnée au nombreux personnel de ses neuf *stancias* (fermes), et tous ceux qui, de près ou de loin, veulent venir en profiter, sont logés et nourris gratuitement durant neuf jours.

Cette famille, dont le fondateur était un Anglais protestant, est le véritable économe fidèle; et Dieu, selon sa promesse, se sert envers elle de la même mesure qu'elle emploie pour les autres et la comble de ses bienfaits. Cette manière de bien jouir de ses rentes sera toujours le plus sûr moyen de s'enrichir.

V

Dans la République Argentine, j'ai trouvé dix-huit Conférences possédant bien l'esprit de notre Société. Elles comptent quatre cent cinquante-cinq membres actifs et cinquante-six aspirants; elles visitent plus de trois cents familles auxquelles elles distribuent des secours pour environ 120,000 francs. Le nombre de pauvres n'est pas grand dans le vaste et riche pays de la Plata. Elles s'occupent aussi des écoles, des catéchismes, de la réhabilitation des unions illicites, de la moralisation des prisonniers. Elles ont fondé des

(1) On appelle saladeros les usines où on tue et sale les bœufs. Cette viande salée est exportée à Cuba et au Brésil, pour la nourriture des esclaves. Quelques saladeros tuent jusqu'à 1,000 bœufs par jour; j'en ai vu un, où 60 hommes tuaient et préparaient 60 bœufs par heure, 1 à la minute. Celui de Fray Bentos, où on prépare l'extrait de viande Liébig, en 1882, avait tué 270,000 bœufs, et retiré un profit net de 2,000,000 de francs.

patronages, des sociétés de secours mutuels, des associations de Saint-François Xavier pour la classe ouvrière. A l'occasion des noces d'argent, nos Conférences ont fait l'historique de la Société dans leur contrée et rappelé que la première Conférence dans La Plata avait été fondée le 24 avril 1859, par un officier de la marine française.

Le 9 juillet, jour de la fête nationale, sur la place Vittoria, contre le palais épiscopal, les jeunes filles de la haute société faisaient une vente de charité et loterie au profit des pauvres visités par les Conférences.

A ce propos, il est bon de rappeler que les deux héros de l'indépendance de cette partie de l'Amérique du Sud : le général Saint-Martin et le général Belgrano, étaient aussi deux chrétiens. Attribuant à Dieu le succès de leurs armes, après la victoire, ils déposaient leur épée, l'un à Notre-Dame du Carme, à Mendoza, et l'autre à Mercédès.

Dans la République Argentine comme au Brésil, on observe encore le repos du dimanche; comme dans l'Amérique du Nord, la loi interdit le travail le septième jour.

Par les soins de quelques confrères, circulait un album recueillant des autographes, et destiné à être vendu au profit de l'œuvre. On s'adressa au voyageur qui remit, pour y être insérées, les dix pensées ci-après :

« I. L'homme n'est qu'un voyageur sur la terre : il importe qu'à sa mort on puisse dire de lui : il a passé en faisant le bien.

« II. En punition du premier péché, l'homme a été condamné au travail, mais le juge s'est montré père en faisant que l'homme trouve dans le travail sa plus douce satisfaction.

« III. Le but du travail n'est pas la richesse, mais la vertu.

« IV. Il serait facile à Dieu de rendre tous les hommes riches, puisque la terre et ce qu'elle contient lui appartient; mais comme l'homme résiste difficilement aux dangers de la richesse, c'est par un effet de sa bonté paternelle que Dieu tient le plus grand nombre dans la nécessité de demander le pain de chaque jour.

« V. Celui qui s'applique à remplir le but de la richesse et en économe fidèle distribue dûment le superflu, celui-là est sûr de voir affluer vers lui les biens de la terre.

« VI. J'ai visité tous les peuples du globe : je n'en ai trouvé aucun sans religion. La plupart pratiquent la loi de nature, mais

tous ont reçu et conservé les principales vérités révélées; tous sont enfants du même Père céleste qui les a créés. Les catholiques qui ont reçu la vérité tout entière sont tenus à plus de vertu. Lorsqu'ils se contentent d'énumérer leurs privilèges sans prendre garde aux devoirs qui y correspondent, ils se rendent semblables aux Juifs qui allaient, disant : « Nous sommes les enfants d'Abraham ! Nous, nous « sommes les enfants d'Abraham ! » et s'attirèrent ce reproche : « Si vous êtes les enfants d'Abraham, faites donc les œuvres « d'Abraham. »

« VII. Ceux qui s'appliquent à arracher la religion du cœur des peuples sont les pires ennemis de l'humanité; s'ils réussissent pour un temps, ils préparent leur génération des maux sans fin, et ils en seront maudits; mais après l'épreuve et la souffrance, l'humanité revient avec bonheur à la religion, comme le pilote ballotté par les flots rentre volontiers dans le port.

« VIII. Ceux qui prennent le culte pour la religion prennent la partie pour le tout. Ils sont coupables s'ils s'arrêtent au culte, qui est le moyen, et ne vont pas au Décalogue, qui est le but.

« IX. Celui qui aime son pays s'appliquera à lui former une jeunesse vertueuse. Le jeune âge a besoin d'agir : si on ne lui donne le bien à faire, il fera certainement le mal; mais il ne faut pas présenter au jeune homme le travail comme à l'homme mûr; il faut savoir se faire tout à tous.

« X. J'ai vu souvent des riches se croire les plus malheureux des hommes; personne n'est exempt de souffrance. Mais j'ai vu ces mêmes riches changer d'opinion au sortir de la mansarde du pauvre, ou de la salle d'hôpital. En voyant la misère vraie et la souffrance réelle, ils trouvaient leur lot léger et en bénissaient la Providence.

« Le véritable bonheur pour un cœur bien fait est de faire le bonheur des autres. »

Dans la République Argentine, les congrégations françaises : Lazaristes, Sœurs de Charité, Pères de Betharam, etc., à côté des congrégations espagnoles et italiennes, ont de nombreuses écoles, hospices et orphelinats. Les enfants de Dom Bosco desservent plusieurs églises et ont ouvert de nombreux oratoires, pour amuser et instruire les enfants le dimanche. Leur établissement de *artes y officios*, à Santo-Carlo Almagro, contient deux cents enfants, dont la moitié appliqués aux métiers, et l'autre à l'étude. J'y ai vu quelques petits Patagons, enfants de Caciques tués dans la conquête

du terrain compris entre le Rio Negro et le Rio Cébut. Ils étaient intelligents, doux et doués d'un grand bon sens. Les Sœurs de Marie Auxiliatrice ont aussi ouvert de nombreuses écoles et oratoires à Buenos-Ayres, à Moron, à Santo-Isidro et à Carmen, en Patagonie. Les Salésiens ont établi un collège à Saint-Nicolas, sur le Parana. En Patagonie, ils ont un collège à Carmen, à l'embouchure du Rio Negro, desservent la paroisse de Biedna de l'autre côté du fleuve, et, dans l'intérieur, ont des stations à Conessa, Guardia Pingle, Choële-Choel, Rocca-Nahuel, Huapi, Saint-Xavier, etc.

Dom Bosco avait été frappé, au début de sa carrière, de l'abandon dans lequel avaient été laissés un grand nombre de garçons, pendant qu'abondaient les asiles pour les jeunes filles. Il comprit bientôt combien il importait de s'occuper de l'homme.

Depuis deux cents ans, on s'est plus spécialement adonné au ministère plus facile auprès de la femme, mais l'homme n'en demeure pas moins le chef de la famille; et du temps de saint François de Sales, les efforts étaient, avec raison, plus portés de son côté. On lit en effet dans les écrits de ce docteur, ces conseils que ce saint si doux et si pratique adressait à un de ses confrères : « Comme évêque, vous devez surtout veiller sur deux sortes de personnes qui sont les chefs des peuples : les curés et les pères de famille; car, d'eux procède tout le bien ou tout le mal qui se trouve dans les paroisses ou dans les maisons. » (Saint François de Sales, *Œuvres complètes*, t. II, p. 427. Migne, 1880.)

Mon intention était de passer les Andes; mais à Rosario, j'appris qu'elles étaient entièrement couvertes de neige, et que le passage était impossible. Nous étions en effet au mois d'août, c'est-à-dire au gros de l'hiver, dans l'hémisphère sud. Je rebroussais donc chemin et vins passer le détroit de Magellan, pour entrer dans le Pacifique et rejoindre le Chili. J'eus pour compagnons de voyage quatre Sœurs de Charité. Une d'elles, supérieure à l'hôpital de Talca (Chili), était venue en France pour recueillir la succession de son père, dont elle était fille unique. Après avoir distribué aux pauvres son héritage, elle retournait à son poste, emmenant trois sœurs destinées aux diverses maisons du Chili. Pour les enfants de Dieu, la vie n'est qu'un voyage, les biens un embarras, les pauvres sont la famille, et la patrie le ciel!

Ernest MICHEL.

(*A suivre.*)

LA SERBIE ET LES SERBES [1]

II

Quand on jette un coup d'œil sur l'ensemble de la carte d'Europe, telle que l'ont faite les derniers remaniements diplomatiques, on trouve la Serbie dans la partie méridionale, entre quatre grandes taches diversement nuancées qui laissent bien nettement dans l'esprit sa situation géographique exceptionnellement avantageuse : la mer Adriatique et la mer Noire, la Turquie et l'Autriche. Ce sont là, en quelque sorte, ses bornes médiates, ses bornes d'influence tout à la fois politique, commerciale et physique; ses bornes immédiates, réelles, sont : au nord, l'Autriche-Hongrie; à l'est, la Roumanie et la Bulgarie; au sud, la Turquie; à l'ouest, le Monténégro et l'Autriche-Hongrie.

Moralement, pourrait-on dire, la Serbie est divisée en Serbie turque, dont Nisch, patrie du grand Constantin, est la capitale, et en Serbie slave. Le lecteur a pu se rendre compte du reste par les étonnantes variations de la race slave en général et de la race serbe en particulier, variations que nous avons signalées plus haut, combien les mœurs, les coutumes, le sang lui-même, avaient dû être transformés avec les dominations et les époques différentes. De même que, dans l'intérieur des frontières politiques serbes actuelles, il se trouve des éléments étrangers à la race slave, reste du passage de races autres, de même les limites toutes de convention de la principauté n'ont pas comprimé la race serbe en son entier; il y a des Serbes en Croatie, en Albanie, en Bosnie, dans l'Herzégovine; ils y sont restés, eux, à leur tour, comme arrière-garde de la puissance serbe, si étendue autrefois. Trois États, qui l'ont eue tour à

(1) Voir la *Revue* du Monde catholique, 1er mars 1886.

tour sous leur dépendance et y ont imprimé des traces ineffaçables de leur présence, se partagent les sympathies, les tendances de la Serbie, d'une façon inconsciente peut-être, mais qui créent dans son sein des courants divers C'est l'Autriche d'abord, c'est-à-dire l'Europe civilisée et moderne, le plus proche des trois, et vers lequel la portent ses instincts de progrès, son affection ancienne pour les peuples d'Occident; la Russie, dont les croyances et les origines sont les siennes; la Russie, c'est-à-dire la formidable tête slave avec laquelle il faut toujours compter, et qui n'entend pas qu'aucune des branches de son immense famille essaie d'échapper à sa prépondérance panslaviste; enfin la Turquie, maîtresse tyrannique et séculaire, laquelle a donné à la Serbie un peu des usages et des allures de l'Islam, a introduit un peu de sang arabe dans ses veines, a apporté de sa fantaisie. des rayons de son soleil asiatique dans l'art et la poésie locale. La mer Adriatique et la mer Noire, les Karpathes et les Balkans ont commercialement et physiquement des influences plus considérables encore sur l'état actuel et l'avenir du peuple serbe.

La Serbie s'étend du nord au sud entre le Danube, la Save et le mont Tavor; de l'ouest à l'est entre la Drina et le Timok. Du sud au nord, elle est traversée par la Morava. Montagnes élevées et continues, les Alpes Helléniques et les Karpathes la défendent de la mer du côté du Monténégro et des vents qui balaient les steppes russes au nord. Leurs plus hauts sommets, monts de Roudnik, Jastribatz, Jako, Gélen, Kopaouïk, varient entre une altitude de 800 et une altitude de 1,500 mètres. Elles sont boisées de chênes, de bouleaux, de frênes, de tilleuls, de hêtres et de noyers. Les fleuves traversent des vallées aussi larges que fertiles. Les mines de fer et de plomb sont abondantes. Les forêts, qui ont joué un rôle si absolu dans l'histoire de l'indépendance de la Serbie, qui ont contribué à lui conserver ses traditions et ses mœurs d'autrefois, en servant de refuge aux prêtres, aux bardes, aux heïduques, couvrent la plus grande partie du pays et sont d'une richesse inépuisable.

La surface territoriale est d'environ 48,657 kilomètres carrés, dont 11,000 kilomètres carrés ajoutés par le traité de Berlin. La population est de près de 1,600,000 d'habitants. La principauté est divisée en 18 districts, sans les territoires nouvellement annexés. Belgrade, la capitale au confluent de la Save et du Danube, à peu près à égale distance de Pesth, Bucharest, Sophia, Scutari, Trieste,

est une place forte avec citadelle et garnison de 4 à 5000 hommes. C'est le siège du gouvernement, la résidence du prince, de l'archevêque métropolitain, du conseil d'État, des ministres, du personnel diplomatique. Là se trouvent la Cour de cassation, un tribunal d'appel, le centre du réseau télégraphique communiquant avec Vienne et avec la plupart des capitales. Belgrade est un immense entrepôt du commerce avec la Turquie, l'Autriche, le Levant. On y importe tout ce qui a une valeur vénale ou artistique en Europe et on exporte des quantités considérables de bétail nourri dans les vallées herbeuses, des céréales, des laines, des cuirs, des peaux, des fruits divers, des conserves. Il y a à Belgrade environ 40,000 habitants. Comme dans les capitales les mieux organisées d'Europe, on y trouve ministère des affaires étrangères, des finances, des travaux publics, de l'intérieur, de la justice, de la guerre, des cultes et de l'instruction publique; compagnies diverses de navigation sur le Danube, services réguliers entre Vienne et Constantinople; banques, institutions de crédit, journaux, avocats, nombreuses et importantes maisons de commerce. La monnaie se compose de piastres d'État et de piastres de commerce; les piastres d'État valent environ 42 francs et les piastres de commerce valent 20 francs. L'exportation s'élève à 170,000,000 de piastres courantes, l'importation à 150,000,000 de piastres courantes, le transit est de 50,000,000 de piastres courantes. Les revenus étaient, en 1874, de 72,000,000 de piastres courantes; il n'y avait ni déficit, ni dette publique. L'importation paie un droit de 2 0/0 ou 3 0/0; les droits de transit sont nuls. Pour Belgrade seule, l'exportation était de 39 millions de francs, répartis sur 29 millions de kilogrammes de céréales, 1 million de peaux, 400,000 porcs et 25,000 têtes de bétail. L'importation était de 38 millions de francs. Les principaux objets d'importation sont le sel, les cotonnades, les soieries, l'acier, les draps, le cuivre, les cuirs, le tabac et le vin; ceux d'exportation, les bestiaux, les blés, les peaux brutes, la cire, le miel, la laine, le crin, la noix de galle, le bois, les sangsues. Dans les recettes figurent de singuliers chapitres et qui sont bien propres au pays des tsiganes, des zingari, au pays où résonnent les *guzlas* et d'où nous est venue cette musique étrange, sauvage et douce, qui passionne tellement depuis quelques années les concerts parisiens; je veux parler de droits prélevés sur les bohémiens de passage, ils sont aussi élevés comme chiffre total que le monopole des mines.

Parmi les dépenses, l'instruction publique est largement représentée; les travaux publics l'étaient fort peu il y a quelques années, mais depuis 1880 ils ont pris un essor considérable. Les villes principales sont : Nisch, 12,000 h.; Leskowatz, 9,000 h.; Wranja, 8,000 h.; Semendria, au confluent de la Morava et du Danube, produits variés de la riche vallée de la Morava, citadelle, exportation considérable de bétail, porcs et chèvres, 5,000 h.; Stragouïévatz, au centre de la vieille Serbie, ancienne capitale et résidence ordinaire de la Skouptchina; Alexinatz, qui fut prise par les Turcs en 1876; Passarovitz, ville historique célèbre par la paix de 1718, dans la vallée de la Morava, école d'agriculture, haras, commerce de blé, 6,000 h.; Schabatz, sur la Save, citadelle, évêché, commerce de bestiaux, 6,000 h.; Négotine, évêché, dans la vallée du Timok, commerce de blé, de vins, 4,000 h.; Valiévo, commerce de bestiaux, 5,000 h.; Schabatz, château fort et gymnase; Kladowa, station des paquebots du Bas-Danube.

La Serbie, comme on le voit, est essentiellement agricole et forestière : l'élevage s'y fait en grand; le blé, le vin, y sont de bonne qualité et d'un rapport fructueux. Le Serbie a du reste fait d'immenses progrès dans la culture, ainsi que dans toutes les autres branches de l'activité humaine, depuis quarante ans. L'aspect intérieur de ses villes n'était guère à cette époque ce qu'il est aujourd'hui; on peut dire sans exagération qu'à quelque point de vue que l'on se place, la Serbie est méconnaissable, en 1886, pour le voyageur d'autrefois. Cette région, à tort certainement, n'a jamais beaucoup tenté les excursionnistes, et pendant de longues années, MM. Xavier Marmier, le si sympathique membre de l'Académie française, et M. Blanqui ont été les seuls Français érudits qui l'eussent visitée et qui en eussent parlé.

Semlin et Belgrade s'élèvent en face l'une de l'autre sur les deux rives du bleu Danube; Semlin, comme la dernière sentinelle de l'Autriche-Hongrie; Belgrade, comme le poste avancé des pays slaves. Victor Hugo, dans ses *Orientales*, fait dire au vieux dieu du fleuve :

Allons! la turque et la chrétienne
Semlin! Belgrade, qu'avez-vous?
On ne peut, le ciel me soutienne,
Dormir un instant, sans que vienne
Vous éveiller d'un bruit jaloux
Belgrade ou Semlin en courroux.

Les rapports entre les deux villes sont incessants, à cause de la proximité. Vue du fleuve, avec ses églises grecques, ses minarets à la tour élancée, sa citadelle qui occupe toute l'étendue de collines ondulantes, ses maisons disposées en étages le long de pentes rocailleuses, la ville serbe un peu de l'aspect oriental de l'incomparable Alger la Blanche. Elle tend du reste à s'embellir chaque jour davantage, mais quelques lignes de M. Xavier Marmier montreront ce qu'elle était encore sous les règnes de Milosch et d'Alexandre Czerni-Georges. « Ce qui paraît si beau de loin, dit-il, est affreux de près. Il faudrait, pour garder la poétique impression que produit Belgrade, ne la voir que du milieu du Danube et virer de bord, agissant comme cet Anglais qui, arrivé dans le Bosphore, admira Constantinople du haut de son yacht et s'en retourna. Sur le rivage, une population sale et déguenillée, des Turcs dont la mâle stature et la belle physionomie contrastent avec les hideux haillons dont ils sont revêtus, des rues tortueuses, escarpées, qui ressemblent à des escaliers brisés. La ville est divisée en deux parties : la ville turque, comprise entre les remparts, si l'on peut appeler remparts des palissades en bois pourri, et la ville serbe, où quelques maisons bâties à l'européenne s'élèvent çà et là entre de misérables cabanes. Point de pavé, ou ce qui est pis encore que cette absence de pavé, des pierres amoncelées sans ordre, qui épuisent la force des chevaux et sur lesquelles des couples de bœufs traînent péniblement des charrettes, dont de rudes cahots disjoignent les roues et font gémir l'essieu... Un assez grand nombre de Serbes, de Grecs, d'Illyriens, marchands et ouvriers, habitent la ville turque, mais aucun Turc ne peut s'établir dans la ville serbe. Les deux cités restent là ainsi, unies par le même sol, séparées par une vieille hostilité, comme deux voisins ennemis l'un de l'autre, et condamnés à vivre sous le même toit; la ville serbe, animée d'un vif sentiment de progrès à réparer, par des institutions d'administration, de science, de commerce, les siècles de douleur qu'elle a passés dans l'esclavage; la ville turque, vaincue, effrayée, comprenant que c'en est fait à jamais de son ancien pouvoir, que les infidèles sont plus forts que les enfants du Prophète, et vivant au jour le jour, humblement, paisiblement, jusqu'à ce qu'il plaise à Allah ou à l'empereur de Russie de lui enlever son dernier souffle. »

Le climat de la Serbie est tempéré, quoiqu'avec des saisons de ortes chaleurs et avec de grandes pluies en septembre. Une erreur

ordinaire de l'esprit est de se figurer cette région de l'Europe méridionale comme une sorte de contrée asiatique, au soleil éternel. Il faut songer à la Russie aux steppes glacées, qui est voisine, aux montagnes élevées, aux courants violents, établis par la proximité d'un cercle de mers. La Serbie est un pays du Sud par sa situation géographique apparente, et c'est plutôt un pays du Nord comme climat réel, comme productions, comme habitudes. Le sol, assez humide, est en général fertile; s'il y a encore quelques friches, si l'industrie est encore peu développée, on peut prévoir une amélioration prochaine et sensible. Des maladies inflammatoires de la poitrine et des intestins, comme dans toutes les régions à brusques changements de température, des rhumatismes amenés par l'humidité des demeures et des brouillards forestiers, rarement le typhus, le long des cours d'eau; telles sont les seules maladies.

La Serbie offre au voyageur, qu'il soit homme politique, économiste, historien, artiste, une source intarissable de précieuses observations. La Serbie est restée, au milieu des bouleversements européens, ce qu'elle a toujours été, sans que cela nuise à ses progrès matériels. Malgré une servitude odieuse de plusieurs siècles, ma gré des révolutions et des guerres incessantes, elle a gardé ses coutumes naïves; elle est restée fidèle à ses anciennes croyances, à ses traditions nationales. Là, les habitations sont encore dispersées dans les vallées, sur les collines, à de longues distances l'une de l'autre, et chaque habitation forme, comme dans nos Alpes françaises, un petit monde à part. La maison a conservé la forme, les dispositions intérieures, le groupement extérieur des tentes chez les peuples nomades, et révèle, malgré eux, les lointaines origines des Slaves errants. La famille sait se suffire à elle-même dans tous ses besoins. On n'achète que le sel et les menus objets de luxe, de toilette. Les forêts nourrissent des quantités innombrables de porcs avec leurs glands, et les Serbes sont jaloux de les conserver vierges du moindre coup de cognée. « Abattre un arbre, disent-ils, c'est tuer un homme. » Ils ont gardé des peuples nomades, et en particulier des Arabes, auxquels mes connaissances personnelles me permettent mieux de les comparer, une foule d'usages. Les nouvelles s'apprennent par les rencontres de ceux qui voyagent, par la fréquentation des grands marchés centraux. Deux Serbes qui se croisent dans la plaine, dans la forêt, s'interrogent réciproquement sur la politique nationale, sur les récoltes, sur le prix des denrées,

et chaque demande comme chaque réponse est toujours accompagnée de formules qui révèlent un profond et immuable sentiment religieux. « S'il plaît à Dieu, comme Dieu voudra, Dieu est bon, » répètent les Serbes, plusieurs fois par heure. Comme chez les Arabes aussi, l'étranger est reçu dans la demeure serbe en hôte de Dieu. Le vieillard lui donne la place d'honneur, la maîtresse de la maison le sert elle-même, la jeune fille lui lave les pieds. Nous retrouverons à ce sujet, plus loin, une admirable légende. A l'instar de la famille berbère, c'est-à-dire nomade transformée, la famille serbe ne se sépare point. Tant qu'il le peut, le chef de famille groupe autour de lui ses enfants. Chaque fils qui se marie amène sa femme sous le toit paternel. On leur construit une aile de bâtiment à part, mais, pour les vieux comme pour les jeunes, il n'y a qu'un foyer et qu'une table. Point de ces partages de succession qui dissolvent, à chaque génération, notre famille française! Les aïeux voient grandir autour d'eux leurs petits-fils et leurs arrière-petits-fils. Tous les membres de famille sont groupés, serrés comme un essaim d'abeilles dans sa ruche; ils cultivent en commun le même sol, et s'associent aux mêmes joies. Pour consacrer cette union familiale, on choisit un patron particulier, qui est celui de l'habitation, et dont on célèbre la fête. Les frères aiment leurs frères, et les sœurs aiment leurs sœurs; frères et sœurs s'aiment d'un amour touchant. L'un d'entre eux vient-il malheureusement à périr, alors on cherche dans le voisinage une sœur ou un frère d'adoption, auquel on donne la place du défunt dans les affections et au foyer de la famille. Des nomades, le Serbe a encore gardé un amour touchant pour le cheval, que toutes ses poésies célèbrent à l'envi. Le cheval n'est-il pas le véhicule par excellence, celui qui a amené ces sauvages guerriers des plaines asiatiques, qui furent leur berceau, à la civilisation européenne?

La plupart des Serbes appartiennent au rit grec non uni. Les catholiques romains sont l'infime minorité. Les protestants, les juifs et les mahométans ne comptent pour ainsi dire pas. On peut considérer comme n'appartenant à aucune religion, les Bohémiens, Tsiganes ou Zingari; il est vrai qu'il n'est pas nécessaire d'aller en Serbie pour avoir des Bohémiens, à ce point de vue, et depuis quelques années, les statistiques françaises ont un chiffre assez rond de gens n'appartenant à aucun culte. La langue est la langue slave, mais dans un idiome propre à la Serbie et avec une nuance com-

parable à celle de l'italien, relativement aux dialectes latins de l'Europe. C'est dans cette langue que sont écrits leurs monuments littéraires nationaux, leurs livres religieux; langue expressive, imagée, harmonieuse, qui se parle encore en Hongrie, en Dalmatie, en Esclavonie et dans quelques autres portions de provinces, là où, comme nous l'avons vu, vivent des Serbes non compris dans les frontières politiques de la Serbie contemporaine.

Le fond du caractère serbe est la fierté, l'esprit d'indépendance et de dignité; c'est cette impatience de tout joug qui constitue le génie de la Serbie, qui a déterminé les crises qu'elle a traversées, qui lui a donné la forme de son gouvernement, sa hiérarchie religieuse, qui lui a inspiré enfin ses admirables poésies nationales. Elle est, par excellence, la terre de la lutte pour la liberté patriotique; l'héroïsme y est autrement commun que dans la classique Helvétie, et ses héïduques sont des géants autrement taillés que Guillaume Tell lui-même. Ses libérateurs sont devenus ses rois, et elle a poussé si loin cette fièvre d'indépendance qu'elle a fait schisme, qu'elle s'est soustraite avec le moine-archevêque Sava à l'autorité romaine et s'est rangée sous les ordres d'un clergé national. Ses nombreux monastères, en lui rappelant un passé glorieux, ont contribué bien plus par les souvenirs qui s'y rattachaient, que par la croyance elle-même, à préserver la Serbie, à l'inverse des peuples voisins, contre l'invasion de l'islamisme.

La Serbie, incarnation vivante de l'antique, brave et rêveuse race slave, a ses légendes. Ses montagnes, ses forêts, ses rochers, ont abrité leurs mystères comme ceux de notre vieille Gaule; ils ont leurs druides et leurs dolmens, leurs chants de guerre et leurs ballades, leurs Vellédas et leurs feuillages sacrés. Les *vilas* sont les nymphes des lacs, des bois, et une foule de coutumes rappellent les idées païennes, métamorphosées par les croyances nouvelles auxquelles elles sont mélangées.

La famille serbe est étroitement unie, l'autorité paternelle est incontestée; donc le village, groupement administratif des familles s'administrant elles-mêmes, n'a qu'une importance relative. Son chef, délégué des chefs de famille, dépositaire relativement à la police générale d'une partie de leurs droits, y est aussi respecté qu'eux-mêmes. Mais la plupart des actes de la vie sociale ayant lieu au sein de la famille, l'intrusion tracassière du pouvoir central n'existe pas; la plaie administrative n'a pas occasion de se déve-

lopper dans un pareil milieu. La famille y absorbe tellement l'individu que personne n'a de domicile, de propriétés appartenant à soi en propre absolu; la maison, la prairie, les enclos, le moulin, la vigne de chacun, sont la maison, la prairie, les enclos, le moulin, la vigne de la famille. Les joies et les deuils, les gains ou les pertes de celui-ci ou de celui-là sont des joies et des deuils, des gains ou des pertes, pour tous ceux auxquels il tient par le sang ou par l'adoption. Les Turcs n'ont jamais pu toucher l'impôt par tête; il leur a toujours fallu compter par famille.

La vie du Serbe, ainsi qu'il est facile de le prévoir, est des plus simples, des plus sobres, des plus rustiques. J'ai déjà dit que les habitations étaient disséminées çà et là, et que le contingent nécessaire à former le groupement fictif de l'administration appelé village se composait par conséquent d'isolés, ayant sans doute des intérêts communs fort éloignés. La plupart des maisons serbes sont bâties en plâtre et recouvertes de chaume; par une disposition qui est bien un reste très caractéristique des mœurs nomades, la pièce principale est au milieu des constructions, de même que le foyer au milieu de la pièce principale. La *koutcha* est, chez les Serbes, ce qu'est la *tente* chez les Arabes, la maison, l'unité de la famille. La *nezla* arabe, ou famille agrandie des têtes des enfants mariés, est appelée en Serbie *inokostna;* la *zodroigna* est la réunion de plusieurs familles alliées et placées sous l'autorité du père appelé tantôt *staréchina*, le *starost* russe, c'est-à-dire l'ancien, le vieux, ou tantôt *gospodar*, c'est-à-dire l'hôte. La *zodroigna* est le *douar* des nomades sahariens, et le *staréchina* est le *cheik*, le vieux. A mesure que la *koutcha* s'augmente de membres nouveaux, à mesure les constructions s'augmentent d'une chambre, de deux, de trois, de manière à former parfois une rue; c'est la cellule d'abeille accolée à l'autre cellule autour de la reine de l'essaim. La *staréchina*, le vieux, administre les biens de la famille; il maintient l'ordre entre les fils, petits-fils et leurs femmes et enfants, qui s'appellent, d'une manière générale, les *tschéliade*. Autorité sacrée d'un côté, obéissance absolue de l'autre; le fils fait toujours suivre son nom de celui de son père. Lorsque le *gospodar* devient infirme, il choisit parmi ses fils le plus sage, le plus prudent, ce qui ne veut pas toujours dire le plus âgé, et il lui remet le pouvoir familial, le *starechinstvo*. L'élu, le dépositaire des droits du *staréchina* jouit après son investiture de toutes les prérogatives du chef de famille;

il administre, commande, récite la prière, reçoit les étrangers et mange seul avec eux. Si le père meurt avant d'avoir fait son choix, la *koutcha* se réunit en assemblée générale et nomme elle-même son chef; si celui-ci se montre indigne du sacerdoce dont il est revêtu, la *koutcha* le destitue et lui donne un successeur. Avec ses divisions de société compliquée, le gouvernement serbe actuel est encore obligé de tenir compte de cette organisation patriarcale si simple, si logique, si belle, quoiqu'elle ne suffise plus avec les besoins du monde nouveau, de même que la tente de poil des Slaves n'a plus suffi, à un moment donné, à ceux d'entre eux qui, de nomades, sont devenus sédentaires sous le nom de Serbes.

A côté du sentiment profond des devoirs et des grandeurs de la paternité chez le père, du respect, de l'affection, de l'obéissance chez le fils, se trouve développé chez les Serbes un autre sentiment qui découle naturellement, à mon avis, de son organisation puissante de la famille; je veux parler de l'affection admirative, tendre, durable, du frère pour la sœur, de la sœur pour le frère. L'adoption est une adoption sacrée, entre jeunes hommes, entre jeunes filles, ou même entre jeunes hommes et jeunes filles, remplace les frères et les sœurs du sang pour ceux qui n'en ont pas, ce qui est rare dans la nombreuse famille serbe. Cette fraternité dure pour la vie et jamais ne vient s'y mêler de sentiments ou d'actes grossiers. L'épouse est respectueuse, soumise ; le chef de famille, le mari, est le maître incontesté en toutes choses, mais la femme n'est point une esclave ; le christianisme a passé par là. La femme est égale à l'homme, elle dispose de ce qui lui appartient en propre, elle est toujours consultée dans les affaires graves. Le mariage est du reste le résultat d'un consentement mutuel poussé jusqu'aux dernières limites du respect de leurs volontés chez les contractants. Les cérémonies symboliques qui accompagnent le mariage indiquent toute la haute idée que la famille serbe se fait des importants et nombreux devoirs de l'épouse. La fiancée habille un enfant; elle touche les murailles avec des fuseaux; elle distribue du pain, du vin, de l'eau. Elle ne fait véritablement partie de la famille que le jour où elle est devenue mère. Sa dot, appelée *percia*, reste sa chose; le mari n'y touche pas. Quant à la sainteté du mariage, elle est bien rarement violée; c'est la conséquence morale et normale du libre choix dans les unions. Là, aucun calcul intéressé, puisque la dot reste aux mains de la femme, aucune pression de la famille dans le choix, puisque l'union libre est admise.

Le culte des morts est une des vertus serbes; on les pleure longuement, on s'en souvient dans des cérémonies annuelles. Et quel langage croyant et de poésie grandiose que les lamentations des femmes serbes : « Hélas! hélas! un combat terrible se livre dans mon âme : je tourne mes yeux vers l'ange lumineux de Dieu et je crie : Oh! faites que ma vie soit courte! je regarde l'océan de la vie dont les passions mauvaises sont les vagues, et je voudrais en vain aborder au port de la paix. » La liberté de tester est reconnue, mais le père de famille ne peut aliéner que sa fortune mobilière; la fortune immobilière est en effet la propriété commune de la collectivité familiale. Les filles ne se représentent plus à la succession de leur père qu'au seul cas où elles n'auraient pas de frères, car la dot qui leur a été donnée semble être la compensation anticipée et hors part de ce qui pourrait leur revenir. Les armes, les chevaux, les objets qui rappellent la guerre sont toujours aux hommes; autrefois même, à défaut d'héritiers, ils retournaient au prince. Mais je ne cesserai de le répéter, ce qui domine dans chacun des arts de la vie serbe, ce qui inspire toutes les révolutions, ce qui relève les caractères, soutient et console les âmes, c'est un sentiment religieux profond.

Vaillant et robuste, le Serbe fait tout par lui-même; comme le moujik russe, il construit avec sa seule hache ses maisons, il fabrique ses charrues, il entoure de palissades ses vergers. La femme tisse, file, teint, broie le grain et prépare la farine. La famille se suffit et ne s'adresse à personne. Accrochés au flanc des coteaux, posés au bord des fleuves, enfouis au fond des forêts, les villages, agglomération de fermes isolées, occupent de larges espaces; ils révèlent par leur situation l'époque de paix ou de guerre à laquelle ils ont été construits; ils sont l'histoire vivante de la belliqueuse patrie et le refuge séculaire de l'esprit national, plus effacé dans les villes par le cosmopolitisme.

A maintes reprises la Serbie a dû profiter de la construction d'une ligne ferrée reliant Constantinople à Vienne et passant par la vallée de la Morava. Dire tout le mal que l'Autriche-Hongrie s'est donné pour arriver à ce résultat de rendre utiles les divers tronçons inachevés qui sillonnent la Turquie me serait impossible. L'incurie, la dilapidation des finances, la soupçonneuse méfiance, qui règnent dans l'empire ottoman y ont toujours mis obstacle. Constantinople a cinq ou six lignes dont une seule, celle de Roust-

chouk, sur le Danube, est réellement exploitée, parce qu'elle réunit la Turquie à l'Europe centrale, et dont deux autres aboutissent à la Serbie turque. Voilà les éléments qu'eût voulu utiliser l'Autriche-Hongrie, en raccordant ces lignes aux railways autrichiens et en amenant ainsi tout le commerce de la mer Noire à se déverser sur elle par des voies rapides. Une mauvaise volonté constante s'est opposée à ses efforts; ou du moins, n'y-a-t-il pas eu de la part de la Turquie une appréciation exacte des avantages qu'elle pouvait tirer de son accord avec l'Autriche. La Russie et la Roumanie, elles, au contraire, riveraines de la mer Noire et constatant tout l'intérêt qu'il y aurait pour elles à profiter du transit commercial des ports de cette mer, comme par suite des nombreuses importations de l'Asie Mineure et de l'Arménie, n'ont reculé devant aucun sacrifice pour établir des chemins de fer dans cette région. Il résulte de cet état de choses que la Serbie, plus rapprochée cependant de l'Europe centrale, que la Serbie qui eût dû se trouver la voie normale des rives orientales de la mer Noire aux pays occidentaux est actuellement encore, que je sache du moins, privée de ce fécond et précieux instrument de richesse et sans relations promptes et faciles avec les pays limitrophes. Ses désirs, à ce point de vue, sont donc bien légitimes et bien pressants comme on le comprendra; aucun sacrifice ne lui coûterait, elle ne reculerait devant aucun effort. Un groupe financier, l'Unio générale avait naguère résolu d'apporter à cette entreprise considérable le puissant concours des capitaux français qui lui étaient confiés.

Des travaux ont été commencés, mais que sont-ils devenus depuis 1882? S'ils continuent, n'ont-ils pas néanmoins subi des retards facheux, rencontré des difficultés surmontables seulement avec de gros capitaux? D'abord pour la Serbie, mais aussi pour la France, il y a eu là une ruine matérielle et une ruine morale. La Serbie mérite que l'on s'occupe d'elle; et c'est, d'autre part, dans le génie de la nation française que de porter généreusement chez les autres les bienfaits dont sa science et son industrie l'ont fait jouir la première, d'agiter le vieux drapeau national qui marche toujours en avant par l'intelligence quand ce n'est pas par les armes, qui crie partout que notre pays reste et restera toujours le guide de la grande famille humaine par sa tête et par son cœur. Ayant eu plus que d'autres occasion de vivre avec les Serbes, d'apprécier en particulier les vues larges et patriotiques du roi Milan, j'ai plus regretté

que qui que ce fût les difficultés, les retards, les impossibilités peut-être, apportés accidentellement aux relations industrielles franco-serbes. Des hommes viendront, j'en suis persuadé, qui jugeront aussi favorablement que je le fais l'avenir de la Serbie et qui sauront en profiter.

IV

Les poésies nationales, les légendes locales, sont bien véritablement tout à la fois l'indice et la traduction de passions accusées, persistantes, bonnes toujours; le mal et le vice n'aiment pas la patrie, le foyer. La barbarie et la révolution n'ont pas de rythme pour exprimer leurs appétits et leurs sensations; les peuples corrompus, pas plus que les sauvages en marche, n'ont de traditions généreuses, de concert permanent. Actuellement encore en France, ce sont les régions les plus amoureuses du sol natal qui ont le mieux gardé le parler, les poésies, les légendes, les chants et les danses des ancêtres; témoins les félibres de Provence, les pardons de Bretagne. C'est là qu'il faut chercher dans sa naïve, mais sincère expression, le fond du caractère d'un peuple, les aspirations secrètes d'une race.

Ouvrons donc les recueils serbes, lisons quelques récits, savourons quelques poésies et, du parfum qui s'en exhale, nous viendra une plus complète, plus harmonieuse et plus idéale connaissance du peuple serbe. Aussi bien par le courage téméraire, par l'orgueil national, par l'inguérissable générosité, les Serbes sont-ils quelque peu frères des Français. Seulement, au milieu des deuils de la patrie, des sacrifices que son honneur demande sans pitié, frondeurs et gais, égrillards et moqueurs sous leur ciel bleu et tiède, nos ancêtres mouraient en riant, se délectaient avec joyeusetés et gauloiseries autour du faniou déchiré de Jehanne, dans les marches sans souliers et sans pain du Directoire; tandis que les Serbes, dans les crises et les luttes de leur indépendance, graves et recueillis, chantaient comme on prie, l'oreille et l'œil attentifs, épiant la *vila* qui leur devait présenter, à travers les brumes forestières, le *labarum* de la délivrance.

Un poète polonais répondit à ceux qui lui demandaient ce qu'étaient les Serbes : « Un peuple destiné à être le barde et le musicien de toute la race slave. » Il aurait pu ajouter le soldat et

l'émancipateur; néanmoins, sa parole est vraie au fond, car le peuple serbe est essentiellement poétique. La poésie a été enfantée dans le caractère serbe non seulement par la troublante émotion des jours d'épreuve, par le passage féerique de règnes glorieux à un esclavage terrible, mais aussi par le milieu physique, par les paysages sauvages ou charmants, pittoresques ou grandioses, des montagnes et des forêts serbes. La poésie, elle est pour le Serbe le charme du foyer familial, la consolation dans les malheurs; elle est sa prière religieuse et son chant pour la bataille. Il y aurait une très curieuse étude de comparaison à faire entre la poésie slave et la poésie arabe. L'une et l'autre sont ardentes, suaves dans l'expression, incomparables comme couleur et comme images, mais la poésie slave chante la famille, la patrie et Dieu, c'est l'art chaste; tandis que la poésie arabe tout aussi guerrière, tout aussi croyante cependant, chante le soleil, les chevaux, les femmes, c'est la poésie sensuelle.

Commençons par les chants héroïques, les *pesmas*, nés avec la nation elle-même et qui ne mourront qu'avec elle, les *pesmas* que redisent à chaque foyer, comme au temps de Douchan, les jeunes hommes qui s'accompagnent des *guzlas*. Le sentiment patriotique et religieux s'y rencontre à chaque strophe; l'art aux règles méticuleuses, la prosodie d'après coup, y font parfois défaut, mais par cela même indiquent leur origine toute spontanée. On sent que, improvisés par un traducteur enthousiaste des passions populaires de l'époque, les *pesmas* sont des œuvres sans prétention, nées sous les ombrages de la forêt, aux tables des festins, autour des foyers d'hiver. L'un et l'autre les a modifiées en les répétant, y a ajouté ce que lui inspiraient ou son propre sentiment ou des événements nouveaux, aucun texte écrit n'en arrêtant le texte définitif, n'en constituant la propriété au nom de tel ou tel auteur. Comme pour l'*Iliade* et autres récits fabuleux des origines des peuples, les *pesmas* existent à l'état d'œuvre générale, de manifestation des sentiments de tous, bien plus que comme œuvre particulière d'un rapsode, d'un troubadour connu; les Homères sont des impersonnalités, l'auteur vrai c'est le génie de la race avec la langue et les instruments qui ont inspiré et accompagné la poésie chantée. Les *guzlas*, disons-le avant d'aller plus loin, sont des sortes de guitares à une seule corde de crin. A la veillée, tandis que le voyageur, assis à la place d'honneur, savoure la fumée de sa pipe turque, un des

fils de la maison décroche la *guzla* suspendue au mur et entonne un des anciens chants particuliers à la contrée où l'on se trouve, chants de guerre ou chants d'amour qui charment les vieillards et font tressaillir les enfants. Les uns ont le caractère héroïque des *romanceros* espagnols, la rude et impétueuse énergie des *Kaempeviser* scandinaves; les autres retracent simplement les mœurs nationales. Le sentiment de la nature y domine comme chez tous les peuples qui vivent au milieu des bois et des champs; c'est là que sont prises toutes les images, toutes les comparaisons. Les héros ont une taille élancée comme le sapin et des pieds agiles comme le faucon. La prunelle des jeunes filles est noire comme la sangsue, leurs cils ressemblent aux ailes de l'hirondelle, leurs larmes coulent comme tombent des grappes les raisins trop mûrs. La Serbie ayant un pied posé sur les glaces du Nord et l'autre sur le sable brûlant du Sud, sa poésie a tout à la fois la mélancolie ossianesque et l'éclat oriental. Ses héros sont des géants, ses chevaux des hippogriffes.

Auguste Geoffroy.

LA POLITIQUE COLONIALE

On entend parler depuis quelques années de la politique coloniale de la République. C'est un progrès réalisé par les républicains modernes sur les républicains de jadis, au nom desquels quelqu'un a dit le mot fameux : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe. » Mais il y a lieu de croire que le progrès est encore ici dans les mots plutôt que dans les choses. La République, selon le mot terriblement juste d'un de ses docteurs, M. Naquet : C'est le « provisoire perpétuel ». Un régime provisoire n'a pas d'obligations envers le passé, ne peut engager l'avenir et manque de stabilité comme de traditions. Un tel régime ne peut donc avoir une politique, à moins qu'il ne s'agisse d'une politique au jour le jour, c'est-à-dire une succession de politiques différentes. Chaque ministre, chaque majorité nouvelle doit avoir la sienne; on voit assez que la politique de M. Jules Ferry ne peut être celle de M. de Freycinet, laquelle ne sera point celle de M. Clémenceau.

Il est bien entendu que nous voulons rester ici dans les frontières de la République dont l'honorable M. Naquet nous donnait tout à l'heure la définition. Il existe, de par le monde, des républiques où il y a des traditions et des questions en dehors et au-dessus des luttes des partis. Dans ces républiques, on peut voir des compétitions électorales, des querelles de parti, des fièvres présidentielles. Il y a, du moins, quelque chose qui échappe aux orages de la place publique. C'est le patrimoine de la nation, le legs du passé, la tradition sur laquelle chaque parti prétend baser son programme et ses espérances. En France, la République, comme la comprennent nos illustres démocrates, n'est rien si elle n'est pas la négation et la ruine de la tradition. Peu importe où l'on va, pourvu qu'on aille autrement que n'allaient nos pères. Et la chose est facile à prouver. Dès que la République, ce « régime qui nous divise le moins », est installée chez nous dans des conditions .. provisoires, comme dit M. Naquet, les républicains se divisent à l'instant en partis, en

groupes, en fractions de groupes qui défient toute nomenclature. Et lorsqu'un de ces groupes commence à s'éterniser, oh! pour quelques mois seulement au pouvoir, quel est l'argument invariable que lancent contre lui les groupes avancés, conquérants inévitables de la place publique et des urnes électorales? C'est que le parti au pouvoir est un parti de réaction et qu'il ressemble plus ou moins à l'ancien régime. L'honorable M. Jules Simon a été le réactionnaire de M. Jules Ferry, qui est le réactionnaire de M. Clémenceau, lequel est le bourgeois et le clérical du citoyen Joffrin.

*
* *

C'est du congrès de Berlin que datent les grandes idées coloniales du consulat de M. Jules Ferry. Ce congrès n'avait donné aucun résultat appréciable pour le prestige européen de la République française. La Russie, obligée d'abandonner quelque chose des immenses avantages consacrés par le traité de San-Stefano, n'en gardait pas moins une situation unique dans les Balkans. L'Angleterre rapportait de Berlin ce que lord Beaconsfield appelait « la paix avec honneur », c'est-à-dire la satisfaction d'avoir, avec le concours de M. de Bismarck, forcé le czar à rétrograder jusqu'aux Balkans et l'honneur d'avoir acquis du sultan l'île de Chypre à beaux deniers comptants, mais secrets. L'Allemagne, elle, avait conquis l'inévitable avantage de prouver qu'elle était l'arbitre de l'Europe et qu'il fallait sa permission, soit pour démembrer la Turquie, soit pour la protéger. Quant à l'estimable M. Waddington, il avait joué là un assez pauvre rôle. Ni lui ni les politiciens dont il représentait la domination passagère n'étaient de taille à soutenir, au milieu des mandataires de l'Europe, les grandes et antiques traditions de la politique française en Orient. Cependant il ne manquait point de bonne volonté; et on le vit également empressé à prendre les intérêts des populations chrétiennes de la Turquie contre la Turquie, et les intérêts des Turcs contre la Russie. Entre ces deux objectifs, lesquels n'allaient point sans offrir quelques contradictions, l'excellent M. Waddington se fût peut-être noyé, s'il n'avait eu la ressource de se mettre entre lord Salisbury et M. de Bismarck, et d'opiner comme eux. Il conquit sans trop d'efforts la renommée du diplomate le plus obligeant du monde, et ce fut, croyons-nous, tout ce qu'il rapporta en France du congrès de Berlin. Mais nous

nous trompons. Il rapportait aussi un conseil : « Allez à Tunis. »

Le conseil ne fut pas perdu, M. Waddington le transmit à M. Jules Ferry. On inventa la légende des Kroumirs, on partit pour le Bardo, et pendant que nous nous installions chez le bey, M. Jules Ferry déclarait avec solennité que la République n'avait nullement l'intention de conquérir la Tunisie, mais de ramener seulement un peu d'ordre dans les États du bey. C'était peut-être très habile ; ce n'était pas très loyal, et la France est habituée à d'autres façons. Mais passons condamnation sur ce sujet. La Tunisie était forcément destinée à entrer dans la sphère d'action de notre grande colonie algérienne. Elle y est entrée plus tôt, voilà tout. L'Italie et l'Angleterre qui nous ont prodigué tant de sermons sur la déloyauté de M. Jules Ferry, nous ont montré, presque en même temps, ce dont elles étaient capables, l'une par ses intrigues dans la régence de Tripoli où elle serait déjà, sans une crainte qui, chez elle, est le commencement de la sagesse, l'autre, par la brillante campagne d'Égypte, d'où elle n'est pas encore sortie à son honneur. Dans cette course de renards, M. Jules Ferry était parti le premier, mais ce sont nos soldats qui ont fait le reste. Et la France établit bien la part des mérites de chacun; tout en applaudissant aux belles troupes qui, en quelques promenades militaires, prirent et pacifièrent cette nouvelle province algérienne, elle laissa tomber, sous une clameur de mépris, et malgré un vote de confiance, le triste ministre qui l'avait conduite à la guerre comme à une expédition nocturne de larrons. On se souvient peut-être encore de cette mémorable séance où, en dépit d'un vote de confiance et des efforts de feu Gambetta, le ministère Ferry s'effondra lamentablement dans un océan de mépris que soulevait un orage de sifflets.

*
* *

Mais si les ministres vont vite en République, ils reviennent plus vite encore. M. Ferry revint au pouvoir. Il voulait conquérir Madagascar, il était au bout de cette lamentable et interminable expédition du Tonkin, quand il fut précipité du capitole républicain par une chute plus effroyable certes, et plus piteuse que l'avant-dernière. Nous avons encore dans l'oreille les sifflets et les huées qui ont accompagné cette chute. Nous revoyons M. Jules Ferry pâle, tremblant de fureur et de dépit, incapable de rallier ses amis et de

faire tête aux clameurs furieuses de la Chambre, et finalement obligé d'abandonner le champ de bataille. Nous entendons la foule houleuse des badauds massés aux abords du Palais-Bourbon et du palais des Affaires étrangères, et où quelques agités parlaient simplement de jeter le Jules Ferry à l'eau. Des journaux ont raconté alors que, pour passer du Palais-Bourbon aux Affaires étrangères, M. Jules Ferry avait escaladé son mur à l'aide d'une échelle. Il y a peut être dans ce détail quelque exagération. Nous ne connaissons dans l'histoire de M. Jules Ferry qu'une seule histoire d'échelle, et elle date de la Commune. Le futur auteur de l'article 7 n'échappa alors aux frères et amis qu'en franchissant un mur de curé et en empruntant une soutane.

Revenons à la dernière chute de M. Ferry. Elle fut terrible et d'aucuns disent que le grand homme ne s'en relèvera jamais. Nous ne voudrions pas décourager ces prophètes de la dignité nationale. Mais nous ferons remarquer que M. Jules Ferry a été deux ou trois enterré « définitivement » comme homme politique et qu'il n'est pas mort. Au contraire, plus ses chutes sont ignomineuses, plus la fortune a pour lui des retours brillants. Son dernier ministère a été un des plus longs ministères de la République. S'il remonte au pouvoir, il deviendra inamovible.

*
* *

M. Jules Ferry est tombé deux fois à cause de « sa politique coloniale ». Les uns la condamnent en bloc; d'autres n'admettent qu'une partie de son programme; d'autres enfin, admettant le principe et le programme, n'admettent pas l'homme et réprouvent énergiquement sa méthode.

Condamner la politique coloniale en bloc, c'est déserter les traditions de la France et renoncer à son héritage. Deux catégories de politiciens soutiennent cette attitude de recueillement et d'abandon. Pour les uns, la France doit uniquement regarder la trouée des Vosges. Pour les autres, la France n'a besoin ni de marine, ni de colonies, et doit se contenter en fait de marine de ce qu'il lui faut pour défendre et protéger ses côtes.

Aux premiers, on peut répondre, dans le fier langage du grand évêque d'Angers, que le meilleur moyen de nous faire respecter à Berlin ne consiste pas à reculer devant les Chinois et les Malgaches. Aux seconds, il n'y a rien à répondre, sinon que la France est

perdue, si elle s'abandonne sans retour à leur direction. On connaît en effet leur programme, qui consiste à éviter soigneusement toute complication extérieure pour mener à bien contre les ennemis de l'intérieur toutes les réformes de la démocratie.

La religion, l'armée, la magistrature, le capital, la propriété, voilà pour eux les vrais ennemis. Pour en triompher, rien ne coûtera à ces grands citoyens qui se font « abstracteurs de quintessence utopique » au profit de leur particulière fortune. On fera miroiter devant le suffrage universel, promis aux audacieux et aux impudents, les réformes les plus éblouissantes et les plus fallacieuses. On cultivera à l'excès, chez un peuple déjà trop porté au dégoût des grandes entreprises qui, moyennant de vrais sacrifices, gardent le passé et assurent l'avenir, la fibre éminemment démocratique de la lâcheté nationale. De même que le code civil est en train de faire de la famille un groupe de plus en plus restreint d'individus voués à attendre autour de leur chef le jour du partage égal et de la jouissance gratuite, de même la Révolution est en train de transformer le peuple français en une collection de groupes uniquement occupés de la recherche du pouvoir et de la satisfaction de leurs ambitions. On sait que, dans de riches départements, l'augmentation de la population est devenue si insignifiante, qu'on calcule déjà le jour où la nation française sera comme un petit groupe latin noyé au milieu des vastes populations d'origine anglo-saxonne, germanique et slave. Si la France pouvait s'obstiner dans de pareilles voies, elle connaîtrait un jour les humiliations d'une décadence irrémédiable. Les Salentes n'existent que dans les imaginations des poètes. Tout pays a des voisins dont il doit se méfier, des frontières qu'il faut savoir défendre, des intérêts qui ont besoin de protection; une population qui doit grandir et qui a besoin d'espace, si elle ne veut étouffer dans ses vieilles bornes. Sinon on peut prévoir pour la nation de mauvais jours; elle ne comptera bientôt plus et ne sera qu'une bouchée pour les conquérants prochains.

Nous parlons ici d'une Salente qui n'aurait à redouter que des voisins? Que dire de celle qui, aux périls du dehors, ajouterait les périls plus terribles de la désorganisation intérieure, armerait l'une contre l'autre les deux moitiés de la nation et « se déchirerait de ses propres mains, effroi du monde! »

*
* *

Assurément, il serait naïf d'attendre du parti républicain même, après tant de lamentables expériences, une réforme du Code civil au profit des intérêts permanents de la famille et de la propriété. Ses grands et immortels principes ont beau nous conduire à la ruine et à l'abaissement ; ils ne sauraient avoir tort. Il ne faut pourtant jurer de rien. Il y a huit ans, on aurait cru les républicains également incapables d'avoir une politique coloniale. Sans M. Gambetta et sans M. Jules Ferry, nous ne serions peut être encore ni en Tunisie, ni au Tonkin, ni à Madagascar. Ces chefs de la République ont compris que le régime avait besoin d'un peu de prestige et de compter comme une manière de gouvernement régulier en Europe. A leur avis, il ne fallait pas laisser dire que la République laissait fatablement le patrimoine national diminué. Ils profitèrent donc des premières occasions pour porter au dehors le nom et les armes de la République. Ils arrivèrent très vite à un résultat auquel ils ne s'attendaient pas. Ils devinrent très impopulaires dans leur parti. M. Gambetta est mort trop tôt pour connaître tous les fruits de cette impopularité-là. Mais M. Jules Ferry, qui a été en cette matière non seulement le disciple et l'exécuteur, mais encore le continuateur du tribun de Cahors, est incontestablement, de tous les hommes politiques du jour, celui qui a été le plus détesté, le plus insulté, le plus honni, par ses partisans de la veille, devenus les ennemis du lendemain. Rien, en somme, n'est plus explicable. Les républicains, comme parti, ont horreur de l'uniforme, et les expéditions guerrières peuvent donner à des chefs militaires un prestige dangereux. On a beau changer les généraux comme de simples préfets, leur donner des moyens insuffisants pour des tâches irréalisables, ou les soumettre à l'élément essentiellement civil, il peut arriver qu'en dépit de toutes ces entraves démocratiques, un homme apparaisse, grandi par le courage et la gloire, à ce pays écœuré de tant d'avocats, de médecins, de « sous-vétérinaires ». Et les Bonapartes revenant d'Égypte sont malsains pour la République.

Ensuite les républicains, tant qu'ils sont dans l'opposition, ont une tactique traditionnelle pour séduire les électeurs. C'est de déclamer contre la guerre, qu'elle soit proche ou lointaine, européenne ou coloniale. Ils disent que la guerre est le fléau des monarchies, que ce fléau coûte très cher en hommes et en argent

et que le seul moyen d'obtenir la paix et l'économie, c'est de proclamer la République. Même au temps où en France on n'était pas soumis au service obligatoire, cet argument séduisait les masses. Quelle puissance n'a-t-il pas, aujourd'hui que la guerre menace d'alarmer tous les intérêts particuliers, jette l'inquiétude ou l'épouvante dans tous les foyers. M. Ferry connaît aujourd'hui l'effet de ces déclamations patriotiques. Un ministre monarchique aurait été moins maltraité que lui. On l'a accusé de maintes pratiques abominables. On lui a prêté les motifs les plus sordides, les calculs les plus honteux. On lui a dit qu'il sacrifiait les intérêts de la France et le sang de nos soldats à des intérêts de famille; on l'a appelé Ferry le traître, Ferry le vendu, Ferry le « pépitier ».

*
* *

On pense bien que nous n'avons pas l'intention de nous ériger en champion de M. Jules Ferry. L'homme lui-même n'est pas agréable à défendre; le ministre l'est peut-être encore moins. Au dedans, il s'est montré l'exécuteur servile des haines révolutionnaires; au dehors, il a compromis le bon renom et la dignité de la France. Nous avons salué sa chute honteuse comme celle d'un malfaiteur public, trop longtemps impuni. Mais cela admis, nous n'en soutiendrons pas moins qu'en voulant donner à la France le Tonkin et Madagascar, M. Jules Ferry a compris et servi les meilleurs intérêts de la France. Et nous allons en dire les principales raisons.

S'il est un fait universellement reconnu aujourd'hui, c'est que la vieille Europe se trouve aujourd'hui à l'étroit dans ses limites. Il n'est pas de nation qui ne cherche des débouchés pour ses industries et des pays nouveaux pour l'activité de ses enfants. L'Angleterre, qui a gardé les devants dans cette course aux colonies, n'est pas encore contente de son vaste empire colonial. Toute occasion lui est bonne pour donner de nouveaux clients à ses manufactures de Manchester et de Birmingham. La Russie ne discontinue pas un instant sa marche de géant à travers les steppes et les vallées de l'Asie Centrale. On a vu l'Espagne défendre Cuba contre l'insurrection, comme elle défendrait la plus belle de ses provinces, et se lever tout entière pour revendiquer, contre le puissant empire d'Allemagne, un archipel de petites îles qui ne semblent pas, pour le moment, indispensables à son industrie. On sait enfin avec

quelle ardeur l'Allemagne, cette dernière venue sur la route des Océans, se lance dans les entreprises de colonisation. C'est que toute nation qui, aujourd'hui, ne veut ni diminuer ni périr sent le besoin de préparer un champ d'activité à ses générations futures.

Et la France seule resterait les bras croisés au milieu de ce grand mouvement qu'elle guidait jadis, et on sait avec quel succès. Si encore elle ne savait où porter ses pas? Mais en Extrême-Orient et dans la grande île de Madagascar, ses grands pionniers d'autrefois lui ont laissé un magnifique héritage. Et elle renoncerait à le prendre ou à le garder.

*
* *

Quand elle s'est établie en Cochinchine, quand, pour organiser ce petit coin d'Asie, elle a fait tant d'efforts et sacrifié tant de vies précieuses, ce n'était pas pour garder au bout du monde un jardin d'agrément destiné à l'entretien de quelques fonctionnaires. C'était pour recueillir le fruit de l'héroïque labeur de tant de vaillants missionnaires et de tant de glorieux enfants, pour fonder là-bas entre la mer et l'empire chinois, pressé d'un côté par l'Angleterre, de l'autre par la Russie, une autre France d'outre-mer. La Cochinchine n'était qu'un commencement, le plus dur et le plus pénible des commencements. Tôt ou tard nous devions englober, dans notre sphère d'action, le Tonkin, l'Annam, le Cambodge. Tout nous y engageait, l'intérêt de la patrie, l'amour de ces populations déshéritées, le culte de nos traditions religieuses et monarchiques. La République a donc bien fait de recueillir cette part de notre patrimoine séculaire. Des concurrents dangereux, dont les Pavillons-Noirs étaient l'avant-garde, pouvaient se présenter d'un instant à l'autre. Il ne s'en présentera plus que si la France tombe au pouvoir des politiciens de l'effacement à tout prix.

Nous avons hâte d'ajouter que, au Tonkin comme en Annam, la question d'intérêt politique se compliquait de la question d'humanité. Il y avait là des chrétientés florissantes; environ trois cent mille chrétiens, au Tonkin seulement, étaient prêts à accueillir la domination française comme la plus enviable des délivrances. Malgré les traités, malgré des promesses cent fois faites et cent fois violées, la vie des chrétiens et des missionnaires était à la merci de mandarins haineux et qui, sous le premier prétexte venu, pouvaient aisément faire manœuvrer contre les missions des bandes de pillards et

d'assassins. Il était temps que la France apparût au milieu de ces populations conquises par la croix non en ennemie victorieuse, mais en libératrice attendue. Certes, la France officielle ne songeait point à ce noble but. Mais la France chrétienne, voyant cet irrésistible mouvement, disait : « Dieu ne nous a pas abandonnés, puisque, pour venger son drapeau, la France, gouvernée cependant par des mécréants, va travailler pour la croix. C'est un chapitre inattendu à ajouter à l'histoire des *Gesta Dei per Francos;* ce n'est pas la faute de nos missionnaires, de nos soldats, de nos marins, si ce chapitre n'a pas été jusqu'ici tout à fait glorieux. Mais du moins notre place est bien marquée et un jour, s'il plaît à Dieu, nous rattraperons le temps perdu. »

*
* *

A Madagascar, la situation était encore plus simple : on connaît l'histoire de nos essais successifs de colonisation dans la grande île africaine. Tous avaient plus ou moins malheureusement échoué. La France, livrée le siècle dernier aux entreprises dissolvantes de la philosophie encyclopédique, n'est pas sortie depuis cent ans du régime perpétuel de l'instabilité révolutionnaire. Elle a tenté cinquante aventures qui lui importaient peu et négligé maint chapitre de sa glorieuse tradition. Les derniers efforts que, sous Napoléon III, elle tenta à Madagascar, eurent des suites désastreuses. La mort de Radama, immolé en haine de la France, l'échec complet de la mission Lambert, le regrettable traité qui s'ensuivit, sont dans toutes les mémoires. Les méthodistes anglais se crurent pour toujours débarrassés des menaces d'une intervention française. Après la guerre franco-allemande surtout, ils jugèrent que tout leur était permis. L'excès de leur sécurité a causé leur perte. Après avoir si longtemps et si habilement persécuté les missionnaires français, ils en arrivèrent à conseiller aux Malgaches de lever tout masque et de violer la lettre aussi bien que l'esprit des traités conclus avec la France. Ils disaient au ministre de la reine Ranavalona que la France était trop humiliée et trop affaiblie pour se lancer dans la moindre entreprise contre Madagascar. Ils ajoutaient que si, d'ailleurs, on tentait une expédition contre l'indépendance des Hovas, la puissante Angleterre interviendrait et ferait reculer les envahisseurs. Ces pauvres Hovas ne demandaient qu'à être mal conseillés. Sur l'avis des méthodistes, ils se mirent à exercer contre les missionnaires

et les sujets français de l'île mille persécutions de détail. Puis, après le voyage mystérieux d'un révérend pasteur au milieu des tribus sakalaves, ils se risquèrent à envoyer planter le drapeau hova jusque sur les bords de la baie de Passandava, en vue de l'île française de Nossi-Bé et au milieu d'un territoire que les Sakalaves avaient mis sous le protectorat de la France. Malheureusement pour les Hovas, la République n'avait pas encore peur qu'on exploitât contre elle, auprès des électeurs, les dangers de la politique coloniale. Elle saisit encore cette bonne occasion de protéger le patrimoine colonial de la France. On se rappelle peut-être l'expédition sommaire de l'amiral Le Timbre dans la baie de Passandava, et la brillante petite campagne de l'amiral Pierre contre Tamatave.

Il y a déjà longtemps de cela, et c'est d'hier seulement que date la conclusion de la paix à Madagascar. Pendant trois ans, la France est restée sur quelques points de la grande île, non comme un conquérant pressé de faire reconnaître la force de ses armes, mais comme un gendarme qui attend que les droits de la justice soient respectés.

Pour Madagascar comme pour le Tonkin, la République a donc eu le mérite, louable par le temps qui court et mérite qu'elle ne pourrait plus avoir aujourd'hui, de comprendre et de défendre les intérêts de la France. Mais nous ne voulons pas dire qu'elle ait admirablement exécuté sa double entreprise. Hélas! les preuves ne nous manqueraient pas pour affirmer le contraire.

*
* *

C'est la République qui a inauguré en matière d'expéditions lointaines la méthode « des petits paquets ». On sait en quoi elle consiste. Une complication a surgi dans nos possessions ou dans nos relations lointaines. Le ministre dit que la chose est très grave mais sans danger, et il donne à un amiral ou à un général, peu importe, l'ordre de faire respecter le drapeau de la France. Un peu après, le ministre déclare aux représentants que pour faire respecter le drapeau national, il a besoin d'un crédit insignifiant. Naturellement on le lui accorde et voilà notre ministre qui, sans fausse modestie, commence à se regarder, comme l'ancêtre Carnot, « un organisateur de la victoire ». Il attend avec impatience des nouvelles de l'opération qu'il a commandée. Les nouvelles arrivent et c'est une victoire parce qu'il s'agit d'abord d'une opération de début, d'un bombardement ou d'un assaut livré par une troupe

d'élite à un ennemi mal préparé. Mais en même temps le ministre reçoit un rapport de son amiral ou de son général. L'homme de guerre déclare qu'il répond du succès de l'expédition qu'on lui a confiée ; cependant il ne peut songer à rien de sérieux avec le faible effectif dont il dispose. Il lui faudrait tant et tant d'hommes; il lui faudrait surtout l'autorisation d'agir comme il l'entend.

Soyez tranquille, répond le ministre.

Et le ministre se remet en face de son Parlement. C'est là que l'organisateur de la victoire reparaît.

« A quoi donc pense ce militaire avec sa demande de renforts? Des hommes, je lui en donnerais bien! Mais pour cela, il faut des millions, et ma majorité n'aime point ces crédits qui tombent comme des douches sur l'enthousiasme électoral. Pourquoi donc serait-on bon militaire, si on ne savait vaincre sans hommes et sans millions? Décidément je n'accorde que tant d'hommes et je ne demande qu'un modeste crédit. Nous irons doucement, mais, du reste, je vais lui tracer un plan à ce militaire. »

Qu'on imagine vingt fois la même comédie, et on a l'histoire de nos expéditions coloniales depuis quatre ans. Et nous avions pourtant l'exemple de nos voisins. En même temps que nous, les Anglais se sont engagés dans diverses expéditions lointaines. A part l'héroïque Gordon qui n'était pas facile à rejoindre au-delà des déserts du Soudan et qui était seul, on n'a pas entendu parler d'un général anglais attendant vainement des renforts après les avoir demandés. Chez nous, il n'y a qu'à ouvrir la collection du Livre Jaune, qui cependant ne donne pas toutes les confidences de nos chefs d'expédition, et on voit ce qu'il faut de temps à nos amiraux et à nos généraux pour obtenir les renforts les plus urgents. Au Tonkin, il a fallu le double des troupes qui auraient suffi au commencement pour pacifier le pays et empêcher les Chinois d'y entrer. A Madagascar, où il n'y a pas de voisins à redouter, l'amiral Miot a obtenu plus vite un traité des Malgaches que des renforts de France. Et il les avait demandés ces renforts depuis son arrivée dans les eaux de Madagascar. Et dans le commandement de cette expédition, il succédait à l'amiral Galiber, qui avait remplacé l'amiral Pierre, qui avait remplacé le commandant Le Timbre.

Qu'a gagné la France aux stratégies parlementaires de M. Ferry. L'expédition du Tonkin rapidement exécutée eût demandé probablement douze mille hommes et une cinquantaine de millions. Celle

de Madagascar demandait cinq mille hommes et dix millions au plus. Au Tonkin, on n'aurait pas eu affaire aux Chinois, à Madagascar; on n'aurait eu affaire qu'à des ombres de soldats aux pieds légers, et non aux troupes retranchées du colonel Willoughby. On serait loin des centaines de millions qu'a coûté la politique de M. Jules Ferry La République fait grand, en matière de dépense surtout.

*
* *

Mais pour être juste, il faut reconnaître que cette singulière politique coloniale est encore plus imputable à notre parti républicain qu'au ministre qui la dirigeait. Tout ministre qui, à la place du grand Vosgien, serait venu dire franchement au Parlement : « Les intérêts traditionnels de la France sont en péril dans les lontains parages de l'Extrême-Orient, ou dans la grande île africaine. J'ai la prétention de les défendre, mais il me faut la confiance du Parlement, beaucoup de soldats et pas mal de millions. » Tout ministre qui aurait parlé ce franc langage eût été vraiment bien accueilli. On lui aurait répondu : « Il nous faut des électeurs, non des colonies! » Et on l'aurait prié de se tenir tranquille ou de s'en aller.

C'est parce que M. Ferry connaissait admirablement la puissance du levier électoral, dont il jouait si bien sous l'empire, qu'il a voulu duper le pays, le Parlement et sa propre majorité. Il espérait bien faire avaler au pays par petites doses l'énorme dette de ses gloires ministérielles. Il comptait sans la fameuse dépêche de Lang-Son, qui a pris sans vert ce maître politicien. Lui qui avait si habilement jusque-là pratiqué l'art des dépêches opportunes, il perdit la tête sur ce télégramme d'un général égaré par de faux renseignements. Vingt-quatre heures plus tard, il était sauvé. Mais il ne sut pas gagner les vingt-quatre heures et nous avons dit comment il tomba. Tous les amis qui l'abandonnèrent si bravement ce jour-là ne songeaient pas un instant à rougir de la longue comédie où ils lui avaient donné la réplique. Ils songeaient seulement à la fureur de leurs électeurs ou pensaient aux prochaines curées; à part d'honorables exceptions, ils se moquaient de la question coloniale comme un poisson d'une pomme. Et ils n'étaient fidèles à l'homme qui la représentait que dans la mesure de leurs ambitions particulières.

*
* *

Certes, il y avait moyen pour M. Jules Ferry, pour tous les minis-

tres de la République d'adopter une utile et véritable politique coloniale. Mais pour cela, il fallait d'abord renoncer au programme haineux du parti révolutionnaire. Un peuple ne peut songer avec fruit à se lancer dans de grandes entreprises au dehors, que si au dedans la paix règne entre les citoyens. Et au lieu d'être l'homme de la conciliation et de la tolérance, M. Jules Ferry était, par excellence, l'homme des discordes politiques et religieuses. L'extrême gauche, à qui il avait pourtant donné tant de gages contre le cléricalisme, le détestait comme le plus affreux des réactionnaires. Quant à la droite, elle ne pouvait soutenir sans méfiance et sans douleur M. Jules Ferry dans son rôle de champion des droits traditionnels de la France. Elle avait confiance dans nos amiraux, dans nos généraux. Elle n'en pouvait avoir dans le ministre. Elle le soutint néanmoins pendant longtemps. Les mensonges de M. Ferry, les inquiétudes du pays, les dépenses formidables de ces entreprises et aussi, il faut bien le dire, la crainte des électeurs, la décidèrent à abandonner sans retour, non pas l'homme, à cause de la politique, mais bien la politique, à cause de l'homme.

C'est que vraiment M. Jules Ferry et ses amis avaient tout fait pour rendre difficile à la droite la tâche de les soutenir contre leurs amis de la gauche.

Voilà dix ans qu'on nous parle d'une armée coloniale, et la République, occupée de ses grosses réformes anticléricales, n'a pas encore trouvé un projet définitif. Pourtant rien ne presse plus qu'une pareille réforme. Le service obligatoire pèse lourdement sur les familles; tout le monde est intéressé à ne pas augmenter inutilement cette charge nationale. Avec des primes un peu plus élevées, il serait facile de constituer les cadres de cette armée qui, versée dans nos diverses colonies où d'ailleurs les éléments de défense en cas de complications maritimes sont ridicules, suffirait largement à faire face à toutes les nécessités de la politique coloniale. Cela n'affaiblirait point la défense nationale; il n'y aurait plus de ces complications de mobilisations à redouter au lendemain ou à la veille d'expéditions lointaines. Et en cas de guerre européenne, l'armée coloniale pourrait, sans dégarnir nos possessions exposées, fournir un appoint d'élite à l'armée de la mère patrie.

Mais nous sommes encore loin de posséder cette armée coloniale dont tant d'hommes d'une haute compétence ont demandé la formation. La République avait des besognes plus pressées. Ne fallait-il

pas, à coup de milliards, organiser l'enseignement laïque et obligatoire pour détruire l'enseignement chrétien? Ne fallait-il pas toujours, à coups de milliards, organiser un vaste programme de travaux publics pour avoir la plus colossale entreprise électorale des temps modernes? Quand on a si bien travaillé pour la République, on est sans doute excusable aux yeux du parti républicain d'avoir négligé les grandes questions ou l'intérêt de la France prime l'intérêt de parti. Aujourd'hui, la nation, écrasée d'impôts, ne peut plus supporter de nouveaux fardeaux. Et cependant, malgré les belles promesses de la déclaration ministérielle, on n'échappera pas au déficit sans recourir à un supplément de charges. Le budget des cultes lui-même, sur lequel une notable partie de l'état-major républicain nourrissait des projets qui eussent fait honneur à l'imagination de Cartouche, ne sera qu'une goutte d'eau dans le gouffre financier creusé par les politiciens de la démocratie.

Aussi, pour résumer les conclusions de ce travail, nous dirons : la forme républicaine du gouvernement n'a peut-être rien de contraire à une bonne politique coloniale, comme elle n'a rien de contraire à la liberté religieuse. Mais les traditions du parti républicain lui défendent en politique la sagesse, et en religion l'équité. Nous voyons ce que les catholiques recueillent aujourd'hui de toutes les belles déclamations d'antan sur la liberté. Nous savons trop ce que la politique de M. Jules Ferry coûte au bon renom et à la fortune de la France. Aujourd'hui, M. de Freycinet est diligemment occupé à liquider le bilan de la politique coloniale. Nous voulons espérer que, malgré l'insuffisance de nos politiciens, la France tirera un beau jour bon profit des jalons historiques posés à Hué, comme à Tamatave. Mais quand nous considérons que M. Paul Bert, l'insulteur furieux de la soutane, va représenter la France dans un pays de martyrs et de missions; quand nous voyons le traité de Madagascar conçu en termes si vagues, qu'il n'aura de valeur que par la fermeté de nos gouvernements et de ses représentants; quand nous pensons, enfin, que la France est encore gouvernée par le triste ingénieur de la Défense nationale, nous ne sommes pas sans appréhension pour l'avenir de nos nouvelles colonies. Car si elles sont placées « sous le régime du protectorat », il leur manque d'être « protégées » contre les expériences de M. de Freycinet.

L. Nemours Godré.

(*A suivre.*)

LE CATHOLICISME EN RUSSIE [1]

V

ABOLITION DE L'ÉGLISE UNIATE

De tout temps, les grands-ducs de Moscovie et les tsars affectèrent de revendiquer, comme un héritage légitime, la souveraineté de la Ruthénie. Descendants de Rurik, comme les grands-ducs de Kiew, leurs aînés, ils réclamèrent la succession de ceux-ci, sans vouloir tenir compte de la conquête opérée par Gedymir, grand-duc de Lithuanie, sur les Mongols dont Moscou était alors l'humble vassale (1321), ni de la réunion solennelle à la République de Pologne.

Les liens religieux qui avaient subordonné la Moscovie à la métropole de Kiew devinrent eux-mêmes un argument ou fournirent un prétexte à l'ambition des tsars : après les avoir volontairement rompus à la suite du concile de Florence, on prétendit les faire revivre, mais en substituant Moscou à Kiew, comme métropole, en faisant prévaloir dans la Ruthénie le schisme moscovite. J'ai déjà indiqué la série d'intrigues et de troubles qui aboutirent à l'asservissement de Kiew (1654). A partir de 1700, le roi Auguste ayant livré à l'influence du tsar, dont il était la créature, les plus chers intérêts de la République de Pologne, les intrigues et les persécutions contre les Uniates (catholiques grecs unis au Saint-Siège) se succédèrent jusqu'au moment où Catherine II organisa le massacre de Human, nouvelle Saint-Barthélemy, qui coûta la vie de cent mille catholiques égorgés par les Cosaques (1768). Quatre ans plus tard, la République de Pologne fut démembrée, et l'on inscrivit, parmi les orthodoxes, des millions d'Uniates qui ne purent ou ne surent pas protester. J'explique plus loin comment de pareils résultats s'ob-

(1) Voir la *Revue* du 1er mars 1886.

tiennent, sans que le monde chrétien ait l'air de s'en apercevoir. Ce qui suivit, on le sait, ou du moins on s'en doute : l'Église Uniate eut à subir de terribles souffrances, mais tout cela se perdait dans le torrent tumultueux de la politique générale.

En 1839, il n'y eut point de massacres, le pays était dès longtemps annexé; mais on n'oublia pas les précédents, on y mit la dernière main. L'empereur Nicolas résolut d'en finir avec le reste d'Uniates non encore incorporés, qui faisaient tache au milieu de l'ensemble orthodoxe, si complet et si beau dans les statistiques officielles. Un évêque apostat lui ayant livré l'Église et le clergé, le gouvernement n'eut même pas à faire acte solennel d'autorité : toutes choses restèrent en place, sauf que les deux ou trois millions d'Uniates, qui n'avaient pas adhéré, depuis les partages de la République de Pologne, se trouvèrent inscrits sur les registres de l'orthodoxie russe, sans avoir eu à le demander; le clergé supérieur reçut les ordres de l'administration et rompit avec la Cour de Rome. Les fidèles ne s'en aperçurent pas d'abord : le rite n'était-il pas toujours le même? Or, dans ces pays formalistes, le rite emporte l'obédience et la croyance : rite, langue et religion sont une seule et même chose pour le peuple, dit un organe autorisé (1). On avait les mêmes grandes cérémonies qui constituent tout le culte dans le rite oriental; les prêtres officiaient dans les mêmes ornements; la liturgie, le chant et le texte des hymnes avaient été conservés; on supprima les messes basses, les clochettes et les orgues : c'était peu. Des évêques s'y trompèrent, et le clergé subalterne, marié et besoigneux, se garda de le faire remarquer : les simples fidèles n'avaient rien à dire.

Cependant, lorsqu'on vit les prêtres anciennement Uniates fraterniser avec les popes orthodoxes, et recevoir le même mot d'ordre, il fallut s'avouer que le schisme russe était devenu le culte officiel de la Ruthénie. Les journaux de l'administration firent grand bruit d'un aussi beau succès : la facilité avec laquelle cet habile tour demain avait été éxécuté fut signalée comme un témoignage de la tolérance du gouvernement. Les Uniates n'avaient pas protesté, peut-être même étaient-ils satisfaits? Protester, c'eût été peine perdue, et, d'ailleurs, ceux qui s'en avisèrent furent exilés. Il fallut approuver par le silence, ou bien aller chercher

(1) *La Chiesa cattolica in Russia.* Rome, 1873.

ailleurs un ciel plus clément, et Dieu sait à combien cette ressource fut ouverte.

Le catholicisme du rite latin, professé par six cent mille nobles ou propriétaires polonais, fut provisoirement respecté : on craignait sans doute les réclamations de la cour de Rome, alors fort soutenue; puis la cause polonaise avait de grandes sympathies en Europe; mais qui connaissait la Ruthénie ou la Russie Blanche, et surtout qui se doutait que ce pays différait, en quoi que ce soit, de la Russie moscovite? L'administration n'avait pas encore inventé le partage des terres, et le clergé russe, fort ignorant, n'était pas en mesure de se substituer au clergé polonais. Enfin, l'heure du catholicisme n'était pas venue.

Il semble que les Uniates, fidèles malgré tout, et ceux qui n'auraient demandé qu'à les imiter, s'ils en avaient eu la force, n'avaient qu'à se jeter dans les bras du catholicisme latin et polonais. Telle fut la tendance; mais le gouvernement ne cacha pas qu'il n'entendait point que la chose se passât ainsi : à son compte, les Uniates, grecs de religion, étaient des Russes en leur qualité de Ruthènes; ils n'avaient pas le droit de se réclamer du Saint-Siège, ni d'embrasser le rite latin : les églises catholiques leur furent interdites, et la statistique officielle compléta sa victoire, en comptant tout ce monde parmi les orthodoxes.

Les paysans ruthènes, qui sont ces prétendus orthodoxes, ne se dissimulent pas aujourd'hui la position dangereuse que l'abolition du rite Uniate crée à leurs frères en religion, les seigneurs ou propriétaires polonais. Pauvre, ignorant, cherchant trop souvent dans l'ivresse alcoolique l'oubli de ses misères, le paysan ruthène est généralement peu en mesure de discerner et de raisonner ses préférences : il obéit passivement; les plus éclairés seulement commencent à comprendre que le rite latin est le palladium qui protégera leurs croyances intimes et ils se détachent, non sans regret, du rite et de la liturgie orientale, objets de prédilections séculaires; peut-être n'en saisit-on pas clairement tous les dangers, mais ce que les popes russes ont adopté, ce qu'ils recommandent devient justement suspect. Aussi est-il intéressant de voir, aux jours de grandes fêtes, les paysans rôder autour des églises catholiques, dont les écartent les crosses des fusils des gendarmes chargés de la surveillance du culte, et s'unir de loin, par la pensée, avec les heureux qui ont pénétré dans le sanctuaire

révéré. Cette situation, me dit un ami qui a beaucoup voyagé en ces contrées et ailleurs, n'est pas sans analogie avec celle des catholiques dans l'Extrême Orient : on ne peut s'aboucher avec les ministres du culte, il faut renoncer à leurs chères instructions; mais on sait qu'ils sont là : leur voisinage est à lui seul une consolation, et si le hasard permet qu'on puisse jeter sur eux un regard aussitôt dérobé, l'on considère cette mince aventure comme une grande bénédiction du Ciel, et il n'en faut pas davantage pour raviver dans ces âmes simples et confiantes le courage et la foi.

A côté des entraves destinées à paralyser la liberté des consciences, il y a les alléchantes séductions de l'intérêt personnel. Le gouvernement de la Russie est armé de tous les pouvoirs : il peut ruiner ou détruire les puissants, élever ou enrichir les misérables. Une première fois, il a procédé au partage des terres; il peut le renouveler, quand il le voudra, et l'on fait croire aux populations qu'il est disposé à le décréter. Ces puissants moyens ne suffisent pourtant pas pour détruire les bons rapports sociaux qui résultent du sentiment de la nationalité : le paysan résiste aux excitations malveillantes; il sait que la petite noblesse avec laquelle il vit représente un état social plus élevé, où l'usage de la langue polonaise est le lien national, et c'est là ce qui a retardé la culture des idiomes locaux. Le paysan lithuanien et même ruthène aime ceux qu'il appelle les Polonais, et il ne peut se faire aux Grands Russes. On raconte, à ce propos, que le grand-duc Nicolas, l'un des frères du précédent empereur, ayant acheté la propriété de Borisowsczyrna, dans le gouvernement de Minsk, donna un banquet aux paysans et leur offrit sa protection contre la petite noblesse polonaise. « La petite noblesse, lui répondit-on, ne nous fait aucun mal; mais Votre Altesse nous rendrait un grand service si elle nous délivrait des Russes. — Eh! quoi, n'êtes vous pas des Russes. — Non, Monseigneur, nous sommes de ce pays (1). »

Aussi revient-on de temps en temps au grand moyen, à la persécution. En 1863, douze prêtres des régions lithuaniennes furent fusillés ou pendus; on ne compte pas les exilés, les emprisonnés, les destitués. De 1864 à 1868, on ferma cent quarante églises. En 1875, ce fut le tour du diocèse de Khelm : deux cent

(1) *La Chiesa cattolica in Russia.* — D'après une autre version, les paysans auraient dit : « les *tchinowniks* » les fonctionnaires de la hiérarchie.

cinquante mille Uniates furent inscrits de force sur les registres des orthodoxes.

Les Uniates, on l'a déjà reconnu, n'ont pas en eux-mêmes une force suffisante de résistance : dans un milieu où la forme domine, où le fond est mal appuyé, où l'autorité ne recule devant aucun excès pour obtenir un succès apparent, la lutte est presque impossible. Cependant, il y a moins de deux ans, il s'est produit une manifestation qui mérite d'être signalée.

Frankowski, propriétaire polonais, se rendit à Rome, pour présenter au Pape la protestation signée d'un grand nombre de chefs de familles Uniates, contre les persécutions dont leur foi est l'objet. Le courageux citoyen n'ignorait pas ce qui l'attendait : pour ne point compromettre les siens, il fut obligé de solliciter l'autorisation du retour; il le fit et ajouta qu'il se soumettait d'avance aux peines encourues. Et, comme une partie de la presse mettait en doute la réalité de cette téméraire entreprise, il en fit la déclaration publique, ne laissant pas même au gouvernement la possibilité du pardon. Le crime était des plus graves : assimilé à celui de lèse-majesté, il pouvait le conduire à la potence ou en Sibérie; on se contenta de l'exiler au fond de la Grande Russie : étonnant progrès de la civilisation!

Le fait a une importance considérable : il montre que les Uniates comprennent que le moment est venu de se rattacher au catholicisme latin; c'est de là, en effet, que viendra le salut.

VI

LA LANGUE RUSSE ET LE CULTE CATHOLIQUE

Dès 1834, l'évêque Siemaszko, celui qui livra au gouvernement l'Eglise Uniate, demandait la suspension de l'usage du polonais et son remplacement par le russe dans la liturgie catholique : son but était de substituer l'orthodoxie au catholicisme; le moyen, jugé inopportun, ne fut pas employé, Nicolas procéda plus habilement, en 1839, et l'on raconte qu'après ce succès, il dit à Benkendorf : « Tout va bien, quant aux Uniates; maintenant, passons aux Latins. »

Il n'y a qu'à peser les termes de cette phrase, pour voir qu'alors, il s'agissait de poursuivre l'exécution du plan de propagande reli-

gieuse qui est dans les traditions séculaires du gouvernement russe. Si Nicolas avait visé les nationalités, il aurait dit : « Ruthènes ou Polonais » ; à partir de 1830, ce tsar entra dans la voie qui ruina le parti européen : toutefois, pour lui, russifier l'Occident, c'était l'asservir, mais non pas lui imposer les mœurs moscovites. Son ukase même de 1848, qui prohiba l'usage de la langue russe dans le culte catholique, eut pour objet de préserver l'orthodoxie des Grands Russes, et surtout celle de seize cents paysans de la Russie Blanche, qui ne comprenaient pas le polonais : en fait, il affirmait le principe des nationalités.

Le parti moscovite national ayant pris le dessus, il ne s'est plus agi d'*européaniser* les Grands Russes, mais de *moscovitiser* les provinces de l'Occident. La question religieuse, passant au second plan, n'est plus apparue que comme un accessoire de la question de la langue, que l'on a prise pour principal élément de la nationalité, parce qu'elle en est le signe extérieur. Combien d'illusions se cachent sous ces théories, la suite du présent exposé le fera voir.

La perte de la nationalité polonaise étant décidée, on résolut de l'attaquer par la langue : « Cette œuvre de russification, essayée sans méthode ni esprit de suite, dit un auteur qui ne lui est pas antipathique, ne pouvait réussir; la nation reste plus polonaise que jamais : elle est séparée des Grands Russes par les traditions patriotiques, les mœurs, la religion. Les jeunes gens, dans les gymnases, sont forcés d'apprendre le russe, les écoles secrètes ont été fermées, les manuels des écoles primaires sont rédigés en russe; mais le polonais est la langue maternelle, celle dans laquelle on pense; l'idiome polonais, soigneusemeni cultivé, produit un nombre considérable d'ouvrages originaux et de traductions (1). » Le gouvernement russe, oubliant l'apophthegme de Charles-Quint, qu'un homme qui sait deux langues vaut deux hommes, assure la supériorité des Polonais pour l'avenir.

Le terrain scolaire étant évidemment trop étroit, on porta la lutte sur celui de la religion; on espérait y trouver de tout autres avantages : l'enseignement scolaire ne s'adresse qu'à une partie de la population et seulement pendant la période de l'adolescence; la prédication et l'instruction religieuse suivent l'homme jusqu'au tombeau; elles forment les idiomes : tels prédicateurs, telle langue.

(1) El. Reclus, l'*Europe scandinave et russe.*

On décida donc que le russe serait désormais la langue de l'Église catholique ; on comptait faire coup double : supprimer à la fois le catholicisme et la nationalité du Polonais. Ce fut un nouvel impair.

Les langues ne sont pas des matières inertes que l'on puisse brasser à la journée ou transformer de fond en comble par une infusion de drogues étrangères. Les grammairiens, qui n'en saisissent d'ordinaire que les plus petits côtés, peuvent s'y tromper, mais, fort heureusement, ils sont incapables d'y modifier quoi que ce soit. Les langues sont la plus complète expression de la conscience publique; les grands génies les forment peu à peu, le peuple les saisit péniblement et ne s'y assouplit que par une longue habitude; et comme les grands génies sont rares et clair-semés à travers le temps, comme les peuples ne se hâtent pas de s'imprégner des formes nouvelles, il faut des siècles pour constituer une langue, et sauf le cas où une catastrophe la tue dans son développement, elle se modifie sans relâche, selon les besoins de la civilisation dans le temps et dans l'espace. Il fallut six siècles au grec pour devenir la plus belle expression de la civilisation antique; le francais en a mis dix pour arriver à être l'une des plus complètes du monde moderne. Le russe date du dix-huitième siècle, comme langue littéraire; combien lui faudra-il de temps pour égaler de tels modèles.

La conscience publique étant la source de la nationalité, chaque langue, en reflétant celle qui lui correspond, traduit le sentiment national : c'est pourquoi les divers idiomes ne peuvent être appelés à se suppléer l'un l'autre; ni le grec, ni le français, malgré toutes leurs ressources, ne remplaceraient utilement le russe dans l'*izba* du *moujik ;* comment le russe aspirerait-il à se substituer au polonais, qui est bien autrement développé? Le gouvernement aurait dû se défier des esprits assez étroits pour le lancer dans une pareille entreprise.

L'idiome russe n'est pas sorti victorieux de l'épreuve qu'on lui a fait subir ; quelques recueils de noëls, des cantiques, des leçons choisies, des eucologes, et le fameux Rituel de Vilna, traduit dès 1869, pour introduire son usage dans la liturgie catholique, prouvèrent l'insuffisance de cette langue à rendre les idées du catholicisme : il y a, dans la théologie, des nuances délicates dont le soupçon n'exista jamais dans la Grande Russie. Des gens qui connaissent parfaitement la langue et le pays nous affirment que, dans la fameuse phrase *Et Verbum caro factum est*, le terme *caro*

est intraduisible en russe : il y a bien des mots signifiant « viande et corps », mais le sens théologique de « la chair » ne se montre que par à peu près (1). On traduisit « le Verbe s'est fait corps » ; le péché de luxure devint le péché de « luxe »; Ponce Pilate, « Pilate du Pont » (2). Cependant les Grands Russes sont chrétiens.

Les protestations affluèrent : tandis que les évêques dévoilaient les erreurs de traduction, quelques-uns des membres de la Commission chargée d'organiser l'entreprise en signalaient l'impossibilité matérielle : pour ne pas rester inférieur au Polonais, le Russe devait comprendre une immense bibliothèque théologique à laquelle il était si mal préparé : un siècle et plus, dit Beszonov, ne suffirait pas à des centaines d'écrivains, pour accomplir cette ingrate besogne. La littérature catholique n'existe pas en russe, et cette langue « n'est pas mûre pour rendre toutes les nuances de la théologie et de la science ecclésiastique. Il faudrait recourir au slavon, idiome liturgique de l'orthodoxie, et nous sommes fiers de n'avoir aucun ouvrage catholique traduit en cette langue ». Ce qui est une erreur, ajoute le R. P. Martinov (3).

Voilà une fierté qui se contente de peu; mais admirez la logique : le russe n'est même pas l'idiome liturgique des Grands Russes, et l'on veut l'introduire chez les Polonais et les Lithuaniens. Du reste, le sort en était jeté : on franchit le Rubicon. Staniewski, évêque de Mohilew, reçut un beau cadeau pour avoir approuvé le nouveau rituel (4), et l'essai fut tenté en Lithuanie, aux diocèses de Vilna, de Minsk et de Mohilew. Ce n'est pas que l'on eût à espérer en ces parages plus de facilités qu'en toute autre part, qu'en Pologne, par exemple : malgré leur nom de Blancs Russes, les habitants de ce pays sont connus pour être les plus disposés à se séparer des Grands Russes (5) ; mais on voulait procéder méthodiquement : on commençait par les habitants de la Russie Blanche, parce qu'ils

(1) Le fait est que *tiélo* signifie chair, corps et Saint Sacrement; *plot*, chair et corps; *miaso*, viande.

(2) Martinov, *De la langue russe dans le culte catholique.* — Les tentations sont causées par les *caprices*, au lieu de convoitises; et les trois personnes de la Trinité sont de substance *uniforme*, au lieu d'identique.

(3) Martinov, *De la langue russe dans l'Église catholique*, dans les *Etudes religieuses*, 1874.

(4) On dit 15.000 roubles.

(5) Siemaszko, *Rapport au Procurateur général du Saint-Synode*, 1853. — Lescœur, *l'Eglise catholique de Pologne.*

étaient les plus voisins, et sous prétexte que c'étaient d'anciens Grands Russes polonisés : ce qui est absolument faux.

On pourrait être tenté de se laisser dire que des souverains qui se font responsables de tout, que leurs ministres mêmes, débordés par l'immensité des détails d'un empire où il y a tant à faire, se mettent à la remorque d'une bureaucratie qui n'a de national que le nom, et qui crée des difficultés pour avoir mission de les résoudre : les rouages de l'administration se compliquent comme à plaisir, et les vues d'ensemble sont sacrifiées successivement aux combinaisons les plus disparates. Cependant, au cas qui nous occupe, on semble avoir voulu imiter les procédés parlementaires : les ministres en ont délibéré plusieurs fois; une commission, après de longues études, a publié des commentaires volumineux, mais indigestes; la presse a discuté toutes les mesures. Mais la presse fait partie de la bureaucratie, et ses conseils ont toujours été les plus extrêmes; le vrai public, surtout le public intéressé, n'a jamais été appelé à donner son avis; il ne s'agissait point de servir ses intérêts, mais de lui imposer ce qu'il ne voulait pas. On voulait faire une œuvre d'absolutisme, on en a recueilli les fruits. Ne cherchant ni le bien ni la vérité, l'administration a trompé le gouvernement; ne doutant de rien, elle n'a su rien prévoir : on tenait pour accompli d'avance tout ce qu'on avait fait décréter. On avait même oublié l'ukase de l'empereur Nicolas, prohibant l'usage de la langue russe dans le culte catholique : le nouveau rituel était publié depuis deux mois (21 novembre 1869), lorsqu'on s'en aperçut. Une circulaire tardive (31 janvier 1870) leva la difficulté; mais une circulaire ne peut abolir une loi, et, en réalité, on ne voulait pas rapporter l'ukase de 1848, qui subsiste toujours pour les pays autres que les provinces occidentales : en « autorisant » l'emploi de la langue russe en Lithuanie, on faisait aveu d'imprévoyance et pis encore.

A la mise en pratique, ce fut bien autre chose : la conscience populaire se souleva comme un seul homme. Le patriotisme y était pour beaucoup, mais le sentiment de la logique aurait suffi : la prétention de substituer, aux langues que tous comprenaient et parlaient, un « idiome étranger » qui n'était entendu de personne, apparut comme le rêve d'une imagination en délire. On admettait que le gouvernement désirât que toutes les populations parlassent le russe, qu'il obligeât les écoliers à l'étudier dans les gymnases et ailleurs; mais c'était une insanité que de l'imposer dans les usages

de la vie : pourquoi pas le français, l'allemand ou le turc? Autant valait fermer les églises. Et le gouvernement ne s'en était pas douté! A Vilna, Zilinski, l'administrateur du diocèse, ayant voulu prononcer les prières en russe dans le temple, la foule se précipita vers les portes et il fallut faire appel à la force armée pour l'y maintenir : puis, le doyen Pétrowicz, qui avait d'abord adhéré à la mesure, fit amende honorable, brûla le rituel en chaire, fût déporté à Arkhangelsk et passa pour un héros. Ailleurs, plusieurs prêtres, qui avaient accepté la liturgie nouvelle, furent chassés de leurs églises par les fidèles indignés, ou forcés à se rétracter publiquement. On monta la garde devant les édifices, pour en écarter les apostats; en Samogitie, un presbytère fut incendié (1). En résumé, le peuple préféra s'éloigner des églises et des sacrements que d'employer la langue russe, et avant qu'une année ne se fût écoulée, le gouvernement fut informé qu'un grand mécontentement régnait dans le pays (2).

Les savants, qui ont le droit de parler lorsque le peuple ne les entend pas, ne furent pas les derniers à constater l'insuccès : dans une réunion tenue en 1870, Kajalowicz, professeur à l'académie ecclésiastique orthodoxe, critiqua vivement la vaine tentative du rituel : « Des villages entiers de la Russie Blanche, qui fut toujours russe (c'est lui qui le dit), sont obligés de renier leur nationalité et de se déclarer polonais. Ceux qui étaient fiers jadis de se dire russes, sont maintenant honteux de ce titre, et ils le renient... » Le célèbre journalists Katkoy disait, de son côté : « Ce qui menaçait le parti polonais d'une entière défaite s'est changé pour lui en victoire... La nation polonaise se fortifie et devient légale. Le catholicisme romain se déclare polonais plus que jamais. Les prêtres catholiques qui ont accepté la langue russe sont obligés de revenir au polonais ou de quitter leurs paroisses (3). »

On fut donc obligé de s'avouer que l'on avait fait fausse route : c'eût été le moment de renoncer de bonne grâce à cette fâcheuse entreprise; mais une détermination aussi raisonnable n'avait aucune chance d'être accueillie de gens dont la principale préoccupation était de montrer qu'ils ne s'étaient pas trompés. On préféra l'aller dire à Rome.

(1) Sur 616 prêtres, 115 seulement ont adhéré au nouveau rituel; nombre bien inférieur à celui des prêtres exilés ou destitués, qui dépasse 200.

(2) Le *Mosk. Vied.* de Katkov, mars 1871.

(3) Le *Mosk. Vied* de Ratkov, reproduit par le *Czas*.

Quatre ou cinq sièges épiscopaux étant vacants en Lithuanie et en Pologne, le gouvernement russe avait noué des négociations dont le Vatican était d'autant plus heureux qu'elles étaient inattendues. Telle fut l'occasion de propositions ayant pour objet d'obtenir l'assentiment du Saint-Siège à l'introduction de la langue russe dans le culte catholique. Ce que la force et l'astuce n'avaient pu obtenir sur les lieux, on le réclamait de Pie IX, dont tout le long pontificat était un témoignage d'amour et de dévouement pour la Pologne : rien de plus improbable que la réussite de pareille démarche. La correspondance romaine du *Czas* de Cracovie ne tarda pas à faire connaître le sentiment de la Cour de Rome, en termes tels qu'on crut y voir les propres paroles du Souverain Pontife :

« D'où vient que la langue russe est devenue nécessaire dans la liturgie catholique, lorsqu'il n'y a pas de Russes qui soient catholiques romains, et que la rigueur des lois s'oppose à ce qu'ils embrassent le catholicisme (1). »

La correspondance ajoutait que, depuis deux ans, un livre de prières en russe avait été soumis à la Congrégation des rites : celle-ci, ayant soupçonné qu'il s'y mêlait des questions politiques, renvoya le livre à la secrétairerie d'État, et l'autorisation fut refusée.

On insista, sous prétexte qu'il y avait des catholiques russes, et même que le nombre en augmentait tous les jours. Le fait est qu'il y a dans les provinces occidentales, environ deux cent mille Russes, moitié orthodoxes et moitié *raskolnicks* ou dissidents; quant aux catholiques Grands Russes, il y en a un millier. La Cour de Rome répondit :

« Les évêques diocésains sont les juges les plus opportuns de cette question. Laissons-leur l'appréciation de l'opportunité : si l'on constate l'existence de catholiques russes et la nécessité de la langue, nous examinerons. »

La déclaration faisait prévoir le résultat : des évêques, dont quelques-uns avaient été envoyés en exil, pour leur refus d'accepter la langue russe, ne pouvaient introduire pareille demande. L'organe de Mgr Leduchowski le déclara en ces termes : « Le consentement du Saint-Siège à l'introduction de la langue russe dans l'Église catholique serait la confirmation de tout ce que la Russie a déjà

(1) Le *Czas*, 2 février 1872.

exécuté ou se propose de faire contre l'Église et le clergé catholique... C'est impossible (1). »

Oui, soutenir les entreprises de la Russie, abandonner la Pologne, c'était impossible : et quel résultat? Délaissée de tous, la Pologne se serait défendue contre la Russie et le Saint-Siège réunis... On savait, à la cour de Rome, que la Pologne ne renoncerait pas à sa langue, on y considérait la langue comme la base du sentiment religieux, et l'on n'hésitait pas à le déclarer : « L'histoire enseigne qu'il est plus facile de changer de religion que d'imposer une langue. Il y a en Europe plusieurs nations qui ont déserté l'Église catholique, mais il est rare d'en trouver qui aient abandonné la langue maternelle (2). »

On ne sait pas quelles compensations, quels avantages la Russie comptait offrir en échange de la grande faveur qu'elle sollicitait. Des compensations, disait alors un journal de Paris, il y en a deux, et ce sont des questions préalables : la première, c'est que la Russie supprime la prohibition de se convertir au catholicisme; la seconde, c'est que l'autorisation de prêcher en Russie la foi catholique soit étendue à tout l'empire (3). Mais il ne fut question ni de ces combinaisons, ni d'aucune autre.

La Russie ne voulait rien accorder.

VII

CONCLUSIONS

La guerre faite aux croyances dissidentes n'ayant plus qu'un intérêt accessoire, depuis qu'on a entrepris de supprimer les nationalités, les négociations du gouvernement russe avec la cour de Rome n'avaient d'importance que par le moyen d'action que l'on espérait en tirer : quoi qu'il advînt, on était résolu à passer outre, et l'on était persuadé que des procédés plus efficaces procureraient le succès à bref délai. A cet effet, on a porté à l'extrême les rigueurs en matière d'enseignement, et l'usage de la langue polonaise a été pourchassé avec une persévérance digne d'un but plus honnête; le résultat a été le même que devant; la barrière morale qui sépare l'est et l'ouest de l'empire n'a fait que s'élever.

(1) La *Revue Catholique de Posen*, 2 mars 1874.
(2) *La Chiesa cattolica in Russia*, p 100.
(3) L'*Univers*, 5 janvier, 1873.

Mais c'est le catholicisme qui nous occupe; qu'est-il devenu? Comme toute religion persécutée, il a donné la mesure de son énergie et de sa vitalité. Il n'est pas exact que la persécution grandisse nécessairement les partis : chaque jour, on en voit qui succombent. Il n'est pas vrai non plus qu'elle réussisse en raison de la puissance de celui qui l'exerce : nous avons heureusement l'exemple du contraire. Ce qui est vrai, c'est que la résistance à la persécution dépend de la force de ceux qui ont à la subir, et cette force est en raison de son origine.

Des populations simples, voisines de l'état sauvage ou de la barbarie, habituées à se laisser conduire sans raisonner leur sentiment, ne sachant rien et acceptant de confiance ce qu'elles comprennent à peine, sont pour la persécution une proie facile : simple écho des missionnaires qui leur ont enseigné à penser et à sentir, elles ne sauraient toutes seules faire un pas en avant, et le maintien de la tutelle est indispensable à celui de leur foi. Si les éducateurs sont supprimés, le flambeau s'éteint : dès la première génération abandonnée à elle-même, la tradition se transforme en un vague souvenir. Tel fut le cas de l'Afrique et du Japon. Tertullien, saint Augustin, François-Xavier, ne purent faire de leurs ouailles des Romains ou des Espagnols.

Mais combien fut différente l'attitude du monde grec et romain sous les Césars, celle de l'Espagne au temps des Maures; combien surtout le sont de nos jours celle de l'Irlande et de la Pologne! Dans ces derniers pays, la puissance de conviction catholique est intrinsèque : la foi n'y est pas un objet d'importation, elle vient du fidèle lui-même; elle n'est pas seulement dans son âme, elle est dans le sang qui la transmet à travers les générations : on naît dans le catholicisme, et même quand on n'y a point vécu, on veut y mourir. La prédication y est à peine nécessaire, et si le prêtre vient à faiblir, les ouailles le relèvent : voilà une vraie Église, une vraie foi, reposant sur de solides racines : cette Église et cette foi, ce sont celles de la Pologne.

Ah! sans doute, la misère est grande, les souffrances poignantes; mais qu'y peut-on faire? En dehors des persécuteurs eux-mêmes, nul n'a le pouvoir d'y mettre un terme, d'y apporter quelque atténuation. Tout ce qui est permis, c'est de s'associer par le cœur et de crier bien haut, pour que le bruit arrive jusqu'à ceux qu'il peut consoler.

Le caractère propre des persécutions contemporaines réside dans l'emploi des moyens indirects. Le principe de la liberté de conscience est tellement acquis, dans le monde civilisé, que c'est se ranger parmi les barbares, n'importe le méridien et le climat, que de vouloir imposer de force les croyances. On sait, d'ailleurs, que ces entreprises n'ont qu'un médiocre succès; aussi ne vient-on plus dire aux gens : — Apostasie ou meurs; mais on les atteint dans leurs biens, leurs affections, leurs moyens d'action, surtout dans leur influence. Les plus pervers tendent des pièges où ils attendent la proie à saisir; on place l'honnête homme entre sa conscience et quelque loi d'un prétendu intérêt général ou particulier, qui le fait condamner ou reculer; en tout cas, on l'annihile.

C'est ainsi que se pratique la guerre contre le clergé. En France, le cléricalisme; en Russie, le catholicisme, « voilà l'ennemi ». Il paraît pourtant que l'on ne veut pas détruire, mais transformer :

« Avoir dans l'évêque et dans le prêtre catholique des fonctionnaires subalternes, amis et soutiens de la police, voilà ce que l'on rêve, voilà à quel prix l'Église de Pologne aura la paix. La tâche d'aujourd'hui est de supprimer paroisses et diocèses, prêtres et fidèles, de vider les séminaires... Ainsi, pour entrer dans les séminaires, aussi bien que dans le petit nombre de couvents qui restent, il faut une permission spéciale du ministre de l'intérieur; mais diminuer le nombre des ministres de Dieu n'est que la moindre partie du travail : la tâche de demain sera de corrompre ceux qui restent, et c'est pourquoi, si quelque enseignement doit être surveillé, arrangé, mutilé, ce sera l'enseignement des séminaires. Le premier dogme, le dogme fondamental, c'est que tout prêtre et tout évêque catholique ne doit avoir avec le Souverain Pontife d'autres rapports que ceux que le gouvernement permettra. Vous croiriez peut-être qu'il sera permis à un prêtre catholique, dans l'intérieur de son église, de faire comprendre à ses ouailles la différence qui sépare l'orthodoxie moscovite de la véritable Église. Non, non, c'est là un attentat à la constitution de l'empire. Chaque séminaire catholique aura dans son sein des professeurs et des fonctionnaires schismatiques pour en surveiller l'enseignement. Une seule surveillance est soigneusement exclue, c'est celle de l'évêque et du Pontife romain (1). »

(1) Le P. Lescœur, *la Souveraineté moscovite et la Pologne catholique.*

Le sombre tableau de la Pologne d'aujourd'hui ne pourrait-il être celui de la France de demain? On a dû le craindre et tout danger sans doute n'est pas encore passé; cependant, on ne s'inquiète pas d'avance, et vît-on le fait se réaliser, on conserverait la confiance en l'avenir; nos grands-pères ont vu pis que cela : les autels renversés se sont relevés plus brillants. Ce qui tue les croyances, nous dit-on encore, ce ne sont ni les gouvernements et les partis, ni la force armée et les décrets sanguinaires, c'est l'indifférence du fidèle, c'est la préoccupation du bien-être, la prédominance de l'intérêt personnel; et quoique les esprits, en France, ne soient que trop atteints de ces vices, il y reste assez de vertus et de foi, pour qu'elle traverse sans y périr les épreuves et les tempêtes qu'il plairait à la divine Providence de lui imposer.

Et la Pologne! Certes, les vertus du sacrifice, du dévouement, de la foi, ne lui firent pas défaut, elle les conserve précieusement. Mais il y a la lourde charge du passé : si c'étaient des crimes, l'expiation serait sans doute suffisante, mais ce sont des fautes, plus difficiles à réparer. Je ne parle pas de l'organisation politique : il n'y a plus de place pour les anciens errements, et ceux que la nation adopterait, si elle en avait le pouvoir, seraient infiniment meilleurs. Mais la situation économique laisse beaucoup à désirer : le défaut d'initiative de la population dans les choses pratiques a mis l'industrie et le commerce entre les mains des Allemands et des Juifs, près de la moitié des habitants de Varsovie parle l'allemand! Et le gouvernement, par haine de la Pologne, a favorisé une immigration dont il aura sans doute à se repentir. Comment se débarrasser maintenant de ces parasites dévorants? Il n'y a qu'un moyen, c'est de se mettre en mesure de se passer de leurs services : ne trouvant plus à s'employer, ils s'en iront, même les Juifs qu'une désastreuse fécondité réduit déjà au prolétariat. Mais, pour cela, la résignation et le sacrifice ne suffisent pas; il faut y joindre l'audace et l'activité : aide-toi, Pologne, le Ciel t'aidera! Mais fasse Dieu que, le jour où il t'accordera le baptême de la régénération sociale, tu n'aies pas pour parrain l'Allemand ou le Juif.

Il semble que l'on se prépare à entrer dans cette voie : « Heureusement, dit un témoin non suspect en la matière (1), le peuple polonais grandit et se développe, il devient de plus en plus

(1) El. Reclus, l'*Europe scandinave et russe.*

fort pour lutter contre les influences extérieures. Quoique privé de son autonomie, il a certainement plus de sentiments patriotiques, plus de valeur morale qu'au dernier siècle... Au point de vue matériel, les progrès sont de toute évidence. La prospérité générale s'est accrue ou, pour mieux dire, la misère a diminué. La production des céréales s'est élevée d'un tiers, celle des pommes de terre a plus que doublé; le bétail a augmenté dans de fortes proportions.

« Les tables, dressées, non par nationalités, mais par religions, prouvent que, de 1863 à 1870, les catholiques, polonais pour la plupart, ont augmenté de 21 pour 100, alors que les Allemands, protestants pour la plupart, n'ont gagné que 12 pour 100. Avant la constitution de la propriété, en Pologne, c'était justement le contraire qui se produisait. »

Une pareille amélioration matérielle est la meilleure base d'une rénovation morale et religieuse. C'est le cas de dire, avec celui que l'on a qualifié de grand évêque de Volhynie, avec Borowski, que sa résistance a fait exiler à Perm ou à Penza, parmi les Votiaks à demi païens et les Metcheriaks tartarisés : « Tant que durera le polonisme, le catholicisme se maintiendra (1). » Par le polonisme, il faut entendre ici le sentiment de la nationalité, que j'ai défini ailleurs : le lien d'affection qui rattache les uns aux autres les individus d'un même peuple ou d'un même race dans un courant d'intérêts, de sympathies et de souvenirs (2) ». Nul pays n'a prouvé, plus que la Pologne de la Vistule, la vivacité de ce sentiment; avec moins d'éclat, il est aussi assuré dans la Russie Blanche et la Lithuanie; la Ruthénie, quoique de plus facile composition, partage les mêmes tendances.

Il ne faut pas accorder une importance exagérée aux faciles conversions qu'enregistre la complaisance des statistiques officielles. Des milliers de paysans, pris à l'improviste, se laissent inscrire ou signent des adresses; mais combien en est-il de vraiment acquis? Ce n'est point ainsi que l'on recrute les coréligionnaires. Si, à soixante lieues de Moscou la Sainte, les Mochka, baptisés au siècle dernier, à raison d'un rouble par tête, et trois images par maison, célèbrent encore, dans leurs cérémonies funéraires, le dogme de la transmigration des âmes, comment admettre que les populations occidentales ne sauront pas garder les sentiments de leur foi catho-

(1) *La Chiesa cattolica.*
(2) *Etnographie de la France.*

lique? Cette foi coule dans leurs veines, elle vit dans leur souffle et résonne dans leur langage; elle forme une partie de leur individualité; l'éducation maternelle l'infuse dès le berceau, et la femme polonaise, admirable patriote, ne la laisse jamais oublier. Le sentiment de la nationalité se relève, et l'on veut que le catholicisme diminue! Le feu dort, une étincelle le réveillera.

Des esprits éclairés par des études spéciales semblent croire à l'imminence d'un profond changement : l'orthodoxie leur apparaît comme un édifice vermoulu, menacé d'une ruine prochaine; on prévoit des catastrophes, on se demande si le pouvoir lui-même ne sera pas amené à réaliser les velléités de tolérance qu'Alexandre Ier aurait caressées (1). Ce serait fort heureux, et pour le catholicisme, et pour les provinces occidentales, et pour le pouvoir lui-même.

Mais que devient alors le fameux « principe russe » de l'omnipotence du tsar? Les déclarations de la circulaire du 4 septembre, citées au début de la présente étude, viennent d'être renouvelées par le ministre de l'instruction publique, dans une communication au Saint-Synode, dont il est le chef. Car, dans cette organisation à rebours, le concile est le subordonné d'un ministre, qui reçoit les ordres du souverain, pape des orthodoxes, Scheik-ul-islam des mahométans, Dalaï-lama des bouddhistes de l'empire. Seul le catholicisme échappe à cette générale absorption du pouvoir religieux; la place est prise; c'est pourquoi, Meyendorf osa dire à Pie IX que « le catholicisme, c'est la révolution ». Il se trompait : si la révolution couve en Russie, c'est dans le trouble des consciences, dans l'indifférence d'une grande partie des prétendus orthodoxes, dans l'accroissement continu des *raskols*, dans les menées du parti national et le spectre noir des nihilistes. Le gouvernement n'ignore pas que les difficultés, contre lesquelles il est en lutte, ont leur source principale dans la hiérarchie du *tchine*, et que le tchine est odieux aux Grands Russes autant qu'aux Polonais eux-mêmes. Pour remplacer cette institution obséquieuse, mais compromettante, il faudrait s'appuyer sur une classe supérieure comprenant tous les gens éclairés, qui n'est pas constituée, mais dont les éléments existent dans la haute société.

Le jour où la haute société donnera l'impulsion que la logique devrait lui accorder dans la direction des esprits, les bonnes ten-

(1) Les Pères Gagarin et Martinov, Lescœur, etc.

dances acquerront une puissance jusqu'à présent inconnue. Le catholicisme surtout y gagnera, ce qui se passe déjà nous en est le garant. Les adhésions qui se sont produites, et dont nous ignorons un grand nombre, nous étonnent en raison des obstacles qu'elles eurent à vaincre ; que serait-ce, si la barrière venait à être abaissée? Les exemples partis de haut trouveraient de nombreux imitateurs : avant longtemps, tout ce qui est capable de raisonner sa pensée aurait fait son choix, sans compter les résultats de l'imprévu. Le pouvoir y gagnerait des facilités de gouvernement, le pays une prospérité nouvelle.

Comment un pareil revirement se pourrait-il réaliser? Sera-t-il l'acte d'une raison éclairée et puissante, aidée par des circonstances favorables? Résultera-t-il, au contraire, de quelque inéluctable nécessité ?

La réponse est dans les contingents de l'avenir; elle est dans les secrets de Dieu.

A. Castaing.

LE ROMAN D'UN JÉSUITE

I

Par une belle soirée de la fin du mois d'août 1843, une foule élégante sortait de l'Opéra, où l'on venait de donner une première représentation depuis longtemps annoncée et impatiemment attendue.

Un homme d'une cinquantaine d'années et d'un extérieur distingué, après avoir fait quelques pas sur le trottoir, s'était arrêté devant un coupé attelé de deux magnifiques alezans, un valet de pied lui avait ouvert la portière, et il allait monter, quand il se retourna pour tendre la main à un autre personnage enveloppé dans une pelisse de fourrure et qui venait vers lui.

— Bonsoir, Lerouttier, lui dit-il, je suis enchanté de te voir, monte avec moi.

— Merci, mon cher, répondit l'ami ainsi interpellé, j'ai ma voiture là, au coin; renvoie tes chevaux, je te reconduirai.

— Soit. Et se retournant vers le domestique : Dites à Joseph de venir me prendre au cercle dans une heure.

Et à son ami :

— Tu y viens?

— Où cela?

— Au cercle.

— Non, j'ai à travailler, je rentre chez moi. Je te déposerai à la porte.

— Comme tu voudras.

Quand les deux amis furent installés dans la voiture de Lerouttier :

— J'ai reçu ta lettre, dit celui-ci.

— J'allais t'en parler.

— J'ai fait immédiatement le travail que tu me demandais.

— Et le résultat?...

— A peu près ce que tu pensais.

— Tu me l'enverras demain matin.

— Tu le trouveras chez toi. Je l'ai fait porter aussitôt qu'il a été terminé.

— Merci. Que dis-tu du nouvel opéra de Rossini?

— Admirable, mon cher, divin.

La voiture venait de s'arrêter.

— Te voici arrivé.

— Décidément tu n'entres pas.

— Non, pas aujourd'hui. Bonsoir, Durand.

— Bonsoir, mon cher.

M. Durand sauta sur le trottoir et disparut sous la porte cochère.

Le cercle dont il était membre occupait tout le premier étage d'une des plus belles maisons du boulevard des Italiens.

— Tiens, voilà Monsieur des Affaires, dit, en le voyant entrer, un jeune quart d'agent de change qui fumait un cigare en causant avec un homme à tournure militaire, nous allons peut-être savoir des nouvelles.

— Qui ça, des Affaires? Je ne vois que M. Durand.

— C'est la même chose.

— Comment! lui aussi, il a pris un nom de terre. A quand le titre?

— Ah! que vous êtes donc devenu bédouin, mon cher. Au fait voilà deux ans que vous avez quitté Paris pour aller guerroyer contre les moricauds, ce qui vous a valu une balafre, une croix et l'épaulette à graine d'épinard, en somme deux années bien employées; mais il y a loin du Sahara aux boulevards, et tant de choses se sont passées depuis votre départ que votre éducation est à refaire. Cela dit, je réponds à votre question.

Nous avons au cercle trois Durand; l'un, le plus ancien, est médecin; on l'a distingué des autres en le désignant par son titre de docteur. Le second, qui a fait sa fortune dans la mercerie, et dont, par parenthèse, je ne m'explique pas encore l'admission; car vous le savez, nous sommes très difficiles sur le choix de nos membres; donc mon second Durand, voulant sans doute faire oublier ses succès mercantiles, s'est découvert une seigneurie dans les brouillards de la Garonne, et il se fait appeler M. de... je ne sais plus quoi, en gnac, dont nous nous sommes empressés de faire M. de Mercerignac.

Reste le troisième, celui qui vient d'entrer et que vous connaissez.

— Un peu.

— Celui-là est un homme d'esprit à qui ne serait jamais venue la pensée ridicule de prendre un nom qui ne lui appartînt pas. Vous n'avez peut-être pas oublié, mon cher arabe, qu'il est directeur au ministère des Affaires étrangères; pour le distinguer de ses homonymes nous l'avons appelé : Durand des Affaires étrangères et, comme c'était trop long, on a supprimé le premier et le dernier mot, ce qui fait : M. des Affaires. Mais attendez-moi, voilà déjà que ce bavard de Chavannes l'a accaparé; tout à l'heure il ne sera plus abordable.

Le jeune homme se leva, et serrant la main au nouvel arrivé :

— Bonsoir, cher monsieur, quelles bonnes nouvelles nous apportez-vous?

— Bonsoir, Jouvigny. Aucune.

— Le ministre n'a reçu aucune information sur les agissements de Méhémet-Ali?

— Pas la moindre.

— Et du côté du Maroc? Se confirme-t-il que le sultan de Fez aurait manifesté de nouvelles prétentions sur la possession d'une partie de nos oasis de la province d'Oran?

— On l'a dit il y a quelques jours, mais je n'en sais pas plus que vous.

— Vous êtes d'une discrétion!

— C'est mon devoir : les secrets du gouvernement ne m'appartiennent pas; mais aujourd'hui je puis vous affirmer que je n'ai aucun mérite à garder le silence, attendu que je n'ai absolument rien à dire. Le télégraphe a été muet toute la journée.

Au même moment on entendait une voix de Stentor crier à l'autre bout du salon :

— Monsieur Durand, Monsieur Durand des Affaires, Monsieur des Affaires.

— Me voici, colonel, répondit M. Durand. Pardon, Jouvigny, on m'appelle. Bonsoir, mon cher colonel.

— Bonsoir, mais arrivez donc; que diable! voilà une heure qu'on vous attend.

— Je suis allé à l'Opéra.

— Toujours incorrigible.

— Je ne comprends pas.

— Vous adorez toujours la musique?

— Je l'aime beaucoup.

— Et c'est pour la musique que vous allez à l'Opéra?

— Pour la musique.

— Et pour?...

— Nulle autre chose.

— Diplomate, va. Du reste, vos affaires et vos goûts ne nous regardent pas. Il nous manque un rentrant à la bouillotte, et nous vous attendions.

— Je ne suis guère en train...

— Vous vous y mettrez.

— Soit; mais je vous préviens que je me cave de 25 louis seulement et si je les perds, je ne me recaverai pas.

— Comme vous voudrez.

M. Durand était ce qu'on appelle un homme heureux. Il avait une fortune magnifique, ses intimes lui donnaient 80,000 livres de rente, d'autres disaient 100 et même plus. Entré assez tard au ministère des affaires étrangères, il en avait parcouru rapidement tous les degrés, et on parlait de lui pour un poste très élevé dans les ambassades.

Il avait épousé une des plus jolies et des plus charmantes femmes de Paris, qui lui avait donné deux enfants, un fils, qui, au moment où commence cette histoire, venait de terminer sa seconde année de droit, et une fille beaucoup plus jeune, mais qui promettait déjà d'avoir tous les charmes et toutes les qualités de sa mère.

Un premier malheur cependant était venu l'atteindre et lui rappeler que nul ici-bas ne peut se soustraire aux épreuves. Il avait perdu sa femme. Cette mort avait paru lui causer une très profonde impression, il avait vécu quelque temps très retiré, puis reprenant bientôt ses habitudes mondaines, il s'était lancé plus que jamais dans le tourbillon de la vie parisienne.

Il habitait au premier étage d'un des plus beaux hôtels de la Chaussée d'Antin un appartement meublé avec un luxe princier, il donnait des dîners dont on parlait, ses équipages étaient remarqués, il rivalisait par son train de vie avec les hauts barons de la finance.

Cependant ses amis avaient constaté chez lui depuis quelque temps une certaine étrangeté d'allures, il semblait dévoré par un besoin incessant d'activité, il était inquiet, préoccupé, triste même

par moments, puis passait subitement à des mouvements de gaieté et d'expansion qui s'expliquaient mal.

Vers une heure du matin, M. Durand quittait la table de bouillotte, serrait la main à ses amis, et rentrait chez lui.

Un domestique sommeillait sur une banquette de l'antichambre, il se leva, reçut le chapeau et le pardessus de son maître et l'accompagna jusqu'à sa chambre; puis, après avoir ravivé la flamme de deux lampes qui brûlaient sur le guéridon, il attendit.

— M. Charles est-il rentré? demanda M. Durand.

— Non, Monsieur.

— Devez-vous l'attendre?

— Non, Monsieur. M. Charles est parti pour Versailles, il a emporté une valise dans laquelle il m'avait dit de mettre tout ce qui lui serait nécessaire pour une absence de deux ou trois jours.

— C'est bien. On a dû apporter une lettre pour moi dans la soirée!

— La voici, avec le courrier et quelques cartes de visite.

— Vous pouvez vous retirer.

— Monsieur n'aura plus besoin de moi?

— Non, j'ai à travailler, laissez-moi.

Le domestique sorti, M. Durand vint s'asseoir devant son bureau, sur lequel il avait placé une des lampes du guéridon, puis, d'une main fiévreuse, il ouvrit la lettre du banquier.

— 200,000 francs, dit-il, je ne m'étais pas trompé... Il ne me reste plus que 200,000 francs... C'est la ruine... et c'est la honte. J'ai dissipé non seulement toute ma fortune, mais aussi celle de ma femme, celle qui appartient à mes enfants.

Il resta quelque temps immobile, les traits contractés, le regard fixe et comme perdu dans de sombres visions; puis il retira de la poche de son habit un papier plié en quatre, l'ouvrit et le plaça sous la lumière.

C'était une dépêche chiffrée; entre les lignes, il écrivit au crayon la traduction des signes mystérieux :

« Ambassade française, Londres, à Ministère Affaires Étrangères, Affaire d'Égypte terminée. Méhémet-Ali accepte propositions du cabinet anglais appuyées par cabinet français, toute crainte de guerre conjurée. »

Après l'avoir relue plusieurs fois, il prit dans un tiroir une poignée de billets de banque qu'il se mit à compter.

— 30,000 francs, dit-il enfin, voilà donc, avec ce que j'ai chez

mon banquier, à quoi se réduit toute ma fortune... Mais avec ces 30,000 francs, Lerouttier peut m'acheter demain 300,000 francs de rente à terme; l'opération faite, je publie cette dépêche que je suis seul à connaître, les fonds monteront de 50, 60, 80 centimes, 1 franc, plus encore peut-être, je puis gagner plus de 100,000 francs. 100,000 francs, qu'est-ce que cela? une bagatelle, une goutte d'eau dans l'Océan... Puis le ministre s'apercevra du retard subi par la dépêche, et s'il apprend que j'ai fait faire à la Bourse des achats considérables, — et il le saura, tout se sait, — je serai déshonoré, il n'admettra aucune explication... Déshonoré et ruiné!... ruiné!... car en mettant tout au mieux, 100,000 francs, 150, 200 même, joints à ce qu'il me reste, ce serait à peine le tiers de la fortune de mes enfants... 15 à 20,000 francs de rente, avec mon train de vie, c'est ce qu'il me faut pour trois mois.

A ce moment, son regard tomba sur les cartes qui avaient été apportées dans la journée et qui étaient là, jetées pêle-mêle avec les journaux, et sur l'une d'elles son œil distrait reconnut le nom du prince Carignano.

Aussitôt il se lève, à deux pas de lui, contre le trumeau, est un petit meuble florentin, un bijou renaissance en ébène incrusté d'ivoire. Il l'ouvre, et en retire un tout petit flacon en cristal cerclé d'or et plein d'une liqueur rosée.

C'était un cadeau du prince italien.

Le prince lui avait raconté un jour que l'on conservait dans sa famille le secret d'un poison qui avait à peu près les mêmes propriétés que l'opium. Après en avoir pris une certaine dose, on s'endormait d'un sommeil léger, calme et dont on ne s'éveillait pas. Mais le poison des Carignano avait cette particularité que si la dose était mal calculée, si on en prenait trop ou trop peu, le résultat était plus ou moins différé, mais rien ne pouvait en conjurer l'effet.

M. Durand revint à son bureau, en ouvrit les nombreux tiroirs les uns après les autres, en retira tous les papiers, dont il fit lentement le triage; les uns furent replacés à l'endroit où il les avait pris, d'autres, parmi lesquels un grand nombre de lettres, furent jetés dans la cheminée et brûlés. Ce travail terminé, il écrivit une longue lettre, la plia et après l'avoir cachetée, écrivit sur le côté réservé à l'adresse : Pour mon fils; puis il réunit les billets de banque, la dépêche télégraphique, la lettre de Lerouttier et celle destinée à son fils, et les plaça tous ensemble dans un tiroir qu'il ferma à clef.

Cela fait, il alla prendre une charmante miniature sur ivoire, encadrée de vermeil, qui était accrochée au-dessus de la cheminée, il la contempla longuement et une larme glissa le long de sa paupière.

— Pardonne-moi, Marie, ma chère femme bien-aimée, pardonne-moi, je me condamne à mourir pour expier mes folies, je ne peux plus continuer la lutte. Si je vivais encore quelque temps j'achèverais de dévorer le pauvre patrimoine qui reste encore à nos enfants. En mourant aujourd'hui je leur laisse au moins un nom qui n'est pas déshonoré, tandis que si je vivais... Tout à l'heure, j'étais sur le point de succomber à la tentation... non, je veux au moins mourir honnête homme... Adieu, Marie, tout est fini.

Il laissa échapper le portrait et prit le flacon de cristal.

— Ces quelques gouttes de liqueur, dit-il, c'est la mort, c'est l'oubli, la fin de toutes les luttes de la vie... Les luttes de la vie, je ne les ai pas connues, l'existence a été pour moi une fête continuelle, un banquet ininterrompu, un rêve doré... Le rêve est fini, le banquet terminé, la nuit va clore la fête.

Merci, prince, de votre précieux cadeau; grâce à vous, je ne connaîtrai pas les hontes de la déchéance, les tortures de la misère inavouée; grâce à vous, dans quelques heures tout sera fini pour moi... je vais m'endormir pour toujours... toujours... Mais ce sommeil mystérieux de la mort n'est-il suivi d'aucun réveil? Au-delà de cette mort du tombeau n'y a-t-il rien que le néant? S'il était vrai qu'il existât une autre vie... Si Dieu existait, si quelque chose en nous devait nous survivre... Si notre âme dégagée des entraves du corps devait paraître devant un juge souverain qui lui demandât compte de toutes ses actions... Non, il est trop tard maintenant de me poser ces questions. Si ma vie était à recommencer, je pourrais peut-être..., mais il est trop tard, je ne puis plus revenir sur mes pas, j'ai été un homme heureux, j'ai voulu me donner toutes les jouissances de la vie, et je me les suis données, j'en ai usé jusqu'à la satiété; j'ai bu longuement à la coupe des plaisirs, et maintenant, la coupe est vide... Tout est fini... Pas de faiblesse, le sort en est jeté, la mort est ma seule ressource; qu'elle vienne donc me délivrer d'un avenir dont je ne puis supporter la pensée.

Cependant, avant de mettre son projet à exécution, il voulut relire la lettre qu'il avait écrite pour son fils. Ne la trouvant pas suffisamment bien, il la déchira, en jeta les débris dans la cheminée

et en fit une autre. Puis, au lieu de la remettre dans le tiroir où il l'avait prise, il l'enferma dans une autre partie de son bureau.

Alors, par un dernier effort de volonté, il se leva, alluma la veilleuse, éteignit les lampes et se déshabilla, puis il fit sauter le couvercle du flacon et, après en avoir avalé le contenu, le jeta dans les cendres du foyer.

Quelques minutes après, il dormait d'un profond sommeil.

Le lendemain matin, son valet de chambre, voyant que l'heure à laquelle il avait l'habitude de sonner était passée depuis longtemps, se décida à frapper à la porte; ne recevant point de réponse, il ouvrit et le trouva couché en travers de son lit, les jambes pendantes, ne donnant plus aucun signe de vie. Il prévint ses camarades en toute hâte, et pendant que l'un d'eux courait chercher un médecin, les autres l'aidèrent à replacer le malade dans son lit.

Le médecin ne tarda pas à arriver. Il l'examina longuement, consulta les domestiques qui ne savaient absolument rien, et se décida enfin à envoyer chercher une potion dont il fit lui-même avaler une cuillerée au malade. Quelques instants après, celui-ci ouvrit les yeux, puis questionné par le docteur sur ce qu'il avait éprouvé, il affirma ne se souvenir de rien : il s'était couché la veille très bien portant, s'était endormi presque aussitôt, et venait seulement de se réveiller.

Le médecin lui tâta le pouls de nouveau, lui fit un grand nombre de questions, après quoi il écrivit une longue ordonnance, installa près de lui une des femmes de la maison, à qui il fit les recommandations les plus minutieuses sur les soins qu'elle aurait à lui donner, et il sortit, annonçant qu'il ne tarderait pas à revenir.

Aussitôt après son départ, M. Durand appela son valet de chambre.

— Allez, lui dit-il, chez M. Lerouttier, vous le préviendrez que je me suis trouvé subitement indisposé, gravement indisposé, et que je le prie de venir me voir immédiatement. S'il n'est pas chez lui, vous le chercherez, il faut que vous le trouviez.

M. Lerouttier avait été son camarade de collège, il était banquier, on le croyait riche ; M. Durand, qui était toujours resté très lié avec lui, lui avait confié ses intérêts.

Quand le malade le vit entrer, il lui tendit la main, et le remercia de l'empressement qu'il avait mis à se rendre à son appel, en même temps, il fit signe à la personne qui le soignait de les laisser seuls.

Celle-ci se leva pour obéir, puis se rappelant les instantes recom-

mandations du médecin, elle hésita et fit observer à son maître qu'il pourrait avoir besoin de ses services.

— Je sonnerai, lui répondit-il.

— Mais si Monsieur avait sa crise, il ne pourrait pas...

— Lerouttier me donnerait les gouttes.

— Très volontiers, fit celui-ci. Dites-moi seulement ce qu'il y aurait à faire.

— Monsieur a déjà eu plusieurs crises violentes, si elles revenaient, il faudrait mettre, dans un peu de la tisane qui est là, deux gouttes de la liqueur brune contenue dans cette petite fiole, et le lui faire prendre de suite ; à moins que Monsieur ne préfère m'appeler.

— S'il n'y a que cela à faire, je remplirai très bien l'office de garde-malade.

— Monsieur a bien compris, deux gouttes seulement. Le docteur a dit que c'était un poison violent, et qu'une dose un peu trop forte pourrait amener une catastrophe.

— C'est compris et, le cas échéant, j'aurais soin de ne pas dépasser la dose indiquée.

— C'est bien, allez, Louise, interrompit le malade visiblement impatient.

Et dès que la porte fut fermée :

— Mon cher Lerouttier, je t'ai fait appeler parce que je n'ai plus que quelques moments à vivre.

— Toi ! allons donc, mon cher, mais tu n'as rien, une simple indisposition dont le docteur te débarrassera en quelques jours.

— Le docteur ne peut rien contre mon mal, je crois même qu'il n'en a pas soupçonné la nature, il attribue mon état actuel à une maladie à laquelle il a donné un grand nom bien savant et je n'ai pas de maladie.

— Mais alors ?

— Mon cher, je vais mourir.

— Encore !

— Je vais mourir, parce que je l'ai voulu ; je me suis empoisonné.

— Toi !

— Oui, moi. Écoute, Lerouttier, tu es mon meilleur ami, il faut que je te dise toute la vérité. Ne m'interromps pas ; mes minutes sont comptées, je ne suis pas certain de pouvoir aller jusqu'au bout.

Tu sais que j'ai dissipé toute ma fortune, il ne me reste plus

que les 200,000 francs qui sont entre tes mains et quelques billets de mille francs que mon notaire m'a envoyés hier, c'est le produit de la vente du dernier lambeau de mes propriétés.

J'aimais le luxe, j'aimais le plaisir, j'ai dépensé sans compter. Quand j'ai vu l'abîme vers lequel je marchais, il me restait à peine la dot de ma femme; je l'ai mise entre tes mains espérant que ton habileté réparerait mes fautes... Nous n'avons pas été heureux, les jeux de bourse ont presque tout englouti.

— Tu sais, mon ami, que j'ai toujours cherché à t'arrêter dans cette voie; toutes les spéculations que j'ai tentées pour toi, c'est toi qui les a voulues.

— Je ne te fais pas de reproches, Lerouttier, je te rends au contraire pleinement justice, et je te remercie; tu as été pour moi un ami sincère et dévoué; mais il faut bien le reconnaître, nous avons été malheureux.

Hier soir j'ai reçu, pour le ministre, une dépêche qui aura certainement pour résultat de produire une forte hausse sur les fonds publics. Je l'ai gardée, avec la pensée d'en faire mon profit. Je voulais te donner les 30,000 francs que j'ai entre les mains, avec ordre d'acheter pour mon compte tout ce que tu aurais trouvé à vendre à la bourse d'aujourd'hui; puis j'ai réfléchi, cette action serait de ma part une félonie, et si elle était découverte, ce serait pour moi le déshonneur. D'autre part ce terrain est bien glissant, je le sais par expérience, en supposant même que le secret me soit bien gardé, si l'opération réussissait, et elle réussirait certainement, je voudrais la recommencer. Après deux ou trois succès, viendrait une défaite, et toute la fortune de mes enfants y sombrerait. Il leur reste très peu, mais ce peu, je ne veux plus le leur voler. C'est à la suite de ces réflexions que j'ai pris le seul moyen de me garantir contre ma faiblesse. Je me suis décidé à en finir avec la vie.

M. Durand s'arrêta un instant, ses forces s'épuisaient.

— Tu dois te tromper, observa Lerouttier, tes enfants auront plus que tu ne penses. Charles est majeur depuis plus d'un an et tu as dû lui remettre sa part de la fortune de sa mère.

— Je ne lui ai rien remis; à cette époque, j'étais déjà tellement obéré qu'une liquidation était impossible sans faire découvrir ma ruine complète, la moitié de la fortune de ma femme n'existait déjà plus. J'ai persuadé à mon fils qu'il valait mieux attendre la majorité

de sa sœur et, pour l'empêcher de se plaindre, je lui ai fourni pour ses plaisirs tout l'argent qu'il désirait. Maintenant laisse-moi terminer.

Ce que je n'ai pas voulu faire moi-même, je te demande de le faire pour mes enfants. Tu vas ouvrir mon bureau, dans le second tiroir de gauche, tu trouveras trente billets de mille francs, ils sont là, avec ton compte, tes quittances et la dépêche. Avec ces 30,000 francs comme couverture, achète à l'ouverture de la bourse, et pour le compte de mes enfants, achète jusqu'à la limite du possible, puis tu publieras le contenu de la dépêche, tu diras que tu la tiens de moi. Ma mort expliquera suffisamment le retard que j'aurai mis à la transmettre au ministre. Pour le reste, je m'en rapporte à toi, à ta bonne amitié, à ton entente des affaires.

Le malade se souleva et prit une clef sous son oreiller.

— Tiens, dit-il, ouvre le tiroir de gauche.

Le banquier fit ce que son ami lui demandait, et revint auprès du lit. Après avoir compté les billets, il les fit disparaître dans sa poche en disant :

— Tu peux être certain, mon cher Durand, que tes dernières volontés seront religieusement exécutées.

— Merci, Lerouttier. Je te recommande mes enfants, ma fille surtout, ma pauvre petite Marguerite; elle est bien jeune pour se trouver sans appui, elle a à peine quinze ans; mais je crains peu pour elle, c'est l'image vivante de sa mère.

— Ne veux-tu pas la voir?

— Non, le spectacle de la mort serait trop effrayant pour sa jeunesse. Elle est à sa pension, tu la feras prévenir quand tout sera fini.

— Et ton fils?

— Charles est absent de Paris, il ne doit rentrer que ce soir ou demain. Oh! mon ami, que je souffre!...

A ces mots, les traits du malade se contractent; ses mains se crispent; une sueur froide ruisselle sur ses tempes. Le banquier se dit qu'il va être témoin d'une crise; mais il est tellement bouleversé par ce qu'il voit et par tout ce qu'il vient d'entendre, qu'il oublie les recommandations de la femme de chambre. M. Durand fait un violent effort et lui dit à demi-voix :

— Les gouttes, Lerouttier, vite, les gouttes...

— Ah! pardon, j'oubliais...

Il verse un peu de tisane dans la tasse; puis il prend la fiole de poison et compte deux gouttes. A cet instant, une pensée infernale lui monte au cerveau; il voit à côté de lui, encore ouvert, le tiroir où il a pris les billets, et où se trouvent son compte et ses quittances... Le moribond est là, les yeux fermés, inconscient de ce qui se passe autour de lui... Il est seul; aucun témoin pour déposer contre lui. Alors il incline de nouveau la fiole et verse dix à douze gouttes de la dangereuse liqueur.

Il approche ensuite la tasse des lèvres de son ami, dont il a soulevé la tête.

Le malade boit, et tombe aussitôt dans une profonde torpeur.

Le banquier fixe sur lui un regard anxieux, il tremble, il a peur, un frisson glacial lui parcourt les veines, il n'ose faire un mouvement... On lui a dit que quelques gouttes de trop pouvaient amener une catastrophe, la mort sans doute. Mais dans quelles conditions, avec quelles circonstances? Quel sera le résultat de l'attentat qu'il vient de commettre? Cette torpeur doit-elle se prolonger? Le moribond ne va-t-il pas crier? Si l'on venait, si on découvrait son crime!...

Dix minutes se passent ainsi, dix minutes d'angoisses indicibles, dix minutes d'horribles tortures. Tout à coup le malade se soulève, ses deux bras battent l'air, ses yeux hagards, demesurément ouverts, semblent ne rien voir; puis il retombe; un tremblement nerveux agite tous ses membres, il se tord dans une suprême convulsion, pousse un soupir et meurt.

Lerouttier lui met la main sur le cœur, et quand il s'est assuré que tout est bien fini, que M. Durand a cessé de vivre, alors cet homme qui était tout à l'heure aussi livide, aussi agité que le moribond, reprend tout à coup son sang-froid. Il va s'assurer que personne n'est dans la chambre voisine, puis il referme la porte avec soin et va droit au bureau, prend tous les papiers contenus dans le tiroir d'où il a retiré les billets de banque, les examine les uns après les autres, choisit tous ceux qui peuvent lui être utiles, fait disparaître le tout dans ses poches, referme le tiroir et replace la clef sous l'oreiller.

Cela fait, il se retourne et regarde de tous côtés, comme pour s'assurer de nouveau que personne n'a été témoin des infamies qu'il vient de commettre; il interroge des yeux le tapis, les meubles, tous les coins de la chambre, pour être bien certain qu'il n'a laissé aucune trace révélatrice; la fiole de poison l'inquiète; ne pourrait-

on pas s'apercevoir qu'il en a versé une quantité plus considérable que celle qui lui a été indiquée? Mais non, elle est encore presque pleine, il n'a rien à craindre de ce côté.

Toutes ses mesures sont bien prises, il faut appeler maintenant; alors il passe le bras gauche sous la tête du mort et, de l'autre main, il saisit le cordon de la sonnette, qu'il secoue violemment à quatre ou cinq reprises successives.

Les domestiques se précipitent dans la chambre.

— Vite, leur crie-t-il, hâtez-vous, M. Durand vient d'avoir une crise terrible. Louise, préparez les gouttes.

— Monsieur ne les a pas données?

— Je n'ai pas eu le temps, et puis il faisait de si violents efforts que je pouvais à peine le contenir.

La femme de chambre apprête la potion et s'approche pour la faire prendre au malade; mais elle se recule en poussant un cri :

— Mon Dieu! monsieur est mort!...

— Mort! vous croyez?

— Oh! j'en suis certaine.

Lerouttier se retire vivement et se laisse tomber dans un fauteuil, en se cachant la tête dans les deux mains.

— Mort, ce pauvre ami! Oh! cela ne peut pas être... Courez chercher le docteur... Mon Dieu! Pauvre ami!

Quand le médecin arriva, il ne put que constater que tout était fini, en effet. M. Durand avait cessé de vivre.

Le banquier était toujours là, absorbé par l'immense douleur que lui causait cette perte si cruelle et si subite. Interrogé par le docteur sur ce qui s'était passé au dernier moment.

— Hélas! dit-il, je n'ai plus aucune raison de cacher la vérité : M. Durand est mort empoisonné.

— Ceci est grave, Monsieur. Êtes-vous certain de ce que vous affirmez? Si un crime avait été commis, je devrais...

— Il n'y a pas eu de crime, comme vous l'entendez du moins. Le malheureux s'est suicidé. Ce matin, aussitôt après votre départ, il m'envoya chercher; nous étions très liés, il disait même que j'étais son meilleur ami et il avait en moi la plus grande confiance. Je suis resté plus d'une demi-heure avec lui, il m'a longuement parlé de ses affaires, de ses enfants, de ses dernières volontés; puis, comme je cherchais à le détourner de l'idée de sa mort prochaine, lui disant que votre science et votre dévouement seraient plus forts que sa

maladie : Non, me répond-il, il ne guérira pas mon mal, parce qu'il n'en connaît ni la nature, ni la cause, je suis seul à savoir la vérité et je n'ai pas voulu parler... Je me suis empoisonné cette nuit.

— Je m'en doutais, Monsieur, et la médication que j'avais prescrite n'avait d'autre but que de combattre les effets du poison.

— J'en suis convaincu, continua Lerouttier, mais je répète ses paroles sans y rien changer. J'allais le quitter et je comptais me rendre tout d'abord chez vous, afin de vous prévenir, quand, tout à coup, il a été pris d'une crise épouvantable; j'ai voulu lui donner la potion que vous avez ordonnée, mais je n'en ai pas eu le temps, j'ai dû le tenir pour l'empêcher de se jeter hors de son lit, et de se briser la tête contre les murs; cela a duré peut-être une minute; enfin, j'ai pu saisir le cordon de la sonnette, on est arrivé, et ce sont les domestiques qui m'ont fait remarquer qu'il venait de rendre le dernier soupir... Je ne tenais plus entre mes bras que le cadavre de mon ami.

— Les symptômes que j'avais constatés ce matin et la mauvaise volonté évidente qu'il mettait à répondre à mes questions m'avaient donné la presque certitude de ce que vous m'apprenez; mais je me demande à quelle cause on peut attribuer une semblable détermination. M. Durand était un homme heureux à tous les points de vue : position très honorable, fortune magnifique, deux enfants charmants.

— Docteur, en fait de fortune, on ne connaît pas toujours exactement la sienne, et jamais celle des autres.

— Mais ce luxe, ce train de vie?...

— Cachaient une ruine complète, ou, pour parler plus exactement, ont amené cette ruine. J'étais son banquier; depuis longtemps, je le savais fortement obéré, et ce matin il m'a avoué que, de toute sa fortune, qui avait réellement été fort belle, il ne lui restait plus rien.

— Je comprends tout maintenant, il n'a pas eu le courage de continuer la lutte, et pourtant il aurait dû vivre, au moins pour ses enfants. Il lui restait ses appointements, il aurait pu dissimuler encore sa situation, et en gagnant quelques années, il aurait marié sa fille et placé son fils.

— Il ne s'est pas senti la force de déchoir; en face du désastre il a manqué d'énergie, il a perdu la tête.

— Je plains ses pauvres enfants. Il me reste maintenant un devoir à remplir : il y a eu mort violente, je dois en informer l'autorité.

— Faites votre devoir, docteur, je rentre un instant chez moi pour donner quelques ordres, puis je reviendrai et j'aurai à m'occuper de la triste mission qui m'incombe de préparer son fils et sa fille à subir le double coup qui les frappe.

Les gens de la maison savent mon adresse, si l'on avait besoin de moi avant mon retour, on n'aurait qu'à m'envoyer chercher.

Lerouttier rentré chez lui s'enferma dans son cabinet, puis il jeta sur son bureau tous les papiers qu'il avait dérobés dans le tiroir de son ami, et se laissant tomber sur une chaise, il resta quelque temps immobile, le front penché, le regard fixe.

— Assassin et voleur, dit-il enfin, qu'ai-je fait? Grand Dieu!.. puis se redressant subitement.

— J'ai fait ce que font tous les hommes qui veulent arriver, j'étais ruiné! j'allais être obligé de déposer mon bilan. Ces 230,000 francs me sauvent, tant pis pour les autres. Demain ils seront doublés par l'opération de Bourse qu'il avait combinée. Oh! oui, je la ferai, mais les bénéfices en seront pour moi. La voilà cette dépêche, je ne l'enverrai, ni demain, ni après-demain, elle est et restera perdue. L'ambassade, ne recevant pas de réponse, en enverra une seconde; mais cela prendra quelque temps que je saurai mettre à profit. Au feu donc la dépêche! au feu mes dernières quittances!.. au feu la lettre par laquelle je reconnais lui devoir encore 200,000 francs!.. C'est infâme, mais pas de faiblesse. La vie est une lutte de chacun contre tous, tant pis pour les plus faibles, leur destinée est de succomber. Il ne s'agit plus maintenant que de balancer son compte.

Il prit alors dans un tiroir de son bureau deux petits livrets semblables, l'un portait cette indication : compte particulier de M. Durand, l'autre était blanc. Il releva sur celui-ci les indications contenues dans le premier, en faisant seulement de temps à autre quelques corrections. Ce travail terminé, il envoya le plus ancien rejoindre dans la cheminée tout ce qu'il avait déjà jeté, et y mit le feu.

— Maintenant, dit-il, tous les commissaires et tous les procureurs peuvent venir, je suis prêt à les recevoir.

Un quart d'heure après, il était chez son agent de change, et après lui avoir donné ses ordres, il rentrait chez lui et se préparait à retourner rue de la Chaussée d'Antin, quand on lui remit une lettre du commissaire de police, l'invitant à se rendre sans retard chez M. Durand, où une enquête judiciaire était commencée.

Il répéta au représentant de la loi tout ce qu'il avait dit au médecin sur la mort de son ami et les circonstances qui l'avaient précédée.

Le docteur, de son côté, affirma que, lors de sa première visite, il avait supposé un suicide par empoisonnement, il avait même cru reconnaître certains effets de l'opium, mais avec des indices qui démentaient ce premier diagnostic. Il avait essayé de combattre le mal sans grande espérance de succès, vu l'attitude du malade, qui avait refusé de répondre à ses questions et à cause de l'impossibilité où il s'était trouvé de découvrir la nature du toxique qui avait été absorbé, enfin il conclut en certifiant que la mort était la conséquence d'un fait posé volontairement par la victime.

Les domestiques, interrogés à leur tour, affirmèrent que M. Leroutier avait été appelé par leur maître aussitôt après la visite du médecin, qu'il était à leur connaissance que le banquier était très lié avec M. Durand, et que c'était sur l'ordre exprès de celui-ci, qu'on les avait laissés seuls.

Le commissaire rédigea en conséquence un procès-verbal établissant que, d'après l'enquête, vu la parfaite concordance de tous les témoignages, la mort de M. Durand ne pouvait être attribuée qu'à un suicide.

L'enquête ainsi terminée, les domestiques s'adressèrent à Leroutier pour savoir ce qu'ils devaient faire; leur maître était étendu sur son lit de mort, ses deux enfants absents, leur position était assez difficile.

— Il serait convenable, répondit le banquier, d'attendre le retour de M. Charles, lui seul a maintenant le droit de donner des ordres ici, malheureusement il est absent et je ne sais quand il rentrera.

— M. Charles est à Versailles, intervint le valet de chambre.

— Vous en êtes certain?

— Oui, Monsieur, il est chez M. Meynandier.

— En effet, je me rappelle qu'il est très lié avec Anatole.

— Si Monsieur veut le permettre, dit le cocher, j'attellerai et j'irai chercher M. Charles.

— Mais certainement, et si j'avais su, je vous y aurais envoyé depuis longtemps... Allez et ne ménagez pas les chevaux. Il faut que le pauvre garçon soit prévenu le plus tôt possible de l'horrible malheur qui le frappe... Vous lui direz d'abord que son père est malade, et petit à petit vous lui apprendrez la terrible nouvelle.

— Monsieur peut s'en rapporter à moi, je prendrai toutes les précautions possibles.

— Pendant ce temps-là j'irai de mon côté à la pension de Mlle Marguerite...

— Monsieur reviendra? interrogea la femme de chambre.

— Oui, mais un peu plus tard : j'ai plusieurs courses indispensables.

— Si nous devons rester seuls, je prierai Monsieur d'enlever les clefs... Si quelque chose disparaissait, on pourrait croire...

Le banquier réfléchit un instant.

— Je suis étranger comme vous, et je n'ai aucun droit... mais j'y pense, le commissaire doit être encore dans la maison...

— Je vais le chercher.

Le fonctionnaire, prévenu de ce qu'on attendait de lui, consentit à se charger de la garde des clefs jusqu'au retour de Charles Durand.

G. DE BEUGNY D'HAGERUE.

(*A suivre.*)

REVUE LITTÉRAIRE

LES ROMANS NOUVEAUX

I. *La Morte*, par Octave Feuillet, de l'Académie française. (Calmann Lévy.) — II. *Ma Tante Giron*, par René Bazin. (Rétaux-Bray.) — III. *Le Jeu des Vertus*, par le vicomte Henri de Bornier. (Dentu.) — IV. *Porte close*, par Fortuné du Boisgobey. 2 vol. (Plon.) — V. *L'Amie*, par M. Rabusson. (Calmann Lévy.) — VI. *Tatiana Lœilof*, roman parisien, par Edouard Rod. (Plon.) — VII. *Les Récits de l'Oncle Yanick*, nouvelles bretonnes, par Charles Tessart. (Plon.) — VIII. *Deux Mariages*, par Paul Bonhomme. (Bibl. des Mères de Famille. Didot.) — IX. *Mademoiselle Bréval*, par S. Laling. (*Id.*) — X. *La Marquise des Escombes*, par G. Cabarrus. (Ghio.) — XI. *Mémoires d'un Instituteur*, par Lucien Tonim, et *Le Poignard du Vésuve* ou *les victimes des sociétés secrètes*, par le même. (Palmé.) — XII. *La Fiancée du Vautour Blanc*, par Alex. de Lamothe. (Gautier-Blériot.) — XIII. *Le Fiancé de Solange*, par G. du Vallon. (*Id.*) — XIV. *Hermann et Dorothée*, de Goethe, traduit par Léon Boré, avec une introduction d'Ernest Faligan. (Perrin.) — XV. *Rose, scènes rustiques*, par le vicomte de Lorgeril. (*Id.*) — XVI. *Victor de Laprade, sa vie et ses œuvres*, par Edmond Biré. (*Id.*) — XVII. *Nouvelles*, par Carmenn Sylva (La reine Elisabeth de Roumanie), traduites par Félix Salles. (Hachette.) — XVIII. (*Postscriptum*). *Les Attentats de Modeste*, par Pontsevrez. (Plon.)

I à VII

Tous les honnêtes gens ont lu ou liront avec une sorte de soulagement : *la Morte*, de M. Octave Feuillet, car ce beau roman est une protestation de la conscience indignée contre l'envahissement du matérialisme dans notre société. Le style si français de l'élégant écrivain pourrait également servir de leçon à ceux qui, chaque jour, semblent prendre à tâche d'avilir la langue; on s'étonnera cependant de voir, au cours même de cette leçon, M. Feuillet franchir

les barrières académiques; mais qu'on se rassure; il y rentre « de suite » ou plutôt tout de suite, et, en somme, ne s'en écarte guère. L'auteur de *la Morte* reprend la thèse essayée déjà dans *Sybille*, il y a vingt-cinq ans; l'expérience lui est venue, les événements l'ont éclairé, il serre maintenant de plus près le problème; il avance dans la solution, il voit plus juste et mieux. Dès les premières pages de *la Morte*, nous sommes en pays de connaissance : Bernard de Vaudricourt rappelle le type de Raoul de Chalys; Aliette ressemble à Sybille, quoique moins pédante, moins orgueilleuse, infiniment plus sympathique, idéal achevé et charmant de la femme pieuse. Tallevaux, le médecin sceptique, c'est Louis Gandrax, vieilli et plus sage. L'évêque fait partie de ce clergé indulgent et bon enfant, au sein duquel les romanciers, quand ils veulent être vertueux, prennent leurs bons curés : celui de Sybille, voire même *l'abbé Constantin*. Mais un type nouveau s'accuse vigoureusement à côté de ceux-là. M. Feuillet étudie la *libre penseuse* d'après nature, dit-on. Nous pensons que l'éducation athée n'a pas encore eu le temps de former beaucoup de monstres tels que Sabine, cette éducation peut fatalement y arriver, voilà ce que le romancier tient à démontrer. Les trois divisions adoptées par M. Feuillet se réduiraient facilement à deux graves questions. 1° « L'union de deux êtres qui jugent la vie à un point de vue opposé : l'un la regardant comme un don de Dieu, l'autre comme un don du hasard; l'un comme une épreuve et une préface, l'autre comme une puissance viagère et une aventure sans lendemain. » Cette union offre-t-elle des chances de bonheur? 2° Vaut-il mieux, pour un mari incroyant, épouser une femme chrétienne ou une sceptique? Certaines pages de la première partie devraient êtres lues à toutes les jeunes filles en âge de se marier; la fin du roman est bien propre à faire réfléchir l'homme que préoccupe le choix d'une compagne. Le romancier le déclare du reste. « Ce n'est point l'histoire banale d'un mariage mal assorti entre une femme intelligente et pieuse et quelque vulgaire malhonnête homme » qu'il a voulu étaler devant le public, il s'occupe de « l'union de deux êtres d'élite, parfaitement associés d'ailleurs, et que sépare seulement la question de foi ». De plus, M. Feuillet place ses personnages dans ce milieu d'extrême élégance où il aime tant à se mouvoir; il doit, pour peindre ces portraits de gens si distingués, ce luxe si exquis, revêtir le frac et se servir d'une plume d'or, courant sur du papier glacé. Ne nous en plaignons pas; assez de

romanciers écrivent les coudes sur une table de brasserie avec la boue de l'encrier.

Et maintenant, venons à l'analyse bien sommaire du roman. L'héroïne, Aliette de Courteheuse, après beaucoup d'hésitations, épouse le comte Bernard de Vaudricourt, quoique ce dernier lui ait franchement déclaré son scepticisme absolu. La jeune femme apporte dans cette union tout son cœur, tout son zèle religieux; mais, bientôt, froissée jusqu'au fond de l'âme par le monde où son mari l'entraîne, se heurtant sans cesse, et malgré les précautions de Vaudricourt, à cette « question religieuse qui est au fond de tout », désespérant d'arriver jamais à l'union des âmes qu'elle rêvait dans le mariage, s'effrayant pour l'avenir de sa fille, qui va grandir, la pauvre Aliette succombe à la peine. Mais, si elle a souffert, elle n'a point fait souffrir son mari. Pour se sentir heureux près de sa pieuse femme, il ne manquait à Bernard que d'avoir des goûts moins frivoles et moins mondains. Il faut le dire, le chagrin seul ne détermine pas la mort d'Aliette : une jeune fille, belle, savante et passionnée a été introduite, par les circonstances, dans l'intimité des deux époux. Bernard n'a point tardé à s'en éprendre; la comtesse de Vaudricourt devine cette passion, elle sait même que Sabine cherche à l'empoisonner; croyant son mari complice, plutôt que de se plaindre ou de le dénoncer, elle accepte le poison... Sabine, recueillie et élevée par un savant athée, n'a jamais reçu de principes religieux; elle ne croit qu'à la science et, lorsque le docteur Tallevaux, qui découvre l'acte horrible dont sa pupille s'est rendue coupable, le lui reproche avec véhémence, dans une scène très émouvante, Sabine répond froidement : « Prenez garde, je suis votre élève. Vous vouliez que vos théories m'inspirassent les vertus que vous pratiquez vous-même. Ne savez-vous pas que ces prétendues vertus sont, en réalité, facultatives, puisqu'elles sont de purs instincts, de véritables préjugés que la nature nous impose. Il vous plaît de vous soumettre à ces instincts; à moi, il ne me le plaît pas, voilà tout. »

On l'a répété souvent : les grands saints ou les grands criminels, seuls, sont logiques; Sabine pousse ses déductions jusqu'au bout. L'arme de la science, imprudemment remise entre les mains d'une jeune fille, a eu des effets terribles. En supprimant l'obstacle avec une habileté infernale, la pupille du docteur s'est autorisée des doctrines darwiniennes. « Les faibles ne doivent-ils pas céder la

place? N'est-il pas méritoire de les y aider? » Sabine peut discourir longtemps ainsi, sans que Tallevaux l'interrompe; l'honnête homme a été frappé d'apoplexie aux pieds du monstre formé par la science! Bernard de Vaudricourt épousera Sabine; il n'a rien compris au drame joué sous ses yeux; il appréciera l'agrément d'une vie en commun avec une femme affranchie du joug des *religions révélées*. La nouvelle comtesse de Vaudricourt déclare d'abord, qu'elle « regarde comme le fait d'un esprit émancipé de se révolter contre les vulgaires lois de la nature, de ne prendre que les joies de la vie, d'en repousser les souffrances ». On devine ce qui résulte de cette manière de voir. Peu soucieuse de perpétuer la race des Vaudricourt, la femme parvenue et libre penseuse ne s'inquiète pas davantage d'en respecter l'honneur. Il faut bien que le mari s'incline devant sa logique, car « en perdant sa base religieuse, le mariage devient une pure convention sociale, et l'on doit s'entendre, entre époux, pour jouir de ses avantages et en repousser les sujétions ». Une femme telle que Sabine ne s'arrête point à mi-chemin, elle a débuté par un crime auprès duquel les autres ne comptent guère. Bernard n'a pas même la ressource de se venger par une infidélité réciproque; l'épouse matérialiste y serait absolument insensible. Enfin, le malheureux Bernard entrevoit toute l'infamie de Sabine. Il comprend comment Aliette est morte... Morte, le croyant complice de la misérable! Alors le ton léger de son journal fait place à de terribles réflexions. M. Feuillet s'était peut-être trop étendu sur les théories du docteur Tallevaux; il avait donné à l'incrédulité spirituelle et voltairienne du comte un tour trop séduisant, son exposé pouvait être dangereux pour certains esprits, mais avec quelle éloquence il se réfute maintenant! Il l'a déjà fait par les conclusions extrêmes de Sabine; mais l'âme blessée et désillonnée de Vaudricourt va parler; le romancier la ramènera, par la douleur, les remords, l'indignation, à la foi d'Aliette... Quoi! cette douce créature qui l'a tant aimé ne saurait jamais qu'il n'est pas coupable de sa mort? « Non, non, elle le voit, elle l'entend, elle sait la vérité! » Bernard écarte tous les sophismes élevés contre la prière et il prie. Il meurt, brisé de chagrin, mais il meurt chrétien comme le désirait Aliette. « Vivante la pauvre enfant avait été vaincue, morte elle triomphait! »

Combien de pages d'une critique fine et incisive nous aimerions à pouvoir citer, surtout celles où le romancier fait le procès de

notre société moderne entraînée par le flot « d'une civilisation en décadence ». Il ne ménage point les dures vérités aux femmes, ni aux jeunes filles du monde, lesquelles ne manqueront pas de déclarer que les livres où l'on prêche sont fort ennuyeux. Mais le roman tendant de plus en plus à devenir une thèse, sachons bon gré à ceux qui l'emploient pour défendre la cause spiritualiste et sociale. M. O. Feuillet l'a fait vaillamment, les catholiques l'en remercieront, sans s'arrêter aux quelques nuances qui les séparent encore du penseur et du romancier.

A côté de cette large et vigoureuse peinture un peu sombre sans doute, plaçons le joli pastel de M. René Bazin : *Ma tante Giron*, pendant champêtre de cet intérieur si gracieux, intitulé : *Stephanette*, et que M. Bazin avait signé du pseudonyme de *Seigny*. On ose à peine appeler roman cette histoire encadrée des frais paysages du *Craonais* : Un amour pur, quelques entrevues éclairées d'un radieux soleil, quelques chagrins, quelques obstacles à franchir, puis, une union bénie du ciel; au fond du tableau, les ombres héroïques des chouans, sur le second plan des personnages, rapidement mais habilement crayonnés : la *tante Giron*, l'intrépide curé de Marans, Luneau le taupier, Annette, et c'est tout... Ce tout rappelle la simplicité saine et charmante des œuvres des maîtres. M. Bazin s'en est certainement inspiré. Annette meurt comme Osphélie, emportée par le torrent, enveloppée dans sa robe blanche, des fleurs à la main; on la disputait à l'appel d'en haut, Dieu la soustrait aux souillures de la vie. L'auteur parle des âmes pures d'une façon si suave que nous ne résistons pas au plaisir de lui emprunter quelques lignes : « Quelle douce et suave rencontre, que celle de ces âmes qui ne savent rien du monde, et n'ont de fenêtre ouverte que sur le ciel. Rien n'est fané en elles de la fleur de la vie. En l'offrant à Dieu, elles l'ont rendue immortelle. Elles ont sacrifié toutes les illusions, elles n'en ont pas perdu. Jeunes, elles sont vénérables; pleines d'âge, elles restent jeunes. On voudrait les connaître, on n'ose en approcher en se penchant sur ces fontaines si pures, on craindrait de les rider. On se trouve indigne et l'on passe, en courbant le front; gardant toutefois, au cœur, l'impression d'une merveille exquise, trop précieuse pour être vue et qu'il est permis seulement d'entrevoir. »

Le Jeu des vertus, par lequel s'ouvre la première scène de *la Fille de Roland*, plaît à M. de Bornier; il vient d'en faire le titre,

et, pour ainsi dire, le *motif* de son nouveau roman. Roman à clé, assure-t-on, et dont les allusions sont transparentes; seulement, comme les originanx des portraits, peints par M. de Bornier, appartiennent au monde des coulisses, notre revue n'ose s'aventurer à les y aller reconnaître. Ce qui n'empêche pas, du reste, que ce livre ne soit très édifiant; l'un des héros, après avoir refusé de se battre en duel, quoiqu'il soit brave comme un lion, finit par entrer dans les ordres. Nous voudrions néanmoins que l'héroïne se montrât avec plus de timidité, de naïveté et que sa mère ne lui répétât point sans cesse : « Tout ce que tu fais est bien fait. » Il y avait dans la timidité de la jeune fille d'autrefois, plus sévèrement élevée, un charme presque inconnu de nos jours; les romanciers et les auteurs dramatiques n'ont-ils pas contribué, pour leur bonne part, à le déflorer?

Porte Close, le nouveau roman de M. du Boisgobey, a été tiré un peu de Balzac, et un peu des souvenirs de l'affaire Marcellange, qui fit grand bruit en son temps. Les négligences de style, les vulgarités voulues nous y semblent moins fréquentes que dans la *Voilette bleue*. Certes, le romancier n'est pas très scrupuleux en fait d'orthodoxie; un de ses personnages, prêt à se battre en duel, s'écrie, par exemple : « Si je succombe, c'est que Dieu n'est pas juste! » Mais tout en suivant le code mondain, M. du Boisgobey se tient ferme sur les grandes lignes de la morale. Il n'affecte point de cynisme lorsqu'il traite un sujet scabreux; loin d'embellir le vice, d'agrémenter le crime, d'excuser les emportements de la passion, il les rend odieux et ne manque jamais de punir les coupables. Homme de cœur et de loyauté, le romancier s'indigne, à l'occasion, contre les décrets iniques par lesquels les Jésuites ont été bannis de l'enseignement, et cette protestation a son mérite chez un écrivain qui s'adresse au grand public.

M. H. Rabusson continue dans l'*Amie* ce genre d'études psychologiques ou plutôt physiologiques, si fort goûtées à présent et, la plupart du temps, si malsaines. L'amie, comme femme mariée, dépassera Mlle de Saint-Alais; chez elle la coquetterie devient un vice éhonté. Elle aime Mme de Rivols, son ancienne compagne, mais elle ne saurait s'empêcher de *flirter* avec monsieur, ni d'apporter le trouble au milieu du ménage. Maxime de Rivols, qui s'occupe de littérature, ne demande pas mieux que de se livrer aux sensations voluptueuses afin de mieux réussir dans le genre *vécu*. La chute

toujours retardée, toujours imminente, fournit à M. Rabusson le plaisir de s'égarer, avec les deux complices, par les chemins les plus glissants; si elle ne se consomme point, c'est que Germaine garde encore quelques scrupules, non sur le devoir ou la vertu, mais sur l'amitié. Quant à la jeune Mme de Rivols et au mari de son *amie*, ils traitent leurs infidèles conjoints par trop en *irresponsables*. La douce, la sage Gisèle va même jusqu'à les prier de se guérir mutuellement, sans souci du vieil adage :

Et la plai d'amor enpire
Quand ele est plus près de son mire.

Ces théories, lâches et molles, sont de tristes signes du temps. Le romancier détaille, par le menu, les frémissements de la chair, les fuites, les retours, les amertumes, les ivresses de la lutte amoureuse, les attraits irrésistibles du fruit défendu, puis il demande d'un air mélancolique : Pourquoi la vie? Cruelle énigme, en effet, aux yeux des fatalistes! La vie humaine, telle qu'ils la conçoivent, vaudrait mille fois moins que celle des êtres inférieurs dont les instincts servent à l'accomplissement des lois naturelles, sans causer la souffrance ni la perversion de l'individu.

L'auteur de *Tatiana Leïlof* est aussi un analyste; il parle beaucoup de « la nature complexe de la femme », quoique nous ne voyions guère comment le caractère de son héroïne justifie cette formule à la mode. Tatiana aime la vie, le plaisir, la jouissance, le succès, mais elle conserve un fond d'honnêteté qui lui fait sentir assez vite le vide de ses rêves; d'ailleurs, elle n'arrive pas au succès désiré... On lui oppose une femme éprise du sacrifice, prête au martyre, une sectaire fanatique du nihilisme, qu'on assimile à nos saintes chrétiennes. Les deux Russes se trouvent lancées dans le monde interlope de Paris. Tatiania, pour n'y point végéter trop longtemps, accepte la *protection* d'un élégant blasé; puis, écœurée de la vie qu'elle mène, jalousée au théâtre où l'a fait entrer un auteur en renom, dont la silhouette ne manque pas d'une piquante ressemblance, la jeune Russe se poignarde sur la scène, ce qui est plus noble que de se tirer un coup de revolver dans le cabinet de bains du duc X ou Z. Au milieu de détails fort risqués, on pourrait dégager une morale très instructive pour les malheureuses filles tentées de chercher la fortune ou la gloire sur les planches. Ce genre de public profitera-t-il du sermon? Nous en doutons.

Quant au « public honnête », M. Rod lui reproche, avec raison, « d'aimer à se frôler au vice et d'être affriandé de scandales; » le romancier croit-il le corriger en flattant ses appétits?

VIII à X

Les Récits de l'oncle Yanick, puisés dans la mine féconde des souvenirs et des légendes du pays breton, ne seront pas lus sans plaisir, même après tant d'autres. On regrettera cependant de ne pouvoir les lire tous, à la table de la famille; mais, en vérité, celles de ses héroïnes que M. Tessard appelle des *anges*, ne sont guère édifiantes!

Il faut bien indiquer aussi quelques restrictions dans *les Deux mariages*. Les conversations si futiles entre jeunes filles, les langueurs, les minuties de l'action, font suspecter le pseudonyme masculin dont le livre est signé. Nous n'aimons guère non plus cette expression : « Les *victimes* du vendredi chair ne mangeras; » ni cette phrase, où le style et la pensée sont également embrouillés : « Des résignations soudaines lui venaient, des sacrifices de tout son être, de toute une vie perdue, gaspillée, rétrécie à l'austérité du cloître, etc... »

Quant au petit roman intitulé : *Mademoiselle Bréval*, qui fait partie, comme *les Deux mariages*, de la *Bibliothèque des Mères de famille*, ces dernières peuvent, en toute sécurité, le laisser entre les mains de leurs filles. Il est écrit sous l'inspiration des sentiment les plus délicats, les plus chrétiens. Paule Bréval, modèle charmant de la piété filiale, se dévoue pendant de longues années près d'une mère malade. Elle trouve enfin sa récompense dans une heureuse union avec un mari digne d'elle.

La Marquise des Escombes, un peu vieillotte, malgré les rajeunissements annoncés par l'auteur, semble dater du temps des femmes *sensibles*, mais *vertueuses*, toujours suivies par quelque Werther, les poches pleines de billets doux. Les récits de M. Cabarrus ne tournent point au tragique, cependant, sauf le dernier, où un jeune officier français paye de sa vie, quelques instants de bonheur, goûtés sous le beau ciel de l'Andalousie.

Passons maintenant aux ouvrages spécialement écrits pour la propagande des bonnes doctrines. En voici deux excellents : *les Mémoires d'un Instituteur* et *le Poignard du Vésuve*. Ce dernier

étant une réédition, nous nous bornons à rappeler qu'il vise les sociétés secrètes; de dramatiques péripéties en rendent la lecture aussi entraînante qu'elle est salutaire. Ce livre a déjà fait du bien, il peut en faire encore; nous ne saurions trop engager nos lecteurs à répandre autour d'eux de tels ouvrages. En dehors de la bibliothèque paroissiale, de celle du cercle et du patronage, chaque famille aisée devrait avoir un certain fonds de bons livres à prêter, en ville ou à la campagne, aux domestiques, à l'ouvrière, au malade pauvre, au concierge, à l'enfant d'un voisin, etc. Nous connaissons des catholiques militants et zélés qui alimentent ainsi leur entourage de saines lectures et y ont été encouragés par les meilleurs résultats.

Les *Mémoires d'un Instituteur* figurent au premier rang des ouvrages à répandre. Rien de plus simple que la donnée, mais elle est développée avec beaucoup de cœur et un style fort agréable. Un brave enfant d'Alsace, dont le père, la mère, la sœur, ont péri pendant le siège de Strasbourg, quitte son pays pour ne pas devenir Prussien. D'après les conseils de son oncle le curé, il entre à l'École normale; nommé instituteur en Normandie, le pauvre Muller, qui ne veut pas tergiverser avec ses convictions, se heurte contre mille difficultés. L'auteur expose parfaitement les injustices, les absurdités, les violences de la guerre déclarée à l'enseignement chrétien, ainsi que l'embarras et les luttes intérieures des maîtres d'école, placés entre l'abandon de leur foi, ou celui de leur gagne-pain. Les mœurs du paysan normand, son attitude dans les questions religieuses ou administratives, qu'il considère toujours, au point de vue de l'intérêt personnel, tout l'ensemble des conflits, des faits, des idées, des tendances de l'heure actuelle, groupé avec beaucoup de naturel et de vérité, forme un tableau très attachant. Le roman si idéalement pur de Muller et de Berthe, la fille du maire, ajoute son charme à l'intérêt de cette étude. Inébranlable dans sa foi, le jeune instituteur lui sacrifie non seulement son avancement, mais son amour. Il finit pourtant par obtenir la main de Berthe; mais une occasion se présente d'affronter le danger afin de sauver un enfant, Muller n'hésite pas, ce sera la troisième fois qu'il exposera ainsi sa vie. Il tombe sous les décombres d'une maison incendiée. Le bonheur l'attend là-haut, où Berthe le rejoint.

La Fiancée du Vautour Blanc et le *Fiancé de Solange* s'adressent également aux bibliothèques populaires. Le héros de M. de Lamothe, le Vautour Blanc, fait partie de la fameuse bande des

flibustiers, connus sous le nom de *Frères de la Côte*, qui luttèrent, comme des tigres, pendant un siècle, dans le nouveau monde, contre les Espagnols, et dont les exploits presque fabuleux, l'organisation singulière, les héroïques entreprises ont tenté déjà plus d'un romancier. Leur histoire n'a rien d'édifiant, mais on peut se fier à M. de Lamothe, qui sait rendre ses romans d'aventure aussi instructifs que moraux.

La Fiancée de Solange offre des situations moins mouvementées, la lutte se passe au fond des consciences. Solange refuse la main de celui qu'elle aime parce qu'il n'est point catholique. Elle n'épousera lord Oackville qu'après la conversion du noble insulaire. Cette conversion s'opère par l'influence d'un jeune officier français, membre de l'œuvre des Cercles catholiques. Si l'on se souvient d'un des personnages de l'*Aventure de Mlle de Saint Alais*, on verra que M. de Mun et ses collaborateurs inspirent les romanciers de toute nuance, et l'on constatera avec plaisir cet hommage rendu à des hommes de cœur.

XIV à XVI

C'est avec un empressement bien justifié, que nous recommandons la nouvelle traduction d'*Hermann et Dorothée*, due à M. Léon Boré, professeur à la Faculté des lettres de Dijon, puis à l'Université libre d'Angers. La mort n'ayant pas permis, à cet écrivain si compétent, d'achever son œuvre, M. Ernest Faligan a donné la dernière main à ce travail, en y joignant une introduction excellente et telle qu'on devait l'attendre de lui. La traduction de M. Boré, extrêmement exacte, sans sécheresse, fait entrevoir, dans une prose limpide et coulante, les beautés d'un des plus purs chefs-d'œuvre de la littérature allemande; elle aidera ceux qui lisent le texte à le mieux comprendre et à le mieux goûter.

M. de Lorgeril n'a point cherché, sans doute, à rivaliser avec Gœthe, en composant son petit *Poème rustique*, après sa grande épopée du *Charme;* mais sa rondeur, sa bonhomie, son entrain, plairont certainement aux lecteurs. Le poète chante sa Bretagne, avec les vieilles mœurs qui s'en vont et qu'il voudrait retenir sous le toit du paysan. Son héroïne se nomme *Rose*, rose est la couverture du livre, roses aussi les pensées de l'auteur... Heureux les poètes qui broient du vermillon en ce temps de pessimisme, comme le disait naguère un aimable académicien, honneur aux esprits

sages, qui savent rester gais jusqu'à la fin et dont la gaieté est toujours saine!

La biographie de *Victor de Laprade*, attendue avec impatience par ses nombreux admirateurs, vient enfin de paraître; elle sera lue avec une respectueuse émotion. Mais le satirique s'est attiré aussi bon nombre d'adversaires, et M. Edmond Biré, son biographe, évite de ranimer des rancunes mal éteintes. Il rappelle ce que disait M. de Pontmartin en 1859, après avoir vu Montalembert et Veuillot entrer à l'église de Saint-Thomas d'Aquin pour y entendre les vêpres : « Ils vont s'agenouiller devant le même autel, prier le même Dieu, avec la même ardeur de piété et de foi. Des nuances les divisent. Fasse le ciel qu'ils ne soient jamais réconciliés que par les instincts d'une cause commune et non par quelque effroyable catastrophe qui emporterait leurs dissentiments comme des grains de sable dans la tempête! » Hélas! cette tempête, nous la traversons; qu'elle dissipe, du moins, toute animosité, toute querelle entre catholiques!

M. Biré, malgré ses préférences royalistes, se montre également modéré quand il parle du régime impérial; il lui reconnaît, de bonne grâce, le droit de défense et ne récrimine point contre ceux qui ont cru devoir user de ce droit dans toute sa rigueur. On a pensé, quelquefois, que M. de Laprade aurait dû envoyer sa démission avant l'attaque; le professeur lyonnais pensait servir la France et non l'empereur ni son entourage; il allait généreusement au-devant d'une destitution certaine, et refusait en même temps la compensation offerte, avec une suprême délicatesse, par le comte de Chambord, comme M. de Chantelauze, son vieil ami, avait refusé les offres de Charles X, exilé. Et, à cette époque, M. de Laprade avait à peine une aisance suffisante.

Les rapports du poète et du royal banni sont extrêmement honorables et touchants, Laprade y fit preuve de la vieille foi monarchique, transmise par ses aïeux, qui n'eut, comme la foi religieuse, qu'une bien passagère éclipse dans ce noble cœur; il ne fut jamais courtisan, même du malheur; il jugeait la situation sans s'illusionner et ne disait au prince que la vérité, sûr qu'elle serait bien accueillie. Le grand poète a été mêlé aux événements et au mouvement de son temps; il a connu tous les hommes marquants de son pays, en politique ou en littérature. Dans la fougue de la première jeunesse, il se liait avec Quinet, il admirait George Sand, au point de l'appeler la *sainte;* il se laissait même entraîner

quelquefois, aux réunions du *Protaras*, que présidait Pierre Leroux. On rencontrera dans cette vie, en remontant le cours des années, tous les noms célèbres de notre siècle, depuis Chateaubriand, Ballanche, Cousin, Lamartine, etc., jusqu'à Gambetta, dont on lira une curieuse adresse de félicitations, écrite en 1861, à l'auteur des *Muses d'État*, au nom des étudiants républicains. M. de Biré ne s'étend pas outre mesure sur les œuvres de Laprade, qui ont une portée politique, il préfère étudier ce qu'il appelle le *cycle idéal* de son ami : *Ermia*, *Eleusis*, *Psyché*, *les Poèmes évangéliques*, puis *Pernette*, *les Symphonies*, toute l'œuvre enfin du poète, qu'on repassera avec un grand charme, en s'aidant d'un tel guide. On applaudira surtout, au parallèle entre *le Livre d'un père* et l'*Art d'être grand-père*, parus presqu'en même temps : entre l'un et l'autre, « est-il besoin de le dire, il y a un abîme. Victor de Laprade ne perd pas de vue, un instant, que les enfants ont une âme; que ce sont, non de jolis petits animaux : oiseaux, écureuils, épagneuls, dont la gentillesse nous amuse, mais de jeunes êtres, doués d'une conscience morale, et dont il faut faire des hommes. Dût-il léguer à ses fils la fortune, la gloire même, il estime que ce serait là, un médiocre héritage, si leur laissant ainsi le superflu, il ne leur laissait pas, avant tout, le *nécessaire;* je veux dire la tradition et l'exemple des vertus domestiques, le culte du foyer, le respect des ancêtres, l'amour de Dieu et de la France, le goût du travail, la passion de l'honneur ». Quant à Victor Hugo, l'*art d'être Grand-Père* consiste, pour lui, à « donner toujours raison aux enfants, à leur dire grand merci, quand ils daignent vous battre, à leur porter des confitures en cachette, lorsque leurs parents les ont mis au pain sec, et à leur enseigner la haine du prêtre ».

Après avoir pénétré, en suivant M. Biré, dans le sanctuaire de la famille, où s'éteint le juste, l'honnête homme, le chrétien fidèle, en comparant la fin des deux poètes, nous pourrons mieux mesurer quelle distance sépare le génie dévoyé, quelle que soit sa gloire, de celui qui va s'épurant toujours, au milieu des luttes de la vie, et jette son plus bel éclat au moment de remonter vers la source divine, d'où il est descendu.

L'ouvrage de M. Edmond Biré n'est pas seulement une étude consciencieuse et intelligente de la vie, du caractère, de l'œuvre, d'un des grands poètes contemporains, du plus grand peut-être au

second rang, c'est encore, et surtout, un grave, un salutaire enseignement. A la génération abaissée du présent, comme à celles de l'avenir, le biographe de M. de Laprade montre un noble caractère, un homme, un poète resté debout sans fléchir dans un siècle de décadence, comme le chêne majestueux que respecte la hache du bûcheron, au milieu d'une forêt décimée.

XVII

Nous terminons par le livre d'un auteur non ordinaire et mis en quelque sorte hors de pair, si l'on songe à son titre. Ceux qui sentent encore le prestige d'une couronne royale et royalement portée prennent un double intérêt aux œuvres de Carmen-Sylva. On sait que la princesse Élisabeth de Wied, reine de Roumanie, a choisi ce pseudonyme en souvenir des rives boisées du Rhin, sur lesquelles ses premiers regards se sont ouverts. Esprit cultivé, âme généreuse, reine aimée et bienfaisante, elle s'est, de plus, fait un nom dans le domaine des lettres, où le talent seul, porte le sceptre. Le traducteur de ses *Nouvelles* en accompagne le recueil d'une biographie empruntée, presque tout entière, à un ouvrage écrit par une admiratrice enthousiaste de la reine Élisabeth, la baronne Natalie de Stackberg, qui, elle-même, avait tiré ses renseignements des cahiers intimes et de la correspondance de son auguste héroïne.

On trouvera dans ses pages un séduisant portrait de la femme, de la mère, de la reine, on y verra la chrétienne, que certaines pensées du carnet royal ne faisaient point deviner. Nous avons peine, nous catholiques, à comprendre comment une foi profonde s'allie avec la facilité dont usent les princes protestants, toujours prêts à changer de culte en même temps que de patrie.

Cependant la reine de Roumanie semble montrer une piété sincère dans mille circonstances indiquées par ses biographes, elle fait preuve d'une admirable résignation, lorsque la Providence lui enlève une enfant unique et charmante, suprême joie de sa vie. La morale des *Nouvelles* traduites par M. F. Salles, nous paraît moins large, moins indépendante que celle des *Pensées*. Deux récits de ce recueil fourniraient, au besoin, d'énergiques arguments contre le divorce; dans la plupart, le devoir triomphe sur la passion. Ces *Nouvelles* restent allemandes, pour le fond, comme pour la forme, on y chercherait vainement des traditions, des légendes

d'un pays plus favorisé du soleil, des impressions de la nouvelle patrie. On remarquera, en revanche, la place que la France tient, dans l'imagination, dans les idées de la princesse. Peut-être a-t-elle songé aux hommages des Félibres, quand elle a voulu qu'une de ses héroïnes, Berthalda, eût toutes les ardeurs de la Provençale d'origine, sous le ciel pâle du Rhin. La princesse s'inquiète, d'ailleurs, de l'opinion de la France, accueille les littérateurs français, parle, écrit même notre langue, copie autant qu'elle peut nos sœurs de Charité.

Il est malaisé de juger du style original sous celui d'un traducteur, si habile qu'on le suppose; mais on admirera, chez l'écrivain royal, l'art de l'agencement, la faculté d'assimilation, la poésie des détails, le relief obtenu par la simplicité même du procédé. On ne lira pas sans être ému : *une Prière*, *la Feuille au vent*, *le Dégel*, etc. Ce sont presque toujours de simples intérieurs allemands, des mœurs bourgeoises ou populaires que la reine se plaît à peindre; les naïfs détails du ménage semblent lui être familiers, elle s'attache à faire ressortir l'élément tragique dans les situations les plus humbles, sans affecter pourtant le réalisme. Ses imitations du moyen âge ne sont point des pastiches. *Une Prière* nous transporte à une époque indécise, où la foi domine. Raoul s'immole pour effacer la faute maternelle. Il étouffe son amour et devient prêtre. Celle qu'il ne peut cesser d'aimer, en dépit de ses efforts, se voit contrainte d'épouser un riche marchand et, par là, se trouve la rivale triomphante de la sœur de Raoul. Le jour même des noces, Editha meurt au pied de l'autel, empoisonnée par une hostie que Bertalda a secrètement introduite dans le ciboire de son frère. Le jeune prêtre, qui, malgré lui, s'est réjoui en voyant cette âme aimée s'envoler toute pure vers les cieux, apprend le crime de la bouche même de sa sœur, qu'il n'ose absoudre avant de s'être livré, pour elle et avec elle, à une héroïque expiation. La donnée pouvait prêter aux sacrilèges interprétations, Carmen-Sylva n'y touche qu'avec un tact infini et y trouve des effets très dramatiques... Ne poussons pas plus loin notre analyse; on lira ces contes d'une reine, elle n'est pas la première qui ait joint à sa couronne celle, moins lourde du poète, et l'on jouira, en parcourant cette œuvre nouvelle, d'autre chose encore que d'une satisfaction de curiosité.

Nous sommes heureux de rectifier une erreur d'informations.

Mlle Marguerite Van de Wiele n'est point morte; elle nous l'a prouvé de la façon la plus gracieuse. D'autre part, nous savons que sa réputation va chaque jour grandissant chez ses compatriotes et qu'elle a publié dans notre pays plusieurs romans antérieurs au *Filleul du roi*. Souhaitons à ce talent jeune, vigoureux, autant que délicat et sympathique, tout le succès qu'il mérite en France; mais souhaitons-lui, surtout, de s'élever davantage par l'inspiration chrétienne.

J. de Rochay.

Les *Attentats de Modeste*, par M. Pontsevrez, mériteraient une analyse sérieuse, comme l'œuvre à encourager d'un jeune écrivain de talent, si ce roman ne devait pas être, avant tout, interdit, non seulement aux jeunes filles et aux jeunes femmes, mais à tout homme qui a le respect de soi-même. On ne comprend pas comment un écrivain, qui, par l'étude des caractères, une composition habile, des épisodes dramatiques, prouve qu'il connaît les moyens d'intéresser et d'attacher le lecteur, s'est abaissé jusqu'à une scène aussi licencieuse que celle qui fait le nœud de son récit. Ce n'est pas libre, c'est impudique; la scène est conçue et décrite de manière à exciter les sens, et l'on rougit de s'être sali les yeux en rencontrant cette page dans un livre où l'auteur ne semblait avoir d'autre but qu'une étude de mœurs d'un honnête village normand. Ce livre est à repousser et à condamner absolument; on ne peut que souhaiter au jeune écrivain de regretter un tel début. L'Académie a couronné plusieurs de ses poésies; l'Académie est loin de considérer toujours la morale des ouvrages qu'elle récompense, témoin ce livre peu moral de *Cruelle énigme*, auquel elle a décerné un prix de *cinq mille francs*. Cette fois, je le crois, elle n'aurait pas applaudi aux *Attentats de Modeste*. M. Pontsevrez est digne qu'on le juge sévèrement, qu'on l'engage à suivre de plus nobles inspirations et à montrer, par une œuvre dramatique et saine, qu'il n'a pas besoin d'imiter *Faublas*, pour faire preuve de talent; il a assez de fond pour réussir près des honnêtes gens, en leur parlant honnêtement.

E. L.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Heureux ministère ! Il vient de traverser, avec succès, une période critique où tout autre aurait pu succomber. Plus tout va en s'abaissant, dans la voie républicaine où le pays est engagé, plus il semble que ces ministères de décadence, derniers produits d'un parti épuisé d'hommes, tirent de leur propre faiblesse et du désarroi de la situation une force et une vitalité que les premiers n'avaient pas. M. de Freycinet, le dixième au moins de la série des présidents du conseil des ministres depuis 1875, est plus solide à son poste que ne l'était M. Dufaure. Déjà M. Ferry avait tenu plus longtemps que ses prédécesseurs ; si M. Brisson ne s'était pas obligé lui-même à donner sa démission, il serait encore à la tête du cabinet. Avant que M. de Freycinet ait pour successeur M. Goblet ou M. Clémenceau, ou que M. Lockroy passe du rang de ministre du commerce et de l'industrie à la présidence du conseil, l'étape ministérielle peut être d'autant plus longue qu'il n'y en aura plus beaucoup à faire pour arriver aux derniers degrés de l'abaissement.

Le ministère actuel bénéficie de l'impuissance croissante du parti républicain. On hésite à le renverser, dans la crainte de tomber plus bas avec celui qui le remplacerait. Toute précaire que soit sa situation, elle se maintient pour ainsi dire d'elle-même. Placé entre les radicaux et les opportunistes, sans majorité, sans parti de gouvernement à la Chambre, le ministère Freycinet subsiste comme par la force des choses. C'était une périlleuse épreuve pour lui que d'avoir à répondre à la fois sur le traité de Madagascar et sur la situation des prétendants. S'il en est tiré avec avantage, c'est moins parce que la majorité républicaine était en communauté de vues avec lui sur l'une et l'autre question, que parce qu'elle a reculé devant une crise ministérielle.

Grâce aux circonstances, M. de Freycinet a fait accepter, à une

majorité de plus de quatre cents voix, le traité conclu avec le gouvernement hova. On l'a cru sur parole, lorsqu'il a affirmé qu'il avait été impossible d'obtenir mieux et que, dans la situation présente, il fallait, ou ratifier le traité, ou se mettre de nouveau en guerre avec Madagascar.

Eût-on été aussi facile envers lui, si l'on avait craint de l'obliger à se retirer? Les Chambres ont ratifié le traité sans l'avoir sérieusement examiné. On ignore dans quelles conditions il a été conclu; le Parlement n'a pas voulu rechercher quelle part de responsabilité incombait au ministère dans la conduite des négociations; il n'a pas tenu à se rendre compte des conséquences que le rejet du traité entraînerait, ni s'il était aussi exact que le prétendait le président du conseil des ministres qu'en ajournant la ratification du traité on s'exposait à une nouvelle guerre. Sur le dilemme posé par M. de Freycinet, la majorité a voté de confiance, et parce qu'elle ne voulait pas de crise ministérielle. La question de Madagascar devenait une question de cabinet. On a moins voté pour le traité que pour le ministère.

L'interpellation relative aux princes a tout aussi bien tourné pour M. de Freycinet. Du reste, celui-ci avait pris ses sûretés. En acceptant la proposition Rivet, qui laissait au gouvernement l'initiative des mesures à prendre contre les prétendants, il se garantissait contre toute éventualité d'échec. Dès lors que la proposition primitive, celle de M. Duché sur l'expulsion immédiate des membres des anciennes familles régnantes, avait contre elle les ministériels et toute la droite, le sort du cabinet ne pouvait plus être en question. La proposition Rivet aurait pu être votée sans que le ministère en reçût un échec, puisque M. de Freycinet l'acceptait, sans toutefois en réclamer l'adoption. Elle n'eût pas laissé néanmoins de lui être désagréable, car elle laissait subsister la question des princes. La Chambre ayant donné mandat au gouvernement de mettre les princes hors du territoire, au premier acte contraire à la Constitution et à la sûreté de la République, l'extrême gauche ne se serait pas fait faute de reprocher à chaque instant au ministère de ne pas user des pouvoirs que le Parlement lui avait conférés, elle aurait saisi toutes les occasions de réclamer le bannissement des princes. Toutes eussent été bonnes pour les radicaux.

N'a-t-il pas suffi, en effet, qu'un membre de la droite, M. le comte de Lanjuinais, évoquât à la tribune l'éventualité d'une res-

tauration de la monarchie pour que l'extrême gauche vît immédiatement dans ces paroles une menace pour la République et répondît à cette inoffensive manifestation par la proposition d'expulsion des princes? Avec la proposition Rivet, la question des prétendants aurait constamment reparu sous forme d'interpellations. Un jour, on serait venu dénoncer à la Chambre les agissements des d'Orléans ou des Napoléons; un autre jour, ceux de leurs amis; on aurait à tout propos évoqué le spectre des conspirations; on aurait, sous un prétexte ou sous un autre, demandé au ministère pourquoi il n'avait pas déjà expulsé les adversaires acharnés de la République, les conspirateurs notoires contre lesquels la loi Rivet lui faisait un devoir de sévir? La moindre parole, la moindre action eût paru un grief suffisant à ceux qui trouvent que la seule présence des prétendants sur le territoire constitue un complot permanent et un danger immédiat pour la République.

Les radicaux sont venus ici en aide, sans le vouloir, au ministère. M. Clémenceau a fait le jeu de M. de Freycinet. Son insistance à réclamer l'expulsion immédiate des princes, comme une mesure de salut public, n'a pu déterminer le groupe opportuniste à s'adjoindre à l'extrême gauche pour voter la proposition Duché; d'un autre côté, la gauche radicale repoussant la proposition Rivet comme insuffisante, et la droite s'y opposant naturellement, le ministère s'est trouvé débarrassé de l'une comme de l'autre. Il ne restait plus à la gauche, pour donner une sanction au débat, qu'à voter un ordre du jour de confiance dans le gouvernement. C'est l'issue la plus favorable que pouvait prendre la question. M. de Freycinet avait déclaré à la Chambre, comme à la commission, que le gouvernement était suffisamment armé contre les complots des princes, qu'il n'avait pas besoin de pouvoirs exceptionnels pour les réprimer, ni des sollicitations des radicaux pour faire son devoir vis-à-vis d'eux. La Chambre est entrée dans ses vues en exprimant, à une forte majorité, la confiance qu'elle avait que le gouvernement saurait prendre contre les prétendants les mesures nécessitées par l'intérêt supérieur de la République. Et voilà le ministère débarrassé pour six mois au moins de cette question des princes avec laquelle M. Clémenceau et son groupe auraient pu le battre constamment en brèche! Si M. Ferry était, comme on l'a dit, l'instigateur secret de la proposition d'expulsion des princes, ses calculs se sont trouvés déjoués, et de ce côté-là aussi, le ministère a remporté un avantage

qui le fortifie contre la fraction opportuniste fidèle à l'ancien président du conseil. Mais comme tout n'est plus qu'intrigue et compétition du pouvoir au sein de la Chambre, le double antagonisme de M. Ferry et de M. Clémenceau contre M. de Freycinet ne tardera pas à reparaître sous une autre forme.

Il s'en faut bien que le ministère ait montré vis-à-vis des socialistes la décision et la force dont il se déclare suffisamment pourvu contre les princes. Dans l'affaire de Decazeville, sa conduite a été tellement molle et équivoque qu'il y aurait eu lieu à l'interpeller, non pas sur son intervention dans la grève, comme l'a fait M. Camélinat, mais sur la faiblesse qu'il a montrée depuis le commencement de cette malheureuse affaire. Non seulement l'assassinat de M. Watrin est resté impuni, mais les meneurs du socialisme, les Basly, les Camélinat, les Duc-Quercy ont pu librement venir prêcher leurs doctrines anarchiques dans ce milieu déjà agité par les passions et les haines de la misère, glorifier l'assassinat, répandre les plus abominables excitations devant les autorités et la force armée, qui semblaient être plutôt là pour protéger leur criminelle propagande que pour prévenir de nouveaux excès.

L'interpellation adressée au gouvernement sur les événements de Decazeville a fait ressortir à la fois la gravité de l'affaire et l'impuissance du gouvernement devant les conflits économiques et sociaux de l'avenir, dont la grève de Decazeville est le prélude. M. Camélinat a exposé à la tribune les théories, ou, pour mieux dire, les revendications du socialisme qui aboutissent à l'expropriation du capital. Ses conclusions se résument en deux mots : déchéance de la compagnie minière de Decazeville, constitution d'un syndicat de mineurs pour exploiter la concession. Ce sont là les conclusions de tous les discours de réunions publiques, où viennent pérorer les orateurs du socialisme, ce sont celles qui tendent à prévaloir au sein de la classe ouvrière. L'idée que la terre doit être à ceux qui la cultivent, l'usine aux agents de la production, la mine à ses exploitants, cette idée s'établit de plus en plus et devient aux yeux d'un grand nombre comme la formule exacte de la justice sociale. Et qu'est-ce que le gouvernement a à opposer à ces théories qui sont la négation de la propriété et par conséquent la ruine de la société? Des considérations économiques sur la connexité des intérêts du travail et du capital, des paroles de modération, des conseils et, pour dernier argument, la menace des baïonnettes. Le

ministre des travaux publics a répondu comme il pouvait répondre et il a cherché à montrer à la Chambre un peu de l'énergie que le gouvernement n'avait pas eue à Decazeville. Mais que sont des discours de ministre, que sont même des fusils et des canons contre cette révolte des idées, cette insurrection des appétits, qui s'étend de plus en plus dans les classes pauvres et à laquelle le besoin, les privations, des iniquités dues à l'égoïsme et à l'ambition des classes supérieures donnent une apparence de justice?

Dans la crise sociale qui s'annonce, combien un gouvernement sans principes, sans force, sans autorité, comme le nôtre, paraît au-dessous de sa tâche! Il ne semble même plus que nos petits hommes d'État aient conscience de la gravité d'une situation qui se manifeste par des symptômes comme l'assassinat de M. Watrin. Pour tout esprit clairvoyant, le danger de ce qu'on nomme en France le socialisme, en Russie le nihilisme, grandit tous les jours. La grève de Decazeville est effroyablement significative. On a dit qu'elle était le type des grèves de l'avenir. Déjà on avait pu voir par celles de Montceau-les-Mines que les théories socialistes ne reculeraient pas devant les plus sauvages applications. Aux incendies, aux explosions, s'ajoute ici l'assassinat. Tous ces crimes sont devenus pour les théoriciens du socialisme des actes de justice, des moyens légitimes d'exécution. Dès lors, la lutte du travail et du capital s'annonce comme une terrible menace de catastrophe pour l'avenir. Quand, fondées sur de réelles souffrances, autorisées par les doctrines révolutionnaires, encouragées par la faiblesse du pouvoir, les revendications de la classe ouvrière viendront à se produire, non plus seulement dans une mine, dans un atelier, mais partout à la fois, ce sera le renversement de l'ordre et le triomphe de la révolution sociale. Il ne faudrait qu'un accident pour que ce jour arrivât. Peut-être est-il encore éloigné, mais peut-être aussi beaucoup plus proche que ne veulent le voir les optimistes et les jouisseurs. Les théories sont faites, le parti anarchiste est tout prêt, il n'aurait besoin que d'une occasion pour se constituer.

Toutes les forces sociales, autorité, religion, bon exemple, charité, seraient nécessaires, en ce moment, pour préserver la société de la catastrophe qui l'attend. Notre gouvernement ne sait même pas user du pouvoir contre l'anarchie. Sa complaisance pour le conseil municipal de Paris est plus coupable encore que sa faiblesse devant les mineurs de Decazeville et leurs criminels excitateurs. Le

parti anarchiste trouve dans l'assemblée communale de Paris un appui et un encouragement constants. Celle-ci est comme un défi perpétuel pour l'ordre et pour le pouvoir. Plus elle s'enhardit, plus le gouvernement faiblit devant elle. Voter, dans les circonstances de la grève de Decazeville, 10,000 francs de secours pour les mineurs sans travail, c'était approuver l'assassinat de M. Watrin, la propagande de Basly et de Camélinat, l'attitude révoltée et menaçante de la population minière. On s'attendait, au moins, à ce que le gouvernement annulerait le vote du conseil municipal. Il ne l'a pas osé. Après avoir bravé les pouvoirs publics et l'opinion, le conseil de Paris a eu la satisfaction d'apprendre du préfet de la Seine que lui-même venait d'adresser un mandat de 10,000 francs au maire de Decazeville pour les victimes de la grève. Pouvait-il désirer une soumission plus complète à ses ordres?

Mais ce gouvernement qui n'ose pas s'opposer à une manifestation socialiste du Conseil municipal de Paris, ni arrêter au passage l'argent envoyé en témoignage de sympathie aux assassins et à leurs complices, est hardi à priver de pauvres curés et de modestes vicaires de leurs traitements. Quel courage ici! M. Goblet avait l'air triomphant en répondant à l'interpellation de Mgr Freppel sur la suppression des indemnités vicariales. Il semblait dire : voyez comme le gouvernement sait appliquer les lois! Et, en effet, c'est la loi de finances de 1885 qui a supprimé le crédit affecté à l'entretien d'environ deux mille cinq cents vicariats sur neuf mille et plusieurs centaines qu'il y en a. Cette loi d'hostilité contre le clergé, l'éloquent évêque d'Angers a montré que le ministre des Cultes l'avait encore aggravée en l'appliquant arbitrairement, sans même consulter l'autorité diocésaine, ni sans tenir compte de l'avis des conseils munipaux. C'est là un reproche dont M. Goblet ne pouvait être fort affecté. Le ministre des Cultes, loin de dissimuler sa malveillance envers le clergé, sa passion contre le catholicisme, semble vouloir se faire un titre particulier à la confiance des radicaux, en représentant plus spécialement au sein du ministère la politique antireligieuse de la gauche. C'est, sans contredit, la meilleure manière de se donner de l'importance et de paraître capable d'être le chef d'un ministère plus franchement radical.

Il faudra bien en venir à ce ministère qui est dans l'ordre des événements. La politique républicaine tend à cet état de gouvernement et de société que représentent les théories du radicalisme. Il

ne lui reste plus beaucoup de ministères à user pour en arriver là. En attendant une nouvelle crise ministérielle qui hâterait le jour de M. Clémenceau, le cabinet actuel commence déjà à ressentir les premiers ébranlements. C'est au lendemain même du double succès obtenu par M. de Freycinet que se manifestent des signes de dislocation. Il y a, présentement en effet, une plus grosse question que celle de Madagascar ou du Tonkin, et plus urgente que celle des princes, c'est la question du budget. En arrivant aux affaires, le ministère Freycinet a promis de rétablir l'équilibre du budget sans emprunts et sans impôts nonveaux. Trois mois bientôt vont être écoulés et l'on attend encore ce fameux budget qui doit réaliser la merveille que l'on ne connaît plus depuis la République. Tout compte fait, on était arrivé à ce résultat que le budget de 1887 présentait une insuffisance de ressources de 159 millions. Comment combler cette différence? Le plan du ministre des finances ne paraît pas avoir résolu la difficulté. Avant d'être présenté, son projet de budget soulève des oppositions. M. Sadi-Carnot compte demander l'équilibre à des réductions problématiques de dépenses, à une surtaxe sur l'alcool, à des économies à réaliser sur les fonds d'amortissement, au moyen d'un remboursement d'obligations qui serait couvert par une nouvelle émission de rente. C'est peut-être fort ingénieux. Mais de ces trois moyens, l'un est une augmentation d'impôt qualifiée par un euphémisme tout républicain d'élévation de droits sur l'alcool, l'autre un emprunt déguisé sous le nom d'émission. Que devient dès lors la promesse du ministère? D'ailleurs ces expédients procureront-ils ce qu'on en attend? Evitera-t-on le déficit à l'aide de combinaisons illusoires ou du moins insuffisantes qui n'arriveront pas réellement à combler l'écart entre les recettes et les dépenses? Les partisans d'un emprunt repoussent le projet du ministre des finances comme absolument inefficace. Ce n'est pas, en effet, une solution que de ruser avec des difficultés trop réelles dans le seul but de gagner du temps. Le projet de M. Sadi-Carnot n'obvie pas à la situation. L'argent qui manque, il faudra toujours, en fin de compte, le demander à l'épargne publique. La mauvaise administration des finances républicaines ne laisse plus d'autre alternative que le déficit ou l'emprunt. Après les engagements pris par le ministère, comment M. Sadi-Carnot viendra-t-il soutenir son budget devant les Chambres? On entrevoit déjà pour lui la nécessité de se retirer. Mais sa retraite entraînerait celle de

plusieurs autres de ses collègues, et voilà le ministère désorganisé et livré aux compétitions des partis! M. de Freycinet ne quittera pas pour cela la place et il est probable que le cabinet se reformera autour de lui pour quelque temps encore.

Si les nouvelles arrivées ces jours-ci du Tonkin se confirment, le successeur de M. Ferry n'en aurait pas fini avec les difficultés et les surprises de la politique coloniale. Malgré la paix conclue, un capitaine et une dizaine de soldats auraient été tués dans les environs de Touranne, à 25 lieues environ de Hué, par des rebelles annamites. Ceux-ci seraient ensuite redescendus le long de la côte et se seraient avancés jusqu'à Qui-Nhone, poste occupé par les troupes françaises. Qu'il y ait eu surprise ou combat, massacre ou défaite, ce triste incident prouve que la pacification est loin d'être faite dans l'Annam. Du reste, les difficultés que rencontre la commission française de délimitation du Tonkin, les atermoiements cherchés par les commissaires chinois, qui semblent n'avoir d'autre but que de traîner les choses en longueur, les sentiments d'hostilité qui n'ont pas cessé de se manifester à Pékin envers la France, tout cela nous avertit qu'il ne faut pas compter sur une prompte et complète exécution du traité de Tien-Tsin. Heureux encore si nous en sommes quittes pour des retards!

La situation dans les Balkans semble s'améliorer. D'après les dernières nouvelles, les puissances se seraient mises définitivement d'accord pour sanctionner la convention turco-bulgare. Encore une fois, la Turquie aura fait les frais de la paix. Néanmoins, elle a réussi à conserver sur la Roumélie orientale une suzeraineté qu'elle aurait pu perdre, si les événements avaient suivi leur cours et si les grandes puissances intéressées au maintien de l'ordre en Orient avaient dû exiger d'elle de plus grands sacrifices pour satisfaire toutes ces populations surexcitées de la péninsule. En même temps, la paix conclue entre la Bulgarie et la Serbie est un nouveau gage de tranquillité pour le présent. On pourrait craindre qu'elle ne soit pas plus durable qu'elle n'est sincère; car la Serbie, vaincue après s'être crue assurée de la victoire et blessée dans son amour-propre national, a refusé de stipuler dans le traité le rétablissement de relations amicales avec la Bulgarie. Les points litigieux, restés en suspens, laissent aussi subsister des causes de conflit. Mais le traité, quel qu'il soit, devant avoir pour conséquence le désarmement des deux pays, c'est là une garantie que la paix ne sera pas de sitôt troublée.

La Grèce elle-même se voit obligée de renoncer à ses projets. Ce n'est pas que le peuple hellénique ait cessé de manifester des sentiments belliqueux. Le souvenir des gloires antiques anime toujours les descendants des vainqueurs des Thermopyles et de Salamine; ce petit peuple se croit appelé de nouveau à d'illustres destinées et ne cherche que les occasions de s'agrandir. Mais aujourd'hui la paix s'impose à la Grèce. L'état de ses finances qui ne lui permet pas d'entretenir plus longtemps une force militaire aussi considérable, l'isolement où elle se trouverait désormais, après la pacification du reste de la péninsule, lui inspireront, même malgré elle, les conseils de la sagesse. Dans les circonstances présentes, ce serait folie à elle de vouloir entrer en lutte contre la Turquie. D'ailleurs, les puissances réunies en conférence à Constantinople ne toléreraient plus un tel écart de sa part. Tout au plus, si la Grèce semble vouloir persister dans ses intentions belliqueuses, et si quelqu'une des grandes puissances s'intéresse à elle, obtiendra-t-elle quelque compensation territoriale aux sacrifices d'amour-propre qui lui sont demandés. En continuant d'affirmer ses droits sur l'Epire, conformément aux stipulations du Congrès de 1878, la Grèce donne la mesure de ses exigences. Ce serait beaucoup lui accorder, que de lui donner en une fois un aussi gros morceau.

Le nouvel état de choses établi en Roumélie par suite de la convention conclue entre la Bulgarie et la Turquie, modifie gravement le traité de Berlin. Les puissances qui se sont montrées favorables à l'arrangement, vont être appelées à le sanctionner officiellement. Faudra-t-il pour cela réunir une conférence spéciale? Y aura-t-il lieu par là-même à une révision du traité de Berlin ou se bornera-t-on à approuver le règlement turco-bulgare? Si le traité de Berlin est remis en question, c'est une porte ouverte de nouveau aux ambitions et aux conflits d'intérêt. Les réclamations formulées par la France et aussi par l'Italie au sujet de la création d'une nouvelle ligne douanière sur la frontière de la Turquie et de la Roumélie orientale, peuvent donner lieu à des difficultés. Ces questions de douane, qui tiennent de si près aux intérêts commerciaux, ont pris aujourd'hui une grande importance dans les affaires des États et ne touchent pas moins que les questions d'amour-propre et d'honneur national. De Berlin, nous arrivent des avis assez aigres qui laissent voir qu'on ne serait pas très disposé là-bas à faire droit à nos réclamations. C'est sans doute auprès de la nouvelle confé-

rence que la Grèce se réserverait d'introduire sa prétention sur l'Epire, si elle se résout à déposer les armes. Pendant que la paix se rétablit dans les Balkans, il serait regrettable qu'une nouvelle réunion des puissances vînt soulever d'autres sujets de discorde et de trouble. L'Europe a besoin de paix, et si les gouvernements étaient bien avisés, au lieu de se chercher querelle entre eux sur des questions d'intérêt lointain, ils feraient plus sagement de s'occuper chacun de l'ennemi intérieur qui menace tous les États et de s'appliquer à le combattre. Il y a aujourd'hui en Europe une question du socialisme qui prime toutes les questions d'Orient. C'est de celle-là qu'il faudrait s'occuper en congrès.

Arthur Loth.

MEMENTO CHRONOLOGIQUE

25 *février.* — Mgr Turinaz, évêque de Nancy, adresse à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, au sujet de la suppression de l'indemnité attribuée à un certain nombre de vicariats et du projet de loi qui interdit aux maîtres congréganistes l'enseignement dans les écoles publiques, une lettre dont nous extrayons la partie relative à l'interdiction aux maîtres congréganistes de l'enseignement dans les écoles publiques (1).

« Vous invoquez, dit l'éloquent Prélat, contre les droits des congréganistes leur soumission à un supérieur qui peut être en opposition avec leurs supérieurs hiérarchiques et avec la loi humaine, leur soumission à des chefs ecclésiastiques et, comme l'indiquait M. le rapporteur, à un chef suprême qui est à Rome.

« Je n'insisterai pas, Monsieur le ministre, sur ce point que tous les maîtres des écoles, laïques ou congréganistes, ont un supérieur distinct de leurs chefs hiérarchiques et de la loi humaine, c'est-à-dire leur conscience, à laquelle ils doivent obéir avant tout. Vous ne voulez pas supprimer cette autorité de la conscience, et par conséquent vous ne pouvez supprimer de la part des maîtres de vos écoles toute opposition et toute résistance à leurs chefs hiérarchiques et à la loi humaine. Et ce chef que vous redoutez, ce chef suprême auquel obéissent les supérieurs immédiats des congrégations et les catholiques du monde entier, c'est le Pontife dont la haute sagesse, la prudence consommée, la connaissance profonde des nécessités et des aspirations de notre époque devraient dissiper toutes les appréhensions et commander tous les respects. Je vous l'avoue, quand, en présence des lois que de prétendus libéraux multiplient tous les jours, et sous l'impression des discours qu'ils nous font entendre, je relis les enseignements de Léon XIII, je le salue dans mon admiration et, malgré tout, dans mon invincible espérance, non pas seulement comme un défenseur de toutes les libertés, mais comme un libérateur.

« On ne peut, avez-vous dit, confier le soin d'apprendre les libertés civiles « et politiques à des maîtres qui ont abdiqué l'indépendance de la cons-

(1) Voir la Lettre à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, au sujet de la suppression de l'indemnité attribuée à un certain nombre de vicariats et du projet de loi qui interdit aux maîtres congréganistes l'enseignement dans les écoles publiques. Une brochure in-8° de 25 pages. Prix : 25 cent. Victor Palmé, 76, rue des Saints-Pères.

« cience et de la pensée, et qui vivent courbés sous une loi qui ne vient pas « d'eux. »

« Mais quel homme n'est pas soumis à des lois qui ne viennent pas de lui? Les instituteurs de vos écoles ont-ils fait les règlements et les lois qui les gouvernent? Et l'armée, qui ne peut juger les mesures qu'on lui impose, a-t-elle fait et peut-elle modifier les règlements et les lois qui constituent la discipline militaire?

« L'indépendance et la conscience des catholiques, des religieux et des prêtres, Monsieur le ministre, elles résistent depuis dix-neuf siècles à toutes les oppressions, à toutes les iniquités et à toutes les tyrannies. L'indépendance et la conscience des catholiques, des religieux et des prêtres, elles restent depuis dix-neuf siècles intactes, victorieuses, invincibles, au-dessus des œuvres éphémères des ministres qui passent et sur la tombe des persécuteurs qui meurent.

« Et vous, Monsieur le ministre, que faites-vous des libertés civiles et politiques? « Eh quoi! avez-vous dit encore à la tribune du Sénat, l'État « aurait le droit de dire : Je ne veux plus de congrégations sur mon terri- « toire, et il n'aurait pas le droit de dire : je ne veux plus de congrégations « dans mes écoles? »

« En vérité, Monsieur le ministre, vous jetez ici comme un défi aux principes essentiels de la justice et de la sécurité des citoyens. Vous avez le droit de bannir les congrégations religieuses absolument comme ceux qui vous succéderont au pouvoir auront le droit de vous bannir du territoire français. Il n'y a qu'une différence : c'est que ces congrégations n'attaquent, ne menacent et n'outragent personne, et qu'elles mettent un admirable dévouement au service du peuple qu'on égare et qu'on exploite.

« En vérité, il faut reconnaître, à l'éternel honneur des causes que vous combattez, il faut reconnaître qu'un des résultats les plus lamentables de la lutte que vous avez entreprise est de pervertir, dans notre admirable langue française, jusqu'à la signification des mots et d'enlever à une part de ce noble peuple jusqu'aux premières règles du sens moral.

« A cette objection : que vous détruisez en même temps la concurrence et la liberté, vous répondez : « Faites des écoles libres » et vous revenez avec affectation à cette réponse, que vous jugez décisive et triomphante. Cette réponse, Monsieur le ministre, n'est qu'un nouveau défi jeté à la liberté et à l'évidence des faits.

« A qui dites-vous : « Faites des écoles libres? » Aux familles qui possèdent la richesse ou l'aisance? Mais l'aisance, la richesse de ces familles sont plus apparentes que réelles. Toutes les fortunes ne sont-elles pas atteintes à cette heure par la crise qui grandit chaque jour, par les épreuves de l'agriculture, de l'industrie et du commerce? Or, ce ne sont pas les dépenses apparentes, mais de réels et de douloureux sacrifices qui créent et qui maintiennent les écoles libres. D'ailleurs, grâce aux impôts qui, eux aussi, augmentent toujours, ces familles paient deux fois, et pour les écoles libres, et pour les écoles publiques dont elles ne veulent pas : où donc est ici la justice, l'égalité et la liberté? »

« Est-ce aux ouvriers, aux pauvres; est-ce à l'immense majorité du peuple

que vous adressez cette invitation : « Faites des écoles libres? » Mais si le riche peut fonder des écoles au prix de très grands sacrifices, s'il peut envoyer ses enfants au loin dans l'école qu'il a choisie, l'ouvrier, le pauvre, tous ceux qui gagnent leur pain à la sueur de leur front ne le peuvent pas. Le riche a-t-il donc seul des droits en ce temps de souveraineté populaire? La liberté sacrée des consciences et des âmes est-elle donc bannie du foyer et de la vie de l'homme du peuple? Prenez garde, la postérité indignée pourrait inscrire au frontispice de vos lois, comme une terrible sentence, cette devise : « Malheur aux minorités, malheur aux vaincus, malheur aux « faibles, malheur à l'ouvrier et au pauvre, malheur au peuple! »

« Vous me demanderez peut-être comment nous entendons, nous catholiques, respecter la liberté de l'enseignement et le droit des familles? Rien n'est plus simple, Monsieur le ministre, et je n'ai qu'à répéter ici ce que j'ai dit toujours et partout, même à l'époque où les conservateurs étaient au pouvoir, ce que j'ai affirmé dans mes lettres pastorales. Je me permets même de vous porter un défi que j'ai formulé bien souvent et qui n'a jamais été relevé par personne. Je serais heureux qu'il le fût par vous.

« Ce qu'exige la liberté et ce que nous voulons, le voici : laissez les parents, consultés par l'enquête la plus loyale, en dehors de toute pression, laissez-les choisir les maîtres et les maîtresses de leurs enfants. Si, par le choix des parents, une ville ou une commune a plusieurs écoles dirigées par des maîtres laïques et congréganistes, divisez entre les écoles, en proportion exacte du nombre des élèves, les secours et les subsides qui sont le fruit des sacrifices de tous et auxquels, par conséquent, tous ont le même droit. Dans les écoles, les maîtres ne donneront pas l'enseignement religieux aux enfants dont les parents auront manifesté, dans ce sens, leur volonté bien arrêtée.

« Une fois encore, vous affirmez tous les jours, vous et vos amis, que vous êtes les représentants de la volonté nationale, les apôtres de l'instruction, les défenseurs de la liberté. Vous nous accusez tous les jours d'être les adversaires de *ces grands principes de la société moderne*. Acceptez donc mon défi, acceptez la lutte sur ce terrain, acceptez la concurrence dans la loyauté, la liberté et la justice. Et si vous ne l'osez pas, si vous ne le pouvez pas, ne parlez plus de la supériorité de vos écoles, de la souveraineté du peuple, et surtout ne parlez plus de liberté.

« La loi que je combats n'est pas seulement la négation de la liberté, elle est encore, à l'égard des congrégations religieuses, un acte d'injustice et d'ingratitude. Il suffira à ma démonstration de citer quelques faits et quelques chiffres.

« Une seule congrégation de mon diocèse compte, dans les écoles publiques de France et d'Algérie, près de neuf cents religieuses. Que vont-elles devenir quand vous les aurez expulsées de toutes les écoles, à votre gré et à vos convenances, sans souci de leur passé et de leur avenir, de leurs services, de leur dévouement et de leur pauvreté? Iront-elles réclamer à leurs parents une part de leur fortune? Iront-elles imposer à leurs frères et à leurs sœurs de nouveaux partages?

« Comment les congrégations, menacées d'impôts toujours plus lourds,

seraient-elles capables de subvenir aux besoins de ces religieuses. Pourront-elles, du moins, ces religieuses, gagner leur pain par un travail obstiné, à cette heure où le travail manque partout, et où la misère se fait si douloureusement sentir?

« Donc, après avoir épuisé leurs forces et leur santé au service des enfants du peuple et de leur pays, ces nobles femmes seront condamnées à la pauvreté et à la souffrance; peut-être même devront-elles aller, loin de la France, demander à quelque peuple barbare un asile et du pain.

« Certes, ce n'est pas ainsi que le gouvernement traite les communards et les anarchistes, et il faudra, en vérité, redire ces terribles paroles : « Vous « ouvrez les bagnes et vous fermez les couvents. »

« Je connais une petite ville dont l'école communale est tenue par quatre religieuses. Elles n'ont reçu, jusqu'à ce jour, que des éloges de tous les inspecteurs; elles ont présenté, plusieurs fois, et avec succès, pour le brevet d'institutrices, des élèves de cette école municipale. Or, la ville, qui ne leur fournit même pas le logement, donne pour ces quatre maîtresses, 700 francs par an, soit à chacune 175 francs, et leur congrégation est pauvre. Bientôt, sous l'action de la loi nouvelle, contre la volonté de la population et même de la municipalité qui, pourtant, est républicaine, elles seront expulsées de cette école, et ainsi on retournera contre elles tous leurs sacrifices et leur dévouement. Je demande si ce n'est pas le comble de l'injustice et de l'ingratitude.

« Mais les maîtres congréganistes seront-ils, du moins, maintenus dans les écoles libres? Nous ne pouvons l'espérer. Le courant qui domine et qui emporte la politique, qui la dominera et l'emportera de plus en plus, ne le permettra pas. D'ailleurs, la loi qui va être votée sera invoquée contre les écoles libres, comme vous venez d'invoquer les prescriptions de la loi du 28 mars 1882. Toutes les raisons que vous avez apportées au sujet des écoles publiques seront opposées aux écoles libres. Vos successeurs prétendront à leur tour que les maîtres de ces écoles ne peuvent dépendre d'un chef étranger, que leur enseignement est opposé aux aspirations de la société moderne, qu'on ne peut leur permettre d'égarer l'enfance et la jeunesse française par de tristes superstitions. Ils devront achever la grande œuvre de la « pacification de l'éducation nationale », et, comme on l'a déjà dit, ils ne pourront laisser deux peuples rivaux et ennemis se former au sein de la France.

« Les maîtres congréganistes seront donc expulsés, les congrégations elles-mêmes seront détruites; la lutte religieuse ira jusqu'à son terme fatal.

« Car, que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas, vous préparez, pour une époque rapprochée, la suppression du budget des cultes, la séparation de l'Église et de l'État que vos successeurs accompliront. Vous préparez la lutte universelle, implacable contre le catholicisme.

« Aussi, je n'ai rien à retrancher aux paroles que j'écrivais il y a une année. Je disais :

« Nous marchons fatalement vers la séparation de l'Église et de l'État. Cette « séparation, les violents la réclament, les prudents et les habiles voudraient « la retarder jusqu'au jour où le clergé aura été réduit à l'impuissance et

« où les catholiques auront perdu, un à un, tous leurs moyens d'action et de « résistance.

« Alors, du moins, cette séparation sera-t-elle ce qu'elle est dans la « république protestante des Etats-Unis? Non, non : sur cette terre de « France qui a la prétention d'être la terre de la loyauté, de la justice et de « l'honneur pour la religion de la grande majorité des Français, la séparation ne sera qu'un odieux mensonge, la plus perfide oppression, la plus « hypocrite de toutes les tyrannies.

« Le budget des cultes, qui est une dette de justice, sera supprimé; les « catholiques devront subvenir au traitement du clergé et aux frais du culte; « ils ne trouveront nulle part ni secours ni appui. Mais ce n'est point assez. « Si la liberté à un degré quelconque était accordée à cette religion qui « a sauvé et régénéré le monde, qui a fait la grandeur et la gloire de la « France, même dans cet abandon universel, dans ce dépouillement absolu, « dans cette faiblesse où tant d'attaques l'auront réduite, elle pourrait « se relever encore et reconquérir peu à peu les âmes et les peuples qui lui « ont été ravis.

« Donc, il faudra encore la charger de chaînes et la murer dans un cachot; « il faudra faire de ce cachot un sépulcre, sur lequel les mains de la haine « rouleront la pierre de la plus lourde oppression, et sur cette pierre, les « scribes des législations iniques et les pharisiens de toutes les libertés « trahies apposeront leur sceau; et autour de ce sépulcre veilleront, en « armes, toutes les puissances conjurées de cette terre!

« Et voilà où aboutira fatalement la lutte religieuse qui grandit à cette « heure. »

« Alors la *Trinité républicaine* dont parlait M. le rapporteur du projet de loi, et qui doit remplacer tous les dogmes chrétiens, la *Trinité républicaine*, telle qu'on paraît aujourd'hui la comprendre, sera vraiment victorieuse et triomphante : la liberté par l'oppression sans limites. l'égalité par la domination absolue de la libre pensée sur toutes les croyances et de vos opinions politiques sur toutes les opinions opposées, la fraternité par la proscription.

« Et si vous pensez, Monsieur le Ministre, que j'exagère et que j'exprime des appréhensions et des accusations que rien ne justifie, je vous rappellerai les paroles qu'un des membres les plus distingués de l'Université prononçait, en 1874, à la tribune du Sénat, en faveur de la liberté de l'enseignement :

« Vous reprenez, disait M. Laboulaye, vous reprenez cette thèse éternelle « de la jalousie des partis les uns contre les autres, qui a de tout temps tenu « la France dans la servitude, et vous ne voyez pas que vous faites les affaires « du pouvoir absolu! Ce que vous demandez, c'est qu'on nous mette des « bâillons, qu'on nous impose silence. Et au profit de qui! Osez le dire... « Nous voulons l'unité dans la lumière, vous nous offrez l'unité dans la servitude, dans la mort. »

« Et quel chemin nous avons parcouru depuis que ces paroles ont été prononcées!

« Un autre membre illustre de l'Université, le philosophe dont vous avez invoqué l'autorité en l'appelant votre éminent collègue, après avoir signalé les ruines accumulées, depuis quelques années, contre Dieu, contre la patrie

et contre la liberté, faisait entendre ce cri douloureux de son patriotisme : « Oui, c'est l'âme de la France qu'il faut sauver. »

« Ce cri, Monsieur le Ministre, exprime les angoisses de mon cœur d'évêque et de Français; il résume cette lettre tout entière.

« Recevez, Monsieur le mimistre, l'expression de mes sentiments respectueux. »

La séance de la Chambre des députés débute par des coups de revolver tirés d'une des tribunes occupées par le public au second étage et dirigés vers le bureau de la Chambre. L'auteur de cet incident est un nommé Pronier, reconnu pour ne pas jouir de la plénitude de ses facultés.

C'est de la même tribune que fut tiré un coup de pistolet, il y a trente-huit ans, le 24 février 1848, par un élève de l'École polytechnique, sur la statue du roi Louis-Philippe. M. Sauzet présidait, et M. Lamartine était à la tribune lorsque la détonation éclata. Le calme rétabli, la Chambre prononce l'urgence sur une proposition de M. Alfred de Laroze, tendant à la réforme de la législation des faillites, puis elle passe à la discussion du traité de Madagascar. MM. Dureau de Vaulcomte, de la Ferronays et de Saisy se prononcent contre le traité après en avoir fait l'historique, ils estiment qu'on pourrait obtenir de meilleures conditions d'une nouvelle négociation, et demandent en conséquence que le traité soit renvoyé au gouvernement. M. de Douville-Maillefeu et Mgr Freppel déclarent qu'ils voteront la ratification, bien que le traité ne réponde pas à leurs vœux. M. de Freycinet intervient alors dans la discussion et s'attache surtout à faire ressortir les avantages du traité, au point de vue du chiffre d'indemnité obtenu, de notre protectorat sur certaines peuplades, de la cession de la baie de Diego Suarez et de son territoire. Ce serait, dit-il, une lourde faute de le rejeter ou de l'ajourner. Si les négociations ne réussissaient pas, il faudrait recourir aux armes, ce qui exigerait vingt-cinq mille hommes et 100 millions.

Le Sénat continue la discussion sur l'organisation de l'enseignement primaire et adopte les articles 39 à 44 *bis*. Après un échange d'observations entre MM. de Gavardie, Guiffrey, Berthelot et Combes, l'article 45 est voté, ainsi que les articles 46, 47, 49, 50, 51 et 52, 53, 54, 55, 56 et 57. La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

La grève recommence de plus belle dans l'Aveyron et le procureur de la République et le préfet se transportent sur les lieux.

A l'occasion du centenaire de François Arago, une plaque commémorative est posée à Estagel sur la maison où naquit ce savant, en présence de M. Granet, ministre des postes et télégraphes, et des autorités militaires et administratives des Pyrénées-Orientales. Plusieurs discours sont prononcés.

26. — M. Naste, membre depuis quinze ans de l'Assistance publique, envoie sa démission au préfet de la Seine, à la suite de la laïcisation de l'hospice des Enfants-Trouvés, et proteste en termes indignés contre l'œuvre d'infanticide administrative qui vient d'être consommée.

Une trentaine de médecins des *hôpitaux de Marseille* rédigent également une protestation motivée contre le remplacement projeté des sœurs hospitalières par des infirmières laïques. Il est probable que cette protestation aura

le même sort que celle de l'immense majorité des médecins des hôpitaux de Paris.

Trois mille ouvriers de Smethwich (Angleterre) se mettent en grève, ils brisent les fenêtres du directeur de l'usine et se mettent en marche dans la direction de Birmingham.

27. — La Chambre des députés continue la discussion sur le traité de Madagascar. M. de Mun déclare qu'il s'abstiendra de voter, d'abord, parce que le gouvernement n'a pas respecté le vote émis par la Chambre, le 27 mars 1884, et, en second lieu, parce que la dignité de la France est atteinte par le nouveau traité et que les avantages sont loin d'offrir une compensation suffisante.

M. Pierre Alype, à défaut de la conquête de Madagascar, qu'il rêvait, s'incline devant une impossibilité morale.

M. de Mahy, député de la Réunion, fait ressortir les défauts du traité et estime qu'il ne peut pas être ratifié. M. Georges Perin est du même avis que M. de Mahy, mais pour des raisons différentes. Pour lui, Madagascar n'est pas une île française et la France n'a aucun droit sur cette île. On passe alors à la discussion de l'article unique qui est combattu par MM. Saint-Romme, Baudry d'Asson et de Mackau, et défendu par M. de Freycinet, qui déclare ne pouvoir obtenir mieux. Finalement, le traité est adopté par 439 voix contre 29.

Les ouvriers mineurs du bassin de l'Aveyron présentent au préfet l'ultimatum suivant :

1° Renvoi immédiat de l'ingénieur Blazy; 2° augmentation des salaires; modification au tarif du binage. Ils déclarent en outre que si, dans quarante-huit heures, ils n'obtiennent pas satisfaction, ils feront tous leurs efforts pour éteindre les feux.

Le rapport de M. Rivet sur l'expulsion des prétendants est déposé à la fin de la séance. La discussion aura lieu jeudi.

Une autre proposition, distribuée aujourd'hui aux députés sur l'initiative de M. Carret, demande que les conseillers généraux reçoivent désormais une indemnité calculée d'après la dépense moyenne, occasionnée par l'accomplissement de leurs devoirs, et réglée à l'aide de jetons de présence.

28 — Les élections de la Corse donnent la majorité au candidat radical, M. Gusini. Pas de candidat conservateur à cause de la pression officielle inouïe de l'administration.

1er *mars*. — Après une vive discussion à laquelle prennent part MM. Aujame, Blancsubé, et malgré les révélations scandaleuses apportées à la tribune par M. Paul de Cassagnac, la Chambre valide l'élection de M. Blancsubé comme député de la Cochinchine. Il en est de même des élections de l'Ardèche qui sont validées au pied levé et sans qu'on admette la demande de supplément d'informations présentée par M. de Kergariou.

Le Sénat vote 1° l'urgence du rapport de M. Dietz-Monnin, tendant à la nomination d'une commission d'enquête sur la consommation de l'alcool; 2° un supplément de décorations pour les militaires du Tonkin et de l'Annam.

Enfin le Sénat revient à la discussion du projet sur l'enseignement pri-

maire. L'article 58 relatif à l'engagement décennal exigé des instituteurs donne lieu à la présentation de plusieurs amandements par MM. Pâris, Chesnelong, Halgan et Batbie, qui, naturellement, sont combattus par MM. Ferrouillat et Goblet et repoussés par la majorité.

Les grèves, dans l'Aveyron, prennent des proportions de plus en plus alarmantes. Le conseil d'administration exige la rentrée des ouvriers dans le délai de vingt-quatre heures; il maintient dans ses fonctions M. Blazy, dont les mineurs demandent le renvoi; enfin, il refuse de réintégrer les ouvriers qu'elle a congédiés lors de la grève de 1878, et cela sous peine de fermer les forges et d'abandonner l'exploitation des mines.

La Société des agriculteurs de France tient sa session annuelle à l'Hôtel continental, M. le marquis de Dampierre fait le tableau des principales questions à l'ordre du jour : la question douanière et celle des traités de commerce; la question de l'alcool et du vinage; celle des tarifs des chemins de fer et enfin celle des syndicats agricoles.

Une nouvelle manifestation socialiste a lieu à Manchester (Angleterre); grâce au déploiement de la police, cette manifestation ne donne lieu à aucun trouble sérieux.

Le Sacré-Collège offre ses compliments et ses souhaits au Saint-Père à l'occasion du huitième anniversaire de l'élection de Léon XIII. Au discours du cardinal Sacconi, doyen, le Pape répond par le discours suivant :

« Ils sont très agréables à Notre cœur, les sentiments de dévouement et les souhaits de bonheur que le Sacré-Collège Nous exprime par l'intermédiaire de son doyen, au commencement de cette nouvelle année de Notre Pontificat, et Nous sommes heureux d'en marquer à tous la plus vive reconnaissance. Elles nous causent aussi une satisfaction particulière, les protestations de l'étroite union que le Sacré-Collège se glorifie d'avoir avec Nous, union par laquelle il ne partage pas seulement avec Nous les soucis du gouvernement de l'Église, mais il entend aussi participer à Nos joies et à Nos douleurs.

« Cette union, si nécessaire dans les troubles de l'heure présente, et que, par de multiples et habiles artifices, on essaie de rompre et d'affaiblir, est un précieux élément de force, apportant à Notre cœur une grande consolation au milieu des amertumes que Nous causent la perversité des temps et la malice des hommes.

« Nous sentons, du reste, qu'il est de Notre devoir d'employer toutes Nos forces, jusqu'à Notre dernier souffle, au bien de l'Église et à la continuation de sa mission bienfaisante dans le monde. Si Nous nous sommes spécialement occupé de développer l'instruction et l'éducation de la jeunesse, si Nous avons donné une vive impulsion à l'étude de la philosophie chrétienne, de l'histoire et des lettres, Nous n'avons fait que suivre de bien loin tant et de si lumineux exemples de Nos prédécesseurs et Nous conformer au caractère propre de l'Église. Et en effet, les bienfaits et les mérites de l'Eglise, même dans ce domaine, sont consignés dans des monuments nombreux et immortels, et ils ne craignent d'être surpassés ni démentis par personne. Toutes les branches de la science, aussi bien que les lettres et les arts, ont eu dans les Pontifes de Rome ou d'insignes représentants, ou des Mécènes

généreux, ou des gardiens vigilants, et cela même à des époques où les études étaient généralement négligées, les bonnes doctrines ensevelies dans l'oubli et où l'ignorance et la barbarie détruisaient jusqu'aux derniers restes des trésors de la sagesse antique.

« Les asiles eux-mêmes les plus vastes du savoir humain, Nous voulons dire les Universités, ont été ou fondés par les Pontifes romains, ou largement favorisés par eux, comme le prouvent encore les récentes conclusions d'une sévère critique s'appuyant sur d'incontestables documents. Aussi, plein de ce souvenir et intimement persuadé que le développement des sciences et des bonnes doctrines ne peut qu'être utile et glorieux à l'Église et à la Papauté, Nous avons cru de Notre devoir de donner aux études faveur et impulsion. Et à cela Nous engageait aussi la réflexion que l'Eglise et même le caractère de notre époque demandent, dans le clergé spécialement, une doctrine saine, vaste et sûre, pour opposer aux assauts multiples dirigés par les armes d'une fausse science non seulement contre la vérité de la foi, mais contre ses fondements mêmes et contre les principes de l'ordre social et moral. De plus, il fallait démentir par les faits la vieille et menteuse accusation qu'on répète encore aujourd'hui et qui représente l'Église comme étant ennemie de la science et hostile à ses progrès.

« Nous aurions voulu faire et Nous ferions même davantage; mais la triste condition à laquelle Nous avons été réduit ne Nous laisse pas cette liberté d'action souveraine et cette large abondance de moyens et de ressources qui Nous est indispensable pour créer des institutions durables. — Au contraire, Nous devons même, en cette occasion, déplorer devant vous les très graves difficultés que Nous apporte une telle situation dans l'exercice du ministère apostolique. Pendant les huit années que Nous venons de parcourir, Nous en avons senti tout le poids, et chaque jour Nous pouvons mieux constater combien cette situation est indigne du Chef suprême de l'Église et incompatible avec l'Indépendance du Saint-Siège. Toutes les occasions qui se présentent le confirment à l'évidence, et des faits très récents ont montré qu'il suffit même de futiles prétextes et de vulgaires malignités pour que le Saint-Siège devienne aussitôt et impunément le point de mire de toutes les passions et de toutes les colères de la multitude, et que le Vatican soit l'objet de desseins violents et de féroces menaces.

« Soumis pleinement à tout ce que la divine Providence voudra disposer de Notre humble personne. Nous ne pouvons cesser de réclamer devant le monde catholique une situation qui protège notre autorité et en assure efficacement l'honneur et la liberté. Ah! puisse Dieu, dans sa miséricorde, hâter un événement si joyeux et si désiré! Dans cette espérance, comme gage de Notre paternelle affection, Nous vous accordons du plus profond de Notre cœur, à vous, Monsieur le cardinal, à tout le Sacré-Collège, à tous les évêques et à toutes les personnes ici présentes, Notre bénédiction apostolique. »

2. — La Chambre des députés reprend la discussion sur l'interpellation de M. Thévenet relative à l'homologation des nouveaux tarifs de chemins de fer. MM. Cavaignac, Lejeune, Waddington et Borriglione prennent part au

débat et demandent à la Chambre d'armer le ministère d'un ordre du jour énergique qui lui permette d'imposer sa volonté dans la révision des tarifs,

Le Sénat continue la discussion sur le projet de loi de l'enseignement primaire, et, sur la demande de M. Goblet, rejette différents amendements présentés par MM. Clément, de Gavardie, Halgan.

M. Michelin, député radical de Paris, dépose sur le bureau de la Chambre des députés une proposition tendant à abolir le monopole de l'ordre des avocats. Voici le texte de cette proposition :

« Art. 1er. — Le monopole de l'ordre des avocats est aboli et le tableau est supprimé.

« Art. 2. — Tout plaideur pourra plaider lui-même ou se faire représenter en justice par une personne munie d'une procuration spéciale.

« Art. 3. — L'article 29 de la loi du 22 ventôse an XIII est abrogé, ainsi que les décrets et ordonnances qui en réglementent l'exécution. Sont également abrogées toutes les dispositions contraires à la présente loi. »

Quand un pays est gouverné par des avocats, disait Cicéron, il faut s'attendre à sa décadence et à sa chute. — Et l'on sait que Cicéron fut un avocat numéro 1.

Est-ce pour couper le mal dans sa racine que M. Michelin a déposé sa proposition?

3. — Un mouvement préfectoral a lieu dans la Dordogne, dans la Loire, dans le Loir-et-Cher.

Le journal radical, *le Cri du peuple*, ouvre une souscription en faveur des mineurs de Decazeville. Rien n'égale la violence du langage cynique qui s'étale sur la liste de souscription. On y lit en caractères de sang les mots suivants : *Aux vaillants justiciers de Decazeville. Il serait à désirer* que les *exploiteurs n'eussent qu'une tête pour pouvoir les watriner d'un seul coup*. Un forgeron *voudrait morteler* les *Watrins* et *consorts*, etc., etc.

Une nouvelle réunion de grévistes de Decazeville a lieu à Combes. Les citoyens Basly, Camélinat et Duc-Quercy y prononcent des discours d'une violence extrême. Ils conseillent la résistance à outrance, promettent d'abondantes souscriptions et annoncent enfin la venue d'une somme de 25,000 fr.

Conclusion de la paix entre la Serbie et la Bulgarie. A la suite de la signature de la paix, le prince Alexandre de Bulgarie adresse à son peuple une proclamation dans laquelle il le remercie de son amour de la patrie et de ses sacrifices au jour du danger.

Charles de Beaulieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Fleurs du Tiers-Ordre séraphique, par le P. Servais Dirks, des Frères Mineurs Récollets. 1 vol. in-12. Prix : 4 francs. Société générale de Librairie catholique.

Voilà un livre comme on n'en écrit plus guère, en nos jours de positivisme et d'utilitarisme.

Son titre est plein de douce suavité et comme embaumé des senteurs exquises de la terre et des cieux.

C'est, en effet, un vrai bouquet de fleurs délicates et aux teintes modestes, que le P. Servais Dirks, à l'esprit si large et si élevé, au cœur si chaudement franciscain, offre aux Tertiaires de l'Ordre séraphique.

Il a cueilli ces fleurs, qui ont vécu plus que l'espace d'un matin, dans ce parterre délicieux qu'a dressé, au milieu des grands déserts de la vie terrestre, le pauvre saintement héroïque d'Assises, cette figure si grandiose, si attachante de ce moyen âge, qui reste, quand même, la brillante époque de l'histoire de la société chrétienne.

Ce bouquet si frais, si artistement composé, est offert aux fils de Saint-François, qui vivent au milieu des embarras des affaires et des désillusionnements du monde, à son heure vraie et opportune.

L'incomparable Léon XIII ne vient-il pas de rajeunir le Tiers-Ordre séculier de Saint-François? En le rajeunissant dans sa forme, ne vient-il pas de l'actualiser et d'en faire un nouveau et plus facile désinfectant de « cette atmosphère morale, saturée d'une foule d'éléments de dissolution et de ruine, qui semblerait indiquer que l'humanité tend à se désagréger ».

Ah! Léon XIII, en promenant ses regards attristés sur les ruines intellectuelles et morales qui couvrent notre monde d'un jour, a compris qu'il fallait : « faire couler une sève nouvelle dans les artères d'une œuvre qui tient une place si brillante dans les œuvres de sanctification, en la rendant plus pratique pour les temps modernes et en la proportionnant aux besoins et aux forces d'une société moralement affaiblie, mais non encore destituée de bonne volonté et qui a quelque chose de la physionomie du treizième siècle ».

L'accueil le plus sympathique, je n'en doute pas, est réservé au livre du P. Servais dans le monde séraphique aussi bien que dans le monde littéraire.

Il est écrit dans un style vraiment classique; la phrase est élégante et bien nourrie; les titres de chaque groupe de fleurs sont pleins d'attraits, et il ont des aspects alléchants d'un frissonnant *novi*.

On savoure avec délices l'arome de ces fleurs qui, cueillies par les anges,

sous le vent de la mort, dans les champs de la vie séraphique, sont devenues de brillants décors de l'Eden éternel, et l'esprit est aussi réjoui que le cœur est touché et entraîné vers les hauteurs du surnaturel.

La Belgique, cette nation si attachée à l'Ordre séraphique, lira avec plaisir ces pages qui glorifient si bien et avec tant d'à-propos les modesties et les sublimités du Tiers-Ordre franciscain. Car la Belgique est la terre de prédilection de saint François. Ses fils, si pleins de son esprit et de sa sève sanctifiante, la cultivent avec un zèle, avec un dévouement qui les ont rendus affectueusement populaires. Ce sont vraiment les apôtres du peuple, qui les vénère, qui les aime et qui les associe aux joies, comme aux tristesses de sa vie laborieuse.

Saint François, gardez à Dieu votre chère Belgique; enveloppez-la, par vos fils, de vos tendresses, et obtenez de Jésus, qu'elle soit toujours un brillant parterre de l'Ordre séraphique, et que toujours s'y épanouissent, sous le chaud soleil de la foi, les fleurs de la pénitence et des vertus chrétiennes.

Le R. P. Servais a cueilli les fleurs de son bouquet séraphique à travers tous les âges. La première fleur a été cueillie aux pieds de saint François, qui l'avait plantée et cultivée, arrosée avec un soin et une tendresse qui émeuvent et qui touchent.

Des pieds de saint François, ces fleurs ont été transplantées partout, et partout elles ont produit « des saints, sanctifié les couronnes, discipliné les cités et conservé la foi dans les luttes acharnées contre les hérésies ».

On en trouve en Suisse et au Japon, dans les champs de la Provence et sous le chaud soleil de l'Espagne, en Irlande, en Terre-Sainte, dans les plus modestes situations sociales, comme dans les palais des rois et des princes de ce monde.

« Car, quoique s'adressant aux classes moyennes et qui vivent sans l'éclat du monde, le Tiers-Ordre séraphique, même à son début, a été embrassé avec empressement par des personnes de haut rang, et plusieurs souverains ne dédaignèrent pas de ceindre le cordon séraphique et d'associer la bure franciscaine à la pourpre impériale et royale. »

Ainsi, Rodolphe de Habsbourg, cette grande et belle figure, qui domine de son éclat tout le héroïque moyen âge, ce valeureux fondateur de cette maison d'Autriche qui, en traversant les siècles, n'a rien perdu de son prestige, n'a pas craint de ceindre ses reins du cordon séraphique, pour l'aider à combattre, en vrai chrétien, en chevalier sans peur et sans reproche, les bons combats du Seigneur.

Sa femme, si digne de lui, s'était associée à sa piété séraphique, et tous deux, sous la conduite du P. Henri, « devinrent de pieux Tertiaires et firent de rapides progrès dans la voie de la perfection chrétienne ».

Et notre aimable, notre angélique Marie-Thérèse, cette gracieuse descendante de Rodolphe, cette épouse négligée de Celui que l'histoire appelle le Grand Roi, si grand, si grand, à la vérité, au point de vue humain, mais si petit, si petit, au point de vue du Décalogue, cette loi de granit divin qui oblige les grands et les petits? Ah! elle a été une fleur exquise du jardin séraphique, au milieu des jardins si féeriques et si artistement païens de Versailles. Elle a été un vrai nénuphar blanc sur ce que j'appellerais volon-

tiers les Marais Pontins versaillais, d'où s'est exhalée cette malaria, qui a endolori tant d'âmes et tari la sève chrétienne dans les esprits et dans les cœurs.

Mais la fleur séraphique ne s'est pas épanouie seulement près des trônes. Sous le soleil de la Grèce, elle se trouve à l'aise partout, et partout elle embaume de ses parfums l'atmosphère de ce monde qui s'oublie et qui oublie Dieu.

Voyez-vous ce gentilhomme irlandais, héroïque devancier de l'éloquent et intrépide O'Connel, qui foule à ses pieds, sans hésiter, sa position sociale, sa fortune territoriale, pour rester fidèle à Dieu? Le voyez-vous, s'arrachant aux enlacements de sa femme, aux pleurs de ses enfants, aux instances insidieuses de ses amis, marchant sans la moindre défaillance au dernier supplice et exhalant son dernier souffle, en redisant cette parole héroïque des apôtres, vraie devise du vrai chrétien : « Mieux vaut obéir à Dieu qu'aux hommes. »

Et le bienheureux Pierre Pettinaio, que Dante a chanté?

Il n'était qu'un simple ouvrier fabricant de peignes. Tout jeune encore, il se voua à l'Ordre séraphique des Tertiaires. Ceint du cordon de saint François, il devint un commerçant aussi loyal qu'intègre et la providence des pauvres, à qui il donnait tout ce qu'il gagnait, et il atteignit ainsi les sommets d'une éminente perfection. Et s'il est une des gloires de la ville de Sienne, il est, avant tout, une des gloires du Tiers-Ordre séraphique.

Mais il faut m'arrêter, et convier les amis du beau littéraire et du beau séraphique, à lire les pages d'un livre si attrayant et d'une érudition si attachante.

On me dira peut-être que je loue trop ce que je ne critique pas. Je n'ai, en effet, pris la plume que pour louer. Du reste, la critique vraie n'est que de l'éloge et non de la malignité.

« La critique était bienveillante à son origine, a écrit le poète Longfellow; elle indiquait les beautés d'un ouvrage plutôt que les défauts. Ce sont les passions des hommes qui l'ont rendue maligne. » Je pense d'autant plus volontiers comme Longfellow, que je ne trouve que des beautés et aucun défaut dans le livre de mon ami.

Ce volume que je présente timidement au public pieux, se termine par un épilogue, qui semble l'enveloppe obligée du bouquet séraphique.

Le R. P. Servais croit utile, et je suis entièrement de son avis, de justifier l'acte pontifical qui vient de rajeunir le Tiers-Ordre de Saint-François, en actualisant mieux les charges et les avantages spirituels de cette pieuse institution.

Que l'on soit obligé de rappeler aux enfants des hommes ce précepte de saint Paul : « Obéissez à vos guides et demeurez-leur soumis, parce qu'ils ont la garde de vos âmes et parce qu'ils veillent pour leur bien, comme devant en rendre compte à Dieu, non par crainte, mais par devoir », cela ne se comprend que trop dans les jours où la libre pensée règne sur les intelligences et les gouverne. Mais qu'on soit obligé de rappeler aux enfants de Dieu ce précepte d'obéissance et de soumission absolue, et cela jusque dans la moelle de la pensée intime, aux ordres, aux conseils du Magistère

infaillible, cela attriste profondément. On dirait vraiment qu'il en est qui, sous prétexte de zèle, s'attribuent le mandat d'arc-bouter la pensée du Pape, et qui croient voir mieux et plus haut que Celui qui, sous les rayonnements de la lumière de l'Esprit de Dieu, voit les sommets de la vérité et découvre, jusque dans les profondeurs des besoins des âmes, ce que nous ne pouvons y voir.

« La vertu, a écrit Montaigne, n'est pas plantée sur un mont escarpé, raboteux et inaccessible; qui sait son adresse, peut y arriver par une route ombragée et fleurante. »

Eh bien! l'aimable Léon XIII a voulu prouver aux Tertiaires séculiers de l'Ordre de Saint-François, qu'en nos jours si tourmentés et si satanisés, la vertu séraphique n'est pas, non plus, sur un « mont escarpé, raboteux, inaccessible », et il a daigné « leur donner une nouvelle adresse quelque peu modifiée de ce mont providentiel, pour les y faire arriver « par une route ombragée et fleurante ».

Allez donc, chères et gracieuses fleurs de l'Ordre séraphique; allez à travers ce monde, dont on peut dire, d'après Bossuet : que tout y est Dieu, excepté Dieu, et que tout ce qui porte à Dieu est tellement plein de mondanités, qu'on n'y sent plus Dieu. Allez, et soyez un énergique désinfectant pour tant d'âmes saturées de l'esprit du siècle, et un principe plus actif de sanctification pour les âmes vouées, dans le monde, à la pénitence séradhique.

L'abbé Didier.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Embarcadères de Paris :

Lignes de Normandie, *gare Saint-Lazare, rue d'Amsterdam.*
Lignes de Bretagne, *gare Montparnasse, boulevard Montparnasse.*

PLACES DE LUXE : 1° *Coupés, Coupés-Lits.* — Un coupé renferme quatre places; ces places comportent une augmentation de prix de 1/10e sur les prix de la 1re classe avec un minimum de 2 50. Un coupé peut être transformé en coupé-lit, offrant un lit et une place; le coupé-lit est payé au prix de quatre places de coupé ordinaire.

2° *Compartiments-Lits.* — Ce compartiment renfermant deux lits et deux places, ou bien un lit et cinq places comporte une augmentation de 1/10e sur un minimum de six places (1re classe) et un parcours de 200 kilomètres.

3° *Salon.* — Un salon renferme neuf places et comporte une augmentation de prix de 30 0/0 sur un minimum de neuf places (1re classe) et un parcours de 200 kilomètres.

Le Directeur-Gérant : Victor PALMÉ.

TABLE DES MATIÈRES

DU Ve VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE

N° 25. — 1er JANVIER 1886.

Pages.

I. Le mal chez la bête, par J. de **Bonniot**, S. J. . 5

II. Le général Chinois Tcheng-Ky-Tong et la société chrétienne, par Paul **Antonini**. 25

III. Les Russes dans le Turkestan, par Étienne **Marcel**. 40

IV. La colonisation chez les peuples anciens et chez les peuples modernes (suite), par **Guilliny**. 60

V. La Maldonne de Viry (suite), par Charles **Buet**. 74

VI. Revue littéraire. — Voyages et variétés, par Ch. **Legrand**. 91

VII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 107

VIII. Memento chronologique, par Ch. de **Beaulieu**. 117

N° 26. — 15 JANVIER 1886.

Pages

I. Les législateurs constituants et la révolution, par A. de **Sainte-Marie**. 129

II. Le néologisme et la critique d'art, par L. **Gaillard**, S. J. 143

III. Un homme d'État Belge, par G. **Ferrère**. . . 162

IV. La médecine et les médecins en Chine, par Dr***. 173

V. La colonisation chez les peuples anciens et chez les peuples modernes (suite), par **Guilliny**. 186

VI. La Maldonne de Viry (suite), par Charles **Buet**. 198

VII. Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**. . . . 216

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 231

Pages.

IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 492

N° 27. — 1er FÉVRIER 1886.

I. Le cardinal Pie, par G. de **Grandmaison**. . . 257

II. Le néologisme et la critique d'art (fin), par L. **Gaillard**, S. J. . . 269

III. Un homme d'État belge (fin), par G. **Ferrère**. 283

IV. La colonisation chez les peuples anciens et chez les peuples modernes (fin), par **Guilliny**. . 295

V. La médecine et les médecins en Chine (fin), par Dr ***. 308

VI. La Maldonne de Viry (suite), par Charles **Buet**. 320

VII. Chronique scientifique, par l'abbé **Raboisson**. 345

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 358

IX. Memento chronologique, par Ch. de **Beaulieu**. 368

N° 28. — 15 FÉVRIER 1886.

I. Les réfugiés français en Prusse, par J. de **Rochay**. 385

II. Une nouvelle théorie littéraire, par Fernand **Butel**. 400

III. L'histoire en dehors des historiens au dix-septième siècle et de notre temps, par Thérèse Alph. **Karr**. . . . 420

Pages.

IV. M. Émery et l'Église de France pendant l'empire, par Paul **Bourdès**. 439

V. La Maldonne de Viry (suite), par Charles **Buet**. 453

VI. Revue littéraire. — Les livres récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**. 468

VII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 483

VIII. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 493

N° 29. — 1er MARS 1886.

I. Des rapports de la philologie comparée avec l'histoire, la philosophie et la religion, par L. **Méchineau**, S. J. . 513

II. Le radicalisme en Angleterre, par J. E. **Martin**. 526

III. La Serbie et les Serbes, par Auguste **Geoffroy**. 538

IV. Le catholicisme en Russie, par **A. Castaing**. . 553

V. La Maldonne de Viry (fin), par Charles **Buet**. . 569

VI. Revue littéraire. — Voyages et Variétés, par Ch. **Legrand**. 600

VII. Chronique générale, par Arthur **Loth**. . . . 615

VIII. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**. 624

N° 30. — 15 MARS 1886.

Pages.

I. Le suffrage universel. — I. Ses origines. Réformes proposées, par Er. **Perrot de Chezelles.** 641

II. Les œuvres catholiques à l'étranger, par Ernest **Michel.** 651

III. La Serbie et les Serbes (suite), par Auguste **Geoffroy.** 660

IV. La politique coloniale, par L. Nemours **Godré.** . 675

Pages.

V. Le catholicisme en Russie (fin), par A. **Castaing.** 689

VI. Le Roman d'un Jésuite, par G. **Beugny d'Hagerue.** 707

VII. Revue littéraire. — Les romans nouveaux, par J. de **Rochay.** . . 724

VIII. Chronique générale, par Arthur **Loth.** . . . 739

IX. Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu** 749

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES[1]

A

Antonini (Paul). Le général Chinois Tchen-Ky-Teng et la société chrétienne, 25.

Arbitrage (un) pontifical au seizième siècle, par Méthode Lerpigny, 638.

Au soir, par Léon Aubineau, 384.

B

Beaulieu (Charles de). Memento chronologique, 117, 240, 368, 493, 624 et 749.

Bonniot, S. J. (J. de). Le mal chez la bête, 5.

Bourdès (Paul). M. Émery et l'Église de France pendant l'empire, 439.

Buet (Charles). La Maldonne de Viry, 74, 198, 320, 453, 569.

Bulletin bibliographique, 253, 382, 504, 636 et 775.

Butel (Fernand). Une nouvelle théorie littéraire, 400.

C

Canada (le), par Paul Champion, 255.

Cardinal (le) Pie, par G. de **Grandmaison**, 257.

Castaing (A.). Le catholicisme en Russie, 553 et 689.

Catholicisme (le) en Russie, par A. **Castaing**, 553 et 689.

Chezelles (Perrot de). Le suffrage universel. — I. Ses origines. Réformes proposées, 641.

Chronique générale, par Arthur **Loth**, 107, 231, 358, 483, 615 et 739.

Chronique scientifique, par l'abbé **Raboisson**, 345.

Clergé (le) français réfugié en Angleterre, par F. X. **Plasse**, 382.

Colonisation (la) chez les peuples anciens et chez les peuples modernes, par **Guilliny**, 60, 186, 295.

E

Eglise (l') est-elle contraire à la liberté? par Georges **Romain**, 504.

Émery (M.) et l'Église de France pendant l'empire, par Paul **Bourdès**, 439.

F

Ferrère (G.). Un homme d'État belge, 162, 283.

Fleurs (les) séraphiques, 775.

(1) Les noms des rédacteurs dont les travaux ont paru dans ce volume de la *Revue du Monde catholique*, sont écrits en majuscules; les autres noms sont en caractères ordinaires, ainsi que les titres des articles; les titres des ouvrages cités ou examinés sont en caractères italiques; les chiffres indiquent les pages.

G

Gaillard, S. J. (L.). Le néologisme et la critique d'art, 143, 269.
Général (le) Chinois Tchang-Ky-Tong et la société chrétienne, par **Antonini** (Paul), 25.
Geoffroy (Auguste). La Serbie et les Serbes, 538 et 660.
Godré (L. Nemours). La politique coloniale, 675.
Grandmaison (G. de). Le cardinal Pie, 257.
Guerres (les) d'Italie, par Montluc, 383.
Guilliny. La colonisation chez les peuples anciens et chez les peuples modernes, 60, 186, 295.

H

Hagerue (G. Beugny d'). Le roman d'un jésuite, 707.
Histoire des dogmes, par le Dr Scheeben, 256.
Histoire (l') en dehors des historiens au dix-septième siècle et de notre temps, par Thérèse Alph. **Karr**, 420.
Homme (un) d'État belge, par G. **Ferrère**, 162, 283.

J

Joseph (saint) protecteur de l'Église, ses gloires et ses vertus, par C. Verhaège, 637.
Joseph (saint) avocat des causes désespérées, 638.
Journal de dix ans, par Fidus, 639.

K

Karr (Thérèse Alph.). L'histoire en dehors des historiens au dix-septième siècle et de notre temps, 420.

L

Législateurs (les) constituants et la révolution, par A. de **Sainte-Marie**, 129.
Legrand (Ch.). Revue littéraire. — Voyages et variétés, 91, 600.
Leonis XIII, Pontificis maximi carmina, 253.
Loth (Arthur). Chronique générale, 107, 231, 358, 483, 615 et 739.

M

Mal (le) chez la bête, par J. de **Bonniot**, S. J., 5.
Maldonne (la) de Viry, par Charles **Buet**, 74, 198, 320, 453, 569.
Marcel (Étienne). Les Russes dans le Turkestan, 40.
Martin (J. E.). Le radicalisme en Angleterre, 526.
Médecine (la) et les médecins en Chine, par Dr ***, 173, 308.
Memento chronologique, par Charles de **Beaulieu**, 117, 240, 368, 493, 624 et 749.
Méchineau, S. J. (L.) Des rapports de la philologie comparée avec l'histoire, la philosophie et la religion, 513.
Michel (Ernest). Les œuvres catholiques à l'étranger. 651.

N

Néologisme (le) et la critique d'art, par L. **Gaillard**, S. J., 143, 269.
Nouveau mois de saint Joseph, par le R. P. Champeau, 636.
Nouvelle (une) théorie littéraire, par Fernand **Butel**, 400.

O

Opportunité (l') et les raisons contemporaines du culte de saint Joseph, par l'abbé Bion, 639.

372014

Œuvres (les) catholiques à l'étranger, 651.

P

Parfait (le) manuel de saint Joseph à l'usage de ses dévots serviteurs, par le chanoine P. Bonaccia, 636.

Politique (la) coloniale, par L. Nemours **Godré**, 675.

R

Raboisson (l'abbé). Chronique scientifique, 345.

Radicalisme (le) en Angleterre, par J. E. **Martin**, 526.

Rallaye (Léonce de la). Revue littéraire. — Les livres récents d'histoire, 468.

Rapports (des) de la philologie comparée avec l'histoire, la philosophie et la religion, par L. **Méchineau**, S. J., 513.

Réfugiés (les) français en Prusse, par J. de **Rochay**, 385.

Revue littéraire. — Les livres récents d'histoire, par Léonce de la **Rallaye**, 468.

Revue littéraire. — Les Romans nouveaux, par J. de **Rochay**, 216 et 724.

Revue littéraire. — Voyages et variétés, par Ch. **Legrand**, 91, 600.

Rochay (J. de). Revue littéraire. — Les romans nouveaux, 216 et 724. — Les réfugiés français en Prusse, 385.

Roman (le) d'un jésuite, par G. **Beugny d'Hagerue**, 707.

Russes (les) dans le Turkestan, par Etienne **Marcel**, 40.

S

Sainte-Marie (A. de). Les législateurs constituants et la révolution, 129.

Serbie (la) et les Serbes, par Auguste **Geoffroy**, 538 et 660.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 18, RUE DES FOSSÉS-SAINT-JACQUES.

REVUE du Monde Catholique. 1886
Jan.-Mar. v.85